4. 1. 337

4 R. 1

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC UNE CHRONOLOGIE OU L'ON FAIT un abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME SETTIEME,

QUI COMPREND LES HISTOIRES PARTICULIERES depuis l'an 328, juſqu'en l'an 375, hors S. Athanaſe.

Et où l'on verra l'origine des Solitaires, des Cœnobites, des Congregations, & des Chanoines Reguliers.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.

A VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.
AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.

TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE SETTIEME VOLUME.

TABLE des Citations. page v
Table des Articles & des Notes. xv
S.te Helene Veuve, Imperatrice, & mere du grand Conſtantin. 1
Saint Euſtathe, Eveſque d'Antioche. 21
Saint Alexandre, Eveſque de Byzance ou Conſtantinople. 32
Euſebe, Eveſque de Ceſarée dans la Paleſtine. 39
Saint Simeon, Archeveſque de Seleucie: & beaucoup d'autres Saints martyrizez en Perſe ſous le Roy Sapor. 76
Saint Antoine, premier pere des ſolitaires d'Egypte. 101
Saint Paul, ſurnommé le Simple. 144
Saint Amon, fondateur des ſolitaires de Nitrie. 153
Saint Pacome, premier Abbé de Tabenne, & inſtituteur des Cœnobites. 167
Saint Acepſime Eveſque, & ſes compagnons, Martyrs en Perſe. 236
Saint Spiridion, Eveſque de Trimythonte en Cypre, & Confeſſeur. 242
Saint Maximin, Eveſque de Treves. 247
Saint Paul Eveſque de Conſtantinople, & Martyr. 251
Saint Jacque, Eveſque de Niſibe, & Confeſſeur. 260
Saint Jule Pape, avec Saint Silveſtre, & Saint Marc. 265
Saint Frumence, Eveſque d'Auxume, & Apoſtre de l'Ethiopie 284
La converſion de Saint Joſeph ſurnommé le Comte. 290
Le grand Oſius, Eveſque de Cordoue, & Confeſſeur. 300
Perſecution de l'Egliſe par Julien l'apoſtat. 322
Muce, Abbé en Thebaïde, & divers autres du meſme quartier. 424
Saint Hilaire, Eveſque de Poitiers. 432
Saint Theodore, Abbé de la Congregation de Tabenne. 469
Marcel, Eveſque d'Ancyre, accuſé d'hereſie. 503
Lucifer, Eveſque de Cagliari. 514
Saint Euſebe, Eveſque de Verceil, & Confeſſeur. 529
Saint Hilarion, Abbé en Paleſtine. 565
Les Saints Anacoretes Paul, Iſaïe, Sabbas, & les autres tuez par les barbares dans les ſolitudes de Sinaï & de Raïthe. 573

Saint Julien Sabbas, Abbé dans la Meſopotamie. 581
Saint Abraham ſolitaire, Preſtre, & Confeſſeur; & Sainte Marie penitente ſa niece. 586
Saint Moyſe ſolitaire, & premier Eveſque des Sarrazins. 593
Saint Hor ou Or, ſolitaire de Nitrie. 598
Les Apollinariſtes. 602
Notes ſur Sainte Helene. 638
Notes ſur Saint Euſtathe. 646
Notes ſur Saint Alexandre de Conſtantinople. 656
Notes ſur Euſebe de Ceſarée. 659
Notes ſur Saint Simeon de Perſe. 662
Notes ſur Saint Antoine. 666
Note ſur Saint Paul le Simple. 671
Notes ſur Saint Amon de Nitrie. 672
Notes ſur Saint Pacome. 674
Note ſur Saint Acepſime. 693
Notes ſur Saint Spiridion. 693
Notes ſur Saint Maximin. 694
Notes ſur Saint Paul de Conſtantinople. 697
Note ſur Saint Jacque de Niſibe. 702
Notes ſur Saint Jule Pape. 702
Notes ſur Saint Frumence. 709
Notes ſur Oſius. 711
Notes ſur la perſecution de Julien l'apoſtat. 717
Notes ſur l'Abbé Muce. 745
Notes ſur Saint Hilaire Eveſque de Poitiers. 745
Notes ſur Saint Theodore de Tabenne. 758
Note ſur Marcel d'Ancyre. 762
Notes ſur Lucifer de Cagliari. 763
Notes ſur Saint Euſebe Eveſque de Verceil. 771
Notes ſur Saint Hilarion. 780
Notes ſur les Saints Paul, Iſaie &c. 782
Note ſur Saint Julien Sabbas. 785
Notes ſur Saint Abraham Preſtre. 785
Note ſur Saint Moyſe, Eveſque des Sarrazins. 788
Notes ſur les Apollinariſtes. 789
La Chronologie. 795
La Table des matieres. 807

TABLE DES CITATIONS.

A

Act.M. Acta Martyrum ſincera & ſelecta per Theodoricum Ruinart: Pariſiis anno 1689.

Ado,10.jun.n.p.226. Heriberti Roſweidi notæ in Adonis martyrologium Baronianoadditum: Antuerpiæ an. 1613.

Aga.l.1. Agathias de imperio Juſtiniani: Pariſ. an. 1660.

Alex.t.5. Natalis Alexandri Dominicani hiſtoria eccleſiaſtica, tomo ſeu volumine quinto: Pariſ. an. 1677.

Alex.v. Alexandri Aug. vita per Lampridium, in hiſt. Auguſta: Pariſ. an. 1620.

All.deSim. Leonis Allatii diatriba de Simeonibus: Pariſ. an. 1664.

Amb.B. Sic denotatur noviſſima editio Ambroſii per Benedictinos: Pariſ. an. 1691. Si B. deſit eſt Pariſ. an. 1603.

Idem in Athanaſio Auguſtino, & ceteris per Bened. editis.

de Sat. p.317. Ambroſii de obitu Satyri fratris, tomo 4.

div.t.p.107. ... ſermo 1, de diverſis, tomo 5.

ep.46. ... epiſtola 46: Ib.

fanc,f.21. ... ſermo undecimus de Sanctis, tom. 5.

vit. ... vita per Paulinum Diaconum, tom. 1.

Amm,l.15.p.44. Ammianus Marcellinus ex prima recenſione Henrici Valeſii: Pariſ. an. 1636.

an. Anonymus Ammiano per Valeſium ſubjunctus.

f.n.p.124. ... Ammiani editio poſtrema in folio, cum notis Valeſii: Pariſ. an. 1680.

Anal.t.4. Joannis Mabillon Analectorum tomus 4: Lutetiæ an. 1685.

Anaſt.97. Anaſtaſius bibliothecarius in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat: Pariſ. an. 1649.

Pauli Aringhi Roma ſubterranea: Coloniæ an. 1659. Aring.l.3.p.246.

Arnobius in gentes: Lugduni Batavorum an. 1651. Arnob.2 p.99.

Arnobii junioris cum Serapione conflictus, poſt Irenæum editus Pariſ. an. 1639. ſer.p.548.

Aſterii Amaſenii oratio 12 in S. Stephanum: Bibliothecæ Pat. auctuario primo, per Combefiſium edito Pariſ. an. 1648. Aſt.h.*ſeu* or.12.p.289.

Athanaſii epiſtola ad Africanos Epiſcopos, tom. 1: Pariſ. an. 1627. Ath.ad Afr.

... ad Dracontium, Ib. tom. 1. ad Dr p.936.

... ad Epictetum Epiſcop. Corinthiorum, tom. 1. ad Epi.p.582.

... ad Maximum, Ib. adMax.p.165

... apologia prima quæ eſt ad Conſtantium, Ib. ap.1.p.699.

... noviſſimę per Bened. edit. tom. primus: Pariſ. an. 1698. B.t.1.

Concilii Alexandrini epiſtola ad Euſebium de Antiochena Eccleſia: apud Athanaſium tomo 1. de Ant.p.574.

Athanaſii de Arii morte ad Serapionem, tom. 1. de Ar.p.571.

... de Nicænis decretis contra Euſebianos, Ib. dec.N.p.267.

... de ſynodis Arimini & Seleuciæ habitis, Ib. de ſyn.p.867.

... de fuga ſua, Ib. fug.p.713.

... oratio 4 in Arianos, ut in edit. numeratur, Ib. in Ari.or.4.p.498.

... de carne à Verbo Deo aſſumta, tom. 1. inc.p.597.

... ad ſolitariam vitam agentes, tom. 1. ſol.p.857.

... de vita S. Antonii, Ib. v.Ant.p.

Auctuarium 2 ad Bib. Pat. per Combefiſium: Pariſ. anno 1648. Auct.2.

Auguſtini ad Bonifacium Pontificem contra duas Pelagianorum epiſt. lib. quatuor: Lov. t.7.p.648; Bened.t.10.p.411. Aug.ad Bon.l.3.

ago.	... de agone chriſtiano: Lov. t. 3. p.292: Bened. t.6. p.245.	
civ.	... de civitate Dei: Lov. tom. 5: Bened.to.7.	
col.d.3	... breviculus collationis Carthaginenſis, in geſtis diei tertiæ: Lov.t.7. p. 220: Ben.t. 19. p. 545.	
conf.	... confeſſionum libri: Lovan. & Ben. t.1.	
do.chr.l.2.	... de doctrina chriſtiana: Lov. & Ben.t.3.	
ep.	... epiſtolæ: Lovan. & Bened.t. 2.	
h.9.	... de hæreſib. ad Quodvultdeum: hær. 9. Lov. t.6. p. 7: Ben. t.8. p.7.	
in Jo.h.5.	... tractatus 5 in Evang. Joannis: Lov.t.9: Ben.t.3, parte 2.	
in Jul.t.5.p. 426.	... contra Julianum: Lovan. t. 7: Ben. t.10. p.489.	
in Par.	... contra Parmenianum Donatiſtam: Lo. t.7. p.23: Ben. t.9.p.11.	
lit.P.	... contra litteras Petiliani: Lov. t.7. p.108: Ben. t.9. p. 205.	
nat.gr.	... de natura & gratia: Lov.t. 7. p.316: Bened. t.10. p.127.	
oct.q.80.	... de diverſis octoginta tribus quæſtionibus quæſtione octogeſima: Lov. tom. 4.	
op.imp.	... opus imperfectum in Julianum: Extat in ſupplementi Vigneriani tom. 1: Ben. t.10. p.874.	
perf.	... de dono perſeverantiæ: Lov. t.7. p.563: Ben. t.10.p.822.	
pſ.36.h.2.	... in pſalmum 36, enarratio ſeu homilia 2: Lovan.t.8: Ben. t. 4.	
q ev.l.2.c.23.	... quæſtionum evangelicarum lib.2. quæſt.23: Lovan. t.4. p.142: Ben. t.3, parte 2.	
ſ.	... ſermones, quos ſemper & numeramus & citamus ex Ben.t. 5, etiam B. non addito.	
Aum.	Tradition de l'Egliſe ſur l'Aumoſne chrétienne, à Paris 1651.	
Aut.q.15.p.221.	Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, queſt. 115: apud Auguſtinum Benedict. in app. t.3.	

B

Baill poet.	MONSIEUR Baillet dans ſes Jugemens des ſavans ſur les poëtes; à Paris en 1686.	
	Baronii annales in anno Chriſti 34, § 5, & ſic de quibuſque annis: Antuerpiæ an. 1612.	Bar.34 § 5.
	... in martyrologium Romanum ad 3 diem auguſti, notâ c, ſeu 3: Antuerpiæ an. 1613.	3 aug.c.
	Baſilii Magni de Spiritu ſancto ad Amphilochium: tom. 2.	Baſ.de Sp.p.352.
	... epiſtolæ, tomo 3.	ep.
	... regularum breviorum cap.179 tom. 2.	reg.br.179.p. 686.
	Samuelis Baſnagii exercitationes de rebus ſacris: Ultrajecti an. 1692.	Baſn.
	Le dictionnaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baulrand; à Paris en l'an 1670.	Baud.p.200.
	Bedæ chronicon, ſeu de ſex ætatibus, tom. 2: Coloniæ Agrippinæ an. 1612.	Bed.chr.p.112.
	... hiſtoria gentis Anglorum: Ib. an. 1601.	hiſ.
	... de locis ſanctis, tom. 3: Coloniæ an. 1612.	l.ſanc.c.7.p. 366.
	... de argumentis lunæ, tomo 1.	lun.
	... de temporum ratione, tom. 2.	temp.
	Bellarminus de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſ. an. 1658.	Bell.p.
	Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, per D. Joan. Mabillon, ſæculi 4, parte 1: Pariſ. ann. 1677:	Ben.ſec.4.1.p.415.
	S. Bernardi epiſtola 219, tom. 1, edit. Mabillonii: Pariſ. an. 1690.	Bern.ep.219.
	Bibliothecæ Pat. tom. 7: Pariſ. anno 1644. Hac ſemper utimur.	Bib.P.t.7.
	... tomi quarti pars ſecunda.	t.4.2.
	Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata: Mediolani an. 1683.	Bir.
	De la primauté de l'Egliſe par Blondel; à Geneve en 1641.	Blond.p.
	Blondelli cenſura in Decretales epiſtolas: Genevæ an. 1628.	decr.
	... traité ſur les Sibylles; à Charenton en 1649.	ſib.
	Bollandus ſeu ejus continuatores, ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.	Boll.20.jan.

13.may,g.12. ... acta quæ græce habentur pro die 13 maii ad finem voluminis pag. 12.

pont.p.15. ... conatus in catalogum Romanorum Pontificum, parte 1, in propyleo ad menſem maium.

Bona,lit. Cardinalis Bonæ rerum Liturgicarum: Romæ an. 1672.

Boſc,t.2. Joannis à Boſco Cæleſtini bibliotheca Floriacenſis, tomo ſeu parte 2: Lugduni an. 1605.

Boſq.l.5. Eccleſia Gallicana per Franciſcum du Boſquet, libro 5, ſeu parte 2, quæ acta complectitur: Pariſ. an. 1636.

Bouchet,l.1.c.13. Annales d'Aquitaine par Jean Bouchet; à Paris en 1644.

Brov,l.4.§ 67. Trevirenſium antiquitates & annales per Chriſtophorum Browerum: Leodii an. 1670.

Buch. Ægidii Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclis paſcalibus: Ant. an. 1633.

Bul.l.2.p.69. Georgii Bulli defenſio fidei Nicænæ, libro ſeu ſectione ſecunda: Oxonii anno 1688.

Bult.ori. Hiſtoire monaſtique d'Orient par M.r Bulteau; à Paris en 1680.

oec. Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt ou des moines d'Occident: par le meſme, à Paris en 1684.

C

Cang de C. URBIS Conſtantinopolitanæ deſcriptio par Carolum du Cange, una cum familiis Byzantinis edita Pariſ. an. 1680.

num. ... diſſertatio de inferioris ævi numiſmatibus, gloſſarii latini to. 3 ſubjuncta.

Canif.t.2.p.830. Caniſii antiquarum lectionum tomus 2: Ingolſtadii anno 1602.

inſt.p.227. Caſſiodori de inſtitutione Scripturarum, ſeu de diverſis lectionibus: Pariſ. an. 1588.

Caſn.col.1 p.300. Caſſiani collationes Patrum: Pariſ. an. 1642.

ine. *ſeu* in Neſt. p.99. ... de Incarnatione contra Neſtorium.

... inſtitutiones, ſeu de inſtitutis cœnobiorum. inſt.l 7.p.166

Catena Græcorum Patrum in Joannis cap. 12: Antuerpiæ anno 1639. Cat.in Jo.12.

Guillelmi Cave ſcriptores eccleſiaſtici: Genevæ an. 1639. Cave,p.90.

Chronicon Alexandrinum ſeu paſcale: Munachii an. 1615. Chr.Al.

Joannis Chryſoſtomi ad Cæſarium monachum epiſtola contra Apollariniſtas, edita per Jacobum Baſnage: Ulerajecti an. 1687. Chry.ad Cæſ.

... de divinitate Chriſti, ſeu quod Chriſtus ſit Deus, t. 5. edit. Pariſ. an. 1636. div.Ch.p.725.

... epiſtolæ, t. 5. ep.

... liber de S.to Babyla contra Gentiles, t.1. gent.

... homilia 9 in epiſtolam ad Epheſios. in Eph.h.9.

... in Jeremiam, t.5. in Jer p.790.

... homiliæ in Matthæi Evang. in Matth.

... græca editio per Henricum Savilium: Etonæ an. 1612. S *ſeu* ſav.

... oratio ſeu homilia, primi tomi: & ſic de aliis tomis. t.1.or.*ſeu* h.2.

Claudiani in Eutropium eunuchum: Lugd. Bat. an. 1650. Claud.in Eht.l.2.

Georgii Codini origines ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ: Lutetiæ an. 1655. Codi.ori.C.

Codicis regularum per Benedictum Anianenſem collecti, pars ſecunda: Pariſ. anno 1663. Cod.reg.t.2.

Codicis Theodoſiani liber 9, titulo 40, lege 13: Lugd. an. 1665. Cod.Th.9.t.40.l.13.p.305.

Appendix ad hunc Codicem à Sirmondo edita: Pariſ. an. 1631. app.*ſeu* ſir.

Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio ab Holſtenio edita: Romæ anno 1662. Coll.R.

SS. Euſtathii, Petri &c. acta græca, ſeu lecti triumphi, per Combefiſium: Pariſ. an. 1660. Combf.act.

Commodiani inſtructiones Cypriano ultimæ ſubjunctæ: Pariſ. an. 1666. Cm.c.33.p.38.

pr.p.23. ... ad eaſdem inſtructiones præfatio.

Conc.reg.p.56. Benedicti Anianenſis Concordia regularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Pariſ. anno 1637.

Conc.B.t.1. Concilia generalia editionis Binianæ, t.1.

Conc.t.2. Conciliorum poſtrema editio per Labbeum: Pariſ. anno 1671.

Cotel g t.3. Monumenta Eccleſiæ græcæ per Cotelerium: Pariſ. an. 1686.

Cyp.an.250. Annales Cyprianici, qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxonienſi, ad annum 250.

ox.ep. ... epiſtolæ, ex editione Oxonii an. 1682.

Cyr.Al.ap.Buch. p.73. Cyrilli Alexandrini epiſtola ad ſynodum Carthaginenſem, per Bucherium in ſuo de cyclis paſcalibus opere edita: Antuer.an.1633.

dial.8.p.689. ... ejuſdem dialogi de ſancta & conſubſtantiali Trinitate, tom. 5, parte 1: edit. Pariſ. an. 1638.

ep. ... epiſtolæ, tom. 5, parte 2, ſub ſuo numero.

in Jul. ... opus contra Julianum Cæſarem, tom. 6, parte 2.

Cyr.ad C. Cyrilli Jeroſolymitani ad Conſtantium Auguſtum epiſtola de Cruce: Pariſ. an. 1640.

cat. ... cateheſes: Pariſ. an 1640.

D

Dale,p. ANTONII Van Dale de oraculis ethnicorum: Amſtelodami an. 1683.

Dio,l.60. Dionis Caſſii hiſtoriarum lib. 60: typis Vecchelianis an. 1606.

v.n p.670. ... ejuſdem & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium, Pariſ. an. 1634.

Du Ch. Hiſtoriæ Francicæ ſcriptores collecti par Andream du Cheſne Pariſ. an. 1636.

Du P. Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques, par M.r du Pin, à Paris en 1686. On ne s'eſt pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome; les endroits ſur leſquels on le cite en font aſſez juger. On ſuit toujours la premiere edition.

E

Eck.reg. SANCTI Antonii regula, ſermones, vita, per Abrahamum Eckellenſem: Pariſ. anno 1646.

Enn.hy.12. Ennodi Ticinenſis Epiſcopi hymnus ſeu carmen 12: Pariſ. an. 1611.

Ephr.t.2.or.32. S. Ephræm Edeſſeni Diaconi opuſculum 32, pro ut à Voſsio numeratur: Antuerpiæ an. 1619.

teſt. ...ejuſdem teſtamentum.

Epi.30.c.4.p.128. Epiphanii Panarium adverſus hæreſes, hæreſi 30: Luteciæ an. 1622.

anc.p.36. ... Ancoratus.

Eun.c.2.p.19. Eunapii ſophiſtæ de vitis ſophiſtarum cap. 2, quod eſt de vita Porphyrii: Genevæ anno 1616.

exc.ſen leg. ... excerpta de legationibus, in corpore hiſtoriæ Byzantinæ: Pariſiis anno 1648; ſunt & ad calcem Eunapii p. 161.

Euſl.2.en hi.l.2.p. 38. Euſebii Cæſarienſis hiſt. eccl. lib. 2, ex edit. Valeſ. Lut. an. 1659.

chr. ... chronicon græcum ex edit. Scaligerii: Lugd. Batav. an. 1658.

chr.n. Notæ Scaligerii in hoc chronicon.

chr.n.P. Notæ Arnaldi Pontaci in idem chronicon: Burdegalæ an 1604.

chr.pr. In idem chronicon Scaligeri prolegomena.

dem.l.6.c.20. p.263. Euſebii liberi de Demonſtratione evangelica: Pariſ. an. 1627.

de P.c.3.p. 321. ... de Martyribus Paleſtinis, cum hiſt. eccl.

In Hier.p. 434. ... in Hieroclem liber cum Philoſtrato editus: Pariſ. an. 1608.

de Marc.l.4. p.115. ... de theologia eccleſiaſtica lib. 2, qui eſt 4 contra Marcellum Ancyranum, cum Demonſt. evan.

l.heb. ..., liber de locis hebraicis per Jacobum Bonfrerium edit. Pariſ. an. 1631.

pr. ... Bonfrerii in hunc librum præf.

Henriei

n.p. Henrici Valeſii notæ in hiſtor. eccleſiaſticam, cui ſubjiciuntur in editione ſua: Pariſ. an. 1659.

op.4. Euſebii opuſculum 4, ex his 14, quæ latinè edidit Sirmondus Pariſ. an. 1643.

or. Conſ. Conſtantini oratio ad ſanctorum cœtum, Euſebianæ hiſtoriæ ſubjuncta.

præp.l.5.c.17. Euſebii de Præparatione evangelica: Pariſ. an. 1628.

prol. Henrici Valeſii prolegomena de Euſebio quæ hujus hiſtoriam antecedunt: Pariſ. an. 1659.

pr.P. Arnaldi Pontaci præfatio ad ſuas in Euſebii chronicon notas: Burdegalæ an. 1604.

ruf.l.9.c.6.p. 149. Euſebii hiſt. eccl. per Rufinum verſa: Antuerpiæ an. 1548.

tric. ... oratio habita in tricennalibus Conſtantini.

v.C.l.3.p.503. ... libri de vita Conſtantini.

χρ.p.340. Hiſtoria græca ad Euſebii chronicon per Scaligerem addita: Lugd. Bat. an. 1658.

Euſt.hex. S. Euſtathii Antiocheni, ſeu alterius in hexaemeron commentarius: Lugd. an. 1629.

Eutr.p.583. Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur, in hiſt. Aug. Francofurdi edita an. 1588.

F

Fac.l.1.c.3.p.22. FACUNDI Hermianenſis pro defenſione trium Capitulorum: Pariſ. an. 1629.

Fauſt.c.1.p.663. Fauſtini preſbyteri de Triuitate ſive de fide contra Arianos ad Gallam Placidiam liber: Bib. Pat. Pariſienſis tomi 4, parte 1.

...*ſeu potius* ad Flaccillam liber.

Fer.18.may, Ferrarii martyrologium univerſale, ad diem 18 maii; & ita de ſingulis menſibus: Venetiis an. 1625.

Ferr.Euſ. S. Euſebii Vercellenſis Epiſcopi & Martyris, ejuſque ſucceſſorum vita & res geſtæ: Taurini anno 1609.

... de ſanctis Italicis: Mediolani an. 1613. it.

Hiſtoire eccleſiaſtique de M.r l'Abbé Fleuri; à Paris en 1691. Fleu.

Hiſtoria Remenſis Eccleſiæ per Flodoardum, cum notis Colvenerii. Flod.

Florentinii notæ in martyrologium vetus, Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668. Flor.p.336.

Venantii Fortunati de vita S. Martini ex editione Bro^werι: Moguntiæ an. 1603. v.mart.p.341.

Frontonis calendarium Romanum: Pariſ. an. 1652. Front.cal.p.106.

Fulgentii de veritate prædeſtinationis & gratiæ: Pariſ. an. 1684. Fulg.præd.l.3.

G

GALLIA Chriſtiana San-Marthanorum, t.3: Lutetiæ an. 1656. Gal.chr.t.3.p. 1061.

Notitia Eccleſiæ Dienſis autore Petro Gaſſendo: Pariſ. an. 1654. Gaſſend. de Din.

Gelazii Cyzizeni de Nicæno Concilio: Lutetiæ anno 1600. Edidit & Labbeus Conciliorum tomo 2, p. 109. Gel.C.l.2.

Gelaſii de duabus in Chriſto naturis contra Neſtorium & Eutychen: Bib. Pat. t.2. Gel.inEut.p.424.

Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber, tum alibi editus, tum in bibliotheca Miræi: Ant. an. 1639. Gen.c.46.

...de dogmatibus eccleſiaſticis, apud Auguſtinum in appendice tom. 3. Lovanienſium. dog.c.76.p. 384.

Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fullenſem: Pariſ. an. 1641. Geo.ſac.

Hiſtoire eccleſiaſtique de M.r Godeau Eveſque de Vence: à Paris en 1663. On jugera de quel tome ſont les pages par le temps dont on parle. God.p.246.

Goltzii theſaurus res antiquariæ: Antuerpiæ an. 1618. Goltz. p.37.

Gr.in Ev.h.33 p. 247c. Gregorii Magni homiliæ in Evangelium.

in Job,l.33. l.9 ep 4. ...in Job ſeu moralium lib.33.Ib. ...liber 9 epiſtolarum epiſtola 4, tom. 2.

Gr.T.gl.M.c.8.p. 28. Gregorii Turonenſis liber 1, de gloria Martyrum: Pariſiis anno 1640.

h.Fr.l.1 c.24. p.19. ...hiſtoria Francorum: Baſileæ an. 1568.

v.Pa. ...vitæ Patrum, quæ miraculorum libris ſubjunguntur.

H

Heſy.p.29. HESYCHII Mileſii de Conſtantinopoli, in corpore hiſtoriæ Byzantinæ parte 2: Pariſ.an.1648.

Hier.ad Ct. Hieronymi ad Cteſiphontem epiſtola contra Pelagianos. tomo 2: Baſileæ an. 1564.

an.21. ...chronicon, anno Chriſti, ut ibi numeratur 21, ex recenſione Scaligeri: Amſtelodami an.1658.

chr.n.P. Arnaldi Pontaci notæ in idem chronicon: Burdegalæ an. 1604.

ep.84. Hieronymi epiſtolæ tribus prioribus tomis contentæ, ſub uno tamen numero: ex editione Eraſmi Baſileæ anno 1565, qua ſemper utimur.

in Dan.12. Hieronymi in Danielis caput 12, t.5.

in Ecc.p.82. ... in Eccleſiaſtem, t.7.

in Gal.p.200. ... in epiſt. Pauli ad Galatas, t.9.

in Jer. ...in Jeremiam prophetam, t.5.

in Jov. ...contra Jovinianum, t.2.

in Iſ.4.6.p.135. ...in Iſaiæ cap. 4.6, t.5.

in Luci,c.3.p.238. ...contra Luciferianos, t.2.

in Matt.1.v.6. ...in Matthæi, cap. 1. verſ.6, t.9.

in Of. ...in Oſeæ prophetæ 7 cap. Ib.

in pſ 57. ...in pſalmum 57.

in Ruf l.2. ... libri contra Rufinum, tom.2.

in Vig.p.212. ...contra Vigilantium, Ib.

in Zac. ...in Zachariam prophetam, t.6.

heb.p 278. ...de locis hebraicis, Ib. tom.3.

q.in G.p.201. ...quæſtiones ſeu traditiones hebraicæ in Geneſim, Ib. t.3.

v.Hil.p.251. ...de vita Hilarionis, t.1.

...de viris illuſtribus, ſeu ſcriptoribus eccleſiaſticis, Ib. v.ill.c.45.p.183.

... de vita S. Pauli eremitæ, Ib. v.Pau.n.23*.

Hilarii Pictavienſis ad Conſtantium libri duo, quos ſecundum & tertium numeramus, edit. Pariſ an 1572. Hil.ad Conſt.l.3.

... epiſtola ad filiam Apram, in prolegomenis. ad fil.

... noviſſima per Benedictinos editio: Pariſ. an. 1693. B.

... Benedictinorum præfatio in librum de ſynodis &c. B.pr.ſyn.

...vita editioni Benedictinorum præfixa. B.vit.

.... de ſynodis fidei catholicæ contra Arianos. de ſyn.

... libri de Trinitate. de Trin.

... fragmenta à Pithæo, edita Pariſ. an. 1598, parte 2. fr.2.

... contra Auxentium Arianum. InAux.p.121.

... oratio contra Conſtantium. in Conſ.

...in Matthæum canone 17. in Matt.c.17.

... in pſalmum 131. pſ 131.

... apologetica ad reprehenſores libri de ſynodis reſponſa in Benedictinorum editione pag.1206. reſp apo.

... liber de ſynodis. ſyn.

Lucæ Holſtenii notæ & caſtigationes in Stephani Byzantii opus de urbibus: Lugd.Batavorum an. 2684. Holſ.ad Ste.

... notæ in martyrologium Romanum editæ cum actis Sanctæ Perpetuæ: Pariſ. an.1674. mar.

I

IDATIANI faſti integri, bibliothecæ Labbei tom. 1. p. 8: Pariſ.an. 675. Idat.ou Ida.f.ſt.

Joannes Climacus ſcalæ ſuæ gradu 4, cap. 104: Lutetiæ anno 1603, capita ex gallica verſione deſumpta ſunt. Jo.cl.4.c.104.

Traduction de S. Jean Climaque par M.r d'Andilli, page 10 de ce qui precede le texte; à Paris en 1658. fr.pr.p.10.

Joannis Damaſceni de imagi- Jo.D m.l.2.p.755.

nibus liber 2, ex editione græca : Baſileæ an. 1575.

Joſ.ant.l.18. Joſephi antiquitates Judaicæ : Genevæ an. 1634.

bel.l.2.c.26. p.801. ... de bello Judaico ; capita ſunt ex diviſione latini interpretis.

Iſ.P.l.4.ep.69. Iſidori Peluſiotæ epiſtolarum liber 4, epiſt. 69: Pariſ. an. 1638.

It.Bur.p.43. Itinerarium Burdegalenſe ſeu Jeroſolymitanum : Ant. an. 1618.

Jul.ad Ath.p.509. Juliani Auguſti epiſt. ad Athenienſes, tomo 1, editionis Petavianæ : Pariſ. an. 1620.

ep. ...epiſtolæ tom. 2.

fr.p 541. ...fragmenta quæ ad finem tomi 1, adjiciuntur.

miſ. ... miſopogon in Antiochenos, t. 2.

n.p. ... notæ Petavii.

or.2.p.114. ... oratio 2, tom. 1.

Junl. pr p.1. Junilii Afri de partibus divinæ legis : Pariſ. anno 1650.

L

Lab.ſcri. PHILIPPI Labbei de ſcriptoribus eccleſiaſticis : Pariſ. an. 1660.

Laun de Dio.t 2. Joannis Launoii varia de duobus Dionyſiis opuſcula, parte 2 : Ib. an. 1660.

Lauſ.c.67.p.999. Palladii hiſtoria Lauſiaca ; Bib. Pat. tom. 13 : Pariſ. an. 1644.

Leo, ep. Leonis Magni epiſt. tom. 1, edit. Queſnelianæ : Lutetiæ an. 1675.

n. In Leonis opera diſſertationes & notæ per eundem P. Queſnel : Ib. t. 2.

Leon in Eut. Leontii Byzantini in Neſtorium & Eutychen : Bib. Pat. t. 4, part. 2.

ſec.8.p.525. ...de ſectis actione 8 : Ib. tom. 11.

ſup.p.1033. ... de ſcriptis quæ Patribus ab Eutychianis ſuppoſita ſunt : Ibid.

Lib.or.11. Libanii ſophiſtæ ſecundi tomi oratione 11, pro ut numeratur in indice ; in textu eſt nona ; & ſic de cæteris : Pariſ. an. 1627.

Liber.c.21.p.342. Liberati Diaconi breviarium cauſæ Eutychianæ : Pariſ. anno 1675.

Lucif.hær.p.1045. Luciferi Caralitani de non conveniendo cum heretico : Bib. Pat. tom. 9.

... ad Conſtantium pro Athanaſio. de Ath.l.1.p.954.

... epiſtolæ ſive Luciferi ſive de Luciſero. ep.p.1013.

...moriendum pro Dei filio. mori.p.1097.

... de non parcendo in Deum delinquentibus. non par.p.1060.

...de regibus apoſtaticis. reg.apo.p.1031.

Diverſæ epiſtolæ anno fere 432 ſcriptæ, per Chriſtianum Lupum editæ Lovanii an. 1682, capite ſeu epiſt. 56. Lup.ep.56.p.131.

... ejuſdem notæ & ſcholia in canones, tom. 1. t.1.

M

JOANNIS Mabillon de re diplomatica : Pariſ. an. 1681. Mabi.dipl.

... iter Italicum, quod Muſæi Italici tom. 1. præmittitur : Ib. an. 1687. It.It.

... de Liturgia Gallicana : Ib. 1685. lit.

... Muſæum Italicum : Ib. 1687. muſ.

Magdeburgenſium prolegomena in Centurias rerum eccleſiaſticarum : Baſileæ anno 1564. Magd.pr.

Marcellini & Fauſtini Luciferianorum libellus precum ad Theodoſium : Pariſ. anno 1650. Mar.& F.

Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo editum : Pariſ. anno 1619, & alibi. Marc.chr.

Metropolis Remenſis hiſtoria per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus eſt Inſulis, an. 1666. Mari.

Mamerti Claudiani presbyteri de ſtatu animæ ; in Bib. Pat. tom. 4, parte 1. M.Claud.ſta.an.

Maximi Taurinenſis homiliæ editæ cum Leone &c. Pariſ. an. 1639. Max.T.h *ſeu* 45

Græcorum Menologium ſeu horologium : Venetiis an. 1523. Men.V.p.103 2.

Menæa magna Græcorum, die in textu notato, pag. ſeu columna ejuſdem menſis octogeſimâ : Ib. an. 1528. Men.

Mir.n. Hier 24.p. 11. Auberti Miræi notæ ad Hieronymi cap. 24 de viris illuſtribus: Antuerpiæ an. 1639.

Miſc.t.2. Stephani Baluzii Miſcellaneorum, tomus 2: Pariſ. anno 1679.

Mori pœn.l.9. Joannis Morini de pœnitentia, tomus 1: Pariſ. an. 1651.

MS. Diverſes pieces copiées ſur des manuſcrits.

N

Naz.ep.16.p 778. GREGORII Nazianzeni epiſtolæ, tomo 1.

or.16.p 640. ... orationes, Ib.

teſt. ... teſtamentum ad calcem, tom. 1, poſt indicem editum.

vit. ... vita per Gregorium presbyterum, orationibus præfixa.

Nem.c.30.p.774. Nemeſii philoſophi græci de natura hominis: Bib. Pat. tom. 12.

Nil.l.2.ep.4. Nili monachi lib. 2, epiſtola 4: Romæ an. 1662.

orat. ... ejuſdem tractatus de oratione inter ejus opuſcula: Ib. an. 1673. edita.

P.ep. .. ejuſdem epiſtolarum pars per Poſſinum edita: Pariſ. an. 1656.

Nphr.l.2.c.36. Nicephori Calliſti hiſt. eccleſ. Pariſ. an. 1630.

Nphr.chr. Nicephori Patriarchæ Conſtantinopolitani chronicon editum cum Euſebii chronicis, cum Syncello &c.

Nyſ.ad Theo.p. 262. Gregorii Nyſſeni ad Theophilum Alexandrinum contra Apollinarem, tomo 3: Pariſ. an. 1638.

ad Euſt.p.660. ... ad Euſtathiam, Ambroſiam, & Baſiliſſam epiſtola: Ib.

in Apo.p.47. ... contra Apollinarem tomo 2.

in Ephr.p.608. ... de vita S. Ephræm Syri, to. 1.

in Eun.l.1.p.694. ... contra Eunomium, lib. 1. t.2.

v.Th. *ſen* Gr.p. 554. ... de vita Greg. Thaumat. lb.t.3.

O

Opt.l 3. OPTATI Milevitani, lib. 3: Pariſ. an. 1631.

Ori in Celſ.l.6 p. 493. Origenis libri in Celſum: Cantabrigiæ an. 1658.

in Matt. ... tomus, tractatus, ſeu ſectio 6 in Matthæum: Ib.

Pauli Oroſii hiſtoria: Bib. Pat. tom. 15. Oroſ.l.7.p.269.

P

ANTONII Pagi Franciſcani critica in annales Baronii ad annum Chriſti 20, paragr. 2: Pariſ. an. 1689. Pagi,28.§ 2.

Palladii hiſtoria Lauſiaca: Bib. Pat. tom. 13. Pall.lauſ.c.103.p. 1023.

Palladii dialogus de vita Joan. Chryſoſtomi, à Bigotio datus: Lutetiæ an. 1682. Pal.dial. *ſeu* v. Chry.

Chronicon Paſchale ſeu Alexandrinum, ex editione Cangiana: Pariſ. an. 1688. Paſc.

Paulini Nolani carmen 24: Antuerpiæ 1622. Paul.c.24.

... epiſtolæ: Ib. ep 16.p.175.

Petri Aurelii ad Hermanni Loemelii ſpongiam reſponſio, cap.7, ſeu de 7 propoſitione, t.2. P.Aur.ſp.c.7.p. 115.

Petri de Natalibus lib.2: Lugd. an.1543. P.de Nat.l.2.

Joannis Pearſonii epiſcopi Ceſtrienſis vindiciæ epiſtol. Ignatii, pars 1: Cantabrigiæ anno 1672. Pearſ.de Ign.t.1.

Henrici Dodwel diſſertatio Pearſonii poſtumis ſubjecta: Londini an. 1688. diſſ.

Vide de Ign. in Ign.

Pearſonii opera poſtuma: Londini an. 1688. poſt.

Vindiciarium Ignatii epiſtolarum, pars 2: Cantabrig. an. 1672. t.2.p.188.

Dionyſii Petavii dogmatum theologicorum, t.5: Ib. an. 1650. Pet.dog.t.5.

... rationarii temporum, parte 2, lib.1: Ib. an. 1652. rat.2.l.1.

Défenſe de l'antiquité des temps, par D. Paul Pezron; à Paris en 1692. Pez.def.

Phebadii Agennenſis Epiſcopi contra Arianos liber: Bib. Patr. Pariſienſis tomi 4, parte 2. Pheb.p.180.

Supplementa Philoſtorgiana, eccleſiaſticæ Philoſtorgii hiſtoriæ ſubjecta in editione tum Gothofredi, tum Valeſii. Phiſg.app.

Philoſtorgii hiſt. eccl. ex editione Gothofredi: Genevæ an. 1643.

... Gothofredi notæ & diſſertationes in Philoſtorgium.

... Henrici Valeſii notæ in eundem: Pariſ. an. 1673.

Photii bibliothecæ caput, ſeu codex 8: Genevæ an 1612.

Plinii majoris hiſtoria naturalis: Francofurdi an. 1599.

Plutarchi de Iſide & Oſiride Moralium tomo 1, editionis græcæ per Henricum Stephanum, an. 1572.

Theſauri aſcetici per Petrum Poſſinum editi opuſculum 2: Toloſæ an. 1684.

Autor anonymus de hæreſibus, à Sirmondo Prædeſtinati nomine editus, capite ſeu hæreſi 11: Pariſ. an. 1643.

Procopii de ædificiis Juſtiniani, tom. 2: Pariſiis anno 1662.

... de bello Perſico, tom. 1.

Alterius Proſperi cum Aquitano editi de promiſſionibus liber 4, ſeu dimidium temporis.

Prudentii περὶ στεφάνων, ſeu de coronis Martyrum, hymno 2: Amſtelod. an. 1631.

... apotheoſis ſeu de fide, hymno 4.

... in Symmachum.

Claudii Ptolemei geographicorum liber 3: Antuerp. an. 1618

R

JOSEPHI Ripamontii hiſtoriarum Eccleſiæ Mediolanenſis: Mediolani an. 1617.

Andreæ Riveti criticus ſacer: Genevæ an. 1660.

Vitæ Patrum per Roſweidum editæ: Antuerpiæ an. 1615.

Rufini hiſt. eccl. ſeu ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita: Ib. an. 1548.

Rufini de adulteratis Origenis libris, inter Origenis opera, t. 1: Baſileæ an. 1620.

... de vitis Patrum qui apud Roſweidum liber eſt ſecundus: Antuerpiæ an. 1615.

S

SACRAMENTARIUM Gregorii ab Hugone Menardo editum: Pariſ. anno 1642.

Claudii Salmaſii de primatu Papæ: Lugduni Bat. an. 1645.

Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum: Pariſ. an. 1637.

Apollinaris Sidonii carmen 9, ex editione Sirmondi verſu 5: Pariſ. anno 1652.

Joannis Savaronis notæ in Sidonium: Pariſ. an. 1609.

Sigeberti Gemblacenſis de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber, poſt Hieronymum, Gennadium &c. à Miræo editus: Antuer. an. 1639.

... chronicon anno Domini, ut ille numerat, 411.

Sixti Senenſis bibliotheca ſancta: Coloniæ an 1626.

Socratis hiſt. eccl. ex editione Valeſii: Pariſ. an. 1668.

Sozomenis hiſt. eccl. ex editione Valeſii: Ib.

Valeſii in eaſdem Socratis & Sozomenis hiſtorias notæ: Ibid.

Ezechielis Spanhemii diſſertatio ſeu lib. 5. de præſtantia & uſu numiſmatum: Amſtelod. an. 1671.

Ælii Spartiani in vita Peſcennii Nigri inter hiſt. Aug. ſcriptores Pariſ. editos an. 1620.

Spicilegii Acheriani tomus 3: Pariſ. an. 1659.

Jacobi Sponii Miſcellanea antiquæ eruditionis: Lugd. an. 1685.

Stephani de urbibus: Amſt. 1678.

Strabonis lib. 14: Pariſ. an. 1620.

Remarques du P. Petitdidier de la Congregation de S. Vanne, ſur la bibliotheque eccleſiaſtique de Mr du Pin, à Paris en 1691.

Suidæ lexicon in littera α. β. & ſic de ceteris: Genevæ an. 1619.

Sulp. l. 2. Sulpitii Severi hiſt. ſacræ liber 2: Antuerpiæ an. 1574.

dial 1. c. 2. p. 242. ... dialogus primus.

v. Mart. p. 196. ... de Vita Sti Martini.

Sur. t. nov. p. 434. Surius primo die nov. & ſic de ſingulis menſibus: Coloniæ 1618.

Syn. Dio, p. 48. d. Syneſii Cyrenæ Dio, ſeu de ipſius vitæ inſtituto: Lutetiæ an. 1640.

T

Tac. an. 13. CORNELII Taciti annalium lib. 13: Pariſ. an. 1608.

Th. Al. paſ. 1. Theophili Alexandrini epiſtola Paſchalis prima: Bibliothecæ Patrum Pariſienſis tomo 3.

Thdr. L. 1. 2. p. 566. Theodori Lectoris liber 2, à Valeſio cum Evagrio &c. editus: Pariſ. an. 1673.

Thdrt. l. 3. c. 6. p. 644. Theodoreti hiſt. eccl. liber 3, ex editione Sirmondi t. 3: Pariſ. an. 1642. Si additur V, deſignatur editio Valeſii: Ib. an. 1673.

dial. 1. p. 22. ... dialogus 1 contra Eutychianos: Ibid.

h. l. 1. c. 1. p. 191. ... hæreticarum fabularum liber 1: Ib.

in Ez. 48 p. 804. ... in Ezechielis cap. 48, tom. 2.

in Phil. 2. ... in ſecundum ad Philippenſes epiſtolæ caput, tom. 3.

v. P. c. 29. p. 804. ... religioſa hiſtoria ſeu de vitis Patrum, tom. 3.

Them. or. 5. Themiſtii oratio 5, ex editione Harduini Lutetiæ anno 1684.

Thom p. 151. Joſephi Thomaſii codices Sacramentorum: Romæ an. 1680.

Thphn. p. 188. Theophanis chronographia: Pariſ. an. 1665.

Tit. Bſt. l. 2. p. 911. Titi Boſtrenſis Epiſcopi libri tres contra Manichæos: Bib. Patrum Pariſienſis tomi 4, parte 2.

Trip. Hiſtoriæ Eccleſiæ tripartita ex Theodoreto, Sozomeno, & Socrate, ab Epiphanio verſis per Caſſiodorum digeſta: Pariſ. 1562.

Typic. Typicon S. Sabæ: Venetiis 1545.

V

Vand. VANDALICÆ perſecutionis hiſtoria, per D. Theodoricum Ruinart: Pariſ. anno 1694.

Les Vies des Peres des deſerts, traduites par Mr d'Andilly, tome 1; à Paris en 1647. V. des P.

Willelmi Wendrockii in decimam ſextam Provincialem: Coloniæ an. 1679. Vendr. in 16.

Italiæ ſacræ per Ughellum, tomi 1, parte 2: Romæ an. 1653. Ugh. t. 1. 2.

Victor junior ſeu Victorinus in illius Cæſaris vita de quo ſermo eſt; inter Auguſtæ hiſtoriæ ſcriptores editus: Francof. anno 1588. Vict. epi. p. 543.

Marii Victorini in Arianos lib. 2 Bib. Pat. Pariſ. tomi 4, parte 1. Vict. l. 2. p. 219.

Victoris Epiſcopi Tununenſis chronicon, theſauri temporum à Scaligero dati, parte 2: Amſtelodami ann. 1658. Vict. T.

Vigilius Tapſenſis in Eutychyanos, libro 4, editus cum Victore Vitenſi: Divione an. 1665. Vig. in Eut. l. 4. p. 34.

Vincentii Lerinenſis commonitorium, cum Salviano editum: Pariſ. an. 1667. Vinc. L.

Vincentii Bellovacenſis tom. 4, ſeu ſpeculum hiſtoriale: Duaci an. 1624. Vinc. B.

Vitæ Patrum per RoſWeidum editæ: Antuerpiæ an. 1615. Vit. P.

Voſſii de hiſtoricis græcis, vel latinis: Lugduni Batavorum an. 1651. Voſſ. h. gr. on lat.

... de ſibyllinis oraculis: Oxonii an. 1680. ſiby.

Jacobi Uſſerii annales veteris & novi Teſtamenti: Pariſ. anno 1675. Uſſ. p.

... Britannicarum Eccleſiarum Antiquitates: Dublinii anno 1639. r. Bc.

Uſuardi martyrologium ex Molani editione: Lovanii an. 1568. Uſu.

Z

ZOSIMI Comitis hiſtoriarum liber 2, in hiſtoria Auguſta: Francofurti an. 1590. Zoſi. 6. p. 618.

TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

SAINTE HELENE VEUVE, IMPERATRICE, ET MERE DU GRAND CONSTANTIN.

ARTICLE I. *NAISSANCE de S.te Helene : Elle eſt mariée à Conſtance Chlore ; eſt faite Auguſte par Conſtantin ſon fils.* page 1

II. *S.te Helene va viſiter les ſaints lieux à Jeruſalem : En quel état ils eſtoient.* 3

III. *S.te Helene trouve la Croix & le Saint Sepulcre.* 5

IV. *Veneration de toute l'Egliſe pour la Croix & les autres inſtrumens de la Paſſion.* 7

V. *Conſtantin fait baſtir à Jeruſalem l'egliſe de la Croix & de la Reſurrection.* 10

VI. *L'egliſe de la Reſurrection eſt dediée : On y vient de tous coſtez adorer la Croix.* 12

VII. *S.te Helene baſtit les egliſes de Bethléem & de l'Aſcenſion ; ſon humilité ; ſa mort.* 14

VIII. *Honneurs rendus à la memoire de S.te Helene* 16

IX. *De S. Macaire de Jeruſalem.* 19

SAINT EUSTATHE, EVESQUE D'ANTIOCHE 21

SAINT ALEXANDRE, EVESQUE DE BYZANCE OU CONSTANTINOPLE. 32

EUSEBE EVESQUE DE CESAREE DANS LA PALESTINE.

ART. I. *UNION d'Euſebe avec S. Pamphile : Ses études.* 39

II. *Euſebe accuſé d'apoſtaſie : Il eſt fait Eveſque, écrit à Conſtancie ſur les images.* 41

III. *Euſebe s'unit aux Ariens ; refuſe l'eveſché d'Antioche.* 44

IV. *Euſebe eſt aimé de Conſtantin : Il contribuë à opprimer Saint Athanaſe : Ses dernieres actions : Sa mort.* 46

V. *Euſebe refute Hierocle, & fait quelques autres écrits : De ſa chronique.* 48

VI. *Des livres de la Preparation & de la Demonſtration : De l'hiſtoire eccleſiaſtique.* 52

VII. *De ce qu'Euſebe a écrit ſur les Martyrs, & ſur quelques autres ſujets.* 56
VIII. *Des derniers écrits d'Euſebe, particulierement de la vie de Conſtantin.* 58
IX. *Des écrits attribuez à Euſebe par le Pere Sirmond; & de quelques autres.* 60
X. *De l'ouvrage d'Euſebe contre Porphyre; & de divers autres qui ſe ſont perdus: Quelques remarques ſur ſes écrits & ſur ſon genie.* 63
XI. *De ceux qui ont regardé Euſebe comme Orthodoxe, & de ceux qui l'ont cru Arien.* 67
XII. *Qu'Euſebe meſme ſe declare Arien par ſes actions & par ſes écrits.* 69
XIII *De quelques autres erreurs ou defaut qu'on trouve dans les écrits d'Euſebe.* 74

SAINT SIMEON, ARCHEVESQUE DE SELEUCIE, ET BEAUCOUP D'AUTRES SAINTS MARTYRIZEZ EN PERSE SOUS LE ROY SAPOR.

ART. I. *ETAT de la foy dans la Perſe ſous Conſtantin: Sapor la perſecute.* 76
II. *S. Simeon confeſſe la foy devant Sapor.* 79
III. *Martyre de S. Uſthazad converti par S. Simeon.* 80
IV. *Martyre de S. Simeon & de divers autres: S. Sadoth luy ſuccede.* 82
V. *Edit general de Sapor contre les Chrétiens: Les ſœurs de Saint Simeon ſont martyrizées.* 83
VI. *Saint Sadoth eſt martyrizé avec 128 autres.* 86
VII. *De Saint Jonat, Saint Barachiſe, Ste Ia, & pluſieurs autres Martyrs.* 87
VIII. *La perſecution eſt reduite aux Eccleſiaſtiques: De Saint Mille Eveſque.* 89
IX. *De S. Dauſat Eveſque, S. Bademe Abbé, & des autres derniers Martyrs de la perſecution.* 94
X. *Des villes de Seleucie & de Cteſiphon.* 97

SAINT ANTOINE, PREMIER PERE DES SOLITAIRES D'EGYPTE.

ART. I. *DE l'origine & des premiers auteurs de la vie ſolitaire: Des Aſcetes.* 101
II. *Naiſſance & education de S. Antoine: Il ſe retire dans le deſert, & demeure long-temps ſeul.* 105

III. *Saint Antoine commence à former des disciples: Saint Hillarion l'imite dans la Palestine.* 109
IV. *Vie ordinaire du Saint.* 112
V. *Saint Antoine cherche le martyre à Alexandrie; & puis se retire sur une montagne fort reculée: Description de ce lieu.* 114
VI. *Des monasteres de la montagne de Debors & de Pispir.* 116
VII. *Quelques revelations & quelques miracles du Saint: Son zele pour la foy: Disputes contre des philosophes.* 118
VIII. *Saint Antoine écrit à Constantin; prevoit les ravages des Ariens: De S. Paul ermite.* 121
IX. *S. Antoine écrit à Gregoire & à Balac: Son union avec ceux de Tabenne.* 122
X. *Diverses histoires particulieres touchant le Saint.* 124
XI. *Suite des mesmes histoires.* 127
XII. *Saint Antoine va à Alexandrie combatre les Ariens: Il y voit Didyme.* 129
XIII. *Mort de S. Antoine: Pourquoi il veut qu'on tienne sa sepulture secrette: Son corps est apporté en France.* 131
XIV. *Des écrits du Saint.* 134
XV. *Quelques eloges donnez à S. Antoine.* 137
XVI. *Saint Hilarion vient voir la demeure de Saint Antoine: De Sarmate, Amate, & Macaire ses disciples.* 138
XVII. *De Pityrion & des autres disciples de S. Antoine.* 141

SAINT PAUL, SURNOMME' LE SIMPLE. 144

SAINT AMON, FONDATEUR DES SOLITAIRES DE NITRIE.

ART. I. *SAINT Amon vit avec sa femme dans la virginité, puis se retire à Nitrie.* 153
II. *Saint Amon forme beaucoup de disciples; fait quelques miracles.* 155
III. *Union de S. Amon avec S. Antoine: Sa mort.* 157
IV. *Des solitaires de Nitrie.* 159
V. *Hospitalité de ceux de Nitrie: Du desert des Cellules.* 161
VI. *De Saint Theodore, d'Arsise, & de quelques autres disciples de S. Amon.* 163

S. PACOME PREMIER ABBE' DE TABENNE, ET INSTITUTEUR DES COENOBITES.

ART. I. *ELOGE de S. Pacome: De l'histoire de sa vie, & des traductions qu'on en a faites.* 167

II. *Premieres années de S. Pacome : Il ſe convertit & ſe retire dans le deſert avec S. Palemon.* 171
III. *Saint Pacome, aprés un ordre reïteré d'un Ange, fonde le monaſtere de Tabenne.* 174
IV. *Que Saint Pacome eſt le premier inſtituteur des monaſteres & des congregations de moines.* 176
V. *Les monaſteres de S. Pacome diviſez en familles.* 179
VI. *Des Novices.* 180
VII. *Habit de ceux de Tabenne : Leur office.* 182
VIII. *Regles pour le manger.* 185
IX. *Des hoſtes : viſites paſſives & actives, funerailles, travaux coucher.* 187
X. *Sermons ; penitence ; lecture ; obeïſſance ; pauvreté, aumoſnes.* 190
XI. *Vertu des moines de Tabenne celebre dans l'Egliſe. S. Pacome en prevoit la diminution.* 193
XII. *De la regle de S. Pacome.* 195
XIII. *Du monaſtere de Vierges établi par S. Pacome.* 196
XIV. *Saint Pacome viſite & inſtruit ſes Religieux, veut eſtre comme eux.* 198
XV. *Douceur & humilité de S. Pacome.* 200
XVI. *La charité de S. Pacome pleine de force & de vigueur.* 202
XVII. *S Pacome deſintereſſé ; plein de zele pour l'Egliſe.* 204
XVIII. *Des miracles & des autres dons extraordinaires qu'a eus S. Pacome.* 207
XIX. *Saint Pacome reçoit Saint Athanaſe, fait quelques miracles &c.* 210
XX. *Fondation des maiſons de Paban, Chenoboſque, & Moncoſe.* 213
XXI. *Le Saint predit la chute d'un moine, & le met en penitence &c.* 214
XXII. *Hiſtoire de Silvain comedien.* 216
XXIII. *Saint Pacome fait agir Saint Theodore ; fonde cinq nouvelles maiſons.* 218
XXIV. *Voyage du Saint à Pane : Il empeſche de chanter pour un mort.* 220
XXV. *Quelques viſions de Saint Pacome : Il obtient le don des langues.* 223
XXVI. *Concile de Latople : Diverſes actions de Saint Pacome, & ſa mort.* 225
XXVII. *Des lettres de S. Pacome.* 227

XXVIII. *Petrone ſuccede à S. Pacome : de Syr, Pecuſe, & quelques autres diſciples du Saint.* 229
XXIX. *De Corneille, & de S. Jonas jardinier.* 232
XXX. *De Thitoés & de Theodore d'Alexandrie.* 234

SAINT ACEPSIME EVESQUE, ET SES COMPAGNONS, MARTYRS EN PERSE. 236

SAINT SPIRIDION, EVESQUE DE TRIMYTHONTE EN CYPRE, ET CONFESSEUR. 242

SAINT MAXIMIN, EVESQUE DE TREVES. 247

SAINT PAUL EVESQUE DE CONSTANTINOPLE, ET MARTYR. 251

SAINT JACQUE, EVESQUE DE NISIBE, ET CONFESSEUR. 260

SAINT JULE PAPE: AVEC SAINT SILVESTRE, ET SAINT MARC.

ART. I. *DE S. Silveſtre Pape.* 265
II. *De S. Marc Pape.* 268
III. *S. Jule eſt fait Pape: Les Euſebiens luy écrivent contre Saint Athanaſe, & demandent un Concile.* 269
IV. *S. Jule indique le Concile à Rome: Les Euſebiens refuſent d'y venir.* 271
V. *Le Concile de Rome declare S. Athanaſe innocent.* 273
VI. *De ce qui ſe fit à Rome à l'égard de quelques autres Eveſques.* 274
VII. *Lettres des Euſebiens au Pape.* 276
VIII. *Réponſe de S. Jule aux Euſebiens.* 278
IX. *Saint Jule demande le Concile de Sardique, qui luy écrit; ſe rejouit du rétabliſſement de Saint Athanaſe : reçoit la retractation d'Urſace & de Valens: Sa mort.* 280
X. *De S. Amals de Tiano, & S. Severe de Ravenne, ordonnez Eveſques par S. Jule.* 282

SAINT FRUMENCE, EVESQUE D'AUXUME, ET APOSTRE DE L'ETHIOPIE. 284

LA CONVERSION DE SAINT JOSEPH, SURNOMMÉ LE COMTE. 290

LE GRAND OSIUS, EVESQUES DE CORDOUE, ET CONFESSEUR.

ART. I. ELOGES donnez à Osius: Reflexions sur sa chute. 300
II. Osius est fait Eveſque: Il assiſte au Concile d'Elvire. 302
III. Des premiers Canons du Concile d'Elvire. 304
IV. Des derniers Canons du Concile d'Elvire. 307
V. Osius confesse J. C. sous Maximien; est aimé de Constantin dresse le symbole de Nicée, & rend plusieurs autres services à l'Egliſe. 309
VI. Osius preside au Concile de Sardique: Constance ne peut l'obliger à condanner S. Athanase, & le renvoie à son Egliſe. 311
VII. Osius tenté de nouveau par Constance, luy écrit une excellente lettre: Il est retenu un an à Sirmich comme en exil. 313
VIII. Chute d'Osius. 316
IX. De la mort d'Osius. 318

PERSECUTION DE L'EGLISE, PAR JULIEN L'APOSTAT.

ART. I. LES pechez des Chrétiens attirent la perſecution. Julien renonce à J. C, & efface son batteſme par des sacrileges. 322
II. Zele de Julien pour l'idolatrie: Il travaille à la retablir. 325
III. Julien pour entretenir la diviſion dans l'Egliſe, rappelle ceux qui avoient eſté bannis sous Conſtance. 327
IV. Il fait tomber beaucoup de Chrétiens par une douceur apparente: Hiſtoire d'Ecebole. 329
V. De Maris de Calcedoine: Julien caſſe les officiers Chrétiens, admire la generoſité de Ceſaire. 332
VI. Julien taſche de pervertir les ſoldats: Artifice dont il uſe pour cela: Generoſité de Romain. 334
VII. Julien chaſſe Eleuſe de Cyzic; depouille les Eccleſiaſtiques & les vierges de leurs privileges, veut faire rebaſtir les temples; tourmente les moines. 338
VIII. Il exclud les Chrétiens des charges, les tourmente en pluſieurs manieres; maltraite diverſes villes. 341
IX. Julien défend aux Chrétiens d'enſeigner, & meſme d'étudier les lettres humaines. 344
X. Julien veut faire honorer les demons avec luy: Il fait perſecuter les Chrétiens par les Gouverneurs. 348
XI. De S. Jean & S. Paul, & de quelques autres qu'on dit avoir ſouffert à Rome & dans l'Italie ſous Julien. 350

XII. De S. Elipbe & de S. Emilien. 353
XIII. Des Martyrs d'Egypte. 355
XIV. De Saint Euſebe & ſes compagnons Martyrs à Gaza & de S. Zenon Eveſque de Maïume. 357
XV. Ceux de Gaza autoriſez par Julien, font de nouvelles cruautez. 359
XVI. Les payens deterrent & brulent les os de Saint Jean Batiſte & d'Eliſée. 361
XVII. De la ſtatue de J. C. à Paneade. 362
XVIII. Les egliſes brulées ou profanées dans la Phenicie: Cruauté de ceux d'Heliople contre Saint Cyrille & contre les vierges. 364
XIX. Cruautez commiſes contre Marc Eveſque d'Aretbuſe. 367
XX. Julien maltraite Ceſarée en Cappadoce pour avoir abatu un temple: Martyre de S. Eupſyque. 370
XXI. Des Martyrs de Mere, & de quelques autres de l'Aſie mineure. 373
XXII. Des Martyrs que fit Julien depuis Conſtantinople juſques à Ancyre: Confeſſion de S. Baſile d'Ancire. 374
XXIII. S. Baſile d'Ancyre eſt martyrizé. 377
XXIV. De Philorome, du Duc Arteme, & de quelques autres. 380
XXV. De Tite Eveſque de Boſtres. 382
XXVI. Julien fait polluer les fontaines & les vivres à Antioche: Saint Juventin & Saint Maximin s'en plaignent, & confeſſent la foy publiquement. 385
XXVII. S. Juventin & Saint Maximin ſont martirizez. 387
XXVIII. Le temple de Daphné brulé: Julien ſurmonté par la conſtance du Confeſſeur Theodore. 389
XXIX. Julien fait fermer & piller l'egliſe d'Antioche: Du Comte Julien ſon oncle: Martyre de S. Teodoret. 392
XXX. Crimes du Comte Julien, & ſa mort funeſte. 395
XXXI. Punition de quelques autres payens ſacrileges ou apoſtats. 398
XXXII. De Ste Publie: Le fils d'un preſtre des idoles converti. 401
XXXIII. Le peuple d'Antioche ferme dans la foy: Julien écrit contre les Chrétiens. 404
XXXIV. Martyre de S. Bonoſe & S. Maximilien. 406
XXXV. Julien favoriſe les Juifs, & leur perſuade de rebaſtir le Temple. 409
XXXVI. Dieu arreſte le deſſein de Julien par des feux & des tremblemens de terre. 411

XXXVII. *Apparition de la Croix en l'air & ſur les habits.* 414
XXXVIII. *Julien taſche de transferer au paganiſme les pratiques de l'Egliſe: Regles qu'il donne à ſes pontifes.* 416
XXXIX. *Deſſeins furieux de Julien contre l'Egliſe, qui ne ſe défend que par les prieres.* 420
XL. *Martyre de S. Domice.* 422

MUCE ABBE' EN THEBAIDE, ET DIVERS AUTRES DU MESME QUARTIER. 424

SAINT HILAIRE, EVESQUE DE POITIERS.

ART. I. *GRANDS eloges donnez à ce Saint.* 432
II. *De l'ancienne hiſtoire de Saint Hilaire: Sa ſcience & ſon eloquence.* 434
III. *Converſion de S. Hilaire.* 436
IV. *S. Hilaire eſt fait Eveſque: S. Martin le vient trouver.* 437
V. *S. Hilaire entreprend la défenſe de la verité; adreſſe une requeſte à Conſtance.* 438
VI. *Hiſtoire du Concile de Beziers.* 440
VII. *Banniſſement de S. Hilaire & de Rhodane de Toulouſe: Les autres Eveſques de France continuent à ſoûtenir la foy: Conduite de S. Hilaire dans ſon exil.* 442
VIII. *Les Eveſques des Gaules écrivent à S. Hilaire: Il fait pour eux ſon livre des Synodes.* 444
IX. *Contenu du livre des Synodes.* 445
X. *S. Hilaire écrit à ſa fille, compoſe les livres de la Trinité.* 448
XI. *S. Hilaire aſſiſte au Concile de Seleucie; va enſuite à Conſtantinople.* 450
XII. *S. Hilaire demande audience pour défendre la foy opprimée: On le renvoie à ſon Egliſe.* 452
XIII. *S. Hilaire écrit contre Conſtance, Urſace, & Valens.* 453
XIV. *Quelques miracles de S. Hilaire dans les Gaules: Il y rétablit l'Egliſe & la foy: Concile de Paris.* 455
XV. *S. Hilaire & S. Euſebe travaillent pour l'Egliſe en Italie.* 458
XVI. *S. Hilaire reduit Auxence à confeſſer de bouche la divinité de J.C. dans la Conference de Milan.* 459
XVII. *Auxence fourbe; fait chaſſer S. Hilaire de Milan: Le Saint écrit contre luy.* 461
XVIII. *Mort de S. Hilaire: De ſes reliques, de ſes miracles.* 463
XIX. *Des écrits de S. Hilaire.* 465
XX. *De quelques Saints qu'on dit avoir eſté diſciples de Saint Hilaire.* 468

Digitized by Google

SAINT THEODORE, ABBE' DE LA CONGREGATION DE TABENNE.

ART. I. *SAINT Theodore ſe retire à Tabenne, eſt ſuivi de ſa mere & de ſes freres.* 469

II. *Saint Pacome emploie beaucoup Saint Theodore, meſme à preſcher.* 472

III. *Saint Theodore viſite les monaſteres de Saint Pacome; eſt fait Superieur de Tabenne.* 474

IV. *S. Pacome ſanctifie S. Theodore en l'humiliant.* 477

V. *Orſiſe eſt fait Abbé de Tabenne: eſtimé de Saint Antoine & Saint Athanaſe: Il emploie S. Theodore.* 479

VI. *Orſiſe oblige Saint Theodore d'accepter en ſa place la charge d'Abbé.* 481

VII. *Reſpect de Saint Theodore pour Saint Pacome; Il réunit la Congregation, predit la perſecution des Ariens.* 483

VIII. *Saint Theodore predit l'epiſcopat d'Ammon, & d'autres choſes: Dieu l'autoriſe par divers miracles.* 486

IX. *Dieu découvre à Saint Theodore l'état de ſes Religieux.* 488

X. *S. Theodore & S. Antoine promettent l'indulgence de Dieu aux penitens. Le premier predit la paix de l'Egliſe.* 490

XI. *Saint Theodore fonde cinq nouveaux monaſteres, apprend de Dieu la mort de Julien: Arteme vient chercher Saint Athanaſe a Pabau.* 493

XII. *Saint Theodore reçoit Saint Athanaſe; & demande à Dieu de mourir.* 495

XIII. *Mort de Saint Theodore: Il eſt honoré par les Saints & par l'Egliſe.* 497

XIV. *Orſiſe reprend la conduite de ceux de Tabenne: Leur état à la fin du IV ſiecle: Monaſtere de la penitence à Canope.* 499

MARCEL EVESQUE D'ANCYRE, ACCUSE' D'HERESIE. 503

LUCIFER EVESQUE DE CAGLIARI.

ART. I. *QUEL eſtoit Lucifer: Il défend la foy à Milan, & eſt banni.* 514

II. *Ecrits de Lucifer loüez par Saint Athanaſe: Lucifer les envoie à Conſtance.* 516

III. *Etat de l'Egliſe d'Antioche ſous Julien.* 518

IV. *Lucifer ordonne Paulin Eveſq. des Euſtatbiens d'Antioche.* 520
V. *Lucifer ſe ſepare de Saint Euſebe de Verceil, & de l'Egliſe Catholique.* 521
VI. *Qu'il n'y a point d'apparence que Lucifer ſoit revenu à l'Egliſe.* 522
VII. *Des Luciferiens, & de la requeſte de Marcellin & Fauſtin.* 524
VIII. *D'un livre de Fauſtin: De Gregoire d'Elvire & des autres Luciferiens.* 526
IX. *Schiſme d'Hilaire Diacre de Rome.* 528

SAINT EUSEBE, EVESQUE DE VERCEIL, ET CONFESSEUR.

ART. I. *SAINT Euſebe eſt elevé à l'epiſcopat: Sa vie ſainte & auſtere.* 529
II. *S. Euſebe met la regularité dans ſon Clergé.* 531
III. *Le Pape Libere travaille à obtenir le Concile de Milan par le moyen de Lucifer ſon legat, & de S. Euſebe.* 532
IV. *Le Concile de Milan eſt dominé par les Euſebiens.* 534
V. *Saint Euſebe propoſe le ſymbole de Nicée, qui eſt receu par Saint Denys de Milan, & par ſon peuple, mais rejetté par les Ariens: Lucifer eſt retenu dans le palais.* 536
VI. *Les Ariens demandent encore la condannation de S. Athanaſe: Le peuple les chaſſe de l'egliſe.* 538
VII. *Le peuple veille dans l'egliſe, obtient la liberté de Lucifer: Les Ariens transferent le Concile dans le palais, propoſent ſous le nom de Conſtance un écrit heretique, qui eſt rejetté des Confeſſeurs & du peuple.* 540
VIII. *Etranges emportemens de Conſtance: Saint Euſebe & Lucifer luy reſiſtent genereuſement, & ſont arreſtez.* 542
IX. *Retractation de Saint Denys qui avoit ſigné contre S. Athanaſe: Il défend la verité dans le palais, d'où ſon peuple le retire. Luy & les autres ſont bannis.* 545
X. *Generoſité & gloire des Confeſſeurs: Libere leur écrit.* 547
XI. *Cruauté des Euſebiens contre les Confeſſeurs: S. Denys meure dans l'exil.* 549
XII. *Traitement barbare que les Ariens font à Saint Euſebe: Il ne veut point recevoir d'eux à manger.* 551
XIII. *Suite des ſouffrances de S. Euſebe: Il écrit à ſon peuple, & fait d'autres ouvrages.* 554
XIV. *Nouvelles ſouffrances de Saint Euſebe: On change trois fois ſon exil. Son amour pour la verité preſque abandonnée* 555

XV. *Saint Euſebe rappellé par Julien, travaille beaucoup pour l'Egliſe en Orient & en Italie.* 557
XVI. *Dernieres actions de S. Euſebe, ſa mort, ſes diſciples.* 559
XVII. *De Saint Marcellin Eveſque d'Embrun : De S. Domnin & de S. Vincent de Digne.* 561

SAINT HILARION, ABBÉ EN PALESTINE. 564

LES SS. ANACORETES PAUL, ISAIE, SABBAS, ET LES AUTRES TUEZ PAR LES BARBARES DANS LES SOLITUDES DE SINAÏ ET DE RAÏTHE. 573

SAINT JULIEN SABBAS, ABBÉ DANS LA MESOPOTAMIE. 581

SAINT ABRAHAM SOLITAIRE, PRESTRE, ET CONFESSEUR : ET SAINTE MARIE PENITENTE SA NIECE. 568

S. MOYSE SOLITAIRE, ET PREMIER EUESQUE DES SARRAZINS. 593

SAINT HOR OU OR, SOLITAIRE DE NIRIE. 598

LES APOLLINARISTES.

ART. I. *HERESIE des Apollinariſtes ſur l'ame de J.C.* 602
II. *Les Apollinariſtes nient la verité du corps de J.C.* 604
III. *Erreurs des Apollinariſtes hors le myſtere de l'Incarnation : Des Antidicomarianites.* 606
IV. *Hiſtoire des premieres années d'Apollinaire.* 609
V. *Reputation d'Apollinaire dans l'Egliſe : Il eſt fait Eveſque.* 611
VI. *Apollinaire travaille pour les études & pour l'Egliſe ſous Julien.* 612
VII. *L'Apollinariſme eſt condamné, mais non Apollinaire qui ſe cache quelque temps.* 613
VIII. *L'hereſie d'Apollinaire ſe decouvre peu à peu: Rome la condamne, ſans toucher à ſa perſonne.* 615
X. *Vital ſurprend le Pape Damaſe.* 617
XI. *Vital & Apollinaire font ſchiſme: Les Confeſſeurs d'Egypte ſe declarent contre eux.* 620
Apollinaire & quelques autres ſont depoſez par le Concile

de Rome, à la priere de S. Baſile & des autres Orientaux. 622
XII. *Les Apollinariſtes reſiſtent à l'autorité de l'Egliſe: Timothée l'un d'eux eſt banni.* 624
XIII. *Le Concile œcumenique & divers autres condannent les Apollinariſtes: Mort d'Apollinaire.* 626
XIV. *Les Apollinariſtes condannez par les Empereurs & par les Peres: Leur ſecte s'éteint, mais non leur doctrine.* 628
XV. *De la ſecte des Polemiens: Ecrits de Timothée.* 631
XVI. *Des écrits d'Apollinaire, & premierement de ceux qu'il a fait pour la vraie foy.* 633
XVII. *Ouvrages d'Apollinaire ſur l'Ecriture, & ſur divers ſujets.* 634
XVIII. *Ecrits d'Apollinaire attribuez à divers Peres.* 636

NOTES SUR SAINTE HELENE.

NOTE I. *DU lieu & de la qualité de la naiſſance.* 638
II. *Qu'on ne peut revoquer en doute la decouverte de la Croix par S.te Helene.* 638
III. *De Jude Cyriaque qu'on pretend avoir trouvé la vraie Croix.* 639
IV. *Quelques difficultez ſur l'egliſe du ſaint Sepulcre.* 640
V. *Que cette egliſe n'a eſté dediée en 335 qu'au mois d'octobre.* 641
VI. *Que Sainte Helene a eſté enterrée à Rome, mais n'y eſt pas morte.* 643
VII. *De ce qu'on dit des diverſes tranſlations du corps de Sainte Helene.* 643
VIII. *Combien Zabdas & Hermon ont gouverné l'egliſe de Jeruſalem.* 645

NOTES SUR SAINT EUSTATHE.

NOTE I. *QUIL a eſté fait Eveſque d'Antioche en 324 ou 325, après un Paulin different de Paulin de Tyr, qui ne paſſa à l'eveſché d'Antioche qu'après la depoſition de S. Euſtathe.* 646
II. *Qu'il n'y a point eu de troubles dans Antioche à l'election de S. Euſtathe, mais à ſa depoſition.* 650
III. *Du temps de la depoſition de S. Euſtathe.* 651
IV. *Qu'il a eſté exilé, & eſt mort à Philippes en Macedoine.* 653
V. *Qu'il eſt mort vers l'an 337.* 654
VI. *Que la tranſlation de ſes reliques ſe fit en l'an 482.* 655
VII. *Qu'il n'eſt point auteur de l'ouvrage ſur les ſix jours, que nous avons ſous ſon nom.* 655

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE DE CONSTANTINOPLE.

NOTE I. *QUIL a eſté fait Eveſque en l'an 313 ou 314.* 656
II. *Que l'hiſtoire de S. Metrophane & de S. Alexandre n'a pas d'autorité.* 657

III. *Sur le temps de la mort de S. Alexandre.* 657
IV. *Sur S. Zotique.* 659

NOTES SUR EUSEBE DE CESAREE.

Note I. *S'IL avoit mis les Conſuls dans ſa chronique.* 659
II. *Que le diſcours ſur le ſaint Sepulchre prononcé devant Conſtantin, eſt apparemment l'eloge de ſa trentieme année.* 660
III. *Sur quelques endroits de Bullus pour juſtifier Euſebe de l'Arianiſme.* 661

NOTES SUR SAINT SIMEON DE PERSE.

Note I. *POURQUOI nous commençons la perſecution de Sapor en l'an 344.* 662
II. *Que le jour & l'année du martyre de S. Simeon ſont incertains.* 663
III. *Differens noms qu'on donne à Sainte Tarbule.* 663
IV. *De S. Dadas & ſes compagnons.* 663
V. *Sur S. Mille Eveſque, & ſur Mileſe Abbé en Perſe.* 663
VI. *Sur le commencement & la fin de Sapor.* 664
VII. *Que Coque peut bien eſtre la meſme ville que Seleucie.* 664
VIII. *A combien Seleucie eſtoit de Babylone.* 665
IX. *Si l'Eveſque de Seleucie gouvernoit toute la Perſe.* 665

NOTES SUR SAINT ANTOINE.

Note I. *QU'IL ſavoit lire.* 666
II. *Deux villes & deux canaux d'Arſinoé, l'un à l'orient du Nil, & l'autre à l'occident.* 666
III. *S'il y avoit quelque village prés de la derniere retraite de Saint Antoine.* 667
IV. *Qu'il faut diſtinguer le monaſtere de Piſpir de ceux de Dehors.* 667
V. *En quel temps S. Antoine a écrit à Conſtantin.* 668
VI. *Sur l'année de la naiſſance & de la mort de S. Paul ermite.* 668
VII. *Autorité de la vie de ce Saint écrite par Saint Jerome.* 669
VIII. *Pourquoi on ne met qu'en 355 le voyage de Saint Antoine à Alexandrie.* 670
IX. *Des reliques de S. Antoine dont parle Ennode.* 671

NOTE SUR SAINT PAUL LE SIMPLE.

SUR une hiſtoire broüillée & ajoutée à Pallade. 671

NOTES SUR SAINT AMON DE NITRIE.

Note I. *SUR ſon nom.* 672
II. *S'il a quitté le monde auſſitoſt aprés ſon mariage.* 672
III. *Fauſſe hiſtoire ſur ſa mort.* 672
IV. *Qu'il peut eſtre mort vers l'an 345.* 672

V. *Si c'eſt de luy que parle Syneſe.* 673
VI. *Que Nitrie n'avoit point d'Eveſque, mais reconnoiſſoit celui d'Hermopole.* 673
VII. *Que l'Arſiſe de Palladepeut eſtre l'Arſene de Socrate.* 674

NOTES SUR SAINT PACOME.

NOTE I. *QUE la ſeconde hiſtoire du Saint n'eſt pas du meſme auteur que la premiere: Que la troiſieme a eſté faite vers 395.* 674
II. *Qu'il peut eſtre né en 292, avoir eſté enrolé en 312 par Maximin, avoir eſté bateizé & ſolitaire en 314.* 675
III. *Que Saint Pacome peut eſtre né dans la haute Thebaïde audeſſus de Thebes.* 677
IV. *Qu'on ignore le lieu de ſa naiſſance.* 677
V. *Que Tabenne n'eſtoit point une iſle.* 678
VI. *Sur la mort d'Hieracapollon.* 678
VII. *Que S. Pacome eſt le premier inſtituteur des cœnobites.* 678
VIII. *Si S. Pacome a receu ſa regle d'un Ange.* 679
IX. *De ce que S. Jerome dit du nombre des Religieux dans les monaſteres de S. Pacome.* 682
X. *Fautes ou broüilleries dans Caſſien ſur les moines de Tabenne.* 682
XI. *Que la regle de S. Pacome ne défend point aux novices de lire l'Ecriture ſainte.* 683
XII. *Quelques difficultez ſur les prieres que ceux de Tabenne faiſoient à None & à Veſpres.* 683
XIII. *Que dans la Congregation de Tabenne les Religieux n'uſoient point de vin.* 684
XIV. *En quels lieux ils pouvoient manger hors de chez eux.* 684
XV. *Quelques remarques ſur la regle de Saint Pacome traduite par Saint Jerome.* 684
XVI. *Que Saint Jerome a encore traduit ce que nous avons de S. Pacome, de S. Theodore, & d'Orſiſe.* 686
XVII. *Le monaſtere de Men fondé par S. Pacome pour des filles, differene de Meu ou Tiſmen qui eſtoit pour des hommes.* 686
XVIII. *Sur Athenodore nommé auſſi Zachée: Qu'il eſtoit lepreux.* 686
XIX. *Quelques fautes dans l'hiſtoire de celui qui vendit les ſandales de ceux de Tabenne.* 687
XX. *Que le monaſtere de Pabau ou Proou eſtoit le chef de l'Ordre de Tabenne.* 687
XXI. *Que Silvain n'avoit que 20 ans quand il ſe convertit entierement.* 688
XXII. *Sur S. Pſenamon à qui S. Pacome confia Silvain.* 689
XXIII. *Que S. Theodore peut avoir preſché à l'age de vingt ans.* 689
XXIV. *Que Saint Pacome a établi neuf monaſteres d'hommes, & un ſeul de filles.* 690
XXV. *Qu'il eſt mort le 9 may 348.* 691
XXVI. *Sur la fauſſe hiſtoire qu'on fait d'un Poſtume.* 692
XXVII. *Pourquoi l'on fait Petrone Superieur de Tiſmen.* 692
XXVIII. *S'il faut diſtinguer deux Tithoés.* 692

NOTES SUR SAINT ACEPSIME.

QUELQUE petite difference entre ſes actes & Sozomene. 693

NOTES SUR SAINT SPIRIDION.

Note I. SUR ſes actes. 693
II. Que ſelon Ruſin il a confeſſé J. C. 693
III. Si les Grecs ſont de S. Triphylle. 694

NOTES SUR SAINT MAXIMIN.

Note I. SUR le vies que nous en avons. 694
II. Sur le temps & la durée de ſon epiſcopat. 694
III. Pourquoi on fait commencer l'epiſcopat de Saint Paulin dés l'an 349: Qu'il n'y a point eu de Valentin Eveſque de Treves entre luy & S. Maximin. 695

NOTES SUR SAINT PAUL DE CONSTANTINOPLE.

Note I. QUIL fut depoſé, & Euſebe intrus en ſa place à la fin de 338, ou au commencement de 339. 697
II. Sur les differentes expulſions de Saint Paul. 697
III. Sur le temps de ſa troiſieme expulſion. 698
IV. Sur la ſuite de ſon hiſtoire. 699
V. Sur ſon rétabliſſement accordé à l'Empereur Conſtant. 701
VI. Sur le temps de ſa mort. 701

NOTES SUR SAINT JACQUE DE NISIBE.

QUIL peut eſtre mort à la fin de 350. 702

NOTES SUR SAINT JULE PAPE.

Note I. SUR le jour de la mort de Saint Silveſtre. 702
II. Sur le Concile qu'on met à Rome en 337. 702
III. Si Saint Jule a laiſſé au choix de Saint Athanaſe le lieu du Concile demandé par les Euſebiens. 703
IV. Que le Concile de Rome s'eſt tenu au mois de juin 341. 705
V. Si Viton aſſembla le Concile, ou s'il ſe tint dans l'egliſe de Viton. 706
VI. Que la lettre de Jule eſt écrite dans le meſme Concile. 706
VII. Sur les lettres attribuées à ce Pape. 707
VIII. Sur la vie de S. Amais de Tiane. 707
IX. Sur diverſes hiſtoires de la vie de Saint Severe de Ravenne. 708

X *Sur Saint Agapee & Saint Marcellin de Ravenne.* 708
XI. *Pourquoi on dit que Saint Severe a pu vivre jusque vers l'an 390.* 709

NOTES SUR SAINT FRUMENCE.

NOTE I. QU'IL a esté en Ethiopie vers l'an 300. & en a esté fait Evesque vers 330 709
II. *Qu'il a esté Evesque d'Auxume, & Apostre de l'Ethiopie.* 710
III. *Qu'il a gouverné l'Ethiopie sous les Princes Aizan & Sazan.* 711

NOTES SUR OSIUS.

NOTE I. SUR le Concile d'Elvire. 711
II. *En quel temps Constance manda Osius à Sirmich.* 715
III. *Qu'Osius a signé la seconde confession de Sirmich.* 715
IV. *Sur l'histoire de la mort tragique d'Osius.* 716
V. *Sur les eloges que Saint Athanase donne à Osius.* 716

NOTES SUR LA PERSECUTION DE JULIEN L'APOSTAT.

NOTE I. QU'IL a publié dés l'an 361 ses edits pour rétablir l'idolatrie. 717
II. *Si Romain le Confesseur estoit Tribun.* 717
III. *Que Julien a défendu aux Chrétiens & d'enseigner & d'apprendre les humanitez.* 717
IV. *Que Procrse a quitté sa chaire, parcequ'il estoit Chrétien.* 719
V. *Las poursuites d'Apronien contre les sortileges, ne regardent point les Chrétiens.* 719
VI. *Les actes de Saint Jean & Saint Paul insoutenables.* 719
VII. *Que les actes de Saint Gordien sont faux.* 722
VIII. *Que Saint Donat d'Arrezzo doit estre regardé comme Confesseur, & ses actes comme faux.* 722
IX. *Embarras dans l'histoire de S. Hilarin; qu'il peut y en avoir eu deux.* 723
X. *Sur la méchante histoire de Saint Pelin.* 723
XI. *Qu'il n'est point certain que Salluste Prefet des Gaules ait persecuté.* 723
XII. *Que la vie de Saint Eliphe ne peut faire d'autorité.* 724
XIII. *Saint Alexandre Martyr à Corinthe, confondu avec Saint Theodore d'Antioche.* 724
XIV. *Difficultez de Philostorge sur la statuë de Paneade.* 724
XV. *Si cette statuë a esté ostée par Maximin, ou par Julien.* 725
XVI. *Comment il faut juger de Marc d'Arethuse.* 726
XVII. *Qu'il n'y a eu qu'un Saint Eupsyque martyrizé à Cesarée.* 727
XVIII. *Sur l'histoire des Saints Manuel, Sabel, & Ismaël.* 727
XIX. *Sur celui qui avoit renversé l'autel de Cibele.* 728
XX. *Sur les actes de Saint Basile d'Ancyre.* 728
XXI. *Que ce Saint peut avoir esté de la communion de Marcel d'Ancyre.* 725

XXII. *Fautes dans les actes d'Arteme : Des Saints Eugene & Macaire.* 730
XXIII. *S'il faut regarder Arteme comme un Arien ou comme un Martyr.* 731
XXIV. *Que Saint Juventin & Saint Maximin ont ſouffert le 25 de janvier 363 : S'ils ont eſté accuſez de conſpiration contre Julien.* 735
XXV. *Quel eſt le Confeſſeur qui voulut ſouffrir dans tous ſes membres.* 734
XXVI. *Que le Comte Julien eſtoit oncle maternel de l'Empereur.* 735
XXVII. *Qu'il eſtoit apoſtat comme ſon neveu.* 735
XXVIII. *Differens noms qu'on donne à Saint Theodoret.* 735
XXIX. *Que les actes de Saint Theodoret ſont legitimes.* 735
XXX. *Qu'il peut avoir ſouffert le 13 octobre 362 ; Des egliſes fermées à Antioche.* 736
XXXI. *Sur les impietez du Comte Julien.* 738
XXXII. *Que ce Comte n'eſt mort qu'en l'an 363, & apparemment en janvier.* 738
XXXIII. *Sur la mort de Felix Surintendant.* 793
XXIV. *Que les Grecs ne font point Ste Publie mere de S. Chryſoſtome.* 739
XXV. *Temps du martyre de Saint Bonoſe.* 739
XXVI. *Sur les actes du meſme Saint.* 740
XXVII. *Que c'eſt en l'an 363 que les Juifs ont voulu rebaſtir leur Temple.* 744
XXVIII. *Sur Saint Domice moine, Martyr en Syrie.* 744

NOTES SUR L'ABBE' MUCE.

N I. *S'IL s'appellois Muce ou Patermuce.* 745
II. *Sur Iſaïe auteur d'une regle.* 745

NOTES SUR SAINT HILAIRE.

NOTE I. *QUEL eſt Fortunat auteur de la vie de S. Hilaire : En quel temps elle paroiſt avoir eſté decrite.* 745
II. *Que S. Hilaire n'eſt point né dans la religion Chrétienne.* 747
III. *Qu'il ne ſavoit pas parfaitement le grec.* 748
IV. *Temps & imperfection de la premiere requeſte de Saint Hilaire à Conſtance.* 749
V. *Qu'il faut mettre le Concile de Beziers & l'exil de S. Hilaire en 356, avant le mois de juin.* 749
VI. *Que Rhodane banni en l'an 356, eſtoit Eveſque de Toulouſe.* 749
VII. *En quel temps S. Hilaire receut les lettres de Eveſques des Gaules.* 750
VIII. *Qu'il écrivit ſon livre des Synodes vers la fin de l'an 358.* 750
IX. *Sur quelques additions au livre des Synodes.* 751
X. *Que la lettre de S. Hilaire à ſa fille n'eſt point ſuppoſée.* 751
XI. *Qu'il n'a preſenté qu'une requeſte à Conſtance pour demander audience.* 751
XII. *Quand il a écrit ſon livre contre Conſtance.* 751
XIII. *Qu'il eſt revenu de ſon exil dés l'an 360.* 752
XIV. *De quelle iſle il chaſſa les ſerpens.* 752
XV. *Qu'il faut mettre en 360 ou 361, le Concile de Paris.* 753
XVI. *Qu'il faut mettre en 364 la diſpute de S. Hilaire contre Auxence.* 755

XVII. *Si la lettre attribuée à Auxence dans S. Hilaire, eſt veritablement de cet heretique.* 755
XVIII. *Sur l'année de la mort de Saint Hilaire.* 755
XIX. *Sur une fauſſe relation de quelques particularitez de ſa mort.* 757
XX. *Sur la pretendue tranſlation de S. Hilaire à S. Denys en France.* 757

NOTES SUR SAINT THEODRE DE TABENNE.

NOTE I. *QU'IL fut touché de Dieu le jour de l'Epiphanie.* 758
II. *Qu'il peut eſtre né vers l'an 314.* 758
III. *Si S. Theodore a fait la boulangerie à Pachnum.* 759
IV. *Que S. Theodore a eſté fait Abbé vers le commencement de l'an 352.* 759
V. *Sur les cheveux blancs qu'on ſemble luy attribuer.* 760
VI. *Que S. Athanaſe peut avoir viſité la Thebaïde en l'an 365.* 760
VII. *Que S. Theodore peut eſtre mort en l'an 367.* 761
VIII. *Que l'écrit attribué à Orſiſe par Gennade, peut eſtre ſa Doctrine.* 761

NOTES SUR MARCEL D'ANCYRE.

SUR la ſeparation de S. Athanaſe de la communion de Marcel. 762

NOTE SUR LUCIFER DE CAGLIARI.

NOTE I. *SUR le temps auquel il a fait ſes écrits.* 763
II. *Que Paulin ne fut fait Eveſque d'Antioche que durant le Concile d'Antioche au pluſtoſt.* 763
III. *Sur la durée des partis de Paulin & de Melece.* 764
IV. *Sur le ſchiſme & la veneration de Lucifer.* 764
V. *Sur la preface jointe à la requeſte de Marcellin & Fauſtin.* 766
VI. *Que le traité contre les Ariens eſt pluſtoſt de Fauſtin que de Gregoire d'Elvire.* 767
VII. *Qu'on ne voit point que Gregoire d'Elvire ait quitté le ſchiſme des Luciferiens.* 767
VIII. *Que Boneſe Eveſque de Treves eſtoit apparemment Luciferien.* 768
IX. *Que l'Ambroſiaſter ou l'auteur des commentaires ſur S. Paul, peut eſtre un Hilaire, mais non le ſchiſmatique.* 768
X. *De qui & de quel temps peuvent eſtre les Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament.* 769

NOTES SUR SAINT EUSEBE EVESQUE DU VERCEIL.

NOTE I. *JUGEMENT de diverſes pieces qui regardent ſon hiſtoire.* 771
II. *Qu'il pouvoit gouverner les Egliſes de Tortone, d'Yvrée, & de Novare: Sur la vie de S. Innocent de Tortone.* 772
III. *Que George dont parle Libere dans ſa lettre à Conſtance, eſt celui de Laodicée.* 774

IV. *Qu'il*

IV. *Qu'il faut mettre le Concile de Milan au commencement de l'an 355.* 774
V. *Que S. Denys de Milan & S. Rhodane de Toulouſe, n'ont point ſigné la lettre du Concile de Milan à S. Euſebe.* 774
VI. *Que la lettre de Conſtance à S. Euſebe, a eſté écrite avant la tenuë du Concile de Milan.* 775
VII. *Sur diverſes pieces dont on tire l'hiſtoire du Concile de Milan.* 775
VIII. *Que S. Denys eſt mort apparemment avant l'an 362: Sur ſa tranſlation à Milan.* 776
IX. *Qu'apparemment le Comte Joſeph eſtoit mort lorſque S. Euſebe fut ſi cruellement maltraité par les Ariens.* 776
X. *Qu'Evagre emmené d'Antioche par S. Euſebe, eſt le ſucceſſeur de Paulin.* 777
XI. *Que la lettre de S. Ambroiſe ſur l'election d'un Eveſque de Verceil, n'oblige point à mettre la mort de Saint Euſebe plûſtard qu'en l'an 370.* 777
XII. *Que S. Euſebe n'eſt point mort martyr dans les tourments.* 777
XIII. *Sur le temps & l'autorité de la vie de S. Marcellin d'Embrun.* 778
XIV. *Sur le temps de l'ordination de S. Marcellin d'Embrun.* 779
XV. *Que rien n'oblige à croire que Saint Vincent de Digne ait aſſiſté au Concile de Valence.* 780

NOTES SUR SAINT HILARION.

Note I. QUIL eſt né en l'an 291. 780
II. *Sur la viſite de S. Hilarion à S. Antoine.* 780
III. *Quelques fauſſes remarques ſur un miracle du Saint.* 780
IV. *Metaphraſte contraire à S. Jerome.* 781
V. *Que S. Hilarion a quitté la Dalmacie en l'an 365 au plûſtard.* 781
VI. *Qu'il eſt mort ſur la fin de l'an 371, apparemment le 21 d'octobre.* 781

NOTES SUR LES SAINT PAUL, ISAIE &c.

Note I. SUR leur hiſtoire écrite par Ammone. 782
II. *Sur le temps de leur martyre.* 782

NOTES SUR SAINT JULIEN SABBAS.

QUAND il a commencé à avoir des diſciples, 785

NOTES SUR SAINT ABRAHAM PRESTRE.

Note I. OU ce Saint eſt diſtingué de quelques autres de meſme nom. 785
II. *Quel eſt l'Ephrem auteur de la vie de S. Abraham.* 786
III. *Sur la preſtriſe de S. Abraham.* 787
IV. *Sur quelques endroits de la vie du Saint ajoutez au grec.* 788

NOTE SUR SAINT MOYSE, EVESQUE DES SARRAZINS.

TEMPS de la guerre de Mavie contre les Romains. 788

NOTES SUR LES APOLLINARISTES.

Note I. QU'APOLLINAIRE n'a pas apparemment nié les ſens du corps en J. C, mais le ſens & l'intelligence. 789

II. Si S. Gregoire de Nazianze a cru que les Apollinariſtes appelloient J. C. homo dominicus, ou ſimplement Dominicus. 789

III. Qu'Apollinaire a eſté Eveſque. 789

IV. De quelle Laodicée il eſtoit Eveſque. 790

V. Que c'eſt à Paulin d'Antioche, & en 375, que Damaſe adreſſe la confeſſion de foy ſur l'Incarnation. 791

VI. Que la petite lettre d'Apollinaire aux Eveſques Confeſſeurs, n'eſt écrite qu'après la mort de S. Athanaſe. 791

VII. Sens d'un paſſage de Rufin ſur la premiere condamnation de l'erreur d'Apollinaire. 792

VIII. A qui eſt adreſſée la lettre de Damaſe à Timothée. 792

IX. Que Timothée qui cite Ereſle, n'eſt pas le diſciple d'Apollinaire. 792

X. Divers ouvrages d'Apollinaire. 793

XI. Que la lettre à Denys n'eſt point du Pape Jule, mais plutoſt d'Apollinaire. 795

APPROBATION.

J'AY lu par l'ordre de défunt Monſeigneur le Chancelier, le ſettieme volume des *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique &c.* compoſé par feu Monſieur l'Abbé de Tillemont; dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la foy de l'Egliſe Catholique, ni aux bonnes mœurs. Fait à Paris ce ſamedi ſixieme fevrier de l'année mille ſept-cens de l'Incarnation de noſtre Seigneur J.C.

GARSON, Curé de S. Landry.

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOUS ſouſſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions que nous avons lu le livre qui a pour titre, *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, Tome ſettieme*: compoſé par feu M.r de Tillemont: dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foy orthodoxe de l'Egliſe Catholique, & aux regles des bonnes mœurs: En foy de quoy nous avons ſigné le preſent certificat; à Paris le cinquieme jour de fevrier 1700.

T. ROULLAND.

LE FEUVRE, Profeſſeur du Roy en Theologie.

NOI

NOI RIFORMATORI
DELLO STUDIO DI PADOVA.

AVendo veduto per la Fede di Reviſione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommaſo Maria Gennari Inquiſitore* nel Libro intitolato: *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique Tom.* 16. *Et Memoires pour ſervir à l' Hiſtoire des Empereurs in Cinque Volumi in* 4.° *di Monſieur Lenain de Tillemont*, non v'eſſer cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica, e parimente per Atteſtato del Segretario Noſtro, niente contro Principi, e buoni Coſtumi; concedemo Licenza a *Franceſco Pitteri Stampatore*, che poſſi eſſer ſtampato, oſſervando gl'ordini in materia di Stampe, e preſentando le ſolite copie alle Publiche Librarie di Venezia, e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Franceſco Moroſini Cav. Riff.
(Alviſe Piſani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

Agoſtino Gadaldini Segretario.

Iolain Scul. *Lignum vitæ esthis qui apprehenderint eam* Prov. 3. v. 18.

SAINTE HELENE
VEUVE,
IMPERATRICE,
ET MERE DU GRAND CONSTANTIN.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance de S.te Helene: Elle eſt mariée à Conſtance Chlore; eſt faite Auguſte par Conſtantin ſon fils.

Note 1. ["SAINTE HELENE n'a rien eu de conſiderable dans ſa naiſſance,] qu'elle tiroit du bourg de Drepane en Bithynie, ſelon Procope.[a] Ce que nous dirons de ſa mort, montre qu'elle peut eſtre née vers l'an 248.[b] Elle eſt appellée dans ſes inſcriptions Flavia Julia Helena.[c] L'hiſtoire luy attribuë beaucoup d'eſprit & de courage, avec une magnificence digne d'une mere de Conſtantin.[d] Sa premiere condition fut, à ce qu'on croit, d'eſtre "hoſteliere:[e] Elle devint enſuite femme de Conſtance, [que Diocletien eleva à la dignité de Ceſar l'an 292;] & elle eut de luy le grand Conſtantin, à Naiſſe [dans la Dardanie, vers l'an 274. On ne dit point qu'elle ait eu d'autre

ſtabularia. V. Conſtantin note 3.

a Proc. ad. l. 5. c. 2. p. 96. b.
b Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 46. p. 506. a.
c Goltz. p. 125. a
d Euſ. c. 42. p. 504. b. in p. 230. 2. b. c. Lib. or. 9. p. 217. c. Ruf. l. 10. c. 7. p. 163 1.
e Amb. div. 3. p. 123. b. Anim. an. p. 471. a. b.

Euſv.Conſt.l.3. c.46.p.506,a. enfant que luy,]& il eſt certain que c'eſtoit ſon unique fils lorſqu'elle mourut.

["Conſtance en prenant la qualité de Ceſar, fut obligé de repudier ſa femme, pour epouſer la belle-fille de Maximien Hercule. On ne dit point ce que Sainte Helene devint depuis, juſqu'à ce que Conſtantin eſtant devenu Empereur en l'an 306, la rappella à la Cour,]& luy donna le titre d'Auguſte, fit graver [ſon nom &]ſon image ſur les monnoies d'or[& d'autre metail,] 'dont on croit que "nous en avons encore pluſieurs; [a] luy accorda tous les avantages & tous les honneurs qu'elle pouvoit attendre d'un fils qui avoit pour elle toute l'affection & tout le reſpect que la nature demandoit de luy,& qui mettoit une partie de ſa pieté à obſerver le commandement que Dieu fait aux enfans d'honorer ceux qui leur ont donné la vie. [Il luy donna] 'des terres dans tous les endroits de l'Empire, '& luy ouvrit tous ſes threſors pour en diſpoſer comme il luy plairoit. 'Il paroiſt que de ſon coſté elle aimoit beaucoup non ſeulement Conſtantin ſon fils, mais encore les enfans de ce Prince;[& elle le témoigna aſſez à la mort de Criſpe.] 'Auſſi on attribuë à ſes ſoins & à ſon adreſſe, "de ce que les freres de Conſtantin ſe trouverent toujours hors d'état de luy cauſer aucun trouble.

V. Dioclétien § 9,& Conſtantin § 3.

c.47.p.506. d.

Birag.p.440| Cang.num.§ 69. p.47-49|byz. p. 15.

a Euſ.p.507.a.

c.46.p.506 b.

c.47.p.507.a.

c.42.p.504.b.

n.p.230. 2.b c| Lib.p.217.c.d.

V. Conſtantin § 85.

Theodoret luy donne la gloire d'avoir nourri ſon fils dans la pieté. [b] Mais Euſebe nous aſſure qu'elle avoit eſté dans l'ignorance du vray Dieu juſqu'à ce que ſon fils la rendit ſervante de J. C. [Ainſi ſa converſion fut une ſuite de celle de Conſtantin arrivée en l'an 311, lorſque Sainte Helene avoit environ 63 ans. Mais quoiqu'elle fuſt entrée fort tard dans l'ecole du Sauveur,] 'elle pratiqua ſi bien les divines leçons qu'il nous donne, qu'il ſembloit qu'elle y euſt eſté elevée dés le commencement de ſa vie. 'Sa foy & ſon zele pour la religion & la pieté eſtoient incomparables: 'De ſorte que Conſtantin ne paroiſſoit pas moins eſtre le premier de tous les Princes par la foy de ſa mere, que par la ſienne propre. 'Saint Gregoire dit qu'elle a allumé dans les cœurs des Romains [l'amour de] la foy Chrétienne.

Thdrt.l.1.c.17. p.563.564.

b Euſ. c.47.p. 506.d.

d.

Ruſ.l.10.c.7. p. 263 1.

Paul.ep.11.p.135.

Greg.l.9.ep.59. p.987.2.

[Sa pieté parut particulierement dans la Paleſtine, où elle ne vint ſelon la ſuite d'Euſebe, qu'aprés le Concile de Nicée; & ce ne fut meſme apparemment qu'aprés "le voyage qu'elle fit à Rome vers le milieu de l'an 326,]où ſon cœur fut percé de douleur par la mort funeſte de Criſpe ſon petit-fils. Elle reprocha fortement [c]

Ib.note 54.

Zoſ.l.2.p.685 c| Viſt. epito| Codi.ori. C.p. 34.4

1. Theophane, p.18.b, veut qu'elle ſ'ait eſté couronnée[& faite Auguſte]qu'en l'an 325, aprés le Concile de Nicée.

cette faute à Conſtantin; & on pretend que ce fut pour appaiſer ſa douleur que ce Prince fit mourir ſa femme dont les calomnies l'avoient porté à oſter la vie à ſon fils ; [quoique Ste Helene ne deſiraſt pas ſans doute qu'il puniſt ſa faute d'une maniere ſi rigoureuſe .]

ARTICLE II.

Ste Helene va viſiter les ſaints lieux à Jeruſalem: En quel état ils eſtoient .

[DIEU conſola bien-toſt Ste Helene , en luy faiſant trouver d'une maniere toute miraculeuſe le threſor ſacré de la Croix] Theophane dit que Conſtantin dans le Concile de Nicée, Thphn.p. 18.b. avoit ordonné à S.Macaire Eveſque de Jeruſalem , de chercher le bois de la Croix, avec le lieu de la reſurrection & de la paſſion du Sauveur . 'Neanmoins c'eſt à Sainte Helene, que Theophane p.20. meſme [& les plus anciens,] attribuënt principalement la gloire d'avoir cherché & trouvé la Croix.[Cet evenement ſi celebre a eſté raporté non ſeulement par les anciens hiſtoriens , comme Rufin, Sulpice Severe, Theodoret, Socrate , & Sozomene, mais encore par S. Ambroiſe,par S.Paulin,& par S.Jean Chryſoſtome.]

NOTE 2. 'S.Cyrille de Jeruſalem en parle auſſi . ["De ſorte qu'il n'y a rien Cyr.ad C. p. de plus aſſuré que le fond de ce grand evenement . Mais il y a 247.c. quelques circonſtances dans leſquelles les auteurs ne conviennent pas entierement , ſoit qu'ils racontent l'un une choſe , & l'autre une autre , ſoit que les differens raports par lequels cette hiſtoire, avoit paſſé avant que de venir à eux , aient ajouté ou retranché quelque choſe à la verité , comme il n'eſt que trop ordinaire , ſans que cela puiſſe diminuer rien de la certitude de la choſe en laquelle ils conviennent tous.]

'Il ſemble que Ste Helene ſe fuſt chargée de faire une viſite Euſv.Conſt. 3. generale des peuples & des provinces de l'Orient, pour pourvoir c.42.p.504.b. à leurs beſoins . 'Mais le principal deſſein de ſon voyage , eſtoit b|Amb.div. 3. d'aller dans la Paleſtine,voir ce pays ſi plein de merveilles, & y p.123.g. rendre graces à Dieu de tant de proſperitez dont il la combloit en la perſonne de ſon fils & de ſes petits-fils.C'eſt le deſſein que la pieté dont elle faiſoit ſon capital , luy avoit mis dans le cœur. 'On Ruf.l 10.c.7.p. pretend qu'elle y fut meſme pouſſée par des revelations que Dieu 163.a|Soer.l.1. luy envoyoit ; [d'où Theophane a pris ſans doute ce qu'il dit,] c.17.p.46.b. 'que Dieu dans une viſion luy avoit ordonné d'aller à Jeruſalem, Thphn.p. 18. b-c.

& d'y faire connoiſtre les ſaints lieux couverts de terre par les impies; & qu'ayant declaré cet ordre à Conſtantin, elle en obtint la permiſſion de l'executer. [Il eſt toujours certain,] 'qu'elle entreprit ce voyage par un ordre particulier du Ciel, comme la ſuite le fit bien paroiſtre.

Paul.ep.11. p. 135.

Euſ.v.Conſt.l.3. c.42 p.504.a. b. a Thdrt.l.1.c. 17.p.564.a. b Paul p.136.

'Sa pieté luy fit donc entreprendre cette fatigue avec une force d'eſprit admirable dans une extreme vieilleſſe, [a] ſans conſiderer ſa foibleſſe, ni qu'elle approchoit de 80 ans. [b] Elle demanda à ſon fils le pouvoir de purifier tous les lieux conſacrez par les veſtiges de J.C, & par les actions divines qu'il a faites pour noſtre ſalut; d'en abatre les temples, les idoles, & toutes les impietez par leſquelles on les avoit profanez, & de les conſacrer au culte & à la religion de celui à qui ils appartenoient; afin que l'Egliſe puſt adorer J.C. dans les meſmes lieus où il luy avoit donné l'origine. Elle obtint ſans peine de ſon fils tout ce qu'elle voulut, & ſe trouvant maiſtreſſe de toutes les richeſſes de l'Empire, pour les employer en des œuvres de pieté, elle en uſa plutoſt avec profuſion qu'avec liberalité. Elle orna tous les lieux dans leſquels le Sauveur avoit accompli les myſteres de noſtre redemption par ſon Incarnation, [& ſa naiſſance,] par ſa paſſion, par ſa reſurrection, & par ſon aſcenſion. Elle y baſtit des egliſes avec toute la magnificence que la pieté peut deſirer, & qu'une Imperatrice peut faire. 'Nous commencerons par ce qui regarde l'egliſe qu'elle baſtit ſur le Calvaire, & ſur le ſepulcre de J.C.

p.134.135.

Euſ. v. Conſ.c. 26.p.498 k. c Paul.p. 138 Chry. in Jo. h. 84 p.543.544.

'Elle trouva ces lieux ſacrez, profanez d'une maniere deplorable, & [comme] entierement inconnus des hommes. [c] Car dés le temps de la Paſſion; les diſciples n'ayant eu ni la hardieſſe, ni le loiſir de penſer à prendre la Croix de J.C, les Juifs l'avoient cachée dans la terre à l'endroit meſme du tombeau, où on la trouva depuis; le demon ayant eſté bien aiſe, dit S. Ambroiſe, de derober à la vuë des hommes l'épée dont il avoit eſté percé.

Amb.p.1123.t.

Socr.p.46.c.

[Quelques années aprés] 'comme les Chrétiens témoignoient dés le commencement de l'Egliſe un reſpect particulier pour le tombeau où J.C. avoit eſté mis; 'des hommes impies, ou plutoſt tous les demons par leur moyen, s'eſtoient efforcez d'en abolir la memoire [Les payens] avoient comblé de terre la caverne du ſaint Sepulcre, & ayant beaucoup elevé cet endroit, ils l'avoient pavé de pierres, & y avoient baſti un temple de Venus. Ils avoient mis la ſtatuë de cette deeſſe d'impudicité au lieu où J. C. avoit ſouffert la mort pour les hommes; & ils en avoient poſé une de Jupiter au lieu de ſa reſurrection. C'eſtoit l'Empereur Adrien

Euſ.c.26 p.497. b.c.

Hier.ep.13.p. 102.d.

qui avoit commis ce crime environ 190 ans auparavant, s'eſtant imaginé pouvoir abolir la croyance de ces myſteres de la religion Chrétienne, par cette profanation des lieux ou ils s'eſtoient accomplis. d[Paul.p.134.

'Mais Dieu n'avoit permis que la Croix demeuraſt cachée durant quelque temps, que pour la faire trouver plus glorieuſement à ceux qui la chercheroient par un mouvement de pieté: & cela parut aſſez en ce que les payens qui avoient ſans doute creuſé la terre en cet endroit pour y baſtir le temple de leur idole, ne l'avoient point decouverte. 'C'eſtoit meſme une providence toute particuliere de Dieu, de ce que ce bois ſacré eſtoit demeuré caché juſqu'au regne de Conſtantin. Car il eſt certain que s'il fuſt tombé entre les mains des Juifs, ces impies qui prenoient toutes ſortes de precautions pour empeſcher que la foy de J.C. ne s'établiſt, n'auroient pas manqué de le mettre en pieces & de le bruler. Ils n'auroient pu ſouffrir de voir honorer la paſſion du Sauveur dans ſa Croix, & ils auroient cherché toutes ſortes d'inventions pour l'abolir. Il ne faut donc point s'étonner que la Croix ſoit demeurée ſi long-temps cachée. Il falloit qu'elle le fuſt pour eſtre conſervée à la poſterité, & pour eviter la fureur tant des Juifs, que des Gentils qui ont perſecuté l'Egliſe aprés eux, & avec preſque encore plus de fureur qu'eux. Car il eſt aiſé de juger ce qu'ils auroient fait de la Croix, ſi elle fuſt tombée entre leurs mains, eux qui ont fait tant de choſes pour abolir la memoire du lieu meſme de la Croix. Paul.p.138. p.134.

ARTICLE III.

S.te Helene trouve la Croix & le ſaint Sepulcre.

'LORS donc que Sainte Helene fut arrivée à Jeruſalem, & qu'elle eut commencé à viſiter les ſaints lieux, le S. Eſprit l'enflamma du déſir de trouver le bois de la Croix, ne pouvant ſouffrir de ſe voir dans l'eclat & la magnificence d'une Imperatrice, pendant que le triomphe de J. C. & l'étendar de noſtre ſalut eſtoit caché dans la pouſſiere, & étouſé ſous des ruines. 'Sa pieté le luy fit chercher avec ſoin dans tous les endroits de Jeruſalem où on pouvoit eſperer de le trouver. Mais elle voyoit peu de moyens de réuſſir dans cette recherche; perſonne ne pouvoit dire avoir vu la Croix; & la memoire qui avoit pu ſe conſerver d'abord parmi les Chrétiens du lieu où on l'avoit Amb.liv.3. p. 123.h.i[Paul.ch. 11.p.136. Paul.p.136.137.

cachée, s'eſtoit tout à fait effacée & par la longueur des temps, & par les ſuperſtitions idolatres qu'on y pratiquoit depuis prés
Ruf.l.10.c.7 p. 263.1. de deux ſiecles. 'Car ces ſuperſtitions avoient meſme oſté aux Chrétiens la liberté d'y venir faire leurs prieres, depeur qu'ils ne ſemblaſſent y aller adorer Venus.

Amb.p.123.1. Paul.p.137. 'Cette difficulté ne fit neanmoins qu'enflammer la pieté de Helene; '& l'ardeur de ſa pieté luy fit obtenir de l'Eſprit ſaint, qui connoiſt tous les ſecrets de nos cœurs, la lumiere neceſſaire pour trouver ce qu'elle cherchoit. Voyant donc que tous ſes ſoins & ſes recherches eſtoient inutiles, elle demanda qu'on luy montraſt ſeulement le lieu où J.C. a ſouffert. Elles s'en informa des Chrétiens qui avoient le plus de doctrine & de pieté: & elle fit meſme venir pour cela à Jeruſalem 'les plus habiles des Juifs. Tous Note 3.
Ruf.p.163.1. convinrent unanimement du lieu. 'Et Rufin dit qu'elle le connut [encore] par quelque marque qu'il plut à Dieu de luy en donner.

Paul.p.137. 'Auſſi-toſt pouſſée par le mouvement du S. Eſprit, elle ordonna qu'on fouillaſt en cet endroit, y faiſant travailler & ceux de la
Ruf.p.163.1 ville & les ſoldats. 'Elle fit abatre tous les baſtimens profanes qui
Euſ.v.Conſ.l.3. c.27 p.498.d. ſouilloient la pureté de ce lieu: 'Et l'on en tranſporta bien loin tous les materiaux & la terre meſme qu'elle fit creuſer juſqu'à une aſſez grande profondeur, ſelon l'ordre donné par Conſtantin, [à qui Helene pouvoit en avoir écrit.]

Paul.ep.11. p. 137. 'Enfin la foy de la Sainte fut exaucée contre l'eſperance de tous les autres; & lorſqu'on eut creuſé bien avant, [a] l'on decouvrit le ſaint Sepulcre, [b] auprés duquel on trouva trois croix, [c] avec le titre qui avoit eſté attaché à celle de J.C, [d] & les cloux qui avoient percé ſon ſacré corps. [e] La joie qu'on eut d'abord en decouvrant ce threſor, fut troublée auſſi-toſt par la difficulté de diſcerner le bois ſalutaire de la Croix du Sauveur d'avec les deux autres croix qui avoient ſervi au ſupplice des deux larrons. [f] Le titre qui avoit eſté mis au deſſus de la Croix de J C, fut une marque pour la faire reconnoiſtre, [peut-eſtre en conſiderant la place des cloux avec leſquels il avoit eſté attaché.] [g] Car il fut trouvé à part. [h] Mais cet indice eſtoit trop foible pour s'en contenter.

a Euſ.c.28. p. 439.2.
b Thdrt l.1.c. 17.p.564.a| Soz. l.2.c.1.p.441.b.
c Soz| Ruf.&c| Amb.p.123.k.
d Amb.p.123.m| Socr.l.1.c.17.p. 47.c.
e Paul.p. 137.
f Amb. p.123.l| Chry. in Jo. h. 84.p.544.a.
g Soz.p.441.b.
h c|Ruf.
i Ruf.
k Thdrt.p.564. b.
l c.15.p. 562.b.
Ruf.l.1.c. 7.p. 123.1.2.

'On recourut donc à la lumiere de Dieu au defaut de celle des hommes; & Saint Macaire qui eſtoit Eveſque de Jeruſalem, en propoſa le moyen. [k] C'eſtoit un Prelat celebre pour ſa ſageſſe, & vraiment digne de Dieu: [l] & il venoit alors de terraſſer l'hereſie d'Arius dans le grand Concile de Nicée. 'Ce ſaint Eveſque ſachant qu'il y avoit une des principales dames de la ville extremement malade, il dit à Helene qu'il falloit faire apporter les trois croix

&c. chez la malade,'&"demanda à Dieu, les genoux en terre, qu'il c.8.p.123.2.
vouluſt operer la gueriſon de cette dame par l'attouchement
de la Croix qui avoit ſervi à la redemption de tout le monde.
'L'Imperatrice & tout le peuple eſtant donc preſent à cette c.7.p.123.2.
action,'il fit toucher les deux premieres croix à la malade, ſans c.8.
qu'elle en reſſentiſt aucun effet, mais luy ayant fait toucher la
troiſieme, elle ſe leva auſſi-toſt entierement guerie, & plus forte
qu'elle n'avoit jamais eſté.'On tient, dit Sozomene, qu'on fit la Soz.p.442.b.
meſme choſe à un corps mort, qui reſſuſcita à l'heure meſme.'S. Paul.ep.11. p.
Paulin & S. Sulpice Severe ne marquent que ce dernier miracle. 137.138|Sulp. l.
2.p.153.

ARTICLE IV.

Veneration de toute l'Egliſe pour la Croix & les autres inſtrumens de la Paſſion.

'HELENE ravie d'avoir trouvé le threſor qu'elle ſouhaitoit Amb.div.3. p.
ſi fort, adora[dans ce bois ſacré,]non le bois meſme, dit S. 123.l.m.
Ambroiſe, ce qui euſt eſté imiter l'erreur des payens, & la vanité
des impies; mais le Roy des cieux qui avoit eſté attaché à ce bois, &
qui avoit crié de là à ſon Pere pour luy demander qu'il pardonnaſt
les pechez de ceux meſmes qui l'y avoient attaché. L'ardeur de ſa
devotion la preſſoit d'aller embraſſer ce remede qui nous donne
l'immortalité; & ſon humilité luy faiſoit craindre que ce ne fuſt
pas traiter avec aſſez de reſpect une choſe ſi auguſte & ſi ſacrée.
Ainſi partagée entre ces differens mouvemens d'une meſme
pieté, elle ne ſavoit à quoy ſe reſoudre. La ſuite de S. Ambroiſe eſt
obſcure: il ſemble dire neanmoins que l'amour l'emporta ſur la
crainte, & que S.te Helene s'approcha de la Croix pour y trouver
de nouveaux effets de la grace & de la miſericorde de Dieu.

'Elle prit une partie de ce riche threſor pour le porter à ſon Ruf.l.10.c.8. p.
fils; & ayant enfermé le reſte dans une boëte d'argent, [a]elle le 163.2|Codi.ori.
remit entre les mains de l'Eveſque de Jeruſalem, pour conſerver C.p.38.b.
dans tous les ſiecles à venir ce monument de noſtre ſalut.[b]Il fut [a] Thdrt.l.1.c.
gardé bien ſoigneuſement dans l'egliſe magnifique qu'on baſtit 17 p.564.c|Ruf. [b] Paul.ep.11.p.
auſſi-toſt aprés, comme nous allons dire: & l'Eveſque ſeul avoit 138.
pouvoir d'en donner de petits morceaux, que l'on conſideroit
comme une grace & une benediction toute particuliere. 'Melanie p.133.
l'ayeule apporta à Saint Paulin un de ces morceaux de la Croix,
qu'elle avoit receus de Jean Eveſque de Jeruſalem; & S. Paulin
en envoya une partie enchaſſée dans de l'or à S. Sulpice Severe.

[Le meſme Saint Paulin nous dit une choſe fort ſinguliere
p.138. du morceau de la Croix qui eſtoit à Jeruſalem.]Cette Croix « dit-il, conſervant une vertu de vie dans une matiere inſenſible « & inanimée, accorde depuis ce temps là preſque tous les jours ſon « bois precieux aux deſirs & aux vœux d'une infinité de perſonnes, « ſans en ſouffrir neanmoins aucune diminution, demeurant tou-
p.139. jours la meſme comme ſi on n'y avoit pas touché. 'Elle ſe laiſſe « tous les jours partager en pluſieurs morceaux, & demeure expo- « ſée toute entiere à la veneration des peuples. Mais cette vertu « incorruptible, & cette fermeté inalterable, eſt l'effet du Sang « de cette chair [divine] qui a ſouffert la mort ſans eſtre ſujette à la «
Bar.316. §50. corruption. 'Il eſt aſſez clair par ces paroles, que S. Paulin a cru « que la Croix ne diminuoit point, quoique l'on en coupaſt ſouvent des morceaux. On appuie le meſme miracle ſur quelques paſſages
Cyr.cat.4.10. 13.p.27.b|91,c| 123.a. de S. Cyrille de Jeruſalem, 'qui dit ſeulement que les morceaux de la Croix qu'on emportoit de Jeruſalem, s'eſtoient déja repandus par tout le monde [environ 25 ans aprés; mais ne marquent en aucune maniere que ce fuſt ſans en diminuer le tronc.]

Boll.3.may, p. 363.§13|365| Flor.p.493. 'Il paroiſt que dés le V. ou VI. ſiecle au moins, l'Egliſe latine celebroit le troiſieme de may la decouverte, ou comme on dit communément, l'Invention de la ſainte Croix, comme elle le fait encore aujourd'hui: & pluſieurs Egliſes feſtent ce jour là. 'Les
Boll.3 may, p. 365 §12. Menza, p. 208|Ugh.t.6. p. 3069|Typi.p.12. 2. Grecs en font quelque memoire le ſixieme de mars: mais ils font leur grande feſte de la Croix le 14. jour de ſeptembre ſous le titre de l'Exaltation; & ils celebrent ce jour là fort ſolennellement l'apparition de la Croix à Conſtantin, & ſa decouverte par S.te Helene. [Cela ſe faiſoit apparemment dés le V. ou VI. ſiecle;]
Boll.2 apr.g. p. 26,f. 'puiſque nous apprenons de l'hiſtoire de S.te Marie Egyptienne, qu'on partoit en foule d'Alexandrie durant l'été, pour venir
Flor.p.822. celebrer à Jeruſalem l'Exaltation de la Croix. 'L'Egliſe latine celebre auſſi la meſme feſte: mais elle y honore aujourd'hui les miracles qui ſe firent ſous l'Empereur Heracle, lorſque la vraie Croix qui avoit eſté priſe par les Perſes, fut raportée à Jeruſalem vers l'an 628. Neanmoins on la trouve dans des monumens de l'Egliſe latine plus anciens qu'Heracle, comme dans les marty-
Sacr.p.130. rologes de S. Jerome, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire.

Socr.l.1,c.17,p. 47.b.c. 'Socrate dit que ſelon la croyance de tous ceux de Conſtantinople, Conſtantin fit mettre le morceau de la Croix que ſa mere luy avoit envoyé, dans une de ſes ſtatuës, qu'il fit poſer quelque temps aprés ſur une colonne de porphyre, dans la place de Conſtantinople qui portoit ſon nom, croyant que ce bois ſacré

feroit la garde de toute la ville. 'Les nouveaux Grecs diſent que les croix des deux larrons furent auſſi portées à Conſtantin, qui les fit mettre en terre ſous la grande place de Conſtantinople, avec le vaſe des parfums qu'on avoit repandus ſur J. C, & pluſieurs autres monumens de ſes miracles. Codi. ori C.p. 17.c d|Suid ϕ.p. 1078.b.c.

'Saint Ambroiſe aſſure qu'Helene employa l'un des cloux à faire un frein de cheval pour Conſtantin, & que d'un autre elle luy en fit un diademe enrichi de perles, 'ou un caſque de guerre, ſelon Rufin ſuivi par les hiſtoriens eccleſiaſtiques. [a] Saint Gregoire de Tours dit que ce clou fut enchaſſé dans la teſte de la ſtatuë de Conſtantin miſe ſur la colonne de prophyre: [b] ce qu'on trouve auſſi dans les Grecs. [c] Il ajoute qu'Helene en fit jetter un autre dans la mer Adriatique, pour empeſcher les tempeſtes qui y eſtoient fort frequentes: ce que Dieu accorda à ſa foy. Et cette mer ayant ainſi eſté ſanctifiée, les mariniers qui y navigeoient, avoient ſoin auſſi de ſe ſanctifier par les jeûnes, les prieres, & le chant des hymnes. 'Le meſme Saint qui ſoûtient que J. C. avoit eſté attaché à la croix avec quatre cloux, dit qu'il y en avoit deux dans le mords qu'Helene avoit fait faire. 'Et S. Jerome dit en effet qu'elle avoit fait faire un frein des cloux de la Croix de noſtre Seigneur. 'Saint Gregoire de Tours dit que ce frein ſe conſervoit encore de ſon temps; & que peu auparavant, l'Empereur Juſtin en avoit eprouvé la vertu "contre les demons: 'Ce Saint, aprés S. Ambroiſe & divers autres, applique à ce mords un paſſage de Zacarie. 'Saint Jerome marque cette application, & la qualifie "pieuſe, mais ridicule. [Nous ne pretendons pas non plus que tout ce que S. Gregoire de Tours & les autres ont dit ſur ces cloux, doive paſſer pour certain.] 'On trouve aujourd'hui beaucoup de cloux, que l'on pretend eſtre encore de ceux avec leſquels JESUS CHRIST a eſté attaché à la Croix: ce que Baronius avoue aſſez eſtre inſoûtenable; & il y cherche des explications pieuſes.

Amb.div.3.p. 123.124. Ruf.p. 163. a| Socr. p. 47. c| Thdrt.p.564.c. a Gr.T.gl.M.c. 6.p.16. b Codi.ori.C.p. 23c. c Gr.T.p 15. p.14-16. Hier in Zac.14. p.288.c.d. Gr.T.p.16. &c. p.14|Amb.p. 124.g|Ruf. p. 163.2. Hier. ut ſup. *ſenſu pio dictum.* Bar.326. § 54.

[Le titre de la Croix qui fut auſſi trouvé, comme nous avons dit, eſt encore aujourd'hui à Rome, à ce que l'on tient, mais ſeulement en partie.] 'Sozomene dit que les lettres en eſtoient mangées lorſqu'on le trouva.

Soz.l.2.c.1.p. 441.e.

[Pour ce qui eſt des autres inſtrumens de la Paſſion du Sauveur, l'hiſtoire ne nous apprend point comment ils ont eſté conſervez;] 'mais S. Gregoire de Tours aſſure que de ſon temps l'on voyoit la lance, le roſeau, l'éponge, & la couronne. 'On pretend que la lance a auſſi eſté trouvée par S.te Helene, & qu'aprés avoir eſté

Gr.T.p.18. Boll.15. mars, p.379.§ 21.

portée en divers endroits, elle eſt "conſervée à Rome dans l'egliſe &c.
du Vatican depuis l'an 1492.

Gr.T.p. 19. 'Saint Gregoire de Tours dit que les épines de la couronne paroiſſoient encore comme vertes, conſervant leur couleur naturelle par une vertu divine. [Chacun ſçait comment la France a eſté enrichie de ce threſor ſous le regne de S. Louis, & les miracles
Vendr.in 26.p. 488-491. que Dieu fit alors pour en certifier la verité.] Il les a voulu renouveller en ces dernieres années "dans le monaſtere de Port-Royal, &c. par une épine tirée de ſa couronne, [& qui eſtoit la ſeule qui y reſtaſt.] Les Egliſes de Paris & de Sens en ont atteſté quelques uns par leurs procés verbaux publiez dans ces dioceſes en 1656 & 1657.

Cyr.cat.10. p. 91.c. 'La palme dont on avoit pris des rameaux pour aller au devant de J. C, duroit encore du temps des S. Cyrille. On voyoit auſſi
cat.13.p.140.b. alors le jardin de Gethſemani; & la pierre du ſepulcre, que l'on avoit miſe auprés de ce lieu, dont elle avoit autrefois fermé l'entrée.

ARTICLE V.

Conſtantin fait baſtir à Jeruſalem l'egliſe de la Croix & de la Reſurrection.

Euſ.v.Conſt.l.3. c.30.p.499. d. 'CONSTANTIN ayant appris que Dieu avoit enfin decouvert le monument ſacré de la Paſſion, caché ſous la terre depuis
p.500.c. tant d'années, 'reſolut de rendre le lieu ſaint où cela eſtoit arrivé,
c.31.p. 500. c.d. celebre par des baſtimens ſuperbes, '& d'y elever une egliſe la plus magnifique de toutes, & qui ſurpaſſaſt ce qu'il y avoit de plus
p.499-501. beau dans toutes les villes. 'Il en écrivit à S Macaire de Jeruſalem la lettre qu'Euſebe, [Socrate & Theodoret,] nous ont conſervée, tant pour le conſulter ſur la maniere dont il faudroit faire cette
c.32.p.501.b. egliſe, qu'il appelle une baſilique, 'que pour le prier de faire ſavoir à luy meſme & à ſes officiers les depenſes & les ouvriers neceſſai-
c.31.p.500.d. res pour ce grand deſſein. 'Car il avoit donné charge à Dracilien Vicaire de la Prefecture, & au Gouverneur de la Paleſtine, de fournir tout ce que ce ſaint Eveſque leur demanderoit pour cela.
Hier.an.337. Blond.p.1196. 'Euſtathe Preſtre de Conſtantinople, que quelques uns croient eſtre celui meſme 'qui fut banni pour la foy ſous Valens, eut ſoin V.les Ariens de cet edifice, & en fut l'architecte. §113.

Euſ.c. 33-40.p. 501-503. &c.33 34.p.501. p 'Euſebe décrit amplement la magnificence & la ſtructure de cette egliſe avec tous ſes baſtimens. 'Le ſaint Sepulcre en eſtoit

comme la teſte : il fut enrichi de colonnes magnifiques, & de divers autres ornemens. 'L'on oſta pour cela un veſtibule qui eſtoit audevant du ſaint Sepulcre creuſé dans le meſme roc ; & S. Cyrille ſemble dire qu'on en employa les pierres à un avant-mur dont on environna la ville. 'La chapelle du ſaint Sepulcre eſtoit appellée Anaſtaſis ou la Reſurrection. [Elle eſtoit aſſez grande pour y preſcher devant le peuple,] 'comme S Jerome témoigne qu'avoit fait S. Epiphane ; & ce Saint luy donne auſſi le nom d'egliſe.

Cyr.cat.14. p. 144.145.

Euſ.n.p. 305.1. 2.

Hier.ep.61.t.2. p.166.e.

'Aprés le ſaint Sepulcre, on trouvoit un grand eſpace decouvert, mais tout pavé de belles pierres, & tout environné de galeries, hors du coſté qui eſtoit vis à vis la chapelle du ſaint Sepulcre. [Je ne ſçay ſi audeſſus de ces galeries l'on n'auroit point baſti la maiſon epiſcopale. C'eſt ſans doute dans cet eſpace] 'long de 80 pas ou d'un jet de pierre, [a] qu'on voyoit encore [vers l'an 350,] des marques & des reſtes du jardin où J. C. avoit eſté crucifié & enterré, comme le dit S. Cyrille de Jeruſalem, nonobſtant les changemens qu'y avoient faits les grands embelliſſemens dont ce lieu avoit eſté enrichi par la magnificence & la pieté des Princes, '& nommément de Conſtantin. [b] On pretend auſſi que dans le meſme eſpace eſtoit une roche ſur laquelle on tenoit que la Croix avoit eſté plantée, & on luy donna le nom de Golgotha.

Euſ.v.Conſt 3. c 35 36 p.502.a. b.

n.p 305.1. b|It. Bur p.43.2.

a Cyr.cat.14.p. 143.b.

b|147.d.

p.152.d.

b Euſ.n.p 305 1. 2.

'Le coſté de ce cloiſtre oppoſé au ſaint Sepulcre, & qui eſtoit celui de l'Orient, n'eſtoit point fermé d'une galerie, parcequ'il l'eſtoit par la grande & magnifique egliſe, dont on peut voir la deſcription dans Euſebe. 'Elle avoit ſon portail ouvert [non ſur le ſaint Sepulcre, mais] du coſté de l'Orient. 'Vis à vis du portail, [& par conſequent à l'Occident,] eſtoit la teſte & le principal endroit de l'egliſe, orné de douze colonnes, magnifiquement enrichies ; 'ce qui fait juger à M.r Valois que l'autel eſtoit placé en ce lieu là, [contre la pratique ordinaire de le mettre du coſté de l'Orient.] 'Cette egliſe eſtoit baſtie en l'honneur de la ſainte Croix, 'dont on luy donne quelquefois le nom. [c] S. Cyrille de Jeruſalem ſe ſert ſouvent de celui de Golgotha [ou du Calvaire.] [d] On l'appelloit encore fort ordinairement le Martyre, [comme le monument de la paſſion du Sauveur.] [e] On l'a auſſi appellée ſouvent Anaſtaſis ou la Reſurrection. [f] Car ce titre qui appartenoit proprement à la chapelle du ſaint Sepulcre, ſe prend auſſi aſſez communément pour toute l'enceinte, qui comprenoit & cette chapelle, & la grande egliſe, & tout le corps des baſtimens qui y appartenoient. ['Je ne ſçay ſi l'on ne doit point dire la

v.Conſ c.35 36. p.502.a.b.

c.36 40.

c.37.p.502. d.

c.38.p.503.a.

n p.229.c.d.

tric.c.9.p.630. a.

Thdrt.in Ez. 48.p.538.c.d|

Chr.Al.p. 665.

c Cyr.cat.4.13. p.27.b|134.b.

d Euſ.v.Conſ.l. 4.c.40.p.545.p &c.

e n.p 305.1.d.

f 1.2.

Note 4.

meſme choſe du titre de Martyre, & de l'egliſe ou baſilique de la ſainte Croix.

Je ne ſçay pas non plus ſi ce n'eſt point à la grande egliſe qu'il faut raporter ce que dit S. Jerome, que le porche de l'egliſe eſtoit ſoûtenu par la colonne teinte du Sang de J. C, à laquelle on dit qu'il avoit eſté attaché & flagellé. 'Neanmoins on trouve qu'en 333, au lieu où avoit eſté la maiſon de Caïphe, on montroit encore une colonne où l'on diſoit que J.C. avoit eſté fouetté. 'Les Fideles en prenoient le tour avec des cordons, qui ſervoient enſuite à guerir diverſes ſortes de maladies.

Hier.ep.27. t.1. p.172.d.

t.Bur.p.43.2.

Gr.T gl.M c.7. p.19.

t.Bur.p.43.2.

'A coſté de l'egliſe de la Reſurrection, il y avoit, dit un ancien auteur, un bain pour laver les enfans, [c'eſt à dire ſans doute un battiſtere,] avec un reſervoir pour conſerver l'eau qu'on y faiſoit monter. 'L'hiſtoire de S.te Melanie la jeune porte qu'elle baſtit un oratoire & un monaſtere d'hommes au lieu où J.C. a ſouffert la mort, [c'eſt à dire ſur la meſme montagne du Calvaire] 'Ce lieu [qui eſtoit hors de l'ancienne Jeruſalem,] ſe trouvoit alors au milieu [de la nouvelle qui avoit eſté baſtie par Adrien.]

Sur.31.dec. p. 382.§ 31.

Euſ.vit.c. 9. p. 630.a.

ARTICLE VI.

L'egliſe de la Reſurrection eſt dediée: On y vient de tous coſtez adorer la Croix.

L'EGLISE de la Reſurrection eſtant achevée, [a] Conſtantin aſſembla un Concile tres nombreux pour la dedier, [ſur la fin de l'an 335,] vers le mois d'octobre. Il fit donner aux Eveſques les commoditez publiques pour y aller. Une infinité de peuple y accourut de tous coſtez. Il y avoit auſſi des officiers de la Cour des plus illuſtres pour diſtribuer les liberalitez du Prince; 'ils prenoient les ordres de Marien [ou Martien] qui avoit la charge de ſecretaire d'Etat, & qu'on pretendoit avoir merité le titre de Confeſſeur durant la perſecution. 'C'eſtoit luy qui avoit la charge de toutes choſes à Jeruſalem, tant pour recevoir honorablement les Eveſques, les traiter magnifiquement, '& enrichir le temple qu'il falloit dedier, des riches preſens que l'Empereur y faiſoit, que pour y faire de tres grandes largeſſes d'argent & d'habits à une multitude infinie de pauvres, 'qui s'y eſtoient aſſemblez de toutes parts.

Euſ.v.Conf. l.4. c.40.p.545.d. a c.43.p.548.

Note 5.

c.44.p.548.d[in]. p.247.2.c[Soz.l. 2.c.26.p.483.2.

Euſ.p.548.d.

Tribunus & notarius.

p 549.a.

Thdrt.l.1.c.29. p.581.c.

'L'autel y fut orné de tentures dignes de la majeſté imperiale, & de meubles tres precieux, tout enrichis d'or & de pierreries.

d.

Et l'on ne dedia pas ſeulement l'egliſe, mais auſſi les preſens que l'Empereur y avoit donnez, dont la magnificence ſe faiſoit encore admirer plus d'un ſiecle apres. On marque entre autres que Conſtantin avoit donné à S. Macaire, [ou peut-eſtre à S. Maxime qui luy avoit ſuccedé avant 335,] un habit ſacré tiſſu d'or, afin qu'il s'en revêtiſt lorſqu'il celebreroit le ſaint Batteſme. Euſebe prit la peine de compoſer un livre des preſens que Conſtantin fit à cette egliſe, en y joignant la deſcription de l'egliſe & de la caverne [du ſaint Sepulcre. Mais Dieu n'a pas jugé qu'il nous fuſt fort neceſſaire d'avoir un livre de cette matiere, qui n'avoit apparemment eſté fait que pour flater Conſtantin.] Outre ſes prieres & les ſacrifices que l'on offrit à Dieu dans cette dedicace, les Eveſques firent auſſi divers diſcours publics, ſoit pour relever la magnificence de l'Empereur, ſoit pour expliquer les livres ſacrez, ſoit pour divers autres ſujets. Euſebe de Ceſarée n'oublie pas à dire qu'il fut de ce nombre.

Soz. p. 483. b, c. — Thdrt. l. 2. c. 23. p. 625. c. d. — Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 46. p. 549. — c. 45. p. 549. b, c.

L'Egliſe de Jeruſalem celebra depuis tous les ans la memoire de cette dedicace, qu'elle faiſoit avec une grande ſolennité durant huit jours. On y accouroit de preſque tous les pays du monde, & on y celebroit meſme le ſaint Batteſme. [C'eſt ſans doute parceque la ſolennité de cette dedicace ſe faiſoit conjointement avec celle de l'Exaltation de la Croix,] comme il eſt aiſé de le tirer de la chronique d'Alexandrie. Non ſeulement le Typique de S. Sabas, [qu'on croit eſtre fait pour les moines du dioceſe de Jeruſalem,] mais auſſi les Ménées faits pour l'Egliſe de Conſtantinople, marquent le 13 de ſeptembre l'office de la dedicace de l'egliſe de la Reſurrection, avec la vigile de l'Exaltation.

Soz. p. 483. c. — Chr. Al. p. 666. — Typi. p. 114. — Menæa, p. 175.

On voit par la vie de Ste Marie Egyptienne, qu'on donnoit à cette feſte le nom d'Exaltation de la Croix, parcequ'on y elevoit ce bois ſacré pour le montrer au peuple dans l'egliſe, en un lieu elevé, [& comme en un jubé,] qu'on tenoit avoir eſté baſti par Conſtantin, & qu'on appelloit le Sanctuaire. La vie de Saint Theodoſe dit qu'on la montroit tous les ans. S. Paulin dit la meſme choſe. [Mais au lieu que du temps de S. Theodoſe, c'eſt à dire dans le V. & le VI. ſiecle, on la montroit le jour de l'Exaltation. S. Paulin dit que de ſon temps c'eſtoit à Paſque qu'on la montroit, & que l'Eveſque la donnoit à adorer au peuple, aprés l'avoir reverée le premier. Hors ce jour, dit-il, elle demeuroit toujours cachée, à moins qu'on ne fuſt obligé de la montrer à quelque perſonne d'une pieté extraordinaire, venüe exprés; de

Boll. 2. apr. g. p. 178. § 22. — 11. Jan. p. 696. § 58. — Paul. ep. 11. p. 138. — Boll. 2. apr. g. p. 17. c. — a Paul. p. 138. — Paſc. p. 518.

1. Elle dit le 27 de ſeptembre. On croit qu'il faut lire le 13.

quoy l'Eveſque ſeul pouvoit donner la permiſſion. [Ainſi il ne
Chr.Al.p. 666. faut pas s'arreſter à la chronique d'Alexandrie,] 'qui ſemble
dire qu'on commença dés le temps de Conſtantin, [long-temps
Boll.3. may, p. avant S. Paulin,]à montrer la Croix le jour de l'Exaltation. 'On
364 § 19. cite de S. Sophrone Eveſque de Jeruſalem, que le jour auquel on
la montroit à Paſque [dans le VII. ſiecle,] eſtoit 'le lundi d'aprés &c.
§ 21. la Reſurrection. 'On tire auſſi du meſme auteur, qu'on l'expoſoit
encore alors à l'adoration des peuples au milieu des jeûnes du
Careſme; outre le jour de l'Exaltation, dont on ne dit pas que ce
Saint parle.

Paul p.138. 'Hors ces jours, elle eſtoit gardée dans le threſor de l'egliſe de
Boll.26.feb. p. la Reſurrection, & l'Eveſque en confioit le ſoin à quelque Preſtre
647.b. conſiderable, comme on le trouve de S. Porphyre depuis Eveſque
de Gaza, [& de quelques autres.] Ce Preſtre en venoit raporter
les clefs à l'Eveſque, quand il eſtoit obligé de faire quelque
voyage.

ARTICLE VII.

Ste Helene baſtit les egliſes de Bethléem & de l'Aſcenſion; ſon humilité; ſa mort.

Paul ep. 11. p. 136 | Ruf. l 10. c. 8 p. 163. 2 | Thdrt. l. 1. c. 17. p. 364. d

'SAINT Paulin, Rufin, & Theodoret, attribuent, comme nous avons dit, à Ste Helene la conſtruction de l'egliſe de la Reſurrection ou de la Croix, [a] qu'Euſebe attribuë ſeulement à Conſtantin. [Et il eſt aiſé de croire que Ste Helene y contribua de tout ſon pouvoir tant qu'elle vécut. Mais elle ne le fit que de l'argent qu'elle recevoit de ſon fils; & elle mourut long-temps avant que cette egliſe fuſt achevée.] Euſebe luy accorde [auſſi-bien que les autres,] la gloire d'avoir baſti deux autres egliſes fort celebres, l'une au lieu de la naiſſance de J. C, & l'autre en celui de ſon aſcenſion. Conſtantin luy fournit pour cela tout ce dont elle avoit beſoin, & releva encore ſa magnificence par les riches preſens qu'il y ajoutoit pour l'ornement de ces egliſes.

[a] Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 25 p. 497. c. 43. p. 504. 505

Paul. p. 134. 135 | Hier. ep. 13 p. 102. d.

'La caverne de Bethléem conſacré par la naiſſance du Sauveur du monde, avoit eſté profanée par Adrien auſſi-bien que le lieu de la paſſion. Ce Prince y avoit fait baſtir un temple d'Adonis, y avoit fait planter un bois pour ſervir à la meſme ſuperſtition, & y avoit établi le culte ſacrilege de cet infame: 'ce qui ne put neanmoins empeſcher que dans la plus grande force du paga-

Orl. in Celſ. l. 1. p. 39. c | Euſ. dem. l. 3. c. 2. p. 97. c.

niſme, "cette caverne ne fuſt celebre parmi les payens meſmes, V.N.S. J.C.
§ 2.

comme le lieu de la naiſſance du Dieu des Chrétiens. 'Helene mit donc ſa pieté à orner & à enrichir cette caverne ſainte. [Et ce fut apparemment pour ce ſujet,] 'que l'on abatit les bois qui couvroient encore Bethléem peu d'années avant que S. Cyrille fiſt ſes Catecheſes.

Euſ.c.43 p. 504.c.d. Cyr.cat.12 p. 214.a.

'Helene paſſa de là à la montagne des Oliviers, où elle fit la meſme choſe qu'à Bethléem. 'Elle y fit baſtir une fort belle egliſe qui eſtoit en rond: mais on ne put jamais ni paver de marbre le milieu de l'egliſe, qui eſtoit l'endroit d'où J.C. eſt monté au Ciel, ni fermer la voute ſur cet endroit. [Nous en avons parlé plus amplement en un autre lieu. Elle augmenta ainſi la celebrité de cette montagne, qui dés auparavant eſtoit fort reverée des Chrétiens.] 'Car on venoit de toute la terre à Jeruſalem, pour voir dans ſa ruine l'accompliſſement des propheties, & pour adorer Dieu ſur la montagne des Oliviers; de ſorte qu'il ſembloit que la gloire de Dieu euſt abandonné la ville, & fuſt paſſée ſur cette montagne, comme on le lit dans Ezechiel.

Euſ.p.504.d. Hier. l. Act. p. 297.b| Paul. ep. 11.p.136.

V.N.S.J.C. 324.

Euſ.dem. l.6.c. 18.p.288.c.d.

'Nicephore marque bien d'autres egliſes qu'il pretend avoir eſté baſties par S.te Helene dans la Paleſtine. [Nous en voudrions des preuves plus fortes que ſon autorité,] 'parcequ'Euſebe ne luy en attribuë que deux. [Elle ne fit pas ſeulement paroiſtre ſa pieté à elever de grandes egliſes. Elle ne ſignala pas moins ſon humilité que ſa magnificence royale.] 'Elle paroiſſoit publiquement dans les egliſes, & elle ſe trouvoit avec le peuple aux aſſemblées dans un habit modeſte, 'ſe tenant dans le rang des femmes. * Elle imitoit J.C. par l'humilité qu'elle faiſoit paroiſtre à l'égard de tout le monde, mais ſurtout à l'égard des moines & des vierges. 'On dit meſme qu'eſtant à Jeruſalem, & ayant invité toutes les vierges ſacrées à venir manger chez elle, elle ne voulut point les faire ſervir par d'autres, mais ſe mettant elle meſme en habit de ſervante, elle leur donna à laver, leur apporta les viandes ſur la table, & voulut leur preſenter à boire, ſe tenant heureuſe d'eſtre la ſervante des ſervantes de J.C, elle qui eſtoit la reine du monde, & la mere de l'Empire. 'On ajoute qu'elle leur fit aſſigner des revenus ſur le threſor imperial.

Nphr.l. 8 c.30. p.595.597. Euſ.p.504.505. a. c.45.p.505.d. Soer.l.1.c.17.p. 47.d. *Suid.t.p.875. d. Ruf.l 10.c.8. p. 163.164|Soz.l.2. c.2.p.443. b.c| Tdhrt.l.1.c.17. p.564.565.

[Les vierges de Jeruſalem ne ſe reſſentirent pas ſeules de ſa pieté.] Elle traverſa tout l'Orient avec l'eclat & la magnificence d'une Imperatrice; [mais elle s'y fit encore plus remarquer par ſes liberalitez royales.] Elle donnoit avec abondance aux communautez des villes, aux particuliers, & aux ſoldats, mais ſurtout aux pauvres. Elle diſtribuoit de l'argent aux uns, des habits aux

Suid.p.1056. a. Euſ.v.Conſ.l.3. c.44.p.505.

autres, délivroit les priſonniers, tiroit des mines & rappelloit d'exil ceux qui y avoient eſté condannez, & ſoûtenoit les foibles
c.45.p.505.d. contre ceux qui les opprimoient. 'Elle faiſoit partout de riches preſens aux egliſes qu'elle viſitoit, ſans excepter meſme celles qui eſtoient dans les moindres villes.

c.46.p.506. a. 'Aprés qu'elle eut paſſé ſa vie juſqu'à l'âge de prés de 80 ans,
c.43.p.505.b. 'dans une ſuite continuelle de proſperitez, dans une ſanté parfaite de corps, & dans une vigueur d'eſprit toute entiere; aprés qu'elle eut fait voir dans toutes ſes actions & ſes paroles, le fruit que la parole divine produiſoit en elle; aprés, dis-je, qu'elle eut receu ſur la terre diverſes recompenſes de ſa pieté, elle alla en recevoir de plus grandes encore dans le ciel, où elle entra par une mort
a Thdrt.l.1.c. 17.p.564.a. digne de ſa vie, 'peu aprés ſon voyage de Paleſtine, [a] & lorſqu'elle fut retournée vers Conſtantin. [b] Sentant donc que Dieu l'appelloit à une meilleure vie, elle donna à ſon fils d'excellentes inſtructions pour l'animer à ſe gouverner ſaintement en toutes
Suid.s.p.875. c. choſes. 'Elle l'exhorta à avoir un grand ſoin "de ſes ſujets, à pratiquer la vertu & à ne s'en point elever, à ſervir Dieu avec crainte
Thdrt.p.565.a. & tremblement. { Elle finit } en luy ſouhaitant toutes ſortes de
Vuſ.p.506.a.b. benedictions. 'Elle dit adieu à luy & à ſes petits-fils qui eſtoient auſſi auprés d'elle: elle fit ſon teſtament en leur preſence, leur
b. diſtribua les biens qu'elle poſſedoit dans toute la terre, '& mourut
Thdrt.p.565.a. entre leurs bras, 'pleine de paix & de joie, [c] toujours aſſiſtée par
c Euſ.p.506.a.b. Conſtantin ſon fils unique.

πολιτίας.

[Si elle n'a eſté dans la Paleſtine qu'à la fin de l'an 326, il eſt difficile de mettre ſa mort pluſtoſt qu'en 328. Et on ne peut guere
c.43.p.505.a. auſſi la mettre pluſtard, } puiſqu'elle mourut peu aprés ce voyage,
Ruf.l.10.c. 11. p.166.a. '& que Conſtancie ſa belle-fille, [" morte vers l'an 330,] la ſurvéquit neanmoins quelque temps, ſelon Rufin. [d] Ainſi ſi elle a eu part à la
d Codi.or.C.p. 8.c.38.b.c.49. 50. fondation de l'egliſe des Apoſtres & à quelques autres egliſes de Conſtantinople, comme le diſent les nouveaux Grecs, [c'eſtoit avant que Conſtantin ſongeaſt à fonder cette nouvelle ville: &
Boll.4.may, p. 448.a. c'eſt à quoy il y a peu d'apparence.] 'Quelques uns mettent ſa mort le 15 d'avril.

V. Conſtantin § 69.

ARTICLE VIII.

Honneurs rendus à la memoire de S.te Helene.

Nphr.l.8.c.31.p. 599 c. [ON ignore le lieu où S.te Helene mourut, & il eſt certain ſeulement que ce n'eſtoit pas à Rome,] 'comme l'écrit
e Euſ.v.Conſ.l. 3. c.47.p.506.c. Nicephore. [e] Car Conſtantin "y fit tranſporter ſon corps accompagné

Note 6.

pagné d'un grand nombre de perſonnes, & il y fut mis dans les monumens deſtinez pour les Empereurs. 'Nicephore dit qu'elle fut enterrée hors de Rome dans une egliſe toute ronde, & qu'elle fut miſe dans un tombeau de porphyre. 'Bede, Anaſtaſe, & quelques autres diſent que ce fut dans l'egliſe de S. Marcellin & S. Pierre, que Conſtantin avoit fait baſtir ſur le chemin Lavican, & où il fit &c. de grands preſens à cauſe de ſa mere. 'On voit par Uſuard qu'on honoroit particulierement Sainte Helene ſur le chemin Lavican. 'Il y a eu meſme en cet endroit juſques à Martin V. une egliſe & un cimetiere de ſon nom, que quelques uns donnoient peut-eſtre à ce qui portoit plus communément le titre de Saint Marcellin & S. Pierre.

Nphr. p. 599. c. Anaſ. c. 34. p. 17. b | Arin. l. 4. c. 9. § 4. p. 17. Uſu. 18. aug. Arin. p. 184 7.

'Cette Sainte fut honorée aprés ſa mort comme meritoit de l'eſtre une perſonne qui durant ſa vie avoit honoré Dieu avec tant de zele, & l'avoit ſervi avec tant de ſoin. 'Theophane dit que les vierges de Jeruſalem qu'elle avoit ſervies avec tant d'humilité, celebrerent toujours ſa memoire. 'S. Ambroiſe l'appelle une femme de ſainte memoire, & en parle avec honneur. [S. Paulin & les hiſtoriens eccleſiaſtiques n'en parlent pas moins avantageuſement, ainſi que nous avons vu.]'Le Concile de Calcedoine crut donner un grand eloge à la pieté de l'Imperatrice Pulquerie, en l'appellant une nouvelle Helene, en qui l'on voyoit revivre la foy & le zele de l'ancienne. 'S. Gregoire de Tours pour relever auſſi S.te Radegonde, dit qu'elle luy eſtoit comparable en foy & en merite.

Thdrt l. 1. c. 17. p. 563. a. Thphn p. 21. d. Amb. div. 3. p. 123. a. Conc. t. 4. p. 607. b. Gr. T. gl. M. c. 58 p. 10.

'L'Egliſe latine l'honore depuis pluſieurs ſiecles parmi les Saintes le 18 d'aouſt, comme on le voit par Uſuard & quelques &c. autres martyrologes. 'Quelques uns en marquent &c. la feſte le 15 d'avril; [a]d'autres le 8 de fevrier. [b]Les Grecs honoroient auſſi ſa memoire à Conſtantinople par diverſes rejouiſſances, & par les prieres ſolennelles qui ſe faiſoient [meſme] durant toute la nuit. 'Dans leur office ils marquent ſa feſte le 21 de may, la joignant avec Conſtantin. [c]Baronius dit qu'il y en avoit une egliſe à Conſtantinople du temps de Juſtinien; [ce que neanmoins M.r du Cange n'a point remarqué.]'On pretend que l'egliſe de Rome appellée Sainte Croix de Jeruſalem, a porté autrefois le nom d'Helene.

Bar. 18. aug g. Boll. 15. apr. p. 317. c. d. a Arin. l. 4. c. 9. 4. p. 17. b Thphn. p. 21. c. Menza, p. 260. 271. c Bar. 326. § 6. 2. 18. aug g | Front. cal. p. 49.

'On marque ſur l'an 327, [lorſque S.te Helene vivoit encore,]que Conſtantin pour l'honorer donna le nom d'Helenople au bourg de Drepane en Bithynie, dont il avoit fait une ville en l'honneur de S. Lucine qui y eſtoit enterré. 'Philoſtorge & les actes de Saint

Hier. chr. & Al. p. 662 | Socr. l. 1. c. 18. p. 43. d | Soz. &c. Phiſg. l. 2 c. 13. p. 19 | Bar. 326. § 57.

Lucien diſent que ce fut Helene meſme qui baſtit cette ville. Les actes ajoutent que ce fut au retour de ſon voyage de Paleſtine, & qu'elle y eleva auſſi une egliſe magnifique au nom de S. Lucien.

Soz. l.2. c.2. p. 443 444. 'Sozomene dit qu'il avoit auſſi une ville de la Paleſtine, qui portoit à cauſe d'elle le nom d'Helenople. [a] Baronius dit encore que ce fut en ſon honneur qu'une des provinces du Pont appellée auparavant le Pont Polemoniaque, fut nommée Helenopont; & la Novelle de Juſtinien qu'il raporte pour cela, ſemble aſſez formelle. [Neanmoins on voit que ces deux noms ont ſubſiſté l'un avec l'autre, marquant chacun une province particuliere.] On trouve diverſes ſtatuës d'Helene miſes à Daphné prés d'Antioche, & particulierement à Conſtantinople. [b] Baronius en marque deux en Italie, dont la premiere a eſté dreſſée aprés la mort de Criſpe en 326, & avant que Conſtant fuſt fait Ceſar [en 335.] On a encore une inſcription faite en ſon honneur par la ville de Sorrento [en Italie,] entre 340 & 350.

a Bar. 326. §. 58.

Suid. a. p. 488 a.

a p. 875 e. § Codi. ori. C. p. 20. a | Heſy. p. 29. c.

b Bar. 336. §. 64.

c Spon, p. 197.

'Nicephore pretend que S.te Helene aprés avoir eſté enterrée à Rome, fut tranſportée deux ans aprés à Conſtantinople, & miſe dans le mauſolée que Conſtantin faiſoit preparer pour luy dans l'egliſe des Apoſtres. [On ajoute que de Conſtantinople il a eſté tranſporté en l'an 1212 à Veniſe.] Mais cette tradition des Grecs reçoit aſſez de difficulté, quand nous n'aurions pas deux autres traditions qui la combatent, & qui ſe combatent auſſi l'une l'autre. Car il eſt certain qu'en l'an 840, l'on apporta de Rome un corps qu'on aſſuroit eſtre celui de S.te Helene mere de Conſtantin, & on le mit dans l'abbaye de Hautvilliers au dioceſe de Reims, où on le revere encore aujourd'hui comme celui de cette Sainte. Baronius paroiſt demeurer d'accord de cette tranſlation: Et neanmoins on pretend aujourd'hui avoir le meſme corps à Rome dans l'egliſe appellée Ara-Cœli, où l'on dit qu'il fut apporté ſous Innocent II. vers l'an 1140.]

Nphr. l.8. c.31. p. 509. b c. Note 7.

Arin. l.4. c.9 p. 21. 22. 'On dit auſſi que le tombeau de porphyre où S.te Helene eſtoit enterrée, fut porté à S. Jean de Latran par ordre d'Anaſtaſe IV. qui voulut y eſtre enterré [en 1154.] On voit encore aujourd'hui ce tombeau dans la meſme egliſe; & Aringhus nous en a donné la deſcription, où l'on ne voit rien que de profane.

Anal. t.2. p.95 | Ben f.4.2.p.154 | Marl. t.1. p.402. 'Alman qui eſtoit moine de Hautvilliers lorſqu'on y apporta le corps qu'on croyoit eſtre de S.te Helene, ou qui le fut bien-toſt aprés, écrivit l'hiſtoire de cette tranſlation, que nous avons encore, & fit auſſi une vie de S.te Helene par l'ordre de l'Archeveſque Hincmar. [d] On l'a encore, & on en cite quelques fragmens, [que

Gall. chr. t.4. p. 341. a. b | MS. p. 356.

d Marl. p. 401.

nous n'avons pas cru aſſez autoriſez pour nous en ſervir. Je ne ſçay ſi elle eſt imprimée.] On a à Rome une autre hiſtoire de S.te Helene : & on en cite quelques endroits, [dans leſquels il eſt aiſé de remarquer diverſes fautes. Mais il ſuffit de voir] qu'elle n'eſt écrite qu'aprés le Pape Anaſtaſe IV, [c'eſt à dire aprés l'an 1154.]

Ari.l.4.c.9.p. 174 4.16.

V. la note 7.

ARTICLE IX.

De S. Macaire de Jeruſalem.

[COMME S. Macaire Eveſque de Jeruſalem a eu beaucoup de part tant à la decouverte de la Croix & des ſaints lieux, qu'aux autres bonnes œuvres que S.te Helene a faites dans ſon dioceſe ; on ſera ſans doute bien aiſe de voir ici ce que l'hiſtoire nous en apprend.]

1. 'Zambdas ou Zabdas 38e Eveſque de Jeruſalem, qui avoit ſuccedé [l'an 298] à Hymenée, n'ayant tenu ce ſiege que fort peu, c'eſt à dire 'quatre ou cinq ans ; 'Hermon nommé Hermonas dans Theodoret, fut mis en ſa place dés devant la perſecution, en l'an 302. 'On luy donne neuf ans d'epiſcopat. Ainſi S. Macaire qui fut ſon ſucceſſeur [ſuivant Theodoret & tous les chronologiſtes, ſera monté ſur ce ſiege en 311, ou peu aprés, ſelon que la perſecution, qui dura juſqu'à la fin de 312, l'aura permis.] Le texte grec de la chronique d'Euſebe le fait commencer en l'an 313 ; mais elle eſt extremement brouillée en cet endroit. Elle le conte pour le 39e ſucceſſeur de S. Jacque, '& le 40e Eveſque en y comprenant S. Jacque meſme.

Euſ.l.7.c.32. p. 289.c [chr] Boll. 19.feb p.129. e. Nᴏᴛᴇ 8. alb. Thdrt.l. 1. c.2 p 524.c. Nphr chr] Thphn [Euty. Euſchr. Epi.66 c.20. p. 637.d.

'Ce Saint eſtoit orné de toutes ſortes de bonnes qualitez, & veritablement [2] heureux auſſi-bien d'effet que de nom, plein de ſageſſe, & d'une ſageſſe toute divine. 'Arius le conta dés le commencement de ſon hereſie entre les ennemis declarez de ſa doctrine, & le traita d'heretique & d'ignorant, 'parcequ'il ſoûtenoit que le Fils de Dieu eſt eternel, egal, & conſubſtantiel à ſon Pere. [Il ne faut pas douter que ſon zele ne ſe ſoit encore augmenté par] la lettre que Saint Alexandre d'Alexandrie luy écrivit depuis ſur ce ſujet, [& il le fit paroiſtre juſqu'à l'extremité de ſa vie,] de ſorte que S. Athanaſe l'a jugé digne de tenir rang entre les hommes apoſtoliques de ſon ſiecle.

2. Thdrt.l.1.c.2. 17.p.524.e [561. b. c.4 p 537.c. p.538.a. Epi.69.c.4.p. 730.b. Ath.or.1.p.291. c.

1. S Epiphane l'appelle Bazas, d'autres Labdas. On l'a mis dans le martyrologe Romain le 19 de fevrier. Boll.19.feb p.129 Epi.66.c.20.p. 637.d.

2. Macaire en grec ſignifie heureux.

Soz.l.1.c.17.p. 430.a. 'Il aſſiſta en 325 au Concile de Nicée, comme Eveſque d'un des
a Thdrt.l. 1. c. 15. p. 562.a. thrones apoſtoliques. [a] Il y combatit avec les autres Saints les
b Conc.t.2.p. 321. blaſphemes d'Arius; [& il eut la joie] [b] d'y voir faire un Canon exprés pour relever ſa dignité. [L'honneur de ſon Egliſe s'augmenta encore beaucoup par la decouverte des ſaints lieux, & par les egliſes magnifiques que Conſtantin & S.te Helene y baſtirent. Nous ne repetons point ce que nous avons déja dit de luy ſur ce ſujet.]

Euſ.v.C l.3.c. 20.30 p.499. c c.52.p.509. 'Conſtantin qui luy avoit écrit ſur l'egliſe de la Reſurrection, [c] luy écrivit encore pour en faire baſtir une autre "au Cheſne de Mambré: Et celle-ci qui eſtoit pour tous les Eveſques de la Paleſtine, ne portoit neanmoins en teſte que le nom de S. Macaire, ſans y joindre meſme celui d'Euſebe qui nous a conſervé cette lettre, [quoiqu'il fuſt le metropolitain de la province, & fort conſideré de Conſtantin. La ſuite d'Euſebe nous porte à croire qu'elle fut ecrite en l'an 330 ou 331; d'où nous apprenons que S. Macaire a vécu juſqu'à ce temps la.] V. Conſtantin § 68.

Soz.l.2.c.20. p. 470.c. d c.25.p.482.d. 'Sozomene parle en effet de ſa mort entre la depoſition de S. Euſtathe [en 331,] [d] & le Concile de Tyr, auquel Maxime ſon ſucceſſeur aſſiſta [en 335.]

c.20.p. 471. b. P.470.471. 'Sozomene dit qu'il eut quelque choſe à ſouffrir des Ariens, c'eſt à dire d'Euſebe de Ceſarée, & de Patrophile de Scythople; mais qui les obligea de demeurer en repos en ſe ſeparant de leur communion: [de quoy nous ne trouvons rien autrepart.] 'Le meſme auteur raporte encore quelques autres choſes de Saint Macaire touchant S. Maxime ſon ſucceſſeur, [que nous omettons parcequ'elles reçoivent aſſez de difficulté: & on en pourra parler en un autre endroit.] On a mis le nom de Saint Macaire dans le martyrologe Romain au dixime de mars.

Boll. 10. mars, p.35.c.

S. EUSTATHE,

EVESQUE D'ANTIOCHE,

CONFESSEUR DU NOM ET DE LA DIVINITÉ DE JESUS CHRIST.

SAINT EUSTATHE eſtoit de la ville de Side en Pamphilie,[a] quoique S. Chryſoſtome ſemble qualifier Antioche ſa patrie, [parcequ'elle le devint par l'epiſcopat.] [1]La qualité de Confeſſeur que S. Athanaſe luy donne plus d'une fois, [fait voir que ſa foy avoit eſté eprouvée durant la perſecution de Diocletien, ou dans celle de Licinius: & ce qu'il ſouffrit à la fin de ſa vie par la perſecution des Ariens, la luy fit meriter tout de nouveau.] [2]Theodoret en luy donnant le titre de Grand, qui luy eſt confirmé par S. Ephrem d'Antioche, [fait voir qu'il avoit encore beaucoup d'autres qualitez qui le rendoient recommandable.] [3]Auſſi il eſt appellé par le meſme Theodoret le premier défenſeur de la verité, [b] [4]l'athlete de la pieté & de la chaſteté, [5]& un homme digne de toute loüange.

[c] S. Jerome admire dans luy la ſcience des livres ſaints jointe à une grande connoiſſance des lettres humaines, [d] & l'appelle une trompette tres retentiſſante, qui a donné le premier ſignal du combat contre Arius. [e] S. Chryſoſtome a fait une oraiſon entiere à ſa loüange. [f] Sozomene témoigne qu'il eſtoit univerſellement admiré pour ſa vie & pour l'eloquence de ſes diſcours. [g] Le Concile des Orientaux vers l'an 435, le loüe comme un défenſeur de la vraie foy, dont le nom eſtoit fort celebre à Alexandrie. [h] Facundus dit qu'il eſtoit honoré avec les autres Peres, & plus que beaucoup d'autres Peres, comme le premier Eveſque du Concile de Nicée.

[6]S. Fulgence le met avec S. Athanaſe, S. Hilaire, & les autres plus grands Eveſques de l'Egliſe, entre ceux qui ont gouverné le peuple de Dieu avec une vigilance admirable, qui eſtant remplis de la vertu du S. Eſprit, ſe ſont oppoſez aux hereſies ou naiſſantes ou déja nées; qui ont empeſché les loups de ſe gliſſer dans la

a Hier. v. ill. c. 85. p. 295 a. a Chry. t. 1 or. 52. p. 573 b.
1 Ath fug. p. 702. d ſol. p. 812. b.
2 Thdrt. l. 1. c. 6. p. 541. c. Phot. c. 229. p. 788. b.
3 Thdrt. l. 1. c. 20. p. 568. c.
4 p. 569. b. l. 2. c. 27. p. 635. d
5 l. 3. c. 2. p. 639. b.
c Hier. ep. 84. t. 2. p. 327. b.
d ep. 26. t. 3 p. 38. d.
e Chry. t. 1. or. 52. p. 570.
f Soz. l. 1. c. 2. p. 403. b. l. 2. c. 19. p. 470 b.
g Fac. l. 8. c. 4. p. 332. a.
h l. 11. c. 2. p. 468. a.
Fulg. de præf. l. 2. § 42. p. 478.

bergerie de JESUS CHRIST, ou les ont chaſſez quand ils les y ont trouvez mélez avec les brebis; & qu'enfin on ne ſauroit nier
Ana.S.ſ.c 6.p. 94.c|7.p.106.b| Euſtath.p.136. eſtre des vaiſſeaux de miſericorde. Saint Anaſtaſe Sinaïte le met entre les principaux Peres, & l'appelle le divin Euſtathe, qui excelloit dans la connoiſſance des choſes de Dieu, "un ſage predicateur, un ſaint Martyr, le premier docteur du Concile de Nicée, un maiſtre qu'il veut ſuivre avec reſpect comme ſon pere, comme ſon protecteur, comme "un homme en qui Dieu parle. προσομιλητής. θεολογικός.

Thdrt.l.1.c.3.p. 536.c| Hier. v. ill.c.85.p.295.a. Ce Saint fut quelque temps Eveſque de Berée en Syrie, & ſe ſignala deſlors entre les défenſeurs des dogmes apoſtoliques. C'eſt pourquoi S. Alexandre Eveſque d'Alexandrie luy ecrivit ſur le ſujet d'Arius, afin de l'avoir pour compagnon dans la guerre qu'il avoit entrepriſe contre cet hereſiarque: [& nous ne craignons point d'aſſurer que S. Euſtathe y employa tout ſon zele & toute ſa capacité.

Hier.v. ill.c.85. a Thdrt.l. 1. c. 6.p.541.c. Il fut transferé de Berée à Antioche [a] capitale de la Syrie, immediatement aprés la mort de S. Philogone, ſi nous voulons ſuivre Theodoret, ["c'eſt à dire au commencement de l'an 324. Mais* nous ſommes obligez de mettre entre deux un Paulin marqué par la chronique de S Jerome & par divers autres.] V.S. Philogone note 2. * NOTE 1.

Hil.fr.2.p. 26| Soz.l. 3.p.512.b. c. Nous trouvons que ce Paulin fut accuſé de malefices, [& de magie,] d'en avoir compoſé des livres, qui furent brulez par Macedone Confeſſeur, Eveſque de Mopſueſte; qu'il fut chaſſé de l'Egliſe; & que depuis ce temps là juſqu'en l'an 347, il perſiſta dans l'apoſtaſie & dans les crimes les plus atroces. Neanmoins nous ne trouvons cela que dans une lettre des Euſebiens, [du nombre deſquels Macedone eſtoit auſſi.] Ils joignent à tant de crimes une choſe [qui ne s'y accorde guere,] ſavoir que le grand Oſius avoit eſté ſon intime ami; & ils ne parlent pas moins injurieuſement de Saint Euſtathe. [Ainſi tout ce que nous pouvons aſſurer ſur leur autorité, c'eſt que ce Paulin a eſté Eveſque d'Antioche, & a ceſſé de l'eſtre, ſans que nous puiſſions dire comment cela eſt arrivé.]

Thphn.p.11| Euſy.p.431.432. b Thdrt.p.541. c.& alii. c Bar.324.§.144. 156. d Thdrt.p.541. c. Nicephore, Theophane, & Eutyque, donnent cinq ans à l'Epiſcopat de ce Paulin. [b] Mais il eſt indubitable que S. Euſtathe eſtoit Eveſque d'Antioche dés l'an 325 au Concile de Nicée. [c] Ce Saint fut donc transferé de Berée à ce premier ſiege de l'Orient, ["non] avec les troubles que pretend Baronius; [d] mais malgré luy, & forcé par un conſentement univerſel des Eveſques, du Clergé, & de tout le peuple fidele [Ainſi s'il y a eu quelque faute dans ce changement de ſiege, ce ne peut eſtre que dans ceux qui luy ont NOTE 2.

fait violence, & non dans luy qui l'a ſouffèrte: Mais on peut dire que ce conſentement unanime eſt une voix de Dieu, qui eſt le maiſtre de ſes loix & de celles de l'Egliſe.

Il y a bien des preuves que non ſeulement S. Euſtathe aſſiſta, mais qu'il "preſida meſme au Concile de Nicée; & que ce fut luy qui * eſtant aſſis le premier au coſté droit, harangua Conſtantin au nom de cette illuſtre & ſainte aſſemblée. Nous n'en parlons point ici, parcequ'on le peut voir ſur le titre de ce Concile. Ce fut ſans doute en cette occaſion, que ſon zele] l'unit tres étroitement avec le grand Oſius.

V. le Concile de Nicée § 2.

* Ibid. § 7 note 6.

Hil. fr. 2. p. 26 Soz. l. 3. c. 11. p. 512. b. c.

[Il tint "apparemment quelque temps aprés,] [a] un autre Concile de toutes les provinces de l'Orient ſoumiſes à celle d'Antioche: Saint Jacque de Niſibe, & S. Paul de Neocéſarée Confeſſeurs, & environ 28 autres Eveſques s'y trouverent. Nous avons encore l'epiſtre ſynodale qu'ils écrivirent à leurs confreres demeurez dans leurs provinces, [& quelques Canons mélez avec ceux d'un autre Concile d'Antioche tenu en l'an 341; particulierement] le premier qui confirme l'ordonnance de celui de Nicée ſur la feſte de Paſque; & le 21 qui défend aux Eveſques de changer de ſiege, comme cela avoit déja eſté défendu [par le quinzieme de Nicée.]

V. les Ariens § 30. not. 26.

[a] Conc. t. 2. p. 559-562.

p. 561.

p. 572.

ἐφησυχάτη. 'Ce Concile prend le titre "de pacifique auſſi-bien que celui de ſaint, & aſſure les autres Eveſques par ſa lettre ſynodale, que la grace & la verité de J. C. ayant viſité l'Egliſe d'Antioche, l'a unie par le lien de la concorde, "de l'unanimité, & de l'eſprit de paix. [Cela nous donne lieu de croire que la depoſition de Paulin y avoit laiſſé quelque ſemence de diviſion, qui fut enfin entierement étoufée par ce Concile; & ainſi il vaut mieux le mettre auſſi-toſt aprés celui de Nicée.

p. 560.

συμφωνίας.

'S. Euſtathe qui s'eſtoit declaré des premiers contre l'hereſie Arienne, [b] la combatit encore avec beaucoup de force par un grand nombre d'écrits, & par un entre autres dont Theodoret nous a conſervé un paſſage. Il y expliquoit l'endroit des Proverbes, où les Septante liſoient, *Le Seigneur m'a creé le commencement de ſes voies, pour [former] ſes œuvres.* Il y raportoit une partie de ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile de Nicée ſur les Ariens, & y refutoit auſſi leurs blaſphemes, 'quoique leur hereſie repriſt alors de nouvelles forces; [d'où nous pouvons tirer que c'eſtoit vers l'an 329, lorſqu'Euſebe de Nicomedie & Theognis de Nicée, chefs des défenſeurs d'Arius, avoient déja eſté rappellez d'exil.]

Hier. ep. 126. t. 3. p. 38. d.

[b] Thdrt. l. 1. c. 7. p. 542. 543.

Hier. v. Ill. c. 85.

'Il y marque que ces ennemis de la divinité du Verbe declaroient deja la guerre aux predicateurs de la verité; [& ſa pieté

Thdrt. p. 543. d.

e.

fit qu'ils l'attaquerent ou le premier ou l'un des premiers en l'an
Ath. fol. p 81 2. b. c. 330, ou plutoſt en 331. Car comme ce ſaint Confeſſeur eſtoit tres Note 3. pur dans ſa foy, & qu'il avoit beaucoup de zele pour la verité, il avoit auſſi une grande averſion pour l'hereſie Arienne, & ne vouloit pas recevoir ceux qui en eſtoient infectez. Il refuſa pour ce ſujet de recevoir dans ſon Clergé Eſtienne, Leonce l'eunuque, Eudoxe, qu'on fit depuis tous trois Eveſques d'Antioche meſme, George de Laodicée, Theodoſe de Tripoli, & Euſtathe de Sebaſte.

Chry. t. 1. or. 52. p. 575. d. e. Il faiſoit ainſi tous ſes efforts, dit S. Chryſoſtome, pour empeſcher que cette contagion ſi dangereuſe n'entraſt dans Antioche comme dans les autres villes. Il veilloit avec ſoin pour en garantir ſon peuple; & prevoyant de loin, à l'imitation des ſages medecins, tout ce qui pouvoit arriver, il preparoit par avance les remedes neceſſaires. Il gouvernoit avec beaucoup de ſageſſe & de circonſpection le vaiſſeau ſacré de l'Egliſe: Il couroit de toutes parts, il excitoit les nautonniers, les matelots, tous ceux qui eſtoient dans le vaiſſeau: Il les exhortoit d'eſtre vigilans & attentifs à cauſe des pirates qui approchoient pour leur ravir le rare threſor de la foy. Et ne ſe contentant pas de garder ſon Egliſe avec cette vigilance merveilleuſe, il envoyoit encore dans toutes les autres, pour inſtruire, encourager, fortifier les Fideles, & boucher toute entrée aux ennemis. Car il avoit appris de Dieu qu'un Eveſque ne ſe doit pas contenter de garder l'Egliſe que le
p. 576. a. Saint Eſprit luy a confiée; mais qu'il doit prendre ſoin de toutes celles qui ſont ſur la terre; & que priant pour toute l'Egliſe Catholique, ſa vigilance & ſa charité doit eſtre au moins auſſi étenduë que ſon oraiſon.

[Auſſi n'eſtant pas encore ſatisfait du ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe, ou par ſa perſonne, ou par ceux qu'il envoyoit de toutes
Hier. v. ill. c. 85. p. 295. a. parts,] il écrivit, comme nous avons dit, beaucoup de livres
a Theodoret. l. 1. c. 7. p. 543. contre les Ariens: a & le ſeul paſſage qu'en raporte Theodoret, [ſuffit pour faire voir combien il craignoit & epargnoit peu ces eſprits vindicatifs & ſuperbes.

Il attaqua meſme expreſſément le plus illuſtre d'entre eux,
Socr. l. 1. c. 24. p. 58 c. d; Soz. l. 2. c. 18. p. 468. d. ſavoir Euſebe de Ceſarée,] & l'accuſa ouvertement de violer la foy de Nicée. Euſebe n'avoit garde de manquer à accuſer le Saint de Sabellianiſme, [qui eſtoit alors le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point d'autre que de haïr l'Arianiſme. Mais Saint
Socr. p. 58. d. Euſtathe en pouvoit moins eſtre ſuſpect qu'aucun autre, puiſque Socrate, qui témoigne avoir lu les écrits qui s'eſtoient faits ſur ce ſujet,

ſujet, aſſure qu'il reconnoiſſoit que le Fils ſubſiſtoit diſtinctement du Pere, & que Dieu eſtoit un en trois hypoſtaſes, ce qui eſtoit une expreſſion encore plus eloignée du Sabellianiſme que de l'Arianiſme. 'Le Saint n'attaquoit pas ſeulement Euſebe, mais il témoignoit encore tout publiquement l'horreur qu'il avoit de Patrophile de Scythophle & de Paulin de Tyr, à cauſe de l'hereſie qu'ils ſuivoient. Soz. l. 3 c. 19. p. 469. a. b.

'Les Ariens voyant donc qu'ils ne pouvoient reſiſter à la ſageſſe de ce Saint; que ſes ſoins & ſes precautions avoient tellement muni ſon Egliſe, qu'elle eſtoit hors de priſe à tous leurs efforts; [& que leur accuſation de Sabellianiſme ſe détruiſoit d'elle meſme.] ils ſe reſolurent de chaſſer d'Antioche ce predicateur trop genereux de la verité. 'Euſebe de Nicomedie qui par la commodité que ſon ſiege luy donnoit de parler ſouvent à Conſtantin, s'eſtoit acquis une grande autorité ſur ſon eſprit fut le conducteur de cette entrepriſe. Il prit le pretexte de venir voir le baſtiment celebre de l'egliſe de Jeruſalem: ce qui fit que Conſtantin luy donna toutes ſortes de commoditez pour ſon voyage, & le laiſſa aller avec de grandes marques d'honneur. Il emmena avec luy Theognis le compagnon de tous ſes malheureux deſſeins. Chry. or. 52. p. 576. b. Theret l. 1. c. 20. p. 568. a b.

'Ils paſſerent par Antioche, où ils ne donnerent au Saint que des marques d'amitié; & ils receurent auſſi de luy tout l'honneur & le bon traitement poſſible, [parcequ'il reſpectoit en eux la dignité dont l'Egliſe toleroit qu'ils fuſſent revétus.] Mais eſtant arrivez à Jeruſalem, & ayant vu [dans la Paleſtine ou en chemin,] Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scythople, Aece de Lydde, Theodote de Laodicée, & les autres qui avoient embraſſé leur hereſie, ils leur decouvrirent leur deſſein, & les emmenerent juſqu'à Antioche, ſous pretexte de les accompagner par honneur. 'Il ſe trouva en meſme temps à Antioche divers autres Prelats Catholiques, & qui n'eſtoient point de leur faction. b. c. p. 569. a. b.

1. 'Lorſque les Euſebiens y furent venus, ils gagnerent par argent une femme publique pour luy faire dire que le ſaint Eveſque l'avoit violée. S'eſtant donc aſſemblez, & ayant fait ſortir tout le monde, [c'eſt à dire tous les laïques,] ils firent venir cette malheureuſe, qui portant un enfant entre ſes bras, cria tout haut qu'elle l'avoit eu d'Euſtathe. Le Saint luy demanda ſi elle avoit quelque témoin de ce qu'elle diſoit; & elle ayant avoué qu'elle p. 568. d.

1. 'Les Benedictins regardent cette hiſtoire comme fort douteſe, parceque S. Athanaſe n'en parle point, quoiqu'il n'en oublie pas de ſemblables: [mais ce ſilence n'eſt pas à oppoſer à Theodoret.] Ath. vit p. 14. f.

p.569.a. n'en avoit point, les Euſebiens au lieu d'obſerver les regles de la loy, & de S. Paul, qui défendent de juger un homme, mais ſurtout un Preſtre, que ſur la depoſition de deux ou trois témoins, prirent le ſerment de cette femme, qui n'ayant fait aucune difficulté de jurer que cet enfant eſtoit d'Euſtathe, ces juges ſi equitables le
Hier in Ruf. l. 3 p 247.b. condamnerent auſſi-toſt comme adultere'. 'C'eſt ainſi, dit Saint Jerome, que S. Euſtathe ſe trouva avoir des enfans ſans y penſer.
Thdrt.l.1,c. 21. p.569.570. 'Mais Dieu voulut depuis juſtifier l'innocence de ſon ſerviteur. Car cette malheureuſe femme eſtant tombée dans une tres longue & tres facheuſe maladie, decouvrit ſon crime & la malice des Ariens: elle avoüa qu'ils l'avoient obligée à force d'argent d'accuſer le Saint de ce crime, & que ſon ſerment n'eſtoit pas neanmoins entierement faux, ayant eu cet enfant d'un Euſtathe ouvrier en cuivre. Elle fit cette declaration non devant deux ou trois perſonnes, mais en preſence d'un grand nombre d'Eccleſiaſtiques: [de ſorte qu'il fut viſible à tout le monde, que ce grand Saint n'avoit eſté condanné que parcequ'il ſoutenoit la veritable foy, comme S. Athanaſe, S. Jerome, S. Chriſoſtome, Theodoret, Socrate, Sozomene, & generalement tous les Catholiques l'ont
Hil.fr.2.p. 26 Soz.l.3.c.11. p. 512 c. reconnu. Cela n'empeſca pas] 'les Euſebiens de le repreſenter à toute la terre comme un homme dont la vie avoit eſté infame & ſcandaleuſe, comme on l'a vu, diſent-ils, par la ſuite; [c'eſt à dire parcequ'un innocent avoit eſté opprimé par des tyrans.

Neanmoins ceux d'entre eux qui ont eu un peu de bonne foy,
Socr.l.1,c.24 p. 59.b‖l.2 c 9.p. 85.d. ſemblent avoir reconnu la fauſſeté de cette calomnie;] 'puiſque George de Laodicée a écrit qu'il avoit eſté depoſé comme Sabellien, à la pourſuite, dit-il, de Cyrus Eveſque de Berée: [ce qui vraiſemblablement eſt faux, Cyrus ayant luy meſme eſté perſecuté par les Ariens pour la divinité de JESUS CHRIST.]

Thdrt.l.1.c.20. p.569.b. 'Comme il y avoit dans le Concile pluſieurs Eveſques tres Catholiques, & qui n'eſtoient point dutout de la faction des Ariens, ils s'oppoſerent ouvertement à leur procedé, & exhorterent fort S. Euſtathe à ne point ceder à une ſentence ſi injuſte.

Socr.p. 59 c‖ Soz.l 2.c.19. p. 469.b. 'Le peuple meſme s'emut extremement pour la depoſition de ſon Eveſque. [a] Les magiſtrats & les principaux officiers prirent part
[a] Euſ.v.Conſt.l. 3.c 59.p.515 c. à cette diviſion: & la ſedition s'échauſa ſi fort, qu'on eſtoit pres d'en venir aux armes, & de voir un renverſement general dans toute la ville, ſi les mouvemens du peuple n'euſſent eſté retenus par la crainte de l'Empereur.

Thdrt.p.569.b. 'Les Ariens voyant donc l'oppoſition qu'on leur faiſoit à Antioche, s'en allererent trouver Conſtantin, à qui ils perſuade-

rent qu'ils avoient eu raiſon de condanner S. Euſtathe, & qu'il eſtoit veritablement coupable du crime dont il eſtoit accuſé. Ils y en ajouterent neanmoins un nouveau, ſavoir qu'il avoit fait quelque injure à la mere de l'Empereur. Ath.ſol. p. 812. b. 'Conſtantin fut d'autant plus ſuſceptible de ces colomnies, que la ſedition arrivée dans Antioche à cauſe du Saint, & dont il le ſoupçonnoit aiſément d'avoir eſté l'auteur, le luy rendoit odieux. Soz.l.2.c.19.p. 469.c. 'Ce fut donc par ces calomnies que les Ariens trouverent moyen de faire chaſſer d'Antioche, comme un adultere & un tyran, ce genereux defenſeur de la chaſteté auſſi-bien que de la foy. Thdrt.l.1.c.20. p.569 b.

'Conſtantin envoya auſſi à Antioche, [tant pour executer cet ordre, que] pour rétablir la paix dans la ville, le plus fidele de ſes miniſtres & des Comtes de ſa Cour, & en meſme temps écrivit diverſes lettres &c. "au peuple avec beaucoup de douceur, pour l'exhorter à l'union qui convenoit à des Chrétiens. Euſ.v.Conſt. l.3. c.59.p.515.c.d.

'On croit que Stratege à qui il avoit donné le nom de Muſonien, eſt le Comte qu'il envoya à Antioche, 'parcequ'il y eſtoit "peu de temps aprés. n.p.237. 238. c.62.p.519. b. V. Conſtantin §69. 'Ce Stratage eſtoit Chrétien, & avoit beaucoup d'excellentes qualitez, mais obſcurſies par ſon avarice. Amm.l.15.p. 56.57|16.p.68.

Dieu ayant donc livré S. Euſtathe entre les mains des Ariens, pour faire eclater davantage la force de la verité dans l'oppreſſion de ceux qui la defendoient; 'ce Saint ſupporta avec beaucoup de douceur l'injuſtice de ſes ennemis, comme une choſe qui luy eſtoit avantageuſe [pour ſon repos.] 'Il ſe crut neanmoins obligé de prendre plus que jamais ſoin de ſes brebis: & les ayant fait aſſembler avant que de partir de la ville, il les exhorta, dit Saint Chryſoſtome, de ne point ceder aux loups, & de ne leur point abandonner la bergerie, mais d'y demeurer toujours pour leur reſiſter & leur fermer la bouche, & pour affermir la foy des ſimples, en empeſchant que par leur abſence les brebis ne fuſſent expoſées à la rage de ces loups. Chry.or.52 p. 576-578. Soz.l.2. c.19.p. 479 b. Chry.p.578.l. b.

'S. Chryſoſtome ajoute qu'on vit par l'evenement la ſageſſe & l'importance de ce conſeil, qui avoit ſauvé la plus grande partie de la ville, en l'empeſchant de devenir Arienne: [& il a apparemment voulu marquer que S. Euſtathe exhorta les plus fermes des Catholiques à ne faire aucune diviſion dans l'Egliſe d'Antioche & à ſe ſoumettre à l'Eveſque que l'on mettroit à ſa place, depeur que les foibles qui n'auroient pas aſſez de lumiere pour preferer la juſtice à l'eclat de la dignité epiſcopale, dont l'uſurpateur ſeroit revétu, ni aſſez de force pour reſiſter aux perſecutions que cet Eveſque illegitime ne manqueroit pas de

leur faire, pour les obliger de le reconnoiſtre, ne demeuraſſent ſeuls denuez de la compagnie de ceux qui auroient pu les fortifier dans la foy, & ainſi ne tombaſſent dans l'hereſie: Il eſt, dis je, aiſé de croire que Saint Chriſoſtome a eu cette penſée, puiſqu'elle autoriſe la conduite de Flavien, dont il fait auſſi-toſt l'eloge, & condanne celle de Paulin ſon adverſaire.

Car pour toucher ici en un mot ce qui ſe verra avec plus
Thdrt.I,1.c.21. p 569.c.d. d'étenduë dans la ſuite de l'hiſtoire,] les Euſebiens ayant mis à la place de S.Euſtathe [Paulin alors Eveſque de Tyr,] & d'autres 1.
.2.c.20. p. 621. [622]ep.112. p. 982.c.d. enſuite, qui outre le crime de leur intruſion, eſtoient ou ſecrettement ou ouvertement Ariens, une partie du peuple orthodoxe ſe ſoumit à eux, particulierement Flavius & Diodore, qui n'eſtant alors que laïques, ne laiſſoient pas de ſoutenir avec beaucoup de
hil. l.1.c.21.p. 369 d. vigueur la pureté de la foy. Mais beaucoup d'autres tant de Eccleſiaſtiques que des laïques, qui demeuroient attachez à la verité Catholique, ſe crurent obligez de ſe ſeparer de leur communion, & d'abandonner les aſſemblées eccleſiaſtiques, pour en tenir entre eux de particulieres. Ce furent ceux que tout le monde appella Euſtathiens, parceque leur corps avoit commencé depuis le banniſſement de S. Euſtathe.

[La diviſion continua encore aprés la mort de S. Euſtathe; quoique l'autorité de ceux qui gouvernoient l'Egliſe d'Antioche puſt paroiſtre plus legitime: mais leur foy n'eſtoit pas plus pure, non plus que celle d'une partie de ceux qui leur eſtoient ſoumis.]
l.2.c.19 p.621.c. Ath.fol.p.812.c. & ils avoient receu dans leur Clergé pluſieurs perſonnes tout à fait indignes, & ceux meſmes que S. Euſtathe n'y avoit jamais voulu admettre. [Les Euſtathiens eſtoient autoriſez dans leur ſeparation par S. Athanaſe, qui communiquoit avec eux, & non avec les Eveſques d'Antioche.

Ainſi on peut dire que c'eſtoit la portion la plus pure & la plus ſainte de l'Egliſe d'Antioche, juſqu'en l'an 361, auquel S.Melece fut fait Eveſque de cette Egliſe par un conſentement unanime des Orthodoxes & des Ariens. Mais il ſe declara auſſi-toſt pour les premiers, ce qui le fit bannir par les autres, qui prirent pour leur Eveſque Euzoïus depoſé autrefois avec Arius. Sur cela, les Orthodoxes de cette communion firent ce que les Euſtathiens avoient fait trente ans auparavant; mais ils les firent tous, & renoncerent abſolument à la communion d'Euzoïus, pour demeurer unis à S.Melece.

Ath.vit.p.914.d. 1. Les Benedictins luy font ſucceder immediatement Eulale: [mais nous avons montré dans la note 1, & ſur les Ariens § 13, & note 12, qu'il faut mettre Paulin de Tyr entre deux.]

Si les Euſtathiens ſe fuſſent alors unis à eux, leur conduite n'auroit receu de l'Egliſe que des eloges: mais ils voulurent perſiſter dans leur ſéparation, & ſe firent ordonner Eveſque le Preſtre Paulin leur chef. S. Athanaſe deſapprouva tout à fait cette ordination; & neanmoins comme c'eſtoient les anciens Orthodoxes, il crut devoir continuer la communion qu'il avoit avec eux, ſans s'unir à S. Melece. L'Occident & l'iſle de Cypre ſuivirent ſon autorité: mais S. Baſile & tout l'Orient s'unit à S. Melece, & traita les autres de ſchiſmatiques. Cela produiſit de grands troubles, qui continuerent juſqu'à S. Chryſoſtome, dont le zele eut la force de faire recevoir Flavien ſucceſſeur de Saint Melece, dans la communion de l'Egypte & de l'Occident: & depuis cela les Euſtathiens deſtituez d'appui & d'Eveſques, ſe réunirent peu à peu aux Eveſques d'Antioche, particulierement à Alexandre vers l'an 417.]Il en reſtoit encore quelques uns en 482, qui ſe réunirent lorſque les reliques de S. Euſtathe furent raportées à Antioche, comme nous dirons bientoſt. Thdr.L.l.2.p. 557.c.

[Pour retourner à l'hiſtoire du Saint, Conſtantin s'eſtant malheureuſement engagé à appuyer ſa depoſition,]cet illuſtre Prelat fut enfin arraché à la ville d'Antioche, avec un grand nombre de Diacres & de Preſtres qui furent bannis avec luy, ſoit ſous le titre ſpecieux du bien de la paix, ſoit ſous quelque autre pretexte que nous ignorons.]Il fut mené dans la Thrace, [a]& Conſtantin écrivant au peuple d'Antioche, témoigna l'avoir ecouté. [Les Ariens tinrent meſme alors un nouveau conciliabule contre luy à Nicomedie, ſi nous voulons accorder cela à Philoſtorge,]qui dit qu'il fut condanné en cette ville par 250 Eveſques. [b]Il peut avoir paſſé quelque temps à Trajanople dans la Thrace; [c]mais il paroiſt que le dernier lieu de ſon exil & celui de ſa mort, fut la ville de Philippes en Macedoine. Ath. ſol.p.812. b.c. Thdrt.l.1.c 20. p 569.b. a Euſ.v. C.l.3. c.59.p.515.d. Phiſg.l.2.c 7 n. 14. b Hier.v.ill. c. 85.p.295 b. c Thdr.L 2.c. 1 p.547. d

Note 4.

[Nous ne trouvons point dans l'antiquité quand il mourut, ſinon][d]que ce fut avant que S. Melece fuſt établi ſur ſon ſiege, [au commencement de l'an 361. Mais il y a diverſes raiſons qui font juger que des l'an 338, il jouiſſoit dans le Ciel des recompenſes que ſon zele & ſa patience luy avoient acquiſes.]Les Grecs marquent ſa feſte le 21 de fevrier, [e]& le 5 de juin. [f]Uſuard, Adon, Notker, & les autres Latins, la mettent le 16 de juillet: & l'on trouve ce jour là un Saint de meſme nom à Antioche dans les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome; mais il ſemble que ce ſoit un Martyr. [g]Et quoique [S. Chryſoſtome ſuivi par]S. Anaſtaſe Sinaïte & quelques autres Grecs, donne ce titre Blond p.1196] Thphn p.114.d. d Thdrt.l.3.c.2. p.639. Note 5. Menæa, p 221] Typi.p.43.2. e Menæa, p.38. f Flor.p. 606.f. g Euſt. hex.p. 136.

à noſtre Saint ; [ſelon]ce que dit S. Ambroiſe en parlant de Saint Denys ſon predeceſſeur, Que ceux qui ſont morts dans l'exil, [a]approchent plus pres du martyre que ceux qui en ont eſté rappellez: [neanmoins on ne les qualifie d'ordinaire que Confeſſeurs.]Il ſemble que du temps de S. Chryſoſtome, l'Egliſe d'Antioche l'honoroit vers le milieu de novembre.

Amb. ep 8. 63. p. 1039. e.

1.

Chry. in Jer. t. 3. p. 790 b.

[Quoique ſes reliques ſacrées fuſſent demeurées dans la [Macedoine,]neanmoins tous les Catholiques d'Antioche ne laiſſerent pas d'avoir pour luy une veneration extreme, qui s'augmentoit au lieu de diminuer par la ſuite des années. [b]Non ſeulement ſa depoſition n'empeſchoit pas que ſon nom ne fuſt recité ſolennellement dans le ſacrifice parmi ceux des autres Eveſques de la ville ; [c]mais le jour de ſa feſte y eſtoit celebré par les aſſemblées du peuple, [& par les louanges que luy donnoient les plus grands hommes.]Nous avons encore l'eloge que Saint Chryſoſtome y prononça, où il luy donne le titre de Martyr. Et il témoigne luy meſme que ce diſcours fut ecouté par une grande multitude de perſonnes, & receu avec joie & beaucoup d'applaudiſſement.

t 1. or. 52. p. 573. b c.

Fac. l. 8 c. 1 p. 468. a.

Chry. p. 573. a. 574. b.

p. 573. a' 574. c.

in Jer. p. 790. b. c. d.

[Environ cent ans depuis,] [d]Calandion eſtant Eveſque d'Antioche, demanda à l'Empereur Zenon de faire raporter les reliques de S. Euſtathe à Antioche ; & les ayant fait tirer, comme nous avons dit, de Philippes en Macedoine, preſque toute la ville d'Antioche alla [e]ſept lieues audevant, & les receut avec beaucoup de reſpect. [f]Cela arriva apparemment en l'an 482.

Thdr. L. l. 2. p. 557. d | Thphn. p. 114 d | Vict. T. p. 42 b.

18. milles.

Note 6.

S. Euſtathe ne merite pas ſeulement de tenir rang entre les plus ſaints Prelats & les plus illuſtres Confeſſeurs, mais encore entre les Peres & les Docteurs de l'Egliſe ;]& il eſt cité en cette qualité par les moines de Conſtantinople qui combatoient Neſtorius ; [d]par les Orientaux qui le défendoient ; [e]par les meſmes lorſqu'ils furent réunis à l'Egliſe. [b]Il eſt cité dans le ſettieme Concile œcumenique, comme un Pere qui avoit parlé par le meſme Eſprit ſaint que le grand Baſile, [c]qui avoit eſté le défenſeur intrepide de la foy orthodoxe, & le deſtructeur de l'impieté Arienne.

Conc. T. t. 2. p. 19. d.

p. 395. c.

d Cyr. Al. ep. 50. p. 193. c.

b Conc. T. t. 5. p. 758 a.

c p. 755. f.

[d]Sozomene dit qu'on pouvoit juger de ſon eloquence par les ouvrages qu'on en avoit encore, & que l'on eſtime beaucoup, dit-il, à cauſe du ſtyle conforme à celui des anciens, des penſées graves & naturelles, de la beauté des termes, & de l'expreſſion noble & agreable. σεμνοῦν.

Phot. c. 229. p. 788.

d Soz. l. 2. c. 19. p. 470 b. c.

1 *propriori.....martyribus titulo*, nous a paru une meilleure leçon que *priori*, quoique les Benedictins preferent cette derniere, qui ſe trouve, diſent-ils, dans un plus grand nombre de manuſcrits.

'Il a écrit, comme nous avons dit, beaucoup d'ouvrages contre le dogme des Ariens. [a]S. Euloge d'Alexandrie luy attribue ſix λόγους. "diſcours ſur ce ſujet, dont il raporte un paſſage. [b]Facundus cite auſſi quelques endroits de ſon ſixieme livre contre les Ariens; [c]mais il en raporte meſme du huitteime livre. [d]C'eſt auſſi contre les Ariens qu'il avoit fait, [vers l'an 329,] ſon écrit ſur cet endroit des Proverbes: *Le Seigneur m'a creé &c.* [e]Theodoret en raporte divers paſſages. Il y en a pluſieurs d'un livre ſur l'ame, [f]dont parle τῆς συλλογῆς. S Jerome; [g] d'un autre qu'il intitule Sur les inſcriptions" & les titres des Pſeaumes, [h]& de ſes explications ſur le pſeaume 15, [i]& ſur le 92.

Hier. v. ill c. 85. p. 295 2.
a Phot. c. 225 p. 760
b Fac. l. 11 c. 1. p. 462. 463.
c p. 465. 466.
d Thdrt l. 1. c. 7. p. 542. 543.
e p. 543. a. dial. 1. p. 37. 38 2. p. 90. 91 3. p. 156. 157.
f Hier. v. ill. c. 85. p. 295. b.
g Thdrt dial. 2. p. 90. 2.
h dial. 1. p. 37.
i P. 38.

[k]Dans le VII. Concile on en raporte un ſur l'Eucariſtie, tiré de ſon explication ſur cet endroit des Proverbes, *Mangez mon pain.* [l]S Jerome cite ſon ſentiment ſur Melchiſedech, [m]& dit qu'il a écrit une infinité de lettres. Il luy attribue auſſi un livre contre Origene ſur la Pythoniſſe conſultée par Saül. [n]Ce livre eſt cité par S. Anaſtaſe dans ſes Extraits, comme un ouvrage contre les Ariens. [Leo Allatius nous l'a donné en 1629: & je ne croy pas qu'il y ait aucun lieu de douter que cet ouvrage ne ſoit veritablement de Saint Euſtathe.]Il s'y declare ouvertement ennemi d'Origene, & y reprend meſme des choſes qui paroiſſent peu reprehenſibles. 'Il l'adreſſe à un Eutrope qu'il appelle un predicateur ſacré de la foy orthodoxe, & dont il admire le zele & la V. les Ariens § 17. pieté. ["Il y avoit en ce temps là un Eutrope Eveſque d'Andrinople, à qui cet eloge convient fort bien: mais il n'eſt pas aiſé de dire ſi c'eſt celui là, ou un autre.]

k Conc. t. 7. p. 450. b c 837. c.
l Hier. ep. 126. t. 3. p. 38. d.
m v ill. c. 85. p. 295 b.
n Fac. l. 11. p. 462 not.
Euſt enga. p. 392.
P. 345.

'Le meſme Leo Allatius nous a donné ſous le nom de S. Euſtathe un ouvrage ſur les ſix jours, ou ſur la creation: Il y a quantité de remarques ſur la nature des animaux, & d'autres choſes ſemblables. Il y a auſſi un abregé de l'hiſtoire de la Bible juſqu'à Joſué. Note 7. ["Mais il y a ſujet de douter ſi cet ouvrage eſt veritablement de noſtre Saint, auſſi bien que]la Liturgie que les Orientaux pretendent avoir de luy.

hex.
Bona, lit. p. 64.

[Il faut qu'il y euſt quelque obſcurité dans les écrits de Saint Euſtathe] ſur le ſujet de l'Incarnation, puiſqu'on a mis autrefois en queſtion ce que ce Saint avoit cru de ce myſtere: [o]& on l'allegue pour défendre ou pour excuſer les expreſſions Neſtoriennes de Theodore de Mopſueſte. Mais on l'allegue comme un Pere dont l'autorité eſtoit reconnue de tout le monde, [p]& contre lequel les Eutychiens meſmes n'oſoient rien dire. 'Auſſi les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople citent contre Neſtorius un paſſage de ſes écrits, qui eſt tres formel.

Phot. c. 232. p. 900.
o Fac. l. 8. c. 1. p. 318 4. c. 4. p. 337. 2. l. 11. c. 1. p. 462. 468.
p p. 468. 2.
Conc. t. 3. p. 339. b. c.

S. ALEXANDRE,
EVESQUE DE BYZANCE OU CONSTANTINOPLE.

Mar.& F. p.18. L'EGLISE a eu dans un meſme temps deux Alexandres Eveſques illuſtres en pieté & en merites ; [l'un dans le Midi , l'autre dans le Septentrion,]à Alexandrie & à Byzance.[Nous ne parlerons ici que du dernier,]qui avoit ſuccedé,[*en l'an 313 ou 314,]à Saint Metrophane, [dont le nom eſt celebre dans les Grecs , ſurtout dans ceux des derniers temps . Ils diſent bien des choſes & ſur ſa race & ſur ſa vie que nous omettons, parceque*nous n'y voyons rien de fondé. Il nous ſuffit de ſavoir]que les Grecs l'honorent ſolennellement à Conſtantinople le quatrieme de juin dans la grande egliſe , & dans une autre qui eſtoit dediée ſous ſon nom.' Codin dit qu'elle a eſté baſtie par Conſtantin,& rétablie par Juſtinien. [a] Quelques uns marquent que ſon corps y eſtoit.Baronius a mis auſſi ce Saint dans le martyrologe Romain au 4 de juin.

Socr.l.1.c.37. p. 73.a|Gel.C. l.2. c.5.p.68,c.& alii .

Note 1.

Note 2.

Menza, p.30.

Codi.or1.C. p. 62 63.

a Cang.de C. l. 4 p.129.

'On marque que S. Alexandre avoit déja 75 ans lorſqu'il luy ſucceda;& il ne laiſſa pas de ſervir encore l'Egliſe avec beaucoup de vigueur durant 23 ans que dura ſon epiſcopat.'S.Gregoire de Nazianze qui fait gloire de ſuivre ſa doctrine,& de marcher ſur ſes pas , l'appelle le grand Alexandre , l'ornement de l'Egliſe de Conſtantinople, le genereux athlete , & l'illuſtre predicateur de la Trinité ſacrée . 'S. Epiphane le loüe comme un homme d'une grande pieté , & qui craignoit vraiment Dieu . [b]Un auteur du meſme temps le qualifie un Eveſque ſaint & admirable dont la memoire eſtoit en benediction. 'Theodoret le met entre les plus grands Eveſques de ſon ſiecle,& dit qu'il eſtoit orné des dons & des graces apoſtoliques,'& il l'appelle un homme divin. [Nous laiſſons à d'autres à ramaſſer ce que 'Photius & d'autres Grecs modernes en ont pu dire .

Socr.l.2.c.6. p. 83.c.|Soz.l.3. c. 3 p.500.a.

Naz.or.27. p. 464.c.

Epi.69.c.10.p. 734.d.

b Mar.& F.p.18.

Thdrt.l.1.c.2. p.524.c.

c.18 p.565.b.

Conc.t 1.p.100. a.

On ne trouve rien de luy juſqu'au temps que l'hereſie d'Arius commença à troubler l'Egliſe .]S. Alexandre d'Alexandrie luy écrivit

Thdrt.l.1 c.3 p. 525-536.

écrivit alors une grande lettre que Theodoret nous a conſervée, pour l'informer des impietez ſoûtenuës par cet hereſiarque, & le prier de s'unir avec luy pour les combatre. [Noſtre Saint le fit tellement, que malgré le credit de divers Eveſques voiſins puiſſans à la Cour, laquelle eſtoit preſque toujours ou à Byzance meſme, ou à Nicomedie qui n'en eſt pas loin,]l'hereſie Arienne [dont ces Eveſques eſtoient les principaux patrons,]ne put neanmoins jamais faire de grands progrés dans ſon dioceſe tant qu'il vécut: Les Catholiques y furent toujours les maiſtres à cauſe du reſpect qu'on avoit pour luy; & ce qu'il y avoit d'Ariens eſtoient reduits à tenir leurs aſſemblées en particulier & à diſputer ſur la doctrine, ſans avoir preſque aucun pouvoir dans la ville. Soer.l.1.c.6.p. 84.a|Soz.l.3 c. 4.p 500.501. Socr.p.84.a. Soz.l.3.c.4.p. 501.a.

[a]Il fut un de ceux qui condannerent cette hereſie par leurs ſuffrages l'an 325 dans le grand Concile de Nicée. [b]Photius veut meſme qu'il y ait preſidé. Mais il oublioit que la ville de Byzance, quelque grande & quelque puiſſante qu'elle fuſt, ne paiſſoit neanmoins encore que pour une ville particuliere de la province d'Europe, ſoumiſe à celle d'Heraclée comme à ſa metropole. [c]Ce fut ſeulement en l'an 330 que Conſtantin en fit une ſeconde Rome, & la capitale de l'Empire d'Orient, ſous le nom de Conſtantinople dont nous nous ſervirons dans la ſuite. Saint Alexandre eut ſans doute la premiere part aux ceremonies eccleſiaſtiques qui ſe firent à la dedicace de cette nouvelle ville l'onzieme may 330. Mais on n'en trouve rien qui puiſſe eſtre conſiderable pour ſon hiſtoire.] [a]l.2.c.29.p.489. a.b. [b] Conc.t.2.p. 100.a. V. Conſtantin § 67. [c]

[d]Sozomene raporte que Conſtantin eſtant un jour venu en cette ville, qui portoit ce ſemble encore le nom de Byzance, quelques philoſophes luy vinrent faire une remontrance ſur le changement qu'il avoit fait à la religion de ſes predeceſſeurs. Sur cela il leur permit d'entrer en conference avec S. Alexandre Eveſque de la ville, comme ils le luy avoient demandé; & ce Saint y conſentit aſſez aiſément, dans la confiance que ſa pieté & la pureté de ſa vie luy faiſoient avoir en Dieu: car il eſtoit peu accoutumé à ſoûtenir la verité par des diſputes. Quand on fut prés de commencer la conference, Alexandre demanda que ces philoſophes choiſiſſent quelqu'un d'entre eux pour parler, & que les autres ſe tinſſent dans le ſilence; & quand cela eut eſté fait, alors Alexandre s'adreſſant à celui qui devoit parler pour les autres, il luy commanda au nom de JESUS CHRIST de ſe taire; & le philoſophe demeura en meſme temps ſans parole. [d]Soz.l.1.c,18.p. 432.433.

C'eſt particulierement la fin de la vie de noſtre Saint, qui releva Soer.l.1.c,37. p. 73.a.

ſa gloire ; & fit connoiſtre combien il eſtoit aimé de Dieu, par le ſervice ſignalé qu'il rendit à l'Egliſe, en oſtant miraculeuſement la vie à Arius. ["Cet hereſiarque auſſi fourbe qu'impie, avoit trouvé moyen de ſe faire admettre à la communion de l'Egliſe par le Concile de Jeruſalem à la fin de 335, les Euſebiens ſes partiſans s'y eſtant trouvez les maiſtres par le credit qu'ils s'eſtoient acquis ſur l'eſprit de Conſtantin. "Ils ne le purent neanmoins faire recevoir dans l'Egliſe d'Alexandrie, quoique privée du grand Athanaſe ſon Eveſque : mais ils crurent le pouvoir faire à Conſtantinople par l'autorité de l'Empereur qui y eſtoit preſent. Ainſi ils l'y firent appeller en l'an 336 par Conſtantin,] '& s'y rendirent eux meſmes de toutes parts, dans le deſſein d'autoriſer ſa reception par un Concile. [Mais ils avoient à combatre & Dieu, & ſon ſerviteur Alexandre] 'qui ſe conſideroit comme le conſervateur & le protecteur des decrets de Nicée, & qui faiſoit tout ſon poſſible pour en empeſcher le violement.

V. les Ariens § 21.

Ibid. § 24.

Soz l. 2. c. 29 p. 489. a.

Socr. p. 73. b.

Soz. p. 489. a.

'Il connut bien-toſt le deſſein des Euſebiens. Il taſcha de rompre le Concile qu'il voyoit qu'on aſſembloit, ou meſme d'en arreſter la convocation. 'Il fit auſſi ce qu'il put pour empeſcher que l'Empereur ne fiſt venir Arius à Conſtantinople. [a] Il ne put réuſſir dans l'un ni dans l'autre. [b] Mais quand Arius fut arrivé, & que les Euſebiens prierent Alexandre [1] d'avoir compaſſion de luy, & de le recevoir ; ce Saint qui connoiſſoit leurs mauvais deſſeins auſſi-bien que l'impieté d'Arius, les refuſa abſolument. Ils luy en firent parler d'autres perſonnes, qui [ne s'appercevant pas de leur malice,] parcequ'ils eſtoient fort ſimples, luy vinrent faire de grands eloges de la douceur : Mais il leur répondit que la douceur injuſte dont il uſeroit envers Arius, ſeroit une veritable cruauté pour une infinité d'autres perſonnes. 'Qu'il n'eſtoit permis ni ſelon la juſtice, ni ſelon les loix de l'Egliſe, de violer ce qui avoit eſté ordonné par luy meſme & par tout le Concile de Nicée.

Ath. de Ar. p. 671. b.

a b| Soz. p. 489. a.

b Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 769. b. c.

1.

Soz. p. 489. a. b.

b.

'Les Euſebiens voyant donc qu'ils ne le gagneroient pas par leurs diſcours, s'emporterent contre luy, & le menacerent que s'il ne recevoit Arius & ſes diſciples dans le jour qu'ils luy marquoient, ils le feroient depoſer & releguer bien loin de là, & qu'on en mettroit un autre en ſa place qui ne manqueroit pas de recevoir Arius. 'La conteſtation des Eveſques porta le trouble

b| Socr. p. 73. a. b| Ruf. l. 1. c. 12. p. 367. 242.

Socr. p. 73. a. b.

1. [Theodoret brouille fort ici cette hiſtoire, ſuppoſant qu'elle eſt arrivée auſſi-toſt aprés le Concile de Nicée, au lieu qu'il la faut mettre en 336 : & confondant S. Alexandre de Conſtantinople avec S. Alexandre d'Alexandrie mort en 325.] 'Mais il ſe corrige luy meſme ailleurs.

Thdrt. l. 1. c. 28. p. 565. b. c| hær. l. 4. c. 1. p. 233. d.

parmi le peuple, qui ſe partagea ſelon ſes différentes inclinations.

'Cependant Alexandre eſtoit dans une extreme peine, non pas tant pour les menaces qu'on luy faiſoit, que par le danger où il voyoit la verité. 'S. Jacque[ce celebre Eveſque de Niſibe, eſtoit alors dans Conſtantinople; & il] conſeilla aux Fideles d'avoir recours à Dieu par le jeûne & par la priere, & de le conjurer tous enſemble durant ſept jours, de leur accorder ce qui eſtoit le plus utile pour l'avantage des Egliſes. Comme on connoiſſoit les dons apoſtoliques que Dieu avoit mis dans ce ſaint homme, tout le monde ſe rendit à ſon avis: 'Et Alexandre abandonnant les diſcours & les conteſtations, eut tout ſon recours à Dieu, dont il imploroit l'aſſiſtance par des jeûnes continuels & par toutes ſortes de prieres. Il s'enferma pour cela tout ſeul dans l'egliſe de la Paix; & là ſe jettant le viſage contre terre au pié de l'autel, il joignit ſes prieres à ſes larmes: ce qu'il continua durant pluſieurs jours & pluſieurs nuits de ſuite. [La fermeté de ce ſaint vieillard eſtoit d'autant plus admirable, qu'il avoit contre luy non ſeulement toute la majeſté & la puiſſance imperiale, dont tant d'autres Saints avoient déja eprouvé les effets, mais encore l'autorité apparente de l'Egliſe dans le Concile de Jeruſalem, & ſans doute auſſi dans celui qu'on tenoit alors à Conſtantinople: mais rien n'aveugle ceux que Dieu éclaire, & rien n'ebranle ceux qu'il ſoûtient.]

b. Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 769. c. d. Socr. l. 1. c. 37. p. 73. b. c.

'Le ſamedi qui precedoit le dimanche auquel les Euſebiens vouloient faire recevoir Arius, [a] Conſtantin [trompé par une nouvelle proteſtation "qu'Arius luy avoit faite avec ſerment de ſuivre la vraie foy, voulut parler luy meſme à S. Alexandre,]& luy commanda de tendre la main à un homme qui taſchoit, diſoit-il, à ſe ſauver, '& de le recevoir dans ſa communion. [b] Le Saint fit tout ce qu'il put pour luy perſuader de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par les deguiſemens de cet heretique; & voyant enſuite que Conſtantin ſe mettoit en colere, il ſe tut & ſe retira. Mais Dieu exauça celui que les hommes ne vouloient pas ecouter. 'Il ne differa point la vengeance du parjure d'Arius, & il le punit auſſi-toſt par un effet viſible de ſa juſtice.

Ath. in Ari. or. 1. p. 301. 302. de Ar. p. 671. b. [a] Thdrt. hær. l. 4. c. 1. p. 233. d. V. les Ariens § 24. Mar. & F. p. 18. [b] Thdrt. p. 233. d. Ath. in Ari. or. 2. p. 301. 302.

'Le jour eſtoit pris, comme nous avons dit, au lendemain qui eſtoit le dimanche, pour faire recevoir Arius. 'Les Euſebiens qui l'accompagnerent à la ſortie du palais où il avoit preſenté ſa confeſſion de foy à l'Empereur, le faiſoient paſſer comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde; '& ils vouloient déja le faire entrer dans l'egliſe à l'heure

Thdrt. p. 233. d. Socr. l. 1. c. 38. p. 74. b. Ath. de Ar. p. 671. a.

p. 671. b. meſme avec la violonce qui leur eſtoit ordinaire. 'Le bienheureux Alexandre s'y oppoſa fortement, ſoûtenant qu'il ne falloit pas recevoir l'auteur de l'hereſie à la communion. A quoy ils répondirent en le menaçant, que comme ils avoient fait venir Arius à Conſtantinople ſans qu'il le vouluſt, auſſi ils ſauroient bien le faire recevoir à la communion le lendemain qui eſtoit le dimanche, quand meſme il ne le voudroit pas. 'Si vous ne voulez pas le « recevoir de bon gré, luy dit Euſebe, je le ferai entrer demain avec « moy dés le point du jour : Et comment l'empeſcherez vous ? «

Epi. 69. c. 10. p. 734. d.

Ath. in Ar. or. 1 p. 301. d. [Ainſi Arius s'en alla] 'plein d'une folle confiance dans la puiſſance d'Euſebe : [a] Et S. Alexandre au contraire, ſaiſi d'une vive douleur, s'en alla auſſi-toſt dans l'egliſe étendre ſes mains vers Dieu, & repandre ſes larmes & ſes prieres au pié de l'autel, couché le viſage contre terre ; & pouſſant du fond de ſon cœur ſes cris [vers le ciel,] il conjuroit JESUS CHRIST le maiſtre de toutes choſes & le veritable Roy des Rois, de ne pas ſouffrir que l'hereſie qui ſe confioit ſur la puiſſance d'un Roy de la terre, entraſt dans l'Egliſe. 'Il eſtoit alors accompagné de deux perſonnes : [b] & le Preſtre Macaire, de la bouche duquel S. Athanaſe apprit tout ceci, [c] eſtoit avec luy. Il joignit ſon oraiſon à la ſienne ; il entendoit toutes ſes paroles ; & il remarqua particulierement 'qu'il diſoit à Dieu : [d] S'il faut, Seigneur, qu'Arius ſoit « 1. demain receu dans l'Egliſe, delivrez voſtre ſerviteur des liens de « ce corps, & ne perdez pas le juſte avec l'injuſte. Mais ſi vous « avez encore pitié de voſtre Egliſe, [& je ſçay, Seigneur, que vous « en aurez pitié,] voyez quelles ſont les paroles d'Euſebe : ne permettez pas que voſtre heritage tombe dans l'aviliſſement & dans « le mepris, mais oſtez Arius du monde ; depeur que s'il entre dans « voſtre Egliſe, il ne ſemble que l'hereſie y entre avec luy, & que « l'impieté ne paſſe deſormais pour la pieté. 'Aprés avoir achevé ſa « priere, il ſe retira plein de crainte & d'inquietude [e] en ſa maiſon, ayant encore les larmes aux yeux.

[a] de Ar. p. 670. b. c.

Thdrt. hær. l. 4. c. 1 p. 234.

[b] Ath. de Ar. p. 670. d.

[c] p. 671. c.

[d] Epi. 68. c. 5. p. 722. a. b.

[e] Ath. de Ar. p. 671. d.

[e] Thdrt. hær. p. 234 b.

Ath. in Ar. or. 1. p. 302. a. 'Ce grand combat où l'Eveſque ſe défendoit par la priere, & les Euſebiens par les menaces, finit enfin par le jugement que Dieu prononça contre les impies, en exauçant promtement les vœux de ſon ſerviteur, '& faiſant voir ainſi combien ils avoient eſté "pleins de foy & d'ardeur. [e] Car il fit ſa priere ſur les trois heures aprés midi : [f] Et vers la nuit de ce meſme jour, l'impie fut oſté de la terre [en la maniere que chacun ſçait, & que nous avons raportée en un autre endroit.] [g] Voilà comment ce ſaint défenſeur

Mar. & F. p. 1 Epi. p. 722. a. [e] Epi. p. 722. a. b. [f] a 66. c. 10. p. 735. a Mar. & F. p. 19. [g] Naz. or 27. p. 464. c. d.

fidelis & confians.

V. les Ariens § 25.

" Socrate raporte fort mal cette priere, l. 1. c. 37. p. 73. c.

de la Trinité, qui par ſa parole avoit banni de ſon Egliſe l'impieté [Arienne,] la bannit encore avec ſon chef par ſes actions & par ſa priere apoſtolique. 'Le bruit de ce qui eſtoit arrivé s'eſtant bien-toſt repandu partout, les Fideles accoururent [le lendemain] a l'egliſe, 'où ils en rendirent graces à Dieu; & au milieu de l'extreme joie que tout le monde témoignoit, Saint Alexandre celebra le ſaint ſacrifice en la compagnie des ſeuls Orthodoxes; glorifiant la juſtice divine, non pour inſulter à la mort de ce miſerable, mais pour remercier Dieu d'une faveur ſi ſinguliere qu'il faiſoit à ſon Egliſe lorſqu'on n'euſt oſé l'eſperer. 'Un evenement ſi ſurprenant, que tout le monde attribuoit au pouvoir de ſa vertu & de ſes prieres, luy donna encore plus d'autorité qu'auparavant pour ſoûtenir la verité & combatre l'hereſie Arienne durant le temps qu'il vécut enſuite [Ce temps ne peut avoir eſté que de quelques mois, comme ſi Dieu n'euſt attendu juſqu'alors à laiſſer aller en paix ce ſaint vieillard, qu'afin qu'il rendiſt à l'Egliſe ce ſervice ſi important. "Car il mourut la meſme année qu'Arius, c'eſt à dire en l'an 336, & apparemment à la fin du mois d'aouſt, puiſque c'eſt le temps auquel les Grecs & les Latins en font la feſte.

Thdrt.hær.l.4. c.1.p.234 b.c.

Ath.de Ar.p. 672.a.

Soz.l.3.c.4.p. 501.a.

Note 3.

'Il mourut âgé de 98 ans, ſelon les hiſtoriens, aprés avoir gouverné ſon Egliſe durant 23 ans. [Sa memoire fut toujours en grande veneration dans l'Egliſe catholique de Conſtantinople, comme il eſt aiſé de le juger par les eloges que S. Gregoire de Nazianze & les autres en ont fait.] Elle en fait encore ſon principal office le trentieme jour d'aouſt. Il eſt marqué le 28 dans Uſuard, Adon, & les autres martyrologes latins, & meſme par les plus anciens de tous qui portent le nom de Saint Jerome. 'On cite de quelques hiſtoriens inconnus, que Conſtantin fit faire des tableaux de S. Metrophane, de S. Alexandre, & de Saint Paul [ſon ſucceſſeur,] & que les Ariens les brulerent lorqu'ils furent maiſtres de la ville. [Il y auroit bien des difficultez à faire ſur cela.

Socr.l.2.c.6.p. 83.c|Soz.l.3.c.3 p.500.a.

Menæa, p.326.

Cod.ori.C.p. 87.

Il eſt certain que S. Paul ſucceda à S. Alexandre; & les maux que l'Egliſe de Conſtantinople ſouffrit ſous luy, firent voir ceux dont l'autorité de ſon predeceſſeur l'avoit garantie.] 'Les hiſtoriens raportent que S. Alexandre eſtant prés de mourir ſans avoir ordonné de ſucceſſeur, '& ſes Eccleſiaſtiques luy demandant qui ils devoient mettre en ſa place, il répondit que s'ils vouloient un homme capable d'inſtruire, propre pour les choſes de Dieu, '& qui fuſt ſaint dans ſa vie, il falloit prendre Paul qu'il avoit fait Preſtre, & qui dans un âge aſſez peu avancé avoit la prudence

Socr.p.83.c.

Soz.p.500.a.

Socr.p.83.c.d.

d'un vieillard: Mais que s'ils demandoient ſeulement un homme
Soz p 500.b. qui euſt quelque pieté exterieure, '& qui fuſt pour manier des
affaires civiles, & traiter avec les grands, ils pouvoient choiſir
Soer.p.83.d. Macedone, 'qui eſtoit fort ancien dans le clergé. [a] Il paroiſt diffi-
a Bar.340 § 26. cile de croire que S. Alexandre ait jamais mis en parallele des
qualitez auſſi contraires que celles qu'on attribuë à S. Paul & à
Macedone; [ſi l'on ne veut dire qu'il donnoit ouvertement ſon
ſuffrage à S. Paul, & l'excluſion à Macedone, dans l'eſprit de
tous ceux qui cherchoient ſincerement la verité; & marquoit
neanmoins en meſme temps ce qu'il prevoyoit devoir arriver,
ſoit par une lumiere prophetique, ſoit par la ſeule connoiſſance
Soz p.500.a. de la corruption des hommes.] Sozomene dit en effet que l'opi-
nion commune eſtoit, que S. Paul avoit eſté fait Eveſque ſur le
témoignage que S. Alexandre avoit rendu en ſa faveur.

[Nous pouvons joindre à l'hiſtoire de Saint Alexandre le peu
Bar.330.§ 27. Menæa, dec. p. 570. qu'on ſçait de] Zotique. Les nouveaux Grecs le mettent entre
les perſonnes de qualité que Conſtantin tranſporta de Rome
à Conſtantinople. Ils ne luy donnent pas neanmoins d'emploi
plus conſiderable dans leurs Ménées, "que celui de Magiſtrien Note a.
[ou courier de l'Empereur.]

Bar.31.dec.g. Cod. J. 1. t. 3. l. 35. p. 43. 'Selon ce qu'ils en diſent, c'eſt ce meſme Zotique que l'Empereur
Leon qualifie *de tres heureuſe memoire*, & qu'il dit avoir exercé le
premier [à Conſtantinople] l'office d'hoſpitalier & de pere des
pauvres ou d'œconome de l'Egliſe; & d'avoir meſme trouvé le
premier le moyen de faire une choſe auſſi ſainte [& auſſi utile]
que ſont les hoſpitaux. [Cet emploi que Leon luy attribuë, re-
vient aſſez à la qualité de Preſtre que les Ménées des Grecs luy
Cod. ori. C. p. 45. b. 58. d. Gang de Cal. 4. p. 165. donnent; ce que le martirologe Romain fait auſſi.] Juſtin II. fit
baſtir à Conſtantinople une egliſe & un hoſpital de S. Zotique
pour "les eſtropiez ou pour les lepreux. λεπρους.

[C'eſt apparemment tout ce qu'on peut ſavoir de ce Saint,]
Menæa, p. 570. Codi. ori. C. p. 46. a. Byz. ſam. p. 48. 'que les Grecs honorent le 31 de decembre. Car pour la grande
hiſtoire qu'ils en font, elle eſt viſiblement fabuleuſe. Ils preten-
dent que Conſtance le fit mourir à cauſe qu'il avoit fait un hoſ-
pital pour les lepreux: C'eſt pourquoi ils luy donnent le titre de
Martyr, [que Baronius n'a pas neanmoins voulu mettre dans le
Men. U. p. 100. 2. martyrologe Romain.] 'Et il y a meſme des meneloges qui ſe
contentent de le qualifier Preſtre de l'hoſpital des orfelins. [Je ne
ſçay auſſi ſi l'Empereur Leon auroit pu omettre ſon martyre.]
Boll. may, t. 1. p. 59. 'Les Moſcovites l'honorent le 30 de decembre avec la ſeule qua-
lité de Preſtre de Conſtantinople.

Digitized by Google

EUSEBE,
EVESQUE DE CESARÉE
DANS LA PALESTINE.

ARTICLE PREMIER.

Union d'Euſebe avec S. Pamphile: Ses études.

NOUS ne pretendons point faire une hiſtoire exacte d'Euſebe. C'eſt un devoir auquel nous ne nous ſommes proprement engagez qu'à l'égard des Saints au nombre deſquels il ne nous eſt pas permis de le mettre. Mais il eſt bon auſſi d'avoir quelque connoiſſance d'un homme ſi celebre, & auquel l'Egliſe a meſme obligation, par le ſoin qu'il a pris d'en écrire l'hiſtoire. Mr Valois nous a beaucoup facilité ce travail par ce qu'il en a dit à la teſte de ſa nouvelle traduction d'Euſebe; & nous n'aurons ſouvent qu'à l'abreger.

'On peut juger qu'Euſebe eſt né ſur la fin du regne de Gallien, [vers l'an 264;] puiſqu'aprés avoir parlé de quelques evenemens de ce regne, 'il dit qu'il va repreſenter 'l'hiſtoire de ſon temps 'Il marque enſuite en un mot la promotion de S. Denys de Rome [en 259,] & de Paul d'Antioche, & auſſi-toſt il paſſe à l'hereſie du dernier & au Concile aſſemblé contre luy [en 264,] ſurquoi il s'étend à ſon ordinaire. 'Il marque encore en un autre endroit que Paul avoit renouvellé de ſon temps l'hereſie d'Artemon. 'Il dit de meſme que S. Denys avoit gouverné de ſon temps l'Egliſe d'Alexandrie; [& il eſt mort en 264.]

τὰ κατ' ἡμᾶς γενόμενα

Euſ prol. p. 18. a. l. 7 c. 26. p. 277 b. c. 27. p. 277. c. d. l. 5. c. 28. p. 195. c. l. 3. c. 28. p. 100. b.

'On ne ſçait rien de ſa famille: car il n'y a aucune apparence qu'il fuſt neveu de Saint Pamphile, comme l'a écrit Nicephore. 'Arius parlant de luy à Euſebe de Nicomedie, l'appelle frere de ce Prelat, ce qu'il ne dit pas de quelques autres Eveſques dont il parle au meſme endroit: 'Et cela donne quelque lieu de croire qu'ils eſtoient aſſez unis par le ſang. 'Neanmoins Euſebe de Nicomedie parlant de luy l'appelle ſon ſeigneur, [& non ſon frere:]

prol. p. 16. c. 17. c. Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537 b. Euſ. prol. p. 18. c. Thdrt. l. 2. c. 5. p. 538. c.

Euſ.in Marc.l. 1 c.4.p.20.a.b. & celui de Ceſarée" releve bien l'autre,[pour croire qu'ils fuſſent fort proches parens.] ὁ μέγας.

prol.p.18.a. 'On croit qu'il eſtoit de Paleſtine, parcequ'il y a paſſé au moins la meilleure partie de ſa vie, avant meſme que d'y eſtre Eveſque. 1.

v.Conſ.l.1.c.19. p.417.d. 'Il y vit Diocletien & Conſtantin [vers l'an 296 au pluſtard. Il paroiſt neanmoins avoir eſté quelque temps à Antioche,] [a] & y avoir étudié l'Ecriture ſous Dorothée qui en eſtoit Preſtre, ou au moins y avoir entendu pluſieurs de ſes ſermons. C'eſtoit du temps que Cyrille eſtoit Eveſque d'Antioche:[" & il paroiſt l'avoir eſté depuis l'an 280 juſque vers la fin du III. ſiecle.] 'Agape eſtoit vers ce temps là Eveſque de Ceſarée en Paleſtine. Mr Valois croit qu'il mit Euſebe dans le clergé de ſon Egliſe,& qu'il le fit Preſtre. [Mais il ne paroiſt pas en avoir eu d'autre fondement particulier que la convenance du temps,]& de ce qu'Euſebe loüe cet Agape comme un homme fort appliqué au ſoin de ſon peuple, & grand amateur des pauvres.[Si la confeſſion de foy qu'Euſebe preſenta au Concile de Nicée, eſt de luy en particulier,] on en conclud fort bien qu'il paſſa de la preſtriſe à l'epiſcopat. V.S.Lucien d'Antioche.

a hiſt.l.7.c.32.p. 284.b.c.

p.288.c.d|prol. p.19.a.

prol.p.20.a.

hiſ.p.288.c.d.

Thdrt.l.1.c.6 p. 353.c.

Euſ l.7.c.32. p. 288.d. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que du temps d'Agape il commença à connoiſtre S Pamphile qui eſtoit[auſſi] Preſtre de Ceſarée, & qu'il s'unit avec luy d'une amitié tres étroite. 'On croit qu'il enſeigna les lettres ſaintes dans l'ecole que ce Saint forma. 'Saint Jerome dit en effet qu'Euſebe demeuroit chez luy.[b] Et S. Appien qui ſut martyrizé à Ceſarée au commencement de l'an 306, y demeuroit dans la meſme maiſon qu'Euſebe, & y étudioit la parole de Dieu. 'Neanmoins les nouveaux Grecs diſent qu'il l'étudioit ſous S. Pamphile. [On voit par là qu'Euſebe eſtoit à Ceſarée en l'an 306,durant la perſecution.]

prol.p.19.a.

Hier.in Ruf.l. 1.c.2.p.199.a.

b Euſ.de Pal c. 4.p.323.c|324.a.

n.p.176.a.b.c.

de Pal.c.7.p. 320.a. 'S. Pamphile "y ſut mis en priſon[ſur la fin de l'an 307,] [c] & y conſomma ſon martyre le quinzieme fevrier de l'an 309.][d] Ce fut durant ſa priſon qu'Euſebe compoſa avec luy les cinq premiers livres de l'apologie d'Origene: & Euſebe y ajouta ſeul le ſixieme aprés le martyre de S.Pamphile.[e] Il compoſa auſſi la vie de Saint Pamphile meſme, diviſée en trois livres. 'Et il témoigna toujours, dit S Jerome, tant d'eſtime & d'affection pour ce Saint, qu'on l'a appellé pour ce ſujet Euſebe de Pamphile. [Il peut bien avoir pris luy meſme ce ſurnom, puiſqu'on le trouve à la teſte de ſes ouvrages.]Photius ne veut pas aſſurer qu'il l'ait pris à cauſe du Martyr, & n'en parle que" comme d'un bruit incertain. [Mais φασί τινες. V.S.Pamphie.

c Euſ.l.7.c.32.p. 337.b.

d Phot.c.118.p. 296.a.7.|Socr. l.3.c.7.p.175.b|

Euſ.l.6.c.33. p. 232.a

e Euſ l.7.c.32.p. 288.289.

f Hier.v.ill.c. 81.p.294.d.

Phot.c.13.p.12.b.

Cave.p.90.r. 1. Cave trouve que dans ſa lettre à ſon Egliſe,il dit obſcurément qu'il avoit eſté à Ceſarée

Socr.l.1.c.8.p.24.a. [Je penſe qu'il entend l'endroit Ταῦτα ἀπὸ παρδίας &c. où j'avoue que je ne le ſaurois appercevoir.]

nous

nous ne voyons rien qui ne nous porte à ſuivre ſur cela l'autorité de S. Jerome, [& Socrate qui l'a dit de meſme aprés luy. Socr.p. 175.b.

'Euſebe eut encore l'avantage de connoiſtre S. Melece Eveſque du Pont, à qui il attribuë une connoiſſance generale de toutes choſes, [& il ne manqua pas ſans doute d'en profiter] durant les ſept ans que la perſecution de Diocletien obligea ce Saint de venir paſſer dans la Paleſtine. [Mais il eut encore un plus grand ſecours dans la bibliotheque que Saint Pamphile avoit ramaſſée chez luy,] dans laquelle il étudioit en la compagnie de ce Saint les lettres ſacrées avec un ſoin & une application infatigable. Euſ. l. 7.c.32.p. 289.b. Hier.v.ill.c.81.

'Une annotation d'un manuſcrit d'Ezechiel nous apprend qu'ils l'avoient collationné enſemble ſur les Tetraples écrits de la main d'Origene. Euſebe y avoit ajouté des ſcolies; & il paroiſt meſme que c'eſtoit luy qui avoit fait cette copie. 'Il eut encore la liberté de jouir de la bibliotheque que Saint Alexandre avoit dreſſée à Jeruſalem [vers 230.] 'On croit que [depuis que Conſtantin ſe fut rendu maiſtre de l'Orient en 323,] il ſe ſervit du credit qu'il avoit beſoin. Proc.in Ez. prol. Euſ.l.6.c.20. p. 222.d. Cave,p.91.1.

'Auſſi il paroiſt par ſes ouvrages qu'il avoit lu toutes ſortes d'anciens auteurs Grecs, philoſophes, hiſtoriens, theologiens, de l'Egypte, de la Phenicie, de l'Aſie, de l'Europe, & de l'Afrique. Scaliger luy attribuë meſme la connoiſſance des auteurs Latins, 'quoiqu'il ſe ſerviſt de la plume d'un autre pour traduire ſes propres ouvrages en cette langue. [a]Il raiſonne auſſi ſur la ſignification des mots hebreux, [qu'il pouvoit neanmoins avoir appriſe de ceux qui ſavoient cette langue, ſans l'avoir étudiée luy meſme.] chr.pr.p.22[p.p. 5.1. v.Conſ. l. 4.c. 35.p.543.c. [a]præp.l.11.c.6. p.516.

'S. Baſile croit qu'on le peut citer comme témoin des uſages de l'Egliſe, "à cauſe de ſa grande lecture: [b]& ſes plus grands ennemis accordent qu'il n'ignoroit [preſque] rien de ce qui avoit eſté écrit avant luy. διὰ πολυπειρίαν. Baſ.de Sp.c.29. p.358.d. [b]Cave,p.91.1.

ARTICLE II.

Euſebe accuſe d'apoſtaſie: Il eſt fait Eveſque; écrit à Conſtancie ſur les images.

'C'EST Photius qui nous apprend que Saint Pamphile eſtoit en priſon lorſqu'il travailla avec Euſebe à l'apologie d'Origene. 'Mr Valois dit qu'Euſebe y alloit ſouvent le viſiter; & travailler avec luy. [c]Mais Photius dit que S. Pamphile eſtoit enfermé dans la priſon avec Euſebe: [d]& S. Potamon d'Heraclée aſſure que luy & Euſebe avoient eſté priſonniers enſemble durant Phot.c.118 p. 296. Euſ. prol p.20. a. [c] Phot. p. 297. c. [d] Epi 68.c.7.p. 724.a.

la perſecution. [Ainſi la choſe paroiſt hors de doute, & on ne peut refuſer à Euſebe le titre de Confeſſeur, ſi luy meſme ne s'en
a|Ath.2 p.2. p. 728.c. eſt privé en promettant au moins de renoncer à la foy.]Il eſt certain qu'il en fut accuſé publiquement par des Saints [" & qu'il V.S. Athanaſe §19.
y a peu de moyen de l'en défendre: mais cela demeura aſſez ſecret, puiſqu'il ne laiſſa pas d'eſtre elevé à l'epiſcopat.

Euſ l.8.c 13.p. 308.d|n.p.168.1. 2. de Pal.c.1.p. 319. S'il faut prendre abſolument à la lettre ce qu'il dit,]qu'il eſtoit preſent au martyre de ceux dont il raporte l'hiſtoire dans le livre des Martyrs de Paleſtine, il faut dire qu'il vit couronner à Ceſarée Saint Procope en juin ou juillet 303, Saint Alphée le 17 novembre ſuivant, S. Timothée à Gaza vers le 19 d'aouſt 304, à Ceſarée S. Timolaüs le 24 de mars 305, S. Appien au mois d'avril 306, & S. Edeſe ſon frere à Alexandrie peu de temps aprés; S. Ulpien à Tyr vers le meſme temps. S. Agape le 20.e de novembre ſuivant à Ceſarée, & de meſme S.te Theodoſie le 2.e d'avril 307, S. Domnin le 5 novembre de la meſme année, S.te Valentine le 25 de juillet 308, S. Antonin le 13 de novembre, a & Saint Arés le 14 decembre de la meſme année, S. Pierre Apſelame l'onzieme de janvier 309, & le mois ſuivant S. Pamphile & les autres de ſa compagnie, S. Pelée & S. Silvain en 310 dans la Paleſtine. [Mais il ſuffit apparemment de croire qu'Euſebe a vu une grande partie de ces martyres. Au moins il ne peut avoir vu]en un meſme jour celui de S. Alphée à Ceſarée, & celui de S. Romain à Antioche.

c.3.p.321.
c 4.p.323.
c.5.p.325.
c.6.p 326.
c 7.p.328.
c.8.p 330.
c.9.p 333.
a c.10.p. 335.
c.11.p.336.
c.13.p. 343.
c.12.p.319.320.

Il eſt certain encore qu'il ne demeura pas toujours à Ceſarée, ni meſme en Syrie durant la perſecution. Il fut témoin à Tyr des combats de quelques Martyrs, b & il vit dans la Thebaïde les horribles cruautez qu'on y exerçoit contre l'Egliſe.

prol.p.20.b.
l 8.c.7.p.299. 2.
b c.9.p.301.b.

[Il retourna à Ceſarée,]& en fut fait Eveſque après Agricolaüs qu'on trouve avoir aſſiſté au Concile d'Ancyre, "tenu vers l'an V. Vital d'Antioche
Hier.v.ill| Ath. &c.
c Bar.314. § 77| Conc.t.1 p. 1475.d. 314. d Nous ſavons bien que les ſignatures de ce Concile ne doivent pas paſſer pour abſolument authentiques; [mais neanmoins nous n'avons rien qui les combate.]Et pour ce que dit Mr Valois, qu'Euſebe ne marque plus d'Eveſques de Ceſarée après Agape, [ce n'eſt pas une preuve qu'il ait eſté ſon ſucceſſeur immediat. Il peut avoir eu des raiſons de ne point parler d'Agricolaüs, ou n'avoir pas eu occaſion d'en parler.]On peut meſme remarquer qu'il ne dit point d'Agape qu'il ait vécu juſqu'au temps de la perſecution, comme il le dit des autres Eveſques dont il parle dans le meſme chapitre. [Et ainſi il pouvoit bien eſtre mort dés l'an 303. Euſebe eſtoit Eveſque au pluſtard en l'an 320.]Car il n'y a pas moyen de douter qu'il n'ait fait luy meſme le diſcours qu'il

d Euſ.prol.p.21.
a|Cave,p.91.2.
Euſ.l.7.c.32.p. 288.c,d.
Cave,p.91.2.
Euſ.l.10.c.4. p. 371.

raporte dans ſon hiſtoire, & qui fut prononcé à la dedicace de l'egliſe de Tyr, rebaſtie par Paulin [ſon ami particulier,] aprés la perſecution de Diocletien, & avant celle de Licinius.

[Il faut raporter aux premieres années de ſon epiſcopat, lorſque Licinius n'avoit pas encore commencé à perſecuter les Chrétiens, la lettre qu'il écrivit à Conſtancie ſœur du grand Conſtantin,] 'ſi cette Princeſſe eſtoit alors femme de Licinius, comme elle eſt qualifiée dans le VII. Concile, [& non ſa veuve.]ª Conſtancie [qu'on ſçait d'ailleurs avoir eſté Chrétienne,]luy avoit écrit pour le prier de luy envoyer une certaine image qu'on tenoit eſtre de JESUS CHRIST. 'Car Euſebe meſme nous aſſure qu'on voyoit de ſon temps des tableaux de J. C, de S. Pierre, & de S. Paul; & il avoit vu à Paneade la ſtatuë qu'on diſoit que l'Hemorrhoïſſe avoit fait faire du Sauveur qui l'avoit guerie. 'Euſebe récrivit donc ſur cela à Conſtancie une lettre dont il ne nous reſte que quelques fragmens. On y voit bien qu'il ne veut pas luy envoyer ce qu'elle demandoit: mais pour les raiſons de ſon refus, il n'eſt pas aiſé d'en comprendre la ſolidité. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'il veut la detacher de J. C. conſideré ſimplement comme homme, & la porter à conſiderer davantage en luy ſa divinité. Mais il ſemble aller juſqu'à dire que ſon humanité n'eſtoit plus depuis qu'il eſtoit monté au ciel: '& on l'a accuſé de le croire.

Conc.t.7 p. 365.b|497.e. ª p.493.d.

Euſ.l.7.c.18.p. 265.c.

Conc.t.7.p. 493.496.

p.497 500.

'Les ennemis des ſaintes images ont voulu ſe ſervir de cette lettre: & ceux qui les ont refutez, l'ont ſuppoſé vraie; mais ils ont ſoûtenu qu'elle ne pouvoit avoir d'autorité venant d'un Arien declaré: 'à quoy ils ont ajouté que ceux qui ne reconnoiſſoient qu'une nature en J. C, comme faiſoient les Ariens, eſtoient generalement ennemis des images, [quoiqu'on voie peu de liaiſon de l'une de ces erreurs à l'autre.] Il eſt certain qu'Euſebe paroiſt peu approuver qu'on euſt des images. [Et cependant il nous donne lieu luy meſme de croire que Dieu l'approuvoit,]en parlant des miracles qu'on diſoit ſe faire par la ſtatuë de J. C. qui eſtoit à Paneade: [Car il n'oſe nullement ſoûtenir que ce qu'on en diſoit fuſt faux.]Baronius reçoit auſſi la lettre à Conſtancie pour vraie. Il croit que Conſtancie s'adreſſoit à Euſebe comme au metropolitain de la Paleſtine, ou J. C. avoit vécu.

p.365.b|493.d.

p.497.d.e.

Euſ.l.7.c.18 p. 265.b.c.

Bar.324. § 110. 112.

ARTICLE III.

Euſebe s'unit aux Ariens : refuſe l'eveſché d'Antioche.

L'HERESIE Arienne commença à paroiſtre vers l'an 319, & Euſebe, comme nous venons de dire, fut aſſez malheureux pour s'engager dans la défenſe & d'Arius & de ſes dogmes.] 'Arius le mit tout d'abord à la teſte de ſes partiſans. [a]La chaleur qu'il fit paroiſtre pour luy, rejouit [1]Euſebe de Nicomedie, qui s'en ſervit pour animer Paulin de Tyr à ſe declarer pour leur parti. 'Il ſe joignit au meſme Paulin & à Patrophile de Scythople, pour faire permettre à Arius dans un Concile de tenir ſes aſſemblées à part, [c'eſt à dire de faire ſchiſme tout ouvertement; & cela donne lieu de croire que ce ſont] ces trois Eveſques de Syrie dont S. Alexandre ſe plaint particulierement entre tous les défenſeurs d'Arius. 'Il écrivit pluſieurs fois à ce Saint pour le reconcilier avec l'hereſiarque, ou plutoſt avec l'hereſie meſme qu'il appuyoit entierement. 'Il écrivit auſſi en ce temps là à un autre Eveſque nommé Euphration, ''que le Chriſt n'eſtoit pas le veritable Dieu, ni coeternel à ſon Pere.

'Il ſe trouva enſuite au Concile de Nicée entre les défenſeurs d'Arius. [b]Il nous apprend luy meſme qu'Oſius demandant à Narciſſe de Neroniade, [l'un des chefs du meſme parti,] s'il croyoit, comme Euſebe, que [le Pere & le Fils] fuſſent deux ſubſtances; Narciſſe avoit répondu, *Je voy par ſes écrits, qu'il croit qu'il y en a* [meſme] *trois* [dans la Trinité.] Il ſigna neanmoins enfin comme les autres défenſeurs d'Arius par crainte [ou autrement,] & l'anatheme d'Arius, & le ſymbole de la Conſubſtantialité, à laquelle il s'eſtoit oppoſé d'abord. 'Ce qu'il eut de particulier, c'eſt qu'il écrivit enſuite une grande lettre à ſon Egliſe, pour luy expliquer comment il avoit ſigné la Conſubſtantialité ſans changer d'opinion: 'car il le dit expreſſément; ['"& cela paroiſt aſſez par ſa lettre meſme.]'On le voit encore par les écrits qu'il fit enſuite, & par la part qu'il prit à l'oppreſſion des défenſeurs de la verité, [comme nous le dirons plus amplement dans la ſuite. Cependant ſa ſignature luy donnant le moyen de paſſer pour Catholique, ou le faiſant tolerer par l'Egliſe,]il fit en preſence des Eveſques un panegyrique de Conſtantin dans la ſolennité de ſa vintieme année; [c'eſt à dire le 25 de juillet, ou un peu aprés.

1. C'eſtoit le plus ardent de tous les défenſeurs d'Arius, nommez à cauſe de cela Euſebiens.

Thdrt l. 1. c. 4. p. 537. b. a c. 5. p. 538. c.

Soz. l. 1. c. 15. p. 428. b. c.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 531. d.

Conc. t. 7. p. 497. c.

c. d | 365. b. d | Ath. de ſyn. p. 886. c.

Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. b | Philg. app. p. 177. b Euſ. in Marc. l. 1. c. 4. p. 25. d.

Thdrt. l. 1. c. 6. 11. p. 542. e | 553. 556.

p. 553 | Ath. dec. N. p. 252. c | de ſyn. p. 882. a. b.

Thdrt. l. 1. c. 11. p. 556. c. d. c c. 7. p. 542. d.

Euſv. Conſ. l. 1. 5. 1. p. 405. a.

1. le Concile de Nicée §. 10.

&c.

Nous ne trouvons rien pour l'hiſtoire d'Euſebe juſques en l'an 331, auquel S. Euſtathe d'Antioche fut depoſé par la faction d'Euſebe de Nicomedie :] 'mais c'eſtoit en partie pour venger Euſebe de Ceſarée. Car S. Euſtathe l'avoit attaqué nommément, & l'avoit accuſé de violer la foy de Nicée. Euſebe n'oſa pas avouer une choſe [qui paſſoit pour un crime dans l'eſprit de Conſtantin;] mais pour avoir lieu de perſecuter le Saint, il l'accuſa de tomber dans l'hereſie de Sabellius. 'Euſebe de Nicomedie eſtant venu enſuite en Paleſtine, il y confera avec celui de Ceſarée, & les autres de ces quartiers là qui avoient embraſſé l'impieté d'Arius, (ce ſont les termes de Theodoret :) & de là ils furent enſemble à Antioche, où ils depoſerent le grand Euſtathe par une injuſtice toute viſible, [mirent en ſa place Paulin de Tyr "le compagnon de leurs ſentimens & de leur cabale; & depoſerent encore Aſclepas de Gaza, parcequ'il eſtoit ennemi de l'Arianiſme.

Soer. l.1. c.24. p. 58. c| Soz. l.2. c. 18.19 p.468. 469.

Thdrt. l.1. c.20. p.568.

V. les Ariens §. 15.

Euſebe eſtoit ſi conſiderable dans ſon parti, qu'aprés la promte mort de Paulin, & d'Eulale ſon ſucceſſeur,] 'on le voulut "faire Eveſque d'Antioche. Il refuſa neanmoins cet honneur, [ſoit par modeſtie, ſi l'on veut, ſoit qu'il craigniſt le ſort de Paulin & d'Eulale, ſoit qu'il preferaſt Ceſarée où il eſtoit le maiſtre, à une plus grande ville où il ſavoit qu'il trouveroit bien des contradictions, ſoit parcequ'il connoiſſoit la diſpoſition des Conſtantin fort oppoſée à ces changemens d'eveſchez; car pour luy il n'en faiſoit pas un grand ſcrupule, nonobſtant les Canons de l'Egliſe, qui les ont toujours condannez,] 'puiſqu'il en fait des eloges à Paulin de Tyr & à Euſebe de Nicomedie. [Par quelque raiſon qu'il ait agi, ſon refus luy fit honneur.] [a] Car en ayant écrit à Conſtantin, [auquel la ville d'Antioche, & les Eveſques qui y eſtoient, en avoient auſſi écrit pour faire ſon eloge, & demander qu'il fuſt fait Eveſque d'Antioche;] ce Prince témoigna eſtimer beaucoup le refus qu'il faiſoit de paſſer à un ſiege ſi conſiderable, & luy manda qu'il avoit ſujet de ſe trouver heureux du témoignage avantageux que tout le monde luy rendoit, & de ce qu'on le jugeoit capable de gouverner quelque Egliſe que ce puſt eſtre.

Ibid. § 16.

Euſ. v. C. l. 3. c. 59-62. p. 516-520.

Euſ. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a| 20. a. b.

[a] v. Conſt. l. 3 c. 61. p. 518. 519.

'Il ſemble qu'Euſebe ſoit allé auſſi-toſt aprés trouver ce Prince: [& nous ne voyons aucun de ſes voyages auquel nous puiſſions plutoſt raporter ce que dit Marcel Eveſque d'Ancyre,] 'qu'en paſſant par ſa ville il y avoit fait un diſcours dans l'egliſe, où il avoit accuſé les Galates d'eſtre dans l'erreur ſur le ſujet de la divinité, parcequ'ils ne croyoient pas comme luy, dit Marcel, 'que l'image, & la choſe dont elle eſt image, ne peuvent pas eſtre

l. 4. c. 7. p. 529. d.

Euſ. in Marc. p. 26. d.

p. 25. d| 27. a.

une "meſme choſe, mais que ce ſont deux natures, deux *choſes & deux puiſſances, comme Euſebe le diſoit formellement dans ſes écrits. 'Marcel ſe plaignoit encore d'un diſcours qu'Euſebe avoit fait à Laodicée. 'Euſebe revint enſuite à ſon Egliſe [en 333 ou 334,] & y reprit ſes exercices ordinaires.

" τὸν. * πράγματα

p.26.a. v. Conf. l.4.c. 33.p.542.c.

ARTICLE IV.

Euſebe eſt aimé de Conſtantin: Il contribuë à opprimer Saint Athanaſe: Ses dernieres actions: Sa mort.

[Les eloges qu'on avoit donnez à Euſebe en le voulant faire Eveſque d'Antioche, venoient proprement des fauteurs d'Arius: Mais ils ne laiſſerent pas ſans doute d'augmenter] 'la bonne opinion que Conſtantin avoit déja de luy à cauſe de ſon erudition, "& de ce qu'il paroiſſoit avoir quelque modeſtie: [& Euſebe ne manquoit pas de cultiver ſes bonnes graces par les eloges qu'il luy donnoit, comme nous le voyons dans les monumens qui nous en reſtent. Il marque aſſez ſouvent cette bonté que Conſtantin avoit pour luy,] 'nous apprenant qu'il le faiſoit manger à ſa table, [a] qu'il l'entretenoit familierement, [b] & qu'il luy apprenoit de ſa bouche les particularitez les plus importantes de ſa vie. [c] Il nous a conſervé pluſieurs lettres que ce Prince luy écrivit; une pour faire rebaſtir les egliſes abatuës durant la perſecution; 'ce fut la premiere de toutes, [écrite apparemment en l'an 324;] une autre pour faire baſtir une egliſe à Mambré [vers l'an 331,] laquelle neanmoins eſt adreſſée proprement à Saint Macaire de Jeruſalem; '& une troiſieme [vers l'an 334,] pour le prier de luy faire faire quelques copies de l'Ecriture pour les egliſes de Conſtantinople. 'Euſebe en luy envoyant ces copies, luy manda que le bourg de Maïume avoit embraſſé le Chriſtianiſme: ſurquoi Conſtantin luy écrivit encore pour luy en témoigner ſa joie. 'Euſebe luy dedia [vers le meſme temps] un traité ſur la feſte de Paſque, traduit en latin: Conſtantin l'en remercia, témoigna eſtimer beaucoup ſon ouvrage, l'exhorta à luy en envoyer ſouvent de ſemblables, & l'aſſura qu'il l'avoit communiqué à beaucoup d'autres perſonnes, comme il l'en avoit prié.

" ἐπιεικείας.

Euſ.v.Conf.l.3. c. 60.p. 516.d.

l.4.c.46 p.550. a. [a] l.1.c.28.p. 422.b. [b] l.2.c.8.9. p.447.d|448.c. [c] c.46.p. 465. c.45.p.464.d. l. 3.c.51-53.p. 508.509. l.4.c.36.p. 543. c.37.p.544.c. c.34.35 p. 542. 543.

[S. Euſtathe & Aſclepas ne furent pas les ſeuls Orthodoxes perſecutez par Euſebe.] 'On marque qu'il voulut entreprendre quelque choſe contre S. Macaire de Jeruſalem, qui l'obligea à ſe tenir en repos en ſe ſeparant de ſa communion, depeur qu'il

Soz.l.2.c.20.p. 471.b.

ne luy donnaſt un ſucceſſeur Arien comme luy.

'Saint Athanaſe ſe trouvant accuſé de divers crimes par les calomnies des partiſans d'Arius, Conſtantin fit aſſembler ſur cela à leur priere "un Concile à Ceſarée l'an 334. S Athanaſe refuſa de s'y trouver; & ce fut apparemment à cauſe de l'averſion toute ouverte qu'Euſebe faiſoit paroiſtre contre luy. [Euſebe ne laiſſa pas de vouloir eſtre ſon juge l'année ſuivante dans le Concile de Tyr, malgré la recuſation que ce Saint en avoit faite; & malgré les reproches que les Confeſſeurs luy firent de ſon apoſtaſie. Luy & les autres de ſa faction y depoſerent le Saint, & eſtant auſſi-toſt allez à Jeruſalem, "ils y receurent à leur communion Arius & tous ſes diſciples. Ils firent en meſme temps dans cette ville la dedicace de l'egliſe de la Croix & de la Reſurrection.]'Ceux qui n'eſtoient pas capables, dit Euſebe, de parler » en public, appaiſoient Dieu par les ſacrifices & les prieres qu'ils » luy offroient: & pour nous qui receuſmes en cette occaſion plus » d'honneur que nous ne meritions, nous honoraſmes la ſolennité » par divers diſcours que nous y fiſmes.

V. S Athanaſe § 15.

V. les Ariens § 21.

Thdrt. l.1.c.26. p.577.b.c.

c.d|Ath.ap.2.p. 797.a|S. Van. c. 2.p.33-35.

Euſ.v.Conſt.l.4. c.45.p.549 b.c.

'Conſtantin manda enſuite à Conſtantinople tous les Eveſques qui avoient condanné Saint Athanaſe. Les chefs de la faction ne voulurent pas neanmoins que d'autres qu'eux y allaſſent. Ainſi les deux Euſebes y allerent avec quelques autres, [& acheverent d'opprimer ce Saint, en perſuadant à Conſtantin par de nouvelles calomnies, de le releguer dans les Gaules. Ils pretendoient auſſi obliger en l'an 336 S. Alexandre de Conſtantinople à recevoir Arius dans ſon Egliſe. Mais ils eurent la confuſion de voir perir honteuſement celui dont ils avoient entrepris la défenſe aux dépens de leur foy, de leur honneur, & de leur ſalut.

c.46 p.550.a| Ath.ap.2.p.805. a.

Ils avoient peu auparavant depoſé Marcel d'Ancyre grand ennemi des Ariens, & qui avoit fort maltraité les deux Euſebes avec quelques autres. Euſebe de Ceſarée ne ſe contentant pas de cela, écrivit cinq livres contre luy pleins de vehemence & de chaleur.] 'Il pretendoit avoir eſté engagé à cet ouvrage par les autres Eveſques de ſon parti.

in Marc.l.2. c. 4.p.55.d.

[Vers le meſme temps, & apparemment à la fin de l'an 335, il prononça dans le palais, en preſence de Conſtantin, un long panegyrique de ce Prince, dont il compoſa auſſi la vie peu de temps aprés qu'il fut mort,] 'lorſque ſes enfans eſtoient déja Auguſtes, [a] c'eſt à dire aprés le neuvieme de ſeptembre 337. [Ce fut apparemment ſon dernier ouvrage;] 'car il mourut, ſelon Socrate, vers le meſme temps que Saint Athanaſe & les autres Eveſques

v.Conſt.l.1. c.1. p.405.c.

[a] Idat.

Socr.l.2.c.4.5. p.83.a.b|Soz.l. 3.c.2.p.499.c.

bannis ſous Conſtantin, retournerent à leurs Egliſes, [c'eſt à dire vers l'an 338,] & avant la mort du jeune Conſtantin, qui fut tué en 340. 'Acace ſon diſciple fut le ſucceſſeur de ſon ſiege & de ſa paſſion pour l'Arianiſme: [a] & il aſſiſta l'an 341 au Concile d'Antioche. [b] Il écrivit la vie de ſon maiſtre, [mais elle n'eſt pas venüe juſques à nous.]

[b] Ath. de syn. p. 872. a. [a] Ath. de syn. p. 911. d. [b] Socr. l. 2. c. 4. p. 83. a.

ARTICLE V.

Euſebe refute Hierocle, & fait quelques autres écrits: De ſa chronique.

[VOILA ce que nous ſavons des actions d'Euſebe. Il faut maintenant parler de ſes écrits, qu'on peut dire eſtre la principale partie de ſon hiſtoire.] 'Car il en a fait une infinité ſelon l'expreſſion de S. Jerome; [& il nous en reſte encore aujourd'hui un aſſez grand nombre.] 'M.r Valois met dés le temps de la perſecution de Diocletien, celui que nous avons "contre Hierocle magiſtrat payen, lequel au commencement de cette perſecution s'aviſa d'écrire contre les Chrétiens, '& eut la hardieſſe de comparer Apollone de Tyanes à JESUS CHRIST. 'Euſebe ſe contenta de la refuter ſur ce point, [& pour cela, fit un abregé de toute la vie d'Apollone par Philoſtrate, afin de montrer quel eſtoit ce magicien. 'Il fait eſperer neanmoins de refuter dans la ſuite le reſte de l'écrit d'Hierocle; [& il peut l'avoir eu en vuë dans les ouvrages qu'il fit depuis contre les payens.] 'Il ſemble adreſſer cet ouvrage contre Hierocle à un admirateur de ce payen; & il le commence "d'une maniere qui peut donner lieu de croire que c'eſt la ſuite d'un plus grand ouvrage. [Mais je penſe que ce peut bien n'eſtre qu'une figure:] '& Photius qui n'appelle cet écrit qu'un petit livre, [n'en a pas apparemment eu plus que nous.]

V. la perſ. de Diocletien §. 15. n n. n.

Hier. v. ill. c. 81. p. 194. d. Euſ. prol. p. 20. c. n Hier. p. 434. p. 433. a. b. b. c. d. Phot. c. 39. p. 24.

'Nous avons encore parmi les œuvres de S. Jerome, le premier livre des ſix qu'Euſebe avoit faits [en 308 & 309, ou ſeul,] ou avec S. Pamphile, pour l'apologie d'Origene: mais nous ne l'avons que de la traduction de Rufin, [qu'on ſçait avoir retranché & ajouté tout ce qu'il vouloit dans les ouvrages qu'il mettoit en latin. Pour les trois livres de la vie de S. Pamphile, il ne nous en eſt rien reſté.]

Hier. t. 4. p. 172.

'Dans ſes livres de la Preparation, il cite ſa chronique, [& quelques autres ouvrages,] [c] dont l'un eſt celui qu'il avoit fait ſur le

Euſ. præp. l. 10. c. 9. p. 484. d. [c] l. 7. c. 8. p. 310. d.

le grand nombre d'enfans qu'avoient les anciens. 'Il n'eſt point marqué par Saint Jerome, ni par Photius, ni par Suidas. [C'eſt apparemment celui meſme] qu'il dit autrepart avoir écrit ſur la multiplicité des femmes & des enfans des Patriarches. [a] S. Baſile cite auſſi quelques lignes de ſes Queſtions ou de ſes Doutes ſur la polygamie des anciens. [Nous n'avons point cet ouvrage, non plus que] celui où il dit qu'il avoit ramaſſé tout ce que J. C. a predit, & où il avoit fait voir que toutes ſes predictions ont eſté parfaitement accomplies. 'Dans ſa Demonſtration [faite auſſi-toſt aprés ſa Preparation,] il nous renvoie à un ouvrage qu'il avoit écrit pour reſoudre pluſieurs queſtions ſur la genealogie du Sauveur. [Dans le premier livre, il y expliquoit pourquoi les Evangeliſtes font la genealogie de Saint Joſeph, quoique J. C. ne ſoit pas né de luy ; & il y marquoit comment on peut prouver que la Vierge eſtoit de la race de David. Je ne ſçay ſi ce ſeroient] 'les cinq livres de la Theophanie ou de l'apparition de Dieu, qui ſont marquez par S. Jerome.

n.p.29.
dem.l.1.c.9,p. 33.c.
[a] Baſ de Sp.c. 29.t.2 p.358.e
ἐπαπορήματα.
Euſ.præp.l.1. c. 3.p.8 c.
dem.l.7.p. 353. c.d.
Hier.v.ill.c.81.

[Nous avons plus de choſes à dire de ſa chronique.] Elle eſtoit diviſée en deux livres. Le premier contenoit la chronologie de tous les Empires, traitez chacun à part. Le ſecond, dont l'autre eſtoit comme la matiere, faiſoit une ſeule chronologie de toutes ces chronologies particulieres, les joignant & les confrontant pour ainſi dire l'une à l'autre ; en ſorte qu'on pouvoit voir tout ce qui s'eſtoit paſſé en chaque Empire dans un meſme temps, ou au moins dans une meſme dixaine d'années : car c'eſt ainſi qu'il avoit diviſé ſon ouvrage. 'On a donné divers noms & à tout le corps de cet ouvrage, & aux deux livres qui le compoſoient. Pour les diſtinguer, nous pouvons appeller le premier livre la *chronologie*, le ſecond la *chronique*, comme c'eſt l'uſage, & tout le corps, l'*hiſtoire des temps*. Scaliger dit que la chronique eſt aſſez ſouvent appellé le *Canon*. 'Euſebe paroiſt auſſi marquer tout l'ouvrage, lorſqu'il cite ſes Canons ou regles des temps.

Euſ.chr, p.54.
p.56.
n.p.4.a.
præp.l.10.c.3.p. 484.d.

'On pretend que le premier deſſein qu'a eu Euſebe en entreprenant ce travail, a eſté de trouver le veritable temps de Moyſe, & qu'il a reconnu en effet que ceux qui en avoient parlé avant luy, meſme les payens, l'avoient fait plus ancien qu'il n'eſtoit, l'ayant mis 850 ans avant la guerre de Troie, au lieu qu'il ne l'a precedée que de 350 ans.

chr.p.54.

'Il y remarquoit 'les principales actions des grands hommes, & ceux par qui les arts avoient eſté inventez. 'Cela ſe trouvoit particulierement dans ſon premier livre, ſelon Scaliger, qui croit

virtutes mortalium.
Mar.chr.pr.
Euſ.chr.n.p.5.1.

Hier.v.ill.c.81. Euſ.chr.pr.p. 27. que c'eſt ce que S. Jerome a appellé une hiſtoire generale de toutes choſes, & que c'eſtoit un ramas de toutes ſortes d'antiquitez; [a] au lieu que le ſecond livre n'en eſtoit, ſelon luy, que comme la table. On raporte auſſi au premier ce qui dit le Comte Marcellin, que l'ouvrage admirable d'Euſebe comprenoit depuis le commencement du monde juſques à Conſtantin. Car Euſebe meſme dit que le ſecond ne commence qu'à Abraham.

[a] chr.n.p.9.1.c. p.42|8.2. p.3.2|chr.p.55.

Scaliger ajoute qu'Euſebe avoit tiré preſque tout le premier livre, & meſme preſque tout ſon ouvrage, de Jule Africain, [qui avoit auſſi écrit une chronologie environ cent ans auparavant,] n'ayant guere fait que le copier, hormis dans les endroits où il a voulu le corriger, & ſouvent fort mal à propos. [b] On le blaſme encore de ne l'avoir jamais nommé que pour le combatre.

n.p.5.1|χρ.p. 402.1|417.1|pr.p. 6.7.27. χρ.p.417.2. [b] pr p.9.

Dans le ſecond livre que nous appellons proprement ſa chronique, Scaliger dit qu'il y avoit mis d'abord l'année courante depuis la naiſſance d'Abraham, enſuite les années des Princes qui regnoient alors en differens endroits, & enfin les divers evenemens, diſtinguez par des couleurs qui faiſoient connoiſtre à quel Etat chaque evenement appartenoit. Scaliger ſoûtient qu'il y avoit mis les Conſuls. [c] Le Pere Petau [& d'autres] ſoûtiennent le contraire: [Et cela nous eſt fort indifferent, puiſqu'ils n'y ſont plus.] Pearſon croit que ſi les Conſuls y ont eſté d'abord, ils n'y eſtoient plus dés devant S. Proſper, ni peut-eſtre dés le temps de Saint Jerome. Le P. Petau ſoûtient encore qu'Euſebe n'y avoit point marqué les années de J.C. Mais on convient que les années marquées depuis la naiſſance d'Abraham, viennent de luy, auſſi-bien que les Olympiades. Le P. Petau remarque encore qu'il commence ſes années non au mois de janvier, mais à celui d'octobre qui le precede.

2|chr.p.4. n.p.9.2|χρ.p. 425.2. [c] Pet.doct.l.11. c.29.p.346.c. Cyp.an.p.2.§.5. Pet.p.346.c. c|c.19 p.329.2. Note 1.

Euſ.chr.n.p.4.2. [d] præp.l.10.c.9. p.484.d. [e] chr.p.4.181

Il paroiſt qu'Euſebe a fait deux editions de ſa chronique. [d] En effet, nous avons vu qu'elle eſtoit déja faite avant le livre de la Preparation, [c'eſt à dire apparemment avant l'an 313.] Et neanmoins S. Jerome aſſure pluſieurs fois qu'elle alloit juſques à la vintieme année de Conſtantin, [c'eſt à dire juſques en 325 ou 326.] Il ſemble que cette derniere edition peut avoir eſté intitulée *la Veritable*.

n.p 4.2.

n.p.8.1. chr.p.4.

S. Jerome a traduit en latin la chronique d'Euſebe, c'eſt à dire ſelon Scaliger, tous ſes deux livres ſur l'hiſtoire des temps, ou plutoſt il en a fait un nouvel ouvrage. Car il traduiſit tout le texte d'Euſebe: mais depuis la priſe de Troie juſqu'à la vintieme année de Conſtantin, il y méla diverſes choſes tirées de Suetone

& de divers autres hiſtoriens, particulierement pour l'hiſtoire Romaine qu'Euſebe avoit touchée fort legerement: & il y ajouta une continuation [illegible] en 378. Tous les Latins ſe ſont depuis ſervis de ce travail, 'mais n.p.111. ſeulement de la ſeconde partie que nous appellons la chronique, laquelle Marianus Scotus a inſerée toute entiere dans la ſienne. Ils ont au contraire entierement negligé la premiere, de ſorte qu'elle s'eſt perduë.

[Les Grecs en ont témoigné plus d'eſtime.] 'Car on pretend χρ. p.401.402. que George le Syncelle, qui vivoit à la fin du VIII. ſiecle, avoit inſeré mot à mot tout l'ouvrage d'Euſebe ſur les temps, dans celui qu'il avoit fait ſur le meſme ſujet; & que Cedrene a inſeré auſſi dans le ſien celui du Syncelle. Mais les ouvrages de ces deux auteurs ne ſont venus à nous que par extraits & par lambeaux. Cela n'a pas empeſché Scaliger de ramaſſer dans ces deux auteurs ce qui y eſt reſté ſous le nom d'Euſebe, en y joignant beaucoup d'autres endroits, qu'on voit, dit-il, eſtre certainement de luy, & en laiſſant au contraire pluſieurs autres qu'il ne doutoit pas en eſtre auſſi, mais dont il ne pouvoit pas donner de preuves. 'Il a chr.pr p.28. encore tiré quelque choſe de la chronique d'Alexandrie: '& c'eſt χρ.p.1.8. ſur tout cela qu'il nous a donné en grec un premier livre des chroniques d'Euſebe [qu'il a taſché de faire répondre à ſa veritable chronologie, afin que ces reſtes de ſon ouvrage nous conſolaſſent de la perte que nous en avons faite. Mais quoiqu'il ait pretendu n'y rien mettre qui ne fuſt conſtamment d'Euſebe, 'il s'y trouve neanmoins pluſieurs choſes qui ne peuvent eſtre de luy, comme les années des Eveſques de Jeruſalem,] 'qu'Euſebe avoue n'avoir hiſt.l.4.c.5.p.117. pu trouver. [Ce n'eſt point certainement Euſebe,] * qui tire du b. paſſage d'un chronologiſte nommé Timothée, qu'Orphée a re- * χρ.p.4 5. connu il y a bien des ſiecles que toutes choſes ont eſté faites par la Trinité conſubſtantielle. 'Quelques uns diſent que ce Timothée Pez. def.p.16.c. eſt un auteur du troiſieme ſiecle, plus ancien qu'Euſebe. [Je ne ſçay pas quelles preuves ils en ont.] 'Scaliger a encore formé une Euſ.χρ.p.42 5.2. chronique greque d'Euſebe, où il dit qu'il n'a rien mis qu'il n'ait trouvé dans les livres; [& elle ſe trouve en effet preſque toute entiere dans le latin de S. Jerome. Il y a mis les Conſuls comme il a cru qu'ils devoient eſtre; [& ce ſont preſque toujours ceux d'Onuphre.

V.S. Hippolyte.

Tout le monde avoue qu'il y a beaucoup de fautes dans ce que Pearſ.poſt.p. nous avons aujourd'hui de la chronique d'Euſebe,] 'ſoit par la 124|diſſ.p.6. negligence des copiſtes, à quoy Dodwel attribuë les differences

qu'on remarque entre cet ouvrage & ſon hiſtoire eccleſiaſtique,
Euſ.chr.pr.p. 10. 11. [ſoit par celle d'Euſebe meſme.] 'Scaliger pretend y trouver non
[illegible] Euſebe d'y abandonner quelquefois la verité la plus certaine &
la plus connuë, & meſme d'attribuer à l'Ecriture le contraire
de ce qu'elle dit, plutoſt que de reconnoiſtre l'erreur de ſes faux
principes. [C'eſt ce que nous laiſſons à examiner à d'autres.
p.9. Mais quelque peu favorable qu'il ſoit à Euſebe,] 'il ne laiſſe
pas de reconnoiſtre que cette hiſtoire des temps eſt digne de
n.p.4. 1|5. 1. beaucoup d'eſtime. 'Il l'appelle un ouvrage heroïque & tres
χρ p.401.1|402. 1. excellent, qui eſt audeſſus de toutes les loüanges. 'Il dit que c'eſt
un travail d'Hercule qui a eſté extremement eſtimé de tout le
pr.p.22 27| Du Pin,t.1.p.11. monde, ſuivi par tous les anciens qui ont traité de la chronolo-
gie, '& ſi excellent, que nous n'avons rien dans l'antiquité ſur
cette matiere, qu'on luy puiſſe comparer.

Hier.v.ill.c.81. 'S. Jerome attribuë à Euſebe une hiſtoire univerſelle des Ca-
nons ou regles des temps, & l'epitome ou l'abregé de ces Canons.
Euſ.chr.pr.p.27 [Je ne voy pas que Scaliger explique ce que c'eſt que cet abregé.]
'Il pretend meſme quelquefois que ce qu'en dit Saint Jerome eſt
une pure mepriſe. Neanmoins il eſt bien aiſé de dire dans ſon
ſentiment, que les Canons ſont ce qu'il appelle le premier livre,
& que l'abregé eſt le ſecond, [c'eſt à dire ce que nous appellons la
chronique, & ce qui nous eſt reſté dans la traduction de Saint
pr.P.p.15.16. Jerome.] 'M.r de Pontac veut que les Canons & l'abregé ſoient la
p.14.15. meſme choſe, [ce qui ne paroiſt guere conforme au texte.] 'Il
ſoûtient que nous avons cette chronique entiere, telle que S. Je-
rome nous l'a donnée, puiſque tout ce que les anciens en ont cité
Suid.ſ.p.739.d. c. s'y trouve encore. 'Suidas dit que Diodore de Tarſe, celebre ſous
Julien, Valens, [& Theodoſe,] a fait une chronique qui corrige
l'erreur d'Euſebe ſur les temps. Il ſemble citer cela d'Anaſtaſe
le Lecteur [qui vivoit vers l'an 500.]

ARTICLE VI.

Des livres de la Preparation & de la Demonſtration: De l'hiſtoire eccleſiaſtique.

Euſ.præp.l.1.c. 1.p.3.4|l.15.c.1. p.788.789. 'EUSEBE a fait quinze livres pour montrer que ſi les Chré-
tiens ont abandonné la religion de leurs anceſtres, ce n'a
point eſté par une credulité legere & ſans fondement, comme les
payens le leur reprochoient, mais par des raiſons tres claires &

tres ſolides. Ces livres ſont intitulez De la preparation à l'Evangile, [parceque pour nous preparer à reconnoiſtre la verité de ce que l'Evangile nous enſeigne, & de la religion de J.C. qui nous y eſt annoncée,] 'il y détruit toute la fauſſe religion des payens, [particulierement en faiſant voir quelle en a eſté l'origine,] & comment ceux qui ont défendu le paganiſme ſe combatent les uns les autres,'& y établit au contraire l'autorité & le reſpect des livres de Moyſe, & des autres de l'ancien Teſtament. [Scaliger qui n'eſt pas porté à relever trop Euſebe,] 'appelle cet ouvrage un travail divin, pour lequel il avoit fallu ouvrir tous les livres des anciens auteurs, afin de les convaincre de folie par l'autorité de la loy de Dieu,& de montrer que les plus celebres Egyptiens, Caldéens, Pheniciens, Grecs, avoient puiſé dans les Prophetes ce qu'ils avoient de meilleur.[Euſebe nous y a conſervé des fragmens conſiderables de beaucoup d'auteurs, dont les noms meſmes ne ſeroient pas connus ſans luy. Il y refute Porphyre preſque partout,ſouvent ſans le nommer.]'On peut voir au commencement du dernier livre toute la matiere, la diviſion, & la ſuite de cet ouvrage. [a] Saint Jerome & Photius ont marqué ces quinze livres. [b]Euſebe les adreſſe à l'Eveſque Theodote, [c'eſt à dire ſans doute à celui de Laodicée,] [c] dont il fait de grands eloges en un autre endroit.

Phot.c.9.p.9.

Alex.t.7.p.417. 418.

Euſeb.præp.l.1.p.2.c.1.p.78.[pr p.9.

præp.l.15.c.1.p. 788.789.[DuPin p.13-15.[Fleuri,t.10.p.8.12.

a Hier.v.ill.c. 81.[Phot.c.9. p.9.

b Euſ.præp l.1. c.1.p.1.

c hiſt.l.7.c.32 p. 288.b.c.

[d]Il n'y pretendoit ruiner, comme nous avons dit,les objections des payens contre les Chrétiens, que pour prouver enſuite la verité de l'Evangile, & expliquer les myſteres les plus difficiles & les plus relevez que noſtre religion nous enſeigne: 'C'eſt pourquoi aprés avoir achevé cet ouvrage,il paſſa auſſi-toſt à un autre intitulé Demonſtration evangelique, ou Preuves de la verité de l'Evangile. Il le commence en montrant pourquoi les Chrétiens n'eſtant pas Juifs ſe ſervoient des livres des Juifs,& n'embraſſoient pas neanmoins la vie des Juifs telle qu'elle eſt ordonnée par ces meſmes livres. 'Il fit vingt livres de ces preuves de l'Evangile; [mais il ne nous en reſte aujourd'hui que dix, dont meſme le premier eſt ſans commencement, & le dixieme ſans fin.] 'Il y marque que les peuples, les magiſtrats, & les Empereurs, ne ceſſoient point encore de perſecuter J.C. & ſes ſerviteurs, [e] en ſorte que les Chrétiens les plus innocens eſtoient traitez comme s'ils euſſent eſté coupables des plus grands crimes, & que les plus criminels eſtoient abſous comme innocens dés qu'ils ceſſoient d'eſtre Chrétiens. [Ainſi il ſemble que l'on eſtoit encore alors dans la perſecution de Diocletien,finie avec l'an 312:] '& quand

d præp.l.1.c.1.p. 4.b c.

l.15.c.1.p.789. 790.c.62.p.256[DuPin,p.15.16[Fleu.p.12-14.

Hier.v.ill.c 81[Phot.c.9.p.12.

Euſ.dem.l.4.c. 16.p.182.d[c.

e l.3.c.7.p.119.b. c.

l.6.c.13.p.274.d.

il y eſt dit que le Prophete prediſoit le martyre de la Paſſion de J.C, [il ne faut pas l'entendre du Martyre ou egliſe de la Croix, qu'on ne commença à baſtir que vers l'an 317.

l.5.c.20.p.299. Cependant il dit en un autre endroit,] 'que l'autorité des Empereurs Romains empeſchoit les Egyptiens, & tous les autres hommes, d'oſer rien entreprendre contre l'Egliſe, & de l'attaquer meſme de paroles. [Eſt-ce qu'il auroit ajouté depuis quelque choſe à ſon ouvrage en le revoyant? Ou pourroit-on dire qu'il travailloit au quatrieme livre en 312, lorſque la perſecution duroit encore, & aux ſuivans en 313, lorſque Licinius ayant vaincu Maximin, fit publier partout les edits que luy & Conſtantin avoient faits pour la liberté de l'Egliſe? Il y marque encore aſſez clairement dés le cinquieme livre, que l'Egliſe jouiſſoit alors de

l.5.c.3.p.222.d. la paix,] 'puiſque l'on voyoit dans toute la terre les egliſes de J.C. qui fleuriſſoient au milieu des villes, dans les bourgs, & dans les villages, & une infinité de peuples qui ſe conſacroient à ſon nom, ſans craindre les ennemis viſibles & inviſibles qui les environnoient de toutes parts.

hiſt.l.1.c.2.p.10.d.in p.9.1.a. 'Ces livres de la Demonſtration ſont aſſez viſiblement ceux qu'il cite dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, & où il dit qu'il avoit ramaſſé dans les uns les paſſages des Prophetes qui regardent J.C, & établi dans les autres la verité de tout ce que l'on en a dit.

n.p.317.c.2.Lab. ſcrit.t.1.p.305. 'Que ſi Blondel & le P. Labbe pretendent qu'ils ſont poſterieurs

a Euſ.dem l.6. c.13.p.273.d. à l'hiſtoire, [a] c'eſt ſur un paſſage qui ne le marque point dutout dans le grec, [b] comme Blondel l'a [depuis] ſoûtenu luy meſme.

b Blond.lib.1.c.4.p.150.151. 'Outre les deux ouvrages de la Preparation & de la Demonſtration evangelique, Photius en marque deux autres de la Preparation & de la Demonſtration eccleſiaſtique, diviſez auſſi chacun en pluſieurs livres. Dans le premier il y avoit divers extraits. [Nous n'avons rien aujourd'hui de ces ouvrages. Je ne ſçay ſi ce ſeroit ce que marque Euſebe dans ſa Preparation evangelique,]

Phot.c.9.p.12. Euſ. præp.l.1.c.1.p.4.b. 'lorſqu'il promet de traiter des dogmes [ou des myſteres] "plus relever. ἀφορισώτερον.

hiſt.l.1.c.1.p.4.c.d. 'Euſebe avoit déja fait dans ſa chronique un abregé de l'hiſtoire de l'Egliſe: mais il entreprit enſuite d'en faire une plus complete,

a. 'ce qu'aucun autre n'avoit encore entrepris avant luy; & il

c.5.p.17. l'executa dans les dix livres que nous en avons encore, 'leſquels

l.10.c.9.p.399.a. comprennent depuis la naiſſance de J.C. 'juſqu'à la paix dont l'Egliſe commença à jouir pleinement aprés la derniere victoire de Conſtantin ſur Licinius, [arrivée en 323 au mois de ſeptembre.]

a.b.d. 'Il y marque aſſez clairement la mort meſme de Licinius, & parle

de diverſes loix que Conſtantin avoit déja faites aprés ſa victoire. [Ainſi il ne peut l'avoir achevée au pluſtoſt qu'en 324 ou 325.] Et on peut auſſi aſſurer que ce ne fut pas pluſtard qu'en l'an 326, puiſqu'il la finit par les eloges de Criſpe, [que Conſtantin fit mourir cette année là.] Car Euſebe n'auroit pas voulu le loüer aprés ſa mort, comme on le juge par la vie de Conſtantin, où il n'en dit pas un ſeul mot, lors meſme qu'il copie les endroits de ſon hiſtoire où il en avoit fait l'eloge.

Pagi,316. § 12. Euſ.p.394.395. Boll.23.apr.p. 108.§ 31. Euſ.v.C.l.2. c. 3.p.444.

[Mais quoiqu'il la conduiſe juſques en l'an 325, on peut dire neanmoins qu'elle finit en 313 avec le livre 9, par la punition de Maximin. Car le reſte n'eſt que comme une addition ſur la paix, & un eloge de Conſtantin plutoſt qu'une vraie hiſtoire. Il n'y continuë point à marquer les principaux Eveſques de l'Egliſe: Il n'y parle point des Conciles; & quelque bruit que fiſt dans l'Orient l'hereſie d'Arius, on n'y en trouve pas un mot, non plus que du Concile de Nicée. Rien ne convient moins à une hiſtoire que ſa grande harangue à Tyr.] Auſſi Rufin dans ſa traduction reduit tout ce dixieme livre à quatre ou cinq pages.

Ruſ.l.9.c.10.p. 156,158.

On remarque qu'il a accoutumé de corriger par ſon hiſtoire les fautes qu'il avoit faites dans ſa chronique, [a]& que neanmoins il y a pluſieurs choſes qui ſont mieux dans ſa chronique que dans ſon hiſtoire, ſoit qu'il ne priſt pas aſſez garde à ce qu'il écrivoit, ſoit qu'il ait fait une ſeconde edition de ſa chronique. Dodwel veut que toutes ces diverſitez ne viennent que de ceux qui ont mal copié l'un & l'autre ouvrage. [M.r Couſin en traduiſant ſon hiſtoire en françois, a marqué dans ſa preface diverſes fautes qu'on l'accuſe d'y avoir commiſes; il le juſtifie dans les unes, & l'abandonne dans les autres.]

Cyp. an. p. 43.§ 6. [a]Blond.lib.1, 2. c.4.p.152. Perſ.poſt.p. 114|diſſ.p.6. Magd.pr.

Mais quelques fautes ou quelques defauts qu'on y puiſſe trouver, ce ſera toujours un ouvrage tres eſtimable, tres important, & tres utile à l'Egliſe, [qui ſans Euſebe n'auroit preſque pas de connoiſſance de l'hiſtoire de ſes trois premiers ſiecles.] Ainſi on luy peut donner avec juſtice le titre de pere de l'hiſtoire eccleſiaſtique. Gelaſe de Cyzic releve beaucoup cet ouvrage. [Il eſt d'autant plus à eſtimer, qu'Euſebe y a evité autant qu'il a pu tous les écrits apocryphes, & toutes les traditions populaires qui luy euſſent ſans doute donné moyen de la rendre beaucoup plus ample. Les cinq premiers livres ne ſont compoſez que des paſſages des Peres, & de auteurs les plus authentiques, entre les quels il nous en a conſervé de tres importans, comme l'hiſtoire des Martyrs de Lion, & celle de S. Polycarpe.] Dans les cinq derniers

Du Pin.t.2 p.7. 9.|S.Van.t.2.p.2 &c. V.§ 12. Euſ.prol.p.25.c Gel.C.l.2.c.1.p. 45 2|46.47. Euſ.l.6 c.2.p. 201.c.

qui comprennent l'hiſtoire du III. ſiecle, il joint aux monumens originaux ce qu'il avoit appris des perſonnes qui avoient vécu de ce temps là. [Ainſi l'on peut dire qu'entre les ouvrages des hommes, tous ſujets à faillir, nous n'avons guere d'hiſtoire plus authentique que celle là.

Auſſi elle a eſté tres bien receuë de tout le monde. Rufin la traduiſit au commencement du V. ſiecle, & la fit ainſi connoiſtre aux Latins, qui ne l'ont receuë qu'avec trop de deference;] '& tous les Grecs qui ont voulu travailler dans le V. ſiecle à l'hiſtoire de l'Egliſe, ont commencé où Euſebe avoit fini, comme avouant qu'ils n'avoient rien de conſiderable à ajouter à ſon travail. 'Sozomene avoit ſeulement fait un abregé depuis l'Aſcenſion juſqu'à la depoſition de Licinius: [a] & cet abregé meſme n'a pas eſté jugé digne de paſſer juſques à nous. 'Le Pape Gelaſe, quoique choqué de la défenſe d'Origene qu'Euſebe avoit entrepriſe, & de la maniere "trop baſſe dont il parle [JESUS CHRIST] dans ſon premier livre, ne veut pas neanmoins rejetter cet ouvrage, ni ſa chronique, à cauſe des choſes ſingulieres & utiles qu'elles nous apprennent. 'Pelage II. ſuit ſon ſentiment, quoique de ſon temps le nom d'Origene fuſt beaucoup plus odieux; & il dit qu'entre les hiſtoriens il n'y en avoit point "de plus illuſtre & de plus honoré que luy. 'Ainſi ſi l'on trouve l'hiſtoire d'Euſebe miſe entre les apocryphes dans le decret de Gelaſe, [c'eſt ſans doute une addition qu'on y a faite depuis, comme on y a ajouté dans quelques exemplaires les ouvrages de S. Cyprien.]

prol. p. 25. c.

Soz. l. 1. c. 1. p. 401. a.

[a] n. p. 99. 2. a. Conc. t. 4. p. 1263. 1264.

reperit.

t. 5. p. 639. 640.

honorabilius

t. 5. p. 1265. b.

ARTICLE VII.

De ce qu'Euſebe a écrit ſur les Martyrs, & ſur quelques autres ſujets.

'EUSEBE dans ſon hiſtoire ne parle point des Martyrs dont il avoit vu luy meſme les ſouffrances dans la perſecution de Diocletien, [c'eſt à dire de ceux de la Paleſtine,] parcequ'il vouloit en faire un ouvrage à part. 'Nous avons en effet un livre de luy ſur les Martyrs de la Paleſtine, 'dont quelques uns ont fait une partie du huittieme livre de ſon hiſtoire: mais M.r Valois l'en a diſtingué. 'Il eſt certain qu'il n'a voulu mettre dans ce livre que les Martyrs de la Paleſtine. Que s'il y joint S. Romain qui avoit ſouffert à Antioche, c'eſt, dit-il, parcequ'il eſtoit de Paleſtine, & Diacre de Ceſarée. [Mais il ne rend point de raiſon pourquoi] 'il y met S. Ulpien & Saint Edeſe martyrizez l'un à Tyr, & l'autre à Alexandrie,

Euſ. l. 8. c. 13. p. 308. d.

de Pal. p. 318.

n. p. 168. 2. a. & 171. 2. c.

de Pal. c. 2. p. 320. a. d.

c. 5. p. 325. 326.

Alexandrie, que la couformité de leur martyre avec celui de S. Appien.

'S. Jerome marque pluſieurs opuſcules d'Euſebe ſur les Martyrs. Hier.v.ill.c.81.
[Et en effet, outre celui dont nous venons de parler,] 'il en avoit Euſ.l.5.c.1.4.p.
fait un qu'il cite pluſieurs fois dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, [& 153.154.169.a.
dont nous avons grand ſujet de regreter la perte.] Car c'eſtoit un recueil des actes des anciens Martyrs, où il avoit mis l'hiſtoire entiere de ceux de Lion ſous Marc Aurele, 'celle de S. Apollone c.21.p.189.c.d.
Senateur Romain ſous Commode, avec le diſcours qu'il prononça dans le Senat pour faire l'apologie de la foy Chrétienne, 'les actes l.4.c.15.p.135.
de Saint Pione martyrizé à Smyrne [ſous Dece,] & ce ſemble auſſi 136.
ceux de S. Carpe & S. Papyle qui ſouffrirent à Pergame [durant la meſme perſecution, outre les autres dont il ne l'a pas marqué.] 'On a cru quelque temps qu'un recueil ſi important ſe conſervoit Florent.p.12.
encore à l'Eſcurial dans la bibliotheque des Rois d'Eſpagne, mais on a enfin reconnu qu'on avoit pris le livre des Martyrs de Paleſtine, pour le receueil des actes qu'on ſouhaitoit tant de trouver. 'M.r Valois dit que Metaphraſte a eu ce recueil, & l'a mis dans ſes Euſ.n.p.102.2.c.
vies des Saints, [où il y a quelques bonnes pieces, mais on n'en a encore rien tiré ſur S. Apollone.] 'La vie de S.te Symphoroſe dans Sur.18.jul.p.
Surius, nous donne quelque lieu de croire qu'Euſebe y avoit 110.f 1.
inſeré un autre recueil fait par Africain, des Martyrs de Rome & d'Italie, [dont nous avons maintenant peu de bons memoires.] 'Saint Euloge d'Alexandrie pria Saint Gregoire le Grand de luy Greg.l.7.ep.29.
envoyer les actes de tous les Martyrs recueillis par Euſebe: mais p.771.772.
S. Gregoire ne les put trouver dans toutes les bibliotheques de Rome. [Les actes de S. Silveſtre, quels qu'ils ſoient, eſtoient connus dans le V. ſiecle,] 'portent qu'Euſebe avoit écrit en onze Combf.act.p.
livres, ou en vingt ſelon d'autres, les ſouffrances de preſque tous 258|Euſ.prol.p.
les Martyrs de la terre. 36.

[Nous nous conſolons plus aiſément de n'avoir plus] 'le pane- Euſ.v Conſ.l.1.
gyrique de Conſtantin, qu'Euſebe fit dans la vintieme année de c.1.p.405.a|l.4.
ce Prince, en ſa preſence & dans ſon palais, où il avoit pour c.46.p.550.a.
auditeurs les Peres du Concile [de Nicée.] 'Nous avons dans Thdrt.l.1.c.11.
Theodoret [& dans Socrate,] la lettre qu'il écrivit dans le meſme p.555.
temps à ſon Egliſe ſur la ſignature qu'il avoit faite de la Conſubſtantialité. 'S. Athanaſe en tire ſouvent avantage pour l'Egliſe, Ath ad Afr.p.
[& c'eſt luy apparemment qui la luy a conſervée:] [a] car il l'avoit 937.b|de syn.p.
miſe pour cela à la fin d'un de ſes ouvrages. 892.b.
[a]dec.N.p.521.d.

[b] S. Jerome dit qu'Euſebe aprés avoir donné ſon hiſtoire eccle- [b]Hier.l.heb.t.3.
ſiaſtique & ſes Canons chronologiques, [c] fit un écrit où il marqua p.269.b.
[c]b|Euſ.l.heb.p.
22.

comment diverſes nations avoient eſté nommées par les Juifs, & comment on les avoit appellées depuis. Il y ajouta 'une diſcription geographique & des cartes de la Judée, de la diſtinction des tribus, de Jeruſalem, & du Temple, dont il faiſoit une petite explication. Il fit enſuite un autre ouvrage, où il ramaſſa preſque tous les noms de villes, de montagnes, de rivieres qui ſont dans l'Ecriture, ceux meſmes des villages & des autres lieux, marquant ceux qui conſervoient encore les meſmes noms, & ceux qui les avoient corrompus ou entierement changez en d'autres. Nous avons cet ouvrage donné en latin par Saint Jerome, mais comme auteur, & non comme traducteur. Car il y a changé & oſté tout ce qu'il a jugé à propos. 'Un Jeſuite nommé Jacque Bonfrere, l'a fait imprimer en grec à Paris [1] en 1631, avec des commentaires ſur Joſué. Il en a changé l'ordre 'pour le rendre plus regulier & plus aiſé, & il y a ajouté en latin diverſes choſes tirées de Saint Jerome ou d'ailleurs. Il a meſme changé pluſieurs choſes dans ſon texte; [& peut-eſtre avec raiſon. Mais il euſt pu mettre au moins à la marge ce que portoit ſon manuſcrit.] 'Il y a à la teſte une epiſtre dedicatoire à Paulin, [ſans doute à celui de Tyr qui eſt mort en 331 ou 332.] On y apprend que c'eſtoit ce Paulin qui luy avoit demandé ce travail, & le precedent encore, pour l'eclairciſſement des Ecritures. 'Le livre des Topiques que Saint Jerome luy attribuë, [eſt apparemment l'un de ces deux ouvrages, ou meſme tous les deux enſemble.]

topographiam.

Lab.ſcrit.t.1.p. 306.

1.

Euſ.l.heb.pr.

p 2.

Hier.v.ill.c.81.

ARTICLE VIII.

Des derniers écrits d'Euſebe, particulierement de la vie de Conſtantin.

Socr.l.1.c.23.p. 58.c d.

[NOUS n'avons point] 'ce qu'Euſebe écrit [vers l'an 330,] contre S. Euſtathe, [a] ni le diſcours ſur la feſte de Paſque qu'il adreſſa vers l'an 334 à Conſtantin. Il y faiſoit une explication myſtique de cette feſte, '& y parloit tant de ſon origine que de la maniere dont l'Egliſe la celebre, [en s'y preparant] par des mortifications d'autant plus utiles qu'elles ſont plus grandes. 'On croit que c'eſt dans ce livre qu'il avoit donné le cycle de 19 ans [ou le nombre d'or,] pour trouver en quel jour il faut faire chaque année la feſte de Paſque. 'Au moins S. Jerome & Bede le font auteur de ce cycle, dont il avoit pris l'idée dans celui de ſeize ans, trouvé [cent ans auparavant] par S. Hippolyte. ['Il y a

a Euſ.v.Conſt.l. 4.c.34.p.542. d.

c. 35.p.543.a|n. p.246.1.a.b.

n.p.245.246.

Hier. v.ill.c.61| Bed. temp.c.42. p 84|hiſt.l.5.c.21. p.143.1.b.

V. le Concile de Nicée

1. Cave *p.* 94. 2., dit en 1659, mais c'eſt une faute, ou une ſeconde edition. §16.

neanmoins quelque ſujet de croire qu'Euſebe avoit fait le ſien dés le temps du Concile de Nicée.]

'Outre les ſermons qu'Euſebe prononça à la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem en 335, il fit encore un écrit pour relever la magnificence que Conſtantin avoit fait paroiſtre [dans la conſtruction & l'ornement de cette egliſe.] 'Il en compoſa enſuite un [ſecond] où il faiſoit la deſcription de la meſme egliſe, de la caverne du ſaint Sepulcre, & des ornemens magnifiques dont Conſtantin avoit enrichi l'un & l'autre lieu. Il le dedia à Conſtantin, '& le publia enſuite avec la vie qu'il fit de cet Empereur. [Mais il n'a pas laiſſé de ſe perdre.

Euſ.v.Conſ.l.4. c.45.p.549.c

c.46.p.549.d.

p.550.a.

On a eu plus de ſoin de nous conſerver] 'un autre ouvrage qu'il y avoit joint auſſi. C'eſt un fort long panegyrique de Conſtantin, qu'il prononça neanmoins en ſa preſence dans le palais de Conſtantinople, où il alla, comme nous avons dit, au ſortir de Jeruſalem. Il le fit à l'occaſion de la trentieme année de ce Prince, que l'on celebroit alors. [Mais il y parle de toute autre choſe, & ce n'eſt preſque qu'un traité de theologie. "C'eſt apparemment ce meſme diſcours] 'qu'il loüe ſi fort Conſtantin d'avoir voulu entendre debout; [& ce n'eſt pas une petite preuve de ſa patience;] 'quoiqu'on trouve que c'eſt celui de tous ſes ouvrages ou il y a le plus d'art, de politeſſe, & d'eloquence. 'Euſebe avoit luy meſme prié ce Prince de ſouffrir qu'il le recitaſt devant luy.

a[l.1.c.1.p.405. b]tric.p.604. 665.

Note 2.

v.Conſ.l.4.c.33. p.542.

DuPin,p.12.

Euſ.p.542.a.

[Nous parlerons aſſez ſur Marcel d'Ancyre, des cinq livres qu'Euſebe écrivit contre luy, & qui ſont venus juſques à nous; hors peut-eſtre la preface du premier.] 'Ils paroiſſent écrits fort peu aprés le Concile qui condanna Marcel, [en l'an 336.] [a] Le P. Labbe croit neanmoins qu'ils ne l'ont eſté qu'aprés la mort de Conſtantin, [en 337 ou 338; peut-eſtre parceque] 'ce Prince y eſt appellé "tres heureux: [ce qui eſt foible:] '& ce meſme Prince y eſt deſigné pluſieurs fois, ſans y eſtre nommé, [ce qui ſemble ne guere convenir qu'au Prince regnant.] 'Socrate ne parle que de trois de ces livres. [Ce ſont apparemment les trois derniers, intitulez De la theologie eccleſiaſtique.

inMarc.l.1.c.4. p.55.56.

[a] Lab.ſcri.p. 307.

Euſ.p.55.d.

τετραμαρτυρος.

P.55.56.

Socr.l.1.c.36.p. 72.c|l.2.c.20p. 103.a|DuPin,p. 27.28.

Pour la vie de Conſtantin diviſée en quatre livres, elle ne peut avoir eſté écrite, "comme nous avons dit, qu'aprés le 9 ſeptembre 337.] Il y marque aſſez clairement la mort d'Ablave, & des autres qui furent tuez au commencement du regne de Conſtance, [en l'an 337 ou 338.] [b] Godefroy a voulu dire que cet ouvrage n'eſtoit point d'Euſebe, [& le cite toujours comme d'un auteur incertain. Nous ne pouvons pas meſme nous imaginer quelles raiſons il

V.4.

Euſ.v.Conſ.l.4. c.30.55 p.541. 554.a.

[b] n p.216.1.2.b| 237.2.b.

peut [t] avoir eues:] & l'on peut prouver au contraire, & par une infinité de paſſages des anciens, dit M.r Valois, & par pluſieurs endroits de l'ouvrage meſme, qu'Euſebe de Ceſarée en eſt le veritable auteur. Il ſuffit pour cela de conſiderer les lettres de Conſtantin qu'il dit luy avoir eſté adreſſées: [u] car il eſt viſible qu'elles ſont pour un Euſebe Eveſque dans la Paleſtine: [a] & par la premiere on voit qu'il en eſtoit meſme le metropolitain. [b] Il raporte deux lettres de Conſtantin touchant Euſebe Eveſque de Ceſarée, ſur le refus qu'il faiſoit de l'eveſché d'Antioche; [c] & entre ces deux lettres, il dit qu'il eſtoit luy meſme cet Euſebe; [de quoy auſſi je penſe que perſonne n'a jamais douté.] [Photius parle de cette vie de Conſtantin plus amplement que d'aucun autre ouvrage d'Euſebe, à qui il l'attribue ſans heſiter. [Il la regarde, auſſi-bien que Socrate, plutoſt comme un eloge que comme une hiſtoire. [C'eſt en effet un veritable panegyrique, où il ſuit neanmoins l'ordre du temps avec aſſez d'exactitude.]

t l.2.c.23 24.p. 455.a.b ||.3 c.51 52.p.509.a.

a l. 2. c. 46.p. 465.b.

b l.3.c.60.62 p. 516.d|519.c.

c c.61 p.518.c.

Phot.c 127.p. 305.309.

Socr.l.1.c.1.p. 5.2 b.

ἐγκωμιαστικὸν τετράβιβλος

[M.r Valois croit que les titres des chapitres qu'on lit dans l'hiſtoire eccleſiaſtique, ſont d'Euſebe meſme, mais que ceux de la vie de Conſtantin viennent d'un autre, [qu'il dit tantoſt eſtre fort ancien, & peut-eſtre d'Acace meſme ſucceſſeur d'Euſebe; [tantoſt eſtre beaucoup plus nouveau. [Si nous admettons qu'ils ſont d'Acace, il ſera difficile de ne les pas recevoir comme authentiques; & ainſi il faudra avouer que c'eſt Euſebe qui eſtoit le premier du coſté droit dans le Concile de Nicée, & qui fit le compliment du Concile à Conſtantin: [x] ce qu'il n'eſt pas neanmoins aiſé de croire. Si donc il ſe trouve quelques faits dans ces titres & dans Sozomene, qui ne ſont pas marquez dans le texte du chapitre, au lieu de dire que Sozomene les a tirez de ces titres, j'aimerois mieux croire que c'eſt l'auteur des titres qui les a pris de Sozomene.]

Euſ.n.p.3.1.

p.199.1.2.

2.2.

1.2.

V. le Concile de Nicée 57 note 6.

ARTICLE IX.

Des écrits attribuez à Euſebe par le Pere Sirmond, & de quelques autres.

[VOILA les ouvrages d'Euſebe auſquels nous pouvons donner quelques ordre chronologique. Nous en avons encore quelques autres,] comme des fragmes des vies de divers Prophetes, donnez en l'an 1580 par Jean Courtier, à la teſte des

Lab.ſcri.t.1.p. 307.

x Cave p.94.2, dit qu'elles ne meritent pas ſeulement qu'on s'arreſte à les refuter.

commentaires ſur Iſaïe recueillis par Procope. [Il n'y dit rien que ce que l'on apprend des écrits de ces Prophetes:]& on doute meſme que cet ouvrage ſoit de luy. Du Pin, t.2.p.6.

'Il a fait dix Canons evangeliques, pour ſavoir ce qui eſt de particulier à chaque Evangeliſte & ce qui eſt de commun à deux, à trois, ou à tous les quatre, comme on le peut voir amplement dans S. Jerome, qui les envoya en latin au Pape Damaſe. 'Caſſiodore en parle, [a]& on les a encore dans le nouveau Teſtament imprimé par Robert Eſtienne en 1550, [b]& en d'autres endroits. [c]On a mis quelque choſe de ſemblable à la teſte des commentaires de S. Jerome ſur Saint Matthieu dans l'edition de Baſle en 1565; [mais on n'y a pas mis] la lettre par laquelle il les adreſſe à Carpien. 'Il avoit ſuivi en quelque choſe dans ces Canons, la Concorde evangelique d'Ammone, qui vivoit au commencement du III. ſiecle. Hier. ep. 123. p. 30. c. d. Caſſ. inſt. c. 7. p. 231. a Lab. ſcri. p. 308. b Cave, p. 94. 2. c Hier. t. 9. p. 5. 10. Lab. p. 308. p. 308 | Hier ep. 123. p. 30. c. v. ill. c. 55 | Sixt. l 3. p. 193.

'S. Jerome marque un ouvrage d'Euſebe diviſé en pluſieurs livres, ſur les endroits de l'Evangile qui paroiſſent ſe contredire. 'Sixte de Sienne dit qu'il y avoit marqué comment on pouvoit accorder tous ces endroits. [d]La queſtion du pere de S. Joſeph y eſtoit traitée. [e]On a un fragment ſur l'hiſtoire de la Reſurrection, traduit par Ambroiſe moine du mont Caſſin. [f]Le P. Combefis nous a donné deux fragmens ſur ce ſujet ſous le nom d'Euſebe de Ceſarée, [g]à qui en effet le commentaire de Victor d'Antioche ſur S. Marc en attribuë une partie. [h]Ils ſont attribuez à un Euſebe dans la Chaine ſur S. Jean, [i]où il y en a encore un troiſieme de luy ſur la Reſurrection. [k]Dans cette meſme Chaine, Severe dit que Euſebe de Ceſarée a adreſſé à Marin des Queſtions ſur la Paſſion & ſur la Reſurrection, avec leurs reſolutions; & il en raporte une ſur l'heure du crucifiement. Hier. v. ill. c. 81. Sixt. l. 4. p. a 84. 2. b. d Hier. in Matt. 1. p. 13 d. e Sixt. p 284. 2 b | Du P. p. 23. f Auct. t. p. 710. 789. g Bib. P. t. 1. p. 494. d. e. h Cat. in Jo. 10. p. 448. 449. i p. 450. k p. 436.

V. S. Jerome § 144. 'On a cru autrefois qu'Euſebe eſtoit le premier auteur de l'ancien martyrologe qui porte le nom de S. Jerome. Mais on ne l'a cru que ſur de pretenduës lettres de Saint Jerome & de Saint Chromace, que tout le monde reconnoiſt aujourd'hui eſtre ſuppoſées. Euſ. n. p. 316 | Flor. p. 12.

2. 'Le P. Sirmond nous a donné en 1643, quatorze opuſcules latins trouvez dans deux manuſcrits, [1]qui les attribuent à Euſebe de Ceſarée; & il ne doute pas qu'ils ne ſoient effectivement de luy, parceque le premier attaque viſiblement Marcel d'Ancyre. [Nous ne voyons pas en effet ſujet de douter que ce premier qui Euſeb. op. t. p. 13. op. 1. p. 13.

1. Cave p. 65. 2, ne ſe paye pas de cette raiſon, & aime mieux attribuer ces ouvrages à Euſebe d'Emeſe ſans nous en donner aucune raiſon.

eſt intitulé Contre Sabellius, ne ſoit d'Euſebe, & des dernieres années de ſa vie.

2.p.13. 'Le ſecond qui porte le meſme titre, & qui paroiſt eſtre un ſermon d'un Eveſque à ſon peuple, [revient fort auſſi au temps d'Euſebe. Il en a meſme aſſez la doctrine: car il penche fort vers
p.33|prol.p.28. l'Arianiſme,]& n'aime point le terme de Conſubſtantiel. [a]Il
a op.2.p.34.38. paroiſt encore combatre en divers endroits Marcel d'Ancyre. [Mais le ſtyle nous paroiſt fort different du premier, beaucoup plus vif & plus animé qu'Euſebe n'a accoutumé d'eſtre. Si l'on vouloit dire qu'il eſt d'Acace ſon ſucceſſeur, il faudroit raporter
p. 23. à Euſebe]ce que l'auteur y dit d'un autre mort depuis peu, qui
p.29. apparemment l'avoit precedé dans l'epiſcopat, '& qui certainement avoit eſté ſon pere '& ſon maiſtre. Il l'appelle pluſieurs fois
p. 38. un bienheureux, dont il ſe glorifie de ſuivre la doctrine. 'Il dit qu'il ne veut point parler de ſa naiſſance, ni de ſon education, ni de ſon erudition, ni de toutes les autres choſes qu'on avoit pu eſtimer dans ſa vie. Il l'appelle un homme plein de bonté, laborieux, & qui avoit toujours veillé pour les Egliſes. 'Il remarque
p. 37. 38. neanmoins qu'on l'avoit ſoupçonné de ne pas avoir dans le cœur la doctrine qu'il enſeignoit de bouche, & qu'il avoit eſté obligé
prol.p.19. de ſe purger de ce ſoupçon par un ſerment public. 'Mr Valois ſuppoſant que ce ſermon eſt d'Euſebe, croit qu'il dit toutes ces choſes de Saint Pamphile. [Elles conviennent encore mieux à un
op.2.p.39.40. Eveſque qu'à un Preſtre.]'L'auteur du ſermon avoit pluſieurs perſonnes qui s'oppoſoient à luy, & qui ſe ſeparoient ou menaçoient de ſe ſeparer des aſſemblées de l'Egliſe, à cauſe de la doctrine qu'il enſeignoit. [Cela eſt aiſé à croire d'Acace.]

3.p.42|Du P. p. 24. 'Le troiſieme des opuſcules du Pere Sirmond, eſt un ſermon intitulé De la Reſurrection, [mais d'un declamateur Aſiatique, qui parle beaucoup & ne dit rien, & qui eſt toujours hors de ſon ſujet. Il me ſemble que ce n'eſt point là le caractere d'Euſebe.]

Euſ op.4.p.84. 'Le ſuivant intitulé De la Reſurrection & de l'Aſcenſion, eſt
p.85|3p.82. auſſi un ſermon preſché le jour de l'Aſcenſion, 'le lendemain du precedent, ou de quelque autre où l'auteur avoit promis de traiter de la reſurrection des morts. [Mais il eſt beaucoup plus
Du Pin, p.25. rempli,]& il y a de fort belles choſes ſur l'établiſſement de
Euſ op.4.p.92. 91. &c. l'Egliſe. 'L'auteur parle de la perſecution comme en ayant une
[b] p 96. pleine connoiſſance, [b]& il cite pluſieurs témoins de ce qu'il dit
[c] p.107. 113. de S. Romain, qui ſouffrit à Antioche [c]en l'an 303.]'Les Princes,
p. 26. les loix, les armées, tout eſtoit alors pour les Chrétiens. 'On briſoit, on fondoit les idoles des demons, & l'on abatoit leurs

temples. Ainſi ce ſermon eſt ou d'Euſebe, ou d'un auteur à peu prés contemporain. Mais le ſtyle n'a-t-il point quelque choſe de plus gay & de plus aiſé que celui d'Euſebe?]

'Les trois opuſcules ſuivans, le 5, le 6, & le 7, paroiſſent eſtre des ſermons qui ſe ſuivent l'un l'autre; & ſont pour montrer que Dieu & l'ame ne ſont point corporels. [Il y a peu de choſes dans toutes ces trois pieces en bien des paroles.]La premiere montre que J.C. eſtoit dans le monde avant que d'y venir par ſon Incarnation, [ce qui peut eſtre contre Marcel d'Ancyre. Mais Euſebe peut-il avoir dit]qu'Edom ſignifie avarice?' La ſeconde eſt faite en un jour de jeûne. p.121.145.158. 5.p.123.124. p.125. a 6.p 145.

'Le huittieme opuſcule intitulé De la penſée ſpirituelle de l'homme, peut eſtre une ſuite des precedens : mais nous n'en avons que les premieres lignes. 'Le reſte eſt un diſcours ſur la chaſteté, qui n'a point de raport à ce qui precede, & où il n'y a rien de conſiderable. Le neuvieme & le dixieme, qui ſont pour montrer que la nature de Dieu n'eſt point corporelle, 'peut bien encore eſtre une ſuite des precedens. 'Le neuvieme eſt du temps que le paganiſme duroit encore. 7.8.p.173.174. 8.p.175. 10.p.204. 9.p.181.&c.

'L'onzieme ne ſuit plus les autres, c'eſt un ſermon ſur ces paroles de JESUS CHRIST, *Je ne ſuis pas venu mettre la paix dans la terre.* Il a la ſuperfluité des Grecs, & a neanmoins de bonnes choſes. 'Il ſemble en un endroit vouloir diſtinguer la nature du Pere de celle du Fils, & la faire ſuperieure. 11.p.135. p.229.

'Le douzieme eſt un ſermon d'un Eveſque ſur ces paroles de J.C, *Preſchez ſur les toits ce que je vous dis à l'oreille.* 'Il eſt du temps que le paganiſme ſubſiſtoit encore. [Il y a comme dans l'autre beaucoup de vide, & de bons endroits.]Le treizieme eſt bon auſſi: il eſt intitulé Des bonnes & mauvaiſes œuvres. Le quatorzieme qui eſt ſur les bonnes œuvres, eſt peu de choſe. Nous ne voyons rien dans l'un ni dans l'autre qui nous en marque l'auteur ni le temps. 12.p 259. p 254.

ARTICLE X.

De l'ouvrage d'Euſebe contre Porphyre, & de divers autres qui ſont perdus: Quelques remarques ſur ſes écrits & ſur ſon genie.

[QUOIQUE nous ayons beaucoup d'ouvrages d'Euſebe, il en avoit neanmoins encore fait pluſieurs autres qui ſe ſont perdus. Il faut mettre en ce rang]les cinq livres de la Hier.v.ill.c.81.

1. depuis ces mots l. 3. *nunc quod deſurgunt libidines &c.*

Theophanie, [s'ils ſont differens de ceux où il avoit traité de la genealogie de J. C. Nous n'avons point non plus] ſes dix livres ſur Iſaïe, ou ſes quinze, comme S. Jerome le marque en un endroit. Il y promettoit une explication hiſtorique de ce prophete, mais il oublioit quelquefois ſon titre; & lorſqu'il trouvoit de la difficulté dans l'hiſtoire, il s'étendoit comme Origene ſur les ſens allegoriques. Il ſemble qu'on ait quelque choſe de cet ouvrage dans des manuſcrits. [a]On trouve qu'un manuſcrit d'Iſaïe écrit ou poſſedé par l'Abbé Apollinaire, avoit eſté collationné pour ce qui regardoit le texte des Septante ſur l'explication qu'Euſebe avoit faite de ce prophete.

in Iſ. pr. p. 4.
l. 5. pr. p. 52. c|e. 18. p. 61. d.
Du Pin, p. 23|
Cave, p. 94 2.
a Proc. in Iſ. proi.

Hier v. ill. c. 81.

[Nous avons encore perdu] ſes trente livres contre Porphyre; au moins on luy en attribuoit autant: car S. Jerome n'en avoit vu que vingt, dont les trois derniers eſtoient employez à refuter les calomnies de Porphyre contre le livre de Daniel; & ils y répondoient parfaitement, ſelon S. Jerome. Mr Valois croit qu'ils ſont faits aprés l'hiſtoire eccleſiaſtique, parcequ'Euſebe ne les y cite point dans un endroit où il en avoit une belle occaſion, luy qui ne manque guere à citer ſes ouvrages, & à y renvoyer les lecteurs.

[1]n Dan. pr. p. 567. a|in Matt. 24. p. 71. d|Euſ. prol. p. 25. b.

Hier. v ill. c. 81.
Gel. in Eut. bib. P. t 4 i. p. 425. de
Cave, p. 95. 1.
Du Pin, p. 23.

[S. Jerome loüe encore des commentaires qu'Euſebe avoit faits ſur tous les pſeaumes, comme un ouvrage plein d'erudition. [1]Le Pape Gelaſe, s'il eſt auteur du livre Des deux natures, en cite un endroit: [2]& on en a d'autres dans la Chaine des Peres Grecs ſur les pſeaumes. [3]On dit qu'il y en a quelque choſe dans les manuſcrits de Florence. [4]Euſebe ſemble promettre cet ouvrage dans ſa Demonſtration. [b]S. Euſebe de Verceil les traduiſit en latin; [mais ce travail eſt auſſi perdu.]

Euſ. dem l. 5. c. 21. p. 249. b|S. Van. t. 2. p. 64.
b Hier v. ill. c. 96.

[c]Euſebe a encore fait un commentaire fort ample ſur la premiere epiſtre aux Corinthiens.

c ep. 52 p. 117. b.

Phot. c. 23. p. 12.

Photius dit avoir lu deux livres de luy, intitulez De la refutation & de l'apologie, où il ſe faiſoit faire diverſes objections par les payens; & y répondoit fort bien, mais non pas en tout, y faiſant paroiſtre, auſſi-bien que dans ſes autres ouvrages, des marques de ſon inclination pour l'Arianiſme. Photius dit qu'il avoit trouvé deux autres livres du meſme titre, qui eſtoient les meſmes que ceux-ci pour les penſées & pour les termes, hors quelques expreſſions differentes. [C'eſtoient ſans doute deux editions du meſme ouvrage. Je ne ſçay pourquoi] Mr Valois a voulu que cet écrit [qui n'avoit que deux livres,] ſoit le meſme que la réponſe à Porphyre [qui en avoit vingt ou trente. Je ne voy pas non plus qu'on puiſſe accorder avec les termes de Photius] ce que croit Cave, que ſes

Euſ. prol. p. 25. a. b.
Cave, p. 95. 1.

apologies

apologies ne ſont autre choſe que l'apologie qu'il avoit adreſſée, ſelon Gelaſe de Cyzic, à tous les Eveſques orthodoxes, pour ſe juſtifier ſur ſes expreſſions qui paroiſſoient Ariennes, & pour montrer qu'il ne les avoit pas dites dans le meſme ſens qu'Arius. [Nous n'avons point d'autre connoiſſance de cette apologie, qui auroit dû eſtre celebre.] Conc.t.2 p.140. d.

'S. Epiphane met Euſebe entre ceux qui ont écrit contre les Manichéens, & qui ont refuté leurs folies. [a] Theodoret ne l'a point ſçeu. Epi.66.c.21.p. 638.c. a Thdrt.h.l.1.c. 26.p.215.

'Suidas parle d'un écrit adreſſé à Marin, où Euſebe diſoit que l'Egliſe propoſe à ſes enfans deux ſortes de vies, l'une qui eſt au deſſus de la nature, & de tout ce que les hommes ont put trouver pour regler les mœurs, ſavoir celle des moines; l'autre inferieure & plus humaine, qui condeſcend à la foibleſſe des hommes juſqu'à leur permettre le mariage. 'On marque qu'Anaſtaſe Sinaïte cite ſouvent les livres d'Euſebe à Marin. Suid.t.p.1096. c.d. Cave,p.95.2.

'Il donne encore deux fragmens de l'Hiſtoire ancienne du meſme auteur. On croit qu'il peut vouloir marquer par là ſon grand ouvrage ſur les temps. Ibid.

'On attribuë à Euſebe un commentaire ſur les Cantiques, [donné en l'an 1617 par Jean Meurſius, avec ceux de Polychrone & de Pſellus.] Mais s'il y a quelque choſe dans cet ouvrage qui ſoit veritablement de luy, il eſt certain que tout n'en eſt pas. Car il eſt compoſé des paſſages de divers auteurs, dont quelques uns au moins ſont poſterieurs à Euſebe. Lab ſcrit.t.1.p. 308.

'Sixte de Sienne dit qu'il a fait un livre ſur la doctrine des anciens, où il expliquoit partie ſelon la lettre, partie en un ſens allegorique ou moral, quantité de choſes de la vie des anciens Patriarches: Et il cite cela d'Euſebe meſme, "mais d'un endroit où aſſurément il n'y en a rien. 'Il luy attribuë auſſi un livre de recueils ſur l'Ecriture, [b] qui n'eſt autre choſe que les cinquante volumes que Conſtantin l'avoit prié de faire copier des livres de l'Ecriture qui ſe liſoient le plus ordinairement dans l'Egliſe. Sixt.l.4.p.284. l.2.b. de Prepar. Evang.l.7. c.3.p.301. [b] Du P.p.62.3] Cave,p.95.1. b Euſ.v.Conſt. l.4.c.36 p.544.a. &c.

'On pretend avoir en Orient quelques uns des ouvrages dont nous avons parlé, & "d'autres encore attribuez auſſi à Euſebe, [traduits apparemment en ſyriaque.] Cave,p.95.1.

'On trouve à la teſte de quelques uns de ſes ouvrages, une conjuration par le nom de J. C. à tous ceux qui tranſcriroient ſes livres, de les collationner tres exactement avec l'exemplaire ſur lequel ils les auroient copiez. On croit qu'il avoit mis cette conjuration à tous ſes ouvrages. On trouve la meſme choſe & en Euſ.chr.n.p.8.9

meſmes termes dans Saint Irenée, qu'Euſebe ſemble avoir voulu imiter en cela. Rufin l'a fait auſſi, mais en d'autres termes.

[Il ne faut pas s'étonner ſi on trouve quelquefois les meſmes choſes en differens écrits d'Euſebe.] 'Car on voit par pluſieurs exemples, qu'il ne craignoit pas de ſe copier luy meſme: 'et il y a long-temps que Photius l'a remarqué. [Saint Ambroiſe le fait auſſi quelquefois; & S. Auguſtin meſme, mais il en avertit.]

pr.p.23.
Phot.c.127.p. 308.2.

'Ceux qui ont eſté les plus oppoſez à Euſebe, luy ont accordé la gloire de l'erudition, d'une lecture prodigieuſe, & d'une connoiſſance fort étenduë de beaucoup de choſes. 'On voit dans ſon hiſtoire, que bien loin de vouloir rien inventer de luy meſme, il aimoit à ſe tenir avec ſimplicité à ce qu'il trouvoit dans les anciens monumens, ſans y rien ajouter par des conjectures incertaines. 'Et c'eſt ce ſemble pour cela qu'on l'appelle un auteur de'tres bonne foy, & d'un eſprit moderé. 'Il paſſe auſſi pour un homme'tres exact & tres éclairé dans l'hiſtoire. [Il a eu du diſcernement, & on ne voit guere qu'il ait pris pour legitimes des ouvrages apocryphes & ſuppoſez.] 'Des perſonnes tres habiles vont meſme juſqu'à ſoûtenir qu'il ne s'eſt jamais trompé en ce point, & que tous les ouvrages qu'il a receus comme legitimes, ont eſté receus univerſellement de tout le monde. [L'Egliſe l'a neanmoins abandonné ſur les hiſtoires de Suſanne & de Bel,] 's'il a cru qu'elles ne fiſſent point partie de l'Ecriture ſainte, comme S. Jerome le dit aſſez formellement. [Il y a pour l'ordinaire de la ſolidité d'eſprit dans ſes raiſonnemens; & elle paroiſt encore dans le ſoin qu'il a eu de rejetter de ſon hiſtoire des narrations incertaines & fabuleuſes, que nous voyons dans S. Epiphane & en d'autres anciens que Dieu avoit relevez audeſſus de luy par d'autres dons plus importans & plus utiles.] 'Mais avec cela, on ne laiſſe pas de douter s'il a eu beaucoup de jugement, 'ou au moins de cette critique qui fait diſcerner le vray d'avec le faux dans les auteurs dont on ſe ſert. 'On pretend qu'il ne ſuit pas toujours ſes propres principes, & qu'il ſe contredit aſſez ſouvent. 'Photius luy conteſte la'fineſſe & la penetration de l'eſprit. Il marque auſſi que ſon ſtyle eſt tout à fait ſans agrément & ſans'beauté; qu'il ſe force dans la vie de Conſtantin pour eſtre un peu plus elevé, & qu'il y a quelques mots plus fleuris & plus elegans que dans ſes autres écrits; mais qu'avec cela c'eſt toujours ſon air [triſte, ſombre, & mort,] 'qui n'attire & qui ne rejouit jamais guere ſon lecteur. 'Theodore Metoquite luy attribuë auſſi un ſtyle dur & peu coulant, qu'il dit eſtre commun à ceux qui avoient eſté elevez dans

integerrimus
diligentiſſimus.

Euſ.chron.p.8.1.
Pearſ.diſſ.p.6.7.
Bull.pr.ſ5.p.6.
Pearſ.delgn.t. 1.p.123.2.
2|65 c.
Hier.in Dan. pr p 567.568|S. Vant.t.1.p.9.10.
Euſ.chron.p.8.1
pr.p.13.
7pp.402.2.
Phot.c.13.p.12.
ἀγλίνοιας.
c.127 p.308.2.
λαμπρύνασθαι
2|Du P.p.27.
Euſ.prol.p.38.

l'Egypte. Car il ſuppoſe qu'Euſebe y avoit demeuré long-temps, quoique né dans la Paleſtine, & qu'Euſebe le dit luy meſme; [ce que neanmoins M.r Valois n'a pas remarqué dans ce que nous en avons aujourd'hui.]

ARTICLE XI.

De ceux qui ont regardé Euſebe comme Orthodoxe, & de ceux qui l'ont cru Arien.

[CEs defauts d'eſprit & de ſtyle qu'on remarque dans Euſebe, ſont neanmoins bien peu de choſe en comparaiſon de celui de la doctrine,] dont Photius l'accuſe, [auſſi-bien que les anciens.] [a]Nous ſavons bien qu'entre les Grecs, Socrate & Gelaſe de Cyzic ont pretendu le juſtifier de ce reproche: [b] & nous ſouhaiterions de tout noſtre cœur, avec Baronius, qu'ils l'euſſent pu faire ſolidement. [c]Les Latins luy ont encore eſté plus favorables que les Grecs. Victorius au milieu du V. ſiecle, le qualifie Bienheureux. [d]L'auteur du livre des deux natures, cite ſon autorité parmi celles des maiſtres & des docteurs Catholiques. [e] On y joint Pelage II, qui le declare, dit-on, exemt de toute tache d'hereſie: [f] mais il dit ſeulement qu'on ne le condanne point pour les loüanges qu'il a données à Origene. 'Divers autres poſterieurs luy donnent de grands eloges, avec le titre de Saint. 'Florus, Uſuard, Notker, & divers autres martyrologes ont meſme marqué ſa feſte le 21 de juin; & l'Egliſe de Limoges en a fait l'office durant quelque temps.

Phot.c.13. 127. p.12.308.
a Socr.l.2.c.21. p.103-106. Gel. Cyz.l.2.c.1.p. 47.48.
b Bar.340 §41.
c Euſ.prol.p.27.
d Gel.in Eut.p. 423.d 425.d.e.
e Euſ.prol p.27 a.
f p.35.c.
P.36.
P. 36.37 Boll. marſ,t.2.p.23.a.
b Du Pin,t.2.p. 37.38.

[Mais il n'y a pas ſujet de s'étonner que ceux qui ne le connoiſſoient que par ſon hiſtoire eccleſiaſtique traduite par Rufin, l'aient regardé non ſeulement comme un homme orthodoxe dans ſa doctrine, mais meſme comme un Saint. Il n'y a que le témoignage du Pape Gelaſe qui puiſſe avoir quelque poids, puiſqu'aſſurément il eſtoit bien plus ſavant que les autres.] 'Et neanmoins il ne paroiſt point avoir rien ſçeu d'Euſebe que par ſa chronique & par ſon hiſtoire, dont il blaſme le premier livre. [Quand meſme il l'auroit connu davantage, il ne ſeroit point étonnant que parmi beaucoup de veritables Peres de l'Egliſe, il en euſt laiſſé paſſer quelqu'un qui pouvoit eſtre cité, mais non pas en cette qualité,] 'comme S. Baſile le cite, en ajoutant que c'eſt à cauſe de ſa grande erudition.

Conc.t.4.p. 1264.a.
Baſ.de Sp.c.29. p.358 d.

[Pour ceux qui condannent Euſebe, ce ſont ceux qui pouvoient

Socr.l.1.c.23.p. 58.c. a Ath.ap.2.p. 797.a. b p.728.b.c. Epi68.c.7.p. 723.c. c Ath.dec.N.p. 251.c. d p.252.a.b|253. a. e Hil inConf.l. 2.p 1182.c Hier.inRuf.l.2. c.4.p.219.a. h.heb.p.269.b. f Alex. t. 8. p. 215-217. Thdrt l.1.c.20. p.568.c. g c.7.p.542.d. h Phot.c.227.p. 772.d.

être les mieux informez de la verité,] comme Saint Euſtathe d'Antioche; [a] les Eveſques d'Egypte, tant dans le Concile de Tyr où ils le recuſerent, [b] que dans celui d'Alexandrie en 339, où ils le mettent entre ceux qu'ils avoient toujours accuſez de ſuivre les ſentimens d'Arius; S. Epiphane qui reconnoiſt ſon inclination pour l'Arianiſme; [c] S. Athanaſe qui aprés avoir parlé particulierement de luy, [d] dit que les Euſebiens eſtoient retournez à l'impieté qu'ils avoient condannée eux meſmes dans le Concile de Nicée; [e] S. Hilaire qui met les deux Euſebes entre les inventeurs de l'Arianiſme, [ſans ajouter que l'un des deux l'a depuis abandonné :] S. Jerome, qui d'ailleurs eſtimoit beaucoup l'erudition d'Euſebe, [qui s'eſt donné la peine de traduire quelques uns de ſes ouvrages,] & qui l'appelle un homme admirable, [f] ne laiſſe pas de l'appeller auſſi un heretique, un Arien, un défenſeur ouvert de l'impieté d'Arius, un chef meſme, & comme l'Enſeigne de la faction des Ariens. Il prend garde qu'on ne puiſſe pas l'accuſer de l'appeller un Catholique; & il n'y a perſonne, dit-il, qui ne ſache que c'eſt un Arien. [g] Theodoret le met nettement entre ceux qui conſervoient encore [en 331] les ſentimens d'Arius, [h] ne les ayant condannez à Nicée que par une pure hypocriſie. [h] Saint Euloge d'Alexandrie nous aſſure que ce fut par une eſpece de diſpenſe, & parceque la foy de la Conſubſtantialité eſtoit alors hors d'atteinte, que Theophile [ſon predeceſſeur] avoit communiqué, [vers l'an 390,] avec Gelaſe [de Ceſarée,] qui avoit mis [1] le nom d'Euſebe dans les Diptyques; [d'où Acace ſon ſucceſſeur & Arien comme luy, n'avoit eu garde de l'oſter.

Conc.t.7.p.393. 496. p.368.a e. a|365.e. p.368.d.

A ces autoritez des anciens, on peut ajouter celle du ſettieme Concile œcumenique.] Car non ſeulement il ne trouva rien à redire à l'écrit d'Epiphane, qui le traitoit hautement d'ennemi &c de l'Egliſe & du Concile de Nicée, quelque ſignature hypocrite qu'il y euſt faite; ni à ce que S. Taraiſe de Conſtantinople y dit qu'il falloit rejetter ſes livres comme n'eſtant point de l'Egliſe Catholique; mais qui les rejetta en corps, qui les anathematiza meſme, & qui declara qu'il meritoit d'eſtre haï autant & plus que les ennemis des ſaintes images. On lut dans le meſme Concile l'extrait d'un livre d'Antipater Eveſque de Boſtres, qui écrivant contre ſon apologie pour Origene, ſoûtenoit qu'il faiſoit le Fils de Dieu inferieur à ſon Pere.

1. τὸν Παλαιτῖνον Εὐσέβιον. Il faut ſans doute Παλαιστῖνον.

ARTICLE XII.

Qu'Euſebe meſme ſe declare Arien par ſes actions & par ſes écrits.

'DEs perſonnes habiles n'ont pas laiſſé en ce temps-ci de taſcher à juſtifier Euſebe du reproche de l'Arianiſme que Saint Jerome,& les autres luy ont fait,& de vouloir qu'il ait eſté Orthodoxe,'au moins depuis qu'il eut ſemblé renoncer à l'erreur des Ariens dans le Concile de Nicée.Car M.r Valois l'un des plus conſiderables de ſes apologiſtes, paroiſt l'abandonner juſqu'à ce temps là,& ſe reduire à dire que depuis le Concile on n'a pas de preuve qu'il ait ſoûtenu l'hereſie Arienne. [C'eſt pour cela que nous n'avons allegué que les autoritez qui regardent le temps d'aprés le Concile.

Ce qu'on peut donc dire eſtre certain, c'eſt qu'il a blaſphemé ouvertement contre le Fils de Dieu avant le Concile de Nicée.] 'La Lettre à Euphration,[ſans parler du reſte,]ne permet pas d'en douter.

[Pour ſavoir s'il a changé depuis,]il declare luy meſme qu'en ſignant le ſymbole de Nicée, il ne changea pas neanmoins de ſentiment. 'Depuis le Concile, S.Euſtathe[& beaucoup d'autres, comme nous venons de dire,] l'ont accuſé de combatre la vraie foy établie dans le Concile de Nicée. 'Il n'eſt pas aiſé d'excuſer le ſilence qu'il garde ſur l'Arianiſme dans ſon hiſtoire. [Cela eſt encore plus difficile pour ſa chronique: car ce qu'on y en lit dans le latin eſt viſiblement de S Jerome.] 'Mais pour la vie de Conſtantin, Photius remarque avec raiſon que ce qu'il y en dit & ce qu'il n'y en dit pas le condanne egalement. On voit dans l'un ſon inclination pour Arius, qu'il fait paroiſtre ou auſſi coupable ou auſſi innocent que S. Alexandre; & on voit dans ſon ſilence qu'il taiſt ce qu'il a honte de dire. 'Socrate meſme ſon apologiſte, avoue que cette crainte qu'il fait paroiſtre de s'expliquer, le faiſoit paſſer tout enſemble & pour un ennemi du Concile de Nicée, & pour un eſprit double & hypocrite. [Il n'oſe pas marquer expreſſément la reception d'Arius par le Concile de Jeruſalem, la mort honteuſe de cet hereſiarque eſtant encore toute recente: mais on voit qu'il releve ce Concile autant qu'il peut, juſqu'à le comparer à celui de Nicée.]

'Ce qui le condanne encore davantage,c'eſt ce que M.r Valois allegue pour ſa juſtification,je veux dire ſes livres contre Marcel

S. Van.t.2.p.3. 27.

Euſ.prol.p.2. b.c.

Conc.t.7.p.365. b.497.d.

Thdrt l.1.c.11. p 554 a|556.c.d.

Socr.l.1.c 23.p. 58.c.

Ath.R.t.1.p 243

Phot.c.127.p. 308|Alex.t 8.p. 210.

&c.

Socr.p 58 a.b.

ſ.γάρου.

Euſ.prol p.27.

d'Ancyre, [faits certainement en l'an 336 au pluſtoſt. Car ils ſont pleins d'expreſſions ou abſolument Ariennes, ou qui favoriſent l'Arianiſme, comme il ſera aiſé de le faire voir ſi cela eſt neceſſaire.] Et le P. Alexandre l'a déja fait en partie. [Au contraire on n'y trouve jamais celles de l'Egliſe oppoſées à l'Arianiſme, ni la Conſubſtantialité, ni l'eternité du Fils, ni ſon egalité avec le Pere, ni que c'eſt un ſeul & un meſme Dieu, ni aucune autre choſe qui puiſſe faire dire qu'il n'eſtoit pas Arien.] Avec cela, il veut que nous regardions comme des Saints & des hommes eminens en pieté, les principaux chefs de l'Arianiſme, Paulin de Tyr, Narciſſe de Neroniade, & le grand Euſebe; car c'eſt ainſi qu'il qualifie pluſieurs fois celui de Nicomedie, en qui meſme, faute d'autres eloges, il loüe ſes changemens d'eveſchez.

Alex.t.8.p.210-212.

Euſ.in Marc.l.1.c.1.p.1.2.

c.4.p.18 19.

p.18.20.a.b.

[Pour ſes actions, on le voit toujours unis aux ennemis de la foy, toujours oppoſé à ſes défenſeurs, toujours à la teſte de ceux qui les oppriment par des injuſtices toutes viſibles. Quand il y auroit un juſte ſujet de douter qu'il fuſt Arien de croyance, il y auroit peu d'honneur & peu d'avantage pour l'Egliſe, à vouloir forcer le ſens naturel de ſes mauvaiſes expreſſions, pour ſoûtenir contre l'autorité des Saints & des Peres, l'un homme qui eſtoit indubitablement Arien de faction & de cabale, ſans parler de ſon hereſie ſur le Saint Eſprit. S'il faut craindre de juger temerairement d'un ennemi de l'Egliſe, [craignons encore plus de juger temerairement des ſaints défenſeurs de l'Egliſe qui le declarent ennemi du Verbe. Que ſi nonobſtant tant de raiſons que nous avons de le condamner, on peut encore l'abſoudre, il n'y aura pas beaucoup plus de difficulté à juſtifier & Euſebe de Nicomedie, & tout ce qu'il y a eu de plus criminel dans la faction des Euſebiens. Ils ſont preſque tous morts comme luy dans la communion de l'Egliſe; & toute la difference qu'on peut mettre entre luy & les autres,] c'eſt qu'il s'eſt declaré ennemi de l'Egliſe, non ſeulement par ſes actions, mais encore par ſes écrits.

Bull.p.379.c.

S.Ath.t.2.p.2.p.29-30.

Du Pin,t.2.p.30.c.

Theod.l.1.c.7.p.542.d.

[Voilà ce que S. Athanaſe ſavoit, ce que Florus & Uſuard n'ont apparemment jamais ſçeu, & ce que S. Jerome ne pouvoit encore ignorer, puiſqu'il vivoit dans la Paleſtine aſſez peu de temps aprés luy. Voilà l'idée qu'il avoit laiſſée de luy dans l'eſprit des peuples, & dans celui des Catholiques, & dans celui des Ariens] qui ne manquoient pas de le conter entre les ſectateurs de leurs dogmes, [d'où vient que] Sabin leur Eveſque luy donnoit des eloges, en meſme temps qu'il traitoit les Peres de Nicée d'ignorans & d'idiots. Philoſtorge ne manque pas de le combler de loüanges,

Soer.l.2.c.21.p.103.c.

al.1.c.8.p.22.a.b.

Phſg.l.1.c.2.p.4.

&c. quoiqu'il ne le trouvaſt pas encore aſſez impie, parcequ'il l'eſtoit moins qu'Eunome.

'Il ſeroit aiſé de montrer que la lettre qu'il écrivit ſur ſa ſignature, le ſeul monument qu'on ait pour prouver ſon changement, fait voir au contraire, comme le remarque Photius, qu'il eſt toujours demeuré ennemi de la divinité du Verbe, & de la foy de la Conſubſtantialité. 'Car pour le terme de Conſubſtantiel, ſes défenſeurs meſmes demeurent d'accord qu'il y a toujours eſté oppoſé.

Alex.t.8 p.224. 225|Euſ prol.p. 42|DuPin,p.18. Euſ.prol p.28.

[Quand il ſeroit neceſſaire aprés cela d'entrer dans un plus grand examen de ſa doctrine; l'endroit de tous ſes écrits qui luy eſt le plus favorable,]'& qui auſſi n'a pas manqué d'eſtre cité par Socrate [& par les autres qui l'ont voulu défendre,]eſt celui où il rejette le blaſpheme d'Arius, Que le Fils eſt tiré du neant. Car il paroiſt le rejetter de bonne foy; & il le rejette [non parceque cette expreſſion n'eſt pas de l'Ecriture, par où les Euſebiens avoient accoutumé de ſe tirer quand ils eſtoient contraints de la condanner,]'& par où il s'échape luy meſme dans la lettre qu'il écrivit de Nicée à ſon Egliſe; [b]mais il la rejette parcequ'elle eſt contraire à la doctrine de l'Ecriture, & qu'elle eſt abſolument fauſſe. 'Car il ſoûtient qu'il faut dire que le Fils n'eſt point fait, mais qu'il eſt veritablement né du Pere. [Il retracte par là] 'la qualité de creature qu'il avoit nettement donnée au Fils dans ſa Demonſtration; [& ſemble faire une profeſſion bien expreſſe de la foy de l'Egliſe. Car ſi le Fils eſt né du Pere, il s'enſuit neceſſairement qu'il eſt de ſa ſubſtance, qu'il luy eſt conſubſtantiel, & par conſequent qu'il luy eſt egal, & qu'il n'eſt qu'un meſme Dieu avec luy, puiſqu'il ne peut y avoir de plus ni de moins dans la nature divine. Mais la queſtion eſt de ſavoir ſi Euſebe en avouant le principe, en avoue les concluſions. Et pour en juger, il n'y a qu'à voir ce qui ſuit immediatement aprés.]

Socr.l.2.c.21.p. 150. a Euſ.in Marc. l. 3 c.9.10.p.67-69. Thdrt.l.1.c.11. p.556.a. b Euſ.in Marc. p 67.69. p.68. dem.l.4.c.2.p. 146.b.

δημίουργημα, κτίσμα τρεπτόν.

'Il y enviſage fort bien la difficulté du myſtere, qui eſt d'accorder la diſtinction des perſonnes avec l'unité d'un ſeul Dieu. [L'Egliſe l'accorde en nous apprenant que le Pere & le Fils ſont un ſeul & meſme Dieu;] '& luy pretend l'accorder en diſant que quoique nous confeſſions que le Fils eſt Dieu, il n'y a neanmoins qu'un ſeul Dieu, ſavoir celui qui eſt ſans principe, 'ſans pere, ſans naiſſance, qui poſſede en propre la divinité, & qui eſt cauſe que le Fils meſme eſt, & eſt tout ce qu'il eſt. [Peut-on dire plus clairement qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, parceque le pere ſeul eſt Dieu, & que le Fils ne l'eſt pas?] 'Il dit de meſme en un autre

in Marc.l 3.c. 10.p.69 a. c.11 p.69.c.d. ἀγέννητος. l. 4 c.7.p.109.c.

endroit, qu'en reconnoiſſant deux perſonnes, on n'eſt point obligé de reconnoiſtre deux Dieux, parceque ces deux perſonnes
p.109.d. ne ſont point 'egales, 'le Fils honorant, glorifiant, priant, adorant *ισοτίμως.*
p.110.b.c. le Pere comme ſon Dieu 'elevé en gloire au deſſus de luy: [& bien
c. loin de raporter tout cela à l'humanité du Verbe,] 'il ſoûtient formellement qu'on ne l'y peut pas raporter. [Tout le reſte de l'endroit eſt un blaſpheme continuel.

c.10.p.68 c. Ainſi je penſe qu'il eſt neceſſaire de reconnoiſtre] 'qu'il a cru que le Pere n'avoit point crée le Fils, qu'il l'avoit engendré, & de luy meſme, comme il le dit poſitivement, & qu'ainſi le Fils n'eſt point creature; [mais qu'il a cru que c'eſtoit une nature moyenne
l.1.c 1.p 7.l.3. entre les creatures & Dieu,] 'ou comme il dit, un mediateur, &
p.95.a. un milieu entre le Dieu unique & les Anges. [a]Il luy donnoit le
al.4.c.23.p.141. c.d. nom de Dieu, & meſme quelquefois celui de vray Dieu, comme à l'image du ſeul Dieu qui eſt le Pere, de meſme qu'on honore un Prince dans ſon image, quoique luy ſeul ſoit le Prince. Ce ſont tous ſes propres termes, & depuis le Concile de Nicée. [On voit donc qu'il donnoit au Fils le titre de Dieu en voulant en meſme temps qu'il ne le fuſt pas, puiſque Dieu ne peut eſtre inferieur à quoy que ce ſoit; qu'il rejettoit les blaſphemes les plus groſſiers d'Arius, mais qu'il en retenoit une partie: Et ce qu'il en retenoit l'obligeoit à ne point adorer J. C, ou à adorer ce qui n'eſt point Dieu; à luy refuſer la divinité, ou à reconnoiſtre une pluralité de Dieux, l'un plus grand, l'autre plus petit: & à s'engager meſme dans tous les blaſphemes d'Arius qu'il avoit rejettez, eſtant bien aiſé de luy montrer & par la raiſon & par S. Paul, qu'il n'y a point de milieu entre Dieu & la creature tirée du neant.]

Cave, p.92.2. 'On dit qu'il condanne d'impieté Marcel d'Ancyre, pour avoir oſé ſeparer de Dieu ſon Verbe, & l'avoir appellé un autre Dieu,
Euſ. in Marc. l. 1.c.4 p.29 b.c. different de ſon Pere en nature & en puiſſance. 'Mais c'eſt Marcel meſme qui fait ce reproche à Euſebe. [b]Et Euſebe ne l'accuſe
b c.d. point de luy avoir attribué ce qu'il n'avoit pas dit, mais de ne l'avoir pas bien entendu ou bien expliqué, & d'avoir condanné ce qui n'eſtoit point condannable.

[S'il releve beaucoup le Fils dans ſon ouvrage contre Marcel, il ne le releve pas moins en quelques endroits de ſa Demonſtration,
dem.5.c.1.p. long-temps avant le Concile de Nicée.] Il dit qu'il eſt né du Pere
215.a.b avant tous les ſiecles. [c]Il l'appelle 'l'intelligence, la raiſon, la *ἀνατολὴ &c.*
c l.4 c.2.p.146. a. ſageſſe eſſentielle, [d]un Dieu né parfait de Dieu, [e]qui n'a point
d c.3.p.147.a. eſté fait aprés n'avoir point eſté en un certain temps, qui eſt
e p.149.a.b. toujours avec le Pere comme ſon Fils. Il ſemble meſme dire qu'il

eſt

eſt né de la ſubſtance de ſon Pere, quoiqu'il ne le diſe pas. [Mais ce qu'il ſemble établir d'un coſté, il le détruit de l'autre; quand on n'en jugeroit que par l'endroit] où il dit que les creatures n'eſtant pas capables de ſoûtenir l'eclat de la lumiere & de la divinité du Pere, il avoit mis entre luy & elles la puiſſance divine de ſon Fils: [& il eſt viſible qu'il ne l'entend point par raport à l'Incarnation.] c.6.p.154.b.d 155.a.b.

Note 3.

Il ne faut donc pas dire] qu'il n'y a point de milieu; qu'Euſebe a eſté auſſi Arien qu'Arius meſme, ou qu'il a cru que le Fils eſtoit egal à ſon Pere, & qu'ainſi il eſtoit orthodoxe ſur ce point, ayant cru tout ce que le Concile de Nicée en a decidé. [La verité, ni la raiſon éclairée par elle, ne trouvent point ce milieu; mais l'aveuglement des hommes que Dieu abandonne à leurs tenebres, ſe le figure aiſément où il n'eſt pas, lorſqu'ils n'oſent reſiſter à la verité qui les frape; & qu'ils ne veulent pas quitter leurs faux prejugez. On a vu ſur l'hiſtoire des Ariens, qu'Euſebe n'a pas eſté ſeul à chercher un milieu entre la verité, & les excés trop viſibles d'Arius: & il n'y a peut-eſtre guere d'hereſie où cela ne ſe rencontre.] S.Van.p.6. p.3.5.

On pretend qu'Euſebe reconnoiſt que le Fils eſt engendré de toute eternité, & de la ſubſtance du Pere. [Je ne ſçay point d'endroit où il le diſe. Mais quand il le diroit,] Donat qui reconnoiſſoit la Conſubſtantialité, ne laiſſoit pas de faire le Fils inferieur au Pere, & le S. Eſprit au Fils. p.6. Aug.h.67.p.12 2. d.

Gelaſe de Cyzic pour juſtifier Euſebe de l'Arianiſme, cite un apologetique qu'il avoit adreſſé au corps des Eveſques orthodoxes. [Je ne ſçay ce qu'il veut dire, & j'ay peur que cela ne ſoit auſſi vray que ce qu'il ajoute,] qu'Euſebe a combatu pour la foy contre Arius dans le Concile de Nicée. [On a bien raiſon de ne s'arreſter guere à ce Gelaſe.] Gel.C.l.2.c.1.p. 47.c. p.48.d.

D'autres ont aſſez remarqué la faute d'un nouvel auteur, qui reconnoiſt qu'Euſebe a combatu l'egalité du Fils avec ſon Pere, & qui veut neanmoins que ce ſoit une temerité de le juger abſolument indigne d'eſtre honoré par l'Egliſe au nombre des Saints. S. Van. p. 4. 5. DuPin, p.28.

ARTICLE XIII.

De quelques autres erreurs ou defauts qu'on trouve dans les écrits d'Euſebe.

[NOn ſeulement Euſebe oſtoit en effet à J. C. la divinité qu'il luy accordoit de paroles, mais il luy oſtoit encore l'ame
Euſ. in Marc. l. 2. c. 4. p. 54. c. humaine.] 'Car il ſoûtient que ſi le Verbe en peut-eſtre ſeparé, il ne luy reſtera plus qu'un corps ſans mouvement & ſans raiſon.
c. 3. c. 20. p. 90. d. 'Et il dit encore en un autre endroit, que le Verbe ſeparé du Pere, donnoit le mouvement à ſa chair, comme euſt fait une ame [1]. ψυχῆς δίκην
[Si l'on avoit accuſé Marcel d'Ancyre de cette erreur, on pourroit dire qu'Euſebe parloit ſelon ſes principes: mais cela ne ſe voit point, & l'on peut dire meſme que cela eſt tout à fait oppoſé à ce qu'on luy attribuë, de n'avoir point cru l'union perſonnelle du Verbe avec J. C: au lieu qu'il eſt certain que les Ariens ont eu les premiers l'erreur des Apollinariſtes, Que J. C. n'avoit point
S. Van. p. 55. d'ame humaine, & que le Verbe luy en tenoit lieu.] 'On aſſure neanmoins qu'Euſebe refute cette hereſie en d'autres endroits. [Je voudrois qu'on les euſt citez.]

p. 29. 30. Du P. p. 20. 'Ceux qui ſoûtiennent le plus Euſebe ſur le Verbe, l'abandonnent ſur le Saint Eſprit, & reconnoiſſent qu'il l'a mis au rang des creatures, au deſſous du Fils, qui luy communique ſeulement une partie des biens qu'il a receus du Pere. [Et aprés cela, a-ce eſté une temerité à Baronius de l'oſter du martyrologe?

Outre ce qui regarde l'Arianiſme, je ne voy pas comment on peut excuſer Euſebe d'avoir regardé l'adoration du ſoleil comme
Euſ. dem. l. 4. c. 8. p. 157. c. innocente.] 'Car il dit nettement que ce ſont les Anges qui ont porté les hommes, dont Dieu leur avoit confié le ſoin, à s'arreſter προσέχειν.
au ſoleil, à la lune, & aux aſtres, voyant qu'ils eſtoient trop foi-
p. 158. a. bles pour s'elever juſques à Dieu, [comme les Juifs,] parcequ'il n'eſtoit pas bon que ceux qui n'adoroient pas le vray Dieu, choiſiſſent autre choſe que ce que nous voyons de plus beau dans le ciel, depeur que ſi en cherchant Dieu, ils s'efforçoient de penetrer dans les choſes inviſibles, ils ne tombaſſent dans le
p. 157. d. c. 9. p. 160. c. culte des demons: '& il pretend autoriſer cette imagination par l'Ecriture, [qui condanne ſi ſouvent l'idolatrie des aſtres, meſme à l'égard des payens, & qui défend aux hommes de faire un mal afin qu'il en arrive un bien. Eſt-ce ainſi qu'elle nous enſeigne que

1. ψυχικοτέρως. Je ne ſcay ſi cette expreſſion peut avoir un ſens Catholique.

des Anges ont porté les hommes à un auſſi grand mal qu'eſt l'idolatrie, depeur ſeulement qu'ils ne tombaſſent dans un autre mal ?]

'On l'a accuſé qu'en voulant juſtifier Origene, il ſoûtenoit comme luy la préexiſtence des ames: [a] & Photius pretend avoir tiré de divers endroits de ſes ouvrages, qu'il a encore ſuivi les mauvais ſentimens qu'on attribuë à Origene ſur la reſurrection des corps. Conc.t.7.p.368. d. a Euſ.prol.p.42

'Il avance qu'il faut quelquefois ſe ſervir du menſonge pour le bien des autres, & que l'Ecriture le fait une infinité de fois, 'prenant pour des menſonges toutes les manieres figurées dont elle parle de Dieu, [& nous reduiſant à craindre le menſonge dans la ſource où nous devons puiſer la verité.] præp.l.12.c.31. p.607.c.d. p.608.a.

'Quelques uns l'accuſent de donner une idée trop imparfaite d'un Chrétien, lorſqu'il dit que c'eſt celui qui pratique les vertus morales, en les raportant au culte du ſeul vray Dieu par J. C. [Il y auroit peut-eſtre plus de fondement de trouver de la baſſeſſe dans la maniere dont il releve le bonheur de l'Egliſe, d'avoir eſté delivrée des perſecutions par Conſtantin, au lieu que de grands Saints ont preſque regretté le temps des perſecutions, qui rendoit les Chrétiens plus vigilans & plus genereux.] 'Mais ſurtout quand il décrit le feſtin que Conſtantin fit aux Eveſques du Concile de Nicée, [il ſemble qu'il ſe croie eſtre preſque en paradis. Magd.t.1.pr. Euſ.v.C.l.3.c. 15.p.491.

Il eſt difficile auſſi de ne pas trouver de la baſſeſſe & de la flaterie dans tant de panegyriques qu'il a faits de Conſtantin, & tant d'eloges qu'il luy donne; dans ſa conduite à l'égard de Criſpe, qu'il loüe durant ſa vie, & dont il ne dit pas un mot depuis, omettant meſme abſolument & ſa mort & celle de Fauſte, qui faiſoient une des plus importantes parties de l'hiſtoire de Conſtantin, mais non pas une des plus belles; 'dans la condamnation qu'il fait d'Ablave & des autres tuez ſous Conſtance, [comme s'il vouloit flater ce Prince, & excuſer ſes cruautez. Il paroiſt avoir eu la meſme vuë dans la remarque qu'il fait par deux fois,] 'qu'après la mort de Conſtantin, les ſoldats declarerent qu'ils ne vouloient obéir qu'à ſes enfans. [Nous ne trouverions point étrange] quand S. Euloge d'Alexandrie l'auroit ſurnommé le Palatin, ou un Eveſque de Cour, comme on le lit dans Photius, [* quoique nous croyions plutoſt que c'eſt une faute de copiſte. L.4.c.30.55.p. 541.554.a. c.68.69.p.560.d. 561.e. Phot.c.257.p. 772.c. Vſ 11.

On peut encore trouver de la baſſeſſe & de la vanité dans le ſoin qu'il a de ramaſſer les eloges que Conſtantin luy a donnez.] 'Baronius remarque qu'il ne manque point de raporter tout ce qui peut-eſtre à ſon avantage: [& je ne ſçay ſi ceux qui ont pre- Bar.325.§.54.

tendu le juſtifier ſur cela, y ont bien réuſſi, en diſant qu'il parle toujours de luy avec modeſtie. La vanité meſme eſt quelquefois fort modeſte, parcequ'il eſt honorable devant les hommes d'en paroiſtre exemt : Et il y a bien des choſes qu'il vaut mieux taire abſolument que d'en parler avec modeſtie. On pourroit mettre de ce nombre]ce qu'il dit des diſcours qu'il fit à la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem.["La maniere dont il ſe dit a quelque choſe qui choque.]Mr Valois reconnoiſt au moins qu'il n'oublie guere à ſe citer quand il en a occaſion, & à renvoyer le lecteur à ſes ouvrages : & il ne craint pas de dire auſſi que c'eſt pour s'attirer de l'eſtime de ſes lecteurs, qu'il demande pardon des fautes qu'il a faites dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, eſtant le premier qui euſt entrepris d'en faire une.

Euſ.v.Conſt.l.4. c.45.p.549.

n=ol.p.25.b.

V. la fin du §. 4.

SAINT SIMEON, ARCHEVESQUE DE SELEUCIE, ET BEAUCOUP D'AUTRES SAINTS MARTIRIZEZ EN PERSE SOUS LE ROY SAPOR.

ARTICLE PREMIER.

Etat de la foy dans la Perſe ſous Conſtantin : Sapor la perſecute.

[NOUS avons fort peu de connoiſſance de ce qui regarde l'Egliſe de Perſe durant les trois premiers ſiecles de l'Egliſe. L'Apoſtre "Saint Jean y a preſché,]puiſque ſa premiere epiſtre eſtoit autrefois intitulée, Epiſtre aux Parthes. [On pretend que divers autres Apoſtres on fait auſſi la meſme choſe,]comme Saint Matthieu, [a]S. Simeon, Saint Jude, [b]& particulierement Saint Thomas. [c]Sozomene croit neanmoins que ce Royaume a receu la foy par la communication qu'il avoit avec l'Oſrhoene, [qui eſt une partie de la Meſopotamie;] & avec l'Armenie, [d] laquelle avoit tellement embraſſé la foy, qu'elle ſoûtint pour ce ſujet la guerre contre Maximin II, [en l'an 312.

V. ſon titre §. 3.

Aug.q.ev.l.2.c. 39.p.152.1.c.

Paul.car.26.p. 627.

[a] Fort.l.8.c.4.p. 190.

[b] Euſ.l.3.c.1 p. 71.&alii.

[c] Soz.l.2.c.8.p. 454.d.

[d] Euſ.l.9.c.8.p. 353.b.c.

Bardeſane qui fleuriſſoit dans la Meſopotamie vers la fin du II. ſiecle,]écrit qu'il y avoit des Chrétiens dans les pays des Parthes, des Medes, des Perſes, & juſque dans la Bactriane, & que l'autorité de JESUS CHRIST leur faiſoit mepriſer toutes les loix impies les plus établies dans leurs pays. prap.l.6.c.10.p. 280.a.

[L'hiſtoire ne nous fournit rien davantage touchant les Chrétiens de Perſe avant le IV. ſiecle, dés le commencement duquel] 'S. Jacque alors ſolitaire, & depuis celebre Eveſque de Niſibe, paſſa de la Meſopotamie dans la Perſe, pour viſiter ces heureuſes plantes qui s'elevoient dans la pieté, & en prendre le ſoin qu'elles meritoient. Thdrt.v.Pat.c. 1.p.765 d.

'Nous trouvons que [Jean] Eveſque de ce pays, aſſiſta en l'an 325 au grand Concile de Nicée. [a]Ce fut peut-eſtre luy qui apprit aux Romains que la religion Chrétienne ſe repandoit dans les principaux lieux de ce grand Etat, & que les peuples ſe preſſoient en foule d'entrer dans la bergerie de J. C. [Cela ſe voyoit ſurtout dans l'Adiabene,] 'qui eſt l'ancienne Aſſyrie, & qui eſtant plus voiſine de l'Empire Romain, [b]eſtoit preſque toute Chrétienne. [c]Conſtantin ſe rejouit extremement d'apprendre de ſi heureuſes nouvelles; [d]& Sapor luy ayant envoyé des ambaſſadeurs & des preſens, ['vers l'an 333,] pour faire alliance avec luy, il luy écrivit une lettre, où il le prie de prendre ſoin des Chrétiens qui eſtoient dans ſon royaume, & de leur donner des marques de ſa bonté. Euſ.v Conſt.l 3. c.7 p.486.487. a l.4.c.13.p.532. d[Bar.325.120. Euſ.v.Conſt.l 4. c.8.p.530.c. Amm l. 23. p. 251.a. b Soz.l 2.c.12.p. 460.d. c Euſ.v.C.l.5.c. 13.p.532.d. d c.8.p.530.c. c. 9-13. p. 530. 532 [Thdrt.l. 1. c.24.p.573-575.

V. Conſtantin § 72.

[L'Egliſe de Perſe eſtoit alors encore plus recommandable par la vertu que par le nombre de ceux qui la compoſoient.] 'On y voyoit pluſieurs filles qui conſacroient à Dieu leur virginité: L'état & la vie ſi ſainte des moines y eſtoit établie avant le milieu du IV. ſiecle, [c'eſt à dire lorſque leur nom & leur profeſſion n'eſtoient pas ſeulement connus dans l'Occident;] '& la pluſpart des Chrétiens y avoient renoncé entierement à la poſſeſſion de tous les biens de la terre. Soz.l.2.c.11.12. p.459.c[.460 b. c.13.p.461.d. l.2.c.9 p.455.c.

[Mais ce qui releve davantage la beauté & la perfection de l'Egliſe de Perſe, c'eſt le courage avec lequel elle ſoûtint deux perſecutions effroyables, l'une dans le IV. ſiecle, & l'autre dans le V, ſans parler de celles qui ne ſont connuës que de Dieu ſeul. Nous nous contentons pour le preſent de décrire la premiere, qu'on peut regarder comme l'une des plus glorieuſes à J. C. & à l'Egliſe,] 'puiſqu'elle a eſté l'une des plus cruelles dont nous ayons connoiſſance, ſoit pour le temps qu'elle a duré, ſoit pour la violence des ſupplices qu'on y employa, ſoit pour le nombre des Martyrs qu'elle a couronnez. [Nous en devons principale- Act.M.p.632.b.

ment l'hiſtoire à Sozomene, qui nous en a laiſſé de fort beaux
Soz.l.2.c.14.p. 462.463. monumens, tirez ſans doute] 'des memoires que les Fideles de Perſe, de Syrie, & de la ville d'Edeſſe, en avoient recueillis avec ſoin. [Nous en devons peut-eſtre une bonne partie au grand Saint
Genn.c.1. Jacque de Niſibe,] 'puiſque nous apprenons de Gennade qu'il a écrit ſur le royaume des Perſes, & ſur la perſecution des Chrétiens. [C'eſt ſans doute de ces recueils originaux que viennent quelques actes des Martyrs qui ſouffrirent alors, que nous avons encore dans Bollandus, & que le P. Ruinart a jugé dignes d'entrer dans ſon recueil: On ne peut en effet faire difficulté de leur donner rang entre les bons actes, quoique nous n'oſions pas répondre qu'ils n'aient receu aucune alteration de tant de mains greques par leſquelles ils ont paſſé.]

Pet.rat.t.1.c.c. 7.p.197. 'Chacun convient que cette perſecution a eſté excitée par Sapor, "qui ayant eſté fait Roy en 310, ſelon le P. Petau, [*ou en 309,] avant que de ſortir du ventre de ſa mere, vécut & regna 70 ans, juſque vers l'an [379 ou] 380. [¶ Quelques uns croient qu'il la commença dés l'an 325, ou peu aprés: mais il ſemble qu'il vaut mieux ſuivre S. Jerome, & la differer juſque vers l'an 344.] V. Conſtantin 41. * V. la note 6. ¶ Note 1.

Soz.p.462.463. 'Il eſt impoſſible, dit Sozomene, de remarquer tout ce qui ſe fit dans cette perſecution, quels furent les ſaints Martyrs qu'elle couronna, d'où ils eſtoient, comment ils accomplirent leur combat, & quels ſupplices ils endurerent. Car on en vit de toutes ſortes, les Perſes ayant employé leur eſprit & leur induſtrie à inventer des inſtrumens de cruauté; [& les monumens qui nous
p.463.2. en reſtent le juſtifient.] 'Mais pour le dire en un mot, on tient que le nombre de ceux dont on avoit conſervé les noms, ſe montoit à ſeize mille, tant hommes que femmes; les noms des autres n'ayant pu eſtre recueillis, quelque ſoin qu'on y apportaſt, par-
Boll.22.apr.p.19 ceque leur nombre ſe montoit à l'infini. 'L'Egliſe en fait une memoire generale le 22 d'avril.

Act.M.p.710. 'On nous fait eſperer d'avoir bien-toſt de plus grandes lumieres ſur cette perſecution, d'un hiſtorien Perſan traduit par M.r Renaudot. Cet hiſtorien y fait monter le nombre des Martyrs à "prés de deux-cents mille, dont les noms & les actes avoient eſté recueillis par Manete & Agi, qui gouvernerent l'Egliſe de Seleucie peu de temps aprés. Il parle auſſi d'un Eveſque d'Adane en Armenie, qui avoit écrit l'hiſtoire de S. Simeon & de quelques autres. à 190. mille.

ARTICLE II.

Saint Simeon confeſſe la foy devant Sapor.

LEs Mages qui faiſant comme une race ſacerdotale chez les Perſes, avoient par une tradition fort ancienne le ſoin & » l'intendance de leur religion, & les Juifs qui ſemblent avoir une » jalouſie & une averſion naturelle contre les Chrétiens, furent » les auteurs de la perſecution que Sapor leur fit. Car voyant avec » beaucoup de douleur la multiplication des Fideles, qui tenoient » partout des aſſemblées avec des Preſtres & des Diacres, ils deſe- 1. » rerent au Roy Sapor Simeon ſurnommé Jombaphée,[a] qui eſtoit » alors Archeveſque des deux villes royales de la Perſe, Seleucie & Cteſiphon,[b] ces deux villes eſtant aſſez prés l'une de l'autre, [pour n'avoir qu'un ſeul Eveſque,][c] puiſqu'elles n'eſtoient eloignées que d'une bonne lieüe. de trois milles

Le crime dont on accuſa Saint Simeon, fut qu'il favoriſoit les Romains, [avec qui les Perſes eſtoient toujours en guerre depuis l'an 337,] & qu'il leur decouvroit l'état des affaires du pays. Les nouveaux Grecs diſent que Cteſiphon, & Salec [ou Seleucie,] qu'ils transforment en des Seigneurs de Perſe, accuſerent le Saint, & beaucoup d'autres Chrétiens avec luy, de ne vouloir point payer les tributs, comme ſi c'euſt eſté une ſervitude indigne d'eux. Mais ils diſent que Saint Simeon avoua ce crime, & en fit meſme une declaration preciſe au nom de tous les Chrétiens dans une lettre écrite au Roy; [comme s'il n'euſt pas lu S. Paul.]

Sapor crut [trop legerement] ce qu'on luy dit du commerce de Simeon avec les Romains; & aigri contre les Chrétiens par cette calomnie, il les chargea d'impoſts inſupportables, dont il commit la levée à des hommes durs & cruels, eſperant que comme la pluſpart de Chrétiens avoient embraſſé la pauvreté, l'impuiſſance de payer ces impoſts les obligeroit de quitter leur religion; car c'eſtoit ſon veritable deſſein. Il ordonna enſuite qu'on tranchaſt la teſte à tous les Preſtres & à tous les miniſtres de Dieu, qu'on ruinaſt les egliſes, que tout ce qui leur appartenoit fuſt apporté au threſor public, qu'on brulaſt les monaſteres,[d] & qu'on luy amenaſt Simeon comme traiſtre à la couronne & à la religion des Perſes.[e] Les Mages qui avoient receu l'ordre de la demolition des egliſes, s'en acquiterent avec joie, & furent ſecondez par les Juifs.

Soz.l.2.c.9.p. 455.a.b|Amm.l. 23.p.253.b.c. Soz.p.455.b.

Sur.5.apr.p.63. f.1.
a Soz.p.455.b.
b Strab.l.16.p. 743.c.
c Plin.l.6.c.26. p.128.a.

Soz.p.455.b.

Menæa,17.apr. p.231.

Boll.1.apr.g. p. 6.a.

Soz.p.455.b.

c.

Boll.29.mars,p. 771 f.1.
d Soz.p.455.c.
e Boll.f.1.

Soz.p.455.d.

1. D'autres liſent Gnaphée & Iognaphée.

Boll.22.apr.p.21. f.1.a.

Ibid. 'Simeon auſſi fut pris & amené au Roy chargé de chaines, & fit paroiſtre en cette occaſion quelle eſtoit ſa conſtance & ſon courage. Car le Roy l'ayant fait venir devant luy pour luy faire donner la geſne; au lieu de témoigner aucune marque de crainte, il ne fit pas ſeulement 'le proſternement ordinaire aux Perſes, *προσκύνημα.* qu'il avoit fait luy meſme juſques alors. Le Roy s'en mit fort en colere, & luy demanda pourquoi il ne faiſoit pas ce proſternement comme auparavant: C'eſt, luy dit le Saint, parceque juſques « ici on ne m'avoit pas amené devant vous chargé de chaines pour « me faire trahir le Dieu veritable. [Quand je vous ſuis venu parler « comme voſtre ſujet,] je n'ay point fait difficulté de vous rendre « p. 456. a. les reſpects que vos ſujets ont accoutumé de vous rendre. 'Mais « il ne m'eſt plus permis de le faire, lorſque je viens combatre pour « la verité & pour ma religion. «

a. 'Le Roy le preſſa enſuite d'adorer le ſoleil, luy promit de grands dons & beaucoup de part à ſa faveur s'il obeïſſoit, & le menaça, s'il ne le faiſoit pas, de le perdre luy & tous les autres Chrétiens. Mais tous ces diſcours n'eſtoient pas pour ebranler Simeon, qui perſiſtoit toujours à dire qu'il ne trahiroit jamais ſa foy pour b. adorer le ſoleil. 'Le Roy neanmoins ſe contenta pour lors de l'envoyer en priſon, dans l'eſperance qu'il pourroit changer enfin. [Mais c'eſtoit dans l'ordre de Dieu, afin qu'il arrachaſt des dents du diable une illuſtre proïe, & qu'il l'envoyaſt au ciel avant luy.]

ARTICLE IX.

Martyre de S. Uſthazad converti par S. Simeon.

Soz. l. 2. c. 9. p. 456. b. Menæa, 17. apr. p. 231. Soz. p. 457. b. p. 456. b. 'IL y avoit auprés de Sapor un ancien eunuque nommé Uſthazad ou Cuſdazat, qui eſtoit le premier officier de la Cour. Il avoit elevé le Roy Sapor dans ſon enfance, & avoit toujours témoigné une entiere fidelité pour le ſervice de ce Prince & de ſon pere. 'Il avoit embraſſé la foy chrétienne: mais peu de temps auparavant on l'avoit contraint de l'abandonner, & d'adorer le ſoleil. 'Se trouvant neanmoins aſſis à la porte du palais lorſqu'on menoit S. Simeon en priſon, il ſe leva, & 'luy fit une profonde reverence. 'Le *προσκύνησιν.*

c. Saint au contraire, quoiqu'il fuſt ſon ancien ami, 's'eleva contre

b. luy avec un air & un ton plein de colere, le reprit ſeverement de

c. ſa laſcheté, & paſſa outre en luy tournant le dos, ſans luy vouloir dire aucun mot [de civilité & d'amitié.

Ce

Ce traitement ſi rude qui venoit de charité & non de haine,] 'fit concevoir à Uſthazad avec quelle rigueur Dieu puniroit un c.
jour ſa faute. 'Il fondit auſſi-toſt en larmes, & fit eclater ſes ge- b.c.
miſſemens. Il quitta le riche vétement dont il eſtoit couvert, prit une robe noire pour marque du deuil qu'il faiſoit de luy meſme; & en cet état, s'alla aſſeoir à la porte du palais, en pleurant & en gemiſſant pour ſon ame.

'Le Roy en ayant entendu parler, le fit venir pour ſavoir quel c.
eſtoit le ſujet de ſes larmes, & s'il eſtoit arrivé quelque malheur dans ſa maiſon. Uſthazad luy dit que non, mais qu'il auroit mieux d.
aimé tomber dans mille autre maux, que dans celui où il ſe voyoit: Qu'il pleuroit de ce que devant eſtre mort il y avoit longtemps, il vivoit & voyoit encore le ſoleil qu'il avoit adoré malgré luy, & ſeulement en apparence pour obeïr a ſa Majeſté; qu'ainſi il meritoit doublement la mort, puiſqu'il avoit trahi J C, & trompé ſon Roy: mais qu'il juroit par le Createur du ciel & de la terre que cela ne luy arriveroit pas à l'avenir. Sapor fut fort ſurpris de ce changement ſi ſubit; '& l'attribuant aux charmes p. 157. a.
des Chrétiens, il en devint encore plus irrité contre eux. Mais comme il ſouhaitoit extremement de conſerver Uſthazad, il s'efforça de le gagner tantoſt par careſſes, tantoſt par menaces. Il ne le put neanmoins, & Uſthazad proteſta toujours qu'il ne ſeroit plus aſſez fou pour adorer une creature au lieu du Dieu qui l'avoit creée. De ſorte que Sapor s'eſtant enfin mis en colere, commanda qu'on luy allaſt trancher la teſte.

'Lorſqu'on le menoit pour eſtre executé, il demanda qu'on a.
attendiſt encore un peu, 'parcequ'il avoit quelque choſe à dire b.
au Roy; & en effet, il luy envoya un eunuque tres fidele, pour le ſupplier de luy accorder une ſeule grace en recompenſe de tous les ſervices qu'il luy avoit rendus, qui eſtoit d'empeſcher que ſa mort ne donnaſt ſujet à quelques uns de croire qu'il euſt eſté infidele envers l'Etat, ou qu'il euſt commis quelque autre crime de cette nature; que pour cela il le ſupplioit de faire crier par un c.
heraud, qu'Uſthazad eſtoit condamné à perdre la teſte, non pour avoir rendu aucun mauvais ſervice au Roy, mais parcequ'il eſtoit Chrétien, & qu'il n'avoit point voulu renoncer ſon Dieu lorſque le Roy le luy avoit commandé. 'Uſthazad qui conſideroit com- d.
bien il avoit jetté de terreur parmi les Fideles en adorant le ſoleil, ſouhaitoit de faire ſavoir à tout le monde qu'il mouroit pour la religion, afin d'avoir des imitateurs de ſon martyre, [& reparer ainſi le ſcandale qu'il avoit cauſé:]& Sapor d'autre part, luy e.

accorda fort volontiers la meſme choſe, eſperant d'epouventer tous les Chrétiens lorſqu'on verroit qu'il n'avoit pas pardonné à un vieillard, à un homme qui l'avoit elevé, à un domeſtique
c.10.p.458.a. qu'il aimoit extremement. 'C'eſt ainſi que l'eunuque Uſthazad finit glorieuſement ſa vie, le jeudi veille de la Paſſion de noſtre Sauveur.

ARTICLE IV.

Martyre de S. Simeon & de divers autres: S. Sadoth ſuy ſuccede.

Soz.l.2.c.10.p. 458.a. 'SIMEON qui apprit dans la priſon le martyre de S. Uſthazad, en rendit à Dieu les actions de graces qu'on ſe peut imaginer:
b. & dés le lendemain qui eſtoit le grand Vendredi, le Roy l'ayant fait venir, il défendit ſa foy en ſa preſence avec un courage incroyable; de ſorte que Sapor ne l'ayant pu obliger à rendre les honneurs qu'il vouloit ni à luy, ni au ſoleil, il le condanna le meſme jour à avoir la teſte tranchée. On condanna en meſme temps à la mort cent autres Chrétiens, qui eſtoient partie Eveſ-
p.459.a. ques, partie Preſtres, & autres Eccleſiaſtiques. 'On marque particulierement Abedecalas & Ananie, deux anciens Preſtres du clergé de Saint Simeon, qui avoient eſté pris avec luy, & que
p.458 b. Sozomene ſemble ne pas comprendre dans les cent autres. 'Tous ces Saints eſtoient alors en priſon, & l'on ordonna que Simeon ſeroit preſent à leur execution, pour eſtre enſuite executé le dernier.

c. 'Lorſqu'on les menoit au martyre, le premier des Mages leur vint demander ſi aucun d'eux ne vouloit la vie, à condition d'embraſſer la religion du Roy, & d'adorer le ſoleil: mais pas un ne voulut accepter une grace ſi pernicieuſe. Ils furent donc conduits au lieu du ſupplice, où pendant que les boureaux tra-
c d. vailloient à les executer l'un aprés l'autre, 'S. Simeon les exhor- &c.
p.459.a. toit à endurer genereuſement la mort pour J. C, dans l'eſperance de reſſuſciter avec luy. 'Ainſi ces Martyrs allerent tous à la mort pleins de joie & de confiance; & les cent autres eſtant executez, S. Simeon ſouffrit enfin avec ſes deux Preſtres Abedecalas & Ananie.

c.11.p 459.b| Boll.21.apr.p. 845.b. Soz.p 459.b. 'Le dernier trembla un peu lorſqu'on le mit en état de recevoir le coup de la mort; mais [1] l'Intendant de tous les artiſans de la 1. Cour, nommé Puſique ou Phuſic, qui eſtoit preſent, 'luy dit ces

Menæa, 17. apr. p. 231.

1. 'Les Grecs le qualifient Curopalate.

» mots: Prenez courage, & fermez vos yeux pour un moment; car
» vous verrez auſſi-toſt la lumiere de Dieu. A peine eut-il achevé
ces paroles, qu'il fut arreſté & amené au Roy, devant lequel il
confeſſa qu'il eſtoit Chrétien, & parla avec beaucoup de force c.
pour la défenſe de la foy & des ſaints Martyrs: de ſorte que Sapor
offenſé de ſa liberté genereuſe, le condanna à mourir d'un ſup-
1. plice auſſi cruel qu'extraordinaire. Car les boureaux luy ayant
percé la gorge, luy tirerent la langue par cette ouverture. Sa
fille qui eſtoit une ſainte vierge conſacrée à Dieu, fut auſſi priſe
& executée. Les nouveaux Grecs diſent qu'on la fouetta cruel- Boll. 1. apr. g. p.
lement, qu'on la brula avec des lampes, & qu'on la dechira avec 6. c.
les ongles de fer. [Cela ſent bien la queſtion romaine. Au lieu des
cent Martyrs que marque Sozomene,] ils en content tantoſt 150, b.
tantoſt 1150; a & ils ajoutent que durant les dix jours ſuivans, on Men. 17. apr. p.
fit un maſſacre general de tout ce qui ſe rencontra de Chrétiens. 231.
a Boll. p. 6. c.

Note 2. [Ces Saints ayant ſouffert le jour du Vendredi ſaint, ç'a eſté le
13 d'avril, ſi leur mort eſt arrivée en l'an 344.] Les Latins en font 21. apr. p. 844. f.
le memoire le 21 d'avril depuis le IX. ſiecle; & quelques Egliſes 845. d. e.
de France font ce jour là l'office de S. Simeon, [en qui il eſt tres
raiſonnable d'honorer ce grand nombre de Martyrs qui ont eſté
couronnez dans la perſecution de Sapor.] Les Grecs en font auſſi Men. p. 227-232
leur principal office le 17 d'avril; & ils en ont fait autrefois le 14 Boll. 1. apr. p. 6.
du meſme mois. On honore S. Uſthazad avec les autres, quoiqu'il
les ait precedez d'un jour.

2. S. Sadoth ou a Sadoc, dont nous avons l'hiſtoire [qui paroiſt tres 20. feb. p. 1761.
bonne,] ſucceda aprés le martyre de S. Simeon, au gouvernement
Salec. des Egliſes de Seleucie & de Cteſiphon. Son nom qui ſignifie §. 4.
Amateur du Roy, marquoit fort bien l'amour ardent qu'il avoit
pour le Roy des Rois. Il eſtoit ſaint, parfait dans la continence,
plein de foy & de juſtice. En un mot, il fut un vray imitateur de
S. Simeon, [& auſſi-bien dans ſon martyre que dans le reſte de ſa
vie, comme nous le verrons bien-toſt.]

ARTICLE V.

Edit general de Sapor contre les Chrétiens: Les ſœurs de Saint Simeon ſont martyrizées.

[QUOIQUE la perſecution ait ſans doute eſté bien violente
dés la premiere année, puiſqu'on faiſoit mourir plus de

1. Les nouveaux Grecs diſent qu'il eut la langue coupée, & qu'il fut écorché. Men. p. 231. 232.
2. Un hiſtorien Perſan l'appelle Chahdouſt. Act. M. p. 710.

cent perſonnes à la fois ; & que Sapor n'epargnoit pas ceux qui luy devoient eſtre les plus chers, ce fut neanmoins peu de choſe
Soz.l.2 c.11.p. 459.c. en comparaiſon de ce qui ſuivit. 'Car un an aprés la mort de S. Simeon, & le meſme jour du Vendredi ſaint, [qui en 345 tomboit
d. au cinquieme d'avril, 'on publia de tous coſtez par ordre de Sapor, un edit cruel qui condannoit à la mort tous ceux qui s'avoueroient pour Chrétiens. Ce fut alors qu'on vit un nombre infini de Chrétiens gagner le ciel en perdant la vie par l'épée : Car les Mages couroient les villes & les villages pour chercher partout ceux qui ſe cachoient. Et il y en avoit beaucoup qui ſe decouvroient eux meſmes, depeur qu'ils ne ſemblaſſent renoncer à J.C. par leur ſilence & par leur fuite. Beaucoup de perſonnes de la Cour furent auſſi envelopées dans ce carnage univerſel.

c.12.p.460.a.b. e]Boll.22.apr.p. 21.f]g.p.1.a. 'La fureur s'en augmenta encore par la maladie ſoudaine de la Reine, ſur ce que les Juifs en qui elle avoit une entiere croyance, puiſqu'elle avoit embraſſé leurs ſentimens & leur maniere de vivre, luy firent croire que ſon mal eſtoit cauſé par les ſortileges
Soz p.460.b. des ſœurs de S. Simeon, irritées de la mort de leur frere. 'Car ce Saint avoit deux ſœurs, l'une nommée Tarbule ["ou Pherbuthe,] Note 3. qui avoit conſacré ſa virginité à JESUS CHRIST ; & une autre qui ayant eſté mariée, avoit embraſſé la continence depuis la
Boll.p.21.f. mort de ſon mari, & vivoit comme ſa ſœur. 'Auſſi elles avoient
1.apr g.p.1.e eſté toutes deux fort bien inſtruites dans la foy de J. C. 'On pretend que demeurant enfermées enſemble dans une meſme maiſon, elles recevoient ceux qui les venoient trouver, & leur apprenoient à croire en J.C, [& à vivre ſelon ſes regles.] Ce fut ce qui excita contre elles l'envie des Juifs, & les porta à former l'accuſation dont nous venons de parler.

Soz.p 460.b.c. 'La Reine ayant donc receu cette accuſation comme veritable, on ſe ſaiſit de ces deux S.tes, & d'une ſervante de S.te Tarbule qui avoit auſſi embraſſé la virginité; & on les mit entre les mains des
Boll.22.apr.p. 22.a. Mages pour les juger, c'eſt à dire de Mauptas Prince des Mages, & de deux autres magiſtrats. On les interrogea dans le palais : Tarbule rejetta bien loin l'empoiſonnement & les ſortileges dont ont les accuſoit, montrant que la loy Chrétienne qu'elles
b. profeſſoient, le leur défendoit abſolument: & comme Mauptas luy objectoit qu'elle l'avoit fait pour ſe venger de la mort de ſon frere, elle répondit que la mort que ſon frere avoit ſoufferte, "bien &c. loin de luy avoir fait aucun tort, l'avoit fait monter au royaume des cieux, & que ce royaume ruineroit un jour toute la puiſſance de leur empire.

'Comme Sainte Tarbule eſtoit bienfaite, & d'une excellente beauté, ſes juges [auſſi impudiques qu'injuſtes,] conceurent de l'affection pour elle, & prirent chacun en particulier le deſſein de la delivrer elle & ſes compagnes, & d'obtenir du Roy la permiſſion de l'epouſer. C'eſt pourquoi aprés leur premier interrogatoire, on remit le jugement à une autre fois, & on les renvoya en priſon, où Mauptas luy fit dire ſecrettement que ſi elle vouloit conſentir à l'epouſer, il la delivreroit elle & ſes compagnes de ce danger. Mais elle ne voulut pas ſeulement ecouter cette propoſition. Elle reprocha à ce Mage ſon incontinence, & luy declara qu'elle aimoit beaucoup mieux mourir que de perdre ſa virginité. 'Les deux autres officiers luy firent faire la meſme propoſition, & elle les rejetta avec la meſme force; de ſorte qu'irritez de ſa conſtance, ils declarerent au Roy en luy faiſant leur raport, que ces filles eſtoient coupables de malefices. a.b.c[Soz.p. 460.c,d. Boll.22.apr.p. 22.c,d.

'Le Roy les condanna donc au dernier ſupplice, à moins qu'elles ne vouluſſent adorer le ſoleil; & comme elles ſe moquerent de cette propoſition, tous les Mages demanderent leur mort, ce que le Roy leur accorda auſſi-toſt, leur laiſſant meſme le choix du ſupplice de ces Saintes; & ils dirent qu'il falloit les ſcier en deux. Lorſqu'on les conduiſoit au ſupplice, 'Mauptas envoya de nouveau tenter Tarbule, en luy promettant de la delivrer encore. 'Eſſe le rejetta toujours avec indignation. Et ainſi on les executa toutes trois hors de la ville, avec une cruauté qui n'a point d'exemple. 'Aprés les avoir ſciées en deux, & les avoir attachées à des poteaux, on fit la honte à la Reine de la faire paſſer au milieu, comme pour vaincre les charmes qui cauſoient ſa maladie. 'Un ancien menologe dit que ſon corps demeura auſſi malade qu'auparavant, & ſon ame chargée d'un nouveau crime. d. e. &c. f[Soz.p.460.c. Boll.1. apr g.p. 2.f.

'Uſuard, Adon, & les autres Latins, font la feſte de S.te Tarbule le 22 d'avril. Mais ſes actes portent qu'elle & les deux autres furent couronnées le cinquieme du meſme mois, auquel leur feſte eſt marquée dans le menologe de Baſile. 'Les Ménées la mettent le quatrieme. [Puiſqu'elles furent martyrizées le 5 d'avril, ce ne fut pas apparemment dans la meſme année qu'on publia, le jour du Vendredi ſaint, l'edit general contre les Chrétiens, mais plutoſt dans la ſuivante. 22.apr p.20.§ 6. 1.apr.g.p.2.c. Menæa, p.35.

Les actes de leur martyre ont une entiere conformité avec ce qu'en raporte Sozomene:] '& le commencement porte que cette hiſtoire arriva *du temps de noſtre perſecution*: [ce qui montre qu'ils ſont compoſez par des Chrétiens de Perſe, & apparemment par Boll.22.apr.g.p. 1.a.

ceux meſmes qui avoient vu cette perſecution. Tout ce qu'on pouroit craindre, ſeroit que quelque Grec n'euſt amplifié les harangues: car elles ſont un peu vehementes. Et neanmoins cette vehemence meſme paroiſt dans ce qu'en raporte Sozomene.]

ARTICLE VI.

Saint Sadoth eſt martyrizé avec cent vingt-huit autres.

[SAINT Sadoth ſucceſſeur de Saint Simeon, n'eut pas un autre traitement que les ſœurs du meſme Saint.] Il ne fut fait Archeveſque que pour eſtre reduit à ſe cacher avec tout ſon clergé. Il n'y avoit qu'environ un an qu'il poſſedoit cette dignité, lorſque Dieu par "un ſonge merveilleux où S. Simeon luy apparut tout reſplendiſſant de gloire, luy fit connoiſtre qu'il vouloit l'aſſocier dans l'année meſme à la recompenſe de ſon predeceſſeur. Il fit aſſembler ſes Preſtres & ſes Diacres pour leur declarer. Il les exhorta enſuite "avec des paroles tres touchantes à ſe preparer au martyre par une vie ſainte, & à le ſouffrir genereuſement, ſi c'eſtoit la volonté de Dieu; & il témoigna aſſez que pour luy il le ſouhaitoit de tout ſon cœur.

Boll 20. feb p. 476 §. 1. §. 2. &c. §. 3. &c.

§. 4. 'Lors donc qu'on eſtoit dans la ſeconde année de la perſecution, [que nous ſuppoſons eſtre l'an 345,] Sapor eſtant venu à Cteſiphon [où les Rois de Perſe venoient ordinairement paſſer l'hiver,] & ayant entendu parler de Sadoth, il l'envoya prendre avec 128 perſonnes, partie Eccleſiaſtiques de ſon dioceſe ou des eveſchez voiſins, partie Aſcetes [& ſolitaires] de l'un & de l'autre ſexe. Ils demeurerent cinq mois chargez de chaines & enfermez dans un cachot. Ils y ſouffrirent "de grands ſupplices avec une conſtance merveilleuſe. Tous declarerent par la bouche de Saint Sadoth, qu'eſtant ſerviteurs de Dieu, ils ne pouvoient pas adorer le ſoleil & le feu qui eſtoient ſes creatures, faites par luy pour le ſervice & l'utilité des hommes: §. 5. 'Et ſur ce qu'on les menaçoit de les faire perir miſerablement d'une mort funeſte; Nous ne periſſons point pour noſtre Dieu, s'écrierent-ils tout d'une voix, & nous ne mourons point "à l'égard de J.C.

&c. &c.

§. 5. 'Enfin on les condanna tous à avoir la teſte tranchée; de quoy ayant appris la nouvelle, ils s'animerent les uns les autres à la mort: & lorſqu'on les fit ſortir de la ville enchainez comme ils eſtoient, pour les mener au ſupplice, ils chanterent avec joie ces paroles du pſeaume: *Jugez-nous, mon Dieu, & ſeparez noſtre cauſe*

de celle d'une nation qui n'eſt point ſainte: [comme avoit fait Saint Vincent, au raport de S. Auguſtin.] 'Eſtant arrivez au lieu de § 6.
leur martyre, ils ne ceſſerent point encore de loüer Dieu & de le benir de leur avoir accordé ce qu'ils avoient ſi fort ſouhaité. Ils continuerent cette action de graces juſques au moment de leur execution, qui ſe fit le 20 de fevrier, [& ainſi au commencement de l'an 346.]

'S. Sadoth ne mourut point avec les autres, mais fut emmené en § 7.
une province appellée Bethuzam, où il eut auſſi la teſte tranchée dans la ville de Bethlapat. 'L'Egliſe greque en fait neanmoins, P. 175. § 5.
avec ſes 128 compagnons, le vintieme de fevrier; en quoy elle eſt ſuivie par les Latins depuis Molanus. 'Les Grecs en font encore § 6 p. 177.
le 19 d'octobre, où ils en content toute une autre hiſtoire, [bien plus merveilleuſe & bien plus Metaphraſtique; mais d'autant plus ſuſpecte, puiſque les actes du Saint ne marquent quoy que ce ſoit de tant de merveilles.]

ARTICLE VII.

De S. Jonas, S. Barachiſe, Sᵉ. Ia, & pluſieurs autres Martyrs.

[C'Eſt apparemment un peu aprés Saint Sadoth & ſes compagnons, qu'il faut mettre le martyre de deux autres Saints, Jonas & Barachiſe, qui eſtoient freres.] 'Leurs actes portent qu'ils moururent le 29 de mars, [a] aprés l'edit de la perſecution univerſelle; ["& ainſi ce ne peut eſtre avant l'an 346.][b] Ces actes portent le nom d'un Iſaïe Chevalier de Sapor, qui avoit eſté preſent au martyre des deux Saints, '& Baronius dit qu'ils ſont tres purs & tres ſinceres. [Ils n'approchent pas neanmoins de la beauté de ceux de S. Sadoth; & il y a aſſez d'apparence qu'ils ont eprouvé la main des Grecs. Le P. Ruinart ne les a point mis dans ſon recueil.] 'Bollandus dit qu'il les a en grec. [Je ne ſçay pourquoi il ne les a pas donnez.]

Boll. 29. mars, P. 774. a. [a] P. 771. b. c. [b] P. 774. d. V. la note 1. Bar. 29. mars, 2.

'Ces deux Saints eſtoient moines, ſelon les nouveaux Grecs; & ayant quitté le monaſtere [c] ou le village dans lequel ils demeuroient, nommé Jaſa, ils s'en allerent dans les endroits où la perſecution eſtoit la plus violente, [dans le deſſein ſans doute d'y encourager les Chrétiens, & d'y rencontrer eux meſmes l'occaſion du martyre.] 'Eſtant donc dans un bourg nommé Bardiaboch, § 8. 19.
ils y trouverent neuf Confeſſeurs en priſon, & les fortifierent &c. tellement "par leurs exhortations, que ces Confeſſeurs acquirent

Boll. p. 770. c. 1. mars, g. p. 774. a. Men. 29. mars, p. 260. [c] Boll. 29. mars, P. 771. § 1.

la couronne du martyre le 27.e jour de mars, aprés avoir enduré beaucoup de tourmens.

§ 3. 'Quelques Mages avertirent leurs Princes que c'eſtoient Jonas & Barachiſe, qui avoient porté ces neuf Martyrs à ſouffrir la
§ 4. mort plutoſt que d'obeïr à Sapor: 'Ils furent auſſi-toſt arreſtez & menez devant ces Princes des Mages, en preſence deſquels ils
§ 5-17. confeſſerent genereuſement leur foy. 'On les ſepara l'un de l'autre, & on leur fit ſouffrir d'horribles tourmens, comme on le peut
§ 16.17.19. voir dans leurs actes. 'Enfin ils conſommerent leur martyre le 29 de mars, S. Jonas ayant eſté ſcié en deux, & S. Barachiſe étouſé
§ 18. avec de la poix qu'on luy verſa dans la bouche. 'Un homme de pieté nommé Abdiſſotas, acheta bien cher leurs corps, en promettant avec ſerment à ceux qui avoient charge de les garder,
§ 34. qu'aucun des Princes [des Mages] n'en ſauroit rien. 'Leurs actes repetent pluſieurs fois qu'on leur vouloit faire adorer l'eau auſſi-
p 770. f. bien que le feu & le ſoleil. 'Les Grecs font la feſte de ces deux
p. 771. a. Saints le 29 mars, 'en quoy ils ont eſté ſuivis par quelques Latins.
d] 773. f. 'Les neuf Martyrs qu'ils avoient encouragez à ſouffrir, ſont les Saints Zanite, Lazare, Maruthas, Narſe, Elie, Maris, Abibe,
27. mars, p. 692. d. Sembeſe, & Sabbas. Abdiſſotas racheta auſſi leurs corps. 'Quelques nouveaux Latins marquent leur feſte le 27 de mars. [a] Les
a Menæa, 29. mars, p. 260. Grecs les nomment dans l'hiſtoire de Saint Jonas, [mais nous ne voyons point qu'ils en faſſent memoire en particulier.]
Sur. 2. nov. p 9. 'Nous avons encore des actes de quelques autres Martyrs de Perſe ſous Sapor, ſavoir des Saints Acindyne, Pegaſe, Anempo-
Men. p. 29-25] Ugh. t 6. p. 1121. diſte, Aphthone, Elpidiphore, & autres, 'dont les Grecs font leur grand office le deuxieme de novembre; [& Baronius les a mis
All. de Sim. p. 125. dans le martyrologe Romain.] 'Mais ces actes ſont veritablement de Metaphraſte, [tres dignes de luy, & pour le dire en un mot, inſupportables. Les noms meſmes de ces Martyrs ſont tous grecs & non pas Perſans.]
Boll. 15. may, p. 466. 'Les menologes mettent le 15 de may, les SS. Simeon, Iſaac, & Bachtiſoés, Chrétiens de Perſe, qui ayant refuſé d'adorer le ſoleil & le feu, comme le vouloit Sapor, demeurerent ſept jours en priſon ſans rien manger, ſouffrirent pluſieurs tourmens, & enfin eurent la teſte tranchée ſelon le menologe de Baſile, ou furent brulez ſelon les autres qui ſont plus nouveaux.
Bar. 4. aug. 'Les Grecs, & Baronius aprés eux, marquent le 4 d'aouſt une S.te Ia, martyrizée ſous Sapor avec ſes compagnes & neuf mille
Men. aug. p. 49. autres Chrétiens. 'Les Grecs en font [a] encore le 10 de ſeptembre.
50 ſept p. 156. b Cang. de C. l. 4. p. 147.

1. [b] M.r du Cange en fait deux differentes Saintes.

Le

Le menologe d'Ughellusen parle aſſez amplement, & dit que S.te Ia avoit eſté emmenée captive avec ces neuf mille Chrétiens, d'une place de la frontiere que Sapor avoit priſe ſur les Romains. Elle fut miſe entre les mains des Mages, qui aprés l'avoir fait languir quinze mois dans une priſon, & luy avoir fait ſouffrir &c. divers tourmens fort cruels, luy firent enfin trancher la teſte. Ce menologe ne parle point de ce que devinrent les neuf mille autres qui avoient eſté pris avec elle. Ugh.t.6.p. 1066.1067.

'Selon les Ménées, les Princes des Mages leur firent auſſi ſouffrir de cruels tourmens. Men.aug p.50.

'Il y avoit à Conſtantinople une ancienne egliſe de Sainte Ia ſous Juſtinien, qui la fit rebaſtir. Proc.ad.l.1.c.9. p.22.d.

'On trouve dans les Ménées des Grecs que Sapor ayant fait de grands ravages ſur les terres des Romains, que Dieu vouloit punir à cauſe que Conſtance avoit embraſſé l'Arianiſme, il en emmena un grand nombre de captifs qui eſtoient Chrétiens. Les Perſes en tuerent une partie: d'autres moururent en chemin. Il en reſta 120 ſelon les uns, & 150 ſelon d'autres, qui furent emmenez en Perſe, où on les fit beaucoup ſouffrir durant quelques jours. Et enfin Sapor leur ayant donné le choix ou d'adorer le feu, ou d'eſtre brulez, ils choiſirent le dernier. On marque leur feſte le 6 d'avril. Boll.6.apr.p. 538.

'Les Grecs honorent le 29 de ſeptembre, S.te Gudelie, qui ayant, diſent-ils, converti pluſieurs perſonnes ſous Sapor, & refuſant d'adorer le ſoleil & le feu, ſouffrit long-temps la faim dans la priſon, eut la peau de la teſte arrachée, & acheva ſon martyre Note 4. attachée & clouée à un poteau'. Men.p 385.386

'Le premier de novembre on fait memoire de S. Jean Eveſque, & de S. Jacque Preſtre, qui aprés avoir converti & inſtruit beau- &c. coup de perſonnes dans la Perſe, 'ſouffrirent pluſieurs tourmens ſous Sapor, & finirent enfin leur martyre par l'épée, en remerciant Dieu de la grace qu'il leur faiſoit. Saint Jacque eſtoit ſurnommé Telote. p.11|Ugh.t.6.p. 1120.

ARTICLE V.

La perſecution eſt reduite aux Eccleſiaſtiques. De S. Mille Eveſque.

[NOus ne ſavons point combien dura cette cruelle boucherie qui ſuivit l'edit de Sapor contre tous les Chrétiens de ſon royaume.] 'Mais enfin S. Azat [ou Azade] eunuque, honoré par les Grecs avec mille autres le 14 d'avril, l'enſevelit dans ſon Boll.1.apr.g p. 6.e.d.

Soz l.2.c 11.p 459.460. sang. Car Sapor qui l'aimoit beaucoup, ayant appris qu'on l'avoit fait mourir, en fut extremement faſché, & arreſta le cours de ce carnage univerſel, ordonnant qu'on n'executeroit plus que les
c.12.p.460.d. chefs de la religion Chrétienne, c'eſt à dire les Eveſques & les
Boll.1.apr.g.p. 6.c d. Preſtres. Les nouveaux Grecs parlent de ceci dans leur menologe, mais d'une maniere qui n'eſt pas aſſez conforme à Sozomene. Ils joignent à Saint Azat, comme ils l'appellent, mille autres
22.apr.p.19. Chrétiens, comme ayant eſté compagnons de ſon martyre. Le martyrologe Romain le nomme dans la memoire generale qu'il fait le 22 d'avril des Martyrs de Perſe ſous Sapor.

Soz. p.460.d. Dieu ayant donc exemté les laïques de la perſecution, les Mages coururent avec leurs Princes par toute la Perſe, & ſurtout dans l'Adiabene, pour chercher les miniſtres du Seigneur, &
c.13.p.461.a. leur faire tous les maux poſſibles. Sozomene raporte ſur cela l'hiſtoire de S. Acepſime Eveſque & de ſes compagnons, [laquelle eſt aſſez conſiderable pour meriter un titre particulier.]

d. On vit en Perſe ſous le meſme regne de Sapor, un nombre infini d'autres Martyrs, qui eſtoient partie Eveſques, partie Preſtres, partie des moines, partie des vierges ſacrées, partie de
p.462.a.d. differens miniſtres de l'Egliſe. Sozomene nous a conſervé les noms de vingt-deux Eveſques, ſavoir Barbaſ me, Paul, Gaddiabe, Sabin, Mareas, Moce, Jean, Hormiſda, Papas, Jacque, Romas, Maarés, Agas, Bocre, Abdas, Abdieſus, Jean, Abraham, Agdelas, Sapor, Iſaac, & Dauſas; [auſquels, comme nous avons vu, il faut
Men.4.feb.p. 54.55. ajouter S. Simeon, S. Sadoth, & S. Acepſime.] Abraham, ſelon les nouveaux Grecs, eſtoit Eveſque d'Arbel, & il fut decapité en un lieu nommé Telman, la cinquieme année de la perſecution, [& ainſi en l'an 348,] aprés avoir eſté fouetté avec des branches d'arbres pleines d'épines, & avoir prié Dieu pour ſes bourreaux.
Boll ib.p.467. f 7. Ils en font memoire le quatrieme de fevrier, & ſont ſuivis par quelques Latins.

16 may, p.574.d On croit qu'Abdas & Abdieſus marquez par Sozomene, ſont
b c.e. ceux qui ſont honorez enſemble par les Grecs le 15 de mars ſelon
b. quelques uns de leurs livres, & le 16 ſelon d'autres. Abdieſus eſtoit Eveſque d'une ville appellée Caſcar ou Beth-caſcar. Ayant eſté denoncé au Roy par ſon couſin germain, il fut arreſté avec ſeize Preſtre, neuf Diacres, ſix moines, & ſept vierges de la meſme ville. Le Roy les renvoya à Arſeth[1] ſon frere, [ou peut-eſtre
c. ſon beaufrere.] Celui-ci confondu par les paroles toutes divines du ſaint Eveſque, le fit ſerrer luy & ſes compagnons [1]dans une

V. Conſtantin § 51.

1. *inter ligna coarctatus*. Je ne ſçay neanmoins ſi ce ne ſeroit point qu'on leur auroit ſerré le corps avec des cordes, comme d'autres Martyrs de Perſe, & qu'on auroit bandé ces cordes avec des baſtons.

eſpece de preſſe, juſqu'à ce qu'on entendiſt craquer leurs os: & l'on recommença ſept fois ce tourment dans le meſme jour. On les jetta enſuite à demi morts dans une priſon, avec défenſe de leur donner quoy que ce ſoit: ce qui n'empeſcha pas qu'une femme ne leur donnaſt du pain & de l'eau par une feneſtre; de quoy ils glorifierent Dieu.

Ils eurent bien-toſt pour compagnons dans la priſon, Abdas Eveſque d'un lieu qui n'eſt pas nommé, avec 28 autres Preſtres, Diacres, ou vierges, qui en furent tirez les premiers pour eſtre ſouettez d'une maniere tres cruelle. On leur briſa encore la bouche avec des pierres, & enfin ils furent decapitez. Quelques jours aprés, Abdieſus & les autres de ſa compagnie eurent auſſi la teſte tranchée. On n'a l'hiſtoire de ces Saints que dans les livres des Grecs. [Mais tout y paroiſt conforme au temps & aux meilleurs actes.] Baronius a mis S. Audas [ou Abdas] dans le martyrologe Romain. Mais il le confond avec un autre Eveſque de meſme nom, qui ſouffrit ſous Iſdegerde [vers l'an 420.] p. 475. d | Bar. 15. may, e.

Le ſaint Eveſque Mille fut auſſi couronné du martyre dans la perſecution de Sapor. Il avoit autrefois porté l'épée dans la Perſe; mais ayant depuis abandonné la profeſſion des armes, il avoit embraſſé une vie toute apoſtolique. On dit qu'il fut fait Eveſque d'une ville dans la Perſe; & il y ſouffrit beaucoup de travaux, juſqu'à y eſtre battu & trainé par les payens. Mais enfin voyant que perſonne n'embraſſoit la foy, [& la diſcipline] du Chriſtianiſme, il jetta ſa malediction ſur cette ville incredule, & ſe retira. Sa malediction ne fut pas vaine; & peu de temps aprés, les principaux de la ville ayant offenſé le Roy, il envoya trois-cents elephans avec une armée, qui la ruina de telle ſorte, qu'on labouroit & qu'on ſemoit à l'endroit où elle avoit eſté. Soz. l. 2 c. 14. p. 462. b. c.

S. Mille n'emporta en s'en allant qu'une beſace où il mettoit un livre des Evangiles, & s'en vint à Jeruſalem pour adorer Dieu; ce qui fait croire à Baronius que c'eſt cet Eveſque de Perſe que Euſebe dit avoir eſté au Concile de Jeruſalem en l'an 335, & dont il fait un grand eloge. [Neanmoins il y a quelque ſujet de croire que S. Mille ne vint à Jeruſalem que plus de vingt ans aprés, & au pluſtoſt en 355 ou 356.] De Jeruſalem il paſſa en Egypte pour y voir les ſolitaires qui y fleuriſſoient, [& puis retourna en ſon pays,] où il ſouffrit le martyre. Les Syriens écrivirent avec ſoin ſes actions & ſa vie, où ils remarquerent pluſieurs choſes admirables & toutes divines qu'il avoit faites. [C'eſt ce qui donne quelque autorité à ce que nous trouvons de luy dans les Ménées des Grecs, c. Bar. 335. § 42. Note 51. Soz. p. 462. c. b. a d.

Boll.22.apr.p. 19. qui ſont ſa feſte le dixieme de novembre. 'Les Latins le mettent le 22 d'avril avec les autres qui ont ſouffert ſous Sapor.

Men.10.nov.p. 151. 'Les Grecs diſent donc, non pas qu'il ait porté les armes, mais qu'eſtant prés de le faire, quoiqu'il euſt déja eſté battizé, & inſtruit dans les lettres ſaintes, il en fut detourné par une viſion terrible, qui l'obligea à embraſſer la virginité & une vie penitente, afin d'obtenir la miſericorde de Dieu pour luy & pour ſa famille. Au bout de quelque temps il quitta ſa ville, & ſe fit moine dans le meſme lieu où le Prophete Daniel a eu ſes viſions. Il fut depuis conſacré Eveſque par les mains de Gennade Confeſſeur qui devint enfin Martyr, [& que nous ne connoiſſons que par cet endroit, ſi l'on ne dit que c'eſt le Gaddiabe de Sozomene.] 7e donne.

Ibid. 'Les Ménées marquent enſuite, comme Sozomene, que voyant ſon peuple incorrigible, il en predit la ruine, vint à Jeruſalem, & &c.
de là [en Egypte] trouver Ammone [ou Amathas] diſciple de S. Antoine; [ce qui nous donne lieu de croire qu'il n'y vint qu'en l'an 356, aprés la mort de S. Antoine.] Aprés avoir paſſé deux ans avec Ammone, il retourna en Perſe, où il baſtit une egliſe ſur les ruines de ſa ville, pour obtenir le pardon de ſon peuple puni de ſa deſobeïſſance par la mort funeſte que nous venons de marquer. [Ainſi ſes prieres ne pouvoient regarder que les Chrétiens qui s'eſtoient ſans doute trouvez alors dans la ville, quoiqu'en petit nombre, & dont la pieté imparfaite avoit neanmoins eſté aſſez grande pour meriter que les prieres de l'Egliſe leur puſſent ſervir.] V. S. Antoine § 16.

p.152. 'Saint Mille ſe trouva enſuite à un Concile que l'on tenoit à Cteſiphon, pour juger un Eveſque, qu'il punit ſeverement par un miracle, de ce qu'il pretendoit ſe moquer de ſes confreres par &c.
p.151.153. ſes chicanes. 'On ajoute à cela pluſieurs autres miracles qui ſervirent à convertir beaucoup d'infideles. Les Ménées en raportent
p.153. quelques uns en detail. 'Mais pour l'hiſtoire qu'ils font de ſon martyre, [il eſt à craindre qu'ils ne l'aient priſe d'un Saint Milide ou Mileſe que de tres anciens monumens nous repreſentent comme un ſimple anacorete: de ſorte qu'il n'eſt pas aiſé de croire que ce ſoit le meſme que l'Eveſque Mille.] V. la note 5.

Cotel.g.t.1.p. 565 b.c. 'Ce Mileſe demeuroit avec deux diſciples aux extremitez de la Perſe. On marque qu'il eſtoit tout couvert de poil, paroiſſant
p.564.c. autant une beſte ſauvage qu'un homme. 'Paſſant un jour par un endroit où il vit emmener un moine comme coupable d'avoir tué un homme dont le corps s'eſtoit trouvé chez luy; & ce moine
p.565.a. l'ayant aſſuré qu'il eſtoit innocent, il ſe fit mener au lieu où eſtoit

le corps du mort, & ordonna à tout le monde de prier. Il étendit de ſon coſté les mains vers le ciel, & ſes prieres furent ſi puiſſantes, qu'on vit le mort ſe lever. Mileſe luy demanda donc devant tout le monde, qui eſtoit celui qui l'avoit tué, & le mort répondit qu'eſtant allé à l'egliſe, & y ayant donné au Preſtre l'argent qu'il avoit, ce Preſtre meſme l'avoit tué, & avoit eſté jetter ſon corps dans l'ermitage du moine. Il pria qu'on retiraſt ſon argent, & » qu'on le donnaſt à ſes enfans. Le Saint luy dit alors: Allez, & » dormez juſqu'à ce que le Seigneur vienne, & vous réveille [pour toujours.]

Pour ſon martyre, l'occaſion en vint d'une chaſſe que firent deux freres fils du Roy de Perſe, ou d'un Prince de ces quartiers là, qui avoient, dit-on, enfermé de leurs filets un pays de ſeize lieuës, où le Saint ſe trouva compris avec ſes deux diſciples. Ils furent amenez à ces Princes, qui ſe trouverent d'abord un peu effrayez de voir le Saint en l'état où il eſtoit, ne ſachant ſi c'eſtoit un homme ou un ſpectre. Il leur dit qu'il eſtoit un homme & un pecheur occupé à pleurer ſes fautes, mais qu'il adoroit J.C. Fils du Dieu vivant. b|Vit.P.I.5.c.7. 8|12 p.585|Men. 10 nov.p.153.

Comme eux au contraire ne reconnoiſſoient point d'autre divinité que le ſoleil, le feu, & l'eau, qu'ils pretendoient luy faire adorer, oſant meſme ſe moquer d'un Dieu condanné & crucifié, & que luy leur ſoûtenoit que ce JESUS CHRIST meſme qui avoit crucifié le peché, & vaincu la mort par ſa mort, eſtoit le veritable Dieu createur de toutes choſes, ils entreprirent de le contraindre luy & ſes diſciples par divers tourmens qu'ils leur firent endurer, à renoncer la foy Chrétienne. Ne les pouvant vaincre, ils firent enfin trancher la teſte à ſes deux diſciples, & aprés l'avoir encore tourmenté pluſieurs jours, ils le mirent au milieu d'eux deux, pour ſervir de but aux fleches qu'ils luy tiroient l'un pardevant l'autre par derriere. Le Saint en cet état, leur dit en forme de ſouhait & d'un air de prophete, que puiſqu'ils eſtoient ſi unis enſemble à répandre le ſang innocent, ils le feroient auſſi le lendemain à la meſme heure, dans la mort funeſte qu'ils ſe donneroient l'un à l'autre. Ils ſe moquerent de cette menace. Cependant le lendemain comme ils pourſuivoient une biche, l'ayant enfermée entre eux, ils tirerent en meſme temps ſur elle. Mais leurs traits portant ſur eux meſmes, ils ſe donnerent l'un à l'autre un coup mortel dans le cœur, & accomplirent ainſi la prophetie du ſaint vieillard. [Tout ce que nous pouvons dire du temps où cette hiſtoire eſt arrivée, c'eſt que les vies des Peres où elle ſe Cotel.p.565 e. p.566. &c.

trouve, ne paſſent guere le milieu du V. ſiecle. Les Grecs, comme nous avons dit, honorent S. Mileſe le dixieme de novembre, en le confondant avec S. Mille.]

ARTICLE IX.

De S. Dauſas Eveſque, S. Bademe Abbé, & des autres derniers Martyrs de la perſecution.

[VOILA ce que l'hiſtoire nous apprend de la ſanglante perſecution de Sapor. Il ſemble que ce Prince en ait enfin reconnu l'injuſtice. Au moins nous voyons que dans la guerre
Amm.l.18.p.132. qu'il fit aux Romains en l'an 358,] 'lorſqu'il trouvoit des vierges conſacrées au culte de Dieu ſelon la pratique des Chrétiens, il ordonnoit qu'on en priſt ſoin, ſans ſouffrir qu'on violaſt leur pudicité, & leur ordonnoit de s'employer aux exercices ordinaires de leur pieté, ſans que perſonne leur fiſt tort. Il le faiſoit neanmoins par maxime d'Etat & par politique plutoſt que par aucune humanité. [Auſſi il ne perſevera pas long-temps dans cette douceur qui ne luy eſtoit pas naturelle: Il ſemble que S. Acepſime ait eſté martyrizé le dixieme octobre 363, aprés pluſieurs années de priſon. S. Joſeph & S. Aïthale qui avoient eſté les compagnons de ſes ſouffrances, ne furent couronnez que quelques mois aprés luy.]

Lco.p.164-166. 'Sapor ayant pris, ["en l'an 360,] la ville de Bezabde en Meſopotamie; il y fit un grand carnage, & en amena un grand nombre V. Conſtance §. 23.
Boll.9.apr.g.p.4.c|Men.ib.p.76. de captifs, 'entre leſquels ſe trouverent les Preſtres Deſas & Mariam, avec tous les autres Eccleſiaſtiques, & leur Eveſque
Amm.p.165.c.d nommé Heliodore, 'que quelques uns ſoupçonnoient d'avoir contribué à luy faire prendre la place. Neanmoins Ammien meſme a cru que ce ſoupçon eſtoit faux. [Il paroiſt que tous ces
Boll.p.4.d|Men p.76. captifs furent tranſportez enſemble en un meſme lieu.] 'Car l'Eveſque Heliodore eſtant mort quelque temps aprés, on luy donna un ſucceſſeur, qui fut Deſas [ou Dauſas] Preſtre de ſon Egliſe, où il l'ordonna luy meſme s'il en faut croire les Grecs. La joie que les Chrétiens témoignerent d'avoir Deſas pour Eveſque, irrita les Mages. Et Adelphar leur chef s'eſtant plaint au Roy de ce que ces Chrétiens ſe moquoient ouvertement & de luy & de ſa religion, ce Prince s'en fit amener trois-cents, [tous Eccleſiaſtiques,] à qui il commanda d'adorer le ſoleil, s'ils ne vouloient perdre la vie. Vingt-cinq obeïrent, & acheterent une vie de peu

de jours par la mort eternelle de leurs ames. Mais les autres n'ayant pour Dieu que le ſoleil de juſtice, perdirent la vie afin de vivre eternellement. L'un d'eux nommé Abdieſus, à qui on croyoit avoir auſſi oſté la vie, voyant qu'il luy en reſtoit encore un peu, l'employa a preſcher tout de nouveau la verité; juſqu'à ce qu'ayant receu un ſecond coup, il ſuivit avec joie les compagnons de ſon martyre, [ou le jour meſme ſans doute, ou un peu aprés.]

'Voilà ce que nous trouvons de ces Saints dans les ménologes des Grecs, qui les honorent le neuvieme d'avril: [& ce qu'ils en diſent eſt aſſez conforme avec ce qui ſe paſſoit en ce temps là, pour ne le pas rejetter, quand il n'auroit pas d'autre autorité. Mais Sozomene le confirme entierement,] 'lorſque parlant de Dauſas, qu'il avoit nommé le dernier entre les 22 Eveſques couronnez dans cette perſecution, il dit qu'il eſtoit Eveſque d'un pays appellé Zabdée, qui n'eſtoit pas de la Perſe, c'eſt à dire de la Zabdicene, l'une des cinq provinces que Narſe avoit cedées aux Romains ſous Diocletien, & dont Bezabde pouvoit eſtre la capitale. Il ajoute que Dauſas en ayant eſté emmené captif par les Perſes, il mourut pour la foy avec Mareabde ſon Coreveſque, & 250 Eccleſiaſtiques de ſon Clergé qui avoient eſté pris avec luy. ["Ils peuvent avoir ſouffert en l'an 363.

Boll. 9. apr. p. 821. 822.

Soz. l. 2. c. 13. p. 462. a [a. p. 107. c.

Note 6.

La perſecution de Sapor ne finit apparemment qu'avec ſa vie.]

V. la note 6.

'Car nous trouvons qu'environ quatre ans avant ſa mort, ["& ſur la fin de l'an 375,] elle couronna encore quarante Martyrs, 'qu'on croit eſtre les meſmes que quarante-deux Martyrs honorez le dixieme de mars, qui ont ſouffert en Perſe ſelon les plus anciens martyrologes latins ſuivis de tous les autres.

Boll. p. 825. §. 16. p. 825. 2.

10. mart. p. 35.

'Dans le temps que ces quarante [ou quarante-deux] Saints ſouffrirent, on arreſta S. Bademe, qui eſtoit un homme riche & de qualité de la ville de Bethlapat. Il avoit quitté le monde pour embraſſer la vie monaſtique, donné tout ſon bien aux pauvres, baſti auprés de la ville un monaſtere, dont il fut Abbé, & rempli les devoirs de cette charge par toutes ſortes de vertus, [qui luy ſervirent de preparation à la grace du martyre.] 'Il fut donc arreſté par ordre de Sapor, avec ſept de ſes diſciples, & mis dans une priſon, 'où durant quatre mois il ſouffrit les fouets & pluſieurs autres tourmens, mais il les ſouffrit avec courage, parceque c'eſtoit pour J.C.

9. apr. g. p. 854. §. 2. §. 1. §. 3.

'Il y avoit alors un autre Chrétien en priſon nommé Nerſan, qui 'eſtoit ſeigneur de la ville d'Arie. Il avoit mieux aimé ſouffrir la priſon & la confiſcation de ſes biens, que d'adorer le ſoleil. mais

§. 3.

ἀρλ. ατ.

il ne perſevera pas juſqu'au bout;& la crainte des tourmens dont
§ 4. on le menaçoit,luy fut plus ſenſible que la crainte de l'enfer & de perdre Dieu.'Sapor en fut fort aiſe,& ne ſe contentant pas meſme encore de luy avoir fait perdre la foy, il ne promit de luy rendre la liberté & les biens, qu'aprés qu'il auroit oſté la vie à Bademe. Ner ſans s'y reſolut,& on le mena dans le palais,où le Saint eſtoit priſonnier.On luy donna une épée, & il en voulut fraper le Saint. Mais un reſte de honte le fit demeurer immobile comme une pierre. Le Saint le reconnut,& luy dit qu'il eſtoit ravi de ſouffrir la mort, mais non de ſa main. Il plaignit ſon malheur,& luy en repreſenta l'excés,en le faiſant reſſouvenir de ce tribunal terrible devant lequel il auroit à rendre conte d'avoir renoncé ſon Dieu,
§ 5. & d'avoir trempé ſes mains dans le ſang de ſes ſerviteurs.'Cependant l'avarice poſſedoit trop cet apoſtat. Ainſi avec un cœur de pierre & des mains tremblantes, il luy donna quatre coups ſans luy pouvoir abatre la teſte. Tous les aſſiſtans ſe raillerent de la laſcheté du boureau, & admirerent la conſtance du Martyr, qui avoit ſouffert ſans branler, tant de coups d'épée & les douleurs violentes qu'ils luy cauſerent, juſqu'à ce qu'enfin il rendit ſon eſprit à Dieu. L'apoſtat ne jouit guere du fruit de ſon crime, il tomba auſſi-toſt dans divers malheurs,& finit ſa vie par le ſupplice.

§ 6. 'Le 8 d'avril fut le jour du martyre de S.Bademe: [a]neanmoins
[a] Fast.b[9.apr.p. 824|Menæa,p. 76.] le Grecs l'honorent le neuvieme. [b] Son corps fut jetté hors de la ville; mais quelques perſonnes de pieté l'en retirerent, & l'enter-
[b] Boll.g.p.86.c. rerent avec honneur. Ses ſept diſciples demeurerent quatre ans en priſon:mais aprés la mort de Sapor,[qui arriva en l'an 379,]ils
p.85.a. furent delivrez & mis en une entiere liberté. 'Celui qui a écrit cette hiſtoire,declare qu'il eſtoit contemporain de S.Bademe, & nous ne voyons rien qui nous empeſche de le croire.[Ce pourroit eſtre un des ſept compagnons de ſa priſon, ou quelque autre
9.apr.p.825.a. moine de ſon monaſtere.]'On peut craindre ſeulement qu'on n'y ait retranché quelque choſe. [Car je n'y trouve pas ce que dit le
g.p.4.b. menologe de Baſile,]'que Sapor le fit arreſter ſur ce qu'il ſçeut qu'il preſchoit J.C,convertiſſoit, & battizoit beaucoup de monde.

[La delivrance des compagnons de S.Bademe, donne ſujet de croire que la mort de Sapor rendit enfin la paix à l'Egliſe dans la Perſe.Mais il ſemble que la perſecution ait bien-toſt recommencé, auſſi cruelle que jamais,puiſque S.Chryſoſtome"dans un ouvrage V.ſon titre
Chry.div Ch.c. fait peut-eſtre vers l'an 382,]dit que la religion fleuriſſoit meſme §12|note14.
t.5.p.727.a. dans la Perſe, malgré la perſecution qu'elle y ſouffroit "encore ἐν τοῖς νῦν, ἄρτι.
actuellement,& quoiqu'on y couronnaſt "alors des peuples entiers

de

de Martyrs. [Je ne ſçay ſi ce Saint auroit regardé comme preſent ce qui n'eſtoit preſque pas encore paſſé; ou ſi c'eſt qu'il n'euſt rien ſçeu depuis trois ans de l'état de cette Egliſe.] 'On pretend Men.14.feb.p.
V.ſon titre. que S.''Maruthas,envoyé en Perſe par Theodoſe I,en raporta les 174.
reliques de divers Martyrs, & qu'on baſtit pour les mettre, une nouvelle ville à qui on donna le nom de Martyrople.

ARTICLE X.

Des villes de Seleucie & de Cteſiphon.

[PUISQUE nous avons fait ici l'hiſtoire de deux Eveſques des villes de Seleucie & de Cteſiphon,c'eſt le lieu naturel de dire ce que c'eſtoit que ces deux villes capitales d'un grand empire.] 'Le grand Seleucus Nicator [ou le Vainqueur, le plus Strab.l.16.p.738.
puiſſant de tous les ſucceſſeurs d'Alexandre, & qui s'eſt vu d|Plin.l.6.c.26.
maiſtre de toute l'Aſie juſques à l'Inde,] avoit fondé Seleucie, p.127.f.
[environ trois-cents ans avant JESUS CHRIST,] 'ou avoit Zoſi.3.p.724.d.
augmenté un lieu appellé Zocaſe ſelon Zoſime, [& Coqué ſelon
NOTE 7. d'autres. ''Car il y a bien de l'apparence que] 'la ville de Coqué Naz.or.4.p.115.
qu'on met auprés de Cteſiphon,[n'eſt pas differente de Seleucie.] a.b.
NOTE 8. 'Celle-ci eſtoit''à 15 lieuës de Babylone ſur la riviere du Tigre,[a]à Strab.p.738.d.
l'Occident & à main droite en deſcendant le fleuve,[b]en l'endroit a Uſſ.p.277.
où il reçoit un canal tiré de l'Euphrate. [C'eſt pourquoi pour la b Plin p 127.f.l.
diſtinguer des autres Seleucies,] 'on l'appelloit Seleucie ſur le 5.c.26.p 124.c.
Tigre. 'On la ſurnommoit encore la Babylonienne;[parcequ'elle Strab.p.743.c.
eſtoit dans la province de Babylone :] '& Eſtienne le geographe Plin.p.127.f.
pretend,contre la verité,que c'eſtoit Babylone meſme. 'Ceux du Steph.p.149.
pays l'appelloient Salec. Boll.20.feb.p.
175.c.

Ambitioſum opus. 'Seleucus qui en avoit voulu faire''un monument de ſa grandeur Amm. l. 23. p.
& de ſa puiſſance, [c] l'avoit placée dans le pays le plus fertile de 231.d.
τὴν βασιλικὴν tout l'Orient,'voulant y tenir''ſa Cour[auſſi bien qu'à Antioche] c Plin.p.128.a.
C'eſt pourquoi & luy,& aprés luy tous [les Rois de Syrie & des Strab.p.738.d.
Parthes]travaillerent à l'embellir. Ainſi elle devint plus grande
que Babylone meſme,à qui elle ſucceda dans le titre de capitale p.743.c.
de toute l'Aſſyrie, 'qui comprenoit alors & le pays de Babylone, p.736.c.
& beaucoup d'autres. 'Joſeph dit que c'eſtoit la plus grande ville Joſ.ant.l.18.c.
de tous les pays des environs. [d]On tenoit qu'elle eſtoit peuplée de 12.p.649.f.
plebis urbanæ. ſix-cents mille''habitans, 'la pluſpart Macedoniens & Grecs,mais d Plin.p.128.c.
neanmoins mélez de beaucoup de Syriens[ou Babyloniens du Joſ.p.649.f.
pays.]Et comme elle eſtoit dans le pays de Babylone,ceux de la Strab.p.743.
744.

Tac.an.6.c.42. p.148. ville meſme paſſoient pour Babyloniens. 'Elle ne ſuivoit pas neanmoins les coutumes barbares des pays voiſins, mais les loix & les mœurs plus policées [des Macedoniens,] qu'elle avoit receuës de Seleucus. Elle avoit un corps de trois-cents perſonnes choiſies entre les plus riches & les plus habiles, qui eſtoient Iblan.11.c.8.p. 156. comme le Senat: & le peuple y avoit auſſi ſon autorité. 'Elle eſtoit Naz.or.4.p.115. a.b. forte par ſon abondance & ſes richeſſes, par ſa ſituation ſur un grand fleuve, & meſme par une bonne enceinte de murailles, 'en un mot par tout ce que l'art & la nature y pouvoient contribuer.

Uſſ.p.364. 'Les Parthes s'eſtant rendus maiſtres de ces pays ſur les Mace-
Strab.l.11.p 522. d. doniens, environ 140 ans avant J.C, 'Seleucie reconnut les Rois de cette nation, qui y tenoient meſme leur Cour durant l'hiver.
Plin.l.6.c.26.p. 127.f. 'Mais elle ne laiſſoit pas de ſe conſerver l'honneur d'une ville libre, & [d'une Republique,] qui ſe gouvernoit elle meſme ſelon *ſui juris.*
Tac.p.148. ſes loix. 'Et elle eſtoit en état de ne pas craindre toute la puiſſance des Parthes quand elle demeuroit unie. Mais elle s'affoibliſſoit elle meſme par les diviſions qui y arrivoient, tantoſt entre le
Joſ.l.18.c.12.p. 649.g. Senat & le peuple, 'tantoſt entre les Grecs & les Syriens qui y
a Tac.p.148. demeuroient. [a] Car les plus foibles ayant alors recours au Roy des Parthes, le rendoient maiſtre & de leurs adverſaires & d'eux
Joſ.p.649.650. meſmes. 'On peut voir dans Joſeph "diverſes ſeditions entre les V. la ruin des Juifs § 27.
Tac.p.148. Grecs & les Syriens vers l'an 40 de J.C. 'Dans une [autre] ſedition, Artabane qui regnoit alors, y mit l'autorité entre les mains du peuple; "ce que Tiridate qui luy diſputoit la couronne, fit encore V. Tibere § 3.
an.11.c.8.9.p. 156. [en l'an 36 de J.C,] aprés y avoir eſté receu comme ami. 'La ville ſe revolta contre Artabane [l'an 40 ou 41,] & ne put eſtre ſoumiſe à l'obeïſſance qu'au bout de ſept ans, par Vardane ſon fils & ſon ſucceſſeur.

[Elle fut priſe ſur les Parthes "par Trajan, *& depuis vers l'an V. Trajan § 22.23. * V. Marc Aurele § 8.
Dio,l.75.p.854. b. 165, ſous Marc Aurele, par Caſſius qui la brula, & y tua, dit-on, quatre ou cinq-cents milles perſonnes. Elle ſe rétablit neanmoins, mais non peut-eſtre dans ſon ancienne ſplendeur, 'puiſque Severe la trouva "abandonnée lorſqu'il vint attaquer les Parthes [en l'an ἐκλειφθεῖσαν.
Boll.20.feb.p. 175.c. 198.] 'Elle ne laiſſa pas d'eſtre toujours regardée comme la ville
b Eutr.p.585.c. royale des Perſes, [qui ſuccederent aux Parthes en 226.] *Eutrope en marquant qu'elle fut priſe par Carus [en 283,] l'appelle une
Amm.l.23.p.251 d. ville 'tres illuſtre. 'Ammien la conte encore, [cent ans aprés,] *nobiliſſimam* comme la premiere de ces quartiers là aprés Cteſiphon. [c] On
c Baud.ſp.181. Hiſt.ad Ste p. 61. pretend que c'eſt encore aujourd'hui une grande ville, & celle meſme qui eſt connuë depuis pluſieurs ſiecles ſous le nom de
Sal.pri.p.213.c. d p.214.a. Bagdad 'ou Baldac, [où reſidoit le Caliſe des Mahometans.] *On

cite cependant d'un geographe Arabe, que Baldac eſtoit à l'Orient du Tigre du coſté de la Perſe, & à quatre ou cinq lieuës du canal de l'Euphrate, à l'embouchure duquel Seleucie eſtoit ſituée, ſelon Pline. C'eſt ſur cela que Saumaiſe ſoûtient que Seleucie s'eſt ruinée peu à peu comme tant d'autres villes, que c'eſt la petite ville dont parle le 34. Canon Arabique, & qu'enfin Bagdad, baſtie l'an 762, l'a entierement abſorbée. [De plus habiles que nous examinerons s'il a raiſon.] D'autres veulent que Bagdad ſoit Babylone: mais ceux qui y ont eſté, aſſurent qu'elle eſt ſur le Tigre, au lieu que Babylone eſtoit ſur l'Euphrate à une bonne journée de Bagdad.

p.215.a. p.214.a. p.220. p.215.b. Steph.in p.149. 2.

Le titre d'Archeveſque donné par Sozomene à Saint Simeon de Seleucie, [marque que ce ſiege eſtoit regardé comme un des principaux de l'Egliſe.] Auſſi on pretend qu'il a tenu le premier rang aprés celui de Jeruſalem, & que l'Eveſque de Seleucie gouvernoit ſous le titre de Catholique, tous les Eveſques ou Archeveſques, & toutes les Egliſes de la Perſe, ſoit comme Patriarche, ſoit comme Vicaire du Patriarche d'Antioche. [a] On trouve dans Procope un Catholique des Chrétiens dans la Perſe: mais il paroiſt que c'eſtoit ſeulement l'Eveſque ou meſme le Curé ou le Coreveſque d'un canton appellé Doubis, où il ſemble qu'il n'y euſt que des bourgs ſans aucune ville.

Sozom.l.2.c.9.p. 453.b. Geo.fac.p.291. 293.

Note 9.

[a] Ib. Sal. pri p. 212. 213.217.c. [a] Proc.b.Per.l. 2.c.25.p.149.c. d.

[Il ne faut pas oublier] ce que dit Pline, que Nicator avoit baſti exprés Seleucie pour deſerter Babylone, [b] qui juſque là paſſoit encore pour le ſiege de la monarchie [des Perſes ou des Macedoniens.] Alexandre le Grand avoit fort aimé cette ville, & avoit pris le deſſein [de la rétablir, ou meſme] de l'augmenter.

Plin.l.6.c.26.p. 127.f. [b] Strab.l.16.p. 738.d. l.15.p.731 a.b.

&c.

Il vouloit particulierement rebaſtir le tombeau de Belus détruit par Xerxés. Mais ſes deſſeins ambitieux [contraires aux oracles des Prophetes,] s'évanouirent par ſa mort. Tous ſes ſucceſſeurs negligerent tout à fait Babylone. [Seleucus travailla meſme, comme nous avons dit, à faire paſſer ſes habitans & ſes richeſſes à Seleucie, & à accomplir ſans y penſer la ſentence que Dieu avoit prononcée contre cette ville ſuperbe.] Seleucie l'epuiſa effectivement, ſelon les termes de Pline, & du temps d'Auguſte, Babylone n'eſtoit preſque plus qu'un amas de ruines & qu'un grand deſert. [Ses vaſtes & epaiſſes murailles,] qui du temps de S Jerome ſervoient encore de parc à enfermer des beſtes pour la chaſſe, furent abatuës l'an 1037, ſelon Scaliger: [c] & on aſſure qu'à peine y trouve-t-on aujourd'hui quelques ruines.

l.16.p.738.c. Plin.p.127.f. Strab.p.738.d. V. Apollone de Tyanes. Hier.in Is.13 p. 54.b. chr.n.p.130.2. [c] Baud.b.p 91.r.

Nous avons dit, aprés Strabon, que les Rois des Parthes avoient

Strab.l.11.p.512.a d.738.d.

quelquefois tenu leur Cour à Seleucie. [Mais je ne ſçay ſi cela ſe doit entendre de Seleucie meſme, ou de Cteſiphon qui n'en eſtoit qu'à une bonne lieue, & pouvoit ainſi paſſer pour le palais & le chaſteau de Seleucie, ou pour ſon fobourg.] Car Strabon qui dit
.16 p. 743.c. que de ſon temps ces Princes paſſoient l'hiver à Seleucie, dit χειμάζειν auſſi qu'ils le paſſoient à Cteſiphon. Il croit que c'eſtoit pour ne ibid.
pas incommoder & charger les bourgeois de Seleucie par ce συνοχλεῖν.
grand nombre de ſoldats & de barbares qu'ils eſtoient obligez
Plin.l.6.c.26.p. d'avoir à leur ſuite. Mais Pline nous donne lieu de croire que
128.a. c'eſtoit plutoſt pour abaiſſer à ſon tour Seleucie, [dont la puiſſance leur pouvoit donner de l'ombrage,] & pour en attirer une partie des habitans. Il dit que les Parthes avoient fondé Cteſiphon
Amm. l. 23. p. dans cette vuë. Ammien dit auſſi que Vardane avoit commencé
251.d. il y avoit fort long-temps à baſtir cette place, & que le Roy Pacorus l'avoit depuis fortifiée, l'avoit peuplée, en avoit fait un des ornemens de l'Etat des Parthes, & luy avoit donné le nom de
n p.267. Cteſiphon. On croit que ce Pacorus eſt celui qui fit tant parler de luy du temps d'Antoine, & qui eſt quelquefois qualifié Roy,
p.263|Uſſ.p.277. b. quoiqu'il ſoit mort avant Orode ſon pere. Mais on voit que ce lieu eſtoit déja celebre, & ſous le nom meſme de Cteſiphon, avant que ces pays euſſent paſſé des Macedoniens aux Parthes, plus de
Ioſ.l 18.c.12.p. cent cinquante ans avant qu'on parlaſt de Pacorus. Auſſi Joſeph
630.b. l'appelle une ville greque ; a & Ammien reconnoiſt que le nom
a Amm.p.251.d meſme de Cteſiphon eſt grec. [De ſorte qu'il faut avouer que ce lieu doit ſon origine aux Macedoniens, & ſon agrandiſſement aux Parthes, ou qu'il eſt meſme encore plus ancien que les Macedo-
Hier.q.in.G.p. niens.] Car Saint Jerome dit que le lieu appellé Calanne dans
206.d.] l'Ecriture, eſt Cteſiphon ou Seleucie. [Et il vaut mieux le dire
Plin.c.26.27.p. de Cteſiphon,] baſti, dit Pline, dans la terre de Calone toute
128.a|129.a. couverte d'arbres fruitiers. b Le meſme Saint dit que Seleucie &
b Hier.in Iſ.13. Cteſiphon avoient eſté baſties [ou agrandies] pour tenir lieu de
p.54.a. Babylone, condannée par l'ordre de Dieu à demeurer toujours deſerte.

Uſſ p.277. Cteſiphon eſtoit ſur le Tigre auſſi-bien que Seleucie, mais à l'autre bord [à main gauche & à l'Orient] du coſté de la Perſe,
Naz.or.4.p.115. défendu par les marais de ce fleuve, c & dans une ſituation qui
a.
c Amm l.24.p. ſembloit le devoir rendre imprenable ; d outre les murailles de
281.b. brique, & un large foſſé dont il eſtoit environné. [Tout cela n'a
d p.280 b|Naz. pas empeſché qu'il n'ait eſté pris par Trajan, par Severe, & par
p.115.a. Barus.] e Mais Julien n'oſa pas ſeulement entreprendre de l'atta-
e Amm.p.281.b. quer. Il ne paſſoit encore que pour un bourg du temps de Strabon;
Strab.p.743.c,d.

mais ce bourg valoit bien une ville, & pour les baſtimens, & pour le nombre du peuple. Joſeph, comme nous venons de voir, l'appelle une ville: & dés le temps de Tibere elle paſſoit déja pour le ſiege de l'Etat des Parthes; ce qui a continué ſous les Perſes juſque dans le IV. ſiecle au moins. Ammien pretend que de ſon temps elle l'emportoit ſur Seleucie. Joſ. p. 650. Pearſ. poſt. p. 49, 50. Amm. l. 23, p. 291. d.

[Elle n'affoibliſſoit pas neanmoins la gloire & la puiſſance de l'autre: Jau moins elle ne l'avoit pas encore fait lorſque Vologeſe devint Roy des Parthes[vers l'an 50 de J.C.] Ce Prince voulut voir s'il réuſſiroit mieux en fondant une nouvelle ville de ſon nom aſſez prés de Seleucie. [Mais à peine ſçait-on qu'il y ait jamais eu une ville]appellée Vologeſocerte. Plin. p. 128, a.

V. Claude § 22.

SAINT ANTOINE, PREMIER PERE DES SOLITAIRES D'EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

De l'origine & des premiers auteurs de la vie ſolitaire: Des Aſcetes.

PLUSIEURS ont douté quel a eſté celui d'entre tous les ſolitaires qui a commencé d'habiter les deſerts. Et il y en a eu qui remontant bien loin dans les ſiecles precedens, ont voulu que les premiers auteurs d'une ſi ſainte retraite, ſoient Elie & S. Jean Batiſte. Mais Saint Jerome veut qu'on mette l'un & l'autre dans un rang audeſſus des moines [& des ſolitaires, l'un ayant eſté un Prophete,] & l'autre ayant commencé à prophetizer avant meſme que de naiſtre. Hier. v. Paul. p. 237. a.

Caſſien pretend que les Religieux qui vivent en communauté, ont eu les premiers Chrétiens de Jeruſalem [non ſeulement pour modele, comme le dit S. Auguſtin, mais auſſi] pour inſtituteurs & pour auteurs. La vie cenobitique, dit-il, a commencé dés le Caſſ. col. 18. c. 5. p. 681.

temps des Apoſtres, & c'eſtoit l'état où eſtoient autrefois les « premiers Fideles, ſelon que S. Luc le décrit dans les Actes. Toute « l'Egliſe eſtoit donc alors compoſée de perſonnes qui vivoient « en commun, avec une perfection que l'on trouve aujourd'hui en « tres peu de ceux qui vivent dans les monaſteres. Mais aprés la « mort des Apoſtres, la ferveur des Fideles venant à s'attiedir, « principalement à cauſe du grand nombre & de la foibleſſe de « ceux qui ſe convertiſſoient du paganiſme, on vit bien-toſt non « ſeulement les ſimples Fideles, mais les chefs meſmes de l'Egliſe « ſe relaſcher de leur premiere perfection. Alors ceux qui eſtoient « encore dans la ferveur que les Apoſtres avoient allumée, & qui « ſe ſouvenoient de ce qu'ils avoient vu pratiquer de leur vivant, ſe « ſeparant des villes, & de la compagnie de ceux qui croyoient que « tous le Chrétiens pouvoient vivre dans une vie plus relaſchée, « ſe retirerent dans des lieux ecartez auprés des villes, pour y « pratiquer en particulier les regles qu'ils ſe ſouvenoient d'avoir « vu établir par les Apoſtres pour toute l'Egliſe. Ainſi comme peu « à peu ils ſe retiroient de plus en plus du commun des Fideles, « qu'ils s'abſtenoient du mariage, & qu'ils s'eloignoient de leurs « parens, & de la converſation du monde, ils eurent le nom de « moines & de ſolitaires à cauſe de leur vie ſi retirée & ſi rude, & « celui de cœnobites à cauſe qu'ils vivoient & qu'ils demeuroient « en commun. «

p.682. 'Voilà, ajoute Caſſien, la plus ancienne ſorte de Religieux, & « qui tient le premier rang dans l'ordre du temps & dans celui de « la grace; & elle a ſubſiſté ſeule ſans changement juſqu'au temps «
c.6.p.684. de Paul & d'Antoine; 'les anacoretes, dont ces deux Saints ont « eſté les chefs & les fondateurs, eſtant ſortis de cette tige feconde:
inſt.l.2.c.5.p.21. 'Il dit encore autrepart que la diſcipline des monaſteres eſt venüe de S. Marc; & que ceux que ce ſaint Evangeliſte avoit formez, s'eſtant retirez dans des lieux ecartez auprés des villes, y pratiquoient "une perfection encore plus haute que celle des premiers &c. Chrétiens de Jeruſalem; ce qu'il autoriſe par le témoignage de l'hiſtoire eccleſiaſtique [d'Euſebe,] & par le raport des perſonnes
Soz.l.1.c.12.p. 419.b.d. du pays. 'Sozomene ſemble le ſuivre en cela. [Saint Athanaſe peut auſſi donner lieu de croire qu'il y avoit des monaſteres lorſque S.
Ath.v.Ant.t.2. p.453.a. Antoine ſe retira, vers l'an 270, en diſant qu'ils n'eſtoient pas ſi frequens; [quoique le mot de monaſtere marquaſt ſouvent en ce temps là la demeure d'un ſeul ſolitaire.

Il eſt indubitable que les veritables Religieux ſe ſont toujours
Euſl.2.c.17.p. 53-57. propoſez pour modele la premiere Egliſe de Jeruſalem:]'Et nous

V. S.Marc. voulons bien croire avec Euſebe, [& divers autres anciens,] "que les Therapeutes de Philon n'eſtoient autre choſe que les Chrétiens convertis du Judaïſme par S. Marc. [Mais avec tout cela, il eſt difficile de croire qu'il y ait eu une ſucceſſion de monaſteres & de moines dans l'Egliſe depuis S. Marc juſqu'au temps de S. Antoine:] & nous avons des preuves conſiderables, pour ne rien dire de plus, que "S. Pacome eſt le premier qui ait commencé à former un monaſtere & un corps de Religieux, [vers l'an 325. Au moins il faut avouer que nous ne trouvons aucun veſtige de cœnobites dans les auteurs des trois premiers ſiecles, durant leſquels on ne voit pas qu'il y euſt des Chrétiens qui fiſſent profeſſion d'un état different & plus retiré que les autres, hormis les Aſcetes & les Anacoretes qui vivoient en leur particulier, ou au moins qui ne faiſoient pas de communautez conſiderables.]

Boll. 14 may, g. p. 44. a | 45. d.

V. ſon titre § 1, 4.

'Le nom des Aſcetes, dont les payens meſmes ſe ſont ſervis pour deſigner ceux qui faiſoient profeſſion d'une vie plus ſainte, plus auſtere, & plus retirée que les autres, [eſtoit connu & uſité dans l'Egliſe dés le temps d'Origene, qui dans ſon livre contre Celſe, écrit "ſous le regne de Philippe, vers l'an 249,] dit que les Aſcetes des Chrétiens s'abſtenoient des animaux auſſi-bien que les diſciples de Pythagore, mais par un principe bien different, & ſeulement pour mortifier leur corps, & en détruire les vices. [Prés de cent cinquante ans auparavant,] 'Marcion qui fut depuis 1. hereſiarque, 'avoit embraſſé dans le Pont une vie ſolitaire, dit S. Epiphane, & par conſequent une parfaite chaſteté.

Euſn p. 34. a. b. c.

V. Origene § 34.

Ori. in Celſ. l. 3. p. 264. c.

Epi. 42. c. 1. p. 302. b.

'Euſebe raporte à ces Aſcetes, ſans parler des moines, ce que Philon dit des Therapeutes. 'Il dit de S. Pierre d'Alexandrie, 2. qu'il 'traitoit ſon corps d'une maniere fort rude comme les Aſcetes. 'Il appelle ceux qui s'exerçoient particulierement dans 3. les actions de pieté & de charité, 'les Aſcetes du culte de Dieu. 'Il parle de la meſme maniere de Saint Pamphile Martyr ſous Maximin II. 'Il dit que S. Pierre Apſelame qui ſouffrit un peu auparavant, eſtoit Aſcete. 'Saint Jerome parlant auſſi de Pierius Preſtre d'Alexandrie, qui avoit un amour particulier pour la pauvreté, dit "qu'il pratiquoit admirablement la vie des Aſcetes. 'S. Athanaſe en décrivant auſſi la retraite de S. Antoine, [vers l'an 270,] dit "qu'il ſe donna aux exercices des Aſcetes, & que ceux qui vouloient alors penſer ſerieuſement à leur ſalut, demeuroient

Euſl. 2 c. 17. p. 53. 54. al. 7. c. 32. p. 289. 290.

de Pal. c. 11. p. 340 b.

p. 336. b.

c. 10. p. 335. d.

Hier. v. ill. c. 76. p. 293.

μετὰ ἀσκήσεως.

Ath. v. Ant. p. 453. a.

ἐσχόλαζε τῇ ἀσκήσει

1. παρθενίαν δι' ὅλου βίου. μονάζων γὰρ ὑπῆρχε.
2. σύντριβα τῷ σώματι ἑαυτὸν ἦγε.
3. τὰς τῆς θεοσεβείας ἀσκήσεις.

Boll. 17. jan. p. 109. § 12. ſeuls à la campagne, où ils s'exerçoient à la pieté. Bollandus croit que les freres du canton d'Arſinoé, avec leſquels S. Denys d'Alexandrie eut une ſi belle conference ſur le ſujet des Mille-naires, [vers l'an 260,] eſtoient de ces ſortes de ſolitaires. [On ne peut pas dire neanmoins que cela ſoit fort aſſuré.

ἱστορῶν. V. ſon titre.

Nous avons une hiſtoire de divers anacoretes du mont Sinaï, & de Raïthe, tuez par les Sarrazins, dont quelques uns avoient commencé à habiter ces deſerts 70 ans auparavant, c'eſt à dire long-temps avant S. Antoine & S. Paul ermite, s'ils ont ſouffert ſous Diocletien, ſelon l'opinion commune. Mais il y a plus d'apparence que ç'a eſté ſous Valens à la fin de l'an 373.]

V. les Saints Paul, Iſaie, &c.

14. may, g. p. 26. c. [65. f. p. 26. f. 'S. Palemon avec qui S. Pacome ſe retira [vers l'an 314,] eſtoit un anacorete déja fort âgé, & qui neanmoins avoit eſté inſtruit par d'autres dans les pratiques de la vie ſolitaire. Il paroiſt meſme que dés ce temps là il y avoit un habit particulier pour les moines, que S. Pacome receut de luy.

πίναξ τῶν μοναχῶν.

a. 'Il y avoit donc déja quelques ſolitaires dans l'Egypte & dans la Thebaïde, [long-temps] avant la perſecution de Diocletien, a. [25. f. quoique le nombre n'en fuſt pas grand. 'Mais aprés cette perſecution, la foy de J. C. s'eſtant extremement augmentée partout, & la grace de la penitence s'eſtant repanduë avec abondance ſur les nations, par le ſoin qu'avoient les Eveſques de conduire les peuples à Dieu ſelon les regles que les Apoſtres nous ont laiſſées; non ſeulement les anciens ſolitaires redoublerent leur ferveur & leur penitence, ayant ſans ceſſe devant les yeux la croix de J. C, & ces tourmens effroyables qui avoient couronné une infinité de Martyrs; mais on vit auſſi un grand nombre de nouveaux Aſcetes, qui renonçoient au ſiecle pour peupler les ſolitudes, y vivre dans une pureté entiere, & y pratiquer les p. 44. a. exercices de la mortification. 'Il ſe forma auſſi divers monaſteres; mais qui, juſqu'à Saint Pacome, n'eſtoient que de cinq ou ſix perſonnes, ou de dix au plus, qui ſe ſoûtenoient les uns les autres dans la crainte de Dieu, [ſans avoir de regle particuliere, ni beaucoup de ſubordination les uns aux autres.

On ne peut donc pas dire que S. Antoine ait eſté l'inſtituteur des Aſcetes & des ſolitaires, puiſqu'ils ſont plus anciens que luy; p. 45. d. & encore moins des monaſteres,] puiſque cet honneur appartient p. 48. c. à S. Pacome par le témoignage de S. Antoine meſme. 'Mais ſa gloire eſt d'avoir eſté par un miracle particulier de la grace & de la miſericorde de Dieu envers les hommes, [le pere &] le modele parfait de la vie des anacoretes, comme l'a dit S. Pacome, d'avoir

d'avoir ouvert dans les deſerts un champ de bataille contre les demons, & d'avoir eſté l'un des plus excellens maiſtres des combats que la penitence leur livre. Car juſques à luy ceux qui vouloient embraſſer une vertu plus parfaite, ſe contentoient de vivre en ſolitude dans les villages, ou dans des lieux qui en eſtoient peu eloignez, ſans ſonger ſeulement à ſe retirer plus avant dans le deſert. [Il eſt vray que S. Paul, ſurnommé pour ce ſujet le premier Ermite, l'avoit fait dés l'an 250: mais Dieu le tenoit caché dans le ſecret de ſa face, ſans qu'aucun homme du monde en euſt connoiſſance.] S. Narciſſe Eveſque de Jeruſalem, qui avoit toujours aimé la τὸν φιλόσοφον βίον meditation & la retraite, ſe voyant noirci par des calomnies atroces, ſe cacha [ſur la fin du deuxieme ſiecle,] dans des deſerts & dans des ſolitudes inconnus, où il paſſa beaucoup d'années. Mais perſonne ne le ſçeut alors, [& on ne dit point que quelqu'un l'ait imité quand on le ſçeut. Ainſi ces deux Saints n'ont point empeſché] que S. Antoine n'ait paſſé dans l'opinion commune pour le chef des anacoretes; & qu'il ne l'ait eſté en effet, puiſque ſi Saint Paul eſt le premier qui en fuyant le monde a paſſé toute ſa vie dans le deſert, S. Antoine a eſté le premier qui par ſon exemple en a montré le chemin aux autres, & a excité l'ardeur de tous ceux qui ſe ſont portez à embraſſer une vie ſi ſainte. Quelque province, dit Sozomene, qui ait donné commencement à la vie ſolitaire, ſoit l'Egypte, ſoit autre, tout le monde demeure d'accord que c'eſt le grand Antoine qui l'a miſe dans ſa perfection & dans ſa pureté, par une conduite & par des exercices veritablement dignes d'un état ſi ſublime, & ſi honorable à l'Egliſe.

Thdrt.l.4 c.27 p.685.c.

Ath.v.Ant.p. 433.a.

Euſt.6.c.9.p. 211.a.

Hier.v.Paul.p. 237.a.

Soz.l.1.c.13.p. 420.b.

ARTICLE XII.

Naiſſance & education de S. Antoine: Il ſe retire dans le deſert, & demeure long-temps ſeul.

[IL ſeroit inutile de s'arreſter beaucoup au détail de la vie de S. Antoine, puiſque nous l'avons toute entiere de la main du grand Athanaſe; & que la traduction qu'on en a donnée, fait qu'elle eſt connuë de tout le monde. Nous en ferons ſeulement un abregé pour en trouver la chronologie, & en éclaircir quelques endroits; & nous y ajouterons ce que d'autres auteurs raportent du meſme Saint.]

Ath.v.Ant p. 451.d. [a] p.452.d|453.a. [b] Soz l.1.c.13.p. 410.c|Nphr.l.8. c.4. [c] Eck.reg.p. 119. [d] Soz p 410.c| Boll.17.jan.p. 108.§ 5. [e] Boll§ 2. [f] § 4. [g] Vit.P,l.2,c.16. p.473.

'Il eſtoit Egyptien, [a]né en un village [b] appellé Coma, [c'eſt à dire village,] ou [1] Caman ſelon le martyrologe des Cophtes, qui le met au midi de Memphis [Et cela s'accorde fort bien] [d] avec ce que dit Sozomene, que c'eſtoit dans le territoire d'Heraclée, ville de la province d'Arcadie en Egypte. [e] Cette province prit de l'Empereur Arcade le nom d'Arcadie, au lieu de celui de Heptanomos ou Heptapolis qu'elle portoit auparavant. On la met entre la baſſe Egypte & la Thebaïde, [f] du demembrement deſquelles elle a eſté compoſée. [g] Heraclée eſt miſe par Rufin dans la Thebaïde : [& il le faut entendre de la grande Heraclée en Arcadie, les deux autres Heraclées, que l'on met dans l'Egypte, eſtant encore plus ſeptentrionales, & plus eloignées de la Thebaïde.] Ainſi il ſemble que Saint Antoine eſtoit proprement de Thebaïde, & qu'il n'eſtoit Egyptien que parceque l'Egypte en general comprenoit auſſi la Thebaïde.

Hier.chr.

'Il naquit ſous le regne de Dece, la troiſieme année de la 257.e Olympiade, & la 252.e de JESUS CHRIST, ſelon la chronique de Saint Jerome, [c'eſt à dire l'an 251 de l'ere commune, ce qui s'accorde fort bien avec la ſuite, puiſqu'il mourut âgé de 105 ans, le 17 de janvier 356. Ainſi il naquit vers le meſme temps que S. Paul embraſſoit la vie eremitique. Comme il n'eſt mort qu'en l'an 356, nous ne parlerions pas encore ici de luy, ſi nous voulions nous attacher au temps de ſa mort, ſelon la regle que nous avons accoutumé de ſuivre. Mais puiſqu'il eſt le pere des ſolitaires, on ſera ſans doute bien aiſe de voir ſon hiſtoire avant celle de ſes diſciples, qu'il a envoyez au ciel avant luy.]

Ath.v.Ant.p. 452.b. [b] p.451.d. p.452.a. P 492. d. Socr,l.4.c.23.p. 235.c|Vit.P.l.6. c.16.p.659.2| Nil.P,ep.24.p. 56.57. [i] Aug.do.chr. pr.p.3,2.b.

'Il fut elevé juſqu'à l'âge de dixhuit ou vingt ans chez ſon pere & ſa mere, [h] qui eſtoient Chrétiens, d'une famille honneſte, & qui avoient des biens conſiderables. 'Il ne voulut pas neanmoins apprendre les lettres, depeur que cela ne l'engageaſt à avoir communication avec les autres enfans. 'C'eſt pourquoi Saint Athanaſe admire que n'eſtant pas inſtruit des lettres humaines, il euſt cependant une vivacité d'eſprit & une intelligence nompareille: '& il dit que des philoſophes venoient quelquefois pour ſe moquer de luy, comme d'un homme groſſier & ignorant. 'Evagre rapportoit de luy, qu'un philoſophe luy eſtoit venu demander comment il pouvoit faire eſtant privé de la conſolation que les autres trouvent dans les livres; & qu'il luy répondit ſur cela, que la nature luy ſervoit de livre. [i] Quelques uns ont cru qu'il avoit porté ce mepris des ſciences juſqu'à n'avoir pas

Note 1.

1. Il faut peut-eſtre lire Coman.

ſeulement appris à lire. 'Mais on trouve au contraire que devant & aprés ſa retraite il s'appliquoit extremement à la lecture, en ſorte que depuis il n'eut plus beſoin de livres. 'Ainſi c'eſtoit ſeulement ſans doute la langue & les ſciences des Grecs qu'il ignoroit. 'Il eſt certain qu'il n'entendoit pas le grec. Ath.v.Ant.p. 452.a|453.c. Boll.17.jan.p. 119.§ 64. Lauſ.c.26.p. 941.a.

[Mais il ne ſe faut pas beaucoup étonner s'il ne ſe mit pas en peine d'apprendre les ſciences, J'eſtant perſuadé, comme il le dit depuis, qu'un homme n'a pas beſoin de ces connoiſſances lorſqu'il a la ſolidité du jugement, laquelle eſt la ſource de toutes les ſciences; [parole qui fut admirée de tous ceux qui l'entendirent.] 'Et il y en a qui croient que c'eſt celle qu'a voulu marquer Syneſe, lorſqu'il dit d'un Egyptien qu'il appelle Amon, qu'il n'avoit pas à la verité trouvé les lettres, mais qu'il avoit porté un jugement tres ſage & tres equitable de leur veritable utilité, ce qu'un ſcoliaſte raporte à une parole de Saint Antoine. Syneſe compare peu aprés un Antoine aux plus grands genies de l'antiquité, comme nous le marquerons dans la ſuite. & on ne dit point que cela ſe puiſſe entendre d'aucun autre que du ſolitaire. Ath.p.493.a| Soz.l.1.c.13.p. 421.a. Vit.P.I n.p.69. 70|Syn.dio,p. 48.d. V. ſon titre. Cotel g.t.3.p. 564. a Syn.p 51.b. Cotel p.564.

'Ce Saint perdit ſon pere & ſa mere âgé de dixhuit ou vingt ans, [c'eſt à dire vers l'an 270.] 'Six mois aprés tout au plus, ayant entendu lire dans l'egliſe ce que J. C. dit au jeune homme; *'Allez, vendez tout ce que vous avez:* & croyant qu'il le luy diſoit à luy meſme, il abandonna[1] prés de 150 arpens d'excellente terre qu'il poſſedoit; à ceux de ſon village [pour payer les impoſts publics,] à condition que luy & une ſœur extremement jeune qu'il avoit, ſeroient libres & dechargez de tout. Pour ſes meubles il les vendit, & en donna l'argent aux pauvres, en reſervant ſeulement une petite partie pour ſa ſœur. [Ce fut ſans doute en recevant le batteſme qu'il fit tout cela, ſi nous ajoutons foy] 'à ce que porte le martyrologe des Egyptiens ou Cophtes, qu'il ne fut battizé qu'à l'âge de vingt ans entiers. Ath.p.452.b. b,c. d. Eck.reg.p.119.

'Fort peu aprés qu'il ſe fut depouillé ainſi de ſon bien, [b]ayant encore appris de l'Evangile en la meſme maniere, à ne ſe mettre point en peine du lendemain, il diſtribua aux pauvres ce qu'il avoit reſervé, & mit ſa ſœur dans un monaſtere de vierges, [qui eſt peut-eſtre le plus ancien dont on faſſe mention dans l'Egliſe.] 'ſa ſœur vieillit en effet dans la virginité, & S. Antoine la vit depuis avec beaucoup de joie la mere & la conductrice des autres vierges, [comme il eſtoit luy meſme le pere des ſolitaires.] 'Cet Boll.p.110.§ 15. b Ath.p.452.d. εἰς παρθενῶ 12. p.483.c. Orl.inM tt.g. p.383.d.e. Fleuri, l.9.p.418.

1. ἄρουρας ἑκατὸν πλέθρια &c. Aroura faiſoit cent coudées ſelon le lexicon de Conſtantin, ou prés d'un demi arpent.

abandonnement entier qu'il fit de ſes biens, eſtoit une choſe aſſez peu commune du temps d'Origene, qui exhorte les Eveſques ornez de toutes les vertus neceſſaires à leur dignité, à y porter ceux qu'ils en jugeront capables, & à les entretenir enſuite du bien de l'Egliſe, pour animer les autres à les imiter, & faire ainſi revivre dans l'Egliſe cette union admirable qui eſtoit entre les premiers Chrétiens de Jeruſalem.

Ath.p.453.a. 'Aprés que Saint Antoine ſe fut dechargé de tout ſon bien, il quitta auſſi ſa maiſon, & ſe retira hors de ſon village, pour imiter un ſaint vieillard qui vivoit de cette ſorte depuis ſa jeuneſſe,
b c. auprés d'un village voiſin: 'Et il s'occupoit dans ſa ſolitude au travail, à la priere, à la lecture, & à aller chercher ceux qui avoient embraſſé le meſme genre de vie, pour profiter de leurs exemples, & imiter ce que chacun d'eux avoit de plus excellent;
P.454.a.b. 'de ſorte qu'on l'appelloit déja l'ami de Dieu. Le diable l'attaqua
c.d. enſuite par les diverſes penſées des choſes du monde, par les feux
P.455. de la volupté qu'il allumoit dans ſes membres; 'enfin en s'ap-
P.454.455. paroiſſant viſiblement à luy. 'Mais tous ſes efforts ne ſervirent
P.456. qu'à faire paroiſtre le courage d'Antoine, '& à luy faire redoubler ſes auſteritez.

P.457.a. 'Aprés s'eſtre ainſi affermi dans la vertu, il s'en alla ſe cacher parmi des ſepulcres fort eloignez du village, dans l'un deſquels
b.c. il s'enferma. 'Les demons l'y battirent de telle ſorte, qu'il fut porté comme mort dans l'egliſe du village. Il ſe fit neanmoins
d. reporter dans le meſme ſepulcre, où ne pouvant ſe tenir debout à cauſe des bleſſures qu'il avoit receuës du demon, il prioit couché
P.458.a.b.c. par terre. 'Les demons l'y attaquerent encore ſous la figure de
d. diverſes beſtes, & luy firent de nouvelles plaies. 'Mais J. C. l'eſtant
P.459.a. venu conſoler, '& l'ayant gueri, il alla dés le lendemain trouver le vieillard dont nous avons parlé, pour le prier de vouloir bien qu'ils ſe retiraſſent enſemble dans le deſert. Le vieillard s'excuſa de faire une choſe ſi nouvelle: mais Antoine executa auſſi-toſt ſa
Boll.p.910.§ 15. 16. reſolution, âgé d'environ trente-cinq ans, 'c'eſt à dire que ce fut vers l'an 285, au commencement du regne de Diocletien. [Ainſi l'epoque du regne de ce Prince, que l'on a quelquefois appellée l'ere & l'epoque des Martyrs, ſe pourroit auſſi appeller l'epoque des Anacoretes.]

Ath.p.459.d['Il paſſa donc la riviere, (car la ville d'Heraclée & ſon terri-
Boll.p.908.§ 5. toire ſont dans une iſle du Nil,) & ſe retira ſur les montagnes ['à Nort
l'Orient du coſté de la mer Rouge,]où ayant trouvé un vieux
Ath.p.460.c. chaſteau, il y demeura enfermé durant prés de vingt ans, [& ainſi

juſque vers l'année 305, qui eſtoit la troiſieme de la perſecution de Diocletien.] Toute ſa nourriture conſiſtoit durant ce temps, a. dans du pain qu'on luy apportoit de ſix mois en ſix mois, '& de p.459.d. l'eau qu'il trouvoit dans ce chaſteau meſme. Il n'ouvroit ſa porte ni pour ceux qui luy apportoient ſon pain, ni pour les autres perſonnes qui venoient quelquefois le voir. Ces perſonnes eſtoient témoins des bruits que les demons excitoient pour l'epouventer, & ils en eſtoient effrayez; 'mais le Saint les raſſuroit, & les Nil.P.ep.n.p. exhortoit à s'armer du ſigne de la Croix, ſans s'arreſter à ces 375. badineries du demon.

ARTICLE III.

Saint Antoine commence à former des diſciples: S. Hilarion l'imite dans la Paleſtine.

'APRES donc que le Saint eut demeuré prés de 20 ans enfer- Ath.v.Ant.p. mé dans ce vieux chaſteau, il fut enfin contraint de ſortir, 460.c.d. & de ceder à la multitude de ceux qui venoient à luy pour imiter ſa ſainte maniere de vivre, ou pour d'autres ſujets differens: '& p.461.a,b. cette multitude s'augmenta encore par la vertu que Dieu donna à ſes exhortations. Ce fut donc alors, [c'eſt à dire vers l'an 305, au milieu des fureurs de la perſecution de Diocletien & de Maximin II,] que S. Antoine commença à faire divers miracles ſur les ames & ſur les corps, & à perſuader à un grand nombre de perſonnes d'embraſſer la vie ſolitaire; ce qui fut la cauſe de tant de monaſteres, [c'eſt à dire de maiſons, ou plutoſt de cabanes,] dont on remplit les montagnes pour la demeure des anacoretes qui s'y retiroient, & de ce que les deſerts furent habitez par un ſi grand nombre de moines qui abandonnoient tous leurs biens. [Quelques uns d'eux purent deſlors s'unir enſemble & former des eſpeces de communautez, mais fort peu nombreuſes, ſelon ce que nous avons dit d'abord.]

'Les deſerts de l'Egypte commencerent ainſi à recevoir l'effet Chry.in Matt.h de la benediction que J. C. avoit repanduë ſur ce pays lorſqu'il y 8.p.95.c.97. eſtoit venu dans ſon enfance, & à devenir "un paradis peuplé &c. d'une infinité d'Anges, puiſqu'on peut bien donner ce nom à tant de ſolitaires & de vierges qui les habitoient. C'eſt ce que S. Chryſoſtome nous repreſente amplement avec ſon eloquence ordinaire. 'Si l'on en croit Rufin, Dieu repandit ſa grace avec une Vit P.l.2.c.7.p. telle ſurabondance ſur ce pays où l'on avoit vu une ſurabondance 461.2.

de peché & d'idolatrie, que ſur la fin du IV. ſiecle il y avoit preſque autant de moines dans les deſerts que de peuples dans les villes.

Boll.14.may,p.26 a. 'Ce changement avoit commencé avant la fin de la perſecution, [& Euſebe de Ceſarée" qui écrivoit alors ſes livres de la Demonſtration evangelique,]y fait un eloge magnifique de ceux qui renonçoient au mariage, aux enfans, aux biens, à toute la vie ordinaire, pour ſe conſacrer tout entiers au ſervice de Dieu ſeul. V.ſon titre ſ 6.

Euſ.dem.l.1.c.8.p.29.

Boll.p.25.26. 'Mais le nombre des ſolitaires augmenta beaucoup lorſque Dieu eut rendu la paix à l'Egliſe.

Eck.reg p.121. Il ſemble que le premier lieu où Saint Antoine ait aſſemblé quelques ſolitaires, ſe nommoit Phaium. 'On croit auſſi que l'un des premiers qui fut elevé ſous ſa diſcipline dés l'an 306, fut S. Hilarion, 'qui étudioit alors à Alexandrie, âgé ſeulement de 15 ans. Car ayant oui parler de S. Antoine, dont le nom eſtoit déja fort celebre dans toute l'Egypte, l'extreme deſir qu'il eut de le voir, le fit aller dans le deſert: 'Et auſſi-toſt qu'il eut receu cette conſolation, il changea d'habit, & demeura prés de deux mois auprés de luy, obſervant avec grand ſoin ſa maniere de vivre, & la gravité de ſes mœurs, quelle eſtoit ſon aſſiduité en l'oraiſon, ſon humilité à recevoir ſes freres, ſa ſeverité à les reprendre, ſa gayeté à les exhorter, & comment nulle infirmité n'eſtoit capable d'interrompre ſon abſtinence en toutes choſes, & l'aſpreté de ſes jeûnes. Mais il ne put ſouffrir davantage l'abord & la multitude de ceux qui venoient de tous coſtez chercher S. Antoine pour eſtre ſoulagez de diverſes maladies, & particulierement de l'obſeſſion des demons. Il diſoit que puiſqu'il n'y avoit point d'apparence de voir dans le deſert autant de monde que dans les villes, il falloit qu'il commençaſt ainſi qu'avoit commencé Antoine, qui comme un vaillant ſoldat, pouvoit alors jouir du fruit de ſes victoires, au lieu que pour luy il n'eſtoit pas ſeulement entré dans le combat. Ainſi il s'en retourna avec quelques ſolitaires en ſon pays, c'eſt à dire auprés de Gaza dans la Paleſtine. [a] Il emporta" un manteau de peau que S. Antoine luy donna lorſqu'il prit congé de luy.

Hier.v.Hil.p.241.242.

p.242.c.

p.241.b.

[a] p.242.c.

ependyten.

p.244.c. 'Il fut le premier qui pratiqua la vie monaſtique dans ſa province, & qui en donna les inſtructions aux autres. Car on n'avoit point vu de ſolitaires avant luy dans la Syrie, & les premiers monaſteres de la Paleſtine furent ceux qu'il y établit, 'vingt-deux ans au moins depuis qu'il ſe fut retiré dans la ſolitude, [c'eſt à dire en l'an 328.] Ainſi noſtre Seigneur avoit le vieillard Antoine dans

p.243.b.

p.244.c.

l'Egypte, & le jeune Hilarion dans la Paleſtine. 'Saint Antoine apprenant depuis quelle eſtoit ſa maniere de vivre, luy écrivoit & recevoit volontiers de ſes lettres. Et lorſque des malades » venoient à luy du coſté de la Syrie, il leur diſoit, Pourquoi vous » eſtes vous donné la peine de venir ſi loin, puiſque vous avez là » mon fils Hilarion. 'Il eſt raporté dans un livre des paroles des ſolitaires, que S. Hilarion eſtant venu de la Paleſtine voir Saint » Antoine ſur ſa montagne, S. Antoine luy dit : Vous ſoyez le bien » venu, claire étoile du matin; & Saint Hilarion luy répondit, La » paix ſoit avec vous, ô colonne de lumiere qui ſoûtenez toute la » terre. [Il eſt difficile de mettre cela lorſque Saint Hilarion vint trouver S. Antoine à l'âge de quinze ans, quoique S. Jerome ne diſe point qu'il le ſoit jamais venu voir depuis. Et en effet, Saint Hilarion venoit d'Alexandrie lorſqu'il ſe rendit ſon diſciple; & S. Antoine n'eſtoit point encore ſur ſa montagne la plus reculée, qui eſt celle qu'on entend ordinairement quand on parle de ſa montagne.

p. 246. d. Vit. P. l. 5. c. 17. & 4. p. 632.

Ce fut donc par S. Hilarion]que la Paleſtine apprit de l'Egypte la diſcipline monaſtique, [qui ſe repandit enſuite dans les provinces plus eloignées, & meſme dans les pays barbares. Il ſemble neanmoins que le meſme Eſprit ſaint qui en avoit inſpiré les mouvemens à Saint Antoine, ait fait la meſme choſe dans la Meſopotamie, au moins pour ce qui eſt des anacoretes,]puiſque Saint Jacque de Niſibe avoit pratiqué les exercices de cette vie ſainte avant que d'eſtre Eveſque: [& il eſt certain qu'il l'eſtoit en l'an 325.]

Soz. l. 3 c. 14. p. 519. a. Thdrt. v. Pat c. 1. p. 764. 765.

'S. Athanaſe décrit fort elegamment en peu de mots, la perfection & le bonheur de ceux que S. Antoine avoit ramaſſez dans ces montagnes ſteriles de l'Egypte, 'qu'il appelle un pays de juſtice & de pieté, ſeparé de tous les autres. 'S. Antoine les conduiſoit tous comme leur pere, '& ſe tenoit quelquefois avec eux pour les porter par ſes exhortations à s'avancer de plus en plus dans la vertu. 'Il alloit meſme viſiter les plus eloignez, ſurmontant par la foy & par la priere les dangers qui ſe rencontroient dans ces voyages. 'Mais il ſe retiroit ſouvent dans ſon monaſtere, dit S. Athanaſe, [qui ne nous explique pas ſi c'eſtoit le chaſteau où il avoit paſſé prés de vingt ans, ou quelque autre lieu qu'il euſt choiſi depuis pour ſa retraite ordinaire.]'Eſtant un jour ſorti de cette retraite, & tous ſes diſciples, [c'eſt à dire ceux qui demeuroient le plus prés de luy,]s'eſtant aſſemblez pour ecouter ſes exhortations, il leur fit en egyptien le grand diſcours

Ath. v. Ant p. 477-478. p. 477. d. p. 461. c. p. 478. a. b. c. p. 461. b. p. 478. a. b. p. 461. d-477.

que S. Athanaſe raporte dans ſa vie. Il y marque beaucoup de choſes des combats qu'il avoit ſoûtenus contre les demons.

ARTICLE IV.

Vie ordinaire du Saint.

Cotel.g.t.1.p. 340|Vit.P l. 3. c.105.p.516||.5. c.7.§ 1.p.584.

[JE penſe qu'on peut raporter à ce temps-ci] 'ce que divers anciens nous apprennent, que S. Antoine ſe trouvant un jour dans le deſert tenté d'ennui, & agité de diverſes penſées, & ſe plaignant à Dieu de ce trouble qui l'empeſchoit de faire ſon ſalut, il s'imagina ſe voir luy meſme qui eſtoit aſſis & travailloit, & puis qu'il quittoit le travail & ſe levoit pour prier; qui ſe raſſeioit enſuite, & qui faiſoit une natte de feuilles de palmier, & qui ſe levoit encore pour ſe mettre en oraiſon. Et alors l'Ange luy dit, (car c'eſtoit un Ange qui luy apparoiſſoit de la ſorte,) Faites ainſi, « & vous ſerez ſauvé. Cela donna beaucoup de joie & de confiance « au Saint, qui pratiqua toujours depuis ce precepte, [de faire de ſa vie une ſuite continuelle de priere & de travail.]

Nil P.ep.24. p.56.57.

'S. Nil parle de cette viſion comme d'une choſe celebre; & il dit que ce fut par un exercice ſi ſaint que S. Antoine receut cette grande lumiere, qui luy faiſoit lire la volonté de Dieu dans toutes les creatures, & contempler la verité avec plus de clarté encore durant la nuit que durant le jour; [en ſorte qu'aprés avoir paſſé la nuit en priere,] 'il s'écrioit lorſqu'il voyoit venir le jour; Qu'ay-je « affaire de toy, lumiere ſenſible? Pourquoi "viens-tu me diſtraire? « *impedis.* Et ne te leves-tu que pour me ſeparer de la clarté de la veritable « lumiere? «

p. 7|Caſſn.col. 9.c.31.p.495.

Eck.reg.p.123.

'Le martyrologe des Cophtes dit que ce fut auſſi de la maniere dont cet Ange parut revétu, que S. Antoine prit l'habit que luy & les autres moines porterent depuis. [Quelle qu'ait eſté l'origine de l'habit de S. Antoine, qui peut bien n'avoir conſulté en cela que ſon amour pour l'humilité & la penitence,] 'il conſiſtoit "en *τεγίνιον.* un cilice qui luy ſervoit de vétement de deſſous [& de tunique,] '& "en un manteau de peaux de mouton qu'il mettoit pardeſſus, *μηλωτὴν.* 'en l'attachant avec une agraſe. [a]Il en avoit deux de cette ſorte quand il mourut, avec un autre "vétement ſur lequel il ſe couchoit. *ἱμάτιον.* On dit qu'il avoit une ceinture [ſur ſa tunique,] & un capuce fait comme un caſque.

Ath.v.Ant.p. 479.d|503.c.

Lauſ.c.26.p. 939.c.

a Ath.p.503.c. Eck.p.123.

Lauſ.c.20.p. 924.b.&c.

'Son travail ordinaire, [ſelon la viſion que nous avons raportée,] eſtoit de faire des nattes: [Nous allons voir qu'il s'occupoit auſſi à labourer la terre, & au jardinage.

Il

Il jeûnoit tous les jours. [a] Il mangeoit quelquefois ſur les trois heures aprés midi. [b] Mais ſa regle ordinaire eſtoit de ne manger qu'aprés le ſoleil couché, quelquefois au bout de deux, [de trois,] & de quatre jours, ou meſme de cinq: & aprés cela, avec la faim extreme qu'il ſouffroit, [c] il ſe contentoit d'un pain ſec de ſix onces, qu'il faiſoit tremper dans de l'eau, [d] avec du ſel. [Nous avons vu qu'il avoit eſté long-temps à ne manger que du pain, qu'on luy apportoit tous les ſix mois.] Il y joignit quelques dattes lorſqu'il rencontra dés palmiers. Quand il fut plus vieux, ſes diſciples obtinrent de luy qu'ils luy apportaſſent tous les mois des olives, de l'huile, & des legumes. Il donnoit auſſi des herbes à ceux qui le venoient voir, à cauſe de la fatigue du chemin.

a Ath. p. 479. c.
b p. 488 d.
b p. 456. b.
Lauſ. c. 28. p. 942.
c p. 943. c.
d Ath. p. 456. b.
p. 481. a.
d.
c.

Il ſemble qu'avant de manger, il diſoit douze pſeaumes, ou repetoit douze fois le meſme, y entremélant autant de prieres. Il ſe levoit de table pour prier, & dire encore douze pſeaumes avec autant d'oraiſons; & puis s'alloit repoſer. Il ſe contentoit pour ſe coucher, [e] d'une natte de jonc, [ou de quelque choſe de ſemblable:] & ſouvent la terre nuë luy ſervoit de lit pour dormir.

Lauſ. p. 943. c.
d. e.
Ath. p. 456. c.
Ψιλόδιον.

Mais aſſez ordinairement il paſſoit les nuits entieres ſans ſe coucher, à veiller, [& à prier.] D'autres fois aprés avoir un peu dormi, il ſe levoit à minuit, & demeuroit en priere les mains étenduës, juſqu'au lever du ſoleil, ou meſme juſqu'à trois heures du ſoir.

b.
Lauſ. p. 943. d. 944. a.

Lorſqu'il avoit à dormir, à manger, ou à accorder quelque autre ſoulagement à ſon corps, il rougiſſoit de ſe voir reduit à ces beſoins de la chair, n'ayant dans l'eſprit & dans le cœur que les joies celeſtes & ſpirituelles. Cette penſée le frapoit ſi vivement, que ſouvent eſtant preſt de ſe mettre à table avec ſes freres, il ſe retiroit & s'en alloit [ou pour ne point manger dutout,] ou pour manger en ſon particulier, ayant honte qu'on le viſt manger. Il ſurmontoit neanmoins d'autres fois ſa honte, & mangeoit avec les autres, pour avoir occaſion de les inſtruire & de les animer à la pieté.

Ath. p. 478. a. b.

V. ſ. 7. &c.

[Quelque auſtere que fuſt ſa vie, [f] on pretend que d'autres ſolitaires eſtoient encore plus auſteres que luy. Et il leur cedoit ſans peine ſur cela,] perſuadé qu'encore que les auſteritez, & les autres actions exterieures de pieté, ſoient utiles & neceſſaires, [f] il y faut neanmoins beaucoup de diſcretion, ſans quoy les jeunes ſolitaires qui veulent ſe conduire eux meſmes, ſont en danger de faire de grandes chutes. Il faiſoit ſon capital d'augmenter dans ſon cœur l'amour de Dieu. [g] On luy attribuë cette parole: Pour

Caſſ. col. 2. c. 2. p. 310.
f p. 351 [Vit P. l. 5. c. 17 ſi. p. 632.
Cotel. g. t. 1. p. 392.
g p. 351

moy je ne crains plus Dieu, mais je l'aime; parceque la charité bannit la crainte. [C'eſt une parole admirable dans un homme auſſi ſaint & auſſi humble qu'il eſtoit. Car dans un autre on auroit ſujet de craindre que ce ne fuſt l'effet d'un grand orgueil & d'un grand amour de ſoy meſme.]

ARTICLE V.

Saint Antoine cherche le martyre à Alexandrie, & puis ſe retire ſur une montagne fort reculée: Deſcription de ce lieu.

Ath.v.Ant.p. 488 478, 'APRES que S. Athanaſe a marqué le fruit que les diſciples du Saint tiroient de ſon exemple & de ſes inſtructions, particulierement du long diſcours qu'il leur avoit fait, 'il ajoute que ce fut aprés cela qu'arriva la perſecution de Maximin, [c'eſt à dire apparemment "celle que Maximin renouvella en l'an 311, aprés la mort de Maximien Galere, par l'autorité duquel il avoit eſté contraint ſix mois auparavant, de faire finir celle que Diocletien avoit commencée en l'an 303.] 'Cette perſecution fit venir Saint Antoine à Alexandrie avec d'autres moines pour y ſervir les Martyrs: & il eſperoit y acquerir luy meſme la couronne du martyre. Mais "Dieu le reſerva pour l'avantage de ſon Egliſe.

V. la perſ. de Diocletien § 42.

V. S. Pierre d'Alex. § 12.

p.478.d, p.478.479. p.479.c. 'Ainſi aprés que Saint Pierre d'Alexandrie eut eſté martyrizé, & que la perſecution eut eſté terminée, [ſur la fin de l'an 312,] il retourna à ſa demeure ordinaire, où ſa foy & ſa pieté luy acqueroient chaque jour le merite du martyre par les auſteritez toutes nouvelles qu'il faiſoit ſouffrir à ſon corps. 'Car la vuë des ſouffrances des Martyrs, avoit inſpiré une nouvelle ardeur pour la penitence à cet homme ſi excellent en toutes ſortes de vertus, & ſurtout en celle de la mortification: & ſa vie eſtoit une parfaite imitation de celle d'Elie, d'Eliſée, & de S. Jean. 'Il ſe renferma meſme [de nouveau,] dans la reſolution de paſſer du temps ſans ſortir & ſans recevoir perſonne; '& Dieu accordoit des miracles à ceux qui venoient implorer ſes prieres, ſans qu'il ſe laiſſaſt voir à eux, & meſme ſouvent ſans qu'il leur parlaſt.

Boll.14.may.p. 26.a. Ath.p.479.d. d|480.

p 480.b. c. a Hier.v.Hil.p. 251.b. Ath.p.480.d. 'Il ne put long temps ſouffrir l'importunité de ces viſites qui troubloient ſon humilité auſſi-bien que ſon repos, & il ſe reſolut de s'en aller en la haute Thebaïde 'dans les Bucolies, "region où il n'y avoit pas un ſeul Chrétien, & qui n'eſtoit habitée que par des hommes ſauvages & barbares. 'Mais changeant de deſſein par l'ordre de Dieu, il ſe retira plus avant dans le deſert ſur une

montagne fort haute, où il trouva de l'eau & quelques palmiers qui luy ſervirent pour vivre, avec le peu de blé qu'il ſemoit, [& dont il faiſoit luy meſme du pain,] afin de ne donner à perſonne la peine de luy en apporter. 'Il y vivoit occupé ſans ceſſe à la priere & aux exercices de penitence, ſans y avoir durant quelque temps d'autre compagnie que des demons, qui firent inutilement tous leurs efforts pour le chaſſer de ſa ſolitude. p.481.b. d. p.482.d.

'Saint Athanaſe ſuppoſe que cette montagne eſtoit hors de l'Egypte, 'c'eſt a dire dans la partie de la Thebaïde, [qui fut enſuite compriſe dans l'Arcadie.] [a] Elle eſtoit à treize journées de Nitrie, [b] eloignée du Nil de trente milles [ou douze lieuës,] dans les deſerts qui menent vers la mer Rouge, entre Babylone & Heraclée. [Elle eſtoit neanmoins fort eloignée de ces villes, au moins de Babylone,] puiſque Saint Hilarion fut trois jours à venir de Babylone à Aphrodite ville d'Egypte, de laquelle il y avoit encore trois journées de chemin à faire ſur des chameaux, pour venir à la montagne de S. Antoine. 'Et ce chemin n'eſtoit qu'une vaſte & effroyable ſolitude, où l'on ne trouvoit point d'eau: [c] ce qui obligea enfin un Diacre d'Aphrodite nommé Baiſan, de louer des chameaux fort viſtes pour mener ceux qui alloient voir Saint Antoine. p.485 b|486 a. Ruf.l.11.c.7.p. 481.a|Caſſ.col. 2.c.2.p 310. a Ath p.486.c b Lauſ.c.25 p. 937.c. Hier.v.Hil.p. 248.d. d|Ath.p.482. 483. c Hier.v.Hil. p.248.d.

'Quelques relations appellent cette montagne de Saint Antoine le mont Colzim, & pretendent qu'elle n'eſt qu'à une journée de la mer Rouge. Bollandus 'croit que c'eſt la montagne que Strabon appelle Troïque, à cauſe d'un village ou quelques Troyens s'eſtoient autrefois habituez à trente milles du Nil, & qu'ils avoient nommée Troie à cauſe d'eux: il dit que c'eſtoit une montagne toute pleine de roches & de cavernes, [ſans doute à cauſe] 'des pierres que l'on en avoit tirées autrefois pour faire les pyramides d'Egypte. [Et cela convient aſſez à la deſcription que Saint Jerome fait de la montagne de S. Antoine.] Bult.ori.p.47. Note 3. Boll.17.jan.p 1095.8. f 9.

'La demeure d'Antoine, dit-il, eſtoit une montagne pierreuſe & fort elevée, laquelle a environ mille pas de circuit. Elle pouſſe de ſon pié des eaux dont le ſable boit une partie, & le reſte tombant plus bas, forme peu à peu un petit ruiſſeau. Sur les bords de ce ruiſſeau il y a un nombre infini de palmiers, qui contribuent extremement à la beauté & à la commodité du lieu. Lorſque S. « Hilarion y vint un an aprés la mort de ce Saint, Voici, luy diſoit-« on, où Antoine avoit accoutumé de chanter des pſeaumes, voici « où il prioit d'ordinaire; voici où il travailloit, & voici où il ſe « repoſoit lorſqu'il eſtoit las. Luy meſme a planté cette vigne & Hier.v.Hil.p. 248.d.

ces arbriſſeaux : luy meſme de ſes propres mains a fait ce petit « *melons*
potager : luy meſme avec beaucoup de ſueur & de travail a creuſé « ce reſervoir pour arroſer ſon petit jardin ; & cette beſche que « Ath.p.481,b. c. vous voyez luy a ſervi pluſieurs années à labourer la terre où il « ſemoit du blé pour luy & des herbes pour ceux qui le venoient « Hier.v.Hil.p. viſiter. Sa cellule ne contenoit en quarré qu'autant d'eſpace qu'il « 249.a. en faut à un homme pour étendre ſes piez en dormant. Sur le ſommet de la montagne, où l'on n'alloit que par un ſentier tres difficile fait en limaçon, il y avoit deux autres cellules de la meſme grandeur, qui eſtoient taillées dans le roc ; de ſorte qu'on y avoit ſeulement mis des portes.

ARTICLE VI.

Des monaſteres de la montagne de Dehors, & de Piſpir.

Hier.v.Hil.p. 249.a. C'ESTOIT dans ces deux cellules que S. Antoine ſe retiroit l'orſqu'il vouloit fuir la preſſe de ceux qui venoient vers luy, & la communication de ſes diſciples. [Car il ne put pas demeurer Ath.v.Ant.p. 481.a.b. toujours ſeul ſur ſa montagne, inconnu à tous les hommes.] Ses freres eurent enfin connoiſſance du lieu où il eſtoit, & eurent ſoin p.482.d. de luy envoyer le peu qui luy eſtoit neceſſaire. Ils l'obligerent meſme quelque temps aprés de les venir viſiter, & d'aller revoir les lieux [où il avoit demeuré d'abord & établi des monaſteres,] p.483.b. qu'il appelloient les monaſteres de Dehors, * & la montagne de Note a. a p.501.c. Dehors, [parcequ'ils eſtoient moins avancez dans le deſert ;] ce p.483.c. fut en les viſitant [qu'il trouva ſa ſœur, qui ayant vieilli dans la virginité, eſtoit devenüe maiſtreſſe de pluſieurs autres vierges.]

p.501.c. Il vint depuis pluſieurs fois viſiter ces monaſteres de Dehors, p.487.c.488.a. 492.a. ſoit pour les inſtruire, ſoit pour divers autres ſujets. [Mais il ne b p.480.d. le faiſoit pas auſſi ſouvent qu'ils l'euſſent pu ſouhaiter,] b parceque de là à ſa montagne il y avoit pour trois jours & trois nuits de p.486.a.b. chemin, outre la diſette d'eau, à cauſe de la quelle de deux ſolitaires qui ſe mirent une fois en chemin pour le venir trouver, l'un mourut de ſoif, & l'autre l'euſt bien-tôt ſuivi, ſi Dieu ne l'euſt p.488.a. fait connoiſtre miraculeuſement au Saint dans ſa priere. On faiſoit quelquefois une partie du chemin ſur le Nil.

p.483.c. Aprés avoir paſſé quelques jours ſur la montagne de Dehors, il s'en retournoit à la ſienne, où non ſeulement les moines, mais meſme pluſieurs malades, prirent enfin la hardieſſe de venir d.484. interrompre ſa ſolitude. Il donnoit aux moines d'excellentes

inſtructions. Il prioit pour les malades, & eſtoit ſouvent exaucé. Mais quand meſme il ne l'eſtoit point, il ne laiſſoit pas d'en rendre graces à Dieu au lieu de s'en attriſter, & il exhortoit de meſme les malades à ſouffrir leur mal avec patience. p.414.d.

[Ce fut ſans doute de ce concours de ſolitaires, & d'autres qui venoient trouver Saint Antoine, que] ſe forma le monaſtere qui eſtoit auprés du fleuve [du Nil,] où demeuroient les diſciples du Saint. Pallade appelle cet endroit Piſpir. Rufin dit que la montagne de S. Antoine s'appelloit Piſpiri, [ſoit qu'il ait confondu la montagne avec le monaſtere,] ſoit parceque le monaſtere eſtoit auſſi ſur une montagne, [à qui on pouvoit aiſément donner le nom de Saint Antoine, comme Pallade le donne au monaſtere. Car il y venoit fort ſouvent de ſa caverne, quelquefois au bout de cinq jours, quelquefois au bout de dix, & quelquefois au bout de vingt, ſelon qu'il s'y rencontroit porté par l'eſprit de Dieu, pour aſſiſter ceux qui venoient le chercher: [d'où l'on peut tirer que ceux qui vouloient luy parler s'arreſtoient là ordinairement, & y attendoient ſa venuë, comme Crone duquel Pallade raporte ceci, dit qu'il avoit fait, & pluſieurs autres avec luy. Lauſ.c.25.p.937.c. Ruf.l.11.c.8 p.781. v.P.c.13.p.472.a. Lauſ. c. 26. p.939.b.c. a b 937.d. p.937.c 939.b.

v. ſ 16.

Macaire & Amate qui enterrerent le Saint aprés ſa mort, demeuroient en ce lieu. Lorſque S. Antoine y venoit, ſa coutume eſtoit en entrant de demander à Macaire s'il eſtoit venu quelqu'un. Que ſi Macaire répondoit qu'oui, il ajoutoit, Sont-ce des Egyptiens ou des Jeroſolymitains; Et ils eſtoient convenus enſemble que quand ce ſeroient des perſonnes qui ne viendroient pas pour des affaires fort importantes, Macaire répondroit, Ce ſont des Egyptiens; mais lorſque ce ſeroient des perſonnes de plus grande pieté, il diroit, Ce ſont des Jeroſolymitains. Or quand Macaire répondoit, Ce ſont des Egyptiens, S. Antoine luy diſoit de leur preparer des lentilles, & de leur donner à manger. Puis il faiſoit une priere pour eux, [leur faiſoit une petite exhortation,] & les renvoyoit. Mais s'il luy diſoit que c'eſtoient des Jeroſolymitains, il s'aſſeioit, & leur parloit durant toute la nuit des choſes qui regardent le ſalut. c.25.p.937.c. c.26.p 939.c d.

Ce fut là qu'il donna à Euloge ſolitaire, qui avoit eſté avocat d'Alexandrie, un conſeil admirable de perſeverer dans le ſoin qu'il prenoit depuis ſeize ans d'un eſtropié, & l'aſſura qu'il en recevroit bien-toſt la recompenſe, Dieu le luy ayant revelé auſſi-bien que ſon nom & l'affaire qui l'amenoit. Et en effet, Euloge mourut peu de jours aprés qu'il fut retourné en ſa cellule. Pallade en raporte l'hiſtoire, qui eſt egalement agreable & edifiante. Elle p. 937.941 [Vit. P.l.7.c.19.§ 3.P. 675. Lauſ.c.26.p.993 a.b.

ſemble eſtre arrivée lorſque le Saint eſtoit déja fort âgé. Car les ſolitaires conſeillerent à Euloge de l'aller trouver, puiſque le grand homme (ils nommoient ainſi le Saint) eſtoit, diſoient-ils, encore en vie. C'a eſté neanmoins plus de quinze ans avant ſa mort, c'eſt à dire en l'an 340 au pluſtoſt, puiſque nous verrons que depuis cela Amate & Macaire demeurerent avec luy ſur ſa montagne: & meſme l'hiſtoire de Crone nous oblige de dire que c'eſtoit avant l'an 330.

Boll. 17. jan. p. 121. § 19.

Ath. v. Ant. p. 485. c. d.

[S. Athanaſe marque peut-eſtre le monaſtere de Piſpir, lorſque parlant de quelques perſonnes qui eſtoient venües en la compagnie de quelques ſolitaires, pour amener au Saint leur fille malade, il dit que les moines allerent trouver Saint Antoine, & que la fille demeura avec ſes parens hors de la montagne, chez Paphnuce moine & Confeſſeur, où elle fut guerie par JESUS CHRIST, le Saint n'ayant pas voulu permettre qu'elle vinſt plus avant. [Mais il faut apparemment raporter à la montagne la plus reculée ce qu'on lit dans les vies des Peres,]Que S. Siſois demeuroit ſur la montagne où Saint Antoine eſtoit reclus: Et en un autre endroit, 'Qu'on celebra une fois la meſſe ſur la montagne de Saint Antoine, & que Siſois y aſſiſtoit.

Vit. P. l. 3. c. 120. p. 517. 2.

l. 5. c. 4. § 36. p. 570.

ARTICLE VII.

Quelques revelations & quelques miracles du Saint: Son zele pour la foy; Diſputes contre des philoſophes.

Ath. v Ant. p. 486. a. b.

[NOUS avons dit]que Dieu avoit fait voir à Saint Antoine l'état de deux ſolitaires qui le venoient voir. Il luy reveloit ainſi bien d'autres choſes; '& ce fut de cette maniere que le Saint connut la mort du bienheureux Amon de Nitrie, qui venoit ſouvent le viſiter. 'On raporte qu'y eſtant venu une fois, il luy dit; Je vois que je fais plus de travaux & d'auſteritez que vous: „ & comment eſt ce que voſtre nom eſt plus celebre que le mien „ parmi les hommes? A quoy S. Antoine répondit; C'eſt parceque „ j'aime plus Dieu que vous. [La demande & la réponſe paroiſſent „ un peu étranges.]L'explication qu'un ancien auteur y donne, c'eſt que ces deux premiers inſtituteurs de la diſcipline des ſolitaires, qui eſtoient ſi eloignez de tirer vanité de leurs avantages, vouloient examiner entre eux ſi le reglement interieur de l'ame n'eſtoit pas plus excellent que les œuvres exterieures, & faire reconnoiſtre cette verité à leurs diſciples.

c. d.

Vit. P. l. 5. c. 17. § 3 p. 632. Cotel g. t. 1. p. 392.

Eccl. reg. p. 85.

'On pretend que S. Antoine alla auſſi voir S. Amon à Nitrie, & que comme quelques freres demandoient à baſtir des cellules dans un lieu plus reculé, parcequ'il y avoit déja beaucoup de monde ſur la montagne, S. Amon le pria de luy marquer le lieu où il pourroit leur permettre d'en baſtir; & que S. Antoine aprés avoir prié, planta une croix "au lieu qu'il jugea eſtre le plus propre. S. Amon eſtoit mort en 355, [& peut-eſtre dix ans pluſtoſt.] Cotel. g t. 1. p. 354. 352.

&c.

V. ſon titre note 4.

Boll. t 4. may. p. 70. c.

[a] Saint Antoine eſtoit ſur la montagne de Dehors, lorſque le Comte Archelaüs le ſupplia de prier Dieu pour Polycratie de Laodicée [en Syrie, à ce qu'on croit,] qui eſtoit une vierge d'une admirable vertu, & toute dediée au ſervice de J. C, que ſes auſteritez avoient rendu fort incommodée. S. Antoine pria pour elle, & Archelaüs ſçeut depuis qu'elle avoit eſté guerie à l'heure meſme. [Nous ne trouvons rien autre-part de cette vierge que S. Athanaſe releve ſi fort. Pour Archelaüs, ce peut eſtre celui meſme] qui aſſiſta l'an 335 au Concile de Tyr en qualité de Comte d'Orient, & qui y ſervit S. Athanaſe. [a] Ath. p. 487. c. d

Ruf. l. 10. c. 15. 17 p. 169. 2 | 174. 2.

'Le Saint eſtant une fois monté ſur un vaiſſeau pour aller, [en deſcendant le Nil,] viſiter ſes monaſteres de Dehors, il ſentit ſeul une odeur inſupportable, qu'on reconnut venir d'un demoniaque, qu'il gueſit auſſi-toſt. 'Il en delivra un autre en ſouffrant avec douceur qu'il ſe jettaſt ſur luy. 'Il fut une fois ravi en eſprit, & elevé en l'air, où avec l'aſſiſtance des Anges, il demeura victorieux des demons qui vouloient le trouver coupable. Ath. p. 483. b. b. c. d. d | 489.

'Dieu luy reveloit ſouvent dans la priere les choſes dont il doutoit; & ce fut de cette maniere qu'il eut une viſion ſur l'état de l'ame aprés la mort, qu'il raporta depuis à ſes freres la meſme nuit qu'il parla à Eulope, [comme nous avons dit "ci-deſſus.] Il y avoit un an entier qu'il prioit pour obtenir de Dieu quelque lumiere ſur cela. p 489. 490. Lauſc. 27. p 941 Vit. P. l. 7. c. 19 § 2. p. 675.

V. § 6.

'S. Athanaſe parle enſuite de l'humilité du Saint à l'égard des Eccleſiaſtiques & des Eveſques, du don qu'il avoit de gagner le cœur de tout le monde, '& de ſon horreur pour les heretiques, ſurtout pour les Manichéens. 'Il ne voulut non plus avoir jamais aucun commerce avec les Meleciens ſchiſmatiques [d'Egypte:] '& quelques Ariens l'eſtant venu voir ſur ſa montagne, il les chaſſa auſſi-toſt qu'il eut reconnu leur impieté: D'autres de la meſme ſecte ayant voulu faire croire qu'il eſtoit dans leurs ſentimens, il ne le put ſouffrir, & ſe mit fort en colere. 'Dans les dernieres exhortations qu'il fit à ſes diſciples peu avant ſa mort, il leur recommanda fort de n'avoir aucune communication ni Ath. p. 490. c. d. p. 491. b. a. b. p. 501, 502.

avec les Meleciens, ni avec les Ariens : & de ne pas s'étonner ſi les juges les maintenoient & leur eſtoient favorables. Il les aſſura que cette puiſſance imaginaire qu'ils ſembloient avoir, ſeroit
p.503.a. détruite dans peu de temps. 'Il proteſta encore en mourant qu'il les avoit toujours eus en horreur à cauſe de leur deteſtable hereſie.

Soz.l.3.c.13.p. 515.c. 'Auſſi l'hiſtoire eccleſiaſtique rend ce témoignage, que ceux qui défendoient la foy catholique en Orient avec le plus de fermeté, & qui eſtoient le plus fortement attachez à la doctrine du Concile de Nicée, eſtoient S. Paul de Conſtantinople, Saint Athanaſe d'Alexandrie, & toute la multitude des moines, c'eſt à dire le grand Antoine qui vivoit encore, avec ſes diſciples & les autres ſolitaires repandus dans l'Egypte & dans toutes les pro-
l.2.c.31.p.491.d. & p.492.a. vinces de l'Orient. 'S. Antoine écrivit fort ſouvent à Conſtantin en 335 ou 336, pour le rappel de Saint Athanaſe; & ce Prince luy répondit avec plus de douceur qu'il n'avoit fait à tout le peuple d'Alexandrie. [Nous verrons meſme dans la ſuite que le Saint quitta ſa ſolitude pour venir rendre un témoignage authentique à la verité dans Alexandrie.] V. S. Athanaſe § 30.

Ath.p.492.c. 'Il donna de grandes preuves de la vivacité & de la penetration de ſon eſprit, dans les diſputes qu'il eut ſur la montagne de Dehors
p.493-496. avec divers philoſophes, 'dans la derniere deſquelles il fit un diſcours fort long & fort elevé. Il le termina en gueriſſant pluſieurs
p.496.c.d. demoniaques; 'ce qu'il faiſoit par la vertu de J. C, & non par la ſienne, comme il le declara à ces philoſophes; de ſorte qu'ils s'en allerent en admirant egalement la ſageſſe du Saint, les miracles
p.497.a. qu'il avoit faits en leur preſence, '& l'humilité avec laquelle il reconnoiſſoit qu'il n'en eſtoit point auteur.

Caſſn.col.8.c.18. 19.p.459. 'Caſſien raporte que deux [autres] philoſophes [magiciens] voulurent auſſi l'attaquer, mais d'une maniere bien differente. Car voulant avoir au moins le plaiſir de le chaſſer de ſa cellule, ils luy envoyerent les demons les plus cruels & les plus puiſſans pour le tourmenter. Neanmoins la foy du Saint triompha de toutes les forces de la magie, & de l'infidelité meſme de ces philoſophes, qui vinrent avouer à Antoine la vanité de leurs efforts criminels, & luy demander la grace d'eſtre faits Chrétiens. [C'eſt ce qui eſtoit arrivé autrefois à Saint Cyprien d'Antioche, lorſqu'il voulut attaquer de cette ſorte la pudicité de S.te Juſtine. Nous avons 'déja remarqué ce qu'il répondit à un autre philoſophe ſur la lecture.] V.§ 2.

ART. VIII.

ARTICLE VIII.

Saint Antoine écrit à Conſtantin: prevoit les ravages des Ariens: De S. Paul Ermite.

'SAINT Antoine eſtoit alors la lumiere de toute la terre, & ſa reputation s'eſtoit étenduë juſques à la Cour.[a] L'Empereur Conſtantin meſme, avec ſes fils Conſtance & Conſtant, (car Conſtantin qui eſtoit l'aiſné, demeuroit dans les Gaules,) luy écrivit avec beaucoup de reſpect comme à un Prophete, en l'an 335 ſelon la chronique de S. Jerome. Le Saint receut la lettre, "& y répondit pour ſuivre le ſentiment de ſes freres contre celui de ſon humilité; & puis il s'en retourna ſur ſa montagne la plus reculée. 'Quelques uns diſent que Conſtance luy écrivit auſſi [depuis qu'il fut Empereur,] le priant meſme de venir à Conſtantinople, & que le Saint deliberant ſur cela, [ou faiſant ſemblant d'en deliberer,] voulut avoir l'avis de Paul [le Simple] ſon diſciple, qui luy répondit en ces termes: Vous eſtes l'Abbé Antoine ſi vous n'y allez pas, & Antoine ſi vous y allez; [voulant dire que le monde n'honore la vertu que dans ceux qui le fuient.

Note 5.

Boll. 14 may. p. 45. c.
[a] Ath. v. Ant. p. 497. a. b. c. Soz. l. 1. c. 13. p. 410. b. Ruf. l. 10. c. 8. p. 164. 1.
Cotel. g. t. 1. p. 351. a.

Entre les diverſes viſions qu'a eues le Saint, la plus importante & la plus celebre, eſt celle où Dieu luy fit voir les maux que les Ariens devoient faire à l'Egliſe deux ans aprés: [ce que l'on raporte à Gregoire que les Ariens mirent par violence ſur le ſiege de l'Egliſe d'Alexandrie au commencement de l'an 341. Et ainſi il eut cette revelation vers 339, & à peu prés dans le meſme temps que S. Athanaſe, pour eviter les perſecutions des Ariens, s'en alla à Rome, où il apporta avec luy la connoiſſance & l'eſtime des vertus de S. Antoine. [b] S. Chryſoſtome cite cette viſion de l'hiſtoire de la vie du Saint. [c] Sozomene dit qu'elle ne marquoit pas ſeulement la perſecution des Ariens ſous Conſtance, mais celle encore qui arriva ſous Valens, comme n'en faiſant qu'une, quoiqu'elle euſt eſté interrompuë durant quelque temps [ſous Julien & ſous Jovien. Et en effet, S. Athanaſe qui ſemble n'avoir pu écrire la vie de S. Antoine que ſous Valens, "dans les dernieres années de ſa vie,] 'dit que ce que ce Saint avoit vu, eſtoit ce qui ſe paſſoit lorſqu'il écrivoit cet ouvrage.

Ath. p. 498. b. c.
Hier. ep. 16. p. 119. a.
[b] Chry. in Matt. h. 8. p. 97. d.
[c] Soz. l. 6. c. 5. p. 643. c. d.

V. S. Athanaſe § 106.

[L'année d'aprés que Saint Athanaſe eut commencé à repandre à Rome la reputation de S. Antoine, c'eſt à dire l'an 340,] 'Saint Antoine permit à deux de ſes diſciples de demeurer avec luy,

p. 502. d.

pour 'pratiquer avec luy toutes les auſteritez de la penitence, & *ἀσκήσεως.*
luy rendre le ſervice dont il avoit beſoin dans ſon grand âge: [car
il avoit alors 90 ans.] Il paſſa ainſi avec eux les 15 dernieres années
Lauſ.c.25.p.637 c. de ſa vie, & rendit l'eſprit entre leurs mains. 'Ces deux [heureux]
diſciples eſtoient Macaire & Amate, qui demeuroient [auparavant] en ſon monaſtere de Piſpir.

['Sur la fin de la meſme année 340, ou dans les premiers jours Note 6.
Hier.v.Paul p. 238.c. de la ſuivante, lorſqu'il eſtoit encore dans ſa 90.ᵉ année, il alla par
l'ordre de Dieu chercher Saint Paul ermite dans la retraite, où il
eſtoit demeuré caché & inconnu à tous les hommes depuis la
perſecution de Dece, [en 250, c'eſt à dire depuis environ 90 ans.]
Dieu voulut faire la grace à S. Antoine de connoiſtre ce threſor,
& de luy rendre les devoirs de la ſepulture. [Nous ne raportons
point le detail de ce qui arriva en cette occaſion, 'parceque Note 7.
l'hiſtoire que S. Jerome en à écrite, eſt celebre, & entre les mains
de tout le monde: La maniere dont divers anciens ont parlé de
S. Paul, fait voir qu'elle a toujours eſté connuë, & honorée dans
l'antiquité.]

Sulp.dial.1.c.11. p.263. 'On voit par Sulpice Severe, que ceux qui viſitoient les ſolitudes
de l'Egypte, alloient auſſi voir le lieu où le tres heureux Paul
Boll.10.jan.p. 602.§ 1. premier ermite avoit paſſé ſa vie. 'Bede, 'les martyrologes du IX. 2.
ſiecle, & les autres latins, marquent ſa feſte au 10 de janvier.
§ 2. 'Quelques Egliſes la transferent en d'autres jours du meſme
mois, pour la faire avec plus de ſolennité qu'on ne le peut faire
Men.p.262-276 dans l'octave de l'Epiphanie. 'Les Grecs en font leur grand office
Boll.10.jan.p. 602.§ 2.3. le quinzieme, 'On pretend que ſes reliques ont eſté tranſportées
à Conſtantinople ſous l'Empereur Emmanuel, [vers l'an 1169,]
§ 6. de là à Rome, 'puis à Veniſe en 1240, & enfin l'an 1381 en un mo-
§ 4. naſtere de S. Laurent prés de Bude en Hongrie. 'Il y avoit en ce
royaume là un ordre de Religieux ſous le nom & la protection
p.607.§ 1. de ce Saint. 'D'autres diſent que ſon corps eſt à Cluni. ᵃEt on
ᵃ p.1108 e.f. ſoûtient encore qu'il y en a une partie à Rome & à Veniſe.

ARTICLE IX.

Saint Antoine écrit à Gregoire & à Balac: Son union avec ceux de Tabenne.

Bar.343.§6. 'IL eſt remarquable que S. Paul qui n'avoit point oui parler aux
hommes de toutes les diſputes qui eſtoient alors dans l'Egliſe,

a. Uſuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert.

ſe declara neanmoins pour les Orthodoxes & pour S Athanaſe, ayant voulu eſtre enſeveli dans un manteau que ce Saint avoit donné à S Antoine, comme pour proteſter qu'il mouroit dans ſa communion au meſme temps que les Ariens le depoſoient dans leur conciliabule d'Antioche, & envoyoient Gregoire pour le chaſſer de ſon ſiege. [Cela augmenta ſans doute le reſpect & le zele que Saint Antoine avoit pour Saint Athanaſe.] Et Gregoire s'eſtant rendu maiſtre de la ville & des egliſes d'Alexandrie avec des violences qui ne ſe peuvent exprimer, S. Antoine fit ce qu'il put pour ſoûtenir l'Egliſe par les lettres qu'il écrivoit tantoſt à ce Gregoire, & tantoſt au Duc Balac qui l'appuyoit par les ſoldats qu'il commandoit. Ils ne témoignerent tous deux que du mepris pour un Saint qui faiſoit trembler tous les demons; & Balac ſe porta meſme juſqu'à jetter ſes lettres par terre, & cracher deſſus. Mais il eprouva cinq jours aprés la colere de Dieu dont Antoine l'avoit menacé. Ath. ſol. p. 817. c. d|v. Ant. p. 499. 500.

V. S. Athanaſe § 56.

[Nous verrons en un autre endroit] l'eſtime reciproque que S. Antoine, & Saint Pacome qui établiſſoit alors [dans la haute Thebaïde] la diſcipline monaſtique, avoient l'un pour l'autre. S. Antoine avoit ſouvent ſouhaité de voir S. Pacome; mais il n'en rencontra pas l'occaſion, & il crut que c'eſtoit qu'il n'en eſtoit peut-eſtre pas digne. Aprés que ce Saint fut mort, [au mois de may 348,] Orſiſe ſon ſucceſſeur envoya l'année ſuivante deux de ſes Religieux à Alexandrie, & comme ils ſçeurent en paſſant que S. Antoine eſtoit ſur la montagne de Dehors, ils y allerent pour voir cet homme de Dieu, & y recevoir ſa benediction. Il fit un effort malgré ſon grand âge pour ſortir audevant d'eux: Il les embraſſa: & les larmes qu'ils repandirent lorſqu'il leur demanda des nouvelles de l'Abbé Pacome, luy ayant fait connoiſtre qu'il eſtoit mort, il les conſola par les grands eloges qu'il en fit. Comme ils luy dirent enſuite qu'Orſiſe tenoit ſa place, il témoigna eſtre bien informé de ſa vertu. Il leur donna meſme une lettre de recommandation pour S Athanaſe, qui venoit d'eſtre rétabli à Alexandrie, & ce Saint les receut tres bien, particulierement en conſideration d'Antoine, dont il connoiſſoit parfaitement le merite.

V. S. Pacome § 1, 4, 17.

Boll. 14. may p. 45 c. d|48. c.

p. 45. c. d.

[On peut voir ſur l'hiſtoire de S. Theodore ſucceſſeur d'Orſiſe, ce qui regarde] une lettre que S. Antoine écrivit à ce Saint en 353 ou 354, ſur l'indulgence dont Dieu vouloit uſer à l'égard des pecheurs veritablement penitens. S. Antoine y qualifioit Saint Theodore ſon fils, comme beaucoup plus jeune que luy. Elle

p. 70. b. c.

fut apportée par deux Religieux de Tabenne, qui ayant auſſi eſté envoyez à Alexandrie, avoient vu le Saint dans leur voyage.

Hier v. Hil. p. 249 a. [Dans le meſme temps,] & environ deux ans avant la mort de S. Antoine, [a] comme les aſnes ſauvages & les autres animaux de ce deſert, qui venoient boire au ruiſſeau qui ſortoit de ſa montagne, ravageoient & gaſtoient tout ce qu'il plantoit & ſemoit dans ſon petit jardin, il commanda à l'un de ceux qui conduiſoient les autres, de s'arreſter; & l'ayant pris, il luy donna tout doucement un coup de ſon baſton par le flanc, & dit à toutes ces beſtes: Ath p. 481. c. Pourquoi mangez vous ce que vous n'avez pas ſemé? Pourquoi « me faites-vous du mal, puiſque je ne vous en fais point? Retirez « vous, & au nom du Seigneur ne vous approchez plus jamais d'ici. « Aprés cette défenſe, ces beſtes comme craignant de luy deſobeïr, Hier. v. Hil. p. 249. a. n'y revinrent plus dutout. Elles venoient ſeulement boire à ſa fontaine, ſans toucher à aucun arbriſſeau ni à aucune herbe.

[a] Ath v. Ant. p. 481. c.

ARTICLE X.

Diverſes hiſtoires particulieres touchant le Saint.

Ath. v. Ant. p. 452. c. SAINT Athanaſe avoue que tout ce qu'il raporte de Saint Antoine, n'eſt qu'une petite partie de ſes actions: C'eſt pourquoi il exhorte les ſolitaires à qui il l'adreſſe, de s'en enquerir ſoigneuſement à tous ceux qui paſſeroient d'Egypte en leur pays, parcequ'encore que chacun raportaſt ce qu'il en ſavoit, il ſeroit difficile d'en faire une relation entiere, & qui répondiſt à la dignité du ſujet. [C'eſt donc pour cette raiſon que nous allons recueillir ce que divers auteurs nous peuvent apprendre des actions de ce Saint: Car pour ſes paroles, elles ſont moins de noſtre deſſein; & ceux qui deſireront profiter des inſtructions Boll. 17. jan. p. 141-148. ſaintes dont elles ſont pleines,] les trouveront dans le recueil fort ample que Bollandus en a fait: [On y peut encore ajouter] Cotel. t. 1. p. 349-353 | Poſſ. aſc. 9. p. 228. 229 'quelques paroles attribuées à ce Saint dans un manuſcrit grec, entre leſquelles nous ne remarquons que celle-ci. [b] Il viendra un « temps, diſoit le Saint, que les hommes ſeront fous: & quand ils « verront quelqu'un qui ne le ſera pas, ils s'eleveront contre luy « comme contre un fou, parcequ'il ne ſera pas comme eux. «

[b] Cotel. p. 349. a.

Lauſ. c. 20. p. 924. b. c. Pallade raporte que S. Macaire d'Alexandrie eſtant une fois avec Saint Antoine, & voyant qu'il avoit de fort belles feuilles de palmier, dont il faiſoit des nattes, il luy en demanda une botte; ſurquoi Antoine luy ayant répondu, Il eſt écrit: Vous ne deſirerez «

» point ce qui eſt à voſtre prochain ; il n'eut pas pluſtoſt achevé
» ces paroles, que toutes ces feuilles devinrent auſſi ſeches que ſi
» le feu y euſt paſſé. Ce qu'Antoine ayant vu, il dit à Macaire: Il
» paroiſt que le Saint Eſprit repoſe ſur vous, & je vous conſidererai
» deſormais comme l'heritier & le ſucceſſeur de toutes les graces
» que Dieu m'a faites. 'Le meſme Pallade raconte fort au long c.28.p.941.945.
l'hiſtoire de S. Paul ſurnommé le Simple, où l'on voit beaucoup de particularitez de l'eſprit & de la conduite de Saint Antoine. [Nous en allons faire un titre à part.]

'Saint Macaire l'ancien, [c'eſt à dire celui d'Egypte,] vint auſſi Vit.P.l.5.c.7.8.9.p.585.
une fois voir S. Antoine, qui le rebuta d'abord pour eprouver ſa patience, & puis le receut avec joie, en l'aſſurant qu'il y avoit long-temps qu'il ſouhaitoit de le voir. Ils travaillerent enſuite tous deux enſemble à faire des nattes, s'entretenant cependant de divers diſcours de pieté: Et Antoine voyant avec quelle aſſiduité Macaire travailloit, il luy baiſa les mains de joie, en diſant
» avec admiration; Il y a une grande vertu dans ces mains. 'Il predit t.7.c.9.§3.p.668.
&c. » auſſi à un Abbé Ammon "qui il avanceroit beaucoup dans la ver-
V.S.Athanaſe 64,105. tu. [Ce n'eſt pas S. Amon de Nitrie,] mais un "Ammon ou Ammonas qui fut depuis Eveſque. ap.§8.p.994| Boll.17.jan.p.143.b.

[Outre les viſions que Saint Athanaſe raporte du Saint,] 'on Vit P.l.3.c.120.p.519|Eck reg.p.80.
remarque qu'il vit une fois étendus ſur la terre, tous les pieges & tous les filets dont le diable ſe ſert pour nous tromper. Surquoi ayant dit en ſoupirant: Qui pourra paſſer pardeſſus ſans y eſtre
» pris; il entendit une voix qui luy répondit: Antoine, l'humilité
» ſeule le pourra.

» 'Une autre fois il pria Dieu de luy faire voir de quel ſecours & Eck.p.66.67.
de quelle protection les moines eſtoient environnez. Et alors il en vit un environné de lampes toutes en feu, & une grande multitude d'Anges l'épée à la main qui le gardoient avec le meſme ſoin qu'on pourroit faire la prunelle de l'œil. Il entendit auſſi
» une voix qui leur diſoit: Ne luy donnez point de repos, [& ne
» ceſſez point de le faire travailler & combatre] tant qu'il vivra
reſteur. » "debout en ce monde. Et comme il s'étonnoit aprés cela, que le demon puſt encore ſurmonter ceux que Dieu défendoit de cette ſorte; Dieu luy dit que le demon ne pouvoit rien depuis qu'il avoit détruit ſa puiſſance en prenant la nature humaine; & que
&c. l'homme ne tomboit que par le defaut de ſa propre cupidité".

'Ses diſciples admirant un jour ce grand nombre de perſonnes p.96.97.
qui embraſſoient la vie ſolitaire, & l'ardeur avec laquelle ils s'appliquoient à s'avancer dans la vertu, & luy demandant ſi

cette ſerveur dureroit longtemps ; il leur répondit en pleurant, qu'il viendroit un temps que les moines chercheroient les plus grandes villes au lieu des cavernes du deſert, qu'ils y eleveroient des baſtimens ſuperbes, qu'ils aimeroient la bonne chere, qu'en un mot ils ne ſe feroient diſtinguer des gents du monde que par l'habit & le capuce, & par la vanité qu'ils tireroient de leurs fondateurs : Qu'il y en auroit neanmoins encore quelques uns, d'autant plus parfaits qu'il eſt moins aiſé de l'eſtre au milieu de
p.123 la corruption des autres. Le martyrologe des Cophtes parle de cette prediction ſur l'état des moines, & il en marque une autre ſur la fin du monde, ſans la raporter.

p.107. On lit encore qu'il diſoit luy meſme avoir vu deſcendre le Saint Eſprit ſur trois perſonnes, qui en effet en ont paru remplies d'une maniere extraordinaire, ſavoir S. Athanaſe, S. Pacome, & Saint Macaire.

p.102|Vit.P.l.3. c.138.p.520.c| Cotel.p.350. Un frere ayant, à ce qu'on diſoit, fait quelque faute dans un monaſtere, & en ayant eſté repris aſſez aigrement, il s'en alla trouver S. Antoine; ce que les autres voyant, ils le ſuivirent pour le ramener. Ils luy reprochoient ſa faute en la preſence du Saint. Luy au contraire ſoûtenoit qu'il ne l'avoit point commiſe. Saint Paphnuce ſurnommé Cephale, s'y eſtant rencontré, leur dit à tous cette parabole, dont ils n'avoient jamais entendu parler. « J'ay vu ſur le bord du fleuve un homme qui eſtoit dans la bourbe « juſques aux genoux, & quelque uns qui venant luy donner la « main pour l'en retirer, l'y ont enfoncé juſques au cou. Alors S. « Antoine regardant Paphnuce, dit: Voilà un homme qui juge des « choſes ſelon la verité, & qui eſt capable de ſauver les ames. Ces « ſolitaires furent ſi touchez de ce diſcours, qu'ils firent penitence de la conduite qu'ils avoient tenuë, & ramenerent au monaſtere celui qui en eſtoit ſorti par leur faute.

[S. Antoine témoigna la meſme douceur en d'autres rencontres.] Vit.P.l.5.c.9.f 1.p.594.Ecl.p. 103|Cotel.p.347 Un frere qui eſtoit dans le monaſtere de l'Abbé Elie, en ayant eſté chaſſé pour avoir ſuccombé à quelque tentation, il s'en alla trouver Saint Antoine, qui aprés l'avoir gardé quelque temps auprés de luy, le renvoya en ſon monaſtere. Mais les freres ne le voulant pas recevoir, & l'ayant chaſſé une ſeconde fois, il « s'en alla encore trouver Saint Antoine, & luy dit : Mon pere, ils « n'ont pas voulu me recevoir. Surquoi ce grand ſerviteur de Dieu « leur envoya dire ces propres mots: Un vaiſſeau aprés avoir perdu « tout ce dont il eſtoit chargé, & avoir fait naufrage, eſt arrivé « enfin avec grande peine au bord de la mer, où le voyant en cet «

» état, vous voulez le faire perir. Ces paroles leur ayant fait connoiſtre le ſentiment & l'intention du Saint, ils receurent auſſi-toſt ce ſolitaire. [a] Rufin, ou celui ſous le nom de qui il écrit, parle d'un Elie qu'il avoit vu vers l'an 396, âgé de 110 ans, prés d'Antinople en Thebaïde, où il s'eſtoit retiré depuis 70 ans. [Son antiquité peut faire croire que c'eſt celui dont il eſt parlé ici, ſi ce n'eſt qu'il ſemble plutoſt avoir eſté anacorete que ſuperieur d'un monaſtere.] Ce qu'il mangeoit tous les ſoirs en ſa vieilleſſe, eſt determiné dans Pallade à trois onces de pain & à trois olives. [b] Sozomene parle de cet Elie.

[a] Ruf. v. P. c. 12. p. 471. 472.

[b] Lauſ. c. 51. p. 696. c. [b] Soz. l. 6. c. 28. p. 668. c, d.

ARTICLE XI.

Suite des meſmes hiſtoires.

[a] QUELQUES ſolitaires allant de Sceté vers Saint Antoine, monterent, [pour paſſer le Nil,] dans un vaiſſeau où ils trouverent un vieillard qu'ils ne connoiſſoient pas, & qui s'y en alloit auſſi. Eſtant aſſis, ils s'entretenoient de l'Ecriture ſainte, de quelques traitez des Peres, & des ouvrages de leurs mains; ſurquoi ce bon homme ne diſoit mot. Lorſqu'ils furent arrivez, Saint Antoine dit à ces ſolitaires: Vous avez eu, mes freres, une » bonne compagnie en voſtre voyage, en rencontrant ce bon » vieillard. Et ſe tournant vers ce vieillard, il luy dit; Et vous, » mon Pere, vous en avez auſſi trouvé une bonne en rencontrant » ces bons freres. Il eſt vray qu'ils ſont bons, repartit ce ſaint » homme, mais il n'y a point de porte à leur maiſon; & ainſi entre » qui veut dans l'étable, & emmene les beſtes qui y ſont. Ce qu'il diſoit parcequ'ils s'entretenoient de tout ce qui leur venoit en l'eſprit.

[a] Vit. P. l. 5. c. 4 §. p. 567 | Eck. reg. p. 104 | Cotel. g. c. 1. p. 345.

[a] Trois autres ſolitaires ne manquoient point tous les ans de venir voir S. Antoine. Deux d'entre eux le conſultoient ſur leurs penſées, & luy demandoient des avis pour le ſalut de leur ame: le troiſieme ne luy demandoit rien, & ne diſoit pas un ſeul mot. S. Antoine l'ayant remarqué pluſieurs fois, luy demanda enfin » d'où vient qu'il ne luy parloit pas: C'eſt, mon Pere, luy dit le » ſolitaire, qui c'eſt aſſez pour moy de vous voir.

[a] Eck. p. 103, 104 | Cotel. p. 349.

[a] Quelques vieillards ayant raporté à Saint Antoine un miracle fait en leur faveur par un jeune ſolitaire, qui les voyant laſſez de la longueur du chemin, avoit commandé à des aſnes ſauvages » de les porter juſqu'à ſa cellule; le Saint leur répondit: Ce ſolitaire

[a] Eck. p. 106 | Vit. P. l. 5. c. 8. § 1. p. 591 | Cotel. p. 344.

reſſemble à mon avis à un vaiſſeau chargé de toutes ſortes de richeſſes, mais qui court fortune de ne point arriver au port. « « Quelque temps aprés il ſe mit tout d'un coup à pleurer, & à s'arracher les cheveux ; ce que ſes diſciples voyant, ils luy demanderent ce qu'il avoit ainſi à pleurer. Il leur répondit ; Je « pleure de ce qu'une grande colonne de l'Egliſe vient de tomber, « ce qu'il entendoit de ce jeune ſolitaire. Puis il ajouta : Allez le « trouver, & voyez ce qui luy eſt arrivé. Y eſtant allez, ils le trouverent aſſis ſur ſa natte qui pleuroit un peché qu'il avoit commis. Auſſi-toſt qu'il les vit, il leur dit: Faites, je vous prie, que voſtre « ſaint Pere demande à Dieu pour moy de me donner dix jours de « terme, & j'eſpere qu'il recevra ma penitence ; mais il mourut au « bout de cinq jours. 'Il n'apprenoit pas ſeulement les choſes de cette nature par la lumiere de l'eſprit de Dieu, mais quelquefois &c. meſme par le raport des demons : & il le diſoit à ſes freres, afin qu'ils ne ſe laiſſaſſent pas tromper par ces ſortes d'illuſions, [& ne s'imaginaſſent pas pour cela avoir l'eſprit de prophetie.]

Vit. P. l. 5. c. 10 § 2. p. 596 Cotel. p. 343 a.

Ibid. 'On raporte qu'il 'ſe recreoit quelquefois avec ſes freres, & qu'un homme qui chaſſoit aux beſtes ſauvages dans le deſert, l'ayant apperceu, & s'en eſtant ſcandalizé, le Saint ſe ſervit de la comparaiſon ordinaire de l'arc, pour luy faire comprendre que ce ſeroit faire tomber les foibles dans la défaillance, de vouloir qu'ils euſſent toujours l'eſprit bandé, & ne ſe relaſchaſſent jamais; ce qui ſatisfit & toucha cette perſonne.

χαεσπλίζ ὁμως.

Vit P. l. 5. c. 15. § 1 p. 620 Cotel. p. 341. a. 'Saint Antoine ſe perdant un jour dans la conſideration de la profondeur des jugemens de Dieu, il luy dit, en luy adreſſant ſa parole: Seigneur, d'où vient que quelques uns meurent ſi jeunes, « & que d'autres paſſent juſques à une extreme vieilleſſe ? que « quelques uns ſont ſi pauvres, & d'autres ſi riches ? & que les « méchans eſtant dans l'abondance, les gents de bien ſont accablez « de neceſſité? Il entendit alors une voix qui luy répondit: Antoine, « penſez ſeulement à vous meſme, ſans vous enquerir de ces choſes: « ce ſont des jugemens de Dieu, que vous n'avez pas beſoin de « connoiſtre. «

Vit. P. § 4. p 620 2 Cotel. p. 345. 'Quelques vieillars, dont l'un ſe nommoit Joſeph, vinrent une fois trouver Saint Antoine. Voulant eprouver quelle eſtoit leur vertu, il fit tomber l'entretien ſur les ſaintes Ecritures, & demanda à chacun ce qu'il penſoit d'un tel ou d'un tel endroit, commençant par les plus jeunes. Ils dirent chacun ce qu'il leur ſembloit : Mais Antoine répondoit toujours qu'ils n'avoient pas encore trouvé la verité. Enfin il demanda auſſi à l'Abbé Joſeph;

Et

„ Et vous, comment entendez vous cela ? Il répondit: Je n'en ſçay
„ rien : Et Antoine prenant la parole, dit : L'Abbé Joſeph qui a
„ avoué ſon ignorance, eſt le ſeul qui ait trouvé la verité.

'Quelques freres qui l'eſtoient venus voir, luy demandant l'explication d'un endroit du Levitique, il ſortit, & s'en alla dans le deſert, où il demeura long-temps en prieres, priant Dieu tout haut qu'il luy envoyaſt Moyſe pour l'inſtruire de ce paſſage. Ammonas l'avoit ſuivi ſecrettement, & il aſſuroit qu'il avoit entendu une voix qui luy parloit, mais ſans pouvoir entendre ce qu'elle luy avoit dit. Cotel. p. 349.

ARTICLE XII.

Saint Antoine va à Alexandrie combatre les Arieus. Il y voit Didyme.

[IL faut venir enfin à l'hiſtoire de la mort de Saint Antoine, à laquelle il ſemble qu'il ſe ſoit voulu preparer par le voyage qu'il fit à Alexandrie vers l'an 355, à la priere de S. Athanaſe & des autres Prelats, & de tous les Catholiques, pour y rendre témoignagne à la divinité de J.C, & à la doctrine de S. Athanaſe. Ath. v Ant. p. 491. c | Hier. en. 33 p. 205. a | Ruf. l. 11 c. 7 p. 181. 2.

Note 8. V. S. Athanaſe § 65.

'Tous les Fideles ſe rejouirent dans Alexandrie de ce qu'un ſi grand homme prononçoit des anathemes contre l'hereſie Arienne. 'Ils couroient tous pour voir Antoine. Les payens meſmes, & Ath. p. 491 d. p. 492. a.
„ leur preſtres, alloient à l'egliſe, en diſant ; Nous voulons voir
„ l'homme de Dieu : car tous generalement le nommoient ainſi.
[Outre la reputation qu'il avoit partout dés auparavant,] le Seigneur delivra alors par ſes prieres pluſieurs poſſedez, & rendit la ſanté de l'eſprit à diverſes perſonnes qui l'avoient perduë. Ainſi un grand nombre de perſonnes, & de payens [auſſi-bien que d'autres,] deſiroient de toucher au moins le ſaint vieillard, croyant que cela leur ſeroit utile : Et en ce peu de jours qu'il demeura dans la ville, il s'y convertit plus d'infideles qu'il ne s'en convertiſſoit d'ordinaire en toute une année. 'Quelques uns croyant que b. cette grande multitude qui le preſſoit, ne pouvoit que luy eſtre importune, & la voulant faire retirer, il leur dit d'un viſage
„ tranquille : Ils ne ſont pas en plus grand nombre que les demons
„ que nous avons à combatre ſur la montagne.

'Il y avoit alors à Alexandrie un aveugle celebre nommé 'Didyme, qui ayant perdu la vuë dés l'âge de quatre ans, s'eſtoit neanmoins rendu tres habile en toutes ſortes de ſciences, & eſtoit fort eſtimé de S. Athanaſe & de tous les Prelats Catholiques, à Lauſ. c. 4. p. 904. c. d | Ruf. p. 181. 1. &c.

V. ſon titre.

Lauſ.c.4.p.904. e. cauſe qu'il défendoit genereuſement la foy de Nicée. S.Antoine l'alla voir chez luy par trois fois, & Didyme l'ayant prié de faire l'oraiſon, il ſe mit auſſi-toſt à genoux, ſans s'en faire prier une ſeconde fois, pour luy apprendre par ſon exemple à obeïr promtement.

Hier.ep.33.p. 205.a.b|Ruf.p. 181.2. Didyme le vint auſſi viſiter; & dans l'entretien qu'ils eurent enſemble ſur les ſaintes Ecritures, S.Antoine admirant ſon grand genie, & relevant par ſes loüanges la vivacité de ſon eſprit, luy demanda s'il n'avoit point de regret d'eſtre privé de la vuë. La pudeur empeſcha Didyme de répondre; mais Antoine l'ayant preſſé une ſeconde & une troiſieme fois, il fut contraint de luy avouer avec ſimplicité que cela ne luy faiſoit pas peu de peine: ſurquoi Antoine luy fit cette réponſe, Je m'étonne qu'un homme « judicieux comme vous, regrette des yeux qui ſont communs aux « mouches, aux fourmis & aux autres animaux les plus mepriſables « auſſi-bien qu'aux hommes, & qu'il ne ſe rejouiſſe pas de poſſeder « une lumiere qui ne ſe trouve que dans les Apoſtres, dans les Sa- « Ruf ib. ints & dans les Anges, par laquelle nous voyons Dieu meſme, & « Vit.P.l.3 c.218. p.533.1. qui allume dans nous le feu d'une ſcience ſi lumineuſe. Il vaut « bien mieux eſtre éclairé dans l'eſprit que dans le corps, & avoir « ces yeux ſpirituels qui ne peuvent eſtre obſcurcis par les pailles « du peché, que non pas ces yeux charnels qui peuvent par un « ſeul regard impudique precipiter un homme dans les enfers. «

c.130.p.519|l.7. c.15.§ 2.p.671. Dans les paroles des ſolitaires attribuées à Rufin & à Paſcaſe, il eſt dit que S.Antoine eſtant dans ſa cellule, entendit une voix qui luy diſoit qu'il n'eſtoit pas encore auſſi avancé dans la pieté qu'un corroyeur d'Alexandrie; qu'il partit auſſi-toſt pour l'aller trouver; & que ce corroyeur ne luy ayant declaré autre choſe, ſinon qu'il croyoit que tous les autres ſeroient ſauvez à cauſe de leur vertu, & luy ſeul puni eternellement pour ſes pechez; Saint Antoine jugea qu'il ſe ſanctifioit plus dans le repos de ſa maiſon que luy dans les exercices de ſa ſolitude. [Quoy qu'il en ſoit de cette hiſtoire, il y a aſſez peu d'apparence que Saint Antoine ſoit venu exprés à Alexandrie pour ce ſujet; & il eſt plus probable qu'y eſtant déja, ſoit lorſqu'il y fut appellé par S.Athanaſe, ſoit lorſqu'il y vint durant la perſecution de Maximin, il viſita ce corroyeur dont Dieu luy avoit fait connoiſtre la vertu.]

Cotel.g.t 1.p. 348.c. On trouve encore qu'eſtant dans le deſert, il eut revelation qu'il y avoit dans la ville un medecin egal à luy, qui donnoit tout ce qui luy reſtoit aux pauvres, & qui chantoit toujours le *Sanctus* comme les Anges. *τὸν τρισάγιον.*

ARTICLE XIII.

Mort de S. Antoine: Pourquoi il veut qu'on tienne ſa ſepulture ſecrette: Son corps eſt apporté en France.

'SAINT Antoine en ſortant d'Alexandrie guerit encore une poſſedée en preſence de S. Athanaſe qui le reconduiſoit. Il s'en retourna enſuite avec joie ſur ſa montagne, comme dans ſa veritable maiſon; [mais ce ne fut ſans doute qu'aprés avoir viſité ſes monaſteres de Dehors,] 'où il eſt certain qu'il vint peu de mois avant ſa mort. 'Ce fut pour dire adieu à ſes freres, & les aſſurer que ſa mort eſtoit proche, comme Dieu le luy avoit revelé. 'Il avoit alors prés de cent cinq ans. Ses freres le preſſerent fort de demeurer avec eux pour y terminer ſa vie. 'Mais il le leur refuſa pour pluſieurs raiſons qu'il faiſoit aſſez connoiſtre par ſon ſilence, & principalement pour eviter les honneurs ſuperſtitieux que les Egyptiens avoient accoutumé de rendre aux corps de ceux qui mouroient dans la pieté.

Ath.v.Ant.p. 492.b.c.

p.501.c|502.d.

p.501.c.

d.

p.502.a.b.

'Il s'en retourna donc ſur la montagne la plus reculée, où il faiſoit ordinairement ſa demeure, & il y mourut enfin quelques mois aprés, le 17 de janvier, auquel les Egyptiens, les Grecs, & les Latins celebrent aujourd'hui ſa feſte, auquel elle eſt marquée par les plus anciens martyrologes, meſme par ceux qui portent le nom de S. Jerome; & auquel l'Egliſe Orientale la celebroit dés le milieu du V. ſiecle, comme on le voit par la vie de Saint Euthyme. 'On ne doute pas que ce n'ait eſté en la 105.e année de ſon âge, & en la 19.e de Conſtance, comme on le lit dans les meilleures editions de la chronique de S. Jerome, '& comme S. Gregoire de Tours l'a lu de ſon temps; [c'eſt à dire que ce fut au commencement de l'an 356 de J.C.

d|503.d.

Boll.17.jan p 117.§ 57-59.

§ 18|Vit.P.n p. 29.

Gr.Th.Fr.l.1. c.38.p.28.

On chaſſoit en meſme temps S. Athanaſe d'Alexandrie, pour y introduire par le fer & par le feu George de Cappadoce: & ce fut peut-eſtre pour ce ſujet que S. Antoine, voulant montrer qu'il mouroit en la communion de S. Athanaſe,] 'ordonna qu'on luy portaſt l'une de ſes deux 'tuniques de poil, avec un manteau tout uſé que ce ſaint Eveſque luy avoit donné tout neuf, [aprés celui dans lequel il avoit enterré Saint Paul.] Il fit donner ſon autre tunique à l'Eveſque Serapion, [qu'on croit eſtre le grand Serapion de Thmuis] 'ſon 'ami particulier, & le plus illuſtre Eveſque qui fuſt alors dans l'Egypte [aprés S. Athanaſe.] 'Le martyrologe des

Ath.p.503.e.

μανδύαν lat.

&c.

p.497.d.

Ecl. reg p.1241.

Cophtes ajoute qu'il laiſſa ſon baſton à S. Macaire, [apparemment à celui d'Egypte, qu'on lit avoir eſté ſon diſciple.]

Ath.v.Ant.p. 503.504. Ceux qui receurent ces legs du bienheureux Antoine, les conſerverent comme des choſes de tres grand prix, parcequ'il ſembloit en les voyant qu'on le viſt luy meſme, & l'on ne pouvoit les porter ſans joie, à cauſe qu'en eſtant revétu, on croyoit l'eſtre auſſi de ſes maximes & de ſes penſées.

p.502.d. Lauſc.25.p. 937. a Ath p.503.b.c. Il mourut entre les bras des deux diſciples qui demeuroient auprés de luy depuis 15 ans, [c'eſt à dire] d'Amate & de Macaire, puiſque ce furent eux qui l'enterrerent. a Il leur recommanda ſur toutes choſes, que s'ils vouloient témoigner qu'ils l'aimoient, & qu'ils ſe ſouvenoient de luy comme de leur pere, ils ne ſouffriſſent point que l'on portaſt ſon corps en Egypte, mais qu'ils le miſſent en terre ſans que perſonne qu'eux en ſçeuſt le lieu, de peur que Pergame qui eſtoit un homme riche en ces quartiers là, [ou quelque autre que ce fuſt,] n'enlevaſt ſon corps pour le faire porter chez luy & luy baſtir une chapelle,

Hier.v.Hil.p. 249.a. Boll.17.jan.p. 140.b|Vit.P.n. p.73. b Caſſ.col.15.c. 3.p.617. c Ath.p.502.b. Il faut ſavoir pour cela que les Egyptiens par une coutume qu'ils avoient receuë de leurs anceſtres, b & qui venoit en partie de la ſituation du pays ſujet aux debordemens du Nil, c enſeveliſſoient & envelopoient de quantité de linges les corps des perſonnes qui mouroient dans la pieté, particulierement ceux des ſaints Martyrs. Mais au lieu de les enterrer enſuite, il les mettoient ſur de petits lits & les conſervoient ainſi dans leurs maiſons, croyant leur rendre beaucoup d'honneur. C'eſt ce que Saint Auguſtin dit qu'ils appelloient *Gabbaras*. d Saint Antoine avoit ſouvent prié les Eveſques d'inſtruire leurs peuples pour les tirer de cette erreur, dont il avoit auſſi fait honte à divers laïques; & il en avoit repris ſeverement quelques femmes, leur faiſant voir que cela n'eſtoit conforme ni aux loix, ni à la pieté, puiſque l'on conſervoit dans des ſepulcres les corps des Patriarches & des Prophetes, & que celui meſme de J. C. avoit eſté mis dans le tombeau. Ainſi il leur fit connoiſtre qu'on ne peut ſans faute n'enterrer pas les corps

Aug.ſ.361.c.12. 2411.g. d Ath.p.502.b.c.

d. des morts, quelques ſaints qu'ils puiſſent eſtre. Et ſes diſcours eurent tant de force, que pluſieurs de ceux qui les entendirent, enterrerent depuis cela leurs morts, & rendirent graces à Dieu de l'inſtruction qu'Antoine leur avoit donnée.

d. Ce fut donc principalement par la crainte que l'on ne rendiſt à ſon corps ces honneurs ſuperſtitieux, qu'il ne voulut pas mourir parmi ſes diſciples dans la montagne de Dehors, mais s'en retourna dans la plus reculée, & qu'il défendit à ſes diſciples de decou-

p.503.b.

vrir jamais à perſonne le lieu où ils l'auroient enterré. 'Le martyrologe des Cophtes dit que c'eſtoit parcequ'il avoit en execration ceux qui expoſoient publiquement les corps des Saints, non pour les faire honorer, mais pour en tirer de l'argent. Ecl. reg. p. 124.

[Saint Athanaſe ne raporte aſſurément avec tant d'étenduë les ſentimens de S. Antoine ſur ce ſujet, que parceque c'eſtoient les ſiens propres: Et en effet,] 'Saint Jean de Damas nous aſſure qu'il défendoit de mettre les reliques des Saints 'dans des chaſſes, & qu'il ordonnoit qu'on les miſt en terre, pour abolir la coutume abſurde des Egyptiens, qui mettoient leurs morts ſur des lits. 'Il ne put neanmoins abolir entierement cette coutume, puiſque S. Auguſtin ſuppoſe qu'elle ſe pratiquoit encore de ſon temps dans l'Egypte par les Chrétiens. [On ne voit rien de ſemblable dans le reſte de l'Egliſe: & lors meſme qu'on oſtoit les corps des Saints de leurs tombeaux, c'eſtoit pour les remettre dans d'autres, comme il paroiſt par la tranſlation de S. André, de S. Luc, & de S. Timothée, par celle de S. Gervais & S. Protais, par celle de S. Martin, & par beaucoup d'autres:] & meſme les Fideles de Tarragone ayant pris chacun ce qu'ils pouvoient des cendres de S. Fructueux leur Eveſque, & de ſes compagnons, qui avoient eſté brulez ſous Valerien le 21 de janvier 259, ce Saint s'apparut à eux, pour les avertir de rendre ce qu'ils en avoient pris, & de mettre toutes ces cendres enſemble dans le tombeau.

ἀν λειψαξ. Jo. D. im l. 1. p. 714 | Vit. P. n. p. 73. 1. Vit. P. p. 73. 2 | Aug. ut ſup. Boll. 21. jan p. 340. § 6 | 341. c.

[Dieu ne voulut pas neanmoins que le corps de Saint Antoine demeuraſt toujours caché.] 'Il fut decouvert par une revelation ſous 'l'empire de Juſtinien, [a] l'an 21 d'aprés le Conſulat de Baſile, [c'eſt à dire en 561.] Il fut porté en grande ſolennité à Alexandrie, où il fut mis & inhumé avec beaucoup d'honneur dans l'egliſe de Saint Jean Battiſte, ['baſtie ſous Theodoſe & ſous Arcade par le Patriarche Theophile, ſur les demolitions du temple de Serapis. Nous ne pouvons point douter de cette tranſlation,] puiſqu'elle eſt atteſtée par Victor de Tunes, qui eſtoit alors banni à Canope. Car ce bourg où il dit qu'il a eſté depuis l'an 556 juſques en 565, n'eſtoit 'qu'à quatre ou cinq lieuës d'Alexandrie: [& ainſi il peut avoir eſté témoin occulaire de cette tranſlation;] 'ſans parler de Saint Iſidore de Seville [qui vivoit preſque en meſme temps,] de Bede, d'Uſuard, & des autres poſterieurs. 'Quelques nouveaux martyrologes en marquent la feſte 'en divers jours.

Nota 9. [a] Vic. T. p. 11. 2. V. Theodoſ. l. 354. à 12. milles. &c. Bed. ch. r. t. 2. p. 115. 2 | 12. 1. Boll. 17. jan p. 148. f. p. 149 § 2.

'On ajoute que le corps de Saint Antoine fut depuis transferé à Conſtantinople lorſque les Sarrazins s'emparerent de l'Egypte vers l'an 635; & qu'enfin il a eſté apporté à Vienne en Dauſiné par p. 149-162, 1135.

un ſeigneur du pays nommé Joſſelin, à qui l'Empereur de Conſtantinople l'accorda vers l'an 980. Bollandus parle amplement de tout cela. Ce qu'on en peut dire d'aſſuré, c'eſt qu'on l'a toujours honoré au dioceſe de Vienne depuis le pontificat d'Urbain II, c'eſt à dire depuis l'an 1090 ou environ. On l'a particulierement invoqué pour la maladie appellée par les anciens le feu ſacré, & depuis le feu de Saint Antoine: & quelques perſonnes s'eſtant liées enſemble pour ſervir les malades qui venoient viſiter les reliques du Saint, il s'en fit vers l'an 1095 une congregation, qui devint un ordre formé de Chanoines de Saint Auguſtin ſous Boniface VIII, en l'an 1297. Bollandus traite fort au long de toutes ces choſes, & du T que portent ces Religieux, & de la
p.157. maniere dont on a accoutumé de peindre S Antoine. Il raporte un miracle qui paroiſt fort atteſté, arrivé le 11 de juin 1576, pour punir quelques ſoldats du Duc d'Alençon qui blaſphemoient contre le Saint, & en briſoient une ſtatuë.

ARTICLE XIV.

Des écrits du Saint.

Hier.v.ill.c.88. p.296.c. SAINT Jerome nous aſſure que Saint Antoine avoit écrit en egyptien ſept epiſtres à differens monaſteres, toutes remplies des maximes des Apoſtres, comme elles en avoient le ſtyle. Il dit qu'on les avoit traduites en grec, & que la principale eſtoit
Bellar. Du Pin, t.2.p.194. celle qu'il adreſſoit aux Arſenoïtes. On croit que ce ſont celles &c. que nous avons en latin dans le III. tome de la bibliotheque des Peres. [On les a toutes intitulées *aux Arſenoïtes*, contre ce que dit S. Jerome. Mais cela n'eſt rien, n'y ayant que la ſeconde où le nom
Du Pin, p.195. des Arſenoïtes ſoit exprimé dans l'inſcription.] Il y a aſſurément beaucoup de pieté dans ces lettres; [mais le latin preſque inintelligible en beaucoup d'endroits, les defigure extremement. Il y a auſſi quelque ſujet de s'étonner qu'on y trouve ſi ſouvent les meſmes phraſes, dont quelques unes ſont aſſez extraordinaires.]
Bib.P.t.3.p.25.c. L'auteur témoigne dans la ſeconde, qu'il eſtoit prés de ſa fin.
p.34.c. Dans la ſettieme, il eſt parlé d'Arius qui s'eſtoit elevé à Alexandrie contre le Fils de Dieu. [L'endroit eſt corrompu, ou la lettre
Boll. 14.may, p. p.70.c. n'eſt pas entiere.] Nous avons encore une petite lettre de Saint Antoine à S. Theodore de Tabenne.

[Les anciens n'ont point marqué que Saint Antoine euſt écrit
Cod.reg.t.1.p.3 aucune autre choſe.] Nous avons neanmoins ſous ſon nom quel-

ques regles pour les ſolitaires du monaſtere de Nacalon qui les luy avoient demandées; elles ont eſté recueillies dans la collection de S. Benoiſt Abbé d'Agnane au dioceſe de Montpellier, qui vivoit ſous Louis le debonnaire. 'M.r Bulteau ſemble ne pas regarder cette regle comme une piece fort aſſurée. 'Elle a ſans doute eſté ſuivie par les moines de l'Orient, qui ont pris, & qui prennent encore aujourd'hui le titre de moines de Saint Antoine, comme font ceux du mont Liban. Bult.ori p.49. p.50.

'Le P. Labbe, & Bollandus, citent un ſermon de la vanité du monde, & de la reſurrection des morts, donné ſous le nom de S. Antoine par Gerard Voſſius, & imprimé dans le IV. tome de la bibliotheque des Peres de Cologne. [Il n'eſt point dans celle de Paris.] 'On remarque qu'il eſt aſſez du ſtyle des lettres attribuées à S. Antoine, quoique plus elegant & plus elevé: mais on ne voit pas de preuve qu'il ſoit veritablement de luy. Lab.ſcript.1 p. 92 Boll.17.jan. p.118.§ 62. Du Pin, p.195. 196.

[Bellarmin reprend Tritheme de luy avoir attribué deux livres de ſermons, où S. Baſile, S. Chryſoſtome, Photius meſme, & divers autres, ſont citez, quoique beaucoup poſterieurs à S. Antoine.] 'C'eſt ce qu'on appelle *la Meliſſe*: Et cela a eſté oſté dans quelques editions de Tritheme. Boll.§ 62.

'Abraham Eckellenſis Maronite, a donné en latin l'an 1641, ſous le nom de S. Antoine, vingt epiſtres trouvées dans un manuſcrit Arabe, 'dont les ſept premieres ſont celles que nous avions déja, mais dans un autre ordre, & traduites par luy ſur l'Arabe. 'Il pretend qu'elles ont eſté traduites de l'egyptien en ſyriaque dés le temps de S. Hilarion: '& le titre de la verſion Arabique qu'il a eue, porte qu'elle a eſté faite vers l'an 800, par un Abraham moine Egyptien de l'ordre de Saint Antoine. [Il n'établit point autrement la verité de ces pieces.] Ecc.ep. pr.p.7. p.6. p.6.7.

'Il a donné cinq ans aprés, diverſes autres pieces du meſme Saint, ou qui regardent ſon hiſtoire, & qu'il dit eſtre receuës pour legitimes par toutes les diverſes ſectes de l'Orient. [L'autorité d'Eckellenſis n'eſt pas des plus grandes parmi les perſonnes habiles. Neanmoins on peut dire que toutes ces pieces, à la reſerve d'une, ne paroiſſent pas mauvaiſes. La premiere qui eſt ſa regle, eſt la meſme que celle qui eſt dans S. Benoiſt d'Agnane.] reg. pr p.9.10.

'Il y a enſuite vingt petits ſermons ou inſtructions ſur diverſes vertus, 'dans le ſixieme deſquels il eſt dit que les Anges ſont tombez, & ont eſté depouillez de leur honneur & de leur gloire pour avoir vu des femmes. [Cette penſée eſt aſſez commune dans les anciens, & ſe trouve peu ce me ſemble dans ceux qui reg.p.12. p.18.19.

p.45. ſont venus depuis le IV. ſiecle.] 'Il y a enſuite diverſes exhortations, [de la premiere deſquelles, qui eſt aſſez longue, il ſemble
p.53. qu'on ait ſujet de douter,] 'puiſqu'il y cite l'autorité de *nos peres ſpirituels*.[Car S.Antoine n'a guere eu d'autre maiſtre dans la vie
p.66. ſolitaire, que l'Eſprit de Dieu.]Il y en a une autre où ſe parlant à luy meſme il ſe nomme Antoine.

p.93-107. 'On a encore dans le meſme volume deux recueils de diverſes réponſes du Saint à des demandes que luy faiſoient les ſolitaires, [dont une grande partie, & preſque tout le dernier recueil, ſe
p.70-92. trouve dans les vies des Peres.] 'Avant ces deux recueils, il y en a un autre qui contient diverſes ſentences du meſme Saint,[dont la pluſpart ſont auſſi dans les vies des Peres,] avec des explications
pr.p.7. 'qu'on dit avoir eſté faites peu aprés S. Antoine par un ancien ſolitaire, à la priere des autres moines. [Il y a quelquefois de fort belles choſes, & quelquefois auſſi des faits qui ne paroiſſent
reg p.74. pas fort aſſurez.] 'On y voit citer le bienheureux Evagre, [mort
p.71. vers 399;] 'un bienheureux interprete qui a écrit un livre "De la conduite parfaite; & l'Abbé Bemen [ou Pemen,qui a vécu bien avant dans le V.ſiecle.] *de perfect. o-neregiminis.*

p.108.118. 'Pour ce qui eſt de la vie du Saint qu'on y trouve encore, tirée d'un livre intitulé *La clef de la porte de paradis*,[c'eſt une piece en-
p.117. tierement fabuleuſe & ridicule.]On y voit l'origine de la fantaiſie des peintres,qui mettent aſſez ſouvent un pourceau auprés de S.Antoine.

p.119-124. 'Il y a enſuite un extrait du martyrologe des Cophtes,qui contient un abregé de la vie de S.Antoine [preſque tout tiré de Saint Athanaſe, ou des auteurs les plus aſſurez; ce qui peut autoriſer les autres choſes que nous ne trouvons pas ailleurs. Ce qui y
p.123. paroiſt de moins recevable,] c'eſt ce qu'il dit, que le Saint tira l'habit monaſtique de la meſme viſion où il apprit à méler le
p.120. travail à la priere pour eviter l'ennui. 'Car pour ce qui y eſt dit
Ath.v Ant.p. 460.a. qu'il cuiſoit ſon pain deux fois l'année, 'au lieu que S. Athanaſe dit qu'on luy en apportoit,[c'eſt apparemment une pure faute de la traduction.]

p.461-477.|Du Pin,t.3.p.195. 'On peut conter entre les ouvrages de Saint Antoine,la longue exhortation que S.Athanaſe en raporte dans ſa vie, qui contient pluſieurs inſtructions tres utiles, avec les autres paroles qu'on trouve de luy, tant dans cette vie, [qu'en beaucoup d'autres endroits.]

ART. XV.

ARTICLE XV.

Quelques eloges donnez à S. Antoine.

V.S. Athanaſe §106.

[PERSONNE n'ignore J'que Saint Athanaſe a cru employer utilement un temps auſſi precieux que le ſien" à écrire la vie de S. Antoine, & pour l'avantage qu'il trouvoit luy meſme dans le ſeul ſouvenir de ce Saint,& pour celui qu'il eſperoit procurer à tous ceux qui embraſſoient l'état monaſtique, dont la vie d'Antoine eſt,dit-il,un parfait modele. 'Auſſi Saint Gregoire de Nazianze dit qu'en décrivant les actions du divin Antoine, il a fait ſous la forme d'une hiſtoire la regle de la vie religieuſe. 'Cet ouvrage fut auſſi-toſt traduit en latin par Evagre [Preſtre & depuis] Eveſque d'Antioche,[& devint ainſi en peu de temps tres celebre dans toute l'Egliſe, auſſi-bien dans l'Occident que dans l'Orient.] Ath.v.Ant p. 451.a.b. Naz. or. 21.p. 376.a. Hier.v Ill.c.135. p.302.d.

'S. Auguſtin nous apprend luy meſme, que comme il heſitoit encore" à ſe convertir, un de ſes amis nommé Potitien l'eſtant venu voir, luy parla de S. Antoine, dont le nom qui" eſtoit,dit-il, ſi celebre parmi ceux qui font profeſſion de ſervir Dieu,luy avoit juſqu'alors eſté inconnu, quoique les merveilles de Dieu dans ce Saint, fuſſent certifiées par des témoins irreprochables. 'Potitien luy raporta enſuite comment deux perſonnes qui eſtoient à Treves à la Cour de l'Empereur, ayant rencontré en ſe promenant le livre de la vie de ce Saint,& en ayant lu quelques pages, en furent ſi touchez,qu'ils abandonnerent auſſitoſt toutes choſes, & ſe reſolurent de vivre en ſolitude au lieu meſme où ils avoient trouvé ce livre: 'Et ce recit ne contribua pas peu à la parfaite converſion de S. Auguſtin. Aug conf'.8.c. 6.p.61.1.a.l. en l'an 386. *excellenter clarebat.* c.d[2.a. c.7.p.61.2.a.

'S. Chryſoſtome cite auſſi le livre de la vie de Saint Antoine,& exhorte tous ſes auditeurs à le lire, pour y apprendre la veritable ſageſſe, par l'exemple du grand & du bienheureux Antoine, qui eſtoit dans la bouche & dans l'eſtime de tout le monde, qui dans un pays tel que l'Egypte, avoit preſque egalé la gloire & la vertu des Apoſtres, qui paroiſſoit tout rempli de l'eſprit de prophetie, qui avoit montré par ſon exemple ce que J. C. a commandé par ſes preceptes,& qui eſtoit luy meſme une preuve admirable de la verité de noſtre religion,[n'y ayant point de ſecte où l'on puiſſe trouver un auſſi grand homme. J'Il s'étend encore beaucoup à relever par des eloges magnifiques la vie des ſolitai- Chry.in Matt. h.8.p.97.c.d.e. p.95-97.

res d'Egypte, dont S. Antoine avoit eſté le pere & le fondateur.

Soz l.1.c.13.p. 420-422. 'Sozomene fait un abregé de la vie de ce Saint, & un fort bel eloge de ſa vertu, [qui eſt viſiblement tiré de S. Athanaſe.]

Ephr.t.2.or.32. p.264.265. 'Nous avons divers paſſages de cette vie & divers eloges de S. Antoine dans les ouvrages qui portent le nom de Saint Ephrem.

or.3.p.225 a b,c 'L'auteur pour arreſter le zele indiſcret de ceux qu'on appelloit Paſtres dans la Meſopotamie, les prie de jetter les yeux ſur la vie de l'Abbé Antoine, où ils verront qu'il avoit ſuivi en toutes choſes l'ordre qu'il avoit receu du Ciel, & qu'il eſtoit toujours demeuré dans les bornes de la diſcretion. Il recommande ſurtout le ſoin que ce Saint avoit de travailler des mains.

Eck.reg.p.84| Cotel.g.t.1.p. 350 a. 'On raporte qu'un ſolitaire ayant demandé à Dieu de voir tous les ſaints Peres, [un Ange] les luy montra tous dans une viſion, hormis S. Antoine, dont il luy dit, Où eſt Dieu, là eſt Antoine. « On dit qu'il ne luy voulut pas faire voir ce Saint, tant pour le tenir dans l'humilité, que pour montrer l'eminente gloire où S. Antoine eſtoit elevé. [Mais ce n'eſt pas ſur ces viſions vraies ou fauſſes que l'eſtime que nous en devons faire eſt fondée.

Syneſe n'eſtant pas encore Eveſque, & meſme connoiſſant encore aſſez peu la religion Chrétienne, ne laiſſe pas de témoi-

Syn.dio,p.51.b. c. gner une admiration extraordinaire pour Saint Antoine. 'Il le compare avec ceux qu'il eſtimoit eſtre les plus grands genies de l'antiquité; & il ajoute: Si ceux dont je parle avoient le meſme « genie qu'Amon & qu'Antoine, nous ne demanderions point « qu'ils cultivaſſent leur eſprit, & le rendiſſent capable par l'étude « des ſciences, de contempler la verité, puiſqu'ils pourroient ſe « contenter de la grandeur de leur ame, à qui ce ſeroit une meſme « choſe d'entreprendre & d'executer. Que ſi je pouvois rencon- « trer une perſonne de cette nature, j'aurois pour elle du reſpect « Nil.l.1.ep.232. p.86. & de la veneration preſque comme pour une divinité: 'S. Nil « l'appelle le divin flambeau de l'Egypte, qui avoit laiſſé à l'Egliſe aprés ſa mort le modele d'une vie parfaite.

ARTICLE XVI.

S. Hilarion vient voir la demeure de S. Antoine: De Sarmate, Amate, & Macaire ſes diſciples.

[DIEU revela apparemment à S. Hilarion la mort de Saint Antoine auſſi-toſt qu'elle arriva. 'Car 'Ariſtenete, qui V.Conſtan. « 58. quelque temps auparavant eſtoit venüe viſiter S. Antoine avec

Elpide ſon mari, fait Preſet d'Orient [en 361,] & avec trois enfans tout petits, eſtant allée en Paleſtine dans le deſſein de retourner encore le voir, & eſtant auparavant venüe voir S. Hilarion, ce Saint luy dit en fondant en larmes, qu'il euſt bien voulu aller auſſi voir Saint Antoine, s'il n'euſt point eſté retenu comme en priſon dans ſon monaſtere, ou ſi ce voyage euſt pu eſtre utile; mais qu'il y avoit déja deux jours que le monde avoit eſté privé d'un tel pere. Il vint neamoins [un an aprés] à la montagne où le Saint avoit demeuré, ayant voulu celebrer le jour de ſa mort au lieu où il avoit fini ſa vie, en y paſſant toute la nuit en prieres. Il voulut meſme coucher dans ſon petit lit, & il le baiſoit comme ſi S. Antoine n'euſt fait que de le quitter. p.248.c. d. p.249.a.

Il trouva en ce lieu deux des diſciples du Saint, Iſaac, & Peluſien, dont le premier avoit ſervi d'interprete à S. Antoine, [lorſqu'il vouloit parler à des Grecs.] Ce furent eux qui luy montrerent tout ce qui pouvoit alors reſter de S. Antoine. Mais Hilarion les ayant priez de luy montrer le lieu de ſa ſepulture, ils le menerent à l'écart, & on ne ſçait s'ils le luy montrerent ou non, à cauſe de la défenſe que Saint Antoine en avoit faite. [Il ſemble donc qu'Iſaac & Peluſien fuſſent ceux qui habitoient alors ſur cette montagne, & ceux meſmes qui avoient enterré S. Antoine. Mais comme cela n'eſt pas expreſſément marqué, puiſqu'ils pouvoient ſe rencontrer par hazard ſur la montagne lorſque S. Hilarion y arriva, & avoir appris des autres le lieu de ſa ſepulture, ſi toutefois ils le ſavoient, ce que S. Jerome ne dit pas; cela ne nous empeſche point de croire que ce furent Amate & Macaire qui l'enterrerent, puiſque Pallade le dit poſitivement.] S. Jerome meſme le dit d'Amate. p.248.d. p.249.a. v. Paul p 237 a.

On remarque qu'aprés la mort de S. Antoine, le Ciel fut fermé en ces quartiers là durant trois ans; ce qui faiſoit dire aux habitans que les elemens meſmes regrettoient la mort de ce Saint: & Dieu n'accorda de la pluie qu'aux prieres de S. Hilarion, auquel tout le peuple s'eſtoit adreſſé comme au ſucceſſeur de S. Antoine. v. Hil. p.249.a.

Le monaſtere meſme du Saint, où il demeuroit avec ſes deux diſciples, tomba l'an 357 entre les mains des Sarrazins, qui y tuerent Sarmate, dont S. Jerome dit ſur l'an 356, que luy, Amate, & Macaire, eſtoient illuſtres entre les diſciples de S. Antoine. chr. v. Paul p. 239. 240.

S. Sidoine conte Sarmate, auſſi-bien que S. Antoine, entre les ſolitaires les plus illuſtres par l'auſterité de leur vie. [a] Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain au 11 d'octobre, comme un ſaint Martyr, diſant qu'il fut tué pour J C. [Et il eſt ordinaire de voir Sid. car. 16. p. 384. a Bar. 11. 09. d

mettre au rang des Martyrs les Saints qui ont eſté tuez par les barbares, quoique ſouvent on ne voie pas qu'ils ayent eſté tuez comme Chrétiens plutoſt que comme Romains.]

Hier.v. Paul.p. 237.a. 'Il paroiſt que Saint Jerome apprit d'Amate & de Macaire l'hiſtoire de S. Paul ermite ; & qu'ils vivoient encore tous deux lorſqu'il l'écrivit en latin vers l'an 390. [*Quelques uns pretendent, quoiqu'avec peu de fondement, que l'un des deux en avoit des auparavant fait une hiſtoire en grec.] *V. la note 7.

Boll.17.jan.p. 111.§ 20. *Ath.v.Ant p. p.451.d. 'On croit auſſi que S. Athanaſe parle d'Amate ou de Macaire, *lorſqu'il dit qu'il avoit appris une partie des actions de S. Antoine, d'un ſolitaire qui avoit demeuré long-temps avec luy, & qui luy donnoit ſouvent à laver les mains.

Boll.15.jan.p. 1006 § 7. 'L'hiſtoire d'un pretendu Poſtume, porte que Macaire aprés la mort de Saint Antoine, fut Superieur de cinq mille, ou ſelon d'autres, de cinquante mille ſolitaires; & que n'ayant tenu cette charge que peu de temps, il la laiſſa en mourant à ce Poſtume.

17.jan.p.iii.§22. 'Bollandus dit que ces cinq mille moines eſtoient ceux du monaſtere de Piſpir. [*Mais toute cette hiſtoire de Poſtume eſt trop improbable pour s'y arreſter. *V.S.Paconote 26.

15.jan.p.1005. 1006. Nous ajouterons ſeulement ici,]que Bollandus ſoûtient qu'il ne faut pas confondre ce Macaire avec les deux grands Macaires d'Egypte & d'Alexandrie, qu'on fait auſſi diſciples de Saint Antoine, mais qui ſont, dit-il, poſterieurs à celui-ci. Il avoit en effet toujours eſté auprés de S. Antoine depuis l'an 340 ou 341, ayant eſté dés auparavant ſolitaire, & ce ſemble meſme Superieur du monaſtere de Piſpir, ſelon ce que nous avons vu ci-deſſus. Ainſi il eſt difficile de croire qu'il n'ait pas embraſſé la ſolitude avant les deux grands Macaires, dont le plus ancien qui eſt celui

1005.§5. d'Egypte, ne ſe retira qu'en l'an 330, âgé de 30 ans. 'Il y a aſſez d'apparence que c'eſt ce Macaire de Piſpir que les Latins ont voulu honorer le 2 de janvier, puiſqu'Uſuard & quelques autres le mettent en Thebaïde; ce qui ne convient ni à celui d'Egypte, ni à celui d'Alexandrie.

17.jan.p.iii.§21. 'Pour Amate, on croit que c'eſt celui meſme que Rufin appelle

Vit.P.l.2.c.13.p. 472. 1 |Lauſ.c. 64.p.1002.d.e. Ammon, [& qui ſelon ce qu'il en dit, eſtoit mort en 395.] Rufin dit que c'eſtoit un homme ſaint, qui avoit eſté diſciple de Saint Antoine, & ſucceſſeur de ſa montagne, où il gouvernoit aprés luy un grand nombre de moines, qui demeuroient dans des ca-

Men.10 nov.p. 151. vernes. 'On lit dans les Ménées, que S. Mille Eveſque de Perſe & Martyr, paſſa deux ans avec Ammone diſciple de S. Antoine.

Vit.P.p.472.1. 'Rufin a joute que le lieu où demeuroit Ammon eſtoit une monta-

tagne eſcarpée de tres difficile accés, dont le roc eſtoit ſi droit & ſi elevé qu'on ne pouvoit le regarder ſans frayeur. [Il ſemble par là vouloir décrire la montagne où ſe retiroit S. Antoine:] & neanmoins il dit qu'elle commandoit ſur le fleuve; [ce qu'on ne peut pas dire de cette montagne, qui eſtoit à 12 lieuës du Nil;] 'au lieu que le monaſtere de Piſpir eſtoit ſur le bord de cette riviere. [Il faut donc dire qu'il eſtoit ſur une montagne dont le pié bordoit le Nil.] 'Cet Ammon eſt appellé Ammonas dans la traduction greque de Rufin. 'Les Grecs celebrent le 26 de janvier un Saint de ce nom. [Mais il y en a pluſieurs parmi les ſeuls anacoretes.]

Lauſ. c. 25. p. 937. c.

c. 74. p. 1002. e.

Men. p. 450.

ARTICLE XVII.

De Pityrion, & des autres diſciples de S. Antoine.

V.S. Petrone de Boulougne. &c.

'PITYRION qui fut le ſucceſſeur de cet Ammon, avoit auſſi eſté diſciple de S. Antoine, & puis d'Ammon. Rufin, ["ou Petrone au nom duquel nous croyons que Rufin parle dans les vies des ſolitaires,] vit ce Pityrion en revenant de la Thebaïde, [c'eſt à dire en l'an 395, ou peu aprés;] & il en parle "fort avantageuſement. 'Sozomene met un Pityrion entre les ſolitaires d'Egypte qui vivoient ſous Conſtance, & il ajoute qu'il demeuroit dans la Thebaïde. 'Socrate parle d'un ſolitaire nommé Petire, qui ſavoit, dit-il, beaucoup de theoremes naturels, [c'eſt à dire ce ſemble, qu'il faiſoit beaucoup de reflexions & de moralitez ſur des choſes de la nature.] Il diſoit ces theoremes à ceux qui le venoient voir, tantoſt l'un, tantoſt l'autre, & à chaque theoreme il ſe mettoit en priere.

Vit. P l. 2. c. 13 p. 472. 1 | Lauſ. c. 74. p. 1002.

Soz. l. 3. c. 14. p. 516. b.

Socr. l. 4. c. 23 p. 234. c.

[C'eſt encore apparemment le meſme] 'que le ſaint & grand Piteron ou Pyotere, qui eſtoit un homme illuſtre entre les Peres [des deſerts,] ayant vieilli dans les auſteritez de la penitence. 'Car quoiqu'il ſoit appellé anacorete, [cela n'empeſche pas qu'il ne gouvernaſt des ſolitaires, comme avoit fait Saint Antoine.] Il demeuroit à Porphirite, [qui pouvoit eſtre le nom du canton où eſtoit la montagne de Saint Antoine, ou du lieu particulier où Piteron faiſoit alors ſa retraite avant que de demeurer à Piſpir.] 'Ce fut de là que Dieu l'envoya au monaſtere des Religieuſes de Tabenne, pour y faire connoiſtre la vertu d'une ſainte fille nommée "Iſidore, qui y paſſoit pour folle & pour poſſedée.

Lauſ. c. 42. p. 959. c. d | Vit. P. l. 5. c. 19 p. 639.

Lauſ. p. 959. c.

c. 42. 42. p. 957. 960.

V.S. Theodore de Tabenne.

'L'Abbé Pityrion diſciple de S. Antoine, diſoit que celui qui vouloit chaſſer les demons [des poſſedez,] n'avoit qu'à ſurmonter

Cotel. g t. 1. p. 645.

les vices qui appartenoient à ces demons : & que celui par exemple qui s'eſtoit rendu maiſtre de ſa colere, n'avoit point de peine à chaſſer le demon de la colere.

Boll 17. jan. ſ. 5. p. 162. Il eſt parlé dans l'hiſtoire de S. Jean l'Aumoſnier, d'un Anaſtaſe qui gouvernoit vers l'an 614 la montagne de S. Antoine.

Ruf. l. 11 c. 8. p. 181. 2. Rufin dit qu'il a receu la benediction de Pemen & de Joſeph, qui demeuroient à Piſpir, qu'on appelloit la montagne de Saint Antoine. [Il peut avoir eſté en ces quartiers là vers l'an 375. Nous avons vu ci-deſſus] que S. Antoine avoit approuvé l'humilité de l'Abbé Joſeph qui l'eſtoit venu voir avec d'autres.

l. 5. c. 15 ſ 4 p. 610. e ſ 2. [a] Il eut auſſi quelque entretien avec l'Abbé Paſteur [ou Pemen,] qu'on juge par là & par Rufin, eſtre different de Pemen dont le nom eſt tres celebre dans l'hiſtoire des ſolitaires, & qui a vécu juſque vers le milieu du V. ſiecle. V. S. Pemen note 1.

Soz. l. 1. c. 13 p 422 b. S. Antoine ne laiſſa pas ſeulement des diſciples & des heritiers de ſa vertu ſur la montagne de Piſpir,] il en eut pluſieurs autres, & de tres illuſtres, qui eclaterent par leur vertu dans l'Egypte, dans la Libye, dans la Syrie, dans l'Arabie, dans la Paleſtine, Chacun d'eux s'efforça d'imiter dans le pays où il ſe trouvoit, la meſme vie & la meſme vertu qu'il avoit appriſe d'Antoine, de

c. l'enſeigner aux autres, [c] & de montrer à tout le monde le chemin de cette divine philoſophie. Ils ſe rendirent en effet ſi conſiderables, que l'on ſe donnoit volontiers la peine de parcourir les villes & les provinces pour chercher ceux qu'Antoine avoit inſtruits, ou ceux qui leur avoient ſuccedé. Mais ſi d'une part leur vertu les faiſoit rechercher, elle les cachoit de l'autre, & faiſoit qu'on les trouvoit difficilement. Car ces grands hommes prenoient plus de peine à demeurer inconnus, que ceux d'aujourd'hui n'en prennent, dit Sozomene, pour ſe produire & ſe rendre illuſtres dans le monde, afin de ſatisfaire l'enflure de leur vanité.

d. [d] S. Paul ſurnommé le Simple fut l'un des plus celebres [comme nous le verrons dans l'hiſtoire particuliere que nous allons faire de luy, & qu'on peut appeller une partie de celle de S. Antoine,]

Ruf. l. 11 c. 4 p. 178. 2 | Soz. l. 6. c. 20. p. 662. d. [b] Vit. P. l. 2. c. 25. 26. p. 479. 1. [c] l. 3. c 31. p. 501. 2 [d] Cotel. g. t. 1. p. 575. b. [e] Pall. dial. c. 17. p. 156. [e] On met encore en ce rang les deux [grands] Macaires, Heraclide, Pambon, Iſidore, [b] Crone, Origene qui edifioit & enflammoit tout le monde, quand il raportoit les vertus de l'homme de Dieu ſon excellent maiſtre; [c] Pior, [d] le grand Niſteron qui eſt appellé ſon ami, [e] & Hierax, [qui ont tous eſté celebres entre les Peres du deſert, comme nous le pourrons voir autrepart de chacun d'eux en particulier. S. Hilarion qui a fondé les premiers monaſteres dans la Paleſtine, avoit auſſi, comme nous avons dit, receu les

premieres inſtructions de S. Antoine. Nous avons "encore vu] V. 6.
'qu'il avoit auprés de ſa montagne un Paphnuce moine qui avoit confeſſé le nom de J. C: [& on croit que c'eſt celui meſme qui ayant eſté fait Eveſque dans la haute Thebaïde, parut avec tant d'eclat au Concile de Nicée en 325, & à celui de Tyr en 335. Ath v Ant. p. 485. c.

Ce Saint peut donc ſervir à verifier ce qu'on dit à la loüange de S. Antoine & des ſolitaires d'Egypte,] 'que Saint Alexandre Eveſque d'Alexandrie, [& S. Athanaſe,] en choiſirent pluſieurs pour les elever à l'epiſcopat, où ils firent paroiſtre leur vertu auſſi-bien que dans la retraite; "& il y en eut beaucoup qui acquirent le titre de Confeſſeurs l'année meſme que Saint Antoine mourut, ayant mieux aimé s'enfuir ou eſtre envoyez en exil, que d'abandonner la divinité de J.C, & l'innocence de S. Athanaſe. V. S. Athanaſe 379. ad Drac. 1. p. 957. c] ap 1. p. 693. b.

[Il faut mettre en ce rang] 'Ammone Eveſque de Pachemune & d'Elearquie en Egypte, qui fut banni ſous Conſtance, & qui aſſiſta ſous Julien au grand Concile d'Alexandrie, [ſi l'on veut que ce ſoit le meſme] 'qu'Ammonas, qui voulant venir trouver S. Antoine, apprit "par miracle le chemin de ſa caverne ſelon les termes de l'hiſtorien, 'ſçeut de luy que Dieu luy feroit faire un grand progrés dans ſa crainte, '& fut enfin elevé à l'epiſcopat, où il ſe conduiſit avec beaucoup de pieté. ["Ammone fut encore un des onze Eveſques d'Egypte que Valens relegua à Dioceſarée en Paleſtine vers l'an 374.] 'L'Eveſque Ammonas avoit paſſé 14 ans en Sceté à demander à Dieu jour & nuit qu'il luy fiſt la grace de ſurmonter la colere. de Ant. p. 580. b. c. Cotel. p. 385. a. &c. b. c. V. les Ariens 124. p. 383. b.

'Un frere ayant prié l'Abbé Ammon de luy dire quelque parole b.
» d'edification, ce vieillard luy dit: Allez, faites que vos penſées
» ſoient toujours dans l'état de celles d'un criminel qui eſt en
» priſon, qui demande à tout le monde où eſt le juge, quand il doit
» venir, & qui gemit dans l'apprehenſion de ſouffrir les peines qu'il
» a meritées. Car le ſolitaire doit de meſme apprehender pour ſes
» pechez, & en ſe mettant en colere contre luy meſme, dire en ſon
» cœur: Miſerable que je ſuis, que ferai-je quand il me faudra
» paroiſtre devant le tribunal de JESUS CHRIST? Et comment
» luy rendrai-je raiſon de mes actions? Que ſi vous vous entretenez
» toujours de ces penſées, vous pourrez operer voſtre ſalut.

'Un ancien Pere raportoit qu'un ſolitaire fort âgé, & qui travailloit avec ſoin dans ſa cellule, eſtant allé trouver l'Abbé Ammonas, couvert d'une natte de palmier, (car il ne portoit point autre choſe,) Ammonas luy dit que cette ſingularité ne lui pouvoit ſervir de rien. Ce ſolitaire luy dit enſuite: J'ay trois b.

penſées qui m'importunent, l'une de me retirer quelque part « dans le deſert ſeparé de tout le monde, l'autre de m'en aller en « un pays étranger où perſonne ne me connoiſſe,& la troiſieme de « m'enfermer dans ma cellule pour ne voir perſonne, & de ne « manger que de deux jours l'un. Ammonas luy répondit: Il ne- « vous eſt pas utile de rien faire de tout cela; demeurez plutoſt « en repos dans voſtre cellule; mangez tous les jours un peu; & « ayez toujours dans le cœur la parole que dit le publicain dans « l'Evangile: Vous pourrez vous ſauver en vivant de cette maniere. «

b. 'L'Abbé Paſteur ou Pemen citoit cette parole de l'Abbé Ammon ou Ammonas ſur la diſcretion: Un homme portera toute ſa « vie une coignée, [ſe donnera bien de la peine pour couper un « arbre,] & ne le pourra mettre à bas: un autre qui ſaura l'art & la « maniere de couper, abatra l'arbre en peu de coups. «

p.386-387. 'On en dit encore beaucoup d'autres choſes, [qui ſuffiroient
Ephr.p.383-386 a.c. pour en faire une hiſtoire particuliere.] 'Nous avons dans Saint Ephrem un diſcours attribué par les manuſcrits à l'Abbé Ammon
p.385.a.c.d. ou Ammonas d'Egypte. 'Voſſius le donne à S. Amon de Nitrie.
Cotel.p.386.b.c. 'Le titre d'Abbé qu'on a continué de donner à Ammonas depuis ſon epiſcopat, [ne ſeroit pas une raiſon pour croire qu'il fuſt d'un
p.586.b. autre.] 'Saint Pemen avoit eſté inſtruit [en Sceté] par l'Abbé
p.603.c|615.a. Ammonas, & il en citoit quelques paroles: [Mais cet Ammonas eſt ſans doute plus jeune que l'Eveſque de Pacnemune.]

SAINT PAUL,

SURNOMMÉ LE SIMPLE.

Soz.l.1.c.13.p. 422.d. a Lauſ.c 28.p. 946 a. b p.941 e. Vit. P.l. 1. p. 374.2.

'UN des plus illuſtres diſciples de S. Antoine, a eſté S Paul ſurnommé le Simple [a] par tous les ſolitaires, [b] à cauſe que naturellement il eſtoit extremement ſimple, & [c] exemt de toute malice. ἄκακος. 'Il eſt appellé dans la vie de S.te Thaïs, [d] le premier ou le plus ancien diſciple de Saint Antoine. major.

Lauſ.p.941.e. 'Pallade qui en parle le plus amplement, en avoit appris l'hiſtoire de la bouche d'Hierax & de Crone [diſciples de Saint Antoine,]
e|Soz.p.422.d. & de beaucoup d'autres [anciens] ſolitaires. 'C'eſtoit un payſan & un

un laboureur, qui avoit une femme & des enfans, & qui eſtoit déja âgé d'environ ſoixante ans lorſqu'il embraſſa la vie ſolitaire. Lauſ.p.942.a.b.

[L'occaſion de ſa retraite fut fort extraordinaire.] Sa femme qui avoit autant de beauté exterieure quelle en avoit peu dans l'ame, s'abandonnoit depuis long-temps à un adultere, ſans qu'il en ſçeuſt rien: Mais enfin eſtant un jour allé à la campagne, & rentrant tout d'un coup chez luy, par une providence toute particuliere de Dieu, qui vouloit luy faire faire ſon ſalut, il les ſurprit tous deux dans leur crime. [a] Et alors avec un ſouris mélé d'indignation; Bon, bon, leur dit-il, voilà qui eſt bien. Je vous aſſure que je ne m'en ſoucie guere, & je vous proteſte par J. C. que je ne la reprendrai jamais. Allez, je vous cede & la femme & ſes enfans; car pour moy je m'en vas me rendre moine. p.941.e|Soz. Lauſ.p.941. 942. p.942.a|Soz. Ruf.v.P.c.31.p. 483.1. [a] Lauſ|Soz.

Auſſi-toſt ſans en rien dire à perſonne, il ſortit de ſa maiſon, [b] & ayant l'eſprit accablé d'affliction, il s'en alla dans le deſert, où aprés avoir erré deça & delà ſans ſavoir où il alloit, [c] durant huit jours, il arriva au lieu où demeuroit S. Antoine; ſoit à deſſein, comme Pallade & Sozomene ſemblent l'avoir cru; ſoit par hazard, comme le pretend Rufin, en ajoutant que la rencontre de ce lieu luy ſervit comme d'inſtruction & de conſeil pour le determiner à ce qu'il avoit à faire. Lauſ|Ruf.p. 483.1. [b] Ruf.p.483.1. [c] Lauſ.p 942.a. a|Ruf|Soz.

Il frapa donc à la porte du Saint, & luy témoigna la reſolution où il eſtoit de ſe rendre ſolitaire. [d] Pallade raporte amplement les difficultez que fit Saint Antoine pour le recevoir, & la maniere extremement rude dont il le traita durant quelques jours, [de quoy Rufin ne dit preſque rien.] Il ne le faiſoit pas ſimplement pour eprouver ſon obeïſſance & ſa patience, mais pour l'obliger effectivement ou à ſe retirer dans une communauté de Religieux ſurquoi un ancien auteur fait une aſſez belle reflexion; [e] ou meſme à s'en aller gagner ſa vie dans un village, plutoſt que d'entreprendre de vivre dans le deſert, de quoy il ne le jugeoit pas capable à cauſe de ſa vieilleſſe. Paul receut toutes ces epreuves avec une vertu non de novice, mais d'un homme tres parfait; & ne ſe dementit jamais, mais fit toujours paroiſtre une douceur & une patience d'autant plus ſurprenante, qu'on la pouvoit moins attendre d'un homme ſi âgé, & qui n'avoit aucune experience de cette nouvelle maniere de vivre. De ſorte que le grand Antoine voyant qu'il avoit pratiqué avec une exactitude & un courage extraordinaire, toutes les auſteritez dont il luy avoit pu donner l'exemple, (car il en fit meſme exprés plus qu'il n'en avoit jamais fait,) & reconnoiſſant quelle eſtoit ſa ſimplicité, [f] il luy Lauſ.p.942.a.b. [d] b-944.a. Eck.reg.p 70. 71. [e] Lauſ.p.942. 944. Soz.l.1.c.13.p. 422.423. Lauſ.p.944.c. p.912.c. Ruf.p.481.1. [f] Lauſ.p 944.c.

dit enfin, Mon frere, ſi vous pouvez vivre tous les jours comme « vous avez fait ces jours-ci, je veux bien que vous demeuriez avec « moy. Paul luy répondit, Je ne ſçay pas ſi vous avez quelque choſe « de plus difficile à me dire ; mais pour tout ce que je vous ay vu « faire juſqu'à preſent, je n'ay pas de peine à le pratiquer. Alors le « Saint ajouta, Vous voilà devenu moine au nom du Seigneur. «

Ruf.p.483.2. 'Il ne manqua point auſſi à l'inſtruire de toutes choſes, & à luy montrer de quelle ſorte il devoit adoucir par le travail des mains la peine de la ſolitude, en occupant ſes doits à un ouvrage materiel & terreſtre, & en elevant en meſme temps ſes penſées & ſon eſprit vers Dieu pour accomplir ce qui luy eſt agreable. Il luy ordonna auſſi de ne manger que le ſoir, & de ne ſe raſſaſier jamais entierement, principalement pour ce qui eſt du boire, aſſurant que la grande quantité d'eau ne nous fait pas moins de tort par les images qu'elle cauſe dans l'eſprit, que le vin en augmentant par ſa chaleur celle du corps.

Ibid. 'Saint Antoine le voulant fortifier encore davantage dans l'obeïſſance, luy commandoit fort ſouvent pluſieurs choſes qui n'eſtoient ni ſelon la raiſon, ni ſelon l'uſage ordinaire, afin d'eprouver juſqu'à quel point ſon eſprit eſtoit porté à cette vertu. Car il luy ordonna une fois de tirer durant tout le jour de l'eau d'un puits, & de la repandre à terre, de défaire des paniers, & puis de les refaire; de decoudre ſon habit, & puis le recoudre, & de le

Lauſ.p.944.b. decoudre encore enſuite. 'Une fois qu'on luy avoit apporté un pot de terre plein de miel, il dit à Paul de caſſer le pot, & de laiſſer repandre le miel, & puis il le luy fit ramaſſer avec une coquille, en luy recommandant de prendre bien garde de n'y méler aucu-

Ruf.p.483.484. ne ordure. 'On dit qu'il l'exerçoit de la ſorte en pluſieurs choſes pour luy apprendre à ne trouver rien à redire en ce qu'il luy commandoit, quoiqu'il fuſt ſans apparence: De ſorte qu'eſtant ainſi formé à une entiere obeïſſance, il arriva bien-toſt à une grande perfection; & S. Antoine le propoſoit aux autres comme un modele de ce chemin ſi ſeur & ſi abregé.

vit.P.c.31.p.483.2. 'Quelques ſolitaires qui eſtoient de grands perſonnages & tres parfaits, eſtant un jour venus voir S. Antoine, & Paul s'y eſtant rencontré avec eux, on vint à parler de choſes fort relevées & fort myſtiques, & à entrer dans un grand diſcours ſur le ſujet des Prophetes & du Sauveur: Surquoi Paul avec ſa ſimplicité ordinaire, demanda ſi J. C. avoit eſté avant les Prophetes, ou les Prophetes avant J.C, S. Antoine rougiſſant quaſi de honte d'une demande ſi peu raiſonnable, luy commanda avec un ſigne de teſte

plein de douceur, ainſi qu'il avoit accoutumé d'en uſer avec les plus ſimples, de s'en aller & de ſe taire. Luy qui s'eſtoit propoſé d'obſerver comme un commandement de Dieu tout ce que luy diroit le Saint, ſe retira dans ſa cellule; & comme s'il en euſt
Note. receu un ordre abſolu, il reſolut de demeurer dans le ſilence ſans ouvrir ſeulement la bouche. Saint Antoine ayant appris qu'il ne parloit plus dutout, s'étonna de cette obſervance qu'il ne luy avoit pas enjointe; ſurquoi luy ayant ordonné de parler, & luy
» ayant demandé pourquoi il ſe taiſoit ainſi, il luy répondit: Mon
» Pere, c'eſt parceque vous m'avez dit que je m'en allaſſe, & que je
» me tuſſe. Saint Antoine fort étonné de voir qu'il obſervoit ſi ponctuellement une parole qu'il avoit dite ſans deſſein, dit aux
» autres Peres; En verité celui-ci nous condanne tous. Car au lieu
» que nous n'ecoutons pas Dieu qui nous parle du haut du ciel,
» vous voyez de quelle ſorte il obſerve la moindre parole qui ſort
» de ma bouche.

Saint Antoine s'eſtant pleinement aſſuré par toutes ſortes d'epreuves, de la perfection & de la ſincerité toute entiere avec laquelle Paul taſchoit de pratiquer la vertu, & de ſe rendre agreable à J. C, & l'ayant pleinement inſtruit de la maniere dont il ſe devoit conduire en toutes choſes; [a]prés quelques mois [qu'il l'eut retenu auprés de luy,] il luy baſtit par un mouvement de la grace une cellule à trois ou quatre milles de la ſienne; où il l'envoya demeurer pour pratiquer ce qu'il luy avoit appris; en
» luy diſant: Vous voilà devenu moine par le ſecours de la puiſſance
» de J. C. Demeurez donc maintenant en voſtre particulier, afin
» que vous appreniez à combatre contre les demons, parceque ces
» combats continuels qui ſe rencontrent dans la ſolitude, nous
» obligent à une oraiſon continuelle, qui eſt un grand point pour
» obtenir la perfection. Ainſi en luy rendant le témoignage que meritoit ſa haute vertu, il luy permit de demeurer ſeul, le conſiderant comme un homme parfait, & qui n'avoit plus beſoin de maiſtre. Il le venoit ſouvent viſiter dans ſa ſolitude, & il recevoit une grande ſatisfaction de ce qu'il le trouvoit toujours occupé à executer avec ſoin & avec une entiere application d'eſprit ce qu'il luy avoit ordonné de faire.

A peine S. Paul eut-il paſſé un an dans ſa retraite & dans cette pratique exacte de la vertu la plus eminente; que Dieu pour confirmer l'eſtime que S. Antoine faiſoit de luy, & pour recompenſer ſa ſimplicité & ſon obeïſſance, luy donna une grace tres puiſſante pour chaſſer toutes ſortes de demons, & guerir les

Lauſ. c. 28. p. 944. d.
Ruf. p. 483. 2.
Lauſ. p. 944. d.
d Ruf. p. 483. 2.
Lauſ. p. 944. d.
Eccl. reg. p. 72.
Soz. l. 1. c. 13. p. 423. a.
Ruf. p. 483. 2.
Lauſ. p. 944. c.
Soz. p. 423. a.
Ruf. p. 484. 1.
Lauſ. p. 944. e.

Soz.p.423.a. maladies les plus incurables. 'Ainſi il devint en peu de temps
a[Ruf.p.484.1. tres celebre par ſes œuvres [miraculeuſes,] 'juſque là qu'il faiſoit
de beaucoup plus grands prodiges, & en beaucoup plus grand
Soz.p.423.a. nombre que S. Antoine meſme, 'au moins pour ce qui eſtoit de
tourmenter & de chaſſer les demons.

Ruf.p.484.1. 'Cette multitude de miracles eſtant cauſe que pluſieurs perſonnes venoient de tous coſtez à luy pour eſtre gueris. S. Antoine qui craignoit que l'importunité qu'il en recevoit, ne le fiſt fuir, luy dit de demeurer dans le plus profond du deſert, où il eſtoit fort difficile d'aller; en ſorte que Saint Antoine [qui eſtoit moins avancé,] recevoit ceux qui venoient; & quand il ſe rencontroit des perſonnes qu'il ne pouvoit pas guerir, il les envoyoit à Paul, perſuadé que cet homme ſi ſimple avoit receu de Dieu en cela une grace plus étenduë que la ſienne, & Paul ne manquoit point de les guerir.

Lauſ.p.944.e. 'Un jour donc on amena au bienheureux Antoine un jeune homme poſſedé d'un des principaux & des plus méchans demons, furieux audelà de tout ce qu'on en peut dire, juſqu'à proferer des
Ruf.p.484.1. blaſphemes contre le ciel, '& ſi enragé qu'il dechiroit comme
Lauſ.p.944. un chien tous ceux qui l'oſoient approcher. 'Dés que le grand
945. Antoine eut conſideré ce jeune homme, il dit à ceux qui le luy amenoient: Ce n'eſt pas à moy à le guerir; car je n'ay pas encore " receu le pouvoir de commander au premier ordre des demons " dont celui-ci eſt; cela appartient à la grace que Paul le Simple " a receuë. En meſme temps il s'en alla avec eux trouver Paul, " & il luy dit, Mon Pere Paul, chaſſez un peu le demon du corps " de cet homme, & gueriſſez le, afin qu'il s'en retourne chez luy, " & qu'il glorifie le Seigneur. Mais vous, mon Pere, luy dit Paul. " Je n'ay pas le loiſir, repartit Antoine, & j'ay autre choſe à fai- " re. Ainſi il laiſſa le poſſedé entre les mains de Paul, & s'en retourna en ſa cellule.

p.945.a. 'Ce vieillard vraiement ſimple, s'eſtant donc levé, & ayant adreſſé à Dieu une priere tres ardente & tres efficace, il appella
b. le poſſedé, & dit au demon: 'L'Abbé Antoine a commandé que " tu ſortes de cet homme, afin que quand il ſe portera bien, il glo- " rifie le Seigneur. Le demon répondit avec inſulte: Je ne ſors pas " ainſi, pauvre bon homme de radoteur. Paul prit donc ſa peau de " brebi, & en donnant ſur le dos du poſſedé, il dit encore au demon; Sors donc, puiſque l'Abbé Antoine l'a dit. Surquoi le demon " commençant à injurier S. Antoine auſſi-bien que Paul: A qui " en ont donc, dit-il, ces vieux gourmans, ces pareſſeux, ces gens "

» qu'on ne ſauroit raſſaſier? Pourquoi ne vous contentez vous pas
» d'eſtre maiſtres chez vous? Qu'avez vous à demeler avec nous?
» Eſt-ce qu'il faut que vous étendiez juſque ſur nous voſtre tyran-
» nie? Tu ſortiras pourtant, luy dit Paul, ou je m'en vas le dire à c.
» JESUS CHRIST. Oui je te proteſte au nom de JESUS, que ſi tu ne
» ſors de cet homme, je m'en vas tout à l'heure m'en plaindre à
» J.C, & aſſurément il te traitera comme tu le merites. Le demon
eut encore l'inſolence de blaſphemer juſque contre J. C. meſme,
en criant qu'il ne ſortiroit pas pour cela.

'Alors Paul tout en colere contre cet eſprit impur, ſortit de c.
ſa cellule en plein midi, & alla s'expoſer aux ardeurs du ſoleil,
qui ſont ſi exceſſives en Egypte, ſurtout dans ces quartiers là,
qu'elles ne cedent de guere aux flammes de la fournaiſe de Ba-
bylone. Cette veritable colonne du ciel demeura donc debout
en priere ſur une roche qui eſtoit au haut de la montagne, auſſi
inſenſible à toute l'ardeur du ſoleil que ſi c'euſt eſté une colonne
de pierre: 'Et voyant que ſes oraiſons avoient juſques alors eſté c. d|Ruf.vit.P.
inutiles, il dit, comme un enfant qui ſe depite, dans l'extreme p.484.A.
» confiance en Dieu que ſa ſimplicité luy donnoit: JESUS CHRIST
» qui avez eſté crucifié ſous Ponce Pilate, je proteſte devant vous,
» que je ne deſcendrai point de cette roche, & que je ne boirai ni
» ne mangerai d'aujourd'hui, *mais que je me laiſſerai ici mourir Ruf.p.484.B.
» de faim, ſi vous ne m'ecoutez tout à cette heure, ſi vous ne chaſſez *Lauſ.p.945.d
» ce demon, & ſi vous ne delivrez cet homme de l'eſprit qui le
» tourmente.

'Auſſi-toſt, comme ſi Dieu euſt eu peur de faſcher une perſonne Ruf.p.484.B.
qu'il aimoit avec tendreſſe, & qui luy eſtoit ſi chere, il obtint
l'effet de ſa priere; & cet homme ſi ſimple, mais en meſme temps Lauſ. c. 28. p
ſi humble & ſi pur, n'avoit pas encore ceſſé de parler, qu'on 945.d.e.
entendit le demon qui crioit dans la cellule du Saint, [où le
» poſſedé eſtoit demeuré,] Je m'en vas, je m'en vas, je m'en vas; on
» me chaſſe par force & par violence; je quitte cet homme, & je
» n'en approcherai jamais. L'humilité & la ſimplicité de Paul me
» contraint de ſortir & de m'enfuir, & je ne ſçay où aller. Il ſortit
en effet à l'heure meſme, & prit la figure d'un dragon long de 70
coudées, qui s'en alla, en ſe trainant, à la mer Rouge. C'eſt ainſi e|946.a.
que Paul verifia ce que dit l'Eſprit de Dieu dans le Prophete:
» Sur qui jetterai-je les yeux, ſinon ſur l'humble [& le pauvre,]
» qui demeure dans la paix, & qui tremble à ma parole? Car on
remarque que les moindres demons ſont chaſſez par les grands
hommes qui ont une foy eminente, & que les premiers demons ne

p 346.a. cedent qu'à ceux qui excellent en humilité. 'Voilà, dit Pallade, les merveilles qu'a operées cet homme ſi humble: mais il y en a un grand nombre d'autres plus étonnantes encore, [qui n'ont point eſté écrites.]

Ruf. vit. P. L. 3. c. 167. p. 525 | 5. c. 184 20. p. 639 | 7. c. 23. § 2. p. 676 | Cotel. g. t. 1. p. 651. 652. 'Ce Saint avoit encore cette grace particuliere, que lorſqu'il conſideroit ceux qui entroient dans l'egliſe, il voyoit auſſi clairement que les autres voient le viſage, quelle eſtoit la diſpoſition de leur eſprit, & ſi leurs penſées eſtoient bonnes ou mauvaiſes. Il voyoit auſſi leurs Anges. Il racontoit donc qu'eſtant venu un jour en un monaſtere pour y viſiter & inſtruire les freres, aprés qu'ils ſe furent conſolez enſemble à l'ordinaire, ils allerent à l'egliſe pour y celebrer la Meſſe. Alors conſiderant ceux qui entroient, il leur vit à tous, [de l'œil de l'eſprit,] un viſage claire & lumineux, le cœur plein de joie, & leurs Anges qui témoignoient auſſi ſe rejouir de leur bonne diſpoſition. Il en vit un neanmoins qui avoit le corps tout noir, & comme couvert d'un nuage ſombre, des demons qui le tenoient de part & d'autre pour le tirer à eux, & qui luy mettoient une bride au nez; & ſon Ange qui le ſuivoit de loin tout triſte & tout abatu.

Cotel. p. 653. c. &c. 'Paul à ce ſpectacle ſe mit à pleurer amerement l'état de ce miſerable, & à fraper ſa poitrine, demeurant auprés de l'egliſe ſans y entrer. Les autres vieillars qui le virent, ne pouvant juger quelle eſtoit la cauſe de tant de larmes & de cette triſteſſe qu'ils n'avoient pas remarquée en luy auparavant, craignirent qu'ils n'euſſent fait quelque faute que Dieu luy euſt decouverte. Ils le prierent donc de ne la leur point cacher; ou [ſi ce n'eſtoit pas cela,] de vouloir entrer avec eux pour la Meſſe. mais il ne voulut ni entrer, [ni rien dire;] & il demeura là, proſterné en terre, à pleurer celui dont il avoit vu le malheur.

p. 654. a. b. &c. 'L'aſſemblée eſtant finie, & les aſſiſtans ſortant de l'egliſe, Paul les conſidera encore tous, pour voir s'il n'y avoit point de changement; & alors celui qu'il avoit vu en un état ſi deplorable, parut avec un viſage fort gay, le corps tout blanc, les demons qui le ſuivoient de loin, & ſon Ange au contraire qui ſe tenant auprés de luy témoignoit une joie & un contentement extreme. Alors Paul ſe leva tout ravi, & beniſſant Dieu, il s'écria; O bonté! ô « miſericorde ineffable de noſtre Dieu! O que ſa compaſſion eſt « infinie! ô que ſon amour eſt ſans bornes! Il courut en meſme « temps, & monta ſur un endroit plus elevé, où il dit à haute voix; « Venez, voyez les œuvres de Dieu; voyez combien elles ſont « terribles, combien elles ſont merveilleuſes. Venez voir comment «

» il veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & qu'ils viennent à
» la connoiſſance de la verité. Venez; Adorons le Seigneur, proſter-
» nons nous devant luy, & luy diſons; C'eſt vous ſeul qui pouvez
» remettre les pechez.

Tout le monde eſtant accouru pour ſavoir ce que c'eſtoit, il 1655.&c.
leur raporta ce que Dieu luy avoit fait connoiſtre, & pria celui en qui il avoit vu un tel changement, de luy dire quelle en avoit eſté la cauſe, & quelles eſtoient ſes penſées & ſes actions. Alors cet homme ne pouvant pas deſavouer la verité, dit tout haut devant tout le monde, qu'il avoit eſté engagé juſqu'alors dans le peché de fornication; mais qu'eſtant venu à l'egliſe, & ayant entendu lire un endroit d'Iſaïe, où Dieu promet d'effacer les pechez de
» ceux qui ſe convertiroient veritablement: Je me ſuis, dit-il, ſenti
» touché tres vivement; Je ſuis rentré en moy meſme, & gemiſſant
» en mon cœur, j'ay dit à J. C: Mon Dieu qui eſtes venu en ce
» monde pour ſauver les pecheurs, & qui nous avez fait par voſtre
» Prophete les promeſſes que je viens d'entendre, faites-en voir
» l'effet en moy, quelque pecheur & quelque indigne que je ſois
» de voſtre grace. Car dés cette heure je vous promets & je vous
» proteſte de tout mon cœur, que je ne retomberai plus dans ce
» peché, que je renonce à toutes ſortes d'iniquitez, & que je veux
» vous ſervir deſormais avec une conſcience pure. Recevez donc
» preſentement, Seigneur, un pecheur qui fait penitence, qui vous
» adore, qui vous conjure de luy pardonner, & qui renonce abſo-
» lument au peché. Alors tous les aſſiſtans rendirent graces à Dieu p.656 &c.
à haute voix de ſa miſericorde & de ſa ſageſſe infinie, & conclurent qu'aucun pecheur ne pouvoit avoir ſujet de deſeſperer de ſon ſalut, puiſque Dieu reçoit avec tant de bonté ceux qui recourent à luy, & qui purgent leurs pechez paſſez par la penitence; qu'au lieu d'exiger d'eux les peines qu'ils meritent, il leur promet & leur accorde de tres grands biens.

V. ſon titre. Un ſaint ſolitaire nommé Paphnuce, ayant converti une Vit. P. l. 1. p. 374.
celebre courtiſane nommée Thaïs; au bout de trois ans qu'il 2.
l'eut tenu enfermée pour faire penitence, il vint trouver Saint Antoine pour ſavoir ſi Dieu luy avoit remis ſes pechez. Eſtant arrivé auprés de luy, & luy ayant dit en détail une hiſtoire ſi merveilleuſe, S. Antoine aſſembla ſes diſciples, & leur ordonna à tous de paſſer toute la nuit ſeparément en oraiſon, pour voir ſi Dieu ne reveleroit point à quelqu'un d'eux ce que Paphnuce deſiroit ſavoir. S'eſtant donc retiré en particulier, & priant ſans diſcontinuation, Paul l'un des diſciples de S. Antoine, vit dans le

ciel un lit ſuperbe gardé par trois vierges dont le viſage eſtoit tout reſplendiſſant de lumiere. Surquoi s'eſtant écrié : Une ſi grande « faveur ne peut eſtre faite qu'à mon Pere Antoine; il entendit une « voix qui luy dit, Elle n'eſt point faite à ton Pere Antoine, mais à « Thaïs la courtiſane. Paul ayant raporté cette viſion, Paphnuce « reconnut que Dieu eſtoit ſatisfait de la penitence de Thaïs, qui peu de temps aprés alla ſe repoſer en paix, & elle eſt honorée par l'Egliſe le 8 d'octobre, au nombre des plus ſaintes & des plus illuſtres penitentes.

Bar. 8. oct.

Cotel. p. 351. a.

["Nous avons vu ſur l'hiſtoire de S. Antoine, Jce que S. Paul luy dit lorſque l'Empereur Conſtance écrivit à ce Saint, pour le prier de venir à Conſtantinople. [Si ce fait eſt veritable, il faut dire que S. Paul n'eſt mort qu'aprés l'an 338, à la fin duquel Conſtance devint maiſtre de Conſtantinople. Il a neanmoins eſté preſque toujours à Antioche, où il luy euſt eſté plus aiſé de faire venir Saint Antoine, ſi l'on peut preſumer qu'un Prince ſi attaché aux Ariens, ſe ſoit mis en peine de voir un Saint qui ſe declaroit hautement contre eux. Hors cela, on ne peut rien dire du temps où S. Paul eſt mort, ſinon qu'il a eſté contemporain de S. Antoine, & qu'il vivoit vers le temps de Conſtantin. JCrone qui eſt l'un des anciens Peres ſur le raport deſquels Pallade en a fait l'hiſtoire, 'ayant eſté voir S. Antoine dans ſa jeuneſſe, ["avant l'an 330, il y a apparence que c'eſt là qu'il avoit appris ce qu'il racontoit à Pallade vers l'an 392, & qu'ainſi Saint Paul eſtoit déja fort celebre dés l'an 330. On ne dit point s'il a vécu long-temps dans la ſolitude.]

V. S. Antoine § 8.

Lauſ. c. 28. p. 941 e.

c. 25. p. 937. b. c.

V. Crone.

Men. p. 50-53.

Boll. 7. mars, p. 645. § 2.

'Les Grecs font ſa feſte le ſettieme de mars; [en quoy ils ont eſté ſuivis par Baronius dans le martyrologe Romain.]Quelques autres Latins des derniers temps la mettent en d'autres jours. [Les Grecs en font une longue hiſtoire tirée de Pallade.]

S. AMON,

SAINT AMON,
FONDATEUR
DES SOLITAIRES DE NITRIE.

ARTICLE PREMIER.

Saint Amon vit avec ſa femme dans la virginité, puis ſe retire à Nitrie.

ENTRE les plus illuſtres habitans des deſerts, qui ont eſté ou les premiers auteurs ou les principaux propagateurs de la vie ſainte des ſolitaires, l'hiſtoire eccleſiaſtique celebre avec honneur la memoire[a] d'Amon ou Ammon, ce Saint veritablement aimé de Dieu, qui perſevera juſqu'à ſa vieilleſſe dans les exercices de la penitence, [a] & qui habita le premier dans la ſolitude de Nitrie, où il donna le commencement à ces monaſteres [ſi celebres dans l'Egliſe par les grands hommes qu'ils ont portez.]

Socr.l.4.c.23.p. 235.d.

Note 1.

Ath.v.Ant.p. 486.c.

[a] Ruf.v.P.c.30. p.482.2|Boll.4. may,g.p.26.a.

'Il eſtoit Egyptien, [b] né d'une famille riche & illuſtre. [c] Eſtant demeuré orfelin à l'âge de 22 ans, [d] ſes parens voulurent l'obliger à ſe marier, quelque repugnance qu'il y euſt: & il fut enfin contraint de ceder à leur importunité, [e] n'ayant pu reſiſter à la violence que luy fit [particulierement] ſon oncle. Il prit donc une fille, ſe couronna, [f] comme c'eſtoit alors la coutume de ceux qui ſe marioient, [g] fit toutes les autres ceremonies ordinaires, accompagna ſon epouſe dans la chambre, [h] & juſque ſur le lit de mariage. [i] Mais quand tout le monde ſe fut retiré, & qu'Amon fut ſeul avec ſa femme, il ſe leve du lit, ferme la porte, & prenant un ſiege, il appelle ſon epouſe, [k] & luy parle de l'excellence de la chaſteté, pour l'exhorter à demeurer vierge avec luy. [l] Il prit en meſme temps un livre [du nouveau Teſtament,] dont il lut ce que J. C, & Saint Paul dans l'epiſtre aux Corinthiens, diſent touchant la virginité & le mariage, y ajoutant de luy meſme [m] beaucoup de choſes, ſelon que l'Eſprit de Dieu les luy inſpiroit: [n] Son epouſe

[b] Soz.l.1.c.14.p. 423.b.
[c] Ruf.p.482.2.
[d] Lauſ.c.8.p. 909.c.
[e] Ruf.p.482.2| Socr.p.232.a| Soz.
[f] Lauſ.p.909.c.
[g] Nat.
[h] Lauſ.p.909.c. & alii
[i] d|Socr.
[k] Lauſ.p.909.d.
[l] d|Ruf|Socr| Soz.
[m] Lauſ.p.909.e| Socr.p.232.a.b.

&c.

[n] Lauſ.p.909.c.

qui n'avoit point encore oui parler de l'Ecriture, fut neanmoins
c|Ruf.p.482.a| Socr|Soz.p.423 c. tellement touchée par la grace, 'qu'elle entra auſſi-toſt dans ſon ſentiment, & conſentit à garder ſa virginité auſſi-bien que luy, &
Ecl.reg.p.85. à coucher ſeparément. [Ainſi ce n'eſt pas ſans raiſon] 'que nous trouvons quelquefois S. Amon qualifié du titre de vierge.

Lauſ.p.910.a| Soz.p.423.c. 'Il taſcha de faire agréer à ſon epouſe qu'ils ſe ſeparaſſent meſme de demeure, mais elle ne put s'y reſoudre. Ainſi ils vécu- Note 2.
Ruf.p.482.2. rent de la ſorte durant 18 ans dans une meſme maiſon, 'ſe ſervant du ſilence comme d'un voile pour couvrir le threſor de leur pureté, & ſe contentant d'avoir Dieu ſeul pour témoin de leur ſainte maniere de vivre. Ils demeuroient en meſme temps plus unis d'eſprit & de cœur, qu'ils n'auroient pu l'eſtre par la chair & par le ſang.

Soz.l.1.c.14.p. 423.c. 'Amon ne manquoit pas durant ce temps là de pratiquer les
a Lauſ.c.8.p. 910.a. exercices de la profeſſion religieuſe, [a]& il eſtoit continuellement dans ſon jardin à cultiver du baume, qui ſe cultive comme la vigne, & a beſoin d'un grand travail. Il paſſoit donc toute la journée dans cette occupation; & le ſoir quand il eſtoit revenu chez luy, il ſe mettoit en oraiſon, ſoupoit avec ſa femme, puis
b. faiſoit les prieres de la nuit; '& le lendemain dés le grand ma- 1.
b. tin, il retournoit travailler à ſon jardin. [Sa femme de ſon coſté s'occupant de la meſme ſorte,] 'ils arriverent tous deux à cette heureuſe paix que ſentent les ames qui ont ſurmonté leurs paſſions, [de la maniere qu'on le peut faire en cette vie.

Amon cependant demandoit toujours à Dieu qu'il augmentaſt la pieté de ſa femme, afin qu'ils puſſent vivre tous deux dans
b. une entiere retraite;] '& ſes prieres opererent enfin ce qu'il ſou-
Soz.l.1.c.14.p. 423.c. haitoit. 'Car ſa femme admirant ſa vertu, [b]crut qu'elle ne devoit
bc.d|Lauſ p. 910.b.e|Socr.l.] 4.c.23.p.232.c. d. pas eſtre cauſe qu'un homme ſi parfait demeuraſt toujours caché & inconnu dans ſa maiſon; mais qu'il falloit ſe ſeparer pour vivre chacun en ſolitude, & ſervir au ſalut & à l'edification des autres. Elle en parla la premiere à ſon mari, & le pria meſme d'agréer
Lauſ.p.910.b. cette ſeparation, 's'il vouloit luy témoigner qu'il l'aimoit verita-
c|Soz.p.423.d. blement ſelon Dieu. 'Amon receut ſa propoſition avec joie, il l'en
Ruf.v.P.c.30.p 482.2. remercia, & en glorifia Dieu. 'Et comme ils n'avoient plus ni l'un
c 2|Lauſ|Soz. ni l'autre aucun parent qui puſt les retenir, [c]il laiſſa ſa femme
d Ruf.p.482.2. dans ſa maiſon, [d]d'où elle aſſembla en peu de temps une grande multitude de vierges; & pour luy il ſe retira dans le deſert le plus
2|Lauſ|Soz. proche, 'ſur la montagne de Nitrie [e]vers la ſolitude de Sceté, au
e Soz.p.423.d. midi du lac de Marée. 'Il y vécut 22 ans, & il alloit voir ſa femme
fd|Lauſ.p.910.d

1. καὶ συνάξως, Je ne ſçay s'il veut dire qu'il prenoit la Communion.

deux fois l'année. 'Ils ne ſe nourriſſoient tous deux que de pain ſec, ſan uſer de vin ni d'huile : & ils eſtoient tantoſt un jour, tantoſt deux, & quelquefois encore davantage, ſans manger dutout. Socr.p.232.d.

ARTICLE II.

Saint Amon forme beaucoup de diſciples, fait quelques miracles.

'IL n'y avoit pas encore alors beaucoup de monaſteres ſur la montagne de Nitrie, dit Pallade. [a]Rufin dit qu'Amon fut celui qui y habita le premier, [b]& Sozomene, auſſi-bien que l'ancien auteur de la vie de S Pacome, diſent qu'il fut le premier auteur des monaſteres qui s'y établirent. [c]Il y aſſembla en peu de temps un grand nombre de diſciples, [d]dont pluſieurs ſe ſont rendus fort celebres: [e]& l'état monaſtique s'étendit ainſi extremement dans l'Egypte par ſon moyen. [f]Il devint encore illuſtre par un grand nombre de miracles. [g]Et les ſolitaires d'Egypte qui en eſtoient fort bien informez, en conſervoient la memoire avec grand ſoin. Mais comme ils ſe contentoient de les ſavoir & de les apprendre aux autres par une tradition non écrite, [l'hiſtoire n'en marque que fort peu.] 'Car les premiers ſolitaires aimoient mieux pratiquer les vertus des Saints que d'écrire leurs miracles. [Saint Athanaſe en a jugé un aſſez remarquable pour l'inſerer dans la vie de Saint Antoine, & ſon autorité l'a rendu celebre dans tous les hiſtoriens. Lauſ.c.8.p.910.d. a Ruf.v.P.c.30. p.482.2. b Soz.l.1.c.14.p. 423.424.Boll. 14.may.g.p 26. a. c Ruf.v.P.c.30. p.482.2 Socr.l. 4.c.23 p.232.d d Soz p.424.2. e Socr.p.232.d. f Ath.v.Aut.p. 486.d. g Soz.p.424.2. Vit.P.l.5 c.10.§ 14.p.608.

'Un jour, dit-il, Amon ſe trouva obligé de paſſer la riviere du Lyc, qui eſtoit une decharge des eaux du Nil fort dangereuſe à paſſer, meſme en batteau; '& il avoit avec luy Theodore ſon diſciple, [h]qui eſtoit auſſi un homme fort craignant Dieu. Ces deux Saints ſe trouvant donc obligez enſemble de paſſer le Lyc, Amon pria Theodore de s'eloigner, afin qu'en traverſant l'eau à la nage ils ne ſe viſſent point nuds. Theodore s'eſtant eloigné, il vint à S. Amon une autre honte de ſe voir luy meſme tout nud; & cette honte luy donnant de la peine, ('car cela ne luy eſtoit jamais arrivé, & il diſoit qu'il eſtoit contre la bienſeance, qu'un ſolitaire ſe viſt jamais nud,) il pria Dieu qu'il puſt paſſer la riviere ſans rien faire contre ſa reſolution; '& auſſi-toſt il fut tranſporté de l'autre coſté de l'eau [i]par les mains des Anges, [k]& comme en extaſe, [c'eſt à dire ſans en rien ſentir.] 'Theodore l'ayant rejoint & voyant qu'il eſtoit paſſé ſans eſtre mouillé, deſira de ſavoir Ath.p.486.d. Lauſ.c.8.p.911.a p.910.c Soz.l.1. c.14.p.424.a. b Ath.p.486.d. Socr.p.233.a. b Ath Ruf.p. 483.d Soz.p. 424.b i Socr Lauſ.p. 911.a. k Lauſ.p.911.a. l Ath.p.486.487

comment cela s'eſtoit pu faire;& comme Amon ne le luy vouloit pas dire,il ſe jetta à ſes piez, proteſtant qu'il n'en partiroit point juſqu'à ce qu'il l'euſt appris de luy. Le vieillard voyant l'opiniatreté de Theodore,& cedant à ſa proteſtation,ſe reſolut de le luy
p.487.b. dire,à condition de n'en parler à perſonne qu'aprés ſa mort. Et Theodore le raporta à d'autres aprés le decés d'Amon.

Ruf.p.482.2| Soz.p.424.b.c. Amon eſtoit déja retiré dans le deſert,lorſqu'un jeune garçon qui aprés avoir eſté mordu d'un chien enragé, eſtoit devenu enragé luy meſme, & dont on n'attendoit plus que la mort,luy fut amené par ſon pere & par ſa mere,garoté de pluſieurs chaines. Comme ils le ſupplioient de le guerir, il leur répondit; Pourquoi « me venez vous ainſi tourmenter? Ce que vous deſirez eſt audeſſus « de mes forces; & je ne puis autre choſe, ſinon de vous dire que « ſa gueriſon depend de vous, puiſqu'elle luy ſera renduë ſi vous « rendez à une telle veuve le bœuf que vous luy avez derobé. Ces « perſonnes demeurerent epouventées de voir que le larcin qu'ils avoient commis en ſecret, n'eſtoit pas inconnu à l'homme de Dieu; & ſe rejouirent en meſme temps de ce qu'il leur ouvroit le chemin pour obtenir la grace qu'ils luy demandoient. Ayant donc rendu ſans differer ce qu'ils avoient volé, & le Saint ayant prié Dieu pour eux,leur fils fut auſſi-toſt gueri.

Ruf.p.482.483. Une autre fois deux hommes l'eſtant venus trouver, il leur dit, à deſſein de les eprouver, qu'il avoit beſoin d'une cuve pour mettre de l'eau à cauſe de ceux qui le venoient voir. Ils luy promirent de luy en apporter une. Mais l'un d'eux craignant de faire mourir ſon chameau s'il luy donnoit une ſi peſante charge, dit à l'autre: Si vous le voulez & le pouvez,apportez cette cuve; car « quant à moy,je ne veux pas tuer mon chameau. Vous ſavez,luy « répondit celui-ci, que je n'ay qu'un aſne & point de chameau: « or un aſne portera t-il ce qu'un chameau ne ſauroit porter? Faites « comme vous voudrez, repartit l'autre; c'eſt à vous à y aviſer: « mais pour moy, je ne veux pas perdre mon chameau. Puiſque « vous eſtes dans cette reſolution, repliqua le dernier, je mettrai « ſur mon aſne la charge que vous dites que voſtre chameau ne « ſauroit porter; & les merites de l'homme de Dieu feront que ce « qui eſt impoſſible deviendra poſſible. Il chargea enſuite la cuve « ſur ſon aſne, & vint juſqu'au monaſtere avec une telle facilité, qu'il ſembloit que cet aſne ne portaſt rien. S. Amon le voyant,luy dit: Vous avez bien fait d'apporter cette cuve ſur voſtre aſne;car « le chameau de voſtre compagnon eſt mort. Et cet homme eſtant « retourné chez luy,trouva que ce que l'homme de Dieu luy avoit dit,eſtoit arrivé.

ARTICLE III.

Union de S. Amon avec S. Antoine: Sa mort.

LA reputation des miracles d'Amon ſe repandit juſques à la montagne de S. Antoine, où il eſtoit fort connu de ce grand Saint & de ſes diſciples, quoiqu'il y euſt treize journées de là à Nitrie. [a]Et S. Antoine avoit une tres grande veneration pour les excellentes & admirables vertus d'un homme ſi juſte. [b]Il ſemble meſme que [c]pour les auſteritez du corps, Amon en faiſoit encore de plus grandes que S. Antoine. [L'eſtime que S. Antoine faiſoit de luy n'eſtoit pas fondée ſur le ſimple raport des autres.] [d]Car quelque eloignez qu'ils fuſſent, Amon l'alloit ſouvent viſiter.

Ath v. Ant. p. 486. d.

Ruf v. P. c. 30. p. 483 1.

[b] Cotel. p 392. c.

V. S. Antoine n. 7.

Ath. p. 486. d.

[e]On raporte que S. Antoine vint auſſi une fois voir S. Amon à Nitrie, & aprés qu'ils ſe furent entretenus quelques temps, Amon dit à S. Antoine que comme il y avoit déja beaucoup de ſolitaires ſur la montagne, quelques uns d'eux ſouhaitoient de baſtir des cellules dans un lieu plus eloigné pour y vivre dans une entiere retraite. Il le pria donc de luy marquer combien il falloit mettre de diſtance entre ces nouvelles cellules & les anciennes. Saint Antoine le pria qu'ils puſſent manger à trois heures, & qu'aprés cela ils iroient enſemble dans le deſert choiſir le lieu le plus propre. Aprés donc qu'ils eurent mangé, ils s'avancerent dans le deſert tant qu'ils eurent le ſoleil, & ils firent ainſi, à ce qu'on pretend, [f]quatre grandes lieuës de chemin. On ajoute que lorſque le ſoleil fut couché ils ſe mirent en priere, & S. Antoine ayant fait planter une croix au meſme lieu, dit que les freres pouvoient baſtir des cellules à cette diſtance, en ſorte que lorſque ceux de ce lieu & ceux de la montagne ſe viſiteroient les uns les autres, ils puſſent retourner coucher chez eux aprés avoir mangé à l'heure de None. [Si cette hiſtoire eſt veritable, (car la diſtance de quatre grandes lieuës peut donner ſujet d'en douter,) elle a eſté l'origine de ce qu'on appella les Cellules, comme nous le dirons dans la ſuite.

Cotel. p. 351.

[f] σημεῖα ιβ'.

Il ſemble ſelon ce que nous avons dit, que S. Amon ait eſté fort celebre de ſon vivant meſme.]Et neanmoins S. Athanaſe le mettoit au nombre des ſolitaires qui eſtoient d'autant plus agreables à Dieu, que leur vertu eſtoit moins connuë des hommes.

Boll. 14. may, p. 71. e.

[g]Nous avons dans S. Athanaſe une lettre à Amon ſolitaire, [qui eſt apparemment celui de Nitrie:]Car il le qualifie ſon Pere,

[g] Ath. t. 2. p. 15. 2. p. 37 c.

p.35.d. 'ſon tres cher & tres honoré [frere,] [a] un vieillard tres cheri de
a p 36.c. Dieu: [b] & il témoigne qu'il conduiſoit des troupes de moines. [Le
b p.37.c. ſujet de cette lettre eſt pour oſter quelques ſcrupules que le diable ſemoit parmi les Aſcetes, afin d'avoir au moins le plaiſir de les troubler, & les empeſcher de s'appliquer entierement à leur avancement ſpirituel.] 'Voſſius a mis dans Saint Ephrem un
Ephr.t.2.or.94. p.383. diſcours diviſé en 29 articles, [c] que les manuſcrits attribuent à
c n.p.386.1.c. l'Abbé Ammon ou Ammonas d'Egypte. [d] Il croit que c'eſt le
d p.385.2.c.d. grand Amon de Nitre. [Il y a de fort belles choſes.] 'On trouve
Cotel.p.382-287.&c. dans le recueil des paroles remarquables des ſolitaires, des choſes
p.385.386. conſiderables "d'un Abbé Ammon ou Ammonas. 'Mais on voit V.S.Antoine §17.
qu'il fut depuis elevé à l'epiſcopat; [& ainſi il le faut diſtinguer de noſtre Saint.]

Ath.v.Ant.p. 486 c/487.b. 'Celui-ci acheva ſa courſe 'dans le lieu où il avoit perſeveré Note 3.
e Lauſ.c. 8. p. 910.c. de combatre juſques à la vieilleſſe, [e] & il mourut, ou plutoſt il s'endormit [du ſommeil des juſtes,] dans la meſme vie ſainte qu'il pratiquoit depuis ſi long-temps, aprés eſtre arrivé à la perfection de la vertu des ſolitaires, quoiqu'il n'euſt encore que 62 ans.
Menæa,p.44[Ugh.t.6.p. 1094. 'L'Egliſe greque en honore la memoire le quatrieme d'octobre: [ce que Ferrarius a ſuivi.] [f] Les Ménées marquent encore le 7 de
f Men.p.120. decembre un S.Ammon Eveſque de Nitrie, mort en paix, qui s'eſt
ἀσκητ. purifié par la fuite du ſiecle, par l'auſterité de ſa vie, & par ſa ſortie du monde. [Ces eloges conviennent moins à un Eveſque qu'à un ſolitare; & Nitrie n'eſtoit pas un ſiege epiſcopal. Je ne ſçay comment Baronius a pu oublier de le mettre dans le martyrologe
Ath.p.486.c. Romain. On ne ſçait point l'année de ſa mort.] 'Mais il eſt certain qu'il mourut avant S.Antoine, [c'eſt à dire avant le 17 de janvier
Boll.14 may,g. p.70.e. 356.] Il eſt viſible auſſi qu'il eſtoit mort en l'an 355, ["& meſme Note 4.
g Soz.l.1.c.14.p. 423.b. ce ſemble aſſez long-temps auparavant: & s'il eſt vray [ſ qu'il ait fleuri avant le Concile de Nicée, comme Sozomene paroiſt l'avoir cru, [on peut mettre ſa mort vers l'an 340 ou 345.]

Ath.v.Ant.p. 486.c.d. 'A l'heure meſme qu'il mourut, S.Antoine eſtant aſſis ſur ſa montagne la plus reculée, & qui eſtoit à treize journées de Nitrie, il vit en regardant en haut, quelqu'un qui eſtoit elevé en l'air, & pluſieurs qui venoient audevant de luy avec une grande joie. Cela l'ayant rempli d'admiration, & benifiant cette ſainte aſſemblée, il ſouhaita extremement d'apprendre ce que ce pouvoit eſtre. Soudain il entendit une voix qui luy dit que c'eſtoit l'ame d'Amon ſolitaire de Nitrie. Ceux qui ſe trouverent alors auprés de luy, le voyant plein d'admiration, deſirerent d'en ſavoir la cauſe, & apprirent de luy que c'eſtoit Amon qui venoit de rendre l'eſprit.

'Les ſolitaires remarquerent le jour qu'Antoine leur avoit dit ceci, & ſçeurent un mois aprés par des freres qui venoient de Nitrie, qu'Amon avoit rendu l'eſprit au meſme jour & à la meſme heure que S. Antoine avoit vu ſon ame portée dans le ciel. Ainſi les uns & les autres admirerent la pureté de celle d'Antoine, qui luy avoit fait voir une choſe qui ſe paſſoit à treize journées de luy, & le bonheur de celle d'Amon qui quittoit la terre pour aller jouir des veritables biens qu'il eſtoit aſſuré de trouver au ciel. La meſme choſe a eſté remarquée, aprés S. Athanaſe, [1] par [Rufin, Pallade, Socrate, & Sozomene.] p. 487. b. Soz. l. 1. c. 14. p. 424. d.

1. Rufin *vit. Pat. c.* 30. *p.* 482. *a*, Pallade *laus. c.* 8. *p.* 911. *a*, Socrate *l.* 4. *c.* 23. *p.* 432. *d.*

Note 5. 'Le P. Petau entend de ce Saint ce que dit Syneſe, qu'Amon l'Egyptien n'avoit pas veritablement trouvé l'invention des lettres, mais qu'il avoit fort bien jugé de l'uſage qu'on en devoit faire; & qu'un homme tel que celui là, pouvoit par la ſeule force de ſon naturel, & ſans avoir beſoin de la methode qu'enſeigne la philoſophie, arriver à la contemplation la plus ſublime, & à la connoiſſance de la verité. Il compare peu aprés Amon & Saint Antoine avec ceux qu'il eſtimoit les plus grands genies de l'antiquité. Il dit que des perſonnes de cette ſorte n'ont pas beſoin du ſecours des ſciences, ayant une grandeur d'eſprit à qui il eſtoit egalement facile de vouloir & d'executer; & que s'il pouvoit rencontrer quelqu'un de cette ſorte, il le revereroit, & l'adoreroit pour ainſi dire. Syn. dio, p. 48. d in. p. 17. p. 51. b. c.

ARTICLE IV.

Des ſolitaires de Nitrie.

[COMME S. Amon a eſté le fondateur des monaſteres de Nitrie, il eſt bon d'expliquer ici quel eſtoit ce lieu] 'ſi celebre entre tous les monaſteres d'Egypte, [2] & que S. Jerome appelle la ville de Dieu. [Ce deſert] [b] que l'on appelle ordinairement la montagne de Nitrie, [c] eſtoit environ à "16 lieuës d'Alexandrie, [d] de ſorte qu'on en faiſoit le chemin en un jour & demi. Mais il falloit traverſer la largeur du lac appellé Marie ou Marée, qui a "28 lieuës d'étenduë, [e] où il s'eleve quelquefois de violentes tempeſtes, quoiqu'on ſe contente de l'appeller un étang. [f] La montagne de Nitrie eſtoit donc au midi de ce lac. [g] Elle tiroit ſon nom de celui d'un bourg qui en eſtoit fort proche, & où il y avoit tres grande abondance de ſalpetre, que les anciens appelloient du nitre; [h] & Vit P. l. 2. c. 21. P. 477. 2. [2] Hier. ep. 27. p. 175. a. [b] Lauſ. c. 7. p. 908. b & alli. [c] Vit. P. p 477. 2. [d] Lauſ p 908. b. Soz. l. 1. c. 14. p. 423 d. [e] Vit P. c. 34. p. 485. 2. [f] Soz p. 423. d. [g] Vit. P. c. 21. p. 477. 2. [h] Hier. ep. 27. p. 175. a.

40. milles.

70. milles.

je croy, dit Rufin, que la providence divine l'a ainſi permis, dautant que l'on y devoit laver un jour les pechez des hommes par le nitre ſi pur des vertus, ainſi qu'on ſe ſert du nitre & du ſalpetre pour laver les taches des habits.

Lauſ.p.908.b. 'Auprés de cette montagne il y avoit un grand deſert qui s'étendoit juſques à l'Ethiopie, & juſques à la Mauritanie, dit Pallade. Il confinoit auſſi avec les Maziques [& d'autres barbares
Vit.P.l.2.c.22. p.478.1. de la Libye.] 'C'eſt dans ce deſert qu'on trouvoit le lieu appellé les Cellules, à cauſe du grand nombre de cellules qui y eſtoient diſperſées deça & delà. Rufin met ce lieu dans le fond du deſert,
Gotel.g.t.1.p. 352.a.b. à dix milles (ou quatre lieuës) de Nitrie. 'D'autres, comme nous avons dit, y ajoutent encore deux milles. [a] Sozomene met ſeulement 70 ſtades, qui eſt un peu moins de dix milles; [b] & Caſſien ne conte meſme que cinq milles. [Cela peut venir des differens endroits d'où l'on contoit.] [c] Pallade ſemble dire que les Cellules s'appelloient auſſi la Libye: [& elles pouvoient bien eſtre compriſes dans la province de ce nom. A trois journées] 'ou 32 lieuës de là eſtoit la grande ſolitude de Sceté.

[a] Soz.l.6.c.31.p. 687.b.
[b] Caſſ.col.6.c. 1.p.389.
[c] Lauſ.c.20.p. 630.d.
Caſſ.p.389.
80. milles
V. Saint Macaire d'Egypte §. 3.

Lauſ.c.7.14.p. 908.b|916.c| Hier.ep.22.p. 146. 'La montagne de Nitrie eſtoit habitée ſur la fin du IV. ſiecle, d'environ cinq mille ſolitaires, [d] diviſez en cinquante monaſteres, ou habitations qui eſtoient aſſez proches les unes des autres, & toutes ſous la conduite d'un ſeul Pere. Il y en avoit quelques unes où pluſieurs ſolitaires demeuroient enſemble. En d'autres ils y eſtoient en petit nombre, & en d'autres ils y eſtoient ſeuls. 'Chacun avoit la liberté de demeurer & de vivre de la maniere qu'il vouloit & qu'il pouvoit; [de ſorte qu'il ſemble qu'ils fuſſent plutoſt anacoretes que cœnobites. 'Ils eſtoient mélez de naturels du pays & d'étrangers. Les uns s'occupoient à la contemplation, les autres a l'action. Mais ils taſchoient tous de ſe ſurmonter les uns les autres en pieté, de ne ſe point ceder en auſteritez & en mortifications, & de pratiquer à l'envi toutes ſortes de vertus.

[d] Vit.P.l.2.c.21. p.477.2|Soz.l.6. c.31.p.687.a.
Lauſ.c.7.p.908. b.
c.69.p.1000.b. c.

c.7.p.908.c. p.909.a. 'Il n'y avoit qu'une egliſe ſur la montagne, mais fort grande. 'Elle eſtoit conduite par huit Preſtres: & durant la vie de celui qui eſtoit le premier de tous, nul autre n'offroit le ſacrifice, ne decidoit aucune matiere, & ne faiſoit aucune exhortation; mais
Boll 14.may,g. p.70.f. ils ſe contentoient d'eſtre aſſis auprés de luy ſans rien dire. 'Saint Theodore de Tabenne ayant écrit vers l'an 357 à ceux de Nitrie, celui qui avoit receu la lettre la montra premierement en particulier aux Preſtres, & puis avec leur permiſſion il la lut à tous les autres. 'Cette egliſe avoit auſſi des Diacres. 'L'Eveſque d'Hermopole ſurnommée la petite, [pour la diſtinguer] [e] de celle qui

p.71.a.b|Pall. dial.c.7.p.57. [e] Lauſ.c.52.p. 77.a.
Note 6.

qui eſtoit en Thebaïde, eſtoit Eveſque de la montagne [de Nitrie;] & il ſemble qu'il y faiſoit quelque reſidence. [a] Les ſolitaires de Nitrie s'aſſembloient donc dans leur egliſe le ſamedi & le dimanche ſeulement. [Car pour les autres jours ils demeuroient dans leurs monaſteres,] dans chacun deſquels on entendoit, vers le ſoir, raiſonner les hymnes & les cantiques que l'on y chantoit à la loüange de J. C, & les prieres qu'on luy adreſſoit; ce que ces ſolitaires faiſoient avec tant de ferveur & de pieté, qu'on ſe fuſt imaginée eſtre elevé dans le ciel, & eſtre au milieu d'un paradis de delices.

c.117.p.1031.d
Hier.ep.27.p. 175.a
a Lauſ.c.7.p. 909.a.

Il y avoit trois palmiers dans cette egliſe, à chacun deſquels eſtoit pendu un fouet; l'un pour corriger les ſolitaires qui avoient fait quelque faute, comme cela eſt ordonné par la regle de Saint Macaire, [b] l'autre pour punir les larrons, s'il s'en rencontroit; & le troiſieme, pour chaſtier ceux qui venoient par hazard en ce lieu là, quand ils eſtoient convaincus d'avoir commis des méchancetez. Car alors on leur faiſoit embraſſer ces palmiers, & aprés leur avoir donné un certain nombre de coups on les renvoyoit.

p.908.d.
Cod.reg.t.1.p. 27. § 27.
b Lauſ.p.908.d.

σιτοποιΐαι. Il y avoit ſept "boulangeries ſur cette montagne, qui ſervoient tant à ceux du lieu, qu'aux anacoretes qui s'eſtoient retirez dans le deſert [des Cellules.] On y trouvoit auſſi des medecins, & "des patiſſiers; l'on y buvoit du vin, & l'on y en vendoit, eſtant bien difficile qu'entre cinq mille perſonnes qui demeuroient en ce deſert, quelques uns n'euſſent beſoin de ces ſortes de ſoulagemen, qu'on n'auroit pas pu trouver autrement dans ce deſert. [Car quand ils eſtoient en ſanté,] il y en avoit qui ne mangeoient pas meſme de pain, & les autres ſe contentoient d'ordinaire de pain & de ſel, en ſorte meſme que dans cette grande multitude, il eſtoit difficile d'en trouver quelqu'un qui ſe ſerviſt d'huile. La pluſpart ne ſe couchoient pas ſeulement pour dormir, mais demeuroient aſſis, & n'interrompoient pas pour cela, s'il faut ainſi dire, la meditation de la parole divine.

πλανητῶν. c.

c.14.p.916.c.

Ruf.v.P.c.27. p.479.2.

ARTICLE V.

Hoſpitalité de ceux de Nitrie. Du deſert des Cellules.

AUPRES de l'egliſe de Nitrie il y avoit un hoſpital où l'on recevoit en tout temps ceux qui y arrivoient, juſqu'à ce qu'ils en vouluſſent ſortir de leur bon gré, quand ils y fuſſent demeurez deux & trois ans. Durant la premiere ſemaine on ne les

Lauſ.c.7.p.908. d.

obligeoit à rien ; mais aprés on les occupoit à divers ouvrages, comme à travailler à la boulangerie, au jardin, à la cuiſine, ou à quelque autre choſe ſemblable. Que ſi c'eſtoit quelque perſonne conſiderable, on luy donnoit un livre à lire, ſans luy permettre de parler à perſonne juſques à midi.

Vit. P. l. 2 c. 21. p. 471. 1. 'Rufin décrit ainſi de quelle maniere 'il fut receu à Nitrie. 1. Auſſi-toſt, dit-il, que nous approchaſmes, & que ces Saints ſçeurent que c'eſtoit des freres étrangers, ſoudain comme ſi c'euſt « p. 473. 1. eſté un eſſein d'abeilles, ils ſortirent tous de leurs cellules, '& « avec une extreme gayeté vinrent en courant audevant de nous, « & la pluſpart d'eux nous apporterent des pains & des peaux de « bouc pleine d'eau. Ils nous menerent enſuite à l'egliſe en chan- « tant des pſeaumes, & puis nous laverent les piez, & les eſſuye- « rent avec des linges, comme pour nous ſoulager de la laſſitude « que le chemin nous avoit cauſée; mais en effet pour attirer dans « nos ames une force & une vigueur ſpirituelle par cet office de « charité qu'ils exerçoient envers nous. Que dirai-je davantage « de leur civilité, de leur charité, & du plaiſir qu'ils prenoient à « nous témoigner leur affection par toutes ſortes de devoirs & de « ſervices? Chacun s'efforçoit comme à l'envi de nous mener dans « ſa cellule; & non contens de ſatisfaire à tous les devoirs de « l'hoſpitalité, ils nous donnoient [par leur exemple] des inſtruc- « tions de l'humilité qu'il pratiquoient ſi parfaitement, de la dou- « ceur d'eſprit, & de ces autres biens de l'ame qui s'apprennent « parmi eux comme parmi des perſonnes qui ne ſe ſont retirées du « monde que pour cela, avec des graces differentes à la verité, « mais avec une doctrine toujours la meſme & toujours ſemblable. « Nous n'avons jamais vu en un autre lieu une ſi ardente charité: « nous n'avons jamais vu la miſericorde de Dieu s'exercer avec tant « de ferveur & de zele; nous n'avons jamais vu une ſi parfaite & ſi « admirable hoſpitalité, une ſi forte meditation, une ſi grande intelli- « gence des divines Ecritures, ni de ſi continuelles occupations dans « la ſcience des Saints: leurs lumieres vont juſqu'à un tel point, qu'il « n'y en pas un d'eux qu'on ne priſt pour un docteur en ce qui eſt de « la divine ſageſſe. «

c. 22. p. 478. a] Soz. l. 6. c. 31. p. 687. c. d. 'Ceux qui aprés avoir eſté inſtruits en ce lieu dans les choſes ſpirituelles, & eſtre arrivez à une grande perfection, ſe reſolvoient à mener une vie plus ſolitaire & plus cachée, ſe retiroient à trois ou quatre lieuës de là dans le vaſte deſert, appellé, comme nous avons dit, les Cellules, parcequ'on n'y voyoit autre choſe :

1. luy ou S. Petrone au nom duquel oous croyons qu'il parle.

Elles eſtoient toutes ſeparées les unes des autres, en ſorte que l'on ne pouvoit ni ſe voir, ni meſme s'entendre. Il n'y avoit qu'une perſonne dans chaque cellule. 'Lorſque Pallade y fut vers l'an 391, on y contoit 600 anacoretes. [a]Le ſilence & le repos eſtoit tres grand parmi eux; & ils ne ſe trouvoient enſemble que le ſamedi & le dimanche dans l'egliſe, où ils venoient tous, [b]quoique quelques uns en fuſſent eloignez de trois & quatre milles. 'C'eſt là qu'ils ſe voyoient comme s'ils fuſſent revenus du ciel en terre.

Lauſ.c.7.p.908. b.c. a c.60.p.1000.d| Vit P.c.22|Soz. p.657.c. b Lauſ|Ruf p. 478 1. Ruf.p.478.1.

'Que ſi l'un d'eux manquoit en cette aſſemblée, ils connoiſſoient par là que quelque indiſpoſition l'avoit arreſté dans ſa cellule, & tous l'alloient viſiter non pas enſemble, mais les uns aprés les autres; & s'ils avoient quelque choſe qu'ils jugeaſſent luy eſtre agreable, ils le luy portoient. C'eſt le ſeul ſujet pour lequel on oſoit troubler leur ſilence & leur repos; ſi ce n'eſtoit qu'il y en euſt de capables d'inſtruire les autres par leurs paroles, & de les conſoler & fortifier par leurs diſcours. 'Au reſte les viſites eſtoient ſi rares parmi eux, qu'on en a quelquefois trouvé dans leurs cellules qui eſtoient morts depuis trois ou quatre jours, ſans que perſonne l'euſt ſçeu.

2|Soz.p.687 c. Lauſ.c.69.p. 1000.d.

'Leur charité eſtoit ſi grande, & l'affection qui les uniſſoit non ſeulement entre eux, mais generalement avec tous les autres, eſtoit ſi extreme, qu'ils eſtoient le ſujet de l'admiration, & l'exemple de tout le monde. 'Ils exhortoient ſouvent les autres à venir ſe joindre avec eux: '& quand quelqu'un avoit pris cette reſolution, chacun ſe haſtoit de luy offrir ſa cellule.

Ruf.p 478.2. Pall.p.1000 c. c|Ruf.p 478.2.

ARTICLE VI.

De S. Theodore, d'Arſiſe, & de quelques autres diſciples de S. Amon.

[TOUT ce que l'on dit à l'avantage de ceux de Nitrie, eſt la gloire & l'eloge de S. Amon, puiſque ce fut luy qui y établit la vie monaſtique,] & que ce grand nombre de ſolitaires & de Saints qui peuplerent la montagne de Nitrie, & meſme le deſert de Sceté, n'eſtoient que ſes diſciples & les imitateurs de ſa vertu.

Soer.l.4 c.23. p.232.d|Soz l.3. c.14.p 423 424.

'Amon Religieux de Tabenne eſtant obligé de quitter cette congregation [en l'an 355] Saint Theodore qui en eſtoit Abbé luy conſeilla d'aller demeurer à Nitrie, comme au lieu où il y avoit plus de perſonnes ſaintes & agreables à Dieu. Amon ſuivit ſon conſeil, [& environ deux ou trois ans aprés] 'il receut une lettre

Boll.t4.may.g. p 70e. f.

p.71.a. que Saint Theodore avoit envoyée par quatre de ſes moines pour tous ceux de Nitrie, afin de les aſſurer que Dieu delivreroit un jour l'Egliſe, & la vengeroit de la cruelle perſecution que les
p.70.f. Ariens luy faiſoient alors. Elle fut luë le dimanche, devant
p.71.a,b. toute la communauté, qui en glorifia Dieu; & Heraclide l'un des Preſtres eut ſoin de l'envoyer à Draconce [leur] Eveſques, alors banni [pour la foy.] Un autre Preſtre nommé Hagie, dit neanmoins a Amon en ſouriant, que cette lettre ne leur apprenoit rien [que Dieu ne leur euſt déja revelé.]

p.70.e|71.e. Amon nomme comme les plus conſiderables de ceux qu'il trouva à Nitrie [en 355,] Theodore compagnon de S. Amon, avec Elurion & Ammone tres celebres par leurs vertus, qui mouru-
p.70 f. rent bien-toſt aprés, & les ſaints Preſtres Pior & Pambon [Nous traiterons en particulier des deux derniers.

Ath.v.Ant.p. 486.d. Nous avons déja parlé de Theodore,] & il n'eſtoit pas moins le compagnon de la pieté de S. Amon que de ſes voyages. [a] L'an-
a Vit.P.l,1,p.113 2|Sur.14.may, p.196. ℣ 4. cien auteur de la vie de S. Pacome l'appelle un homme tres ſaint qui s'eſtant entierement conſacré au ſervice de Dieu par une reſolution ferme & conſtante, & par une foy non feinte, a ſur-
Boll.14.may,g. p.70.e. monté diverſes tentations du diable. Il vivoit encore en 355, comme nous venons de dire; mais il ſemble qu'il n'ait pas vécu
p.71.f. long-temps depuis, [& il eſtoit mort ſans doute] lorſque Saint Athanaſe le propoſoit avec S. Amon pour exemple de ceux qui eſtant peu connus des hommes, eſtoient tres connus de Dieu par leur vertu: Il luy donna en cette occaſion le titre de Saint.
7.jan.p.365. Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 7 de janvier [ce qui fait bien voir que c'eſt par un pur oubli qu'il n'y a pas mis S. Amon.

Nous ne trouvons rien d'Elurion; & il ſuffit d'avertir qu'il ne
14.may,g.p.64. c|65.a|67.d. le faut pas confondre avec un autre Elurion] qui vivoit en meſme temps, mais en Thebaïde dans les monaſteres de Tabenne.

Cotel.g.t.1.p. 392.b.c. [Je ne ſçay ſi Ammone ne pourroit point eſtre celui] dont on raconte des choſes qu'on attribuë à S. Amon de Nitrie, [à qui neanmoins elle ne peuvent convenir, & il eſt meſme difficile de les raporter à un homme mort peu aprés l'an 355.

Lauſ.c.7.p.908. e. Le Preſtre Hagie dont nous avons parlé, peut eſtre [cet Hagion que Pallade met entre les ſaints & bienheureux habitans de Nitrie, dont les inſtructions l'avoient animé à la pieté lorſqu'il
c|909.b|Soz.l.6. c.30.p.685.b. vint paſſer un an avec eux [en 391,] & qui ayant vieilli dans cette divine philoſophie, eſtoient devenus les peres & les maiſtres des monaſteres, auſquels ils enſeignoient ce qu'ils pouvoient avoir

appris de S. Antoine meſme, du temps duquel ils avoient vécu.

[Je ne ſçay ſi cet Hagion ſeroit le meſme] 'qu'Aion ou Aio, dont on raporte une parole bien remarquable. Car un ſolitaire de Thebaïde nommé Antien, qu'on diſoit avoir vécu avec une fort grande auſterité, eſtant devenu aveugle & tres infirme dans ſa vieilleſſe, '& les freres qui n'epargnoient rien pour le ſoulager, luy faiſant manger tout ce qu'ils avoient de meilleur, on demanda à Aio ce qu'il penſoit de l'état de ce ſolitaire: & ſa réponſe fut:

» Si ſon cœur conſent au bon traitement qu'on luy fait, & qu'il en » ſoit bien aiſe ; tous les ſoulagemens qu'il reçoit, grands ou petits, » diminuent d'autant le merite de ſes auſteritez paſſées. Que ſi » au contraire il reçoit tous ces ſoulagemens avec peine & avec » douleur ; Dieu luy conſerve la recompenſe entiere de tous ſes » travaux.

Cotel.g.t.1.p. 400.c.

p.400.a.

[Ce que Pallade dit d'Hagion, ſi l'on dit encore d'Arſene [ou Arſiſe,] de Putubaſte, de Crone, & de Serapion, [dont nous ne dirons rien ici, non plus que de tant d'autres qui ont rendu la montagne de Nitrie celebre par leur pieté & par leurs miracles; ſinon d'Arſiſe,] 'parcequ'on remarque particulierement de luy qu'il avoit vu S. Amon: & ce fut de ſa bouche que Pallade apprit ce qu'il raporte de ce Saint. Il avoit auſſi vu S. Pacome. Pallade l'appelle le grand Arſiſe, '& Sozomene luy donne le meſme titre. [a]Pallade dit encore que quand Melanie l'ayeule vint à Nitrie, [l'an 367,] elle y trouva Arſiſe le ſerviteur de J. C. [b]Quand S.te Paule y vint [en 386,] elle y vit, dit S. Jerome, les Macaires, les Arſetes, les Serapions, & les autres colonnes de la foy de J. C. 'Cet Arſete eſt apparemment le meſme qu'Arſiſe. [c] Il eſt auſſi appellé Orſiſe dans la traduction de Pallade & en d'autres endroits : [de ſorte qu'on luy peut attribuer]. [d] quelques ſentences raporteés dans les vies de Peres ſous le nom de l'Abbé Orſiſe, [ſi l'on n'aime mieux dire qu'elles ſont du celebre Orſiſe troiſieme Abbé de Tabenne.] [e] Quelques perſonnes ſavantes croient encore qu'il faut raporter à Arſiſe, 'ce que Socrate dit d'un Arſene, & qui ne peut eſtre neanmoins de l'illuſtre ſolitaire de ce nom ; 'Qu'il ne ſeparoit point [de la communion] (ce qui marque qu'il eſtoit Preſtre) les jeunes gents qui avoient fait des fautes [legeres,] mais ſeulement les perſonnes plus avancées ; de quoy il rendoit

Lauſc.7.p.908. c.

p.909.b.

Soz l.6.c.30.p. 625 b.

a Lauſ.117.p. 1031.c.

b Hier.ep 27 p. 175.a.

Boll.26.jan.p. 717 a.

c Vit.P.l.8.c. 117.p.773.1 Soz. l.6 c.30 p.685.b.

d Vit.P.l.5.c.12 § 37.p.611.2 c.15 § 31.p.626.

e Conc.reg.p. 54.

Note 7.

Socr.l.4.c.23. p.233.b.

» cette raiſon : Qu'un jeune homme qui eſt ſeparé des Myſteres, » s'accoutume à les mepriſer ; mais que celui qui eſt plus avancé » [en âge & en pieté,] reſſent beaucoup de peine de cette priva- » tion.

[Nathanael doit avoir eſté l'un des premiers habitans de Ni-
Lauſ.c.18.p.918. trie,]puiſqu'il ſe retira ſur cette montagne[en 338 au pluſtard,]
c. lorſque le nombre des anacoretes eſtoit encore aſſez petit. Auſſi
ſa cellule n'eſtoit pas bien avancée dans le deſert. Il l'avoit baſtie
p.919.a. luy meſme; '& le demon eut aſſez de force par ſes illuſions pour
la luy faire quitter d'abord: de ſorte qu'il en baſtit une autre
b. plus prés de[ſon]village, où il demeura quelque temps. 'Mais "le &c.
demon luy ayant dit luy meſme que c'eſtoit luy qui l'avoit chaſſé
de la premiere, il s'y en retourna auſſi-toſt,[en l'an 338,]reſolu de
n'en ſortir jamais que par la mort: & il l'executa fidelement du-
rant 37 ans qu'il vécut depuis, quelque effort que fiſt le demon
pour l'en tirer.

c. 'Sa fidelité parut particulierement en deux occaſions, l'une où
l'humilité ſembloit l'obliger indiſpenſablement à faire au moins
quelques pas hors de ſa cellule pour reconduire ſept Eveſques
d.e. qui l'eſtoient venus viſiter; 'l'autre où la charité ſembloit exiger
qu'il allaſt ſecourir un enfant qui paroiſſoit tout à fait avoir be-
c.d. ſoin "de ſon ſecours. 'Mais dans la premiere il excuſa ſon incivilité &c.
apparente, en proteſtant que Dieu qui connoiſſoit le fond de ſon
cœur, y voyoit le profond reſpect qu'il avoit pour tous les mi-
niſtres de l'Egliſe, & les raiſons importantes pour leſquelles il ne
d. pouvoit ſortir de ſa cellule. 'Dans l'autre occaſion qui arriva neuf
p.920. mois ſeulement avant ſa mort, 'il crut qu'en obſervant la regle
qu'il s'eſtoit preſcrite pour l'amour de Dieu, & en le priant pour
l'enfant qui ſembloit avoir beſoin de ſon ſecours, il l'aſſiſteroit
mieux qu'en allant à luy: & il reconnut auſſi-toſt que tout cela
n'eſtoit "qu'un fantoſme & une illuſion du demon, comme il s'en &c.
p.918.e. eſtoit douté. 'Il mourut [en 375,] quinze ans avant que Pallade
vinſt à Nitrie: "mais la bonne odeur de ſa pieté y eſtoit encore en l'an 390.
toute vivante.

SAINT PACOME,
PREMIER ABBÉ DE TABENNE,
ET INSTITUTEUR
DES CŒNOBITES.

ARTICLE PREMIER.

Eloge de S. Pacome: De l'hiſtoire de ſa vie, & des traductions qu'on en a faites.

[LE reſpect que l'Egliſe a aujourd'hui pour le nom de S. Pacome, n'eſt pas une devotion nouvelle, mais une juſte reconnoiſſance des obligations qu'elle luy a, comme au ſaint fondateur d'un grand nombre de monaſteres, à l'illuſtre Pere d'une multitude infinie de moines; ou plutoſt comme au premier inſtituteur [non ſeulement des corps de Congregations,] mais abſolument de la vie cœnobitique & des ſaintes communautez de Religieux. Vit. P. l. 3. c. 34. p. 504. 2. Boll. 14. may, * g. 45. c. Bult. occ. l. 1. c. 1. p. 7.

[C'eſt une ſuite de l'eſtime que l'antiquité a témoigné faire de luy par les magnifiques eloges qu'elle luy a donnez.] Car on met entre les loüanges des plus illuſtres Peres de l'Egypte, d'avoir vu ce ſaint Abbé qui avoit eu la grace de la prophetie. La reputation de la vie ſainte qui ſe pratiquoit à Tabenne, obligea S. Macaire d'Alexandrie de ſe deguiſer, & de faire quinze journées de chemin pour venir voir S. Pacome, dont la vertu, dit ſon hiſtorien, eſtoit tres illuſtre & tres eprouvée. On pretend que S. Antoine avoit vu deſcendre ſur luy l'Eſprit ſaint, par lequel il devint le Pere des monaſteres. Ayant appris ſa mort, il le releva comme un Saint qui avoit receu un grand miniſtere pour procurer à l'Egliſe Lauſ. c. 7. p. 909. b. c. 20 p. 928. b. Eck. reg p. 107. Boll. 14. may, g. 45. c. d.

* Afin de diſtinguer ce que Bollandus dit de S. Pacome en latin, de ce qu'il nous en donne en grec, nous nous contentons du *g* pour les pages du grec, & nous reſervons le *p* pour le latin.

un auſſi grand bien qu'eſtoient les Communautez religieuſes, & pour marcher ſur les traces des Apoſtres. Il proteſta qu'il avoit ſouvent oui dire que ſa vie eſtoit admirable, & tout à fait conforme aux Ecritures, & qu'il avoit ſouvent eu le deſir de le voir, mais qu'il n'en avoit peut-eſtre pas eſté digne.

Hier.ep.16 p. 119.a. a Cod.reg.t.1.p. 33.34.40.80. Ruf.v.P.c.3.p. 458.2. Caſſ.inſt.l.4.c. 1.p 61.

[Il vivoit encore] lorſque S. Athanaſe qui vint à Rome [en 339,] y rendit ſon nom celebre. a Saint Jerome crut honorer l'Egliſe, en mettant en latin les reglemens que cet homme apoſtolique faiſoit obſerver dans ſes monaſteres. 'Rufin quoiqu'il ne nomme pas S. Pacome, parle neanmoins fort honorablement des ſolitaires de Tabenne qu'il avoit fondez; '& Caſſien leur donne encore des eloges beaucoup plus amples & plus magnifiques.

Lauſ.pr.p.897.a b c.38 p.955.c.

'Pallade qui écrivoit l'hiſtoire des ſolitaires en 420, b outre les loüanges qu'il donne à ceux de Tabenne, dit que Pacome leur inſtituteur avoit une grande inclination pour les pauvres, & pour aſſiſter tous les hommes dans leurs beſoins, & qu'il avoit mené une vie ſi pure & ſi parfaite, qu'il avoit merité de predire l'avenir, & de voir des Anges. 'Sozomene le ſuit en cela, & le copie preſque mot à mot. c S. Cyrille d'Alexandrie, [dont le témoignage eſt ſans doute tres conſiderable en ce point,] l'appelle un inſigne ſolitaire, relevé entre les autres par les merveilles que produiſoit en luy une grace apoſtolique.

Soz.l 3.c.14.p. 318.b. c Buch.cycl.p. 73.

Vit.P. l.3 c.34 p.504 2. P.505.2.

'Le Livre de la Vie des Peres, [écrit peut-eſtre ſur le milieu du V. ſiecle,] dit que toutes les vertus qui ſont les Saints, brilloient en luy, qu'il merita meſme de recevoir la grace de la prophetie, que Dieu luy reveloit beaucoup de ſecrets de l'avenir, '& qu'il fit par luy un grand nombre de merveilles & de miracles extraordinaires, gueriſſant ſouvent ceux qui eſtoient poſſedez du demon, lorſque ce Saint invoquoit ſur eux le nom de JESUS CHRIST, & exauçant par ſa miſericorde les prieres qu'il luy adreſſoit pour beaucoup de perſonnes affligées, ſoit de paralyſie, ſoit de diverſes autres infirmitez.

Genn.v.ill.c.7.

'Gennade dit qu'il avoit une grace apoſtolique, ſoit pour inſtruire, ſoit pour faire des miracles.

Boll.14.may,p. 287.c. d g.17.c.41.c. g.18.§ 82. § 6.31.32 61. § 6.31.

'Nous avons depuis peu le texte grec de la vie de ce Saint, écrite par un Religieux de ſes monaſteres, d comme on n'en ſauroit douter. Il n'avoit pas vu S. Pacome meſme; 'mais il eſtoit dans ſon monaſtere de Pabau dés l'an 361 au pluſtard, [treize ans aprés la mort du Saint.] 'Il avoit appris ce qu'il raporte des Saints qui avoient converſé long-temps avec luy, comme S. Theodore, qui ne diſoient que des choſes dont ils eſtoient tres aſſurez, '& qui avoient ſçeu de ſa bouche celles dont ils n'avoient pu eſtre témoins.

moins. Car ce Saint pour les inſtruire leur raportoit ſouvent ce qui luy eſtoit arrivé, & les viſions qu'il avoit eues. Quelques uns de ſes diſciples avoient auſſi mis par écrit diverſes choſes qu'il leur diſoit dans ſes inſtructions : & ce fut ſur tout cela que ce Religieux compoſa la vie que nous en avons. Il veut qu'on la regarde non comme une hiſtoire, mais comme de ſimples memoires qu'il dreſſoit afin qu'on n'oubliaſt pas des choſes ſi importantes & ſi utiles. f. 63. f. 62.

On croit qu'il ne l'écrivit qu'aprés l'an 380, [lorſqu'il y avoit un peu plus de trente ans que S. Pacome eſtoit mort,] & c'eſtoit au moins aſſez long-temps aprés l'an 367. Il ne parle point de la mort d'Orſiſe ſucceſſeur de S. Pacome, & ne dit point qui luy ſucceda [Les dates, les particularitez, & les caracteres ſinguliers des lieux, des temps, & des perſonnes, qu'il joint preſque toujours à ſa narration, font voir que c'eſtoit un homme exact, & qui avoit un grand ſoin de s'inſtruire de ce qu'il vouloit raporter.] Il joint au recit des faits beaucoup de diſcours de Saint Pacome & de ſes diſciples ; de ſorte que c'eſt un ouvrage tout d'edification & de pieté. Auſſi les Grecs qui ont voulu faire l'eloge de S. Pacome pour l'office de ſa feſte, n'en ont point cherché d'autre matiere ; & il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'ils l'euſſent fait avec plus d'exactitude. p. 287. c. §. 50. f. 95. p. 288. b.

[Le ſtyle & la diction de cet auteur n'a aucune elegance. Elle a meſme beaucoup d'obſcurité, pour ne pas dire de barbarie ; ce qui peut donner ſujet de croire que la piece a eſté écrite originairement en egyptien, & que le texte grec donné par Bollandus, n'eſt encore qu'une traduction.] Il ſemble auſſi qu'il y manque quelque choſe en divers endroits. [Un paſſage grec donné par M.r Cotelier, s'y trouve dans les meſmes termes, à la reſerve des fautes de copiſtes [qui ſont ſans nombre dans Bollandus.] p. 299. c.] 316 b c. g. 29. f. 17] Cotel. g. t. 1. p. 708.

On a fait pluſieurs abregez de cette hiſtoire, & nous en avons encore deux traduits en latin, l'un dans Surius, & l'autre dans Roſweide. Ce dernier fut traduit vers l'an 530, par le celebre Abbé Denys le Petit, à la priere d'une dame à qui il l'adreſſe : & on croit que c'eſt l'illuſtre S.te Galla, fille de Symmaque auquel Theodoric fit trancher la teſte. [C'eſt cet abregé qu'on a mis en françois dans les vies des Peres.] Celui qui eſt dans Surius, & que l'on voit aſſurément venir du meſme original, eſt moins beau & moins étendu dans ſa narration, mais il contient plus de faits. Il y a neanmoins des choſes dans Denys qui ne ſont ni dans Surius, ni meſme dans le texte grec de Bollandus, [comme ce qui regarde Boll. p. 288. a. Vit. P. l. 1. p. 111. n. p. 138. c. 39. Boll. 14 may, p. 288. a. p. 299. c.

les reglemens particuliers des Religieux de Tabenne. On peut dire que Denys a cru devoir ajouter ce point à ſon original, pour faire connoiſtre aux Latins en abregé quels eſtoient ces reglemens ſi celebres dans l'Orient; & les tirer pour cela de Pallade, ou de la regle meſme de S. Pacome. Mais il y a d'autres choſes que Denys ne peut avoir tirées que de ſon original, & qui ont un trop grand caractere de verité pour les accuſer d'eſtre ſuppoſées. Ainſi il ſemble neceſſaire de reconnoiſtre qu'il y a eu des textes originaux de la vie de S. Pacome, encore plus amples ou
a|316 b. plus entiers que celui que Bollandus nous a donné.]Bollandus y reconnoiſt en effet quelques endroits defectueux; & il n'a pas fait difficulté d'inſerer les additions de Denys dans la traduction de ſon nouveau texte.

[Quoique les abregez de Denys le Petit & de Surius, qu'on a eu ſeuls pour l'hiſtoire de Saint Pacome juſqu'à l'an 1680, n'aient point les meſmes caracteres de verité & d'autorité que l'original, ils n'ont pas laiſſé d'eſtre receus avec reſpect, & d'eſtre fort eſti-
Vies des Peres pr p.63. mez par les plus habiles.]On a dit que la vie de S Pacome avoit eſté écrite par un tres ancien auteur dont la ſageſſe & la ſolidité d'eſprit eſtoient connuës de tout le monde, quoique ſon nom ne
Bar.316. § 27. le ſoit pas: '& Baronius écrit que cette hiſtoire eſt ſi veritable, qu'on n'y trouve pas le moindre menſonge. [On peut juger par là de l'eſtime que merite le texte grec, où l'on voit encore des choſes tres edifiantes qui ne ſe liſent point dans les autres.

Quelque longue que ſoit la vie de S. Pacome, ſurtout dans le
Boll.14 may,p. 27.c 41.c. grec,]l'auteur aſſure neanmoins qu'il n'y a mis qu'une petite
a g.51. partie de ce qu'il euſt pu dire du Saint: 'a& on en trouve en effet beaucoup d'autres choſes dans une ſeconde hiſtoire greque, inti-
p.287.f. tulée Paralipomenes ou *Faits oubliez*, 'qu'on croit eſtre "du meſme Note 1.
g.59.§ 30. auteur, [mais qui au moins eſt à peu prés du meſme temps.]Car celui qui l'a écrite a vu & enterré S. Jonas diſciple de S. Pacome. [Denys le Petit a tiré beaucoup de choſes de cette hiſtoire, auſſi-bien que l'auteur du texte de Surius.]

p.287,f. 'Bollandus qui nous a donné ces deux excellentes pieces, y en ajoute une troiſieme, qui nous apprend encore diverſes choſes de S. Pacome, quoiqu'elle faſſe proprement l'hiſtoire de S. Theodore le plus celebre de ſes diſciples. Elle peut eſtre poſterieure de quelques années aux deux autres, ["puiſqu'elle n'eſt écrite qu'entre les V. la note 1.
g.63.e.f. années 390 & 401; mais elle n'eſt pas moins authentique.]Car elle eſt adreſſée au celebre Theophile d'Alexandrie, par un
g 65.a. Eveſque nommé Ammon, qui s'eſtoit retiré parmi les moines de

S. Pacome, [environ cinq ans aprés ſa mort,] vers le milieu de l'an 352, & qui y avoit demeuré trois ans; [a] enſuite de quoy il s'en alla à Nitrie. [b] Theophile qui luy avoit demandé cette relation, le remercia de la luy avoir envoyée, & témoigna eſtre bien aiſe d'y avoir lu ce qu'il avoit ſouvent oui dire à d'autres. [Ces trois pieces joignent à l'hiſtoire de S. Pacome celle de ſes principaux diſciples, particulierement de S. Theodore. Ainſi ce peut bien eſtre] ce que S. Nil appelle les vies des moines de Tabenne.

g. 63. f.
a g. 70 § 21.
b g. 71. § 26.
Nil. orat. c. 108. p. 502.

[Il ſeroit fort inutile de vouloir faire ici une longue deduction des actions de S. Pacome, puiſque ce ſeroit copier la traduction que l'on a faite de ſa vie, & qui eſt connuë de tout le monde. Nous nous contenterons donc d'en faire un abregé, pour en marquer la ſuite autant qu'il nous ſera poſſible, & d'y ajouter ce que les autres auteurs en ont remarqué, & ce que les pieces données par Bolandus nous en apprennent de nouveau.]

ARTICLE II.

Premieres années de S. Pacome: Il ſe convertit, & ſe retire dans le deſert avec S. Palemon.

Note 2. * Note 3. Note 4. &c.

SAINT Pacome naquit ["vers l'an 292,] * dans la [haute] Thebaïde, au delà de Thebes [qui donne le nom à ce pays. Mais] on n'en ſçait point le lieu particulier. [Son pere & ſa mere eſtoient des payens, qui l'eleverent dans leur ſuperſtition: & il paroiſt que juſqu'à l'âge de vingt ans il ne ſavoit pas ſeulement ce que c'eſtoit que les Chrétiens. Dieu "marque neanmoins dés ſon enfance qu'il ſeroit un jour l'ennemi des demons; & ils le declarerent eux meſmes, [ſoit par quelque preſſentiment que Dieu leur premettoit d'en avoir, ſoit] parcequ'ils voyoient en luy des inclinations tout oppoſées aux vices, & un grand amour pour la pureté.

Boll. 14. may. p. 26. b. c.
d.

Quoique ſon pere & ſa mere fuſſent fort affligez de voir que leurs Dieux le declaroient leur ennemi, ils ne laiſſerent pas de l'elever avec ſoin, & de le faire inſtruire dans les lettres & les autres ſciences des Egyptiens. Car pour la langue latine & la greque meſme, il les ignora toujours, juſqu'à ce que Dieu luy en donna par miracle la connoiſſance aprés l'an 335, en faveur d'un frere qui eſtoit de Rome, & qui ne ſavoit pas l'Egyptien, comme nous le dirons en ſon lieu.

b.
Vit. P. 1. c. p. 11. c. 1. Sur. 14 may. p. 196. § 5.
Boll. g. 40. e. 59. a. b.

Eſtant âgé d'environ vingt ans, il fut pris pour eſtre enrolé dans

g. 261 2.

les nouvelles levées que l'Empereur faiſoit faire alors. [Autant que nous en pouvons juger par l'hiſtoire, c'eſtoit Maximin qui ſe preparoit en l'an 312 à faire la guerre à Conſtantin & à Licinius: mais il perit malheureuſement l'an 313 dans cette guerre.] Ces nouveaux ſoldats ayant eſté conduits comme des priſonniers en la ville de Thebes [ou Dioſpolis en la haute Thebaïde,] Pacome fut tellement touché de la charité que les Chrétiens de cette ville leur témoignerent, qu'il reſolut deſlors que ſi jamais il eſtoit libre, il ſerviroit uniquement le Dieu qu'ils adoroient, & aimeroit, comme eux, tous les hommes. Cette reſolution qui fut l'effet d'une miſericorde toute particuliere de Dieu ſur luy, le fortifia contre l'exemple & les ſollicitations de ſes compagnons, qui vouloient l'engager à leurs deſordres ordinaires.

V. la note 2. V. la note 3. &c. §. 3. §. 1. §. 3.

[Il jouit bien-toſt de la liberté qu'il deſiroit.] Car la guerre eſtant finie [dés l'an 313,] les nouvelles levées furent congediées [par Licinius.] Alors Pacome s'en alla à l'egliſe du bourg de Chenoboſque en la haute Thebaïde, & y receut le batteſme dans la communion Catholique. [Ce fut peut-eſtre l'an 314 à Paſque,] Dieu luy marqua la nuit ſuivante dans une viſion, la benediction que la roſée de ſa grace devoit repandre par luy ſur la terre.

§. 3. g. 65. f. g. 26. § 3. &c. §. 4.

Il ne ſongea plus enſuite qu'à ſe faire moine, [c'eſt à dire à aller vivre dans le deſert, ou ſeul, ou avec un autre.] Il ſe vit auſſi-toſt inquieté par les Meleciens & par les Marcionites, qui vouloient chacun l'attirer à leur parti. Mais il eut recours aux larmes & à la priere, pour ſavoir où eſtoit la verité; & il apprit par une reve- lation qu'elle eſtoit dans l'Egliſe Catholique & dans la commu- nion de S. Alexandre, [qui avoit eſté fait Eveſque d'Alexandrie en l'an 312.] Auſſi-toſt tout ſon trouble fut appaiſé, & il ſe retira avec l'homme de Dieu S. Palemon, qui eſtoit un imitateur des Saints par leſquels il avoit eſté inſtruit, & un anacorete auſſi humble que tres auſtere. Ce fut de luy qu'il receut l'habit de moine ſelon les termes de ſon hiſtorien. Il ſemble qu'il ne demeu- roit pas bien loin de la ville de Pane ou Panople [entre le Nil & la mer Rouge,] ſur une montagne, ou au pié, dans une caverne. Un troiſieme ſe joignit à eux durant quelque temps: mais l'or- gueil qui luy fit mepriſer les ſages avis que luy donnoit S. Palemon, l'en ſepara, & le perdit enfin ſelon l'ame & ſelon le corps. Son malheur ſervit à S. Pacome pour s'avancer de plus en plus dans la vertu.

§. 4. g. 65. § 6. &c. g. 26. § 4. § 4. 8. § 3 p. 299. c. 1. g. 22. § 67. c. a Lauſ. c. 38. p. 955. d. b Boll. g. 26. § 5. § 6.

Lorſqu'il s'eſtoit preſenté à Palemon pour demeurer avec luy,

1. Car Ptolemée, l. 4. c. 5. p. 122. met Pane à l'orient du Nil.

ce ſaint vieillard pour l'eprouver luy dit la maniere dont il vivoit; qu'il ne mangeoit qu'une fois par jour en été, & de deux jours l'un en hiver; que toute ſa nourriture eſtoit du pain & du ſel pilé, ſans vin & ſans huile; qu'il paſſoit toujours la moitié de la nuit & tres ſouvent la nuit entiere à prier & à mediter la parole de Dieu.

Natation. Il ajoutoit quelquefois "un peu d'herbes à ſon ſel, mais toujours ſans huile & ſans vinaigre: & ſouvent au lieu d'herbes il y méloit de la poudre & de la cendre, ce que S. Pacome pratiquoit auſſi. 'Souvent il buvoit ſans manger, ou mangeoit ſans boire. [a] Le jour de Paſque eſtant arrivé, [qui en l'an 315 eſtoit le dixieme d'avril,] il dit à Pacome de preparer à diſner à cauſe du reſpect de la feſte: [ce qui marque aſſez que les autres jours ils ne mangeoient que le ſoir.] Pacome le fit, & par extraordinaire il mit un peu d'huile dans le ſel. Quand Palemon eut vu ce qu'il avoit appreſté, il ſe

» mit à pleurer, en diſant: Mon maiſtre a eſté crucifié, & je man-

» gerai de l'huile! Et il fallut en effet la jetter pour l'obliger à manger. 'Long-temps depuis Saint Pacome qui eſtoit malade, voyant qu'on luy avoit ſervi quelque choſe où il y avoit de l'huile, il y jetta tant d'eau, que toute l'huile en ſortit, ſe ſouvenant du ſel & de la cendre qu'il avoit mangée autrefois [ſous S. Palemon.]

'L'occupation ordinaire de Palemon & de Pacome, eſtoit de prier, & de filer ou de coudre des cilices, 'tant pour s'en revétir eux meſmes afin de mortifier leur chair, que pour avoir de quoy vivre, & donner aux pauvres le reſte de ce qu'ils gagnoient. 'La nuit quand ils eſtoient accablez de ſommeil, ils alloient tranſporter du ſable d'un lieu en un autre, pour accoutumer leur corps à veiller, & le rendre plus capable de s'appliquer à la priere. Il paroiſt que Saint Pacome alloit nuds-piez au milieu meſme des ronces & des épines.

'Il ne s'avançoit pas moins dans l'humilité, la douceur, & les autres vertus interieures, que dans les auſteritez & les exercices du corps. Quand il liſoit les Ecritures, il s'appliquoit à pratiquer tout ce qu'il y apprenoit. 'Une des choſes qu'il demandoit le plus à Dieu, eſtoit la pureté du cœur. 'Il s'occupoit beaucoup à la priere, comme nous venons de dire. 'Il apprit de S. Palemon à y employer la moitié de la nuit, la partageant tantoſt d'une façon & tantoſt d'une autre; '& [ſouvent] il la paſſoit toute entiere en oraiſon. 'Sa coutume eſtoit d'etendre les mains [& les bras] en forme de croix quand il prioit, afin que la peine meſme de cette poſture l'empeſchaſt de s'endormir. [Et c'eſtoit alors la maniere ordinaire de prier, qui s'eſt conſervée juſques aujourd'hui dans la ſainte Meſſe.]

§ 8. [a] § 14 f. § 40. § 4. f. § 9. § 4. f. § 6. § 6. § 6. 12. § 4. f. § 38. d. § 39. &c. § 11.

§ 4.6. Palemon ſe rejouiſſoit extremement de le voir ſe ſoumettre entierement à tout ce qu'il luy ordonnoit, faire tous les jours de nouveaux progrés dans la patience; & travailler ſans relaſche à ſe rendre parfait dans les vertus les plus eminentes. [Il l'inſtruiſoit
§ 4.e plus ſans doute par ſon exemple que par ſes paroles,] car il parloit peu.

ARTICLE III.

Saint Pacome, aprés un ordre reïteré d'un Ange, fonde le monaſtere de Tabenne.

[APRES que Dieu eut ainſi rempli S. Pacome de ſa grace, il luy fit connoiſtre qu'il le deſtinoit à la repandre ſur les
Boll.14.may,g. autres.] Vers la montagne où il demeuroit, il y avoit un deſert
27.c.d. & un village ſans habitans nommé Tabenne. Il y alloit ſouvent par ordre de Saint Palemon pour en apporter du bois; & il y demeuroit long-temps en prieres, demandant à Dieu qu'il le delivraſt luy & tous les autres des ruſes de l'ennemi. Un jour
d|65.ſſLauſ.c. comme il prioit ainſi à Tabenne, il entendit un Ange qui luy
38.p.955.d. ordonnoit d'y demeurer, & d'y baſtir un monaſtere pour ſauver ceux que Dieu luy envoyeroit, & les échaufer par le feu que Dieu avoit allumé en luy. Ce fut la premiere viſion qu'il eut &c.
[depuis ſa retraite ſous S. Palemon:] & ainſi ce fut avant que S. Athanaſe fuſt fait Eveſque [en l'an 326.]

Boll.g.27. § 7. Il retourna dire à S. Palemon l'ordre qu'il avoit receu, & ce ſaint vieillard en fut affligé, parcequ'il aimoit Pacome comme ſon cher enfant, [& ne vouloit pas auſſi quitter le lieu de ſa demeure ordinaire.] Il fut neanmoins avec luy juſqu'à Tabenne, où ils baſtirent enſemble une petite maiſon: & avant que de ſe ſeparer, ils ſe promirent de ſe viſiter l'un l'autre chacun une fois
§ 8. [[1] par an.] Ils l'executerent juſques à la mort de S. Palemon. Ce 1.
Saint eſtant tombé dans une grande maladie où il fit paroiſtre un fort grand courage à reprendre ſon abſtinence ordinaire, que les medecins luy avoient fait quitter d'abord, Saint Pacome le vint
11.jan.p.675- viſiter, l'aſſiſta juſqu'à la mort, & luy donna la ſepulture. Le nom
677. de ce Saint [qui doit avoir eſté l'un des plus anciens d'entre les ſolitaires,] eſt mis entre les Saints dans le martyrologe Romain l'onzieme de janvier. L'hiſtoire en eſt jointe à celle de S. Pacome,
14.may,g.35.d. qui le citoit quelquefois dans les avis qu'il donnoit aux autres,

Boll.p.299.c.d. 1. Cela n'eſt pas exprimé; mais il paroiſt que c'eſt le ſens.

'Le lieu de Tabenne eſtant peu eloigné de la demeure de Saint Palemon, 'devoit eſtre à l'orient du Nil, [a] peut-eſtre aſſez prés de la ville de Pane. [b] Il eſtoit neanmoins "dans le dioceſe de Tentyre, [c] que les geographes placent à l'occident du Nil. [d] Mais il paroiſt que "les dioceſes [1] tenoient quelquefois l'un & l'autre bord de ce fleuve. [e] On croit que Tabenne eſtoit à l'extremité meridionale du dioceſe de Tentyre, fort prés de celui de la grande Dioſpolis. 'Il y avoit un jardin ſur le bord du Nil. ["Beaucoup en font une iſle, mais ſans fondement.

ἐν τῷ νόμῳ. νόμοι. 1. Note 5.

[a] g.27.c d. p.299.c. [b] g.26.b. g.66.a. [c] Ptol.l.4.c.5.p. 121. [d] p.122. [e] Boll.14.may, p.289.290. g.27.§ 9.10.

On ne voit pas bien ſi ce fut avant ou aprés la mort de Saint Palemon,]'que Jean frere aiſné de S. Pacome vint demeurer avec luy à Tabenne. Le Saint le receut avec d'autant plus de joie, que depuis qu'il eſtoit revenu de l'armée il n'avoit jamais eſté chez ſes proches, [& n'en avoit apparemment vu aucun.] 'Il travailla avec ſon frere à étendre ſon petit monaſtere 'pour y recevoir ceux que Dieu avoit promis de luy envoyer. Mais comme il l'étendoit plus que Jean ne vouloit, celui-ci l'en reprit avec une aigreur que le Saint ſouffrit ſans rien dire, mais non pas ſans quelque emotion, "d'où il prit occaſion de s'humilier extremement. 'Il continua depuis à vivre avec ſon frere dans une douceur & une humilité admirable, le ſupportant avec patience, juſqu'à ce que Dieu "le tira du monde peu de temps aprés.

g.67.a. § 10.11. &c. &c.

Sur 14.may, p. 198 § 16 [Vit. P. l. 1. c. 15. p. 118. a.

'On parle enſuite de "divers combats que Pacome eut à ſoûtenir contre les demons qui lui apparoiſſoient ſous toutes ſortes de figures: mais on ne marque pas preciſément à quel temps cela ſe raporte. 'Il fut ſoûtenu dans ſes combats par un ancien ſolitaire nommé Hieracapollon, qui regardoit neanmoins déja le Saint comme le modele & de luy & des autres ſolitaires de ce quartier là. 'Ce ſolitaire vint ſouvent depuis viſiter S. Pacome, & il eut enfin la conſolation de mourir heureuſement "dans ſon monaſtere.

Boll g 28. § 12. 13. § 13. § 13 [p. 301. a. Note 6.

'La vie du Saint marque aprés cela "divers miracles que Dieu accordoit à la pureté de ſon cœur, avant meſme, dit-elle, qu'il euſt acquis la plenitude de la ſcience. 'Elle ajoute qu'il demanda a Dieu de ſe pouvoir tout à fait paſſer du ſommeil, pour eſtre en état de combatre ſans ceſſe contre le demon; & qu'il jouit aſſez long-temps de cette grace, 'qui a eſté remarquée par les auteurs des vies des Peres. [f] Il paſſa en une occaſion 40 jours ſans dormir. [g] Durant 15 ans il ne dormit que ſur un banc, ſans s'appuyer meſme contre la muraille.

g 28 § 14 [p. 301. a. &c. g.29. § 14. Vit. P. l. 3. c. 35. p. 305. a. [f] Boll. g 41. § 64. [g] § 9.

'Ce fut aprés cela qu'eſtant allé dans une iſle [du Nil prés de g.29 § 15.

1. Nous le tirons de ce qu'il dit du Διοικήσεις.

Tabenne] avec d'autres ſolitaires [des environs,] & s'y eſtant mis en prieres pour demander à Dieu de connoiſtre ſa volonté, un Ange s'apparut à luy, & luy dit par trois fois : La volonté de « Dieu eſt que vous ſerviez les hommes pour les reconcilier avec «
§ 16. luy: aprés quoy il diſparut. 'Pacome ne doutant donc plus de ce « que Dieu demandoit de luy, commença à recevoir ceux qui ſe preſentoient à luy pour embraſſer l'état monaſtique ; & aprés les
§ 16.17. avoir examinez, il leur donnoit l'habit de moines. 'Tant qu'ils furent en petit nombre, il ſe chargea "de tous les ſoins de la &c.
maiſon, afin qu'ils ne penſaſſent qu'à leur avancement ſpirituel:
§. 54. § 8. mais ils ſe trouverent bien-toſt monter juſqu'à cent. 'Son monaſ-
§. 30. c. tere eſtoit formé dés devant la mort de Conſtantin, '& meſme dés les premieres années de l'epiſcopat de S. Athanaſe, [c'eſt à
§. 31. § 24. dire au pluſtard avant l'an 333.] 'S. Theodore qui ne ſe retira à Tabenne que lorſque ce monaſtere eſtoit déja rempli d'un grand nombre de Religieux, & que leur reputation eſtoit repanduë aſſez loin de là, ["y vint apparemment dés l'an 328.] Ainſi il ſemble qu'on peut mettre le commencement du monaſtere de Tabenne vers l'an 325, auquel S. Pacome pouvoit avoir 33 ans d'âge, & onze ans de retraite. V.S Theodore de Tabenne note 2.

§. 29. § 17. 'Les premiers qui ſe rangerent ſous ſa diſcipline furent
§ 18. Pſentaeſe, Sur, & Pſoïs. 'Dieu appella aprés eux Pecuſe, Cor-
§ 18-23. 26. neille, Paul, un autre Pacome, & Jean; '& ils furent ſuivis peu de jours, [c'eſt à dire peu de temps] aprés, par Theodore âgé ſeulement de [13 à] 14 ans, qui fut le plus cher diſciple du Saint: [Mais
§ 23. 24. nous en ferons un titre à part.] 'Pecuſe l'amena d'un monaſtere
§ 40. 50. d'auprés de Latople, où il s'eſtoit retiré d'abord. 'Paphnuce, Tithoés, & Petrone, furent encore de ſes principaux diſciples. [Nous marquerons dans la ſuite ce que l'on trouve de chacun d'eux.]

ARTICLE IV.

Que S. Pacome eſt le premier inſtituteur des monaſteres & des congregations de moines.

Boll. 14. may. p. 293 | Bult. occ. p. 7. 'VOILA quelle a eſté l'origine de la vie cœnobitique & des monaſteres de Religieux, ſelon que nous entendons aujourd'hui ces termes, c'eſt à dire des maiſons ſaintes où pluſieurs perſonnes vivent enſemble dans une entiere communauté de toutes choſes, ſous l'autorité d'une meſme regle, & dans la dependance

V.S.Antoine §. 1. pendance d'un meſme Superieur. ["Il y avoit toujours eu dans l'Egliſe des Aſcetes, c'eſt dire des perſonnes qui faiſoient profeſſion d'une auſterité & d'une retraite particuliere, les uns dans les villes, & la pluſpart dans des villages ou en des lieux qui en eſtoient peu eloignez. Quelques uns avoient meſme commencé à ſe retirer plus avant dans les deſerts, & ce ſont proprement ceux-ci qu'on peut dire avoir eu pour Peres S. Paul ermite & S. Antoine.] 'Ces Aſcetes eſtoient ordinairement ſeuls, 'ou fort peu enſemble. On en voyoit rarement cinq ou ſix, on dix au plus dans un meſme lieu, qui ſe ſoûtenoient les uns les autres, [mais ſans aucune ſubordination,] & ſans autre diſcipline que les regles generales de la crainte de Dieu, & qui ne ſe maintenoient ainſi qu'avec beaucoup de peine dans la pieté. Boll.14 may.g. 45.a. a g.43.44.

'Un nommé Aotas entreprit de former des monaſteres; mais il ne réuſſit pas dans ce deſſein, 'parcequ'il n'y travailla pas de tout ſon cœur: & "c'eſtoit à Pacome que Dieu, dit Saint Antoine, reſervoit une œuvre ſi ſainte. 'Auſſi Saint Cyrille d'Alexandrie le qualifie fondateur des Cœnobites d'Egypte. 'Gennade fait la meſme choſe; [& ce titre luy eſt encore donné par S. Jerome, ſi c'eſt luy qui a fait les titres de la regle de S. Pacome.] 'Car il y eſt appellé un homme de Dieu, par l'ordre du quel il a fondé & établi le premier l'état & la diſcipline "des communautez de moines; '& autrepart, celui qui a donné le commencement à la vie ſainte de ceux qui demeurent enſemble. 'Saint Teodore ſon diſciple & l'un de ſes ſucceſſeurs, luy donne auſſi le titre de fondateur des monaſteres de Cœnobites: [& il ſuffiroit pour n'en pas douter, de voir que] le Saint meſme s'attribuë cette gloire dans une aſſemblée d'Eveſques où il avoit à juſtifier ſa conduite. g.45.a.

Note 7.

Cœnobiarum.

Buch.cycl.p 7.

Genn.c.7.

Cod.reg.t.1.p. 34.

p.46.

p.66.

Boll.14.may.g. 44.a.

'Il eſt encore le Pere & le premier inſtituteur des congregations & des Ordres monaſtiques. Car ni avant luy, ni peut-eſtre meſme depuis, on n'a point vu dans l'Orient pluſieurs monaſteres qui fiſſent comme un corps particulier & un Ordre de Religieux, ſoumis à une meſme regle, conduits par un ſeul Abbé, & unis par des aſſemblées generales, comme eſtoient ceux de la regle de S. Pacome. Car nous verrons qu'outre le monaſtere de Tabenne, il en établit encore huit autres, tous dans la haute Thebaïde, auſquels S. Theodore en ajouta quatre nouveaux; qui tous non ſeulement obſervoient la meſme regle, & obeïſſoient au meſme Abbé, qui les viſitoit ſouvent & en perſonne & par ceux qu'il y envoyoit; mais qui meſme ne poſſedoient rien en particulier, 'tout eſtant en la diſpoſition du grand œconome, qui recevoit tout le p.293.

g.38.6

travail des Religieux, avoit ſoin de le faire vendre, & faiſoit diſtribuer à chaque monaſtere les choſes dont on y avoit beſoin.

p 57.58. 'Il y avoit auſſi comme un procureur general qui alloit vendre &
g.44.b. acheter ce qui eſtoit neceſſaire. 'Ils avoient pour cela deux bateaux qui ſervoient à toute la congregation, l'un pour porter vendre à Alexandrie les nattes que les freres avoient faites, & en raporter les choſes dont ils avoient beſoin; l'autre pour aller acheter [dans le pays] le lin dont il ſe ſervoient pour s'habiller.

g.50.a. 'Aprés la mort de S. Pacome chaque monaſtere voulut avoir ſon bateau.

c|39 a. 'Tous les Religieux s'aſſembloient à Paſque dans le grand
Cod.reg t.1.p. 34.59-66. monaſtere pour celebrer la feſte enſemble, ſans qu'aucun demeuraſt dans les autres que pour une grande neceſſité, & par l'ordre
Boll.g.62.b. des Superieurs. 'Ils eſtoient ainſi aſſemblez dés le mardi de la ſemaine ſainte [au moins; d'où l'on peut juger qu'ils venoient pour le dimanche des Rameaux, & ne s'en retournoient qu'aprés
Genn.c.7. l'Octave de Paſque.] 'S. Pacome vouloit que cet ordre paſſaſt pour loy eternelle [& inviolable.]

Cod.reg.t.1.p. 62. 'Il ſe tenoit encore une aſſemblée "le 13 d'aouſt, en laquelle les le 20. de Meſor.
Boll g.39.a. Superieurs des monaſteres, ceux qui y gouvernoient les familles, comme nous l'expliquerons dans la ſuite, '& les [autres] qui
a|45.f|Cod.reg p.37.§ 27. avoient ordre d'y venir, ſe trouvoient tous dans le grand monaſtere. 'On y rendoit au grand œconome les contes du travail & de la depenſe de toute l'année; & on en tenoit quelque regiſtre. Les Superieurs y demandoient à l'Abbé les ordres dont
Boll.ut ſup| Cod.reg.p.34. ils avoient beſoin. 'On y établiſſoit auſſi-bien qu'à Paſque les Superieurs & les autres officiers [quand il eſtoit beſoin d'y faire quelque changement: car il paroiſt que pour l'ordinaire les em-
Cod.reg.p.34. 35.37. plois eſtoient perpetuels] 'Une lettre de Saint Pacome ſur cette aſſemblée, porte qu'elle ſe faiſoit pour terminer tous les differens qui eſtoient entre les freres, afin qu'ils ſe pardonnaſſent tous les uns aux autres, & qu'ainſi la paix, la crainte de Dieu, la verité, &
p 34|Genn.c.7. la charité regnaſſent parfaitement dans leurs cœurs: 'de ſorte que cette remiſſion generale de toutes les fautes, & ces jours de pardon, "eſtoient, dit S. Jerome, une eſpece de Jubilé. &c.

ARTICLE V.

Les monaſteres de S. Pacome diviſez en familles.

DEs auteurs conſiderables ont écrit que lorſque l'Ange s'apparut la premiere fois à S. Pacome pour luy ordonner de baſtir un monaſtere à Tabenne, il luy donna en meſme temps une table d'airain où eſtoit écrite la regle qu'il leur devoit faire pratiquer, juſqu'à leur habit, & leur nourriture. [Quoy qu'il en ſoit, on peut dire que la regle qu'ils obſervoient eſtoit digne de venir du ciel, & tres propre à mener au ciel,] eſtant toute fondée ſur [l'eſprit] des Ecritures. Car comme les hommes de ces quartiers là eſtoient robuſtes & forts, [a] auſſi leur maniere de vivre eſtoit extremement forte & auſtere. Sur. 14. may, p. 197. n 2 | Vit. P. c. 12. n. 21 p. 116 2 | 120. 1 | Lauſ. c. 31. p. 955. c. d | Genn. c. 7. Boll. g. 29. 2. Vit. P. c. 12. p. 116. 2. a 2 | Caſſ. inſt. l. 4. c. 1. p. 61.

Chaque monaſtere avoit ſon Superieur pour le gouverner en l'abſence du Saint. On donnoit à ce Superieur le titre de Pere & de chef, [b] & plus ſouvent celui d'œconome, [reſervant ce ſemble celui d'Abbé pour le Superieur general de toute la congregation.] Cet œconome avoit ſous luy [un Vicaire ou] un Second, comme on l'appelle ordinairement, [pour ſuppléer à ſon defaut.] Boll. g. 34. § 35. g. 30. 2 | Cod. reg. p. 61. 62. b Boll. g. 34. 2 b.

Les monaſteres eſtoient diviſez chacun en pluſieurs maiſons, [claſſes, ou familles, qui eſt le nom dont nous nous ſervirons d'ordinaire,] & trois ou quatre familles unies enſemble faiſoient ce qu'on appelloit une Tribu. [c] Chaque famille avoit ſon chef ou Prevoſt, [d] avec un Second pour l'aider. [e] Ils gardoient tous deux les habits & les livres de leur famille dans des chambres fermées, pour les diſtribuer aux freres. [f] Ils avoient ſoin de les inſtruire, & leur demandoient conte de ce qu'ils avoient retenu des inſtructions de l'Abbé. Il paroiſt que chaque famille avoit ſa maiſon & ſon corps de logis à part. Ceux qui faiſoient le meſme métier eſtoient tous dans la meſme famille, [g] & ils alloient tous enſemble à leur ouvrage. Les familles ſe ſuccedoient les unes aux autres par ſemaine dans les ſervices [& les ouvrages] communs. Cod. reg. p. 33 § 2 | 36. § 16. c p. 33. § 2 | Boll. § 34. b. c. d. d Boll. g. 29. § 34. c. d. e g. 35. c. f g. 64. § 4. Cod. reg. p. 34. § 6. g p. 33. § 2.

La premiere famille eſtoit de ceux qui avoient ſoin de la table & de la cuiſine; la ſeconde des infirmiers; la troiſieme des portiers; & ceux ci eſtoient tous des perſonnes graves pleines de pieté & de charité, afin de recevoir les ſurvenans chacun ſelon leur qualité. Ils eſtoient meſme chargez d'inſtruire les poſtulans juſqu'à ce qu'ils euſſent receu l'habit. Les Prevoſts de ces trois familles avoient chacun leur ſemaine pour mettre ceux qui de- Boll. g. 29. f.

Lauſ. c. 39. p. 957. b. e. voient ſevir les freres, & les changer toutes les ſemaines. Il y avoit encore d'autres familles deſtinées pour faire les nattes "& &c. les autres métiers neceſſaires. Il y en avoit pour labourer les terres, pour faire le jardin, pour la ſerrurerie, pour le pain, pour la "charpenterie, pour la fonlerie, pour la tannerie, pour faire les *ταπητάς.* uns de grands panniers, les autres des corbeilles. Quelques uns Cod. reg. p. 34 § 6. avoient ſoin des chameux; 'd'autres faiſoient de la toile, d'autres des "ſandales. [a]Quelques uns eſtoient occupez à écrire. [b]Il y avoit *gallicarii.* des tailleurs, & en un mot de toutes ſortes de métiers. [c]Il y avoit une famille particuliere pour les Grecs & les autres qui ne ſavoient pas l'egyptien. [D'autres][d]familles eſtoient diviſées par les 24 lettres de l'alphabet grec, & chacun de ces lettres marquoit les differens caracteres de ceux qui compoſoient ces familles, celle de l'Iota comprenant les plus ſimples, celle du Xi les plus difficiles, & les autres de meſme; ce qui neanmoins n'eſtoit bien connu que par les plus ſpirituels. 'Chacune de ces familles avoient ſon heure reglée pour le manger. 'On pretend que dans chaque monaſtere "il y avoit 30 ou 40 familles. Note 9.

a Caſſ. inſt. l. 4. c. 12. p. 69. b Lauſ. p. 957 b. Cod. reg. p. 34 § 6. c Boll. g. 40. e. f. d Lauſ. c. 38. p. 956. b. c. 39. p. 957. d. e. Cod. reg. p. 32. § 2.

Lauſ. c. 38. p. 955. a. e Cod. reg. p. 33. § 5. f Cod. p. 33 § 3. 'Il y avoit trois Religieux dans chaque cellule. [e]mais ils mangeoient tous pour l'ordinaire dans un meſme refectoire. [f]Ils ſuivoient en toutes choſes le rang "de leur profeſſion. &c.

ARTICLE XIII.

Des Novices.

Cod. reg. p. 38. § 49. [a]QUAND il ſe preſentoit quelqu'un pour demander à eſtre Religieux, on le faiſoit demeurer quelques jours audehors, § 49. Boll. g. 29. b. où on examinoit avec ſoin "le ſujet qui l'amenoit, 'ſa naiſſance &c. pour ſavoir s'il n'eſtoit point eſclave, [ou engagé à des devoirs Cod. reg. p. 38. § 49. 139. contraires à cet état,] s'il eſtoit reſolu de renoncer à tout, & propre aux exercices de la maiſon. On luy apprenoit en meſme temps le *Pater*, & 20 pſeaumes, ou [plutoſt] autant qu'il en pouvoit retenir, avec deux epiſtres de S. Paul, ou quelque autre partie de l'Ecriture; & enſuite "toutes les regles qu'il auroit à &c. Boll. g. 30. a. obſerver. 'C'eſtoient ceux de la famille des portiers qui luy donnoient ces premieres inſtructions. 'Caſſien dit que durant dix Caſſ. inſt. l. 4. c. 3. 30. p. 62. 85. Lauſ. c. 20. p. 928. c. d. jours au moins qu'un poſtulant demeuroit audehors de la maiſon, il eſtoit obligé de ſe jetter aux piez de tous les freres qui paſſoient, leſquels le rebutoient "avec beaucoup de rudeſſe & de &c. mauvais traitemens, pour eprouver la ſincerité de ſon deſir, ſon humilité, & ſa patience.

L'Abbé, ſelon Caſſien, luy donnoit enſuite l'habit du monaſtere, [a] & celui qu'il quittoit eſtoit mis entre les mains du Superieur, pour le garder avec tout le reſte de ce qu'il apportoit, afin qu'on luy rendiſt toutes ces choſes s'il ſortoit de la maiſon, ou qu'on les diſtribuaſt aux pauvres aprés qu'on ſe ſeroit aſſuré de ſa perſeverance par une fort longue epreuve. 'Aprés qu'on luy avoit donné l'habit, on le laiſoit encore entre les mains du portier, qui l'amenoit à l'aſſemblée des freres dans le temps de la priere, & le faiſoit aſſeoir en une place, 'dont il ne ſortoit point que le Prevoſt de la famille à laquelle on l'aſſocioit, ne luy euſt marqué celle où il devoit demeurer. 'S. Theodore fut receu à la porte du monaſtere par S. Pacome: '& luy meſme eſtant Abbé y receut auſſi Ammon, l'inſtruiſit, luy fit changer d'habit, le fit entrer dans le monaſtere, & le mena à l'aſſemblée de l'inſtruction, où il le fit aſſeoir auprés de luy, '& aprés l'aſſemblée il le mit entre les mains du Prevoſt de la famille des Grecs, en luy recommandant de l'inſtruire promtement dans les Ecritures, parce qu'il ne devoit pas demeurer long-temps. [Et il paroiſt que tout cela ſe fit en un meſme jour. Mais il faut diſtinguer entre la regle & l'exception.]

Note 10.

Caſſ.c.5 p.65| Boll.g.30.a. [a] Boll g.63.§16. 17|Cod.reg p.38 § 49.

Cod.reg.p.38.§ 49.

p.34. § 1.

Boll.g.31.a. g.64 a.

f.

'On obligeoit les nouveaux Religieux à apprendre à lire; car on ne vouloit point qu'il y euſt perſonne dans le monaſtere qui ne puſt lire, & qui ne ſçeuſt par cœur une partie de l'Ecriture, au moins le nouveau Teſtament & le Pſautier. 'On ne vouloit pas neanmoins que dans les trois premieres années les Novices s'appliquaſſent à rechercher "les ſens les plus profonds & les plus myſterieux de l'Ecriture. Mais on les occupoit davantage aux travaux exterieurs les plus penibles. 'Quelques uns diſent que durant ces trois années ils n'eſtoient point encore admis à la ſocieté des autres, & demeuroient ſous la conduite du portier pour s'exercer à l'humilité & à la patience, en ſervant ſous luy les hoſtes & les étrangers. 'Il eſt certain qu'ils mangeoient avec les autres. 'Caſſien marque amplement les inſtructions que l'on donnoit aux nouveaux Religieux aprés qu'ils avoient eſté unis au corps de la communauté, & elles ſe reduiſent preſque toutes à l'obeïſſance. 'Il ſoûtient que la maniere dont on les eprouvoit & dont on les formoit d'abord, eſtoit la ſource & le fondement de cette vertu ſi ſublime & ſi egale qu'on admiroit en eux juſqu'à la fin de leur vie.

Note 11.

Cod.reg.p 45. § 138,140.

Vit.P.I.1.c.22.p 120.2|Lauſ.c.38. p.956.c.

Soz.l 3. c.14 p. 517.c.

Caſſ.l.4.c.7 p. 66.

Boll.g 32.c.

Caſſ.l.4 c.8-12. p.67-77.

c.2 p.62.

'S. Pacome recevoit dans ſes monaſteres des enfans meſmes, [comme on le voit en divers endroits de ſon hiſtoire; & Saint

Boll.g.32.

Theodore n'avoit que treize à quatorze ans lorſqu'il entra à Tabenne.] 'Il les croyoit meſme plus propres que les autres à vivre ſans ceſſe dans la preſence de Dieu, lorſqu'ils eſtoient nourris dans la pieté de leur premier âge. C'eſt pourquoi il exhortoit ſes diſciples à les conſerver avec grand ſoin dans l'eſperance d'en eſtre recompenſez, par le ſoin que Dieu qui aime cet âge ſi tendre, prendroit luy meſme de conſerver leurs ames. Pour l'education de ces enfans, il croyoit qu'une ſeule regle ſuffiſoit, ſavoir de purifier ſans ceſſe ſa conſcience par la crainte de Dieu & la verité, en attendant de Dieu le ſecours ſans lequel on n'y pouvoit réuſſir. 'Il vouloit qu'on leur accordaſt quelque relaſche & quelque petite conſolation, ſans quoy cet âge foible n'euſt pu ſubſiſter dans la vertu [& dans une vie ſi auſtere.] 'Il les faiſoit manger avec les autres Religieux, '& on les employoit à ſervir leur ſemaine. [a] On les fouettoit quand les paroles ne ſuffiſoient pas pour les corriger.

g.33.c.

g.56 § 16.

g.52.c.

g.39.c.

[a] Cod.reg p.30. § 173.

ARTICLE VII.

Habit de ceux de Tabenne: Leur office.

'LEs moines de Tabenne eſtoient habillez d'une maniere aſſez differente des autres. [b] Ils portoient meſme la nuit des tuniques "de gros lin faites comme des ſacs, qu'ils appelloient des Levitons. Elles 'alloient juſques aux genoux, & n'avoient point de manches, au moins qui couvriſſent les mains. Elles eſtoient ſerrées d'une ceinture. Ils avoient pardeſſus une peau "blanche corroyée, d'un cuir de chevre, quoiqu'ils l'appellaſſent "d'un nom qui ſignifie proprement une peau de mouton. 'Elle couvroit les epaules depuis le cou, & deſcendoit par derriere juſqu'au bas des cuiſſes. [Ainſi je ne ſçay ſi ce ne pourroit point eſtre l'origine des aumuſſes.] 'Il ſemble qu'elle leur ſervoit auſſi de beſace. [c] Ils avoient, comme les enfans de ces quartiers là, la teſte couverte d'un capuce qui, ſelon Sozomene, eſtoit de laine, ſans poil, & n'alloit que juſques au haut des epaules. Il y avoit des croix [d] avec la marque du monaſtere & de la famille dont chaque moine eſtoit. [e] Ils portoient ce ſemble à l'egliſe un petit manteau de toile [f] qui leur couvroit le cou & les epaules. [g] On peut voir dans Caſſien & dans Sozomene, des explications morales de ces vétemens, que le premier attribuë en general aux moines d'Egypte. Il y ajoute, auſſi-bien que Sozomene, l'Anabole ou le ſcapulaire, [h] qui n'eſtoit

Soz.l.3.c.14 p. 516 c.d. [b] Lauſ.c.38.p. 955.e|Vit.P.p. 141.2|458.2|Boll. g 47. § 86.

ὑμάλια. 1.

ἐριναι μέναι.

μαλωτικὴ.

Cod.reg p.34.§ 2|Ruf.v.P.c.3. p.458.2.

Caſn.l.1.c.8.p. 14|Cod.reg.p. 37. § 38.

[c] Lauſ.p 956.a. &c|Caſn.c.4.p. 20.

[d] Cod.reg.p.43. § 99.

[e] P.33.§ 4|40§ 61. 101.

[f] Caſn.l.1.c.7 p. 12.

[g] c.4.5.8.p.9 10| Soz.p.516.517.

[h] Caſn.c.6 p.12.

1. [a] *diligenter aſtringens, ita ut genua (ſedentis) operiat.*

[a] Cod.reg. p. 34. § 2.

que deux bandes de laine pour ſerrer les autres habits, afin que les bras fuſſent libres pour travailler. 'S. Pacome portoit ſouvent le cilice. S. Theodore le portoit auſſi quelquefois la nuit ſous ſa tunique de lin. Boll.g.27.§ 9. § 93.b.

'Ils avoient tous un baſton quand ils alloient en voyage : & il paroiſt par Caſſien qu'ils le portoient meſme partout. Cod.reg.p 33.§ 4|Caſſ.n.c.9.p.15.

V. § 2. ["Nous avons dit que S. Pacome alloit nuds-piez:] & il ſemble que S. Theodore & d'autres fiſſent la meſme choſe. [a] Neanmoins *gallicas*. S. Jerome dit que les moines de Tabenne avoient des 'galoches : '& il eſt certain qu'ils avoient des cordonniers qui faiſoient des ſandales, [ſoit pour leur uſage, ſoit] pour les vendre. 'Mais ils n'uſoient de ces galoches [ou ſandales] qu'en certaines occaſions. 'C'eſt pourquoi ils avoient des inſtrumens pour oſter les épines des piez. 'Caſſien dit qu'ils ne portoient ces galoches que dans des beſoins particuliers, & qu'ils n'avoient aucune autre chauſſure. Boll.g.56.a. [a]Cod.reg p. 33. § 4. Boll g.58.a. Cod reg p.40.§ 66.101. § 82.95. Caſſ.l. 1.c.10 p. 15.

'Ils faiſoient douze prieres durant le jour, [& outre cela,] trois Note 12. à l'heure du manger, douze à Veſpres, & douze la nuit. "Chaque priere eſtoit precedée d'un pſeaume que l'on chantoit. Il n'y avoit pas davantage de prieres ordonnées, afin que les foibles & les imparfaits s'en puſſent acquiter ſans murmure. Les autres pouvoient s'appliquer ſans ceſſe à la meditation & à la priere dans leurs cellules, [& en travaillant.] 'Les prieres de la nuit ſe *πρωΐ*. faiſoient vers la minuit. 'Il y avoit une priere publique "au commencement du jour: [Nous ne voyons point ſi l'on y faiſoit toutes les douze prieres marquées pour le jour, ou ſi on en reſervoit quelques unes pour Tierce & pour Sexte. Car les trois qui precedoient le repas, ſe rencontroient ordinairement vers None.] Lauſ.c.38 p. 956.d. Boll.g.56.a. g.35.e|Cod.reg. p.36.§ 25.

V. la note 12. 'On parle d'une aſſemblée qui ſe faiſoit à midi. ["Pour les douze de Veſpres ou du ſoir,] 'il paroiſt qu'on en faiſoit ſix à l'heure de Veſpres, [ſur les ſix heures,] & ſix [à Complies] en s'en allant coucher. 'Ceux qui eſtoient dans quelque occupation qui ne leur permettoit pas de venir prier & chanter avec les autres, ou qui eſtoient en voyage, eſtoient obligez de le faire en leur particulier à l'heure ordonnée. Cod.p.36.§ 24. p.44.§ 121.126. § 142.

'Les Veſpres, [& apparemment auſſi Complies,] ſe diſoient par chaque famille [en particulier.] Il y avoit d'autres prieres pour leſquelles tout le monaſtere s'aſſembloit. [C'eſtoit peut-eſtre celles de la nuit.] Il paroiſt que celles-ci, & celles qui precedoient le repas, ſe faiſoient dans la chapelle du monaſtere, 'où l'on offroit auſſi le ſacrifice [le ſamedi & le dimanche :] 'Car c'eſtoient les jours où les freres recevoient les ſaints Myſteres. En s'en appro- p.47.§ 155.186. Boll.g.56.a. g.66.a. Lauſ.c.38.p. 956.a.

chant ils quittoient leur ceinture & leur peau de chevre, &
Caſſ. inſt. l. 1. c. 10. p. 15. venoient ſeulement avec le capuce, 'ſans avoir jamais alors de
a Cod. reg. p. 33. § 3. galoches. [a] Ils communioient ſelon leur rang de profeſſion.

b p. 35. § 39. 23. c § 36 Boll. g. 50. § 93. a. &c. [b] On ſe ſervoit [1] d'une trompette, ſelon la traduction de Saint Jerome, pour les appeller à l'egliſe. [c] Neanmoins le terme qu'emploient ordinairement les auteurs, & Saint Jerome meſme, quand ils diſent qu'on les aſſembloit, eſt celui de 'fraper, [qui ſemble marquer] 'que l'on alloit fraper à la porte des cellules, comme le dit Caſſien. [d] C'eſtoit un ſemainier qui faiſoit cette fonction, [e] ou [quelquefois] le Superieur. 1. χρίων.

Caſſ. inſt. l. 4. c. 12. p. 69. d Boll. g. 50. a. e g. 34. a.

g 29 d e. f. 'Entre les premiers diſciples de S. Pacome il n'y en avoit aucun qui fuſt Clerc: & il eſtoit meſme bien aiſe qu'il n'y en euſt pas, pous eviter toutes les conteſtations & les jalouſies que cela pouvoit produire. C'eſt pourquoi quand il falloit celebrer les ſaints Myſteres, il envoyoit prier un Preſtre de quelqu'une des egliſes voiſines de venir faire la feſte avec eux. Que ſi quelque Eccleſiaſtique demandoit à eſtre receu dans ſa communauté, [il luy rendoit le reſpect dû à ſon caractere; mais] il vouloit qu'il ſe ſoûmiſt à toute la regle de la communauté comme un autre Religieux.

Bult. ori. p. 101. 'On croit que meſme un ſiecle aprés la mort de S. Pacome, il n'y avoit point encore de Preſtres parmi ceux de Tabenne, & qu'ils eſtoient obligez de prier ceux du voiſinage de venir celebrer chez eux: ce qui donnoit occaſion à ceux du Clergé d'y venir auſſi quelquefois ſans qu'on les en priaſt; que meſme ceux qui eſtoient les moins reglez ſe donnoient l'autorité d'y venir offrir le ſacrifice; & que c'eſt le ſujet d'une lettre que S. Cyrille
Cyr. Al. ep. 60. t. 5 p. 211. d'Alexandrie écrit aux Eveſques de la Libye. 'Car il marque dans cette lettre que les Superieurs des monaſteres de la Thebaïde eſtant venus à Alexandrie, s'eſtoient plaints de ce que des perſonnes mariées ſurprenoient des Eveſques pour ſe faire ordonner Preſtres; que d'autres ayant eſté chaſſez de leurs monaſteres à cauſe de leurs dereglemens, s'elevoient auſſi par ſurpriſe à l'état eccleſiaſtique, & pretendoient enſuite venir exercer leurs fonc-
p. 212. tions dans les lieux meſmes d'où on les avoit chaſſez: 'ce qui faiſoit que pluſieurs Religieux aimoient mieux s'abſtenir d'aller à l'egliſe, parcequ'ils ne pouvoient ſe reſoudre à recevoir la communion de leurs mains.

Boll. g. 61. § 2. 1. Le grec a ſeulement τῆς φωνῆς.

ART. VIII.

ARTICLE VIII.

Regles pour le manger.

'LEs moines de Tabenne paſſoient pour vivre dans une auſterité & une abſtinence extraordinaire, [a]Saint Pacome leur laiſſoit neanmoins une grande liberté, ſoit dans le boire & le manger, [b]ſoit dans beaucoup d'autres choſes, où il les abandonnoit à l'ardeur de leur zele & à la force de leur foy, [pourvu ſans doute que les forts ne fiſſent rien que dans l'ordre de l'obeïſſance, & que les foibles n'excedaſſent pas la regle generale de la maiſon.] 'Cette regle à l'égard du manger, eſtoit de jeûner le mécredi & le vendredi, hors le temps de Paſque; & les autres jours, de manger aprés midi & le ſoir. Beaucoup neanmoins ſe contentoient de ſouper ou de diſner; & le ſecond repas n'eſtoit ce ſemble que pour *laborantes* les vieillars, les enfans, "les infirmes, ou dans les chaleurs exceſſives. On y mangeoit peu. 'Ceux qui eſtoient tout à fait infirmes venoient manger à midi, les autres à une heure, & toujours ainſi de ſuite juſqu'à la nuit fermée, chacun ſelon ſes forces & ſelon la famille dont il eſtoit. Les tables eſtoient neanmoins dreſſées & *&c.* ſervies "dés neuf heures du matin. 'Jamais on ne mangeoit hors du repas, & il n'eſtoit pas ſeulement permis de ramaſſer les fruits qu'on trouvoit à terre dans le jardin.

V. la note 12. 'Il paroiſt que l'heure la plus ordinaire du repas, "eſtoit ſur les trois ou quatre heures du ſoir. [c] Dans la ſemaine ſainte on ne mangeoit que la nuit. On exhortoit ceux qui eſtoient fort foibles à y manger tous les jours, hors le vendredi, [où perſonne ne mangeoit ſans doute.] 'Comme il eſtoit libre à chacun d'ajouter ce qu'il vouloit à l'abſtinence de la regle, [en prenant l'ordre du Superieur,] 'il y en avoit qui ſortoient de table dés qu'ils avoient mangé un peu de pain, ſe contentant preſque de toucher à ce qu'on leur avoit ſervi, pour pouvoir dire qu'ils avoient fait un repas. Ceux qui vouloient manger dans leurs cellules ne prenoient que du pain, de l'eau, & du ſel, pour en manger ou une fois le jour, ou de deux jours l'un. 'Quelques uns paſſoient meſme deux, trois, & quatre jours ſans manger, [d] particulierement durant le Careſme, *&c.* ou "d'autres aprés avoir paſſé tout le jour aſſis à travailler, demeuroient debout toute la nuit [en oraiſon.] 'Ils ne mangeoient rien de cuit durant ce ſaint temps.

'Leur nourriture ordinaire eſtoit du pain, des olives ſalées, du

Ruf.v.Pat.c 3. p.458.2|Caſn. inſt.l.4.c.1 p.61.
a Lauſ.c.38.p. 955.d.
b Boll.14.may, g 27.f|29.f.
Cod.reg.p.23. § 5.
Lauſ.c.39.p. 957.d.
Caſn inſt.l.4.c. 18.p.77|Cod. reg.
Lauſ. c. 38. p. 956.d|Boll.g 56. 2.
c Boll.g.68.b.c.
g.29. § 19.
Cod.reg.p.33.§ 5|p.41.§ 80|Vit. P.l.2.c.3.p 458.a
Lauſ.c.39.p. 957.d.
d c.20.p.928.c.
p.925.c.
c.39.p 957.d.

Boll.g.55 e|59. d. g.34.e|50 d. a g 69 § 16.a| Caſn.inſt.l.4.c. 11.p.69. Caſn.c.22.p.80. fromage, des herbes ou ſalées ou en ſalade avec du vinaigre & de l'huile, des figues & d'autres fruits dans la ſaiſon. [a] Leurs grands feſtins eſtoient certaines "herbes ſauvages dont on alloit faire proviſion dans une iſle voiſine, & qu'on ſaloit enſuite: quand on vouloit les ſervir "on les deſſaloit avec de l'eau. 'Tous les ſolitaires d'Egypte generalement ne mangeoient guere que des choſes ſeches ou cruës. Des feuilles de poireau, des herbes, du ſel frit, des olives, quelques petits poiſſons ſalez [qu'on mangeoit cruds,] faiſoient leurs delices. 'Neanmoins l'ordre de S.Pacome, & qu'il diſoit eſtre celui "des ſolitaires encore plus anciens que luy, eſtoit de ſervir des herbes, des lentilles, ou d'autres legumes cuites avec l'huile, ou tous les jours, ou au moins le ſamedi & le dimanche, [hors le Careſme.] 'Les freres n'en mangeoient preſque jamais: & neanmoins S.Pacome vouloit qu'on en ſerviſt, tant parceque les vieillars & les enfans en avoient beſoin, qu'afin que l'abſtinence des autres leur fuſt d'un plus grand merite. Celui qui eſtoit chargé de la cuiſine "n'en ayant point fait cuire durant quelque temps que Saint Pacome avoit eſté abſent, il luy fit une ſevere reprimende, & brula toutes les nattes que luy & ceux de ſa dependance avoient faites durant ce temps là au lieu de travailler à la cuiſine. 'Le vin "n'eſtoit ce ſemble au plus que pour les vieillars & les malades; [b] dont pluſieurs meſmes n'en vouloient pas prendre.

lapſanium.

diluta.

des ſaints Peres.

&c.

Nota 13.

g.34.e|55.§ 15.16|59.d.

g.55.§ 15.16.

Cod.reg.p.38.§ 45.54. b Boll g.38.§ 50. c.

g.55.f. 'Quoiqu'il ne conſideraſt nullement la depenſe lorſqu'il s'agiſſoit du bien des ames, & qu'il vouluſt que les freres euſſent audelà du neceſſaire, 'il ne vouloit pas neanmoins qu'ils uſaſſent avec cupidité de cette abondance, & qu'ils s'abandonnaſſent à leur appetit, meſme dans les choſes les plus viles. 'Voulant corriger un frere tenté de vanité, il luy ordonna de manger le jour quand les autres y mangeroient, ſans attendre juſqu'au ſoir, & de manger meſme de ce qu'on ſervoit de cuit; mais il luy recommanda en meſme temps de ſe contenter d'y toucher, & de ne prendre que quatre ou cinq bouchées de pain, afin d'eſtre le maiſtre de ſon corps qui eſtoit fort & robuſte. 'Lorſqu'il eſtoit un ſoir ſur le Nil, les freres qui l'accompagnoient ſervirent diverſes choſes pour le ſouper, & mangerent de toutes. Pour luy il ſe contenta de prendre du pain, & on remarque meſme qu'il verſoit des larmes. On le preſſa d'en dire la cauſe, & enfin il avoua que c'eſtoit parcequ'il les voyoit ſi peu mortifiez: de quoy ils profiterent enſuite. 'Pour luy depuis qu'il ſe fut revétu de l'habit de moine, jamais il ne ſe raſſaſia d'aucune choſe, non pas meſme d'eau. 'Les jours de jeûne on ne buvoit point hors des repas.

g.34.c.

§ 43.e.

g.34 c.

g 56. § 18.c.

Cod.reg.p.42.§ 87.

'L'uſage de la viande leur eſtoit ſi peu ordinaire, qu'un frere extremement attenué par la maladie, en ayant demandé, on luy en refuſa. Neanmoins S. Pacome touché de compaſſion pour ſon beſoin, fit une forte reprimende aux freres de ce qu'ils ne luy en avoient pas donné avant meſme qu'il en demandaſt: de ſorte qu'on luy en alla auſſi-toſt acheter. 'Pallade dit que de ſon temps, [c'eſt à dire vers l'an 400,] on ſervoit des piez de cochon ou d'autres animaux pour les malades & les vieillars. 'Car on donnoit aux malades tout ce qui pouvoit les ſoulager. [a]Pallade s'étonnant de ce qu'ils nourriſſoient des pores, on luy dit que cela ſe faiſoit depuis long-temps pour conſumer quantité de reſtes qui n'euſſent fait que de la ſaleté & de la pourriture; qu'on les tuoit enſuite, & qu'on en vendoit la viande à ceux du pays.

Boll. g 3. b. c. Lauſ. c. 39. p. 957. c. d. Cod. reg. p 33. § 5. [a] Lauſ p. 957. c.

'Il n'eſtoit point permis de parler durant qu'on mangeoit, [b]quoique ce ne fuſt pas leur coutume d'avoir de lecture à table: [c]& quand on avoit beſoin de quelque choſe, on frapoit un peu pour appeller ceux qui ſervoient; [d] encore, ſelon Caſſien, cela n'eſtoit permis qu'aux Prevoſts des familles: [& cela eſtoit ſans doute fort rare,] [e] puiſqu'on écrit que le ſilence eſtoit ſi grand, qu'on euſt cru qu'il n'y avoit pas une perſonne dans le refectoire.

c. 38. p. 956. c| Boll. g 62. § 8. 9. [b] Caſſn. inſt l. 4. c. 17. p. 75. [c] Cod. reg. p. 37. § 33| Boll g. 62. § 11. [d] Caſn. p 75. [e] p. 75| Ruf. v. P. c. 3. p. 458. 2.

'Il n'eſtoit pas non plus permis de jetter les yeux hors de la table, ni de regarder ce que les autres mangeoient. C'eſt pourquoi ils avoient leur capuce abaiſſé ſur le viſage, [f]& juſques au-deſſous des yeux; en ſorte que chacun ne pouvoit voir que ce qui luy eſtoit ſervi. 'Ils uſoient de la meſme reſerve pour ne point regarder ceux qui travailloient ou qui prioient. [g] De ſorte qu'au milieu de ce grand nombre, ils eſtoient comme dans une ſolitude entiere, leur abſtinence [& leurs travaux] n'en eſtant pas moins cachez aux yeux des hommes. 'Le Superieur pouvoit neanmoins prendre garde à ce qu'ils faiſoient.

2| Lauſ. c. 38. p. 956. c. d| Boll. g. 62. § 8. 13. [f] Caſn. inſt. l. 4. c. 17. p. 76. Cod. reg. p. 35. § 7. [g] Ruf. 3. p. 458. 2. Boll g. 34 c.

ARTICLE IX.

Des hoſtes; viſites paſſives & actives; funerailles; travaux; coucher.

'Les hoſtes, non pas meſme les moines d'un autre inſtitut, ne venoient point au refectoire, & ne mangeoient jamais avec les freres, à moins que ce ne fuſt par rencontre dans quelque voyage. Il ſemble auſſi qu'on leur donnaſt [ordinairement] peu de liberté de voir la maiſon & de parler aux Religieux. 'Denys Confeſſeur, tres ſaint Preſtre, & œconome de l'Egliſe de Tentyre,

Boll. 14. may. g. 32. e| Soz. l. 3. c. 14. p. 517. c. Boll. g. 32. b. c.

crut que cette regle bleſſoit le reſpect dû à l'hoſpitalité, & en vint parler au Saint dont il eſtoit intime ami. Mais il fut ſatisfait de ce qu'il luy répondit, qu'il le faiſoit meſme par reſpect pour les hoſtes, qui euſſent pu eſtre bleſſez des imperfections qu'ils euſſent vuës dans pluſieurs novices qui n'eſtoient point encore formez, & dans les enfans.

e

a Cod. reg. p. 39. § 51.

b Boll. g. 32. c. Cod. reg. § 51.

Boll. g 30. a.

g. 32. c. 37. c.

g. 37. c.

c g. 32 c. Cod. reg. § 51.

Boll. g. 53. c.

Cod. reg p. 39. §. 51.

§ 52.

§ 53.

Boll. g. 70. c.

Cod. reg. p. 40. § 56.

d § 54. Boll. g. 36. c.

'Du reſte, il rendoit aux hoſtes toutes ſortes de devoirs, [a] particulierement aux Eccleſiaſtiques & aux moines, à qui on lavoit les piez, & on les menoit au lieu deſtiné pour les recevoir, [b] auprés de la porte, où ils eſtoient dans un entier repos, '& où on leur donnoit tous les rafraichiſſemens convenables à leur état. 'C'eſtoient les portiers qui eſtoient chargez de ce ſoin; '& Saint Pacome s'en acquitoit quelquefois luy meſme à l'exemple d'Abraham, 'mangeant meſme avec eux, [contre la regle ordinaire.] [c] Quand ils demandoient à venir à l'office, on les y conduiſoit, ſi c'eſtoient des Catholiques, aprés en avoir averti le Superieur; & de là on les remenoit à leur logement. 'Il leur permettoit auſſi quelquefois, ſans meſme les connoiſtre particulierement, de voir la communauté aſſemblée, & d'aller meſme viſiter toutes les cellules.

'On recevoit de meſme à proportion les ſeculiers, & meſme les femmes, à quelque heure que ce fuſt. Il y avoit diſtérens logemens ſelon les differentes qualitez des perſonnes; & on prenoit un ſoin tout particulier des femmes, comme plus infirmes. Leur logement eſtoit entierement ſeparé des hommes, afin d'oſter toute occaſion de ſcandale, [& peut-eſtre hors l'enclos du monaſtere.] "Il ſemble neanmoins qu'on leur permiſt de venir à l'egliſe pour prier [dans les heures que les Religieux n'y eſtoient pas.]

ſi venerint... adorandum.

'Quand quelqu'un venoit demander à voir un Religieux ſon parent, on en avertiſſoit le Superieur, & le Prevoſt du Religieux, qui luy donnoient quelqu'un des plus anciens pour l'accompagner. Il paroiſt que ces viſites ſe faiſoient à la porte. Il eſtoit permis de recevoir des fruits & des choſes ſemblables, ſi le parent en apportoit, & meſme d'en "gouſter un peu. Le reſte eſtoit pour l'infirmerie.

&c.

'Les Religieux alloient auſſi quelquefois voir leurs parens malades, accompagnez d'un autre que le Superieur & le Prevoſt avoient choiſi. 'Ammon ayant à aller voir les ſiens dans un pays fort eloigné, demanda deux Religieux pour aller avec luy. 'Car jamais ils ne ſortoient ſeuls. [d] Quand ils eſtoient trop loin pour revenir au monaſtere, ils pouvoient manger chez d'autres Reli-

Note 14. gieux ou des Eccleſiaſtiques Catholiques, mais jamais chez leurs parens, ni d'autres laïques: & il ne leur eſtoit permis de manger que de ce qu'il auroient mangé dans le monaſtere. On leur permettoit quelquefois d'aller aſſiſter aux funerailles de leurs parens. Cod.reg.p.40.§ 55.

Quand quelqu'un des freres eſtoit mort, les autres paſſoient la nuit auprés du corps à lire [l'Ecriture ſainte,] & à prier. Le lendemain on l'enſeveliſſoit, & on l'alloit enterrer ſur la montagne, qui eſtoit à une grande lieuë du Nil. trois milles. Et pour y aller, il falloit traverſer les eaux de ce fleuve quand il eſtoit debordé. Tous les freres y conduiſoient le corps en chantant des pſeaumes, à moins que le Superieur n'ordonnaſt à quelqu'un de demeurer. On donnoit meſme aux infirmes des perſonnes pour les ſoûtenir dans le chemin, [plutoſt que de les priver de ce devoir de pieté.] Les parens du défunt aſſiſtoient au convoi, & y chantoient avec les Religieux. On offroit auſſi [le ſacrifice] pour luy. La joie meſme du jour de Paſque ne les empeſchoit point de conduire ſolennellement les moindres de leurs freres à la ſepulture. Boll.g.44.§50.c. g.50.b. a g.48.e. b g 50.c.e|Cod. p.44.§ 127. Cod.reg.p.45.§ 129. Boll.g 53.b. g 42.b. c g.50.e.

Comme on laiſſoit les Religieux de Tabenne aſſez à leur diſcretion pour le manger, auſſi on impoſoit des travaux plus forts à ceux qui mangeoient davantage. On rendoit conte chaque ſemaine au Superieur, du travail que l'on avoit fait. [Nous avons marqué une partie des travaux auſquels il eſtoient occupez. Il ſemble que celui de faire des nattes fuſt general pour tout le monde, hors les infirmes; & qu'on y travaillaſt meſme quand on eſtoit aſſemblé à l'egliſe pour l'office. La regle obligeoit tous les freres d'en faire une par jour. On alloit dans une iſle du Nil ἐρεῖαι. cueillir les joncs dont on les faiſoit. On alloit couper dans la meſme iſle, ou dans les montagnes voiſines, le bois dont on avoit beſoin pour baſtir & pour bruler. [Car outre la cuiſine,] on allumoit du feu la nuit pour ſe chaufer. On alloit encore dans l'iſle faire la proviſion des herbes qu'il faloit pour la nourriture des freres: & l'on eſtoit quelquefois quinze jours à ces ſortes de travaux, meſme dans le temps de Careſme. S. Pacome alloit auſſi quelquefois avec eux curer un étang ou un puits: ce qu'un ſecuher qui venoit pour eſtre Religieux, ayant condanné comme une indiſcretion, & meſme comme une cruauté, il vit la nuit un homme qui leur donnoit l'eſprit d'obeïſſance & de force, & à luy le titre d'incredule & d'infidele. Lauſ.c.38.p. 955.d. Cod.reg p.34.§ 6. p.35 § 5. Boll.g.60.d. g 67.c. g 33.§68.c|69.f χαλάμας. Cod.reg.p.35§ 3.2. d Boll.g.69.a. g.67.§ 11.12. g.36.37. λίμνην.

S. Pacome paſſa 15 ans à ne dormir que ſur un banc ſans s'acoter. Comme chacun de ſes diſciples s'exerçoit à la penitence g.17.f.

ſelon le pouvoir que ſa foy luy en donnoit, pluſieurs voulurent l'imiter en celle-ci, afin d'augmenter leur recompenſe, & firent
Lauſ.c.38.p. 955.e|Cod.reg. p.33.§ 4. de grands efforts pour cela. Enfin ils ſe firent des ſieges à dos un peu penchez, où ils mettoient pour matelas une de leurs tuniques de lin la plus uſée, & ils dormoient ainſi aſſis avec leurs habits ordinaires.
Bol.g.38.§5c.e 'Quelques uns voulurent mourir en cet état, ſans ſouffrir qu'on les miſt ſur un lit.

ARTICLE X.

Sermons; penitence; lecture; obeïſſance; pauvreté; aumoſnes.

Cod reg.p.36.§ 21.156. LEs Prevoſts des familles faiſoient une exhortation deux ou trois fois par ſemaine, que les freres ecoutoient aſſis ou de-
§ 115|Boll.14. may,g.30.b. bout. 'Ils la faiſoient principalement les deux jours de jeûne, [le mécredi & le vendredi.] Il y en avoit auſſi une le ſamedi, & deux
Boll.g.37.f. le dimanche, qui ſe faiſoient toutes trois par le Superieur. 'L'inſtruction du dimanahe ſe faiſoit en un lieu different des autres
g.34.§39.d. jours. 'Mais il ſemble que S. Pacome en fiſt ordinairement tous
g.37.§39.d|46.b|51.f. les jours. 'On les faiſoit le ſoir aprés le travail & le repas [ſur les 4 ou 5 heures,] lorſque les freres libres de tous les autres ſoins, n'ayant à ſonger qu'à leur ſalut, eſtoient aſſis enſemble, & exa-
g.31.c. minoient les Ecritures. 'Il paroiſt que c'eſtoit une coutume generale [parmi les ſolitaires de la Thebaïde,] de s'aſſembler ainſi
g.35.b|45.b|46.d.&c. le ſoir pour s'entretenir des choſes de Dieu. 'Aprés l'inſtruction
a g.35.b. on faiſoit une priere[a] pour demander à Dieu la grace de retenir ſa parole [& de s'en ſervir] pour ſon ſalut; & puis chacun ſe retiroit en ſa cellule pour mediter ce qu'il avoit entendu juſqu'à la
c. priere de Veſpres, 'aprés laquelle on s'aſſembloit encore [dans chaque famille] pour repeter ce qui avoit eſté dit; & s'en entre-
g.64.f. tenir, '& le Prevoſt demandoit à chacun ce qu'il en avoit retenu.
g.56.e. 'Il ſemble que S. Pacome euſt encore accoutumé de parler aux
g.39.e. freres aprés l'office de la nuit. 'Il entretenoit auſſi quelquefois les
Cod.reg.p.36.§ 20. principaux le matin aprés la priere. 'Les Religieux faiſoient auſſi une conference le matin dans chaque famille aprés les prieres, & avant que de rentrer dans leurs cellules pour ſe remettre dans
Boll.g.68.d. la memoire ce que les Prevoſts avoient dit dans leurs inſtructions. 'Il ſemble que Saint Theodore avoit accoutumé de faire ſon inſtruction aprés le ſoleil couché.
g.64.§ 2. 'Il y avoit des occaſions ou tous les freres eſtant aſſemblez, pluſieurs d'entre eux venoient prier l'Abbé de leur marquer leurs

&c. defauts en preſence de tous les autres. 'Ils expioient les moindres fautes,& quelquefois meſme ce qui n'eſtoit point une faute, par une penitence publique qu'ils en faiſoient devant tous les freres dans l'egliſe,ou dans le refectoire.[a] Pour les fautes conſiderables on les puniſſoit par le fouet, [b]quelque repugnance qu'euſt Saint Pacome d'en venir jamais à des chaſtimens de cette nature. [Que ſi le coupable ne ſe vouloit pas corriger, ſ'il eſtoit depouillé de l'habit monaſtique,& chaſſé du monaſtere,comme on en voit quelques exemples.

Caſa.inſt.l.4.c. 16.p.74. Cod.reg.t.1. [a] Caſn.p.74. [b] Boll g.35.c. Caſn.c.6.p.66. 66.74.

[Quoique les moines de Tabenne paroiſſent avoir eſté extremement occupez au travail des mains, ['dont tous ceux de l'Egypte faiſoient leur capital,'on voit neanmoins qu'ils avoient des livres dont les Prevoſts avoient la garde, 'que les ſemainiers leur diſtribuoient, & qu'on remettoit au bout de la ſemaine entre leurs mains. [Ces livres ſans doute eſtoient particulierement ceux de l'Ecriture.]Car Saint Pacome leur recommandoit beaucoup de mediter les pſeaumes & les inſtructions des autres livres ſacrez, particulierement l'Evangile. 'Sa regle marque [ſouvent] qu'en allant d'un lieu à un autre,il falloit mediter quelque paſſage de l'Ecriture, '& joindre la meditation au travail.[c] Il s'appliquoit à leur expliquer les difficultez de l'Ecriture, & les endroits les plus profonds, & à leur y faire remarquer les plus grands myſteres de noſtre religion. 'C'eſtoit un des principaux ſujets de leurs entretiens. 'Ils propoſoient ſur cela beaucoup de queſtions aux Superieurs, qui s'eſtimoient obligez d'y ſatisfaire de tout leur pouvoir. 'Et la doctrine d'Orſiſe ſucceſſeur de S. Pacome, n'eſt preſque compoſée que de paſſages de l'Ecriture. [Ils la liſoient indubitablement traduite en egyptien; car la pluſpart d'entre eux ne ſavoient pas d'autre langue.]

Caſn.c.12 p.69. [c] Boll.g.34.36. 37. g.46 a. g 58.b. Cod reg.p. 67.

'Tous leurs entretiens eſtoient donc ſur l'Ecriture & ſur leurs devoirs,& on ne ſouffroit point qu'ils diſſent aucune parole inutile ſur des affaires ſeculieres. 'Il y avoit des temps particulierement deſtinez pour le ſilence, & où ils ne parloient que par ſignes quand ils avoient quelque choſe de neceſſaire à dire. 'Ils gardoient ce ſilence non ſeulement durant le repas, mais auſſi durant le travail, [c'eſt à dire preſque toujours;] 'lorſqu'ils faiſoient le pain, [d]lorſqu'ils lavoient leurs tuniques, ce qu'ils ne faiſoient guere le dimanche. [e]Il eſtoit défendu de parler dans le monaſtere de ce qu'on avoit appris autrepart.

Boll.g 35.c. g.39.f|Cod.reg. p.44.§ 116. Cod.reg.p.37. § 31.34.60. § 116|Boll.g.39. f. [d] Cod reg. § 67. 68. [e] § 57.85.86.

&c.

'Ils ne faiſoient rien que par l'ordre des Superieurs, ſans lequel ils n'entroient pas meſme dans la cellule d'un autre; '& chacun

Boll.g.35.e. g.46 b.

ne ſongeoit à ſe rendre conſiderable que par ſon exactitude à
Caſn.inſt l.4.c. 1.2.10. obeïr. 'C'eſt la vertu que Caſſien releve en eux audeſſus de toutes les autres, [& celle que la regle leur recommande le plus
c.8.p.67. ordinairement avec celle de la pauvreté.] 'Car ils eſtoient perſuadez d'une part, qu'on ne peut ni avoir une vraie humilité, ni vivre dans une entiere union avec les autres, ni reſiſter aux tentations de la chair & aux autres vices, ſi on n'a apprir à dompter
c.3.p.62. ſa volonté; '& de l'autre, qu'un Religieux qui a quelque choſe à luy, eſt incapable d'obſerver comme il doit les regles de la diſcipline & de la vertu, ſurtout dans la liberté qu'on avoit alors de
c.12.p.69. quitter les monaſteres. 'Ils eſtoient ſi ponctuels à l'obeïſſance, qu'un frere occupé à écrire, n'auroit pas achevé une lettre qu'il auroit commencé de former, lorſqu'on appelloit à l'office, ou à quelque autre exercice. Ils la preferoient à tout.

c.13.p.71|Boll.g. 31.a. 'Il n'eſt pas neceſſaire de dire qu'il ne leur eſtoit pas permis d'avoir quoy que ce fuſt en propre, puiſque 'c'eſt l'ordre general &c.
Caſn.p.71|Cod. reg.p.33.§4|42.§ 81|75. § 22. des monaſteres, & meſme de ceux qui ſont moins exacts ſur d'autres choſes. 'On ne trouvoit rien dans leurs cellules que ce qui leur eſtoit abſolument neceſſaire. ª Les habits, les livres, [& les autres choſes] dont ils n'avoient pas actuellement beſoin,
ª Boll. g. 35.c. Cod.reg.p.41.§ 67-72|76. § 26. eſtoient remiſes entre les mains des Superieurs. 'Quand ils faiſoient blanchir leurs tuniques, ſi elles n'eſtoient pas ſeches le ſoir, il falloit les mettre entre les mains des officiers juſqu'au
Boll.g.35. lendemain qu'on les leur rendoit pour achever de les ſecher. 'Ils n'avoient aucun argent, & pluſieurs ont vécu & ſont mort ſans ſavoir ce que c'eſtoit. Ceux qui en avoient beſoin pour les affaires de la maiſon, le remettoient entre les mains de l'œconome
Cod.reg.p.74.§ 21. dés le meſme jour qu'ils eſtoient rentrez au monaſtere. 'Ils n'avoient point en effet d'occaſion de ſouhaiter rien de propre, parceque la ſollicitude charitable des Superieurs ne les laiſſoit manquer de rien ſains & malades.

Caſn.inſt.l.4.c. 14.p.72. 'Ce qu'ils gagnoient par le travail de leurs mains alloit beaucoup audelà de ce qui eſtoit neceſſaire pour leur entretien : ᵇ& outre les jardins, 'ils avoient encore des terres dans une iſle, que
ᵇ Boll.g.67.a. g.12.f. S Pacome ſe donnoit le ſoin de cultiver pour la ſubſiſtance des monaſteres. [Mais ils ſe dechargeoient de tout ce qu'ils pouvoient avoir de trop,]en nourriſſant les pauvres & les étrangers,
g.32.b|60.f. juſqu'à manquer quelquefois eux meſme de pain.

g.42.c. 'Quoiqu'ils euſſent parmi eux beaucoup de perſonnes capables & intelligentes, ils ſe mettoient plus en peine d'imiter les actions & les vertus de S. Pacome, que de les écrire, ou de compoſer d'autres ouvrages. ART. XI.

ARTICLE XI.

Vertu des moines de Tabenne celebre dans l'Egliſe : S. Pacome en prevoit la diminution.

'LEs moines de Tabenne [animez par l'exemple & les exhortations de S. Pacome,] ne travailloient donc qu'à ſe decharger du poids des choſes du ſiecle, pour porter avec plus de facilité le joug leger de J. C. 'Ils ſervoient Dieu de tout leur cœur, ayant devant les yeux l'exemple du Saint qui les conduiſoit comme une lumiere eclatante. 'Ils vivoient dans la joie, dans la paix, & dans une union entiere les uns avec les autres. 'Ils n'avoient que la parole de Dieu dans le cœur & dans la bouche. Ils ne ſe ſentoient [preſque] pas vivre ſur la terre; mais jouiſſoient déja [de la joie &]de la feſte du Ciel, parcequ'autant qu'ils cherchoient Dieu [de tout leur cœur,] autant la bonté de Dieu ſe plaiſoit à remplir leur ame de la douceur de ſes conſolations. [C'eſt pourquoi, encore que la pluſpart ne fuſſent que des payſans ramaſſez des villages d'alentour,] 'on les regardoit neanmoins comme des perſonnes pleines de lumiere & de ſageſſe : '& on en prit quelque uns pour les elever à l'epiſcopat. [C'eſtoit donc par l'eſprit de verité, & non par aucune complaiſance de l'amour propre, que] 'S. Pacome regardoit ſa congregation comme un miracle que Dieu operoit pour le ſalut des hommes, & comme un modele que ſe pouvoient propoſer ceux qui vouloient raſſembler des ames pour les conduire à Dieu, & les aſſiſter juſqu'à ce que la mort leur euſt donné leur derniere perfection.

Boll. 14. may, p. 50 a. b.

g. 56. c.

g. 47. b.

c.

g. 35. e.

g. 43 f.

g. 48. c.

&c. 'Les grandes auſteritez qui ſe pratiquoient à Tabenne, "bien loin d'empeſcher ceux qui vouloient ſe donner à Dieu, de s'y retirer, ne ſervoient au contraire, avec l'eſtime qu'on avoit pour la vertu de S. Pacome, 'qu'à rendre ce lieu plus celebre, & à le remplir d'un tres grand nombre de perſonnes. [a] Car quoiqu'il y en euſt peu de ſon vivant en comparaiſon de ceux qui y vinrent depuis, 'le nombre en eſtoit déja neanmoins fort grand. [b] Un ancien auteur qualifie S. Pacome pere d'une multitude infinie de moines dans la Thebaïde. 'Pallade les fait monter au nombre de trois mille, [c] dont il ſemble dire qu'il y en avoit 1400 dans le principal monaſtere; '& les Grecs l'ont cru ainſi; [d] quoiqu'on ſe contente d'y en mettre environ 600, quatre ou cinq ans aprés la mort de S. Pacome.

Men. 14 may, p. 130.

Soz. l. 3. c. 14. p. 518. b.

[a] Boll. g. 46 d. 50. a.

g. 44. a.

[b] Vit. P. l. 3. c. 34. p. 504. a.

Lauſ. c. 7 p. 903. b.

[c] c. 20. p. 918. d.

Menæa, 14. may p. 110.

[d] Boll. g. 64. a.

p.40.f.59.a.b. 'Non ſeulement on y venoit de l'Armenie, de l'Occident, des 'extremitez de la terre ; & Rome meſme y envoyoit de ſes plus illuſtres citoyens, pour s'y ſoumettre à la conduite de S. Pacome;
Lauſc.20.p.928 b. 'mais encore de grands Saints que Dieu deſtinoit à éclairer d'autres provinces, venoient de fort loin voir cette diſcipline ſi celebre & ſi ſainte des monaſteres de Tabenne. Pallade le dit du
p.7.p.909.b. grand Saint Macaire d'Egypte. 'On le remarque auſſi d'Arſiſe
Boll.g.54.a. celebre entre les ſolitaires de Nitrie. 'Nous verrons encore que des anacoretes reverez des autres, ſe tenoient heureux de ſe
g.32.a.b. rendre diſciples de S. Pacome, 'que des Abbez venoient prendre ſes avis comme d'un homme qui recevoit de Dieu des lumieres
g.39.b.c. extraordinaires, '& que ceux qui eſtoient tombez dans des fautes conſiderables, recouroient à ſa lumiere & à ſon conſeil pour
g.37.c. s'en relever. 'Un Eveſque luy envoya un jour un moine accuſé d'avoir volé, voulant qu'il en fuſt le juge. [On ne dit point ce qui en arriva, parceque l'endroit apparemment eſt défectueux.]
g.46.§81.84.93. 'La congregation de Tabenne ne ſubſiſta pas long temps aprés la mort de ſon fondateur dans un état ſi heureux & ſi parfait. Le grand nombre y attira la neceſſité de multiplier les biens de la terre; ces biens, les ſoins du ſiecle; & ces ſoins, le relaſchement dans un grande partie de ſes membres. [Cependant elle ne laiſſa pas de conſerver encore aſſez longtemps une grande reputation de vertu & de ſainteté, comme on le voit "par la maniere dont Rufin, Saint Jerome, Pallade & Caſſien en parlent au commencement du V. ſiecle, plus de cinquante ans aprés la mort de Saint Pacome.] V.S.Theodore de Tabenne.
g.37.a.b§56.§7. 'Dieu [pour l'humilier dans la vertu & la perfection où vivoient ſes Religieux,] luy fit connoiſtre par diverſes viſions que cette perfection ne dureroit pas toujours, & que beaucoup ne pourroient trouver le chemin du ciel, parcequ'ils manqueroient
g.56.§17. de guides & de bons Superieurs pour les y conduire, 'les Superieurs manquant les premiers de lumiere, & ne ſongeant qu'à ſe diſputer l'autorité; en ſorte qu'un état divin degenereroit en une vie toute humaine & toute terreſtre, & que meſme les méchans
§18. eſtant les maiſtres, perſecuteroient les bons. 'On pretend que Dieu l'aſſura par deux fois que nonobſtant cette grande corruption, il luy conſerveroit juſques à la fin des ſiecles une race ſainte & ſpirituelle, & des diſciples dont la vertu ſolide ſeroit d'autant plus forte & plus elevée, qu'elle ſeroit plus rare, & que n'eſtant point aidée par l'exemple, elle auroit à combatre contre la corruption du nombre infini des méchans. [C'eſt ce qu'il eſt

aiſé de verifier, en conſiderant S. Pacome comme l'inſtituteur de l'état monaſtique: car pour la congregation particuliere de Tabenne, nous n'avons point de connoiſſance qu'elle ſubſiſte encore: & quand elle ſubſiſteroit; nous ne voyons pas comment on y pourroit trouver aucune vertu ſolide au milieu du ſchiſme & de l'hereſie qui regnent depuis pluſieurs ſiecles dans l'Egypte.]

ARTICLE XII.

De la regle de S. Pacome.

'SAINT Pacome pour établir une uniformité entiere dans ſes monaſteres, [dont il y en avoit quelques uns aſſez eloignez des autres,] fit mettre par écrit les regles qu'il leur faiſoit obſerver; & ce fut luy meſme qui les dicta, avec quelques diſcours pour l'edification des freres. 'Il ſemble qu'il y avoit un livre particulier pour regler la conduite des œconomes [ſuperieurs des maiſons ſous l'Abbé.] 'Il n'ordonnoit rien, meſme ſur les plus petites choſes, qu'il ne cruſt utile & important. Boll.14.may,g 14 c|41.e.f. g.15.c. g.19.f.

'Bollandus nous a donné en grec un extrait des regles & des ordonnances de S. Pacome. 'Nous avons auſſi depuis long-temps en latin dans la bibliotheque des Peres, & en d'autres endroits, une regle de S. Pacome compriſe en 128 articles, avec une epiſtre imparfaite de S Jerome, qui marque que c'eſt luy qui l'a traduite en latin. 'Mais le Pere Menard avoit remarqué ſur la Concorde des regles de S. Benoiſt d'Agnane, que ce Saint qui vivoit il y a plus de 800 ans, en citoit diverſes choſes qui n'eſtoient point dans cette regle ou qui n'y eſtoient pas dans le meſme ordre. 'Et en effet, Holſtenius en a donné depuis une edition dans le recueil des anciennes regles, fait par le meſme Saint Benoiſt d'Agnane, qui eſt dans un ordre different de l'autre, & qui contient 194 articles, en y comprenant divers enſeignemens de S. Pacome. 'La lettre de 'S. Jerome y eſt auſſi à la teſte, plus entiere que nous ne l'avions auparavant. g 62.63. Bib.P.t.15 p. 629. Conc.reg.p.54. Cod.reg.t 1.p. 54. p 12.

NOTE 15.

'Il traduiſit cette regle dans l'affliction où l'avoit laiſſé la mort de S.te Paule, 'qui arriva le 36 de janvier 404. [a], Et il l'accorda à la devotion d'un grand nombre de Latins qui demeuroient dans les monaſteres de Thebaïdes, & dans celui de la Penitence [prés d'Alexandrie,] & qui n'entendant ni le grec, ni l'egyptien, eſtoient privez de la lecture des ouvrages de Saint Pacome, de S. p.32. Hier.ep.27.p. 183.b. [a]Cod.reg.p.13.

Theodore, & d'Orſiſe écrits en egyptien, & déja traduits en grec.
p.32.33. 'Le Preſtre Silvain luy ayant donc envoyé ces livres, qu'il avoit receus d'Alexandrie, & Leonce auſſi Preſtre l'en eſtant encore venu preſſer, avec quelques autres freres qu'on luy avoit envoyez exprés, il ne put pas refuſer davantage un travail ſi utile & aux ſolitaires d'Egypte, & à ceux de Syrie, & meſme à la ſainte vierge Euſtoquie fille de S.te Paule. C'eſt ce qu'il nous apprend
p.33.34. luy meſme dans la lettre dont nous avons parlé. 'Il y fait auſſi un abregé de la diſcipline qui s'obſervoit dans les monaſteres de S.
Conc.reg.p.56. Pacome: '& ce qu'il en dit a eſté conſideré comme une regle qui a porté ſon nom. "Il y a tout ſujet de croire qu'il traduiſit en Note 16. meſme temps les lettres de S. Pacome dont nous parlerons dans la ſuite, avec quelques ouvrages de S. Theodore & d'Orſiſe ſes
Genn.c.7. diſciples.] 'Gennade parle avantageuſement de la regle de Saint Pacome.

[C'eſt eſt en partie de cette regle, & en partie des hiſtoires de la vie de S. Pacome, & des autres anciens auteurs, que nous avons tiré ce que nous avons dit ſur la diſcipline des Religieux de Tabene, omettant, pour abreger, beaucoup de choſes qu'on y auroit pu ajouter encore.]

ARTICLE XIII.

Du monaſtere de Vierges établi par S. Pacome.

Genn.c.7. GENNADE dit que la regle de S. Pacome eſt propre pour les deux ſortes de moines, [par où il peut bien entendre ceux de l'un & de l'autre ſexe. Car Saint Pacome n'établit pas ſeulement une congregation de Religieux, mais il forma auſſi un
Boll.14.may.g. monaſtere de Religieuſes.] 'L'occaſion en vint de ſa propre
30.e. ſœur, qui eſtant venüe pour le voir, & n'ayant pu obtenir de luy
g.32 f. cette conſolation, ('car il ne parloit jamais aux femmes,) [a] ſuivit le
[a] g.30.e.f. conſeil qu'il luy donna par le portier du monaſtere, de travailler
f. à ſe conſacrer elle meſme toute entiere à Dieu. 'Il luy fit donc baſtir une cellule dans un lieu un peu eloigné du monaſtere de Tabenne, où elle eut bien-toſt la conſolation de ſe voir mere de
g.31.e|32.a. pluſieurs autres filles qui ſuivirent ſon exemple. 'La mere de Saint Theodore qui s'y retira [vers l'an 328,] y en trouva déja pluſieurs.
Lauſ.c 39.p. 957.e. 'Pallade dit qu'elles eſtoient au nombre de quatre-cens [vers l'an
[b] Boll.g.47.f. 420.] [b] Saint Theodore ſucceſſeur de S. Pacome, fonda auprés de Pabau un ſecond monaſtere de vierges, en un lieu nommé

Note 17. Bechré. Celui où le premier eſtoit établi, eſtoit nommé Men. Les Vies des Peres diſent que c'eſtoit dans le village où eſtoit celui de Tabenne: ce qui s'accorde aſſez avec l'hiſtorien grec de Saint Pacome. Neanmoins le Nil eſtoit entre deux, ſelon Pallade[a] que Denys le Petit a ſuivi dans ſa traduction, [b]auſſi-bien qu'en ce qu'il dit qu'elles pratiquoient toutes les meſmes regles que les Religieux, hormis qu'elles ne portoient point de peaux. [c]Elles eſtoient raſées, & avoient la teſte couverte d'un capuce. [d]S. Jerome ſemble dire que Saint Athanaſe, [dés l'an 339,]ou au moins Pierre ſon ſucceſſeur, apporta à Rome [en 373 ou 374,] la connoiſſance des regles que S. Pacome faiſoit obſerver à ſes monaſteres de vierges & de veuves.

Vit. P. l. 3. c. 34. p. 505. e.

Boll. g. 31. § 22.

[a] Lauſ. p. 957. c. d. 959. d. e.

[b] Vit. P. l. 1. § 28. p. 124. a.

[c] Lauſ. p. 957. b. Boll. g. 30. f.

[d] Lauſ. c. 41. p. 952. a.

[d] Hier. ep. 26. p. 119. a.

Perſonne n'alloit les viſiter [ſans permiſſion particuliere,] hormis le Preſtre & le Diacre deſtinez pour les ſervir, qui n'y alloient meſme que le dimanche. Pierre à qui S. Pacome donna le ſoin de leur aller faire quelques inſtructions, eſtoit un des ἰυλαβὴς. premiers Religieux de Tabenne, non ſeulement fort ſaint, mais encore fort âgé, dont l'eſprit & les yeux meſmes eſtoient graves & modeſtes, dont l'ame eſtoit audeſſus de toutes les paſſions, & dont les diſcours eſtoient aſſaiſonnez du ſel [d'une grace & d'une ſageſſe divine.] Aprés ſa mort, S. Theodore donna la conduite des deux maiſons de Men & de Bechré à Eponyque homme ſaint ἐυμμὴς. & extremement grave. Tithoés dont nous parlerons dans la ſuite, peut luy avoir ſuccedé.

Lauſ. p. 958. a.

Boll. g. 30. f. 47. f.

g. 47. f.

g. 38. c.

Les Religieux qui avoient quelque parente parmi ces Saintes, obtenoient permiſſion de l'aller voir, accompagnez de quelqu'un des plus anciens & des plus ſpirituels. Ils voyoient d'abord la Superieure, & puis leur parente en preſence de la Superieure & des principales de la maiſon, ſans luy faire ni en recevoir aucun preſent, & ſans manger en ce lieu. Les Religieux alloient faire leurs baſtimens, & les aſſiſter dans leurs autres beſoins, conduits par quelqu'un des plus ſages & des plus graves: mais jamais ils ne buvoient ou mangeoient chez elles, revenant toujours à leur monaſtere à l'heure du repas. Leur Superieur leur envoyoit du lin & de la laine, dont elles faiſoient, ſuivant l'ordre du grand œconome, les étoffes neceſſaires [pour elles &] pour les Religieux. Quand quelqu'une d'elles avoit achevé ſa courſe, elles apportoient le corps juſqu'à un certain endroit, où les Religieux en &c. chantant, venoient le prendre & l'alloient enterrer ſur la montagne [où eſtoit leur cimetiere.]

g. 30. 31.

g. 47. f.

g. 31. a. Lauſ. c. 39. p. 938. a.

Pallade raporte une hiſtoire tragique arrivée dans le monaſtere

Lauſ. c. 40. p. 958.

des filles de Tabenne,[c'eſt apparemment dans celui de Men,] par une Religieuſe qui eſtant en colere contre une de ſes ſœurs, l'accuſa d'un crime : ce que l'autre ne pouvant ſupporter, s'alla jetter dans la riviere, & ſe noya; & celle qui l'avoit calomniée, ſachant cet accident, s'étrangla elle meſme. Le Preſtre défendit d'offrir pour l'une ni pour l'autre, & ſuſpendit toutes les Religieuſes de la communion pour ſept ans,comme ayant participé à ce malheur ou par leur ſilence,ou par une trop grande credulité.

c 41 p.958 959. 'Il raporte encore l'hiſtoire de S.te Iſidore, qui eſtoit bien aiſe de paſſer pour folle & pour demoniaque dans l'eſprit de toutes ſes ſœurs, & de recevoir d'elles en cette qualité toute ſorte de

c 42 p.959.960. mepris & de mauvais traitement: juſqu'à ce que Dieu ayant découvert ſa vertu à S. "Pitere,[qui pouvoit eſtre un des principaux diſciples de S. Antoine,]il vint"à Tabenne,& enſuite au monaſtere des Religieuſes, où par les reſpects qu'il rendit à Iſidore, il fit connoiſtre aux autres le tort qu'elles avoient de la faire paſſer pour folle. Mais peu de jours aprés, cette humble ſervante de Dieu ne pouvant ſouffrir les excuſes que luy faiſoient ſes ſœurs, & les honneurs qu'elle en recevoit, s'enfuit du monaſtere; & depuis cela on n'en put avoir aucune nouvelle. 'Les Grecs honorent cette ſainte vierge le premier de may. [a]Quelques anciens citent cette hiſtoire comme raportée par l'Eveſque Saint Baſile. [Que ſi c'eſt celui de Ceſarée,il faut qu'elle ſoit arrivée au pluſtard vers l'an 375. Elle fait voir que la pieté qui regnoit ſans doute encore en cette maiſon, n'empeſchoit pas qu'il ne s'y fiſt auſſi de grandes fautes: & elle donne lieu de croire qu'elles n'avoient point de cloſture.]On y apprend encore que les meres ſpirituelles y eſtoient appellées Ammes.

ou Pityrion V.S.Antoine § 17.

Boll.1.may,p. 49.
a Vit.P.l.5.18. § 19.p.639.

Lauſ.c.42.p. 960.b.

ARTICLE XIV.

Saint Pacome viſite & inſtruit ſes Religieux,veut eſtre comme eux.

[SAINT Pacome ne ſe contentoit pas d'avoir établi tant de maiſons ſaintes, de leur avoir donné d'excellentes regles,] '& d'y avoir mis pour les gouverner ceux qu'il trouvoit les plus remplis de l'Eſprit & de la force de Dieu. [b]Il alloit encore jour & nuit viſiter ſes monaſteres,comme un ſerviteur fidele du grand paſteur. 'Il donnoit dans ces viſites tous les ordres neceſſaires au ſalut des ames, expliquoit les Ecritures, affermiſſoit ceux qui eſtoient tentez, & animoit tout le monde à reſiſter au demon par

Boll.14 may,g. 34.c.
b d.44.45.

g 39.a|Sur.p. 204. § 46.

» le ſouvenir[de la preſence]de Dieu, & par la vertu du S.Eſprit ;
» les exhortant à dire ſans ceſſe avec David : C'eſt en Dieu que
» nous faiſons des prodiges, & c'eſt luy qui aneantira nos ennemis.
'Quand il arrivoit en une maiſon, le Superieur aſſembloit tous les Boll.g.35.d.
Religieux pour aller audevaut de luy:'& ils rendoient meſme cet g.45.f.
honneur à des perſonnes inferieures. 'Dans ſes dernieres années g.40.a.b|42.f.
il envoyoit quelquefois Saint Theodore viſiter les monaſteres,
& y ordonner de tout comme luy meſme. 'Quelquefois lorſqu'il g.41.f.
n'avoit pas le loiſir de faire ſes viſites, il écrivoit aux Superieurs
pour leur donner les avis qu'il jugeoit eſtre neceſſaires.

'Il paroiſt qu'il alloit ordinairement par bateau ſur le Nil faire g.34.c|35.c.
ſes viſites. Il mangeoit dans le bateau avec les Religieux qui
l'accompagnoient;& il y paſſoit la nuit, partie à ſe repoſer, partie
à prier. 'Il ramoit quelquefois luy meſme pendant que les autres g.35.d.c.
dormoient un peu. Cela luy arriva une fois en allant à Moncoſe
lorſqu'il eſtoit déja vieux & epuiſé.

[Ce ſeroit une choſe infinie de marquer toutes les inſtructions
qu'il donnoit à ſes diſciples,& qui ſe trouvent repanduës en divers
endroits de ſa vie. On en voit encore pluſieurs citées dans la do-
ctrine d'Orſiſe,]qui n'oublie pas le ſoin qu'il avoit de repeter Cod reg.t 1.p.
ſans ceſſe aux Superieurs, qu'ils ſeroient reſponſables de toutes 71.§ 13.10.
les ames qui ſe perdroient par leur faute & par leur negligence.

'Il recommandoit beaucoup à ſes diſciples de decouvrir prom- Boll.g.41.a.
tement leurs tentations à ceux qui eſtoient les plus éclairez, pour
apprendre d'eux à les vaincre, depeur qu'elles ne les portaſſent
à d'horribles extremitez, s'ils les cachoient long temps : car il
aſſuroit que beaucoup de perſonnes s'eſtoient precipitées pour
cela du haut d'un rocher, s'eſtoient ouvert le ventre avec un
couteau, & s'eſtoient tuées en pluſieurs autres manieres.

[Tout luy ſervoit pour inſtruire.]Paſſant dans un voyage g.35.e.f.
auprés de quelques tombeaux où il y avoit des perſonnes qui
pleuroient, il fit remarquer à S. Theodore qui l'accompagnoit,
que leurs pleurs ne reſſuſciteroient perſonne;mais que les larmes
que nous repandons pour nous meſmes, & pour les autres, peu-
vent reſſuſciter des ames.

[Comme il écrivoit en chifre & par enigmes,]il parloit auſſi g.41.b.
quelquefois[par figure &]par enigme dans ſes inſtructions, [ſans
doute pour réveiller ſes auditeurs, & pour s'expliquer enſuite.]

'Il gouvernoit les enfans ſpirituels que Dieu luy avoit donnez, g.43.d.
ſans ſonger jamais qu'il fuſt leur Superieur & leur pere. 'Il vouloit g.40.e.f.
qu'un Superieur obſervaſt le premier ce qu'il pretendoit faire

obſerver aux autres, & qu'il vécuſt dans la mortification & dans les croix autant & meſme plus qu'eux. [On ſçait que c'eſt ce qu'il
Ced.reg.t.1.p. 83. §46. a parfaitement obſervé,]& que comme ſes enfans qu'il offroit à Dieu,eſtoient ſa gloire,auſſi il eſtoit leur exemple & leur modele. [Nous avons vu juſques où il portoit l'auſterité de la penitence.
Boll g.36. § 40. Pour le reſte meſme,]quand on luy avoit rendu quelque ſervice, il taſchoit d'en rendre un ſemblable, ayant peine qu'un autre le ſerviſt,parcequ'il croyoit devoir ſervir tout le monde.

§ 16.33.34.40. 'Lorſqu'il eſtoit malade,à quoy il paroiſt qu'il eſtoit fort ſujet, [jamais il ne ſouffroit qu'on luy fiſt rien de particulier pour le
g.34.a. ſoulager.]Un jour que le friſſon l'avoit pris au ſortir du travail qu'il avoit fait avec les autres, Theodore ayant mis ſur luy"une τρίχινον. couverture de poil de chevre, il la fit oſter pour en faire mettre une"de natte,comme on en donnoit aux autres.Il refuſa de meſme ψιάθιον. des dattes que Theodore luy preſentoit,& dit en pleurant:Quoy " parceque nous ſommes chargez de travailler pour les freres, & " de pourvoir à leurs beſoins, nous nous donnerons la liberté de " depenſer[tout]pour nous? Et où eſt la crainte de Dieu ? Avez " vous, Theodore, viſité tous les freres, pour ſavoir s'il n'y en a "
g.35 36. point d'autres malades?"Nous avons déja vu"qu'une autre fois on" V. § 2. luy avoit preſenté quelque choſe où il y avoit de l'huile, il y jetta
g.44.c. de l'eau juſqu'à ce que l'huile en fuſt toute ſortie. 'Dans ſa derniere maladie ayant demandé une couverture un peu plus legere, paceque ſon corps extremement affoibli, ne pouvoit plus ſupporter celle qu'il avoit, on luy en alla querir une fort legere;mais quand il la vit ſi differente de l'autre,il n'en voulut point. Car il " ne faut pas,dit-il,que j'aie rien de plus que les freres. "

ARTICLE XV.

Douceur & humilité de S. Pacome.

Boll.14.may,g. 40.c. 'CE Saint recommandoit à ceux qu'il mettoit en charge, de prendre ſoin des foibles comme d'eux meſmes,de ſouffrir avec patience ceux qui n'avoient pas aſſez de ſoin de leur ſalut,en attendant que Dieu les touchaſt,de les reprendre en particulier, & s'ils ſe faſchoient,de les laiſſer pour quelque temps,dans l'eſperance que cette patience meſme les feroit revenir à eux, comme on ne tourmente pas ſans ceſſe un malade par les remedes. [C'eſt à quoy il n'avoit garde de manquer,luy qui paroiſt avoir excellé, ſurtout en condeſcendance & en bonté. Nous le verrons dans l'hiſtoire

l'hiſtoire de Silvain & de quelques autres, outre celles que nous reſervons pour la vie de Saint Theodore, où l'on verra qu'il employoit bien plus l'adreſſe que l'autorité pour convertir les plus grands pecheurs.] 'Un frere voulant s'en aller, parcequ'il le trouvoit trop rude dans ſes reprehenſions, il s'en fit faire devant luy de grands reproches, auſquels il ne répondit que par ces paroles: » Pardonnez moy, j'ay manqué. Mais ne faut-il pas que vous ſouffriez » un peu voſtre pere? Et par là il guerit ce moine. g.36 b.c.

à Pabau. ὁ μετὰ πάσης ἡσυχίας τὴν ὀργὴν αὐτοῦ. 'Il y avoit dix anciens Religieux chaſtes de corps, mais ſujets à murmurer, & qui avoient peu de déference pour ce qu'il leur diſoit. Il fut long-temps à les reprendre & à les avertir de ſe corriger, ſans que cela ſerviſt de rien. Mais comme un ſerviteur de Dieu eſt patient & aime les ames; au lieu de les abandonner, il s'appliqua tout entier à prier pour eux devant le Seigneur. Il veilla durant quarante jours, ſans manger que de ſix ou ſept jours l'un: de ſorte que ſon corps devint tout à fait ſec & ſans force. Mais enfin Dieu l'exauça, & donna à ces dix freres le ſentiment de leurs fautes, pour s'en relever & en guerir parfaitement, aprés quoy il les retira du monde. g.41.42.

'Il taſchoit autant qu'il luy eſtoit poſſible, de ne faire peine à perſonne; & lorſqu'il luy arrivoit de bleſſer quelqu'un par quelque parole [moins diſcrette,] ſon cœur en eſtoit penetré de douleur, ſentant les reproches que la verité luy en faiſoit: de ſorte qu'il n'avoit point de repos qu'il n'euſt appaiſé celui qu'il avoit attriſté. g.32.c. g.41.a.

'S. Theodore traitant ſon frere avec une indifference qui eſtoit tres ſainte en luy, mais qui bleſſoit ſon frere encore foible, le Saint l'obligea d'en uſer avec plus de condeſcendance, & de luy témoigner plus d'amitié. g.36.a.

[On voit ſa douceur & ſon humilité dans ce que l'on raporte,] 'qu'entretenant un jour un anacorete qui l'eſtoit venu voir, il dit à S. Theodore qui eſtoit auprés de luy, d'aller preparer à manger à ce frere. Theodore crut qu'il luy diſoit de les laiſſer parler enſemble en particulier, & s'éloigna un peu pour cela. L'œconome vint enſuite à paſſer; & S. Pacome luy ayant dit la meſme choſe, l'œconome ne comprit pas non plus ce qu'il luy diſoit. Le Saint regarda cela comme une tentation que Dieu permettoit [pour eprouver ſa patience,] alla luy meſme preparer à manger, mangea avec ſon hoſte, & le renvoya. Il demanda enſuite à Theodore & » à l'œconome, pourquoi ils n'avoient pas fait ce qu'il leur avoit dit, & ayant ſçeu d'eux comment la choſe eſtoit arrivée, il benit Dieu de ce qu'il luy avoit donné la patience, & ne l'avoit pas laiſſé g.37.b.c.

tomber dans la triſteſſe où le demon l'avoit voulu jetter.

g.43.d. Il craignoit moins les tourmens de l'enfer que de ne pas ſuivre JESUS CHRIST dans ſon humilité & dans ſa douceur. C'eſt pourquoi il ſe ſoumettoit plus qu'aucun des ſimples Religieux au Prevoſt [du lieu il ſe rencontroit,] ne vouloit rien avoir ni rien recevoir que par ſon ordre. Et lorſqu'un autre faiſoit l'inſtruction,

g.49.b. il ſe mettoit au rang des freres pour l'ecouter. Pour les injures, il les regardoit non comme un mal qu'il falluſt ſouffrir avec patience, mais comme un gain & une couronne qu'il falloit recevoir &c.

g.33.e.f.44.c. avec joie & avec action de graces. Nous en verrons dans la ſuite un tres bel exemple.

g.29.c. Il ſe ſoumettoit avec plaiſir & exhortoit les ſiens à ſe ſoumettre aux Eveſques & aux miniſtres de l'Egliſe, à qui il laiſſoit, comme aux ſucceſſeurs des Apoſtres, le jugement des Eccleſiaſtiques qui pouvoient tomber dans quelques fautes, ſans y prendre d'autre part que celle de la douceur, de la charité, & de la compaſſion que tous [les membres de JESUS CHRIST] ſe doivent les uns aux

g.30.b.c. autres. Il eſtoit ſi plein de l'eſprit de compaſſion, & touché d'un tel amour pour les ames, que ſouvent lorſqu'il voyoit des hommes qui ne connoiſſoient point le Dieu qui les avoit créez, il verſoit en ſecret une grande abondance de larmes, ſouhaitant, s'il euſt eſté poſſible, de les ſauver tous.

ARTICLE XVI.

La charité de S. Pacome pleine de force & de vigueur.

[LA douceur de S Pacome n'empeſchoit point qu'il ne repriſt

Boll. 14. may, g. 36.b. les fautes avec force,] puiſqu'il y en avoit qui ſe plaignoient meſme de la ſeverité de ſes reprimendes, & qui ne les pouvoient

g.40.b. ſupporter. Ses inſtructions portoient plus à la crainte & à l'effroi qu'à la joie & à la conſolation, parcequ'il parloit toujours des tourmens de l'autre vie.

g 60.c.d. Un frere ayant un jour fait deux nattes au lieu d'une ordonnée par la regle, il les expoſa par vanité en un lieu où S. Pacome ne pouvoit manquer de les voir. Il les vit en effet, & montrant à ceux qui eſtoient avec luy, il leur dit en gemiſſant: Voyez ce frere « qui travaille depuis le matin juſqu'au ſoir pour le demon, & qui « s'eſt epuiſé le corps, ſans que ſon ame en retire aucun profit. Il fit « enſuite appeller ce frere, non pour le loüer, comme il penſoit, mais pour luy ordonner que quand les autres ſeroient à l'egliſe" & &c.

au refectoire, il ſe preſentaſt derriere eux avec ſes deux nattes, & les ſuppliaſt de demander miſericorde à Dieu pour un miſerable qui avoit preferé deux nattes à ſon royaume. Il le condanna en- e.
ſuite à demeurer cinq mois enfermé ſeul dans une cellule ſans parler à perſonne, n'ayant pour nourriture que du pain, du ſel, & de l'eau, & faiſant deux nattes par jour.

[Comme ſa conduite eſtoit pleine de lumiere & de ſageſſe, il traita d'une maniere toute differente une maladie qui paroiſſoit aſſez ſemblable à celle-ci.] Voyant un des freres fort auſtere dans g.36.e.f.
ſa vie, mais qui s'elevoit[des dons de Dieu,] il l'avertit ſouvent en particulier avec beaucoup de douceur, que le demon travailloit à luy faire perdre par l'orgueil tout le fruit de ſon travail; que juſqu'à ce qu'il l'euſt vaincu, il devoit ſe reduire à la vie commune, manger à la meſme heure que les autres, en gouſtant ſeulement un peu de ce qu'on ſervoit de cuit, & prenant quatre ou cinq bouchées de pain pour combatre & la vanité & la ſenſualité, & ne faire point de grandes prieres hors les communes. Le frere obeït durant quelque temps, & puis revint à ſon ordinaire, murmurant contre le Saint, qui l'empeſchoit, diſoit-il, de jeûner & de prier. Le Saint avoit une grande compaſſion de luy, le voyant prés de tomber[& dans l'ame & dans le corps] ſous la poſſeſſion du demon. Theodore qu'il avoit envoyé le viſiter, luy ayant raporté qu'il prioit ſans ceſſe, il le renvoya avec ordre de l'empeſcher de prier. Ce frere le receut avec des injures, & comme Theodore ne le quittoit point, enfin il prit un baſton pour luy en donner ſur
&c. la teſte. On vit par là par la ſuite qu'il eſtoit tout à fait poſſedé. S. Pacome obtint ſa delivrance par de frequentes prieres: & ſon ame fut en meſme temps delivrée de la poſſeſſion de l'orgueil.

[Quoique ce Saint euſt receu de Dieu un grand don pour guerir les maladies, il n'en uſoit pas neanmoins envers ſes principaux diſciples, & aimoit mieux les voir ſouffrir avec patience les
Note 17. plus grands maux.] C'eſt ainſi qu'il anima Athenodore malade g.60.61.§ 35.36.
de la lepre, à attendre avec patience que Dieu le ſoulageaſt luy meſme s'il le vouloit, ſans recourir aux moyens humains pour diminuer un mal que Dieu ne luy envoyoit que pour l'utilité de ſon ame: & il le laiſſa mourir ainſi dans la ſouffrance [ſans le Sur. 14 may, p. 213. § 87.
guerir. Nous n'en raportons pas l'hiſtoire qui eſt celebre.]

Theodore ſon plus cher diſciple eſtant une fois travaillé d'une Boll. g. 40. a.
tres violente douleur de teſte, & ſuppliant le Saint de le ſoulager par ſes prieres, au lieu de le faire, il luy répondit: Croyez vous, mon fils, qu'il nous arrive des douleurs, des afflictions, ou d'autres

peines, ſans la permiſſion de Dieu? Supportez cette douleur avec « une humble patience, & il vous guerira quand il luy plaira. Que « s'il daigne vous eprouver long-temps, rendez luy en graces à « l'imitation du tres parfait & du tres patient Job, qui au milieu « de tant de tourmens, beniſſoit toujours le Seigneur, afin que de « meſme qu'à luy, en recompenſe de ces douleurs, JESUS CHRIST « augmente vos conſolations. Car bien que l'abſtinence & la per- « ſeverance en l'oraiſon ſoient tres loüables, un malade merite « beaucoup davantage lorſqu'il ſouffre ſon mal avec patience. «

ARTICLE XVII.

Saint Pacome deſintereſſé; plein de zele pour l'Egliſe.

[LE deſintereſſement qui eſt une des principales epreuves de la vertu dans les particuliers, l'eſt encore plus dans les Superieurs des maiſons religieuſes, & ſurtout dans ceux qui gouvernent des corps & des congregations entieres, puiſqu'on ne voit que trop ſouvent par des experiences deplorables, que le deſir trop humain ou d'agrandir ou de faire ſubſiſter leur communauté, leur fait faire bien des choſes qu'ils condanneroient dans les autres; comme ſi leur Communauté eſtoit leur Dieu, & qu'il falluſt la conſerver aux depens de toutes les loix divines & humaines; ou comme ſi Dieu en abandonnoit la conduite à leur lumiere, & que ce ne fuſt pas ſa providence qui gouvernaſt les Ordres Religieux, auſſi-bien que l'Egliſe & tout le reſte de l'univers.

Boll. 14. may. p. 46. d. 50. a. S. Pacome ne tomba point dans ce defaut,] & les fautes meſmes où l'intereſt de ſa communauté fit tomber ceux de Tabenne malgré tout le ſoin des Saints ſes ſucceſſeurs, ne parurent point tant

p. 57. f. 21. qu'il vécut. Dans une famine où l'on ne trouvoit preſque pas de blé dans toute l'Egypte, le Saint donna cent "pieces au procureur *μίσματα.* pour en aller acheter partout où il pourroit. Le procureur en trouva chez un officier de la ville d'Hermuthis, qui avoit la garde du blé public, & qui par pieté luy en donna pour deux-cents pieces d'or, & à raiſon de treize meſures par pieces, au lieu qu'on n'euſt pas trouvé autrepart cinq meſures pour le meſme prix; en luy faiſant jurer qu'outre les cent pieces qu'il apportoit, il en donneroit encore cent autres [avant la moiſſon.]

f. 21. 22. 'Le procureur s'en revint bien content de ſon voyage. Mais quand le Saint eut ſçeu ce qu'il avoit fait, il défendit de laiſſer

ſeulement entrer un grain de ce blé dans la maiſon, obligea le procureur de l'aller vendre aux environs au prix qu'il l'avoit eu, pour en rendre l'argent à l'officier, & d'en acheter d'autre pour cent pieces d'or ſeulement & ſur le pié que les autres l'achetoient. Et quand il eut fait tout cela, il luy ordonna de demeurer en repos dans le monaſtere, mettant une autre perſonne à ſa place. Outre cette image d'intereſt qui paroiſſoit dans la ſageſſe humaine du procureur, outre qu'il avoit uſé avec trop de liberté de la bonne volonté d'un autre, & qu'il avoit violé [en quelque ſorte] les loix de l'obeïſſance; le Saint ne vouloit point dutout voir ſa maiſon engagée à aucune dette, ſurtout à l'égard du fiſc. Et ſi ce blé fuſt peri en chemin par quelque malheur, cela euſt pu avoir des ſuites tout à fait faſcheuſes. Ce fut par la meſme ſageſſe que S. Auguſtin ne voulut point accepter pour ſon Egliſe une ſucceſſion "embaraſſée dans le corps de la marine. Aug. ſ. 355. p. 1382. f.

naviculariam.

'S. Pacome en une autre occaſion manquant de blé, parcequ'on avoit donné tout celui de la maiſon en aumoſne, en receut une quantité conſiderable, qu'il n'eſtoit pas pour lors en état de payer: mais c'eſtoit d'un particulier, [& non du public:] & il paroiſſoit viſiblement que Dieu meſme le luy avoit envoyé, & non une prudence humaine & intereſſée. Boll. g. 32. b.

[Il avoit inſpiré à ſes vrais diſciples cet amour de la pauvreté.]

Note 19. 'Celui qui preſidoit à la cordonnerie, avoit mis entre les "mains du procureur une grande quantité de ſandales pour les vendre à un certain prix; & quand le procureur luy en eut apporté l'argent, il fut ſurpris de trouver un tiers plus que le prix qu'il avoit marqué. Il s'en vint à Saint Pacome pour ſe plaindre, [ce qui eſt commun, mais d'une maniere qui n'eſt nullement commune aujourd'hui dans les monaſteres.] En verité, mon Pere, luy dit-il, » vous n'avez pas raiſon de vous ſervir de ce frere, qui a l'eſprit du » monde, & qui vend les choſes un tiers plus qu'on ne luy dit. Le » procureur s'excuſa ſur ce qu'on avoit trouvé ce prix ſi bas, qu'on » l'accuſoit d'avoir volé ce qu'il vouloit vendre; ce qui l'avoit » obligé de recevoir ce qu'on luy avoit voulu donner. Mais le Saint ſans recevoir cette excuſe, luy dit que l'amour du gain luy avoit fait commettre une grande faute, dont il falloit qu'il fiſt penitence, & qu'ainſi il le dechargeoit d'un emploi qui ne luy eſtoit pas utile. Mais il l'obligea avant toutes choſes à aller rendre ce qu'il avoit receu de trop. g. 58. a. b.

'Le Saint donna ſa charge à Zachée qui eſtoit un excellent Religieux, & un homme de Dieu, qui s'elevoit, dit-on, par des b. 43. d.

actions & des effets réels audeſſus de toutes les loüanges des
g.43.d|44.b. hommes. 'Il alla à Alexandrie pour vendre les ouvrages des fre-
g.45.c. res en 347, & encore en 348 aprés la mort de Saint Pacome. [Il
g.63.64. pouvoit eſtre mort en l'an 352,] 'lorſque Theophile & Coprés
furent envoyez à Alexandrie par S. Theodore.

[S. Pacome au milieu de ſa retraite à l'extremité de l'Empire,]
g.44.b.c. 'prenoit une entiere part aux affaires de l'Egliſe, dont il s'infor-
moit avec ſoin; & "les maux que faiſoient les Ariens le touchoient &c.
b. d'une tres ſenſible douleur. 'C'eſtoit un des ſujets de ſes prieres
p.324.f. les plus ardentes. 'Auſſi il recommandoit à ſes diſciples de n'a-
voir jamais aucune union avec les ſectateurs de Melece [le ſchiſ-
g.48.c. matique,] & d'Arius, & de ne prier jamais [ni avec les Ariens &
les autres heretiques, ni meſme] [z] avec ceux qui favoriſoient les z.
Ariens.

g.30.d|53.8 y|p. 324.f. 'Il eſtoit aſſurément fort oppoſé à Origene, à ſes ouvrages, & à
ceux qui les liſoient; [en quoy il pouvoit bien aller audelà de
ce que l'amour de la verité & de la juſtice demandoit de luy,
puiſqu'il eſtoit homme: & cela ne doit pas paroiſtre étrange. Car
Origene a toujours eu ſes ennemis auſſi-bien que ſes défenſeurs:
& il eſtoit difficile que les gents de bien qui ne s'inſtruiſoient pas
des choſes par eux meſmes, (car il eſt viſible que Saint Pacome ne
liſoit pas Origene,) ne ſuiviſſent les impreſſions de ceux en qui
ils avoient croyance: outre que perſonne n'a jamais douté qu'il n'y
euſt des choſes tres dangereuſes dans Origene; & tout le monde
ne ſe trouvoit pas toujours egalement diſpoſé à les excuſer. Il
eſt aiſé auſſi que quelques perſonnes aimaſſent le mal meſme
g.53.e.f. qu'elles trouvoient dans cet auteur,] '& qu'ainſi Dieu ait fait
des miracles pour faire connoiſtre au Saint qu'elles avoient pris
dans ſes écrits une doctrine corrompuë. [C'eſt à quoy il faut bor-
g.54.a. ner] ce qu'il dit que Dieu luy avoit fait connoiſtre: [outre qu'on
ſçait que des viſions ne font jamais une grande foy dans les ma-
tieres conteſtées, eſtant aiſé que celui qui les a eues, ou celui qui
les raporte, ajoute, ſans y penſer, quelque choſe à la verité, en
ſuivant ſa prevention propre. Car il eſt viſible que l'hiſtorien de
Saint Pacome eſtoit auſſi oppoſé à Origene, que peu inſtruit de
g.30.d. ſon hiſtoire;] 'puiſqu'il le fait chaſſer de l'Egliſe par Heracle;
["attribuant à cet Eveſque diſciple d'Origene, ce qui n'eſt vray V. Origene note 23.
que de Demetre ſon perſecuteur.]
d. 'Comme le Saint haïſſoit les ennemis de la verité, auſſi il avoit
un amour ardent pour les gents de bien, & ſa plus grande joie

z. On ne voit pas bien ſi c'eſt de S. Pacome que cela eſt dit ou ſi c'eſt de S. Theodore.

7.645. eſtoit la fermeté & l'avancement des Orthodoxes, en qui il croyoit voir J. C. reſidant ſur le throne de ſon Egliſe. Il avoit un reſpect tout particulier pour S. Athanaſe, [non ſeulement à cauſe de ſa dignité & de ſa vertu,] mais encore parcequ'il le regardoit comme une colonne de l'Egliſe & un athlete de la verité, & à cauſe des perſecutions qu'il ſouffroit pour l'Evangile & pour la vraie foy. Saint Athanaſe de ſon coſté aimoit extremement Saint Pacome & ſes diſciples. g.48.e. e|30.e|65 66. g.48.b.c.

Il reveroit auſſi S. Antoine comme un miracle de la grace, & comme le modele des anacoretes ["Et nous avons vu] avec quelle eſtime S. Antoine parloit de luy. c. V. § 1. g.45.c.d.

Quand il voyoit quelqu'un dire ou faire quelque choſe contre l'honneur de ces grands hommes de l'Egliſe, non ſeulement il ne le pouvoit ſouffrir, mais il rompoit abſolument avec ces perſonnes, qu'il regardoit comme des ſerpens, alleguant ce qui eſt dit dans l'Ecriture contre la mediſance & la punition de Marie, lorſqu'elle murmura contre Moyſe ſon frere. g.30.e.

ARTICLE XVIII.

Des miracles & des autres dons extraordinaires qu'a eus S. Pacome.

[DIEU n'accorda pas ſeulement à S. Pacome les dons de la grace qui le rendoient ſaint devant ſes yeux; mais il y ajouta ceux qui pouvoient encore le rendre illuſtre devant les hommes. Car "nous avons vu] que les plus anciens auteurs ont remarqué que le merite de ſa vie luy fit obtenir de Dieu des dons apoſtoliques, comme celui des miracles, celui de la prophetie, celui des viſions & des revelations extraordinaires. [C'eſt ce qui ſe voit en divers endroits de ſa vie,] où nous apprenons "qu'il receut auſſi le don des langues, [a] & une grace particuliere pour le diſcernement des eſprits; [b] & que Dieu luy decouvrit beaucoup de choſes, tantoſt par des revelations, tantoſt en luy parlant interieurement dans le cœur, tantoſt par le miniſtere des Anges. V. § 1. &c. Laus.c.38 p.955 c|Cyr. Alex.ap. Buch.p.73|Vit. P.l.3.c.14.p. 504.2|505.2. Boll.14.may.g. 59 b.c. a g.32.e|43.f. b g.65.a.b.

[Outre divers miracles, qui y ſont marquez en détail,] on y lit que le Seigneur qui fait tout pour le bien des ames, opera par luy un grand nombre d'autres gueriſons en faveur des moines & des ſeculiers. Quand cela arrivoit, il ne s'en enfloit point, demeurant toujours dans ſon humilité & ſa gravité ordinaire. Que s'il arrivoit quelquefois qu'il n'obtinſt pas la gueriſon de quel- g.33.b|Sur.14. may.p.403.f40.

ques perſonnes pour qui il prioit, il n'en eſtoit point ſurpris, & ne s'affligeoit point de ce que Dieu ne l'avoit pas exaucé; ſachant que les Saints ne doivent avoir en vuë que ſa volonté, & imiter ce que JESUS CHRIST diſoit luy meſme à ſon Pere, *Que vôtre* Boll.g.41.c.d. *volonté ſoit faite, & non pas la mienne.* Il eſtoit ſi eloigné de ſe regarder comme un Apoſtre, [à cauſe de ſes miracles,] qu'il ne ſe jugeoit pas ſeulement digne de prier pour luy meſme. C'eſt pourquoi il prenoit les Saints pour ſes interceſſeurs, & il diſoit ſouvent dans ſes oraiſons: Vous qui eſtes dignes de Dieu, priez pour moy « qui ſuis un pecheur. «

g.60 § 33. 'Un Abbé heretique envoya un jour luy faire cette propoſition; Si vous eſtes veritablement un homme de Dieu, paſſons « enſemble le Nil à pié, pour voir lequel de nous deux eſt le plus « aimé de Dieu. Le Saint à qui on vint dire ces paroles, 'les rejetta « &c. avec horreur, diſant qu'il ne ſongeoit nullement à faire des miracles, mais à pleurer ſes pechez, à ne tomber point dans les jugemens terribles de Dieu, & à eviter par ſon ſecours ces ſortes de pieges du diable. Et comme ſes diſciples s'étonnoient que cet heretique euſt la hardieſſe de s'engager à des choſes de cette nature, il répondit qu'il auroit pu faire ce prodige par la permiſſion de Dieu & par le ſecours du demon, pour s'abyſmer de plus en plus dans ſon impieté, & y affermir ceux qu'il avoit abuſez. Il leur apprit enſuite à ne ſe point elever de ces ſortes de merveilles, à ne point demander des viſions, & à ne point deſirer de voir des demons, parceque Dieu nous défend toutes ces choſes dans ſes Ecritures, en défendant de le tenter.

g.40.a. 'Il preferoit de beaucoup les miracles inviſibles aux exterieurs, & la gueriſon des ames à celle des corps: ['& nous avons V.§ 16. vu] combien il laiſſoit ſouffrir ſes plus chers diſciples ſans les g.31.d. guerir. 'Il regardoit auſſi la vuë d'un homme de bien, & la grace de conſiderer Dieu 'dans un Chrétien qui eſt ſon temple, &c. d|40.d. comme la plus grande de toutes les viſions; '& il eſtoit bien eloigné de ſouhaiter les autres, croyant que cela n'eſtoit nullement permis à un pecheur comme luy. Il ſe contentoit de recevoir ces graces quand il plaiſoit à Dieu de les luy communiquer, eſperant que venant de la ſource de l'humilité, elles ne le fe- g.37.c.d. roient point tomber dans l'orgueil. 'Un jour qu'il inſtruiſoit les Religieux, il ſentit dans ſon cœur un mouvement qui le fit tout d'un coup ceſſer de parler: & en meſme temps il envoya l'œconome à la cellule d'un frere pour luy demander pourquoi il n'eſtoit pas venu à l'inſtruction comme les autres, & pourquoi

au

au moins il ne prioit pas, mais s'amuſoit à dormir. A quoy il
„ ajouta, Je doute fort que ce ſoit là un moine; & en effet, il ſortit du monaſtere[quelque temps aprés,]n'ayant pu s'abandonner à Dieu pour porter ſa croix. En aſſiſtant un jour un frere à la mort, g 40.c. il connut par la lumiere de Dieu l'état de ſon ame, & vit les Saints qui venoient la recevoir.

[Dieu luy faiſoit comprendre les penſées &]les malices des g.37.c. demons, comme s'il les euſt entendu parler, & les artifices par leſquels ils taſchent de tromper les hommes; & il ſe ſervoit de cette lumiere pour s'oppoſer à leurs illuſions. Se trouvant un g.34 a. jour dans une grande fievre, il connut que c'eſtoit un effet de la malignité des demons, & non de la nature: de ſorte qu'il paſſa deux jours entiers ſans manger. Le troiſieme jour, s'eſtant levé pour prier un peu, il ſe trouva gueri, & alla au refectoire avec les autres. Il voyoit quand cela arrivoit de meſme aux autres, b. & les exhortoit à ſe moquer de cet artifice des demons.

[Dieu qui conduiſoit ſa langue & ſes pas, luy faiſoit decouvrir quelquefois les choſes les plus ſecrettes ſans meſme qu'il y penſaſt.]Eſtant un jour venu à Tabenne pour guerir la faute g.40.41. d'un frere, il parla d'une maniere qui touchoit une autre faute qu'il ne ſavoit pas: & auſſi-toſt le frere coupable de cette derniere faute la luy avoua publiquement. Il ſe ſervit de cette rencontre pour s'humilier, & pour reconnoiſtre devant tous les Religieux, que c'eſtoit Dieu qui regloit tout, & qui faiſoit connoiſtre à luy & aux autres ce qu'il luy plaiſoit, non quand ils le vouloient, mais quand ſa providence le jugeoit ainſi à propos. Il reconnut g.43.44. encore dans une aſſemblée plus conſiderable, que ces operations extraordinaires de Dieu en luy n'y eſtoient pas permanentes, & ne dependoient nullement de ſa volonté, mais de celle qui les luy communiquoit, pour favoriſer l'ardeur [qu'elle luy avoit donné] pour travailler au ſalut des autres. Il les regar- g.39.f|40.c. doit comme des myſteres qu'il falloit entierement cacher aux hommes, ou ne les leur decouvrir qu'en partie autant qu'elles pouvoient ſervir à leur edification. C'eſt pourquoi il n'en parloit g.41.d. quelquefois qu'aux principaux de ſes diſciples.

ARTICLE XIX.

S. Pacome reçoit S. Athanaſe, fait quelques miracles &c.

[IL nous reſte encore diverſes choſes à dire de S. Pacome, où nous taſcherons de trouver quelque ordre de temps; & nous ſuivrons en cela non ſeulement le texte grec de ſa vie, mais encore les traductions latines, qui ayant peut-eſtre eſté faites ſur des exemplaires meilleurs en ce point, lient pluſieurs choſes qui ſont detachées dans le noſtre. Que ſi c'eſt une faute & une pure liberté des traducteurs, cette faute n'eſt pas au moins d'une grande conſequence.

La premiere choſe qu'on remarque aprés l'établiſſement du monaſtere de Tabenne, c'eſt qu'outre l'egliſe qu'il y avoit fait baſtir pour les Religieux, il en fit faire une dans le village par le conſeil de Serapion Eveſque de Tentyre, afin que les bergers des environs puſſent s'y aſſembler le ſamedi & le dimanche, & y entendre la parole de Dieu dans les Ecritures. Comme il n'y avoit pas encore de Lecteur, il la leur liſoit luy meſme, avec une modeſtie & un recueillement qui edifioit tous les aſſiſtans, & leur inſpiroit le deſir de recevoir le batteſme; & il y en eut en effet pluſieurs qui ſe convertirent. Ses Religieux y alloient auſſi avec luy. Il ſe chargea du ſoin de cette egliſe & des hoſtes qui y ſurvenoient, juſqu'à ce qu'on y euſt établi un Preſtre.

Boll. 14. may. g. 30 & 20 [Sur ib. p. 200. & 25 | Vit. P. I. 1. p. 122. § 26.

Boll g. 31. a. b. d. b.

'La reputation de S. Pacome & des Religieux de Tabenne ſe repandit dans peu de temps par tous les environs, '& fit glorifier le nom de J. C. par un grand nombre de perſonnes, dont pluſieurs mepriſerent toutes les choſes du monde, & embraſſerent la vie ſolitaire. 'La ſœur du Saint connut par là ſa pieté, [& le lieu de ſa demeure:] & eſtant venüe pour le voir, comme nous avons déja dit, ſans pouvoir obtenir cette grace, elle en receut une plus grande en ſe conſacrant à Dieu. 'L'eſtime de la vertu qui ſe pratiquoit à Tabenne, y attira "peu aprés le jeune Theodore, que Pecuſe y amena [vers l'an 328,] du pays de Latople, où S. Pacome l'avoit envoyé pour aſſiſter en ces quartiers là "quelques perſonnes affligées.

g. 30. e. f.

g. 31. d | 65. b.

V. S. Theodore § 1.

νῦς ἀδελφός.

g. 32. a. b | Vit. P. I. p. 126. c.

'S. Pacome n'avoit pas encore un fort grand nombre de diſciples, lorſqu'il s'apperceut [que le demon avoit déja repandu ſa zizanie parmi eux, &] qu'il y en avoit quelques uns qui vivoient plutoſt ſelon la chair que ſelon l'eſprit. Il leur fit de frequentes

exhortations pour les corriger : & comme ils n'en tiroient aucun profit, il ſe retira en un lieu à l'écart, où il ſe jetta le viſage contre terre, & s'adreſſant à celui meſme qui luy avoit ordonné d'aimer ſon prochain, il le conjura d'avoir pitié de ces ames, & de les
&c. toucher de ſa crainte, afin qu'elles eſperaſſent en luy. [Comme Dieu fait miſericorde à qui il luy plaiſt,] ſa priere n'eut point d'effet ſur ces cœurs endurcis. Le Saint ne les abandonna pas neanmoins, & aprés avoir encore eu recours à Dieu, il leur impoſa quelques regles & quelques prieres particulieres, afin qu'en les obſervant au moins comme des ſerviteurs, ils arrivaſſent peu à peu à la liberté des enfans, & à l'amour de leur devoir. Mais quand ils virent qu'il ne leur eſtoit pas permis de vivre ſelon leur volonté, ils aimerent mieux ſe retirer, faiſant voir que rien ne profite à ceux qui ne travaillent pas ſerieuſement à leur ſalut. Neanmoins leur malheur ſervit aux autres pour s'avancer de plus en plus dans la vertu.

Lorſque Saint Athanaſe voulut faire la viſite des Egliſes de la Boll. g. 30. c.
haute Thebaïde, dans les premieres années de ſon epiſcopat,
V. S Athanaſe note 13. &c. [c'eſt à dire apparemment en 333,] & qu'il paſſa en bateau auprés de Tabenne, S. Pacome alla audevant de luy avec un grand nombre de ſes freres, mais il ſe cacha au milieu d'eux pour n'eſtre point apperceu du ſaint Eveſque, ſachant que Serapion l'avoit prié de l'ordonner Preſtre & Superieur de tous les ſolitaires du dioceſe de Tentyre. Dés que ce Saint avoit eſté fait Eveſque, g. 65. 66.
[en l'an 326,] comme les ennemis de la verité publioient diverſes calomnies contre luy, le S. Eſprit avoit aſſuré S. Pacome que c'eſtoit une colonne de l'Egliſe, & un predicateur invincible de la verité.

[Nous avons vu comment] S. Pacome ſatisfit le Confeſſeur g. 32. c.
Denys de Tentyre, ſur la maniere dont il recevoit les hoſtes. Ce d.
ſaint Preſtre le pria une fois de le venir voir à Tentyre, comme ayant quelque choſe d'important à luy communiquer. Mais c'eſtoit proprement pour ſatisfaire une femme du lieu qui eſtant fort incommodée d'une perte de ſang, eſperoit d'eſtre guerie par le Saint. Et elle le fut effectivement, en s'approchant ſecrette- Vit. P. c. 34. p.
&c. ment de luy par derriere, & en touchant ſon capuce durant qu'il 127.
s'entretenoit dans l'egliſe avec Denys. Le Saint vit bien que c'eſtoit pour elle que ſon ami l'avoit fait venir, & la renvoya en Sur. p. 202. § 36.
2. luy donnant ſa benediction.

Ce fut aprés cela qu'arriva l'hiſtoire d'un Religieux d'un mo- Boll. g. 32. § 29.

2. Selon Denys, ce fut le Preſtre qui la benit : mais il paroiſt que *Dionyſius* a pu eſtre oſté.

naſtere voiſin de Tabenne, qui vouloit eſtre elevé à l'emploi d'œconome, dont ſon Abbé ne le jugeoit point capable: & pour ſe défaire de ſes importunitez, l'Abbé qui prenoit ſouvent avis de S. Pacome, luy dit que c'eſtoit ce Saint qui luy avoit conſeillé de luy refuſer l'emploi qu'il demandoit. Auſſi-toſt le Religieux vint à Tabenne, où il trouva le Saint occupé avec ſes Religieux à faire une muraille autour de ſon monaſtere. Il l'entreprit en l'abordant, & dechargea ſur luy ſa colere par toutes ſortes d'injures. S. Pacome ne luy répondit qu'avec des paroles de douceur, & en luy demandant pardon. Mais il fit plus: car il conſeilla à l'Abbé qui avoit ſuivi ſon Religieux, de luy accorder ce qu'il vouloit, dans l'eſperance que cette condeſcendance le feroit revenir à luy: & cela arriva effectivement. &c.

Vit.P.c.35.p. 127|Sur.p.102.§ 37. Selon Denys le Petit & Surius, ce moine demandoit à eſtre elevé à la clericature, & y fut effectivement elevé, [ce qui donnoit lieu de s'étonner que Saint Pacome euſt porté la condeſcendance juſque dans le Sanctuaire, en y faiſant entrer, contre toutes ſortes de regles, un homme qui en eſtoit indigne d'ailleurs, & que ſon ambition, ſans parler de ſes emportemens, en rendoit encore plus indigne. Mais le texte grec fait voir que ces traducteurs ſe ſont mepris, & ont entendu de la conduite des ames, ce qui n'eſt dit que de la charge d'œconome, & de la conduite du temporel d'un monaſtere. Boll.g 32.f.]Le grec nous apprend encore que quand ce Religieux vit qu'on luy accordoit l'œconomat, il ne voulut pas le recevoir, & vint auſſi-toſt demander pardon à S. Pacome.

Sur. § 38|V.P.c. 3. a Boll.g.32.33. Il ne faiſoit que de partir lorſqu'un homme accourut pour conjurer le Saint de delivrer ſa fille poſſedée du demon. [a]Il le fit en beniſſant une robe de la fille, & avec de l'huile qu'il avoit conſacrée par ſa priere: & il delivra en meſme temps l'ame de cette fille de la poſſeſſion d'un peché qui eſtoit inconnu à ſon pere propre, mais que l'Eſprit de Dieu avoit fait connoiſtre au Saint. &c.

g.33.a.b. Il delivra de meſme un enfant poſſedé, par du pain qu'il donna à ſon pere pour luy en faire manger. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit] &c.

g.43.f. ce Moyſe[fils]de Magdole, qui eſtant entrainé par les demons dans des fondrieres & des precipices où ils le vouloient faire perir, fut delivré par le Saint: & ce miracle paroiſt avoir fait un grand eclat.

ARTICLE XX.

Fondation des maiſons de Pabau, Chenoboſque, & Moncoſe:

'LA maiſon de Tabenne ſe trouvant enfin trop petite pour ceux que Dieu envoyoit à S. Pacome, il en établit une ſeconde en un village abandonné nommé Proou, dans laquelle il mit un œconome & les autres officiers neceſſaires pour la conduire. 'Ce monaſtere eſt ordinairement appellé Pabau, [a] & [par abreviation] Bau ["ou Baum.] Il eſtoit dans le dioceſe de Dioſpolis la haute [ou la grande, qui eſt l'ancienne Thebes;] [b] ce qui n'empeſche pas qu'on ne croie qu'il eſtoit fort prés de Tabenne. 'S. Pacome y établit ſa demeure ordinaire. L'œconome general de tous les monaſteres y reſidoit auſſi, & toute l'œconomie des autres maiſons ſe faiſoit dans celle-ci. On l'appelloit en effet le grand monaſtere. 'C'eſt celui dans lequel tous les Religieux ſe raſſembloient à Paſque pour celebrer cette feſte avec le Saint, 'où ſe tenoit encore l'aſſemblée generale du mois "d'aouſt. [Neanmoins comme le monaſtere de Tabenne eſtoit la ſource de celui-ci auſſi-bien que des autres,] 'quand on a voulu donner un nom general à ceux de cette congregation, on les a toujours appellez les Religieux de Tabenne.

Boll. 14. may, g. 34. c|38. b.

Note 20.

a g. 38. f|64. a|p. 312. e.

b p. 290. a|g. 39. a. d.

g. 38. b. f.

g. 39. a|Genn. v. ill. c. 7|Cod. reg. t. 1. p. 59.

de Meſor

Boll. g. 39. a|p. 329. a|Genn. c. 7

Soz. l. 3. c. 14. p. 5. 6. b|318. b.

'La maiſon de Pabau eſtoit établie dés l'an 336, & quelques autres encore. 'Car quelque temps aprés l'établiſſement du monaſtere de Pabau, un vieillard nommé Eponyme, qui conduiſoit quelques anciens ſolitaires, le vint prier d'accepter ſon monaſtere appellé de Chenoboſque. Le Saint y mit quelques uns de ſes Religieux pour y vivre avec les anciens ſous la conduite d'un œconome. 'Il donna cette charge [ou tout d'abord ou quelque temps aprés] à Orſiſe, qui n'eſtoit pas de ſes plus anciens diſciples: & quelques uns à cauſe de cela murmurerent de ſa promotion. Mais S. Pacome voyoit dans le progrés qu'il avoit fait, celui qu'il devoit faire à l'avenir. 'Il marqua meſme aſſez clairement, "qu'il ſeroit un jour ſon ſucceſſeur.

Boll. p. 65. d. g. 34. d.

g. 45 2. b. c.

V. S. Theodore de Tabenne § 5.

a c.

'Il établit de meſme une quatrieme maiſon à Moncoſe ou Mocanſe, à la priere de quelques anciens ſolitaires qui y demeuroient, entre leſquels un nommé Jean [ou Jonas dont nous parlerons dans la ſuite,] ſe ſignaloit par ſa vertu. Il y établit pour Superieur "Corneille l'un des plus ſaints de ſes diſciples. 'On alloit [de Tabenne] en ce lieu par bateau; & il ſemble qu'il falloit

g. 34. d|p. 312. e. g

V. § 29.

g. 34. e|35. d.

g.43.a. coucher en chemin. 'On paſſoit devant Chenoboſque pour y aller de Pabau.

g.60.a|Sur.p. 204. § 46. 'Il baſtit en ce lieu une egliſe la plus belle qu'il put, avec des ailes, des pilaſtres de brique, & divers autres ornemens: de ſorte qu'il avoit de la joie & quelque ſorte de complaiſance d'avoir fait ce baſtiment. Mais croyant que cette joie venoit du demon & de l'orgueil, il obligea ſes freres de tirer les pilaſtres de l'egliſe avec des cordes attachées au haut, en ſorte que tous demeurerent "penchez ou tortus. [Il eſt difficile de comprendre comment cela ſe pouvoit faire, & comment le baſtiment poſé ſur ces pi- σκάμβους.
Boll.g.60.a. laſtres pouvoit ſubſiſter, ſi ce n'eſtoit par miracle.] 'Auſſi Saint Pacome ne l'entreprit qu'aprés avoir eu recours à Dieu par la priere. [Mais cette averſion qu'il avoit pour le faſte qui ſe gliſſe dans les monaſteres ſous une fauſſe apparence de pieté, eſt encore un plus grand miracle.] Il prit cette occaſion pour avertir ſes Religieux de ne ſonger point trop à embellir ce qu'ils faiſoient; mais de s'appliquer entierement à eviter la complaiſance lorſque la grace de Dieu leur auroit fait faire quelque choſe de bien, de-peur de devenir la proie des demons.

ARTICLE XXI.

Le Saint predit la chute d'un moine, & le met en penitence &c.

Boll.14.may,g. 37.a.b|Sur.ib p. 206. § 57. Sur. § 69. Cod.reg.t.1.p. 64. [A [premiere] viſion qu'eut 'Saint Pacome eſtant en la compagnie de ſes freres ſur le dereglement que le temps apporteroit à ſon Ordre, '& qui luy donna occaſion d'en demander depuis une ſeconde, [eſt aſſez probablement] 'celle qu'il eut dans le monaſtere de Mocanſe, où ayant eſté ravi en extaſe, les ſolitaires qui eſtoient avec luy, écrivirent les paroles que l'Eſprit de Dieu luy fit prononcer pour leur inſtruction ſur ce qui devoit arriver dans la ſuite du temps aux chefs & aux Superieurs de ſes monaſteres.

p.64.65. 'Nous avons encore ces paroles, qui ſont d'un ſtyle figuré & prophetique, avec quantité de caracteres grecs, qui eſtoient un chifre & une eſpece de langue [qu'un Ange luy avoit appriſe, comme nous le dirons dans la ſuite.

Nous avons dit que la maiſon de Pabau eſtoit fondée dés l'an 336. Et elle peut meſme l'avoir eſté aſſez long-temps auparavant.]

Boll.g.64.f. 'Car la famille des Grecs qui y eſtoit établie,[a] ſubſiſtoit[1] dés l'an
a g.40.f. 335, ſous la conduite de Theodore l'Alexandrin dont "nous parle- V. § 30.

1. treize ans avant la mort de S. Pacome.

rons dans la ſuite. 'Comme ce Theodore ne ſavoit pas l'egyptien, d.
'S. Pacome qui l'aimoit beaucoup à cauſe de ſa vertu, ſouhaita de e.
pouvoir apprendre le grec pour l'entretenir. 'Dieu luy accorda g.59.b.
V. § 25. [depuis] cette grace en "faveur d'un autre.

'Entre les diſciples qu'avoit le Saint dés le temps de Conſtan- g.54 a.
mort le 21. may. 337. tin, "il y en avoit un qui avoit quitté la vie des anacoretes, parmi leſquels il s'eſtoit rendu illuſtre, pour ſe mettre ſous ſa diſcipline. Il ſe ſentit au bout de quelque temps preſſé d'un violent deſir du martyre, '& il prioit ſouvent le Saint de demander à Dieu pour b.
luy cette grace; mais le Saint au contraire, l'exhortoit à étoufer en luy ce deſir, & à ne ſonger qu'à s'acquiter avec fidelité des devoirs de ſon état, l'aſſurant que s'il le faiſoit, il ſeroit un jour uni aux Martyrs. Comme ce frere ne ceſſoit point de l'importuner, le Saint luy dit un jour qu'il feroit ce qu'il vouloit, & qu'il ne tiendroit qu'à luy d'acquerir la couronne qu'il ſouhaitoit; mais qu'il priſt bien garde qu'au lieu d'eſtre Martyr, il ne devinſt apoſtat; parcequ'il faut demander à Dieu de ne point tomber dans la tentation, & non pas s'y jetter volontairement.

'Deux ans aprés, le Saint ayant envoyé quelques freres couper des b.a.
joncs en une iſle proche des Blemmyes, il dit à ce frere de prendre un aſne pour leur aller porter quelques proviſions, mais de prendre bien garde à luy. C'eſtoit aſſez luy dire ce qui alloit arriver. Car des Blemmyes qui venoient querir de l'eau à la riviere, ayant rencontré ce frere, ſe ſaiſirent de luy, luy lierent les mains, & le menerent à la montagne où eſtoient leurs camarades. Ceux-ci le receurent avec de grandes railleries, & luy commanderent d'adorer leurs Dieux. Il le refuſa d'abord: 'mais quand il les vit d.
l'épée nuë à la main le menacer avec fureur de le tuer s'il n'obeïſſoit, la frayeur le ſaiſit; ce grand deſir qu'il avoit du martyre s'évanouit: en un mot, il verſa du vin ſur leurs ſacrifices, mangea avec eux de la chair offerte à leurs idoles, & tua ſon ame pour ne pas laiſſer mourir un corps qui ne pouvoit eviter la mort.

[Comme Dieu ne vouloit que le guerir de l'enflure de ſon orgueil,] 'les barbares le laiſſerent bien-toſt aller; & il s'en revint au d.
monaſtere, les habits dechirez, & le viſage tout meurtri des coups qu'il s'eſtoit donnez [dans la violence de ſa douleur.] Il trouva Saint Pacome qui venoit audevant de luy, ayant ſçeu ſa faute [par quelque revelation.] Le frere ſe jetta à ſes piez, & luy avoua avec de grands cris le crime qu'il avoit commis pour n'avoir pas ſuivi ſon conſeil. 'Le Saint pour le luy faire encore ſentir davanta- e.
ge, luy fit de grands reproches de ſa laſcheté, '& luy fit neanmoins f.

enfin eſperer de recevoir miſericorde de la bonté de Dieu, s'il vouloit embraſſer les remedes qu'il luy preſcriroit. Il témoigna qu'il eſtoit preſt à tout. Et le Saint luy ordonna de s'enfermer pour le reſte de ſa vie dans un lieu particulier, ſans parler à perſonne, ſans prendre d'autre nourriture que du pain, du ſel, & de l'eau, de deux jours l'un; de faire deux nattes par jour, de veiller & de prier autant qu'il luy ſeroit poſſibile; & de ne ceſſer jamais de pleurer ſa faute [Comme ce coupable eſtoit touché & humilié,] il embraſſa avec joie tout ce qui luy eſtoit preſcrit, & en fit meſme deux fois autant. Il combatit ainſi avec courage durant dix années, au bout deſquelles il alla ſe repoſer en paix avec la gloire [1] d'eſtre martyr [de la penitence, &] de la grace [qui convertit les cœurs, & leurs fait faire audelà de ce qui ſemble impoſſible aux hommes.] S. Theodore & quelques uns des principaux alloient quelquefois le conſoler & le ſoûtenir dans ſa retraite. Il y en a qui diſent [2] que Dieu donna des marques à Saint Pacome du repos dont il jouiſſoit.

Sur. 14. may, p. 221. § 78.

1.

2.

Boll. g. 39. b. c.

'Un [autre] ſolitaire eſtant tombé dans le meſme malheur que celui-ci, vint trouver S. Pacome, quoiqu'il ne fuſt pas de ſa congregation, pour recevoir de luy les remedes de ſon mal; & s'en retourna avec la joie de pouvoir eſperer ſa gueriſon, s'il joignoit les trauvaux du corps aux larmes d'un cœur contrit & humilié.

ARTICLE XXII.

Hiſtoire de Silvain comedien.

Boll. 14. may, g. 36, 37.

[NOUS avons marqué] 'que S. Pacome employoit ſes diſciples, & qu'il s'employoit luy meſme aux travaux les plus difficiles, comme à curer des puits. Un ſeculier déja avancé en âge qui venoit demander l'habit, les ayant trouvez en cette occupation, s'en ſcandaliza comme d'une cruauté; mais Dieu 'l'en reprit la nuit dans une viſion, comme un homme qui n'avoit point de foy; ce qui l'obligea de confeſſer publiquement ſa faute: '& le Saint le receut dans le monaſtere.

&c.

Sur. ib. p. 206. § 58.

§ 58 | Boll. g. 42. c. | 52. b. c.

'Il receut en meſme temps "un comedien nommé Silvain qui n'eſtoit encore qu'un enfant, aprés l'avoir averti de prendre bien garde à quoy il s'engageoit, & s'il pourroit accomplir toutes les choſes auſquelles un moine eſt obligé. Silvain promit tout, '&

ἀπὸ μίμων.

Boll g. 52. c.

1. τῷ τῦ [θεῦ] χάριτι καλῶς μαρτυρήσας.
2. J'ay peur que ce ne ſoit qu'une fauſſe traduction.

s'acquita

s'acquita fort bien de ſa promeſſe durant quelque temps, pratiquant avec ſoin la mortification & l'humilité. Mais il ſe relaſcha depuis, & oubliant le ſoin de ſon ſalut, il s'amuſoit à ſes anciennes boufonneries, que d'autres commençoient à imiter. On en fit des plaintes à S. Pacome, & pluſieurs des freres demanderent qu'on le chaſſaſt. Mais S. Pacome voulut uſer de ſa patience ordinaire, pria Dieu ſans ceſſe de vouloir par ſon extreme bonté luy toucher le cœur, luy fit de fortes reprimendes, & 'le fit meſme fouetter pluſieurs fois malgré la repugnance qu'il avoit d'en uſer de cette maniere. Cependant Silvain ne ſe corrigeoit point, '& les freres continuoient à demander qu'on le chaſſaſt. 'Ainſi S. Pacome le fit venir devant toute la Communauté, & aprés luy avoir reproché ſa dureté incorrigible, il ordonna qu'on luy oſtaſt l'habit de la maiſon, qu'on le chaſſaſt, & qu'on le renvoyaſt chez ſes parens.

Vit.P.c.38.p. 128. — ἐκ μιᾶς ὀμπύρου. — Boll.g.52.c. — Vit.P.p.128.2. — Boll.g.52.c.

NOTE 21. 'A ces mots, Silvain "qui n'avoit encore qu'environ vingt ans, fut ſaiſi d'effroi, & ne voulant point dutout retourner dans le monde, il ſe jetta aux piez du Saint tout fondant en larmes, le conjurant de tout ſon cœur de luy vouloir encore une fois faire miſericorde, & luy promettant de changer de vie. 'Le Saint luy repreſenta combien il avoit peu de lieu de ſe fier à ſes promeſſes. Et comme Silvain continuoit à le conjurer d'avoir pitié de luy, 'promettant avec de grands ſermens de ſe corriger; [a]il demanda s'il y avoit quelqu'un qui vouluſt répondre de ſon changement. Petrone [ſe confiant en celui qui ne veut pas la mort du pecheur, mais ſa converſion & ſa vie,] ſe preſenta pour luy ſervir de caution; [& ſa charité toucha ſans doute celle de Dieu & celle du Saint.] 'Ainſi quoique toute la Communauté perſiſtaſt à vouloir qu'on chaſſaſt Silvain, 'S. Pacome declara qu'il luy pardonnoit encore pour cette fois en faveur de Petrone, '& le mit ſous la "conduite de Pſenamon l'un des plus excellens des freres, en le priant d'avoir ſoin de ſon ſalut, & de joindre meſme ſa penitence à la ſienne, puiſque pour luy il eſtoit trop occupé du ſoin des autres [pour luy pouvoir rendre cet office de charité. Et il ne voulut peut-eſtre pas pour la meſme raiſon en charger Petrone.]

b.c.42.c. — g.52.c.d. — a. — a.d. — Vit.P.p.128.2. — Boll.g.52.d. — NOTE 22. — g.42.c.d.

'Il eut la joie de voir ſon indulgence benie de Dieu. Silvain obeït à Pſenamon avec une exactitude incroyable. Il s'occupa avec ardeur aux jeûnes, aux veilles, à la priere, au travail; 'en ſorte qu'il ſervit d'exemple à tous les autres en toutes ſortes de vertus: Mais il excelloit ſurtout en douceur & en humilité, 'gardant un perpetuel ſilence, ne levant preſque pas les yeux pour

d. — g.52.d. — g.42.d.

g 52.d. regarder perſonne,& verſant ſans ceſſe des larmes,meſme durant le repas,quelque effort qu'il fiſt quelquefois pour les retenir. Et
e. comme on y trouvoit de l'excés,il répondoit,'Comment ne vou- «
lez vous pas que je pleure, moy qui ay monté ſur le theatre,qui «
aprés avoir connu la verité, ay negligé mon ſalut, & me ſuis vu «
en danger d'eſtre chaſſé de cette maiſon; qui ay fait des fautes «
pour leſquelles je devrois avoir donné ma vie; & qui aprés cela «
me voy encore ſervi par des Saints, dont je ne ſuis pas ſeulement «
digne de baiſer les pas ſur le ſable. «

f 42.d.e. 'S. Pacome admirant ce grand changement [de la droite du Treshaut,]dit un jour dans l'aſſemblée des freres,qu'il y en avoit un parmi eux,qui ſurpaſſoit tout ce qu'il avoit jamais vu de vertu. On crut qu'il parloit de Theodore, de Petrone, d'Orſiſe, ou de Corneille; & il ſe fit long-temps prier pour s'expliquer. Enfin,il dit que s'il croyoit que celui dont il parloiſt fuſt capable de ſe laiſſer emporter à la vanité, il ne le nommeroit jamais. Mais qu'il n'eſtoit ni pour ſe rejouir des loüanges, ni pour s'affliger des blaſmes, parceque ſon humilité le rendoit inebranlable dans la vertu, & que meſme tout ce qu'on diroit pour le relever, ne feroit que l'humilier davantage. Il ajouta enſuite, que Theodore & les autres avoient lié le demon, mais que l'humilité de Silvain l'avoit tellement vaincu, qu'il ne pouvoit plus paroiſtre devant
g.42.e|53.a. luy. 'Silvain combatit ainſi durant ſept ou huit ans juſques à ſa
g.53.b. mort; & Saint Pacome aprés s'eſtre rejoui de ſa penitence, 'eut encore la joie de voir un grand nombre d'Anges venir recevoir ſon ame pour la preſenter à Dieu, comme un parfum precieux, & une victime d'un prix rare entre les hommes.

ARTICLE XXIII.

Saint Pacome fait agir S. Theodore, fonde cinq nouvelles maiſons.

Boll. 14.may,g. 37.e.f. 'UNE des choſes dont Saint Pacome entretenoit[le plus]ſes Religieux,eſtoit de veiller ſans ceſſe pour ſe preſerver des chutes, & ſe garantir des embuſches du demon. S'eſtant fort étendu un ſoir ſur cette matiere, un Religieux nommé Mave, d'ailleurs fort reglé & ſans vices,& qui eſtoit meſme depuis long-temps Prevoſt d'une famille, ſe bleſſa de cet entretien, comme ſe croyant luy & les autres aſſez affermis, & hors du danger de tomber ſouvent. Cela fit qu'il ne voulut pas aller le lendemain couper des joncs comme les autres, s'excuſant ſur quelque in-

commodité. Mais S. Pacome eſtant revenu le meſme jour avec les freres, luy parla d'une maniere qu'il vit bien que la diſpoſition de ſon cœur luy eſtoit connuë. Il confeſſa ſa faute, & glorifia Dieu [de l'en avoir delivré.]

'Quelques jours aprés, le Saint obligea S. Theodore de faire f.
&c. au lieu de luy l'inſtruction ordinaire, "ſans luy donner ſeulement le loiſir d'y ſonger; '& il l'ecouta de tout ſon cœur comme un g.38.a
homme alteré de la parole de Dieu, 'qui ſongeoit moins à eprou- g.51.52.
ver la capacité de Theodore, qu'à profiter des inſtructions que
Note 23. Dieu luy donneroit par ſa bouche. [C'eſtoit vers l'an 334, "ſi]
'Theodore n'avoit alors que vingt ans, comme il y en a qui l'écri- Sur. 14. may, p.
vent. Auſſi il y eut quelques uns des plus âgez, qui ne voulurent 205. § 53.
pas l'ecouter, le mepriſant comme un enfant; ce que S. Pacome
&c. reprit comme une tres grande faute, '& devant toute la Commu- Boll. g 38 a.b.
nauté, [a] &" en leur parlant enſuite à eux meſmes [b] & ſa correction a g.32.a.
mélée de ſeverité & de douceur, guerit la plaie que l'orgueil b Sur. § 53.
avoit faite dans leur ame.

'En l'an 336, S. Theodore fut témoin [à Pabau] d'une priere tres Boll g.65.b.c.
ardente que fit S. Pacome, pour demander à Dieu qu'il fiſt miſe-
ricorde aux hommes, & qu'il n'entraſt point en jugement avec
eux, meſme avec les moines & les vierges. Durant qu'il prioit, il
ſe fit un tremblement de terre, qui ne ceſſa que lorſque S. Pacome
" s'écria plein de joie, [comme ayant eſté exaucé.] 'Beni ſoyez vous, d.
" Seigneur, qui avez ſauvé les hommes. Il défendit à Theodore de
rien dire de cela durant qu'il vivroit, & l'exhorta à crier inceſ-
ſamment vers Dieu, ſans la miſericorde duquel l'univers ne peut
ſubſiſter. Sept jours aprés il quitta Pabau pour aller viſiter ſes
autres maiſons; [& au retour,] 'il raporta à S. Theodore & aux d e.
autres quelques viſions qu'il avoit eues touchant la certitude de
la foy Catholique, & de l'innocence de Saint Athanaſe; [ce qui
n'eſtoit pas peu utile, en un temps où les Ariens ſembloient
triompher par les avantages que leur avoient donné les Conciles
de Tyr & de Jeruſalem.] Il mena enſuite S. Theodore à Tabenne, g.66.a.b.
où il changea en larmes la joie un peu trop grande qu'il avoit
pour une grace que Dieu luy avoit faite, en l'avertiſſant que
cette faveur luy impoſoit de nouvelles obligations.

'Dés qu'il eut environ vingt-cinq ans, S. Pacome l'employa à g.40.a|42 f.
viſiter au lieu de luy les monaſteres, '& cinq ans aprés, [c'eſt à g.38.b.
dire vers l'an 344,] voyant la capacité [& l'eminente vertu [que
l'Eſprit [de Dieu] luy donnoit, il le fit œconome & Superieur
de Tabenne. Car pour luy il reſidoit ordinairement à Pabau.

g.39.d. Theodore venoit tous les ſoirs de Tabenne à Pabau entendre l'exhortation que S. Pacome y faiſoit, & il l'alloit enſuite redire
c. à Tabenne. 'Un jour qu'il eſtoit ainſi venu[à Pabau,]il ſe trouva que le Saint eſtoit tout occupé à la priere dans l'egliſe ; & il eut la nuit des viſions qui l'effrayerent juſqu'à luy oſter preſque la vie comme il le dit le lendemain en particulier à Theodore &
f. à quelques autres des principaux. 'Mais il ſemble qu'il ne leur dit pas ce qu'il avoit vu.

g. 38.b. 'Son hiſtoire, aprés avoir dit qu'il avoit fait Saint Theodore Superieur de Tabenne, ajoute qu'il établit de meſme "les principaux & les plus ſaints de ſes diſciples, Superieurs en d'autres &c.
maiſons. [Nous n'avons point trouvé juſques ici qu'il euſt plus
c. de quatre monaſteres d'hommes ſous ſa conduite.] 'Mais en cet endroit meſme, ſa vie parlant de la vertu de Petrone, dit que ſa converſion fut ſuivie de celle de toute ſa famille; ſon pere, ſes freres, ſes ſœurs, ſes parens, ſes ſerviteurs, s'eſtant tous donnez à Dieu
d.f. dans la communauté de Tabenne. Son pere nommé Pſenebe, 'y donna avec luy tout ſon bien, particulierement "un lieu appellé μονὴν. Thebeu ou Thebué, où S Pacome mit des Religieux.

f. 'Cela ne ſe fit ce ſemble qu'aprés la fondation du monaſtere de Taſé, [dont on ne dit rien de particulier,]& de celui de Pane,
d. 'que S. Pacome "fonda auprés de la ville de meſme nom, à la priere &c.
"d'Arée Eveſque du lieu, qui eſtoit un homme tres pur dans ſa Ἀρείου.
f.44 c. foy, "fort auſtere, & un vray miniſtre de J. C. 'La fondation de διακονίας.
Thebeu fut ſuivie par celle de Tiſmen dans le dioceſe de Pane,
g.38.f.44.d. que le Saint éta blit en allant viſiter les autres; & au bout de quelque temps par celle du monaſtere de Pichnum ou Pachnum,
Bult. occ.p.81 Cod.reg.t.1.p. 58. 'nommé auſſi Chnum, [a]qui eſtoit ſur le bord du Nil, [b]vers Latople, audeſſus [meſme]de Thebes. [c]Ainſi la congregation de Tabenne
a Boll.g.45.e.f. b g.38.f. c g.74.a. d p.290.b. e Bult.occ.p.8. ſe trouva compoſée "de neuf monaſteres [d'hommes,] [d]tous dans Note 24.
la haute Thebaïde. [Il y faut ajouter le monaſtere de filles conduit par la ſœur de Saint Pacome.] [e]Quelques uns en mettent pluſieurs, [de quoy nous ne voyons pas qu'il y ait de preuve.]

ARTICLE XXIV.

Voyage du Saint à Pane: Il empeſche de chanter pour un mort.

Sur.14.may,p. 207.462|Vit P.l. 1.c.39.p.129. 'LORSQUE Saint Pacome ſe vit obligé d'aller à Pane pour y fonder un monaſtere, il reſolut d'aller en chemin faire la viſite de ceux qu'il avoit déja fondez. Comme il approchoit de

l'un d'eux, 'il vit tous les freres qui conduiſoient en chantant l'un des leurs à la ſepulture. Ils s'arreſterent dés qu'ils apperceurent le Saint; & quand il fut arrivé, ils le prierent de faire oraiſon pour le mort. 'Il avoit ſouvent averti ce frere de ſe corriger, & toujours inutilement. 'Il ne laiſſa pas de prier pour luy. Mais au ſortir de la priere, il commanda de ceſſer le chant, fit bruler devant tout le monde les habits du mort, défendit d'offrir pour luy le ſacrifice, & ordonna qu'on l'allaſt enterrer ſur la montagne, ſans chant, [& ſans aucune autre ſolennité.] 'Les parens du défunt qui eſtoient preſens, & les Religieux meſmes, le ſupplierent inſtamment de permettre au moins qu'on chantaſt à l'ordinaire; &c. 'mais il dit "que ces honneurs qu'il n'avoit point meritez, ne ſeroient qu'augmenter ſes ſupplices eternels. Au lieu qu'en conſideration de cette ignominie qu'on luy faiſoit, Dieu dont la bonté eſt infinie, pourroit diminuer ſes peines, & luy rendre meſme la vie, [afin qu'il fiſt penitence. Il y a en ceci des choſes qui ſont audeſſus de nos lumieres: mais nos lumieres ſont bien audeſſous de celles de ce grand Saint.] 'L'hiſtorien demande pourquoi il avoit ſouffert ce frere juſques à la mort, [au lieu de le chaſſer puiſqu'il ne ſe corrigeoit pas] & il répond qu'il n'en ſçait rien; mais qu'il ſçait que ces hommes de Dieu ne faiſoient rien que d'utile [& de juſte,] leur ſeverité & leur douceur eſtant conduites par les regles & la ſcience de Dieu. 'Il dit encore que Saint Pacome voulut en cette occaſion donner une juſte frayeur à ſes diſciples pour les preſerver de la negligence.]

Ib|Boll.g.53.b. g.53.c. b|42.b. g.53 b.c. d|62.c. g.42.c. b.

'Il paſſa enſuite deux jours à inſtruire ceux de cette maiſon, juſqu'à ce qu'on le vinſt prier de venir donner ſa benediction à un Religieux de Chenoboſque qui ſe mouroit, & qui luy demandoit cette grace. Il partit auſſi-toſt pour y aller: mais eſtant prés du &c. lieu, 'il vit l'ame de ce frere "que les Anges portoient dans les cieux; 'de ſorte qu'il n'alla pas meſme juſqu'à Chenoboſque, [y ayant peut-eſtre fait ſa viſite peu de jours auparavant.]

g.55 b|Sur p. 207. ¶ 64|Vit.P. c.40.p.130. Ib|Boll.g.40.a Boll.g.55.c.

'Quand il fut arrivé à Pane, l'Eveſque [Arée] l'y receut avec toutes ſortes de marques d'affection & de joie, juſqu'à faire faire une feſte publique à ſon arrivée. 'Il luy donna auſſi-toſt une place auprés de la ville pour y baſtir ſon monaſtere; & le Saint travailla à en faire faire l'enceinte. Quelques perſonnes pouſſées par une envie maligne vinrent la nuit abatre ce que l'on avoit baſti; mais la patience du Saint fut plus forte que leur malice: Dieu ſe declara ſon protecteur: & ces malheureux eſtant revenus une autres fois, furent arreſtez par un Ange tout environné de feu, qui

Sur.p.208.¶ 65. Vit.P.c.41.p. 130. Ib|Boll.g.38.d.

Sur. § 65|Vit. P. c. 41. défendoit la muraille. 'Quelques uns diſent meſme qu'ils furent
a Boll. g. 38. d. conſumez par ce feu. [a]Ainſi le monaſtere fut baſti; & le Saint y
établit pour œconome, Samuel, qui joignoit une gayeté toute
ſainte à une tres grande abſtinence. Il y mit un nombre conſide-
f. rable de ſes Religieux, entre leſquels un nommé Talmas excelloit
dans toutes les vertus & exterieures & interieures. Il avoit perdu
les yeux du corps, pour eſtre eprouvé comme Job [& comme
Tobie,] ce qui n'empeſchoit pas qu'il ne fuſt infatigable & dans
c. les veilles, & dans toutes les autres pratiques de la penitence. 'Le
Saint demeura un temps conſiderable dans ce monaſtere, pour y
mieux établir la diſcipline, parceque ce n'eſtoit pas loin d'une
ville. Durant qu'il y eſtoit, deux philoſophes vinrent pour luy &c.
faire des queſtions, auſquelles Corneille & Theodore répondi-
rent au lieu de luy.

g. 55. c. d|Sur. § 67. 'Comme il s'en revenoit de là à ſon monaſtere ordinaire [de
Pabau,] les demons 'ſe mirent en grand nombre autour de luy, &c.
comme pour l'accompagner par honneur, afin de luy donner de
la vanité: mais il les combatit en confeſſant à Dieu ſes pechez,
Boll. g. 55. d|Sur. 67|Vit. P. p. 137. § 43. pour leſquels il ſe jugeoit digne de l'enfer. 'Tous les freres eſtant
ſortis pour le recevoir, un enfant ſe plaignit que depuis qu'il
eſtoit parti pour aller viſiter les freres, on ne leur avoit rien
donné de cuit; à quoy le Saint répondit avec beaucoup de dou-
ceur qu'il luy en donneroit luy meſme. Celui qui avoit ſoin de la
cuiſine avoua en effet qu'on ne leur en avoit point donné depuis
deux mois; parcequ'on n'en mangeoit point quand on en ſervoit,
& qu'ainſi c'eſtoit une grande quantité d'huile perduë. Mais le
Saint ne ſe ſatisfit pas de cette excuſe, dont il luy fit voir l'inutilité
par une reprimende tres vive: & pour luy faire comprendre la
grandeur de ſa faute, il fit bruler 'toutes les nattes que luy & les 500. braſſes.
autres freres de la cuiſine avoient faites durant ce temps là, au
lieu de s'occuper à leur office.

Sur. § 68|Vit. P. c. 44. 'Il leur parloit encore ſur ce ſujet avec beaucoup de zele,
lorſqu'on le vint avertir que de celebres anacoretes le deman-
Ib|Boll. g. 53. 54 doient. 'Ce ſont ceux qu'on pretend que Dieu luy fit connoiſtre
Sur. § 68. 69|Vit. P. c. 44|Boll. g. 56. a. eſtre infectez de quelques erreurs tirées d'Origene. 'Aprés les
avoir quittez, il vint faire la priere avec les freres, qui allerent
enſuite manger, car c'eſtoit ſur les trois ou quatre heures du ſoir.
Mais pour luy il continua à prier juſqu'à ce qu'on appellaſt pour
la priere de minuit, demandant à Dieu qu'il luy fiſt connoiſtre
ce qui arriveroit de ſa congregation dans la ſuite des temps,
Sur. § 57. 69|Boll. g. 37. a. b. 'comme 'il luy en avoit déja marqué quelque choſe dans une V. § 11.

&c. viſion. 'Ce qu'il en apprit l'affligea "juſqu'à luy faire preſque avoir Boll g.56.c.
regret d'avoir commencé une choſe dont la fin devoit eſtre ſi peu
heureuſe. 'Et JESUS CHRIST pour le conſoler, voulut luy d.§ 18.
&c. apparoiſtre "dans un état glorieux, mais la teſte couronnée d'épi-
nes. 'Cela luy donna ſujet de faire une grande inſtruction à ſes § 19.20.
&c. Religieux aprés l'office de la nuit, "pour les animer à combatre
ſans relaſche contre le demon & contre leurs paſſions.

ARTICLE XXV.

Quelques viſions de S. Pacome : Il obtient le don des langues.

'LE Saint partit incontinent [de Pabau] pour aller à Tabenne Vit P.1.1 c.46.
en 344. ou avec S. Theodore qui en eſtoit "alors Superieur, Corneille, 47 P.134.2.
345. & pluſieurs autres. Il s'arreſta un peu en chemin comme pour
parler à quelqu'un, & connut en meſme temps qu'on avoit violé à c.47|Sur. § 79|
Tabenne le ſoir precedent, un ordre qu'il avoit donné de garder Boll.g.39. § 57.
le ſilence en faiſant les pains, particulierement ceux qu'on devoit
offrir à l'autel. Il y envoya promtement Theodore, qui trouva
que cela eſtoit veritable. 'Eſtant entré [un peu aprés luy] dans le Sur. § 79|Vit.P.
monaſtere, & ayant fait ſa priere, il alla travailler comme les c.47.
autres à faire des nattes. 'Un enfant qui le vit, luy dit qu'il ne Ib|Boll.g.39.c.
travailloit pas bien, & que Theodore leur avoit appris à faire
autrement. Auſſi-toſt il ſe leva, demanda à l'enfant comment il
falloit faire, & puis ſe raſſit & travailla comme on luy avoit dit,
témoignant par la paix & par la joie de ſon ame combien l'or-
gueil & tous les ſentimens de l'amour propre eſtoient morts en
luy.

'Une autre fois qu'il travailloit encore à faire des nattes [a] dans Boll.g.39.c.
le meſme monaſtere, retiré à l'écart pour eviter la foule de ceux [a] Sur § 80|Vit.
qui le venoient demander, le demon luy apparut, & voulut luy P.c.48.
faire croire que c'eſtoit J. C. qui le venoit viſiter. Mais le Saint Ib|Boll g.39.d.
qui ſe ſentit en meſme temps agité de trouble par des penſées
baſſes & terreſtres, reconnut que ce ne pouvoit eſtre l'effet de la
preſence de J. C. Il étendit la main pour prendre ce ſpectre, qui
auſſi-toſt ſe diſſipa, laiſſant le lieu rempli d'une tres mauvaiſe
odeur.

Il luy apparut encore une autre fois à Tabenne, mais en Sur.§81-83|Vit
&c. s'avouant pour ce qu'il eſtoit. "Il luy parla long-temps, & luy fit P.c 49.p.135|
de grandes menaces, qui le regardoient moins que ceux qui Boll.g.58. § 24-
devoient venir aprés luy. 'Le Saint raporta auſſi-toſt cette viſion 26.
Boll.g.59.a.

aux principaux de ſes diſciples, & en écrivit meſme à ceux des autres monaſteres, pour les aſſurer par la crainte de Dieu contre
Cod. reg. t. 1. p. 64. § 9. tous les efforts du demon. 'Nous avons encore quelques paroles de Saint Pacome'envoyées à ſes freres, ſur ce qui devoit arriver *per litt. eras.* dans la ſuite, mais mélées de ce chifre & de cette langue ſecrette [qui n'eſtoit entenduë que de luy & des principaux de ſes
p. 65. § 11. diſciples.] 'Il y en a d'autres qu'on ne marque point avoir eſté envoyées.

Boll. g. 59. § 27. 'Ce fut ce ſemble aprés ce que nous venons de dire, que le Saint faiſant'une autre fois la viſite de ſes monaſteres, il y trouva une *πάλιν* perſonne de qualité venüe de Rome, qui s'eſtoit retirée parmi ſes Religieux. Le Saint voulut l'entretenir; & parcequ'il ne ſavoit que l'egyptien, & que le Romain de ſon coſté ne ſavoit que le latin & le grec, il fit venir un frere pour leur ſervir d'interprete. Mais comme le Romain témoignoit beaucoup de peine à ouvrir ſon cœur à tout autre qu'à luy ſeul, il s'en alla prier & demander à Dieu, les mains elevées au ciel, que puiſqu'il luy envoyoit des perſonnes de tous les endroits de la terre, il luy fiſt la grace d'entendre leur langue, ſans quoy il luy eſtoit impoſſible de les ſervir. Aprés qu'il eut ainſi prié durant trois heures avec beaucoup d'ardeur, il ſe trouva tout d'un coup avoir dans la main un papier écrit qu'il lut; & on aſſure qu'en meſme temps il receut le don de parler toutes les langues. Eſtant donc auſſi-toſt allé retrouver le Romain, il luy parla en grec & en latin avec tant de pureté, que l'autre aſſura qu'il eſtoit impoſſible de parler mieux ces deux langues. Ainſi le Saint eut le moyen de recevoir de luy la confeſſion de ſes fautes. Il luy marqua la penitence qu'il devoit faire pour les effacer, & il luy donna les autres avis qu'il luy jugea neceſſaires.

§ 28. 'Il partit le lendemain de ce monaſtere pour aller viſiter les autres. Eſtant arrivé à celui de Moncoſe, Dieu luy fit connoiſtre qu'un beau figuier qui eſtoit au milieu de la maiſon, ſervoit d'inſtrument au demon pour tenter les enfans qu'on y elevoit; & il dit au jardinier de le couper. Le jardinier fort attriſté de cet or-
§ 31. dre, 'luy repreſenta que le figuier eſtoit d'un grand profit à la maiſon; & le Saint ne le preſſa pas davantage, pour ne pas contriſter un ſi ſaint homme; car c'eſtoit S. Jonas, dont nous'parle- V. § 29. rons en ſon lieu: mais le lendemain le figuier ſe trouva mort.

ART. XXVI.

ARTICLE XXVI.

Concile de Latople: Diverſes actions de S. Pacome, & ſa mort.

'SAINT Pacome tomba [l'an 346] dans une maladie dont on craignit qu'il ne mouruſt. Cette crainte obligea les principaux de ſes diſciples aſſemblez auprés de luy, de pourvoir d'un chef à la congregation en cas qu'il mouruſt. Ils preſſerent Saint Theodore de leur promettre de ſe charger de ce ſoin. Il le refuſa pluſieurs fois; enfin neanmoins il y conſentit. S. Pacome jugea qu'il y avoit de la faute en cette action de Theodore, 'où les autres ne voyoient rien que d'innocent; & pour le purifier entierement, il le reduiſit à l'état d'un ſimple Religieux, ce qui luy ſervit à devenir beaucoup plus ſaint qu'il n'eſtoit. Boll. 14. may, g. 42. e. f. g. 43. a.

'Il y avoit alors une famine, qui obligea le Saint de prendre un ſoin plus particulier de la ſubſiſtance de ſes Religieux. Il fit labourer des terres dans une iſle, ou les labouroit luy meſme, & il y paſſoit pour cela des journées entieres, mais non ſans peine & ſans ſcrupule, de ce que cela luy oſtoit le temps de viſiter & de conſoler ſes freres. g. 42. f.

[Comme S. Pacome purifioit S. Theodore en le tenant dans l'humiliation & dans la retraite; Dieu voulut auſſi achever de purifier S. Pacome meſme à l'extremité de ſa vie,] 'par une traverſe qu'on luy ſuſcita ſur le don qu'il avoit receu du diſcernement des eſprits, & ſur ſes viſions. 'Il fut appellé [pour cela] à une aſſemblée d'Eveſques & de moines, qui ſe tenoit dans l'egliſe de Latople, ["vers le commencement de l'an 348, autant que nous en pouvons juger par ſa mort.] 'Ces Eveſques eſtoient Orthodoxes, quoique Gregoire fuſt encore alors le maiſtre ou plutoſt le tyran de l'Egliſe d'Alexandrie; '& deux d'entre eux nommez Philon & Mobe avoient meſme eſté ſes diſciples. Cependant on ne laiſſa pas de l'examiner avec aſſez de ſeverité, à cauſe de quelques murmures qui s'eſtoient elevez contre luy. Il y eut meſme un furieux qui voulut ſe jetter ſur luy l'épée à la main. 'Il ſe juſtifia d'une maniere qui fit admirer ſon humilité & ſa force, "ne loüant en luy que la ſeule grace de Dieu. Et durant que les autres parloient confuſément ſans s'accorder, il ſe retira avec ſes freres qu'il avoit amenez, & s'en alla à ſon monaſtere de Pachnum, qui eſtoit en ces quartiers là. 'S. Theodore n'eſtoit pas alors avec luy, eſtant allé quelque temps auparavant à Alexandrie. 'Quand il fut reve- g. 43. f. V. la note 25. g. 44. b. c. g. 43. f. g. 44. a. b. &c. g. 43. a. 47. f. g. 44. b. c.

nu, S. Pacome luy parla avec beaucoup de moderation de ce qui eſtoit arrivé à Latople. Il parut au contraire tres ſenſiblement touché de l'état ou il apprit qu'eſtoit encore alors l'Egliſe d'Alexandrie ; mais il aſſura en meſme temps qu'elle reverroit bien-toſt ſon Athanaſe, comme cela arriva effectivement l'année d'aprés. Mais pour luy il ne vit que du ciel cette joie de l'Egliſe de la terre.

C'eſt apparemment auſſi vers le commencement de 348, aprés l'aſſemblée de Latople qu'il faut mettre ce que dit Pallade, que la reputation de la vie ſainte des Religieux de Tabenne, obligea le grand S. Macaire d'Alexandrie de prendre un habit ſeculier, & de faire quinze journées de chemin pour ſe venir rendre diſciple S. Pacome. Dieu ne luy ayant pas revelé qui eſtoit ce poſtulant, il ne le receut qu'avec beaucop de peine, & aprés l'avoir laiſſé ſept jours à la porte ſans manger. Lorſque le Careſme fut venu, S. Macaire remarqua que les Religieux s'eſtoient propoſé de le paſſer en differentes manieres ; les uns en ne mangeant que le ſoir, les autres en demeurant deux jours ſans manger, les autres en demeurant cinq, les autres en paſſant la nuit tout debout, & demeurant aſſis tout le jour pour travailler à quelque ouvrage. Pour S. Macaire, il le paſſa d'une maniere ſi penitente, que les plus auſteres de la maiſon ſe plaignirent à S. Pacome qu'il leur avoit amené un homme qui vivoit comme s'il euſt eſté un pur eſprit ſans chair & ſans os, & qui ſembloit n'eſtre venu chez eux que pour les condanner tous. Saint Pacome pria Dieu de luy faire connoiſtre qui eſtoit ce ſolitaire ; & ayant ſçeu que c'eſtoit Macaire, il le prit par la main, le mena dans la chapelle où eſtoit l'autel du monaſtere, l'embraſſa, & luy dit : Eſt-ce donc vous, ô « venerable vieillard ? Vous eſtes Macaire, & vous n'avez pas voulu « me le dire. Il y a ſi long-temps que j'ay entendu parler de vous, & « que je deſirois de vous voir. Je vous rends graces de ce que vous « avez humilié mes enfans, en leur oſtant tout ſujet de s'elever de « vanité, & d'avoir des penſées trop avantageuſes d'eux meſmes à « cauſe de leurs auſteritez. Vous nous avez aſſez edifiez par voſtre « preſence. Je vous ſupplie de retourner dans voſtre retraite ordi- « naire, & de prier le Seigneur pour nous. Ainſi à la priere de Saint « Pacome & de tous les freres, il ſe retira, aprés avoir ſatisfait S. Pacome " ſur quelques avis qu'il luy demanda. [Car quelque &c. éclairé qu'il fuſt, ſon humilité faiſoit qu'il recouroit à la lumiere de ceux en qui il voyoit l'Eſprit de Dieu.]

Lauſ c.20.p. 918.b.c.d.

V.S.Macaire d'Alex. § 3.

Cotel g.t.1.p. 573.a.b.

'Quand le Careſme fut paſſé, une maladie contagieuſe ſe mit

Boll.g.44.c.d.

dans tous les monaſteres de la Congregation, où elle emporta en tres peu de temps plus de cent Religieux, & meſme pluſieurs des principaux, comme Syr, Corneille, Paphnuce grand œconome. &c. 'S. Pacome meſme aprés une maladie de quarante jours ou environ, fut viſité de Dieu, ſelon les termes de ſon hiſtorien, & rendit ſon ame à celui de qui il l'avoit receuë, le 14 du mois appellé Pacon par les Egyptiens, [c'eſt à dire le neuvieme jour de may,] en l'année 348, qui n'eſtoit que la 57.e de ſon âge, & la 35.e de ſe retraite. 'Neanmoins Bede, les martyrologes du IX. ſiecle, & les autres Latins, en marquent la feſte le 14 de may. 'Les Grecs en font leur grand office le 15 ſelon les Ménées.

d.e.

NOTE 25. 1.

p.289. § 7.

Men. p.125-130.

'Son corps fut enterré le lendemain de ſa mort ſur la montagne [voiſine du monaſtere,] d'où S. Theodore & quelques autres le tranſporterent ſecrettement en un autre lieu, croyant qu'il l'avoit ordonné; [& S. Antoine ordonna ainſi en mourant qu'on cachaſt ſon corps, depeur qu'on ne luy rendiſt des honneurs ſuperſtitieux, ou que ſon humilité luy faiſoit trouver exceſſifs.] Il demeura [long-temps] au lieu où Theodore l'avit mis; '& ce Saint y alla prier ſur ſon tombeau pour obtenir du Dieu de Pacome d'eſtre promtement delivré de la priſon de ſon corps. 'On pretend qu'il eſt aujourd'hui à Porto-Venere ſur la coſte de Genes, & qu'il y a eſté apporté miraculeuſement; mais on n'a point de preuves de cette pretention, 'celles que l'on en donne eſtant ſans autorité [& ſans vraiſemblance.]

Boll. g.44. f.

g.50. b.

p.289. § 8.

p.683.684. c.

NOTE 26.

ARTICLE XXVII.

Des lettres de S. Pacome.

[NOus avons parlé ci-deſſus] 'des reglemens que S. Pacome avoit faits pour ſes monaſteres, & qu'il avoit fait mettre en écrit. Il a écrit encore beaucoup de lettres aux Superieurs de ſes monaſteres, où il leur donnoit les avis dont ils avoient beſoin pour le gouvernement des ames, lorſqu'il ne les pouvoit pas aller viſiter. Il ſe ſervoit quelquefois dans ces lettres de l'alphabet grec comme d'un chifre, pour leur parler comme un langage du S. Eſprit, qui ne devoit eſtre entendu que d'eux ſeuls, & leur dire des myſteres qui n'eſtoient que pour des perſonnes d'une grace & d'un merite extraordinaire, mais qui ſurpaſſoient l'intelligence commune des hommes. 'Les Superieurs qui eſtoient des

Boll. 14. may. g. 41. ſ. Genn. c 7.

Genn. c. 7.

Boll. g. 41. ſ.

x Uſuard, Adon, Raban, Néther, [Vandelbert.]

hommes ſpirituels, luy répondoient de la meſme maniere.

Genn.c.7. 'Gennade remarque qu'on avoit de ſon temps une lettre de S. Pacome à Syr, une à Corneille, deux à tous les Superieurs de ſes monaſteres, ſur les deux aſſemblées qui ſe faiſoient tous les ans à Paſque & au mois d'aouſt, & une aux freres envoyez hors du monaſtere. 'Nous avons toutes ces lettres dans la collection des regles faites dans le IX. ſiecle par S. Benoiſt d'Agnane, & donnée par Holſtenius, avec quelques autres encore que Gennade n'a pas marquées. 'Il y en a deux à Corneille alors Superieur de Mocanſe, dont la ſeconde n'eſt pas ſi enigmatique que la premiere, & contient divers avis de pieté. 'Outre celle qui eſt particuliere à Syr Superieur du monaſtere de Chnum [ou Pachnum] fondé dans les dernieres années du Saint. [Nous en avons encore deux autres communes à luy & à Jean qui conduiſoit une des maiſons ou des familles de ſon monaſtere. 'La lettre du Saint à ceux que l'on avoit envoyé travailler hors du monaſtere, [eſt apparemment celle] 'dont l'adreſſe eſt, *Aux freres qui tondoient les chevres dans le deſert, pour faire des cilices de leur poil.* Le Saint les exhorte à avoir toujours Dieu preſent dans leur ſolitude, comme Joſeph dans la ſolitude d'Egypte. 'La lettre aux Superieurs ſur l'aſſemblée du mois d'aouſt eſt fort belle, & n'a rien d'enigmatique. 'Le commencement de l'autre eſt plus obſcur. On ne voit que par le titre qu'elle regarde l'aſſemblée de Paſque. 'Le Saint l'écrivit eſtant malade.

Cod.reg.t.1.p. 54-95. p.54-55. p.55. p.58.61. Genn.c.7. Cod.reg.p.63, 64. p.62. p.59. p.61. p.64.65.

'Nous avons encore diverſes paroles de luy écrites à ſes monaſteres, toutes remplies de ce chifre myſterieux que l'Ange luy avoit appris, & qui ſont des propheties pour l'avenir. [Je ne ſçay ſi la ſeconde lettre ne ſeroit point] 'celle que ſa vie dit qu'il écrivit à tous ſes monaſteres, pour les exhorter à ne point craindre les apparitions des demons, enſuite d'une où il avoit parlé long-temps avec un de ces princes des tenebres.

Sur.14.may,p. 212.§ 84.

S. Benoiſt Abbé d'Agnane a mis toutes ces lettres dans ſon recueil des anciennes regles des monaſteres. Il les trouva traduites en latin par S. Jerome, comme nous l'avons marqué ci-deſſus.] 'Ce Pere dit qu'en les traduiſant il avoit taſché d'imiter la ſimplicité avec laquelle ces Saints avoient écrit en langue egyptienne, depeur qu'un diſcours fleuri ne repreſentaſt pas aſſez l'eſprit de ces hommes apoſtoliques, qui eſtoient pleins d'une grace & d'un agrément tout ſpirituel. Pour les caracteres grecs dont S. Pacome ſe ſervoit dans ſes lettres comme d'une eſpece de chifre, Saint Jerome ſe contenta, en traduiſant ces lettres, de

Cod.reg.p.34.

mettre les caracteres comme il les trouvoit, ſans en donner aucune explication, parce, dit-il, que S. Pacome parle un langage que l'Ange avoit appris à luy, à Corneille, & à Syr, en ſorte que nous en pouvons bien entendre le ſon, mais nous n'en ſaurions pas comprendre le ſens & la force. p. 34. 54. 55.

'Bede cite par deux fois une lettre de S. Cyrille d'Alexandrie à S. Leon, ſur la feſte de Paſque, donnée au public par Bucherius, où il eſt dit que cet illuſtre pere des ſolitaires d'Egypte, avoit écrit à ſon monaſtere appellé Bonum ou Panum par les Egyptiens, (c'eſt ſans doute le grand monaſtere de Pabau, Bau, ou Baum,) une lettre qu'un Ange luy avoit dictée, pour leur apprendre quand commençoit la lune du premier mois dans les années communes, & dans les intercalaires, afin qu'ils ne ſe trompaſſent point dans la celebration de cette grande ſolennité. 'Bede ajoute qu'il avoit lu dans les epiſtres des Grecs, que ce ſaint Abbé s'eſtoit mis en oraiſon avec ſes moines, pour prier Dieu de luy montrer comment il devoit celebrer cette feſte, & que Dieu luy avoit envoyé par un Ange un cycle de 19 ans,[1] en des termes que Bede explique pour ceux qui veulent & qui peuvent entendre ces ſortes de choſes. Bed. lun. t. 1 p. 151 [temp. c. 48. t. 2. p. 82. 2] Buch p. 73. Bed. lun. p. 151. p. 150.

Joannes Noviomagus. 'Un 'auteur de ces derniers temps, pretend avoir un livre de S. Pacome, [ſur ce ſujet ſans doute,] qu'il avoit jugé digne d'eſtre imprimé. [Nous ne ſavons point cependant qu'il l'ait eſté.] temp. 2. p. 84. 2.

ARTICLE XXVIII.

Petrone ſuccede à S. Pacome: De Syr, Pecuſe, & quelques autres diſciples du Saint.

'LORSQUE S. Pacome ſe vit prés de mourir, il dit à ſes diſciples de choiſir quelqu'un d'entre eux qui puſt les gouverner, & prendre ſoin de leur ſalut. Il leur fit demander meſme à chacun en particulier, qui eſtoit celui qu'ils ſouhaitoient; & ils répondirent tous qu'ils n'en ſouhaitoient point d'autre que luy. Il fut donc obligé de leur dire que pour luy, ſelon qu'il en pouvoit juger, il eſtimoit Petrone capable de cette charge, pourvu qu'il vécuſt. Car il eſtoit alors malade. Tous les autres n'eurent point de peine à ſuivre le ſentiment de S. Pacome. 'Et en effet, Petrone eſtoit tres ferme dans la foy, tres humble dans la converſation, tres prudent dans la conduite, & tres parfait dans le diſcernement dont il uſoit en toutes ſes bonnes œuvres; [d'où vient] qu'il paſſoit pour Boll. 14. may, g. 44. d. e. Sur. ib. p. 213. § 83. Boll. g. 42. c.

1. *Nono aprilis nerant quintas, octava calenda aſſim depromunt &c.*

l'un des plus excellens & des plus humbles diſciples de S. Pacome.

g.44.f. 'On remarque particulierement qu'il ne ſe relaſchoit point dans
g.38.c. ſes maladies, veillant toujous egalement ſur luy meſme. Il ne mit
jamais le pié dans la maiſon de ſon pere depuis qu'il en fut ſorti
[pour entrer dans le monaſtere,] où nous avons vu qu'il avoit
g.52.d. meſme attiré toute ſa famille. Il avoit répondu du changement
de vie de Silvain lorſque Saint Pacome le vouloit chaſſer du
monaſtere; & Dieu benit tellement la confiance qu'il avoit eue
pour luy en ſa miſericorde, qu'on vit Silvain devenir l'admiration
de tous les autres.

ἐσυμμένος πὸν παράλιος. V. la note 22.

g.44.e. 'Petrone eſtoit Superieur du monaſtere de Tiſmen, & malade, Note 27.
Sur.p 223. § 88. comme nous avons dit, lorſqu'il fut elu Abbé. S. Pacome pria
donc pour luy, & bien qu'abſent, luy remit le ſoin de tous les
§ 89. freres, & l'envoya prier de venir en diligence. 'Petrone obeït, &
Boll g.44.f. vint tout malade qu'il eſtoit. 'Mais il ne ſurvéquit S. Pacome que
de treize jours, durant leſquels il conduiſit les freres par la parole
de Dieu, & en les faiſant ſouvenir de S. Pacome. Il leur demanda
avant que de mourir, qui ils ſouhaitoient pour luy ſucceder. Ils
le prierent d'en faire luy meſme le choix: & il nomma Orſiſe. Il
p 315 e. mourut enſuite le 22e jour de may: & il eſt etonnant, dit Bollandus
que ſon nom ne ſe trouve point ce jour là parmi ceux des Saints.

[Orſiſe ſe deschargea de la ſuperiorité en 352. ſur S. Theodore:
g.50.e. & ce Saint eſtant mort en 376,] il fut obligé de la reprendre pour
la garder aſſez long-temps, [juſques à ſa mort ſans doute. Mais
on verra autre-part ce qui regarde l'un & l'autre. C'eſt pourquoi
g.29.c|38.b. nous paſſerons aux autres diſciples de S. Pacome,] entre leſquels
Pſentaeſe, Pſoïs, & Syr, ſont mis comme les plus illuſtres pour
leur pieté, auſſi-bien que les plus anciens. [Nous ne trouvons rien
de particulier pour Pſoïs.] Pſentaeſe eſt mis comme le plus ancien
g.46.a. de tous les diſciples du Saint, & à la teſte de ceux qui ſoûtenoient
ſa Congregation aprés ſa mort, empeſchant par la lumiere de leur
g.42.f. pieté qu'elle ne fuſt obſcurcie par aucun relaſchement. Il paroiſt
g.69.a. qu'il eſtoit Superieur d'une maiſon [en l'an 346. Il eſtoit à Pabau
[vers l'an 353,] où il accompagnoit Theodore dans les occaſions
g.68.a. les plus importantes; & ce Saint obligeoit quelquefois ceux qui
g.67.d. avoient commis de grandes fautes, à les luy confeſſer. Il eſt mis
entre ceux qui eſtant les plus agreables à Dieu, étendirent leurs
mains vers le ciel pour implorer ſa miſericorde en faveur d'un
moine frapé de mort pour ſon orgueil: & ils l'obtinrent par leurs
larmes.

Cod.reg.t.1.p. 34.55. [Sur ou] Syr avoit receu de Dieu par un Ange, dit S. Jerome, &c.

la grace d'une langue myſtique, comme S. Pacome & Corneille.
Nous avons parlé des trois lettres que Saint Pacome luy écrivit, p.55.58.61.
dans l'une deſquelles il marque qu'il avoit paſſé chez luy; mais p 58.
que n'ayant pas eu le temps de s'y entretenir avec luy des choſes de Dieu, il veut ſuppléer à ce defaut par ſa lettre. Il ſemble l'y vouloir affermir contre la douleur que luy cauſoient les maux de l'Egliſe, en l'aſſurant qu'elle triompheroit enfin de tous ſes ennemis, comme il le luy avoit dit. Il eſtoit alors Superieur de la maiſon de Chnum ou Pachnum [au dioceſe de Latople,] [a] & il Boll. g.44 d.
paroiſt qu'il eſtoit en cette charge dés l'an 346. [b] Il mourut en [a] g 42. f.
meſme temps que Saint Pacome, [l'an 348,] un peu aprés Paſque. [b] g 44. c. d.
[Orſiſe] mit en ſa place un nommé Macaire. Ainſi il n'y a pas g.45 e.
moyen de ſoûtenir ce que quelques uns diſoient en l'an 404, qu'il Cod. reg. p. 34.
vivoit encore agé de plus de cent dix ans: car il eſt viſible qu'on p. 34 55. 61.
l'entendoit de celui de Chnum.

Ces trois premiers diſciples de S. Pacome furent bien-toſt ſuivis Boll. g.29. d.
par Pecuſe, Corneille, Paul, Jean, & un ſecond Pacome [dont on
ne dit rien de particulier,] mais qu'on met avec les quatre autres g.38. b.
entre les plus ſaints diſciples du Saint, qui eſtoient de veritables athletes de J. C, & des hommes remplis de la force du S. Eſprit.

Pecuſe eſt appellé le veritable ami de Saint Pacome, qui dés les g.65. b.
premiers temps de ſa converſion le qualifioit ſerviteur de Dieu.
ἀλλαβὴς γέρων. Comme dés ce temps là il eſtoit avancé en âge, Saint Pacome g.31. d.
* παιδάριον τῶν ἀδελφῶν τῶν ἐν τόποις. l'envoya à Latople pour quelques beſoins * de ſa maiſon, & pour g.65. b.
ſecourir quelques perſonnes affligées de ces quartiers là. Ce fut b] 31. d.
dans ce voyage qu'ayant trouvé dans un monaſtere S. Theodore
V. S. Theodore § 1. âgé ſeulement de treize ou quatorze ans, il l'amena à Tabenne, [vers l'an 328.] Ce fut de luy qu'on apprit quelques viſions de S. g.66. b.
Pacome & de S. Theodore. Ammon qui vint à Pabau en l'an 352, voulut l'y avoir pour pere, ſachant, dit-il, quel eſtoit le pouvoir qu'il avoit receu de J. C. contre les demons. Car il eſtoit aſſez g.67. d.
agreable à Dieu pour en obtenir des faveurs extraordinaires. S. g.68. a.
Theodore luy envoyoit, comme à Pſentaeſe, ceux qui avoient commis des fautes. Lorſqu'Arteme Duc d'Egypte vint chercher g.48. d.
S. Athanaſe à Pabau, [vers l'an 360,] Pecuſe ranima le courage des freres, que la vuë des ſoldats avoit d'abord effrayez; & ce fut luy qui parla le premier à cet officier par un interprete, [n'entendant pas ſans doute le grec.] On luy donne en cette occaſion le titre de Saint.

ARTICLE XXIX.

De Corneille, & de S. Jonas jardinier.

Cod reg.t.1.p. 54 55 Genn.c.7

'NOUS avons vu que S. Pacome a écrit à Corneille deux de ſes epiſtres dans ce langage myſterieux que l'Ange avoit

Cod. reg.p.58. appris à l'un à & l'autre, dit Saint Jerome. 'Il avoit porté le joug de la foy dés ſon enfance. Son dos n'avoit jamais eſté chargé des fardeaux des Egyptiens, & ſes mains n'avoient jamais eſté aſſervies aux ouvrages de terre & d'argille; parcequ'il avoit toujours aimé la circonciſion ſpirituelle, [& le retranchement de tout ce qui flatoit ſes ſens;] en quoy il avoit trouvé l'occaſion de ſon ſalut. Il ſoûtint auſſi dés ſa jeuneſſe beaucoup de combats contre

Boll.14.may,g. 43 e. les demons. 'Les grands efforts qu'il fit pour s'avancer dans la vertu, luy firent obtenir de la grace de Dieu un ſi grand pouvoir ſur luy meſme, que durant l'office il eſtoit toujours appliqué à la

g.67 c. priere ſans aucune diſtraction. 'Auſſi S. Theodore, Petrone, & luy, eſtoient regardez comme ce qu'il y avoit de plus ſaint & de plus parfait dans toute la Congregation.

g.38.e. 'S. Pacome l'envoya un jour pour ſatisfaire à des difficultez qu'un philoſophe vouloit propoſer; "& Corneille le deſarma d'un &c. ſeul mot. Saint Theodore envoyé à un autre philoſophe, n'y alla qu'en tremblant, parceque Corneille eſtoit, diſoit-il, bien plus habile que luy. Cela arriva dans la fondation du monaſtere de

Sur.14.may,p. 211. § 79. Pane, où ils accompagnoient Saint Pacome, 'comme Corneille fit encore en d'autres rencontres.

Boll.g.35.d. 'Saint Pacome allant une fois à l'un de ſes monaſteres, & ayant paſſé une grande partie de la nuit en prieres, durant meſme que

c. ceux qui l'accompagnoient s'eſtoient endormis, 'Corneille reprocha à l'un d'eux de qui il l'avoit ſçeu, qu'il eſtoit bien laſche de s'eſtre ainſi laiſſé vaincre par un vieillard, luy qui eſtoit dans la vigueur de ſon âge. Saint Pacome l'entendit ſans que Corneille s'en apperceuſt; & voulant luy apprendre à avoir plus de compaſſion pour les foibles, il luy propoſa de ſe mettre enſemble en priere avant qu'il euſt achevé de ſouper. Corneille l'accepta, & le Saint continuant à prier juſqu'à l'office du matin, Corneille eut la force de perſiſter auſſi durant ce temps là: mais il luy avoua enſuite qu'il avoit bien exercé ſa patience: ſurquoi le Saint luy répondit; Et quoy, Corneille! eſt-ce que vous auriez voulu vous « laiſſer vaincre par un vieillard foible comme je ſuis? Corneille « vit

vit bien que le Saint avoit entendu le reproche qu'il avoit fait à cet autre frere. Ainſi il avoua qu'il avoit peché, & pria S. Pacome de luy pardonner, reconnoiſſant que l'eſprit & la vertu de Dieu demeuroient en luy.

'Corneille eſtoit alors œconome [& Superieur] de ce monaſtere, [qui eſtoit ſans doute celui de Moncoſe;] 'dont il eſtoit Superieur lorſque Saint Pacome luy écrivit les deux lettres dont nous avons parlé. 'Il mourut dans cet emploi en meſme temps que S. Pacome, dans la mortalité qui emporta un grand nombre de Religieux, [l'an 348,]un peu aprés Paſque. d. Cod. reg. p. 54. 55. Boll. g. 44. c. d.

'Paul & Jean ſont mis entre ceux dont la vertu ſoûtenoit la Congregation aprés la mort de S. Pacome. [Je ne ſçay ſi ce Jean ſeroit celui] qui eſtoit Superieur d'une des familles du monaſtere de Chnum ſous Syr, lorſque S. Pacome leur écrivit conjointement. [Mais il le faut aſſurément diſtinguer] 'de Jean qui eſtoit déja un ancien ſolitaire du monaſtere de Moncoſe, fort exercé dans les choſes ſpirituelles, lorſque cette maiſon embraſſa la regle & la conduite de S. Pacome. g. 46. a. Cod. reg. p. 58. 61. Boll. g. 34. d.

'Ce dernier Jean eſt quelquefois appellé Jonas, & on luy attribuë ce qui eſt dit de Jonas, [qui paſſa 85 ans dans la maiſon de Moncoſe à faire la fonction de jardinier, ſans manger jamais aucun fruit. 'On dit des choſes prodigieuſes de la vertu & de l'auſterité de ce Saint. Mais celui qui les raporte l'avoit vu luy meſme dans les dernieres années de ſa vie, & avoit aidé à l'enterrer. 'Auſſi on a cru que cette autorité eſtoit aſſez grande pour le mettre au nombre des Saints; & ſa feſte eſt marquée dans le martyrologe Romain l'onzieme de fevrier. 'C'eſt luy à qui 'Saint Pacome avoit dit de couper un grand figuier qui donnoit occaſion à quelques fautes; & qui le voyant ſeché le lendemain, 'eut une extreme douleur non de la perte de cet arbre, mais d'avoir prié le Saint de ne le pas faire couper, au lieu de luy obeïr à l'inſtant. [C'eſt ſans doute encore ce] 'Jonas qu'on met avec Tithoés entre ceux dont la pieté ſoûtenoit la congregation de Tabenne aprés la mort de S. Pacome. [Nous nous contentons d'avoir marqué où l'on peut prendre l'hiſtoire de ce Saint, parcequ'elle ſeroit trop longue à raporter ici toute entiere.] p. 312. e] Sur. p. 203. § 44. a Boll. g. 59. c. d. d, e. f. 11. feb. p. 520. V. § 25. 14. may, g. 59. c. f. g. 60. a. g. 46. a.

ARTICLE XXX.

De Tithoés & de Theodore d'Alexandrie.

Boll.14.may,p. 38.c. 'TITHOES dont nous venons de parler, n'eſt mis que dans le ſecond rang des ſaints diſciples de S. Pacome; & neanmoins il eſt appellé un homme ſaint, & plein de bonté, engraiſſé, s'il faut g. 39.a. ainſi dire, de l'abondance des miſericordes de Dieu, '& un athlete invincible qui combatoit juſqu'au ſang contre le peché. Il eſtoit à Pabau chef des freres qui ſervoient à l'infirmerie. Un jour aprés avoir appreſté quelques viandes pour les malades, il ſe ſentit tenté d'en manger. Mais bien loin de le faire, il n'alla pas meſme le ſoir au refectoire, & paſſa tout le jour ſans prendre aucune nourriture, preſt à faire encore la meſme choſe le lendemain, & meſme à ſouffrir le feu & toutes ſortes de tourmens, plutoſt que de violer en rien les regles de la temperance. C'eſt ce qu'il proteſta devant Dieu en pleurant & en luy témoignant qu'il ne ſouhaitoit autre choſe que ſon amour. Il paſſa ainſi toute ſa vie dans une entiere pureté, & dans les exercices d'un vray moine. [Ainſi ce n'eſt pas g.46.a. ſans raiſon] qu'on le qualifie le grand Tithoés. [a] Il fut fait [enfin] a g.38.c. pere 'des vierges [qui ſuivoient la regle de S. Pacome; ayant ſans Note 28. g.47.f. doute ſuccedé à Eponyque] à qui S. Theodore avoit donné cette Men.p.285. charge. 'Les Grecs honorent le 26 d'aouſt un S. Tithoés, dont ils relevent beaucoup la mortification: [& cela convient tout à fait à celui-ci.

Boll.g.42.a. Nous ignorons le nom, mais non la vertu admirable d'un des diſciples de S. Pacome, & des imitateurs de ſa patience, qui ayant eſté piqué au pié par un ſcorpion durant la priere, ſe contenta de mettre le pié ſur cet animal, & ſouffrit juſqu'à la fin de l'office les cruelles douleurs que luy cauſoit ce venin, & dont la violence Vit.P.l.3.c.30. alla preſque juſqu'à luy oſter la vie. 'S. Pacome pria pour luy, & p.136. il fut auſſi-toſt gueri.

Quoiqu'on puiſſe dire que l'ecole de S. Pacome n'a eu perſonne qui egalaſt S. Theodore ſon ſucceſſeur dans le gouvernement, elle a eu neanmoins un autre Theodore que l'hiſtoire releve Boll.g.31.c. encore beaucoup. 'Le premier eſtoit des environs de Latople g.40.d|64.c. [en la haute Thebaïde;] '& l'autre eſtoit Lecteur de l'egliſe de g.50.c. Perée [ou de la Perſée] à Alexandrie, 'd'où vient qu'on l'appelle g.43.e.&c. Theodore 'de la ville ou l'Alexandrin. [b] Il ſuffit pour juger de ſa b g.40.d. foy, de ſavoir qu'il eſtoit diſciple de S. Athanaſe. Il eſtoit auſſi τὸν πολίτην.

Ecrits. fort auſtere dans ſa vie, mais de plus, plein de pieté, & toujours preſt à obeïr. Ayant oui parler de S. Pacome, il le vint trouver avec quelques autres pour ſe ſoumettre à ſa conduite. S. Pacome d e.
le mit avec un ancien Religieux qui parloit grec comme luy, juſqu'à ce qu'il puſt entendre la langue des Thebéens [& des Egyptiens] que S. Pacome parloit. Theodore fit ſous ce frere un fort grand progrés, ſurtout dans la mortification, qu'il pratiquoit audelà meſme de ſes forces. Il eſtoit ſaint & dans ſa vie & dans g.64.d.
» ſes diſcours: & il ſembloit dire, [avec S. Paul,] par ſes actions: Je
» ſuis crucifié avec JESUS CHRIST. Je vis; & ce n'eſt plus moy qui
» vis, mais c'eſt J. C. qui vit en moy. Ainſi Saint Pacome l'aimoit g.40 c.
extremement; il ſouhaita meſme que Dieu luy fiſt la grace de parler grec pour l'entretenir ſouvent, & pour l'animer de plus en plus à la pieté.

En l'an 335, il luy donna la conduite de ceux qu'il avoit amenez, e.f.
& d'excellentes regles pour ſe bien acquiter de cette charge; & &c.
Theodore les pratiqua ſi bien, que ſa petite communauté excelloit en pieté & en vertu. Il paroiſt que S. Pacome & ſes ſucceſſeurs le chargeoient des Grecs & des Latins qui demandoient à eſtre receus dans la maiſon. Ammon eſtant venu à Pabau en l'an 352, g.64.f.
fut mis auſſi-toſt entre les mains de Theodore, dont la famille eſtoit alors compoſée de vingt moines Grecs. & tout ce qu'il de- a.
ſiroit de ſavoir, Theodore l'en éclairciſſoit auſſi-toſt. [Theodore avoit neanmoins appris l'egyptien;] & il expliquoit aux Grecs d|40.f.
ce que S. Pacome & S. Theodore avoient dit en cette langue.

Il ſe plaignoit un jour à S. Pacome de pouvoir à peine tenir g.43.e.
ſon eſprit appliqué durant trois oraiſons, au lieu que Corneille l'avoit durant toute la priere. Saint Pacome luy répondit qu'il ſe devoit tenir heureux d'eſtre déja auſſi avancé qu'il eſtoit, & travailler de plus en plus pour meriter que Dieu luy accordaſt de plus grandes graces. Il vivoit encore en l'an 367, lorſque l'Abbé g.50.c.
S. Theodore mourut, & meſme lorſqu'Ammon ſon diſciple, & g.64.d.
déja Eveſque, parloit de luy à Theophile d'Alexandrie, [aprés, l'an 391.] On marque pluſieurs autres de ſes principaux diſciples, g.40.f.
& entre autres deux Auſones d'Alexandrie, dont l'un ſurnommé le Grand, gouvernoit ſous luy en l'an 352. g.64.f.

SAINT ACEPSIME
EVESQUE,
ET SES COMPAGNONS,
MARTYRS EN PERSE.

[LE ſaint Eveſque Acepſime eſt un de ceux dont la conſtance a le plus honoré l'Egliſe dans la perſecution de Sapor,] non dans le temps qu'il condannoit tous les Chrétiens à la mort par un edit publié [en l'an 345, comme nous ſuppoſons; mais lorſque laſſé de cette cruelle boucherie,] il vouloit qu'on arreſtaſt ſeulement les miniſtres de l'autel, & les docteurs de la foy Chrétienne. Ce fut donc alors qu'on prit S. Acepſime, comme nous l'apprenons de Sozomene, qui nous a conſervé diverſes particularitez de ſon hiſtoire.

Soz l.2.c.11.p. 459.d.

V.S.Simeon de Perſe § 5.

c.12.p.460.d.

c.13.p.461.a.

Nous en avons outre cela dans Surius & dans Bollandus, des actes grecs & latins, [a]que Leo Allatius dit eſtre de Metaphraſte; [b]& il n'eſt pas en effet difficile de croire qu'il y a mis la main, [& qu'il en a fait les harangues de ſon ſtyle.] Bollandus en a vu d'autres, qui ſont peut-eſtre, dit-il, encore plus anciens. [Mais pour ceux meſmes qu'on attribuë à Metaphraſte, il n'y a point d'apparence qu'il en ait inventé les faits, qui ſont fort circonſtanciez, & tout à fait differens de ſon genie. Il ne faut pour en juger, que comparer ces actes avec ceux de S. Acindyne & S. Pegaſe. Ils ont meſme aſſez de conformité avec Sozomene. De ſorte que le nom de Metaphraſte ne nous empeſchera point de faire ici un abregé de cette piece. Nous ne mettrons rien de ce qu'elle dit des vertus du Saint & des autres dont elle parle; quoiqu'il y ait ſur cela d'aſſez belles choſes. Mais c'eſt dans ces deſcriptions generales qu'on invente le plus aiſement; & la grace du martyre ſuffit ſeule pour nous faire juger des autres vertus des Saints.]

Sur.22.apr.p. 230.
a All.de Sim. p. 126.
b Boll.may.t.1. p.50.1.

Saint Acepſime eſtoit d'un lieu appellé Naeſſon dans la Perſe: [mais on ne dit point ſi c'eſt auſſi de là qu'il fut fait Eveſque.] Il

22.apr.g.2.b.

fut pris par les Mages, qui eſtoient les miniſtres ordinaires & trop fideles de Sapor dans la perſecution des Chrétiens. 'Il avoit alors 80 ans, 'ou meſme 90 ſelon d'autres. [a]Dieu l'avoit dés auparavant aſſuré de ſon martyre par la bouche 'd'un enfant. [b]Il fut pris avec pluſieurs de ſes Eccleſiaſtiques: mais les Mages contens de l'avoir entre leurs mains, laiſſerent aller les autres aprés leur avoir oſté tout ce qu'ils avoient. Il y eut ſeulement un Preſtre nommé Jacque qui le ſuivit volontairement ; & ayant obtenu des Mages d'eſtre le compagnon de ſes chaines, il le ſervoit de tout ſon cœur à cauſe que ſa vieilleſſe luy rendoit ce ſervice neceſſaire : il ſoulageoit ſes maux autant qu'il pouvoit, & avoit ſoin de panſer les plaies que les tourmens luy firent bien-toſt.

p.23. § 1. Ugh t.6.p.1122. b. &c. a Boll.22.apr.g. 2. § 2 b Soz.l.2 c.13. p.461 a.b.

'Acepſime ayant donc eſté pris, fut conduit à la ville d'Arbelle [celebre par la derniere défaite de Darius:] & comme en chemin il paſſoit par une maiſon qui eſtoit à luy, un de ſes amis l'avertit tout bas d'en diſpoſer : à quoy il répondit: Ce n'eſt plus ma maiſon, & je m'en vas dans une autre qui eſt dans le Ciel. Eſtant arrivé à Arbelle, il y fut preſenté à Adrac Prince des Mages [de ces quartiers là.] 'Il confeſſa genereuſement 'ſa foy devant luy, & proteſta qu'il ne vouloit pas flétrir ſa vieilleſſe pour le peu de temps qu'il luy reſtoit encore à vivre. 'Il fut fouetté 'avec une cruauté étrange par ordre des Mages, & puis mis dans un cachot, chargé de chaines tres peſantes.

Boll.g.2.c. &c. f. &c. g.3 b|Soz.p.461. b.

'Le lendemain on prit un Preſtre nommé 'Joſeph, *agé de 70 ans; avec Aïthale qui eſtoit Diacre, ſelon les actes, 'ou Preſtre ſelon Sozomene. Cet hiſtorien leur donne pour compagnons Azadan & Abdieſus Diacres. 'Ces Saints ayant confeſſé genereuſement leur foy, furent fouettez tres cruellement par les Mages, & puis enfermez dans la meſme priſon que S. Acepſime. 'Ses actes diſent qu'ils furent fouettez avec des baguettes de grenadier qui eſtoient pleines de piquans; [ce qui ſe trouve ſouvent dans les hiſtoires des Martyrs de Perſe:] Ils remarquent outre cela une cruauté toute particuliere contre Aïthale, à qui l'on caſſa tous les os, & l'on diſloqua toutes les jointures. 'Cinq jours aprés on fit encore ſouffrir aux [trois] Saints durant trois heures un nouveau ſupplice avec des cordes dont on leur lia le milieu du corps & les principaux membres, & que l'on ſerra ſi fort avec des baſtons, que ceux meſmes qui en eſtoient eloignez entendoient le bruit de leurs os qui ſe briſoient. 'Ils demeurerent enſuite fort long-temps en priſon. 'Leurs actes diſent trois 'ans, durant leſquels ils ſouffrirent tout ce qu'on peut s'imaginer, y ayant

Note * &c. Boll.g.3.b.c. Soz.p.461.b. p.461.b|Boll.g. § 6.12. Boll.g.3.§4.c. g.4.b.c. d e. Soz.p.461.c. 3 ſeq. Boll p.1 5|g.4.c. f.

défenſe ſur peine de la vie de leur donner le moindre ſoulagement ; de ſorte qu'ils ne recevoient meſme de nourriture que celle que les autres priſonniers leur pouvoient donner en cachette.

[Il ſemble ſelon les actes des Saints, qu'ils ſoient toujours demeurez à Arbelle, où ils avoient d'abord eſté preſentez à Adrac: & neanmoins les meſmes actes aprés avoir parlé de leur priſon de trois ans, portent qu'ils eſtoient alors en un lieu appellé Bithmade qui paroiſt avoir eſté fort eloigné d'Arbelle. [Ainſi il faut dire qu'ils y avoient eſté transferez durant ces trois ans.] Sapor eſtant venu en ce lieu de Bithmade, Ardaſabor le Prince de tous les Mages de Perſe, luy parla des Saints, & en receut pouvoir de les traiter comme il luy plairoit, en cas qu'ils refuſaſſent d'adorer le ſoleil. On leur fit ſavoir cette ſentence, à quoy n'ayant point fait d'autre réponſe, ſinon que JESUS CHRIST eſtoit leur Dieu, & non le ſoleil, on les tourmenta ſans aucune miſericorde. On les preſenta à Ardaſabor, à qui Acepſime ayant répondu avec une conſtance digne de luy, il fut tellement battu à coups de nerfs de bœuf, qu'il rendit la vie au milieu des tourmens & de cette flagellation cruelle, le dixieme jour d'octobre, [en l'an 349 au pluſtoſt ſelon noſtre ſuite.]

g 1.e. g.4.f. g.6.b. g.4.f|Soz.p.461. c. Boll.g § 15-17. § 18|Soz.p.461. c. a Boll. § 20.

On jetta ſon corps dans la place publique, & on y mit des gardes pour empeſcher que les Chrétiens ne l'enlevaſſent pour l'enterrer : mais trois jours aprés, quelques Armeniens qui eſtoient en oſtage en Perſe, l'emporterent ſecrettement, & l'inhumerent. Les actes diſent que les gardes eſtant occupez à cauſe [de l'entrée] de la fille du Roy d'Armenie, qui avoit eſté donnée au Roy de Perſe en oſtage de la paix, les Chrétiens [ou Perſes ou Armeniens] eurent le loiſir de l'enlever. [Arſace paroiſt avoir toujours eſté Roy d'Armenie durant le regne de Conſtance, & avoir toujours eſté allié des Romains durant la guerre qu'ils avoient avec les Perſes : de ſorte qu'il eſt difficile de voir quand il a pu traiter avec les Perſes, ſi ce n'eſt lorſque Jovien eut fait la paix avec eux en l'an 363. En ce cas il faudra differer juſque là le martyre de S. Acepſime, & y continuer par conſequent la perſecution, quoique Sapor ait paru plus doux envers les Chrétiens en 359. Mais on ſçait que les perſecutions ſont tantoſt plus violentes, & tantoſt moins. Et nous avons aſſez d'autres preuves que celle de Sapor n'a ceſſé qu'en l'an 379 avec ſa vie.] V. s. Simeon de Perſe § 9.

§ 19. Soz.l.2.c.13.p. 461.c. Boll. § 19. Soz.p.461.d.

Les autres martyrs furent fouettez auſſi cruellement que l'avoit eſté Saint Acepſime ; & eſtant neanmoins rechapez comme par

miracle, ils furent encore remis en priſon. 'Joſeph fut meſme laiſſé quelque temps pour mort. 'Aïthale fut tellement étendu dans le ſupplice, que ſes bras en furent arrachez des epaules,[ne tenant plus qu'à quelques nerfs,] & il portoit ſes mains penduës toutes mortes,en ſorte qu'il falloit que d'autres luy donnaſſent à manger. Boll.g.5.c. Soz.p.461.d.

[Sozomene ne pouſſe pas plus loin l'hiſtoire de ces Saints, & ne dit point ce qu'ils devinrent depuis; mais nous l'apprenons de leurs actes,] 'dans leſquels nous liſons que Joſeph & Aïthale furent menez, ou plutoſt portez comme des corps morts à Arbelle par l'ordre d'un officier nommé Adeſquegar, ſur qui Ardaſabor s'eſtoit dechargé de leur derniere execution. 'Ils y furent enfermez"dans un cachot, avec ordre de ne leur laiſſer recevoir aucun ſecours. Mais une dame chrétienne obtint des gardes à force d'argent de les faire porter chez elle, où elle n'epargna rien,durant une nuit qu'elle les eut, pour adoucir leurs douleurs extremes,& guerir leurs plaies. Boll.g.6.h. c.d. &c.

'Six mois aprés, un nommé Nazeroth ſucceda à Adeſquegar; & le Roy luy donna ordre, diſent les actes, de contraindre les Chrétiens à lapider les martyrs. 'Ce nouveau juge eſtant arrivé à Arbelle, & ne pouvant ſupporter la reſiſtance libre & genereuſe de Joſeph, 'le fit pendre par les piez, & fouetter en cet état avec une telle cruauté que le peuple en murmuroit. Quelques Mages voulurent luy perſuader comme par amitié de ſacrifier en ſecret, s'il avoit honte de le faire publiquement; mais il rejetta bien loin ces faux amis, & les appella tout haut des ouvriers d'iniquité. d. e. f.

'Et enfin le juge"étonné de ſa conſtance & de la ſageſſe de ſes réponſes,le fit reporter en priſon. &c. g.7.a.b.c.

'Ayant enſuite fait"fouetter Aïthale ſans le pouvoir vaincre, il fit tourmenter un Manichéen,qui cedant bien-toſt à la douleur du fouet, prononça anatheme à Manichée & à tous ſes dogmes, & tua une fourmi qu'on luy apporta: de quoy Aïthale le railla agreablement, & l'accuſa d'eſtre homicide de ſon Dieu. Mais il remercia fort ſerieuſement le vray Dieu, de l'avoir revétu de ſa force pour ne pas tomber dans la meſme laſcheté. Il fut"fouetté de nouveau avec des branches de grenadier pleines de pointes, '& jetté au ſortir de là comme mort. Un Mage touché de quelque reſte d'humanité, ayant jetté un manteau ſur ſon corps qui eſtoit tout nud, le juge le fit auſſi-toſt fouetter luy meſme: & Aïthale eſtant revenu à luy,fut remis en priſon. &c. d. e.

'Quelque temps aprés, Sabore [ou Sapor] un des grands offi- e.f.

ciers du royaume, vint en un village voiſin nommé Macellaire: Nazeroth luy remit le jugement des martyrs: Sabore voulut les faire encore fouetter. Voyant neanmoins la peine que tout le monde en témoignoit, il taſcha de les obliger à gouſter du ſang des ſacrifices, ou du bouillon [où la viande des victimes avoit eſté cuite,] ou enfin de la viande pure [& non immolée:] Mais les Saints qui connoiſſoient ſes fineſſes, ne voulurent rien prendre
g 8. a. dutout. 'Il prononça donc la ſentence par laquelle il condannoit les deux SS. Joſeph & Aithale à eſtre lapidez par les Chrétiens. On fit neanmoins venir encore une fois Joſeph à l'audience; où ce Saint fit ſigne au juge comme s'il luy euſt voulu dire quelque choſe à l'oreille. Le juge s'approcha; & alors le Saint luy cracha au viſage en luy reprochant ſa cruauté. Ainſi le juge s'en retourna couvert de confuſion, & raillé par tous ceux qui eſtoient preſens. [Cette action eſt certainement extraordinaire, mais ce tigre la meritoit.]

a. 'On fit enſuite une foſſe où l'on mit le Saint juſques à la moitié
b. du corps, les mains liées derriere le dos; '& les payens ayant pris beaucoup de Chrétiens, ils les contraignoient en les frapant de tuer le Saint à coups de pierres. [C'eſtoit une invention digne du diable, qui voyant que le meurtre de tant de Chrétiens avoit fait horreur aux payens meſmes, s'efforçoit de les rendre homicides de leurs freres s'il ne les pouvoit rendre idolatres, & de diminuer la gloire & la joie que l'Egliſe recevoit des couronnes des martyrs, en les luy faiſant acheter par le crime de ſes enfans.

Mais Dieu ſe jouoit quelquefois de ſa malice, & faiſoit remporter des trophées à ceux qu'il vouloit faire tomber dans le
b. precipice. C'eſt ce qui arriva en cette rencontre.] 'Car entre les autres Chrétiens qu'on avoit pris pour faire cette execution, il y avoit une ſainte vierge nommée Iſdandul, à qui les payens ayant *ipsa.* commandé de jetter des pierres à Saint Joſeph, elle leur dit qu'il eſtoit étrange & inoui qu'on vouluſt obliger une femme à porter ſa main contre des Saints, & leur reprocha qu'au lieu d'aller combatre les ennemis de l'Etat, ils tournoient les armes contre les ſujets du Roy, & rempliſſoient de ſang & de meurtres des provinces tres paiſibles. On luy voulut donner un grand baſton, au bout duquel il y avoit un poinçon, afin qu'elle en piquaſt le martyr: mais elle proteſta qu'elle l'enfonceroit plutoſt dans ſon cœur que d'en toucher ſeulement le corps du Saint. Un courage ſi peu attendu ſurprit les payens, & ſa conſtance fut plus forte que leur cruauté.

[Les

[Les autres Chrétiens n'ayant pas eu ce ſemble la meſme generoſité,] le Saint ſe trouva accablé d'un ſi grand nombre de b.
pierres, qu'on ne luy voyoit plus que la teſte. Mais comme elle remuoit encore, un des ſergents acheva de la luy caſſer d'un grand coup de pierre, & donna à ſon ame la liberté d'aller jouir pleinement de J. C. Son corps fut conſervé durant trois jours par des gardes : mais le quatrieme il ſurvint un grand tremblement de terre accompagné d'un tonnerre, qui reduiſit en cendres & les gardes & les pierres meſmes ; & le corps du Saint ne parut plus depuis.

S. Aïthale ayant eſté amené à un lieu nommé Patrie, il y fut d.e.
lapidé de la meſme maniere au mois de juin. Son corps fut enterré ſecrettement par des moines de ce lieu. Il parut long-temps une grande lumiere au lieu où il avoit ſouffert, & il y naquit un myrte qui gueriſſoit de toutes ſortes de maladies, juſqu'à ce que des payens l'arracherent cinq ans aprés. Voilà ce que porte l'hiſtoire de ces Martyrs, [qui peuvent avoir ſouffert en 350, ou ſeulement en 364.]

L'Egliſe latine en honore la memoire avec celle de Saint 22.apr.p.19.
Acepſime le 22 d'avril, depuis le IX. ſiecle, & met avec eux au rang des Martyrs le Preſtre Jacque qui voulut ſuivre S. Acepſime ſon Eveſque, & les Diacres Azadan & Abdieſus. L'Egliſe greque Men.p.40|Ugh. t 6.p 1122.
honore ſeulement S. Acepſime, S. Joſeph, & S. Aïthale enſemble le 3 de novembre, & les met les premiers dans l'office de ce jour. Mais le 14 d'avril, ſelon le menologe de Baſile, ou le 10 ſelon les Boll.1.apr. g p. 6.d|Men.p.83. 84.
Ménées, elle honore S. Jacque Preſtre & S. Aza Diacre martyrizez dans la perſecution de Sapor. [Et il y a tout lieu de croire que ce ſont les compagnons de S. Acepſime,] puiſqu'ils ſouffrirent ſous Acoſcargan Prince des Mages, [qui peut bien eſtre celui que les actes de S. Acepſime appellent Adeſquegar,] & les Mé- Men.nov. p.40.
nées Andracoſcar. Les Grecs diſent donc que ces deux Saints apr.p.84|Boll.1. apr.g.6.d.e.
ayant eſté pris lorſqu'ils preſchoient l'Evangile ; [ce qui ſe peut raporter particulierement au dernier,] ils furent mis dans une priſon, où on leur fit ſouffrir la faim durant pluſieurs jours. Le Mage qui eſtoit leur juge, les ayant fait venir enſuite devant ſon tribunal, & voyant qu'ils eſtoient invincibles dans la foy de J.C, leur fit jetter dans le nez de la moutarde avec du vinaigre. Ils paſſerent la nuit ſuivante pendus tout nuds à des gibets, expoſez au plus grand froid ; & le matin avant que de les detacher, on les fouetta avec des verges. On les remena de là en priſon ; & comme leur foy eſtoit toujours victorieuſe, on leur trancha enfin la teſte.

On remarque que l'executeur ayant eſté laver ſon épée dans un étang, l'eau de l'étang ſe changea en ſang, & aprés qu'elle eut ainſi duré quelque temps, elle ſe ſecha tout à fait. [Nous avons cru pouvoir raporter ces particularitez, parcequ'elles nous ont paru venir d'un bon original.]

S. SPIRIDION, EVESQUE DE TRIMYTHONTE EN CYPRE, ET CONFESSEUR.

Socr.l.1.c.8.p. 20.a.

SAINT SPIRIDION, ou Spyridon comme les Grecs le nomment, fut l'un des plus illuſtres Prelats qui aſſiſterent au grand Concile de Nicée. Et Rufin ſemble meſme luy donner un rang eminent audeſſus de tous les autres. [a] Sa vie a eſté écrite par S. Triphylle ſon diſciple, comme on l'apprend, dit Suidas, d'une vie, [ſoit de S. Spiridion meſme, ſoit de S. Triphylle,] écrite en vers iambes; & cette piece eſt à rechercher, ajoute Suidas, parcequ'elle eſt fort utile.

Ruf.l.10.c.5.p. 160.2.

[a] Suid.t.p.947. 948.

All.de Sim.p. 127.

[Quoy qu'il en ſoit de cela, nous n'avons point aujourd'hui d'autre vie de S. Spiridion que celle qui eſt dans Surius,] compoſée par Metaphraſte. [b] Elle eſt écrite avant Nicephore, qui en raporte quelques endroits. [Il y a en effet des choſes aſſez belles, & qui peuvent eſtre tirées ſoit de Triphylle, ſoit de quelque autre ancien auteur. Mais elles ſont mélées parmi d'autres "ou qui ſont certainement fauſſes, ou qui ont peu d'apparence de verité. Il y manque auſſi une partie des choſes raportées par les plus anciens auteurs, & les autres y ſont ſouvent alterées. C'eſt pourquoi, comme ce qu'il peut y avoir de meilleur dans cette vie eſt toujours fort peu aſſuré, ne venant que de Metaphraſte, nous avons mieux aimé ne nous en point ſervir dutout, & nous contenter de ce que Rufin & Sozomene nous ont appris de S. Spiridion: ce qui ſuffira pour le faire paroiſtre l'un des plus grands Prelats de

[b] Nicphr.l.8.c.42. p.628-631.

Note 1.

ſon ſiecle. Le témoignage de Rufin eſt d'autant plus conſiderable en ceci,] qu'il ne dit que ce qu'il avoit appris de ceux qui avoient vu le Saint; & Socrate qui raporte les meſmes choſes que luy, témoigne qu'outre qu'il les avoit tirées de ſon hiſtoire, elles luy avoient eſté confirmées par pluſieurs perſonnes de Cypre. Ruf.p.160.2. Socr.l.1.c.12. p.41.c.

Note 2. Rufin met ce grand Saint au rang des Prophetes. Il ſemble dire auſſi qu'il eſtoit du nombre des ſaints Confeſſeurs à qui Maximien [Galere] avoit fait crever l'œil droit, & bruler le jarret gauche avant que de les envoyer travailler aux mines. Uſuard & les autres martyrologes latins l'ont pris de la ſorte. Ruf.p.160.2.

παῖδας ἐκ. Il demeuroit à la campagne avec une femme qu'il avoit epouſée, & dont il avoit eu pluſieurs enfans, s'il faut s'arreſter à l'expreſſion de Sozomene. Mais au moins il avoit une fille nommée Irene qui le ſervoit, & qui demeura vierge juſques à la mort, ſe rendant imitatrice de ſa vertu. Il eſtoit berger: [a] mais un état qui ſembloit ſi vil, ne diminuoit rien de l'eminence de ſa vertu; [b] & il fut eſtimé digne d'eſtre le paſteur des hommes. [c] Ainſi il fut fait Eveſque de Trimythonte qui eſt une ville de Cypre, [ſur la coſte orientale de l'iſle, & tout auprés de Salamine qui en eſtoit alors la capitale.] Soz.l.1.c.11.p. 415.b. c[Ruf.p.160.2. Socr.p.41.2. p.40.c[Ruf.p. 160.2. a Soz.p.415.b. b Socr.p.40.c. c c[Soz.p.415.2.

Il eut aſſez d'humilité pour ne point quitter en cet état meſme le ſoin de ſes premieres brebis, & il prenoit encore la peine de les mener paiſtre luy meſme. [d] Des voleurs eſtant venus la nuit à ſa bergerie pour luy en enlever quelques unes, ſe trouverent liez par une main inviſible, qui les arreſta juſqu'au lendemain. Ainſi lorſque le Saint vint pour mener ſon troupeau aux champs, il les trouva en cet état. Il leur en demanda la cauſe: ils la luy avouerent; & il les delia auſſi-toſt par ſa parole & par ſes prieres, comme il les avoit liez auparavant par ſes merites. Mais afin, leur dit-il agreablement, qu'ils n'euſſent pas pris inutilement la peine de veiller ſi long-temps, il leur donna un mouton, en les avertiſſant qu'ils euſſent mieux fait de le luy demander que de le vouloir voler. Car il ne vouloit pas que perſonne ſortiſt mecontent d'avec luy, & il taſchoit par cette bonté de leur faire changer de vie. Ruf.p.160.2| Socr.p.40.b| Cotel.g.t.1.p. 689. d Ruf.p.160.1| Soz.p.415.b.c| Socr.p.40.41. Soz.p.415.c.

[Il montroit la meſme douceur & le meſme deſintereſſement en toute autre choſe.] Il diviſoit tout ſon revenu en deux parties, dont il donnoit l'une aux pauvres, & l'autre eſtoit pour preſter à ceux qui en avoient beſoin. Il ne donnoit rien de ſes mains à ceux qui luy venoient emprunter de l'argent; mais il p.416

leur montroit le cofre où eſtoit ce qu'il en avoit, & leur diſoit d'y prendre eux meſmes ce qui leur eſtoit neceſſaire. Il faiſoit la meſme choſe lorſqu'ils le luy venoient raporter. Une perſonne crut pouvoir abuſer de cette ſimplicité, & raportant au Saint quelque argent qu'il en avoit emprunté, il fit ſemblant de le remettre dans le cofre, mais le remporta. Dieu ne permit pas que ſon infidelité demeuraſt long-temps cachée. Il eut beſoin peu de temps aprés de recourir de nouveau à la liberalité du Saint, qu'il trouva preſt à le ſecourir. Mais luy ayant dit de prendre de l'argent dans ſon cofre, il le trouva vide, & le vint dire au Saint, qui luy répondit en ces termes : Il eſt bien étrange que vous ſeul « n'ayez pas trouvé ici ce qui vous eſtoit neceſſaire. Prenez donc « garde ſi vous n'avez point manqué à remettre ce que vous y avez « pris une autre fois : Car ſi cela n'eſt pas, vous ne manquerez « point d'y trouver ce qu'il vous faut: Je vous en aſſure, & vous « n'avez qu'à y retourner. Ainſi cet homme ſe voyant convaincu, « luy avoua auſſi-toſt ſa faute. Metaphraſte raconte une autre hiſtoire ſur le meſme ſujet, qui eſt aſſez agreable.

Sur. 12. dec. p. 237. ſ 26.

[Mais il ne faut pas oublier celle que raporte Sozomene, qui fait voir & la maniere auſtere dont ce Saint vivoit avec ſa famille, & la charité qu'il avoit pour le prochain. Il avoit accoutumé durant le Careſme, luy & toute ſa maiſon, de ne manger qu'en de certains jours, & de paſſer à jeun tous les autres. Un étranger l'eſtant venu voir durant ce ſaint temps, fort las & fort fatigué du chemin, il dit à ſa fille [Irene] de luy laver les piez, & de luy donner à manger. Cette ſainte vierge luy dit qu'il n'y avoit dans la maiſon ni pain, ni farine; (car on n'y en avoit que faire à cauſe du jeûne,) mais ſeulement un peu de lard. Il ſe mit en oraiſon, & ayant prié Dieu de le diſpenſer [de la diſcipline de l'Egliſe,] il dit à ſa fille de faire cuire ce lard. Elle obeït; & quand il fut preſt, il fit aſſeoir ſon hoſte avec luy, commença le premier à manger, & l'exhorta d'en faire autant. L'hoſte le refuſa, en diſant qu'il eſtoit Chrétien. Mais c'eſt pour cela, luy dit le Saint, que vous « n'en devez faire aucune difficulté, puiſque toutes choſes ſont pu- « res pour ceux qui ſont purs. «

Soz. l. 8. c. 11. p. 427.

συγγνώμην αἰτήσας

[Cette hiſtoire eſt admirable, pour faire voir d'une part que l'abſtinence de la chair durant le jeûne du Careſme, eſtoit une diſcipline publique & indiſpenſable de l'Egliſe dés le commencement du IV. ſiecle; & de l'autre, que les coutumes ſacrées de l'Egliſe ſont bien eloignées des ſuperſtitions Judaïques, & que n'eſtant toutes que pour l'utilité de ceux qui les pratiquent, les

loix les plus inviolables ne ſont plus des loix quand elles ſont contraires à cette utilité, eſtant toutes ſoumiſes à la charité, qui eſt la ſeule qu'on puiſſe appeller proprement la loy inviolable & indiſpenſable de l'Egliſe. Mais il faut mettre une grande difference entre les diſpenſes que la cupidité demande, & celles que la charité exige.]

'Le meſme Eſprit de Dieu qui luy donnoit cette douceur & cette condeſcendance pour ſes freres, luy inſpiroit en meſme temps un zele exact & genereux pour les moindres choſes de l'Egliſe. Il le témoigna dans une aſſemblée des Eveſques de Cypre; où il ſe trouvoit avec Triphylle Eveſque de Ledres, 'ville de Cypre, autrement appellée Luteon. [a]Ce Prelat avoit paſſé beaucoup de temps à Beryte où il étudioit la juriſprudence; mais il avoit de plus tant d'eloquence, 'qu'il ſurpaſſoit en ce point tous ceux de ſon temps, c'eſt à dire du regne de Conſtance, ſous lequel il ſe rendit tres celebre. S. Jerome dit qu'il avoit lu les commentaires de Saint Spiridion ſur le Cantique des Cantiques, & qu'on luy attribuoit beaucoup d'autres ouvrages. Il loüe ſes écrits comme remplis des beautez des lettres humaines, auſſi-bien que des lumieres des Ecritures divines.

p.416.a. Hier.v.ill.c.93. p.296.d. a Soz.p.416.b. Hier.ut ſup. ep 84.p.328.b.

Cet Eveſque ſe trouvant donc à l'aſſemblée dont nous parlons, & ayant receu la charge d'inſtruire le peuple; comme il voulut citer un endroit de l'Evangile où J. C. dit à un malade de porter ſon lit & de marcher, au lieu d'un "mot populaire qui eſtoit dans le texte, il en mit "un autre plus elegant. Spiridion ne put ſouffrir cette delicateſſe. Il luy demanda s'il eſtoit meilleur que l'Evangeliſte, pour avoir honte d'uſer de ſes expreſſions. 'Et en meſme temps il ſe leva de ſa chaire à la vuë de tout le monde, donnant cette leçon d'humilité à celui qui s'enfloit dans la vaine eſtime de ſa ſcience. Car cette action eſtoit ſoûtenuë par le reſpect univerſel qu'on avoit pour luy, & par la reputation que ſes grandes actions luy avoient acquiſe: d'ailleurs, il eſtoit plus ancien d'âge & d'ordination que Triphylle, & meſme il eſtoit ſon maiſtre & ſon conducteur, ſelon Suidas. 'Les actes du Saint le diſent auſſi, & ils ajoutent que par les divers avis qu'il luy donna pour le corriger de ſes defauts, meſme depuis que Triphylle fut Eveſque, il le porta à une vertu ſi eminente, qu'elle le rendit digne d'eſtre un vaſe d'election, & de recevoir de Dieu une infinité de faveurs.

Soz.l.1.c.11 p. 416.d.

κράβαττον. ἐνίμποδα.

p.417.a. Suid.v.p.947.f. Sur.12.dec.p. 236.§ 20.

Note 3. 'En effet, le martyrologe Romain "& quelques autres Latins des derniers temps, l'honorent au nombre des Saints le treizieme de juin. 'Les actes de Saint Spiridion diſent qu'il n'eſtoit pas encore

Bar.13.jun.f. Sur.§ 20.

Eveſque au commencement du regne de Conſtance, & qu'il eſtoit
f 30 Bar. 3 jun. f. encore jeune. 'Mais je ne ſçay pas pourquoi ils le font Eveſque
a Ath. ap. 2. p. 768. c. de Callinique. [a]On trouve un Triphelle entre les Eveſques de
Suid. p. 947. 948. Cypre qui ont ſigné le Concile de Sardique, [vers l'an 349. Nous avons déja dit] que l'on cite de luy une hiſtoire de la vie & des miracles de S. Spiridion en vers iambiques.

[L'amour que S. Spiridion avoit pour l'Egliſe, le porta à faire le voyage de Nicée afin d'y foudroyer l'impieté Arienne, comme
Bar. 325. f 48. nous l'avons déja dit par avance.]'Quelques uns veulent que ce ſoit luy qui y confondit publiquement, & qui y convertit par une V. le Conciſimple expoſition de la foy Chrétienne, un philoſophe payen le de Nicée que les plus habiles Prelats ne pouvoient convaincre par les meilleures raiſons [Mais on a vu dans l'hiſtoire du Concile, que ce ſentiment qui d'abord a beaucoup d'apparence de verité, eſt trop fortement refuté par le ſilence de Rufin, pour s'y arreſter.] f 18.

Sur. 12. dec. p. 235. f 16. 'Ce fut, ſelon ſes actes, durant le temps qu'il eſtoit à Nicée, que ſa fille Irene alla recevoir de Dieu la recompenſe de ſes travaux,
Ruf p. 160. 161 Soz. p. 415. 416. Socr. l. 1. c. 12. p. 41 Cotel. g. t. 1. p 690. '& du ſervice qu'elle avoit rendu à ſon pere. Elle avoit receu quelque temps auparavant, un depoſt fort conſiderable d'un homme de ſes amis, & pour le garder plus ſurement elle l'avoit mis en terre. Quand elle fut morte, celui qui le luy avoit confié le vint demander à S. Spiridion qui n'avoit rien ſçeu de cela. Il le chercha neanmoins par toute la maiſon, ſans le trouver. L'autre perſiſtoit toujours à redemander ſon depoſt, le preſſant avec de grands cris de le luy rendre, & témoignoit meſme eſtre prés de ſe deſeſperer ſi on ne le luy trouvoit. Alors le Saint touché de ſon affliction, s'en va au ſepulcre de ſa fille, l'appelle par ſon nom; & comme elle luy eut répondu pour ſavoir ce qu'il vouloit, il luy demanda où elle avoit mis le depoſt. Elle luy en marqua l'endroit, & l'aſſura qu'il l'y trouveroit caché dans la terre. En effet, eſtant retourné chez luy, il trouva le depoſt au lieu que ſa fille avoit marqué, & le rendit à celui à qui il appartenoit.

Ruf. l. 10. c. 5. p. 161. 1. 'On raporte, ajoute Rufin, beaucoup d'autres actions merveilleuſes de ce Saint, leſquelles ſont dans la bouche de tout le
Soz. l. 1. c. 11. p. 415. d. monde. 'Sozomene qui en ajoute pluſieurs au recit de Rufin, dit auſſi que ceux de Cypre en ſavoient ſans doute beaucoup davantage, & il aſſure que la reputation qu'il avoit encore de ſon temps, c'eſt à dire au milieu du V. ſiecle, ſuffiſoit ſeule pour faire l'eloge
Suid. p. 947. Menæa, dec. p. 196. de ſa vertu. 'Suidas, & les Grecs dans leurs Ménées luy donnent le titre de Thaumaturge.

Ath. ap. 2. p. 768. c. 'Son nom eſt mis par S. Athanaſe entre les Eveſques de Cypre

qui avoient atteſté par leurs ſignatures l'innocence de cet illuſtre Pere de la foy orthodoxe, reconnuë & declarée par le Concile de Sardique. [a]Cela ne ſe fit que l'an 349, mais rien ne nous empeſche de croire que S. Spiridion a vécu juſqu'à ce temps là; [b]& Baronius ne fait nulle difficulté de dire comme une choſe non conteſtée, que c'eſt luy qui eſt marqué dans ces ſouſcriptions. [c]Puiſque Rufin qui vint en Orient ſur la fin du IV ſiecle, dit qu'il l'avoit connu par le moyen de ceux qui l'avoient vu, [d]il eſt aiſé de croire qu'il a vécu juſques au milieu du meſme ſiecle.]

V. S. Athanaſe § 62.

Bar. 347 § 11 & 14. dec. e.

Ruf. p. 160 2.

1. [1]Les Latins en font la feſte le 14 de decembre depuis le IX. ſiecle, [2]& les Grecs le douzieme, [a]quoique ſelon ſes actes, il ſoit mort au commencement de la moiſſon, à laquelle ils diſent qu'il travailloit encore. [b]Les Grecs en font leur principal office, & en quelques endroits avec vigile & d'autres marques d'une ſolennité extraordinaire. [c]Ils en faiſoient la feſte à Conſtantinople dans l'egliſe de S. Pierre, qui eſtoit auprés de S.te Sophie. [1]Ils mettent ſon image dans leurs Ménées. Theopompe eſtoit Eveſque de Trimythonte en l'an 381, auquel il aſſiſta au ſecond Concile oecumenique.

Menæa, p. 190. Ugh. t. 6. p. 1157 a Sur. 12 dec. p. 240. 36 37. b Men. dec. p. 190. c p. 198. 1 p. 202. Conc. t. 2. p. 956. d.

SAINT MAXIMIN,

EVESQUE DE TREVES.

[1]SAINT MAXIMIN ſe peut dire le premier Eveſque qui fuſt de ſon temps dans les Gaules, & le plus illuſtre Prelat qu'ait eu jamais l'Egliſe de Treves. [2]Nous en avons deux vies, l'une compoſée au pluſtoſt ſous le regne de Pepin, [vers le milieu du VIII. ſiecle,] l'autre écrite en l'an 839, [d]& adreſſée à Valdon par un nommé Loup, [e]que Voſſius & M.r Baluze croient eſtre le celebre Loup Servat Abbé de Ferrieres. [f]D'autres veulent que ce ſoit un Eveſque de Chaſlons celebre dans ce temps là. [1]Quel qu'il ſoit, le temps où a vécu tant cet auteur, que celui qui avoit écrit avant luy, & les mauvais memoires qu'ils ont ſuivis l'un & l'autre, [2]ne nous permettent

Boll. 29. may, p. 22. c.

Sur. 29. may, p. 325. § 15. d p. 323. § 1. e Voſſ. hiſt. lat. l. 2. c. 35 p. 316. 317 | Lup. n. p. 480. f Boll. 29 may, p. 20. § 3.

Note 1.

1. Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

pas de nous y arreſter beaucoup. Ce que nous en pouvons tirer,
Sur.29. may,p. 323. § 2. ſans neanmoins pretendre l'aſſurer,]c'eſt que Saint Maximin
a Lup.p.482. eſtoit d'une race illuſtre à Poitiers, [a]ou plutoſt dans le dioceſe.
Car la tradition du pays eſt qu'il naquit à Sillé village prés de
Loudun, dont l'egliſe paroiciale eſt encore dediée ſous ſon nom.
p.276. 'Il eſtoit frere de Saint Maxence qui fut Eveſque de Poitiers
Boll. 13. jan. p. 782. § 2. 'avant Saint Hilaire. [b]On pretend qu'il fut attiré à Treves par la
b Sur. t. 323. § 2. ſainteté & la reputation de S. Agrice ou Agrece qui en"eſtoit V. les Donatiſtes § 20.
alors Eveſque, [en l'an 314:]qu'aprés avoir eſté elevé quelque
temps ſous ſa diſcipline, il fut fait Clerc, & luy ſucceda enfin,
§ 3. ſelon que Dieu l'avoit predit par divers miracles; '& que ſon ele-
ction ſe fit par le ſuffrage unanime du peuple & des Eveſques
5. p. 324. voiſins.'Il releva ſon epiſcopat tant par ſa pieté que par ſes mira-
Gr. T. h Fr. l. c. 37. p. 28. cles,'& ſelon les termes de S. Gregoire de Tours, il fut puiſſant
en toute ſainteté.

[On croit generalement qu'il eſtoit déja Eveſque au commen-
Boll. 29. may, p. 232. cement de l'an 336:]'& ſa vie place ſon ordination en la 24e année
c c. 22. 2. de Conſtantin, ['c'eſt à dire en 329 ou 330.]Mais au moins il Note 2.
ſemble qu'il la faut mettre au pluſtard le 13 aouſt 332 ["Lorſque V S. Athanaſe note 32.
Saint Athanaſe fut banni à Treves en l'an 336,]il y fut receu avec
beaucoup d'honneur [par Conſtantin le jeune alors Ceſar, &]
par Maximin Eveſque du lieu, qui eſtoit alors celebre dans
l'Egliſe, comme on le lit dans la chronique de S. Jerome, quoi-
qu'en un autre temps, [auquel il ne paroiſt pas que cela ſe puiſſe
raporter. Dieu le donna donc alors à S. Athanaſe pour le conſoler
dans ſon exil, & depuis pour l'imiter dans la défenſe de la foy.
Car comme la ville de Treves eſtoit alors le ſejour ordinaire des
Princes quand ils reſidoient dans les Gaules, ce qui donnoit à ſes
Eveſques une autorité eminente audeſſus des autres de la meſme
nation; S. Maximin ſe ſervit avantageuſement de cette autorité]
Hil. fr. 2. p. 26. 'pour rejetter"& les deputez & les erreurs des Euſebiens, & pour V. les Ariens § 36.
faire rétablir ceux qu'ils avoient chaſſez pour la foy. On le mar-
que entre autres non ſeulement de Saint Athanaſe, mais encore
de"S. Paul de Conſtantinople. [Ce fut pour cela qu'il vint l'an Ibid. § 29.
347 au Concile de Sardique, à la convocation duquel il avoit eu
beaucoup de part. Ce qui luy fut encore plus glorieux,"c'eſt que Ibid. § 40.
ſon zele luy fit meriter les excommunications & les anathemes
des Euſebiens. Il avoit preſidé l'année precedente"au Concile Ib. note 37.
de Cologne, ſi les actes que nous en avons ne ſont pas une piece
ſuppoſée Ce n'eſt donc point par une ſimple reconnoiſſance, mais
Ath. in Ar, or. 1. p. 29. c, d. par une ſincere perſuaſion de ſon merite,]que S. Athanaſe le met

au

au nombre des hommes apoſtoliques de ſon temps, dont la foy eſtoit à l'epreuve & de l'erreur & de la foibleſſe.

[S. Paulin ſon ſucceſſeur, relevé audeſſus de luy par le banniſſement que les Ariens luy firent ſouffrir, & qui luy acquit le titre de Confeſſeur, mais moins celebre pour le reſte,] 'gouvernoit déja en l'an 349; ["d'où nous apprenons que S. Maximin mourut au pluſtard en la meſme année: & ainſi ce ne peut pas eſtre] 'l'Eveſque Maxime deputé en Orient par Magnence l'an 350, 'comme quelques uns l'ont cru. [a]Sa vie raporte qu'ayant eſté en Poitou voir ſes parens, [peut-eſtre en revenant du Concile de Sardique, ſi l'on veut mettre ſa mort en 347,] il y mourut peu de temps aprés, & qu'il y fut enterré, 'ayant tenu, dit-on, le ſiege de Treves 17 ans & 30 jours, [b] depuis le 13 aouſt 332, "ſelon Bollandus juſqu'au 12 ſeptembre 349. [c]Car les martyrologes de ſon Egliſe, & d'autres enſuite, marquent "ſa mort le 12 de ſeptembre.

Note 3. V. la note 3. *depoſitio*.

'Il eſt neamoins principalement honoré par l'Egliſe le 29 de may auquel ſon nom ſe lit non ſeulement dans Bede, Florus, Uſuard, & les autres poſterieurs, 'mais encore dans les anciens martyrologes attribuez à Saint Jerome, lesquels ajoutent qu'il ſe fait beaucoup de gueriſons & d'autres miracles à ſon tombeau.

Beauvais.

[Quelques "Egliſes en font l'office ce jour là.] 'Mais on pretend que c'eſt le jour auquel ſon corps fut apporté à Treves, & non celui de ſa mort. 'Car on écrit que ceux de Treves allerent querir ſon corps en Poitou, & le raporterent en leur ville; & l'auteur de ſa premiere vie décrit fort amplement cette tranſlation, 'mais avec des circonſtances qui n'ont aucune apparence de verité, comme Loup auteur de la ſeconde l'a reconnu. On ajoute à cela divers miracles, qu'on aſſure avoir eſté faits tant ſur le chemin à Mouſon, à Yvois, & à Arlon, qu'à Treves meſme. 'Nous apprenons de S. Gregoire de Tours, qu'il fut enterré au fobourg de la ville, 'dans une cave, [d] & l'on y baſtit une egliſe, où Saint Nicet celebre entre les Eveſques de Treves, fut depuis enterré.

'C'eſt là que le Saint faiſoit voir par de frequens miracles, combien il eſtoit un puiſſant interceſſeur auprés de Dieu pour ſon peuple. 'Saint Gregoire de Tours en raporte deux, faits pour punir un Preſtre & un Archidiacre qui avoient fait de faux ſermens ſur ſon tombeau. 'Il preſerva auſſi la ville contre la peſte. [e]Sa vie raporte diverſes gueriſons tant de Charle Martel que de quelques autres. [f]On a encore un autre livre de ſes miracles, écrit en l'an 962, par Sigehard moine de l'abbaye de Saint Maximin. [g]Il y a d'abord quelques particularitez de la vie du Saint, qu'un

Ath. ap. 2. p. 775 d|ſol. p. 826. b.
ap. 1. p. 679. 2.
Bar. 350. § 28.
a Sur. 29. may, p. 324. § 6.
Boll. 29. may, p 222.
b p. 23. 2. c.
c p. 20. f.
e.
Florent. p. 557. 558.
Boll 29. may, p. 20. f.
p. 22.
Sur. 29. may, p. 374. § 7. 10.
Gr. T. gl. C. c 93. p. 511.
p. 511.
d c. 94. p. 512.
c. 93. p. 510.
p 510. 512.
v. Pac. c. 17. p. 1040.
e Sur. 29. may, p. 325. § 12-15 | Boll. 29. may, p. 23. 24.
f Boll. 29. may, p. 20. d | 25.
g p. 26.

auteur du neuvieme ſiecle n'eſt pas pour autoriſer beaucoup,

Sur.29.may,p. 325. § 11. 'Son corps fut oſté de la cave où il eſtoit auparavant, & tranſ-
a 19.jun.p.277. § 12. porté par Hidulphe[a] Eveſque de Treves en l'an 667, en un autre
[a]29 may,p.325. § 12. lieu,[b] c'eſt à dire en l'abbaye qui porte ſon nom, [& que l'on voit
encore aujourd'hui auprés de Treves au nord-eſt ſur le bord de
c Bult.l.1.c.4. § 32.p.66. la Moſelle.][c] Dés le temps de Dagobert on la faiſoit commencer
Boll.29.may,p. 32.b. ſous Conſtantin, & ſous Saint Agrice: Et cela ſe peut croire de
l'egliſe, mais non pas du monaſtere. 'Le corps de S. Maximin y
eſtoit dans un petit caveau derriere l'autel, lorſque les Normans
ruinerent cette egliſe en l'an 882, & on l'y trouva lorſqu'on la
voulut rebaſtir quelque temps aprés, perſonne, dit-on, ne ſachant
f. alors le lieu où il eſtoit inhumé. 'On aſſure qu'il y fut trouvé tout
entier, avec ſon étole & le Pallium qui eſtoient auſſi ſans aucune
p.33.b. corruption. 'On le conſerva pluſieurs années hors de terre, par
devotion, & afin qu'il fuſt, dit-on, la protection & la ſureté du
lieu dans les dangers qu'on avoit à craindre. Mais enfin le Saint
témoigna dans une viſion qu'il vouloit qu'on le remiſt en terre
e. comme les autres corps; '& pour luy obeïr, on le remit vers l'an
f. 920 dans le meſme tombeau dont on l'avoit tiré auparavant. 'On
l'en retira neanmoins le treizieme octobre 942, & on le mit avec
les corps de S. Agrece & de S. Nicet l'un de ſes ſucceſſeurs, ſous le
grand autel de l'egliſe qu'on avoit fait rebaſtir, & que l'on dedioit
p.34.f. le meſme jour. 'Ces corps furent mis dans une voute ſous l'autel,
où ils ont eſté conſervez lors meſme que l'egliſe & l'abbaye ont
p.35. eſté ruinées en 1674, à cauſe des guerres. 'On a depuis rétabli
cette abbaye.

p.35.d.e. 'On voit encore des egliſes de S. Maximin à Sens, où on croit
en avoir des reliques conſiderables, à Cologne, & à Beſançon.

[On met entre les diſciples de ce Saint, deux Preſtres honorez
publiquement par l'Egliſe, S. Caſtor & S. Lubence. Nous avons
13.feb.p.664. la vie du premier où il n'y a rien de mauvais,] 'mais elle n'eſt
écrite que pluſieurs ſiecles aprés ſa mort. Elle porte en abregé
que ce Saint eſtant encore jeune, vint trouver S. Maximin qui le
fit Diacre, & enſuite Preſtre. L'amour de la ſolitude luy ayant
fait quitter la ville, [lors peut-eſtre que S. Paulin eut eſté banni,]
il ſe retira à Caerden [ſur la Moſelle, beaucoup audeſſous de
Treves,] & il y mourut le 13 de fevrier, auquel on fait ſa feſte.
p.665. 'Son corps fut trouvé par l'Eveſque Weomade, [d] vers l'an 780,
d p.663. § 7. [e] & porté dans l'egliſe collegiale de Saint Paulin du meſme lieu,
e p.666. § 11. § 12-14. 'd'ou Hetti en transfera depuis une partie pour la mettre dans
une autre collegiale de ſon nom à Coblentz, le treizieme de

novembre, ſous Louis le Debonnaire, 'vers l'an 837. p.663.§ 8.

'Bollandus cite la vie de S. Lubence, que nous n'avons pas. Il le qualifie Preſtre. On fait ſa feſte le 13 d'octobre. Son corps a eſté porté à douze lieuës audelà du Rhein ſur la riviere de Lon[qui paſſe à Naſſau,] dans l'egliſe de Dietekirchen, chef d'un archidiaconé dependant de Treves, qui porte le nom de S. Lubence. p.662.§ 4|Ferr. P.401.

'Il en eſt parlé dans la vie de S. Maximin, qui le fait diſciple de S. Martin avant que de l'eſtre de S. Maximin. [a]Browerus veut que le lieu de ſa ſepulture ſoit celui que S. Maximin avoit commis à ſes ſoins pour y preſcher l'Evangile, '& qu'on nomme Coverne auprés de Coblentz. Lup.F p 282. 283. aBrov.L.4. § 70. P.235. Boll 29.may,p. 23.c.

'On donne encore pour diſciple à S. Maximin, Saint Quiriac Preſtre, 'marqué dans Raban & diverſes autres martyrologes le 6 de mars. [b]Bollandus en raporte diverſes choſes:[mais on n'y voit rien qui puiſſe paroiſtre un peu fondé.] [c] On pretend que les moines de l'abbaye de S. Maximin voyant que les miracles qui ſe faiſoient continuellement à ſon tombeau, troubloient le repos de leur ſolitude, firent tranſporter ſon corps à un lieu nommé Tebenne ſur la riviere de Sar. Brov.§ 72. Boll.6. mars,p. 424.425. bp 425.426|29. may,p.26. c 6.mars,p.42. § 5.

SAINT PAUL,

EVESQUE DE CONSTANTINOPLE,

ET MARTYR.

'SAINT PAUL eſtoit originaire de Theſſalonique.* Les Grecs diſent qu'il avoit eſté notaire [ou Secretaire]de S. Alexandre ſon predeceſſeur. Socr.l.2.c.16 p. 93.b.

V.S. Alex. de CP.note 3.

'On pretend qu'il aſſiſta à la depoſition de Saint Athanaſe,['qui ſe fit l'an 335 à Tyr,]& qu'il ſigna ſa condannation de ſa propre main: mais ce ſont les Ariens qui le pretendent.[Et il eſt meſme aſſez difficile de voir en quelle qualité il auroit aſſiſté au Concile de Tyr, n'eſtant point Eveſque. I eſt certain que s'il a fait cette faute, il l'a expiée par ce que les Ariens luy ont fait ſouffrir depuis.] Hil.fr.2.p.16.

'Il eſtoit encore aſſez jeune, lorſqu'il ſucceda dans le ſiege de Socr.l.2.c.6.p. 83.c.dSoz.l.3.c. 4 p.500.a.

* Menæa, 6. novemb. p. 88|Ughellus, t. 6. p.112.

Conſtantinople à S. Alexandre qui l'avoit fait [1] Preſtre : mais il avoit toute la prudence des perſonnes les plus âgées. Avec cela il eſtoit fort capable d'inſtruire le peuple, "propre pour le conduire à Dieu, & eſtimé de tout le monde pour la ſainteté de ſa vie C'eſt le témoignage que S. Alexandre luy rendit, 'ſelon les hiſtoriens, lorſqu'on luy demanda qui il jugeoit propre pour luy ſucceder ; & ainſi il le fit en quelque ſorte Eveſque par ſon ſuffrage.

1. ἀγαθὸν πρὸς θεόν. V. S. Alex. de CP.

Soz.l.3.c.4.p. 300.b.c. 'Les Ariens meſmes, ennemis de S. Paul, avouoient que Saint Alexandre avoit parlé de luy avantageuſement pour l'eloquence & la capacité dans les affaires. Surquoi Sozomene remarque qu'il demeure donc conſtant, par l'aveu des Ariens, que S. Paul eſtoit eloquent & fort capable d'inſtruire le peuple ; mais qu'il eſt ridicule de pretendre qu'il ait eſté fort habile pour les affaires du monde, & pour menager les Grands ; puiſqu'une perſonne qui auroit eu ces qualitez, ſurtout eſtant animé du peuple comme il eſtoit, ne ſeroit pas tombé dans l'etat où il s'eſt vu reduit par les intrigues & les cabales des Ariens. [Ce raiſonnement n'eſt pas tout à fait juſte, puiſque des perſonnes peuvent avoir toute la prudence & toute la capacité poſſible, & ne réuſſir point ſelon les hommes, ſoit par d'autres raiſons, ſoit parcequ'eſtant fort rare d'eſtre heureux en ce monde & en l'autre, Dieu par une faveur particuliere veut qu'ils ſoient accablé d'afflictions ſur la terre, afin que leur patience leur acquiere un poids eternel de gloire dans le ciel. Et c'eſt ce que nous verrons dans S. Paul.]

c.4.p.301.a] Socr.l.2.c 6.p. 84.a. 'S. Alexandre dont l'autorité avoit comme accablé ceux qui ſuivoient les dogmes d'Arius, eſtant mort[en l'an 336 vers la fin d'aouſt,] ces heretiques reprirent cœur, & ſe mirent en état de tenir teſte aux Catholiques, eſtant appuyez du credit qu'Euſebe de Nicomedie, & les autres de ce parti, avoient à la Cour de Conſtantin. De ſorte que l'Egliſe de Conſtantinople ſe trouva toute en diviſion & en trouble ſur l'election de ſon ſucceſſeur.

Socr.p.83.d. Les Catholiques vouloient S. Paul, & les Ariens Macedone, plus âgé que S Paul, mais qui n'avoit pas la meſme vertu, [& qui a enfin donné le nom à la ſecte des Macedoniens, ennemis de la

Soz.p.301.a] c.3.p.300.a] Socr.p.84.a. divinité du Saint Eſprit.] 'Le parti des Orthodoxes l'emporta pour cette fois ſur les Ariens ; "& S. Paul fut ſacré dans l'egliſe de la Paix,["qui eſtoit alors la cathedrale,] par les Eveſques qui ſe trouverent dans la ville. V. Conſtantin § 66.

[Ce fut ſous Conſtantin, & ſans doute dés le commencement de l'epiſcopat de S. Paul, ſi nous ne voulons le mettre auparavant,

1. Les Grecs veulent qu'il ne fuſt que Diacre *Menæa*, 6. *nov. p.* 88[*Ughellus*, *t.* 6. *p.* 1226.

qu'arriva ce que raporte Saint Athanaſe, 'que Macedone avoit formé quelque accuſation contre ce Saint. La fauſſeté en fut bien aiſée à reconnoiſtre, dit S. Athanaſe, puiſque Macedone qui l'avoit formée[l'abandonna luy meſme,] & communiqua avec S. Paul, ſervant ſous luy en qualité de Preſtre. [Ces dernieres paroles de S. Athanaſe ſont que nous avons peine à croire] que Macedone ne fuſt que Diacre à la mort de S. Alexandre, comme dit Socrate. [Car il y a peu d'apparence que S Paul l'ait elevé au facerdoce.]

Ath.ſol.p 813.b.

Socr.l.2.c.6 p. 83 d.

'Cette accuſation de Macedone eſtoit ce ſemble une intrigue des Euſebiens. Auſſi quelque fauſſe qu'elle fuſt, 'ils ne la negligerent pas. L'ambition avoit déja porté Euſebe, du ſiege de Beryte ſur celui de Nicomedie; & comme, ſelon les termes d'un Concile, il meſuroit ſa pieté par la grandeur & l'opulence des villes, 'il avoit encore jetté les yeux de ſa concupiſcence ſur le throne de la nouvelle Rome. Il fit donc ſubſiſter l'action de Macedone, il la pourſuivit luy & ſes partiſans, & fit tant enfin que Conſtantin relegua S. Paul dans le Pont, d'où il y a apparence qu'il ne revint qu'aprés la mort de ce Prince, avec les autres Prelats exilez, [en l'an 338.

Ath.ſol.p.813.c c.

ap.2.p.717.

ſol p.813 c.

Socr.n.p.185.1. d.

Les calomnies de Macedone regardoient apparemment les mœurs de Saint Paul, puiſque les Ariens accuſoient ce Saint de vivre dans les delices, & meſme "dans le dereglement, & que Sozomene dit qu'il fut d'abord chaſſé de ſon Egliſe ſous pretexte qu'il n'avoit pas bien vécu. [Outre cela,] il dit encore que les Ariens l'accuſoient de s'eſtre elevé à l'epiſcopat ſans le conſentement des Eveſques d'Heraclée & de Nicomedie, qui pretendoient avoir droit, comme voiſins, d'elire & d'ordonner celui de Conſtantinople. 'Celui d'Heraclée eſtoit en effet l'ancien metropolitain de la province. Mais on ne voit pas ſurquoi celui de Nicomedie ſe pouvoit fonder. 'Mr Valois ne doute pas que ſon banniſſement n'ait eſté precedé par le jugement de quelque ſynode. 'Les hiſtoriens le marquent expreſſément, lorſqu'il fut depoſé ſous Conſtance.

Bien dit ci-apres.

Soz.l 3.c.3.p. 500.b.c.

p.499.500.

n.p.114.1.c.

p.185.1.2.

Socr.l.2.c.7.p. 84 b| Soz.l.3.c 4. p.501.b.

'Quoique le deſſein d'Euſebe, en faiſant bannir S. Paul, fuſt de s'emparer de ſon ſiege, on croit neanmoins que Dieu ne permit pas qu'il réuſſiſt d'abord dans ſon ambition. 'Au moins Ammien Marcellin dit que Julien l'apoſtat avoit eſté elevé à Nicomedie par l'Eveſque Euſebe, 'ce que l'âge de Julien ne permet pas de mettre avant la mort de Conſtantin. S. Jerome dit auſſi dans ſa chronique, que Conſtantin fut battizé [auprés de Nicomedie,]

Socr.n.p.186.1.

Amm.l.22.p. 219 c.

Socr.n.p.185. 186.

p.186 1. par Euſebe Eveſque de cette ville. 'Et en effet, Conſtantin n'aimoit pas à voir paſſer les Eveſques d'un ſiege à un autre. [Il y a donc apparence qu'il traita S. Paul comme S. Athanaſe, en ne permettant point qu'on miſt d'Eveſque à ſa place.

Ce Saint auroit en effet eu beaucoup de peine à chaſſer de Conſtantinople un adverſaire auſſi puiſſant & auſſi ambitieux qu'eſtoit Euſebe: & cependant il eſt certain qu'il fut rétabli dans la jouiſſance de ſa dignité. Cela arriva apparemment en l'an 338, lorſque tous les Eveſques bannis par Conſtantin furent rétablis par ſes enfans. S. Athanaſe paſſant par "Conſtantinople pour s'en V. S Athanaſe § 31.
Ath.fol.p.823.b. c. retourner en Egypte,]le trouva en poſſeſſion de ſon Egliſe, &, Macedone "qui l'avoit accuſé [deux ans auparavant,]faiſoit ſous luy la fonction de Preſtre. Il paroiſt que S. Athanaſe aſſiſta avec eux à la celebration des ſaints Myſteres: [& ainſi S. Paul repara la faute qu'il avoit faite]'en ſouſcrivant, ſi nous en croyons les Ariens, à la condannation de S. Athanaſe. [Cela fait voir encore que ces heretiques ſont des impoſteurs, en ce qu'ils diſent] 'qu'il avoit toujours perſiſté dans cette condannation d'Athanaſe tant qu'il eſtoit demeuré Eveſque. V.S. Alex. de CP. note 3.
Bar.347. § 92.
§ 92.

['Conſtance paſſa bien-toſt aprés à Conſtantinople; & il n'y fit rien apparemment, parcequ'il ſe haſtoit alors d'aller en Syrie où les Perſes aſſiegeoient Niſibe. Mais les ennemis s'eſtant retirez,] 'il vint à Conſtantinople; [& comme il s'eſtoit déja laiſſé gagner par les Euſebiens,]il témoigna eſtre fort indigné de voir cette Egliſe entre les mains d'un homme indigne, diſoit-il, de la dignité epiſcopale. 'Cela donne lieu de juger qu'on avoit fait revivre la vieille accuſation que Macedone avoit formée, & ruinée luy meſme, contre la vie & les mœurs du Saint: [& on l'avoit fait revivre, parceque l'ambition qu'avoit Euſebe de ſe voir Eveſque de Conſtantinople, vivoit toujours.] V. Conſtance § 2, 3.
Socr.l 2 c.7.p. 84.b|Soz.l.3.c. 4.p 501.b.
n.p.185.1.2.

Socr.p.84.|| Soz.p.501 b. 'Conſtance fit donc aſſembler un Concile de Prelats infectez de l'Arianiſme, & ennemis de S. Paul, qui depoſerent ce ſaint Eveſque & le chaſſerent de ſon Egliſe; "en laquelle ils inſtallerent Euſebe de Nicomedie 'contre les regles de l'Ecriture, [a] & le Canon exprés du Concile de Nicée. [b] Les Ariens diſent que Protogene de Sardique ſigna les actes de l'anatheme de Saint Paul. 'Conſtance s'en alla enſuite [paſſer le reſte de l'hiver]à Antioche, pour ſe preparer à marcher l'été ſuivant contre les Perſes.] Note 1.
Ath.ap.2.p.727. a.b.
a p.744.b.c|
Thdrt.l.1.c.18. p.567.c.
b Bar.347. § 96.
c Socr.p.84.b|
Soz.l.3.c.5.p. 501.d.

[d] M[r] Valois croit que ce fut en ce temps-ci plutoſt que dans le temps & de la maniere que marque Socrate, que S. Paul eſtant
d Socr.l.2.c.16. p.93.b|n.p.22.2. c.d. op ꝑbiqo quitter Conſtantinople, ſe retira à Theſſalonique ſa

patrie, qui eſtoit de l'obeïſſance de Conſtant, 'd'où faiſant ſemblant, dit Socrate, de vouloir aller à Corinthe, il s'en alla en Italie trouver Conſtant. [Cela s'accorde aſſez avec ce qu'on tire de la lettre du faux Concile de Sardique,] qu'il ſe retira dans les pays étrangers pour y expoſer l'injuſtice de ſa depoſition, & pour obtenir ſon rétabliſſement. [Il vint apparemment à Treves trouver Conſtant devenu maiſtre des Gaules l'année ſuivante, ou Conſtantin ſon frere,] 'puiſque S. Maximim Eveſque de Treves communiqua le premier avec luy. 'Il fut de là au Concile de Rome [tenu en 341,] ſi nous en croyons les hiſtoriens: [Et il eſt au moins tres probable, qu'il fit] ce qui firent certainement des Eveſques de Thrace & de pluſieurs autres provinces perſecutez & depoſez comme luy par les intrigues des Euſebiens. 'Il eſt certain auſſi que le Pape Jule le receut dans ſa communion avant l'an 348, auſſi-bien que Protogene [de Sardique,] qui avoit, dit-on, conſenti auparavant à ſa depoſition, Oſius [de Cordoue,] & Gaudence [de Naïſſe] qui fut meſme l'un des plus ardens de ſes défenſeurs. [''Il y a encore d'autres raiſons pour croire qu'il a effectivement eſté declaré innocent par le Concile de Rome, & la ſeule choſe qui nous empeſche de l'aſſurer abſolument, c'eſt que nous ne le trouvons pas en termes exprés dans les monumens originaux de ce Concile, & que nous nous fions peu à Socrate & à Sozomene, qui eſtant d'ailleurs fort pleins de fautes, ont particulierement brouillé ce qui ſe paſſa depuis la mort de Conſtantin juſqu'au Concile de Sardique.]

l.2.c.17 p.35.b.c

Bar.347.§ 91.

§ 102.

Soz.l.3.c.8.p. 507.b|Socr.l 2 c. 15.p.91.b.

Ath.ap.2.p 754. a.

Hil.fr.2.p 25.

p.26.

V.la note 2.

'Ceux qui diſent qu'il vint demander juſtice au Concile de Rome, diſent auſſi ''qu'il y fut receu à la communion, comme faiſant profeſſion de la foy de Nicée, & rétabli dans ſon ſiege par l'autorité de Jule alors Eveſque de Rome.

Socr.p.91.c| Soz.p.507.c.d.

V. S. Jule Pape § 4.

V.les Ariens § 35.

[Il fut effectivement rétabli, parceque ''Dieu oſta enfin la vie à Euſebe ſur la fin de 341.] 'Car ce malheureux eſtant mort, le peuple de Conſtantinople zelé pour la foy, rétablit S Paul ſur ſon ſiege. Mais comme en meſme temps les Ariens luy oppoſerent Macedone; il s'eleva dans la ville comme une guerre civile, où meſme beaucoup de perſonnes perdirent la vie. ''Le General Hermogene y fut tué par le peuple [au commencement de] l'an 342, en voulant chaſſer S. Paul de la ville; ce qui y fit accourir Conſtance au milieu meſme de l'hiver. 'Socrate & Sozomene diſent qu'il dechargea ſa colere ſur S. Paul, & que neanmoins il ſe contenta de le faire ſortir de la ville. 'Cela ne s'accorde guere, ['']& il y a plus d'apparence que ce Saint s'eſtoit retiré de lüy

Socr.l.2.c.13.p. 89.d|Soz.l.3.c. 7.p.506.a.

Ibid.

Socr p.90 c| Soz.p.506.b.

n.p.186.a.c.d.

Note 2.

meſme, ou s'eſtoit caché, lorſqu'il apprit que Conſtance venoit à Conſtantinople.]

Socr.p.90.d| Soz p.506.d. 'Ce Prince n'eſtoit pas non plus content de Macedone. Il rejettoit en partie ſur luy le deſordre qui eſtoit arrivé; & de plus, il n'eſtoit pas bien aiſe qu'on l'euſt fait Eveſque ſans en avoir eu ſon conſentement. C'eſt pourquoi il ſe contenta de le laiſſer tenir ſes aſſemblées dans ſon egliſe, [ſans le mettre en poſſeſſion des autres, qui demeurerent donc, autant qu'on en peut juger, dans la poſſeſſion des Orthodoxes, gouvernées par les Preſtres de S. Paul.] 'Et comme d'ailleurs ce Saint eſtoit extremement aimé du peuple, [il ne faut pas s'étonner ſi] [a]nous trouvons qu'il fut encore une fois rétabli ſur ſon throne. [[b]Céla arriva aſſez probablement dés cette meſme année 342, peu aprés le depart de Conſtance,] 'qui ſans s'arreſter à Conſtantinople, s'en retourna auſſi-toſt à Antioche pour la guere de Perſe. Lorſqu'il eut ſçeu à Antioche le rétabliſſement de S. Paul, il en fut fort irrité: [c] & les Euſebiens qui avoient auparavant depoſé le Saint, ne ceſſerent point de l'animer contre luy par de nouvelles calomnies.

Soz l.3.c.3.p. 500.c. a c.9.p.509.a| Socr.l.2.c.16.p. 91.d. Socr.c.13.p.90. d|l.1.b.or.3.p. 128. b So r.l.2.c.16. p.92.d. c Socr.l.3.c.9.p. 508.d. Note 3.

'Ce Prince envoya donc un ordre par écrit à Philippe, [qui eſtoit alors à Conſtantinople, de chaſſer le Saint de l'Egliſe & de la ville, & d'établir Macedone au lieu de luy. Ce Philippe eſt celui qui fut long temps Preſet d'Orient:] & il l'eſtoit dés ce temps ci, ſelon Socrate & Sozomene. [Nous en avons parlé plus amplement [e]en un autre endroit; & il ſuffit de dire ici,] 'que c'eſtoit un ardent protecteur de l'hereſie des Ariens, & un fidele executeur de leurs reſolutions les plus deteſtables. 'Mais comme il craignoit ici une ſedition du peuple, il reſolut d'employer l'adreſſe plutoſt que la force; & ainſi cachant l'ordre qu'il avoit receu, il s'en alla à un bain public nommé Zeuxippe qui eſtoit un lieu fort celebre dans Conſtantinople, comme pour y regler quelques affaires publiques; & là il envoya prier Saint Paul, avec toute ſorte de reſpect, de le venir trouver, ſous pretexte de luy vouloir communiquer une affaire.

Ath.ſug.p.703. b. Socr.p.92.93. V. Conſtan. ce § 11.

'Auſſi-toſt qu'il fut venu, il luy montra l'ordre de l'Empereur, ce que le Saint receut avec beaucoup de moderation, quoiqu'il ſe viſt condanné ſans aucune forme de juſtice. Mais comme on craignoit la violence du peuple, lequel ſur quelque ſoupçon qu'il eut de ce qui ſe paſſoit, s'eſtoit déja aſſemblé en grand nombre à la porte de ce lieu; on rompit ſecrettement une feneſtre 'du coſté du palais qui en eſtoit proche: [d] Et le Saint eſtant ſorti par là, on le mit ſur un vaiſſeau qu'on tenoit tout preſt.

p.93.a. b. Soz.l.3.c.9.p. 509.a. d a|Socr.l.2.c. 16.p.93.b.

[Nous

[Nous avons vu dans l'hiſtoire des Ariens les carnages qui ſe firent enſuite pour mettre Macedone en poſſeſſion des egliſes. Ainſi nous nous contentons de continuer ici le recit de ce qui
Note 4. regarde S. Paul. ᵃSocrate en dit diverſes choſes que nous croyons ou fauſſes, ou ſe raporter à un autre temps. Et il faut apparemment dire que ce fut en cette occaſion] ᵇqu'il fut chargé de chaines par ordre de Conſtance, & relegué à Singare [à l'extremité] de la Meſopotamie, d'où il fut transferé à Emeſe [dans la Phenicie.] Saint Athanaſe nous en a appris ces particularitez importantes de ſes ſouffrances; [mais il ne nous en a point marqué le temps. Ath.ſol.p 813.c.

Tout ceci peut s'eſtre paſſé dans le cours de l'année 342, en
V. les Ariens § 36. laquelle] ᶜles Euſebiens envoyerent une deputation ſolennelle à Conſtant; & on pretend que ce Prince l'avoit demandée à Conſtance pour ſavoir les raiſons de la condannation de S. Athanaſe & de Saint Paul, dont le Pape Jule luy avoit fait des plaintes. ᵈLes Euſebiens ne manquerent point de juſtifier leur conduite autant qu'ils purent; mais toutes leurs raiſons ne ſervirent qu'à perſuader de plus en plus Conſtant de leur injuſtice, & de l'innocence de ceux qu'ils avoient condannez. ᵉOn tint l'an 347 le Concile de Sardique, auquel Socrate pretend que S. Paul aſſiſta, & qu'il y
V. la note 4. fut rétabli: [ᶠMais il eſt bien difficile de le croire, & il y a bien plus d'apparence que Saint Paul eſtoit alors dans ſa captivité à Singare ou à Emeſe.] ᵍCe qui n'empeſcha pas que les Euſebiens ne l'honoraſſent par les injures atroces dont ils le chargerent. Soer.l.2.c.18.p. 95.c.d|Soz.l.3.c. 10.p.510.c. Soz.p.510. p.511.a|Socr.p. 96.d. Socr l.2.c.20.p. 102.b.d. Hil.ft.2.p.13. &c.

ʰOn aſſure neanmoins que Conſtance fut obligé d'accorder à
Note 5. Conſtant ſon frere, la liberté, ⁱ& meſme le rétabliſſement de Saint
V. S. Athanaſe § 54. Paul, auſſi-bien que celui de S. Athanaſe, [en l'an 348, ʲvers Paſque.] ᵏIl luy manda de venir à ſa Cour, & il fut auſſi-toſt conduit à Conſtantinople, accompagné de deux Eveſques, & avec tout le reſpect dû à ſa dignité. Il y porta des lettres de l'Empereur, & meſme, dit Socrate, celles du Concile [de Sardique,] qui rendoient témoignage à ſon innocence. ˡMacedone fut obligé de luy ceder, & de ſe contenter de tenir ſes aſſemblées dans une egliſe particuliere [que l'autorité des Euſebiens luy fit conſerver. Socr.l.2.c.22. 23.p.106.107. c.23.p.107.b|m. d. p.112.a|Soz.l.3. c.24.p.537.c.

Saint Paul gouverna donc enfin ſon Egliſe avec quelque paix.]
ᵐMais ce ne fut que fort peu de temps, [& durant deux ans au plus.] ⁿCar Conſtant eſtant mort au commencement de l'an 350, Conſtance renverſa auſſi-toſt tout ce qu'il avoit fait en faveur de l'Egliſe à ſa conſideration. ᵒLe premier effet de cette nouvelle perſecution tomba ſur S. Paul, & Conſtance ordonna de le mener Socr.c.23.p.112. a. ac 26.p.116.117. p.117.a.

en exil. [Il ſe cacha, ou ſe retira. Mais Dieu voulant conſommer bien-toſt ſes ſouffrances, permit] 'qu'il tomba entre les mains de ceux qui le pourſuivoient. [a]Il fut conduit à Cucuſe, [b]qui eſtoit une petite ville, [c]ou plutoſt un lieu preſque inhabité, [d]dans les deſerts du mont Taurus. Elle eſtoit alors dans la Cappadoce, [e]& fut depuis miſe dans la ſeconde Armenie. [C'eſt ce meſme lieu que l'exil de S. Chryſoſtome, le plus illuſtre d'entre les ſucceſſeurs de S. Paul, rendit peu de temps aprés ſi celebre.]

Ath.fug.p.703. b.
a b|fol.p.813.d.
b Thdrt.l.2.c.4. p.587.b.
c Chry.ep.112.t. 4.p.746 d.
d Ath.fol.p.813. d.
e Thdrt.p.587.b b.

'Mais pour S. Paul, les Ariens non contens de l'avoir relegué dans ce deſert, l'enfermerent dans un lieu tres étroit & tres obſcur, pour l'y laiſſer mourir de faim. Ils revinrent au bout de ſix jours [voir s'il eſtoit mort;] & le trouvant qui reſpiroit encore un peu, 'ils l'étranglerent, & luy oſterent ainſi la vie. [f]Les nouveaux Grecs écrivent que le S. 'offroit alors le Sacrifice, revétu* des marques de la dignité epiſcopale; [ce qui paroiſt difficile à accorder avec ce que nous venons de dire.] [g]Les Ariens ſe cacherent ſi peu de ce crime, [h]que tous ceux du lieu en eſtoient témoins: [i]& Philagre meſme qui eſtoit alors Vicaire de cette province, & qui eſtoit entierement acquis aux Ariens, aſſura neanmoins la choſe comme nous l'avons raportée, à divers amis de Saint Athanaſe, & meſme à l'Eveſque Serapion; ſoit qu'il fuſt ſurpris d'une ſi étrange cruauté, ou qu'il fuſt faſché de n'en avoir pas luy meſme eſté le miniſtre: [de ſorte qu'il ne faut pas fort s'arreſter à l'incertitude de Sozomene] qui doute s'il avoit eſté étranglé par ceux du parti de Macedone, ou s'il eſtoit mort de quelque autre maniere. 'C'eſtoit un artifice des Ariens, qui, accoutumez aux menſonges, ne rougirent pas de publier celui-ci, que Saint Paul eſtoit mort de maladie.

a|fug.p.703.e|
Socr.l.2.c.26.p. 117.d|l 5.c 9.p. 268.b.
f Men.6.nov.p. 88, Ugh t.6 p. 1125.
g Ath.fug.p.703 b.
h fol.p.813.d.
i d|834.a.

λειτουργῶν.
* μετὰ τῶν ἱδίων ὁμοφρόνων.

Soz.l.4.c.2.p. 539.a.
Ath.fol.p.813.d

[Voilà comme ce nouveau Paul remporta enfin la couronne, aprés avoir long-temps combatu ſelon les loix de J.C, par tant de fatigues & d'exils] que les Ariens luy avoient fait endurer comme à un défenſeur intrepide des dogmes apoſtoliques: [k]Car l'hiſtoire luy rend ce témoignage, que de tous les Eveſques de l'Orient, ceux qui eſtoient les plus attachez à la doctrine du Concile de Nicée, & qui s'en declaroient plus hautement les défenſeurs, eſtoient S. Paul & Athanaſe. [Ainſi il merite aſſurément l'honneur & le titre de Martyr,] quoique les Grecs qui en font ſolennellement l'office le ſixieme de novembre, ſe contentent de le qualifier Confeſſeur. 'Uſuard, Adon, [Vandelbert,] & les autres Latins, en marquent la feſte le ſettieme de juin, [ayant peut-eſtre cru que c'eſtoit un Saint Paul martyr à Byzance, qu'on

Thdrt.l.2.c.4 p 587.a.
k So2.l.3.c.13.p. 515.c.

Menæa,p.88| Ugh.p.1125.
Florent,p.584.a

trouve dans quelques martyrologes de Saint Jerome, [mais qui apparemment en eſt different.]

'Philippe qui avoit [encore] eſté en cette occaſion le perſecuteur ou plutoſt le boureau de Saint Paul, *& le miniſtre de la cruauté des Ariens, eprouva bien-toſt la juſte vengeance de ſes crimes. Car moins d'un an aprés le martyre du Saint, il fut depouillé honteuſement de ſa dignité, & demeura expoſé aux inſultes de tout le monde, reduit à trembler toujours comme Caïn, en attendant qu'on luy vinſt oſter la vie; & il mourut enfin hors de ſon pays & de la compagnie de ſes proches. [C'eſt ce qui fixe en quelque ſorte la mort de S Paul, 'que nous ne pouvons mettre plutoſt que ſur la fin de l'an 350,]puiſque Philippe eſtoit encore environné du faux eclat des grandeurs du ſiecle au mois de ſeptembre de l'année ſuivante: [Mais on ne voit pas auſſi que ſa faveur ait duré beaucoup davantage. Ainſi rien n'empeſche meſme qu'on ne mette, ſi l'on veut, la mort de S. Paul le 6 novembre 350.] Simplice fils de Philippe fut auſſi banni en 359, comme coupable d'avoir conſulté les demons pour parvenir à l'Empire.

Ath. fug. p. 703. c. * fol. p. 814. b.

Note 6.

Zoſ. l. 2. p. 457.

Amm. l. 19. p. 151. Soz. l. 7 c. 10. p. 716. c.

'Long-temps depuis, le grand Theodoſe ayant appris quelle avoit eſté la vie & la mort de S. Paul, [b]fit raporter à Conſtantinople ſon corps, d'Ancyre [où on l'avoit donc transferé de Cucuſe.] Il le receut avec beaucoup d'honneur & de reſpect. 'Nectaire qui venoit d'eſtre fait Eveſque de Conſtantinople, & tous les Prelats qui ſe trouvoient en cette ville, allerent au devant du corps beaucoup au delà de Calcedoine, le receurent avec le chant des pſeaumes & les autres ſolennitez ordinaires, le porterent par le milieu de la ville, & le mirent dans l'ancienne egliſe de la Paix, que Conſtantin avoit fort augmentée, & où ce Saint avoit tenu quelque temps ſon ſiege. On y paſſa la nuit à chanter des pſeaumes; & le lendemain, on le porta avec la meſme ſolennité dans l'egliſe de ſon nom, où il fut mis dans ſon tombeau en preſence des Prelats, de tout le Clergé, de Theodoſe meſme, & de toute la ville.

[b] Socr. l. 5. c. 9. p. 266. b. Phot. c. 257. p. 1418.

'Ce lieu où il fut enterré eſtoit une egliſe magnifique, que Theodoſe avoit oſtée aux Macedoniens, & qui avoit eſté baſtie par Macedone meſme perſecuteur du Saint, mais avant qu'il euſt uſurpé l'epiſcopat. Le nom de S. Paul qu'elle porta depuis que le corps de ce Saint y eut eſté mis, 'faiſoit croire à beaucoup de perſonnes, principalement des femmes & du ſimple peuple, que le corps de l'Apoſtre S. Paul y eſtoit. 'Et ainſi c'eſt apparemment le chef de S. Paul de Conſtantinople que les Grecs envoyerent

Socr. l. 5. c. 9. p. 266. b. c| Soz. l. 7. c. 10. p. 716. d| Cang. de C. l. 4. p. 132. 133. Soz. p. 716. d.

Bar. 7. jun.

en France ſous Clement IV, comme le chef de S. Paul l'Apoſtre.

Socr.l.5.c.9.p. 266.b|Soz.l.7.c. 10.p.716.c. Phot.c.257.p. 1428.

'Les hiſtoriens mettent cette tranſlation de S. Paul à Conſtantinople vers la fin du grand Concile de Conſtantinople, [c'eſt à dire vers le mois de juillet ou d'aouſt 381,] & ſelon l'auteur de la vie du Saint, il ſemble que le Concile duroit encore.

SAINT JACQUE,
EVESQUE DE NISIBE,
ET CONFESSEUR.

Bar.338. §261 Thdrt.l.2.c.26. p.633.c.

[LA Meſopotamie n'a point eu de Saints plus illuſtres que S. Jacque & S. Ephrem.] Le premier a eu audeſſus de l'autre non ſeulement l'honneur de l'antiquité, mais encore d'avoir eſté ſon premier maiſtre dans la vertu, 'comme il y a tout &c. ſujet de le croire, [outre l'avantage de la dignité

Genn.v.ill.c.2. epiſcopale, qu'il relevoit par une ſainteté eminente,] 'par une ſageſſe ſi extraordinaire qu'elle luy a acquis le ſurnom de Sage,

Thdrt.l.4.c.6.p 540.d. a v.Pat.c.2.p. 770.b.

'& par une effuſion tres abondante des dons apoſtoliques' & de la &c. grace des miracles. [a] En un mot, ſon autorité & ſa reputation ont eſté ſi reconnuës, qu'on a écrit que pour confondre la folie des Ariens, il ſuffiſoit de conſiderer qu'un ſi grand homme s'eſtoit declaré le défenſeur de la doctrine Catholique, & avoit exterminé par la force de ſa priere l'auteur de ce dogme impie. Theodoret commence par luy ſon hiſtoire des *Amateurs de Dieu*, (car c'eſt le titre qu'il donne aux ſolitaires,) & il en raporte des choſes merveilleuſes, [que nous toucherons ſeulement en un mot pour faire une ſuite de ſa vie, & y pouvoir inſerer ce que nous trouverons de luy dans d'autres auteurs.]

p.764.d. 'Il eſtoit de Niſibe ville [celebre] 'ſur les bornes de l'Empire des Romains dont elle dependoit alors, & de celui des Perſes, entre les mains deſquels nous verrons qu'elle paſſa quelque temps aprés. 'Niſibe eſtoit le nom que les Syriens & les Aſſyriens donnoient à cette ville. [b] Car elle portoit auſſi le nom d'Antioche, avec le ſurnom de Mygdonie, à cauſe du fleuve Mygdone.

V. Conſtance §4.

hiſt.l.1.c.6.p.540. d. 6 d|2.c.26.p.632 b| Juli.or.2.p. 114.

qui l'arroſe, & qui la diviſe en deux. [a] Il y en a auſſi qui diſent que toute cette partie de la Meſopotamie portoit le nom de Mygdonie. [b] D'autres croient que la ville de Niſibe eſt celle qui eſt nommée Achad dans l'Ecriture. [c] Caſſiodore dit que de ſon temps il y avoit en cette ville une ecole établie par les Juifs pour l'explication des livres ſacrez. [Mais il faut ſans doute entendre des Chrétiens ce que dit Junilius Eveſque du meſme temps,] 'qu'il y avoit à Niſibe une ecole pour les Syriens, où la loy divine eſtoit expliquée par des profeſſeurs publics, comme on enſeignoit dans les autres villes les lettres humaines & la rhetorique.

Thdrt.p 632.c. [a] Juli.n.p.261. [b] Hier.l.heb.p. 270.c[e]q.inG.p. 206.d. [c] Caſſ.d.inſt.pr.p. 223.1. Junl.pr.p.1.

[S. Jacque naquit donc dans cette ville ſur la fin du troiſieme ſiecle, comme on le peut juger par la ſuite de ſa vie.] 'Il embraſſa d'abord la vie ſolitaire des anacoretes, [& il en fut peut-eſtre le pere dans la Meſopotamie : car le temps où il a vécu ne permet guere qu'on diſe que ce ſaint genre de vie y ſoit paſſé de l'Egypte.] 'Il demeuroit l'hiver dans une caverne, & le reſte de l'année dans les bois ſur les plus hautes montagnes ſans aucun autre couvert. Sa nourriture eſtoit les fruits ſauvages, & les herbes ou les grains qu'il rencontroit; & il les mangeoit ſans les faire cuire, ne ſe ſervant jamais de feu. Il n'avoit pour habit qu'une tunique & *περιβόλαιον.* 'un manteau, l'une & l'autre de poil de chevre. 'Moins il avoit &c. ſoin de ſon corps, plus il avoit ſoin de donner à ſon ame une nourriture toute celeſte, & de la rendre pure pour contempler Dieu. 'Auſſi ſa lumiere penetroit juſque dans le ſecret de l'avenir, & ſa foy luy faiſoit obtenir tout ce que ſa ſageſſe luy permettoit de demander.

Thdrt.v.Pat.c. 1.p 764.d. d|765.a. p.765.b. b.c.

1. 'Il fut fait Preſtre ſelon quelques uns, [& ce fut peut-eſtre en cette qualité] 'qu'il paſſa en Perſe pour viſiter les Chrétiens qui y eſtoient, & augmenter leur foy par le ſoin qu'il prit pour les animer & pour les inſtruire. 'Theodoret raporte deux miracles qu'il y fit, l'un contre des filles dont il fit blanchir les cheveux &c. pour punir leur immodeſtie, ayant en meſme temps fait ſecher une fontaine qu'il fit couler quelque temps aprés. 'L'autre mi- &c. racle fut de faire briſer une pierre par ſa malediction; ce qui obligea un juge de retracter une ſentence injuſte qu'il venoit de rendre. [On lit dans les Ménées] 'qu'il convertit beaucoup d'idolatres.

Genn.c.1. Thdrt.p.765.d. p.765.766. p.766.767. Men.31.oct.p. 397.

'Gennade dit qu'il fut du nombre des Confeſſeurs du nom de J.C. ſous Maximien, [ou plutoſt ſous Maximin à qui la Meſo- Genn.c.1.

1. ſelon l'edition d'Eraſme dans S. Jerome, *t.2.f.314.c. Presbyter* n'eſt point dans l'edition d'Aubert le Miro;

Bar.15.jul.g. potamie obeïſſoit.] 'Gennade eſt ſuivi par Uſuard, Aden, & le
Florent.p.662.2. martyrologe Romain. 'Quelques uns meſme des martyrologes
qui portent le nom de S Jerome, diſent qu'il ſouffrit beaucoup
Men.p.397. en ſon corps 'Les Ménées des Grecs aſſurent qu'il endura divers
Nphr.l.8.c.24.p. "maux de la part des Empereurs idolatres & Nicephore le met πειρασμοῖς.
560.c. entre ceux qui portoient les marques glorieuſes de la confeſſion
Thdrt.l.1.c.6.p. du nom de J.C. 'Neanmoins Theodoret, [qui a eſté le mieux
540.d. inſtruit de ſes actions,] n'en dit rien dutout, quoique ſon ſujet le
portaſt tout à fait à en parler lorſqu'il traite du Concile de Ni-
cée : [ce qui donne aſſurément quelque ſujet de douter de cette
loüange que Gennade luy donne, quelque autoriſée qu'elle ſoit.]

v.Pat.c.1.p.767. 'L'eſtime de ſa vertu le fit enfin choiſir pour Eveſque de ſa
b. patrie. Ainſi il changea de demeure, mais ſans changer de
nourriture ni d'habit. Il jeûna & coucha ſur la terre comme
auparavant ; mais il travailla beaucoup plus qu'il ne faiſoit dans
c. ſa ſolitude. 'Il prit ſoin des pauvres, des veuves, & des orfelins ;
il ſecourut ceux qu'on opprimoit, reprit avec force ceux qui les
opprimoient ; & s'acquita avec d'autant plus de zele de tous les
autres devoirs d'une charge ſi penible, qu'il avoit plus de crainte
& d'amour pour le ſouverain paſteur des ames qu'il luy avoit
confiées. Auſſi il trouva dans ces exercices de vertu, un renou-
vellement & une augmentation de la grace & de la puiſſance du
c.d|768. Saint Eſprit, 'dont on vit l'effet dans la mort réelle d'un homme
qui avoit contrefait le mort pour le tromper, comme on le peut
Nyſ.v.Th.t.3.p. lire dans Theodoret. 'La meſme choſe eſtoit arrivée avant luy
365. à S.Gregoire Thaumaturge, [a]comme elle arriva encore quelque
a Soz.l.7.c.27. p.750. temps aprés à S.Epiphane. [Mais au lieu que ces deux Saints
laiſſerent les fourbes dans la mort qu'ils avoient ſi juſtement
Thdrt.p.768.b. c. meritée,] 'S.Jacque reſſuſcita par ſa priere celui que ſa priere
avoit fait mourir.

hiſt.l.1.c.6.p.540 d|Genn.c.1. 'Il ſe trouva en 325 avec les autres Peres au grand Concile de
Nicée, où il parut comme un des principaux chefs de l'armée de
JESUS CHRIST, & ſe ſignala des premiers à combatre les
impietez d'Arius, en luy oppoſant la foy de la Conſubſtantialité.
Conc.t.2.p.559. 'Il ſe trouva encore à un Concile d'Antioche, comme on le voit
e. b Bar.341.§.4.5. par les ſouſcriptions qui nous en reſtent. [b] On a pretendu que
c'eſtoit dans celui de l'an 341, lequel aprés avoir fait la dedicace
de la grande egliſe de cette ville, condamna S. Athanaſe, ſubſtitua
Gregoire en ſa place, & ſigna trois nouveaux formulaires contre
celui de Nicée : on pretend, dis-je, que les ſouſcriptions où ſe
trouvent celles de Saint Jacque de Niſibe, & de quelque autres

Saints, ſont de ce Concile; & en le ſuppoſant, on a aſſez de peine à exemter ces Saints de tant de crimes commis par cette aſſemblée. [Mais il eſt peut-eſtre auſſi vraiſemblable que ces ſouſcriptions ſont d'un autre Concile d'Antioche tenu ſous S. Euſtathe, & ainſi entre les années 325 & 330.

V. les Ariens note 25.

L'an de J.C. 336. Conſtantin fit venir Arius à Conſtantinople, & commanda à Saint Alexandre qui en eſtoit Eveſque, de le recevoir à la communion de l'Egliſe. S. Jacque qui ſe trouva alors dans cette ville, ſe joignit à S. Alexandre contre l'hereſiarque, & conſeilla au peuple de celebrer un jeûne de ſept jours, pour implorer dans une neceſſité ſi preſſante la miſericorde divine. Dieu ne manqua pas en effet de ſecourir ſon Egliſe par la mort funeſte de l'hereſiarque, comme nous l'avons raporté plus au long en un autre endroit. Theodoret dans le recit qu'il en donne fait quelque faute contre l'exactitude de l'hiſtoire, & le brouille avec le temps du Concile de Nicée; mais cela n'empeſche pas que le fond de la choſe ne ſoit veritable.

Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 769.

V. les Ariens § 25. V. Saint Alexandre de CP.

Ce fut peut-eſtre cette occaſion qui fit connoiſtre à Conſtantin le merite extraordinaire de noſtre Saint. Mais il faut qu'il ait conceu de luy une haute eſtime, s'il eſt vray qu'il ait commandé à Conſtance ſon fils, comme Gennade le raporte, que quand ce Prelat ſeroit mort, il le fiſt enterrer dans la ville de Niſibe, [contre la coutume des Romains, qui n'enterroient jamais dans les villes,] afin qu'il en fuſt le défenſeur auſſi-bien aprés ſa mort que durant ſa vie. Sa foy ne fut pas trompée en cela. Car Sapor Roy de Perſe, ayant aſſiegé trois fois la ville de Niſibe, [en 338, 346, & 350, il en fut toujours repouſſé par les prieres du Saint qui vivoit encore alors. [a] Aprés qu'il fut mort, Conſtance le fit enterrer dans la ville, ſelon l'ordre qu'il en avoit receu de ſon pere. [b] Et lorſque Sapor vint attaquer la Meſopotamie en 360, aprés avoir pris & ruiné Singare, il evita ſagement Niſibe, dit l'hiſtorien, & aima mieux aller attaquer une autre place qu'il prit enfin. Mais Julien eſtant parvenu à l'Empire, [l'an 361,] commanda qu'on oſtaſt de la ville le corps de S. Jacque, ſoit qu'il ne puſt ſouffrir la gloire de cet illuſtre mort, ſoit parce qu'il eſtoit ennemi de tout ce qu'avoit fait Conſtantin, auſſi-bien que de ſa foy: Et quelques mois aprés, [vers la fin de l'an 363,] Jovien ſucceſſeur de Julien, fut contraint par la neceſſité des affaires, de remettre cette ville aux Perſes, entre les mains deſquels elle demeura toujours depuis.

Genn. v. illc. c.

V. Conſtance § 3, 10, 14.

Hier. an. 339. Thdrt. p. 632. 633. 770-772. Thphn. p. 28. d. Phiſg. l. 3. c. 23. p. 56.

a Genn. c. 1.

b Amm. l. 20. p. 164.

Genn. c. 1.

Ibid.

Ib. Amm. n. p. 309.

[Il y auroit bien des choſes à dire ſur les trois ſieges de Niſibe,

particulierement sur celui de l'an 350, dans lequel S. Jacque parut comme le maistre de la nature, par les merveilles qu'il y opera. Mais il n'est point necessaire de repeter ici ce que nous n'avons pu nous dispenser de mettre sur l'histoire de Constance. Ainsi tout ce qui nous reste à dire de S. Jacque, c'est qu'en perseverant dans le service de Dieu, & s'avançant chaque jour de plus en plus dans la pieté, il finit sa vie comblé de gloire pour passer à une meilleure. [Les auteurs n'en marquent point le temps, sinon que ce fut sous Constance.] Il y a quelque apparence que ce fut dés l'an 350, aussi-tost aprés la levée du siege, & peut-estre le dernier jour d'octobre, auquel les Grecs en font la feste. [a] Les Latins la marquent le 15 de juillet. [b] Et les plus anciens martyrologes qui portent le nom de Saint Jerome, ajoutent qu'il a fait beaucoup de miracles durant sa vie. Ils disent qu'il a vu sur la montagne [d'Armenie] les restes de l'arche de Noé, mais qu'il les vit seul, cette grace n'ayant esté accordée à aucun de ceux qui l'accompagnoient. On lit la mesme chose dans Notker. [Cela a bien l'air d'un bruit populaire, mepriſé par Theodoret, ou né depuis luy.]

V. Constance §§ 14, 15.

Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 772. b.

Genn. c. 1.

Nota.

Menæa, p. 397.

a Usu. Vand.

b Florent. p. 662.

p. 663. 2.

Lorsque Jovien ceda Nisibe aux Perses, les habitans en sortirent tous pour se retirer l'un d'un costé, l'autre de l'autre. [c] Ils emporterent avec eux le corps de leur saint protecteur, dont ils ne laissoient pas de chanter les loüanges parmi les larmes qu'ils versoient en abandonnant leur patrie, s'assurant bien que s'il eust esté encore en vie, ils n'eussent pas esté reduits à cet état deplorable. [On ne lit point en quel endroit ils emporterent son corps. Mais ce fut apparemment dans] le bourg qu'ils bastirent auprés d'Amide sous le mesme nom de Nisibe, auquel la plus part d'entre eux se retirerent.

Amm. l. 25. p. 303-305.

c Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 772. c.

Chr. Al. p. 696.

Saint Jerome n'a pas mis ce Saint au nombre des écrivains ecclesiastiques, quoiqu'il ait fait un grand ouvrage pour l'Eglise. Mais Gennade assure que c'est parceque cet ouvrage estoit composé en langue syriaque, laquelle S. Jerome n'avoit pas appriſe alors: & il n'estoit pas mesme encore traduit en grec du temps de Gennade, [c'est à dire à la fin du V. siecle.] Gennade dit que tout cet ouvrage estoit divisé en 26 livres, [qui sont peut-estre] ceux qu'il nomme ensuite, quoiqu'il n'en conte au plus que 23 ou 24, en y comprenant mesme une chronique faite par le Saint, qui estoit, dit Gennade, moins curieuse que celle dee Grecs, mais plus certaine, parcequ'estant toute fondée sur les Ecritures, elle ferme la bouche à ceux qui nous debitent leurs imaginations touchant la venüe de JESUS CHRIST, & de l'Antechriſt. Les Ménées des

Genn. c. 1.

Men. 31. oct. p. 397.

Grecs

Grecs portent qu'il a compoſé un livre tres utile. Je n'entens pas
ἐξεπονίζετο. ce qu'ils ajoutent, que Theodoret en a repreſenté quelque choſe dans ſon hiſtoire des ſolitaires.

'Entre les autres livres que Gennade luy attribuë, il y en a un pour montrer que J. C. eſt Fils de Dieu & conſubſtantiel à ſon Pere, un du royaume des Perſes, & un de la perſecution des Chrétiens. [Ce pouvoit bien eſtre ſur le ſujet de celle que Sapor excita vers l'an 344, contre les Fideles de ſon royaume, où il fit un tres grand nombre de martyrs. 'Les combats de ces Saints furent recueillis en partie par les Chrétiens de Syrie; [& il nous en reſte encore quelques actes qui ne paroiſſent pas indignes de l'extreme reputation de Saint Jacque de Niſibe. C'eſt peut-eſtre encore à cette perſecution qu'il faut raporter ce que diſent les Grecs dans leurs Ménées,]qu'il fit retourner à J. C. beaucoup de perſonnes qui l'avoient renoncé en craignant les hommes, [ſi l'on n'aime mieux le raporter à la perſecution de Diocletien.]

V. S. Simeon de Perſe § 1.

Gen. v. ill. c. 1.

Sor. l. 2. c. 14 p. 463. a.

Men. 31. oct. p. 397.

'Gennade reprend Jacque & les autres Syriens qui ont écrit que nous avons deux ames, une animale qui donne la vie au corps, & l'autre ſpirituelle qui eſt la ſource de la raiſon. [Il n'explique point qui eſt ce Jacque.]'Les Orientaux ont une liturgie qu'ils attribuent à S. Jacque de Niſibe. [a]Vologeſe fut ſon ſucceſſeur.

Gen. dog. 1 r. c. 15. ap. Aug. t. 3. p. 381. 1. a.

Bona, lit. l. 1. c. 9. p. 64.

a Chr. Al. p. 676.

SAINT JULE PAPE, AVEC S. SILVESTRE, ET SAINT MARC.

ARTICLE PREMIER.

de Saint Silveſtre Pape.

[NOUS ne faiſons qu'un ſeul corps des trois Papes Saint Silveſtre, S. Marc, & S. Jule, parcequ'il y a trop peu de choſes à dire des deux premiers, pour en faire une hiſtoire à part.]

'Le Pape Miltiade ou Melchiade eſtant mort le dixieme de janvier 314, S. Silveſtre fut mis en ſa place le [dimanche] 31 du meſme mois. 'On le fait Romain, fils

Buch. cycl. p. 237.

Boll. apr. t. 1. p. 30. 1.

Aug.in Pet.c.16. p.87.2.c. d'un nommé Rufin. Les Donatiſtes diſoient de luy, qu'eſtant Preſtre ſous le Pape Marcellin, il avoit livré les Ecritures ſacrées aux perſecuteurs, & avoit offert de l'encens aux idoles: ſurquoi S. Auguſtin répond que comme ils l'accuſoient ſans preuve luy & quelques autres Papes, il n'avoit pas auſſi beſoin de preuves pour les juger innocens, ſelon toutes les regles meſmes de l'humanité naturelle. &c. &c.

Conc.t.2.p.1425 e. p.1429.d. p.1426.a. p.1425.c. La premiere année de ſon pontificat il ſe tint un celebre Concile à Arles, où il paroiſt qu'il fut invité: mais il ne put quitter Rome. Il y envoya au lieu de luy les Preſtres Claudien & Vite, & les Diacres Eugene & Cyriaque. Le Concile ayant terminé toutes les affaires qu'il avoit à traiter, luy écrivit une lettre que nous avons encore, mais imparfaite, & aſſez pleine de fautes. Les Eveſques luy joignirent à cette lettre un abregé des Canons qu'ils avoient faits, afin qu'il les puſt envoyer aux autres, luy dont l'autorité eſtoit plus grande & plus étenduë. Ils luy mandent en meſme temps que toute l'aſſemblée euſt eſté fort rejouie, s'il euſt pu y eſtre preſent pour y juger avec eux l'affaire des Donatiſtes, & qu'aſſurément ces ſchiſmatiques auroient eſté condannez avec plus de ſeverité. V. les Donatiſtes § 20. 22. *qui majores diœceſes tenes.*

Epi 69.c.4.p. 730.b. Socr.l.1. c.6 p.10.a. 13.c. a Bar.318 § 59. Lorſque S. Alexandre eut chaſſé Arius de l'Egliſe à cauſe de ſon dogme impie, il écrivit de tous coſtez aux Eveſques pour leur faire connoiſtre quel eſtoit cet hereſiarque: a & l'on garda longtemps à Rome la lettre qu'il avoit adreſſée ſur cela à S. Silveſtre.

Euſ.v. Conſt.l.3. c.7.p.487.a. Conſtantin ayant enſuite aſſemblé, pour le meſme ſujet, le Concile œcumenique de Nicée, l'Eveſque de la ville regnante, dit Euſebe, ne s'y trouva pas à cauſe de ſa vieilleſſe; mais ſes

Thdrt.l.1.c.6.p. 540.d. Soz.l.1.c. 17.p.430.a. b Gel.Cyz.l.2.c. 5.p.68. Preſtres y remplirent ſa place, ſavoir Vite ou Victor, & Vincent. tous deux Preſtres de Rome. b Quelques uns pretendent qu'Oſius de Cordoue y faiſoit auſſi la fonction de legat de S. Silveſtre; à quoy nous avons répondu en un autre endroit. c On raporte une lettre du Concile au Pape, pour luy demander la confirmation de ce qu'on avoit fait à Nicée, & on y joint la réponſe du Pape au Concile. Mais ces pieces ſont viſiblement ſuppoſées, auſſi-bien que le Concile de Rome qu'on pretend avoir eſté tenu enſuite, & où l'on veut qu'il ſe ſoit trouvé 275 Eveſques. V. le Concile de Nicée § 2. note 4.

Conc.t.2.p.58. b.c. d p.410. Un Concile de Rome tenu ſous Damaſe, nous apprend que le Pape Silveſtre ayant eſté accuſé par des ſacrileges, défendit ſa cauſe devant Conſtantin. On croit que c'eſt luy que marque un ancien auteur nommé Commodien, lorſqu'il exhorte les payens à entrer dans la bergerie du paſteur Silveſtre.

God.Th.ſir.p. 28. Com.pr.p.23.c. 33.p.38. V. Conſtantin § 92.

[Voilà tout ce qu'on peut dire que nous ſavons de ce ſaint Pape. Nous en avons une ample hiſtoire, qui apparemment eſt tres ancienne, puiſque dés la fin du V. ſiecle,]le Pape Gelaſe parle des actes de S Silveſtre dont on ignoroit l'auteur ; [a]& la vie de S. Marcel de Paris,[écrite vers l'an 550,]cite l'hiſtoire du ſerpent qui y eſt décrite fort au long.[Mais quels qu'ils fuſſent en ce temps là,& quoique Gelaſe ſemble les approuver,]en diſant que pluſieurs Catholiques les liſoient à Rome, & que diverſes Egliſes les imitoient ; [b]une perſonne tres ſage a exprimé le ſentiment de tous les ſavans ſur ceux que nous avons aujourd'hui, en les qualifiant fables magnifiques.]C'eſt à peu prés le ſentiment qu'en fait Bollandus. [c]Quelque favorable que leur ſoit Baronius,il eſt neanmoins contraint d'avouer qu'il y a diverſes choſes inſoûtenables : Et pour le fond qu'il pretend eſtre veritable,[c'eſt à luy à nous en donner des preuves,puiſque des choſes tres improbables en elles meſmes, ne doivent pas eſtre creuës ſur une piece ou corrompuë, ou tout à fait ſuppoſée.]

Conc.t.4 p. 1263 d. [a]Sur.1,nov. p 6. § 7.

Conc.t.4.p. 1263.d.

M.r le Maiſtre.

Boll. pont.p 47. c.f. [b] Bar.321.§ 59. 315.§ 11-17.

[Le Pere Combefis nous a donné en grec de nouveaux actes de S Silveſtre, [s'il faut appeller nouveau ce qui n'eſt different des communs que dans la phraſe, & dans la diverſe maniere de raconter les meſmes choſes.]Auſſi ce Pere ne les ſoûtient guere que par des raiſons qui conviennent auſſi-bien aux communs qu'aux ſiens. Mais il ne faut que voir la maniere dont il les défend,[pour juger qu'il n'y a pas moyen de les défendre.]

Combef.act.p. 258.

P.338.&c.

[S. Silveſtre tint le ſiege de Rome durant 21 an & onze mois, juſque au[d]31 decembre de l'an 335,auquel il mourut; [&c'eſt le jour auquel l'Egliſe latine fait encore aujourd'hui ſa feſte.]Elle eſt marquée ce jour là dans les martyrologes de S.Jerome, [dans celui de Bede,]dans [1]ceux du IX. ſiecle,[& dans tous les autres latins.]Elle eſt auſſi marquée dans le Sacramentaire de Saint Gregoire;& dans le calendrier du Pere Fronto. [e]Le titre de la 9.e homelie de S. Gregoire ſur les Evangiles,porte qu'elle a eſté faite dans l'egliſe de S. Silveſtre le jour de ſa feſte. [f]Les Grecs en font une partie de leur principal office le deuxieme de janvier.

Buch.cycl.p. 267.273.

Florent. p.214. 215.

Sacr.p.12|Front cal.p.4.

[e] Greg. t.1.p. 1368.

Men.p.25.36| Typic.p.33.1| Ugh t.6.p.1177.

Note 1.

1.

[d]Il fut enterré dans le cimetiere de Priſcille. [e]On marque que le Pape Symmaque baſtit l'egliſe de S. Silveſtre appellée le titre d'Equitius. Mais il faut plutoſt dire qu'il la rétablit, s'il eſt vray qu'elle euſt eſté baſtie par S. Silveſtre meſme, comme on le lit dans le Pontifical. On ajoute que le Pape Sergius le jeune mit le corps de S. Silveſtre ſous le grand autel de cette egliſe. [2]Il y en

[d] Buch. cycl.p. 267.

[e] Bar.321.dec.a.

2|Front.cal.p.5.

1. Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

avoit encore d'autres à Rome qui portoient le nom du meſme Saint. On trouve un autel de S. Silveſtre à Verone vers l'an 500.

Amm.an.p.485 a.

[a] Leonce de Byzance met ce Pape au rang des Docteurs & des Peres de l'Egliſe, avec quelques autres [qui n'ayant pas écrit non plus que luy, n'ont eſté les peres de l'Egliſe que par leur dignité, & leur charité, & ſes docteurs que par leur exemple, & par leurs paroles. Car Leonce meſme ne dit point que S. Silveſtre ait rien écrit : & ſi nous avons aujourd'hui quelques lettres qui portent ſon nom, on reconnoiſt aſſez generalement qu'elles ſont toutes ſuppoſées,]comme celle qui eſt adreſſée à tous les Eveſques des Gaules en faveur de l'Egliſe de Vienne, [qu'on n'a pas meſme miſe dans les Conciles. Il faut dire la meſme choſe non ſeulement du Concile qu'on pretend avoir confirmé celui de Nicée ; mais encore]de deux autres qu'on dit avoir eſté tenus à Rome ſous S. Silveſtre, & dont on raporte quelques actes. [Ce ſeroit perdre le temps que de l'employer à examiner ces pieces, qui ſont rejettées generalement par toutes les perſonnes un peu habiles.]

a Leon.ſec.3.p. 505.

Laun.de Dio.t. 1.p.157| Boſc,t. 3.p.27.

Conc.t.1.p. 1490. 1542. 1546.

ARTICLE II.

De Saint Marc Pape.

Bar.336. ſ 1. Buch.p.273.

'SAINT Marc que l'on fait Romain, & fils de Priſque, fut mis en la place de Saint Silveſtre le [dimanche] 18 janvier de l'an 336. 'Theodoret n'a pas connu ce Pape: *mais il eſt marqué par S. Optat, par Rufin, par S. Auguſtin, par S. Jerome, par Sozomene, [auſſi-bien que par les plus anciens Pontificaux. Nous ne ſavons rien dutout ni de ſa vie, ni de ſon adminiſtration.]Il y en a qui croient que c'eſt luy à qui Conſtantin écrivit en l'an 313, conjointement avec le Pape Melchiade, ſoit qu'il fuſt alors Preſtre de Rome ſelon les uns, 'ſoit qu'il fuſt ſeulement Archidiacre ſelon d'autres. ["Mais il y a plus d'apparence que c'eſt Saint Merocle Eveſque de Milan.]

Thdrt. l.2 c.12. p.606.d.

Euſ.l.10. c.5.p. 391.a|n.p.195.2. c.d.

Boſq.l.3. c.4.p. 107.

V. les Donatiſtes ſ 13|note 7.

Bar.336. ſ 64| Aug.col. d.3.c. 16 p.226.1.a.

'Le Pontifical d'Anaſtaſe dit que S. Marc inſtitua la coutume dont parle Saint Auguſtin, que le Pape fuſt ſacré par l'Eveſque d'Oſtie, 'lequel en cette ſolennité, dit le Pontifical, porteroit le *Pallium*. 'Baronius remarque que c'eſt la premiere fois que l'on parle du *Pallium* en ce ſens. [Mais on ne peut rien fonder ſur Anaſtaſe]On raporte une lettre écrite à ce Pape par S. Athanaſe & les Eveſques d'Egypte, avec la réponſe du Pape: mais Baronius

Bar 336. ſ 64. ſ 65.

ſ 60,61.

* Optat *l.2.p.48.b*|Rufin *l.10.c.22.p.172*| Aug.*ep.160.p.287.1.a*|Hier.*chr.an.336*|Soz.*l.1.c.20.p.470.b*.

meſme, & les autres aprés luy, demeurent d'accord que ce ſont des pieces entierement ſuppoſées. 'Celle qu'on attribuë à Saint Marc eſt datée de 18 jours aprés ſa mort. Boll. pont p. 50. f.

'Ce Pape ne gouverna que peu de temps, [a] c'eſt à dire huit ou [neuf] mois, [b] eſtant mort la meſme année en laquelle il avoit eſté ordonné, le 7 [c] jour d'octobre, [c] auquel ſa feſte eſt encore marquée dans les martyrologes de S. Jerome, [d] dans Bede, Uſuard, Adon, & pluſieurs autres. [e] Elle l'eſt meſme dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. [f] Quelques exemplaires du martyrologe de S. Jerome & d'autres la marquent [1] le 6 du meſme mois. [g] Il fut enterré dans le cimetiere de S.te Balbine, [h] qu'on marque avoir fait une partie de celui de Calliſte, & avoir pris dans la ſuite le nom de S. Marc. [i] Il y avoit auſſi une egliſe de ſon nom auprés de Rome ſous Gregoire III. [k] On marque que ſon corps a eſté tranſporté à S. Laurent de Florence.

Sozom. l. 2 c. 20. p. 470. b.
a Hieron. chr.
b Buch. p. 267.
c Flor. p. 901.
d p. 899. 2.
e Sacr. p. 136. Front. cal. p. 140
f Flor. p. 897. 900.
g Buch. p. 267.
h Flor p. 902. 2.
i Front. cal. p. 141.
k Boll. pont. p. 50. b.

1. 'Le P. Pagi croit qu'il eſt mort le 6, & a eſté enterré le 7. Pagi, 336. § 12.

ARTICLE III.

S. Jule eſt fait Pape: Les Euſebiens luy écrivent contre S. Athanaſe, & demandent un Concile.

'APRES la mort de S. Marc, [le ſaint Siege vaqua quatre mois;] & enfin le [dimanche] 6 fevrier de l'an 337, on elut le ſaint Pape Jule, [dont le nom eſt illuſtre dans l'hiſtoire pour la generoſité qu'il a fait paroiſtre dans la défenſe de l'Egliſe.] Buch. p. 273.

Note 2. 'On le fait citoyen de Rome, fils d'un Ruſtique. ["On pretend que dés le mois de ſeptembre 337, il tint un Concile de cent-ſeize Eveſques: mais les plus habiles ne doutent point que ce ne ſoit un Concile faux & ſuppoſé. Bar. 336. § 67.

Lorſque Jule fut elevé au pontificat, S. Athanaſe eſtoit banni à Treves, d'où il fut renvoyé l'année ſuivante à ſon Egliſe par les trois Empereurs Conſtantin, Conſtance, & Conſtant, qui avoient ſuccedé en l'an 337 au grand Conſtantin leur pere. Mais il n'y fut pas long-temps paiſible. Les Euſebiens qui par leurs calomnies l'avoient fait bannir ſous Conſtantin, continuoient à le perſecuter. Ils écrivirent contre luy aux trois Empereurs: ils firent la meſme choſe à l'égard du Pape Jule,] à qui ils envoyerent le Preſtre Macaire, & les Diacres Martyre & Heſyque, pour luy porter les lettres qu'ils luy écrivoient contre S. Athanaſe. [Ce fut ce ſemble par les meſmes lettres] 'qu'ils luy écrivirent encore Ath. ap. 2. p. 741. b. 745 a. d. p. 745. d. 761. c.

contre Marcel d'Ancyre & Aſclepas de Gaza, [qu'ils avoient
p.738.c. auſſi fait depoſer, parcequ'ils ſoûtenoient la divinité de J.C.] 'Ils pouvoient bien y avoir joint quelque recommandation en faveur de Piſte, [qu'ils avoient donné pour Eveſque aux Ariens
p.743.b. d'Alexandrie :] 'Au moins il eſt certain que leurs envoyez ſolliciterent pour luy, mais fort inutilement.

[Ces envoyez ne venoient pas au nom de tous les Eveſques de
Thdrt.l.2.c.6.p. 589 d|Hil.fr.2. p.7.8. l'Orient,] mais ſeulement de la part "des Euſebiens, c'eſt à dire, ſelon le texte de Theodoret & des fragmens de S. Hilaire, au nom d'Euſebe [de Nicomedie, déja peut-eſtre transferé à Conſtantinople,] de Maris [de Calcedoine,] de Theognis [de Nicée,] d'Urſace [de Singidon,] de Valens [de Murſe,] & de Theodore
Thdrt. p 589.c. d'Heraclée. 'Theodoret ajoute Menophante [d'Epheſe,] & un Eſtienne [qui eſt ſuſpect, parceque nous n'en connoiſſons point d'autre que celui qui fut Eveſque d'Antioche aprés Placille,
Hil.fr.1.p.24. lequel vivoit encore en 341.] 'On a encore des preuves particulieres qu'Urſace & Valens ont écrit à Jule contre S. Athanaſe.
Ath.2.p.2.p.743 d. 'Il ſemble que Macaire eſtoit particulierement deputé d'Euſebe de Nicomedie.

p.746.c. 'Les deputez des Euſebiens apporterent au Pape, outre leurs lettres, les actes de l'information faite "dans la Mareote [contre S. Athanaſe,] qui ne ſervirent pas peu pour convaïncre leurs im-
p.800.d. poſtures; '& le Pape les envoya depuis à S. Athanaſe, de quoy ſes ennemis furent extremement faſchez.

τῶν περὶ Eυσέβιον. V. S. Athanaſe § 24-32.

[Cependant Saint Athanaſe qui eſtoit obligé de veiller pour ſa
p.743.c. défenſe,] 'envoya quelques Preſtres à Rome. [a] Lorſque l'on ſçeut
a d. qu'ils venoient, Macaire fut étrangement ſaiſi de la crainte de voir ſes menſonges confondus. Et quoiqu'il fuſt alors malade, & que le Pape l'attendiſt luy & ſes collegues, [peut-eſtre pour quelque conference,] il ſe retira durant la nuit. Il craignoit ſurtout
b. d'eſtre confondu ſur le ſuiet de Piſte, à qui il avoit taſché de per-
c. ſuader au Pape d'adreſſer des lettres. 'En effet quand les Preſtres d'Alexandrie furent arrivez, ils firent voir quel eſtoit ce Piſte.
p.741.c,d. Martyre meſme ne put deſavouer ce qu'ils en diſoient. 'Ce ne fut pas la ſeule victoire que la verité remporta ſur Martyre & Heſyque : dans une conference qui ſe fit en preſence du Pape, les deputez de S. Athanaſe reſiſterent ſi fortement à ceux des Euſebiens, qu'ils les confondirent ſur tout.

d. 'Ce fut ce qui obligea ces derniers à demander un Concile,
p.739.a. 's'imaginant pas là epouventer S. Athanaſe. [b] Ils prierent le Pape
b a|741.c.&c. de l'aſſembler, [c] pour y eſtre luy meſme leur juge, s'il le vouloit,
c p.739.a.

'& d'en écrire tant à S. Athanaſe qu'aux Euſebiens, afin qu'on puſt porter un jugement equitable en preſence de tout le monde, promettant de fournir alors toutes les preuves neceſſaires contre S. Athanaſe. 'La demande de ce Concile eſt quelquefois attribuée à Macaire, Martyre, & Heſyque, '& quelquefois aux deux demiers ſeulement; [& c'eſt ce qu'il faut ſuivre,] 'puiſque Macaire s'eſtoit retiré avant l'arrivée des Preſtres de Saint Athanaſe. p.741.c. b.c. d. p.743.d.

ARTICLE IV.

S Jule indique le Concile à Rome: Les Euſebiens refuſent d'y venir

'LE Pape accepta la propoſition que les Euſebiens luy avoient faite: il écrivit qu'il falloit en effet aſſembler le ſynode, afin que les Euſebiens y puſſent prouver ce qu'ils auroient à dire contre Athanaſe, & ſe défendre avec liberté des accuſations que l'on avoit à faire contre eux. 'Il manda donc pour cela S. Athanaſe, '& luy laiſſa meſme, "ce ſemble le choix du lieu où ſe devoit tenir le Concile, [ſoit qu'il cruſt devoir cet honneur à ſon merite, ſoit pour ſe conformer aux loix civiles, qui obligent l'accuſateur à agir dans le reſſort de l'accuſé, & devant les juges de ſa reſidence. Il manda auſſi ſans doute deslors aux Euſebiens, ou leur fit mander par leurs deputez, qu'il acceptoit la propoſition qu'ils luy avoient faite d'un Concile, & qu'il ne manqueroit point de le faire tenir. Ath.fol.p.815 b ap.2 p.748.c. fol.p.815.b.

Note 3.

S. Athanaſe ne manqua point de ſe rendre à Rome avant la fin de l'an 339. Il y apporta apparemment la lettre du Concile d'Alexandrie, par laquelle 80 Eveſques d'Egypte rendoient un témoignage authentique à ſon innocence. Il y apporta encore la connoiſſance de la vertu parfaite des ſolitaires, tant par ce qu'il apprit aux Romains de la conduite de Saint Antoine & de Saint Pacome, que par les exemples vivans de quelques uns de ces ſolitaires qu'il y amena. Ainſi ce fut par ſon moyen que la vie monaſtique fut connuë à Rome, & qu'elle y fut pratiquée enſuite. Il n'y fut pas luy meſme moins eſtimé que les autres.] 'Et le Pape Jule en conceut une eſtime tout à fait extraordinaire, comme il le témoigna depuis dans une lettre publique. Socr.l.2.c.23 p. 109.110.

'S. Athanaſe ne fut pas le ſeul qui vint à Rome ſe plaindre des injuſtices qu'ils avoient ſouffertes. Marcel [& Aſclepas chaſſez l'un d'Ancire, l'autre de Gaza,] firent la meſme choſe, & avec Ath.ap.2.p.751 a.

eux beaucoup d'autres Eveſques ou Preſtres de la Thrace, de la Paleſtine, & de la Syrie. 'On le dit nommément de Saint Paul de Conſtantinople, & de S. Luce d'Andrinople. [a] Les autres peuvent n'y eſtre venus [qu'en 341] pour le Concile. [b] Mais Marcel y arriva environ trois mois aprés S. Athanaſe, [vers le commencement de l'an 340] [c] Les Euſebiens avoient écrit au Pape contre luy & contre Aſclepas, auſſi-bien que contre S. Athanaſe. [d] Mais Marcel au lieu de craindre leurs accuſations, pria meſme le Pape de les mander.

Socr. l. 2. c. 15. p. 91. b. c| Soz. l. 3 c. 8 p. 507. a. c.
a Ath. ap. 2. p. 751. a.
b Epi. l. 72. c. 2. p. 835. a.
c a| Ath. ap. 2. p. 761. c| 762. a|
Thdrt. l. 2. c. 6 p. 589. b| Socr. l. 2. c. 15. p. 91 b. c.
d Epi. 72. c. 2. p. 835 a.

[e] Jule n'eut garde de luy refuſer une demande ſi juſte; [f] & il écrivit [ſur cela] aux Euſebiens ce que la charité & la connoiſſance de la verité luy ſuggererent. [g] Il n'écrivit qu'à ceux qui luy avoient écrit contre Saint Athanaſe par Martyre & Heſyque, [h] & comme ils n'avoient écrit qu'à luy ſeul, auſſi il ſe contenta de leur écrire ſeul; [i] mais ſon ſentiment eſtoit celui de tous les Eveſques de l'Italie & des provinces voiſines, qui l'en avouerent en effet lorſqu'ils furent aſſemblez. 'Il dit meſme en quelque ſorte qu'il avoit eu avant que d'écrire, le ſentiment de tous ces Eveſques; '& s'il n'y a faute dans S. Hilaire, ſa lettre fut la concluſion d'un ſynode.

e 2.
f Ath. ap. 2 p. 739. b| 740. a.
g p. 745. a. b.
h b.
i c.
c.
Hil. fr. 1. p. 16.

'Il marquoit dans ſa lettre le jour que ſe devoit tenir ce Concile; [k] & on juge par divers endroits de l'hiſtoire qu'il l'indiqua "pour la fin de may ou pour le mois de juin de l'année ſuivante, [afin que les Eveſques y puſſent venir aprés avoir celebré chez eux la feſte de Paſque.] 'Il declaroit en meſme temps aux Euſebiens que s'ils ne venoient au temps qu'il leur marquoit, ils ſeroient preſumez coupables de toutes les choſes dont ils eſtoient accuſez. 'Il leur reprochoit meſme de troubler l'Egliſe en ne ſuivant pas les decrets du Concile de Nicée. [l] Cette lettre ne fut écrite qu'aprés que Saint Athanaſe [& Marcel] furent arrivez à Rome, [m] l'année de devant l'intruſion de Gregoire, [& ainſi en 340.]

Note 4.

Ath. ap. 2. p. 744 c.
k d| fol. p 816. b.
fol p. 816. a.
Soz. l. 3. c. 8. p. 508. c.
l Ath. ap. 2. p. 739.
b| Socr. 2. p. 174. a.
m Ath. orth. p. 950. a.

'Jule ne ſe contentant pas de cette lettre, envoya deux de ſes Preſtres, Elpide & Philoxene pour [la porter, &] ſommer les Euſebiens de ſatisfaire à la promeſſe de leurs deputez, [n] c'eſt à dire de juſtifier les accuſations qu'ils avoient formées contre Athanaſe, '& de venir répondre aux accuſations que Marcel d'Ancyre [& les autres] formoient contre eux. [o] Elpide & Philoxene eſtoient auſſi envoyez pour conſoler ceux qui eſtoient dans la perſecution.

ap. 2. p. 739. b. d| 740. a| 757. b| fol. p. 816. a.
n ap. 2. p. 776. a.
Epi. 72. c. 2. p. 835. a.
o Ath. ap. 2. p. 740. a.

[Ils n'eurent que le merite de leur bonne volonté. Car les Euſebiens

ſebiens au lieu de ſe venir juſtifier dans le Concile qu'ils avoient
V. les Ariens 330. demandé eux meſmes, "ne ſongerent qu'à prevenir ce Concile par celui qu'ils tinrent à Antioche au commencement de l'an 341, où ils établirent Gregoire Eveſque d'Alexandrie au lieu de S. Athanaſe, & firent pluſieurs autres choſes contraires à la diſcipline & à la foy de l'Egliſe.] 'Ils retinrent meſme les legats du Pape juſques au mois de juin, & au delà meſme du terme marqué pour le Concile, [peut-eſtre pour avoir lieu] de pretendre, comme ils firent, que ce terme eſtoit trop court. p. 744. d | fol. p. 816 b.

ARTICLE V.

Le Concile de Rome declare S. Athanaſe innocent.

'QUELQUES uns ont cru que Jule avoit differé le Concile pour attendre que ſes legats fuſſent revenus, & luy euſſent apporté la réponſe des Orientaux. [Nous voudrions le pouvoir dire avec eux.] 'Mais Jule meſme nous aſſure que les Eveſques s'aſſemblerent à Rome au jour qui avoit eſté marqué; [& il eſtoit difficile qu'ils y demeuraſſent du temps ſans rien faire.] 'Ils eſtoient au nombre de plus de 50, [a] entre leſquels il ſemble qu'il faut mettre Oſius de Cordoue, & Vincent de Capoue qui eſtant Preſtre avoit eſté legat de Saint Silveſtre au Concile de Nicée, 'puiſqu'ils furent ſouvent enſemble juges de l'affaire de
NOTE 5. S. Athanaſe & des Ariens. 'Le Concile ſe tint "dans l'egliſe dont Vitonveſtoit Curé, & où il aſſembloit le peuple. [C'eſtoit le compagnon de la legation de Vincent à Nicée,] & qui eſtoit toujours demeuré dans le rang de Preſtre [Nous avons vu que] beaucoup d'Eveſques eſtoient venus à Rome demander juſtice à ce Concile contre les violences des Euſebiens. Il y vint auſſi beaucoup de Preſtres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits: 'pluſieurs autres Preſtres & Eveſques qui vouloient y venir auſſi, en furent empeſchez, [apparemment par Conſtance.]

'Le Concile eſtant aſſemblé, auprouva ce que Jule avoit mandé aux Euſebiens [par Elpide & Philoxene.] 'Il examina la cauſe de Saint Athanaſe ſelon la loy de l'Egliſe autoriſée par le Concile de Nicée, qui permet de revoir dans un ſynode ſuivant, ce qui avoit eſté ordonné dans un precedent: 'Aprés avoir receu ſa juſtification, il confirma avec luy la communion & la charité. 'Il témoigna eſtre tout à fait indigné contre les Euſebiens ſes perſecuteurs, '& declara les tenir pour ſuſpects, puiſqu'ils n'avoient

Socr. n. p. 175. 2. d.
Ath. ap 2. p. 745 c.
p 720. b | p 730. b. c. [a] Bar. 353. § 21.
Hil. fr. 1. p. 47.
Ath. ap. 2. p. 739. c.
p. 751. a. b.
p. 745. c.
p. 741. a b.
p 739. c.
c.
fol. p. 818. a.

pas oſé venir. Ainſi on n'eut aucun égard à leurs lettres [apportées par Martyre & Heſyque, que l'on avoit luës dans le Concile.]

ap 2 p.745.d| 746.a.b|747.b.c. 'Mais la lettre que les Eveſques d'Egypte avoient écrite pour ſa juſtification, fut jugée de bien plus grand poids, particulierement eſtant jointe aux témoignages que divers autres Eveſques rendoient à l'innocence du Saint. 'Elle eſtoit encore appuyée par pluſieurs Preſtres & Diacres de la Mareote & d'ailleurs, qui eſtoient venus à Rome, [peut-eſtre pour défendre devant le Concile la cauſe de leur Eveſque.] 'La vie d'Arſene faiſoit voir la fauſſeté d'une de ſes principales accuſations. 'La nullité de l'information de la Mareote eſtoit manifeſte par la piece meſme. Saint Athanaſe en détruiſoit encore l'autorité par des preuves convaincantes. 'Il faiſoit voir auſſi par les lettres d'Alexandre de Theſſalonique, & d'Iſquyras, quelle eſtoit la cabale que l'on avoit formée contre luy à Tyr. 'Mais il n'y avoit rien de plus fort pour ſa juſtification, que ces dixhuit mois qu'il avoit paſſez à Rome à attendre hardiment tous ceux qui vouloient venir l'accuſer.

p.746.b. b.c.d|747.c.d| 748.a. p.746.747.a. p.748.b.

'Le Concile le receut donc en qualité d'Eveſque, ne pouvant pas faire autrement ſans violer les loix de l'Egliſe, & comme ce jugement n'avoit eſté rendu qu'avec beaucoup de conſideration & d'examen, il leva toutes les difficultez que l'on pouvoit avoir ſur ce point. 'Ainſi le Pape Jule ouvrit le premier la porte de la communion à ceux qui avoient eſté opprimez par la faction des Ariens: Il donna aux autres un illuſtre exemple, non de violer les loix de Dieu, mais de rendre inutiles les efforts de la malice des Euſebiens. 'Le Pape Celeſtin dit que Saint Athanaſe eſtant chaſſé de l'Orient, trouva ſa conſolation dans l'Occident, & le renouvellement de ſa dignité & de ſon état; Qu'il receut le repos de la communion dans le meſme ſiege de Rome qui a toujours fait profeſſion d'eſtre l'appui des Catholiques.

b. p.757.a. Hil.fr.2.p.26. Conc.t.2.p.794. b.

ARTICLE VI.

De ce qui ſe fit à Rome à l'égard de quelques autres Eveſques.

[LA cauſe la plus importante que le Concile eut à traiter aprés celle de S. Athanaſe, eſtoit celle de Marcel d'Ancyre, qui avoit eſté condanné comme heretique en 336 par le Concile de Conſtantinople.] 'Mais il proteſta que tout ce que l'on

Ath.ap.2.p.750 b.

avoit dit contre luy, eſtoit faux. 'Et comme ſes accuſateurs ne comparoiſſoient point, quelque ſommation qui leur en euſt eſté faite depuis 15 mois qu'il eſtoit à Rome, le Pape luy demanda une declaration de ſa foy; '& l'ayant trouvé Catholique, [a] il ſe crut obligé avec 'le Concile, de le recevoir dans la communion comme un Eveſque tout à fait Orthodoxe, 'ſelon que les loix de la juſtice & les Canons l'y obligeoient. [C'eſt une queſtion celebre & difficile à decider, ſi l'on ne jugea point trop favorablement de la foy de Marcel; mais ce n'eſt pas ici le lieu de l'examiner.

V. Marcel d'Ancyre

Epi.72.c 2.p. 835.a.

Ath ap.2.p.750 b.c.

a d|745.d. p.752.d.

Nous ne trouvons point dans les auteurs originaux ce qui ſe fit touchant les autres Eveſques. Nous voyons ſeulement] 'qu'ils firent de grandes plaintes au Concile contre la violence & la tyrannie des Euſebiens, 'declarant qu'ils eſtoient preſts de ſoûtenir leurs accuſations, & d'en convaincre les Euſebiens, s'ils vouloient ſubir un jugement.

p.751.a,b|Bar. 341. ¶ 52.

Ath ap.2.p 753 a.

'S'il en faut croire Socrate & Sozomene, Jule par l'autorité que luy donnoit ſon ſiege, rétablit tous les Eveſques chaſſez, & "appuya leur innocence par des lettres pleines de vigueur & de liberté: Il y reprenoit ſeverement ceux qui les avoient depoſez, '& qui troubloient toute l'Egliſe, parcequ'ils abandonnoient la foy de Nicée. Il y ordonnoit que quelques uns d'eux viendroient dans un certain jour pour juſtifier ce qu'ils avoient fait; & les menaçoit de ne pas ſouffrir davantage toutes les nouveautez & les brouilleries qu'ils introduiſoient dans l'Egliſe. 'Les Eveſques rétablis, ajoute Socrate; s'en allerent en Orient ſous l'autorité de ces lettres, & rentrerent dans leurs Egliſes. 'Sozomene ne le dit expreſſément que de S. Athanaſe, & de S. Paul.

ἐκέλευσεν αὐτούς.

Socr.l.2.c.15.p. 91.c|Soz.l.3.c.8. p 507.a.d.

Soz.p.507.d.

Socr.l.2.c.15.p. 91.c.

Soz p.507.d.

[Ces lettres de Jule dont parlent ces hiſtoriens, ne paroiſſent eſtre qu'un mélange confus de celle qu'il avoit écrite avant le Concile par Elpide & Philoxene, & de celle dont nous allons bien-toſt parler.] 'Car autant que l'on en peut juger par S. Athanaſe, cette derniere fut la ſeule que Jule écrivit aprés le grand Concile de Rome. [Pour le rétabliſſement des Eveſques, l'on peut preſumer que le Concile les receut. S'il n'eſt parlé expreſſément que de S. Athanaſe, de Marcel & d'Aſclepas, c'eſt que les Euſebiens n'avoient pas fait de plaintes particulieres contre les autres. Mais il y a peu d'apparence que Conſtance & les autres Orientaux, dans l'eſprit où ils eſtoient alors, aient cedé au jugement du Concile, & leur aient permis de rentrer dans les egliſes dont ils les avoient chaſſez. Il eſt certain que S. Athanaſe ne put retourner à Alexandrie qu'en l'an 549. S. Paul retourna

Ath.ap.2.p. 739.c.

pluſtoſt à Conſtantinople ; mais ce ne fut que par la mort d'Euſebe de Nicomedie. Pour S. Luce d'Andrinople, quoique nous n'en puiſſions rien dire d'aſſuré, neanmoins s'il a eſté banni pour la derniere fois auſſi-toſt aprés le Concile de Sardique, comme S. Athanaſe nous oblige preſque abſolument de le croire, il faut demeurer d'accord qu'il eſtoit en poſſeſſion de ſon eveſché avant ce Concile, de quelque maniere qu'il y ait eſté rétabli.

ARTICLE VII.

Lettres des Euſebiens au Pape.

[NOUS avons vu que les legats du Pape eſtoient partis d'Orient vers le meſme temps que les Occidentaux s'aſſembloient à Rome. La ſuite fait juger que le Concile duroit encore, lorſqu'ils arriverent] 'tous triſtes de ce qu'ils avoient vu en Orient. [a] Ils rendirent à Jule une lettre de la part des Euſebiens, qui n'eſtoit pas pour le conſoler parmi tant de maux ; 'puiſqu'on n'y voyoit qu'un eſprit de contention, d'arrogance, de vanité, '& de moquerie. [b]Elle eſtoit fort bien écrite, & faite avec toute l'adreſſe des orateurs, mais pleine d'une raillerie ſanglante, & meſme des plus grandes menaces.

Ath. ap. 2 p. 740 b.
[a] p. 739. d.
p. 740. a. b.
[b] Soz. l. 3. c. 8. p. 507. d | 508. a.

'Ils s'excuſoient de n'eſtre pas venus au Concile, ſur ce que le terme donné par le Pape eſtoit trop court. Ils alleguoient encore ridiculement la guerre de Perſe, 'qui ne les empeſchoit neanmoins ni de faire toutes ſortes de maux à l'Egliſe, [ni de s'aſſembler à Antioche,]ni de courir de tous coſtez dans l'Orient proche des lieux où eſtoit la guerre. 'Ils ſe plaignoient auſſi de ce qu'il avoit écrit ſeul, '& de ce qu'il n'avoit écrit qu'à quelques uns d'eux. 'Voilà les pretextes par leſquels ils pretendoient s'excuſer de ce qu'ils n'eſtoient pas venus à Rome.

Ath. ap. 2. p. 744 c. d.
p. 745. a.
fol. p 816. b c.
ap. 2. p. 745. b. c. a. b. d.

'Ils loüoient enſuite l'Egliſe Romaine pour la condanner plus outrageuſement ; & l'honneur qu'ils ſembloient luy faire n'eſtoit qu'une malicieuſe ironie. 'Ils reconnoiſſoient qu'elle avoit la primauté en toutes choſes, comme ayant toujours eſté l'ecole des Apoſtres, & la metropole de la pieté : c'eſt leur expreſſion. Ils ajoutoient que neanmoins les predicateurs de l'Evangile eſtoient ſortis de l'Orient ; & qu'aprés tout ils ne devoient pas eſtre conſiderez comme inferieurs, pour n'avoir pas une Egliſe auſſi grande & auſſi nombreuſe, puiſque la vertu pouvoit bien ſuppléer à ce defaut : 'Que tous les Eveſques jouiſſoient d'un meſme

P 740. b.
Soz. p. 508. a.
Ath. ap. 2. p. 744. b.

honneur, leur dignité ne ſe meſurant pas par la grandeur de leurs villes. C'eſtoit ſans doute pour dire que le Pape n'avoit pas droit de corriger & d'examiner de nouveau ce qu'ils avoient fait dans leur conciliabules de Tyr & de Conſtantinople, 'comme ils ſoûtenoient poſitivement que c'eſtoit faire injure à un Concile que de changer ſes decrets, leſquels devoient eſtre immuables: '& ils alloient ſi avant ſur ce point, qu'ils accuſoient le Pape d'allumer le feu de la diviſion, 'en meſme temps qu'ils diſoient qu'Alexandrie & l'Egypte, où ils avoient cauſé de ſi grands maux, jouiſſoient d'une pleine paix & d'une union parfaite. p.742.a. p.744.a. p.749.d. p.752.a.

'Ils méloient à cela diverſes accuſations contre S. Athanaſe. 'Mais ce qu'ils en diſoient alors ne s'accordoit pas avec ce qu'ils en avoient écrit dans leur premiere lettre au Pape: ainſi ces deux lettres ſe détruiſoient mutuellement. 'Ils accuſoient auſſi Marcel, comme coupable d'impieté envers JESUS CHRIST. 'Enfin aprés avoir fait de grandes plaintes des injuſtices pretenduës qu'on leur avoit faites, ils declaroient au Pape que s'il conſentoit à la depoſition de ceux qu'ils avoient chaſſez, & à l'établiſſement de ceux qu'ils avoient mis en leur place, ils conſerveroient avec luy la communion & la paix; mais que s'il s'oppoſoit à leurs decrets, ils ſeroient obligez d'agir d'une autre maniere: 'Que cela s'eſtoit ainſi pratiqué lorſque Novatien avoit eſté excommunié par l'Egliſe Romaine, '& Paul de Samoſates par le Concile [d'Antioche. p.745.d. p.746.a. p.750.b. Soz.l.3.c.8.p. 508.b. c|Ath.ap.2.p. 744.a. Ath.p.744.a.

Ils ne pouvoient choiſir ſur cela de plus mauvais exemple que celui de Novatien,] 'dont la condamnation faite par un celebre Concile de Rome, "n'avoit eſté receuë en Orient qu'avec aſſez de difficulté, & aprés divers Conciles tenus en chaque province. 'Ils ajouterent depuis à l'exemple de Novatien ceux de Sabellius & de Valentin, qui ſelon eux doivent avoir eſté d'abord condamnez à Rome, [quoiqu'il ſoit difficile de le croire de Sabellius.] Euſt.l.6.c.43.p. 242.a.b. V. S. Corneille §. 14. Hil.fr.2.p.25.

'Mais ſur ce que Jule leur avoit reproché de violer les decrets du Concile de Nicée, ils luy répondirent ſeulement qu'ils avoient eſté contraints par beaucoup de raiſons d'en uſer comme ils avoient fait; mais qu'il leur ſeroit fort inutile de ſe juſtifier ſur ce point particulier, puiſqu'on vouloit qu'ils fuſſent coupables en toutes choſes. Soz.l.3.c.8.p. 508.c.

[Voilà ce que nous trouvons du contenu de leur lettre, tant dans la réponſe de Jule, que dans Sozomene.] 'Sabin Eveſque de Heraclée pour les Macedoniens, l'avoit inſerée dans ſa collection des Synodes, parmi les autres qui favoriſoient ſon hereſie. [Cet ouvrage n'eſt pas venu juſques à nous.] 'Nous avons une lettre Soct.l.2.c.17.p. 95.b. Bar.341.§ 50.

dans les Conciles parmi celles de Jule, qui tient lieu de celle là: Mais Baronius a fort bien remarqué que c'eſt une piece ſuppoſée, faite ſur ce que Sozomene en avoit dit, & où il manque diverſes choſes remarquées par S. Athanaſe, & par Sozomene meſme.

ARTICLE VIII.

Réponſe de S. Jule aux Euſebiens.

Ath.ap.2.p.740 b.c. QUAND Jule eut lu cette lettre, entre les diverſes penſées qu'elle luy donna, celle qu'il jugea eſtre la meilleure fut de la ſupprimer durant quelque temps, pour voir s'il ne viendroit point quelques[deputez des Euſebiens,]qui puſſent l'exemter de la faire paroiſtre, jugeant bien que beaucoup de perſonnes en
p.751.b.c. ſeroient bleſſées. 'Ce retardement luy donna moyen avant que d'y répondre, d'apprendre les triſtes nouvelles des cruautez que Gregoire exerçoit dans l'Egypte contre les ſaints Eveſques, & generalement contre tout le Clergé & tout le peuple Catholique,
b. comme nous le verrons "autrepart. 'Il les apprit par des Preſtres venus d'Egypte & d'Alexandrie, qui luy en apporterent des lettres. V.S.Athanaſe § 37.

p.740.c. 'Voyant enfin qu'il ne venoit perſonne[de la part des Euſebiens,] il fut contraint de montrer ce qu'ils luy avoient écrit. Tout le monde fut extremement ſurpris & ſcandalizé à la lecture de cette lettre; & on avoit meſme de la peine à ſe perſuader qu'elle vinſt veritablement de ceux dont elle portoit le nom; tant il y paroiſſoit peu de charité, & beaucoup d'animoſité & d'aigreur.

p.739.c. 'Le Concile,["qui duroit donc encore,]en fut indigné contre les Euſebiens; & il pria le Pape de leur récrire l'excellente lettre que
p.754.c. nous avons encore ſur ce ſujet; [ou plutoſt] 'le Concile l'écrivit
p.745.c.d. par luy, ſelon l'expreſſion de S. Athanaſe. 'D'où vient que Jule aſſure que ce qu'il écrivoit ſeul, eſtoit le ſentiment de tous les au-
p.739.c. tres Eveſques de l'Italie, & des provinces d'alentour. 'Le Comte Gabien en fut le porteur. [Elle ne peut guere avoir eſté écrite
p.739.754. que vers le mois d'aouſt ou de ſeptembre.]S. Athanaſe nous l'a couſervée toute entiere; [& on peu dire ſans flaterie, que c'eſt un des plus beaux monumens de l'antiquité. On y voit un genie grand & elevé, & qui a en meſme temps beaucoup de ſolidité, d'adreſſe, & d'agrément. La verité y eſt défenduë avec une vigueur digne du chef des Eveſques, & le vice repreſenté dans toute ſa difformité. Mais l'aigreur de ſes reprehenſions y eſt Note 6.

tellement moderée par la charité qui y paroiſt partout, que bien que la force & la generoſité epiſcopale domine dans cette lettre, on voit neanmoins que c'eſt un pere qui corrige, non un ennemi qui veut bleſſer.]

'Jule y fait voir l'injuſtice de l'animoſité que les Euſebiens témoignoient dans leur lettre; 'Que s'ils eſtoient offenſez de ce qu'il les avoient appellez au Concile, ils témoignoient evidemment qu'ils ſe défioient de leur cauſe; 'que pour luy il n'avoit fait que ſuivre en cela la coutume de l'Egliſe autoriſée par le Concile de Nicée, & conſentir à la demande que leurs propres deputez luy avoient faite: outre que quand meſme ſans cette demande il les auroit exhortez de venir ſur des plaintes que des Eveſques faiſoient d'avoir eſté condannez injuſtement, il n'y auroit eu rien en cela, dit-il, que de raiſonnable, que de juſte, que de conforme aux loix de l'Egliſe, & que d'agreable à Dieu. p.740. p.742.a. a.b. c.d.

'Il leur repreſente enſuite que s'il eſtoit défendu de rien changer au decret d'un Concile, ils s'eſtoient les premiers rendus coupables de cette faute en recevant les Ariens, ce qui eſtoit bien plus criminel que d'avoir receu Athanaſe & Marcel d'Ancyre. p.742-744.

'Il leur reproche encore d'avoir violé les Canons de l'Egliſe en changeant d'eveſchez [comme avoit fait Euſebe:] ſurquoi il reprend adroitement ce qu'ils avoient dit dans leur lettre, que la dignité des villes ne changeoit pas la dignité des Eveſques. p.744 b.c.

'Il refute enſuite les divers pretextes qu'ils avoient pris pour ne pas venir au Concile. 'Et de là il paſſe à la juſtification de Saint Athanaſe, & aux motifs qui l'avoient obligé de le recevoir: 'Et comme les Euſebiens l'avoient accuſé de violer les Canons, il leur fait voir que c'eſtoient eux meſme qui le violoient ouvertement par l'intruſion de Gregoire. 'Il fait enſuite une petite digreſſion ſur ce que l'information de la Mareote, où il s'agiſſoit du Corps & du Sang de J. C, s'eſtoit faite devant des catecumenes, des Juifs, & des idolatres. 'Comme il s'eſtoit juſtifié ſur le ſujet de S. Athanaſe, il fait la meſme choſe de Marcel, montrant qu'il ne l'avoit receu que ſur une confeſſion de foy tres catholique; '& il y méle ce mot remarqué par Socrate & par Sozomene, [a] Qu'il eſtoit bon de les faire reſſouvenir qu'il ne falloit pas que perſonne receuſt l'hereſie Arienne, mais qu'elle devoit eſtre en horreur à tout le monde, comme contraire à la veritable doctrine. Ibid. p.745-748. p.748.749. p.749.750. p.750. Socr. l 2 c.17.p. 95.a.c|Soz.l.3.c 10.p.510.b. a Ath.ap.2.p. 750.c.d.

'Le reſte de ſa lettre eſt une exhortation auſſi douce que vehemente, pour les porter à corriger les deſordres qui s'eſtoient commis dans l'Orient, dont il fait une vive peinture, '& dont il p.750.d.547. P 752.b.c.

d|753.a. rejette ſeulement la faute ſur un petit nombre d'entre eux. 'Il ajoute que s'ils croient pouvoir convaincre leurs adverſaires de quelque crime, ils n'ont qu'à le luy mander, & à venir à Rome, où il les aſſure qu'il fera venir ceux qu'ils accuſeront, & qu'il fera [encore] aſſembler les Eveſques pour y tenir un Concile.

p.753.c.d. 'La fin eſt conſiderable par la plainte qu'y fait le Pape de ce qu'on avoit condanné des Eveſques, & ſurtout celui d'Alexandrie & d'autres qui tenoient des ſieges fondez par les Apoſtres; ſans en avoir averti auparavant "les Occidentaux; ce qui eſtoit neanmoins commandé par les regles de l'Egliſe, & établi par S. Pierre & S. Paul, afin qu'aprés cette communication, on puſt ordonner d'un commun avis ce qui eſtoit juſte & raiſonnable. [Ce paſſage a donné occaſion à beaucoup de diſputes, dans leſquelles nous ne nous croyons pas obligez d'entrer.] 'Socrate ſuivi par Sozomene, dit que par cet endroit Jule ſe plaint de ce que les Orientaux ne l'avoient pas appellé à leur ſynode, parceque les Egliſes ne peuvent rien ordonner contre la volonté de l'Eveſque de Rome; [ce qui paroiſt different de ce que porte la lettre.]'Cet hiſtorien ſe plaint auſſi de la mauvaiſe foy de Sabin, qui avoit omis cette lettre dans ſa collection des Conciles.

" πᾶσιν ἡμῖν.

Socr.l.2.c.17.p. 95.a-b|Soz.l.3.c. 10.p.510.b.

Socr.p.95.b.

ARTICLE IX.

Saint Jule demande le Concile de Sardique qui luy écrit, ſe rejouit du rétabliſſement de S. Athanaſe; reçoit la retractation d'Urſace & de Valens. Sa mort.

Ath.ap.2.p.754.c. [NI la force & l'eloquence ſainte de]'cette lettre, [ni toute l'autorité de Jule,]n'eurent pas le pouvoir d'arreſter l'impudence des Euſebiens[ſoûtenuë par la puiſſance de Conſtance.] Soz.l.3.c.10.p. 510.c. 'Jule eut ſoin d'informer l'Empereur Conſtant de la condannation injuſte de S. Athanaſe, de S. Paul de Conſtantinople,[& des autres: Mais l'entremiſe de ce Prince n'eut par tout l'effet qu'il ſouhaitoit.] Hil.fr.2.p.16. 'Il fallut tenir un nouveau Concile à Sardique [l'an 347,]& Jule fut un de ceux qui y contribuerent en le demandant fr.1.p.15|Ath.ap. 2.p.767.a. à Conſtant. 'Il y aſſiſta auſſi par les Preſtres Archidame & Philoxene qui y ſignerent en ſon nom.[a] Il paroiſt qu'on l'avoit prié de s'y trouver en perſonne, mais il s'en excuſa ſur la crainte des maux qui pouvoient arriver à ſon Egliſe par ſon abſence; & le Concile témoigna eſtre ſatisfait de ſes raiſons. [On y confirma tout ce qu'il p.16|Ath.ap.2.p. 757.a. avoit fait dans le Concile de Rome,] 'dont on oppoſa l'autorité

[a] Hil.fr.1.p.15.

aux

aux vaines pretentions des Euſebiens. [On y releva auſſi beaucoup ſon ſiege par le pouvoir qu'on luy donna de faire revoir le jugement des Eveſques condannez par les Conciles.] 'On luy manda enfin le reſultat de ce qui y avoit eſté decidé, par une lettre que tout le Concile luy adreſſa. [S'il fut honoré par les reſpects de ce Concile, 'il ne le fut pas moins par les injures des Euſebiens aſſemblez en meſme temps à Philippople, qui entreprirent de l'excommunier & de luy dire anatheme.

Hil.fr.1.p.45-48.

V. les Ariens § 40.

Saint Athanaſe fut enfin rétabli dans ſon ſiege l'an 349, 'mais avant que de s'y en retourner, il vint à Rome dire adieu à l'Egliſe & à l'Eveſque. 'Toute cette Egliſe témoigna une extreme joie de ſon rétabliſſement; & Jule, outre les autres marques qu'il luy en donna, écrivit une lettre de congratulation à l'Egliſe d'Alexandrie, 'où il faiſoit voir l'eſtime qu'il avoit pour ce grand Eveſque que la perſecution avoit encore rendu plus glorieux; & où il ſe rejouiſſoit de la joie que cette Egliſe alloit recevoir par le retour de ſon paſteur. 'Il y attribuoit le rétabliſſement du Saint tant à la pureté de ſa vie, qu'aux prieres des Fideles de ſon Egliſe. 'Nous avons cette lettre dans S. Athanaſe & dans Socrate, [mais amplifiée dans Socrate d'un fort bel eloge de S. Athanaſe, lequel a peut-eſtre retranché cet endroit par modeſtie.

Ath.ap.2.p.770. a. b.

Soz.l.3.c.20.p. 534.b.c.

Ath.p.770.c.

p.770.771 | Socr. l.2.c.23.p.109-111.

V. S. Athanaſe § 61.

Jule eut encore bien-toſt aprés la joie de recevoir 'la retractation que firent Urſace & Valens, des calomnies qu'eux & les autres Euſebiens avoient publiées contre Saint Athanaſe. Nous raporterions ici toute cette hiſtoire, ſi nous n'avions peur de derober à celle de S. Athanaſe un de ſes principaux ornemens.

Ainſi il ne nous reſte plus qu'à parler de la mort de S. Jule, 'qui arriva en l'an 352, le 12 d'avril, [a] aprés qu'il eut gouverné ſon Egliſe durant quinze ans, [1] deux mois, & ſix jours. [b] Sa feſte eſt marquée le 12 d'avril dans les martyrologes de S. Jerome, dans Bede, & les autres poſterieurs. Raban, Notker, & quelques autres la mettent le huittieme de fevrier, [qu'ils ont peut-eſtre pris pour le jour de ſon ordination, au lieu du ſixieme.] 'Il fut enterré à trois milles de Rome ſur le chemin d'Aurele, dans le cimetiere de Calliſte, où il avoit baſti une egliſe. 'Quelques uns diſent dans le cimetiere de Calepode, [qui pouvoit faire partie de celui de Calliſte.] 'On pretend qu'il a depuis eſté tranſporté à S.te Praxede par Paſcal I, en 817; & à S.te Marie d'audelà du Tibre par Innocent II, vers 1140. 'On remarque que ce ſaint Pape fonda beaucoup d'egliſes, deux

Buch.cycl.p. 267.273.

a Boll.12.apr.p. 82.f.

b p.86.f.

Buch.p.267. 273.

Flor.p.431.

Boll.12.apr.p. 86.§ 14.

§ 11.12.

§ 3 | Buch p.273 | Mar. & F. p 4.

1. Le Pontifical de Bucherius, p. 273, qui luy donne *un mois & onze jours*, le contredit. 'Bollandus a fait imprimer dans le meſme Pontifical *deux mois & ſix jours*.

Boll.apr.t.1.p.31. a | 12.apr.1.p.82.c.

pres de Rome, dont l'une portoit le nom de S. Valentin, outre celle de Calliſte où il fut enterré, & deux dans la ville, qui portoient toutes deux ſon nom, l'une auprés de la place de Trajan, & l'autre audelà du Tibre. Il eſt parlé de celle-ci dans l'hiſtoire du Pape Libere [ſon ſucceſſeur.] On tient que c'eſt celle qui porte aujourd'hui le nom de S.te Marie. Le Pape Adrien aſſure que l'egliſe de S. Jule Pape eſtoit pleine de peintures & d'images des Saints; & il ſemble vouloir dire que c'eſtoit S. Jule Pape qui les y avoit fait mettre.

Mar. & F. p. 4.

Boll. 12 apr. p. 83 § 3.

'Bede & pluſieurs autres martyrologes, avec les nouveaux Pontificaux, diſent qu'ils ſouffrit l'exil & pluſieurs autres maux durant dix mois, & juſqu'à la mort de Conſtance Arien: ce que Baronius & Bollandus rejettent avec raiſon, comme un conte impertinent & ridicule. Ils montrent fort bien qu'on ne peut dire que Jule ait jamais ſouffert aucune perſecution ni aucun exil ſoit ſous Conſtance qui ne fut jamais maiſtre de Rome du vivant de Jule, ſoit ſous Conſtant qui a toujours eſté tres affectionné à l'Egliſe & à la foy Catholique [Ainſi ſi ce Pape a ſouffert quelque choſe, ce n'a pu eſtre que ſous Magnence qui perſecutoit tous les amis de Conſtant. Ce tyran demeura maiſtre de Rome "au commencement de l'an 350, & y commit de grandes cruautez la meſme année aprés la mort de Nepotien.]

p. 83. a | Bar. 352. § 2. 3.

V. Conſtance § 19.

Conc. t. 2. p 475-484.

"p. 524-527.

'Nous avons deux epiſtres decretales ſous le nom de Jule, reconnuës pour fauſſes. " Les divers decrets qu'on luy attribuë [n'ont pas plus d'autorité. Ainſi il ne nous reſte d'écrits de luy que les deux lettres, l'une aux Euſebiens, l'autre à l'Egliſe d'Alexandrie, qui nous ont eſté conſervées par S. Athanaſe. On luy en a attribué quelques autres dans l'antiquité, "dont il y en a eu de fort celebres. Mais elles ne ſont pas venües juſques à nous; & on a meſme ſoûtenu qu'elles n'eſtoient pas de luy.] Les Orientaux ont une liturgie qu'ils luy attribuent; [ce qui ſans doute n'eſt pas mieux fondé, & ne peut ſervir qu'à montrer combien le nom de ce Pape a eſté illuſtre dans l'Orient]

Note 7.

Bona, lit. l. 2. c. 9. p. 64.

ARTICLE X.

De S. Amais de Tiano, & S. Severe de Ravenne, ordonnez Eveſques par S. Jule.

Boll. 23. jan. p. 484. § 2. 3.

'L'HISTOIRE de S. Amais porte que ce Saint ayant quitté l'Orient à cauſe de la perſecution de Conſtance, Jule l'envoya preſcher dans la Campanie, où S. Paris premier Eveſque de

f. 78.

Tiano eſtant mort quelque temps aprés, S. Amais fut elu pour luy ſucceder, & envoyé à Jule qui le conſacra Eveſque. On en
Note 8. fait la feſte le 23 de janvier; ["mais ſon hiſtoire eſt peu authentique.] 'S. Paris ſon preceſſeur eſt honoré le cinquieme d'aouſt; Ugh.t.6.p.691.
comme le patron de Tiano. On en cite des actes que nous n'avons 692.
point, [& il ne paroiſt pas qu'ils ſoient meilleurs que ceux de S. Amais.] On pretend qu'il avoit eſté ordonné par S. Silveſtre, & qu'il mourut vers l'an 346.

'Les vies de ces deux Saints parlent aſſez de S. Urbain ſucceſſeur p.692.a.
de S. Amais. On dit qu'il fut converti par Saint Paris, qui le fit Diacre, '& qu'il arreſta S. Amais à Tiano lorſqu'il n'avoit deſſein p.693.a.b.
que d'y paſſer, afin de le faire elire Eveſque aprés la mort de S. Paris: de ſorte que S. Paris eſtant mort, & toute la ville demandant S. Urbain pour Eveſque, il fit en ſorte qu'on elut S. Amais au lieu de luy. 'Mais aprés la mort de S. Amais il ne put eviter p.694.b.
&c. l'epiſcopat, quelque effort qu'il fiſt encore, & s'en acquita 'avec beaucoup de zele & de pieté, ſelon l'extrait que d'autres ont fait Ferr.p.760.Bar.
de ſes actes: [car nous ne les avons point.] Sa feſte ſe fait le 7 de 7.dec.f.
decembre. 'On conſerve encore aujourd'hui ſon corps avec ceux Ugh.p.691.2.
de S. Paris & de S. Amais dans l'egliſe cathedrale de Tiano.

'On attribuë encore à Jule l'ordination de S. Severe Eveſque Boll.1.feb.p.83.
de Ravenne, [qui paroiſt avoir eſté fort celebre dans les ſiecles §7.
poſterieurs, mais qui n'eſt connu dans l'antiquité que parce] qu'il a aſſiſté en l'an 347 au grand Concile de Sardique. [Nous Hil.fr.1.p.20.
Note 9. avons pluſieurs hiſtoires de ſa vie: "mais elles ſont toutes peu anciennes & peu authentiques.] 'Elles s'accordent à dire que ce Boll.1.feb.p.87.
Saint eſtoit un pauvre habitant de Ravenne, qui gagnoit ſa vie à §5.
travailler en laine avec Vincence ſa femme, & une fille qu'il en
Note 10. avoit eue, nommée Innocence. 'Marcellin eſtoit "alors Eveſque, p.83.§6.
'comme il ſemble que tous les monumens de l'Egliſe de Ravenne p.80.§10.
en demeurent d'accord. 'Il mourut ſous le quatrieme Conſulat de p.83.§6.
Conſtance, & le troiſieme de Conſtant, [c'eſt à dire en l'an 346.]
'Severe voulut ſe trouver à l'aſſemblée que tenoient les Eveſques §6.89.§7.
pour luy donner un ſucceſſeur: & une colombe qui vint ſe placer
par trois fois ſur ſa teſte, le fit choiſir pour tenir ſon lieu. 'On l'en- p.83.§7.
voya à Rome, où il fut ſacré par le Pape Jule. 'Aprés ſon election, ſa p.89.§8.
femme & ſa fille firent profeſſion, l'une de viduité, l'autre de virginité; '& l'Egliſe les honore toutes deux au nombre des Saintes §10.79.§1.2.3.
le premier de fevrier, avec S. Severe, qui les avoit envoyées au
ciel avant luy. 'Son nom ſe trouve ce jour là dans les martyrologes p.79.§1.
de S. Jerome, dans Raban, & dans divers autres. 'On a quelques p.80.§9.

indices, [mais fort foibles, 'qu'il a vécu juſque vers l'an 390.] Note 11.

p.85.ſi4.15|p.87 88. 'On raporte divers miracles de ce Saint faits par ſon interceſſion & à ſon tombeau, qui eſtoit [au port de Ravenne nommé] Claſſe, dans une egliſe de ſon nom: & ces miracles y continuerent

p.8.ſ 17. depuis meſme que ſes reliques en furent oſtées. 'Car vers l'an

p.90. ſ 25. 836, 'un Eccleſiaſtique nommé Felix enleva ſecrettement ſon corps avec celui de ſa femme & de ſa fille, & les porta à Pavie, d'ou Otgaire Archeveſque de Mayence les fit tranſporter à

p.91. ſ 6. Mayence dans l'egliſe de S. Alban. 'Il fit encore transferer depuis le corps de S. Severe à Erford en Turinge, [ſur la riviere de

ſ 6.7. Gera,] '& cette tranſlation fut accompagnée de divers miracles

p.91. ſ 8.d.e. qui paroiſſent bien atteſtez. 'Charle petit fils de Charlemagne, qui fut fait Archeveſque de Mayence en 856, aprés Raban ſucceſſeur d'Otgaire, 'donna une partie des reliques de S.te Innocen-

ſ 8. ce à un monaſtere de vierges de la meſme ville de Mayence. 'On

p.81. ſ 18. fait memoire de la tranſlation de Saint Severe le 22 d'octobre. L'hiſtoire en fut écrite par Luidolphe, qui témoigne avoir vu & connu une partie des perſonnes qui y ont eu part; de ſorte que c'eſt une piece tout à fait authentique.

S. FRUMENCE,

EVESQUE D'AUXUME,

ET APOSTRE DE L'ETHIOPIE.

Ruf.l.1.c.9.p. 165.1. RUFIN de qui toute l'Egliſe a receu l'hiſtoire de S. Frumence, l'avoit appriſe, non d'une tradition populaire [& peu aſſurée,] mais de la bouche d'Edeſe Preſtre de Tyr, 'parent ou frere du

p.164.a Saint, & le compagnon d'une partie de ſes travaux. 'Auſſi Theodoret, Socrate, & Sozomene,

Thdrt.l.1.c.22.p 570|Socr.l.1.c. 19.p.50|Soz.l.2. c.24.p.477. le raportent aprés luy comme une hiſtoire authentique.

a Ruf.p.164.2. ["Au commencement du IV. ſiecle,] [a] un philoſophe de Tyr Note 1. nommé Merope, ayant reſolu d'aller par curioſité faire un voyage dans les Indes, y mena avec luy deux jeunes enfans nourris

Thdrt.p.570.d. dans la pieté Chrétienne, '& qu'il inſtruiſoit dans les lettres hu-

Ruf.p.164.2. maines, parcequ'ils eſtoient ſes parens, '& meſme ſes neveux ſe-

Thdrt.l.1.c.22.p 570.b. ἀδελφιδοῦς.

lon Theodoret. 'Les Grecs diſent nettement que c'eſtoient deux freres. [a]Le plus âgé s'appelloit Frumence, & l'autre Edeſe. Merope aprés s'eſtre ſatisfait autant qu'il luy plut à voir le pays, & s'eſtre inſtruit de ce qu'il vouloit ſavoir, ſe mit ſur un vaiſſeau pour s'en revenir. Mais dans le cours de ſon voyage il fut obligé Note 2. de prendre terre en un port ["de l'Ethiopie,] pour ſe pourvoir d'eau & de quelques autres rafraichiſſemens. Auſſi-toſt il fut attaqué par les barbares, dont la coutume eſtoit d'egorger tous les Romains qui ſe trouvoient dans leur pays, lorſque les peuples voiſins [ou eux meſmes] avoient guerre avec l'Empire; & cela ſe rencontroit alors. Ainſi on ſe ſaiſit du vaiſſeau de Merope, & on le tua avec tous ceux de ſa compagnie, hors les deux enfans. Car les barbares les ayant trouvez ſous un arbre où ils étudioient leur leçon, ils en eurent pitié, & les menerent à leur Roy.

Mem. 30. nov. p. 497.
[a]Ruf. p. 164. 2.

[Ce Prince les fit elever, & quand ils furent en âge,] & qu'il eut eprouvé par le temps les qualitez de leur eſprit, il fit Edeſe ſon Echanſon, & comme il vit que Frumence avoit beaucoup de genie & de conduite, il luy donna le ſoin "de ſes finances & de ſes regiſtres. Ils furent toujours fort eſtimez par ce Prince tant qu'il vécut, & eurent beaucoup de part dans ſes bonnes graces. Il mourut au bout de quelque temps, & laiſſa la Reine ſa femme heritiere de ſon royaume avec [ſes enfans] qui eſtoient tous petits. Rufin n'en met qu'un; 'mais "S. Athanaſe nous oblige d'en mettre deux, nommez Aïzan & Sazan, [b]à qui l'hiſtoire donne le titre de tyrans ou Princes d'Auxume ville capitale de l'Ethiopie, dont on trouve diverſes choſes dans les auteurs. On l'appelle aujourd'hui Caxume.

rationes ſuas ſeriniaque.

Note 3.

Thdrt. p. 570 c.
Ruf. p. 164. 2.
Athan ap. 1. p. 693. c. d. 606 a.
[b]Phiſg n. p 219. 120. Pearſ. in Ign. c. 1. p. 185.

'Le pere de ces Princes avoit ordonné en mourant que Frumence & Edeſe auroient la liberté de faire ce qu'il leur plairoit. Mais la Reine qui ne trouvoit point de plus fideles miniſtres dans ſon Etat, les pria avec tant d'inſtance de vouloir partager avec elle les ſoins du gouvernement, juſqu'à ce que ſes enfans fuſſent plus avancez en âge, qu'ils ne purent s'en excuſer. Ce fut particulierement à Frumence qu'elle fit cette priere, parcequ'elle reconnoiſſoit en luy aſſez de prudence pour la conduite de ſon royaume; ſon compagnon ne faiſant rien remarquer de plus conſiderable en ſa perſonne qu'une fidelité pure & inviolable, & un eſprit moderé. 'Ainſi l'on vit renouveller en eux les miracles que Dieu avoit faits en faveur de Joſeph & de Daniel, qui de captifs eſtoient devenus miniſtres d'Etat. [Et il n'avoit pas auſſi de moindres deſſeins ſur Frumence que ſur ces deux anciens Prophetes.]

Ruf. p. 164. 2.
Thdrt. p. 570 c. d.

Ruf.p.164.2. 'Car Frumence ne ſongeoit pas ſeulement à bien gouverner l'Etat dont il avoit toute la conduite; mais Dieu touchant luy meſme ſon eſprit & ſon cœur par une ſecrette inſpiration, il commença à s'informer avec ſoin ſi parmi les marchands Romains il ne ſe trouveroit pas de Chrétiens: & en ayant trouvé quelques uns, il leur donna auſſi-toſt un tres grand pouvoir, & les exhorta à s'aſſembler dans tous les lieux où il leur plairoit, pour y prier Dieu, ſelon l'uſage & la pratique des Romains. C'eſt ce qu'il faiſoit auſſi luy meſme de ſon coſté avec beaucoup plus d'application & de ferveur que les autres: Il les animoit par ſes remontrances & ſes exhortations: Il les attiroit par ſes faveurs & par ſes bienfaits: Il leur donnoit toutes les choſes dont ils pouvoient avoir beſoin: Il leur accordoit des lieux pour y baſtir des oratoires, leur fourniſſoit toutes leurs autres neceſſitez, & témoignoit par ſa conduite, qu'il n'avoit point de plus grande paſſion, que de voir la ſemence de la religion Chrétienne devenir Thdrt.p.570.d. feconde dans ce royaume. Theodoret dit que ces Romains celebroient meſme la divine liturgie; [ce qui marque ordinairement le ſacrifice de l'Eucariſtie. Que ſi c'eſt le ſens de cet endroit, [1] il en faut conclure que parmi les Romains qui trafiquoient dans le pays d'Auxume, il s'eſtoit trouvé quelques Preſtres. Et cela n'eſt pas difficile à croire, non plus que ce qu'ajoute Socrate,] Socr.l.1.c.19.p. 51.b. 'que quelques uns de ceux du pays ayant eſté inſtruits par les Romains, venoient prier avec eux.

Ruf.p.165.1. 'Lorſque les jeunes Princes furent parvenus à un âge plus avancé, Frumence & Edeſe leur remirent entre les mains la conduite de leurs Etats, & s'en revinrent dans l'Empire Romain; quelques efforts que la Reine & ſes enfans puſſent faire pour les retenir; & pour obtenir d'eux qu'ils vouluſſent demeurer dans le pays. Le deſir qu'avoit Edeſe de revoir ſon pere & ſa mere, & ſes plus proches parens, le porta à revenir en diligence à Tyr, où il fut depuis elevé au ſacerdoce: Et Frumence prit le chemin d'Alexandrie, diſant qu'il n'eſtoit pas à propos de cacher l'ouvrage de Dieu. Il raconta donc à S. Athanaſe, qui eſtoit alors Eveſque d'Alexandrie, tout ce qui s'eſtoit paſſé, & luy propoſa de jetter les yeux ſur quelqu'un qui euſt aſſez de merite pour eſtre envoyé en qualité d'Eveſque vers les Chrétiens, qui eſtoient déja en tres grand nombre dans ce pays barbare, qui y avoient Thdrt.p.571.a. baſti pluſieurs egliſes, '& qui avoient une ſoif ardente pour la lumiere ſpirituelle [de la verité & de la juſtice.]

1. Voyez les éclairciſſemens de M. Hermant ſur la vie de S. Athanaſe, *t.*3.*c.*9.*p.*699.

'Saint Athanaſe entendit avec beaucoup de joie ce recit de Frumence; & aprés y avoir fait une ſerieuſe reflexion, il dit dans *facerdotum* l'aſſemblée de ſes Preſtres, en s'adreſſant à Frumence meſme, » Qui pouvons nous trouver en qui ſoit l'Eſprit de Dieu comme il » eſt dans vous, & qui ſoit auſſi capable d'executer une entrepriſe » ſi importante ? Sur cela il l'ordonna Eveſque, & l'obligea de retourner avec la grace du Seigneur au pays dont il ſortoit. [Ce pouvoit eſtre vers l'an 330,] puiſque S. Athanaſe n'eſtoit Eveſque que depuis peu. 'Saint Frumence oubliant donc entierement ſon pays de Tyr, & ſa famille, 's'en retourna en qualité d'Eveſque [à Auxume:] Et on tient, dit Rufin, que Dieu luy accorda des dons ſi extraordinaires, qu'il opera par luy des miracles dignes d'un Apoſtre, & qu'il convertit à la foy un nombre infini de barbares. Ainſi c'eſt par l'heureux ſuccés de ſes travaux qu'on vit en ce pays des peuples entiers de Chrétiens; qu'il s'y forma pluſieurs Egliſes, & que l'epiſcopat commença à s'y établir.

Ruf. p. 165. 1. Thdrt. p. 571. c. Ruf. p. 165. 1.

'Saint Athanaſe nous a conſervé une lettre de l'Empereur Conſtance à Aïzan & à Sazan Princes d'Auxume, [a] écrite en 356. Il y parle de Frumence leur Eveſque, qui avoit eſté conſacré par S. Athanaſe, & mande à ces Princes de l'envoyer à George, [alors intrus dans l'Egliſe d'Alexandrie,] pour eſtre, dit-il, inſtruit par luy dans les veritables maximes de la foy, depeur qu'il n'ait eſté empoiſonné par la fauſſe doctrine d'Athanaſe. 'Et il ajoute qu'il criant qu'Athanaſe ne ſe retire parmi eux. [C'eſtoit dans le temps que Conſtance, trompé par les Ariens, prenoit la verité pour l'erreur, & perſecutoit S. Athanaſe, parcequ'il défendoit la conſubſtantialité du Verbe. Nous ne voyons pas ce qui ſe fit ſur cela. Mais aſſurément S. Frumence eſtoit trop éclairé pour tomber dans ce piege que le demon tendoit à ſa foy; & il ſe ſera au contraire tenu heureux, ſi Saint Athanaſe a voulu chercher ſa ſureté auprés de luy, quand cela luy auroit dû procurer la gloire de couronner ſes travaux apoſtoliques par la perſecution, & de ſouffrir quelque choſe pour la divinité de J. C, & pour l'innocence de S. Athanaſe.

Ath ap. 1. p. 693. c. d] 696. a. [a] p. 696. p. 697.

Ce que nous apprenons encore de cette lettre, c'eſt que le merite de S. Frumence avoit déja extremement eclaté, puiſqu'il eſtoit paſſé de l'Ethiopie juſqu'à la Cour de Conſtance; & qu'aſſurément il avoit eu le bonheur de convertir à la foy Chrétienne les deux Princes Aïzan & Sazan, puiſque Conſtance leur écrit comme à des Chrétiens. 'La crainte que Conſtance témoigne avoir que les diſputes de la religion ne troublent les Egliſes, &

p. 696. p. 697. 2.

ne renverſent encore tout l'Etat des Auxumites, [nous donne lieu de juger que tout le pays avoit embraſſé la foy Chrétienne, & qu'il y avoit pluſieurs Egliſes, c'eſt à dire pluſieurs dioceſes
Pearſ.inIgn.t.1. p.186. gouvernez chacun par ſon Eveſque.] 'On trouve peu de temps aprés, un Eveſque d'Adule ville d'Ethiopie,& un des Blemmyes
Ath.p.696. peuples du meſme pays,[extrememement cruels.]Conſtance regarde les Princes d'Auxume comme luy eſtant ſujets:[& en effet tous les barbares voiſins de l'Empire en eſtoient conſiderez comme ſujets, quand ils n'en eſtoient pas ennemis, & eſtoient bien aiſes de ſe mettre ſous la protection des Empereurs. Les Chrétiens le faiſoient encore ſans doute plus volontiers que les autres, & on le voit par l'exemple des'Iberiens. Mais cela n'empeſchoit V.Conſtantin § 89.
p.697.a. pas que leurs Princes ne les gouvernaſſent avec une autorité abſoluë & vraiement royale.] 'Le titre de frere que Conſtance donne à ceux d'Auxume, [ſuffit pour montrer qu'ils eſtoient
Pearſ.p.185| Cod.Th.12.t.13. l.2.p.582. alliez de l'Empire.]Une loy du 15 janvier 356,parle des deputez que l'on envoyoit aux Auxumites.]
Ruf.l.1.c.9.p. 164.1. 'On pretend que S.Matthieu avoit autrefois annoncé l'Evangile dans l'Ethiopie.[On peut encore moins douter qu'il n'y ait eſté preſché par l'Eunuque de Candace Reine de ce pays. Mais ſoit que les fruits de cette ſemence euſſent eſté étoufez par la malice de l'homme ennemi, ſoit qu'il faille diſtinguer pluſieurs Etats dans l'Ethiopie,] puiſque Rufin dit que perſonne n'avoit
Pearſ.inIgn.t. 1.p.185 186. encore porté la foy dans celui dont S. Frumence fut Eveſque; 'il eſt viſible ſelon la narration de cet auteur, qu'au moins il n'y avoit point de Chrétiens dans celui d'Auxume, lorſque S.Fru-
p.184. mence y vint: '& les Arabes ne font commencer l'Egliſe d'Ethiopie que du temps de Conſtantin.[Ainſi S.Frumence en doit eſtre
Holſt.mart.p. 324. veritablement conſideré comme Apoſtre.] 'C'eſt en effet le titre que luy donnent encore aujourd'hui les Chrétiens du pays,qu'on appelle les Abyſſins,& ils honorent ſolennellement ſa memoire, comme de l'Apoſtre de leur nation. [On ne dit point en quel jour ils le font. Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le
Men.p.497.499 27 d'octobre,aprés Molanus.]'Les Grecs en font le 30 de novembre, & raportent ſon hiſtoire tout au long, y ajoutant meſme
p.499. pluſieurs choſes. 'Ils diſent qu'il vécut long-temps dans les fonc-
p.498. tions de l'apoſtolat; 'qu'il convertit & le Prince, & tout le peu-
p.499. ple; '& qu'aprés ſa mort il s'eſt toujours fait beaucoup de mira-
God.l.4.p.592. cles à ſon tombeau. 'On cite quelques autres particularitez de ſes actions,tirées d'une hiſtoire de ſa vie écrite en grec,[qui n'eſt point encore veniie juſques à nous.]

Quoiqu'il

Quoiqu'il y ait lieu de croire que S. Frumence convertit tout à fait le pays d'Auxume,] 'on pretend neanmoins qu'aprés sa mort la religion s'affoiblit beaucoup dans l'Ethiopie; en sorte qu'il fallut l'y renouveller sous Justinien, & y renvoyer de nouveau un Evesque. 'Les modernes remarquent, que le chef de l'Eglise d'Ethiopie, qu'ils appellent l'Abuna, reçoit toujours l'ordination episcopale du Patriarche d'Alexandrie. [Je ne sçay si c'est à cause que Saint Frumence avoit receu sa mission de Saint Athanase.]

Pearſ.p.187.

p.183.

'Il semble que ce soit pour s'opposer à la gloire de S. Frumence, que Philostorge releve extraordinairement un Theophile Evesque Arien sans dioceſe, qu'il pretend avoir porté le premier la foy dans l'Arabie heureuse, qu'il dit avoir presché en diverses autres provinces, & mesme à Auxume, qu'il soûtient avoir fait une infinité de miracles tres considerables, & qu'il depeint comme un veritable apostre du diable, plein de zele pour le mensonge, & envoyé de tous costez pour dogmatizer contre la gloire du Fils de Dieu. 'Il est assez étrange qu'un homme si illustre, s'il faut l'en croire, n'ait pas seulement esté nommé par aucun des anciens historiens, [ou ne l'ait esté qu'à sa honte. Car c'est neanmoins apparemment] 'ce Theophile de Libye qui fut condanné par les Ariens mesme en 360, dans leur Concile de Constantinople, parcequ'il refusoit de signer la condannation d'Aece. 'Saint Gregoire de Nysse qui en parle comme d'un protecteur d'Aece, l'appelle Theophile le Blemmye. [& les Blemmyes estoient voisins de la Libye.] Philostorge en fait un Indien, [a]originaire d'une isle nommée Dibus ou Divus, qu'on croit devoir placer entre les Homerites d'Arabie, & les Indes. [b]Quelques uns pretendent que c'est Diu à l'embouchure de l'Inde. [S'il alla à Auxume, il n'y fut pas assurément aussi-bien receu que Saint Frumence.] Aussi il paroist qu'il n'y demeura pas fort long-temps,

Thdrt.n.p134 2

Phiſg.l.2 c.6.p. 13.l. 3.c.4.5.6 p. 25-31.n.p 125.

&c.

Bar.354. § 15.

Thdrt.l.2,c.14. p.629 b.

n.p.130.t.d.Nyſſ. in Eun.l.1 p. 294.b.

Phiſg.l.2.c.6 p. 13.

a l.4.c.4.p.26.n. p.113.

b n. V.p.134.2.

c.6.p.29-31.

LA CONVERSION DE S. JOSEPH, SURNOMMÉ LE COMTE.

Epi.30.c.4.p. 128.a.b.

AU commencement du quatrieme ſiecle, les Juifs avoient pour chef de leur religion un nommé Ellel [ou Hillel,] auquel ils donnoient le titre de Patriarche. Il eſtoit de la race d'un Gamaliel qui avoit eu autrefois le meſme honneur, ou meſme, comme S. Epiphane ſemble le marquer, qui l'avoit poſſedé le premier: "& ce Gamaliel eſtoit deſcendu, ſelon l'opinion de pluſieurs, de l'ancien Gamaliel, aſſez connu dans les Actes pour avoir ſauvé les Apoſtres par ſon avis, lorſque les autres Juifs vouloient les condanner à la mort. [Mais ſi ces choſes ſont incertaines, il eſt conſtant que cet Ellel receut le batteſme, & voulut mourir comme le dernier des Chrétiens, aprés avoir vécu comme le premier des Juifs. Voici comment la choſe ſe paſſa.]

V. S. Gamaliel note 3.

c.d. 'Il eſtoit tombé malade; [& l'infirmité de ſon corps donnant de la force à ſon cœur, comme ſa ſcience avoit déja éclairé ſon eſprit,] il envoya chez l'Eveſque de Tiberiade qui eſtoit le plus proche du lieu où il demeuroit, le prier de le venir voir comme medecin. [Car cette profeſſion ne paſſoit point pour contraire

Euſ.l.7.c.32.p. 288.c. ni à la dignité, ni à la ſainteté de l'epiſcopat.] 'Et nous apprenons d'Euſebe que dans le meſme temps, Theodote Eveſque de Laodicée faiſoit profeſſion de la medecine.

Epi.p.128.c. 'Ellel envoya donc un de ſes amis nommé Joſeph, vers l'Eveſque; & ce Prelat ne fut pas ſitoſt arrivé, que le Patriarche le conjura en ſecret de luy donner le ſeau du Seigneur. L'Eveſque aprés l'avoir inſtruit de ce qu'il jugea neceſſaire, fit apporter de l'eau comme en ayant beſoin

d. pour l'exercice de ſon art. 'Le Patriarche fit enſuite retirer tout le monde, comme pour prendre quelque remede qui demandoit le ſecret, & trouva en effet la gueriſon de ſon ame dans l'eau du batteſme; & il entra en meſme temps dans la participation des ſaints Myſteres.

Joſeph porté d'une curioſité qui ne luy fut pas inutile, conſi- c.4.p.130.a.
dera attentivement toute cette action par les fentes qui eſtoient à la porte de la chambre. Il vit encore que le Patriarche mit entre les mains de l'Eveſque une ſomme d'or aſſez conſiderable, » en luy diſant ces paroles : Offrez pour moy le ſaint Sacrifice, » puiſqu'il eſt écrit, que ce qui eſt lié ou delié ſur la terre par les *ſupra.* » Preſtres, ſera lié & delié dans le ciel.

Les portes ayant enſuite eſté ouvertes, ceux qui le venoient b.
viſiter luy demandoient comme il ſe portoit, & ſi le remede qu'on luy avoit donné l'avoit ſoulagé: A quoy la joie qu'il avoit de la ſanté de ſon ame, luy faiſoit répondre qu'il s'en trouvoit beaucoup mieux. Mais l'eſprit participoit ſeul à ce ſoulagement: de ſorte que ſon corps s'affoibliſſant de plus en plus, il mourut deux ou trois jours aprés ſon batteſme, aſſiſté durant tout ce temps par le medecin de ſon ame, qui le viſitoit ſouvent en qualité de medecin de ſon corps. En mourant il mit ſon fils, encore enfant, qui luy devoit ſucceder en ſa dignité, entre les mains de Joſeph, & d'une autre perſonne qui eſtoit, comme Joſeph, d'une probité ſinguliere: & ils gouvernerent ainſi tous deux les affaires [des Juifs] durant la minorité de leur pupille.

Joſeph dont nous venons de parler, eſtoit de la ville de Tibe- c.4.p 128.a.
riade en Paleſtine, où il peut eſtre né vers l'an 285. Il eſtoit des c.5.p 128 d.
premiers d'entre les Juifs, de ceux qu'ils appelloient Apoſtres, a c.4 p.128.a.
qui eſtoient comme les Aſſeſſeurs du Patriarche. Joſeph ayant c.6.p.130.c.
donc vu ce qui s'eſtoit paſſé dans le batteſme d'Ellel, ſon eſprit eſtoit troublé par les diverſes penſées que luy cauſoient les ceremonies myſtiques qu'il y avoit vu pratiquer: Et cette inquietude s'augmenta encore par une nouvelle occaſion.

V. la ruine des Juifs § 84.

Il y avoit dans le threſor un petit cabinet qui eſtoit fermé, c.
ſans qu'on ſçeuſt ce qui y eſtoit: & l'on deſiroit d'autant plus de le ſavoir, qu'outre les ſerrures ordinaires, il eſtoit encore fermé par un ſeau. Joſeph pouſſé de la meſme curioſité que les autres, & ſe confiant de plus [ſur ſon autorité de tuteur du Patriarche,] ouvre ſecrettement le cabinet, & y trouve non de l'or ni de l'argent, mais des livres plus precieux que tous les threſors du monde. C'eſtoient l'Evangile de Saint Jean & les Actes des Apoſtres c.d[c.3.p.127.
traduits en hebreu, avec l'Evangile de S. Matthieu en la meſme c.d.
langue, où eſtoit meſme la genealogie de JESUS CHRIST, [qui ne ſe trouvoit pas dans l'Evangile des Nazaréens.] Joſeph lit c.6.p.130 d.
ces livres avec attention; & leur feu ſacré rallume avec plus de violence l'agitation de ſon ame. Son eſprit d'un coſté ſe trouve

convaincu de la verité de noſtre foy; mais ſon cœur de l'autre ne peut ſe reſoudre à embraſſer l'humilité de noſtre religion; & la lumiere de ſa raiſon n'eſt pas aſſez forte pour convaincre la dureté de ſon cœur.

[Son obſtination, fondée peut-eſtre ſur la probité exterieure de ſa vie, rejetta encore beaucoup d'autres avertiſſemens par leſquels Dieu l'appelloit au ſalut. Nous en allons voir pluſieurs preuves ſignalées.]

d|131.a|134.d. 'Le fils du Patriarche Ellel, qui s'appelloit [1]Judas, & qui devoit ſucceder à ſon pere, (car cette dignité n'eſtoit pas elective parmi les Juifs,) entroit dans la vigueur de la jeuneſſe. Ses tuteurs faiſoient ce qu'ils pouvoient par leurs remontrances pour arreſter l'impetuoſité de ſes paſſions. Mais la corruption naturelle de ſon eſprit, fortifiée par la mauvaiſe compagnie de ceux de ſon
c.7.8.p.131.132. âge, rendit tous leurs ſoins inutiles. Ces jeunes gents nourris dans l'oiſiveté & dans toutes ſortes de crimes, non ſeulement le pouſſoient à ſatisfaire toutes ſes paſſions, mais auſſi luy en fourniſſoient les moyens, juſques à employer pour luy les puiſſances de l'enfer. Ayant un jour conceu de l'affection pour une femme Chrétienne, & n'ayant pu rien gagner ſur elle, ni par ſes paroles, ni par ſes preſens; ſes compagnons le menerent dans une caverne parmi les tombeaux des morts, afin d'invoquer le Prince des &c.
tenebres pour une action de tenebres. Mais le ſigne de la Croix, & l'invocation du nom de J. C, eurent plus de force que toutes leurs inventions diaboliques: De ſorte que Judas ayant en vain attendu durant trois nuits l'effet de ſon deſſein criminel, ſe mit en colere, & ne voulut plus ecouter ceux qui l'avoient ainſi trompé. Cet exemple ſi viſible, dont Joſeph ſçeut tout le particulier, ne luy put encore faire embraſſer la foy de J. C, ni l'humilité glorieuſe de ſa Croix.

c.9.p.132.d. 'Le Fils de Dieu voulut encore eſtre luy meſme ſon predicateur. Il luy apparut durant la nuit, en luy diſant ces paroles, Je " fuis JESUS, que vos peres ont crucifié: croyez en moy. Joſeph ne "
p.133.a. s'eſtant pas rendu à ſes paroles, tomba dans une grande maladie, qui en peu de temps le reduiſit à l'extremité. J. C. luy apparoiſt encore, & l'aſſure qu'il luy rendra la ſanté, pourvu qu'il ſe faſſe Chrétien. Il promet de le faire: mais il n'eſt pas ſitoſt relevé de maladie, qu'il retombe dans ſon endurciſſement.

a.b. 'Dieu ne laiſſa pas cette infidelité impunie. Il luy renvoya le meſme mal, qui le mit en un état dont il ne ſembloit pas pouvoir

1. S. Epiphane ne ſe ſouvenoit pas bien aſſurément ſi c'eſtoit ſon nom.

echaper. Lorſqu'on le crut entierement deſeſperé, un vieillard d'entre les Juifs, du nombre de ceux qu'ils appellent Docteurs » de la loy, s'approcha de luy, & luy dit tout bas à l'oreille: Croyez » en JESUS CHRIST crucifié ſous Ponce Pilate, qui eſt le Fils de » Dieu, qui eſt né de Marie dans le temps, qui eſt le Chriſt du Sei- » gneur, qui eſt reſſuſcité du tombeau : & croyez qu'il viendra » juger les vivans & les morts.

[Le lecteur ne ſauroit manquer d'eſtre ſurpris de voir dans cette narration, que des Juifs demeurant dans leur endurciſſement, reconnoiſſent neanmoins la divinité de J.C, ſa reſurrection, ſa qualité de Chriſt & de Meſſie, & tout ce que l'Egliſe nous en apprend de plus grand & de plus auguſte.] Cependant S Epipha- b. ne nous aſſure qu'il l'avoit appris de la bouche meſme de Joſeph, [qui d'incredule eſtoit alors devenu fidele & ſaint.] Il nous b.c. aſſure encore que s'entretenant un jour avec un Juif, qui honoroit & aimoit les Chrétiens, mais que la crainte des autres Juifs faiſoit demeurer dans la profeſſion du Judaïſme, & voulant luy perſuader que le Chriſt eſt venu, & que c'eſt celui que nous adorons, il fut ſurpris de voir que ce Juif conſentoit à tout ce qu'il luy diſoit: car c'eſtoit un de leurs Docteurs, & un homme fort capable de ſoûtenir ſes ſentimens. Il luy en demanda la raiſon, & ce Juif luy dit [qu'il luy eſtoit arrivé la meſme choſe qu'à Joſeph, &] que s'eſtant un jour trouvé [comme] preſt à rendre l'eſprit, il » entendit d'autres Juifs qui luy dirent tout bas à l'oreille : JESUS » CHRIST Fils de Dieu, qui a eſté attaché à la Croix, eſt celui qui » vous doit juger.

Nous ne voyons aucun moyen de douter de la verité de ces n.p 38. deux hiſtoires, raportées par deux Saints, qui certainement ne nous ont point voulu tromper; & je ne ſçay s'il y a aucun lieu de croire qu'ils aient pu eſtre trompez, comme un Calviniſte les en accuſe avec l'impudence [ordinaire à ceux de ſa ſecte,] puiſqu'ils ne diſent que ce qu'ils ont entendu eux meſmes. C'eſt une autre choſe de ſavoir ſi S. Epiphane a dû avancer comme il fait, que c.9.p.133.a. les Juifs diſoient toujours aux mourans ces paroles myſterieuſes. [Mais nous ne voyons pas lieu de douter qu'ils ne le fiſſent au moins quelquefois. Il paroiſt bien étrange que les Juifs qui croyoient que JESUS eſtoit le Meſſie, demeuraſſent Juifs, & ne ſe fiſſent pas Chrétiens. Mais peut-eſtre que cela ne doit point paroiſtre incroyable, lorſque l'on conſidere d'une part l'evidence des preuves qui montrent la verité de la miſſion du Sauveur, & de l'autre le profond abyſme des tenebres & de la dureté du

cœur humain. On le voit par l'exemple de Joſeph l'hiſtorien des Juifs, ſi le paſſage celebre ſur J.C eſt veritablement de luy. Mais on le voit au moins par l'autre Joſeph dont nous parlons ici. Car
c.10.p.133.d. ni les diverſes apparitions de J. C,] 'ni le témoignage ſi formel que ſes plus grands ennemis luy rendoient, ne purent vaincre ſon obſtination. Le Sauveur luy apparut enſuite, & le guerit comme il avoit déja fait auparavant, en l'exhortant encore de croire en luy; & cet effort de ſa miſericorde, s'il eſt permis de parler ainſi, ne fut pas moins inutile que tous les autres.

Ang.civ.l.15.c.6 p.173.1.b. [Voici enfin le comble des faveurs du ciel,]ſi l'on en excepte les veritables graces du Sauveur, & l'operation interieure du S. Eſprit, ſans laquelle, [comme il eſt aiſé de voir dans cet exemple,] toute autre predication de la verité, & la parole de Dieu meſme apparoiſſant viſiblement aux hommes, comme il faiſoit dans l'ancien Teſtament, demeure impuiſſante pour changer & pour convertir le cœur endurci.

Epi.30.c.10.p.1 133.134. [Noſtre Seigneur aprés avoir ſi ſouvent rendu la ſanté à Joſeph, aprés avoir ſi long-temps eprouvé ſes infidelitez,]'voulut ſe montrer à luy pour la quatrieme fois. Il luy reprocha ſon incredulité, qui ne s'eſtoit pu rendre à tant de merveilles: & pour l'aſſurer davantage de la verité de noſtre foy, il luy promet que s'il deſiroit faire luy meſme quelque miracle en ſon nom, il n'avoit qu'à l'invoquer, & qu'il l'exauceroit auſſi-toſt. Joſeph ſouhaitoit de voir l'accompliſſement de cette promeſſe. Mais la crainte que l'effet ne ſuiviſt pas, l'empeſchoit d'en faire l'experience. Voici ce qu'il fit. Il y avoit dans Tiberiade, ou il demeuroit, un fou qui eſtant toujours tout nud, couroit par toute la ville. On luy mettoit ſouvent des habits, qu'il dechiroit auſſi-toſt. Joſeph fait amener cet homme en ſa chambre, ſans parler à perſonne de ſon deſſein. Il prend de l'eau dans ſes mains, fait deſſus le ſigne de la Croix, & la jette ſur ce fou en prononçant ces paroles: Je te commande, « demon, au nom de JESUS de Nazaret qui a eſté crucifié, de ſortir « de cet homme, & de le laiſſer dans une entiere ſanté. Ce fou en « meſme temps jette un grand cry, tombe par terre, écume par la bouche, & aprés s'eſtre bien tourmenté & bien debatu, demeure enfin ſans mouvement durant une heure. Ce temps eſtant paſſé, lorſque Joſeph le croyoit mort, il commence à s'eſſuyer le viſage, & enſuite à ſe lever: & meſme ne pouvant plus ſouffrir de ſe voir nud comme il eſtoit, il cherche de honte quelque endroit pour ſe cacher. Et Joſeph luy ayant donné l'un des veſtemens qu'il avoit ſur luy, cet homme qui avoit entierement recouvré le jugement &

la raiſon, ſachant de qui il tenoit ce bien, en rendit graces à Dieu qui en eſtoit l'auteur, & à Joſeph qui en avoit eſté le miniſtre. Ce prodige ſe divulga à l'heure meſme dans toute la ville par la bouche de celui qui avoit eſté gueri. De ſorte que le bruit ſe repandit parmi les Juifs, que Joſeph avoit lu dans le threſor le nom de Dieu, & qu'il faiſoit par ce moyen beaucoup de merveilles. [Car c'eſtoit alors une opinion fort commune parmi ce peuple, que celui qui ſavoit la veritable prononciation de ce nom ſacré, eſtoit maiſtre de la nature, & en diſpoſoit à ſa volonté juſque là meſme que quelques uns d'entre eux raportoient à cette cauſe tous les miracles de JESUS CHRIST. Je ne ſçay ſi S. Baſile avoit oui parler de cette hiſtoire,] 'lorſqu'il dit que Dieu dans ce temps de ſa miſericorde & de ſa patience, donne ſouvent le pouvoir de faire des miracles à des perſonnes qui en ſont indignes ou pour l'utilité des autres, ou pour les convertir eux meſmes, & les porter à avoir honte de luy deplaire, aprés avoir receu tant de marques de la bonté qu'il a pour eux. [C'eſt le fruit que le miracle dont nous parlons euſt pu produire dans Joſeph, s'il euſt eſté moins endurci:] 'mais il ne fit pas pour lors plus d'effet que les precedens. Cependant comme Dieu n'abandonne pas pour toujours ceux [qu'il a predeſtinez à la vie eternelle, il vainquit enfin par ſes chaſtimens celui qu'il n'avoit pu gagner par ſes faveurs. C'eſt ce que S. Epiphane nous va apprendre.]

Baſ reg.br. 179. p. 686.

Epi. 30 c. 10. p. 134. d.

V. la ruine des Juifs §. 84.

["Quoique l'Etat des Juifs euſt eſté entierement abatu par la ruine du Temple & de la ville de Jeruſalem, ils ne laiſſoient pas de conſerver encore entre eux quelque forme de Republique.] 'Ils avoient un chef, qui, comme nous avons déja dit, portoit le titre de Patriarche. Ce chef eſtoit aſſiſté par quelques Aſſeſſeurs qui luy ſervoient de conſeil, & qui quelquefois ne l'abandonnoient ni jour, ni nuit. On les nommoit Envoyez ou Apoſtres; car ils ſe ſervoient de ce terme: [Et je croy que ce nom leur eſtoit donné, parceque] pour les recompenſer de leurs ſervices on les envoyoit dans les provinces, avec pouvoir d'y lever les decimes & les premices que les Juifs eſtoient obligez de fournir. Ces commiſſions leur donnoient un ample pouvoir pour corriger les abus, & pour depoſer de leur dignité les Princes des ſynagogues, les Sacrificateurs, les Preſtres, & ceux qu'ils appellent Azanites, comme qui diroit Diacres ou miniſtres & ſerviteurs.

c. 4. n. p. 128. 134. 135.

'Joſeph fut envoyé en Cilicie avec cette qualité par le Patriarche Judas; & voulant y exercer ſa charge avec plus d'integrité & d'exactitude que la corruption des hommes ne le permettoit,

c. 11. p. 134. 135.

il s'attira l'envie & l'averſion des Juifs. Dieu ſe ſervit de ce moyen pour luy faire abandonner ſon erreur. Car les Juifs qui examinoient toutes ſes actions pour y trouver quelque occaſion de ſatisfaire leur animoſité, eſtant un jour entrez en troupe en ſon logis, le ſurprirent appliqué à la lecture de l'Evangile. Cette rencontre aigrit leur paſſion; ils ſe ſaiſiſſent de Joſeph, le jettent par terre, le frapent de tous coſtez, & avec mille injures & mille indignitez le trainent en leur ſynagogue, où ils le fouetterent tres rudement: Et ils euſſent peut-eſtre paſſé encore plus loin, ſi l'Eveſque du lieu avec qui Joſeph avoit lié une amitié tres étroite, & luy avoit meſme preſté le texte hebreu de l'Evangile, ne l'euſt tiré d'entre leurs mains.

p.135.c. Ce ne fut pas ici la ſeule perſecution qu'il ſouffrit des Juifs. Ces furieux l'ayant ſurpris dans un voyage, lorſqu'il marchoit prés de la riviere du Cydne, l'attaquerent & le jetterent dans l'eau, croyant que le courant du fleuve l'emporteroit & le noyeroit par ſa rapidité, ou le feroit mourir par la froideur de ſes eaux. Mais l'heure de la miſericorde divine eſtant enfin arrivée, il fut delivré de ce peril; & peu de temps aprés il noya heureuſement tous ſes pechez dans l'eau ſacrée du batteſme.

[Peut-eſtre que quelques perſonnes s'imagineront que cette converſion qui ſemble ſi forcée, fut plutoſt en luy un effet de politique, ou de la haine que les mauvais traitemens des Juifs luy pouvoient avoir cauſée pour leur religion, qu'un fruit de ſa pieté & un veritable changement de ſon cœur. Mais tant de faveurs ſingulieres par leſquelles Dieu l'appelloit viſiblement au ſalut, & la vie qu'il mena depuis ſon batteſme, qui luy a fait meriter dans l'Egliſe le titre de Saint, nous doivent perſuader du contraire.

Ses affaires, ou plutoſt les perſecutions des Juifs, l'ayant obligé] c.d. d'aller à la Cour, la qualité de ſa perſonne, & tant de merveilles qui avoient precedé ſa converſion, l'y rendirent en peu de temps fort conſiderable. [Conſtantin regnoit alors en Orient depuis l'an 323.] Ce Prince, autant pour honorer la pieté de Joſeph, que pour défendre ſa perſonne contre les inſultes des Juifs, luy donna Bar.327.§ 35. le titre de Comte. Baronius croit qu'il publia meſme de nouveau à ſon occaſion, en l'an 329, un reſcrit qu'il avoit fait dés l'an 315, pour condanner au feu les Juifs qui perſecuteroient ceux qui Cod.Th.t.6.p. 214. ſeroient paſſez de leur religion au Chriſtianiſme. Mais on ne voit pas que cette penſée ait de fondement particulier.

[Conſtantin donna un autre reſcrit qui témoigne autant le deſintereſſement

deſintereſſement de Joſeph, que ſon zele pour la foy qu'il avoit embraſſée.] 'Car aſſuré par ce Prince qu'il pouvoit obtenir de luy tout ce qu'il deſireroit, [a] il le ſupplia ſeulement de luy donner par écrit un pouvoir de faire baſtir des egliſes dans Capharnaüm, Tiberiade, Nazaret, Dioceſarée, Sephoris, & quelques autres places que les Juifs tenoient [dans la Galilée,] ſans pouvoir ſouffrir que perſonne d'aucune autre religion que la leur y demeuraſt avec eux. Conſtantin non ſeulement luy accorda cette demande, mais y ajouta encore un ordre aux Gouverneurs du pays, de fournir des deniers de ſon Epargne tout ce qui ſeroit neceſſaire pour un ouvrage ſi ſaint.

Epi. 30. c. 11. p. 135. d. [a] p. 136. a.

'Joſeph eſtant de retour à Tiberiade, prit pour executer ſon entrepriſe, un vieux temple encore imparfait, qui portoit le nom d'Adrien: [En quoy il ne faiſoit que ſuivre l'intention du fondateur de ce temple.] 'Car un payen meſme nous apprend qu'il avoit fait baſtir de ces temples en diverſes villes, "pour les conſacrer, comme on croyoit, à JESUS CHRIST. Mais on luy dit que les oracles aſſuroient que tous les hommes ſe feroient Chrétiens, ſi cela arrivoit jamais; & que tous les autres temples ſe verroient abandonnez. [Dieu verifia depuis l'effet de cette prediction, vraie ou fauſſe, ſans permettre qu'un Empereur auſſi méchant qu'Adrien, euſt aucune part à cette gloire, qu'il reſervoit au grand Conſtantin.]

c. 12. p. 136. b. c.

Alex. v. p. 129. c.

V. la perſ. d'Adrien § 6.

'Pour retourner à Joſeph, les Juifs s'efforcerent d'empeſcher ſon deſſein par un moyen qui leur eſtoit aſſez ordinaire. Comme il avoit fait faire quelques fourneaux autour de la ville, pour cuire la chaux dont il avoit beſoin; ils empeſchoient par leur magie que le feu ne priſt à ces fourneaux, quelque bois que l'on y puſt mettre. Joſeph averti de ce deſordre, & ſe doutant bien d'où il venoit, y accourut auſſi-toſt, ſuivi d'une foule de Juifs curieux de voir ce qu'il vouloit faire. Eſtant arrivé ſur le lieu, il demande de l'eau, & prenant le vaſe où elle eſtoit, [1] fait deſſus le ſigne de la Coix avec ſon doit, & d'une voix qui fut entenduë » de tout le monde, il prononça ces paroles: Au nom de JESUS de » Nazaret, que mes peres & les peres de ce peuple qui m'environne » ont crucifié, que cette eau ait la vertu d'arreſter toute la magie » & tous les ſorts qui empeſchent ce feu de bruler, afin qu'il faſſe » ſon effet naturel, & qu'il ſerve à baſtir la maiſon & le temple du » Seigneur. Il prit enſuite de cette eau dans ſa main: il en jetta ſur chaque fourneau: les ſorts furent diſſipez, & le feu commença

Epi. 30. c. 12. p. 136. 137.

1. S. Epiphane dit qu'il fit auſſi le ſigne de la Croix ſur l'eau à haute voix.

en meſme temps à paroiſtre à la vuë & à la confuſion de tous les Juifs. Nonobſtant leur dureté naturelle, ils ne purent s'empeſcher de s'écrier en ſe retirant, que celui qui aſſiſtoit ſi puiſſamment les Chrétiens, eſtoit le ſeul veritable Dieu.

p.137.b. 'Joſeph acheva heureuſement les egliſes qu'il avoit entrepriſes dans quelques autres villes. Mais dans Tiberiade la reſiſtance des Juifs fut ſi opiniatre, & leurs perſecutions ſi violentes, qu'il ſe contenta d'y baſtir une partie de ce temple qu'il avoit entrepris tout entier. Il quitta meſme la ville pour ce ſujet, & vint demeurer à Scythople; [d'où il euſt encore eſté contraint de ſe retirer, ou de ternir la pureté de ſa foy, ſi la dignité de Comte ne l'euſt maintenu contre les violences des heretiques, & ſi l'eminence de ſa vertu
c.5.p.129.b.c. ne l'euſt defendu de leurs artifices & de leurs flateries.] 'Car cette ville avoit alors Patrophile pour Eveſque, l'un des plus animez des Ariens, & des plus puiſſans des courtiſans, qui s'aſſujettiſoit tous les eſprits ou par le credit de ſes richeſſes, ou "par la rigueur avec laquelle il traitoit ceux qui s'oppoſoient à luy. De ſorte qu'il ne s'y trouvoit alors que deux Catholiques, Joſeph que ſonautorité rendoit inviolable à leurs attaques, & un autre auſſi converti du Judaïſme, que ſon obſcurité deroboit à leur fureur. αὐχμείᾳ.

[Auſſi Scythople eſtoit alors, comme autrefois les deſerts de la Libye, un lieu de banniſſement pour les Saints;] '& le grand Euſebe de Verceil, l'une des plus fermes colonnes de l'Egliſe, y fut relegué [l'an 355,] par Conſtance. Mais il y eprouva plutoſt la douceur de ſa patrie, que les rigueurs d'un exil. Car Joſeph le receut dans "ſa maiſon qui eſtoit fort belle, & le ſoûtint au moins durant quelque temps contre les violences de Patrophile. La renommée de ce ſaint Eveſque y attira quantité de perſonnes des provinces d'alentour, qui y accouroient autant pour profiter de ſes inſtructions, que pour ſe rejouir avec luy de la couronne que ſon courage luy avoit acquiſe. S. Epiphane fut de ce nombre: & ce fut par cette occaſion qu'il appris de la bouche meſme de Joſeph toute l'hiſtoire ſi merveilleuſe de ſa converſion. Il l'inſera depuis par occaſion dans ſon grand ouvrage contre les hereti-
ἐν τοῖς ἰδιαφανέσι.
ques, la jugeant trop conſiderable en elle meſme, & trop ediBar.327.§8.17. fiante pour en priver la poſterité. 'Baronius l'a miſe auſſi toute entiere dans ſes Annales.

Epi.30.c.5.p. 128.d. 'Lorſque Saint Epiphane l'apprit de la bouche de Joſeph, [vers l'an 355,] ce ſaint Comte eſtoit âgé de 70 ans, ou plus: [& peut-eſtre que Dieu ne l'avoit conſervé juſques alors, que pour nous

faire ſavoir par la plume de Saint Epiphane, les miracles de la miſericorde divine envers ſes elus. Car on peut croire qu'il mourut peu de temps aprés cette viſite de S. Epiphane, puiſque Saint Euſebe de Verceil ſe plaint dans une lettre raportée par Baronius, d'avoir extremement ſoufiert à Scythople de la cruauté de Patrophile: de quoy il n'auroit peut-eſtre pas eu de ſujet durant la vie de ſon illuſtre protecteur. Nous n'avons rien de plus aſſuré touchant la mort de Joſeph.

On ne parle point de ſes enfans, quoiqu'on ſache bien qu'il a eſté marié deux fois.] 'Car ſa premiere femme eſtant morte, il en epouſa une ſeconde, pour ſe delivrer des pourſuites importunes des Ariens, qui le preſſoient de ſe joindre à eux, en luy promettant de l'elever à l'epiſcopat, [voulant que l'eſperance de cette dignité ſacrée ſerviſt de pretexte pour faire trahir la verité, de qui elle tient toute ſa grandeur.] c.d.

'Baronius a mis S. Joſeph dans le martyrologe Romain au 22 de juillet. Il cite pour cela l'autorité des Grecs, [qui n'en parlent pas neanmoins ce jour là dans leurs Ménées, & il n'eſt point du tout dans le menologe de Caniſius.] Bar. 22 jul. h.

'Iſaac Voſſius luy attribuë un ecrit intitulé Hypomneſticon, qui ſe trouve dans beaucoup de bibliotheques. [Je ne ſçay ce que c'eſt que cet ouvrage, ni ſur quel fondement on peut attribuer un écrit à un homme dont on n'en a point d'autre, & qui ne paroiſt point avoir eſté de profeſſion à écrire. Il faudroit voir l'ouvrage.] Voſſ. ſiby. c. 3. p. 18.

LE GRAND OSIUS, EVESQUE DE CORDOUE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Eloges donnez à Oſius : Reflexions ſur ſa chute.

ON peut dire avec verité qu'Oſius "a paru juſqu'à l'âge de cent ans, la gloire & l'ornement de ſon ſiecle, l'étonnement & l'admiration de tous les hommes, la joie & l'amour de tous ceux qui aimoient la verité. Euſebe de Ceſarée qui eſt mort vingt ans avant luy, & qui ne pouvoit pas aimer] ſon zele ardent pour la foy, [a] ne laiſſe pas de dire qu'il eſtoit illuſtre par la confeſſion qu'il avoit faite du nom de J C. durant les perſecutions ; qu'on eſtoit aſſuré de ſa pieté eminente, de ſa foy, de ſa vertu "ornée d'une ſage prudence ; que c'eſtoit un homme excellent, digne d'eſtre employé à pacifier l'Egliſe. Entre tous les Eveſques qui aſſiſterent au Concile de Nicée, il ne marque en particulier que cet Eſpagnol "ſi celebre : c'eſt ainſi qu'il le deſigne.

ou Hoſius.

Pheb.bib.P.t.4. 1.p.180 b.
a Euſ.v.Conſ.l. 2.c.63.73.p.472 c.d|478.d.

σώφρων.

l.3.07.p.487.a.

ὁ πάνυ βασιλεύς.

'Le grand Concile de Sardique témoigne pour luy un reſpect tout particulier, & le loüe de ce que ſon extreme vieilleſſe ne l'empeſchoit point d'entreprendre les plus grands travaux pour ſervir l'Egliſe.

Ath.ap.2.p.761. d.

[S. Athanaſe n'en parle preſque jamais ſans le qualifier le grand Oſius, & en faire des eloges extraordinaires.] 'Il le qualifie le pere des Eveſques, [b] & l'homme le plus illuſtre qui fuſt alors. Quel eſt le Concile, dit-il, dont il n'ait point eſté le chef & le conducteur ? Quelle Egliſe ne conſerve point les marques honorables de ſon ſoin & de ſa protection ? Qui n'a cedé à la force & à la ſageſſe de ſes diſcours ? Qui l'eſt venu trouver triſte, & ne s'en eſt pas retourné conſolé ? 'Qui a eu recours à luy dans ſon beſoin, & n'en a pas

fol.p.837.c|842. a.
b ſug.p.703.d.
p.704.a.

obtenu ce qu'il deſiroit? Entre 400 Eveſques par la communion deſquels il défendoit ſon innocence, il ne nomme que le grand Oſius Confeſſeur de J.C. fol.p.827.c.

Il fait dire aux Ariens qu'ils n'ont encore rien fait en banniſſant le Pape & tant d'autres Eveſques,& en rempliſſant toute la terre de la terreur de leur puiſſance,puiſqu'Oſius n'eſt pas banni;que tous les Eveſques ſont dans leurs Egliſes tant que luy conſerve la ſienne; que ſes diſcours & ſon autorité ſont capables de ſoulever contre eux tout le monde; qu'il eſt le maiſtre des Conciles; que quand il écrit[ou qu'il parle]toute la terre obeït; & qu'il publie par toute la terre que les Ariens ſont des heretiques; qu'enfin, s'il n'eſt banni de l'Eſpagne, leur doctrine eſt entierement abolie par tout le monde. p.837.c. d.

[On pourroit ajouter à cela les témoignages des hiſtoriens eccleſiaſtiques,& la lettre à Conſtance,où Oſius,ſans le vouloir, a fait luy meſme ſon eloge mieux que tout autre ne l'auroit pu faire. Car on y voit la gravité, l'autorité, la douceur, la ſageſſe, la generoſité, & tous les autres caracteres d'un grand eſprit & d'un grand Eveſque. p.838.

Nous ne craignons donc pas de dire qu'Oſius eſtoit le plus grand homme de ſon temps mais il a eſté homme. Il auroit eſté honoré juſques à la fin des ſiecles, comme l'un des plus grands Saints de l'Egliſe, s'il n'euſt vécu que cent ans. Mais aprés avoir eſté conſideré,comme le fleau des heretiques,comme le défenſeur de la verité, comme l'honneur des Orthodoxes, comme le pere des Eveſques & des Conciles, il a mis une tache à ſa gloire. il eſt tombé d'autant plus dangereuſement, qu'il eſt tombé de plus haut; & quoique nous ſoyons bien eloignez de dire que ſa chute ait eſté mortelle,qu'elle ait fait oublier à Dieu toutes ſes bonnes œuvres, & qu'elle luy ait fait perdre tout le merite de tant de ſervices qu'il avoit rendus à l'Egliſe,on ne peut deſavouer qu'elle n'en ait diminué le prix,& qu'elle n'en ait terni l'eclat: & il eſt bien faſcheux que nous ſoyons reduits à dire que Dieu a peut-eſtre fait miſericorde à Oſius par la penitence.]

C'eſt un triſte & terrible exemple de la foibleſſe humaine, [c'eſt une preuve eclatante de cette verité de noſtre foy, que quelque force que nous ayons & de nature, & d'habitude, & de vertu meſme, nous ne ſommes neanmoins que foibleſſe & capables des plus grandes fautes, dés que Dieu, la force ſouveraine, nous laiſſe à nous meſmes. Bar.357.§17.18.

Dieu a voulu montrer en luy que la perſeverance eſt un pur don

de ſa miſericorde, & qu'il ne la doit à perſonne. Ainſi la vertu d'Oſius nous ſert d'exemple, & ſa faute d'inſtruction: de ſorte qu'il ne nous reſte que de loüer la ſageſſe de Dieu dans toutes ſes œuvres.

Peut-eſtre neanmoins que ſa faute n'a pas ſeulement eſté avantageuſe aux autres pour les tenir dans une juſte frayeur des jugemens de Dieu, mais qu'elle luy a eſté favorable à luy meſme. Une vertu auſſi glorieuſe qu'eſtoit la ſienne, eſtoit capable de le perdre aux yeux de Dieu par la vanité, pendant qu'il eſtoit eſtimé & loüé de tous les hommes. Ainſi il pouvoit avoir beſoin d'eſtre humilié par une foibleſſe humaine, depeur qu'il ne tombaſt par l'orgueil dans un abyſme plus dangereux.]

ARTICLE II.

Oſius eſt fait Eveſque: Il aſſiſte au Concile d'Elvire.

Ath.ſol.p.838.a 'OSIUS eſtoit d'Eſpagne, [& peut-eſtre de Cordoue meſme, dont il fut enſuite Eveſque. Il naquit, comme nous le verrons par le temps de ſa mort, vers l'an 256, & il peut avoir eſté fait Soz.l.1.c.16.p. 419.c. Eveſque en 295.] Il eſtoit illuſtre & par la fermeté de ſa foy, & par la pureté de ſa vie. a Ath p.841 a. a Il eſtoit vraiement ſaint, ſelon la ſignification greque de ſon nom; & jamais ſes plus grands ennemis ne purent rien trouver à reprendre dans ſa conduite, parceque ſa vie eſtoit irreprehenſible, & ſa reputation ſans aucun reproche.

Thdrt.l.1.c.6 p. 540.b|Euſ.v.C. l.2.c.63 p.472.c, d. 'On avoit auſſi une eſtime extraordinaire de ſa prudence & de ſa ſageſſe.

[Une des premieres actions de ſon epiſcopat, fut peut-eſtre d'aſſiſter au Concile d'Elvire, devenu tres fameux & par les divers jugemens qu'on a faits de la ſeverité de ſa diſcipline, & par les differens ſentimens qui ont partagé les plus habiles ſur le temps où il a eſté tenu. Les uns le mettent un peu avant S. Cyprien & la perſecution de Dece: les autres un peu avant celle de Dioclétien vers l'an 300: les autres aprés cette perſecution, ſoit auſſitoſt aprés, ſoit ſeulement en 324. Toutes ces opinions ont leurs raiſons, mais celle de l'an 300 nous paroiſt encore mieux établie que les autres.] Un manuſcrit luy aſſigne pour jour le 15 de may: & le quatrieme Concile de Tolede a depuis ordonné qu'on tiendroit vers ce temps là les Conciles provinciaux en Eſpagne. Note 2.

Conc.t.2.p. 1027.d.

p.1012.1013. [Celui-ci n'eſtoit pas un ſimple Concile provincial:] Car on y trouve S. Valere de çaragoce [dans la Tarragonoiſe,] quelques

Eveſques de la Carthaginoiſe, pluſieurs de la Luſitanie ; mais la pluſpart ſont de la Betique: ce qui fait juger que le lieu du Concile appellé en Latin *Eliberis* ou *Illiberis*, n'eſt pas la ville de ce nom qui a eſté autrefois fort celebre au pié des Pyrenées, qui eſtoit alors ruinée depuis pluſieurs ſiecles, & qui ayant enſuite eſté rétablie vers l'an 980, eſt connüe aujourd'hui ſous le nom de Collioure dans le Rouſſillon. Il n'y a pas, dis-je, apparence que le Concile ait eſté tenu dans cette extremité ſeptentrionale de l'Eſpagne, mais plutoſt dans une autre ville de ce nom, que Pline & les autres anciens geographes placent dans la Betique, & dont les Eveſques ont aſſiſté à pluſieurs Conciles d'Eſpagne. On n'en voit plus que quelques reſtes ſur une montagne qui porte aujourd'hui le nom d'Elbire ou d'Elvire à deux ou trois lieuës de Grenade, où le ſiege epiſcopal a depuis eſté transferé ; & où l'on trouve encore quelques inſcriptions de l'ancienne *Illiberis*, [qui y ont apparemment eſté tranſportées.] La porte de la ville du coſté de la montagne, porte auſſi le nom d'Elvire. p.1012.d.e.

Nous avons aujourd'hui à la teſte du Concile d'Elvire, les noms de 19 Eveſques, que l'on marque y avoir pris ſeance dans l'egliſe du lieu. Oſius de Cordoue [au ſujet duquel nous en parlons ici,] eſt mis le ſecond dans quelques exemplaires aprés Felix d'Acci [dans la Carthaginoiſe, aujourd'hui Guadix dans l'Andalouſie,] qui eſt toujours mis le premier, & qui pouvoit preſider comme plus ancien que les autres; [ſi nous voulons que les Eveſques aient tenu le rang qu'on leur donne, car il ne s'y faut pas toujours arreſter.] Entre les autres Eveſques on peut remarquer Sabin de Seville & Melanthe de Tolede, dont on trouve les noms dans les hiſtoires de S.te Rufine & S.te Leocadie martyrizées vers l'an 304; S. Valere de Çaragoce, qui confeſſa J. C. dans la meſme perſecution avec S. Vincent ſon Diacre, & fut enſuite banni; & Libere Eveſque de Meride [metropole de la Luſitanie,] qui n'eſt neanmoins placé que le dixieme. Il aſſiſta auſſi en l'an 314 au Concile d'Arles. p.969.b. p.1014.b. p.1010,c d. p.969 b. p.1047.c. p.1046.b.c. p.969.c. p.1012.d. p.696.c. p.1430.c.

Il s'y trouva encore 24 Eveſques qui ne ſont pas nommez, ſi l'on a égard à un manuſcrit où on lit qu'il y en eut 43. Le titre du Concile porte que 26 Preſtres y furent aſſis avec les Eveſques: & un manuſcrit marque encore les noms de 24 avec les lieux dont ils eſtoient Preſtres. Il y en a dont les Eveſques eſtoient au Concile ; & ainſi ils n'eſtoient venus que pour les accompagner. Le titre ajoute que les Diacres furent auſſi preſens, mais debout avec tout le peuple, qui aſſiſta ſeulement, dit Mendoza, à la pu- p.969.b. d. p.1063.1064. p.969.d. p.1065.b.

blication ſolennelle qui ſe fit des decrets du Concile, & non aux deliberations dans leſquelles ils furent conclus. [C'eſt de quoy
t.1.p.89.d. nous laiſſons le jugement à d'autres.]Le Concile de Soiſſons en 853, ou au moins celui qui en a fait une relation hiſtorique, citant un Canon de celui d'Elvire, dit que les legats du ſiege Apoſtolique y avoient eſté preſens. [C'eſt une autorité bien nouvelle pour un fait de cette importance; & il eſt rare en ces temps là de voir des legats du Pape dans des Conciles provinciaux ou nationaux. Il falloit qu'il y euſt quelque raiſon particuliere qui le demandaſt; & on n'en voit point ici.]

ARTICLE III.

Des premiers Canons du Concile d'Elvire.

Conc.t.1.p.969. 979. NOus avons encore aujourd'hui 81 Canon de ce Concile, qu'on peut dire importans pour la diſcipline: Et auſſi ils ont eſté celebres dans l'Egliſe, au moins depuis le IX. ſiecle. Il y en a quelques uns difficiles, ſoit pour en voir le ſens, ſoit pour penetrer les raiſons que les Eveſques eurent de les faire. Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'expliquer ces ſortes de difficultez, qui demanderoient une étude differente de la noſtre. p.987-1378.]On peut voir dans la derniere edition des Conciles, ce que Mendoza Eſpagnol, & M.r de l'Aubeſpine Eveſque d'Orleans, ont écrit ſur ce ſujet,
Alex.t.6.p.679-687. pour montrer que tous ces Canons n'ont rien que d'utile & de ſaint: [Nous en pourrons ſeulement marquer quelques uns qui regardent plus particulierement l'hiſtoire.]

Can.2.3-55.58. 'On voit dans pluſieurs non ſeulement des magiſtrats des villes, mais meſme des pontifes des idoles, qui eſtoient Chrétiens. *Flamines* [C'eſt que ces dignitez ou ces titres eſtoient tellement onereux
Conc.p.989.b.c. à cauſe des depenſes qu'il falloit faire,]ſurtout pour donner des ſpectacles, qu'on y obligeoit les perſonnes par l'autorité des loix. "Les gladiateurs & les comediens toujours pleins de choſes con- *munus.* traires à la pureté, faiſoient partie des ſpectacles que les pontifes eſtoient obligez de donner. Et c'eſt peut-eſtre pour cela que le Concile les ſuppoſe coupables ordinairement d'homicide & d'adultere.

p.972.b.c. 'Le 13e Canon fait voir combien l'Egliſe avoit horreur du crime de celles qui violoient la virginité qu'elles avoient conſacrée à Dieu; puiſque pour une ſeule faute, ce Canon les prive de la communion juſqu'à la mort; & les en prive meſme à la mort ſi elles ont

ont continué dans leur faute, ſans comprendre le bien qu'elles ont perdu ; [ce qui peut marquer particulierement celles qui ſe marioient.] 'Le Canon ſuivant parle auſſi des vierges, mais non de celles qui eſtoient conſacrées à Dieu ; & il nous apprend encore qu'il y avoit des perſonnes que l'on privoit pour quelque temps de l'Eucariſtie, ſans les obliger aux exercices laborieux & publics de la penitence. p.969.c.

'Le 15.e,16.e,& 17, défendent aux peres de marier leurs filles à des payens, à des heretiques, à des Juifs, & ſurtout à des preſtres des idoles, ſur peine d'eſtre ſoumis à la penitence, ſans s'arreſter à la difficulté de leur trouver d'autres partis. p.972.

'Le 20.e prive de la communion non ſeulement les Eccleſiaſtiques qui preſtoient à uſure, mais auſſi les laïques qui retomboient dans cette faute aprés en avoir eſté une fois repris. p.973.a.

'Le 21.e ſepare pour quelque temps du ſaint autel les laïques qui eſtant dans une ville ou il y a une egliſe, auront manqué trois dimanches à s'y trouver avec les Fideles. 'Oſius cita depuis ce decret devant les Peres de Sardique, & les porta par là à impoſer par leur 14.e Canon la meſme peine à un Eveſque qui paſſe trois dimanches ſans ſe trouver à ſon egliſe, hors les neceſſitez extraordinaires. [Je penſe que c'eſt auſſi de là que l'Egliſe à tiré l'ordonnance qu'elle fait, de ſe trouver au moins de trois dimanches l'un à la Meſſe de paroice, en laquelle ſeule on celebre l'aſſemblée, comme parle Oſius en citant le Canon d'Elvire.] 'Pour ceux qui faiſoient une coutume de ne venir jamais à l'egliſe, le Concile les traite d'apoſtats, & ordonne par ſon 46.e Canon, qu'on ne leur accordera la communion qu'aprés qu'ils auront paſſé dix ans [dans les exercices de la penitence.] b. t.1.p.656.c.d. t.1.p.975.d.

ſuperpoſitione. 'Le 23 ordonne qu'on fera tous les mois quelques jeûnes, mais des jeûnes où l'on ne mangeoit point ce ſemble juſqu'au lendemain. Il excepte les mois de juillet & d'aouſt, [ſans doute à cauſe des chaleurs, & ne parle point du temps paſcal, peut-eſtre parceque c'eſtoit une exception generale, & connüe de tout le monde. 'Le 26.e veut qu'on obſerve ces ſortes de jeûnes tous les ſamedis, contre l'erreur de ceux qui ne le pratiquoient pas. [Ainſi il faut mettre une partie au moins des Egliſes d'Eſpagne entre celles] 'qui, ſelon Saint Auguſtin, ſuivoient la coutume de Rome pour le jeûne du ſamedi ; au lieu que Milan avec pluſieurs autres de l'Occident, & toutes celles de l'Orient ne le jeûnoient jamais, hors la veille de Paſque. t.1.p.973.c. d. Aug.ep.86.p. 82.c|71.d.

V.les Donatiſtes § 51. [Nous avons parlé 'ſur le Concile de Carthage en 349, du 24.e

Canon d'Elvire, qui défend d'ordonner ceux qui auront eſté bat-
tizez dans une autre province; & ſur celui d'Arles en 314, du 25e Ibid. ſ 22.
qui oſte aux Confeſſeurs le droit qu'ils uſurpoient de donner
aux Fideles des lettres de recommandation, au lieu des lettres de
communion qu'ils devoient recevoir des Eveſques.]

Conc.t.1.p.973. et 995. [Le deſintereſſement de l'Egliſe paroiſt dans le 28e, qui défend
aux Eveſques de recevoir des preſens de ceux qui ne ſont point
p.975.976. admis à la participation de l'Eucariſtie: & dans le 48e, qui ne
veut point que ceux que l'on battizoit miſſent rien dans le tronc *In concham.*
de l'egliſe, quoique cela fuſt déja paſſé en coutume; depeur,
diſent les Peres, que l'Eveſque ne ſemble vouloir vendre ce qu'
il a receu gratuitement.

p.974 b. [Le 32e veut que l'Eveſque reçoive la penitence de ceux qui
ſont tombez dans de grandes fautes, & non le Preſtre, hors le
cas de neceſſité.

c. p.1210. [Le 33e défend l'uſage du mariage à tous les Eccleſiaſtiques ge-
neralement ſur peine de depoſition. C'eſt la plus ancienne loy
que nous trouvions dans l'Egliſe ſur cette importante matiere.
[Et meſme toutes les autres n'ont étendu l'obligation à la conti-
nence premierement que juſqu'aux Diacres, & enſuite juſqu'aux
Soudiacres.]

p 974.d. p.998.e. [Le 36e qui défend les peintures dans les Egliſes, a donné matiere
à beaucoup de conjectures & de conteſtations. Il eſt fort aiſé de
ſoûtenir que le Canon défend ſeulement de repreſenter Dieu
ſous des figures corporelles, depeur d'en avilir la majeſté divi-
Alex.t 6.p.692. ne. Mais quand il s'agiroit meſme des images des Saints, ſi l'E-
gliſe a jugé a propos de ne s'en pas ſervir en un temps où elles
euſſent pu donner aux idolatres quelque pretexte d'accuſer les
Chrétiens d'idolatrie, & où elles euſſent pu eſtre profanées ſans
ceſſe par les perſecuteurs; cela n'empeſche pas qu'elle n'ait pu
s'en ſervir lorſque ces inconveniens ſont ceſſez, [comme il eſt
certain qu'elle a fait en Italie & en Afrique environ cent ans
aprés. Si les heretiques veulent nous obliger à ſuivre les Peres
d'Elvire, pourquoi ne ſuivent-ils pas eux meſmes S. Paulin & les
Eveſques d'Afrique, qu'ils ne peuvent nier avoir autoriſé les
peintures dans les egliſes? Mais plutoſt ſuivons-les tous les uns
& les autres, & ne mettons point de diſcorde entre ceux qui ont
eſté egalement animez durant leur vie par l'eſprit d'union & de
charité, & qui ſe repoſent aprés leur mort dans la paix & dans
l'unité ſouveraine.]

ARTICLE IV.

Des derniers Canons du Concile d' Elvire.

LE 32e Canon d'Elvire ouvre l'Egliſe aux gentils qui demandoient à eſtre faits Chrétiens eſtant malades, & ordonne qu'on leur impoſera les mains[pour les mettre au rang des catecumenes. Il ne parle point du batteſme, parcequ'il ne les ſuppoſe point en danger de mort, ſans quoy ſelon la regle ordinaire, on n'accordoit pas le batteſme à ceux qui n'avoient point paſſé par tous les exercices du catecumenat,]qui duroit deux ans pour ceux meſmes dont la vie eſtoit bonne & innocente. Conc.t.1.p.675 a. b.

'Le 40e ſepare de la communion pour cinq ans ceux qui ſouffriront qu'on emploie quelque choſe de ce qui leur appartient pour le culte des idoles. a.

'Le 43e ordonne de celebrer la feſte de la Pentecoſte, non le quarantieme jour aprés Paſque,comme quelques uns le faiſoient, mais le cinquantieme. c.

'Le 49e en défendant de laiſſer benir les biens de la terre par les Juifs, donne ſujet de croire que l'Egliſe avoit accoutumé d'y donner ſa benediction. p.976.a.

'Le 50e défend de manger[non ſeulement avec les heretiques, ce que Saint Auguſtin marque comme la pratique commune de l'Egliſe, mais encore]avec les Juifs. b.

'Le 51e établit la regle[ordinaire de l'Egliſe,] de n'ordonner jamais ceux qui auront eſté battizez dans l'hereſie. b.

'Le 53e[eſt encore plus important, & établit le plus ferme appui de la diſcipline,]en menaçant de la depoſition tout Eveſque qui aura donné la communion à ceux qui en auront eſté privez par un autre. c.

'Le 52e frape d'anatheme ceux qui repandoient dans l' Egliſe des libelles diffamatoires. Le 73e,74e, & 75e,regardent la meſme matiere : mais il y a quelque choſe de fort obſcur. b.

'Le 59e condanne du crime d'idolatrie celui qui faiſant ſemblant d'eſtre payen,ſera allé voir les ſacrifices des payens, quoiqu'il n'ait pas ſacrifié. c.

'Le 60e défend de recevoir au nombre des Martyrs, ceux qui auront eſté tuez en briſant les idoles[dans les lieux dont ils ne ſont pas maiſtres,ou ſans eſtre appuyez par l'autorité publique.] p.977.a.

'Ce Canon nous donne lieu de croire,[avec un endroit de Saint p.1004.

Optat,]qu'on n'honoroit pas comme Martyrs tous ceux qui mouroient comme Chrétiens, mais qu'on attendoit quelque ordre & quelque declaration de l'Egliſe,[au moins lorſqu'il y avoit ſujet de douter s'il les falloit honorer, comme un Victor dont parle l'hiſtoire de S. Theodote d'Ancyre : car il faut avouer que pour l'ordinaire on n'attendoit aucun examen. C'eſt l'idée que nous en donnent preſque toujours les actes les plus authentiques. C'eſtoit peut-eſtre pour celebrer tous les ans leur feſte & leur memoire qu'il falloit un mandement de l'Eveſque. Le Canon ne regarde point ſans doute ceux qui ayant déja eſté pris & amenez devant le juge, renverſoient & briſoient les idoles qu'on leur vouloit faire adorer, comme on le dit de S. Victor de Marſeille, de Ste Eulalie, & de quelques autres.]

p.977.b. 'Le 62.e exclud abſolument de l'eſperance du batteſme "les co- *pantomimos*
mediens & meſme les cochers du cirque, [en qui on ne voit rien qui ſoit tout à fait criminel, s'il eſtoit permis de ſervir à ces divertiſſemens publics:]il les exclud, dis-je, du batteſme, à moins qu'ils ne renoncent à leur métier, & veut qu'on les chaſſe de l'egliſe s'ils y retournent.

d. 'Le 65e privé de la communion, meſme à la mort, un Eccleſiaſtique dont la femme eſt tombée en adultere, s'il ne la chaſſe [de chez luy]dés qu'il le ſçait, parcequ'il ſemble autoriſer le crime en le tolerant, luy qui doit donner aux autres l'exemple de la
p.1339. vertu. Non ſeulement l'Egliſe, mais les payens meſmes ont ſouvent condanné ces maris trop indulgens que l'Ecriture appelle des fous & des impies. [On ne voit pas qu'on ait condanné de meſme les femmes qui ſouffrent les crimes de leurs maris, peut-eſtre parcequ'elles n'ont pas les meſmes moyens de les pourſuivre.]

p.978.e. 'Le 77e nous apprend qu'il y avoit alors des Diacres en Eſpagne qui gouvernoient des peuples & des Egliſes. Il nous apprend encore qu'on peut eſtre juſtifié [& ſauvé] par le batteſme ſans la benediction de l'Eveſque, [c'eſt à dire ſans la Confirmation,]mais que c'eſt cette benediction qui nous rends parfaits [Chrétiens.]M^r de l'Aubeſpine croit que le Canon ordonne de traiter ceux qui mouroient ſans l'avoir receuë, comme juſtes & comme fideles, en recevant ce qu'on offroit pour eux à l'autel, quoiqu'ils n'euſſent point participé à l'Eucariſtie, qu'on ne donnoit qu'à ceux qui avoient eſté confirmez.

p.979.a. 'Le 79e impoſe un an de penitence à ceux qui jouent de l'argent
p.1067. "aux dez. [Outre les autres dangers du jeu,]on croit qu'il y avoit *alea, id eſt tabula.*
quelque idolatrie mélée dans les dez.

'Outre les 81 Canons du Concile, Gratien & d'autres Canoniſtes luy en attribuent dix ou douze autres, 'dont quelques uns au moins ſont beaucoup poſterieurs. p.979,980. p.1038-1042.

[Nous avons déja remarqué que le 21.e Canon d'Elvire fut cité par Oſius en 347, dans le Concile de Sardique.] 'Baronius croit que le Pape Innocent I. fait alluſion au premier & à quelques autres, lorſqu'il dit dans ſa troiſieme epiſtre, que la diſcipline de la penitence avoit autrefois eſté plus ſevere, parceque cette ſeverité eſtoit neceſſaire durant les perſecutions. [Je ne voy pas neanmoins que le cas particulier dont parle Innocent ſoit celui du Concile.] 'On aſſure que S. Martin de Brague & S. Iſidore de Seville en ont autoriſé pluſieurs decrets dans leurs collections des Canons de l'Egliſe. 'Ils ont eſté citez nommément dans pluſieurs Conciles tenus au IX ſiecle dans les Gaules, '& enſuite employez ſouvent par les nouveaux Canoniſtes. Bar.305.§41.42. Conc.t.1.p.1036. b. a.1035. p.1034.1035.

ARTICLE V.

Oſius confeſſe J. C. ſous Maximien, eſt aimé de Conſtantin, dreſſe le ſymbole de Nicée, & rend pluſieurs autres ſervices à l'Egliſe.

[OSIUS aprés avoir travaillé dans ce Concile à maintenir la diſcipline de l'Egliſe, en défendit la foy & l'honneur par ſes ſouffrances.] 'Car la perſecution eſtant arrivée ſous Maximien Hercule [l'an 303,] il confeſſa glorieuſement la foy devant tout le monde. [a] C'eſt pourquoi le Concile de Sardique, Saint Athanaſe, & les autres luy donnent ſouvent le titre de Confeſſeur. [b] Baronius croit que la demiſſion que Diocletien & Maximien firent de l'Empire [le premier may 305,] fut ce qui empeſcha de conſommer ſon martyre, Conſtance Chlore n'ayant pas manqué de mettre en liberté tous les Confeſſeurs qui ſe trouverent dans les priſons de ſon reſſort. Ath.fol.p.838.c.d|Euſv.Conſ.l.2.c.63.p.472.c.d [a] Ath.p.837.c|ap.2.p.760.d.& alibi [b] Bar.303.§13

'Conſtantin avoit pour luy une affection & un reſpect tout particulier, tant pour l'honneur qu'il avoit eu de confeſſer J C, que parcequ'il connoiſſoit ſa ſageſſe & ſa vertu eprouvée. [c] C'eſt pourquoi S. Athanaſe reproche à Conſtance fils de Conſtantin, qu'en perſecutant Oſius il oublioit & les ſentimens de la crainte de Dieu, & le reſpect dû à ſon pere qui avoit ſi fort aimé cet Eveſque. [Il fut apparemment l'un]'des Prelats que Conſtantin conſulta en l'an 311,]aprés l'apparition de la Croix, & qu'il fit demeurer auprés de luy pour le confirmer dans ſon nouveau Euſv.Conſ.l.2.c.61.p.470.c.d| Socr.l.1.c.7.p.15.c. [c] Ath.fol.p.841. Euſv.Conſ.l.2.c.32.p.423.424.

Zoſ.l.2.p.435. Chriſtianiſme. [Car il ſemble que ce ſoit] 'cet Egyptien venu d'Eſpagne que Zoſime dit avoir eſté cauſe du changement de ce Prince. [Nous voyons auſſi que dans une lettre écrite au commencement de l'an 313,] Conſtantin mande au Gouverneur d'Afrique de diſtribuer une certaine ſomme aux Egliſes de ſon gouvernement, ſelon l'ordre & le billet qui luy eſtoit envoyé par Oſius.

Euſ.l.10.c.6.p. 393.b.

Bar 312. § 92. 'Car Baronius ne doute pas que cet Oſius ne ſoit celui de Cordoue. 'Nous avons une loy qu'il luy adreſſa le 18 d'avril 321, pour declarer libres ceux qui ſeroient affranchis en preſence des Eveſques & de l'Egliſe, ou par des Eccleſiaſtiques en quelque maniere que ce fuſt.

Cod.Th.4.t.7.l. 1.f.65.62.

[Nous ne pouvons douter que Conſtantin qui ſe plaiſoit à enrichir les Egliſes, n'ait fait de grandes liberalitez à Oſius pour celle de Cordoue,] 'd'où vient qu'on marque qu'il eſtoit fort riche. Quelques ſchiſmatiques l'accuſent meſme d'avoir eſté trop attaché à ſes richeſſes : [mais il vaut mieux apprendre l'uſage qu'il en faiſoit de ce que nous avons rapporté de S. Athanaſe,] 'que tout homme qui s'adreſſoit à luy dans ſon beſoin, ne s'en retournoit point ſans avoir obtenu le ſecours qu'il demandoit.

Mar.& F.p.34.

Ath.defug.p. 704.a.

[Il faut qu'Oſius ſe fuſt declaré aſſez ouvertement en faveur des Catholiques d'Afrique contre les Donatiſtes,] 'puiſque ces ſchiſmatiques ſe plaignent qu'il avoit aſſiſté Cecilien, en contraignant beaucoup de perſonnes à communiquer avec luy, '& meſme en portant Conſtantin à les condanner à mort ; de quoy neanmoins ils n'avoient aucune preuve, eſtant bien plus probable & bien plus raiſonnable de croire, puiſqu'il eſtoit Eveſque, qu'il avoit porté Conſtantin à ſe contenter d'une punition moins rigoureuſe.

Aug.in Parm.l. 1 c.5.p.8.1.d. c.8.p.9.1.c.

[Lorſque Conſtantin fut devenu maiſtre de l'Orient à la fin de 323, "& qu'il eut ſçeu les troubles qu'y cauſoient les diſputes touchant la Paſque, & l'hereſie d'Arius, & pluſieurs autres diviſions, il envoya Oſius à Alexandrie comme un homme en qui il avoit une confiance particuliere, pous travailler à réunir les eſprits.] 'Oſius s'appliqua à cette commiſſion importante avec toute la fidelité & tout le ſoin qu'on pouvoit attendre de ſa pieté. [Il tint pour cela un grand Concile à Alexandrie, où il étouſa le ſchiſme d'un nommé Colluthe, & condanna le dogme des Sabelliens, mais l'hereſie d'Arius & les queſtions de la Paſque demandant nn plus fort remede, Oſius fut obligé de s'en retourner auprés de Conſtantin, qu'il detrompa des impreſſions qu'on luy avoit données en faveur d'Arius.

V.S.Alex. d'Alex.§10. 11.

Euſ.v.Conſt.l.2. c.73.p.478.a.b| Socr l.1.c.8.p. 18.c.

'On croit que ce fut luy qui luy conſeilla d'aſſembler en 325 le Concile de Nicée. Il y aſſiſta certainement: & il y parut beaucoup [ſelon ce que dit Saint Athanaſe,] [a] qu'il avoit eſté le chef & le conducteur de tous les Conciles. [Il y a quelques preuves, mais foibles "pour croire qu'il y preſida, & ce que quelques uns veulent qu'il y porta la qualité de legat du Pape Saint Silveſtre, n'eſt pas non plus bien autoriſé. Nous ſommes mieux fondez pour croire] 'que ce fut luy "qui dreſſa le celebre ſymbole de Nicée, puiſque Saint Athanaſe le dit aſſez nettement. [Il eſt certain qu'il en fut toujours depuis le défenſeur,] '& l'ennemi irreconciliable des Ariens, 'qu'il declaroit partout devoir eſtre traitez d'heretiques. 'Gelaſe de Cyzic dit qu'il fut choiſi par le meſme Concile avec Viton & Vincent legats de Saint Silveſtre, pour en publier les decrets à Rome, en Italie, en Eſpagne, & dans tout le reſte de l'Occident. [Cela n'eſt pas beaucoup fondé, ne l'eſtant que ſur "cet auteur. C'eſt pourquoi nous ne parlons point des diſputes qu'on pretend qu'il eut dans le Concile avec un philoſophe payen, parceque cela ne ſe trouve que dans ce Gelaſe.]

V. le Concile de Nicée § 2.

τὴν σὺ Νικαίαν πίστιν ἐξέθετο.

V. l'Empereur Zenon.

'Nous ne voyons pas non plus qu'il y ait lieu de croire qu'il ait aſſiſté au Concile de Gangres, quoique ſon nom ſe liſe à la teſte dans quelques editions, & que ce Concile ſe ſoit tenu, ſelon l'opinion commune, peu aprés celui de Nicée.

Soz.l.2.c.55.p. 162|Thdrt.l.2.c. 12 p.606.c|Euſ. v.Conſt.l.3.c.8. p.487.a. [a] Ath.ſug.p. 703.d|ſol p.837. d.

Ath ſol.p.837.d

p.841.a.

p.847.d.

Gel.C.l.2.p. 200.

P.Aur.in Spon. p.194.195.

ARTICLE VI.

Oſius preſide au Concile de Sardique: Conſtance ne peut l'obliger à condanner S. Athanaſe, & le renvoie à ſon Egliſe.

[OSIUS peut eſtre retourné dans ſon dioceſe aprés le Concile de Nicée, & y eſtre demeuré juſqu'en l'an 341, Jauquel nous avons quelque ſujet de croire qu'il ſe trouva au Concile de Rome pour ſoûtenir l'innocence de Saint Athanaſe "contre les calomnies des Ariens. 'Il fut quelquefois preſent aux entretiens que le meſme Saint eut avec l'Empereur Conſtant [en l'an 345, ou depuis.] 'Il contribua auſſi [en 345] à obtenir du meſme Prince le Concile de Sardique [tenu en 347, pour appaiſer tous les troubles de l'Egliſe.] 'Il partit des Gaules, où Conſtant & Saint Athanaſe eſtoient alors, pour venir à ce Concile. ["Il y preſida, & on peut dire qu'il en fut l'ame, le chef, & le tout. Il y fit paroiſtre ſon zele pour la juſtice dans la force avec la quelle il s'oppoſa aux Ariens, & ſon amour pour la paix Jen faiſant conſentir Saint Athanaſe à ſe

Hil.fr.2.p.26.

V. le Pape Jule § 5.

Ath.ap.1.p.675. c.

Hil fr.2.p.16.

Ath.ap.1.p.676. b.

V. S. Athanaſe § 42.

ſol.p.839.b.

retirer avec luy en Eſpagne, ſi cela euſt pu remedier aux maux de l'Egliſe. [En un mot, il faudroit tranſcrire preſque toute l'hiſtoire de ce Concile, pour marquer ce qu'il y a fait. Le demon s'en voulut venger par les injures & les anathemes que luy dirent "les Ariens dans leur conciliabule de Philippople,& ils entrepri- V. les Ariens § 40.
rent meſme de le depoſer ; mais Dieu ne leur avoit pas encore
Conc.t.2.p.94.d donné le pouvoir d'executer leur mauvaiſe volonté.] 'On pretend qu'eſtant retourné en Eſpagne, il aſſembla un Concile à Cordoue, où l'on confirma tout ce qui avoit eſté fait à Sardique.

[Nous ne trouvons rien d'Oſius dans les années ſuivantes juſ-
Hil.fr.2.p.47. qu'en l'an 354,] 'auquel le Pape Libere accablé d'affliction, parceque les legats qu'il avoit envoyez au Concile d'Arles avoient abandonné laſchement la verité, dechargea ſa douleur dans le cœur d'Oſius par une lettre qu'il luy en écrivit, comme à celui à qui il ne devoit rien cacher, [& qui eſtant un des principaux membres de l'Egliſe, reſentoit plus vivement tous les maux qui luy arrivoient.

"L'année ſuivante Conſtance maiſtre de l'Occident auſſi-bien Ib. § 57.58.
que de l'Orient, entreprit de faire condanner Saint Athanaſe par tous les Eveſques, & bannit ceux qui le refuſerent, ſans en excep-
Ath.fol.p.837.b ter le Pape Libere.] 'Mais quelque perſecution qu'il fiſt aux au-
c. tres Eveſques, ce n'eſtoit encore rien pour les Ariens tant que le
d. grand Oſius echapoit à leur malice. 'Il gouvernoit alors paiſiblement l'Egliſe que Dieu luy avoit confiée depuis plus de 60 ans:
p.841.b. '& ne ſe contentant pas de ne point ſigner contre S.Athanaſe, il écrivoit aux autres pour les conjurer de ſouffrir plutoſt la mort que de trahir la verité, les aſſurant que S.Athanaſe & les autres
p.837.c. n'eſtoient perſecutez que pour ce ſujet. 'Son âge qui le faiſoit nommer le pere des Eveſques, ſa qualité de Confeſſeur, & les illuſtres emplois où il avoit paru dans l'Egliſe, le rendoient capable d'inſpirer à tout le monde l'averſion des Ariens, qu'il ſoûtenoit hautement eſtre heretiques. On avoit partout une extreme
p.841.b. deference pour ſes lettres, '& il maintenoit divers Eveſques d'Eſpagne dans l'amour de la verité.

p.837.d.b. 'Les Ariens croyant donc avoir banni inutilement tous les autres tant que celui-ci demeuroit, s'adreſſerent à Conſtance
p.838.a. pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en repos. 'Conſtance qui connoiſſoit de quoy cet illuſtre vieillard eſtoit capable, [& qu'il n'eſtoit pas pour s'epouventer par des lettres de menaces,] luy commanda de le venir trouver ; ce qu'il fit vers le meſme temps que Conſtance commençoit à tenter Libere [par l'eunuque

que Euſebe vers le milieu de l'an 355, ou un peu aprés.] Oſius Ath.fol.p.838.a
eſtant arrivé [à Milan, où Conſtance faiſoit alors ſa reſidence ordinaire,] ce Prince employa les prieres, les exhortations, & tous les moyens dont il ſe ſervoit pour tromper les autres, afin de tirer de luy qu'il ſignaſt la condannation d'Athanaſe, & qu'il communiquaſt avec les Ariens. Mais il ne put pas ſeulement ſouffrir cette propoſition: Il reprit Conſtance avec force, & l'ayant enfin perſuadé [de ſes raiſons,] il en obtint la permiſſion de s'en retourner en ſon pays & en ſon Egliſe.

ARTICLE VII.

Oſius tenté de nouveau par Conſtance, luy écrit une excellente lettre: Il eſt retenu un an à Sirmich comme en exil.

LEs heretiques furent fort ſenſiblement touchez de ſon re- Ath.fol.p.838.
tour. Ils en firent de grandes plaintes à Conſtance, & firent b.
de nouveaux efforts pour échaufer ſon eſprit; en quoy ils furent bien ſecondez par les eunuques, qui luy repetoient continuellement les meſmes plaintes pour l'irriter. Ils en obtinrent donc enfin des lettres menaçantes & injurieuſes contre Oſius: mais la crainte ne put ebranler ſa fermeté ni diminuer la hardieſſe avec laquelle il combatoit l'Arianiſme. Conſtance luy écrivit plu- c.
ſieurs fois, tantoſt le flatant comme ſon pere, tantoſt le menaçant & luy nommant tous ceux qu'il avoit bannis; & tout cela pour luy perſuader de ſigner contre Athanaſe; ſachant bien que quiconque le faiſoit ne pouvoit manquer de ſuivre les ſentimens des heretiques.

Oſius au lieu de s'effrayer & de s'affoiblir, luy récrivit une p.838-840.
lettre [qui eſt la ſeule que nous ayons de luy, mais qui certes eſt digne de la haute reputation qu'il avoit acquiſe. Il n'y a rien de ſi grand, rien de ſi ſage, rien de ſi genereux, en un mot rien de ſi epiſcopal. On n'en peut pas mieux repreſenter l'excellence qu'en la raportant toute entiere, quoique cela ne ſoit pas de
» noſtre deſſein.] J'ay confeſſé [J.C] dans la perſecution que Maxi-
» mien voſtre ayeul excita contre l'Egliſe. Si vous voulez la renou-
» veller, vous me trouverez diſpoſé à tout ſouffrir plutoſt que de
» trahir la verité & de repandre le ſang de l'innocent [en conſen-
» tant à ſa condannation.] Je ne ſuis ebranlé ni par vos lettres, ni
» par vos menaces: il eſt inutile de les continuer. Il vous ſera plus
» avantageux de renoncer aux ſentimens d'Arius, de ne point

ecouter les Orientaux, de ne point ajouter foy à Urſace ni à Va- «
lens. Ils n'ont pas tant en vuë dans ce qu'ils diſent d'attaquer «
Athanaſe que d'établir leur hereſie. Mon âge doit me donner «
de la croyance dans voſtre eſprit. Croyez moy donc je vous ſup- «
plie. Dans le Concile de Sardique aſſemblé par voſtre ordre & «
par celui du bienheureux Conſtant voſtre frere, je ſommai moy «
meſme les ennemis d'Athanaſe, lorſqu'ils vinrent dans l'egliſe «
où j'eſtois, de produire ce qu'ils avoient à dire contre ce Prelat. «
Je leur declarai qu'ils le pouvoient faire en toute aſſurance. Je «
leur promis qu'on leur rendroit juſtice dans toutes choſes. C'eſt «
ce que je leur témoignai deux differentes fois. J'ajoutai que s'ils «
ne vouloient pas faire examiner leurs accuſations en plein Con- «
cile, ils pouvoient agir avec moy en particulier. Je leur proteſtai «
que ſi Athanaſe ſe trouvoit coupable, nous [l'abandonnerions &] «
le rejetterions entierement. Je leur dis meſme que s'il ſe juſti- «
fioit & les convainquoit d'eſtre eux meſmes des calomniateurs, «
je luy perſuaderois de s'en venir avec moy en Eſpagne. Athanaſe «
accepta ces conditions ſans difficulté: Eux au contraire n'oſant «
hazarder leur mauvaiſe cauſe, ſe retirerent. Athanaſe alla en- «
ſuite, ſuivant vos ordres, vous trouver à Antioche. Il vous pria «
d'ordonner que tous ou quelques uns de ſes ennemis qui eſtoient «
alors dans cette ville, comparuſſent devant vous pour ſoûtenir «
leurs accuſations, & le convaincre des crimes qu'ils luy repro- «
choient, comme ils le pouvoient aiſément, s'il eſtoit coupable, «
ou eſtre declarez des calomniateurs indignes d'eſtre ecoutez, «
s'ils vouloient encore parler contre luy dans ſon abſence. Vous «
rejettaſtes bien fort cette propoſition: & pour eux ils n'eurent «
garde de l'accepter. Pourquoi ecoutez vous donc encore ces «
calomniateurs? Comment ſouffrez vous encore Valens & Urſa- «
ce, aprés qu'il ont proteſté par écrit, que toutes leurs accuſations «
n'eſtoient que des calomnies dont ils ſe repentoient? On ne «
leur a point extorqué "cette retractation par force comme ils «
le veulent faire croire. On n'a point employé la violence des «
ſoldats pour les y contraindre. Ils la firent à l'inſçeu meſme de «
[l'Empereur Conſtant] voſtre frere: Et on n'a jamais vu dans les «
Etats de ce Prince les violences qu'on exerce aujourd'hui. Ils «
allerent d'eux meſmes à Rome, & écrivirent leur retractation «
en preſence de l'Eveſque & des Preſtres, aprés avoir écrit à «
Athanaſe une lettre d'amitié & de paix. S'ils ſe plaignent qu'on «
leur ait fait violence; s'ils reconnoiſſent que c'eſt un mal; ſi vous «
le deſapprouvez, arreſtez vous meſme vos violences: n'écrivez «

» plus de lettres, n'envoyez plus de Comtes: rappellez les exilez;
» depeur que lorſque vous vous plaignez de ces violences preten-
» duës, [vos miniſtres] n'en faſſent eux meſmes de réelles & de plus
» grandes. Qu'eſt-ce que Conſtant a fait de ſemblable à ce que
» nous voyons? Quel Eveſque a-t-il banni? A quels jugemens eccle-
» ſiaſtiques a-t-il voulu preſider luy meſme? Ses officiers ont-ils ja-
» mais contraint de ſigner la condamnation de perſonne, pour que
» Valens & les ſiens puiſſent avec quelque vraiſemblance avancer
» ce qu'ils diſent? Ne vous engagez pas davantage, je vous en con-
» jure. Souvenez vous que vous eſtes un homme mortel. Craignez
» le jour du jugement. Diſpoſez vous à y paroiſtre pur & irrepre-
» henſible. Ne vous ingerez point dans les affaires eccleſiaſtiques.
» Ne nous preſcrivez rien là deſſus. Apprenez plutoſt de nous ce
» que vous en devez croire. Dieu vous a donné le gouvernement
» de l'Empire, & à nous celui de l'Egliſe. Quiconque oſe attenter
» à voſtre autorité, s'oppoſe à l'ordre de Dieu. Prenez garde de
» meſme de vous rendre coupable d'un grand crime en uſurpant
» l'autorité de l'Egliſe. Il nous eſt ordonné de rendre à Ceſar ce
» qui appartient à Ceſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. Il
» ne nous eſt pas permis de nous attribuer l'autorité imperiale.
» Vous n'avez auſſi aucun pouvoir dans le miniſtere des choſes
» ſaintes. Voilà ce que j'ay cru devoir vous écrire, dans le deſir
» que j'ay de voſtre ſalut. C'eſt toute la réponſe que j'ay à faire à
» vos lettres. Je ne communiquerai point avec les Ariens. Au
» contraire j'anathematize leur hereſie. Je ne ſouſcrirai point à
» la condamnation d'Athanaſe dont nous avons reconnu l'inno-
» cence, avec l'Egliſe de Rome, & avec tout un Concile. Vous
» l'avez reconnuë vous meſme, lorſque vous l'avez rappellé, & que
» vous luy avez permis de s'en retourner avec honneur en ſon pays,
» & de rentrer dans le gouvernement de ſon Egliſe. D'où vient
» donc ce changement? Qu'eſt-il arrivé de nouveau? Les accu-
» ſateurs qui paroiſſent aujourd'hui contre luy ſont les meſmes qui
» l'attaquoient en ce temps là. Les calomnies ſecrettes; (car ils
» n'oſent pas parler en ſa preſence,) les calomnies, dis-je, qu'ils con-
» tinuent à repandre contre luy ſont les meſmes qu'ils publioient
» avant que vous le rappellaſſiez, les meſmes qu'ils objectoient
» contre luy à Sardique, & dont ils ne me purent donner aucune
» preuve quand je leur en demandai. S'ils en avoient eu, ils ne ſe
» ſeroient pas retirez ſi honteuſement. Avez-vous oublié ce que
» vous diſtes & ce que vous écriviſtes alors? Penſez à vous, je vous
» en conjure. Ne vous laiſſez pas aller aux volontez de ces hom-

mes perdus d'honneur & de religion. En voulant les obliger pour « vous les rendre amis, vous vous rendrez coupable. Vous rendrez « conte tout ſeul au jour du jugement de ce que vous faites en leur « faveur. Ils emploient voſtre autorité pour accabler celui qu'ils « haïſſent. Ils veulent vous rendre l'inſtrument & le miniſtre de « leurs deſſeins criminels. Ils cherchent à introduire l'hereſie dans « l'Egliſe par voſtre moyen. Il n'y a pas de prudence à ſe jetter « dans de ſi grands perils pour ſervir la paſſion des autres. Ceſſez « donc, Prince, ceſſez & m'en croyez. C'eſt le langage que je dois « vous tenir; & vous ne devez pas le mepriſer. «

Ath.ſol.p.840.d 'Voilà, ajoute S. Athanaſe, quels eſtoient les ſentimens & les paroles de ce vieillard, "qui nous repreſente un ſecond Abraham; Ἀβραὰμ ἕτερος.
d|841.a. de cet homme veritablement ſaint ſelon ſon nom. Et neanmoins une lettre ſi admirable n'empeſcha pas Conſtance de continuer à le menacer, & à chercher quelque pretexte contre luy pour pouvoir ou le contraindre par force de luy obeïr, ou avoir ſujet
p.841.a. de le bannir. 'Mais la ſainteté de ſa conduite eſtoit trop connuë & trops hors d'atteinte pour y trouver ſeulement quelque apparence de crime, ſi ce n'eſt dans la haine extreme qu'il avoit pour l'hereſie.

a.b. 'Ce fut donc le ſeul point qui put ſervir de matiere aux accu-
b.c. ſateurs de ce Prelat, '& pour en augmenter le poids, ils firent entendre à l'Empereur qu'il y avoit encore d'autres Eveſques qui embraſſoient ſes ſentimens. Conſtance tenta premierement ceux-ci; mais ne les ayant pu obliger à ſouſcrire, "il manda enfin Note 2.
ſuſ.p.703.d. Oſius, & le retint un an entier à Sirmich comme en exil. 'C'eſt pourquoi il eſt dit en "d'autres endroits que les Ariens le firent V. les Ariens
Mar.&F.p.34. bannir. 'Les Preſtres Marcellin & Fauſtin diſent que Conſtance § 60.
le manda à la ſollicitation de Potame Eveſque de Lisbone, "dont Ibid. § 61.
il avoit decouvert aux Egliſes d'Eſpagne & condanné hautement la prevarication.

ARTICLE VIII.

Cheute d'Oſius.

[JUSQUES ici nous n'avons rien vu dans Oſius que de ſaint, que de grand, que digne des eloges qu'il a receus: mais il faut venir enfin à ce qui doit faire le ſujet de noſtre douleur, ſi nous ſommes Chrétiens, & de noſtre tremblement ſi nous ſommes humbles.]

La peine de l'exil qu'Oſius ſouffroit à Sirmich depuis un an, ne parut pas encore aſſez grande aux Ariens pour un homme âgé de cent ans & plus, ſelon Saint Hilaire. [a]Conſtance l'accabla encore d'afflictions, [b]d'injures, & de menaces, [c]s'imaginant que ce ſeroit un grand témoignage pour la verité de ſa foy, s'il la faiſoit embraſſer a cet Eveſque de gré ou de force. [d]On perſecuta à cauſe de luy tous ſes parens: [e]on en vint meſme juſques à une violence ouverte: on luy fit endurer une infinité de coups, [f]de geſnes, & de contorſions tres douloureuſes, [g]de ſorte que la foibleſſe de ſon corps ceda enfin à cette tyrannie, [h]& il conſentit à communiquer avec Urſace & Valens. [i]S. Athanaſe ſemble dire quelquefois qu'il ſigna auſſi ſa condannation: [k]mais il le nie formellement dans un autre endroit.

[Il ne dit point qu'il euſt rien ſouſcrit contre la foy; & nous voudrions qu'il nous fuſt permis de croire qu'il ne l'a point fait; que toute ſa faute a eſté de communiquer avec Urſace & Valens; & que ſi l'on dit qu'il a fait quelque choſe de plus, c'eſt un bruit que les Ariens pouvoient avoir fait courir ſans qu'il fuſt veritable, pour s'autoriſer d'un ſi grand nom,] comme ils firent croire peu aprés que Libere avoit ſouſcrit le dogme des Anoméens. [l]Sulpice Severe ne parle en effet de la chute d'Oſius que comme d'un bruit commun, & qui luy paroiſſoit incroyable, ſi ce n'eſt peut-eſtre, dit-il, que ſon grand âge luy euſt affoibli ſon jugement.

Note 3. ["Mais il faudroit dementir trop d'autoritez pour douter] que ce grand Oſius qui avoit défendu ſi long-temps & avec tant de vigueur la foy Catholique, ne l'ait enfin condannée [par une ſignature, qui quelque forcée qu'elle fuſt ne laiſſoit pas d'eſtre criminelle,] & qu'il n'ait donné les mains à l'impieté, [quoiqu'il n'y ait pas donné ſon cœur. Nous ne ſaurions nous perſuader ni] qu'il ait eſté auteur de la ſeconde confeſſion de Sirmich, quoique S. Hilaire le diſe pluſieurs fois, [ni que ce Saint l'en euſt pu croire auteur, s'il ne l'avoit au moins ſignée. Nous avons meſme lieu de craindre qu'il n'ait ſigné [n]un autre écrit encore plus criminel: Il eſt bien difficile de s'arreſter quand on eſt une fois ſur le penchant d'un precipice.

V. les Ariens §. 68.

On peut juger quel fut l'étonnement de tout le monde à la nouvelle de cet accident.] Les Ariens en firent des trophées juſqu'à Antioche. [m]C'eſtoit le plus fort argument qu'ils euſſent à alleguer en France contre toutes les raiſons des Catholiques: mais nos ſaints Eveſques qui ne mettoient pas leur confiance en un homme, quelque grand qu'il fuſt, ne s'ebranloient pas par

Ath. fol. p. 841. e

Sulp. l. 2. p. 162.

a Ath. fol. p. 841. c.
b ap. 2. p. 807. b.
c Socr. l. 2. c. 31. p. 126. d.
d Ath. fug. p. 704. a.
e ap 2. p 807. b| fol. p. 841| fug. p. 704. a.
f Socr. p. 127. a.
g Ath. fug. p. 704. a. & alibi.
h fol. p. 841. c.
i fug. p 704 a| ap 2. p. 807. b.
k fol. p. 841. c d.

Soz. l. 4. c. 15. p. 557. 558.
l Sulp. l. 2. p. 161. 162.

Pheb. p. 180. a b.

Mar. & F. p. 34.

Hil. de syn. p. 124. 1 cl 125. 1. c| 133. a| in Conſ. l. 1 p. 116. 1. c.

Soz. l. 4. c. 12. 15. p. 554. a b| 557. c.
m Pheb. p. 180 a. b.

ces coups, & trouvoient bien le moyen de les repouſſer.

[Saint Hilaire que ſon zele animoit en ces rencontres, & qui eſtant au milieu des Ariens, pouvoit ne ſavoir pas ſi exactement les choſes, en parle avec plus de chaleur que S. Athanaſe.] Il qualifie, comme nous avons dit, la ſeconde confeſſion de Sirmich du nom de blaſpheme écrit par Oſius & par Potame, & autre-part, la folie & le delire d'Oſius.

Hil. ſyn. p. 1131. c.

in Conſ. l. 2. p. 1162. e.

ſyn. p. 1332. a.

'Il dit que Dieu l'avoit laiſſé vivre juſques à ce temps là, afin que les hommes meſmes ſçeuſſent quel il avoit eſté dés devant ſa chute; 'ce qui a quelque raport avec ce que les Donatiſtes accuſoient Oſius de quelque crime, dont ils diſoient qu'il avoit eſté condanné par les Eveſques d'Eſpagne, & abſous par ceux de France. S. Auguſtin dit que ſuppoſé que cela fuſt, il y avoit lieu de juger que les Eveſques d'Eſpagne l'avoient condanné ſur des accuſations fauſſes & calomnieuſes, & que ceux de France l'avoient abſous ſur les preuves qu'ils avoient eues de ſon innocence; à quoy ceux d'Eſpagne s'eſtoient rendus. 'Car les Donatiſtes demeuroient d'accord qu'ils l'avoient depuis receu dans leur communion. 'Il eſt certain que les Ariens dans leur faux Concile de Sardique, n'ont rien eu à luy reprocher, que d'avoir eſté lié d'amitié en Orient avec quelques perſonnes qu'ils pretendoient eſtre des méchans, comme S. Euſtathe d'Antioche: 'Et S. Athanaſe dit que tout le monde connoiſſoit que ſa vie eſtoit entierement irreprochable.

Aug. in Parm. l. 4. p. 21. c. d.

p. 21. a.

Hil. fr. 2. p. 268.

Ath. fol. p. 741. a.

'S. Hilaire attribuë la faute d'Oſius à un trop grand amour de ſon ſepulcre, [c'eſt à dire apparemment au deſir qu'il avoit de mourir en ſon pays, & non pas en un exil,] 'de meſme que les Preſtres Luciferiens Marcellin & Fauſtin diſent qu'il ceda aux menaces de Conſtance, parcequ'eſtant vieil & riche, il craignoit d'eſtre banni ou depouillé de ſes biens.

Hil. ſyn. p. 1137. 1. c.

Mar. & F. p. 34.

ARTICLE IX.

De la mort d'Oſius.

'APRES qu'il eut ſigné on le renvoya en Eſpagne gouverner ſon Egliſe de Cordoue. 'Les meſmes Luciferiens raportent de luy une hiſtoire bien remarquable, [ſi elle eſt vraie,] arrivée, diſent-ils, auſſi-toſt aprés ſon retour, & lorſque la pluſpart du monde ignoroit encore ſa chute: 'Elle ſe trouve auſſi dans quelques écrivains poſterieurs qui l'ont priſe d'eux. 'Ils raportent.

Phiſg. l. 4. c. 3. p. 165.

'Mar. & F. p. 35.

Bar. 357. § 29.

Mar. & F. p. 34.

NOTE 4.

donc qu'Oſius eſtant retourné en Eſpagne aprés ſa prevarication, avec encore plus d'autorité qu'auparavant, & avec un ordre de Conſtance pour faire bannir tous ceux qui refuſeroient de communiquer avec luy, Gregoire Eveſque d'Elvire dont ces P.35.
Preſtres diſent des merveilles, refuſa abſolument ſa communion. Oſius en colere l'ayant fait appeller à Cordoue devant Clementin gouverneur de la province; '& quantité de perſonnes s'eſtant P.36.37.
aſſemblées pour voir quelle ſeroit l'iſſuë de cette affaire, ils diſputerent long-temps l'un contre l'autre: '& enfin Oſius ſomma P.37.
Clementin d'envoyer Gregoire en exil conformément à l'ordre du Prince. Clementin ſoit par le reſpect qu'il portoit à l'epiſcopat, quoiqu'il fuſt payen, ſoit qu'il trouvaſt que Gregoire avoit raiſon, dit à Oſius qu'il n'oſoit pas bannir un Eveſque; mais que quand il l'auroit depoſé il le banniroit auſſi-toſt. Gregoire voyant qu'Oſius P.38.
ſe mettoit ſur cela en état de le depoſer, invoqua Dieu à ſon ſecours; '& lorſqu'Oſius voulut prononcer la ſentence, ſa teſte & P.39.
ſa bouche ſe tournerent, il tomba de ſon ſiege à terre, & fut emporté ou mort ou muet, & le juge craignant d'eprouver auſſi l'effet de la juſtice de Dieu, ſe jetta aux piez de Gregoire, & luy demanda pardon.

[Voilà ce que raportent ces deux Preſtres. Il eſt difficile de douter que ce qu'ils diſent n'ait quelque fondement veritable;] '& nous avons encore une réponſe de Saint Euſebe de Verceil à Hilar.a.p.4.
Gregoire Eveſque d'Eſpagne, (que l'on ne peut douter eſtre celui d'Elvire,) dans laquelle il ſe rejouit d'avoir appris par ſes lettres qu'il avoit reſiſté au tranſgreſſeur Oſius, comme un Eveſque & un Prelat le devoit faire. [Aprés tout, quelque forcée que puſt eſtre la faute d'Oſius, elle meritoit bien au moins que Dieu la puniſt par une mort telle que celle-ci.

Mais quand on conſidere d'autre part qu'aucun autre auteur contemporain ne parle d'un evenement ſi memorable, qui devoit eſtre auſſi connu qu'Oſius; & que ceux qui le raportent ſont des Luciferiens de profeſſion, qui s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe plutoſt que de communiquer avec les Eveſques qui eſtoient tombez par infirmité; & qu'ils ne craignent pas pour ce ſujet de condamner Saint Athanaſe meſme & S. Hilaire, on peut aſſez legitimement avoir pour ſuſpectes les punitions qu'ils pretendent que Dieu a faites contre les Eveſques tombez, ou contre ceux qui communiquoient avec eux, auſſi-bien que les miracles qu'ils attribuent aux principaux défenſeurs de leur dureté ſchiſmatique.

A ne conſiderer cette hiſtoire qu'en elle meſme, on peut trouver

un peu étrange qu'un juge payen fiſt difficulté de bannir un Eveſque ſur l'ordre de l'Empereur en un temps où l'on en banniſſoit tant d'autres; & on n'aura guere moins de peine à croire qu'Oſius ait pretendu depoſer un Eveſque par ſa ſeule autorité: car on ne dit point qu'il fuſt appuyé d'aucun autre.] Il y a encore tres peu d'apparence qu'Oſius ſe ſoit declaré denonciateur contre un Eveſque devant un payen pour demander ſon exil, luy qui avoit demandé ſi fortement à Conſtance un an ou deux auparavant, que les magiſtrats ni l'Empereur meſme ne ſe mélaſſent point des affaires de l'Egliſe, & ne menaçaſſent point les Eveſques du banniſſement.

Conc.t.1.p. 1056.c.

Ath.ſol.p.840.

[Mais ſi nous voulons conſiderer cette narration par raport aux autres auteurs un peu plus croyables que Marcellin & Fauſtin, ce n'eſtoit pas un petit avantage à Saint Athanaſe, de faire voir que Oſius aprés avoir abandonné la défenſe de la Conſubſtantialité, en avoit auſſi-toſt eſté puni d'une maniere terrible; & neanmoins au lieu d'employer cette preuve pour la verité, il parle toujours d'Oſius avec grand honneur.] C'eſt dans les endroits meſmes où il parle de ſa faute, qu'il en fait les plus grands eloges. [a] Et pour ce qui eſt de ſa mort, le meſme Saint nous apprend qu'il ne negligea point la faute qu'il avoit faite; mais qu'eſtant prés de mourir, il proteſta, comme par ſon teſtament, de la violence qu'il avoit ſouffierte, il anathematiza l'hereſie des Ariens, & exhorta toit le monde à la rejetter. Auſſi Saint Athanaſe aſſure diverſes fois qu'il ne ceda que pour un temps, [ce que nous ne trouvons point qu'il diſe ni de Libere, ni d'aucun autre.

de fug.p.703. 704|ap.2.p.807. a.c|ſol.p.841. 842.

a ſol.p.841.d.

fug.p.704.a|ap. 2.p.807.a.b.

Note 6.

S. Auguſtin peut auſſi eſtre mis entre les défenſeurs de ſa memoire.] Car outre qu'il le défend contre diverſes calomnies des Donatiſtes, qu'il avoit combatus auſſi-bien que les Ariens, [b] il reconnoiſt qu'il eſtoit mort dans la communion de l'Egliſe: [mais ce qui eſt encore plus fort pour refuter l'hiſtoire de Marcellin, & qui montre que moins de 50 ans aprés elle eſtoit encore entierement inconnuë en Afrique & aux Catholiques & aux Donatiſtes, c'eſt ce que] Saint Auguſtin nous aſſure que par l'aveu meſme des Donatiſtes, qui vouloient noircir ſa reputation, [il eſtoit mort dans la communion des Eveſques d'Eſpagne.] Car il dit que ces heretiques deteſtoient ces Eveſques, parcequ'aprés avoir condamné Oſius, ils avoient cedé au jugement de ceux de France qui l'avoient abſous. Les Grecs l'honorent meſme publiquement le 27 d'aouſt comme un ſaint Confeſſeur, quoiqu'ils ſe trompent quand ils diſent qu'il eſt mort dans ſon exil.

Aug.in Par.c.5. p.8.1.d|8.p.9.1.c.

b c.4.p.7.2.c.

8p.1.a.

Menæa,p.293.

Baronius

'Baronius differe la mort d'Oſius juſqu'en l'an 360, à cauſe de la lettre où Saint Euſebe de Verceil parle de la reſiſtance que Gregoire luy avoit faite : & cette lettre n'a en effet eſté écrite qu'en 360. [Mais il n'eſt pas difficile que Gregoire écrivant en 359 ou 360, à S. Euſebe, luy euſt parlé par occaſion de ce qu'il avoit fait deux ou trois ans auparavant contre Oſius. Ce qui nous empeſche de differer ſi long-temps ſa mort, n'eſt pas tant l'autorité de Marcellin] qui dit qu'elle arriva auſſi-toſt aprés ſon retour en Eſpagne, avant que la pluſpart y euſſent oui parler de ſa faute, 'que de ce que S. Athanaſe parle de ſa mort dans ſon ouvrage aux ſolitaires: ["& nous ne voyons pas moyen de mettre cet ouvrage pluſtard qu'au commencement de l'an 358: de ſorte qu'il faut qu'Oſius ſoit mort vers la fin de 357.] Il avoit alors, comme nous avons dit, plus de cent ans, 'quoique S. Phebade ne luy en donne qu'environ 90, juſqu'à ſa chute; & il en avoit paſſé 62 ou 63 dans l'epiſcopat. C'eſt ce qui nous a fait dire qu'il eſtoit né vers l'an 256, & qu'il avoit eſté fait Eveſque en 295.

V. la note 5.

Bar. 357. § 34. 37.

Mar. & P. p. 35. 39.

Ath. fol. p. 841. d.

[Sulp. l. 2. p. 162.

Pheb. p. 180. a. b.

Ath. fol. p. 837. c

[Il ne nous reſte de luy que] ſon excellente lettre à Conſtance. p. 838.

'On luy a attribué un livre de la loüange de la virginité, adreſſé à ſa ſœur, fort bien écrit. 'Quelques manuſcrits y ajoutent une explication des vétemens ſacerdotaux du grand Pontife des Juifs, où il faiſoit paroiſtre beaucoup d'eſprit, & donnoit de tres beaux ſens à l'Ecriture.

Bar. 357. § 37.

Conc. t. 1. p. 1054. e.

PERSECUTION DE L'EGLISE PAR JULIEN L'APOSTAT.

ARTICLE PREMIER.

Les pechez des Chrétiens attirent la perſecution. Julien renonce à J.C. & efface ſon batteſme par des ſacrileges.

L'AN DE JESUS CHRIST 361.

[LA paix que la converſion de Conſtantin avoit donnée à l'Egliſe, y produiſit ſon effet ordinaire, qui fut le relaſchement & la corruption des mœurs. Nazor 3 p.62.a] Comme il eſt fort difficile de bien uſer de la proſperité, les Chrétiens qui ſe trouvoient dans le comble du bonheur, des dignitez, & de la puiſſance, tomboient dans l'inſolence & les autres vices. ὕβρεις p.69.b. qui ſont des ſuites de cet état; & ils avoient beſoin de quelque chaſtiment pour rabaiſſer leur orgueil. [Ils avoient irrité Dieu, mais non pas juſques à meriter qu'il les puniſt par ce ſilence qui eſt l'effet le plus terrible de ſa colere, & qu'il les abandonnaſt à leurs pechez en les diſſimulant & ne les chaſtiant pas. Il en avoit déja puni pluſieurs par la perſecution que Conſtance avoit faite aux Catholiques: mais cette perſecution n'eſtoit preſque que pour les Eveſques; & les laïques au moins y avoient aſſez peu de part. Il falloit un feu qui eprouvaſt pour ainſi dire toute la maſſe de l'Egliſe, & ce fut ce qui arriva par la perſecution de p.61.d. Julien.] [Le grand nombre de pechez dont beaucoup de Chrétiens eſtoient coupables, fut cauſe que Dieu donna à ce Prince la p.55.b.c. puiſſance imperiale pour les punir; & ſa malice fut comme une verge entre les mains de Dieu pour les corriger.

c. [Il les livra donc pour quelque temps à la puiſſance des pecheurs, non pour les eprouver comme juſtes, & pour confondre le tentateur par une illuſtre victoire, (car c'eſt une grace qu'il n'accorde que rarement, & à un petit nombre de perſonnes,)

mais pour les punir comme des coupables que la juſtice met entre les mains des executeurs. Il ne les y livra neanmoins que pour leur faire miſericorde; parceque c'eſtoit un pere qui les chaſtioit par l'amour qu'il avoit pour eux, afin de les rendre plus ſages par ce chaſtiment, & les obliger de ſe convertir à luy. Il les reprit, mais non dans ſa fureur; il les corrigea, mais non dans ſa colere. Il fit eclater egalement ſa bonté par la rigueur de ſes reprehenſions & par la douceur de ſon indulgence.

[Julien avoit eſté elevé par le ſoin de l'Empereur Conſtance ſon couſin germain, dans la religion Chrétienne, dont il fit profeſſion juſqu'à l'âge de vingt ans. Il avoit meſme pris rang dans le clergé, & dans l'ordre ſaint des Lecteurs. Mais depuis cela le commerce qu'il eut avec Maxime, qui ſous le titre de philoſophe faiſoit une veritable profeſſion de magie, luy ayant fait eſperer
vers l'an 351. de parvenir à l'Empire, il ſe rendit avec joie le diſciple de toutes ſes impietez les plus deteſtables. Il cacha neanmoins quelque temps ſon changement, & par une hypocriſie que des payens ſont autant obligez de condamner que des Chrétiens, il adoroit le demon en ſecret durant la nuit, & J. C. publiquement dans nos egliſes. C'eſt ce qu'il fit encore à Vienne au commencement de l'an 361, pluſieurs mois aprés avoir pris le titre d'Auguſte. Il peut s'eſtre declaré contre JESUS CHRIST bien-toſt aprés, & avant meſme que de ſortir des Gaules.] Mais il eſt certain au moins Lib. or. 12. p. 289. b. c | Juli. ad Ath. p. 309.
V. Julien §. 20. que dans l'Illyrie où il fut enſuite, il ſacrifioit publiquement aux idoles, ouvroit leurs temples, & exhortoit les autres à l'imiter; à quoy les Atheniens & d'autres Grecs ne manquerent pas d'obeïr. Il fit la meſme choſe à Conſtantinople lorſqu'il y fut ar-
Note 1. rivé aprés la mort de Conſtance, ſur la fin de l'an 361, & il publia des edits ſolennels pour faire ouvrir les temples, offrir des ſacrifices, & rétablir le culte des Dieux. Amm. l. 22. p. 208. d.

Ce fut dés le commencement ou de ſon regne, [ou de ſon apoſtaſie,] que ce malheureux apoſtat s'efforça d'effacer par des ceremonies execrables le batteſme qu'il avoit receu, & le ſacri-
1. fice non ſanglant dont [1]ſes mains avoient eſté ſanctifiées, par le ſang impur de ſes ſacrifices. Il n'oſa le faire que ſecrettement, [ſans quoy on ſe porteroit aiſément à croire qu'il l'avoit fait par] ces ſacrifices que les payens appelloient *Tauroboles*, & auſquels ils donnoient le titre de regeneration, comme nous le donnons au batteſme. On raporte à ces Tauroboles la deſcription horrible que fait Prudence, d'un ſacrifice où le grand pontife recevoit le
ſummus ſacerdos

Naz. or. 3. p. 70. b. Dale, p. 157. 162. 171. 174. p. 159-161 | Prud. de M. 10 p. 135-136.

1. On recevoit alors l'Euchariſtie ſur la main.

Bar.361. §4. ſang d'un taureau que l'on immoloit audeſſus de luy, 'ce que Baronius avoit entendu de la conſecration du ſouverain pontife de l'idolatrie Romaine; '& comme il eſt certain que Julien en a pris le titre, & en a fait les fonctions, "il a cru qu'il avoit auſſi voulu eſtre conſacré par cette ceremonie. Quelque honteuſe & quelque ridicule qu'elle fuſt, cela n'eſtoit pas pour empeſcher Julien de l'obſerver; 'luy qui vouloit bien 'allumer & ſouffler le feu des ſacrifices avec les vieilles. [Mais nous ne pretendons point examiner qui a le mieux entendu Prudence, dont les termes ſont aſſez favorables à Baronius. Il faudroit pour cela plus de connoiſſance que nous n'en avons de ces folies ſacrileges que le nom de J.C. a abolies.] 'Il eſt bon neanmoins de remarquer que Prudence en marquant les idolatries auſquelles Julien ſe rabaiſſoit, ne parle point de celle-ci.

361. V. §2.

Juli.ep.62.p.237. a Bar.361 §4. Naz.or.4.p.121. b,c. Dale,p.165.166.

'Beaucoup "de perſonnes diſoient que dans un ſacrifice que Julien offroit à ſes demons, il avoit trouvé dans les entrailles de la victime une croix environnée d'une couronne; "ce qui effraya les aſſiſtans. S. Gregoire de Nazianze raporte ce fait, mais ne le donne pas pour certain, 'quoique Dieu n'ait pas jugé indigne de luy de faire rendre témoignage à la verité par Balaam, & quelquefois par les demons meſmes; '& quoiqu'il ait aſſez accoutumé de condanner les nouveaux crimes par quelque evenement extraordinaire.

Naz.or.3 p.70. c.d. p.71.a. p.70.c.d.

Une autre choſe moins incroyable que celle là, & encore mieux atteſtée, c'eſt que Julien voulant une fois conſulter les demons, "ils luy firent une extreme peur; ce qui l'obligea par une ancienne habitude qu'il n'avoit pas encore tout à fait perduë, de recourir au ſigne de la Croix; & auſſi-toſt les demons diſparurent avec toutes leurs illuſions. La meſme choſe arriva deux fois de ſuite.

p.71. Thdrt.l.3.c 1.p.637.638.

'Le maiſtre magicien qui conduiſoit Julien dans cette occaſion, [& qui pouvoit eſtre Maxime,] voulant couvrir la honte & la foibleſſe de ſes demons, qui ne pouvoient reſiſter au ſimple ſigne de la Croix de J. C, dit à Julien que les demons s'eſtoient enfuis non par la crainte, mais par l'averſion de la Croix; '& c'eſt ce que les payens avoient accoutumé de répondre quand on leur objectoit cet empire que le nom de J.C. avoit ſur leurs Dieux. 'Julien s'en ſatisfit; [& n'ayant pas profité de cet avertiſſement que Dieu luy donnoit,] il ſe precipita de plus en plus "dans l'abyſme de la perdition. Theodoret raporte ceci au temps que Julien eſtoit encore particulier, [avant l'an 356.] S. Gregoire de Nazian-

Thdrt.p.637. 638. Arn in.gent.l. 1.p.27. Naz.p.71.d] Thdrt.p.638. Naz.p.70.a.b] 72.a.

ze paroiſt l'avoir voulu mettre dans le temps qu'il regnoit déja.

[Mais il exerçoit publiquement l'idolatrie,] lorſqu'il luy arriva une choſe preſque ſemblable raportée par Prudence, qui vivoit en ce temps-ci, quoiqu'il fuſt encore enfant. 'Car dans un ſacrifice ſolennel qu'il faiſoit à Proſerpine pour conſulter "les demons, la preſence d'un ſeul Chrétien y diſſipa tout cet appareil, fit fuir les demons & Julien meſme, & obligea tous les autres à invoquer le nom & la puiſſance de J. C. Prud.apo.4.p. 163. p.163.164. &c.

ARTICLE II.

Zele de Julien pour l'idolatrie : Il travaille à la rétablir.

'JULIEN ne ſe contenta pas d'eſtre ſouverain pontife des ſuperſtitions Romaines, [comme les autres Empereurs:] Il ſe fit encore prophete du temple d'Apollon Didyme. 'Baronius dit qu'il ſe fit auſſi grand pontife d'Eleuſine. [Mais s'il euſt bien conſulté le grec d'Eunape qu'il cite, quelque obſcur qu'il ſoit, je croy qu'il euſt trouvé] 'que cet auteur ne parle point de Julien en cet endroit; mais qu'il dit que celui qui eſtoit pontife d'Eleuſine avant le regne de Julien, le fut preſque juſqu'à la ruine de ces ceremonies ſacrileges, laquelle apparemment n'arriva que [ſous Theodoſe,] peu de temps avant les ravages d'Alaric; '& que c'eſt ce meſme pontife de la Grece que Julien avoit appellé dans les Gaules, '& qu'il renvoya en Grece aprés la mort de Conſtance, honoré comme un Dieu, & chargé de magnifiques preſens, avec ordre d'avoir ſoin de reparer les temples de cette province. Juli.ep.62.p.237 Bar.361. §5. Eun.c.5.p.74 75 p.76. p.77.

[Dans le deſſein qu'avoit Julien de rétablir l'idolatrie, il vouloit donner le premier l'exemple du zele qu'il euſt ſouhaité d'inſpirer aux autres.] 'Comme donc ſa qualité & ſes affaires ne luy permettoient point d'aller tous les jours ſacrifier dans ſes temples, il faiſoit un temple de ſon jardin par les autels qu'il y dreſſoit à tous ſes Dieux; '& il avoit encore dans le palais meſme auprés de ſa chambre une eſpece de chapelle ou un temple dedié au ſoleil, [dont il faiſoit ſa grande divinité.] 'Sa premiere action dés qu'il eſtoit levé, eſtoit de ſacrifier à ſes Dieux dans ſon jardin. 'Il ne manquoit point auſſi tous les jours d'offrir des victimes au ſoleil, lorſque cet aſtre ſe levoit & qu'il ſe couchoit; & durant la nuit il en offroit encore d'autres à ceux qu'il appelloit des demons nocturnes [& de tenebres.] 'Il ne paſſoit aucune de leurs feſtes ſans leur en aller offrir dans leurs temples. 'On le voyoit Lib.or.10.p. 245.d. or.12.p.392.a.b. alio.p.245.d|vit. p.241.c. p.245.d. Juli.miſ.p.370. Prud.apo.p.163.

aux piez de toutes ſes idoles, ſans rougir de ſe proſterner *devant de la terre & du plaſtre, de baiſer les ſouliez de Junon, & de faire d'autres actions ſemblables. 361. * &c.

Lib. or 10. p. 245 b. 'Il témoignoit aimer autant le titre de pontife que celui d'Auguſte. [a] Auſſi ne ſe contentoit-il pas d'aſſiſter aux ſacrifices: [b] Il vouloit honorer ſes demons non par les mains des autres, mais par les ſiennes propres. Il alloit, couroit, portoit le bois, 'allumoit, & ſouffloit le feu avec des poſtures entierement indecentes, ce qui l'expoſoit à la raillerie des plus zelez d'entre les payens, à qui il s'imaginoit plaire par ces baſſeſſes. 'Nous le voyons encore par la maniere dont Ammien [& le jeune Victor] en parlent. 'Il prenoit luy meſme le couteau pour egorger les victimes, & fouilloit de ſes mains dans leurs entrailles, s'imaginant y trouver la connoiſſance de l'avenir.

a p. 246 a. b or. 10. p. 246 a. Naz. or. 4. p. 121. b, c. Amm. l. 22. 25 p. 225 a. b 294. b. Lib. or. 10. p. 246. a.

'Il commença, dit Libanius, le culte de ſes Dieux par ceux de la ville de Conſtantinople où il eſtoit, & il leur offroit publiquement des ſacrifices, [particulierement] à la fortune de la ville, à laquelle il avoit fait dreſſer une ſtatuë dans le palais: [c] & ce fut en cette ſeule rencontre que la nouvelle Rome fut ſouillée par ces abominations deteſtables. [Il voulut, comme nous avons dit, qu'on fiſt la meſme choſe dans les autres villes; qu'on ouvriſt les temples partout; qu'on reparaſt ceux qui avoient eſté negligez: qu'on rétabliſt ceux qui avoient eſté demolis; qu'on relevaſt les autels, 'qu'on renouvellaſt les coutumes, les ſuperſtitions, les ſacrifices particuliers établis autrefois en chaque lieu; que ceux qui ſelon les regles de leur fauſſe religion font profeſſion de chaſteté, s'abſtinſſent de toutes les viandes qui leur eſtoient interdites. [Pour animer le zele des payens,] 'il aſſigna divers revenus à leurs temples; il fit rentrer les preſtres, les ſacrificateurs, "les devins, & les miniſtres des idoles, dans les honneurs [dont Conſtantin & Conſtance les avoient privez:] Il confirma tous les privileges que les Princes [payens] leur avoient autrefois donnez, l'immunité des charges & des fonctions publiques, les diſtributions accordées "aux gardiens & aux officiers des temples.

c Soz. l. 2. c. 3. p. 445. e Aug. civ. Soz. l. 5. c. 3. p. 596. c Lib. or. 12. p. 291. c, d. Soz. p. 596. d. e d. τῶν βασιλικῶν. φόρους. ἱερέας. ναοφύλακας.

[Nous avons pluſieurs lettres qu'il écrit, ſoit à ſes pontifes pour leur apprendre leur devoir, de quoy nous parlerons dans la ſuite, ſoit à d'autres pour établir les reſpects qu'il vouloit qu'on leur rendiſt. 'Car il pretendoit que ceux de la premiere qualité leur cedaſſent le rang: & une perſonne de cette ſorte ayant battu un de ces preſtres, il luy en fait une reprimende tres ſevere, 'où il le traite meſme de ſacrilege. Il luy défend en qualité de grand

Jul. ep. 62. p. 236. p. 237.

pontife, de ſe mêler durant trois mois de tout ce qui regarde les ſacrifices, & qu'aprés cela, ſi le pontife de la ville luy rend un bon témoignage de luy, il conſultera ſes Dieux pour voir s'il le recevra : [En quoy l'on voit que ce ſinge des Chrétiens s'efforçoit d'imiter la diſcipline de l'Egliſe ſur la penitence.]

'Au lieu que Conſtantin avoit ordonné de garder dans l'egliſe d'Alexandrie, la toiſe dont on ſe ſervoit pour meſurer la hauteur de l'inondation du Nil, Julien la fit reporter dans le temple de Serapis, où elle avoit eſté autrefois. 'Il marque dans une lettre à Ecdice Preſet d'Egypte, que la hauteur du debordement du Nil s'eſtoit trouvée de quinze coudées le 20 ſeptembre [en 362.] Soz.l.5.c.3.p. 597.a. Juli.ep.50.p. 206.207.

'Il ne faut pas douter que beaucoup de perſonnes n'aient imité Julien dans ſon zele pour les idoles, ["& meſme dans ſon apoſtaſie.] 'Il taſchoit d'en augmenter le nombre par ſes perſuaſions, par la joie qu'il témoignoit à ceux qui avoient pour luy cette malheureuſe complaiſance, & par les honneurs qu'il leur faiſoit. 'Quand il ſavoit qu'une ville avoit de l'inclination pour le paganiſme, il s'offroit à luy accorder tout ce qu'elle demanderoit. Soz.p.596.d. V.§ 4. d|Lib.or.12 p. 289.290. Soz.p.597.a.

ARTICLE III.

Julien pour entretenir la diviſion dans l'Egliſe, rappelle ceux qui avoient eſté bannis ſous Conſtance.

[JULIEN ne pouvoit pas avoir tant de zele pour ſa fauſſe religion, ſans en avoir beaucoup contre la veritable qu'il avoit abandonnée. Auſſi nous apprenons de l'antiquité que ce Prince qui avoit changé en des ſacrifices abominables la lecture des livres ſaints qu'il faiſoit autrefois au peuple, '& qui rendoit au demon les actions de graces qu'il ne devoit qu'à J. C. pour la couronne qu'il ſe voyoit ſur la teſte, n'avoit point de plus grande ambition que de ruiner la religion Chrétienne. Il negligeoit pour cela toutes les affaires de l'Etat, & la paſſion qu'il avoit de faire la guerre contre les Perſes, n'eſtoit rien en comparaiſon de celle là. 'On euſt dit que la honte d'avoir autrefois eſté du nombre des Chrétiens, &"d'avoir eſté ſauvé par J.C, eſtoit ce qui l'animoit contre l'Egliſe. Naz.or.3.p. 512.a. or.3.19.p.79.d| 307.c. or.3.32.p.70.a. b|512.a. V. Julien § 1.

[Le premier moyen dont il ſe ſervit pour la ruiner, s'il euſt pu, fut d'entretenir & d'augmenter les diviſions que les differentes ſectes avoient allumées parmi les Chrétiens.] 'Il faiſoit venir dans ſon palais les Eveſques & les peuples diviſez ſur leur reli- Amm l.22.p. 208.209.

gion, & les exhortoit fort de paroles à aſſoupir tous les differends qu'ils avoient entre eux, pour s'appliquer ſans crainte & ſans obſtacle chacun à la religion qu'il voudroit. Mais le veritable deſſein qu'il avoit en cela, comme Ammien le dit poſitivement, eſtoit de fomenter leurs diviſions par la liberté entiere qu'il leur laiſſoit, pour ſe delivrer de la crainte que leur union luy euſt pu donner; ſachant par experience, ajoute Ammien, que les Chrétiens ſont la pluſpart plus cruels les uns aux autres, que les beſtes les plus farouches ne le ſont aux hommes. [Ammien & Julien qui avoient vu ſous Conſtance les cruautez des Ariens contre les Catholiques, avoient quelque raiſon de parler ainſi.]

Soz. l. 5. c. 5. p. 601. a. 'Ce fut ſans doute dans la meſme vuë qu'il rappella tous ceux que Conſtance avoit bannis pour les diſputes de la religion, [& qui eſtoient pour la pluſpart les plus ſaints Prelats d'entre les Orthodoxes: de ſorte qu'ils furent en état de reſiſter aux Ariens, qui avoient paru demeurer les maiſtres de l'Egliſe dans les dernieres années de Conſtance. Le parti des Semiariens ou Macedoniens ſe trouva de meſme fortifié par le retour de ſes principaux chefs: Comme les Eunomiens eſtoient beaucoup plus foibles que les autres, Julien ne ſe contenta pas de comprendre Aece, le maiſtre de leur impieté, dans le rappel qu'il avoit accordé aux exilez, Jmais il luy écrivit en particulier comme à l'un de ſes anciens amis, l'appella à la Cour, & luy donna une terre prés de Mitylene dans l'iſle de Leſbos. [a] Il écrivit de meſme à [l'hereſiarque] Photin une lettre pleine d'eloges, dont le ſujet eſt la doctrine impie qu'il enſeignoit; & il s'y emporte au contraire contre Diodore [alors Preſtre d'Antioche,] & depuis Eveſque de Tarſe, qui défendoit la foy Catholique plus fortement que cet apoſtat n'euſt ſouhaité. [Nous verrons auſſi qu'il ſoûtint les Novatiens contre ceux qui les avoient opprimez ſous l'autorité de Conſtance.]

V. les Ariens §. 103.

Juli. ep. 31. p. 164. Phiſg. l. 9. c. 4. p. 121. a Fac. l. 4. c. 2. p. 163. 164.

Aug. lit. P. l. 2. c. 83 p. 114. 1. d] Opt. l. 2. p. 54. b Aug. c. 92 97. p 117. 1. c] 118. a. b] 120 121. &c.

'Ce fut par le meſme eſprit de troubler la paix de l'Egliſe, qu'il receut la requeſte des Donatiſtes contre les Catholiques; [b] & il fut ſans doute bien glorieux, lorſqu'il vit des Eveſques qui faiſoient profeſſion d'adorer J.C, luy dire au nom de tout leur parti, que la Juſtice ſeule pouvoit quelque choſe ſur ſon eſprit. Auſſi il ne manqua pas de leur accorder tout ce qu'ils vouloient, qui eſtoit d'eſtre rappellez de l'exil auquel ils avoient eſté condamnez par Conſtantin & par ſes enfans, & de rentrer dans la poſſeſſion des egliſes que Conſtantin ou plutoſt Conſtant leur avoit oſtées; 'enſuite de quoy ils firent d'étranges ravages dans l'Afrique.

Aug. c. 83. p. 114. 1. d] Opt. p. 54. 55

que. 'Cet edit de Julien eſtoit ſi honteux pour les Donatiſtes, Bar.362. § 282.
que pour les couvrir de confuſion, l'Empereur Honoré ordonna depuis qu'on l'afficheroit partout.

[Julien témoigna auſſi de l'affection pour les Juifs, comme nous le dirons dans la ſuite; & ce ne fut apparemment que dans le meſme deſſein de les animer contre les Chrétiens.]

'Quand il ſavoit quelques perſonnes qui avoient eſté punies de leurs crimes par les Prelats de l'Egliſe, & depoſées de leurs dignité, il les rappelloit de quelque coſté qu'ils fuſſent, [& leur donnoit une liberté entiere de pourſuivre leurs pretentions.] Et par ce moyen ce Prince malin & dangereux armoit tous les plus méchans contre l'Egliſe, pour en renverſer les loix, ou au moins pour y mettre la diviſion & la guerre; eſperant de vaincre aiſément les Chrétiens, quand ils ſe ſeroient conſumez les uns les autres par leurs diviſions domeſtiques. Chry.gent.t.1.p. 694.c.

'S. Chryſoſtome remarque particulierement qu'il fit remonter ſur le ſiege epiſcopal un nommé Eſtienne, qui avoit eſté depoſé, tant pour ſa méchante doctrine, que pour la corruption de ſes mœurs. [Cet Eſtienne eſt ſelon toutes les apparences celui que les Ariens meſmes avoient eſté 'contraints de depoſer du ſiege d'Antioche en 348, pour des raiſons qui ſont aſſez connuës. Il n'eſt pas étonnant que Julien ait voulu prendre la protection d'un homme de cette ſorte, pour former, s'il euſt pu, un quatrieme ou cinquieme parti dans Antioche, ni que cela n'ait pas fait grand bruit dans l'Egliſe, cette pretention s'eſtant bien-toſt evanouie avec la vie de ſon auteur.] c.d. V.S. Athanaſe § 55.

ARTICLE IV.

Il fait tomber beaucoup de Chrétiens par une douceur apparente : Hiſtoire d'Ecebole.

L'AN DE JESUS CHRIST 362.

'SI la haine de Julien contre l'Egliſe eſtoit trop honteuſe pour la decouvrir entierement, elle eſtoit auſſi trop violente pour qu'il la tinſt toujours cachée, & qu'il puſt s'empeſcher de la faire paroiſtre dans les occaſions qui s'en preſentoient. 'Il ne voulut pas neanmoins exciter contre eux une perſecution toute ouverte, tant parceque cela pouvoit eſtre dangereux [dans la puiſſance qu'ils avoient alors, tous n'eſtant pas aſſez ſaints pour aimer mieux ſe laiſſer tuer que de ſe défendre;] que parceque l'expe- Naz.or.3.p.80.a p.72.b.c|Soz.l.5 c.4.p.599.b.c| Chry.t.1.or.40. p.486|Lib or.12. p.390.

rience de ce qui eſtoit arrivé ſous les autres Empereurs payens, luy faiſoit juger que la violence ne faiſoit qu'animer leur courage, & fortifier leur pieté, mais que l'artifice & une apparence de douceur ſeroit plus capable de les gagner que toute autre choſe.

Soz.l.5.c.17.p. 621 a. Il craignoit auſſi de ſe rendre odieux au peuple, & de paſſer pour tyran.

Naz.or.3.p.70. 72.d]167.a. Mais il evitoit encore de les faire ſouffrir comme Chrétiens, parcequ'il leur envioit l'honneur & le titre de Martyrs, [a] voulant bien les tourmenter pour la foy, pourvu qu'on cruſt qu'ils fuſſent

a p.167.a.

p.73.a. punis pour quelque autre crime, comme ſi les Chrétiens euſſent voulu ſouffrir pour la gloire, & non pas pour la verité. Cette vanité eſtoit bonne pour des philoſophes, dit Saint Gregoire de Nazianze: mais les Chrétiens trouvent leur recompenſe dans les ſouffrances qu'ils endurent pour la pieté. Elles leurs ſont plus agreables, quand elles ſeroient inconnuës à tous les hommes, que toute l'eſtime que les autres peuvent acquerir dans l'impieté.

c. Nous nous mettons fort peu en peine de plaire aux hommes ajoute le meſme Saint: tout noſtre deſir ne tend qu'à la gloire que nous attendons de Dieu: Et meſme ceux qui ont un amour plus pur de Dieu & de la veritable ſageſſe, s'elevent encore au-deſſus de ce deſir, & aiment le bien pour le bien meſme, ſans ſonger à l'honneur & à la gloire qui en ſont les ſuites.

or 10.p.166.167. Ces raiſons obligerent donc Julien à ſuivre la conduite du

or.3.p.72.c.d]74. a.b. ſerpent, comme il en ſuivoit les impreſſions. Il prit le parti de

b or.10.p.167.a. l'artifice & d'une fauſſe douceur, [b] afin que la faute de ceux qui tomberoient fuſt d'autant plus honteuſe qu'elle paroiſtroit plus

Lib.or.12.p.290. volontaire & moins forcée. Il s'eſt attiré par là les loüanges des payens, qui ont rendu cette raiſon de ſa conduite, qu'on peut guerir les maux du corps contre la volonté meſme des malades, mais non ceux de l'ame; que les violences en matiere de religion ne peuvent faire au plus que des hypocrites, qui condamnent leur propre laſcheté, & dont le malheur fait pitié aux autres.

Juli.ep.43.52.p. 396.215.216. Julien proteſte luy meſme pluſieurs fois, qu'il ne veut point qu'on faſſe aucune violence aux Galiléens, (c'eſt le nom qu'il donnoit ordinairement aux Chrétiens,) qu'on les traine aux temples, ni qu'on leur faſſe aucun mauvais traitement pour les

p.216]Lib.or.12. p.290.d. forcer dans leurs ſentimens. Il veut qu'on taſche de les perſuader par des raiſons, qu'on ne les haïſſe pas, mais qu'on les plaigne comme les plus miſerables des hommes, puiſqu'il n'y a point de plus grand bien que la vraie religion, ni de plus grand mal que la fauſſe. [C'eſtoit aſſez bien raiſonner, s'il ne ſe fuſt pas

trompé dans ſon principe, & s'il ne fuſt pas tombé luy meſme dans ce qu'il reconnoiſſoit avec verité eſtre le comble des maux.]

Cependant il réüſſit preſque dans ſon deſſein : Car en employant les recompenſes, les honneurs, les careſſes, & les perſuaſions, il pervertit peut-eſtre plus de perſonnes, qu'il n'euſt pu faire par toute la violence des tourmens ; les uns dés la premiere parole, les autres par des ſollicitations reïterées. 'Il n'emporta neanmoins que ceux qui n'eſtoient pas affermis ſur la pierre ſolide & immobile [qui eſt J.C,] mais qui reſſembloient à la ſemence repanduë ſur une terre ſeche & ſterile. Car ces perſonnes n'ayant embraſſé la parole de Dieu que par une converſion toute ſuperficielle & une foy ſans force & ſans vigueur, avoient germé en peu de temps, & fait paroiſtre audehors quelque commencement de pieté pour plaire aux autres : mais la premiere attaque de l'ennemi, & la plus foible chaleur de la tentation les ſecha & les fit perir. Quelques uns plus malheureux que les autres, n'attendirent pas ſeulement qu'on les attaquaſt. Ils eurent plus de laſcheté qu'on n'en demandoit, & vendirent leur propre ſalut pour un gain temporel, ou pour quelque dignité vile & meprisable.

Ruf.l.10.c.32.p. 175.|Lib p.291. b.c|Anal.t.4.p. 127.

Naz.or.3.p.53. 54|Socr.l.3.c.13. p.184.c.d.

'On comprit donc alors la verité de ce que dit S. Paul, Que l'avarice eſt une idolatrie, & que l'amour de l'argent eſt la racine de tous les maux. 'Car dés que l'apoſtat eut quitté le maſque de religion qu'il avoit porté ſi long-temps, & dés qu'il eut propoſé l'argent, les charges, & les dignitez du ſiecle, pour acheter les amis qu'il vouloit precipiter avec luy dans la mort, on vit "une foule de perſonnes ſans faire aucune reſiſtance, quitter J.C pour un peu d'argent, & abandonner l'Egliſe pour courir aux autels profanes.

Aſt.or.3.p.56.c. b.c.

"sion.

'L'hiſtoire nous a conſervé la honte d'Ecebole profeſſeur en eloquence à Conſtantinople, & "qui l'avoit autrefois enſeignée à Julien. Il fit voir par ſon inconſtance qu'il avoit plus d'attache aux inclinations des Princes qu'à la loy de Dieu, & qu'il preferoit à la felicité du ciel les richeſſes & les honneurs de la terre. Car ayant paru l'un des plus zelez d'entre les Chrétiens ſous le regne de Conſtance, il ne fit pas moins paroiſtre d'ardeur pour le paganiſme durant celui de Julien. Mais quand ce tyran fut mort, il demanda à eſtre encore receu parmi les Chrétiens ; & ſe jettant par terre à la porte de l'egliſe, Foulez moy aux piez, s'écrioit-il, moy qui ſuis un ſel affadi & ſans ſaveur. 'Nous avons une lettre de badineries & de complimens que Julien écrit à ce ſophiſte.

Socr.l.3.c.13.p. 184.d.

V.Julien § 2, 3.

Juli.ep.19.p. 136-138.

ARTICLE V.

De Maris de Calcedoine: Julien caſſe les officiers Chrétiens; admire la generoſité de Ceſaire.

Julien ep. 43. p. 196. 197.

'LA lettre 43.e de Julien s'adreſſe à un Ecebole, mais qui paroiſt avoir eſté quelqu'un des principaux habitans d'Edeſſe [en Meſopotamie, differents du ſophiſte dont nous venons de parler,] & plus conſtant dans la pieté. [Car Julien ne trouva pas la meſme foibleſſe dans tous les Chrétiens, comme nous le verrons dans la ſuite;] 'Soc. l. 3. c. 22. p. 183. c. d. Soz. l. 5. c. 4. p. 599. c. d. & il y eut meſme un Eveſque qui ne pouvant l'aller trouver, parceque la vieilleſſe l'avoit rendu aveugle, ſe fit mener par la main dans le temple de la Fortune à Conſtantinople, où Julien ſacrifioit aux demons; & fut aſſez hardi pour le traiter devant tout le monde d'impie, d'athée, & d'apoſtat. Julien à ſon ordinaire tourna la choſe en raillerie, en luy diſant que ſon Dieu le Galiléen, (car c'eſt le nom qu'il donnoit à J. C, & à tous ceux qui l'adoroient,) ne le delivreroit pas de ſon aveuglement: Mais l'Eveſque repartit encore avec plus de hardieſſe qu'auparavant: Je remercie Dieu de m'avoir rendu aveugle, & « de m'avoir empeſché de voir le viſage d'un homme tombé dans « l'impieté comme vous. [Cette generoſité euſt ſans doute merité « beaucoup de loüanges, ſi elle fuſt venüe de l'Eſprit de Dieu.] Mais cet Eveſque eſt Maris de Calcedoine, [l'un des plus obſtinez des Ariens,] 'qui peu de temps auparavant avoit ordonné Eunome l'hereſiarque Eveſque de Cyzic, [a] & qui aprés la mort de Julien eſtoit encore uni à Eudoxe chef des Ariens.

Phiſg. l. 5. c. 3. p. 79.

a l. 8. c. 4. p. 110.

'Julien ne luy répondit rien pour lors, s'imaginant qu'il ne pouvoit mieux établir le paganiſme, qu'en témoignant de la douceur & de la patience aux Chrétiens; 'mais il s'en vengea depuis bien ſeverement, [quoiqu'on n'en ſache pas la maniere.] 'Car il ne garda pas toujours cette apparence de douceur, ne pouvant pas forcer entierement ſon naturel [porté à la cruauté,] ni reprimer la paſſion qu'il avoit contre les Chrétiens. 'Son humanité meſme eſtoit inhumaine, & ſes perſuaſions mélées de violence, puiſqu'il n'uſoit de douceur que pour avoir pretexte d'employer la cruauté, en diſant que s'il ſe ſervoit de la rigueur contre les Chrétiens, c'eſtoit parceque les perſuaſions leur avoit eſté inutiles.

Soz. p. 599. d.

Socr. p. 183. d.

Naz. or. 3. p. 74. b.

c.

d.

'Il commença la perſecution, comme les autres l'avoient toujours fait, par les officiers de la Cour. 'Il en fit mourir quelques

p. 75. a.

uns, & en chaſſa d'autres, non tant à cauſe de l'affection qu'ils avoient eue pour Conſtance, qu'à cauſe de l'obeïſſance qu'ils rendoient à Dieu leur premier & ſouverain Roy. [Ainſi ſa haine pour le Chriſtianiſme peut avoir eu quelque part] à la condamnation qu'il fit faire par ſes Commiſſaires, des principales perſonnes de l'Empire, & au retranchement d'un tres grand nombre d'officiers, de quoy Ammien parle amplement, ſans dire neanmoins que la religion y fuſt mélée. Socrate ne le remarque point non plus, lorſqu'il parle du meſme retranchement.

Amm l. 22. p. 295-298. V. Julien § 10, 11. Socr. l. 3. c. 1. p. 168, 169.

[Ceſaire frere de Saint Gregoire de Nazianze eſtoit alors à la Cour en qualité de medecin de l'Empereur. Il eſtoit tres ferme dans la foy, quoiqu'il ne fuſt pas encore batizé. Julien ne laiſſa pas de le conſerver; mais il ne fut pas long-temps] ſans l'attaquer auſſi-bien que beaucoup d'autres, pour taſcher de perdre ſon ame; & S. Gregoire fait une belle deſcription de ce combat, qui ſe paſſa à la vuë d'un grand nombre de perſonnes. Julien penſoit l'embaraſſer par ſes diſcours artificieux; mais il luy répondit avec la meſme facilité qu'il euſt fait à un enfant, & s'écria enfin qu'il eſtoit Chrétien, & qu'il vouloit toujours l'eſtre. Cela fit dire tout haut à Julien cette parole qui fut remarquée de tout le monde : Heureux pere [d'avoir de ſi genereux enfans,] mais malheureux enfans [de perdre leur fortune par leur obſtination.]

V. S. Greg. de Naz. § 32. Naz. or. 10. p. 167. p. 168. a.

Il diſoit cela de Ceſaire, & de S. Gregoire qu'il joignoit à ſon frere, parcequ'il avoit aſſez connu à Athenes l'immobilité de ſa foy, auſſi-bien que ſon erudition profonde. D'où vient qu'il le conſideroit, & vouloit que les autres le conſideraſſent comme un homme entierement oppoſé & ennemi de ſes deſſeins. Il diſoit la meſme choſe de S. Baſile; & il leur faiſoit pour ce ſujet à tous deux de grandes menaces, qui ne ſervoient qu'à les relever, & à animer davantage leur pieté. Il leur faiſoit neanmoins l'honneur de les reſerver pour les derniers, afin de les immoler aux demons aprés qu'il auroit vaincu les Perſes. [Il avoit d'abord tenté S. Baſile en l'appellant auprés de luy par une lettre obligeante, comme il y appelloit toutes les perſonnes de lettres : mais ce Saint s'en eſtoit moqué. Que s'il en uſa de meſme à l'égard de S. Gregoire, il en receut ſans doute une réponſe auſſi genereuſe & auſſi forte.] Car on voit avec quel mepris il parle de luy dans ſon apologetique, [qu'il fit apparemment vers le milieu de l'an 362, c'eſt à dire durant la plus grande ardeur de ſa perſecution.

a. Naz. or. 4. p. 132. c. d. V. S. Baſile § 28. or. 1. p. 35. c. d.

Ce n'eſtoit donc pas ſans ſujet que Julien le joignoit à Ceſaire, dans lequel il trouvoit une ſi ſainte & ſi vigoureuſe reſiſtance

cr.10.p.168.a.b. à ſes volontez. Il ne voulut pas neanmoins condanner Ceſaire, 362.
parcequ'il euſt eſté bien aiſe d'avoir auprés de luy une perſonne
ſi capable & ſi habile; & il remit à une ſeconde audience, qu'il
differoit à cauſe qu'il eſtoit occupé à ſe preparer à la guerre de
Perſe.

ARTICLE VI.

Julien taſche de pervertir les ſoldats: Artifice dont il uſe pour cela: Generoſité de Romain.

[CE Prince non content d'avoir banni la pieté de ſa Cour, la
voulut auſſi exiler de ſes armées. Dans une lettre qui pa-
Juli.ep.38.p.182 roiſt écrite dés la fin de l'an 361, il dit qu'il honoroit ſes Dieux par
un culte tout public, qu'il leur avoit immolé pluſieurs hecatom-
bes, & que toutes les troupes qui eſtoient venües [des Gaules &
d'Illyrie] avec luy, avoient embraſſé la meſme pieté dont il faiſoit
Naz.or.3.p.75.a. profeſſion. 'Il gagna en effet une grande partie des ſoldats, ſoit
b. par luy meſme, ſoit par les principaux officiers; & il y trouva
d'autant plus de facilité, que les uns ayant beaucoup d'ambition,
les autres n'avoient point d'autre loy que la volonté du Prince.
Thdrt l.3.c.4.p. 'Il ne ſe contenta pas d'y employer les perſuaſions, & il y joignit
643.b une loy expreſſe pour chaſſer de ſes armées tous les Chrétiens,
Socr.l.3.c.11.13. p.184.b. 's'ils ne vouloient abandonner leur foy, & ſacrifier.
a Naz p.75.b. [a]Il n'eut pas neanmoins la joie de les gagner tous; & JESUS
CHRIST ſe reſerva, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, plus de
ſept mille perſonnes qui ne flechirent point le genou devant
Socr.p.184.c. Baal & n'adorerent point la ſtatuë d'or de Babylone. 'Cette loy
fut comme un creuſet qui fit diſcerner les veritables Chrétiens
de ceux qui ne l'eſtoient qu'en apparence. Car ceux qui avoient
plus d'attache aux richeſſes & aux honneurs de la terre qu'à leur
veritable felicité, cederent auſſi-toſt, & tomberent ſans reſiſtan-
ce. Mais les autres quitterent l'epée avec joie, & firent voir qu'ils
eſtoient preſts de tout ſouffrir plutoſt que de renoncer à J. C.

[L'hiſtoire nous a conſervé un artifice dont Julien ſe ſervit pour
Naz p.84-86| corrompre ſon armée, & la faire tomber dans l'idolatrie. S. Saint
Soz.l.5.c.17.p. Gregoire le décrit avec toute la force & toutes les beautez de
622.Thdrt.l.3. ſon eloquence, & Theodoret en fait cet excellent abregé. Ayant
c.12.p.650.651. à diſtribuer de l'argent à ſes ſoldats, il s'aſſit à l'ordinaire ſur ſon
throne: mais ce qui ne fut pas ordinaire, c'eſt qu'il fit mettre
auprés de luy un autel plein de feu, & de l'encens ſur une autre

362. table ; & il ordonna que ceux qui viendroient pour recevoir de l'or, prendroient chacun de l'encens & en jetteroient ſur le feu. On diſoit aux ſoldats que c'eſtoit ſimplement une ancienne coutume qu'on rétabliſſoit: [& il paroiſt qu'il n'y avoit point d'idoles ſur l'autel. Mais je ne ſçay s'il n'auroit point eſté environné de drapeaux & d'étendars, ou il y en pouvoit avoir, comme on le verra dans la ſuite.] Quelques ſoldats ayant ſçeu comment la choſe ſe devoit paſſer, eviterent ce piege en feignant d'eſtre malades. Ceux qui ne l'avoient pas prevu y tomberent malheureuſement, ſoit en preferant l'or à leur ſalut, ſoit en trahiſſant leur religion par timidité & par foibleſſe.

Ce fut ainſi, dit Saint Gregoire, qu'un peu de feu, d'or, & d'encens, défirent en tres peu de temps une armée qui avoit vaincu tout l'univers; & que ces malheureux ſoldats baiſerent la main du boureau & du meurtrier de leurs ames, en baiſant celle de l'Empereur. Cet artifice leur fut d'autant plus funeſte, que [la pluſpart] ſe trouvant une fois engagez dans le mal, crurent que la folie qu'ils avoient faite leur devoit eſtre une loy inviolable, [& aimerent mieux perir que de recourir à la honte ſalutaire de la penitence.] Sozomene dit qu'il y en eut qui reconnoiſſant le piege qu'on leur dreſſoit, eurent aſſez de generoſité pour refuſer de jetter de l'encens, & de recevoir l'argent du Prince. Naz. p. 85. a. a. b. Soz. p. 611. b.

Il y en eut d'autres qui firent ce qu'on exigea d'eux ſans en connoiſtre le mal. Eſtant donc retournez chez eux, & s'eſtant mis à table avec leurs compagnons, lorſqu'ils voulurent boire, ils firent à leur ordinaire le ſigne de la Croix ſur leur verre en levant les yeux vers le ciel, & en invoquant le ſaint nom de JESUS CHRIST. Quelqu'un de la compagnie témoigna en eſtre ſurpris; & leur demanda pourquoi ils invoquoient encore J.C. aprés l'avoir renoncé. Cette parole les étonna ſi fort, qu'ils en parurent à demi morts. Ils demanderent ce qu'on vouloit dire, & on leur répondit que c'eſtoit avoir renié J.C. que d'avoir mis de l'encens ſur cet autel. Alors tout tranſportez hors d'eux meſmes, & comme des hommes furieux & deſeſperez, ils ſortirent de table à l'inſtant pleins d'indignation & de zele; & courant à la place publique, ils crierent à haute voix: Nous ſommes Chrétiens, oui nous le ſommes de tout notre cœur. Nous voulons bien que tout le monde ecoute la confeſſion que nous en faiſons, & que ſurtout le Dieu pour lequel nous vivons & nous mourons, ait la bonté de l'entendre. JESUS CHRIST noſtre Sauveur, nous ne vous avons pas renié. Nous n'avons point abjuré la bienheureuſe confeſſion que nous avons Naz. p. 85. 86. Theret. p. 631. b. c

τὰς ψυχὰς.

faite dans noſtre batteſme. Si noſtre main a fait une faute, noſtre volonté n'y a pris aucune part. C'eſt l'artifice de l'Empereur qui nous a trompez, ſans que l'or ait eſté capable de nous eblouir & de nous bleſſer. Nous nous depouillons d'une ſi horrible impieté; & nous ſommes preſts de l'expier & de la laver dans noſtre ſang. 362.

Ibid. 'La juſte douleur de leur chute les porta encore plus loin. Car courant de toute leur force vers Julien, & jettant à ſes piez par un genereux dedain l'or qu'ils avoient receu, ils luy dirent en s'écriant à haute voix: Ce n'eſt point un don, ſeigneur, que vous nous avez fait, "mais vous nous avez condannez à la mort. Gardez vos dons & vos liberalitez pour vos ſoldats, & immolez nous à J.C. que nous voulons ſeul avoir pour Roy. Reſervez voſtre or pour des perſonnes qui n'aient point regret de l'avoir receu: J.C. nous ſuffit, & luy ſeul nous tient lieu de toutes choſes. En meſme temps ils exhortoient leurs compagnons à reconnoiſtre la fourberie qu'on leur avoit faite, à revenir à eux meſmes, & à reparer leur faute par l'effuſion de leur ſang. &c.

Naz. p. 86. b. a Thdrt. p 651. c. 'Leur conſtance irrita tellement Julien, [a] qu'il commanda qu'on leur allaſt trancher la teſte. Ils furent conduits hors la ville, d. 'ſuivis de tout le peuple, qui admiroit leur courage, & le témoignage ſi glorieux qu'ils avoient rendu à la verité. Lorſqu'ils furent arrivez au lieu ordinaire de l'execution, celui qui eſtoit le plus âgé pria le boureau de commencer par le plus jeune "nommé Romain: car il craignoit que la vuë du ſupplice des autres ne l'epouventaſt. Auſſi-toſt celui pour qui on demandoit cette grace ſe mit à genoux, & le boureau avoit déja l'épée tiré, lorſqu'on entendit de loin un homme qui ordonnoit de la part de l'Empereur de ne pas executer: p 652. a. 'ſurquoi ce genereux ſoldat, affligé d'eſtre privé de l'avantage d'une ſi heureuſe mort; Helas, dit-il, Romain n'eſtoit pas digne de porter le nom de Martyr de J. C. Note 2.

a [Naz. p. 86 b. 'C'eſt en effet cette gloire que Julien leur envioit, quoiqu'il ne leur puſt oſter le merite du martyre, auquel ils s'eſtoient trouvez preparez; ce fut pour cela qu'il leur donna la vie. Mais en meſme temps il les relegua aux extremitez de l'Empire, & leur défendit d'entrer dans les villes: ce qui leur procura l'avantage de ne point voir ſes impietez, & de n'eſtre plus expoſez à ſes artifices.

[Ces genereux ſoldats verifierent ainſi ces paroles de Saint Auguſtin, qui nous donne une excellente regle de la maniere dont nous devons obeïr aux Princes.]Il y a eu, dit ce Saint, un Empereur infidele nommé Julien. C'eſtoit un idolatre, un méchant, un apoſtat. Il avoit des ſoldats Chrétiens, & ces ſoldats ſervoient Aug. pſ. 124 p. 600. a. c.

» ſervoient un Prince infidele. Lorſqu'il s'agiſſoit de la cauſe de » JESUS CHRIST, ils ne reconnoiſſoient pour Roy que celui qui » eſt dans le ciel. Quand Julien vouloit qu'ils adoraſſent des idoles, » qu'ils leur offriſſent de l'encens, ils preferoient Dieu à Julien. » Mais quand il leur diſoit; Allez combatre, marchez contre une » telle nation; ils obeiſſoient auſſi-toſt. Ils diſtinguoient fort bien » entre le Seigneur qui eſt eternel, & le ſeigneur qui eſt temporel, » & neanmoins ils demeuroient meſme ſoumis au ſeigneur tempo- » rel à cauſe de celui qui eſt eternel. Mais cela ne ſera pas toujours » ainſi; les injuſtes ne commanderont pas toujours aux juſtes.

Les ſimples ſoldats ne furent pas les ſeuls qui témoignerent peu de crainte pour Julien, parcequ'ils en avoient beaucoup pour Dieu: Pluſieurs de ceux meſmes qui poſſedoient les premieres charges, & qui ne ſembloient pas devoir reſiſter à la tentation de l'eſperance & de la crainte, eurent part à leur generoſité & à leur gloire. L'hiſtoire met au nombre de ces illuſtres Confeſſeurs Naz. p. 73. b. c. Thdrt. l. 4. c. 1. p. 660. c. Soer. l. 3. c. 22. p. 195. c. l. 4. c. 1. p. 211. a. Suid. t. p. 1244. Nphr. l. 10. c. 38 p. 94 e.

V. leurs titres. "Jovien & Valentinien, à qui Dieu rendit dés ce monde le centuple de ce qu'ils avoient perdu pour luy, en les honorant de la pourpre imperiale dont il avoit depouillé leur perſecuteur", Socrate ſeul y joint Valens. La neceſſité des affaires obligea neanmoins Julien de les retenir, ou de les rappeller aprés les avoir bannis. Il eſt certain au moins qu'il mena Jovien à la guerre de Perſe.

Julien voulut abolir toutes les marques de la religion Chrétienne, pour ne rien laiſſer aux yeux des ſoldats qui puſt les detourner de l'impieté qu'il leur avoit fait embraſſer. C'eſt pourquoi il changea le principal étendar de l'armée appellé *Labarum*, fait en forme de croix. Conſtantin l'avoit fait enſuite de l'apparition celebre de la Croix qu'il avoit vuë dans les Gaules: Julien le remit dans ſon ancienne forme; c'eſt à dire autant que l'on en peut juger par les medailles que raporte Baronius, qu'il oſta la couronne qui eſtoit en haut, ſelon Euſebe, avec le chifre qu'elle enfermoit, & qui marquoit le nom de CHRIST, ou la Croix qui y eſtoit quelquefois en la meſme place; & qu'au lieu du meſme chifre écrit en broderie ſur le voile qui pendoit de la croix, [a] il mit ces lettres ordinaires de la republique Romaine, S. P. Q. R. Valentinien rétablit depuis le nom de J. C. ſur cet étendar, [b] & Jovien meſme l'avoit déja fait, ſelon une medaille.

Soz. l. 5. c. 17 p. 621. a. a Naz. p. 75. c. d. Soz. p. 621. a. b. Bar. 312. §. 26. 27. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 31. p. 423. b. Bar. 312. § 27. Prud. in Symm. l. 1. p. 220. a Bar. 362. § 31. b 364. § 10. b 312. § 27.

V. Conſtantin § 23. ["Il y avoit pluſieurs étendars de cette ſorte, & un au moins pour chaque armée. JQuelques uns croient que meſme chaque legion & chaque cohorte avoit le ſien, puiſque S. Bonoſe & Saint Act. M. p. 664.

Maximilien furent martyrizez à la fin de cette perſecution, ſelon 362.
leurs actes [que nous examinerons en leur lieu,] pour n'avoir pas voulu changer le ſigne [de J.C.] qui eſtoit ſur le Labarum des
p.665.a. Herculiens, & y mettre le ſigne des idoles.

ARTICLE VII.

Julien chaſſe Eleuſe de Cyzic; depouille les Eccleſiaſtiques & les vierges de leurs privileges; veut faire rebaſtir les temples; tourmente les moines.

Naz.or.3.p.76.a. JULIEN s'imaginant avoir bien affermi ſon autorité, & eſtre en état de ne rien craindre, parcequ'il avoit banni de ſa Cour & de ſes armées les adorateurs du vray Dieu, ſe reſolut d'entre-
p.76.81. prendre quelque choſe de plus grand, c'eſt à dire la ruine entiere du Chriſtianiſme, ſans conſiderer que ce deſſein n'eſtoit pas
Soz.l.5.c.15.p. 616.a. moins impoſſible que criminel. Il conceut bien neanmoins que c'euſt eſté une trop grande imprudence d'employer la violence & de punir par les ſupplices ceux qui ne voudroient pas ſacrifier, puiſqu'ils eſtoient en ſi grand nombre que les magiſtrats euſſent eu beaucoup de peine ſeulement à les conter.

a. Il n'oſa pas non plus leur défendre de s'aſſembler, & de faire Ἐκκλησιάζειν.
l'office divin à l'ordinaire, jugeant bien que cela dependoit d'eux, & qu'ils le feroient toujours malgré luy quand ils voudroient. Mais il voulut les en empeſcher par une autre voie, qui fut de chaſſer des villes les Eveſques & les autres Eccleſiaſtiques,
b. afin que les peuples n'ayant perſonne pour tenir les aſſemblées, ni pour les inſtruire, ni pour leur adminiſtrer les Myſteres, & ne pouvant faire aucun exercice de leur religion, l'oubliaſſent peu à peu. Mais il taſchoit de couvrir ſes mauvais deſſeins par quelque pretexte plus ſpecieux, comme de dire que les Eccleſiaſtiques cauſoient des ſeditions dans les villes, quoique ſouvent il n'y euſt ni ſedition ni rien qui la puſt faire craindre.

b. C'eſt ainſi qu'il traita l'Egliſe de Cyzic gouvernée alors par Eleuſe, [qui ſuivoit le parti des Semiariens & des Macedoniens.]
p.615.c. Ceux de cette ville luy avoient deputé ſur quelques affaires, & auſſi pour recevoir ſes ordres touchant le rétabliſſement de leurs temples. Il les loüa de l'affection qu'ils témoignoient pour ſa religion; & aprés leur avoir accordé tout ce qu'ils demandoient, il y ajouta une défenſe à Eleuſe d'entrer dans la ville, parcequ'il avoit ruiné les temples, profané les lieux conſacrez, établi des

362. hoſpitaux pour entretenir les veuves, formé des compagnies de vierges ſacrées, & porté les Gentils par ſes diſcours à abandonner
V. les Ariens § 61, 66. la religion de leurs anceſtres. ["Qu'Eleuſe ſeroit heureux ſi l'on n'avoit que des crimes de cette nature à luy reprocher !] 'Julien d. fit la meſme défenſe d'entrer dans Cyzic à divers Chrétiens que Eleuſe avoit avec luy, & qui n'eſtoient pas de la ville, [c'eſtoient peut-eſtre des moines,] parce, diſoit-il, qu'ils ne pouvoient s'empeſcher d'y faire du trouble pour leur religion, eſtant ſoûtenus par ceux de la ville qui ſuivoient leur croyance tant parmi le ſimple peuple, que dans les deux compagnies de drapiers & des monnoyeurs qui y eſtoient tres puiſſantes.

'Il condamna encore le meſme Eleuſe à une tres groſſe amende, c. 5. p. 601. c. ſi dans deux mois il ne faiſoit rebaſtir à Cyzic une egliſe des No- Socr. l. 2. c. 38. p. vatiens qu'il avoit fait ruiner ſous Conſtance; [non que cet apoſtat 144. b. 3. c. 11. p. favoriſaſt plus les Novatiens que les Ariens ou les Catholiques, 183. b. mais parcequ'il eſtoit bien aiſe de les armer les uns contre les autres,] & qu'il cherchoit tous les moyens de décrier les actions Socr. p. 183. a. & la memoire de Conſtance. [Ce fut ſans doute par les meſmes principes,] qu'il fit encore rendre aux Novatiens une place dans l. 2. c. 38. p. 143. Conſtantinople, & qu'il leur permit d'y rebaſtir leur egliſe que 144. Macedone avoit fait demolir ſous l'autorité de Conſtance. [L'hiſtoire ne nous apprend point ſi Euleuſe obeït au commandement injuſte de Julien, ou s'il imita la generoſité de Marc
V. § 22. d'Arethuſe dont nous parlerons "en un autre endroit.

Eleuſe ne fut pas le ſeul banni de ſon ſiege par l'injuſtice de Julien.] 'Il y a bien de l'apparence que la meſme choſe arriva en Soz. l. 5. c. 15. p. beaucoup d'autres endroits, ſoit par les ordres exprés de Julien, 616. d. ſoit par les mutineries des peuples qu'il ſoûtenoit par ſa diſſimulation. 'Sozomene marque en particulier la perſecution de S. Tite b. c. de Boſtres [Mais nous en parlerons en ſon temps, aprés l'arrivée de Julien à Antioche.]

'Julien trouva encore une autre invention pour tourmenter les c. 5. p. 600. b. Eccleſiaſtiques, qui fut de caſſer toutes les loix que Conſtantin & Conſtance avoient faites en leur faveur; & ainſi il les priva de
p. 4. b. l'immunité, "des prerogatives, & de la diſtribution du blé dont ils jouiſſoient auparavant, & les ſoumit aux charges & aux fonctions publiques, [lorſqu'ils n'en eſtoient pas exemts par d'autres titres.] 'Nous avons encore un reſcrit adreſſé à ceux de Conſtantinople, Juli. ep. 14. p. 127. où il ſoumet aux charges du Conſeil tous ceux qui s'en eſtoient exemtez, ſoit comme Chrétiens, [c'eſt à dire comme Clercs,] ſoit ſous quelque autre pretexte que ce fuſt.

Soz.p.600.b.c. 'Il caſſa de meſme tous les privileges accordez aux vierges & aux veuves que leur pauvreté avoit fait mettre ſur le rolle de l'Egliſe. Non ſeulement il fit perdre aux uns & aux autres les grains que Conſtantin leur avoit aſſignez ſur les tributs des villes par des loix expreſſes; il les obligea meſme encore de rendre ce qui leur avoit eſté donné auparavant, & le fit exiger "avec une &c.
rigueur & une cruauté incroyable.

d. 'Le meſme deſir qu'il avoit de renverſer l'Egliſe, luy fit ordonner que ceux qui auroient demoli les temples ſous Conſtantin & ſous
Chry.t.1.or.40. p.486.487. Conſtance, 'renverſé des autels, pris quelque don conſacré aux
a Soz p 600.d. idoles, ou fait quelque choſe de cette nature, [a]ſeroient obligez de rebaſtir ce qu'ils avoient ruiné, ou de fournir l'argent neceſſaire: Et comme ils ne pouvoient faire ni l'un ni l'autre, les Prelats, les Clercs, & beaucoup d'autre Chrétiens eſtoient mis dans les
Chry.p.487.a. priſons, appliquez à des queſtions tres cruelles, '& meſme condamnez à mort, non ſur la conviction, mais ſur la ſimple accuſa-
Lib.or.12.p.291. c.d. tion de quelqu'une de ces choſes. 'Il faiſoit auſſi "payer ceux qui &c.
s'eſtoient ſervis des pierres tirées des temples [que d'autres avoient demolis.]

Soz.p.600.d. 'On traitoit les Eccleſiaſtiques avec la meſme rigueur, pour les obliger de decouvrir les richeſſes de l'Egliſe: Car Julien vouloit luy oſter tout ce qu'elle avoit d'argent, d'offrandes, & meſme de
Naz.or.3.p.86. 87. vaſes ſacrez, 'pour ſatisfaire autant ſon avarice que ſa haine contre J.C. C'eſt ce que S. Gregoire de Nazianze décrit amplement; & il remarque que les colonnes eſtoient toutes rouges du ſang des miniſtres de l'autel que l'on y avoit attachez pour les fouetter.
or.19.p.307.308 'Les Gouverneurs venoient avec des archers ſe ſaiſir des egliſes pour s'en emparer ou les ruiner.

Juli fr.p.529 for. 7.p.417. Julien ſe moque dans ſes ouvrages de la profeſſion toute ſainte des ſolitaires qui abandonnoient les villes pour ſe retirer dans les deſerts, & dont la pluſpart ſe chargeoient de chaines & de colliers de fer: [Et certes haiſſant l'Egliſe comme il faiſoit, il n'avoit pas ſujet d'aimer] ceux qui en eſtoient un ſi illuſtre ornement, [b] & dont les prieres le devoient bien-toſt terraſſer luy meſme avec
Naz.or.3.p.77. 78. tous ſes demons. 'S. Gregoire de Nazianze ſemble marquer ces
b p.78 b. railleries qu'il faiſoit des perſonnes & des pratiques les plus ſaintes
or.4.p.122.123. de l'Egliſe, lorſqu'il luy adreſſe ces paroles: Voilà ce que nous « vous diſons, nous qui nous amuſons à chanter avec des vieilles, « qui nous deſſechons par de longs jeſnes, juſqu'à paroiſtre com- « me des cadavres, qui paſſons les nuits ſans dormir, quoique nous « n'ayons rien à faire, qui aimons mieux les employer à des baga- «

» telles & à des contes, qu'à reparer nos forces; & qui avec cela ne » laiſſons pas de vous terraſſer. [Mais ſon averſion n'eſtoit pas pour ſe ſatisfaire par des railleries; & c'eſtoit ſans doute par ſon ordre qu'on troubloit le repos de leur ſolitude en les faiſant enroler pour les mener à la guerre,] comme nous le voyons dans l'hiſtoire de S. Apollone. Ruf.v.P.c.7.p. 460.2.

ARTICLE VIII.

Il exclud les Chrétiens des charges les tourmente en pluſieurs manieres; maltraite diverſes villes.

[SI Julien tourmentoit le Clergé, les ſolitaires, & les vierges, tantoſt par des voies indirectes, tantoſt par une perſecution ouverte, il agiſſoit de la meſme maniere à l'égard de tous les Chrétiens en general.] 'Il diſoit toujours à la verité qu'il ne vouloit pas qu'on les fiſt mourir, ni qu'on les maltraitaſt injuſtement, ni qu'on leur fiſt aucun tort. 'Il n'ordonnoit pas auſſi qu'on les trainaſt par force aux autels des idoles pour ſacrifier. [Mais il trouvoit mille autres moyens de les tourmenter, ſoit par luy meſme, ſoit par ſes miniſtres, ſoit par les ſoulevemens des peuples.] 'Si l'on pouvoit donc dire que ſa perſecution eſtoit un peu moins cruelle pour les ſupplices que celle des Diocletiens & des Deces, elle eſtoit pour le reſte plus dure & plus faſcheuſe que toutes les autres. 'Beaucoup de Fideles y ſoûtinrent de grands combats à la vuë des hommes & des Anges, & y ſouffrirent beaucoup dans leurs corps en meſme temps que leur ame demeuroit invincible par la force qu'elle recevoit de Dieu. 'Les uns perdirent l'autorité & les dignitez qu'ils poſſedoient dans le ſiecle; d'autres ſe virent avec joie ravir toutes leurs richeſſes: d'autres furent ſeparez par l'exil & de leurs patries & de toutes les perſonnes qui leur eſtoient les plus cheres.

Juli.ep.7.p.120. Naz.or.3.p.81.c. Soz.p.601.a. Naz.or.3.p.52.c. c.d.

[C'euſt eſté peu de choſe s'il ſe fuſt contenté] 'de dire qu'il leur falloit preferer ceux qui honoroient ſes Dieux. Ils n'euſſent pas eu beaucoup de peine à ſouffrir qu'il les appellaſt, & euſt ordonné aux autres de les appeller Galiléens au lieu de Chrétiens, puiſque ce n'eſtoit qu'un témoignage de la legereté de ſon eſprit, ou de la peur que luy & ſes demons avoient du nom de Chriſt; '& quelque facilité qu'ils euſſent de donner auſſi à Julien quelque nom de raillerie & de mepris, ils euſſent mieux aimé ſouffrir cette petite injure, à l'exemple de leur maiſtre.

Juli.ep.7.p.120. Naz.or.3.p.81.a b[Thdrt.l.3.c.16 p.655.a.b[Chryſ. t.1.h.59.p.642. 643. Naz.p.81.82.

[Mais ceux d'entre eux qui eſtoient encore foibles, furent ſans 362.
Socr.l.3.c.13.p. 184.b|Soz.l.5.c. 18.p.623.b. doute plus ſenſibles] à l'ordonnance qu'il fit, qu'aucun Chrétien ne pourroit poſſeder aucun office dans la Cour, ni avoir le gouvernement d'aucune province, dautant, diſoit-il, que leur loy leur défendant l'uſage du glaive, ils ne pouvoient pas punir les coupables qui auroient merité la mort. Sozomene ajoute qu'il les priva encore de tous les droits de citoyens, & de tout le ſecours 8.
qu'ils peuvent attendre des loix & de la juſtice, [comme avoit fait Diocletien par le premier edit de la perſecution. Mais un fait de cette importance devroit eſtre encore atteſté par d'autres.]

Socr.p.285.a.b. La guerre de Perſe luy fournit encore une autre matiere de perſecution. Car comme elle demandoit de tres grands appreſts & des depenſes exceſſives, il fit état de tirer des Chrétiens tout l'argent dont il avoit beſoin; & mit une taxe ſur tous ceux qui refuſeroient de ſacrifier, laquelle il faiſoit payer avec beaucoup de rigueur: & ainſi en peu de temps il ſe rendit extremement riche. [Mais comme il cherchoit encore moins à s'enrichir de
p.284.c. leurs biens qu'à perdre leurs ames,] il ne craignoit pas, "comme V. 14.
on a dit, d'employer les preſens & les careſſes pour faire des
Naz.or.19.p. 267.a.b. apoſtats. Il s'efforçoit de gagner les uns par de l'argent, les autres par des charges, d'autres par ſes promeſſes, & d'autres par toutes ſortes de civilitez & d'amitiez qu'il leur faiſoit devant tout le monde, plutoſt avec une baſſeſſe puerile, qu'avec la gravité d'un grand Empereur.

Soz.l.5.c.3.p. 597.a. C'eſtoit pour ce ſujet encore que, comme nous avons dit, lorſqu'une ville faiſoit paroiſtre une inclination particuliere pour le paganiſme, il luy écrivoit pour l'exhorter à luy demander toutes les graces dont elle avoit beſoin: & au contraire il ſe declaroit ouvertement ennemi de celles qui demeuroient dans la religion Chrétienne: Il ne vouloit point aller dans ces villes, ni ecouter
b.c. ceux qu'elles luy deputoient pour leurs affaires. Il traita ainſi ceux de Niſibe, qu'il menaça meſme de ne pas ſecourir ſi les Perſes les venoient aſſieger, comme on le craignoit; & cela parce-qu'ils eſtoient tous Chrétiens, que perſonne n'entroit dans les
Gem.v.ill.c.1. temples, & qu'on ne les avoit pas ſeulement ouverts. Il fit auſſi oſter de leur ville le corps de Saint Jacque leur protecteur, que V. ſon titre.
Conſtance y avoit fait enterrer.

Thdrt.l.3.c.21. p.658.d. Quand il alla en Perſe, il laiſſa Edeſſe à gauche, [& ne voulut point y entrer,] à cauſe de la pieté qui y fleuriſſoit. [Il avoit dés
Julian.ep.42.p. 196. auparavant fort maltraité cette Egliſe.] Car les Ariens qui en

1. ἰσοπολιτείας, καὶ συλλόγων, καὶ ἀγορᾶς.

poſſedoient les revenus, s'eſtant ſoulevez contre les Valentiniens de la meſme ville, & ayant fait quelque deſordre, il ordonna qu'on prendroit toutes les richeſſes de cette Egliſe pour les donner aux ſoldats, & que les terres qu'elle poſſedoit ſeroient confiſquées à ſon domaine particulier. Il couronna ſon injuſtice par cette raillerie, que c'eſtoit afin que la pauvreté les rendiſt plus ſages, & qu'ils puſſent acquerir plus aiſément le royaume des cieux, que l'Evangile promet aux pauvres. [Il y a apparence que la ville d'Edeſſe luy fit quelque remontrance ſur ce ſujet, & que ce fut ſur cela qu'il répondit à Ecebole, qu'on peut croire avoir eſté l'un des principaux de cette ville, & par luy à tout leur Conſeil:] Il luy mande donc que ſi les habitans d'Edeſſe ne ceſſent d'irriter ſa clemence par leurs ſeditions & leurs querelles, il fera porter à ceux meſmes à qui il écrit la faute du public, & les punira par l'exil, par le fer, & par le feu. [L'illuſtre S. Barſe eſtoit peut-eſtre deſlors Eveſque de cette Egliſe pour les Catholiques: & elle eſtoit ſoûtenuë par les prieres de beaucoup de ſaints ſolitaires, entre leſquels Saint Julien Sabas & S. Ephrem eſtoient ſans conteſtation les plus celebres.] p.196.197.

Il mande au pontife payende la Galacie, qu'il eſt tout preſt de ſecourir la ville de Peſſinonte, pourvu que ſes habitans adreſſent tous enſemble leurs vœux à Cibele; & que s'ils negligent d'appaiſer cette deeſſe, non ſeulement il ne pourra pas les aſſiſter, mais qu'il leur fera meſme reſſentir les effets de ſon indignation. ep.49.p.206.

Les villes de Maïume & de Gaza en Paleſtine eſtoient tres proches l'une de l'autre pour la diſtance des lieux, n'eſtant eloignées que d'environ une lieuë, & la premiere ſervant de port à la ſeconde; mais elles eſtoient tres ſeparées pour ce qui eſt de la religion. Car du temps de Conſtantin "tous ceux de Maïume ayant abandonné le culte des demons auſquels ils avoient eſté juſqu'alors extremement attachez, embraſſerent avec beaucoup de zele & d'ardeur la religion Chrétienne. Conſtantin en fut ravi, & pour recompenſer leur pieté, il donna à Maïume le titre de ville, (car ce n'eſtoit auparavant qu'un bourg dependant de Gaza,) & luy fit porter le nom de Conſtancie à cauſe de Conſtance qu'il aimoit pardeſſus tous ſes enfans. Ceux de Gaza au contraire demeurerent toujours fort obſtinez dans le paganiſme, & dans le culte de l'idole de Marnas; [a] & l'on voit par la vie de S. Porphyre, que meſme ſous Arcade il y avoit encore fort peu de Chrétiens dans cette ville, quoiqu'elle euſt eu déja pluſieurs Soz.p.597.c.d.

V. Conſtantin § 56. c|l.2.c.5.p.450. b.c.

l.5.c.3 p.597.c. Hier.v Hil.p. 214.c|345.b. [a] Boll.26 feb.p. 647.c|648.c.

ſaints Eveſques, comme [Silvain,] Aſclepas, & Irenion. 362.

Naz.or.3.p.87.b.c. 'Ceux de Gaza ſecondant donc avec tant de ſoin l'ardeur que Julien avoit pour le paganiſme, ils ne manquerent pas d'eſtre

Hier.p.249.b. eſtimez, honorez & cheris de luy. 'Auſſi il leur accorda la mort de S. Hilarion & d'Heſyque ſon diſciple, avec la deſtruction de ſon monaſtere, & des lettres pour chercher ce Saint par toute la terre; comme ils furent en effet le chercher juſqu'au monaſtere de Bruchium prés d'Alexandrie dont il eſtoit ſorti la veille.

Soz.l.5.c.3.p.597.c.d. [Mais ce qui leur fut bien plus agreable,] 'c'eſt que comme ils eurent intenté procés devant luy contre la ville de Maïume, ce juge equitable priva celle-ci des droits de ville, & du nom de Conſtancie, & la ſoumit à ceux de Gaza ſous le nom de baſſe

Amm.l.22.p.221.d. ville. [Ammien ignoroit ſans doute cette ſentence,] 'lorſqu'en blaſmant ſon Julien de ce que dans le jugement des procés il s'informoit à contre temps de la religion des parties, il pretend que jamais neanmoins ni cette conſideration, ni aucune autre, ne luy a fait rendre un arreſt injuſte.

Soz.p.597.d. 'Depuis ce temps, Maïume & Gaza ne firent plus qu'un corps de ville pour le civil: mais pour l'eccleſiaſtique elles firent toujours deux villes, qui avoient chacune leur Eveſque, leur Clergé, leurs autels [ou leurs paroices,] leur dioceſe, les feſtes de leurs Martyrs, & les memoires de ceux qui avoient eſté leurs Eveſ-

p.598.a. ques. 'Un Eveſque de Maïume eſtant mort, celui de Gaza pretendit réunir cette Egliſe à ſa juriſdiction, comme ne faiſant qu'une meſme ville, & par conſequent ne devant avoir qu'un Eveſque ſelon les Canons. Mais le Concile de Paleſtine jugea que Maïume ayant acquis le titre de ville par ſa pieté, & ne l'ayant perdu que pour la meſme raiſon, par le jugement d'un Prince payen, & en haine de la religion Chrétienne, elle n'en devoit point perdre ce droit dans l'Egliſe; & ainſi le Concile luy ordonna un Eveſque.

ARTICLE IX.

Julien défend aux Chrétiens d'enſeigner, & meſme d'étudier les lettres humaines.

Naz.or.3.p.96.d. [IL n'y a rien de plus celebre dans toute la perſecution de Julien,] que la défenſe qu'il fit aux Chrétiens par une loy expreſſe 'dés le commencement de ſon regne, [a] d'apprendre les

a p.51.a | Aug.civ l.18.c.52.p.239.c. lettres humaines, [b] & 'd'étudier les auteurs payens, voulant que Note 3. l'on

b Ruf.l.10.c.32.p.175.1.

l'on ne receuſt dans les colleges que ceux qui adoreroient les idoles.

[Cette loy ſuivit apparemment] celle qu'il publia pour défendre aux Chrétiens d'enſeigner la rhetorique, la grammaire, [a] & meſme [1]la medecine; [b] & encore plus de faire la fonction de ſophiſtes, qui eſtoient ceux qui formoient les jeunes gents pour les mœurs auſſi-bien que pour l'eloquence, faiſant profeſſion d'enſeigner une philoſophie civile, [& de montrer comment on ſe doit conduire dans le monde.] Amm.l.22 p. 222.c. [a] Chry.t.1 or. 40.p 486.d. [b] Juli.epi.42.p. 193.

1.

'Nous avons encore l'edit tout entier qu'il publia pour défendre aux Chrétiens d'enſeigner les ſciences. 'Il y taſche tant qu'il peut de couvrir la veritable raiſon qui le luy fit faire, c'eſt à dire la crainte qu'il avoit que les profeſſeurs Chrétiens ne fiſſent voir en expliquant les auteurs payens, combien leur religion eſtoit mal fondée: 'Il couvre, dis-je, cette crainte ſous le pretexte pitoyable qu'il ne falloit pas que ceux qui témoignoient honorer Homere & les autres auteurs ſemblables, en prenant la peine de les expliquer, ſe moquaſſent des Dieux que ces auteurs avoient adorez, & traitaſſent d'impies ceux par le moyen deſquels ils vivoient. 'Ainſi il leur donne le choix ou d'enſeigner les poëtes, s'ils croient qu'ils ont eu raiſon, & s'ils veulent adorer leur divinitez, ou de s'en aller expliquer Saint Matthieu & Saint Luc dans les egliſes, & de purifier par ce moyen leurs oreilles & leur langue, d'une doctrine qu'ils croyoient fauſſe & impie, [comme ſi c'eſtoit à un perſecuteur des Chrétiens à leur preſcrire ce qu'ils doivent faire pour pratiquer les regles de leur religion. Ce fut peut-eſtre pour faire executer plus exactement cette loy,] 'qu'il ordonna le 17 juin de l'année 362, que non ſeulement tous les profeſſeurs des lettres ſeroient choiſis par le Conſeil & les principaux habitans des villes, mais encore que le decret de leur election luy ſeroit envoyé, afin qu'il y ajoutaſt ſon jugement. p.192-195. Bar.362. § 303. 307. Juli.p.194. p.194.195. Bar.362. § 304.

'Oroſe aſſure qu'on tenoit que preſque tous les profeſſeurs aimerent mieux abandonner leur chaire que leur foy. [c] Cela eſt certain de "Marius Victorinus qui profeſſoit l'eloquence à Rome avec grand eclat. Car il aima mieux abandonner cette profeſſion, que de manquer de fidelité à J.C. Et il me ſemble, dit Saint Auguſtin, que s'eſtant montré ſi genereux en cette rencontre, il n'avoit pas d'autre part eſté moins heureux d'avoir trouvé une occaſion ſi favorable "de ne travailler plus que pour Dieu ſeul. Oroſ.l 7.c.30.p 218.2 a. c.Aug.conf.l.8. c.2 5 p.59.60.t. d.

V. S. Simplicien.

vacandi tibi

NOTE 4. 'Le ſophiſte "Proereſe eut auſſi aſſez de generoſité pour renoncer Hier.chr|Eun, c.8 p.126.

1. Je penſe qu'il defendoit meſme de l'exercer.

à la meſme profeſſion, de laquelle il s'acquitoit à Athenes avec beaucoup de ſuccés, quoique Julien luy accordaſt de la garder par une grace particuliere, [peut-eſtre parcequ'il avoit pris ſes leçons.] 362.

Juli ep.42.p.195. Dans l'edit où Julien défend aux Chrétiens d'enſeigner les lettres humaines, il en permet l'étude à tous ceux qui le voudront, mais il ajoute auſſi-toſt que c'eſt parcequ'il ne falloit point fermer l'entrée des ſciences aux jeunes gents qui ne ſont point encore determinez à rien, ni les amener par force au culte de ſes Dieux; & qu'encore qu'il fuſt aſſez juſte de les guerir meſme malgré eux, il falloit neanmoins inſtruire les fous plutoſt que de les punir. Il eſt difficile de juger du ſens de ces paroles embaraſſées, & de voir s'il permet l'étude à ceux meſmes qui faiſoient ouvertement profeſſion du Chriſtianiſme, ou s'il ſe contente de ne pas obliger tous ceux qui vouloient étudier dans les ecoles, à
Ruf.l.10.c.32.p. faire une profeſſion publique du paganiſme, comme Rufin dit
256. aſſez clairement qu'il fit.

[Mais s'il ne défend pas aux Chrétiens l'étude des lettres par cet edit, il la leur défendit bien-toſt aprés par un autre, comme
Amb.ep.22.p. nous venons de le dire,] & ſemble leur vouloir interdire l'uſage
193 c. meſme de la parole. [Cet edit, ou le premier meſme, a paru honteux aux plus grands admirateurs de Julien, comme nous le
Amm l.22.25 p. voyons par Ammien,] qui l'accuſe en plus d'un endroit d'une
222 c 294.c.d. dureté exceſſive, & avoue qu'il n'eſt digne que d'un eternel oubli.

Naz.or.3.p.97. b. Le pretexte que Julien prit pour le faire, fut que des Chrétiens ne devoient point chercher d'autre ſcience que la ſimplicité de leur foy, & laiſſer là les lettres humaines, qui eſtant alors
b.d 51.a.b. appellées les lettres greques, n'appartenoient, diſoit-il, qu'à ceux qui ſuivoient la religion greque, c'eſt à dire le paganiſme; ſe
p 98 99. jouant ainſi ridiculement ſur une equivoque de mots. Mais ce raiſonnement ſi puerile, ſelon lequel il euſt du interdire aux Chrétiens non ſeulement l'étude de l'eloquence, mais l'uſage
p 51.b. entier de la langue greque, & de tous les arts inventez par les
p.99.100. Grecs; & qui euſt en meſme temps interdit aux payens tout ce
p.51.b.c.d. que les Grecs avoient receu des autres nations: cette raiſon, dis-je, ſi frivole, eſtoit une preuve convaincante, que Julien reconnoiſſoit luy meſme la foibleſſe du paganiſme, & qu'il jugeoit qu'on ne le pouvoit ſoûtenir qu'en oſtant aux Chrétiens les armes & l'appui de l'eloquence. Mais on ne le pouvoit pas ſoûtenir par cette voie, non plus que par aucune autre, puiſque la force

des Chrétiens ne conſiſte pas dans cette vaine eloquence des paroles, pour laquelle ils ont plutoſt du mepris que de l'eſtime, mais dans la connoiſſance de la verité, & dans les raiſonnemens que leur ſolidité rend invincibles.

'Theodoret raporte une raiſon preſque ſemblable de cette défenſe; & il ſemble que Julien meſme l'avouoit; ſavoir que c'eſtoit parceque les Chrétiens tiroient des grands avantages contre les payens de leurs livres meſmes, & les combatoient par leurs propres armes. Thdrt.l.3.c.4.p. 643.b.

'Sozomene nous en apprend une troiſieme, & dit que ce fut par la jalouſie qu'il conceut de voir parmi les Chrétiens un grand nombre de perſonnes qui honoroient l'Egliſe par leur ſcience & leur eloquence, entre leſquels excelloient particulierement Apollinaire, S. Baſile, & S. Gregoire de Nazianze, dont la reputation effaçoit l'eclat de tous les ſophiſtes payens. 'Mais ſon envie contre la gloire de ces perſonnes ne ſervit qu'à la rehauſſer davantage. Car Apollinaire voyant qu'on défendoit aux Chrétiens la lecture des auteurs payens, employa tout ce qu'il avoit de ſcience & de naturel à reparer ce defaut 'par un grand nombre d'ouvrages qu'il compoſa ſur toutes ſortes de matieres, tant en vers qu'en proſe. 'Le Preſtre Gregoire dit que celui de Nazianze s'appliqua pour la meſme raiſon à la poëſie. [Nous ne voyons neanmoins aucune de ſes pieces qu'on puiſſe aſſurer avoir eſté faite en ce temps-ci.] Il ſemble qu'un laïque nommé Origene ait fait alors quelque écrit pour la religion, dont Saint Baſile à qui il l'avoit envoyé, témoigne faire de l'eſtime. Soz.l.5.c.18.p. 623.a.b. d|Socr.l.3.c.16. p.187.b.c. V les Apollinariſte § 6. Naz.vit.p.12.b. Baſ.ep.384.p. 377.

'Socrate forme ici une queſtion conſiderable, ſavoir s'il n'euſt point eſté plus utile pour l'Egliſe, que la défenſe que Julien avoit faite aux Chrétiens de lire les auteurs profanes, euſt ſubſiſté; & qu'on ſe fuſt contenté des Peres & des auteurs eccleſiaſtiques. Pour luy il croit que non & remarque d'abord que J. C. & les Apoſtres conſiderant & le deſavantage & l'avantage qu'on pouvoit retirer de cette étude, ne l'ont voulu ni approuver ni condanner, mais l'ont laiſſée à la diſcretion de chaque perſonne, parceque le bien, quelquepart qu'il ſoit, eſt toujours à la verité; que meſme S. Paul n'avoit pas negligé cette ſcience; qu'elle eſt tres utile pour établir certaines veritez que les philoſophes ont ſoûtenues fort ſolidement; que d'ailleurs nous y apprenons les regles de l'eloquence & du raiſonnement, neceſſaires pour défendre la verité contre ceux qui la combatent; & qu'enfin il n'y avoit pas de meilleur moyen de ruiner le paganiſme, qu'en pro- Socr.p.187.188

duiſant ce que les payens en avoient écrit, & faiſant rougir les défenſeurs de l'idolatrie par la honte de leurs propres fables.

[Ces raiſons eſtoient ſans doute tres fortes dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. Elles le ſont moins pour la pluſpart au temps où nous ſommes, où nous n'avons plus de payens à combatre, où tout ce que les philoſophes ont jamais dit de plus beau & de plus ſolide, ſe trouve renfermé dans les écrits des Peres, où nous pouvons tres aiſément nous paſſer des anciens pour ce qui regarde les regles du raiſonnement & meſme pour l'eloquence, nous en trouverions ſuffiſamment, ſoit dans quelques anciens Peres, particulierement dans les Grecs, ſoit dans quelques modernes, qui cedent peu aux anciens. De ſorte qu'il ſemble que la neceſſité d'étudier les auteurs payens, ſe reduit à apprendre la pureté de la langue latine, & à eſtre capable d'entendre ce que les Peres ont mélé dans leurs écrits, des fables des poëtes, ce qui pourroit paroiſtre aſſez peu important à ceux qui n'aiment que la ſolidité & non l'eclat de la ſcience, s'il n'eſtoit vray qu'en n'entendant pas avec facilité les ouvrages des Peres, on ne les liroit pas avec plaiſir, on s'en degouſteroit, & on viendroit peut-eſtre juſqu'à les negliger, à les mepriſer, & à les oublier entierement. Ainſi on abandonneroit la ſource de la tradition de l'Egliſe, par laquelle on connoiſt la verité, & on ſe trouveroit reduit aux fauſſes lueurs de nos imaginations & du raiſonnement humain, qu'on ſçait par raiſon, auſſi-bien que par experience, eſtre une ſource de toutes ſortes d'egaremens dans la morale & dans la foy.]

ARTICLE X.

Julien veut faire honorer les demons avec luy: Il fait perſecuter les Chrétiens par les Gouverneurs.

Chry.t.1.or.40. p.486.c. JULIEN ne faiſoit encore qu'eſcarmoucher, pour me ſervir de ce terme, lorſqu'il interdiſoit aux Chrétiens la profeſſion des ſciences. Car comme c'euſt eſté une grande honte aux profeſſeurs Chrétiens, de quitter leur religion pour un peu de gain, auſſi il n'y avoit pas beaucoup de gloire à perdre ſon emploi & ſon établiſſement plutoſt que ſa foy. [Il euſt bien voulu ne ſe pas Naz.or.3.p.82. d. contenter de cette perſecution ſecrette & couverte.] Mais ſi d'une part il n'avoit pas le moyen de perſuader l'idolatrie par ſes raiſons, il craignoit de l'autre la honte d'eſtre accuſé de tyrannie. Ainſi il chercha des adreſſes, ou plutoſt des malices, pour eſtre cruel ſans ceſſer de paroiſtre doux.

Il le fit en pluſieurs autres manieres, mais une des plus celebres & des plus memorables, fut l'artifice dont il uſa dans les images qu'il fit faire pour eſtre reverées des villes, des peuples, & des magiſtrats, ſelon la coutume qu'avoient alors les Romains. Car au lieu des ornemens ſimples & innocens qu'on avoit accoutumé d'y mettre, il fit peindre avec ſon portrait, les images des demons qu'il vouloit faire adorer. Il y avoit dans quelques unes un Jupiter ſortant des nuées, qui luy mettoit le diademe ſur la teſte, & le revétoit de la pourpre; avec un Mars & un Mercure qui le regardoient, pour dire qu'il excelloit egalement dans la ſcience de la guerre & dans celle des belles lettres.

a d. a p.83. Soz.l.5.c.17.p. 621.b.

Son deſſein en cela eſtoit d'engager les peuples dans l'idolatrie ſans qu'ils le ſçeuſſent, en leur faiſant rendre aux demons l'honneur qu'ils rendoient à ſon image, ne doutant point qu'aprés avoir fait ce pas, il ne les portaſt aiſément à des actions plus criminelles: ou d'avoir pretexte de punir ceux qui refuſeroient de rendre cet honneur aux demons, non comme Chrétiens, mais comme criminels d'Etat. Peu de perſonnes eurent aſſez de pieté & d'intelligence pour echaper ce piege ſi artificieux; & ceux là furent punis pour avoir eſté trop éclairez & trop fideles a leur veritable Roy. Les autres qui eſtoient plus ſimples & moins ſpirituels, furent entrainez dans cette impieté, dont leur ignorance leur aura peut-eſtre fait obtenir le pardon. Nous trouvons encore quelques veſtiges de cet artifice de Julien dans des medailles, où l'on avoit ſon image gravée ſous le nom de Serapis conjointement avec la figure d'Iſis. On dit que dans le meſme deſſein, il fit mettre à Nicomedie des ſtatuës de luy & de ſa femme [Helene qui eſtoit morte,] ſous les figures d'Apollon & de Diane; ce qui fit tomber un grand nombre de perſonnes dans l'idolatrie. [Ce fut apparemment pour cela que] le grand Theodoſe fit abatre quelques unes de ſes ſtatuës, & décria ſes monnoies.

b.c. Naz. p 83 84. Bar. 362. ſ 28. Byz. fam. Codi. ori. C. P. 97. b.

ἀγαλμα- ἀνδριάντας. &c.

Julien ne put pas demeurer toujours dans ſa diſſimulation, ni ſe contenter d'attirer les Chrétiens au paganiſme par ſes perſuaſions ou ſes tromperies: Il falloit que le feu qu'il nourriſſoit au dedans de luy, aprés avoir jetté tant de fumée & tant d'étincelles, vomiſt enfin quelques flammes, & paruſt à decouvert. On en vit quelque choſe dans les edits qu'il publia, comme nous avons dit, pour depouiller les egliſes. [Nous en verrons encore de plus grands effets à Antioche.

Naz or. 3. p. 56. b.c.d. d 87. a.

Mais ce que nous ne pouvons differer à dire, c'eſt la maniere dont il ſe conduiſoit à l'égard des Gouverneurs & des peuples.

Il eſtoit ravi que les Chrétiens fuſſent perſecutez avec les cruautez les plus inhumaines, mais il vouloit ſe decharger de la haine
p.74.a. de ces cruautez.] 'C'eſt pourquoi il laiſſoit d'une part la tyrannie & la violence au peuple, dont la fureur eſt d'autant plus difficile à appaiſer, qu'il ſe conduit moins par la raiſon que par un
or.4.p.120.b.c] Thdrt.l.3.c.3.p 641.f. emportement aveugle; '& de l'autre il donnoit ordinairement les charges tant civiles que militaires, aux perſonnes les plus
a.Naz.p.120.c. inhumaines & les plus impies. [a] L'apoſtaſie eſtoit un degré tres aſſuré pour arriver aux dignitez & aux plus grandes faveurs du Prince, quelque indigne qu'un homme en fuſt & par ſes crimes & par ſa mauvaiſe conduite.

Socr.l.3 c.14.p. 186.b. 'Ainſi les Gouverneurs conſiderant l'amour du Prince pour le paganiſme, comme une occaſion favorable à leurs intereſts, encheriſſoient ſouvent ſur ſes ordres, tantoſt en augmentant les
Thdrt.l 3.c.3.p. 641.a. taxes qu'il faiſoit payer aux Fideles, tantoſt en leur faiſant endurer divers ſupplices. 'Il eſt vray qu'ils ne contraignoient pas ouvertement les Chrétiens de ſacrifier: mais ils s'efforçoient de
Naz.or.3.p.92.a les y reduire par toutes ſortes de mauvais traitemens qu'ils leur faiſoient [ſous d'autres pretextes.] 'Julien bien loin de les punir
Socr.186.b. de cette injuſtice, les depoſoit & les banniſſoit lorſqu'ils ne témoignoient qu'une inhumanité mediocre: '& quand les Chrétiens luy venoient faire des plaintes des injuſtes violences de ſes officiers, il leur répondoit que la loy de leur Evangile les obli-
Naz p.74 a. geoit à ſouffrir les maux qu'on leur faiſoit. 'Il autoriſoit de meſme les plus grandes violences des peuples, par une tolerance plus forte pour eux qu'une loy, parcequ'elle marquoit mieux quelle eſtoit ſa vraie volonté.

ARTICLE XI.

De S. Jean & S. Paul, & de quelques autres qu'on dit avoir ſouffert à Rome & dans l'Italie ſous Julien.

Soz.l 5.c.15 p. 616.617. 'CE fut par ces divers artifices que ſans qu'il y euſt de perſecution ouverte, ni d'edits publiez contre les Chrétiens, ils eſtoient neanmoins contraints de s'enfuir & de ſe cacher partout, [& qu'on voyoit meſme des martyrs en diverſes provinces de l'Empire. Nous en marquerons ici le principaux, en commençant par Rome & par l'Occident, où il y a moins de choſes à en dire.]

Amm.l.19.21.p. 146.d]290.c. Tertulle fait Prefet de Rome par Conſtance, avoit encore

362. cette dignité lorſque Julien ſe rendit maiſtre de l'Italie, avant le milieu de l'an 361. 'Maxime luy ſucceda dés la fin de la meſme L.21.p.195.b.c.

Note 5. année ; '& "Apronien qui receut la meſme dignité au commencement de 363, 'la poſſedoit encore ſous le regne de Valentinien. L.23.p.238.a. L.26.p.313.c.

'Le premier eſtoit certainement payen. [On peut ſans crainte l'aſſurer des deux autres : & ainſi il n'eſt point étonnant qu'ils aient fait quelques martyrs. On en marque en effet pluſieurs à Rome ſous Julien, quoiqu'il n'y en ait point dont nous ayons des preuves bien aſſurées. Les plus celebres ſont Saint Jean & S. Paul dont l'Egliſe fait la feſte le 26 de juin, & qu'elle honore tous les jours dans la celebration du Sacrifice.] 'Saint Gregoire de Tours nous apprend qu'ils eſtoient freres, & qu'ils ont ſouffert à Rome; [& auſſi ils ſont celebres dans tous les monumens de l'Egliſe Romaine.] 'Leur feſte eſt marquée dans le Sacramentaire de Saint Gregoire, avec une Preface qui porte auſſi qu'ils eſtoient freres. Quelques exemplaires y ajoutent une vigile, 'qui eſt encore marquée dans le Miſſel de Thomaſius, & dans d'autres monumens. [a] Le calendrier du P. Fronto met ſeulement la feſte de ces deux Saints. [b] Nous trouvons une egliſe de leur nom que S. Leon fit, dit-on, baſtir auprés de celle de Saint Pierre pour ſervir à un monaſtere : 'Saint Gregoire le Grand dont le monaſtere en eſtoit proche, y prononça la 34.[c] homelie ſur les Evangiles, ſelon que le titre le porte. 'Et dans un Concile tenu par le meſme Pape, Deuſdedit & Jean s'intitulent Preſtres de S. Jean & S. Paul.

Gr. T gl. M. c. 83. p. 189 190. Sacr. p. 111 112 | n. p. 167. Thomaſ. p. 155. 156 | Flor. p. 626. 2. [a] Front. cal p. 97. [b] Anaſ. c. 46. p. 27. Greg. in Ev. h. 19. 34. p. 1407. c | 1475. L. 4. ep. 44. p. 631. b.

[Leur veneration n'eſtoit pas renfermée dans cette ville de Rome.] 'Ils ſont marquez entre les martyrs de Rome dans les martyrologes qui portent le nom de Saint Jerome, dans ceux [de

1. Bede][1] & du IX. ſiecle, & dans preſque tous les autres Latins. 'Il y avoit dans le VI. ſiecle une celebre egliſe de leur nom à Ravenne. [c] Le Pape Pelage II. envoya de leurs reliques, & de celles de quelques autres martyrs, à S. Gregoire de Tours, qui raconte comment le vaiſſeau où eſtoient ces reliques fut ſauvé d'un grand danger comme par miracle. [C'eſt peut-eſtre ce qui les rendit encore plus celebres en France,] 'où nous trouvons un office propre pour leur feſte dans l'ancien Miſſel : & cet office marque encore qu'ils eſtoient freres. Mais elle y eſt miſe [au mois de ſeptembre,] entre la feſte de S. Cyprien & celle de Saint Maurice. 'Jean Abbé de Caſemare raporte à Saint Bernard une apparition de ces Saints ſur le malheureux ſuccés de la Croiſade de Louis le jeune. C'eſtoient les patrons de ſon egliſe. [Nous ne diſons rien

Flor. p. 626. Fort. v. Mart. l. 4. p. 241. [c] Gr. T. p. 188-190. Thomaſ. p. 370. 371. Bern. ep. 386. p. 344.

1. Uſuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert

de l'hiſtoire de ces Saints, quoique nous en ayons des actes fort amples, parceque nous ne voyons pas qu'on y puiſſe rien fonder avec quelque ſolidité. 362. Note 6.

On marque, comme nous avons dit, la feſte de S. Jean & S. Paul le 26 de juin: & le 23 du meſme mois, Uſuard & Adon mettent à Rome Saint Jean Preſtre & Martyr, decapité par ordre de l'impie Julien, qu'ils ſuppoſent viſiblement avoir eſté alors à Rome. Mais auſſi je ne ſçay ſi rien nous oblige de l'entendre de Julien l'apoſtat, comme Baronius. l'a mis dans ſes Annales & dans le martyrologe Romain. [a Il y en a qui croient que le chef qu'on garde à Rome dans l'egliſe de Saint Silveſtre du champ de Mars, comme le chef de S. Jean Battiſte, eſt celui de ce ſaint Preſtre.] V. S. Jean Battiſte note 24.

Bar. 362 ſ 27 & 23 jun. b.

Boll. 10. may, p. 551. § 1.

[b Les actes de S. Gordien mettent nettement ſon martyre ſous Julien l'apoſtat: [c Mais c'eſt une piece viſiblement fauſſe. Ainſi il faut ſe contenter de ſavoir que Saint Gordien eſt un celebre Martyr de Rome; ce qu'il eſt aiſé de juger] par les plus anciens martyrologes, qui marquent ſa feſte à Rome le dixieme de may, ſur le chemin Latin & dans un cimetiere de ſon nom. [d Ils ſont ſuivis par ceux du IX. ſiecle, & par les autres Latins. [e Les Grecs l'honorent auſſi le jour precedent, mais ne diſent point ſous qui il ſouffrit. Sa feſte eſt encore marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. [f On pretend que ſous Adrien I. on rétablit une ancienne egliſe de Saint Gordien. Dés l'an 774, le corps de ce Saint fut transferé en Allemagne, & diſtribué [g à divers monaſteres de ce pays. Note 7.

§ 3.

§ 4.

§ 2.

Sacr. p 88 | Front. cal. p. 77.

a Boll. 10 may, p. 554. § 1.

1.

Bar. 30. ſept. b.

[h Le martyrologe Romain fait memoire le 30 de ſeptembre de Saint Leopard, qu'il appelle domeſtique de Julien, & dont il dit que le corps a eſté tranſporté à Aix la Chapelle. On ne le fonde que ſur Molanus. [Pour Saint Pigmene, S. Flavien, & beaucoup d'autres qu'on dit avoir ſouffert avec eux ſous Julien, nous avons cru qu'il y avoit plus de raiſon de les raporter à la perſecution de Diocletien.

Le reſte de l'Italie croit auſſi-bien que Rome avoir eu quelques martyrs ſous le regne de Julien. Le plus celebre eſt Saint Donat Eveſque d'Arezzo en Toſcane, dont on fait le 7 d'aouſt. Uſuard & Adon diſent effectivement qu'il a eſté couronné du martyre ſous l'Empereur Julien. [i Cependant il y a bien ſujet de croire qu'on ne luy doit point donner d'autre titre que celui de Confeſſeur. Bede, & ſes actes, avec tous ceux qui les ont abregez, luy attribuent] ce que S. Gregoire le Grand dit qu'un S. Donat avoit autrefois refait par miracle un calice rompu en pieces. [k Le nom Note 8.

Greg. dial. l. 1. c. 7. p. 30. c.

k Flor. p. 736. 737.

1. *Campidonenſi, Vueingartenſi, Prumienſi.*

de

362. de ce Saint ſe lit dans les plus anciens martyrologes, [& enſuite dans Bede, Uſuard, Vandelbert, & les autres poſterieurs.]Sa feſte eſt auſſi marquée dans le Miſſel Romain de Thomaſius. 'On trouve une egliſe de ſon nom au dioceſe de Luque dans un acte de l'an 766. 'Des villes entieres ſe ſont cruës honorées de le porter; '& celle d'Arezzo le revere comme ſon patron. Thom p.162. Flor. p.737.2. Fert. it.p.491. Ugh.t.1.p.451.2.

'On joint à ſon hiſtoire celle de S. Hilarin, qu'on dit avoir eſté moine d'Arezzo, & avoir eſté auſſi martyrizé au meſme lieu quelque temps avant S. Donat. On pretend que ſon corps a eſté tranſporté à Oſtie, où Uſuard & Adon marquent le 16 de juillet

Note 9. S. Hilarin moine martyrizé ſous Julien. ["Mais il y a des raiſons de croire que ce ſont deux Saints differens. Vandelbert met auſſi S. Hilarin Martyr le 16 de juillet.] Ado, 7. aug.

Note 10. 'L'Egliſe de Brinde celebre le 5 de decembre "Saint Pelin ſon Eveſque, qu'elle croit avoir eſté martyrizé ſous Julien. 'Un écrit fait aprés l'an 1124, en raporte divers miracles. Bar. 5. dec. f. Ugh t.9.p.32-39

'On pretend que Saint Valentin Eveſque de Terracine, & Saint Damien ſon Diacre, ont eſté martyrizez ſous Julien dans l'Abruzze citerieure vers Citta di Chieti, & que leurs corps ſont aujourd'hui dans une ville de ces quartiers là qui porte le nom de S. Valentin. On fait de ces Saints le 16 de mars. Nous ne trouvons rien d'eux que dans les actes qu'en donne Bollandus, diviſez en douze leçons, 'écrits depuis que les Normans ſe furent rendus maiſtres de ce pays, c'eſt à dire dans l'onzieme ſiecle, ou depuis. [Il y a quantité de fautes contre l'hiſtoire.] Boll. 16. mars, p. 428. a. p.428-431. p.431.d. f.

ARTICLE XII.

De S. Eliphe & de S. Emilien.

BARONIUS croit que les Chrétiens des Gaules ſouffrirent beaucoup ſous Julien par la cruauté de Saluſte Prefet du

Note 11. Pretoire, & de Dioſcore ſon Vicaire. ["Mais cela n'a pas de fondement.]Il y en a davantage à raporter & aux Gaules & au temps

V. ſon titre. de Julien la confeſſion de "S. Victrice, depuis Eveſque de Rouen, 'qui euſt acquis la couronne du martyre, ſi Dieu ne luy euſt conſervé la vie par pluſieurs miracles, comme nous l'apprenons de S. Paulin. Bar. 362. § 277. 280. § 277. Paul. ep. 28. p. 251. 252.

'On croit que Saint Eliphe fut alors martyrizé ſur la riviere de

Note 12. Voire, au dioceſe de Toul en Lorraine. Il paroiſt par ſa vie, ["qui eſt fort nouvelle,]& par quelques autres pieces, que ſon corps a Sur. 16. oct. p. 249. § 12.

p.249.250. eſté transferé en l'abbaye de Saint Martin à Cologne, où il fut 362.
1 r.p.246. reconnu par l'Archeveſque Herman l'an 1485. Ce fut à la priere d'Alban Abbé de ce lieu, que Rupert Abbé de Duitz pres de
p.346.§ 1. Cologne compoſa l'hiſtoire qu'il en a faite. Il dit que Saint Eliphe eut un frere nommé Eucaire, qui fut Eveſque & Martyr. [Il ne dit pas d'où il fut Eveſque.] Il a joute que de trois de ſes ſœurs qui demeurerent vierges, on ſavoit que Libarie & Suſanne avoient acquis la couronne du martyre, & que l'on doutoit ſi Menne qui eſtoit l'aiſnée n'avoit pas eu le meſme bonheur. Il marque la ſepulture de Suſanne en Champagne, & celle des deux autres en d'autres lieux auſſi peu connus que le ſont ces Martyres; [& il eſt difficile de juger ſi les ravages que les Gaules ont ſouffierts depuis ce temps là, ont aboli leurs veritables hiſtoires, ou s'ils ont donné lieu à en inventer de fauſſes. Le nom de S. Eliphe ſeul a eſté inſeré dans le martyrologe Romain au 16 d'octobre, & ne ſe trouve
Sauſſ.p.727. point dans Adon ni dans Uſuard.] Mr du Sauſſay le met le 11 du meſme mois.

[Nous ne trouvons point que la perſecution de Julien ait fait des Martyrs dans l'Eſpagne, ni dans l'Afrique, ni dans la Grece & Note 13.
Thdrt.l.3.c.3.p. les autres provinces de l'Illyrie.] Mais le triomphe de S. Emilien
641.642 Hier. à Doroſtole ou Doroſtore ville conſiderable de la Thrace, dans
chr. Chr Alex. la province de Meſie, a eſté remarqué par Saint Jerome, auſſi-bien
p.690 Amm. l 27.p.340. que par Theodoret. Il fut brulé tout vif par ordre du Vicaire
Hier.chr. de Thrace, nommé Capitolin, pour avoir renverſé des autels,
Men.18.jul.p. briſé des ſtatuës, & jetté par terre tout l'appareil des ſacrifices. τὰς θυσίας
176.177. Les Grecs diſent qu'il fit cette action durant la nuit, & que com- διαχορτίσαι.
me on eut arreſté ſur cela diverſes perſonnes, à qui on donnoit déja la queſtion, il ſe vint preſentet luy meſme, qu'on le battit avec des nerfs de bœufs, & qu'on le jetta dans une fournaiſe où il mourut ſans que ſon corps fuſt brulé, [comme S. Polycarpe.] Ils
Chr.Al.p.690 Thphn p.43.c. aſſurent qu'il eſtoit eſclave d'un payen. Mais des auteurs plus anciens nous apprennent qu'il avoit porté les armes. 1.
Bar.362.§ 87. On croit avec toute ſorte de ſujet que c'eſt luy que marque S.
Amb.ep.17.p. Ambroiſe, lorſque parlant de ceux qu'on vouloit punir pour
214 2.b. avoir brulé un temple des Valentiniens, il dit que beaucoup de Chrétiens ſeroient ravis de ſouffrir pour une cauſe ſi juſte; qu'on ſe ſouvenoit encore qu'un Fidele avoit remporté la couronne du martyre ſous Julien, ayant eſté condanné à mort pour avoir abatu un autel & troublé le ſacrifice; & que le juge

1. Au lieu de ὑπὸ ϛρα]ιωτῶν, qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, meſme ſelon l'edition de Mr du Cange p.297.b. il faut apparemment ἀπὸ ϛρ. comme on le lit dans Theophane.

au contraire qui l'avoit condanné, avoit toujours eſté regardé, non comme un miniſtre de la juſtice, mais comme un perſecuteur; que perſonne ne luy avoit jamais voulu parler, ne l'avoit jamais ſalué, & que Dieu l'avoit puni par la perte du fils qui devoit eſtre ſon heritier.

[L'Egliſe a donc jugé devoir canonizer l'action de S. Emilien, quoiqu'elle ſoit hors des regles ordinaires.]'Auſſi les Grecs ho- Men.p.173-178.
norent ce Saint le 18 de juillet, & en font leur grand office. 'Les Flor.p.669.
plus anciens martyrologes latins le marquent le meſme jour, en quoy ils ſont ſuivis par Uſuard & par divers autres. [Ainſi l'on eſt comme aſſuré que c'eſt le veritable jour de ſa mort; & ce jour ne ſe rencontre ſous Julien qu'en l'an 362.]Les martyrologes de Ibid.
Saint Jerome luy joignent divers autres Martyrs, [& c'eſt une preuve qu'ils ont ſouffert au meſme jour & au meſme lieu; mais je ne ſçay ſi l'on en peut conclure qu'ils aient auſſi ſouffert dans le meſme temps.]Il y a eu à Conſtantinople une egliſe de Saint Cod.or.C.n.51 d|Cang.de C.l. 4 p.119.
Emilien, qui donnoit meſme le nom à une porte de la ville qui en eſtoit proche. Elle a eſté rebaſtie par Baſile le Macedonien. [C'eſtoit d'un autre S. Emilien, ſi l'on s'en raporte à ce que diſent les nouveaux Grecs,]que cette egliſe eſtoit plus ancienne que &c. Conſtantin meſme, '& qu'il l'augmenta encore. [Cependant ſelon le menologe de Caniſius, ils n'honorent que Saint Emilien de Doroſtole, & celui de Cyzic qui eſt encore beaucoup plus nouveau.]

V. ſon titre. 'Il y en a qui mettent ſous Julien le martyre que 'S. Philippe Bar.362.§ 87.
Eveſque d'Heraclée endura à Andrinople, avec quelques autres de ſon Egliſe: [mais nous croyons qu'il appartient plutoſt à la perſecution de Diocletien.]

ARTICLE XIII.

Des Martyrs d'Egypte.

[NOUS allons voir dans l'Orient bien d'autres effets de l'apoſtaſie de Julien, arrivez en partie]par les emotions Thdrt.l.3.c.3.p.
& les ſoulevemens que les peuples payens y exciterent de tous 640.c,d.
coſtez. Car ceux qui eſtoient eſclaves de l'erreur & de l'idolatrie ne ſe contentoient pas d'ouvrir les temples, de celebrer ces myſteres abominables qui meritoient d'eſtre enſevelis ſous un eternel oubli, de ſouiller le feu par celui qu'ils allumoient ſur les autels, la terre en la trempant du ſang des victimes, & l'air

en le rempliſſant de la fumée & de l'odeur de tant d'animaux ſacrifiez aux demons. Comme ils eſtoient agitez avec violence par ces Dieux qu'ils adoroient, ils couroient avec fureur par les ruës, offenſoient les perſonnes de pieté par toutes ſortes de railleries & d'outrages, & n'omettoient aucune des inſultes qu'ils leur pouvoient faire. D'autre part les Chrétiens ne pouvant pas [toujours] ſouffrir leur inſolence & leurs blaſphemes, "repouſſoient leurs injures par les juſtes reproches que meritoient leurs egaremens, & faiſoient voir la vanité inſoûtenable & ridicule de leur fauſſe religion. Les payens vivement piquez de ces reproches, p.641.a. 'uſoient de la licence que la protection du Prince leur donnoit, & en venoient juſques aux coups & aux meurtres. Et Julien au lieu de maintenir la paix entre les peuples [par la punition des coupables,] les excitoit les uns contre les autres, & diſſimuloit toutes les violences que les plus furieux faiſoient contre les plus moderez.

" ἀντελοιδο-ρῶντο.

[Saint Gregoire de Nazianze commence le recit abregé de ces tragedies, par ce qui arriva à Alexandrie. On verra "en un autre endroit tout ce qui regarde la mort de George uſurpateur du ſiege d'Alexandrie, tué par les payens en 362 vers le mois d'aouſt. Naz.or.3.p.87.b. Mais les Alexandrins ne s'en contenterent pas. 'Ce peuple n'a turellement porté à la fureur & au tumulte, abuſa avec une extreme inſolence de la facilité que le temps luy donnoit pour ſe ſatisfaire: & outre beaucoup d'autres emportemens, on tient qu'ils y ajouterent cette impieté, de remplir l'egliſe du ſang des animaux qu'ils immoloient au demon, & de celui des hommes qu'ils ſacrifioient à leur cruauté. Ils avoient pour chef dans cette entrepriſe un philoſophe de Cour qui ne s'eſt jamais fait connoiſtre que dans cette occaſion. n.t.1.p.18.b. 'Quelques manuſcrits l'appellent t.2.p.347.a. Pythiodore; 'et il paroiſt qu'Elie de Crete a lu ainſi. *Aprés ces a Amb.ep.17.p. 213.f. profanations, les Juifs & les payens reduiſirent en cendres cette Epi.69.c.2.p. 728.b. egliſe, qui eſtoit la principale de la ville, 'et qu'on nommoit "la Ceſarée.

V.S.Athanaſe §93.

' Ibid. § 68.

[Le reſte de l'Egypte ſe ſentit auſſi de la violence des payens. Outre la perſecution qu'on fit aux ſaints ſolitaires qui en eſtoient l'ornement, les actes de S. Jean & S. Paul portent que "S. Gallican qui eſtoit un homme de qualité, s'eſtant retiré dans cette province, y eut la teſte tranchée par ordre de Julien. Sa feſte eſt marquée le 25 de juin dans Uſuard & les autres poſterieurs.]

" V. la note 6.

Men.p.81. 'Les Grecs font memoire le 9 de juillet de S. Patermuthe & S. Coprés ſolitaires d'Egypte, & de S. Alexandre ſoldat, qu'ils

362. diſent avoir eſté martyrizez enſemble par ordre de Julien; & ils en raportent une hiſtoire [qui ſeroit conſiderable, quoiqu'un peu Metaphraſtique, ſi elle eſtoit mieux autoriſée.] 'Baronius les a imitez: & il dit qu'il avoit vu des actes de ces Saints dans un manuſcrit de Rome, mais qui meritoient d'eſtre cenſurez & corrigez. [Les Grecs ne diſent point où ils ont ſouffert; & ils ſuppoſent que ce fut au lieu où eſtoit Julien.] Bar.9.jul.e.

ARTICLE XIV.

De S. Euſebe & ſes compagnons Martyrs à Gazan, & de S. Zenon Eveſque de Maïume.

RIEN ne fit plus d'eclat dans la perſecution de Julien que la fureur des habitans de Gaza dans la Paleſtine. [Ils ne ſe contenterent pas] de la perſecution qu'ils avoient faite à Saint Hilarion, [a] ni d'avoir brulé l'egliſe que les Chrétiens avoient dans leur ville, [b] ni d'avoir contraint pluſieurs Chrétiens de leur territoire à s'enfuir, entre leſquels ſe trouva le grand pere de Sozomene l'hiſtorien, que Saint Hilarion avoit converti, & pluſieurs autres de ſes parens: 'Ils commirent encore des cruautez étranges contre trois freres, Euſebe, Neſtabe, & Zenon, qui ſe tenant enfermez & cachez chez eux, 'y furent pris, chargez de coups, & mis dans une priſon. Aprés cela, les infideles aſſemblez dans leur theatre, commencerent à declamer contre eux, & à ſe plaindre que ſous le regne de Conſtance ils avoient fait quelque tort à leurs temples, & avoient taſché de ruiner leur religion. En criant de la ſorte, ils s'animerent ſi fort les uns les autres, qu'ils coururent en foule à la priſon, en tirerent les Saints, 'les traînerent &c. par les ruës, leur firent 'tous les maux imaginables, auſquels les femmes meſmes voulurent prendre part, juſqu'à ce qu'enfin ils les mirent tout à fait en pieces: '& alors ils les allerent bruler hors de la ville; & ce qui reſta de leurs os, ils les mélerent parmi ceux des animaux qu'on avoit accoutumé d'aller jetter au meſme endroit, afin que les Chrétiens ne les puſſent pas diſtinguer. Mais Dieu [qui ſe plaiſt à faire des miracles en ces rencontres,] les fit trouver bien toſt aprés à une femme Chrétienne. [On ne dit point en quelle maniere,] 'ſinon que Dieu luy commanda en ſonge de &c. donner ces reliques "à Zenon couſin des Martyrs.

[a] Hier.v.Hil.p. 249.b. [b] Amb.ep.17.p. 213.f. Naz.or.3.p.87.b Soz.l.5.c.15.p. 617.a. c.9.p.605.c. d. p.605.a. b. b.c. c.

'Ce Zenon avoit eſté pris avec ſes couſins, ou prés d'eſtre pris

& d'eſtre martyrizé avec eux. Mais durant le tumulte il trouva moyen de s'echaper, & s'enfuit à Anthedon, ville maritime qui n'eſt "qu'environ à une lieuë de Gaza, s'il n'y a point de faute dans Sozomene. Mais comme cette ville n'eſtoit guere moins zelée pour les idoles que celle de Gaza, 'il y fut decouvert & fouetté tres cruellement par les habitans, qui le chaſſerent enſuite. Il ſe retira donc à Maïume, où la femme qui avoit ramaſſé les reſtes des corps de ſes couſins, les luy vint apporter 'ſuivant l'ordre qu'elle en avoit receu de Dieu. 'Il garda quelque temps chez luy ces ſacrées reliques; '& ayant depuis eſté fait Eveſque de Maïume ſous Theodoſe, il baſtit une egliſe auprés de la ville, ſous l'autel de laquelle il mit les reliques des trois Martyrs ſes couſins, auprés du tombeau de S. Neſtor qui eſtoit mort chez luy.

'Ce S. Neſtor eſtoit, [comme luy,] couſin de S. Euſebe & de ſes freres: Il vivoit avec eux, '& fut auſſi pris avec eux, empriſonné, battu, trainé comme eux. Mais durant qu'on le trainoit, quelques uns eurent pitié de luy. [On le retira,] & on l'alla porter ou jetter hors de la ville à demi mort. Quelques perſonnes l'enleverent, & le porterent chez S. Zenon, où il mourut des bleſſures qu'il avoit receu ës, quelque ſoin qu'on priſt de le panſer: [de ſorte qu'il merite bien le nom de Martyr que luy donne le martyrologe Romain dans la memoire qu'il en fait le 8 de ſeptembre, conjointement avec les trois autres;] 'quoique Sozomene ſe ſoit contenté de l'appeller Confeſſeur.

[Puiſque nous avons commencé à parler de Saint Zenon de Maïume, nous ajouterons ici le reſte de ce que nous en apprend Sozomene,] 'témoin oculaire de ſes actions. Il renonça dés ſa jeuneſſe & au mariage & à la vie ſeculiere, & s'appliqua avec grand ſoin "au miniſtere de Dieu, ſelon les termes de Sozomene, [qui ſemblent pouvoir marquer qu'il faiſoit la fonction de Diacre.] 'Il "pratiquoit neanmoins la vie ſolitaire avec un frere qu'il avoit nommé Ajax, mais dans Maïume, & non dans les deſerts. Cet Ajax evoit eſté marié: on pretend qu'il avoit eu trois enfans, 'dont l'un fut marié, & deux embraſſerent la continence, & une vie toute occupée de Dieu, ſelon l'education qu'ils avoient receuë de leur pere. 'Ajax aprés avoir eu ces trois enfans, avoit renoncé tout à fait à l'uſage du mariage, & embraſſé la vie monaſtique avec ſon frere. Ils avoient tous deux une foy tres pure; & par la profeſſion ouverte & genereuſe qu'ils en faiſoient, ils meriterent la haine des payens, qui les "battirent pluſieurs fois avec une extreme inhumanité.

"qu'environ à une lieuë de Gaza, s'il n'y a point de faute dans Sozomene. 20. ſtades.

"pratiquoit neanmoins la vie ſolitaire avec un frere qu'il avoit nommé Ajax, mais dans Maïume, & non dans les deſerts. περὶ τὴν διακονίαν. ἐφιλοσόφει.

"battirent pluſieurs fois avec une extreme inhumanité. αἰκιζόμενοι.

a. b. c. d. d. ll. 7. c. 28. p. 751. d. l. 5 c. 9. p. 606. d. p. 607. a. p. 607. d. l. 7. c. 28. p. 751. d. c. d. c.

'Ajax gouverna depuis ſous Theodoſe I. avec beaucoup de ſageſſe & de reputation l'Egliſe de Botolie. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit quelque ville de la Paleſtine, qui n'eſt pas connuë, ou ſeulement] 'la paroice de Bethelée au dioceſe de Gaza, [quoique les termes de Sozomene conviennent mieux à un Eveſque.] 'Pour S. Zenon il eſt certain qu'il fut fait Eveſque de Maïume ſous Theodoſe I, '& qu'il gouverna ſi long-temps cette Egliſe, qu'il devint le plus ancien Eveſque de la Paleſtine, 'ayant vécu au moins environ cent ans. A cet âge meſme il ne manquoit jamais de ſe trouver à l'office du matin & du ſoir, 'à moins qu'il ne fuſt malade. Il continua toujours dans [les auſteritez de] la vie monaſtique; & quoique ſon Egliſe fuſt fort nombreuſe & fort riche, il ne ceſſa point tant qu'il vécut de faire de la toile, & de gagner par ce travail de quoy s'entretenir & de quoy donner encore l'aumoſne. [On peut juger par la durée de ſon epiſcopat qu'il n'eſt mort que ſous Theodoſe II, & aſſez avant dans le V. ſiecle. Le martyrologe Romain marque ſa feſte le 26 de decembre.]

c.d. 16.c.32.p.689.d. l.5.c.9.p.636.d| l.7.c.28.p.751.d. p.752.a. p.751.d. p.752.a.

ARTICLE XV.

Ceux de Gaza autoriſez par Julien, font de nouvelles cruautez.

[POUR retourner à ce qui ſe paſſoit à Gaza ſous Julien, quand la premiere chaleur des payens qui avoient maſſacré ſi cruellement les Martyrs, fut un peu paſſée,] '& qu'ils vinrent à conſiderer à quels excés ils s'eſtoient laiſſé emporter, ils eurent peur que l'Empereur ne les laiſſaſt pas ſans chaſtiment. 'Il couroit meſme déja parmi eux un bruit, que le remords de leur conſcience leur faiſoit croire veritable, que Julien en eſtoit fort en colere, & qu'il vouloit decimer le peuple: '& le Gouverneur de la province en avoit fait arreſter quelques uns qu'on croyoit auteurs de la ſedition', pour les faire punir & juger ſelon les loix, 'ou bien, comme dit Saint Gregoire, il avoit fait executer pluſieurs Chrétiens, & chaſtier legerement quelques payens, pour arreſter la ſedition qui eſtoit preſte à s'augmenter, & tenir le milieu entre le temps & la juſtice, en ſatisfaiſant d'un coſté celui qui dominoit, & donnant de l'autre quelque choſe à l'autorité des loix.

Soz.l.5.c.9 p. 607.a. b. c. Naz.or.3.p.91. 92.

'Mais Julien bien loin de chaſtier, comme il devoit, l'inſolence de ceux de Gaza, ne leur en fit pas ſeulement une reprimende par lettre, quoiqu'il l'euſt fait à ceux d'Alexandrie quand ils avoient tué George l'Eveſque des Ariens. 'Au contraire, il fit

Soz.p.607.b. d|Naz.p.92.a.

venir le Gouverneur, luy oſta ſa charge, & l'envoya en exil, luy accordant ſeulement la vie comme par grace : & ſur ce que ce gouverneur luy repreſentoit qu'il n'avoit fait que ce que les loix luy commandoient, il luy fit cette réponſe ſi digne d'un Prince qui vouloit paſſer pour obſervateur des loix, & qui ſe vantoit de ne vouloir pas qu'on fiſt aucune injuſtice aux Chrétiens: Eſt-ce ſi grande choſe quand un Grec aura tué dix Galiléens? «

Naz.or.3.p.92.a 'Rien ne fait mieux voir la veritable cruauté de Julien, [couverte ſous une fauſſe douceur, & l'injuſtice de ce pretendu philoſophe qui ſe faiſoit un honneur de ne pas perſecuter les Chrétiens, b. pendant qu'il les perſecutoit effectivement.] 'Car n'eſtoit-ce pas là, dit S. Gregoire, un edit de perſecution encore plus exprés & plus preſſant que ceux qu'on affiche & qu'on publie dans les villes? Quelle difference y a t-il, entre declarer les Chrétiens coupables de mort, & témoigner eſtre bien aiſe qu'on leur oſte la vie, [meſme par des ſeditions qui ne ſe doivent jamais approuver,] juſqu'à faire un crime capital à ceux qui veulent donner quelques bornes à la perſecution qu'on leur fait? La volonté du Prince eſt une loy, & une loy plus forte que les loix publiques, lorſqu'elles ne ſont pas appuyées de l'autorité ſouveraine; [plus forte meſme que celles que le Prince auroit faites; puiſque ſouvent les Rois ne ſe mettent pas en peine de faire executer leurs propres loix.

Auſſi ceux de Gaza commirent de nouvelles cruautez bien or 3.p.87.88] plus horribles que les premieres.] 'Ils ouvrirent le ventre à des Thdrt l.3,c.3.p. hommes honorez de la dignité du ſacerdoce, & à des femmes 641.b. venerables par la virginité inviolable qu'elles gardoient; & ayant mis à nud toutes leurs entrailles, ils les remplirent d'orge, pour ſe donner le divertiſſement de faire manger aux pourceaux l'un & l'autre enſemble, & les engraiſſer, [ou plutoſt ſe raſſaſier eux meſmes par le plaiſir qu'ils prenoient à ce ſpectacle,] d'une nourriture qui n'eſt digne que des demons ou de ceux dont ils ſont Thdrt.p.641.b] abſolument maiſtres. 'Theodoret & la chronique d'Alexandrie, Chr.Alex.p.686 attribuent la meſme cruauté à ceux d'Aſcalon [a] qui brulerent a Amb.ep.17.p. auſſi l'egliſe des Chrétiens. [b] Les Grecs les ſuivent dans leurs 213 f. b Men.p.259] Ménées, où ils honorent ces ſaintes vierges & ces dignes mini- Boll.mars,t.1.p. ſtres de l'autel, le 29 de mars. 874.c.

ART. XVI.

ARTICLE XVI.

Les payens deterrent & brulent les os de S. Jean Battiſte & d'Eliſée.

[PUISQUE nous ſommes dans la Paleſtine, il faut voir une autre eſpece de crime que les payens y commirent dans la ville de Sebaſte ou Samarie.] 'Car comme le regne de Julien ſembloit leur laſcher entierement la bride, & leur permettre toutes ſortes de violences; leur inſolence ſe porta juſqu'à violer le tombeau du ſaint Precurſeur, qui eſtoit à Sebaſte, & à en jetter les os de coſté & d'autre. Ils ramaſſerent enſuite ces meſmes os, les brulerent avec des os de beſtes ſelon Philoſtorge, en mélerent les cendres avec la pouſſiere, & les repandirent enſuite en divers endroits de la campagne. 'Dieu ne laiſſa pas d'en conſerver une partie [pour la conſolation de ſon Egliſe.] Car il ſe rencontra là quelques moines de Jeruſalem qui y eſtoient venus pour prier, & qui voyant commettre un crime ſi deteſtable, crurent ſe devoir expoſer à la mort pour conſerver au moins une partie de ces os ſacrez. Ainſi ſe mélant parmi ceux qui les ramaſſoient pour les bruler, ils en ramaſſerent eux meſmes autant qu'ils purent, '& puis ſe retirerent, ſans que les autres ou étonnez [de leur courage,] ou occupez à leurs folies, ſe miſſent en état de les arreſter. Ils porterent donc ce threſor à leur Abbé nommé Philippe, qui ne ſe croyant pas digne de le garder luy meſme, l'envoya à S. Athanaſe par Julien alors Diacre & depuis Eveſque dans la Paleſtine. [C'eſtoit dans le temps que Saint Athanaſe eſtoit à Alexandrie, où il ne revint qu'en 362 vers le mois d'aouſt, & il fut obligé d'en ſortir avant la fin de la meſme année.] Il receut [avec joie] les reliques que Philippe luy envoyoit, & il les mit en preſence de peu de perſonnes dans la muraille d'une egliſe que l'on avoit creuſée, afin de les conſerver pour un meilleur temps. [Divers autres lieux furent encore enrichis alors des reliques de Saint Jean Battiſte; & il paroiſt qu'il en demeura auſſi quelques unes à Sebaſte dans ſon tombeau.]

Ruf. l. 11. c. 28 p. 190. | Thdrt. l. 3. c. 3. p. 641 c | Chr. Al. p. 686 | Phiſg l. 7. c. 4. p. 89.

Ruf. p. 190. c.

2.

V. S. Jean. B. ſ. 8, 9.

'Philoſtorge dit que les payens firent le meſme traitement aux reliques du Prophete Eliſée, [a] dont le tombeau eſtoit auſſi à Sebaſte, [qu'à celles de S. Jean Battiſte.

Phiſg. l. 7. c. 4. p. 89. [a] Hier. ep. 17. 27. p. 127. b | 174. d.

Saint Gregoire de Nazianze paroiſt marquer ce que ceux de Sebaſte avoient fait,] lorſque parlant des crimes que le regne de Jovien empeſchoit les payens de commettre, il dit qu'ils ne met-

Naz. or. 4. p. 126. b c.

tront plus le feu aux tombeaux des Martyrs, dans l'imagination qu'en deshonorant les ſoldats de J. C, ils empeſcheroient les autres d'entrer dans les meſmes combats ; qu'ils ne conſumeront plus par le feu les reliques des Saints mélées pour les faire mepriſer avec des os infames ; & qu'ils ne les jetteront plus au vent, *ἀνεμοῦσιν.* pour les priver de l'honneur qui leur eſt dû.

Bar.362.§156. Juſt.mif.p.95. 'Ceux de Sebaſte ne firent apparemment qu'executer les ordres de Julien, 'qui dit que les villes voiſines d'Antioche avoient ruiné par ſon ordre tous les tombeaux des athées. [Cela peut marquer auſſi les egliſes, ou eſtoient ordinairement ces tombeaux;] '& en effet, la pluſpart des egliſes de ces quartiers là furent brulées. [a] Julien ajoute que les peuples s'eſtoient portez avec tant d'excés dans ces rencontres contre les Chrétiens, qu'ils en avoient encore plus fait qu'il ne vouloit.

Amb.ep.17.p. 213. a Juli.p.95.

[Les payens de la Paleſtine commirent encore la meſme inhumanité à Scythople, quoique dans un ſujet bien different, puiſque c'eſtoit contre Patrophile Eveſque de la meſme ville, ce vieux & obſtiné défenſeur des Ariens,] 'dont il avoit encore appuyé la plus noire impieté en l'an 359, dans le Concile de Seleucie qui le depoſa. 'Les payens le deterrerent, jetterent ſes os de coſté & d'autre, & ſuſpendirent ſa teſte par raillerie comme pour ſervir de lanterne.

Ath.deſyn.p. 880.c.881. Chr.Al.p.686. Nphr.l.10.c.13. p.32.c.

Theophane dit que Julien fit boucher une fontaine qui eſtoit à Nicople, ou Emmaüs comme l'appelle l'Evangile, parceque J. C. s'y eſtant une fois lavé les piez, à ce que tenoient ceux du pays, ſon eau gueriſſoit toutes ſortes de maladies, ſoit des hommes, ſoit des beſtes. [Mais ſi Julien fit boucher cette fontaine, on la debouscha aprés luy, & Dieu continua à y faire les meſmes miracles.] Car Sozomene en parle comme d'une choſe qui ſe voyoit encore de ſon temps.

Thphn.p.41.d. Soz.l.5.c.21.p. 630.a.b.

ARTICLE XVII.

De la ſtatuë de J. C. à Paneade.

Phot c 271.p. 1508. b Soz.l.5.c.2.p. 629 d. c Judic.18 v.29. d Phiſg.l.7.c.3. p.89. e n.p.283. Joſ. bell 2.c 8.p 789

[AVANT que de ſortir de la Paleſtine, il faut voir une nouvelle impieté que Julien y commit. J'A l'extremité de cette province, [b] ou ſelon d'autres dans la Phenicie, [c] il y a une ville à qui ceux de la Tribu de Dan avoient autrefois donné leur nom au lieu de celui de Laïs qu'elle portoit auparavant. [d] On l'a auſſi appellée Paneade, ſelon quelques uns, [e] & on a donné le meſme

362. nom à tout le pays d'alentour, 'ſoit à cauſe de l'idole de Pan que les payens y adoroient, 'ſoit à cauſe de la montagne voiſine appellée Panion, [a] ou à cauſe de la fontaine de meſme nom dont ſort le Jourdain, comme le décrit Joſeph. [b] Saint Jerome diſtingue Dan reduite, dit-il, à un petit village qui gardoit ce nom, & Paneade, 4. milles. comme deux lieux differens, & eloignez d'une lieuë & demie. κατακτισάσης. 'Philippe le Tetrarque fils d'Herode ayant rebaſti & orné cette ville de Paneade, la nomma Ceſarée [c] de Philippe, [qui eſt le nom que l'Evangile luy donne;] & le jeune Agrippa l'ayant encore augmentée, la nomma Neroniade, à cauſe de Neron qui regnoit alors. 'On croit que les Romains en ont fait peu aprés une colonie, & on le tire de ce qu'on en trouve diverſes medailles latines. &c. 'Elle y eſt appellé Ceſarée ſous [le mont] Panion, ou Ceſarée Paneade. 'Les Pheniciens continuoient toujours à la nommer Paneade: [d] & c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt connuë dans les Conciles, où elle eſt contée de la premiere Phenicie. On pretend que c'eſt celle qu'on appelloit Belinas au XIII. ſiecle.

Phiſg. p. 89. Euſ. l. 7. c. 17. p. 264. c. a Joſ. bel. l. 2. c. 18. p. 746. f. g. l. 3. c. 2. p. 860. 861. b Hier. loc. h. p. 280 c. 287. 2. Joſ. ant. l. 18. c. 3. p. 618. f. el. 20. c. 8. p. 698. g. Spanh. l. 9. p. 913. 914. p. 895. Euſ. l. 7. c. 17. p. 264. c. d Geo. ſac. p. 304.

'C'eſtoit la tradition du 3e & du 4e ſiecle, que l'Hemorrhoïſſe qui fut guerie en touchant la robe de noſtre Seigneur, eſtoit de cette ville de Ceſarée ou Paneade. L'on y montroit la maiſon où l'on tenoit qu'elle avoit demeuré, & l'on y voyoit devant la porte de cette maiſon un trophée admirable & un monument illuſtre tant de la grace qu'elle avoit receuë du Sauveur, 'que de la reconnoiſſance qu'elle en avoit eue. Car pour témoigner ſa gratitude & ſa foy, d'une maniere qui ne luy paruſt pas indigne de la grace qu'il avoit faite, 'elle fit faire une ſtatuë d'airain qui repreſentoit une femme à genoux, les mains étenduës en poſture de ſuppliante, & vis à vis une autre ſtatuë auſſi d'airain d'un homme tout debout, veſtu d'une robe longue & majeſtueuſe, qui tendoit la main à la femme. Ces deux figures 'eſtoient dans la ville meſme, auprés d'une fontaine, entre pluſieurs autres ſtatuës qui ſervoient d'embelliſſement à ce lieu.

Euſ. l. 7. c. 18. p. 265. a. b. Phot. p. 1508. Phiſg. p. 87. Euſ. p. 269. b. Phiſg p 87.

'Au pié de la ſtatuë du Sauveur, il naiſſoit une eſpece d'herbe toute particuliere, [e] inconnuë aux medecins & aux plus curieux herboliſtes, 'qui s'elevoit juſques à la frange de la robe, & ſervoit de remede contre toutes ſortes de maladies, 'principalement contre celles qui viennent de corruption. 'Rufin dit poſitivement qu'elle n'avoit cette vertu que quand elle avoit atteint le bord de la robe. 'D'autres croient qu'Euſebe dit qu'elle ne montoit jamais plus haut. 'Rufin ajoute encore qu'elle gueriſſoit lorſqu'on buvoit l'eau où on l'avoit fait tremper.

τῆς φύσεως. p. 87. Euſ. p. 265. b e Soz. p. 619. d. c. Euſ p. 265. b. c. Phiſg. p 87. n. p. 274. Ruf. l. 7. c. 14. p. 121. 1. Euſ. n. p. 150. 2. b. Ruf. p. 121. 1.

Euſ.p.265.b. 'Cette ſtatuë eſtoit poſée ſur un piédeſtal aſſez elevé, [a] où
a Phiſg p.88. eſtoit, dit Philoſtorge, "une inſcription qui en marquoit toute Note 14.
l'hiſtoire. On pretend qu'elle fut tranſportée [ſur la fin de Conſtantin ou ſous Conſtance] dans "la ſacriſtie de l'egliſe, comme en τῷ θησαυρῷ.
un lieu plus honorable, & en meſme temps plus commode pour ceux qui la venoient voir. [Car beaucoup de perſonnes y venoient] pour montrer l'amour qu'ils avoient pour celui qu'elle repreſentoit.

p.88|Soz.p.629.b. [Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que]'cette celebre ſtatuë "ſub- Note 15.
b Phot.c.271.p.1208. ſiſta juſques au regne de Julien, qui [b] voulant decharger ſur cette figure de J. C. la haine qu'il portoit à ſa perſonne, la fit enlever
Phiſg p.88. de la ville 'par les payens du lieu. Ces payens l'ayant donc oſtée
Ib|Soz.p.629.c. de ſa baſe, & luy ayant mis une corde aux piez, 'la trainerent par
Soz.p.629.c. les ruës, & la briſerent en pieces. 'Les Chrétiens en ayant ramaſſé les morceaux, les mirent dans l'egliſe, où ils furent conſervez.
Phiſg.p.503. 'Philoſtorge dit ſeulement qu'on ſauva la teſte; & il aſſure qu'il
Phot.p.1508. l'avoit vuë. 'S. Aſtere ſe contente de dire qu'on enleva ſecrettement cette ſtatuë; [ce qui n'empeſche pas qu'on n'ait fait enſuite le reſte. "Et il paroiſt n'avoir pas eſté tout à fait informé de ce V. la note
qui ſe paſſa alors.] 15.

Soz.p.629.c| Thphn.p.41.d. 'Sozomene ajoute que Julien fit mettre ſa ſtatu à la place de celle de J. C, mais que le tonnerre eſtant tombé deſſus, avoit jetté par terre la teſte & la moitié de la poitrine, le reſte eſtant demeuré juſqu'au temps que cet auteur écrivoit, auquel on voyoit encore ce tronc tout noir du feu qui eſtoit tombé deſſus. [C'eſtoit
Codin.C.p.97 une image de ce qui arriva autrefois à Dagon.]'Les nouveaux Grecs diſent qu'il fit mettre non ſeulement ſa ſtatuë à la place de celle de J. C, & de l'Hemorrhoïſſe qu'ils appellent Beronique, mais encore celles de Jupiter & de Venus, & qu'il y fit auſſi baſtir un temple de Jupiter. Ils ajoutent que Martyre Eveſque du lieu "ayant parlé ſur cela de Julien avec beaucoup de liberté, fut πολλὰ ἐξ-θετ-ριάσας.
brulé auprés du temple.

ARTICLE XVIII.

Les egliſes brulées ou profanées dans la Phenicie : Cruauté de ceux d'Heliople contre S. Cyrille & contre les vierges.

[IL eſt temps de paſſer dans la Phenicie & dans la Syrie, où nous trouverons des ſpectacles auſſi barbares que ceux de la
Amb.ep.17.p. 213 f. Paleſtine.]'Les Juifs brulerent deux baſiliques à Damas, dont

l'une fut à peine rebaſtie aux depens de l'egliſe, & l'autre demeuroit encore dans ſes ruines ſous l'Empire de Theodoſe. L'egliſe de Beryte fut auſſi brulée par le Comte Magnus : mais ce Comte en penſa perdre la teſte ſous Jovien, & fut obligé de la rebaſtir à ſes depens. La grande egliſe d'Emeſe qui n'eſtoit baſtie que depuis peu [ne fut pas brulée à la verité;] mais elle fut profanée par l'idole abominable de Bacchus que le payens y mirent, & auquel ils la conſacrerent, [On bruſa apparemment les autres egliſes où eſtoient les tombeaux des martyrs,] puiſque Julien dit que ceux d'Emeſe avoient mis le feu aux ſepulcres des Galiléens.

Thdrt.l.4.c.19. p.689 a.b. | l.3 c.3.p.641.d | Chr.Al.p 686. | Juli miſ.p 90.

L'egliſe d'Epiphanie en Syrie fut traitée de la meſme maniere que celle d'Emeſe. Elle avoit alors Euſtathe pour Eveſque, qui avoit paru au Concile de Seleucie entre les plus purs Ariens. [C'eſt pourquoi il ſe faut défier des loüanges que luy donne la chronique d'Alexandrie, faite ou alterée par un Arien,] qui l'appelle le bienheureux Euſtathe, qui le loüe comme un homme ſaint & religieux, & qui dit qu'ayant entendu le ſon des ſiſtres & des autres inſtrumens dont on avoit accoutumé d'accompagner la ſtatuë de Bacchus, & ayant ſçeu qu'ils jouoient dans l'egliſe, il expira à l'heure meſme ; la ferveur de ſa pieté & de ſa foy luy ayant fait demander à Dieu la grace de mourir plutoſt que de voir cette abomination.

Chr.Al.p.686. | Epi 73.c.26.p. 874 b. | Chr.Al.p 686. 688.

[S. Gregoire marque en general ces profanations des egliſes, » lorſqu'il dit des payens aprés la mort de Julien;] » Ils ne regarderont plus nos maiſons ſacrées avec un œil de malignité [& de » fureur pour les détruire.] ils ne ſouilleront plus avec un ſang deteſtable des autels dediez à un ſacrifice parfaitemeet pur, & où » l'on ne repand point de ſang. » Ils ne deshonoreront plus nos ſanctuaires par des autels ſacrileges: Ils ne pilleront plus & ne » profaneront plus par une impieté mélée d'avarice des richeſſes » conſacrées à Dieu. Ils ne feront plus d'outrage à la vieilleſſe ve- στιμότητος » nerable des Preſtres, à la ſainteté des Diacres, à la pudeur des » vierges ſaintes.

Naz.or.4.p.126. a.b. | b.

Mais qui ignore, dit le meſme Saint, ou qui pourroit raconter ſans larmes le crime de ceux d'Heliople, ville de la Phenicie au pié du mont Liban? Comme ou y adoroit la deeſſe de l'impudicité, les femmes & les filles y en faiſſoient une profeſſion toute publique. Le crime eſtoit dans cette ville un acte de religion autoriſé par les loix & par une coutume immemoriale. Conſtantin avoit fait ce qu'il avoit pu pour en convertir les habitans, & V.Conſtantin § 55.

or 3 p.87.b | Thdrt p.641.c. | Euſ.v.Conſ.l.3. c.58.p 514.c. | Soz l.5.c 10 p. 608.d. | a Euſ.p 514.d. | b Soz p.608.d.

il avoit fait abatre pour cela le celebre temple de Venus. [Ce-
Thdrt.l 4.c.29. p.692.d. pendant ſes ſoins furent aſſez inutiles.] 'Car du temps de Valens ils eſtoient encore tous attachez à l'idolatrie, & perſonne dans cette ville ne pouvoit ſeulement ſouffrir d'entendre parler de JESUS CHRIST.

[Il ne faut pas trop s'étonner que des idolatres vendus au pe-
Naz.p.87.c. ché comme eſtoient ceux-ci,] 'aient fait ſous Julien des inhuma-
Soz.p.608.b. nitez capables de faire horreur meſme à des athées. 'Et neanmoins un hiſtorien dit qu'elles luy auroient paru incroyables, ſi elles n'eſtoient atteſtées par des perſonnes de ce temps là; [& d'une autorité auſſi grande qu'eſt celle de Saint Gregoire de Na-
d. zianze.] 'Ces miſerables donc ſoit pour ſe venger de ce que Conſtantin avoit aboli leurs loix infames, [ſoit par d'autres raiſons
c|Naz.p.87 c.d. encore plus criminelles,] 'ſe ſaiſirent de quelques vierges Chrétiennes, ſi chaſtes qu'à peine un homme les avoit-il jamais vuës. Cependant au lieu de reſpecter leur pureté, ils les expoſerent toutes nuës aux yeux de tout le monde; & aprés les avoir raſées ils les fendirent en deux: & quelques uns meſme voulurent aſſouvir leur cruauté en mangeant de leurs entrailles. Sozomene ajoute qu'on en fit manger le reſte aux pourceaux avec de l'orge, [comme on avoit fait à Gaza & à Aſcalon: mais j'ay peur que cela ne vienne de ce qu'il n'a pas bien entendu S. Gregoire.]

Thdrt.l.3.c.3 p. 641.c d|Suid.t. p 1554.c.d. 'Ils traiterent avec la meſme barbarie le ſaint Diacre Cyrille, miniſtre de l'Egliſe d'Heliople, qui animé du zele de Dieu, avoit brulé quantité de leurs idoles ſous Conſtantin. Ils s'en reſſouvinrent en ce temps-ci, & ne ſe contentant pas de luy oſter la vie, ils luy ouvirent le ventre pour ſe nourrir de ſon foie. La juſtice divine ne manqua pas de voir & de chaſtier une inhuma-
Suid.t.p.1554.d nité ſi barbare. 'Car tous ceux qui y prirent part perdirent les dents qui leur tomberent tout à la fois, perdirent la langue qui leur pourrit dans la bouche juſqu'à s'en aller par morceaux, & perdirent encore les jeux; publiant par tant de diſgraces la grandeur de la religion qu'ils avoient ſi outrageuſement perſecutée.
Chr.Al.p.626| Thphn.p.40 c. d. 'Quelques uns le diſent particulierement de celui qui ouvrit le ventre du Saint pour en tirer le foie & le manger. On ajoute qu'il ſouffrit long-temps de violentes douleurs aux yeux, avant que de demeurer aveugle, & qu'il finit enfin miſerablement ſa vie parmi de cruels tourmens qu'il ſentoit dans tout le corps.
Men.p.259| Boll.29.mars p. 776. § 16.17. 'L'Egliſe greque honore Saint Cyrille le 29 de mars; en quoy elle eſt ſuivie par le martyrologe Romain.

[L'Egliſe de Samoſates dans la Syrie Euphrateſienne, eprouva

362. auſſi l'inhumanité de Julien ou de ſes miniſtres en la perſonne du grand Saint Euſebe ſon Eveſque,] 'ſi c'eſt de luy que parle Saint Gregoire de Nazianze en un endroit que nous mettrons ſur Saint Theodore d'Antioche, "auquel d'autres le raportent. Naz.or.4.p.133. b.c|n.p 481.d| 482.d|498.b.

V. la note 25.

ARTICLE XIX.

Cruautez commiſes contre Marc Eveſque d'Arethuſe.

'IL faudroit avoir, dit Theodoret, toute la ſublimité & toute la force des plus celebres poëtes tragiques, pour pouvoir repreſenter la fureur des habitans d'Arethuſe [petite ville de Syrie.] Ils avoient eſté juſques alors inconnus. Mais ils ſe rendirent celebres dans toute la terre par les cruautez qu'ils exercerent contre Marc leur Eveſque. 'Il y avoit long-temps qu'ils haïſſoient ce Prelat, dautant qu'il avoit converti beaucoup de payens, ou au moins les avoit perſuadez ou forcez de prendre le nom de Chrétiens; & que ſous le regne de Conſtance uſant de la permiſſion que les loix donnoient alors aux Chrétiens, il avoit demoli un temple des idoles, extremement riche, pour lequel ils avoient beaucoup de veneration; '& au lieu de ce temple il avoit baſti une egliſe. Thdrt.l.3.c.3.p. 642.a|Naz.or.3. p.87.c|88.a. Naz.p.88.b| Soz.l.5.c.10.p. 609.a. Thdrt.p.642.a.

'Auſſi-toſt donc qu'ils eurent appris l'inclination de Julien pour les idolatres, 'leur fureur ſe deborda avec d'autant plus de violence, qu'ils l'avoient tenuë plus reſſerrée, [& qu'ils ſe trouvoient tout à fait appuyez par Julien contre cet Eveſque.] 'Car Julien l'avoit condanné à faire rebaſtir le temple qu'il avoit demoli, ou à en payer le prix. Marc jugeant qu'il ne luy eſtoit ni permis ni poſſible d'obeïr à cet arreſt, '& voyant combien le peuple eſtoit animé contre luy, crut eſtre obligé de ſe retirer, pour obeïr à l'Evangile qui nous le commande, & eviter, autant qu'il luy eſtoit poſſible, de contribuer au crime de ceux qui le pourſuivoient. 'Mais quand il eut appris que beaucoup de perſonnes eſtoient arreſtées & miſes en juſtice à cauſe de luy, 'en danger d'eprouver toute la rigueur des geſnes & des tortures; '& que d'autres eſtoient en peril de perdre la foy par la violence de la perſecution; il ne put ſouffrir d'expoſer ſes brebis pour ſe mettre en ſureté, & prit un deſſein auſſi ſage que genereux. Il revint du lieu où il s'eſtoit retiré: il ſe preſenta au peuple, & ſe livra à tous les tourmens que ſa cruauté luy voudroit faire endurer. Naz.p.86.c. d. Soz p.609.b. Naz.p.88.d.

'Une action ſi heroïque au lieu de flechir les payens, les anima or.3.p.89.a|Soz. p 609.b.

davantage, parcequ'ils la prirent pour une marque de mepris qu'il faiſoit d'eux. 362.

Naz or. 3. p. 89. Thdrt. l. 3. c. 3. p. 642. Soz. p. 609.

On ſe mit donc à trainer par le milieu de la ville un homme venerable par ſon âge, par ſa dignité, & encore plus, dit S. Gregoire, par ſa ſage conduite qui le faiſoit reſpecter de tout le monde, hormis de ces furieux. Tout prit part à cette action indigne, hommes, femmes, enfans, les magiſtrats meſmes, & les perſonnes les plus qualifiées: tant un faux zele de religion fait perdre tout ſentiment d'honneur & d'humanité! On le traine ainſi dans toutes les ruës, [tantoſt par les piez,] & tantoſt par les cheveux. On le jette dans les cloaques. En un mot, on ne laiſſe aucun de ſes membres à qui on ne faſſe ſouffrir des tourmens auſſi ignominieux que cruels. Les enfans ſe le jettoient les uns aux autres, & le recevoient ſur les pointes de leurs ſtylets, ſe faiſant un divertiſſement de leur cruauté. On luy ſerroit les cuiſſes [avec des cordes qui entroient] juſques aux os. On cherchoit les fils les plus forts & les plus deliez pour luy couper les oreilles. On l'eleva en haut envelopé dans un "filet, & tout couvert de miel & "de ſaumure, expoſé à tous les aiguillons des mouches à miel & des gueſpes. Et l'on choiſit pour cela l'heure de la plus grande ardeur du ſoleil, afin que ſa chair fuſt plus ſenſible, & les piquures de ces animaux plus violentes. On tient qu'en cet état ce genereux vieillard auſſi ferme dans le combat que s'il euſt eſté dans l'âge le plus vigoureux, dit qu'il eſtoit bien aiſe de ſe voir ainſi audeſſus d'eux, & elevé vers le ciel, pendant qu'eux rampoient ſur la terre, parole qui devint celebre. Et rien ne marquoit mieux la conſtance de ſon ame, qui bien loin de s'abatre, eſtoit ſi fort audeſſus de ſes douleurs & de ceux qui les luy faiſoient ſouffrir, qu'elle ſembloit s'en divertir, & ne perdre pas meſme ſa gayeté.

σαγήνη. γάρφ.

Naz. p. 90. a.

'Ce qui eſt admirable, c'eſt qu'il pouvoit ſe delivrer de ces tourmens pour une piece d'or. Car tant qu'on l'avoit voulu obliger à payer le temple, qu'on faiſoit monter à une ſomme exceſſive, 'on pouvoit croire qu'il le refuſoit parceque cela luy eſtoit impoſſible. Mais ſa conſtance l'emportant ſur leur cruauté, ils diminuoient toujours peu à peu la ſomme qu'ils luy demandoient, & la reduiſirent enfin à ſi peu de choſe, qu'il luy euſt eſté aiſé de la payer. Il ne manquoit pas meſme de perſonnes qui "touchées de compaſſion pour ſes maux, & d'admiration pour ſon courage invincible, luy en offroient beaucoup davantage. Cependant ſi les perſecuteurs s'opinatroient à tirer de luy quelque choſe, ſi peu que ce fuſt, pour ſe pouvoir vanter de l'avoir vaincu, il n'eut pas

b.

διὰ τὸν ἀνίκητον.

pas moins de fermeté à ne vouloir jamais rien donner, 'montrant ainſi qu'il ne ſouffroit pas pour de l'argent, mais pour ne pas violer les regles de la religion, 'qui défendent non ſeulement à un Eveſque, mais meſme à tout Chrétien, [de contribuer en quoy que ce ſoit à l'idolatrie, comme Saint Ambroiſe l'a ſoutenu ſi hautement contre Theodoſe, & l'a prouvé meſme par ce qui eſt dit des Juifs dans les Macabées. Il eſt ſeulement à craindre que comme le peuple ſe faiſoit un point d'honneur de le vaincre, il ne s'en fiſt auſſi un de vaincre le peuple, plutoſt par une obſtination de philoſophe, que par un courage de Martyr. Quoy qu'il en ſoit,] les payens furent vaincus par ſa conſtance, & de ſes perſecuteurs ils devinrent ſes admirateurs. Ils le laiſſerent libres; & [dans la ſuite] ils devinrent meſme ſes diſciples & ſes brebis, ayant embraſſé la religion Chrétienne qu'il leur enſeignoit.

a.c.

Soz. l.5.c.10.p. 609.b.

Thdrt l.3 c.3. p.642 d.

[Tant de cruautez exercées en divers endroits par l'ordre ou avec le conſentement de Julien, dementoient bien cette fauſſe douceur dont il faiſoit profeſſion.] Mais les ſouffrances de Marc d'Arethuſe luy eſtoient encore plus honteuſes que toutes les autres, parceque ce vieillard meſme avoit eſté un de ceux qui luy avoient ſauvé la vie, en l'enlevant ſecrettement, dans le malheur qui fit perir preſque toute ſa maiſon [aprés la mort de Conſtantin]

Naz p.90.c.d.

Apoſtat. 'On tient que le Prefet du Pretoire qui eſtoit payen, 'mais homme d'honneur, eut autant d'admiration pour ſon courage, que d'horreur pour la maniere dont il ſceut qu'on l'avoit traité; » de ſorte qu'il dit librement à Julien meſme: Ne rougiſſons nous » point, mon Prince, de nous voir tellement audeſſous des Chré» tiens, quels qu'ils ſoient, que nous n'ayons pas ſeulement pu ſur» monter un vieillard, par tous les tourmens que nous luy avons » fait ſouffrir? Ce ne ſeroit pas une grande gloire de l'avoir vaincu, » mais quelle honte eſt-ce d'en avoir eſté vaincus? On ſe moque » de nous; & plus nous maltraitons les Chrétiens, plus on les » eſtime. Il vouloit ainſi le faire rougir de ce dont il rougiſſoit luy meſme, pendant que Julien en faiſoit ſa vanité, [& l'empeſcher de s'obſtiner à pretendre vaincre les Chrétiens par la violence] S. Gregoire dit que ce Prefet payen de religion, n'eſtoit point du-tout payen d'eſprit & de mœurs, mais qu'il egaloit ceux qui ont eſté les plus eſtimez dans l'antiquité. 'Auſſi nous apprenons de l'hiſtoire que c'eſtoit Saluſte [Second, fort loué par Ammien,] & qui témoigna encore en d'autres rencontres quelque humanité pour les Chrétiens: 'de ſorte que les payens moins moderez ſe plaignoient qu'il n'eſtoit pas auſſi emporté qu'ils euſſent voulu;

d[91.a] Soz. l.5.c. 9.p.609.610.

Ruf. l.10.c.36.p. 176.1.

Eun.c.5.p.85.86

& ne laiſsent pas de reconnoiſtre qu'il faiſoit honneur aux grandes dignitez qu'il poſsedoit. Sa reputation eſtoit encore fort grande prés d'un ſiecle aprés.

Soz.p.609.d.

[Voilà ce que Saint Gregoire de Nazianze, Theodoret, & Sozoment, nous apprennent de la generoſité de Marc d'Arethuſe. Le fait eſt trop appuyé pour en douter. Mais ce n'eſt pas une petite difficulté de ſavoir ſi cette generoſité eſtoit une vertu toute humaine comme celle des Regules, des Scevoles, & des autres heros du paganiſme, qui n'eſtoit proprement qu'un effet de leur orgueil, & plutoſt une dureté qu'un vray courage; [ou ſi c'eſtoit une vertu Chrétienne, un don de la grace du Sauveur, & une operation de la charité qui fait les Saints. Car le fondement de la vraie vertu eſt la vraie foy, ſans laquelle il eſt impoſſible de plaire à Dieu; comme il eſt impoſſible auſſi que la vraie vertu ne luy plaiſe pas. Et l'hiſtoire nous repreſente partout ce Prelat comme engagé dans la croyance, dans la faction, dans les intrigues des Ariens.]

Note 16.

Aug.

ARTICLE XX.

Julien maltraite Ceſarée en Cappadoce pour avoir abatu un temple: Martyre de S. Eupſyque.

[NOus ne diſons rien ici des cruautez que Julien exerça en perſonne dans la Syrie, parceque nous en parlerons amplement dans la ſuite. Ainſi nous allons paſſer à ce qui arriva dans la Cappadoce,] dont nous trouvons que Candidien a eſté gouverneur ſous Julien; & Saint Gregoire de Nazianze le loüe d'agir avec beaucoup de douceur, malgré la perſecution que les autres exerçoient. [Il ne marque point s'il eſtoit gouverneur en 362, ou ſeulement en 363, & il vaut mieux croire le dernier puiſqu'on voit que la Cappadoce fut auſſi maltraitée que les autres ſous Julien.

Naz.ep.194 p. 893.a.

S Baſile y paroiſſoit déja beaucoup, & il s'eſtoit attiré par ſa generoſité la haine de ce perſecuteur, mais il n'eſtoit pas le ſeul. Le haine de Julien s'étendoit auſſi ſur tous ſes concitoyens, c'eſt à dire ſur tous les habitans de Ceſarée.] Il effaça cette ville celebre & metropole de toute la Cappadoce, du catalogue des villes, & luy oſta meſme le nom de Ceſarée qu'elle portoit depuis le temps de Claude, [pour luy rendre apparemment] ſon ancien nom de Mazaca. Il obligea les egliſes de la ville & de tout ſon

Soz.l.5.c.4.p. 598.b.c.

d.

territoire, & de donner une declaration des terres & de l'argent qui leur appartenoit, ayant meſme employé les geſnes & les tortures pour en avoir la connoiſſance: & auſſitoſt il leur fit encore payer une taxe de 300 livres d'or pour le fiſc. Il fit enroler tous les Eccleſiaſtiques comme ſoldats & archers de la police, qui eſtoit une milice de grande depenſe, & honteuſe parmi les Romains; '& p.599.a.
1. 'mit à la taille tous les Chrétiens [de la ville,] avec leurs femmes & leurs enfans, comme s'ils euſſent eſté des payſans.

'La cauſe de cette haine implacable, eſtoit que toute la ville p.598.c.
eſtoit Chrétienne, 'hormis un fort petit nombre de payens, [a] & d.
tres zelée pour la foy. [b] De trois temples qu'il y avoit eu dans a Naz. or. 3. p. 91. c | 308. c.
cette ville, les Chrétiens avoient abatu dés auparavant ceux de b Soz. p 598. c.
Jupiter & d'Apollon. Mais Julien eſtant venu à l'Empire, ils abatirent le ſeul qui reſtaſt, qui eſtoit celui de la Fortune. Julien qui les avoit toujours haïs à cauſe de la ruine des deux premiers, s'irrita encore bien davantage par cette derniere injure 'qu'ils Naz. p 91. d | 309 d.
avoient faite à ſa Fortune infortunée, dans le temps qu'elle attendoit de luy ſa plus heureuſe fortune. 'Ainſi il ne faut pas p 91. d.
s'étonner s'il s'en vengea autant qu'il put: On doit donner quelque choſe à l'injuſtice dominante, dit un Saint pour ſe moquer de ſa colere.

'Il blaſma fort le peu de payens qui reſtoient dans la ville, de Soz. p. 598. d.
n'avoir pas défendu leur deeſſe, & de ne s'eſtre pas expoſez avec joie pour leur Fortune, quand meſme il y auroit eu quelque choſe à craindre. 'Mais il jura qu'il ne ceſſeroit point d'eſtre en colere p. 599. a.
contre la ville, de luy faire tout le mal qu'il pourroit, & de ne pas laiſſer la vie meſme aux Galiléens, s'ils ne ſe haſtoient de faire rebaſtir ſes temples, & il euſt peuteſtre executé ces menaces, s'il ne fuſt pas mort dans le voyage de Perſe.

[Il traita le reſte du peuple comme nous avons dit.] 'Mais pour c. 11. p. 611. b.
ceux qui avoient eu part à la demolition du temple de ſa Fortune, les uns furent executez à mort, & les autres bannis du pays.

'On croit que ce fut à cette occaſion que S. Eupſyque ſouffrit b.
le martyre. Il eſtoit d'une des meilleures maiſons de la ville; & ce qui rendit encore plus conſiderable le courage avec lequel il voulut mourir pour JESUS CHRIST, c'eſt qu'il n'eſtoit marié que depuis fort peu de temps. [C'eſt tout ce que les auteurs nous apprennent de ſa vie & de ſa mort.]

'Le menologe de Baſile le fait auteur de la deſtruction du Boll. 1. Apr. g. p.
tempe de la Fortune. Car le zele de Dieu dont il eſtoit rempli, 4. d.

1. ἀπογράφασθαι ἢ φόρους τέλεσι προστάξει,

luy ayant fait concevoir une ſainte indignation de voir les payens 362.
courir à ce temple pour y offrir des ſacrifices au demon; il prit avec luy quelques Chrétiens, s'en alla briſer toutes les idoles qui y eſtoient, & renverſa le temple meſme juſqu'aux fondemens: ce qui ayant eſté ſceu, il fut arreſté, ſouffrit divers tourmens plutoſt que de renoncer à J. C, & eut enfin la teſte tranchée par ordre de Julien.

[Son action n'eſt point ſans doute dans l'ordre commun. Car les loix que Conſtantin & Conſtance avoient faites pour la demolition des temples, avoient eſté revoquées par Julien; & ainſi ne donnoient plus de droit de faire ce qui ne ſe doit point faire contre la diſpoſition des loix. Mais ce n'eſt pas à nous à juger des mouvemens extraordinaires de l'Eſprit de Dieu, auſquels il faut ſans doute raporter cette action de S. Eupſyque, puiſqu'il receut la grace de ſouffrir la mort pour J. C, & qu'il a eſté reconnu de
9. apr. p. 823. &c. l'Egliſe pour un ſaint Martyr.] 'On peut voir encore diverſes choſes de luy dans les eloges que luy donnent les Grecs le jour
15. de ſa feſte, & qu'on pretend avoir eſté compoſez au IX. ſiecle par Saint Joſeph frere de S. Theodore Studite. [Mais il s'y rencontre quelques circonſtances aſſez difficiles à croire, & qu'un auteur du IX. ſiecle n'eſt pas capable d'autoriſer.

Baſ. ep. 256 p. 254. d. Saint Baſile qui parle aſſez ſouvent de S. Eupſyque, & qui l'appelle le tres heureux Martyr, [le met ordinairement ſeul.]
ep. 291. p. 280. c. 'Il luy donne quelquefois pour compagnons, Saint Damas, & d'autres qu'il ne nomme point, & les qualifie les plus illuſtres d'entre les Martyrs. [C'eſtoient aſſez problablement les autres qui avoient eſté executez à cauſe de la demolition du temple de la Fortune.] La ville de Ceſarée & tout le pays d'alentour faiſoit tous les ans la feſte de ces Martyrs, qui avoient trouvé leur
ep. 256. p. 254. d. perfection dans leur genereuſe patience. 'S. Baſile y invitoit les plus illuſtres des Prelats, tantoſt S. Euſebe Eveſque de Samoſates
ep 394. p. 404. 'tantoſt Saint Amphiloque, [a] tantoſt tous les Eveſques du Pont.
a ep. 291. p. 280. b Naz ep. 26. p. 789. c. d. [b] S. Gregoire parle auſſi d'un ſermon de S. Baſile à la feſte de S. Eupſyque Martyr.

Baſ. ep. 256. p. 254. d. 'S. Baſile met cette feſte le 7e ou le 5 de ſeptembre. [Il eſt aiſé
ep. 394. p. 404. c. d'inferer de là que c'eſtoit le jour de ſon martyre, qu'il faut par conſequent mettre en l'an 362; n'y ayant pas d'autre mois que
Men. p. 72-78. ſeptembre ſous le regne de Julien. 'Les Grecs honorent aujourd'hui le 9 d'avril S. Eupſyque martyrizé ſous Julien, & ils en font
Boll. p. 824. §. 9. ce jour là leur grand office. 'Quelques nouveaux Latins le mar-
Men. p. 109. quent le meſme jour. 'Les Grecs font encore le 7 de ſeptembre

L'an de J.C. 362. d'un S. Eupſyque Martyr à Ceſarée en Cappadoce, [*qui peut bien eſtre le meſme,] quoiqu'ils le mettent ſous Adrien.

* Note 17.

ARTICLE XXI.

Des Martyrs de Mere, & de quelques autres de l'Aſie Mineure.

'ON dit qu'un Chrétien nommé Buſiris ſe ſignala à Ancyre en Galacie, par la generoſité avec laquelle il fit profeſſion de la foy. Le Gouverneur le fit arreſter, *ſur quelque inſulte qu'on diſoit qu'il avoit faite aux payens; & luy voulant faire donner la queſtion, il commanda qu'on l'étendiſt ſur le chevalet. Alors Buſiris levant ſes mains ſur ſa teſte, & decouvrant ainſi ſes coſtez, luy dit qu'il pouvoit epargner à ſes officiers la peine de l'étendre ſur le chevalet, parcequ'il ſe tiendroit bien luy meſme en état de ſouffrir les tourmens autant qu'il voudroit. 'Le juge fut ſurpris de la promeſſe, & plus encore de l'execution. Car Buſiris tint toujours ſes mains levées & ſes coſtez decouverts tout autant qu'il plut au juge de le faire dechirer avec des ongles de fer, ſans témoigner que les tourmens luy fiſſent aucune peine. Il fut enſuite mené en priſon & delivré peu de temps aprés ſur la nouvelle de la mort de Julien, [ce qui peut porter à ne mettre ſa confeſſion qu'en 363.] Il vécut juſques au regne de Theodoſe, '& Dieu luy fit enfin la grace d'abandonner la ſecte des Encratites dont il faiſoit profeſſion ſous Julien, pour entrer dans l'unité de l'Egliſe Catholique. 'Ainſi c'eſt avec quelque raiſon que quelques nouveaux martyrologes le mettent au nombre des ſaints Confeſſeurs le 21 de janvier.

Soz. l. 5. c. 11. p. 610 c, d.

* εἰς τοὺς ἀέρας.

p. 611 a.

Boll. 21. jan. p. 364.

[La gloire que Baſile acquit dans la meſme ville d'Ancyre dont il eſtoit Preſtre, eſt encore plus pure & plus eclatante: mais nous le reſervons pour la ſuite des voyages de Julien, auſſibien que quelques autres Saints qui appartiennent encore à la ville d'Ancyre.]

'Les Grecs font le dixieme de juin memoire de S. Timothée Eveſque de Pruſe en Bithynie, qu'ils diſent avoir eſté celebre *par ſes miracles, & avoir eu la teſte tranchée ſous Julien. Il y avoit à Conſtantinople une egliſe de ſon nom dans un hoſpital.

Men. p. 71.

* &c.

'A Mere ville de la Phrygie Salutaire, nommée autrement Comople, il y avoit un vieux temple plein d'ordures, qu'Amaque gouverneur de la province fit ouvrir [ſelon les ordres de Julien,] pour le faire nettoyer, avec les idoles qui y eſtoient encore, [& y

Soc. l. 3. c. 15 p. 186. 187 | Soz. l. 5. c. 11. p. 610. b. c. | n. p. 131. 1. b | Suid. p. 196. b. c.

offrir des ſacrifices.] Cela fut extremement ſenſible aux Chrétiens, ſurtout à Macedone, Theodule, & Tatien, qui avoient un etreme zele pour la vertu, & pour l'honneur de J. C. Ces trois Chrétiens entrerent donc la nuit dans le temple, & en briſerent les idoles, ce qui mit Amaque dans une extreme colere, & il fit prendre diverſes perſonnes pour les punir comme coupables de cette action. Les trois Saints qui en eurent la nouvelle, vinrent auſſitoſt ſe decouvrir, preſts à mourir pour la verité, mais non pas à en voir d'autres mourir pour eux. Le Gouverneur leur offrit le pardon s'ils vouloient ſacrifier : mais ils le refuſerent genereuſement: de ſorte qu'Amaque leur fit ſouffrir divers tormens, & enfin les fit étendre ſur des grils ſous leſquels on alluma du feu. En cet état, les Saints firent paroiſtre la grandeur de leur courage, par ces paroles qu'ils dirent au juge, [toutes ſemblables à celles de S. Laurent:] Si tu as envie de manger de la chair roſtie, « tourne nous de l'autre coſté, depeur que noſtre chair à demi « grillée ne te degouſte. C'eſt ainſi qu'ils conſommerent leur vie « [& leur holocauſte.] Les Grecs font memoire de ces Saints le 12 de ſeptembre; [ce que le martyrologe Romain a ſuivi.]

Men. p. 175.

ARTICLE XXII.

Des Martyrs que fit Julien depuis Conſtantinople juſqu'à Ancyre : Confeſſion de S. Baſile d'Ancyre

[NOus avons ramaſſé juſques ici les differens evenemens de la perſecution de Julien, qu'il eſtoit difficile de reduire dans l'ordre du temps ; quoiqu'on doive preſumer qu'ils ſe raportent preſque tous à l'an 362, puiſque Julien n'a regné qu'un mois en 361, & n'en a pas regné ſix en 363. Nous allons maintenant nous attacher à l'ordre du temps, en ſuivant Julien depuis Conſtantinople juſqu'à Antioche, & meſme juſques en Perſe, où il finit ſa perſecution avec ſa vie.] Les nouveaux Grecs diſent qu'il fit mourir beaucoup de Chrétiens à Conſtantinople comme coupables de divers crimes, & les fit jetter dans une fournaiſe qu'on appelloit le bœuf, parcequ'elle avoit quelque raport à la figure de cet animal. [Nous n'en trouvons rien dans le anciens.]

Codi. ori. C. p. 25 d|95.

Amm. l. 22. p. 219. b.

a Sur. 17. jun. p. 145. &c|Men p. 129.

'Il partit de Conſtantinople ſur la fin du mois de may, & paſſa à Calcedoine, où l'on pretend que, [ſoit en cette occaſion, ſoit en quelque autre precedente,] il condanna à la mort trois Chrétiens de Perſe, nommez Manuel, Sabel, & Iſmael, qui eſtoient freres.

362. Mais on dit qu'ils furent decapitez 'ou brulez dans la Thrace auprés de Conſtantinople, où leurs corps furent auſſi enterrez, Cod.or.C p. 12.c[61.a.

Note 18. & où Theodoſe I leur fit enſuite baſtir une egliſe. ["C'eſt tout ce que nous croyons ſe pouvoir recevoir entre beaucoup d'autres choſes que les nouveaux Grecs en diſent.] 'Il en font une partie de leur grand office le 17 de juin, [auquel Baronius les a mis dans le martyrologe Romain.] Men.p.124.

'Julien interrompit un peu ſa marche vers Antioche, pour aller voir à Peſſinonte le temple de ſa Cibele. [L'honneur qu'il rendoit à cette pretenduë mere des dieux, le rendant ſenſible à ſes injures;] 'comme il eut appris qu'un Chrétien luy avoit fait affront, & avoit renverſé ſon autel, il voulut le juger luy meſme. Ce Chrétien. fut amené devant luy comme un criminel, mais il entra comme un victorieux. Il ſe moqua de ſa pourpre & de tous ſes beaux diſcours, comme d'une badinerie & d'un jeu d'enfant; & ſortit enſuite [pour aller ſans doute à la mort] avec un viſage Amm.p.219.c] Lib.or.10.p 247 b. Naz.or.4.p.133. a.b.

Note 19. plus libre & plus gay que s'il fuſt venu d'un grand feſtin. ["Ce pouvoit bien eſtre un Chrétien de la ville meſme de Peſſinonte;] '& il paroiſt aſſez que Julien n'eſtoit point dutout ſatisfait de la devotion des habitans de cette ville pour ſa deeſſe. Juli.ep 49.p. 206.

'De Peſſinonte Julien vint à Ancyre metropole de la Galacie, [a]où les preſtre du demon vinrent au devant de luy avec l'idole de Proſerpine; & ils furent auſſitoſt recompenſez par l'argent que Julien leur diſtribua. Amm.l.22.p. 220.2. [a] Boll.22.mars, g.p.16.e.

'Dés le lendemain on luy parla d'un ſaint Preſtre de J.C. nommé c.

Note 20. Baſile, "qui eſtoit alors dans les priſons. 'C'eſtoit un Preſtre de l'Egliſe meſme d'Ancyre, [b] qui ne s'eſtoit jamais ſoüillé par les ſacrifices des demons, [ayant toujours eſté elevé dans la pieté & dans le Chriſtianiſme,] 'qui menoit une vie ſainte & irreprochable devant Dieu, & qui ayant eu des Saints "pour maiſtres, eſtoit tres pur & tres exact dans ſa foy. 'Il n'avoit pas moins de zele que de lumiere, & il s'eſtoit toujours oppoſé aux Ariens durant le regne de Conſtance. 'Dans le temps que la perſecution de ce prince "eprouvoit & cribloit, ſelon l'expreſſion de l'Evangile, tous les Chrétiens, il avoit conſervé dans une pureté toute entiere la tradition des Peres, & avoit toujours confeſſé genereuſement la verité. Il l'avoit ſoutenuë avec beaucoup de conſtance & de force dans la Paleſtine, & devant 230 Eveſques [c'eſt à dire apparemment dans le Concile de Jeruſalem en 335.] Sa generoſité le fit connoiſtre à la Cour de Conſtance; [quoiqu'une Cour Arienne ne fuſt pas digne de connoiſtre & d'eſtimer ſon merite. Soz.l.5.c.11.p. 611.b. [b] Boll.p.16. § 7. p.15. § 2. Soz.p.611.b.c. Boll.p.15. § 2.

σπάραγμος.

Auſſi on avertiſſoit tous les Gouverneurs de la Galacie de prendre garde à luy comme à un ſeditieux; & ils l'obligeoient tous de leur venir rendre raiſon de ſa conduite: mais pluſieurs aprés l'avoir entendu eſtoient perſuadez qu'il avoit raiſon. 2 Le Concile qu'Eudoxe & les autres Ariens tinrent à Conſtantinople, [l'an 360,] luy défendit de tenir aucune aſſemblé eccleſiaſtique. 362.

2|Soz.p.611.c.

Soz.p.611.c| Boll p.15.§1.2. 'Lorſque Julien fut devenu maiſtre de l'Empire, Baſile alloit tous les jours par toute la ville, où il exhortoit publiquement les Chrétiens à conſerver le precieux threſor de leur foy, & à mepriſer toutes les promeſſes de Julien, qui ne pouvoit leur donner que des giens fragiles & de tres peu de durée, & qui les leur feroit Boll.p.15.§1.4. acheter par la perte de leur ame, & par des maux eternels. Il les aſſuroit meſme que cette tempeſte paſſeroit bientoſt, & qu'on Soz.p.611.c. en verroit la fin dans peu de temps. Son zele commença à le rendre d. ſuſpect & odieux aux payens: & luy [au lieu de craindre leur haine,] les voyant un jour qu'ils ſacrifioient, il jetta un profond d|Boll.p.15.§3. ſoupir, & pria Dieu de confondre ces ennemis de la verité, ſans &c. ſouffrir que ſes ſerviteurs tombaſſent dans un piege ſi funeſte.

Boll.p.15.§4. 'Les payens l'entendirent, & entrerent en fureur contre luy. L'un d'eux nommé Macaire luy vint demander qui il eſtoit, pour renverſer toute ce que l'Empereur avoit ordonné en faveur du culte des dieux: & le Saint luy répondit ſans s'étonner; Ce n'eſt pas « moy, mais c'eſt le Dieu du ciel qui renverſera toute voſtre fauſſe « religion. «

15|Soz.p.611.d. Boll.p.15.§5. 'Sur cela les payens ſe ſaiſirent de luy, & le preſenterent au Gouverneur Saturnin, 'comme un homme qui renverſoit toute la ville, qui abuſoit bien du monde, qui avoit voulu abatre les autels, & qui parloit injurieuſement contre l'Empereur. Saturnin luy reprocha que ce n'eſtoit pas là la conduite d'un Chrétien; ſurquoi Baſile luy répondit qu'il avoit raiſon de vouloir qu'un Chrétien paruſt Chrétien dans toute ſa conduite, & à la vuë de tout le monde Mais au lieu de faire des excuſes de ce qu'il avoit dit, il ſoutint que Dieu pouvoit en un moment renverſer toutes §6. leurs loix, & faire finir leur injuſtice. 'Saturnin luy demanda ce qu'il avoit à dire contre leur religion; & S. Baſile le ſatisfit par la fureur des Baccantes, [dont le ſacrifice qui l'avoit fait gemir, eſtoit apparemment un exemple.] Saturnin n'ayant rien à répondre, luy dit qu'il falloit laiſſer les badineries, & obeïr à l'Empereur: Oui, luy répondit le Saint, il faut obeïr à l'Empereur, « mais à celui qui eſt dans le ciel, & entre les mains duquel celui « qui eſt ſur la terre, & qui eſt homme [comme nous,] va tomber « dans un moment. [Saturnin «

[Saturnin s'imagina que la majesté du Prince estoit blessée par ce discours.]Il crut ne le devoir pas souffrir, fit suspendre le Saint § 7. sur le chevalet, & ordonna de luy dechirer les costez. Le Saint en cet état remercia Dieu de ce qu'il le faisoit entrer par ces souffrances dans le chemin de la vie ; & comme Saturnin luy demanda si l'Empereur ne savoit pas bien chastier ceux qui luy desobeïssoient, & s'il ne vouloit pas enfin se soumettre ; il luy » répondit en un mot: Ma confiance est au veritable Roy, & rien » ne me sauroit faire changer. Quand les Boureaux furent las de le &c. tourmenter, "on le dependit, '& on le mena en prison; ou durant § 8. qu'on le conduisoit, un méchant homme nommé Felix voulut se méler de luy conseiller d'obeïr pour eviter les tourmens qu'il » meritoit: sourquoi le Saint luy dit avec fermeté: Allez, miserable, » [avec tous vos beaux conseils :] Vous estes dans les tenebres, » incapable de voir la lumiere, & de voir mesme vos tenebres. Il entra ensuite [avec joie] dans la prison, 'où il ne s'occupa jour & § 9. nuit qu'à chanter & à glorifier Dieu.

ARTICLE XXIII.

Saint Basile d'Ancyre est martyrizé.

'SATURNIN crut devoir informer Julien, qui pouvoit estre encore à Constantinople, de ce qui regardoit Basile. Julien en commit le soin à Elpide qualifié un docteur de perdition, & à &c. Pegase, tous deux apostats "qu'il envoya à Ancyre [pour cette affaire, & peut-estre encore pour quelques autres.] 'Dés qu'ils y § 10. furent arrivez, Pegase vint à la prison voir le Saint, qui le receut &c. avec "les justes reproches que meritoit son apostasie, '& puis se § 11. mit en prieres pour glorifier Dieu, & le prier de conserver son ame contre toute la puissance des hommes & des demons. Pegase &c. sortit de la prison tout en colere, & alla faire ses plaintes "à Saturnin, 'qui pour le satisfaire se fit amener Basile, afin de l'obli- § 12. ger de sacrifier. Basile ayant esté presenté devant le tribunal, » fit le signe de la Croix, & dit seulement ces mots: Faites tout ce » qu'il vous plaira. On jugea bien de là qu'il ne falloit pas esperer de le gagner. On l'étendit [sur le chevalet [avec une extreme vio- 1. » lence; [1] & dans ce tourmenr il repeta encore; Faites tout ce que » vous voudrez. Je ne vous crains point, parceque j'ay J. C. qui » m'assiste. Saturnin n'en pouvant tirer autre chose, luy fit mettre

Boll. 22. mars, g. p. 15. § 9.

1. Les Ménées ajoutent, 22. *mars*, *p.* 192. qu'il fut alors dechiré long-temps, & avec beaucoup de violence.

aux mains & au cou de groſſes chaines pour eſtre gardé en cet état dans la priſon, juſqu'à ce qu'on le puſt preſenter à l'Empereur. 362.

§ 13. Julien arriva, comme nous avons dit, à Ancyre, [1] peu de jours aprés ceci: & dés le lendemain de ſon arrivée, Elpide luy parla de Baſile. Il ſe le fit auſſi-toſt amener, & le Saint entra au palais avec un viſage plein de joie. Julien luy ayant demandé ſon nom, il répondit que ſon premier nom eſtoit celui de Chrétien; & que s'il eſtoit aſſez heureux pour le conſerver ſans tache, il eſperoit recevoir de J. C, au jour de ſon jugement, une immortalité 1.

§ 14. [bienhereuſe.] Julien voulut à ſon ordinaire blaſphemer contre JESUS CHRIST; Surquoi le Saint luy reprocha nettement ſon apoſtaſie, & ſon ingratitude, d'avoir abandonné celui dont les autels luy avoient conſervé la vie dans ſon enfance, dont il avoit ſouvent annoncé les loix [au peuple,] qui luy avoit donné l'Empire, mais qui le luy oſteroit bien-toſt pour le punir, & qui luy feroit finir ſa vie dans une douleur extreme: [& cela ſe verifia au bout d'un an.]

§ 15. Julien avoua qu'il ſe tenoit offenſé de ces reproches, & mit le Saint entre les mains du Comte [2] Fromentin, avec ordre de luy lever tous les jours ſept "morceaux de chair. Le Saint ſouffrit avec courage ce cruel ſupplice, & dit neanmoins au Comte qu'il euſt bien voulu parler à l'Empereur. Le Comte s'imagina qu'il eſtoit preſt de ſacrifier, & l'alla auſſi-toſt dire avec joie à Julien, 2. λέπα.

16. qui ſe fit amener le Saint dans le temple d'Eſculape. Baſile luy demanda d'abord ſi ſes devins ne luy avoient point dit pourquoi il avoit ſouhaité de luy parler. Julien luy répondit qu'il le croyoit aſſez ſage pour avoir reconnu ſon erreur, & s'eſtre reſolu à venir adorer les Dieux. Je n'ay garde, luy repartit Baſile; vos " Dieux ne ſont que des "ſtatuës ſourdes & aveugles: & en meſme " &c. temps il prit un des morceaux de la chair qu'on luy avoit coupée, & la jetta au viſage [3] de Julien, en luy diſant que c'eſtoit là de quoy le nourrir; "mais que pour luy J.C. eſtoit ſa vie. [Cette action 3. &c. eſt aſſurément extraordinaire; mais Dieu qui parle par ſes Martyrs, agit auſſi par eux. Il peut leur inſpirer, auſſi-bien qu'à Saint Eſtienne, de traiter les perſecuteurs comme ils le meritent; & ce n'eſt point à nous à luy demander raiſon de ce qu'il fait.] L'hiſtoire du Saint nous aſſure ſur cela que les Chrétiens eſtime-

1. Le texte porte, *Peu de jours apres, Julien alla en Orient & lorſqu'il fut arrivé à Ancyre &c.*

Boll. 22. mars, g p. 78. d. 2. Les Ménées l'appellent Flaventius. Les actes l'appellent κόμητα κουρατόρων. Quoy qu'en diſe Bollandus, [il faut viſiblement σκουρατόρων, qui eſtoit une compagnie des gardes de l'Empereur,] a ou κουρατόρων ſelon M. du Cange.

a Act. M. p. 654. a.

Men. p. 192. 3. Les Ménées diſent *de Fromentin.*

362. rent beaucoup le courage que le Saint avoit fait paroiſtre dans ſa confeſſion.

[On ne dit point ce que Julien fit alors, ſinon] 'qu'on vit bien § 17.
qu'il eſtoit faſché, & meſme contre Fromentin [qui luy avoit preſenté Baſile.] Fromentin qui s'en apperceut, ſortit couvert de confuſſion, & plein de colere contre le Saint. Il ſe le fit amener
&c. enſuite, & le fit écorcher bien plus "cruellement que Julien n'avoit ordonné: 'de ſorte que tous les aſſiſtans en témoignoient de § 18.
la compaſſion, & verſoient meſme des larmes. 'Le Saint cependant beniſſoit Dieu qui donne de la force aux foibles, & luy § 17
demandoit la grace d'achever ſa courſe. 'On le ramena le ſoir § 18.
dans la priſon; & le lendemain dés le matin Julien partit pour continuer ſon voyage, ſans avoir voulu voir Fromentin. Ce Comte dechargea ſa mauvaiſe humeur ſur Baſile, & ſe le fit amener dés le jour meſme en preſence de tout le monde. L'on vit alors le Saint gueri de tout ce qu'il avoit ſouffert la veille, par un miracle que Dieu a fait [encore en faveur de pluſieurs autres de ſes Martyrs]. Le Comte luy demanda avec fureur s'il ne vouloit pas enfin ſacrifier, à quoy le Saint répondit par le miracle que Dieu avoit fait en le gueriſſant, ajoutant que le Com-
&c. ce n'avoit "qu'à le mander à Julien.

&c. 'Fromentin "luy reprocha avec aigreur l'affront qu'il avoit fait § 19.
à l'Empereur & à luy meſme; & pour l'en punir, diſoit-il, 'il § 20.
or donna qu'on fiſt rougir dans le feu des pointes de fer, & qu'on
1. les luy enfonçaſt dans le dos. [1] Le Saint, couché ſur le ventre durant ce ſupplice, eut recours à la miſericorde de Dieu, luy rendit graces à haute voix de la faveur qu'il luy avoit faite de confeſſer ſon nom, le pria de la luy continuer juſques au bout; & aprés avoir achevé ſa priere, il rendit l'eſprit avec la meſme tranquillité que s'il ſe fuſt endormi. Il conſomma ainſi ſon mar-
2. tyre le 29.e jour [2] de juin, quoique l'Egliſe greque, ſuivie par le 21 mars, p. 380
martyrologe Romain, marque ſa feſte le 22 de mars, peut-eſtre à 6.
cauſe de quelque tranſlation. 'Les Grecs en font ce jour la leur Men. p. 179.
grand office. 'On croit que c'eſt celui que les Syriens & d'autres Boll. p. 380 § 4.
Orientaux honorent le 22 & le 28 de mars. 'Il y avoit à Scythople Anal g. p. 31. b.
ενθάδε μὲν. dans la Paleſtine au V. ſiecle, une egliſe "fort reſpectée de Saint
Baſile Martyr: 'mais on ne voit pas ſi c'eſt de celui-ci, ou de celui Boll. 20. jan. p.
d'Amaſée, [ou de quelque autre martyrizé peut-eſtre dans le pays 308. d.
meſme.]

1. Les Mènées *p.* 192. amplifient ce ſupplice.
2. Bollandus 22. *mars*, *p.* 380. *c.* veut qu'on liſe *de janvier*. [Mais cela ne ſe peut abſolument accorder avec le voyage de Julien.]

ARTICLE XXVI.

De Philorome, du Duc Arteme, & de quelques autres.

[SAINT Baſile ne fut pas le ſeul dont le courage confondit Julien à Ancyre.] Les Grecs, & le martyrologe Romain enſuite, marquent le 7 de novembre S. Melaſippe, & Ste Caſine ſa femme, qui ſouffrirent "beaucoup de tourmens, & furent couronnez du martyre dans la meſme ville en preſence de Julien. Saint Antoine leur fils y fut auſſi tourmenté avec eux, & puis envoyé au Duc Agrippin, qui luy fit encore ſouffrir d'horribles ſupplices, juſqu'à ce qu'enfin il eut, dit-on, la teſte tranchée avec quarante perſonnes que ſes ſouffrances avoient converties. On peut voir leur hiſtoire plus étenduë dans les livres de l'office des Grecs, [à la foy deſquels il s'en faut raporter, n'en ayant pas de meilleurs memoires.] &c.

Men.p.102| Ugh.t.6.p.1126.

Men.10.dec.p. 171.172|Ugh.p. 1156.

'On pretend que Saint Gemelle qui eſtoit de Paphlagonie, commença auſſi ſon martyre à Ancyre lorſque Julien y eſtoit, mais il ne l'acheva qu'en une petite ville nommée Edeſſe où Julien fut enſuite, & où l'on pretend qu'il le fit clouer à une croix. Les Grecs en diſent bien des choſes qu'on peut voir dans leurs livres Ils en font memoire le 10 de decembre.

Bar.362. § 76. Lauſ.c.113 p. 1027.d.e.

'Baronius met en ce temps-ci, lorſque Julien eſtoit en Galacie, la confeſſion du bienheureux Philorome, 'qui ayant parlé à cet apoſtat avec beaucoup de liberté, ce Prince impie luy fit raſer la teſte, & le mit entre les mains de quelques enfans pour eſtre "ſoufleté & maltraité d'eux: Ce qu'il ſouffrit avec tant de generoſité, que meſme il en remercia le tyran. 'Il fut depuis "fort cheri de S. Baſile: & Pallade qui demeura aſſez long-temps avec luy dans la Galacie, 'en raconte de fort belles choſes. Il eſtoit Preſtre. 'Il vivoit encore âgé de 80 ans, lorſque Pallade écrivoit ſon hiſtoire Lauſiaque, [en 420.

p.1028.b.c. p.1027.d. p.1027.1028. p.1028.b.d. V.S.Baſile § 53.

Les femmes meſmes ne purent s'exemter, par la foibleſſe de leur ſexe, de la cruauté de Julien, s'il eſt vray qu'eſtant à Tarſe où il paſſa dans ſon voyage d'Antioche, il y ait fait ſouffrir un cruel martyre à la ſainte vierge Euſtoquie, dont la feſte eſt marquée par le martyrologe Romain le 2 de novembre; quoique Julien doive avoir paſſé à Tarſe vers la mi-juillet.] 'Mais Baronius ne fonde l'hiſtoire de cette Sainte que ſur Pierre des Noels, 'où on la peut voir plus amplement.

Bar.2.nov.g. P.de N.l 10.c. 10.p.193.c.

[Julien arriva enfin à Antioche ſur la fin du mois de juillet ;
V. Julien note 6. au'moins c'eſt l'opinion qui paroiſt la mieux appuyée.] 'Une des premieres choſes qu'il y fit, autant qu'on en peut juger par la ſuite de l'hiſtoire d'Ammien, [& par la vie de Saint Athanaſe,] fut la condannation d'Arteme Duc d'Egypte. [Je ne ſcay s'il eſt aiſé de croire que ce ſoit le meſme] qu'Arteme Vicaire de Rome
V. Conſtance § 50. ["en l'an 359,] & qui y exerça quelque temps en la meſme année la charge de Preſet de la ville. 'Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ſucceda, ſous Conſtance, à Sebaſtien dans la charge de Duc d'Egypte, c'eſt à dire de General des troupes de cette province.
&c. 'On aſſure qu'il exerça cette charge comme ſon predeceſſeur "à l'égard des Orthodoxes, [a] & qu'il ne laiſſa pas de témoigner un grand zele pour les egliſes. 'Il briſa beaucoup d'idoles. [b] On croit que c'eſt luy que Julien appelle par deriſion le Roy d'Egypte; & dont il dit qu'eſtant entré dans le temple du Dieu [Serapis,] il en avoit enlevé les ſtatuës, les offrandes, & tous les ornemens qui y eſtoient, que les payens d'Alexandrie s'eſtant mutinez ſur cela, & mis en état de défendre leur Dieu, il avoit envoyé des ſoldats contre eux, eſtant obligé, dit Julien, d'uſer de ces voies tyranniques pour ſe conſerver dans l'eſprit de Conſtance, ou plutoſt de George [qui tenoit la place d'Eveſque dans Alexandrie pour les Ariens.]

'Julien eſtant donc animé contre luy pour ce ſujet, ne ſe contenta pas de confiſquer tous ſes biens, mais luy fit encore trancher la teſte, [non] à Alexandrie, comme la chronique d'Alexandrie le ſemble dire ; 'mais à Antioche, comme on le tire d'Ammien, 'qui ajoute que peu de temps aprés, les Alexandrins ayant appris ſa mort, & ſe voyant delivrez de la crainte qu'ils avoient eue qu'il ne revinſt avec la meſme autorité, & ne puniſt ceux qui l'avoient offenſé, comme il les en avoit menacez, ſe jetterent ſur George & le maſſacrerent.

'Cet hiſtorien payen dit qu'il fut condanné à la pourſuite des Alexandrins, qui l'accuſoient d'un grand nombre de crimes atroces. [Mais comme il n'en exprime aucun, c'eſt une grande marque qu'Arteme n'avoit guere d'autre crime à l'égard de
Note 22. Julien, que ſon zele contre les idoles.] 'Ses "actes [qui ſont tirez en partie de Philoſtorge,] diſent neanmoins que Julien le fit mourir comme coupable de la mort de Gallus ſon frere: [& il eſt certain que Julien cherchoit divers pretextes contre ceux meſmes qu'il perſecutoit en haine de la religion Chrétienne.]

'Les Grecs l'honorent ſolennellement le 20 d'octobre comme

Amm. l. 22. p. 222. d.

l. 17. p. 203. d.

Boll. 14 may. g. p. 70. ſ] Thdrt. l. 3 c. 14. p. 652. b.

Boll. p. 48. c, d e] 70 f.
[a] Chr. Al. p. 690. Thdrt. p. 652. b.
[b] Amm. l. p. 228] Jul. ep. 10. p. 384.

Chr. Al. Thdrt. p. 652. b.

Amm. l. 22. p. 222. p. 223. a. c. d.

p. 222. d.

Sur. 20. oct. p. 314. § 23.

Men. p. 240. 245] Ugh. p. 1109.

un grand Martyr; & ils luy attribuent divers miracles. Ils croient avoir ſon corps à Conſtantinople dans une egliſe qui a enſuite porté ſon nom: [2] Et il paroiſt qu'ils croient l'avoir eu dés le temps que l'Afrique leur eſtoit encore ſoumiſe, [c'eſt à dire avant la fin du VII. ſiecle. Cette veneration que les Grecs ont eue pour luy, l'a fait auſſi honorer depuis quelque temps par les Latins. Mais avec tout cela, il eſt à craindre qu'en penſant honorer un ſaint Martyr de J. C, on n'honore un Arien, un perſecuteur de l'Egliſe, & un ennemi de la divinité de J. C.

Codi. Ori. C. p. 46. b.
2 Men. p. 246.

Note 23.

La nouvelle de la mort d'Arteme arrivée à Alexandrie, fut auſſi-toſt ſuivie, comme nous venons de voir, de la mort de George qui y faiſoit la fonction d'Eveſque pour les Ariens; & celle-ci du retour de Saint Athanaſe, que Julien en chaſſa peu de mois aprés, avant la fin de 362, comme on le verra en d'autres endroits. Tout cela confirme ce que nous avons dit, qu'Arteme mourut fort peu aprés que Julien fut arrivé à Antioche, c'eſt à dire au mois de juillet ou d'aouſt.]

ARTICLE XXV.

De Tite Eveſque de Boſtres.

[L'AFFAIRE de Tite Eveſque de Boſtres doit avoir ſuivi de bien prés l'arrivée de Julien à Antioche auſſi-bien que celle d'Arteme.] Tite eſtoit l'un des plus ſavants Prelats de ſon temps, comme les livres qu'il avoit écrits le témoignoient, [b] & l'un des plus excellens défenſeurs de la verité, [c] habile dans les lettres humaines auſſi-bien que dans la doctrine de l'Egliſe. [d] Sozomene le met entre ceux qui fleuriſſoient dés devant la mort de Conſtant [tué en 350. Boſtres ou Boſra dont il eſtoit Eveſque, eſtoit alors la metropole de l'Arabie. Elle eſt celebre dans l'Ecriture.] Mais on pretend qu'elle ſe trouvoit reduite à l'état d'un ſimple chaſteau lorſque l'Empereur Severe la fit rétablir; d'où vient qu'on l'en qualifie le fondateur. On croit qu'Alexandre Severe y avoit mis une colonie.

Soz. l. 3. c. 14. p. 522. c.
b Thdrt. h. l. 1. c. 26. p. 215. a.
c Hier. ep. 84. p. 327. b.
d Soz. p. 522. c.
Phot. c. 242. p. 1060. f.
Spanh. l. 9. p. 776.

[Comme la vertu de Tite meritoit d'eſtre eprouvée par la tribulation & la patience, Dieu en tira l'occaſion d'une choſe qui ne paroiſſoit pas y devoir donner aucun lieu. Julien qui cherchoit ſans doute quelque pretexte pour le perſecuter, prenant peut-eſtre occaſion de quelque petite emotion arrivée dans Boſtres,] le menaça luy & ſon Clergé, que ſi le peuple excitoit

Soz. l. 5. c. 15. p. 616. c.

du trouble dans la ville, il s'en prendroit à eux meſmes. Sur cela Tite luy envoya ou luy preſenta une requeſte au nom de luy & de ſes Eccleſiaſtiques, qui contenoit entre autres choſes, que quoique les Chrétiens ne cedaſſent point aux Grecs [en nombre & en forces dans Boſtres,] neanmoins les exhortations des Eccleſiaſtiques les retenoient dans le devoir, & empeſchoient qu'aucun ne troublaſt la paix de la ville. c Juli. ep. 52. p. 215.

[Il eſtoit difficile de rendre Tite criminel ſur ces paroles:] Et neanmoins Julien voulant ſoulever le peuple contre luy, écrivit une lettre à ceux de Boſtres, pour leur declarer que Tite eſtoit leur ennemi, qu'il ſe portoit pour leur accuſateur, qu'il pretendoit dire par ces paroles que la paix qu'ils entretenoient ne venoit pas de leur volonté, mais de ſes exhortations, & que c'eſtoit luy qui les retenoit malgré eux; qu'ainſi ils devoient eux meſmes le chaſſer volontairement de leur ville. Soz. p. 616. c. b. c Juli. p. 215.

[Une ſi étrange extravagance dans un Prince qui ſe piquoit de raiſon, pourroit paſſer pour incroyable, ſi nous n'avions encore la lettre entiere qu'il écrivit à ceux de Boſtres, où ſon injuſtice eſt d'autant plus ridicule,] qu'il y fait les plus grandes proteſtations de vouloir garder l'equité envers les Chrétiens, [& d'empeſcher qu'on ne leur faſſe aucun tort.] Il y accuſe en general tous les Eccleſiaſtiques de porter les peuples au ſoulevement & à la ſedition. Cette lettre eſt datée d'Antioche le premier jour d'aouſt; [ce qui ne peut eſtre qu'en 362. Nous ne ſavons pas ce qui arriva de cette affaire.] Juli. p. 215 216. p. 213. p. 216.

L'année ſuivante, Tite ſe trouva au Concile que Saint Melece tint à Antioche pour l'établiſſement de la Conſubſtantialité. [a] Il mourut ſous Valens, [& ce fut ſous luy] [b] qu'il compoſa ſon ouvrage contre les Manichéens, où il parle des tremblemens de terre arrivez depuis peu, lorſque [Julien] ce Prince impie vouloit renouveller l'erreur de l'idolatrie. Cet ouvrage a eſté celebre dans l'antiquité, & connu de Saint Epiphane, [c] qui écrivoit l'an 376; [d] de S. Jerome qui l'appelle des livres forts contre Manichée, [e] de Theodoret, [f] d'un Heraclien Eveſque de Calcedoine, & d'Eſtienne Gobar [heretique Eutychien.] Heraclien remarque que Tite croyant écrire contre Manichée meſme, écrivoit contre les livres d'Adda ſon diſciple. [g] Gobar, ou Photius en parlant de Gobar, cite un endroit du premier diſcours de Tite contre les Manichéens. Gobar citoit encore quelques paſſages de Tite, dont il pretendoit tirer que J. C. dans ſon ſecond avenement, ne paroiſtra que dans ſa divinité ſans avoir de corps. Nous avons en- Socr. l. 3. c. 25. p. 204. d. a Hier. v. ill. c. 102. p. 298. b Tit. B. l. 1. b. b. P. t. 4. 2. p. 911. a. b. c Epi. 66 c. 21. p. 638. c. d Hier. v. ill. c. 102. p. 298. e Thdrt h. l. 1. c. 26. p. 215. a. f Phot. c. 85. 232. p. 204. 893. c. g p. 893. c. p. 896. b. Bib. P. t. 4. 2. p. 877. & c. Caniſ. t. 5.

core cet ouvrage diviſé en quatre livres, dont le dernier s'eſt perdu : mais nous ne l'avons que traduit en latin par Turrien.

Du Pin.t.2.p. 378.379.

[a] Il a écrit ſes deux premiers pour detourner les payens des réveries de Manichée. C'eſt pourquoi il n'y emploie que le raiſonnement, & non l'autorité des Ecritures. D'autres ont ramaſſé ce qu'ils ont iugé de plus remarquable dans cet ouvrage, [b] & l'abregé de ce qu'il contient. On trouve que le ſtyle en eſt aſſez net pour une matiere embaraſſée d'elle meſme, & que les raiſonnemens en ſont ſolides auſſi-bien que ſubtils.

a Tit.B.l.3.pr.p. 928.a.
b Vant.t.2.p. 366.367.
b Du Pin,p.379. 380.

[Les anciens ne marquent en particulier aucun autre écrit de Tite de Boſtres.] & le commentaire ſur S. Luc qui porte ſon nom, "cite des Peres qui n'ont écrit qu'aprés ſa mort. [c] Il cite meſme &c. S. Denys l'Areopagite: de ſorte qu'il ne peut avoir eſté fait au pluſtoſt que vers le milieu du VI. ſiecle. On y remarque encore diverſes choſes que l'on croit eſtre du moyen âge. Auſſi l'on y trouve pluſieurs endroits que l'on ne peut pas approuver. Il y en a neanmoins pluſieurs qui ſont utiles. [d] Il renvoie ſouvent à un commentaire qu'il avoit fait auparavant ſur S. Matthieu, [e] & que Bellarmin dit avoir eſté imprimé avec l'autre à Ingolſtad; [de quoy M.r du Pin ne parle pas.] Il y a pluſieurs paſſages du commentaire ſur S. Luc citez dans la Chaine des auteurs Grecs ſur le meſme Evangeliſte, auſſi-bien que de ſes autres ouvrages, dit Miræus. Le P. Combefis croit qu'il y a eu dans les ſiecles ſuivans, un ſecond Tite auſſi Eveſque de Boſtres, auteur du commentaire ſur S. Luc; de quoy neanmoins il ne dit pas que nous ayons aucune preuve.

Bell.p.118.Du Pin,p.381.
c S. Van.t.2.p. 368-373.
p.373-377.Du Pin,t.2.p.381.
d S. Van.p.377.
e Bell.p.118.
Mir.n.Hier.p. 30.
Auct.p.651.b.c.

[f] Il dit que ce ſecond Tite peut eſtre encore auteur d'une oraiſon ſur les Rameaux, qu'il nous a donnée ſous le nom de Tite de Boſtres qu'elle porte dans les manuſcrits. Il en fait beaucoup d'état. M.r du Pin trouve neanmoins qu'elle n'a aucun raport au genie & au ſtyle ſoit des livres contre les Manichéens, ſoit du commentaire ſur S. Luc.

f.636.All.de Sim.p.115.
Du Pin,t.2.p. 382.

[g] Gobar a remarqué que Tite de Boſtres témoignoit dans ſes écrits, avoir de l'eſtime pour Origene & pour Theognoſte. [h] Il ſemble meſme avoir ſuivi l'erreur dangereuſe qu'on attribuë à Origene, que les peines des damnez, & meſme celles des demons, ne ſeroient pas eternelles; [& je ne voy pas comment on l'en peut juſtifier.] Il ſemble auſſi permettre le menſonge officieux.

Phot.c.232.p. 904.
g Tit.B.l.1.ap. Canſ.t.5.p.62. c.
p.57.b.

[i] Bagade de Boſtres qui ayant eſté depoſé par deux Eveſques, pourſuivit ſon rétabliſſement l'an 394, devant le Concile de Conſtantinople, [pouvoit eſtre le ſucceſſeur de Tite connu par les anciens.]

Conc.t.2.p.1151.

ART. XXVI.

ARTICLE XXVI.

Julien fait polluer les fontaines & les vivres à Antioche: S. Juvetin & S. Maximin s'en plaignent, & confeſſent la foy publiquement.

'LEs Grecs, & les Latins à leur imitation, celebrent le cinquieme d'aouſt la feſte de S. Euſigne ſoldat âgé de 110 ans, qui reprochant, diſent-ils, à Julien "d'avoir abandonné la foy du grand Conſtantin, fut condanné par luy à avoir la teſte tranchée à Antioche. 'Bollandus promet de juſtifier par ſes actes cette hiſtoire remarquable, [qui accuſe Julien d'une cruauté tout à fait baſſe, & indigne d'un philoſophe.] Bar. 362. § 135. 143 [Menæa, p. 58. &c. Boll. 3 mars, p. 236. e. f.

'Ce Prince qui de jour en jour ſe declaroit plus ouvertement, ou plutoſt plus inſolemment ennemi de la pieté, vouloit toujours neanmoins conſerver dans ſa haine une apparence de douceur; & il cherchoit à tuer les ames avec adreſſe, en leur tendant des pieges pour les ſurprendre. Il commença donc par les fontaines qui eſtoient dans la ville, & à Daphné [lieu celebre auprés d'Antioche,] & les ſouilla par ſes ſacrifices abominables, [dont il y faiſoit jetter quelque partie,] afin que perſonne n'en puſt prendre de l'eau, ſans prendre part à l'idolatrie, en buvant d'une eau conſacrée à ſes fauſſes divinitez. 'Il en fut bien-toſt puni luy meſme. Car ces fontaines qui eſtoient auſſi groſſes & auſſi fortes que des rivieres, & qu'on n'avoit jamais vu tarir, ſe ſecherent neanmoins & ſe perdirent en fort peu de temps, depuis qu'il les eut ſouillées par ſes libations & ſes ſacrifices. 'Aprés qu'il eut profané les eaux, il fit la meſme choſe pour le pain, la viande, les fruits, les herbes, & tout ce qui ſert à la nourriture, faiſant jetter de l'eau conſacrée aux demons ſur tout ce qui ſe vendoit dans les marchez; [& ce fut peut-eſtre en partie pour venger cette profanation, que Dieu "affligea tout l'Orient par la famine, & ſurtout la ville d'Antioche.] Thdrt. l. 3. c. 11. p. 649. a. Chry. t. 5. or. 45. p. 510. c. d | gent. t. 1. p. 693. b. Thdrt. p. 649. b. V Julien § 17.

'Les Chrétiens voyoient ces choſes avec douleur, & deteſtoient cette pollution des creatures de Dieu qu'on pretendoit conſacrer à ſon ennemi. Ils ne laiſſoient pas neanmoins d'uſer des alimens qui leur eſtoient neceſſaires, ſelon la regle de S. Paul, '*Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous informer d'où il vient par* [un ſcrupule de] *conſcience.* C'eſt de quoy Theodoret nous aſſure: [& ce raport d'un auteur qu'on ne peut accuſer de fauſſeté, ruine ce que dit Nicephore,] 'que S. Theodore Martyr s'eſtant apparu à Euzoïus, [qui eſtoit l'Eveſque des Ariens,] leur défendit de rien b. 1. Cor. 10. v. 15. Nphr. l. 10. c. 12. p. 31. a. b.

acheter de ce qui ſe vendoit dans le marché : ["outre que cette narration n'eſt déja que trop ſuſpecte par elle meſme.]Saint Auguſtin decide auſſi qu'il eſt permis de ſe ſervir des fontaines qui ſont dans les temples des payens, & où meſme ils ont jetté quelque choſe de leurs ſacrifices.

Aug. ep. 154. p. 269. 1. a. b.

Chry. t. 1. or. 40. p. 485. b.

'Il y avoit alors à la Cour deux officiers, [a]nommez Juventin & Maximin ou Maxime, [b]qui y tenoient un rang aſſez conſiderable entre les gardes à pié nommez "Ecuyers. [c]Comme ils eſtoient un jours en feſtin avec d'autres officiers, ils vinrent à deplorer l'état où Julien mettoit la religion Chrétienne, [d]meſme par cette pollution des choſes les plus neceſſaires & les plus communes; & ils ſe ſervirent des paroles des trois jeunes hommes de Babylone: *Vous nous avez abandonnez à un Prince apoſtat, plus ennemi de vos loix que tous les hommes de la terre.* 'Ces plaintes qui partoient d'une ame apoſtolique, faiſoient bien voir avec quelle ardeur ils deploroient entre eux & dans leurs prieres les maux de l'Egliſe, puiſque le zele dont ils bruloient pour ſon honneur, & leur douleur de la perte de leurs freres, ne pouvoit ſe cacher meſme au milieu des feſtins.

a Thdrt. p. 650. *a* Boll. 25. jan. p. 618. 615. *b* Thdrt. p. 649. *b* in. p. 28. 2. c. *c* Chry. p. 487. b. c. *d* Thdrt. p. 649. b. c. Chry. p. 487. c. d. *scutarii*.

'Ce qu'ils avoient dit fut auſſi-toſt raporté à Julien par un des conviez, qui en voulut faire ſa cour; [e] & Julien qui ne demandoit qu'à repandre le ſang des Chrétiens, pourvu qu'il euſt quelque autre pretexte, afin de leur oſter en meſme temps & la vie, & l'honneur du martyre, fut ravi d'avoir cette occaſion de ſatisfaire ſa cruauté, 'en les puniſſant [non comme Chrétiens, mais]pour avoir violé le reſpect qu'ils luy devoient.

e Thdrt. l. 3. c. 11. p. 649. c. *e* Chry. p. 487. a. c. Thdrt. p. 650. a.

'Il commanda donc qu'on les luy amenaſt, & leur ayant demandé ce qu'ils avoient dit, leur zele s'anima de nouveau, & ils luy declarerent que ne trouvant rien à redire dans tout le reſte du gouvernement, ils n'avoient pu & ne pouvoient encore s'empeſcher de deplorer l'état où ils voyoient la religion dans laquelle ils avoient eſté nourris, aprés l'avoir vûe ſi glorieuſement autoriſée par les loix ſaintes de Conſtantin & de ſes enfans. Ils ſe plaignirent particulierement de la profanation qu'il avoit pretendu faire de tous les vivres. Ce Prince ſi doux & ſi moderé, s'il en faut croire les compagnons de ſon impieté, leva neanmoins en cette rencontre le maſque de ſa bonté apparente, & decouvrit à nud ſon impieté. Car aprés avoir fait fouetter cruellement les deux Saints, 'il les fit mener en priſon, & confiſqua tous leurs biens, 'qui furent auſſi-toſt ſaiſis & enlevez. [f] Les Saints s'en rejouirent au lieu de s'en affliger, [g] & crurent qu'en ſouffrant cette

f 649. c. d. Chry. p. 487. c. p. 488. a. *f* p. 487. c. *g* p. 488 a. b.

perte de leurs biens, ils ne les envoyoient pas moins au ciel avant eux, que s'ils les euſſent diſtribuez en aumoſnes.

ARTICLE XXVII.

Saint Juventin & S. Maximin ſont martyrizez.

'LEs deux Martyrs eſtoient en priſon[comme des criminels;] & toute la ville y accouroit[pour les honorer comme des Saints,] 'malgré les menaces terribles & les ordres effroyables qu'on avoit donnez pour empeſcher que perſonne ne les viſt, ne leur parlaſt, n'euſt aucune communication avec eux. Car la crainte de Dieu faiſoit mepriſer toutes ces choſes; & S. Chryſoſtome dit que beaucoup de perſonnes acquirent à cauſe d'eux la couronne du martyre, ayant preferé à leur vie meſme le bonheur d'eſtre avec ces Saints. [Mais je penſe qu'il marque plutoſt la diſpoſition de leur cœur, que non pas que Julien ait oſé faire mourir perſonne pour ce ſujet.] Comme donc la priſon eſtoit toujours pleine de Chrétiens, on y chantoit ſans ceſſe les loüanges de Dieu, on y celebroit les veilles ſaintes de la nuit: on y faiſoit des conferences pleines de pieté & d'edification. Ainſi pendant que l'egliſe eſtoit fermée, la priſon eſtoit devenüe une egliſe. Car la patience & la foy des deux Martyrs ſervit beaucoup aux [criminels] meſmes qui eſtoient avec eux dans la priſon, pour leur faire embraſſer une vie ſainte & Chrétienne. Chry t. 1. or. 40. p. 488. b c.

'La gloire des Saints eſtoit le tourment de Julien. Pour trouver donc quelque autre moyen de les faire ſuccomber, & d'abatre leur courage, il envoya ſous main des gents ſans honneur adroits à fourber, qui ſous pretexte de leur tenir compagnie, ne manquoient pas lorſqu'ils les trouvoient ſeuls, de leur conſeiller comme leurs amis, de quitter une religion [qui les expoſoit à tant de maux;] qu'en le faiſant ils gagneroient meſme les bonnes graces du Prince, & s'eleveroient à de plus grands honneurs, » comme ils le voyoient par l'exemple de leurs compagnons. Nos » compagnons répondirent les Saints. C'eſt leur malheur qui nous » oblige à ſouffrir conſtamment [juſqu'à la mort meſme,] & à nous » offrir à Dieu comme des victimes pour] l'expiation de] leur faute. » Car nous avons un maiſtre qui eſt plein de miſericorde, & un ſeul » ſacrifice eſt capable de le reconcilier avec tout un monde. d. e. μαρτύς.

'Julien apprit [avec douleur] leur reſiſtance genereuſe, & ne laiſſa pas de continuer à les tenter par les meſme perſonnes. p. 489. d.

[Mais tous ſes artifices ne ſervirent qu'à augmenter ſa honte & la 362.
p.490.a. gloire des Martyrs,] 'lorſqu'on eut connu cette machine ſecrette qu'on avoit employée pour s'efforcer de les perdre. Enfin quand aprés l'eſpace de beaucoup de jours, on vit qu'au lieu de s'affoiblir par le temps, ils en devenoient plus genereux & s'attiroient un plus grand nombre d'imitateurs, il les fit mener au milieu de la nuit dans une foſſe,[c'eſtoit peut-eſtre un cachot,] où on leur εἰς τὸ βάραθρον.
Thdrt.l.3.c.11.p. 650.a. trancha la teſte: & on publia enſuite qu'ils avoient eſté executez pour avoir mal parlé de l'Empereur.

Chry.p.490.b. c. 'Les Chrétiens enleverent leurs corps malgré le danger où ils s'expoſoient de perdre la vie s'ils euſſent eſté decouverts; d'où vient que Saint Chryſoſtome leur attribuë le nom & le merite de martyrs. Ils témoignerent depuis, que lorſqu'ils eurent mis les deux Saints l'un auprés de l'autre, avant que de les enterrer, ils avoient paru ſi pleins de beauté & de majeſté, qu'on ne les pouvoit regarder ſans eſtre touché de reſpect & d'une eſpece de
d. frayeur. 'Ils furent mis dans un meſme tombeau, [a] que la ville
a Thdrt.p 650.a d'Antioche orna avec beaucoup de magnificence [aprés la mort de Julien;] & elle celebroit tous les ans une feſte publique en
Chry.p.485.b.c leur honneur, auſſi-toſt aprés celle de S. Babylas, qui avoit ſouffert long-temps auparavant [ſous Dece.]

t.5.h.5.p.74.a. 'Saint Chryſoſtome eſtant Preſtre d'Antioche, interrompit les diſcours qu'il faiſoit ſur Lazare & le mauvais riche, pour prononcer leur panegyrique. 'Il les y appelle des colonnes, des rochers,
t.1.h.40.p.490. d. des tours, & des aſtres. [b] Il exhorte le peuple à les aller ſouvent
b e. viſiter, & à embraſſer avec foy leur tombeau pour en tirer quelque benediction; 'aſſurez
p.491.a. que ces Saints portant entre leurs mains, & preſentant à Dieu la teſte qu'on leur avoit coupée à cauſe de luy, ne pouvoient manquer d'obtenir tout ce qu'ils luy demanderoient. [On croit que cette expreſſion ou d'autres ſemblables, ont donné lieu aux peintres de repreſenter divers Martyrs avec leurs teſtes entre les mains; & au peuple de prendre la fantaiſie des peintres pour une veritable hiſtoire.]

Thdrt.p 650.a. 'La feſte des Saints dont nous parlons, ſe faiſoit encore du temps
Boll.25.jan.p. 618. § 2. de Theodoret, [vers l'an 450.] C'eſt pourquoi il y a veritablement lieu de s'étonner de ce que leur nom ne ſe trouve point dans les
§ 2. menologes des Grecs. 'Les Latins ne les ont inſerez que depuis peu dans leurs martyrologes au 25 de janvier, ["qui peut bien avoir eſté Note 24.
le jour de leur mort en l'an 363, puiſque les plus anciens martyrologes latins marquent la veille la feſte de Saint Babylas, quoique les Grecs la faſſent aujourd'hui le quatrieme de ſeptembre.]

ARTICLE XXVIII.

Le temple de Daphné brulé: Julien ſurmonté par la conſtance du Confeſſeur Theodore.

[DE tout ce qui arriva à Antioche durant que Julien y eſtoit, rien n'eſt plus celebre que ce qui regarde le temple de Daphné, & les reliques de S. Babylas.] 'Le lieu voiſin de cette ville, qu'on appelle Daphné, eſtoit celebre "entre autres choſes 'pour un temple dedié à Apollon, & pour la fontaine de Caſtalie, qu'on s'imaginoit avoir eu la vertu de prophetizer, auſſi-bien qu'une autre de meſme nom qui eſtoit à Delphes. 'Adrien avoit fait boucher cette fontaine, depeur que comme il y avoit appris, à ce qu'on pretend, qu'il deviendroit un jour maiſtre de l'Empire, d'autres n'y appriſſent auſſi la meſme choſe. 'Julien que ſa curioſité portoit à tenter tout, ſe reſolut de la deboucher; & tant pour cette raiſon ſelon Ammien, [que pour recevoir quelque réponſe de la ſtatuë d'Apollon,] il commanda aux Chrétiens d'oſter de Daphné le corps [de Saint Babylas autrefois Eveſque d'Antioche, & Martyr ſous Dece, que Gallus y avoit fait apporter. Ainſi les Chrétiens le tranſporterent à Antioche.]

Soz. l. 5. c. 19 p. 625. b. c. &c. p. 626. a. b. b Amm. l. 22. p. 225 c. Amm. p. 225 c.

'Julien aprés avoir delivré ſon Apollon du méchant voiſinage, [ce ſont les termes de Libanius,] d'un mort qui l'importunoit, [& dont ce Dieu ſans force n'avoit pu ſe delivrer luy meſme,] aprés luy avoir baiſé les piez, ['car cette ceremonie luy eſtoit aſſez ordinaire,] 'luy preparoit bien des moutons & bien des bœufs pour luy faire un grand ſacrifice, & l'indemniſer de toutes ſes pertes. [Mais dés que le corps de S. Babylas eut eſté oſté de Daphné,] le feu [du ciel eſtant tombé ſur le temple,] reduiſit en cendres & l'idole & tout le reſte, [hormis les murailles & les colonnes du temple. Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parcequ'on en peut voir le détail ſur l'hiſtoire de Saint Babylas.] 'Cela arriva le 22 d'octobre un peu aprés minuit.

Lib. or. 6. p. 185 d. Prud apo. c 4. p 163. a Lib. p. 183. d 188. b. Amm. p. 225. d. d p. 226 b.

Memoires tome 3.

'On croit que ce fut à l'occaſion de ce temple & de l'egliſe de S. Babylas, que Julien ayant appris qu'auprés du temple d'Apollon ſurnommé Didymée, qui eſtoit à Milet, il y avoit quelques chapelles de Martyrs, il écrivit au Gouverneur de Carie de mettre le feu à ces oratoires, s'ils eſtoient couverts, & qu'on y euſt mis un autel, ou de les demolir entierement s'ils n'eſtoient pas encore achevez. 'Il avoit pris le titre de preſtre ou prophete de cet Apollon Didymée.

Soz. l. 5. c. 10. p. 628, 629. Jul. ep. 62 p. 217

Ruſt.l.10.c.35 p. 176. a. 'Julien eut un extreme depit, [tant de l'embraſement du temple de Daphné,] que de ce que les Chrétiens en tranſportant comme en triomphe le corps de S. Babylas, n'avoient ceſſé de ſe moquer de ſes Dieux, & de chanter ce verſet du pſeaume 96, *Que tous ceux qui adorent des ſtatuës, & qui ſe glorifient en leurs idoles, rougiſſent de confuſion & de honte*. Ainſi la colere dont il eſtoit animé, fit que dés le lendemain de cet accident, il commanda de prendre, d'empriſonner, de tourmenter tous les Chrétiens qu'on rencontreroit; 'ſoit ceux qu'on vouloit faire croire avoir mis le feu au temple, 'ſoit ceux qui avoient eſté les chefs des autres dans le triomphe de S. Babylas, [a] & qui les avoient animez à ſe moquer des idoles. Sa fureur l'euſt emporté encore plus loin, & luy euſt fait ordonner une perſecution univerſelle, & telle que celle de Diocletien: mais la guerre des Perſes ne le luy permettant pas pour lors, il ſe contenta d'ordonner qu'on puniſt les principaux. 362.

Amm.p.225. 226. Thdrt.l.3 c.7 p. 644.d. a Socr l. 3.c.19. p.191.d.

d[Ruf.c.36.p. 176. a[Soz.l.5.c. 20.p.627.d. Thdrt.p.645.a. 'Le Preſet Saluſte [Second] à qui il en donna l'ordre, quoiqu'il fuſt payen comme luy, ne put neanmoins approuver ſon deſſein, '& meſme s'efforça de luy perſuader de ne point donner aux Chrétiens cette occaſion d'acquerir la gloire [du martyre,] laquelle ils deſiroient ſi fort: mais voyant enfin qu'il ne pouvoit pas eſtre maiſtre de la colere du Prince, 'ni s'oppoſer davantage à ſa volonté, il fit prendre & mettre en priſon pluſieurs Chrétiens, & entre autres 'un jeune homme nommé Theodore, [b] plein de zele pour la religion, [c] qu'il rencontra le premier [d] ſe promenant dans la place; [e] & qui luy fut mis entre les mains par les Gentils.

Socr.p.192.a[Soz.p.627.d. Socr[Soz[Ruſ. Thdrt. b Thdrt.p.645.a c Ruf.p.176. d Thdrt.p.645.a. e Socr.p.192.a. f Thdrt.p.645.a. g Ruf.p.176. Thdrt.p.645.a. Ruf.p.176. Soc.p.628.a. Naz.or.4.p.133. b c[n.5.498 b. 'Il le fit auſſi-toſt mettre ſur le chevalet, & appliquer devant tout le monde à la queſtion, [f] où les boureaux ſe ſuccedant les uns aux autres, le tourmenterent ſi cruellement depuis le matin juſques à quatre heures du ſoir, tantoſt en luy mettant le dos tout en pieces à coups de fouet, tantoſt luy dechirant les coſtez avec des ongles [de fer, 'qu'on ne croyoit pas qu'il ſe fuſt jamais rien vu de ſemblable.] Cependant au milieu de tous ces ſupplices, Theodore conſervoit toujours un viſage tranquille & gay, ne faiſant autre choſe que chanter le pſeaume que tous les Fideles enſemble avoient chanté la veille [pour ſe moquer des idoles,] 'tout de meſme que s'il euſt regardé tourmenter un autre ſans rien ſouffrir: & il ne dit pas meſme une parole à Saluſte pour le prier [de le delivrer.] 'Quelques "uns raportent à ceci ce que Saint Gregoire de Nazianze dit eſtre arrivé ſous Julien, qu'un Chrétien eſtant tellement dechiré par les ongles de fer, qu'il ſembloit eſtre prés de rendre l'eſprit, fit bien voir neanmoins que rien Note 25.

n'eſtoit capable d'abatre ſon cœur. Car voyant une de ſes jambes où l'on n'avoit pas touché, il la montra aux boureaux, en leur reprochant qu'ils faiſoient injure à un de ſes membres de ne l'avoir pas conſacré comme les autres par les ſouffrances.

Enfin le Prefet voyant toute ſa cruauté inutile, fit mener en priſon Theodore, chargé de chaines; [a] & tout étonné de la conſtance de ce Confeſſeur, [b] il alla dés le lendemain matin trouver Julien; [c] à qui ayant raporté le ſuccés du combat qu'il avoit eu contre Theodore, il l'aſſura que plus il pouſſeroit cette affaire, plus ils augmenteroit le triomphe des Chrétiens, & la honte des adorateurs des Dieux: de ſorte que Julien ſe crut obligé de faire ceſſer cette pourſuite, & de mettre hors de priſon Theodore, avec tous les autres qui avoient eſté arreſtez pour ce ſujet. Ruf.p.176. Thdrt.p 645.a. a Soz.p.628 a. b Thdrt.p 645 a c a.Ruf.p.176 Soz p.628 a. Thdrt.p.545.b. Soz.p.628.a.

[Ce ſaint Confeſſeur vécut encore long-temps depuis;] & Rufin eſtant venu quelques années aprés à Antioche, eut le bonheur de l'y voir. Il luy demanda s'il avoit ſenti toute la violence des tourmens qu'on luy avoit fait endurer: à quoy il répondit qu'il en avoit bien ſenti quelque choſe au commencement: [d] Mais qu'un jeune homme qui eſtoit auprés de luy, [e] eſſuyoit toutes ſes ſueurs avec un linge tres blanc, & luy jettoit ſouvent de l'eau fraiſche [pour luy donner une nouvelle vigueur,] ce qui le rempliſſoit d'une telle joie, qu'il avoit eſté faſché lorſqu'on l'eut fait oſter du chevalet. Ruf.p.176. Thdrt.p.645.b. d Ruf.p.176 1. e 2.

[Saint Auguſtin marque viſiblement ce Saint,] lorſqu'il dit que Julien eſtoit prés de perſecuter ouvertement les Chrétiens à Antioche, s'il n'euſt eſté effrayé par la conſtance d'un jeune homme auſſi genereux que fidele; lequel ayant eſté tourmenté le premier d'entre beaucoup de Chrétiens qui avoient eſté pris pour eſtre mis à la queſtion, ſouffrit tout un jour les ſupplices, avec tant de gayeté & de liberté d'eſprit, qu'ils ne l'empeſchoient pas de chanter: ce qui ayant ſurpris & étonné Julien, il eut peur d'augmenter encore ſa confuſion & ſa honte, s'il faiſoit tourmenter les autres. [Saint Chryſoſtome le marque peut-eſtre encore,] lorſqu'il dit que Julien conſidera comme un malheur inſupportable de ce qu'un Chrétien ayant eſté mis publiquement à la geſne, ſouffrit genereuſemen pour la verité juſques à la mort. Aug civ.l.18.c. 52.p.239 a.c. Chry.gent.p. 694 b.

ARTICLE XXIX.

Julien fait fermer & piller l'egliſe d'Antioche: Du Comte Julien ſon oncle: Martyre de S. Theodoret.

Amm.l.22.p. 226.a. [JULIEN ne ſe contenta pas de decharger ſa colere ſur Theodore.] Il fit auſſi fermer la grande egliſe d'Antioche;[a] & en fit clouer les portes pour empeſcher qu'on n'y entraſt.[b] Saint Chryſoſtome dit que lorſque Saint Juventin & S. Maximin eſtoient en priſon, l'egliſe eſtoit fermée;[c] que les martyrs voyoient alors les autels demolis, les egliſes fermées, les miniſtres du Seigneur chaſſez, tous les Fideles en fuite. Saint Jerome nous apprend que l'egliſe d'Antioche fut meſme fermée par deux fois durant cette perſecution; [Julien l'ayant peut-eſtre fait ouvrir lorſqu'il vint à Antioche, pour s'acquerir l'affection du peuple, aprés que le Comte d'Orient l'avoit fait fermer avec toutes les autres, comme nous le dirons dans la ſuite.]

a Thdrt l.3.c.8. p.646.a.b. b Chry.t.1.cr. 40.p.488.c. c p 489.a. Hier.chr.

Thdrt.p.646.a| Soz l.5.c.8.p. 604 d. Thdrt.p.646.b. Julien fit encore enlever tous les vaſes ſacrez, & toutes les richeſſes de la grande egliſe pour eſtre miſes dans le threſor imperial; [& il traita ſans doute de meſme toutes les autres.] Il chargea de cette commiſſion le Comte Julien ſon oncle ["maternel,] Felix Surintendant des finances, & Elpide threſorier de ſon domaine particulier; dont les deux derniers avoient, dit-on, eſté Chrétiens, mais avoient renoncé la foy pour plaire à Julien. Libanius le témoigne de Felix,[d] & les actes de S. Baſile Preſtre d'Ancyre, le diſent d'un Elpide envoyé par Julien.[e] On l'aſſure auſſi du Comte Julien, qui aprés avoir abandonné JESUS CHRIST pour plaire à ſon neveu, devint meſme extremement attaché au paganiſme, & tres grand ennemi des Chrétiens, faiſant ce qu'il pouvoit pour les perſecuter juſques au ſang, meſme contre la volonté de l'Empereur. Il avoit eſté Preſet d'Egypte,[f] & il eſtoit alors Comte [ou Gouverneur] de l'Orient.[g] Dés qu'il eut receu cette dignité de ſon neveu, il avoit relevé les idoles,[h] & il pouvoit bien avoir fait fermer ["dés ce temps là] toutes les egliſes à Antioche, quoique l'Empereur ne le luy euſt point ordonné, ſous pretexte ce ſemble d'eſtre maiſtre de leurs richeſſes en cas que l'Empereur en vouluſt diſpoſer. Il avoit auſſi chaſſé tous les Clercs. qui s'eſtoient diſperſez de coſté & d'autre.

NOTE 26.

NOTE 27.

V. la note 30.

Amm.n.p.252| Lib.or 9.p.218.d d Boll.22 mars, g.p.26.§ 9. e Phiſg.l 7.c.10. p.96|Anal.t.4 p. 117.128. f Soz.l 5.c 7.p. 604.c. Juli.ep.10.p. 226. g Amm l.23.p. 238.a|Thdrt.p. 642.b. h Anal.p 127. i p.127.133|Soz. l.5.c.8.p.604.d. Ib|Chry p 489. a.

Thdrt.l.3.c.8.p 646 a|Soz p.604 b|Anal.p.132. L'Empereur ayant donc ordonné [auſſi-toſt] aprés le malheur de ſon Apollon, que l'on portaſt les richeſſes de l'egliſe dans ſon threſor;

362. threſor; ce Comte fit chercher 'S. Theodoret Preſtre d'Antioche, parcequ'il eſtoit threſorier des meubles ſacrez, [non de la grande egliſe d'Antioche,] 'laquelle eſtoit alors entre les mains des Ariens, [mais de quelque autre qui ſervoit aux Orthodoxes de la communion de S. Melece, ou de celle des Euſtathiens.] 'Julien Comte d'Orient ſe chargea d'autant plus volontiers de prendre Theodoret, qu'il haïſſoit ſon courage. Car lorſque les autres Eccleſiaſtiques s'eſtoient enfuis, il eſtoit demeuré ſeul dans la ville. 'Il y raſſembloit divers Chrétiens. Il offroit ſans ceſſe à Dieu avec eux des prieres "& des ſacrifices qui luy eſtoient agreables'. 'Il animoit ſes freres par ſon eloquence ſainte, qu'il avoit appriſe non à Athenes, ni dans les livres des orateurs, mais par l'étude de l'Ecriture, & dans l'ecole du Saint Eſprit.

Note 28. Thdrt. p. 646. b. Anal. p. 127. 128 | Soz. p. 604. d. Anal. p. 127. collectam faciens. p. 128.

'Sozomene dit que le Comte le fit appliquer à une queſtion tres rigoureuſe; qu'il la ſouffrit avec une merveilleuſe conſtance; & qu'il ſoutint toujours tres genereuſement la foy qu'il avoit embraſſée; ce qui obligea le Comte à luy faire enfin trancher la teſte. [C'eſt l'abregé des actes de ce Saint,] 'qu'on nous a donnez depuis peu, "écrits par des officiers meſmes du palais de Julien; [& on ſera ſans doute bien aiſe de voir ici quelque choſe de ce qu'ils contiennent.]

Soz. p. 604 605. Anal. t. 4. p. 133. Note 29.

'Ce Saint s'eſtoit ſignalé dés le temps de Conſtance par le zele avec lequel il avoit baſti des egliſes & des baſiliques des Martyrs, & détruit au contraire les idoles & les autels des demons, uſant de la liberté que le Prince en donnoit alors, afin de delivrer les ames qui eſtoient dans l'egarement. Lors donc qu'on l'eut amené les mains liées derriere le dos, à l'audience du Comte Julien, ce Comte luy ayant voulu faire un crime de ſon zele, il l'avoua hautement, & reprocha luy-meſme au Comte de ce qu'aprés avoir eſté adorateur de J. C, il eſtoit devenu par une prevarication honteuſe "le protecteur des demons. Le Comte irrité de ſa liberté le fit battre ſous la plante des piez & ſur le viſage, ſans le pouvoir empeſcher de ſoûtenir hautement la verité. 'On l'étendit ſi fort avec des poulies ſur le chevalet, qu'il ſembloit avoir huit piez de long: mais au milieu de ce tourment il parut toujours plein de gayeté; & le Comte s'eſtant voulu moquer de ce qu'il s'arreſtoit à un mort; il l'exhorta avec une voix forte & animée à reconnoiſtre luy meſme de nouveau la puiſſance de ce mort, mais de ce mort reſſuſcité, qu'il avoit adoré [peu auparavant] comme le Verbe, la Sageſſe, & le Fils de celui qui a creé le ciel & la terre.

p. 128. vindex. p. 129.

p.129. Comme le Saint ſe mettoit fort peu en peine de tous les Dieux des payens, le Comte voulut le preſſer par l'autorité de l'Empereur, que le Saint ne craignit point d'appeller un tyran, & le plus miſerable de tous les hommes, s'il ordonnoit d'adorer du bois & des pierres. Sur cela le Comte fit commencer la queſtion [avec les ongles de fer,] qui firent couler beaucoup de ſang du corps du Martyr, ſans diminuer ni la gayeté de ſon viſage, ni la liberté de ſes paroles: & le Comte luy demandant [par inſulte] ſi c'eſtoit qu'il ne ſentiſt point de mal, il répondit qu'il n'en ſentoit point, p.130. parceque Dieu eſtoit avec luy. 'Le Comte voulut traiter ſon courage de deſeſpoir; & ſuppoſant qu'il eſtoit redevable au fiſc, [peut-eſtre qu'on l'accuſoit d'avoir caché quelques vaiſſeaux ſacrez,] il dit que ſi c'eſtoit pour cela qu'il vouloit mourir, il demanderoit ſa decharge à l'Empereur. Mais le Saint luy répondit: Gardez voſtre or & voſtre argent pour vous à voſtre malheur: Je « ne dois rien qu'à Dieu ſeul, à qui je taſche d'offrir une conſcience « pure pour obtenir l'effet de ſes promeſſes. «

p.130. 'Le Comte le voulut encore traiter de fou, d'obeïr à un mort crucifié plutoſt qu'à un Empereur; ſurquoi le Saint l'appella luy meſme un malheureux, & le fit ſouvenir que ce Crucifié le feroit un jour bruler dans l'enfer avec ſon tyran. Le Comte ſe tira de là par une cruelle raillerie. Nous verrons, dit-il, alors ce qui en « ſera; cependant vous eprouverez le feu dont vous nous menacez. « Et en effet, ne ſe contentant pas de l'avoir fait tourmenter à trois repriſes [avec les ongles de fer,] il luy fit appliquer aux coſtez deux torches ardentes. Le Saint eut recours à Dieu, & le pria meſme de glorifier ſon nom en cette rencontre, pour faire voir ſa bonté envers ceux qui le craignent, & faire apprehender aux apoſtats les ſupplices qu'il leur prepare. Il fut exaucé, & le Comte fut bien ſurpris de voir tomber les boureaux par terre. Il les fit relever, & leur dit de continuer la queſtion: mais ils luy répondirent qu'ils ne le pouvoient, parceque ce qui les avoit fait tomber eſtoit qu'ils avoient vu quatre Anges habillez de blanc qui p.131. parloient au Saint. 'Le Comte plus irrité qu'étonné, ordonna qu'on les allaſt jetter dans l'eau: & comme on les emmenoit, Theodoret leur dit: Allez, mes freres, allez avant moy trouver « le Seigneur; je vous y ſuivrai quand j'aurai vaincu l'ennemi. «

Ado, 23 oct. 'Adon a inſeré dans ſon martyrologe cet endroit des actes du Saint.

Anal. p.131. 'Le Comte voulut encore blaſphemer contre J. C, ſurquoi le Saint expliqua en un mot le myſtere de l'Incarnation, en decla-

rant qu'il ne le faiſoit pas pour l'amour du Comte, indigne d'entendre la parole de Dieu, mais pour la conſolation des Chrétiens qui eſtoient preſens. Le Comte commença alors à le menacer de la mort; & le Saint au lieu de s'effrayer, luy dit qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de conſommer ſa courſe. Mais il luy declara en meſme temps, que pour luy il mourroit dans ſon lit parmi de cruelles douleurs, & que ſon Empereur au lieu de remporter la victoire ſur ſon ennemi, comme il ſe l'imaginoit, ſeroit tué dans leur pays ſans qu'on ſçeuſt meſme qui l'auroit tué. Le Comte entendant ces menaces, 'qui ſe trouverent de veritables propheties, p.131. 'craignit quelque choſe de pis, & ſe haſta de prononcer la ſentence par laquelle il le condamna à perdre la teſte. 'Le Saint rendit p.132. graces à Dieu qui luy avoit donné "la patience juſques à la fin, & conſomma ainſi ſon martyre. [* Il paroiſt que ce fut le 23.e d'octobre, un jour ſeulement aprés l'embraſement du temple d'Apollon.] Uſuard, Adon, & pluſieurs autres marquent ce jour là ſa feſte. 'Les martyrologes de Saint Jerome, [Florus, Vandelbert,] & beaucoup d'autres des plus anciens, la mettent le 23 de mars, [ce qui donne lieu de juger qu'il s'eſt fait ce jour là, peu aprés ſa mort, quelque tranſlation ſolennelle de ſon corps, ou qu'on y a dedié quelque egliſe baſtie ſous ſon nom.] 'Les Grecs en font memoire le 6 de may.

tolerantia finem.

* Note 30.

Flor.p.393.394 Boll.23.mars,p 442.d.

Men.p.45.

ARTICLE XXX.

Crimes de Comte Julien, & ſa mort funeſte.

[NOus avons dit que] 'le Comte Julien, avec Felix Surintendant des finances, & Elpide threſorier du domaine, [tous trois apoſtats,] avoient eu ordre d'aller ſaiſir les richeſſes de l'Egliſe d'Antioche pour les porter au threſor imperial. 'Ils le firent le jour meſme du martyre de S. Theodoret, & dreſſerent un état de ce qu'ils y avoient trouvé. 'Mais le Comte Julien ne ſe contenta pas de ravir les vaiſſeaux ſacrez de l'Egliſe, & de les profaner par l'attouchement de ſes mains impures: Car portant encore plus loin l'outrage qu'il faiſoit à J. C, il les renverſa, les mit à terre, & s'aſſit deſſus d'une maniere criminelle, jusqu'à faire "des actions que l'on n'oſeroit exprimer; 'y ajoutant toutes les railleries & tous les blaſphemes dont il put s'aviſer contre J. C, '& contre les Chrétiens qu'il diſoit avoir eſté abandonnez de Dieu. Euzoïus Eveſque des Ariens qui eſtoient en-

Thdrt.l.3.c.8.p 646.a b|Soz.l.5 c.8.p.604.d.

Anat.t.4.p.132.

Soz p.605.a| Phiſg.l.7 c.10. p.98|Chr.in gent.p.681.d.e.

Note 31.

Soz.p.605.a.

Thdrt.p.646.b. c.

core en poſſeſſion de la grande egliſe, s'eſtant voulu oppoſer a ſes ſacrileges, en receut, un ſoufflet. 362.

Chry.gent.p. 682.a|t.5.or.45. p.510.c. a Thdrt.p.646. c. Thphn.p.42.c.

'Felix le Surintendant s'y ſignala auſſi par une autre impieté: a car conſiderant les riches & les magnifiques vaſes que les Empereurs Conſtantin & Conſtance avoient donnez à l'Egliſe; Voyez, dit-il, dans quelle vaiſſelle on ſert le Fils de Marie. 'On « pretend que le Comte Julien & luy faiſoient des railleries de ce que Dieu les laiſſoit profaner ſon temple, ſans les en empeſcher par des miracles viſibles.

Thdrt.p.646.c. d|Chry.gent p. 681.e|Soz p. 605.a. b Anal.p 132.

'Cependant leurs impietez ne demeurerent pas long-temps impunies, '& Julien n'eut pas pluſtoſt profané les vaiſſeaux ſacrez en s'y aſſeyant, qu'il reſſentit l'effet de la vengeance divine. b Il paſſa la nuit ſuivante avec beaucoup d'inquietude: & le lendemain aprés avoir preſenté à l'Empereur le memoire de tout ce qu'on avoit ſaiſi dans l'egliſe, il luy dit ce qu'il avoit fait la veille

p.128. à l'égard de S.Theodoret. Il l'avoit fait dans la penſée de plaire

P.132. à ce Prince. 'Mais l'Empereur luy témoigna nettement n'approuver point dutout qu'il euſt fait mourir un Chrétien, [ſans autre raiſon que celle de la religion, & dans le lieu meſme où il eſtoit, ce qui donnoit ſujet de croire qu'il l'avoit fait par ſon ordre.] Il ſe plaignit qu'il euſt donné occaſion aux Galiléens d'écrire contre luy, comme ils avoient fait contre ſes predeceſſeurs, & de traiter Theodoret comme un Martyr. Il luy ordonna enfin de ne plus faire mourir aucun Chrétien, & d'empeſcher meſme les autres de le faire.

P.132. 'Le Comte qui s'attendoit ſi peu à cette réponſe, demeura tout interdit & preſque mort. L'Empereur pour le conſoler luy dit de venir avec luy ſacrifier afin d'obtenir le pardon de ſa faute. Et les preſtres des idoles luy ayant preſenté des oiſeaux & d'autres choſes offertes au demon, il en mangea, & en donna à ſon oncle. Le reſpect, & la frayeur dont le Comte eſtoit ſaiſi, ne luy permirent pas d'en manger beaucoup. Il ſe retira enſuite chez luy plein de chagrin d'avoir fait une action odieuſe, & d'avoir encore mecontenté l'Empereur; de ſorte qu'il ne voulut prendre aucune nourriture.

P.132. 'Cependant le peu qu'il avoit mangé ne ſe digeroit point; & dés le ſoir il luy prit un mal de ventre qui luy cauſa d'extremes douleurs. 'Il tomba dans une maladie faſcheuſe & inconnuë, dont toutes ſes entrailles ayant eſté corrompuës & pourries, c il jettoit ſon foie & ſes excremens non par les conduits ordinaires, mais par ſa malheureuſe bouche qui avoit prononcé tant de blaſ-

Thdrt l 3.c.9.p. 646 d|Phiſg l 7. c.10.p.97. c Thdrt|Anal.p. 132.

phemes. 'Ses parties ſecrettes & toutes les chairs d'alentour ſe corrompirent auſſi de telle ſorte, que les vers s'y mirent; [a]& pour montrer que c'eſtoit une punition de Dieu, tout l'art des medecins ne luy put apporter de ſoulagement, 'quoiqu'à cauſe de ſa qualité d'oncle de l'Empereur, ils y employaſſent toutes ſortes de remedes. 'Ils tuoient un grand nombre d'oiſeaux les plus rares & les plus gras, qu'ils mettoient auprés des endroits pourris, pour en attirer les vers ſur ces oiſeaux, '& ſur leur graiſſe dont ils frotoient ces meſmes endroits: 'mais les vers au lieu de ſortir, ſe cachoient dans ſa chair, rongeant ſans ceſſe ce qui eſtoit pourri, & penetrant juſqu'au vif, ſans qu'on les puſt arreſter. 'Ils remontoient meſme par ſon eſtomac, & luy ſortoient de temps en temps par la bouche; de quoy il avoit encore la douleur de voir que les payens luy faiſoient des railleries.

Chry. gent. p. 681. e. Soz. p. 605. a. [a] Chry. p. 681. e. Soz. p. 605. a. Chry. p. 681. e. Soz. p. 605 b. [b] Chry. p. 682. a. Act. M. p. 667. a.

'Philoſtorge dit qu'il fut durant quarante jours ſans parole & ſans ſentiment. Il revint un peu; '& ſa femme, qui à ce que l'on tient eſtoit illuſtre par ſa foy, '& qui l'avoit averti d'epargner au moins le ſang des Chrétiens, [b]luy repreſenta qu'il devoit reconnoiſtre & benir la miſericorde de J.C, qui en le chaſtiant luy faiſoit voir ſa puiſſance; au lieu que s'il euſt voulu le laiſſer ſans le punir, & uſer de ſa patience ordinaire, il n'euſt jamais reconnu quel eſtoit celuj à qui il avoit fait la guerre. Ce miſerable preſſé par ces remontrances de ſa femme, & par le ſentiment de ſa douleur, reconnut quelle eſtoit la veritable cauſe de ſon mal. 'Il deteſta luy meſme le crime dont il ſe voyoit puni ſi ſevere-ment, & portat témoignage contre ſa propre impieté. 'Il invoquoit le Dieu des Chrétiens, le conjuroit d'avoir pitié de luy, ou au moins de le retirer promtement du monde, & preſſoit ſa femme d'aller prier pour luy à l'egliſe, & de demander les prieres des Chrétiens. [Mais avec cela il ne paroiſſoit pas plus converti qu'Antiochus.] 'Il ſemble meſme que trois jours ſeulement avant ſa mort il fit encore mourir pluſieurs Chrétiens. 'Auſſi ſa femme luy declaroit qu'elle n'oſoit prier pour ſa gueriſon, depeur d'attirer la colere de Dieu ſur elle meſme.

Phiſg. p. 97. Thdrt. p. 646. d. Act. M. p. 667. 668. [b] Thdrt. p. 646. 647. Phiſg. p. 97. Act. M. p. 668. a. p. 667. c. p. 667. 668. p. 668. a.

'Il ne laiſſa pas de ſupplier l'Empereur de rendre aux Chrétiens les egliſes qu'il leur avoit oſtées, & de les faire ouvrir: mais il ne put pas meſme obtenir de luy cette grace, '& il n'en receut

Thdrt. p. 647 a. Anal. p. 133. Anal p. 133.

» que cette réponſe: Je ne les ay pas fait fermer, [hors la princi-
» pale,] mais auſſi je ne les ferai pas ouvrir. Le Comte luy fit dire une autre fois que c'eſtoit à cauſe de luy, [& pour avoir à ſa conſideration quitté la religion Chrétienne,] qu'il ſouffroit de ſi

grandes douleurs, & qu'il periſſoit malheureuſement : & luy[au lieu de craindre la main de Dieu,ou de témoigner au moins quelque compaſſion pour une perſonne qui luy eſtoit ſi proche,]luy fit porter cette parole:Vous n'avez pas eſté fidele aux dieux,& c'eſt pour cela que vous ſouffrez vos tourmens. « « 362.

Phiſg.p.97. a Chry.in Matt. h.4.p.35.e|t.3. or.45.p.510.c| Anal.p.133. b Act.M.p.667. c. c Chry.gent.p. 682.a|Soz p.605 b. d Phiſg.c.12.p. 99.100.

'Enfin les abcés dont tout ſon corps eſtoit rempli, [a]& les vers qui le rongeoient continuellement, le reduiſirent à la derniere extremité. [b]Il en vomiſſoit ſans ceſſe les trois derniers jours de ſa vie, avec une puanteur qu'il ne pouvoit ſouffrir luy meſme. [c]Et il finit ainſi ſa vie par une mort honteuſe & malheureuſe, qui le fit paſſer d'un ſupplice de beaucoup de jours à un ſupplice eternel.][d]Il mourut, s'il en faut croire Philoſtorge, durant qu'on luy liſoit diverſes réponſes que les oracles avoient renduës depuis peu, & qui promettoient toutes qu'il ne mourroit point de maladie. ["Il mourut en l'an 363, aprés le 9 de janvier, mais apparemment bien-toſt aprés. Julien ſon neveu le plaignit auſſi peu aprés ſa mort que durant ſa vie,& ne voulant pas encore rendre gloire à J. C:]Il continua à dire que ſon malheur venoit de n'avoir pas eſté fidele aux Dieux. 'Dans un écrit[fait vers la fin de fevrier,] il dit qu'il avoit gouverné la ville d'Antioche avec beaucoup de juſtice; mais il ajoute auſſi-toſt, que ce n'avoit pas toujours eſté avec aſſez de prudence. Il y parle de ſa mort ſans en oſer dire aucune circonſtance. Note 32.

Anal.p.133. Juli.miſ.p.103.

ARTICLE XXXI.

Punition de quelques autres payens ſacrileges ou apoſtats.

[LA maladie dont Dieu punit Felix le Surintendant, ne fut pas ſi longue:]Car elle l'emporta en l'eſpace d'un jour, [e]ou moins encore. [f]Saint Chryſoſtome dit"qu'il creva tout d'un coup par le milieu du corps; [par où il a peut-eſtre voulu marquer ce que dit Philoſtorge,]"qu'une de ſes groſſes veines s'eſtant rompuë ſans qu'il euſt fait aucun effort, le ſang luy ſortit par la bouche [h]durant toute la nuit & tout le jour ſelon Theodoret: [i]De ſorte que le ſoir ſon ſang s'eſtant entierement ecoulé, il perdit la vie auſſi-bien que le Comte Julien, [k]& tomba dans une mort eternelle. [l]Ammien s'accorde tout à fait à ceci, diſant qu'il mourut tout d'un coup d'une perte de ſang, un peu avant le Comte Julien, [m]mais"aprés le commencement de l'an 363. Note 33.

Thdrt.l.3 c 9.p. 647.a. e Phiſg.l.7.c.10. p.97. f Chry.gent.p. 682.a|t.5 or.45. p.510.c. g Phiſg p.97. h Thdrt.p.647. a.b. i Phiſg.p.97. k Thdrt.p.647. b. l Amm l.23.p. 238.a. m b. n a. ἐλάχιστα μέντοι.

[n]Il y avoit ce ſemble un lieu public, où l'on mettoit les noms

de ceux qui eſtoient morts ; '& le peuple y liſant les noms de Felix,[titre que l'on donnoit ordinairement aux Empereurs,]& de Julien, y ajoutoit celui d'Auguſte, comme ſi c'euſt eſté l'Empereur meſme qui fuſt mort : & on regarda cela comme un preſage qu'il mourroit bien-toſt. a.

'Elpide threſorier du domaine qui eſtoit venu enlever les threſors de l'Egliſe avec Julien &Felix, *en fut puni auſſi-bien qu'eux, quoiqu'un peu pluſtard : Car ayant eſté convaincu d'avoir favoriſé la revolte de Procope contre Valens[en 366.]Il fut depouillé de tous ſes biens,& reſſerré dans des priſons,où aprés avoir vécu quelque temps, il mourut ſans reputation & ſans honneur,maudit de tout le monde, & avec le ſurnom d'Elpide le ſacrificateur [ou l'apoſtat.] Thdrt.l.3.c.8 p. 646 b. *Phiſg.p.97.98.

'Un quatrieme,qui,ſelon Philoſtorge, avoit eu part au meſme ſacrilege, & qui avoit profané honteuſement l'autel ſacré, fut puni ſur le champ, [comme le Comte Julien,]par la corruption des meſmes parties dont il avoit abuſé pour commettre ſon ſacrilege, & par les vers qui s'y engendrerent & le firent perir miſerablement. p.98.

'Dieu fit eclater ſa juſtice contre les apoſtats par beaucoup d'autres punitions ſemblables ; [& il ne ſera pas mauvais de ramaſſer ici ce qui s'en eſt conſervé dans l'hiſtoire .]'Un nommé Heron natif de Thebes en Egypte, & qui avoit eſté fait Eveſque 'de Thebes meſme,comme la chronique d'Alexandrie le ſemble dire,ayant renoncé volontairement la foy à Antioche , 'fut auſſitoſt ſaiſi d'une maladie qui luy pourrit tout le corps, & le rendit un ſpectacle hideux à voir à tout le monde,& un exemple terrible de la juſtice divine.On le voyoit couché dans les ruës & dans les places publiques, privé de tout ſecours , & ſans meſme faire compaſſion à perſonne . Les Chrétiens n'avoient que de l'horreur pour ſa perfidie , & les payens ne ſe ſoucioient plus de luy depuis qu'ils l'avoient fait tomber dans leurs filets . Ainſi il mourut miſerablement à la vuë de tout le monde.[Cet Heron pouvoit bien eſtre un de ceux que les Meleciens avoient ſoumi aux Ariens pour deshonorer le titre d'Eveſque .] p.98|Soz.l.5.c. 8.p.605 b. Phiſg.l.7.c.13. p.100. Chr.Al.p.688. p.688.690| Phiſg.p.100.

πεπιστευμένος. 'Theotecne Preſtre d'Antioche, "titulaire d'une egliſe dans les fobourgs,tomba volontairement dans le meſme crime , trompé par les promeſſes qu'on luy faiſoit; & il en fut auſſi-toſt puni non moins ſeverement qu'Heron . 'Sa chair ſe corrompit toute en fort peu de temps, & devint pleine de vers,qui luy firent meſme perdre les yeux. Enfin il tomba dans une rage dans laquelle il ſe Chr. Al.p 688| Thphn.p 43.a. |b'Phiſg.p.100 101.

mangeoit luy meſme la langue, & paſſa de ce ſupplice à un autre bien plus effroyable. 362.

Chr. Al. p. 690 | Theophan. p. 43. c. d. Nous ne devons pas auſſi oublier la punition d'un Thalaſſe ſurnommé le Manchot, homme renommé pour ſes impuretez & ſes debauches infames, juſques à avoir proſtitué ſa propre fille. Il mourut accablé ſous les ruines de ſa maiſon qui tomba ſur luy. Theophane aſſure que ſa femme & tous les ſiens qui faiſoient profeſſion de la religion Chrétienne, furent conſervez dans ce malheur; & un enfant de ſept ans à qui l'on demanda qui l'avoit ſauvé, dit qu'il avoit eſté porté par un Ange. Ammien parle d'un Thalaſſe, qui avoit eſté officier ſous Conſtance, & duquel Julien ſe tenoit offenſé, parcequ'il avoit contribué à la mort de Gallus ſon frere. Et à cauſe de cela il ne voulut ni juger, ni laiſſer juger un procés qu'il avoit, qu'aprés s'eſtre reconcilié avec luy. M. Valois dit qu'il rentra dans les bonnes graces de Julien en devenant apoſtat: [& cela peut eſtre; mais nous voudrions en avoir quelque autorité auſſi-bien que de ce que] ſon frere ajoute, que c'eſt le meſme Thalaſſe dont nous avons raporté la fin malheureuſe. [La chronique d'Alexandrie raconte ces morts de Theotecne, Heron, & Thalaſſe, en l'année 363: mais elle y méle la mort d'Arteme arrivée aſſurément en l'an 362.

Amm. l. 22. p. 221 | n. p. 284. n. f. p. 323. V. Julien § 15.

S. Gregoire de Nazianze marque en general les hiſtoires que nous venons de raporter, & y ajoute meſme diverſes particularitez, mais ſans nommer les perſonnes: [Qui pourroit, dit-il, repreſenter tant d'accidens tragiques; les maladies, les differentes plaies, & les divers fleaux dont la juſtice de Dieu a puni les impies, chacun d'une maniere proportionnée à ſon crime; les uns crevez à la vuë [de toute le monde,] les autres emportez par d'autres morts extraordinaires; Ils confeſſoient alors leurs crimes au milieu de leurs tourmens, & en témoignoient une douleur infructueuſe & inutile. Les uns avoient des ſonges la nuit, d'autres des viſions durant le jour, où on leur faiſoit ſentir leur impieté. Qui pourroit, dis-je, raconter tant d'autres malheurs dont Dieu a puni viſiblement la demolition des egliſes, les injures faites à la ſainte table, la profanation des vaiſſeaux qui ſervoient aux divins Myſteres, les cruautez commiſes contre la perſonne des ſerviteurs de J. C, tant d'autres crimes dont ils ſe ſont rendu coupables?

Naz. or. 4. p. 110. b. c.

[Dieu fit encore alors paroiſtre ſa colere par des feux, par des tremblemens, par des ſechereſſes, & par d'autres evenemens extraordinaires, que nous omettons ici, parcequ'on les a pu voir ſur

362. * V. Julien ſur l'hiſtoire de Julien.] Il ſuſpendoit cependant & differoit les effets de ſa juſtice à l'égard de la perſonne de Julien. Il n'allumoit pas encore tout ſon zele, & ſe contentoit de tenir la main elevée contre l'impie. Il bandoit ſon arc & le tenoit preſt à tirer, mais il ſe retenoit luy meſme par une eſpece de violence. Il attendoit que cette peſte maligne crevaſt, s'il faut ainſi dire, & pouſſaſt audehors tout ſon venin, pour ſauver le malade par la penitence, s'il eſtoit aſſez heureux pour l'embraſſer, ou le punir par une juſtice plus viſible & plus eclatante, s'il demeuroit dans ſon endurciſſement. 'Dieu laiſſa vivre quelques uns de ceux qui luy avoient preferé un peu d'argent, mais pour prolonger leur πιεπεσοῦσι honte; [& les faire ſervir d'exemple aux autres.] Car on les voyoit errer de ville en ville, [mepriſez &] haïs de tout le monde; ϛιγματίαι. on les montroit au doit comme des infames & comme des traitres; on ne les connoiſſoit que ſous le titre d'apoſtats, ou de τῦ παραβάτου. diſciples de l'apoſtat. 'A peine Julien fut-il mort, que les peuples & les villes crioient partout contre les perſecuteurs, & leur reprochoient tous les maux qu'ils avoient faits. Ceux qui avoient pris part à la perſecution prenoient part à ces reproches, & n'epargnoient pas leurs dieux meſmes, qu'ils accuſoient hautement d'eſtre injuſtes & impoſteurs.

p 124. a. b.

Aſt. h. 3. p. 56. b. c.

Naz. or. 4. p. 131. d.

ARTICLE XXXII

De Sainte Publie : Le fils d'un preſtre des idoles converti.

[PENDANT que Dieu faiſoit admirer ſa juſtice par la punition des apoſtats, & ſa patience à l'égard de Julien, il glorifioit auſſi ſa miſericorde par la conſtance qu'il donnoit à des femmes & à des enfans, & par le triomphe qu'il leur faiſoit remporter ſur l'idolatrie.] 'Publie cette illuſtre veuve que l'Egliſe greque, [& la latine à ſon exemple,] honorent au nombre des Saintes le 9 d'octobre, [fit voir qu'un exercice continuel de vertu luy avoit acquis aſſez de force pour mepriſer auſſibien la cruauté que la majeſté d'un Empereur idolatre, malgré meſme tous les intereſts de communauté.] 'Elle avoit eſté mariée, & ayant perdu ſon mari, elle avoit vieilli dans la continence & dans toutes ſortes de bonnes œuvres. 'Les Grecs diſent que l'eſtime de ſa pieté luy fit donner le rang de Diaconiſſe. 'Elle eut auſſi la conduite d'une compagnie de vierges, avec qui elle chantoit ſans ceſſe les loüanges de Dieu.

Men. p. 107. Ugh. p. 1098.

Thdrt. l. 3. c. 14. p. 652. c.

Ugh. p. 1098. a.

Thdrt. p. 652. d.

d,653.a. 'Julien paſſant donc un jour prés de leur petite maiſon, il les entendit qui chantoient à pleines voix ces paroles du pſeaume; *Les idoles des nations ne ſont que de l'or & de l'argent*, & le reſte de ce qui ſuit. Il le trouva fort mauvais, & leur ordonna de ſe taire une autrefois quand il paſſeroit. Mais Publie au lieu de luy obeïr, inſpira une nouvelle ardeur à ſes filles; & ſachant que Julien paſſoit encore, elle leur fit chanter ces autres paroles: *Que Dieu ſe leve, & que ſes ennemis ſoient diſſipez*. Julien fort en colere, ſe fit amener la Superieure, egalement venerable par ſon age & par ſa vertu; ce qui ne l'empeſcha pas de la faire tellement battre par ſes gardes ſur le viſage, qu'ils le luy mirent tout en ſang. Publie receut cet outrage comme le plus grand de tous les honneurs, '& il luy a fait donner le titre de Martyre par les Grecs. [a] Elle continua à combatre Julien par ſes chants ſacrez, comme David avoit fait le demon dans Saül. 362.

Men.9.oct.p. 207.
a Thdrt.p.653.a

p.652.c. 'Cette Sainte avoit eu un fils nommé Jean, qui fut long-temps le premier des Preſtres de l'Egliſe d'Antioche. Sa vertu fit qu'on le voulut pluſieurs fois faire Eveſque [''ou de cette Egliſe ou de quelques autres;] & elle fut auſſi cauſe qu'on ne le put jamais faire. 'Baronius doute ſi ce n'eſt point le grand S. Jean Chryſoſtome: mais il reconnoiſt qu'il y a bien des choſes qui combatent cette conjecture, [ou plutoſt qui la détruiſent abſolument. Note 34.

Bar.362. § 142.

Thdrt.l.3.c.10. p.647. Le meſme Theodoret qui raporte l'hiſtoire de S.te Publie,] 'nous apprend auſſi celle de la converſion d'un jeune homme, fils d'un preſtre des idoles, [& aſſez vraiſemblablement du temple de Daphné, ['comme l'a cru Baronius. [Il n'y en peut avoir ni de plus agreable, ni de plus edifiante, ni de plus aſſurée,]

Bar.362. § 131.

Thdrt.p.648.c. p.647.b.c. 'puiſque Theodoret l'avoit appriſe de ce jeune homme meſme alors devenu vieux. 'Il avoit eſté elevé dans l'idolatrie par ſon pere. Mais ſa mere avoit une habitude particuliere avec une Diaconiſſe de grande pieté, qui en la venant voir, voyoit auſſi ſon fils alors encore tout jeune, & en le careſſant l'exhortoit à embraſſer la veritable religion. La mere eſtant morte, le fils continua à honorer la Diaconiſſe. Il la viſitoit & ecoutoit ſes inſtructions, & elles firent une ſi forte impreſſion dans ſon ame, qu'enfin il luy demanda par quel moyen il pourroit ſe delivrer
d, de la ſuperſtition où ſon pere l'avoit elevé. 'Elle luy répondit qu'il devoit ſortir de la maiſon de ſon pere, preferer à ſon pere le Dieu qui avoit creé & ſon pere & luy, ſe retirer en une autre ville, où il puſt ſe cacher, & eviter de tomber entre les mains de l'Empereur. Elle luy promit de prendre le ſoin de l'execution de

» ce deſſein. Il la remercia de ſa bonté,& luy dit: Je viendrai donc » chez vous, & je vous mettrai ma vie entre les mains.

Quelques jours aprés, Julien alla à Daphné pour y faire une feſte & un feſtin. [C'eſtoit ſans doute avant que le temple euſt eſté brulé.] Le pere du jeune homme ne manqua pas de s'y trouver avec Julien, tant parcequ'il eſtoit preſtre de ſes dieux, que parcequ'il le ſuivoit ordinairement [dans ſes ceremonies ſacrileges.] Il mena avec luy ſon fils dont nous parlons,& un autre qu'il avoit encore. Car ils eſtoient déja conſacrez au ſervice des demons, & ils devoient jetter ſur les viandes l'eau [deſtinée à les purifier ou plutoſt à les ſoüiller.] Celui qui ne ſongeoit qu'à ſe convertir ne put encore s'exemter de faire cette fonction à la table de l'Empereur le premier jour de la feſte. Mais auſſi-toſt aprés il s'enfuit tout en courant à Antioche chez la Diaconiſſe; » & il luy dit: Me voilà venu ſelon ma parole; acquitez vous de la » voſtre,& mettez ma vie & mon ſalut en ſureté. Elle le mena ſans differer chez S. Melece [Eveſque de la ville,] qui le mit en haut dans une chambre, en attendant [qu'on euſt trouvé quelque autre lieu pour le cacher.]

Le pere cependant couroit tout Daphné pour chercher ſon fils; & ne l'y trouvant point, il le vint chercher à Antioche, où de la ruë il l'apperceut qui regardoit [comme un enfant] par les barreaux de la feneſtre. Il entra dans la maiſon, le prit, l'emmena, luy donna pluſieurs coups, luy piqua les pieds, les mains, & le dos avec de petites pointes de fer rouge, l'enferma dans une chambre qu'il baricada par dehors, & retourna à Daphné [pour achever la feſte] qui devoit durer ſept jours.

Durant ſon abſence, l'enfant animé de l'Eſprit de Dieu, & rempli de ſa grace, briſa toutes les idoles qu'avoit ſon pere [dans le lieu où il l'avoit enfermé,] en ſe moquant de ces dieux qui ne ſe pouvoient défendre. Mais venant enſuite à conſiderer ce qu'il avoit fait, & combien ſon pere ſeroit en colere; il pria J. C. de l'aſſiſter, & de luy ouvrir la porte, puiſqu'il n'avoit rien fait, & ne ſouffroit rien que pour luy. Lorſqu'il achevoit ces paroles, les portes s'ouvrirent tout d'un coup, & les baricades ſe rompirent. Il courut auſſi toſt chez la Diaconiſſe, qui luy fit prendre un habit de fille, & le mena avec elle dans ſa littiere chez Saint Melece. Ce Saint le mit entre les mains de S. Cyrille de Jeruſalem [qui eſtoit alors à Antioche,] & qui partit [bientoſt] aprés durant la nuit pour l'emmener dans la Paleſtine. [Il evita ainſi la fureur de ſon pere, & de Julien,] aprés la mort duquel il convertit meſme ſon pere.

p. 648. a.

b.

c.

d.

ARTICLE XXXIII.

Le peuple d'Antioche ferme dans la foy: Julien écrit contre les Chrétiens.

Thdrt.l.3.c.22. p.659.c.d[Juli. mis.p.88.89.95.

[NON ſeulement quelques particuliers,] mais generalement tout le peuple d'Antioche, qui ſe ſouvenoit d'avoir receu la foy des deux grands Apoſtres S Pierre & S.Paul, & qui la conſervoit toujours avec beaucoup de ſoin & d'ardeur, témoignoit de l'horreur pour l'idolatrie de Julien. Ce Prince le reconnoiſt

Juli.mis.p.71. 90. a p.89.

aſſez luy meſme: & il avoüe avec regret que la pluſpart, ou plutoſt tous ceux d'Antioche, eſtoit ennemis de ſes dieux, [a] & aimoient mieux avoir J.C. pour patron & pour protecteur de leur

p.67.

ville, que ni ſon Jupiter, ni ſon Apollon, ni toutes ſes Muſes. 'Il ne les voyoit guere aller dans les temples des idoles, à moins que ce ne fuſt pour l'y accompagner, & luy faire honneur, [ſans participer à ſes ſacrifices.] Pour les femmes elles alloient bien plutoſt prier aux tombeaux des Martyrs, & y demander d'eſtre delivrées de ſa perſecution. Au moins c'eſt ce qu'il en croyoit luy meſme.

p.98.99.

'Il ne leur pouvoit perſuader d'offrir ſeulement un bœuf à ſon Apollon de Daphné, pendant que les dames tiroient de grandes ſommes de leurs maris pour les diſtribuer aux pauvres, & honoroient par leur charité la religion Chrétienne.

p.96.97.

'Il eſtoit allé vers le mois d'aouſt à un temple de Jupiter Caſſien,

Amm n.p.234. b Juli.p.96.97.

'qui eſtoit ſur la montagne auprés d'Antioche; [b] & comme il eut appris que l'on devoit bientoſt celebrer la feſte d'Apollon à Daphné, il y vint en diligence, s'imaginant, dit-il, trouver là toute la magnificence de la ville, des victimes ſans nombre, des parfums, & tout le reſte. Cependant quand il fut arrivé, il n'y trouva quoy que ce ſoit, ſinon que le preſtre luy dit qu'il avoit apporté de chez luy un oiſon pour ſacrifier, mais que la ville

p.97.100.

n'avoit encore rien preparé. 'Il en fit de grands reproches au

p.100.

Conſeil de ville, '& fut reduit neanmoins à s'en aller ſe proſterner aux pieds de ſa ſtatuë, ſuivi de fort peu d'habitans.

p.95.

'Les villes d'alentour relevoient, s'il l'en faut croire, les temples de ſes dieux, & ruinoient les tombeaux des athées, [c'eſt à dire des Martyrs,] & ceux d'Antioche au contraire demoliſſoient les nouveaux autels qu'il avoit dreſſez. [Il ne faut pas douter que

Naz or.3.p.91.c.

cela n'ait fait des martyrs:] '& Saint Gregoire de Nazianze aſſure que ſon palais à Antioche cachoit un fort grand nombre de

V.Julien 16.

morts qu'il avoit fait tuer ſecrettement, les uns pour ſes ſacrifices magiques, les autres à cauſe de leur zele pour la pieté. [Ce ſont ſans doute auſſi des Chrétiens] 'qu'il faiſoit jétter ou noyer la nuit dans l'Oronte, ſelon le meſme Pere, en ſorte que l'eau avoit peine à y couler. 'Theodoret dit que pluſieurs perſonnes de qualité, & de ceux qui eſtoient dans les charges, ayant imité la genereuſe liberté de S Juventin & Saint Maximin, receurent auſſi la meſme couronne. [Mais nous n'avons pas de connoiſſance particuliere de tout cela.] 'Julien dit ſeulement que ſa douceur avoit à peine appris au peuple d'Antioche à demeurer en repos.

b. Thdrt.l.3.c.11.p. 650. Juli.miſ.p.96.

[Ceux de cette ville avoient encore d'autres ſujets de ne pas aimer Julien.] 'Ils le témoignerent par des railleries aſſez piquantes qu'ils en firent, auſquelles Julien répondit par une ſatyre ſanglante qu'il fit contre la ville. Il dechargea auſſi la haine qu'il avoit contre les Chrétiens en particulier par un ouvrage qu'il fit exprés. Car non content de les perſecuter durant le jour par ſes actions, & par les ordres qu'il donnoit contre eux:] 'il y employoit encore la plume & les longues nuits de l'hiver, durant leſquelles il écrivit quelques livres contre l'Evangile pour combatre la divinité de J. C, 'ou plutoſt pour ſe percer luy meſme de ſes propres armes. Saint Jerome dit qu'il les compoſa dans ſon expedition contre les Perſes; [ce qui eſt fort difficile à croire, ſi par cette expedition nous n'entendons le temps qu'il mit à s'y preparer dans Antioche.] Ce Pere dit que ſon ouvrage contenoit ſept livres, '& il cite un endroit du ſettieme. [a] Saint Cyrille d'Alexandrie qui les refuta amplement environ cinquante ans aprés, n'en conte que trois; ce qui vient, à ce qu'on croit, de ce qu'on les diviſoit differemment.

V. Julien § 18, 19. Socr.l.3.c.23 p. 196.c.d. Hier.ep.84.p. 327 a. in Of.11.t.6 p. 41.d. a Bar.363. § 36. Cyr.in Jul.pr.p. 3.e.

'Socrate raporte quelques lignes du troiſieme de ces livres, & nous apprend qu'il n'attaquoit la divinité de J. C. que par les paſſages qui regardent ſon humanité, 'montrant aſſez qu'il ne pretendoit pas perſuader les perſonnes intelligentes & exercées dans la lecture des Ecritures, mais abuſer de la ſimplicité des ignorans; '& qu'il ſongeoit moins à refuter ces livres ſacrez, qu'à y trouver des ſujets de divertiſſement & de raillerie. 'Il pretendoit trouver de la contradiction dans ce que les Evangeliſtes diſent de la reſurrection de J. C, parcequ'il ne les entendoit pas. 'Mais quelque foibles que fuſſent ces livres, cependant comme Julien écrivoit d'une maniere elegante, [gaie & agreable,] ils firent tort à beaucoup d'eſprits foibles & legers; & ils embaraſſoient meſme quelquefois ceux qui avoient plus de ſolidité. Car on s'imaginoit

Socr.l.3.c.23.p. 199.d. c.d. p.197.b.c. Chry.t.5.h. 115.p.745.c. Cyr.in Jul.p.3.c.

qu'il ſavoit bien l'Ecriture, [& qu'il la combatoit avec quelque force,] parcequ'il en entaſſoit beaucoup de paſſages ſans jugement. Auſſi les payens les objectoient ſans ceſſe, ſurtout parceque l'on avoit negligé de les refuter. Et ce fut ce qui obligea S. Cyrille d'y répondre, comme beaucoup de perſonnes l'en avoient prié. 363.

ARTICLE XXXIV.

Martyre de S. Bonoſe & de S. Maximilien.

L'AN DE JESUS CHRIST 363.

[NOUS commençons l'an 363 par le martyre de S. Bonoſe & de S. Maximilien, * parcequ'il y a lieu de juger qu'ils ne ſouffrirent que trois jours avant la mort du Comte Julien.] Nous avions à peine connu juſqu'ici les noms de ces Saints dans quelques martyrologes qui les mettent le 21 d'aouſt: mais le P. Ruinart nous en a donné une hiſtoire [citée par Uſuard, qui eſt aſſez longue, & qui paroiſt neanmoins n'eſtre qu'un abregé d'une autre plus ample tout à fait originale; ce qui fait qu'il y a quelques endroits un peu obſcurs: & il eſt meſme à craindre qu'on n'y ait ajouté quelques miracles, dont nous ne parlerons point ici.] 1. *Note 35. Bar. 22. aug. f. Act. M. p. 664. Note 36.

p. 664. a. Miſcel. t. 2. p. 462. a Act. M. p. 664. b p. 667. b. p. 664. b. p. 665. p. 661. p. 664. b. p. 667. b. 2.

'Bonoſe & Maximilien eſtoient ſoldats ou officiers dans le corps des Herculiens, 'formé par Maximien Hercule. [a]Il paroiſt qu'ils eſtoient chargez d'en garder le principal étendar, [b]orné du ſigne des Chrétiens, [c'eſt à dire ſans doute de la Croix, ou du caractere du nom de CHRIST.] Ils eurent ordre de changer ce ſigne pour y mettre celui des idoles: 'mais ils eſtoient Chrétiens, & inſtruits dans la pieté par leurs peres. Ainſi non ſeulement ils refuſerent d'obeïr, 'mais ils animerent meſme tous leurs compagnons à ne rien faire contre ce qu'ils devoient à Dieu. [Il ſemble que leur corps n'eſtoit arrivé que depuis peu à Antioche, & que c'eſt pour cela qu'on les preſſa ſi tard d'executer un ordre que Julien avoit ſans doute donné pluſieurs mois auparavant.

Labarum ☧

Julien ſouhaitoit ſurtout que les ſoldats embraſſaſſent l'idolatrie. Ainſi ſoit par cette raiſon, ſoit par un effet de ſa legereté ordinaire:] 'ce Prince qui avoit trouvé ſi mauvais que le Comte Julien euſt fait mourir S. Theodore, 'voulut bien qu'il uſaſt des dernieres rigueurs contre les deux Saints, '& contre quelques autres priſonniers, [qui pouvoient eſtre des ſoldats du meſme corps.] Et le Comte nonobſtant les maux dont Dieu le puniſſoit

1. Uſuard. 21. aug. l'appelle Maxmien.

363. [depuis deux mois, trouva encore aſſez de force pour executer cette commiſſion ſi conforme à ſon genie.]

'Ayant donc fait venir les deux Saints devant ſon tribunal, il tenta inutilment de les obliger par ſes menaces à changer leur étendar, & à adorer des dieux faits par des hommes. Irrité de leur courage, il fit donner à Bonoſe plus de trois-cents coups "de lanieres plombées, ſans que ce Saint fiſt autre choſe que ſourire, ne daignant pas meſme luy répondre. Il s'adreſſa donc à Maximilien, 'qui le fit reſſouvenir de ce qu'il avoit appris [eſtant Chrétien,] que Dieu nous défend d'adorer des idoles muettes, luy promettant d'adorer ſes dieux quand ils luy auroient parlé. p.664. *plumbatis* p.665.c.

'Il fit battre une ſeconde fois Bonoſe & Maximilien avec luy: "& ils ne témoignerent pas meſme ſentir ce tourment, 'ſoit que Dieu leur en oſtaſt par miracle le ſentiment [comme à Theodore,] ſoit que leur cœur elevé en luy, mepriſaſt tout ce que la chair ſouffroit. 'Mais ce fut par un miracle viſible, qu'ayant eſté plongez dans de la poix toute boüillante, cette poix ſe trouva froide pour eux, & ne leur cauſa aucune douleur, mais ſeulement "quelques ampoulles pour ſervir de preuve à la verité de ce miracle, dont on aſſure que le Prefet Second "voulut luy meſme eſtre témoin, *nec ſentirent.* a.b. n.b. p.665.b.c. *tormentorum nota.* &c.

'Le Comte plein de confuſion les fit mener en priſon, où il y avoit encore d'autres Chrétiens. Il leur y envoyoit du pain où il avoit fait imprimer quelque marque d'idolatrie. Auſſi les Saints n'en voulurent point manger, & ſe contenterent de la nourriture que Dieu leur donnoit, [ſoit par ſa ſeule grace, comme toute la ſuite le ſemble marquer, ſoit par quelques uns de ſes ſerviteurs,] malgré "les ordres & les percautions du Comte. Au bout de ſept jours le Comte les fit encore venir pour les interroger avec le Prefet Second, "& fut obligé de les renvoyer dans la priſon, dont il [ſe]fit apporter les clefs dans le palais, & on ne la vint ouvrir qu'au bout de douze jours, [s'il n'y a faute dans les actes.] On crut que dans l'extreme faim qu'on s'imaginoit qu'ils ſouffroient, ils mangeroient des pains offerts aux idoles, qu'on leur preſenta. Mais eux qui s'eſtoient remplis du S. Eſprit, rejetterent ces pains impurs. On les laiſſa encore dans la priſon, où "le Prince Hormiſda que nous apprenons par cet endroit avoir eſté Chrétien, les vint viſiter, ſon autorité luy en ayant fait ouvrir les portes. Il les y trouva pleins de vigueur & de joie, occupez à rendre graces à Dieu & à J.C; & il les conjura de prier pour ſon ſalut. *carcere clauſo.* &c. p.666. p.666.b. V. Conſtantin § 51.

'Le Comte eſtoit confus de ſe voir vaincu par la puiſſance du Seigneur, & s'irritoit neanmoins de plus en plus contre ſes ſervi- c.

p. 667. a. teurs. Il ſe les fit amener [en une troiſieme audience,] à laquelle le Prefet Second ſe trouva encore. On y amena auſſi pluſieurs
b. autres Chrétiens, & peuteſtre tous ceux du meſme corps. 'On ne nomme entre eux que Jovien & Herculien, qui avoient ce ſemble ſervi dés le temps de Conſtantin, & qui eſtoient auſſi char-
a] 666. g. gez de la garde de l'étendar. 'Dans cette audience le Comte menaça Bonoſe & Maximilien tantoſt des beſtes, tantoſt du feu; & ils répondirent toujours que Dieu pouvoit les delivrer de ſes mains s'il le vouloit, mais qu'ils eſtoient preſts de tout ſouffrir pour ſon
p. 667. a. nom, 'puiſqu'ils avoient [en eux] Dieu le Pere, JESUS CHRIST ſon Fils, & le Saint Eſprit par lequel ils ſurmontoient tout. [C'eſtoit faire une profeſſion bien claire de la divinité du Saint Eſprit, & condanner par conſequent les blaſphemes des Ariens
c. & des Macedoniens.] 'Auſſi ils furent aſſiſtez dans leur martyre par S. Melece Eveſque [du principal corps des Orthodoxes dans Antioche.]

a. 'Il y avoit là, comme nous avons dit, pluſieurs autres Chrétiens [entre leſquels] tous ceux qui avoient eſté choiſis [pour la vie eternelle,] declarerent qu'ils n'adoroient que le ſeul Dieu qui ſignaloit ſa puiſſance par les deux Martyrs leurs freres, & qu'ils n'obeïroient qu'a luy ſeul. [Le Comte vouloit apparemment en venir encore aux tourmens.] Mais Second luy declara que pour luy il ne pouvoit pas s'y reſoudre: Et je ne pretens pas, ajouta-t-il, « vomir les vers comme vous. Il ſe recommanda meſme avec reſ- « pect aux prieres de Bonoſe, [& apparemment ſe retira.]

b. 'Le Comte s'dreſſant à Jovien & Herculien, voulut les preſſer d'oſter la croix de leur érendar, mais ils luy répondirent conſtamment qu'ils eſtoient Chrétiens, & qu'ils ne violeroient point le ſerment que Conſtantin leur avoit fait preſter lorſqu'il receut 'le 2. batteſme à la fin de ſa vie, de ne faire jamais rien contre ſes enfans
c. & contre l'Egliſe. 'Le Comte vaincu par ſa colere, condanna enfin Bonoſe & Maximilien à perdre la teſte, & avec eux tous ceux qui eſtoient enfermez dans la priſon, diſent les actes, [ſans s'expliquer davantage, & ſans nous dire ſi Jovien & Herculien eſtoient de ce nombre, comme il y a bien de l'apparence.] Ces heureux criminels allerent au lieu du ſupplice pleins d'une joie divine, à laquelle toute la ville prenoit part: & ils furent accompagnez dans leur triomphe par Saint Melece & par pluſieurs autres Eveſques. Trois jours aprés, le Comte Julien commença à vomir

2. *teſtamentum.* Il marquent viſiblement le batteſme, mais d'une maniere obſcure pour conſerver le reſpect dû aux Sacremens.

des

des vers non par intervalles, mais ſans diſcontinuation, & expira dans ce ſupplice. p.668.

ARTICLE XXXV.

Julien favoriſe les Juifs, & leur perſuade de rebaſtir le Temple.

[IL faut enfin quitter Antioche, & repaſſer en Paleſtine, où nous verrons l'artifice dont Julien s'aviſa pour perſecuter l'Egliſe d'une maniere toute nouvelle.]Car ſa fureur s'enflamant toujours de plus en plus, comme on voit quelquefois les vagues s'enfler & s'elever les unes audeſſus des autres; 'aprés avoir epuiſé toutes les malices que ſon eſprit, fertile en ces ſortes de productions, luy avoit pu ſuggerer; enfin il ſe reſolut d'armer les Juifs contre l'Egliſe, & de faire ſervir à ſa haine celle que cette nation legere a toujours eue contre les adorateurs de J. C. Naz or. 4. p. 110. d. p. 111. a.

[Nous avons encore une lettre qu'il leur écrivit, & ce ſemble, au commencement de ſon regne.]Sozomene en parle. [Il la fit pour les attacher à ſon parti, en les aſſurant qu'il avoit arreſté un nouvel impoſt dont Conſtance avoit voulu les charger, qu'il en avoit brulé tous les memoires, & fait perir ceux qui en avoient donné l'avis. 'Il ajoute à cela qu'il avoit fort exhorté ſon frere [Jule leur reverendiſſime Patriarche, à abolir ceux qu'ils appelloient Apoſtres [ou Envoyez,]afin qu'on ceſſaſt d'exiger d'eux les tributs qu'on tiroit par cette voie. 'Il finit en leur promettant que s'il revenoit de la guerre de Perſe, il rebaſtiroit la ſainte cité de Jeruſalem, comme ils le ſouhaitoient depuis ſi long-temps; qu'il iroit y demeurer, & qu'il y celebreroit avec eux la gloire du Toutpuiſſant. Soz. l. 5. c. 22. p. 631. b. a Juli. ep. 25. p. 152. 153. p. 153. p. 154.

2. V. le Comte Joſeph.

[C'eſt ainſi que Julien ſe moquoit ſans ſcrupule de Dieu & des hommes.]Car il n'eſtoit pas moins ennemi de la religion des Juifs que de celle des Chrétiens, comme on le voit par la maniere injurieuſe dont il parle des Prophetes. [Mais il s'efforçoit de ruiner les Chrétiens par les Juifs, eſperant qu'il luy ſeroit aiſé de reduire les Juifs quand il n'auroit plus qu'eux à combatre. [Les Juifs le ſervirent en effet fort fidelement.]Car ce furent eux qui brulerent la grande egliſe d'Alexandrie, deux à Damas, & beaucoup d'autres en divers lieux. Soz. p. 631. b. Juli. fr. p. 541. 542. b Soz. p. 631. b. c. Amb. ep. 17. p. 213. f.

1. Ainſi il ne faut pas s'arreſter à ce qu'on trouve à la teſte, οἱ γνήσιος, comme s'il y avoit ſujet de douter qu'elle fuſt vraie. Le P. Petau paroiſt la recevoir comme une piece indubitable. Juli. ep. 25. p. 152. p. 321.

2. Ιυλον, Ne faudroit-il point Ιλλη pour Hillel, nom celebre parmi les Juifs?

Soz.p.631.c| Chry.gent.p. 693.d|in Jud.3. t.1.p.435.d|Ruf l.10.c 37 p.176.

Mais Julien ne ſe contentant pas de cela, il en fit aſſembler les principaux, pour leur dire qu'ils devoient immoler des victimes, [a]& qu'il s'étonnoit de ce qu'ils ne le faiſoient plus ; [b]vu, leur diſoit-il, que voſtre Loy & vos anceſtres vous ont appris à adorer Dieu de cette maniere. [c]Saint Chryſoſtome ſemble dire qu'il leur vouloit perſuader de ſacrifier aux idoles. [Et cela pourroit ne paroiſtre pas incroyable,] [d]puiſqu'il pretendoit, auſſi-bien que quelques autres, que le Dieu des Juifs eſtoit celui meſme que les payens adoroient ſous d'autres noms : d'où vient qu'il l'appelle un Dieu tres puiſſant, & tres bon, qui gouverne le monde ſenſible ; & il fait profeſſion de l'honorer comme un grand Dieu. [Il pouvoit donc bien ſous ce pretexte vouloir perſuader aux Juifs d'adorer les idoles, & de leur offrir des ſacrifices. Mais neanmoins il eſt plus probable que Saint Chryſoſtome a voulu dire ſeulement] que c'eſtoit à quoy il tendoit par la propoſition qu'il leur faiſoit de rétablir les ſacrifices de la Loy ancienne, comme il le dit poſitivement dans la ſuite.

a Ruf.p.176. b Chry.p.435.d| 693.e. c p.435 d. d Juli ep.63.p. 240. fr.p 541. Chry.p 436.b.c.

p 435.d.e|693.e. p.693 e|Ruf.p. 176. e Chry.p.435.c.

Les Juifs ne purent faire autre choſe ſur cette propoſition, que de luy avouer malgré eux qu'il ne leur eſtoit pas permis de ſacrifier hors de leur pays & de leur metropole, ni ſans leur Temple de Jeruſalem qui avoit eſté ruiné. [e]Si vous voulez donc, luy dirent-ils, que nous offrions des ſacrifices, rendez nous la ville de Jeruſalem, rétabliſſez noſtre Temple, relevez noſtre Autel, faites nous revoir le Saint des Saints ; & alors nous ſacrifierons [avec autant de zele] que nous avons fait autrefois. « « « « «

Juli.fr.p 542. Amm.l.23.p. 237 b. Chry.p 436.c| Thdrt.l.3.c.15. p.653.c. Chry.p.436 b.c.

[C'eſtoit apparemment le deſſein de Julien de leur faire demander ce qu'il vouloit leur faire.] Il témoigne dans un de ſes écrits qu'il vouloit rebaſtir le Temple des Juifs en l'honneur du Dieu à qui il avoit eſté dedié. Il ſongeoit encore davantage, ſelon la penſée d'Ammien, à laiſſer à la poſterité un monument illuſtre & memorable de ſon regne. Mais ſa veritable raiſon eſtoit qu'il s'imaginoit pouvoir rendre vaine la ſentence que J. C. avoit prononcée, que ce Temple ne ſe rebaſtiroit jamais. Il croyoit encore que par ce moyen les Juifs ſe porteroient peu à peu à immoler des victimes, & tomberoient aiſément enſuite dans l'idolatrie.

Naz.or.4.p.117. b. Chry.gent.p. 693.e|Thdrt.p. 653.d. Amm.p.237.

[Pour les encourager donc à cette entrepriſe,] il leur fit croire qu'il avoit trouvé dans leurs livres ſacrez & ſecrets, que c'eſtoit alors le temps qu'ils devoient retourner en leur patrie, rebaſtir le Temple, & remettre leur Loy en ſon ancienne vigueur. Il ajouta à cela un ordre à ſes threſoriers de fournir l'argent & les autres choſes neceſſaires pour ce baſtiment, qui devoit aller à des frais

immenſes ; & au Gouverneur de la province d'y contribuer de ſes ſoins & de ſon autorité. 'Il fit venir de tous coſtez des ouvriers, & commit pour avoir ſoin de l'ouvrage, des perſonnes de la plus haute qualité, 'dignes d'eſtre miniſtres de cette entrepriſe impie, 'c'eſt à dire le Comte [a] Alype d'Antioche, qui avoit eſté Vicaire du Pretoire dans l'Angleterre, [b] & qui eſtoit l'un de ſes plus intimes confidens, comme on le voit par les deux lettres qu'il luy adreſſe. 'Ce fut alors, ſelon quelques uns, que fut accomplie cette » prediction de Daniel ; Lorſqu'ils ſeront tombez, ils ſeront un » peu relevez par un petit ſecours ; & beaucoup ſe joindront à eux » avec de mauvais deſſeins : ce que S. Jerome éclaircit davantage dans ſon explication.

Chry.p.436.b. Thdrt.p.653.d. Ruf.p.176. [a] Amm.p.237. [b] Juli.ep.29.30. p.162-164. Hier.in Dan.4. p.602.d.

ARTICLE XXXVI.

Dieu arreſte le deſſein de Julien & des Juifs par des feux & des tremblemens de terre.

[S]I Julien témoignoit beaucoup d'empreſſement pour le rétabliſſement du Temple, [J]les Juifs n'y agirent pas de leur part avec moins d'ardeur. [c]Ils firent ſavoir par toute la terre à ceux de leur nation, l'ordre qu'ils avoient : [d]& auſſi-toſt on les vit accourir de toutes les parties du monde, pour contribuer à ce baſtiment de toutes leurs richeſſes, auſſi bien que de tout leur cœur. 'On dit que les femmes non contentes de donner avec joie leurs parures & leurs ornemens, portoient elles meſmes la terre, ſans ſe ſoucier ni de leurs riches habits, ni de la delicateſſe de leurs corps, croyant faire une action de pieté. 'On dit encore qu'ils avoient fait des beſches, des hoyaux, des panniers d'argent.

Naz.or.4.p.111.b. [c]Thdrt.l.3.c.15. p.653.d. [d] d]Ruf l.10.c.37.p.176. Naz.p.111.b.c. Thdrt.p.653.d.

'Ils eſtoient ſi glorieux, qu'il ſembloit, dit Rufin, qu'ils euſſent encore parmi eux quelqu'un des anciens Prophetes. Ils inſultoient aux Chrétiens, ils les menaçoient 'de les traiter de la meſme maniere qu'ils avoient eux meſmes eſté traitez par les Romains ; 'comme s'ils euſſent déja eſté rétablis dans leur ancienne autorité : Ils ne parloient que de ſang & de carnage, & faiſoient paroiſtre en toutes rencontres une vanité & une fierté inſupportable.

Ruf.p.176. Socr.l.3.c.20.p.193.a. Ruf.p.176.

'S. Cyrille qui eſtoit alors Eveſque de Jeruſalem, [ne laiſſoit pas de ſe moquer de leur entrepriſe,]& comme il avoit examiné avec ſoin ce que le Prophete Daniel, & J.C. meſme dans l'Evangile, ont dit de la deſtruction du Temple, il ſoûtint toujours qu'il

Ibid.

eſtoit impoſſible que les Juifs elevaſſent ſeulement une pierre 363.
ſur une autre. [L'evenement fit bien-toſt voir qu'il avoit raiſon.]

p.176. 'Les Juifs commencerent à travailler dans le meſme endroit où
Thdret.p.654.a. le Temple avoit eſté autrefois. 'Ils demolirent ce qui en reſtoit encore, afin de faire un ouvrage tout neuf; [& ainſi verifierent de plus en plus ce que J. C. avoit predit, qu'il n'en reſteroit pas
Cyr.cat.15 p. 165 a. pierre ſur pierre :] Car cela n'eſtoit pas encore entierement accompli en l'an 347, lorſque S. Cyrille faiſoit ſes Catecheſes, où
Thdrt.p.653. 654. il ſemble predire cet evenement. 'Ils commencerent enſuite à creuſer la terre [pour faire de nouveaux fondemens.] Mais aprés qu'une infinité de perſonnes y avoient travaillé durant tout le jour, la terre retomboit la nuit dans ce qu'ils avoient creuſé.
p.654 a. 'Ils avoient amaſſé une quantité prodigieuſe de plaſtre & de chaux : mais une tempeſte qui s'eleva tout d'un coup avec des vents tres violens & des tourbillons impetueux, diſſipa tout en un moment.

a. 'Leur obſtination ne cedant pas encore, & la patience de Dieu
Chry.in Jud.3. p.436.c.d. ne les faiſant point rentrer en eux meſmes; 'lorſqu'aprés avoir
a Ruf.c.38.p. 177. creuſé les fondemens, ils eſtoient preſts à baſtir, a& la nuit meſ-
b Ib|Thdrt,p. 654.a b|Naz.p. 111.c. me aprés laquelle ils devoient commencer, b il ſe fit un grand tremblement de terre, capable d'epouventer ceux qui avoient
c Ruf.p.177. le moins de ſentiment de Dieu, c qui non ſeulement jetta bien loin de là toutes les pierres [deſtinées] pour les fondemens, mais fit tomber preſque tous les edifices d'alentour. Il abatit entre autres la meſme nuit divers portiques publics, où couchoient un grand nombre de Juifs de ceux qui travailloient au Temple; &
Thdrt.p.654.b. ils furent tous accablez ſous les ruines. Theodoret ne met qu'un portique, & dit que cela arriva la nuit ſuivante.

b. 'Les Juifs ne perdant point courage pour cet accident, d& pouſſez
d Soz l.5.c.22.p. 632.b.c. tant par leur propre ardeur qui les aveugloit, que par les ordres preſſans de Julien, recommencerent à travailler des
Thdrt.p.654.b. que le tremblement ceſſa. 'Mais durant qu'ils creuſoient encore
b|Chry.p.436.d| in Matt.h.4 p. 53.e|Liv.Ch.p. 753.a|Gent.p. 694.a|Soz.p. 632.c. [les endroits que le tremblement avoit remplis,] le feu ſortit des fondemens, e& s'elançant ſur ceux qui travailloient, *il brula un grand nombre de perſonnes, f le reſte s'eſtant ſauvé à la fuite.
e Chry.t.5.or. 47.p.510.b. f Thdrt.p.654.b g Naz.p 111.c.d. g Ceux qui s'enfuirent pour eviter [ou ce feu,] ou le tremblement, voulurent s'en aller dans une egliſe voiſine, les uns pour prier, les autres parcequ'ils ne trouvoient pas de retraite plus proche, & quelques uns emportez par la foule de ceux qui alloient devant. Il y en a qui diſent que cette egliſe ne les voulut

* Chry. in Jud. h. 3. p. 436. d| en gen. t.1. p. 694. aſt. 5. or. 45. p. 510. a. b| Amb. ep. 17. p. 213. e| Thdrt. hiſt. l. 3. c. 25. p. 651. b.

point recevoir, & que les portes eſtant ouvertes, ils les trouverent fermées par une puiſſance inviſible. Mais tout le monde aſſure, & croit comme une choſe tres veritable, que comme ils ſe pouſſoient & faiſoient des efforts pour entrer dans l'egliſe, il en ſortit une flamme qui brula & conſuma entierement les uns, & p.112.a. fit perdre divers membres aux autres, afin qu'ils fuſſent des images vivantes de la juſtice de Dieu ſur les pecheurs.

[Cela n'arriva pas en ce ſeul endroit.] Il y avoit dans le bas de Ruf.c.38.39.p. l'ancien Temple, une cave entre deux des portiques qui eſtoient 177. tombez la nuit precedente; & c'eſtoit en ce lieu que les Juifs ſerroient leurs fers & les autres outils dont ils ſe ſervoient pour travailler. Comme donc ils eſtoient accourus dés le point du jour c.38.p.177. pour voir les corps de ceux qui avoient eſté accablez ſous ces portiques, un globe de feu ſortant de la cave, & courant de coſté & c.39.p.177. d'autre dans la place, en tua & brula un grand nombre; & la meſme choſe arriva non une & deux fois, mais tres ſouvent dans tout ce jour: De ſorte que tous ceux qui eſtoient preſens, ſaiſis de p.177. Naz.p. frayeur, furent contraints de confeſſer malgré eux, que J. C. 113.b. eſtoit le ſeul veritable Dieu. Socrate ajoute que le feu deſcendit Socr.p.193.c. du ciel, & conſuma tous leurs inſtrumens.

[Un evenement ſi conſiderable en luy meſme, & ſi important pour la gloire de J. C, n'eſt pas ſeulement atteſté par tous les hiſtoriens eccleſiaſtiques, comme Rufin & Theodoret Catholiques, Socrate & Sozomene qu'on accuſe d'eſtre Novatiens, & Philoſtorge attaché à la ſecte d'Eunome; ni par les principaux des Peres de ce temps là, comme S. Gregoire de Nazianze dans la Cappadoce, S. Ambroiſe dans l'Italie, & S. Chryſoſtome dans la Syrie, qui ſont trois auteurs originaux,] en ſorte que le moins Chry.in Jud.3. ancien en parloit publiquement 20 [ou 25] ans aprés devant un p.435.c.d. grand nombre d'auditeurs, dont les plus jeunes, comme il dit, l'avoient pu voir de leur yeux. [Il a encore pour témoins les ennemis meſmes du Chriſtianiſme, puiſqu'Ammien reconnoiſt Amm.l.23.p. avec les autres, qu'Alype commis par Julien pour avoir ſoin de 237. ce baſtiment, s'y employant avec beaucoup d'ardeur, on fut neanmoins contraint de l'abandonner, parcequ'il ſortit pluſieurs fois des fondemens des globes de flammes qui bruloient les ouvriers, & rendoient ce lieu inacceſſible. Sozomene dit que lorſ- Soz p.631.b. qu'il écrivoit, il y avoit encore pluſieurs perſonnes qui avoient appris ce miracle de ceux qui l'avoient vu de leurs yeux; & qu'aprés tout, il n'en falloit point d'autre preuve que les reſtes de cette entrepriſe abandonnée qu'on voyoit encore alors à Jeruſa-

Chr.p.436.d.e. a div.Chr.5.p. 753 c. lem; 'comme S. Chryſoſtome le témoigne auſſi de ſon temps. [a] On y voyoit les fondemens qu'ils avoient creuſez, encore tout ouverts, afin qu'on ne puſt douter de ce qu'ils avoient voulu faire; "& de ce que Dieu avoit empeſché. 363. &c.

ARTICLE XXXVII.

Apparition de la Croix en l'air & ſur les habits.

Ruf.l.10.c.39.p. 177. [MAIS afin qu'on ne puſt pas dire que ces prodiges eſtoient un effet du hazard [plutoſt que de la puiſſance de J.C;] 'dés la nuit qui ſuivit ces prodiges des globes de feu, [b] & le jour d'aprés, on vit paroiſtre dans l'air la figure d'une croix toute eclatante de lumiere, [c] environnée d'un cercle ſemblable; & ce fut comme un trophée de la victoire que J.C. venoit de remporter ſur les impies. 'Theophane dit que cette croix brilloit beaucoup plus que celle qui eſtoit apparuë ſous Conſtance [en 351.] Il ajoute qu'elle s'étendoit depuis le Calvaire juſques à la montagne des Olives.

Ib. Thdrt.l.3.c. 15 p.654.b. Soer. l.3.c.20.p.193.d. b Thdrt.p.654.a c Naz or.4.p. 112.a. Thphn.p.44.a. b.

Ruf.p.177. Soer. p.193.d. d Thdrt.p.654. b. Thphn.p.44. b. Naz.p.113.a.

[Pour augmenter la gloire de ce trophée,] 'tous les habits ſe trouverent la meſme nuit marquez du ſigne de la Croix, [d] imprimé d'une couleur tantoſt plus claire, tantoſt plus ſombre. Theodoret qui ne parle que des Juifs, dit que leurs habits en furent tous ſemez. 'Mais de plus, dés que des perſonnes s'entretenoient de ces merveilles, ſoit Chrétiens, ſoit autres, ils voyoient auſſi-toſt leurs habits, ou ceux des perſonnes à qui ils parloient, remplis de ces croix, dont il n'y avoit point de broderie qui puſt egaler la beauté. 'Quelques uns furent aſſez infideles pour taſcher de les effacer en lavant leurs habits; mais toute leur peine fut inutile; '& Saint Gregoire qui cite ces habits meſmes pour preuve de ce miracle, témoigne aſſez qu'ils demeurerent toujours marquez du ſigne de la Croix.

Ruf.p.177. Soer.p.193.d. Naz.p.113.a.

Bar.362. § 296. Thphn.p.44.b.

[Ce miracle refutoit bien] 'toutes les railleries que faiſoit Julien de ce que les Chrétiens adoroient le bois de la Croix, en imprimoient le ſigne ſur leur front, & en peignoient l'image ſur leurs maiſons. 'Theophane dit qu'il n'arriva pas ſeulement à Jeruſalem, mais encore à Antioche & en d'autres villes, & que les livres, les veſtemens des egliſes, & tout "ce qui couvroit les autels, s'y trouverent marquez du ſeau de la Croix. ἀπλώματα.

Ruf.p.177. Thdrt.p.654.c.

Tant de prodiges obligerent enfin les Juifs & les payens d'abandonner leur deſſein: '& Julien en ayant appris la nouvelle,

363. [car la renommée la porta auſſi-toſt partout, Jquelque paſſion qu'il euſt de le voir executé, il aima mieux ſe confeſſer vaincu avec toute la nation des Juifs, depeur d'attirer les foudres des Dieu ſur ſa propre teſte. 'Il ne put neanmoins ſecouer le joug de demons, à la tyrannie deſquels il s'eſtoit une fois aſſujetti, '& demeura endurci comme un nouveau Pharaon. Chry. in Jud. 3. p. 436. d. gent. p. 694. a. Thdrt. p. 654. c.

'Les Juifs demeurerent auſſi [pour la pluſpart] dans leur premier aveuglement, * & ne purent ſe ſoumettre à la volonté de celui dont ils reconnoiſſoient malgré eux la divinité. 'Il y en eut neanmoins beaucoup qui ne ſe contentant pas de faire cette confeſſion de bouche comme tous les autres, s'allerent auſſi-toſt jetter aux piez des Preſtres, pour leur demander avec inſtance d'eſtre faits membres de l'Egliſe, & de recevoir la grace du ſaint batteſme. Ils obtinrent ce qu'ils demanderent, & la crainte [qui leur avoit fait enfanter le ſalut,] les mit en état de ne rien craindre à l'avenir. Ainſi 'ils ne ſongerent plus qu'à attirer ſur eux de plus en plus, par des prieres mélées de cantiques, la miſericorde [& la grace] de J.C, qu'ils avoient irrité dans le temps de leur infidelité. 'Mais comme entre les Platoniciens ceux que leur orgueil empeſchoit de ſe ſoumettre à la Croix de J. C, tomboient par le meſme orgueil dans les ſacrileges de la magie, 'auſſi il y eut ſous Julien beaucoup de Juifs, qui par un effet de l'abandonnement & de la malediction de Dieu, ſe joignirent aux Gentils & "embraſſerent leur idolatrie, [ſurtout ſans doute aprés qu'ils eurent perdu l'eſperance de voir rétablir l'exercice de la Loy.] Chry. t. 5. or. 45. p. 510. b. * Socr. p. 193. d. Naz. p. 113. b. c. Soz. p. 633. b. Aug. Chry. in Matt. h. 44. p. 491. b. c.

Alype qui avoit voulu ſervir d'inſtrument à leur paſſion & à celle de Julien, receut dix ou douze ans aprés la punition qu'il meritoit. 'Car lorſqu'il ne ſongeoit qu'à vivre dans la douceur & le repos qu'il aimoit, il ſe vit banni ſur une fauſſe accuſation de ſortilege, ſes biens confiſquez, & ſon fils Hierocle condanné à la mort, dont il fut neanmoins ſauvé. Amm. l. 29. p. 390. b. c.

'S. Chryſoſtome en parlant de ce qui arriva aux Juifs, dit que Dieu ſe plaiſoit alors à ſignaler ſa puiſſance "par divers prodiges pour s'oppoſer à l'impieté de Julien; 'ayant accoutumé d'en uſer ainſi lorſqu'il voit croiſtre les pechez; & que les méchans enflez d'orgueil s'elevent avec inſolence contre ceux qui ſont à luy. Chry. in Matt. h. 4. p. 35. e. p. 36. a.

'Ammien aſſure que ce grand evenement arriva au commencement de l'an 363, ["& nous ne voyons rien qui nous empeſche de le ſuivre.] Amm. l. 23. p. 237.

Note 37.

ARTICLE XXXVIII.

Julien taſche de transferer au paganiſme les pratiques de l'Egliſe: Regles qu'il donne à ſes pontifes.

COMME le principal deſir de Julien eſtoit de ruiner l'Egliſe par quelque voie que ce fuſt, il crut en avoir trouvé une auſſi facile qu'honorable pour le paganiſme, qui fut de prendre
Naz.or.3.p.101. c.d. contre J. C. les armes de J. C. meſme, '& d'imiter cet ancien ennemi du peuple de Dieu, qui pour gagner par la douceur & par l'artifice ceux qu'il ne pouvoit vaincre par la force, ſe ſervit
b. du langage des Hebreux au lieu du ſyriaque. 'Il voyoit que noſtre foy n'eſtoit pas ſeulement appuyée ſur la majeſté de ſes dogmes & ſur les oracles des Prophetes qui l'avoient predite ſi long-temps
d Soz.l.5.c.16.p. 618.b. auparavant; 'mais que ce qui la rendoit encore plus venerable & plus celebre, eſtoient des regles admirables qu'elle avoit receuës, & qu'elle pratiquoit avec ſoin dans ſa diſcipline.

Ibid. 'Voulant donc nous dreſſer auſſi une attaque de ce coſté là
Naz.p.101.d. meſme, il prit la reſolution d'inſtituer "des ecoles dans chaque ville, dit S. Gregoire de Nazianze, d'y faire faire "une eſtrade où il y auroit des ſieges les uns plus elevez, les autres plus bas,
p.102.a. d'y établir des lectures des livres payens, '& des inſtructions où l'on expliqueroit ce qui concerne ſoit le reglement des mœurs,
Soz.p.618.b.c. ſoit leurs myſteres ſacrileges. 'Sozomene dit qu'il pretendoit établir tout cela dans ſes temples, les rendre ſemblables à nos
e Naz.p.102.a. egliſes, y mettre des predicateurs & des lecteurs. 'Il vouloit preſcrire une formule de prieres qu'on chanteroit à deux chœurs, ſelon les temps & les jours; regler, comme faiſoit l'Egliſe, les peines qu'on devoit impoſer à proportion des fautes volontaires & involontaires; dit Sozomene; ce qu'il faudroit faire avant & aprés qu'on ſeroit admis aux myſteres; enfin tout ce bel ordre qui ſe pratiquoit dans la diſcipline de l'Egliſe. Il avoit auſſi deſſein de fonder des "hoſpitaux pour les étrangers & les pauvres, de baſtir des monaſteres d'hommes & de vierges, d'établir les aumoſnes & le ſoin des pauvres, & entre autres moyens de les ſoulager, d'introduire les lettres [de recommandation & de communion] que les Eveſques donnoient, avec leſquelles on alloit alors de pays en pays ſans manquer de rien, parcequ'on eſtoit receu partout comme un ami & comme un frere. Car entre les differentes pratiques des Chrétiens, c'eſtoient là celles que Julien admiroit le plus.

διδασκαλεῖς. βήματα. καταγώγια.

Nous

363. * &c. 'Nous avons encore deux endroits de Julien meſme, *qui ſont une preuve illuſtre de la pretention qu'il avoit de faire obſerver aux payens les vertus, dont la vuë des Chrétiens & la lecture des livres ſacrez luy avoit donné la connoiſſance. Le premier de ces endroits n'eſt qu'un fragment: mais long & conſiderable, 'd'une fameuſe lettre qu'il écrit à un pontife idolatre, pour luy marquer les devoirs de la charge pontificale. 'Il veut que ſa premire & ſa principale qualité ſoit la douceur & l'humanité, qu'il témoignera d'une part en puniſſant avec moderation ceux qui auront failli, dans le deſſein de les corriger, & de l'autre en prenant le ἐυπόλως. ſoin de ſoulager ceux qui ſont dans le beſoin, '& le faiſant "avec joie, autant que ſa pauvreté le luy permettra, s'il manque de richeſſes, de peur que leur miſere ne retombe, dit-il, ſur les dieux meſme qui les ont fait pauvres. 'Il veut que ces aumoſnes ſoient pour toutes ſortes de perſonnes, mais qu'elles ſe repandent abondamment ſur ceux qui ont de la probité & de la vertu, qu'elles comprennent auſſi les priſonniers, & qu'elles s'étendent meſme juſqu'aux ennemis.

Aum. t. 1. p. 80, 100. Juli. fr. p. 545. p. 530. p. 552. p. 531. p. 533.

[Il fonde tout cela ſur des raiſons partie payennes, partie humaines:]mais il avoüe enfin que ce qui l'oblige à recommander ſi fort aux pontifes cette partie de leur miniſtere, c'eſt pour apporter quelque remede à la decadence du paganiſme. Car à cauſe, dit cet impie, qu'il eſt arrivé que les pontifes n'avoient aucun ſoin d'aſſiſter les pauvres; les abominables Galiléens qui ont reconnu ce defaut, ſe ſont attachez aux exercices de la charité, & ont établi & fortifié leur erreur pernicieuſe par ces témoignages ſpecieux d'une bonté apparente. C'eſt ce qui a donné lieu à leurs agapes, a leurs banquets d'hoſpitalité, & à leurs tables des pauvres: car ces choſes ſont ordinaire parmi eux. C'eſt par là qu'ils ont commencé, & c'eſt par là qu'ils continuent encore à porter les fideles au mepris des dieux, & à les engager à l'impieté.

p. 552. 558.

'La ſeconde qualité qu'il demande dans celui qu'on choiſira pour eſtre pontife, c'eſt l'amour pour les choſes de la religion: 'ce que l'on connoiſtra, dit-il, s'il imprime ce meſme amour dans tous ceux qui luy appartiennent. 'Il luy demande encore la pureté du corps, '& pour cela il veut qu'il banniſſe toutes les railleries & tous les entretiens ſales & honteux, & qu'il ne liſe point les anciens poëtes qui tombent dans ces defauts, qu'il rejette entierement les romans & tous les diſcours d'amour, parceque les paroles forment dans noſtre ame la meſme diſpoſition qu'elles ſi-

p. 536-557. p. 557. p. 536. p. 549. p. 550.

gnifient: Ainſi les mauvaiſes enflamment peu à peu nos mauvais deſirs, & produiſent enfin en un moment une flamme tres dangereuſe.

p.555.556. 'Il ne veut pas auſſi qu'un preſtre aille jamais au theatre, ni
p.549.550. au cirque, ni aux combats des beſtes ou des gladiateurs. 'Il luy défend encore la lecture des poëtes & des philoſophes qui ruinent la divinité, ou font paroiſtre les dieux comme des hommes; ce qui fait, dit-il, mepriſer nos poëtes, comme le contraire fait admirer par les Galiléens les Profetes des Juifs. [Il avoit encore
p.543.544. pris de la diſcipline de l'Egliſe,]ce qu'il dit, que ſi un preſtre eſt indigne de ſa charge, il faut le depoſer; mais que tant qu'il exerce ſon miniſtere, il faut le reſpecter & l'honorer tel qu'il ſoit, à cauſe
p.551.552. de celui à qui il eſt conſacré. 'Il veut qu'il prie ſouvent & en
p.554. particulier & en public. 'Il ne veut pas qu'il uſe d'habits riches & magnifiques hors de ſes fonctions, n'eſtant pas raiſonnable que nous abuſions pour noſtre vanité & noſtre faſte, de ce qui a eſté donné pour honorer la divinité.

ep.49.p.202. 'L'autre endroit de Julien que nous marque le deſſein qu'il avoit de regler le paganiſme ſur le modele de l'Egliſe, eſt ſa lettre à Arſace pontife de Galacie, laquelle merite bien d'eſtre traduite ici
Soz.l.5.c.16.p. preſque toute entiere, de meſme que Sozomene l'a inſerée ſur ce
619.620. ſujet dans ſon hiſtoire.

Juli.ep.49.p. 'Le culte des dieux, dit-il, n'a point encore le ſuccés que nous « 202.
voudrions, & cela par la faute de nous autres qui en faiſons « p.203.
profeſſion. 'Perſonne n'euſt oſé eſperer de voir un changement « auſſi grand & auſſi promt que celui que nous voyons; mais « croyons-nous que tout ſoit fait? Que ne conſiderons-nous que ce « qui à donné le plus de cours à l'impieté [de nos adverſaires,]c'eſt « leur bonté pour les étrangers, leur ſollicitude pour enterrer les « morts, & cette affectation de gravité qu'on avoit dans toute leur « vie? Voilà ce que je croy que nous devons pratiquer par un amour « ſincere de la vertu. «

Ibid. 'Obligez donc tous les preſtres de la Galacie, ſoit par vos « prieres, ſoit pas vos raiſons, à pratiquer la vertu, ou depoſez-les « des fonctions du ſacerdoce, s'ils ne s'appliquent au culte des « dieux, & ſi leurs femmes, leurs enfans, & leurs domſtiques, ne
p.204. le font de meſme. 'Exhortez-les à n'aller ni dans les cabarets, « ni aux theatres, & à n'exercer aucun emploi, ni aucun métiers « honteux & indigne de leur état. Honorez ceux qui vous obeïront, chaſſez les autres. «

p.204. 'Etabliſſez pluſieurs maiſons dans chaque ville pour recevoir «

» les étrangers & les pauvres, afin que tous ceux qui ſont dans le
» beſoin ſe ſentent de noſtre bonté. Et afin que vous en ayez le
» moyen voici ce qne j'ay pu faire pour le preſent. J'ay ordonné
» qu'on fourniſt pour la Galacie trente mille meſures de blé, &
» ſoixante mille de vin, dont la cinquieme partie ſera pour les
» pauvres qui ſervent les preſtres, & le reſte ſera diſtribué par vous
» aux étangers & aux mendians. Car il eſt honteux de voir que
» nul ne mendie parmi les Juifs; que les impies Galiléens nourriſ-
» ſent non ſeulement leurs pauvres, mais auſſi les noſtres, & que
» nous ſeuls n'ayons pas ſoin de ceux de noſtre religion. 'Apprenez p.205.
» aux Grecs à contribuer à ces ſortes de depenſes, & que leurs
» villages offrent les premices de leurs fruits aux dieux. Accoutu-
» mez-les à ces ſortes de bonnes œuvres, en leur apprenant que
» nous les avons pratiquées avant tous les autres. Ne ſouffrons
» pas que ces nouveaux venus, en imitant des vertus dont nous
» avons parmi nous l'original & le modele, couvrent d'oppobre &
» d'infamie noſtre negligence & noſtre inhumanité; ou plutoſt ne
» trahiſſons pas nous meſmes noſtre religion & le culte de nos dieux.
» Si je puis apprendre que vous pratiquez toutes ces choſes, je vous
» aſſure que s'en aurai une extreme joie.

» 'Allez rarement voir chez eux les Gouverneurs des provinces, p.205.
» & contentez vous pour l'ordinaire de leur écrire. Qu'aucun des
» preſtres n'aille audevant d'eux quand ils feront leur entrée dans
» une ville, mais qu'on les reçoive ſeulement dans les veſtibules
» des temples quand ils y viendront. Qu'ils ne ſe faſſent point alors
» preceder par ſes ſoldats, & que ceux qui les voudront accompa- p.206.
» gner aillent aprés eux. Car dés qu'ils entrent dans le temple ils
» ne ſont que particuliers. C'eſt vous qui eſtes là le maiſtre, puiſque
» les dieux l'ordonnent ainſi. Ceux qui obeïront ſincerement à
» cette loy, ſont veritablement religieux. Les autres qui ne peuvent
» quitter leur faſte & leur grandeur, ne peuvent paſſer que pour
» des hommes vains & ſuperbes.

'On peut voir dans un excellent ouvrage touchant l'Aumoſne Aumône t. 1. p. 89.
diverſes reflexions ſur cette lettre, & ſur le deſir qu'avoit eu 100.
Julien, de joindre la morale & la diſcipline de l'Egliſe avec le
culte des demons. 'Dieu ne permit pas qu'il vécuſt aſſez pour Naz. or. 3. p. 102.
executer ſon projet; & il eſt difficile de dire ſi ce fut l'avantage b.
de l'Egliſe. Car ſi d'un coſté ſa promte mort la delivra des maux
qu'il luy faiſoit ſouffrir, de l'autre on euſt eu le plaiſir de voir la
difference qu'il y euſt eu entre la vertu ſolide & toute divine des
Chrétiens, & cette image trompeuſe & forcée qu'il en vouloit

faire, c'eſt à dire ſelon l'expreſſion de Saint Gregoire, entre les mouvemens naturels des hommes & cette imitation ridicule qu'en font quelquefois les ſinges. 363.

ARTICLE XXXIX.

Deſſeins furieux de Julien contre l'Egliſe, qui ne ſe défend que par les prieres.

Naz or 3.p.93. b. 'SI Julien à témoigné beaucoup d'emportement & de fureur contre les Chrétiens, ce n'eſtoit rien neanmoins encore au

b,c. prix de ce qu'il avoit envie de faire. 'Car ſes deſſeins, ſes menaces, ſa cruauté, alloient toujours en augmentant: ce qui fait que Saint Gregoire de Nazianze le compare à un dragon qui commençant à s'elancer, heriſſe déja ſes premieres écailles, & met celles d'aprés en mouvement, pendant que les dernieres ſont encore dans le repos, mais preſtes à ſuivre les autres. Il le compare auſſi à un feu qui s'avançant toujours, [& s'augmentant à meſme qu'il s'avance,] conſume ce qu'il rencontre, ſeche & noircit ce qu'il n'a pas encore atteint, [& fait trembler pour ce qui en paroiſt meſme bien eloigné.]

d. 'Il pretendoit faire ce que ni Diocletien, ni Maximien [Galere,] ni Maximin les plus cruel d'eux tous, n'avoient jamais fait. Car

p 94.a [Soz. l.5.c. 18 p.623. b. on a ſceu par ceux qui avoient part à ſes ſecrets, 'qu'il vouloit priver les Chrétiens de toute ſorte de liberté & de commerce, &

Naz.p.94.a. leur interdire les aſſemblées, les places publiques, les marchez, 'les tribunaux meſme de la juſtice, par un edit public qui défendroit l'uſage de toutes ces choſes à quiconque n'auroit pas auparavant

b. offert de l'encens ſur les autels. 'De ſorte que les Chrétiens ſe fuſſent trouvez expoſez à toutes ſortes de violences, tant en leurs biens qu'en leur corps meſme, ſans pouvoir eſperer aucun ſecours de l'autorité des loix. Ce n'eſt pas que ce traitement ne leur euſt acquis beaucoup d'honneur [devant les hommes,] & beaucoup de confiance devant Dieu; mais ceux qui en eſtoient les auteurs, ne pouvoient rien faire ni de plus injuſte, ni de plus honteux pour eux meſmes.

c,d. 'Cependant Julien n'avoit point de honte d'ajouter une raillerie impie à ſa cruauté, & de dire que les Chrétiens ne devoient pas trouver cela étrange, puiſque c'eſtoit ſeulement les obliger

Juli.ep.43.p. 106. de pratiquer les regles de l'Evangile; 'ce qu'il n'a pas rougi

a Naz.p 94.95. d'écrire dans une lettre dont nous avons déja parlé: [a] comme ſi

le meſme Evangile ne menaçoit pas de l'enfer les méchans & les apoſtats. Il devoit auſſi ajouter que ſes dieux luy avoient commandé d'eſtre le plus méchant homme de la terre, & que comme la vertu & la patience eſtoient le partage des Chrétiens, les crimes & la violence eſtoient celui des idolatres. p.95.a.b.

[Ce n'eſtoit pas encore là le dernier terme de ſa cruauté:] Et il ne pretendoit pas moins, s'il fuſt revenu victorieux des Perſes, que de faire un holocauſte agreable à ſes demons de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans ſon empire, & de placer dans les egliſes l'idole de ſon infame Venus.[a] Il avoit déja marqué un jour pour détruire le Chriſtianiſme, & en abolir meſme le nom.[b] Il avoit voüé le ſang des Fideles à ſes demons; & s'il en faut croire Oroſe, il avoit commandé de faire un amphitheatre dans Jeruſalem, pour y expoſer aux beſtes à ſon retour les Eveſques, les moines, & tous les Saints de ce quartier là, & ſe donner le plaiſir de les voir dechirer par ces animaux, dont il agaceroit encore la fureur naturelle par ſes artifices. Baronius veut que cet amphitheatre ait eſté baſti des pierres qu'on avoit deſtinées pour le Temple. [Mais Oroſe ne le dit pas,] comme il le ſuppoſe. S. Optat dit que quand il mourut, il eſtoit ſur le point d'envoyer en Afrique un edit de perſecution; & il doute s'il ne l'avoit point déja fait.

or.4 p.114.c[124.a.

Thdrt.l.3.c.16. p.655.c.

[a] Naz.or.4.p. 123.b.

[b] Oroſ.l.7.c.30. p.218.a.b.

Bar.363. § 19.

Opt.l.2.p.54.b.

Il n'euſt pas attendu ſi trad à faire paroiſtre ſa cruauté, s'il n'euſt eſté contraint de ſonger à ſe preparer pour la guerre de Perſe; ce qui l'obligeoit de diſſimuler bien des choſes:[c] mais il diſoit par une cruelle raillerie, que comme celle-ci luy eſtoit moins importante que l'autre, il vouloit viſtement s'en debaraſſer, pour n'avoir plus à ſonger qu'à la ruine des Chrétiens.

Socr.l.3.c.19.p. 191.d.

Amm.l.22.p. 226.d.

[c] Chry.gent.p. 694.e.

L'Egliſe cependant deſtituée de tous les ſecours humains, n'avoit point d'autres armes pour ſe défendre, que l'eſperance en ſon divin protecteur, & les larmes que ſes enfans verſoient continuellement en ſa preſence, dans l'accablement où les mettoit la douleur des maux preſens, & dans la crainte de ceux dont ils ſe voyoient menacez. Ils employoient nuit & jour les jeûnes, les gemiſſemens, & les ſupplications les plus humbles, pour flechir la miſericorde divine. Ils ne demandoient pas ſeulement à Dieu qu'il les ſecouruſt dans un ſi extreme danger, mais ils le prioient encore de faire paroiſtre l'épée de ſa juſtice & tous les fleaux dont il avoit autrefois puni les Egyptiens.

Naz.or.3.4.p. 94.a[123.124.

or.4.p.124.b.

or.3.p.52.b.c.

or.4.p.124.b.c.d.

[Les femmes alloient auſſi avec ardeur prier pour ce ſujet aux tombeaux des Martyrs; ce que Julien marque luy meſme avec ſes boufonneries ordinaires,] lorſqu'il dit que ceux d'Antioche

Juli.miſ.p.66. 67.

eſtant bien las de le ſouffrir, le piquoient par leurs railleries, pendant qu'ils laiſſoient à leurs vieilles le ſoin de ſe rouler devant les tombaux, pour demander d'eſtre delivrées de luy de quelque maniere que ce fuſt. Thdrt.l 3.c 19. p 657.a.b[v.Pat. c.2.p.779.b.c. 'Le grand Julien Sabbas ayant appris les menaces qu'il faiſoit de détruire le Chriſtianiſme, employa le repos de ſa ſolitude, & la ferveur de ſes prieres & de ſes larmes, à demander à Dieu la delivrance de l'Egliſe.

ARTICLE XL.

Martyre de S. Domice.

[L'ECRITURE qui nous aſſure que Dieu ne rejette point la priere des humbles, que la patience des pauvres ne peut demeurer ſans effet, & que ceux qui mettent leur eſperance en luy ne ſont jamais confondus, ſe trouva veritable en cette rencontre; & la guerre de Perſe qui devoit eſtre la ruine de l'Egliſe, en fut l'affermiſſement. Nous n'en raporterons point ici l'hiſtoire, ni meſme celle de la mort de Julien, qui en fut l'effet, parceque tout cela ſe put voir ſur le titre de ce prince. Nous le ſuivrons ſeulement juſques en Perſe, pour remarquer quelques evenemens qui appartiennent encore à la perſecution: Nous avons déja marqué "autrepart] 'le zele qu'il trouva pour J. C. à Berée dans tout le Conſeil, & particulierement dans celui qui en eſtoit le chef. Juli.ep.27.p. 157[Thdrt.l.3.c. 17.p.655.656. V. Julien § 22.

[Pour aller de Berée à Hieraple, "où il arriva le neuvieme de mars de l'an 363, il paſſa ſans doute par le territoire de Cyr.] Car on raconte que traverſant ce pays pour aller faire la guerre aux Perſes, il vit beaucoup de monde aſſemblé devant une caverne. Il demanda ce que c'eſtoit; & comme on luy eut dit qu'un ſolitaire nommé Domice demeuroit dans cette caverne, & que tout le monde le venoit trouver pour recevoir ſa benediction, & eſtre gueri par luy de divers maux; il luy fit dire par un Referendaire Chrétien, comme porte la chronique d'Alexandrie, que s'il s'eſtoit retiré dans cette caverne pour plaire à ſon Dieu, il ne devoit pas chercher de plaire aux hommes, mais demeurer dans ſa retraite. Le Saint répondit qu'il y avoit longtemps qu'ayant conſacré à Dieu ſon corps & ſon ame, il s'eſtoit renfermé en ce lieu; mais qu'il ne pouvoit pas chaſſer ceux que leur foy faiſoit venir vers luy. [Il n'y avoit rien de plus ſimple ni de plus humble que cette réponſe: Mais Julien au lieu de s'en ſatisfaire,] fit bou- Ibid. § 23. Chr.Al.p.690. 692. *id.ib.*

cher l'entrée de la caverne, & le Saint qui y demeura enfermé, conſomma ſa vie par un illuſtre martyre. [L'autorité de la chronique d'Alexandrie, & la conformité qu'a cette hiſtoire avec la maniere d'agir de Julien, ſemblent des preuves ſuffiſantes pour nous aſſurer de la verité de ce recit, quoique nous n'en trouvions rien dans Thodoret ni dans les autres auteurs de ce temps là.]

'S. Gregoire de Tours parle de Saint Domice Martyr de Syrie, qui faiſoit beaucoup de miracles, ſurtout pour guerir de la goutte dont on diſoit qu'il avoit eſté incommodé durant ſa vie. 'Il raconte particulierement la gueriſon d'un Juif, ſuivie de celle de pluſieurs Chrétiens; & cette derniere a quelque choſe de ſurprenant. [Je ne ſçay pourquoi] Baronius dit qu'il croit que ce Saint eſt different de celui qu'Uſuard, Adon, [& Vandelbert,] mettent le 5 de juillet, [en des termes qu'ils ont empruntez viſiblement de Saint Gregoire de Tours. Celui dont parle de la chronique d'Alexandrie doit avoir ſouffert au commencement de mars: ce qui n'empeſche point que ce ne ſoit le meſme Saint.

Gr. T. gl. M. c. 100. p 223. p. 223-225. Bar. 5 jul. b.

Je ne voy rien encore qui nous empeſche de croire que c'eſt] 'S. Domice "moine Perſan dont les Grecs font leur grand office le 7 d'aouſt; & Baronius l'a mis ce jour là dans le martyrologe Romain. Les Grecs en font une aſſez longue hiſtoire, [dans laquelle nous ne voyons rien de mauvais: mais nous nous contentons de ce que nous en trouvons de plus ancien.]

Note 38. Men. p. 86.

'Les Grecs mettent encore le 23 de mars un S. Domice originaire de Phrygie, decapité ſous Julien, à qui avoit reproché dans une aſſemblée que publique, le crime de ſon apoſtaſie, en luy prononçant des anathemes.

Boll. 23 mars, p. 459. 460 t. 1. p. 871. f.

MUCE,

ABBÉ EN THEBAÏDE,

ET DIVERS AUTRES DU MESME QUARTIER.

Ruf.v.Pat.c.7. p.460.1. [PETRONE au nom duquel Rufin écrit les vies des Peres,] 'ayant viſité le monaſtere de Saint Appollon prés d'Hermopole en Thebaïde, [en l'an 394,] & continuant à marcher vers le midi, c.8.p.465 1. c.9.p.466. 'y rencontra l'Abbé Coprés agé d'environ 80 ans, qui luy raporta l'hiſtoire de quelques ſoli-

p.469-470. taires plus anciens que luy, ſavoir de Muce ou Patermuce, 'Syr, Isaïe, Paul, Anuph, & Helene, [qu'on peut juger par là eſtre tous morts avant l'an 394. Note 1.

p.466.2. 'Muce fut d'abord payen, chef de voleurs, & couvert de toutes ſortes de crimes, au milieu deſquels, & lorſqu'il travailloit actuellement à voler une vierge conſacrée à J. C, [Dieu changeant ſon cœur comme à un autre Paul,] luy ordonna dans une viſion d'embraſſer la vertu, "& la vie monaſtique, luy promettant deſlors de &c. le faire le guide & le conducteur des autres. Aprés cela il ne chercha plus que l'Egliſe où il fut conduit & preſenté aux Preſtres par la meſme vierge qu'il eſtoit venu voler. On eut peine d'abord à ſe perſuader de la verité de ſa converſion, [auſſi bien que de celle

p.467.1. de Saint Paul:] mais enfin ſa perſeverance leva tous les doutes. 'Il fut admis aux Sacremens de l'Egliſe, & pour la conduite de ſes mœurs on luy donna pour regle trois verſets du premier pſeaume. Il ne luy en fallut pas davantage; & au bout de trois jours il les alla pratiquer dans le deſert, où ſon occupation fut de prier & de verſer des larmes le jour & la nuit, & ſa nourriture des racines d'herbes.

2. 'Au bout de quelques temps il vint trouver les Preſtres, qui furent ſurpris de voir une vertu ſi parfaite dés ſon commencement. Ils l'inſtruiſirent plus à fond de la doctrine des Ecritures, mais ne purent le retenir que ſept jours. Il s'en retourna auſſitoſt dans

p.466.2. le deſert, & fut le premier habitant de celui où Petrone trouva

p.467.1. enſuite l'Abbé Coprés. 'Il y paſſa ſept ans dans une tres étroite abſtinence,

abſtinence, 'jeûnant [quelquefois] des ſemaines entiers; ce qui luy eſtant arrivé une fois dans les premiers temps de ſa converſion, au bout de la ſemaine il rencontra un homme qui luy preſenta des pains & de l'eau, & l'exhorta à recevoir cette nourriture qui luy eſtoit envoyée du ciel. 'Aprés ces ſept années il ſe trouva rempli d'un grace extraordinaire. Il ſavoit par cœur preſque toute l'Ecriture ſainte, & il n'avoit point d'autre nourriture que celle qu'il recevoit du ciel. Car tous les dimanches au ſortir de la priere, il trouvoit devant luy un pain qu'aucun homme n'avoit apporté; & aprés qu'il avoit mangé, cela luy ſuffiſoit juſqu'au dimanche ſuivant. p.468.1. p.467.1.

'Long-temps aprés, il quitta encore [un peu] ſa ſolitude; & l'exemple de ſa vie ayant porté pluſieurs perſonnes à l'imiter, [il les mena dans ſon deſert,] 'où il ouvrit ainſi le chemin de la vie à Coprés & à beaucoup d'autres. 'Il les revétoit de l'habit monaſtique, qui eſtoit, dit Rufin, "une tunique de gros lin, un capuce, & un "manteau de peau de chevre, & leur donnoit les inſtructions dont ils avoient beſoin. 'Il avoit auſſi des diſciples dans les villages voiſins, & il les alloit viſiter de temps en temps. On remarque de luy, qu'il avoit une devotion particuliere à enſevelir ſes diſciples ou d'autres Chrétiens, & à revétir leurs corps avec le plus d'ornement qu'il pouvoit. [Car on ne ſe contentoit pas alors de les enveloper dans un drap.] 'Le demon, à ce qu'on pretend, luy montra un jour de grands threſors cachez ſous terre, qu'il diſoit y avoir eſté mis par un Pharaon: & il ſe moqua de luy, en luy diſant, Que ton argent periſſe avec toy. 1. p.466.2. p.467.1. 2. p.468.2.

lebetam melotem &c.

» 'On raporte de luy qu'il a fait parler pluſieurs morts, & operé beaucoup d'autres miracles tout à fait extraordiinaires, [qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſpecifier ici. Mais nous ne pouvons pas taire ce qu'on aſſure,] qu'allant voir un de ſes diſciples qui ſe mouroit, "il fit arreſter durant pluſieurs heures le ſoleil déja à moitié couché, afin de pouvoir arriver de jour; & ce miracle convertit un grand nombre de perſonnes qui ſe rendirent imitateurs de ſa pieté. 1.467. p.467.2.

&c.

V. ſon titre. 'On raporte un miracle ſemblable "de Saint Beſarion en Sceté. [Pour ſavoir comment cela ſe peut accorder avec les obſervations aſtronomiques faites avant ce temps là, c'eſt ce que nous n'entreprenons point d'examiner.] Cotel. g. t. 1. p. 404. 2.

'Muce allant viſiter un autre de ſes diſciples, le trouva extremement malade, & fort tourmenté, parcequ'il ne ſe ſentoit pas encore preſt à aller rendre conte à Dieu; ce qui l'obligea de prier Muce de luy obtenir un peu de temps pour ſe corriger de ſes Ruf. v. Pat p. 468. 1.

fautes. Il luy dit "qu'il eſtoit bien tard d'y ſonger. Il ne laiſſa pas &c.
de prier pour luy, & luy declara enſuite que Dieu luy accordoit trois années de vie, à condition qu'il ſe convertiroit de tout ſon cœur, & qu'il embraſſeroit ſerieuſement la penitence. Il luy prit la main, comme pour le tirer du lit; & le malade ſe levant auſſitoſt, le ſuit dans le deſert. Quand les trois années furent accomplies, il le ramena au meſme lieu, mais tellement changé, qu'on ne pouvoit aſſez admirer une ſi grande converſion. Muce en prit ſujet de faire un long diſcours ſur la penitence à diverſes perſonnes qui s'y eſtoient aſſemblées, & durant qu'il parloit, ce frere ayant un peu fermé les yeux comme pour dormir, s'endormit effectivement du ſommeil des juſtes.

p.470.][Lauſ.c. 58.p.990.b. 'ANUPH, ou Anub comme on lit dans la traduction greque de Rufin, & dont Coprés raportoit auſſi l'hiſtoire, avoit confeſſé JESUS CHRIST dans la perſecution [de Diocletien:]& depuis cela, il avoit toujours eu un extreme ſoin de ne ſouiller ni ſa bouche, ni ſon cœur, par l'amour d'aucune choſe de la terre. On aſſure que Dieu luy avoit accordé "de grandes revelations, &c. beaucoup de faveurs extraordinaires, & generalement tout ce qu'il luy avoit demandé. 'Sozomene le met par conjecture ſous Conſtance ou Conſtant. [Il peut avoir encore eſté plus loin. Il ne le faut pas confondre avec "Anub ou Anuph frere de Saint V. S. Pemen Pemen, qui n'a paru qu'à la fin du IV ſiecle dans la baſſe Egypte]

Ruf.v.Pat.p. 469.2. 'SYR, ISAIE, & PAUL, eſtoient des hommes juſtes, d'une vie tres auſtere, & d'une pieté tres accomplie. Ils ſe rencontrerent un jour ſur le bord du Nil dans le meſme deſſein d'aller viſiter le Confeſſeur Anuph, qui demeuroit à trois journées audeſſus. Il ne ſe trouva point là de bateau [où ils ſe puſſent mettre pour ce voyage.] Mais Syr qui eſtoit ce ſemble le plus avancé [dans la pieté,] s'eſtant proſterné le viſage contre terre, & les autres avec luy; en ſe relevant aprés leur priere, ils vinrent aborder un bateau; [& par un ſecond miracle,] ils ſe trouverent en une heure, en remontant le fleuve, prés de la demeure d'Anuph. Ayant mis pié à terre, Iſaïe dit que Dieu luy avoit fait voir qu'Anuph venoit audevant d'eux, & Paul ajouta: Le Seigneur " m'a fait voir auſſi que dans trois jours il le retirera du monde. "

p.470.1. Cela arriva de la ſorte: '& aprés qu'Anuph les eut entretenus durant trois jours, & leur eut dit, comme ils l'en preſſerent, une partie des graces que Dieu luy avoit faites, il rendit l'eſprit en leur preſence. Dans le meſme moment ils virent les Anges enlever ſon ame, & la porter dans le ciel, & ils entendirent les cantiques de loüanges qu'elle chantoit à Dieu avec eux.

HELENE a encore eſté un Saint tout de miracles & de prodi- c.11.p.470.471.
ges, [qu'il n'eſt pas neceſſaire de raporter, quoiqu'ils ſoient d'autant moins incroyables,] qu'il avoit toujours vécu dans le ſervice de Dieu, dans une pureté & une chaſteté parfaite. 'Ayant une p.470.2.
&c. fois "ſouhaité de manger du miel, il ſe punit de ce deſir en paſſant
&c. trois ou quatre ſemaines ſans manger. "Il donnoit une partie de ſon temps à aller viſiter les freres qui eſtoient malades, & à leur
&c. porter "tout ce qui leur eſtoit neceſſaire. 'Se rencontrant le di- p.471.1.
manche dans un monaſtere, & voyant qu'on n'y celebroit point ce ſaint jour [par l'oblation du Sacrifice,] dautant que le Preſtre qui demeuroit de l'autre coſté du Nil, n'oſoit le paſſer par la crainte d'un crocodile qui eſtoit en cet endroit; il paſſa & repaſſa le Nil ſur le dos meſme de ce crocodile pour l'aller querir: mais on ne voit pas bien ſi le Preſtre oſa faire la meſme choſe. Le crocodile expira enſuite par l'ordre d'Helene. Le Saint demeura trois jours dans ce monaſtere à inſtruire les Religieux; & ce qui leur ſervit beaucoup, c'eſt qu'ils virent tous qu'il connoiſſoit les vices ausquels chacun d'eux eſtoit ſujet, ou les vertus que Dieu leur avoit données.

COPRE'S qui raportoit, [à Petrone en 394,] les vertus de tous c.9.p.466.2.
ces Saints dont il eſtoit le ſucceſſeur, 'eſtoit Preſtre alors, & âgé, 1.
comme nous avons dit, d'environ 80 ans, ſelon le texte latin de Rufin, 'ou meſme de 90 ſelon la traduction greque, qui le fait Lauſ.c.54.p.
auſſi Superieur de cinquante moines. [a] Il ſe regardoit comme 987.d.
beaucoup inferieur à ceux dont nous avons parlé, [b] & ne contoit pour rien de guerir, comme il faiſoit, les aveugles & les boiteux. 'Il chaſſoit auſſi les demons, & faiſoit un grand nombre d'autres merveilles. p.466.1.

[a] Ruf.p.466 2.
[b] p.468.2.

Il ne demeuroit pas loin des pays habitez, mais habitez juſques à luy par des payens, à qui il apprit enfin à croire en J. C. p.468 2.
Leur pays eſtoit fort ſterile: & neanmoins ayant eu recours à ſes prieres aprés qu'ils eurent eſté convertis, '& l'ayant obligé de p.469.1|471.2.
donner ſa benediction à du ſable qu'ils prenoient ſous ſes piez, & qu'ils méloient enſuite avec leur ſemence, ou qu'ils repandoient ſur leurs terres, ils recueillirement des moiſſons tres abondantes. Cela leur fit prendre la coutume de venir deux fois l'année luy apporter du ſable à benir: & il prioit Dieu d'exaucer la foy qu'ils avoient en ſon nom. 'La foy de ces payſans le porta, c.11.p.471.2.
diſoit-il, à faire un petit jardin où il planta des palmiers, divers arbres fruitiers, '& des herbes pour donner à ceux qui le ve- c.9.p.569.2.
noient viſiter. Un payen y vint une fois voler des herbes; mais

ne pouvant les faire cuire, il les raporta en avouant la faute, & ſe &c.
1.2. fit Chrétien. Coprés en convertit beaucoup d'autres, à qui Dieu ouvrit les yeux de l'eſprit par un diſcours qu'il leur fit en paſſant devant un de leurs temples, & leur repreſentant la folie des ſacrifices qu'ils y offroient actuellement.

1. Il raportoit luy meſme en ces termes un autre avantage que l'Egliſe avoit remporté par ſa foy ſur l'hereſie. Eſtant un jour « allé à la ville, & y ayant trouvé un docteur des Manichéens qui « ſeduiſoit les habitans, j'entrai en diſpute avec luy. Et parcequ'il « eſtoit ſi artificieux, qu'il s'echapoit de tout ce que je luy pou- « vois dire de plus convaincant; la crainte que j'eus qu'une gran- « de multitude de gents qui nous ecoutoient ne ſe retiraſſent, dans « la croyance que l'avantage de la parole luy fuſt demeuré, ce qui « leur auroit beaucoup nui, je dis tout haut: Allumez un grand « feu au milieu de cette place, dans lequel nous entrerons tous « deux: & s'il arrive que l'un de nous n'en ſoit point brulé, que « la foy qu'il profeſſe ſoit tenuë pour eſtre la foy veritable. Ces pa- « roles plurent extremement à ce peuple, & on alluma auſſi-toſt un « fort grand feu. Alors je pris le Manichéen par la main pour l'y « entrainer avec moy: mais il dit que cela ne ſe devoit pas paſſer de « la ſorte; qu'il falloit que chacun de nous y entraſt ſeparément, « & que j'y devois entrer le premier, puiſque c'eſtoit moy qui en « avoit fait la propoſition. Soudain faiſant le ſigne de la Croix, & « invoquant le nom de J. C. noſtre Sauveur, je me jettai au travers « des flammes, qui s'écarterent à l'inſtant de coſté & d'autre, & « s'enfuirent tout à fait de moy. Je demeurai ainſi au milieu de ce « feu durant l'eſpace d'environ une demie heure; & le nom du « Sauveur auquel j'avois mis ma confiance, fit que je n'en receus « pas le moindre dommage. Le peuple vit ce miracle avec une mer- « veilleuſe admiration, jetta de grands cris, & dit en beniſſant « Dieu: Le Seigneur eſt admirable en ſes Saints. Ils preſſerent en- « ſuite le Manichéen d'entrer dans le feu, & voyant qu'il ne pou- « voit s'y reſoudre, mais taſchoit à s'echaper, ils le prirent & le « pouſſerent dedans, où eſtant à l'heure meſme environné de la flam- « me, il en ſortit à demi brulé. Ils le chaſſerent aprés de la ville avec « infamie, & en criant; Que cet affronteur ſoit brulé vif. Quant « à moy ils me mirent au milieu d'eux, & en beniſſant noſtre Sei- « gneur, me menerent à l'egliſe. «

p.466.2. [Petrone] & ceux qui l'accompagnoient, l'eſtant donc venu voir, il les ſalua en leur donnant le baiſer de paix, fit la priere, leur lava les piez, & puis s'entretint avec eux. Pendant qu'il leur

racontoit l'hiſtoire de Muce & des autres, l'un d'eux s'ennuyant de ce diſcours auquel il n'ajoutoit pas une foy entiere, s'endormit un peu; & l'on aſſure qu'il vit en ſonge entre les mains de ce ſaint homme, un livre écrit en lettres d'or, où tout ce qu'il avoit raporté eſtoit de ſuite, & auprés de luy un vieillard tres venerable dont le regard étinceloit de lumiere, qui luy dit en le
» menaçant: Pourquoi n'ecoutes tu pas attentivement ce que l'on
» vient de te raconter, & pourquoi t'endors tu par le degouſt que
» ton incredulité t'en donne? A ces paroles il s'eveilla tout troublé, & raconta en latin à ceux de ſa compagnie ce qu'il avoit vu & entendu.

'Coprés les mena auſſi en ſon petit jardin, [a] & fit devant eux divers miracles, [que Rufin n'a pas ſpecifiez.] Sozomene qui parle de Coprés, & d'Helene qu'il appelle Hellés, les met entre ceux qui fleuriſſoient du temps de Valentinien & de Valens. p.471.2. [a] p.466 1. [b] Soz.l.6.c.28. p.678.b.c.

'On parle d'un Coprés ou Copris qui demeuroit à Sceté; [& ainſi il eſtoit different de celui de Thebaïde. Il eſtoit au moins auſſi ancien que S. Pemen,] qui eſtimoit beaucoup ſa vertu, dont il donnoit pour preuve qu'eſtant malade, & reduit à garder le lit, il rendoit graces à Dieu [de ſon état,] & ne ſongeit qu'à rompre ſa volonté propre. 'Les [principaux] Peres de Sceté eſtant un jour aſſemblez, examinerent diverſes queſtions ſur Melchiſedec. On avoit oublié d'abord d'appeller Coprés à cette aſſemblée. On le pria enſuite d'y venir, & de dire ſon ſentiment ſur les meſmes difficultez. Mais au lieu de leur répondre, il frapa trois fois ſur ſes
» levres, & dit enſuite: Malheur à toy, Coprés, qui negliges de
» faire ce que Dieu t'ordonne, & oſes t'enquerir des choſes qu'il ne
» t'oblige point de ſavoir. Tous les freres l'entendant parler de la ſorte, s'enfuirent dans leurs cellules. Cotel.g.t.1.p. 519.a. p.518.c. p.519.a.

[Il faut auſſi diſtinguer Muce, dont nous venons de parler, V. Muchues de 'Moce ou Motoïs, qui de ſolitaire fut elevé à l'epiſcopat; & de MUCE dont parle Caſſien; les hiſtoires de ces trois perſonnes eſtant entierement differentes l'une de l'autre.

Celle du dernier eſt tout à fait extraordinaire.] 'Car on raporte qu'ayant demandé à eſtre receu dans un monaſtere, (c'eſtoit ſans doute en Egypte,) avec ſon fils âgé ſeulement de huit ans, il ne l'obtint qu'avec une extreme difficulté, parceque c'eſtoit une choſe extremement oppoſée à la pratique des monaſteres, [quoique non ſans exemple, d'y recevoir des enfans ſi jeunes, & ſurtout avec leur pere.] Mais dés qu'il fut receu, on &c. le ſepara de ſon fils, qu'on negligeoit exprés, "& qu'on maltrai- Caſſ in inſt.l.4.c. 27.p.83.

toit meſme ſouvent, pour mieux eprouver le pere. Comme on eut vu par beaucoup d'epreuves la ſolidité de ſa patience & de ſon détachement, enfin l'Abbé pour s'en aſſurer entierement, luy commanda un jour à luy meſme d'aller jetter ſon fils dans la riviere ; & il fut obeï à l'inſtant: mais d'autres freres qu'il avoit envoyez pour cela, retinrent l'enfant au moment qu'il le jettoit.

c.28.p.84. 'L'Abbé apprit auſſi-toſt dans une revelation, que Muce avoit "egalé par ſon obeïſſance celle d'Abraham,& peu de temps aprés ſe voyant prés de mourir, il le choiſit pour luy ſucceder, comme le plus capable de gouverner les autres, puiſqu'il ſavoit ſi bien obeïr. *impleſſe.*

[Je ne ſçay ſi Syr & Paul qui vinrent voir Anuph avec Iſaïe, ſelon Rufin, & qui demeuroient à trois journées au moins au-deſſous de luy de l'autre coſté du Nil, ſeroient les meſmes que]

Ruf l.11.c.8.p. 481.2. 'SCYRION & PAUL que Rufin dit avoir vus [vers l'an 374,] en un lieu inconnu qu'il nomme Apeliote, & qu'il met entre les

Cotel g.t.1.p. 519|Vit.P.l.5 c. 5. & 5.p.574. plus illuſtres Peres des ſolitaires de l'Egypte. 'On raporte quelques paroles de l'Abbé CYR ou SYR d'Alexandrie, dites pour

a Cotel.p.509| Vit.P.l.3.c.197. p.529|l.6.c.1.&14. p.646. la conſolation d'un frere tenté par des penſées d'impureté ; [a] & d'autres d'un SQUIRION ſur la decadence de la pieté parmi les moines dans les derniers temps; en ſorte neanmoins que lors meſme que leur vertu ſeroit tout à fait abatuë,il y en auroit quelques uns qui ſurmonteroient "toutes les tentations de ces temps malheureux, & s'eleveroient à une vertu encore plus excellente &c.

Boll.14.may,g. p.37.a b|56.&17. que celle meſme des plus anciens ſolitaires. 'Dieu revela la meſme choſe à "Saint Pacome. [b] Ce Squirion eſt auſſi nommé Cyrion & Iſquirion; & quelques uns le mettent entre les principaux Peres de Sceté: [Ainſi il le faudra diſtinguer de Syr.]

b Cotel.p.509| Vit.P.p.646. V.ſon titre, §11.

Boll.14.may,g. p.71.c. 'Pour Iſaïe il y en avoit un celebre dés devant la mort de S. Athanaſe, mais c'eſtoit auſſi en Sceté. ["Iſaïe frere de Paeſe, pouvoit eſtre auſſi ancien que celui là, quoiqu'on ne puiſſe pas

V.S.Pambon. Cotel.g.t.1.p. 596.a. dire que ce ſoit le meſme.] 'Celui qui interrogeoit Saint Pemen comme ſon maiſtre, [eſtoit aſſurément beaucoup poſterieur. Ce

p.388.b.c. pourroit eſtre cet] 'Iſaïe de Sceté dont on parle comme d'une

p.445.a.b. perſonne qui eſtoit encore peu avancée dans la vertu. 'Nous avons "diverſes paroles d'un ISAÏE dont pluſieurs regardent les novices. Il vouloit qu'on les exerçaſt beaucoup à la penitence. 'Il

&c.

p.446.c. diſoit quelquefois, que quand Dieu veut faire miſericorde à une ame qui reſiſte[à ſa volonté,] pour ſuivre la ſienne propre, il la laiſſe tomber dans ce qu'elle abhorre le plus, afin qu'elle ſoit obligée de rechercher ſon ſecours. Comme on luy demanda ce

» que c'eſtoit que l'avarice, il répondit : C'eſt n'avoir point de
» confiance en Dieu; c'eſt ne pas croire qu'il prendra ſoin de vous;
φιλοπλα-τύνεται. » c'eſt deſeſperer des promeſſes de Dieu; c'eſt *deſirer d'eſtre au p.447.a.
» large[dans les commoditez de la terre.] *Il paroiſt qu'il eſtoit fort p.446.b.
auſtere dans ſon manger, & des lentilles à demi cuites eſtoient
pour luy un feſtin delicieux.

*Voulant apprendre [à un laboureur] qu'il ne faut point atten- a.
dre de recompenſe de Dieu ſi l'on ne travaille, il s'en alla trou-
ver ce laboureur aprés la moiſſon, & luy demanda du blé. L'au-
» tre luy dit, Mais mon Pere, avez vous travaillé à la moiſſon?
» Non, luy dit le vieillard: Et comment donc, ajouta l'autre, de-
» mandez vous du blé? Iſaïe luy répondit, C'eſt donc qu'on n'a
» point de blé ſi on n'a fait la moiſſon? Et il ſe retira enſuite.

*Il raportoit qu'en une agape qu'on donnoit dans l'egliſe de p.445.c.
Peluſe à des moines, comme ils s'y entretenoient enſemble [avec
» aſſez de liberté,] un Preſtre du lieu leur dit, Gardez le ſilence,
» mes freres: car j'en voy un qui mange avec vous, & qui boit
» comme vous; mais dont la priere s'eleve devant Dieu comme
» une flamme.

*Nous avons vingt-huit homelies ou diſcours dans la biblio- Bib.P.t.2.p.181.
theque des Peres, [a] & une regle dans le recueil de Saint Benoiſt 247.
d'Agnane, ſous le nom de l'Abbé Iſaïe. [b] Bellarmin dit que ces a.Cod.reg.t.1 p. 7.
28 diſcours, parmi leſquels il y a une inſtruction en forme de let- b Boll.p.239.
tre à l'Abbé Pierre ſon diſciple, ſont tres utiles, ſurtout pour les
moines qui aſpirent à la perfection; mais qu'il ne ſçait en quel
temps vivoit cet Iſaïe. *Quelques uns ſemblent croire que c'eſt Du Pin,t.2.p.
Note 2. celui qui viſita Anuph vers le milieu du IV. ſiecle: [*& ſa regle, 212.
qui eſt proprement un recueil de divers preceptes ou conſeils de
morale, fait, ſelon le titre, pour ceux qui entrent dans la vie ſoli-
taire, eſt digne des temps les plus anciens.] *M.r Bulteau croit Bult.ori.p.131.
que c'eſt celui dont nous avons raporté diverſes paroles, & qui
ſans doute vivoit en Egypte [au milieu du V. ſiecle au pluſtard.]
*On veut que le meſme Iſaïe ſoit encore auteur d'un autre opuſ- Du Pin,p.212.
cule de morale, *que le P. Poſſin nous a donné depuis peu. Poſſ.aſc.14.p.
315|pr.p.84.

SAINT HILAIRE, EVESQUE DE POITIERS, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Grands eloges donnez à ce Saint.

[DURANT que toute l'Egliſe combatoit pour la divinité de J.C. par les croix & par les ſouffrances; que Saint Athanaſe eſtoit reduit à ſe cacher dans les deſerts avec beaucoup d'autres Eveſques d'Egypte; que l'Orient eſtoit depouillé de preſque tout ce qu'il avoit d'Eveſques ſaints & genereux; que l'Italie gemiſſoit de voir le Pape Libere, S. Denys de Milan, S. Euſebe de Verceil, & Lucifer de Cagliari, bannis aux extremitez de l'Empire; que l'Eſpagne ſe voyoit arracher pluſieurs de ſes Prelats, & le grand Oſius ſon plus illuſtre ornement; l'Egliſe Gallicane n'avoit garde de manquer de prendre part à ces ſaints combats. Elle en avoit meſme donné l'exemple à tout l'Occident, par la generoſité de S. Paulin de Treves, qui avoit reſiſté le premier à la tyrannie des Ariens, & qui avoit preferé l'exil à une laſche complaiſance pour un Prince tout puiſſant. Mais elle fournit encore un plus illuſtre exemple de courage en la perſonne de S. Hilaire,] qu'elle a qualifié de ſon vivant, dans le Concile de Paris, un predicateur fidele du nom du Seigneur.

Hil.fr.2.p.3.

[Mais ſi elle a eſté la premiere à loüer ce Saint, elle n'a pas eſté la ſeule.] S. Jerome l'appelle la trompette des Latins contre l'Arianiſme, [a] le grand ſoûtien de l'Egliſe dans les plus horribles tempeſtes, [b] le torrent de l'eloquence latine. [c] Il le conſideroit ſi fort, qu'il n'oſoit pas le reprendre dans les choſes meſmes qu'il n'approuvoit pas. [d] Il décrivit de ſa main ſes plus longs ouvrages:

Hier.in Ruf.l. 2.p.221.b.
a in pſ.57 p.83. b.
b in Gal.l.2.pr. p.173 a.
c ep.141.p.114 e.
d ep.6.p.53 b.

Il

'Il conſeille aux vierges de lire de ſes livres, ſans crainte d'y rien trouver qui les bleſſe ; '& il dit de luy qu'il s'eſtoit rendu celebre partout où alloit le nom Romain, ſoit par le merite de ſa confeſſion, ſoit par la ſageſſe de ſa conduite, ſoit par l'eclat de ſon eloquence : 'S. Auguſtin dit que ce Saint n'avoit pas une autorité mediocre dans l'explication de l'Ecriture & dans la défenſe de la foy ; 'que perſonne ne pouvoit ignorer cet Eveſque ſi venerable, & ce défenſeur ſi invincible de l'Egliſe Catholique contre l'hereſie, ce Prelat ſi relevé entre tous les autres par ſes merites, ſi connu & ſi illuſtre dans tout le monde, 'cet inſigne docteur des Egliſes. 'Il l'appelle autrepart un homme docte, & luy attribuë les paroles les plus tendres de la charité de S. Paul.

vita induſtria.

ep.7.p.58.c. ep.141.p.114.c. Aug.de Trin.l. 6.c.10.p.126 i.c. in Juli.l.1.c.3 p. 366 2.c. l.2 c.8 p 383 2. b ep.48.p.69.2.a.

[Le témoignage de ces deux Peres ſuffit pour nous aſſurer du reſpect que l'on a eu pour luy dans l'Orient & dans l'Occident. Nous y ajouterons neanmoins encore un excellent paſſage de

» Caſſien:]'Hilaire, dit-il, a poſſedé toutes les vertus, avec tout ce
» qui peut relever le merite d'un grand homme. 'Il a eſté illuſtre
» par ſon eloquence auſſi bien que par ſa vie : Comme il eſtoit l'E-
» veſque & le Docteur des Egliſes, il a ajouté aux fruits de ſa pro-
» pre juſtice, ceux que ſes inſtructions & ſes écrits ont produit
» dans les autres. Il a eſté ſi ferme & ſi immobile parmi les tem-
» peſtes des perſecutions, que la force de ſa foy toujours invinci-
» ble, luy a fait acquerir la dignité de Confeſſeur, [pendant que
» tant d'autres ne meritoient que le titre de laſches ou d'apoſtats.]

Caſſ.de Inc.l.7. c.24.p.1053. 1054.

'On peut voir l'eſtime que Rufin & Sozomene font de ſes ouvrages.

Ruf.l.1.c.31.p. 249 Soz.l.5.c.13 p.614.a.

'Rufin loüe en luy non ſeulement ſon erudition, mais encore un don particulier qu'il avoit de perſuader ; & un naturel doux & paiſible : [ce qui parut en effet par les condeſcendances dans leſquelles il entra avant & aprés le Concile de Rimini : Et cette douceur qu'il avoit ne ſert pas peu à nous faire comprendre, que ce zele tout de feu qui paroiſt dans ſes écrits, n'eſtoit point un effet de la chaleur de ſon naturel, mais de l'ardeur de ſa charité.]

Ruf p 219.

'L'Empereur Marcien le mettoit entre les plus illuſtres Peres qu'il prenoit pour les regles de ſa foy. [a] Un Eveſque fait la meſme choſe dans le Concile de Calcedoine, comme au nom de tout le Concile.

Conc.t.4.p.321. d. [a] p.339.c.

'S. Fulgence le met avec S. Athanaſe, S. Auguſtin, & quelques autres, entre ceux qui ont gouverné les Egliſes de Dieu avec une extreme vigilance; entre ceux qui ayant en eux la force du Saint Eſprit, s'eſtoient oppoſez aux hereſies ou naiſſantes, ou déja

Ful.de grat.l. 2. § 42.p.478.

nées ; entre ceux qui n'avoient point ſouffert ni que les anciens loups ſe gliſſaſſent dans le troupeau de J. C, ni que les nouveaux y demeuraſſent cachez pour dechirer les brebis, entre ceux dont perſonne ne peut douter qu'ils n'aient eſté des vaſes de miſericorde que Dieu a preparez pour la gloire.

Fac. in Moc. p. 566. c. — 'Facundus l'appelle un excellent Docteur des Egliſes', [a] un Eveſque tres docte, un tres genereux Confeſſeur. [b] Il a loüé, non ſeulement la conſtance avec laquelle ce Saint a confeſſé la foy Catholique [au milieu des perſecutions,] la force & la vigueur avec laquelle il a terraſſé les Ariens, mais encore la prudence & la moderation dont il a uſé dans le gouvernement de l'Egliſe.

a adjuſt. l. 1. c. 4. p. 28. b. c. — b l. 10. c. 6. p. 450. a. — *accerimus.* — in Moc. p. 568. c.

Caſſ. inſt. c. 28. p. 550. — 'Caſſiodore dit que cette brillante étoile de l'Egliſe, ce Docteur ſubtil & profond, cet interprete ſage & diſcret des Ecritures, en ſonde avec reſpect les divins abyſmes, en develope par le ſecours de Dieu les paraboles & les enigmes, & y rend clair à ceux dont l'eſprit eſt éclairé [par la foy,] ce qu'elles ont plus d'obſcur & de caché. Il dit en un autre endroit, que ce Saint penetre dans les choſes divines avec beaucoup de lumiere & de profondeur.

in p^r. pr. c. 12. p. 52.

Arn. ſer. p. 548. d — 'Amobe releve la vivacité & la penetration de ſon eſprit. [c] Venance Fortunat dit qu'il eſtoit connu & reveré depuis l'Angleterre juſqu'aux Indes, & qu'il animoit à la pieté tous les peuples, meſme les plus barbares, par le feu de ſes ouvrages. Il luy donne encore d'autres grands eloges.

c Fort. l. 6. c. 7. p. 151 ll 8. c. 1. p 183 v. Mart. l. 1. p. 283.

ARTICLE II.

De l'ancienne hiſtoire de S. Hilaire : Sa ſcience & ſon eloquence.

[CE Saint eſt donc trop conſiderable à toute l'Egliſe, & principalement à celle de France dont il a eſté membre, pour ne pas remarquer avec un ſoin particulier tout ce que nous trouvons de luy.] On pretend que Saint Jerome n'avoit oſé entreprendre d'écrire ſa vie. [d] S. Gregoire de Tours témoigne qu'elle avoit eſté écrite avant luy, mais ſans en marquer l'auteur. [C'eſt ſans doute celle que nous avons encore, écrite] par un Fortunat ["vers l'an 565,] à la priere de Paſcence alors Eveſque de Poitiers. [Ce n'eſt pas neanmoins apparemment le celebre Venance Fortunat, qui fut luy meſme Eveſque de Poitiers ſur la fin du meſme ſiecle, mais un autre Eveſque un peu plus ancien qui a auſſi écrit la vie de S. Marcel de Paris, & qui eſt luy meſme honoré comme un Saint le 5 de may, & le 18 de juin.

Boll. 13 jan. p. 790. § 2. — d Gr. T. gl. C. c. 21. p. 339. — Boll. 13 jan. p. 790. § 1. — Note 1.

Pour tirer donc tant de cet auteur que des autres plus anciens, ce qui regarde Saint Hilaire,]nous trouvons que ce Saint eſtoit Gaulois d'origine, [a] né à Poitiers, [b] d'une des meilleures familles des Gaules, ſelon ſa vie. [c] Du Bouchet dit que l'on a trouvé en 1500 le tombeau de ſon pere & de ſa mere dans l'egliſe d'un village de Cleſſe prés de Mortagne en Poitou, & que ſon pere s'appelloit Francaire : [mais il n'y a pas d'apparence de faire grand fond ſur toutes ces decouvertes.]Les Benedictins citent la meſme choſe d'un manuſcrit qui n'eſt pas fort ancien. [d] Il ſe maria & eut une fille, [e] nommée Apre, [dont nous parlerons davantage dans la ſuite. Sa femme & ſa fille le precederent ou le ſuivirent dans la foy. Car pour nous ſervir de l'expreſſion de Tertullien, S. [f] Hilaire ne naquit pas Chrétien, mais le devint.]

Note 1.

[a] Hier. in Gal. pr. p. 173. a. [a2] Fort t. 2. c. 1°. p. 63 [t. 8. c. 1 p. 183 ll 6. c. 7. p. 151. [b] Boll. 13 jan. § 3. p. 790. [c] p. 785. § 22. [d] Hil. vit. B. p. 83. b. [d] Boll. p. 790. § 2. [e] p. 792. § 7.

[Etant encore payen il s'enrichit extremement de toutes les richeſſes des Egyptiens, c'eſt à dire tout de ce que les auteurs payens avoient de bon, ſoit pour la connoiſſance de Dieu, ſoit pour les regles de la morale, ſoit pour l'art de la parole, ſoit pour les autres ſciences qui peuvent contribuer à la ſocieté humaine : & il parut dans le ſiecle comme un des plus hauts cedres du Liban, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture.

[Aug. doct. chr. l. 2 c. 40. p. 19. 2 b. c. Hier. in If. 60 p. 229. b.

[Il s'eſt fait particulierement remarquer par ſon eloquence, que Saint Jerome loüe ſouvent, en l'appellant un homme tres eloquent. [Il dit qu'il a principalement imité le ſtyle de Quintilien : [Il reconnoiſt neanmoins qu'il eſt un peu trop enflé, & que les longues periodes qu'il méle avec les beautez de la Grece, embaraſſent ſon diſcours, & le rendent peu intelligibile à ceux qui n'ont qu'une erudition mediocre; [outre qu'il eſt tres ſerré.] Saint Sidoine luy attribuë [l'elevation comme ſon caractere propre.

extollitur.

[in Ruf. l. 2. p. 221 b] ep. 141. p. 114 c. & alibi. ep. 84 p. 328. c. ep 23. p. 104. d. Sid. l. 4. ep. 3. p. 90.

[Il ſe rendit encore celebre par la poëſie,]& Saint Jerome nous apprend qu'il avoit publié, depuis qu'il fut Chrétien, un livre d'hymnes, [dont on en a chanté quelques unes dans l'Egliſe, comme nous l'apprenons du IV. Concile de Tolede en 633. Il y en a qui diſent que *Ut queant laxis*, & *Pange lingua glorioſi prælium certaminis*, ſont de ce Saint. [On attribuë neanmoins la derniere à d'autres.]Il étudia encore la langue greque ; mais * ne s'y rendit pas habile, [f] & lorſqu'il voulut traduire quelque choſe d'Origene il ſe ſervit pour cela d'un de ſes amis nommé Heliodore, qui eſtoit Preſtre.

Hier. v. ill. c. 100. p. 298. d. Boll. 13 jan. p. 788. a. b.

V. S. Mamert.

* Note 3.

Hier. ep. 141. p. 114. c. [f] ex Ruf. l. 2. p. 229. a.

[Il transfera enfin à la conſtruction de l'Arche, [g] & à l'edification de l'Egliſe, toutes ces richeſſes qu'il avoit amaſſées dans l'Egypte, comme avoient fait avant luy S. Cyprien, [h] & d'autres

[g] Aug. doct. chr. l. 2. c. 40. p. 19. 2. b. c. [g] Hier. in If. 60. p. 229. b. [h] Aug. doct. chr. l. 2. c. 40. p. 19. 2. c.

grands perſonnages qui avoient honoré & défendu l'Egliſe par les ſciences meſmes qu'ils avoient appriſes dans le paganiſme.

ARTICLE III.

Converſion de S. Hilaire.

Hil. de Trin. l. 1. p. 1. LE premier pas de la converſion de ce Saint, ſelon qu'il en parle luy meſme, fut de reconnoiſtre que l'abondance & le repos enſemble, qui ſont les choſes les plus deſiderables ſelon les ſens, ne pouvoient neanmoins faire le bonheur des hommes, puiſqu'elles ne convenoient pas moins aux beſtes qu'à eux: Qu'ainſi n'y ayant aucun bonheur corporel qui fuſt veritable, il en falloit neceſſairement chercher un plus relevé & plus ſolide, qui ne pouvoit eſtre que la pratique de la vertu & la connoiſſance de la verité: Et que cette vie n'eſtant qu'une ſuite continuelle d'afflictions & de miſeres, il falloit que Dieu nous l'euſt donnée pour y exercer la patience, & la continence, la douceur, & pour meriter par là une autre vie qui fuſt eternelle; parcequ'il n'y avoit point d'apparence que Dieu qui eſt ſi bon, ne nous euſt donné la vie pour nous rendre plus miſerables en nous l'oſtant.

p. 1. 2. a. b. Quelque raiſonnables que ces ſentimens puſſent paroiſtre, ils ne ſatisfaiſoient pas encore noſtre Saint, dont le cœur ne ſe pouvoit contenter que par la connoiſſance de Dieu meſme, comme il l'exprime d'une maniere tres belle & tres touchante: Et c'eſt
c. d. à quoy il aſpiroit avec des deſirs tres ardens. Il connut d'abord
p. 2. 1. a. l'abſurdité de tout ce que les payens enſeignoient ſur ce ſujet, & vit avec une entiere certitude, qu'il ne pouvoit y avoir qu'un ſeul Dieu, un ſeul Eternel, un ſeul Toutpuiſſant, toujours ſemblable à luy meſme, & qui comprenoit tout ce qu'il y avoit de plus excellent.

p. 2. 1. a. Il eſtoit dans ces penſées & dans d'autres ſemblables, lorſqu'il
l. 6. p. 39. 1. b. recontra les livres de Moyſe & des Prophetes. Ce fut dans ces
l. 1. p. 2. 1. a. livres ſacrez qu'il trouva la veritable ſcience. Il y lut avec admi-
c. ration ces paroles de Dieu à Moyſe: *Je ſuis celui qui ſuis*; & ces autres dans Iſaïe; *Il tient le ciel dans ſa main, & y renferme la terre*; & dans le meſme: *Le ciel eſt mon thrône, & la terre eſt l'eſcabeau de*
1. c. & d. *mes pieds.* Il peſoit le ſens & la force de ces paroles, & ſon eſprit s'en
l. 6. p. 39. 1. b. nourriſſoit avec joie. Il n'y connut pas ſeulement la grandeur & l'immenſité d'un ſeul Dieu, mais auſſi qu'il avoit un Fils Dieu comme luy, ſans ceſſer d'eſtre un ſeul Dieu.

Il ſouhaitoit encore quelque choſe outre l'adoration du vray Dieu : Car il euſt bien voulu que cette pieté & une vie ſainte luy puſſent faire meriter une beatitude eternelle: La raiſon d'un coſté luy faiſoit voir que cela eſtoit juſte, & l'infirmité de ſon ame & de ſon corps luy donnoit de l'autre de l'inquietude & de la crainte. 'Mais tous ſes doutes s'avanouirent quand il eut lu les écrits des Evangeliſtes & des Apoſtres; '& il trouva dans le commencement de l'Evangile de S Jean, plus qu'il n'euſt oſé eſperer, 'parcequ'y ayant appris l'Incarnation, il y connut que la chair avoit eſté elevée juſqu'à eſtre unie au Verbe, puiſque le Verbe s'eſtoit fait chair. 'Ce fut là encore qu'il apprit, [a]ou qu'il ſe confirma dans la connoiſſance d'un Dieu Fils unique de Dieu, coeternel & conſubſtantiel à ſon Pere. 'Ainſi il apprit la doctrine de la Conſubſtantialité, non du ſymbole de Nicée, dont il n'entendit parler que quand on l'envoya en exil, mais de l'Evangile & des Apoſtres. 'Il embraſſa cette foy avec beaucoup de joie, & ce fut dans cette croyance qu'il receut une nouvelle naiſſance [par le batteſme.] 'Pour les difficultez que la prudence du ſiecle luy pouvoit encore ſuggerer, il les ruina par l'avis que donne l'Apoſtre, de ne nous pas laiſſer ſurprendre par toutes les fauſſes lumieres de la philoſophie & de la raiſon humaine.

l.1.p.1.2.d.e.
p.3.1.a.
c.
c.
e.d.
a L.6.p.39.1.c.
de ſyn.p.138.1.2.
a|de Trin.l.1.p. 3.2 a|l.6.p 39.2. e.
l.1.p.3.2.b.

ARTICLE IV.

Saint Hilaire eſt fait Eveſque: S. Martin le vient trouver.

'IL ſe paſſa depuis le batteſme de S. Hilaire juſqu'à ſon epiſcopat, un aſſez long eſpace de temps, [dont il ne nous a rien appris.] 'Il eſtoit ſi plein de Dieu, dit Fortunant, & il avoit tant de ſoin de former ſes mœurs ſur les regles de l'Egliſe, qu'il ſembloit eſtant laïque & marié, poſſeder déja la grace du ſacerdoce. Il veilloit deſlors avec tant d'attention ſur ſes actions & ſur ſa conduite, qu'il eſtoit aiſé de juger que Dieu le preparoit pour eſtre un miniſtre irreprehenſible dans ſon Egliſe. 'Bien loin de vouloir jamais manger avec des Juifs ou des heretiques, il ne leur rendoit pas meſme en paſſant les civilitez communes; ce qu'il ne faiſoit que par le zele qu'il avoit pour la foy: 'car comme nous avons dit, il eſtoit naturellement doux & paiſible. [b]Son zele le portoit encore à ſemer partout les paroles de la verité: Tantoſt il inſtruiſoit les uns de la veritable croyance touchant la Trinité: Tantoſt il animoit les autres par les promeſſes du royaume des cieux; & ſa foy en recueilloit une abondante moiſſon.

Hil.de ſyn.p. 138.1.a.
Boll.13.jan.p. 790. § 3.
§ 4.
Ruf.l.1.c 31 p. 249.
b Boll.13 jan. § 4 p.791.

f 5.p.791. 'La lumiere que Dieu avoit miſe dans ſon ame, ſe repandant ainſi audehors, tout le peuple d'un commun accord, ou plutoſt l'Eſprit de Dieu qui parloit par eux, l'eleva à la dignité du ſacerdoce à laquelle il eſtoit deſtiné depuis ſi longtemps. 'Il ſemble dire qu'il paſſa de l'état laïque à la prelature: mais il dit clairement que ce fut peu d'années avant ſon exil; [c'eſt à dire avant l'an 356.] Il peut avoir ſuccedé à Maxence, qu'on pretend avoir eſté frere de S. Maximin de Treves.

Hil. de ſyn. p. 138. 1. a.

Boll. 13. jan. p. 782. § 2. Sur. 29. may, p. 323. § 2.

'Lorſqu'il fut obligé par ſa charge de s'appliquer au ſalut des autres, il preſcha publiquement les veritez dont il ſe nourriſſoit auparavant dans le ſecret. 'Ce fut par ce moyen qu'il repandit ſa reputation audelà des Gaules, & meſme dans toute la terre.

Hil. de Trin. l. 1. p. 4. 1. b. c.

Boll. 13. jan. p. 791. § 5.

Sulp. v. Mart. l. 4. p. 187. 188. 'Les preuves qu'il donnoit de ſa foy & de ſon zele pour le ſervice de Dieu, attirerent auprés de luy le grand S. Martin, [qui devoit eſtre aprés luy la gloire & l'ornement de l'Egliſe de France.] 'S. Hilaire pour le lier davantage auprés de luy, le fit Exorciſte, aprés avoir tenté pluſieurs fois inutilement de luy faire accepter le diaconat. S. Martin voulut aller quelque temps aprés en Pannonie travailler à la converſion de ſes parens qui eſtoient payens. Mais S. Hilaire ne luy en accorda la permiſſion qu'aprés l'avoir obligé par ſes prieres, & meſme par ſes larmes, de luy promettre qu'il le reviendroit trouver. 'En effet, aprés que Saint Martin eut paſſé quelque temps dans l'Illyrie, il vint en Italie, [dans le deſſein de retourner à Poitiers.] Mais comme il apprit que l'Egliſe des Gaules eſtoit alors en trouble à cauſe de l'exil de S. Hilaire, il s'arreſta à Milan. [On peut donc juger par là, qu'il y eut bien quatre ou cinq ans entre ſon ordination & ſon exil. Ainſi il ne peut pas avoir eſté fait Eveſque beaucoup pluſtard qu'en l'an 350.]

p. 188.

p. 190.

ARTICLE V.

Saint Hilaire entreprend la défenſe de la verité, adreſſe une requeſte à Conſtance.

[PUISQUE tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C, doivent eſtre perſecutez, il ne falloit pas que la vertu de S. Hilaire manquaſt d'eſtre eprouvée par le feu des tribulations. Sa generoſité en fut la matiere.] Il pouvoit, auſſibien que beaucoup d'autres, paroiſtre avec eclat dans le ſiecle, joüir chez luy de la tranquillité la plus douce, avoir en abondance toutes ſortes de

Hil. fr. 1. p. 3.

commoditez, s'elever par la familiarité & la faveur du Prince, & ſous un faux nom d'Eveſque dominer dans l'Egliſe, & ſe rendre la terreur de tout le monde ; 'ſ'il euſt voulu alterer la verité p.4.
evangelique par quelque fauſſeté ; étouſer les remords de ſa conſcience en ſe flatant d'une ignorance volontaire ; excuſer ce qu'un jugement corrompu luy euſt fait faire par [l'obligation] de ſe ſoumettre à la volonté d'autrui ; paſſer pour Catholique, parceque les perſonnes peu éclairées euſſent eu peine à diſcerner la vraie foy de l'hereſie dont il auroit ſoüillé ſon ame ; ſe faire meſme honneur d'une probité apparente, ſous pretexte de la difficulté que le peuple avoit de concevoir les mauvais deſſeins des heretiques.

'Mais la charité de J.C qui vivoit en luy par la foy & l'eſperance, p.4.
ne peut ſouffrir ce deguiſement. Il avoit appris de l'Apoſtre que nous n'avons pas receu un eſprit de crainte, & de J.C quel eſt le bonheur de ceux qui ſont perſecutez pour luy. Il ne put donc ſe reſoudre à entendre continuellement les reproches que ſa conſcience luy euſt faits, d'avoir mieux aimé ceder honteuſement que de confeſſer J.C. Et il ne voulut pas couvrir ſon peché par un ſilence affecté pour favoriſer ſon ambition.

'Il commença à ſe declarer, ſelon Baronius, dés l'an 355, aprés le Bar. 355. §. 72.
Concile de Milan, par une requeſte qu'il envoya à Conſtance, 'pour le conjurer autant par ſes larmes que par ſes paroles, d'ar- Hil ad Conſt. l. 2. p. 118. l. c.
reſter les perſecutions inſupportables dont les Egliſes Catholiques eſtoient affligées par des Eveſques; de défendre aux juges ſeculiers de ſe méler des affaires de l'Egliſe, 'qui ne doivent pas d.e.
eſtre gouvernées par la terreur; 'ou de donner aucun ſupport aux 2.a.
Ariens. Il le ſupplie encore de permettre aux Fideles d'ecouter la parole de Dieu, & de celebrer les Myſteres avec les paſteurs qu'ils choiſiroient, '& de rappeller les Eveſques exilez, ou qui b.c.
avoient eſté obligez de s'enfuir dans les deſerts. Il s'étend enſuite à faire voir la tyrannie des Ariens, & les violences qu'ils faiſoient
V. la note a. ſouffrir à toute l'Egliſe, ["ſi neanmoins cette ſuite appartient à la meſme piece.

Il parle dans cette requeſte au nom de pluſieurs: & il pouvoit bien avoir porté pluſieurs Eveſques de France à la ſigner ou à la preſenter avec luy, afin qu'elle euſt plus de force. Il eſtoit digne de S. Hilaire de s'oppoſer comme un mur pour la maiſon d'Iſrael, & de ne pas attendre qu'on le vinſt attaquer, mais de prevenir l'ennemi, & de s'expoſer luy meſme au peril pour taſcher d'en tirer les autres, ſe conſiderant en qualité d'Eveſque comme pere

de toute l'Egliſe, ſinon par juriſdiction, au moins par charité ; puiſqu'il n'y a qu'un epiſcopat dans tous les Eveſques. Nous ne ſavons ni les circonſtances de cette requeſte, ni les ſuites qu'elle put avoir. "Nous n'oſons pas meſme aſſurer abſolument qu'elle Note 4.
ait eſté preſentée dés l'an 355, quoiqu'il y ait tout lieu de le croire. Mais ſi S. Hilaire ſe declara deſlors ſi fortement pour la verité, il eſt certain neanmoins qu'il fit particulierement paroiſtre ſa generoſité en l'an 356, dans le Concile de Beziers, dont voici l'occaſion.]

ARTICLE VI.

Hiſtoire du Concile de Beziers.

Hil. de ſyn. p. 133. 2. b, c. 'L'EGLISE Gallicane ſe conſervoit encore en ce temps là dans le bonheur & dans la gloire d'avoir la vebritable foy écrite ſur le cœur dans toute ſa pureté, ſans ſe mettre en peine des confeſſions de foy écrites ſur le papier. Les Prelats n'avoient pas beſoin de cette lettre, parcequ'ils en poſſedoient l'eſprit, & qu'ils confeſſoient hautement de bouche pour le ſalut, ce qu'ils croyoient dans le cœur pour la juſtice. Ils n'avoient que faire de lire eſtant Eveſques, ce qu'ils avoient ſceu lorſqu'ils n'eſtoient
p. 124. 1. b. encore que neophytes. 'Toutes les perſecutions des Ariens ne les empeſcherent point de demeurer fideles à J. C.

[Saturnin Eveſque d'Arles terniſſoit neanmoins la gloire de
fr. 2. p. 4. [Sulp. l. 2. p. 169. cette Egliſe, & en troubloit toute la paix.]'C'eſtoit un tres méchant homme, d'un eſprit entierement corrompu, & qui outre l'infamie de l'hereſie Arienne, s'eſtoit rendu coupable de beau-
'Sulp. l. 2. p. 161. coup de crimes tout à fait enormes. 'Cet Eveſque emporté &
Hil. de ſyn. p. 124. 1. b. factieux, tyrannizoit alors les Gaules, 'par les menaces, par la terreur des magiſtrats, & par les violences. Mais les Prelats de
in Conſ. l. 1. p. 112 2. d. cette province, bien loin de ceder à ſa fureur, 'ne furent pas
p. 113. 1. a. meſme intimidez par le banniſſement de S. Paulin, de de S. Euſebe de Lucifer, & de S. Denys. 'Il ſe ſeparerent avec S. Hilaire, qui fut ce ſemble auteur de cette reſolution, de la communion de Saturnin, & de celle d'Urſace & de Valens [chefs de l'Arianiſme dans l'Illyrie.] Mais ils accorderent aux autres qui eſtoient entrez dans le parti de ces Ariens, le pardon de leurs fautes, s'ils vouloient s'en corriger; pourvu neanmoins que cette indulgence fut autoriſée par le jugement des Confeſſeurs. [Ce fut apparem-
fr. 2. p. 4. ment ici l'une] des deux occaſions, où les Eveſques de Gaules dirent

dirent qu'ils avoient publié par leurs lettres l'excommunication de Saturnin.

'Ces faux Apoſtres [ne pouvant ſouffrir de ſe voir fletris par ce decret,] obligerent les Eveſques de ſe trouver au ſynode aſſemblé à Beziers [en Languedoc,] où Saturnin voulut eſtre preſent avec d'autres Eveſques Ariens. 'Paterne Eveſque de Perigueux pouvoit eſtre de ce nombre. 'Il y a aparence que Saturnin y preſidoit. in Conſ.l.1.p. 113.1.a. Hier.chr. Sulp p.169. Hil.in Aux p. 122.1.c.

[Les actes de ce conciliabule ne ſont pas venus juſques à nous. Ainſi nous ſommes reduits à nous contenter du peu que nous en trouvons dans S.Hilaire.] 'Ce Saint s'oppoſa alors ouvertement aux blaſphemes des heretiques. Car, comme il nous l'apprend luy meſme, il s'y rendit denonciateur devant les Eveſques des Gaules, contre ceux qu'il croyoit eſtre les propagateurs de l'Arianiſme. Il preſenta des témoins contre eux. 'Il s'offrit de juſtifier comment ils eſtoient heretiques: [a] ce qui regardoit principalement Saturnin. [b] Il repreſenta que ſous le nom de S. Athanaſe, [dont Conſtance vouloit que tous les Eveſques ſignaſſent la condannation,] on ne pretendoit pas moins que de condanner la verité de la foy. Il fit voir que l'on corrompoit l'Evangile, que l'on ruinoit la foy, & que par une fauſſe confeſſion du nom de J.C, on introduiſoit le blaſpheme dans l'Egliſe. de ſyn.p.124.1.d in Conſ.l.1.p. 113.1.2. a de ſyn.p 123.2.c. b fr.1.p 5.

'Mais le peu de liberté qu'on luy donnoit ne luy permit pas de repreſenter ces choſes avec l'étenduë, l'ordre, & la netteté que elles demandoient. Plus il preſſoit qu'on luy donnaſt audience, plus les ennemis de la verité s'obſtinoient à la luy faire refuſer. 'Comme ils craignoient de ſe voir confondus à la lumiere du public, ils ne voulurent point ecouter ce que ce Saint avoit envie de leur dire. Ils s'imaginoient tromper J. C, & paroiſtre devant luy comme innocens, s'ils refuſoient d'apprendre d'un autre ce qu'ils eſtoient preſts de faire eux meſmes. p.6. inConſ.p.113.2.b.

'Ils depoſerent meſme le Saint, s'il en faut croire Auxence Eveſque Arien de Milan. [c] Non content de leurs violences propres, ils tromperent Julien Ceſar, [d] venu en France l'an 355, à la fin de decembre. [Ils l'engagerent, ce ſemble, à donner quelque ordre contre S.Hilaire,] 'quoiqu'il euſt eſté témoin de l'injuſtice avec laquelle on l'avoit traité: & on fit en cela une tres grande injure à ce Prince meſme. 'Saturnin trompa auſſi l'Empereur Conſtance [qui pouvoit eſtre alors à Milan,] à quoy Urſace & Valens eurent quelque part. [e] Car on envoya une fauſſe relation à ce Prince au nom du Concile, pour procurer l'exil du Saint; ce qui ſe juſtifioit par les lettres meſmes de Conſtance, [qui ordonnoient cet exil.] in Aux. p.122.1.d 123.2.b. c adConſ.l.3.p. 119.1.c. d Amm.l.15.p. 50. Hil.ad Conſ.l. 3.p.119.2.c. c de ſyn.p.123.2.e Boll.13 jan. § 6. p 791. e Hil.adConſ.l. 3.p.119.2.c.

ARTICLE VII.

Banniſſement de Saint Hilaire & de Rhodane de Toulouſe : Les autres Eveſques de France continuënt à ſoûtenir la foy : Conduite de S. Hilaire dans ſon exil.

Hil.in Conſl. 1 p.113.1 b|Hier. v ill.c.100.p. 298 c.

'S[AINT Hilaire fut donc banni au ſortir du Concile de Beziers, [a] par la faction de Saturnin, [b] & des autres Ariens qui eſtoient avec luy, ["en l'an 356, avant le mois de juin.][c] Il ſe reſolut fort volontiers à l'exil, plutoſt que de ceder à ceux qui le vouloient contraindre de conſentir à l'impieté. Il euſt meſme eſté fort content de demeurer toujours banni, pourvu qu'il puſt contribuer à l'éclairciſſement de la verité. Note 5.

[a] Hier.v.ill.c. 100. p.298.c.
[b] chr.
[c] Hil de ſyn.p. 135.2.c.

Sulp.l.2.p.160.

'Il eut pour aſſocié dans ſon exil "Rhodane Eveſque de Toulouſe. Ce Prelat qui eſtoit d'un naturel plus doux [& plus facile à emporter,] reſiſta aux ennemis de la foy, plutoſt, dit Sulpice Severe, par l'union qu'il avoit avec S. Hilaire, que par ſon propre courage. 'Il remporta neanmoins une couronne qui approchoit plus de celle des martyrs que S. Hilaire meſme. [d] Car il mourut dans la Phrygie, [e] où il avoit eſté relegué auſſi-bien que S. Hilaire. [f] Selon ce qu'on trouve des anciens Eveſques de Toulouſe, Rhodane peut avoir ſuccedé à un S Hilaire honoré le premier jour de juin. [g] Cet Hilaire decouvrit & honora le premier le tombeau de S Saturnin. Il y fit une voute & une petite egliſe, ſans oſer tranſporter ſes reliques. [h] Le corps de ce S. Hilaire fut trouvé auprés de celui de Saint Saturnin, le 7 octobre 1265. [Nous donnerions encore plus volontiers à Rhodane le titre de Saint, mais nous ne trouvons point qu'il ſoit honoré par ſon Egliſe ni par aucune autre. Que ſi cela eſt arrivé, comme il y a bien de l'apparence, parcequ'il eſt mort loin de ſon peuple, qui a eſté ainſi privé de ſes reliques, on peut aſſurer que ſa ſainteté eſt d'autant plus honorée dans le ciel, qu'elle eſt moins connuë ſur la terre. "Silvie peut avoir eſté ſon ſucceſſeur. Note 6. V. Saint Exupere.

Amb.ep.25.p. 247.b.
[d] Sulp.p.169. 170.
[e] Hil.chr.v.ill. c.100 p.298.c.
[f] Gall chr.t.1.p. 673 2.a.
[g] Sur.19.nov.p. 650. § 5.
[h] Du Ch.t 5.p. 783.c.

Conſtance non content d'avoir privé l'Egliſe de Toulouſe de ſon paſteur,] 'y exerça ſa fureur par d'étranges violences. Les Clers furent battus à coups de baſtons; les Diacres eurent tout le corps meurtri avec des fouets armez de plomb; & les ſacrileges porterent leurs mains juſque ſur J. C. meſme.

Hil.in Conſl. 1.p.114.2.b.

de ſyn.p.224.1. a.b.

'Neanmoins rien ne fut capable d'ebranler la fermeté des Prelats de France. Quelque violence que Saturnin puſt faire,

'ils ne voulurent jamais le recevoir dans leur communion. [a] Ils demeurerent au contraire tres fermes & dans la foy & dans la communion de Saint Hilaire. [b] Ils prirent à ſon exil la part qu'y doivent prendre des freres, [& ils ne ſouffrirent point que l'on miſt un autre Eveſque en ſa place,][c] puiſque ce Saint témoigne à Conſtance en l'an 360, qu'il diſtribuoit tous les jours la communion à ſon Egliſe par ſes Preſtres.

a p.123.2.c.
a p.123.2.c.&c| ad Conſ.l.3 p. 119.2.b.
b deſyn.p.123.2. c.
c ad Conſ.l.3.p. 119.2.c.

'Le Saint de ſa part prit le ſoin de leur écrire ſouvent de divers endroits, pour les informer des deſſeins qu'il prenoit avec les bons Eveſques d'Orient pour la défenſe de la foy; & combien parmi tous ces troubles, le diable faiſoit produire d'impietez & de blaſphemes. 'Il en receut auſſi des réponſes dignes de ces grands Prelats, quoiqu'elles vinſſent plus rarement & pluſtard qu'il ne ſouhaitoit, à cauſe de l'eloignement des lieux "& de la difficulté qu'il y avoit de le trouver dans le ſecret de ſa retraite.

de ſyn.p.123.2.c. d.
2.c.
b.c.

[L'eloignement où S Hilaire eſtoit de ſon Egliſe & de tous ſes amis, ne luy eſtoit pas ſi ſenſible, que l'état deplorable des provinces où on l'avoit relegué, comme nous l'avons marqué "autrement.] 'Car il ne trouvoit preſque pas un Eveſque qui connuſt Dieu, & qui conſervaſt quelque reſte de la vraie foy. 'Ce qu'il obſerva dans cette confuſion, fut de ſe tenir tres ferme dans la confeſſion de J. C, & neanmoins de ne rejetter aucun accommodement, ni aucun moyen de pacifier les choſes, qui fuſt honneſte & raiſonnable. 'Dans les premieres années de ſon exil il ne voulut rien dire ni rien écrire de bien fort, ni qui fuſt digne de l'impieté des Ariens, 'afin qu'on ne puſt pas dire que ſa force venoit plutoſt du reſſentiment de l'injure qu'on luy avoit faite, que de ſon amour pour la verité. 'Il crut auſſi qu'on pouvoit ſans crime parler avec ces heretiques, & meſme prier avec eux dans les egliſes, & [1] leur donner le ſalut & la paix, ſans neanmoins s'unir avec eux par la communion [des myſteres,] afin de les faire retourner de l'Antechriſt à JESUS CHRIST, & leur faire obtenir le pardon de leur erreur par la penitence. [Voilà la premiere preuve que l'hiſtoire nous donne de cet eſprit de douceur & de bonté que Rufin a remarqué dans noſtre Saint: mais ce ne ſera pas la derniere.]

V les Ariens 361.

p.133.1.e|2.a.
in Conſ.l.1.p. 213.1.b.
b.
1.c.
b.c.
1.

'Il y en a qui croient qu'il a pu écrire ſes commentaires ſur Job durant le temps de ſon exil. Et leur raiſon eſt qu'entre les livres de l'Ecriture ſainte, il n'y en a pas dont la meditation ſoit plus utile & plus propre à inſpirer du courage au milieu des peines & des travaux de l'exil.

Hil.B.vit.p.97. 98.

1. *pacis optanda ſperare ſuſpenſa licet communionis ſocietate.*

ARTICLE VIII.

Les Eveſques des Gaules écrivent à Saint Hilaire : Il fait pour eux ſon livre des Synodes.

[CE fut à la fin de l'an 357, ou fort peu aprés, que S. Hilaire receut les nouvelles de l'amour genereux que les Eveſques des Gaules conſervoient pour luy & pour la foy.] Car ils luy manderent en meſme temps qu'ils avoient rejetté la profeſſion de foy que les Ariens avoient faite la meſme année à Sirmich. Quelques uns d'entre eux le prierent auſſi de leur expliquer ce que pretendoient les Orientaux avec toutes leurs differentes confeſſions de foy, & de leur faire connoiſtre quel ſentiment il avoit de toutes ces pieces. Ces lettres eſtoient envoyées par les Eveſques de la Germanie, de la Belgique, de l'Aquitaine, de la Lionnoiſe, par l'Egliſe de Toulouſe, & meſme par les Eveſques d'Angleterre, comme on le juge par le titre du livre des Synodes, [qu'il fit pour répondre à ces Prelats. Ainſi c'eſt proprement aux Eveſques de ces provinces, qu'il faut raporter ce que nous avons dit en general de la conduite de ceux des Gaules à l'égard de S. Hilaire & des Ariens. Car nous n'avons pas de preuve que ceux de la Narbonoiſe & de la Viennoiſe, qui eſtoient plus prés des craintes & des eſperances de la Cour, aient témoigné le meſme courage, hors l'Egliſe de Toulouſe.

Comme ce fut la premiere fois que les Eveſques de France trouverent occaſion d'écrire à S. Hilaire, ce fut peut-eſtre auſſi alors qu'il receut des nouvelles de ſa famille, & la lettre que ſa fille luy écrivoit, comme nous verrons en parlant de la réponſe qu'il luy fit.]

Nota 7.

Hil de ſyn. p. 123. 2. e.

p. 124. 1. e.

p. 123. 2. c.

p 124. 1. b.

Le bruit de la fermeté des Eveſques des Gaules ſe repandit dans l'Orient, & y ranima la vigueur de ceux qui n'eſtoient pas encore entierement corrompus par le poiſon de l'Arianiſme. [Baſile d'Ancyre, & quelques autres de ceux qui paſſent dans l'hiſtoire pour Semiariens, tinrent un Concile à Ancyre l'an 358, un peu avant Paſque. Ils y condannerent les blaſphemes les plus groſſiers de l'Arianiſme. Mais ils y firent auſſi un anatheme contre la Conſubſtantialité. Ils le ſupprimerent neanmoins auſſi-toſt aprés. Ils deputerent enſuite à Conſtance, en obtinrent la ſuppreſſion de la ſeconde confeſſion de Sirmich, & l'exil des principaux & des plus impies des Ariens.

V. les Ariens l. 13.

Il eſt aiſé de preſumer que S. Hilaire eut quelque part à ce qui ſe fit alors en faveur de la verité, quoiqu'il ne nous en ait rien voulu marquer dans ſes livres. [On y voit ſeulement la joie qu'il reſſentit de recevoir les lettres de ſes confreres. Elle fut d'autant plus grande, que leur ayant écrit pluſieurs fois, il n'en avoit encore receu aucune réponſe. Ce ſilence luy faiſoit craindre, qu'ils ne ſe reſſentiſſent de la foibleſſe & de la laſcheté preſque univerſelle des Eveſques, & l'avoit fait reſoudre à ne leur pas écrire davantage. Mais quand il eut ſçeu ce qu'ils avoient fait, il ſe crut obligé de leur écrire comme à des Eveſques, liez comme luy avec J. C, par le nœu ſacré de la communion eccleſiaſtique. p.123.2.c,d.e.

Note 8. 'Ce fut pour cela qu'il leur écrivit ſon livre des Synodes, [vers la fin de l'an 358.]Il voulut ſatisfaire par ce traité à la priere que quelques uns de ces Prelats luy avoient faite, de leur marquer quel eſtoit le deſſein des Orientaux dans tant de diverſes profeſſions de foy qu'ils avoient faites, & quel eſtoit ſon ſentiment ſur ces profeſſions : 'ce qu'il ne put refuſer à leur charité, quoiqu'il s'eſtimaſt plus ignorant que perſonne, '& qu'il trouvaſt beaucoup de difficulté dans ce ſujet. p.124.2.d. 1.e. e. 2.a.

'Mais ce qui le porta principalement à l'écrire, fut pour éclaircir les differens ſoupçons que les Eveſques de France & ceux d'Orient avoient les uns contre les autres : [Car ceux d'Orient eſtoient coupables ou ſuſpects d'Arianiſme ;]& les Ariens accuſoient ceux de France d'eſtre dans les ſentimens des Sabelliens. 'S. Hilaire voulut donc éclaircir ces difficultez, & inſtruire à fond les Eveſques de France, afin que dans les Conciles qui ſe devoient bien-toſt tenir, ils ſçeuſſent de quelle maniere ils ſe devoient conduire avec les autres, & connoiſtre le veritable ſens de tous les termes, pour y défendre la verité ſans ambiguité & ſans foibleſſe. 2.e. Sulp.l.2.p.164. Hil.de ſyn.p. 124.2.e.

ARTICLE IX.

Contenu du livre des Synodes.

[COMME ce traité n'eſt pas pour ſoûtenir la foy contre les heretiques, mais pour en éclaircir les difficultez, il y fait paroiſtre toute la moderation & la douceur d'eſprit que l'hiſtoire luy attribuë. Il excuſe tout ce qui ſe peut excuſer. Il donne un bon ſens à tout ce qui en peut recevoir. Il juſtifie tout ce qui n'eſt pas abſolument mauvais, tant pour ne pas aigrir les Orien-

Bar. 358. § 17. taux,]& les pouvoir porter d'un état qui luy ſembloit tolerable, mais dangereux, à un autre qui fuſt entierement parfait, [que pour empeſcher les Eveſques de France, de rompre ſans neceſſité
Hil de ſyn. p. 135 2. a. avec des perſonnes qui pouvoient ſervir la verité.] 'Car il paroiſt les croire veritablement orthodoxes; en quoy il a eſté ſuivi par
Ath. de ſyn. p. 915. 916. Theodoret, '& par Saint Athanaſe meſme; [& peut eſtre que Silvain de Tarſe & quelque autres l'eſtoient effectivement.

Mais comme d'autre part, il ne trouvoit pas que leurs expreſſions, quoique bonnes, fuſſent ſuffiſantes, il a ſoin de marquer ſouvent ce doute, depeur qu'on ne ſe laiſſaſt aller à leurs façons de parler, en abandonnant la confeſſion de Nicée & le terme de
Hil. de ſyn. p. 124. 2. a. l. 34. 1. 2. Conſubſtantiel.]C'eſt pourquoi il recommande plus d'une fois qu'on ne juge point de ſon ſentiment que par la fin de ſon livre, où il ſe declare tout à fait pour la Conſubſtantialité.

P. 124. 2. c. l. 33. 1. c. 'Il ſoumet aux Prelats à qui il écrit, les confeſſions de foy qu'il défend, & leur laiſſe à juger ſi elles ſont Catholiques ou heretiques.
p. 124. 2. c. 'Il declare que s'il y a des fautes, il ne pretend point en
P. 128. 1. e. l. 32. 1. b. répondre, parcequ'il ne fait que raporter ce qui s'eſt paſſé; '& il reconnoiſt meſme en quelques endroits qu'il y avoit des choſes
p. 125. 1. e. difficiles à bien expliquer. 'Il dit que les Orientaux ſe ſont oppoſez à l'impieté de Sirmich "ſelon la portée de leur intelligence *ſecundum intelligentiæ ſuæ ſenſum.*
p. 137. 2. e. & de leur lumiere. 'Mais il ne peut ſouffrir dutout qu'ils euſſent prononcé anatheme contre la Conſubſtantialité, ſous pretexte des mauvais ſens qu'ils luy donnoient. Il dit que c'eſt une impieté, & une entrepriſe intolerable, & ſon zele s'anime là deſſus, avec une chaleur egalement admirable pour ſa vehemence & pour ſa douceur. [Auſſi la condeſcendance dont il uſe dans cet
in Conſt. 1. p. 116. 2. 2. ouvrage,]ne l'a pas empeſché dans un ouvrage qu'il fit depuis, de joindre le Concile d'Ancyre aux autres aſſemblées des Ariens.

deſyn. p. 133. 2. e 'Il témoigne avoir beaucoup prié Dieu pour faire ce livre.
p. 123. 124. 'Il y releve extremement la generoſité des Eveſques de France;
p. 124. 2. '& aprés leur avoir expliqué les cauſes & le deſſein de ſon ou-
p. 125. 1. b. c. vrage, 'il y raporte, quoique malgré luy, le blaſpheme, c'eſt à dire la ſeconde confeſſion de Sirmich, afin qu'on puiſſe mieux
p. 125-128. entendre les anathematiſmes du Concile d'Ancyre, 'qu'il ra-
p. 128-133. porte & qu'il explique enſuite. 'Il raporte de meſme & explique le formulaire du Concile d'Antioche en 341, celui du faux Concile de Sardique en 347, & celui du Concile de Sirmich contre
p. 133. Photin en 351. Il taſche d'excuſer cette multiplicité de formulaires, mais c'eſt en loüant le bonheur de la France, qui s'eſtoit

toujours contentée de la ſimplicité de la foy.

'Le reſte de ſon traité eſt ſur la Conſubſtantialité, dont il montre l'abus qu'on peut faire, & rejette les mauvais ſens qu'on luy peut donner, pour oſter tout pretexte de ſoupçonner la foy des Gaulois, & les avertir auſſi de ne ſe pas contenter de ce terme, 'qu'on ne peut, dit-il, recevoir avec pieté, lorſqu'on ne l'a pas éclairci auparavant, ni rejetter qu'avec impieté, lorſque ce qui precede l'a ſuffiſamment éclairci. p.134 135. p.134.2.b.

'Il adreſſe enſuite ſon diſcours aux Orientaux, & aprés les avoir loüez de s'eſtre oppoſez à l'impieté de Sirmich, & d'avoir obligé ceux qui en eſtoient auteurs à ſe retracter, il leur fait voir qu'on ne peut en aucune maniere rejetter la Conſubſtantialité, ſous pretexte de quelques mauvais ſens que ce fuſt, puiſque le ſymbole de Nicée qu'il raporte, les excluoit ſuffiſamment. Cette derniere partie de ſon traité eſt la plus belle. p.135.138.

'Il emploie les dernieres lignes à demander pardon à ſes confreres, d'avoir entrepris une matiere ſi relevée & ſi difficile. Il dit que c'eſt ſon amour pour eux qui l'y a contraint, & qu'il n'a pu refuſer à l'Egliſe ce devoir, auquel le ſervice qu'il luy avoit voué, l'engageoit, ni ce témoignage que ſa qualité d'Eveſque l'obligeoit de rendre à la verité; apres lequel il doute, s'il ne luy ſeroit point encore plus avantageux de mourir, qu'il ne luy ſeroit agreable de retourner avec eux. Il les prie de ſe ſouvenir de ſon exil dans leurs prieres, & les exhorte à conſerver toujours leur foy inviolable & ſans tache, comme ils avoient fait juſques alors. p.138.

'Sainr Jerome appelle ce traité des Synodes, un livre tres long, & neanmoins il ne laiſſa pas de le copier de ſa main à Treves. Hier ep.6.p.53.b.

'C'eſt dans ce livre que S. Hilaire parle du mauvais état des dix provinces d'Aſie, [a]qui eſt l'endroit que Vincent le Rogatiſte alleguoit contre l'Egliſe. [b]Facundus en cite pluſieurs paſſages, & approuve la condeſcendance dont ce Saint y uſe pour taſcher de diminuer le nombre des ennemis de la verité. Hil.de ſyn.p.133.2.a. [a] Aug en.48.p.67.2.c|69.2.d. [b]Fac.l.10.c.6.p.450 453|Lit c.3.p.513.

'Il y en eut au contraire qui condannerent cette conduite charitable: & le Saint ſe crut obligé d'en faire l'apologie par de petites notes marginales qu'il mit aux endroits que ces perſonnes blaſmoient. [Il leur répond avec le meſme eſprit de paix & de douceur qui l'avoit porté à menager les Orientaux:]'il leur montre qu'ils n'ont pas aſſez bien compris ce qu'ils blaſment; 'que s'il taſche d'excuſer certaines expreſſions des Orientaux, il fait aſſez voir qu'elles ne ſuffiſent pas pour exprimer la verité de la foy, puiſqu'elles ont beſoin d'eſtre juſtifiées, comme eſtant Hil.B.pr.ſyn p.1146.1147. Note 9. reſp.apo.p.1205 c|1207.a. p.1206.c.

p.1207.b. naturellement ſuſceptibles d'un mauvais ſens ; qu'en priant les Orientaux de bien recevoir ce qu'il leur dit, il donne aſſez à
p.1208.b. entendre qu'il ne les approuve pas ; qu'il témoigne aſſez dans ſon ouvrage qu'il ne les veut pas loüer, puiſqu'il dit expreſſément
p.1207.a. qu'il les épargne ; qu'il leur declare aſſez ouvertement qu'ils ne ſont point encore dans la vraie foy, lorſqu'il dit, qu'ils donnent une grande eſperance de la rétablir ; que s'il ne s'éleve pas partout avec vehemence contre eux, ce n'eſt point par foibleſſe ni par laſcheté, & qu'il le marque aſſez en quelques endroits, où raportant des erreurs inexcuſables de leurs profeſſions de foy, il les combat avec toute la force poſſible, & en inſpire une extre-
p.1206.e|1207.c. me horreur. Il s'y adreſſe quelquefois à un Lucifer qu'il appelle ſon ſeigneur & ſon frere : [ce qui marque que c'eſtoit un Eveſ-
pr.p.1146. 19. que :] Et il n'y a pas lieu de douter que ce ne ſoit l'Eveſque de
Mar.& F.p.19. Cagliari [que ſa dureté rendit ſchiſmatique.] Auſſi Marcellin & Fauſtin Preſtres Luciferiens, ne font pas de difficulté d'appeller S. Hilaire, le fauteur des heretiques.

ARTICLE X.

S. Hilaire écrit à ſa fille : Compoſe les livres de la Trinité.

[NOus pouvons mettre en ce meſme temps la lettre qu'il Note 10
Boll.13.jan.p. écrivit à ſa fille nommée Apre.] Il avoit appris par une re-
791. § 7. velation, ſelon Fortunat auteur de ſa vie, [ou plus probablement par une lettre de ſa femme,] qu'il avoit laiſſée à Poitiers avec ſa fille, qu'un jeune homme de condition, fort riche & fort bien
Hil.ad fil.p.22. a. fait, recherchoit ſa fille en mariage, & il avoit auſſi receu une lettre de cette fille unique, comme il l'appelle, qui luy témoignoit eſtre bien faſchée de ne le point voir depuis ſi long-temps.
Boll.13.jan.p. [Elle n'avoit apparemment alors que 12 ou 13 ans.] Le Saint luy
791. § 7. ſouhaitoit par des prieres continuelles, la grace de n'avoir que JC pour epoux [Ainſi prenant l'occaſion qui ſe preſentoit pour la porter en la maniere dont ſon âge eſtoit capable, à n'aimer que luy,] il le luy depeint ſous la figure d'une robe & d'une pierrerie, dont il luy dit des merveilles, & qu'on luy avoit, dit il, promiſes pour elle, pourvu qu'elle mepriſaſt & qu'elle rejettaſt tous les autres habits magnifiques, & toutes les pierreries qu'on luy voudroit donner, ſurquoi il luy demande ſa réponſe, mais il veut qu'elle la faſſe elle meſme, ſans rien demander à perſonne. Il luy envoie auſſi deux hymnes, l'une pour le matin, & l'autre pour le

ſoir

ſoir. 'Car S Jerome nous apprend qu'il a compoſé diverſes poëſies. Nous n'avons que l'hymne du matin, dont la derniere ſtrophe a bien pu eſtre ajoutée depuis. Il dit encore à ſa fille, que s'il y a quelque choſe dans les hymnes ou dans la lettre qu'elle n'entende pas, elle le demande à la mere, dont il parle avec eſtime. Hier.v.ill.c.100 p.298.

'Fortunat aſſure que cette lettre ſe gardoit encore à Poitiers comme un threſor, [deux-cents ans aprés.] [a] Il ajoute que quand S. Hilaire fut revenu à Poitiers [en 360,] il demanda à ſa fille, ſi elle vouloit bien un mari qu'il luy avoit trouvé; à quoy ayant répondu qu'elle eſtoit toute preſte, il obtint par ſes prieres, que Dieu la retiraſt à luy ſans douleur & ſans maladie. 'On l'honore comme une [1] ſainte vierge le 13 de decembre. Boll.13.jan.p. 791 §7. a §17. p.791.d|Sauſſ.p. 1002.

2.

'Les douze livres de la Trinité furent un fruit de l'exil de S. Hilaire, [quoique nous n'en puiſſions pas marquer l'année.] [b] Il y a neanmoins apparence que ce fut ſeulement depuis que Macedone eut commencé à dogmatizer contre le S. Eſprit, dont Saint Hilaire fut obligé de ſoûtenir la divinité dans ſon dernier livre. 'Les ſeules raiſons qui le porterent à compoſer cet ouvrage, fut l'obligation de preſcher la verité que l'Egliſe luy avoit impoſée en l'elevant à l'epiſcopat; & le deſir de ſervir au ſalut de pluſieurs ames, dans la confuſion où l'hereſie, qui dominoit preſque partout, avoit mis l'Egliſe. 'Il témoigne s'eſtre entierement conſacré à cet emploi; mais qu'il n'y pouvoit réuſſir que par la grace & la miſericorde de Dieu, laquelle il demande par une fort belle priere. 'Il marque que c'eſt avec regret & par la ſeule neceſſité de reſiſter aux heretiques, qu'il entreprend en tremblant de traiter d'une matiere ſi difficile & ſi relevée, & de défendre des veritez qui ne devroient eſtre l'objet que d'une humble foy & d'une profonde adoration. Il ſemble avoir fait cet ouvrage à deux fois. 'Car il dit que ſon quatrieme livre eſt fait long-temps aprés les autres; '& il parle du cinquieme comme s'il eſtoit le ſecond. [c] Il refute particulierement dans ces douze livres, la lettre qu'Arius écrivit de Nicomedie à S. Alexandre ſon Eveſque, dés le commencement de ſon hereſie. Hil.de Trin l. 10.p.83.1.b. b l.1.p.7.2.c. l.6.p.35.2.a,b. l.1 p.7.8. l.2.p.8 c. l.4.p.19.c.d. l.5.p.28.1.c. c l.4.p 21.2|l.6.p. 36.1.

'Saint Jerome intitule ces livres, *Contre les Ariens*. [d] Il dit qu'ils imitent le ſtyle auſſi-bien que le nombre de ceux de Quintilien. [e] Il marque particulierement le ſujet de l'onzieme livre. [f] Saint Auguſtin cite & approuve la maniere dont il explique [2] ces paroles celebres; Que le Fils de l'homme ne ſçait pas le jour du Hier.v.ill.c. 100 p.298.c. de p 84.t 2.p. 328.c. e ep.147.c.3.p. 135.b. f Aug.ep.260 p. 364.2.a.

2.

1. Je ne la trouve ni dans le martyrologe Romain, ni dans celui de Ferrarius.
2. dans le neuvieme livre, p. 79. 2.

jugement. [1]Caſſien en cite divers paſſages contre Neſtorius, & les appelle les livres De la foy. [2] Saint Leon en cite auſſi pluſieurs, tirez du deuxieme & du neuvieme livre ſur la foy, contre les Neſtoriens & les Eutychiens. [3]Caſſiodore met ces livres ſur la Trinité, à la teſte de tous ceux qu'il faut lire, pour confirmer la foy de l'Egliſe ſur ce myſtere, & eviter les pieges des heretiques. Il dit qu'ils ſont écrits avec beaucoup d'eloquence & de profondeur, s'il faut uſer de ce terme; mais je ne ſçay pourquoi il en conte 13 au lieu de 12. [4]Vigile de Tapſe cite auſſi ſon neuvieme livre, pour défendre contre les Eutychiens la celebre epiſtre de S. Leon. [5]Facundus allegue un endroit du troiſieme.

Caſn.de Inc.l.7. c.24 p.1054.
[2] Leo, ep.134. p. 702-707.
Caſſ.inſt.c.16. p.549.2.
Vig.10 Eut.l.5. § 22.23 p.79.
Fac.l.1.c.4.p. 28.2.

[Divers Grecs ont auſſi cité les livres de S. Hilaire ſur la Trinité, comme] [1]Leonce de Byzance & S. Ephrem d'Antioche, qui les intitulent Sur la foy. Le dernier donne à S. Hilaire le titre de Confeſſeur.

Leont. in Neſt. & Eut. l.2.t.4.2. p 976.d.e|Phot. c.229.p.808 a.

ARTICLE XI.

S. Hilaire aſſiſte au Concile de Seleucie; va enſuite à Conſtantinople.

[ON tint en 359. les Conciles dont on avoit parlé l'année precedente. Les Occidentaux s'aſſemblerent à Rimini, où S. Phebade d'Agen & S. Servais de Tongres, témoignerent plus de fermeté & de lumiere que tous les autres, & neanmoins ils tomberent enfin eux meſmes dans le piege que les Ariens leur avoient tendu, & autoriſerent, ſans y penſer, par leur ſignature, les blaſphemes de l'Arianiſme. V. les Ariens § 78-82.

Le Concile des Orientaux fut aſſemblé [1]ſur la fin de ſeptembre à Seleucie en Iſaurie.] [2]Saint Hilaire y fut envoyé avec les autres. [3] Ce n'eſt pas que l'Empereur euſt rien ordonné de luy en particulier: mais comme les ordres de la convocation du Concile comprenoient tous les Eveſques, le Vicaire du Prefet, & le Gouverneur de Phrygie où il eſtoit depuis quatre ans, l'obligerent d'y aller comme les autres, & luy fournirent pour cela les commoditez publiques. [Neanmoins nous ne trouvons point que les autres Eveſques, qui avoient eſté bannis comme luy dans la meſme province, ou aux environs, y aient eſté appellez. On peut croire de quelques uns d'eux qu'ils eſtoient déja morts. Mais S. Euſebe de Verceil, & Lucifer, ont ſurvécu de beaucoup; & ils n'y paroiſſent point non plus que ceux-ci Il ſeroit peut-eſtre difficile de dire, qu'ils peuvent y avoir aſſiſté, quoique les hiſto- Ibid. § 85.

Hil. in Conſ. l.1. p.1142.c.
[3] S. 1 l.p.1.2.p.164.

riens ne le marquent pas.] 'Les Benedictins croient que Baſile d'Ancyre peut avoir contribué à y faire venir S. Hilaire, dont il pouvoit eſperer d'eſtre appuyé, parceque ce Saint l'avoit loüé peu auparavant. 'Mais S. Sulpice Severe n'en donne point d'autre raiſon que la convocation generale des Eveſques. Ce fut une conduite bien particuliere de la providence, de faire venir en ce lieu où l'on devoit traiter des matieres de la foy, un homme auſſi éclairé ſur cela que S. Hilaire.

Hil.vi°.P.p. 1032. Sulp p.164.

'On raporte qu'eſtant entré un dimanche dans l'egliſe d'un bourg qui ſe rencontroit ſur le chemin, une fille payenne nommée Florence, fendit la preſſe du peuple, criant à haute voix, que le ſerviteur de Dieu eſtoit là; & que proſternée à ſes piez, elle le pria inſtamment de faire le ſigne de la Croix ſur elle, [pour la faire catecumene.] Florent ſon pere & toute ſa famille, imiterent & receurent tous enſemble le ſaint batteſme. Depuis ce temps là Florence ne voulut plus quitter le Saint. Elle abandonna ſon pere & tous ſes parens, & le ſuivit juſqu'à Poitiers, 'où l'on dit qu'on l'honore aujourd'hui comme une Sainte le premier de decembre.

Boll. 13. jan. p. 791. §. 9. p.792.e.

1. Ferrarius[1] met le 17 de juillet une Sainte Florence diſciple de S. Hilaire Eveſque.

'Saint Hilaire fut receu tres favorablement de tout le monde à Seleucie, & s'y acquit une affection & une eſtime univerſelle: de ſorte que tout banni qu'il eſtoit, on le mit au rang de ceux qui devoient opiner dans le Concile. Ce fut là qu'il rendit un témoignage authentique à la pureté de la foy des Occidentaux, en proteſtant qu'ils n'avoient point d'autre doctrine que celle du Concile de Nicée: 'Mais il eut la douleur d'y entendre proferer des blaſphemes qui luy firent une extreme horreur. [Ainſi il ſe retira bien-toſt de ces aſſemblées, où tout bleſſoit ſa ſageſſe & ſa pieté, & où il pouvoit craindre de ſe voir engagé à des choſes qui euſſent pu meſme bleſſer ſa conſcience. On ne dit point que parmi tant d'ennemis de la verité, il ait jamais caché ſa foy.] 'Mais il cachoit quelquefois ſa ſcience pour faire parler les heretiques, & voir juſqu'où pouvoit aller leur impieté.

Sulp.p.164. V. les Ariens §. 86, 87. Hil. in Conſt. l. 1. p. 114. 2. d. e. p. 1151. a b.

'Aprés que le Concile fut fini, & eut envoyé des deputez à Conſtance, S. Hilaire alla avec ces deputez à Conſtantinople, pour ſavoir ce que l'Empereur ordonneroit de luy, & s'il le vouloit renvoyer en ſon exil [de Phrygie. Il y vit la verité entierement opprimée par le credit des purs Ariens, qui dominoient abſolument à la Cour.] 'Les deputez meſme du Concile de Ri-

Sulp. l. 2. p. 168. Hil. fr. 1. p. 53. 54.

1. Il la met *in Dania*. Je ne ſçay ce qu'il veut dire. Il cite Caniſius.

mini"ſe joignirent à eux, & ils s'eleverent meſme avec de grands cris contre S. Hilaire, lorſque malgré la violence de ce torrent qui emportoit tout le monde, il eut la hardieſſe de ſoûtenir publiquement la divinité de J. C. ["Le Concile tenu à Conſtantinople l'an 360, au mois de janvier, augmenta encore les maux de l'Egliſe, en depoſant & faiſant bannir divers Eveſques de l'Orient, qui eſtoient moins impies que les autres.] lb. § 92. lb. § 92.

ARTICLE XII.

S. Hilaire demande audience pour défendre la foy opprimée: On le renvoie à ſon Egliſe.

Hil. adConſ. l. 3. p. 120. 2. c. [121. 1. a. [AU milieu de ce feu, &]lorſque le Concile de Conſtantinople ſe tenoit encore, [a] S. Hilaire voyant l'extreme peril où eſtoit la verité, preſenta luy meſme publiquement à Conſtance "une requeſte celebre dans l'antiquité, [& qu'il a plu à Dieu de conſerver juſques à nous.] [b] Le Saint y demande premierement de conferer avec l'auteur de ſon exil, (c'eſtoit Saturnin d'Arles,) qui eſtoit alors dans la meſme ville [de Conſtantinople.] Il laiſſe à l'Empereur le choix du lieu, & de la maniere que ſe devroit faire cette conference. 'Il ſe promet d'obliger ſon adverſaire à avouer les fauſſetez qu'il avoit commiſes contre luy, & s'engage, non à demander par grace la conſervation de ſon eveſché, mais de vieillir dans la penitence au rang des laïques, ſi on pouvoit prouver qu'il euſt commis quelque choſe d'indigne ou de la ſainteté d'un Eveſque, ou de la pieté d'un laïque.

Note 11.

a Hier. v. ill. c. 100. p. 298. c] Sulp. l. 2. p. 168.

b Hil. adConſ. l. 3. p. 119. 2. c. d.

d, d] 120. 2. c. p. 120. 2. c. p. 121. 1. a. p. 120. 2. d. p. 121. 1. b. a.

'Il declare enſuite qu'il ne s'arreſte pas beaucoup à cette demande; mais que voyant l'état deplorable où la religion eſtoit reduite, 'il ſupplie l'Empereur de luy accorder une audience, dans laquelle il puſt traiter la matiere de la foy ſelon les Ecritures, en preſence tant de luy que de tout le Concile, '& meſme à la vuë de tout le monde: 'Il demande cette grace pour les Egliſes & pour l'Empereur meſme, n'en ayant nul beſoin pour luy, parcequ'il n'avoit rien changé de la foy qu'il avoit receuë de Dieu, 'en ſorte qu'il n'avoit rien à apprendre de nouveau ſur ce ſujet. 'Il promet qu'ayant à parler en une affaire ſi celebre, à la vuë de tout le public, & en la preſence d'un ſynode où l'on eſtoit encore diviſé ſur cette matiere, il ne dira rien qui ne ſoit pour l'honneur de l'Empereur, pour le maintien de la foy, & pour l'union & la paix de l'Orient & de l'Occident.

'Il y parle de luy meſme avec beaucoup d'humilité, mais il ſe releve en meſme temps en Dieu d'une maniere tout à fait digne d'un Saint & d'un Pere de l'Egliſe. 'Il y décrit auſſi admirablement le deſordre de tant de ſymboles & de formulaires, qu'on avoit faits depuis le Concile de Nicée, 'particulierement, dit-il, l'année precedente, où l'on en avoit vu quatre differens, [dont le premier paroiſt eſtre celui de Sirmich, daté du 22 may, le ſecond celui d'Antioche renouvellé par les Semiariens à Seleucie, le troiſieme celui de Nicé ou de Rimini, le quatrieme celui des Acaciens à Seleucie.] p.120.a.c.d. 1. 1 c.

'Sulpice Severe nous apprend que les Ariens rejetterent bien loin la propoſition de Saint Hilaire, & qu'ils aimerent mieux ſe reſoudre à le renvoyer en France, comme un homme qui ſemoit partout la diſcorde, & qui troubloit la paix de l'Orient. Il dit qu'on le renvoya en France ſans le relaſcher de ſon exil. [On luy laiſſa peut-eſtre toujours quelque garde, ou quelque autre marque d'exilé. Car il eſt difficile]de croire avec quelques modernes, que cela ſe puiſſe expliquer ſimplement par ce que dit Fortunat, que ce Saint regarda ſon retour en France, comme un joug plus dur que ſon exil, parceque les diſputes n'eſtant pas finies, il laiſſoit encore l'Egliſe dans le trouble. Sulp.l.2.p.168. Hil.vit.B.p.111. d.

ARTICLE XIII.

S. Hilaire écrit contre Conſtance, Urſace, & Valens.

NOTE 22. 'AVANT "que la colere des Ariens fiſt accorder à S. Hilaire ſon retour en France, voyant, comme l'on croit, que ſa requeſte, & toute la moderation dont il avoit uſé juſques alors, avoient eſté inutiles, il crut ne devoir plus rien menager, & écrivit le livre, ou plutoſt l'invective contre Conſtance, que nous avons encore; [dont le ſtyle qui n'eſt propre qu'à un homme qui a le martyre dans le cœur, offenſeroit ceux qui ont plus d'amour pour leur repos, que de zele pour la verité, & qui meſurent la ſainteté par les regles d'une prudence, que les Saints euſſent peut-eſtre appellé une laſche timidité.] Bar.360.c.8.

'Il rend luy meſme admirablement raiſon de cette force ſi extraordinaire, & dont il n'avoit point encore uſé juſques alors: '& il finit cette apologie de ſon zele, en diſant que ſi les faits qu'il avançoit eſtoient faux, il vouloit bien paſſer pour un infame mediſant; mais que s'il n'avançoit rien que de veritable, il ne paſſoit Hil.in Conſt.l 1. p.112,113. p.113.a.b.

pas auſſi les bornes de la liberté & de la modeſtie apoſtolique, dans la maniere dont il reprenoit des deſordres, ſur leſquels il
a.b.114.2.c. s'eſtoit tû ſi long-temps. 'Il ſe défend particulierement ſur le titre d'Antechriſt qu'il donne à Conſtance, & il le prouve fort bien, en décrivant la perſecution qu'il avoit excitée contre l'Egliſe.

J.114.c-115.1.c. 'Il raporte enſuite ce qui s'eſtoit paſſé au Concile de Seleucie,
p.115.d-2 e. 'd'où il prend ſujet de traiter divers points de la foy, commençant par le faux principe de Conſtance, qui vouloit rejetter tous
2.c-116.1.c. les termes qui n'eſtoient pas de l'Ecriture. 'Il refute le terme de ſemblable que Conſtance vouloit ſeulement que l'on accordaſt à
p.116 c-2 e. J. C. 'Il montre la confuſion & l'indignité de tant de formulaires que l'on faiſoit & que l'on aboliſſoit tous les ans, '& paſſe à la
p.117.118. défenſe de celui de Nicée. Il finit par là cet écrit qui a paru im-
Hil.B.in Conſ. pr.p.1236. § 15. parfait à pluſieurs perſonnes. 'Les Benedictins au contraire, montrent que ce ſont des additions tirées des livres de la Trini-
p.1258-1260. té, mais mal ajuſtées, qui le font paroiſtre imparfait: '& ils citent
Arn.ſer p.548 d les endroits d'où ces paſſages ſont tirez. 'Arnobe ſans ſa diſpute avec Serapion, cite ce que S. Hilaire avoit écrit contre Conſtance. Mais il en raporte un paſſage [que je ne trouve point dans cet ouvrage de S. Hilaire. Et il eſt plus digne d'un ouvrage ſuppoſé, que d'un veritable de ce Pere.

Hier.v.ill.c. 100.p.298.d. Ce fut peut-eſtre auſſi en ce meſme temps,] 'que Saint Hilaire écrivit ſon livre contre Urſace & Valens, où il faiſoit l'hiſtoire des Conciles de Rimini & de Seleucie. [Et c'eſt apparemment
Ruf.de Ori.p. 196.d. ce livre que marque Rufin,] 'lorſqu'il dit que S. Hilaire avoit fait un livre plein d'une inſtruction tres ample, pour corriger ceux qui eſtoient tombez dans le Concile de Rimini. Il en raconte
Hier.in Ruf.l. 2.i.2.p.221.b. une hiſtoire aſſez celebre, 'que Saint Jerome ſoûtient eſtre fauſſe; [& tout le monde ſuit ſon ſentiment; ce qui nous diſpenſe de la raporter. S'il y avoit quelque lieu de la ſoûtenir, il ſemble qu'on la pourroit mettre dans la conference de Milan en 364. Mais cela meſme a peu ou point de probabilité.]

Hil fr.pr.p.4.1. fr.1.p.1. 'On croit que c'eſt ce livre contre Urſace & Valens, dont on nous a donné des fragmens en 1598, 'dautant que le titre du manuſcrit porte, que c'eſt le livre de S. Hilaire de Poitiers, qui explique exactement comment, pour quelles raiſons, & à l'inſtance de qui on a aſſemblé le Concile de Rimini contre le ſymbole de
fr.1.p.4.5.27| Blond.prim.p. 480. Nicée. 'On voit par la preface & par d'autres endroits de cet ouvrage, qu'il a eſté écrit lorſque la perſecution de l'Egliſe du-
Hil.fr.1.p.6. roit encore, [& par conſequent du vivant de Conſtance.] 'Il contenoit beaucoup de lettres & d'actes de Conciles, & com-

mençoit par l'hiſtoire du Concile d'Arles, dont il y eſt parlé comme d'une choſe fort recente. 'Il devoit contenir la juſtifica- p 23.
tion entiere de S. Athanaſe. 'Il y eſt auſſi parlé de ce qui ſe paſſa à p. 51. &c.
Conſtantinople aprés les Conciles de Rimini & de Seleucie.

[Ce qui nous en reſte aujourd'hui, conſiſte principalement en diverſes lettres dont la pluſpart ne ſe trouvent nulle autre part; & en quelques diſcours mélez de coſté & d'autre,] 'ſans qu'on y pr. 2.
voie preſque aucune ſuite: 'quoique le ſtyle & le genie de Saint p. 3. Blond.
Hilaire s'y remarque aſſez, pour ne pouvoir douter que cet prim. p 479.
1. ouvrage ne ſoit de luy. 'Blondel croit que la fin en eſt tirée de Blond. prim. p.
quelque autre ouvrage, fait pluſieurs années depuis par Saint 479.
Hilaire, & qui contenoit, comme on le voit par la fin, les ſuites
des Conciles de Rimini & de Seleucie: 'ce qu'il juge par quelques Hil. fr. 1 p. 37. 41.
lettres qui y ſont, écrites en 363, & meſme en 366.

'Enſuite de ces fragmens il y a comme un nouveau livre qui fr. 2.
contient auſſi diverſes pieces du meſme temps, & qu'on attribuë,
comme le precedent, à S. Hilaire 'Blondel ne croit pas neanmoins Blond. prim. p.
qu'il ſoit de luy, parceque les paroles qui en lient quelquefois les 486.
pieces, ſont indignes du ſtyle de ce ſaint Docteur. 'Les deux au- p. 485.
tres raiſons qu'il en allegue, aprés le Cardinal du Perron, ne le
prouvent point dutout. [Mais cela ne diminuë pas l'autorité des
pieces de ce recueil, qui ſe défendent aſſez d'elles meſmes: & nous ne laiſſons pas de citer ce recueil comme la ſeconde partie des fragmens de S. Hilaire.]

ARTICLE XIV.

Quelques miracles de S. Hilaire dans les Gaules: Il y rétablit l'Egliſe & la foy: Concile de Paris.

[POUR reprendre l'hiſtoire de Saint Hilaire, il faut, ſelon ce
Note 13. que nous avons dit, qu'il ſoit revenu à Poitiers 'dés l'an 360,
& on le peut encore montrer par divers témoignages de l'antiquité. On peut juger quelle joie toute l'Egliſe de France, & celle de Poitiers en particulier, eut du retour de ce ſaint Confeſſeur.]
'Les peuples qui ſe regardoient comme exilez par la privation Boll. t 3. jan. p.
de leur paſteur, crurent recevoir la liberté de revoir leur patrie, 792. § 15.
lorſqu'ils virent revenir ce grand Eveſque. 'S. Martin qui eſtoit Sulp. v. Mart c.
alors retiré dans l'iſle Gallinaire [prés d'Arbenga ſur la coſte de 4. p 190.
Genes,] ayant appris qu'il avoit eu permiſſion de revenir à ſon

1. depuis la page 37. de la premiere Impreſſion.

c.5.p.190.191. Egliſe, voulut aller à Rome audevant de luy: 'mais ayant trouvé qu'il eſtoit déja paſſé, il le ſuivit par le chemin qu'il ſavoit que ce Saint devoit tenir. Il fut receu de S. Hilaire avec beaucoup de joie, & baſtit un monaſtere auprés de la ville [de Poitiers.]

Boll. 13.jan.p. 792. § 16. a Gr.T.h.Fr.l.1. c.39.p29. 'Ce fut peu de temps aprés ceci, que Saint Hilaire reſſuſcita un enfant mort ſans batteſme, comme il eſt porté dans ſa vie.[a] Saint Gregoire de Tours témoigne qu'on liſoit que ce Saint avoit reſſuſcité des morts. 'Fortunat parle enſuite de la mort de ſa fille & de ſa femme, [& il faut avouer que ce qu'il en dit n'eſt pas tout à fait aiſé à croire.] 'Il raporte auſſi qu'y ayant 'une iſle inhabitable à cauſe des ſerpens dont elle eſtoit pleine, le Saint y alla, & y planta un baſton, audelà duquel les ſerpens n'oſerent jamais paſſer depuis.

Boll. 13.jan.p. 792.793 § 17.18. p.792 § 14. Note 14.

S. Hilaire que Dieu par un miracle tout extraordinaire avoit rétabli dans ſon Egliſe au meſme temps qu'on en chaſſoit les autres, n'eut pas ſans doute de deſir plus preſſant que de reparer les ruines que le Concile de Rimini avoit faites à l'Egliſe. [Saint Jerome dit qu'en cette année là meſme, qui eſt l'an 360, la France condanna par ſon moyen les fourberies de ce Concile: [& aſſurément la revolte de Julien, qui prit le titre d'Auguſte dans les Gaules l'an 360, put bien faciliter cette condannation, & donner moyen à la France de ſe rendre en cela l'exemple de toute l'Egliſe. Mais quoy qu'il en ſoit pour le temps, voici ce que Sulpice Severe nous apprend ſur ce ſujet des travaux de S. Hilaire.]

Hier.chr.

Sulp.l.2.p.169. 'Aprés avoir, dit-il, parcouru preſque toute la terre, infectée par la contagion de l'hereſie, il ne ſavoit à quoy ſe reſoudre, & ſe trouvoit accablé de mille inquietudes. La pluſpart eſtoient d'avis de n'admettre point dutout à la communion ceux qui avoient approuvé le Concile de Rimini. Mais pour luy, il jugea plus à propos de rappeller tout le monde à la penitence & à la correction de leur faute. Il aſſembla pour ce ſujet divers Conciles dans les Gaules; & là preſque tous les Eveſques ayant reconnu l'erreur où ils eſtoient tombez, [1] il fit condanner ce qui s'eſtoit fait à Rimini, & rétablir la foy de l'Egliſe en l'état où elle eſtoit auparavant. 1.

Ib[Hil.fr.2.p.4. 'Saturnin Eveſque d'Arles, qui eſtoit certainement un tres méchant homme, & un eſprit tres dereglé & tres corrompu, s'oppoſoit à un deſſein ſi ſalutaire. Mais ayant eſté convaincu de

Hil.vit.P.p.113.c. 1. *condemnant, reformant*! 'Les Benedictins aſſurent qu'il faut lire *condemnavit, reformavit*, [ſans dire s'ils l'ont trouvé ainſi dans quelques manuſcrits. Mais la conſtruction du texte de S. Sulpice le demande, & le ſens y eſt tout à fait conforme.]

pluſieurs

pluſieurs crimes abominables que l'on diſſimuloit depuis long-temps, outre la tache infame de ſon hereſie, dont ſes propres
1. écrits le convainquoient, il fut chaſſé de l'Egliſe [1] par tous les Eveſques de France [d'où vient ſans doute que] 'ſon nom ne ſe Anal.t 3 p.432.
trouve point dans une ancienne liſte des Eveſques d'Arles, tirée, comme on croit, des diptyques de cette Egliſe, comme on n'y trouve point non plus celui de Marcien [qui s'eſtoit joint à Novatien cent ans auparavant.] 'On croit que Saint Concorde qui Gall.chr.t.1 p. 33.2.b.
aſſiſta l'an 374 au Concile de Valence, fut ſon ſucceſſeur.

'Ainſi les forces du parti des Ariens ſe trouverent abatuës, Sulp.l.2.p.169.
par la perte de celui qui en eſtoit le chef [en France.] Paterne de Perigueux qui n'avoit pas moins de fureur que luy, & qui faiſoit une profeſſion ouverte de l'hereſie, fut auſſi depoſé de l'epiſcopat; & on pardonna à tous les autres. Mais tout le monde a reconnu comme une verité conſtante, que noſtre France fut redevable à S. Hilaire ſeul du bonheur qu'elle eut d'eſtre delivrée du crime de l'hereſie.

'Baronius croit que l'un des Conciles qui furent alors tenus en Bar.362.§ 245. 246.
France, eſt celui de Paris dont nous avons la lettre dans les frag-
Note 15. mens de Saint Hilaire. ["On ne convient pas tout à fait de l'année où on le doit raporter: mais il y a aſſez d'apparence qu'il le faut mettre dés l'année 360, quelque temps aprés que Julien eut eſté declaré Auguſte, & que S. Hilaire fut revenu dans les Gaules, ou au pluſtard en 361.]

'La lettre que nous avons de ce Concile eſt comme la réponſe Hil.fr.2.p.1.
à une autre que les Eveſques d'Orient depoſez & bannis [au commencement de l'an 360,] avoient écrite à Saint Hilaire, par p.2.
laquelle ils approuvoient le terme de ſubſtance, 'demandoient p.3.
que l'on tinſt pour excommuniez Auxence, Urſace, Valens, Caius, Megaſe, & Juſtin; & qu'on rejettaſt auſſi tous les Eveſques apoſtats mis à la place de ceux qu'on avoit chaſſez, & que l'on condannaſt quelques propoſitions qu'ils avoient attachées à leur lettre.

'Les Prelats de France écrivant à ces Eveſques d'Orient en ge- fr.1.p.1.
neral, aprés avoir rendu graces à Dieu de les avoir delivrez eux meſmes de l'hereſie, & de leur avoir fait connoiſtre les veritables p.2.
ſentimens des Orientaux, font une profeſſion ouverte, & une explication tres claire de la Conſubſtantialité, 'renoncent & ſe p.3.
retractent de tout ce qui s'eſtoit fait par ignorance contre leur

1. 'Je ne ſcay pourquoi quelques nouveaux auteurs mettent cette depoſition dans un Concile de Beziers, [dont les anciens ne parlent point.] Hil.vit.P.p.173.e.

devoir[à Rimini,]promettent d'executer tout ce que les Orien-
p.4. taux demandoient d'eux 'ſur peine de depoſition & d'excommu-
nication contre ceux qui y contreviendroient dans les Gaules,
p.3. 'particulierement touchant l'excommunication d'Auxence &
des autres ; parceque S. Hilaire qu'ils appellent un fidele predi-
cateur du nom de Dieu, avoit declaré qu'il ne pourroit avoir de
p.4. paix avec ceux qui ſuivroient leurs erreurs. 'Ils leur font ſavoir
auſſi que Saturnin avoit eſté excommunié par tous les Eveſques
de France qui en avoient déja écrit deux lettres, tant à cauſe de
ſes anciens crimes, qu'à cauſe de ſon hereſie.

ARTICLE XV.

S. Hilaire & S. Euſebe travaillent pour l'Egliſe en Italie.

[SAINT Hilaire ayant donc affermi l'état de la religion dans
Ruf.l.1.c.30 p. 249. les Gaules, paſſa en Italie,]'où il travailloit pour le meſme
ſujet lorſque S. Euſebe de Verceil y arriva; [ce qui ſelon la ſuite
de l'hiſtoire, ne ſauroit ſe mettre avant l'an 363. Ces deux grands
Saints s'unirent donc enſemble pour rétablir & pacifier toutes
c.31.p.249. choſes :]'C'eſtoient comme deux grandes lumieres de l'univers,
qui éclairerent par la ſplendeur de leurs rayons, l'Illyrie, l'Italie,
& les Gaules, & qui bannirent des lieux meſmes les plus reculez
c.31.p.249. & les plus ſecrets, les tenebres de l'hereſie. 'Mais Rufin, quoique
Italien, reconnoiſt que Saint Hilaire agiſſoit avec encore plus
d'application & de ſuccés ; tant à cauſe de la douceur & de la
moderation de ſon naturel qui luy faiſoit aimer la paix, que pour
la reputation de ſa doctrine, & l'adreſſe avec laquelle il ſavoit
perſuader les autres.

Hil.in Aux p. 121.1. 'S. Hilaire dit qu'il avoit cherché tous les moyens poſſibles pour
établir la paix dans les lieux d'où elle avoit eſté bannie, pour la
faire fleurir où il la trouvoit troublée & pour la rendre inebran-
lable où il l'avoit trouvée établie ; mais que les pechez des hom-
mes & la malice des precurſeurs de l'Antechriſt, ne luy avoient
pas permis d'eſtre l'auteur ou le miniſtre d'un ſi grand bien.
[C'eſt ce qu'il dit à l'égard de l'Egliſe de Milan, dont il n'avoit
pu empeſcher qu'Auxence ne troublaſt encore le repos; mais cela
n'empeſche pas qu'il n'ait réuſſi à l'égard de pluſieurs autres.]

Mar.& F.p.34. 'Zoſime intrus par les Ariens dans l'Egliſe de Naple, "fut un de V. les Ariens
ceux qui ſe réunirent à l'Egliſe; & il fut receu comme Eveſque. § 60.

[Ce fut peut-eſtre en ce temps-ci que le Pape Libere écrivit à

tous les Eveſques Catholiques de l'Italie la lettre qui nous a eſté conſervée dans les fragmens de S. Hilaire. Il y declare que ceux que leur ignorance fait tomber dans les pieges des heretiques, peuvent s'en relever par la confeſſion du ſymbole de Nicée, & rentrer par ce moyen dans leur premier état, conformément au ſentiment de tous ceux de l'Egypte & de l'Acaïe; quoique, dit-il, quelques uns trouvent cette conduite foible & laſche, & taſchent de s'y oppoſer par une cenſure trop rigoureuſe, [par où il ſemble taxer Lucifer.] Il exhorte ceux envers qui l'on uſoit de cette indulgence, à témoigner d'autant plus de zele contre les auteurs des maux de l'Egliſe, qu'ils auront plus de douleur de la faute où ces heretiques les ont fait tomber, & qu'ils les doivent regarder comme les homicides de leur ame. Hil. fr. 1. p 37. 38.

[Nous avons encore dans S. Hilaire une lettre des Eveſques d'Italie à ceux d'Illyrie, par où S. Euſebe de Verceil venoit de paſſer.] Ils y témoignent leur joie de ce que Dieu avoit auſſi regardé l'Illyrie d'un œil favorable, de ce que cette province commençoit à rejetter l'infidelité ſous le joug de laquelle elle avoit gemi, & de ce qu'elle entroit enfin dans les ſentimens de la veritable foy. Ils les aſſurent que pour eux, ayant reconnu le malheur où ils eſtoient tombez à Rimini, ils avoient caſſé par un conſentement de toutes leurs provinces les decrets de ce Concile, & eſtoient revenus à la foy de leurs peres, c'eſt à dire à celle de Nicée. Ils les prient de faire la meſme choſe, ou de le faire faire aux autres qui ne s'eſtoient pas encore acquitez de ce devoir; parceque ſans cela ils ne peuvent avoir la paix ni la communion avec perſonne. Ils ajoutent qu'il y a long-temps qu'ils ſavent que Urſace, Valens, & leurs aſſociez, s'eſtoient declarez dans l'Illyrie chefs des Ariens & des Aeciens, & qu'ils avoient eſté condannez: [d'où l'on peut tirer avec aſſez de vraiſemblance, que les Prelats d'Illyrie avoient écrit les premiers à ceux d'Italie, & leur avoient parlé de l'hereſie d'Urſace & des autres.] P 39.

ARTICLE XVI.

Saint Hilaire reduit Auxence à confeſſer de bouche la divinité de J. C. dans la Conference de Milan :

[SAINT Hilaire eſtoit encore en Italie, lorſque Valentinien, fait Empereur le 26 fevrier de l'an 364, vint en Italie la meſme année. Il arriva à Milan vers les mois de novembre, & y Note 16.

ayant ſans doute trouvé le peuple Catholique qui ne s'aſſembloit point dans les egliſes pour ne pas communiquer avec Auxence, il fut d'autant plus faſché de cette diviſion, que voulant faire quelque ſejour à Milan, il eſtoit contraint d'y prendre part luy meſme, de ſe declarer pour l'un des deux partis, & meſme de s'aſſembler hors de l'egliſe contre l'honneur & la dignité imperiale, ou d'oſter l'egliſe à Auxence, ce qui eſtoit contre la volonté qu'il avoit de ne faire aucune violence à perſonne ſur le ſujet de la religion. Il ne faut pas douter d'ailleurs qu'Auxence ne renonçaſt en apparence à l'Arianiſme, & que par quelques termes ambigus, il ne s'efforçaſt de tromper des perſonnes inſtruites de ces choſes, comme le peuvent eſtre un Empereur & des gents de Cour. A cela il faut joindre un defaut aſſez ordinaire aux gents de bien qui ſont dans le monde, d'aimer beaucoup la paix & l'unité qui eſt toujours fort commode, & d'avoir plus de chaleur pour elle que pour la verité, lorſqu'on ne peut la défendre ſans quelque petite peine de corps ou d'eſprit.

La ſuite naturelle de ces principes dans l'état où eſtoit alors Valentinien, eſtoit de réunir l'Egliſe de Milan, & d'obliger tout le monde à ſe ſoumettre à Auxence. C'eſt en effet ce qu'il voulut
Hil. in Aux. p. 1122. t. b. c. faire:] & ce ſaint Roy, dit S. Hilaire, troubla l'Egliſe de Milan
p. 1123. t. c] 2. b. qui ſoûtenoit la Conſubſtantialité, par un edit tres faſcheux, co-
p. 1122. t. e. loré du pretexte & de l'amour de l'unité. S. Hilaire & S. Euſebe ne le purent ſouffrir. Ils exciterent le peuple Catholique, [qui refuſa apparemment d'y obeïr, &] traita Auxence d'heretique. S. Hilaire [ne ſe contenta pas de cela;] & ſans crainte de paſſer pour importun, il preſenta une requeſte [à Valentinien,] par laquelle il declaroit qu'Auxence eſtoit un blaſphemateur, qu'il le falloit tenir pour entierement ennemi de JESUS CHRIST, & qu'il n'eſtoit point dutout dans la foy où le Prince & tous les autres le croyoient.

c. L'Empereur touché de cette declaration, ordonna qu'Hilaire & Auxence confereroient enſemble avec environ dix autres
p. 1123. t. c. Eveſques, au nombre deſquels eſtoit apparemment S. Euſebe, *en
* p. 1122. t. c. preſence du Queſteur & du Grand-maiſtre du Palais. Auxence commença par des formalitez du bareau, diſant qu'Hilaire qui avoit eſté depoſé par Saturnin, ne devoit pas paroiſtre là comme
p. 1123. t. c. Eveſque, & qu'il ne pouvoit tenir rang ni d'accuſateur, ni de
p. 1122. t. c. d. juge. Saint Hilaire ne s'arreſte pas à raporter ce qu'il répondit à cela; car on jugea qu'il ne falloit pas s'amuſer à ces circonſtances,
d. mais traiter de la foy comme l'Empereur l'avoit ordonné. Ce fut

où Auxence ſe trouva fort embaraſſé, & voyant le danger qu'il y avoit à ſe declarer contre la foy Catholique, il aima mieux dire qu'il croyoit que le Fils eſtoit vray Dieu, & avoit la meſme ſubſtance & la meſme divinité que le Pere. On fit écrire cette confeſſion, & depeur que la memoire ne s'en perdiſt, Saint Hilaire preſenta auſſi-toſt à Valentinien, par le moyen du Queſteur, une relation de ce qui s'eſtoit paſſé. Il avoit joint cette relation au livre qu'il fit depuis contre Auxence; [mais elle ne s'y trouve plus.]

ARTICLE XVII.

Auxence fourbe, fait chaſſer Saint Hilaire de Milan: Le Saint écrit contre luy.

TOUTE l'aſſemblée fut auſſi d'avis que comme Auxence avoit eſté obligé d'écrire luy meſme cette declaration, il en fiſt une profeſſion publique: mais aprés avoir long-temps deliberé, il trompa le Prince par une ſubtilité digne de l'eſprit qui le poſſedoit. [Car au lieu de ſe ſervir des termes dont on eſtoit convenu,] il donna un écrit, compoſé, dit S. Hilaire, dans le ſtyle de l'Antechriſt, [a]& de ſatan, [b]où il declaroit d'abord qu'il tenoit pour ſaint & pour veritable ce qui s'eſtoit fait à Nicée en Thrace. [b]Il diſoit qu'il ne connoiſſoit point Arius, luy qui avoit eſté fait Preſtre d'Alexandrie par Gregoire dans l'Egliſe Arienne; & il y approuvoit le Concile de Rimini. [c]Pour ce qui eſt de la foy, la conſtruction de ſon diſcours ſignifioit egalement ou que le Fils eſtoit veritablement Dieu, comme on eſtoit convenu qu'il diroit, ou qu'il eſtoit veritablement Fils, ce que les Ariens accordoient ſans peine. [d]Il y confeſſoit auſſi une ſeule divinité, mais dans le Pere ſeul, comme toute la ſuite de ſon diſcours le montroit, & non dans le Pere & dans le Fils, comme il avoit promis de le dire.

Hil. in Aux p. 122. 1. c. d.
a 1. d. e.
b e.
c.
d.

[e]S. Hilaire avoit mis cet écrit avec le precedent, & nous avons en effet une lettre d'Auxence écrite à Valentinien & Valens, enſuite de cette conference. [Note 17. "On n'y trouve pas tout ce que S. Hilaire cite de ſa declaration, & cela n'empeſche pas neanmoins] que Baronius ne croie que c'eſt la meſme choſe. [f]Mais on y voit beaucoup d'aigreur & de venin contre S. Hilaire & contre Saint Euſebe. Auxence les accuſe de cauſer partout des diviſions & des ſchiſmes. Il dit auſſi qu'il envoie à l'Empereur les actes du Concile de Rimini.

e 1. b. c p. 123.
Bar. 369. § 15.
f Hil. in Aux. p. 1232 a. b.

[Une lettre ſi viſiblement Arienne, devoit bien faire connoiſtre

& abhorrer celui qui l'avoit écrite: cependant il arriva tout le
p.121.2.2. contraire.] Le bruit ſe repandit partout qu'Auxence avoit reconnu par écrit que J.C. eſtoit vray Dieu, de la meſme ſubſtance & de la meſme divinité que le Pere, & qu'il eſtoit tout à fait d'accord avec S. Hilaire ſur tous les points de la foy: & enfin l'Empereur qui en jugeoit par la ſincerité de ſa foy, ſe joignit à ſa communion.

2.b. 'Ce myſtere d'iniquité demeura quelque temps caché, mais il ne le put eſtre toujours. S. Hilaire [s'en apperceut des premiers, &]ne manqua pas de crier que ce n'eſtoit qu'une fiction & qu'un deguiſement, qu'on renioit la foy, qu'on ſe jouoit de Dieu & des hommes. [La choſe eſtoit aſſez importante pour s'en éclaircir, & on l'euſt fait ſi on n'euſt aimé que la verité. Cependant comme Saint Hilaire troubloit la paix dont on eſtoit bien aiſe de jouir, au lieu de l'ecouter,]on luy donna bien toſt ordre de quitter Milan, où il ne pouvoit plus demeurer, parceque l'Empereur ne le vouloit pas.

p.121.1.c. [Ne pouvant donc plus parler à ce Prince,]il adreſſa ſa voix à tous les Eveſques & à tous les peuples Catholiques, pour leur apprendre ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre, pour les exhorter à ne pas rechercher la protection des Rois de la terre, puiſque l'Egliſe ne s'eſtoit accruë qu'au milieu de leurs perſecutions & de
p.122.1.3. leurs haines; '& pour les conjurer de ne pas mettre la paix dans des baſtimens de bois & de pierre, de peur de tomber dans l'hereſie en s'attachant avec excés à ces egliſes materielles ou l'Antechriſt doit s'aſſeoir un jour. Il les conjure de s'abſtenir de la com-
p.123.1.2. munion d'Auxence, qu'il appelle un ange de ſatan, & qu'il ne conſiderera jamais, dit-il, que comme un demon, parcequ'il eſt Arien, ſans ſe mettre en peine ni qu'il aſſemblaſt contre luy tant de ſynodes qu'il voudroit, ni qu'il le traitaſt publiquement d'he-
p.122.2.d. retique comme il avoit fait ſouvent, 'quoiqu'il n'en euſt jamais
p.123.1.a. pu alleguer de preuve; 'ni qu'il excitaſt contre luy la haine & la perſecution des puiſſances. 'S. Jerome appelle cette lettre contre
Hier.v.Ill.c. 100.p.298.d. Auxence "un écrit fort beau & fort bien fait. [a] Facundus la cite auſſi; mais il ſe trompe de la raporter au temps de Conſtance.

elegantem libellum.

[Auxence demeura encore quelque temps dans ſon ſiege, ſans eſtre excommunié par les Prelats, comme nous le verrons "en un autre endroit, & il n'en put eſtre entierement depouillé que par la mort, en l'an 347.]

V.S. Ambroiſe § 7.9.

a Spicil.t.3 p. 118.

ARTICLE XVIII.

Mort de S. Hilaire: De ſes reliques, de ſes miracles.

[NOus ne trouvons plus rien de ce qu'a fait Saint Hilaire juſqu'à ſa mort, dont le temps n'eſt pas tout à fait certain:
Note 18. & neanmoins on la peut mettre avec aſſez de probabilité le 13 de janvier 368. Mais en quelque jour & en quelque année que ſoit mort ce Saint,] 'il mourut à Poitiers [a] dans ſa patrie, [b] plein de ſainteté & de foy, aprés avoir fait partout beaucoup de miracles. [c] Quelques manuſcrits de ſa vie par Fortunat, marquent que dans le moment de ſa mort, il entra dans ſa chambre une lumiere ſi brillante, qu'on n'en pouvoit ſupporter l'eclat. [Nous avons quel-
Note 19. ques particularitez de ſa mort "dans un écrit qui ne nous a pas paru aſſez autoriſé pour nous en ſervir.]

Hier. chr. Gr. T. h. Fr. l. 1 c. 39. p. 29.
a Sulp. l. 2. p. 170.
b Gr. T. p. 29.
c Hil. vit. B. p. 134. c.

'On pretend que ſous le regne de Clovis, aprés l'an 507, il ſe fit une celebre tranſlation du corps de S. Hilaire dans une egliſe qu'on avoit baſtie de nouveau dans la ville. On raporte ſur cela un ſermon de Pierre Damien, où on aura peine à croire ce qui y eſt dit, que le corps du Saint fut tranſporté par les Anges. 'On lit la meſme choſe dans un écrit fait vers le milieu du IX. ſiecle, 'qui ajoute que depuis cette tranſlation perſonne n'avoit oſé toucher au corps du Saint, ni le transferer, ni en prendre quoy que ce fuſt: ce qui faiſoit qu'on n'avoit point de ſes reliques, à moins que ce ne fuſt de ſes habits pontificaux, ou de la pouſſiere qu'on ramaſſoit de deſſus & d'auprés de ſon tombeau, qui eſtoit couvert d'argent.

Boll. 13. jan. p. 798 Not. MS. p. 45. p. 44.

'Il paroiſt [par cet endroit,] & par d'autres encore, qu'on croyoit à Poitiers au IX & au X. ſiecle avoir le corps de S. Hilaire: [d] & on écrit en effet qu'il a eſté brulé en 1562, par les Calviniſtes. 'D'autres veulent neanmoins qu'il ait eſté apporté par Dagobert
Note 20. à S. Denys prés de Paris. ["Mais il eſt certain au moins que cette tranſlation eſt tres peu fondée.] 'On croit qu'il y a quelque relique de luy en un village du Hainaut, nommé Wallers, dont l'egliſe eſt dediée ſous ſon nom, & honorée par un grand concours de tous les peuples circonvoiſins. 'La vie de Saint Hirier porte que ce Saint voulant reſſuſciter un enfant, le fit porter devant les reliques de S. Hilaire. [On peut mettre encore entre les reliques de ce Saint,] le livre des Evangiles qu'il avoit écrit de ſa main, & que S. Perpetue Eveſque de Tours, legue par teſtament en 474,

Boll. 13. jan. p. 801. § 1. d § 6. § 5.
p. 803. § 16. 17.
Anal. t. 4 p. 219
Spi. t. 5. p. 106.

à Saint Euphrone d'Autun, avec une chaſſe de reliques.[1] 1.

[Les martyrologes appellez de Saint Jerome, Bede, Florus, & generalement tous les Latins, marquent la feſte de Saint Hilaire le 13 de janvier, quoique la pluſpart des Egliſes n'en faſſent que le 14, à cauſe que le treizieme eſt employé à honorer l'octave de l'Epiphanie, & le myſtere du Batteſme de JESUS CHRIST.] On en fait encore quelque memoire le 26 de juin & le premier de novembre, & on pretend que c'eſt en memoire de la tranſlation de ſon corps faite ſous Clovis. On a encore aujourd'hui les prieres qui ſe diſoient en France au ſaint Sacrifice le jour de ſa feſte, avant Charlemagne. Diverſes Egliſes ont mis ſon nom dans le Canon de la Meſſe. .81

Thom. p. 418-420.

Bona, lit. l. 2, c. 12. p. 437.

[La veneration qu'on a eue pour ſa memoire à cauſe des grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe, a eſté entretenuë par les miracles qui ſe ſont faits à ſon tombeau.] Fortunat qui a fait un livre de ſa vie dans le VI. ſiecle, y en a ajouté un ſecond des miracles qu'il avoit faits aprés ſa mort. S. Gregoire de Tours en raporte un, fait en Givaudan, que Fortunat n'a pas mis. [a] Flodoard en marque quelques uns faits depuis à Reims dans deux egliſes de ſon nom. Du Bouchet dans ſes annales d'Aquitaine, y en ajoute beaucoup d'autres, dont quelques uns ſe liſent dans Vincent de Beauvais, & dans une relation manuſcrite qui peut eſtre du milieu du IX ſiecle. Enfin, ils eſtoient ſi frequens & ſi connus du temps de S. Nicet Eveſque de Treves, qu'il s'en ſert pour prouver contre les Ariens, la verité de la foy que ce ſaint Confeſſeur avoit ſoutenuë contre eux durant ſa vie.

Boll. 13. jan. p. 793-795.

Gr. T. gl. C. c. 2. p. 338-341.

a Boll. 13. jan. p. 796.

p. 796. 798 | Vinc. B. l. 14. c. 51. p. 160 | MS. p. 35-46.

Conc. t. 5. p. 835.

[Nous n'avons pas cru qu'il fuſt beſoin de raporter toutes ces choſes en particulier. Mais nous ne pouvons pas oublier, que] Clovis marchant contre Alaric Roy des Gots, & Arien, receut dans l'egliſe de Saint Hilaire de Poitiers, un preſage de la victoire qu'il devoit bien-toſt remporter prés de cette ville; & c'eſt pourquoi il défendit à ſon armée de prendre quoy que ce ſoit en ce pays là.

Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 37. p. 98 | Boll. 13. jan. p. 794. d. e | 795. d.

1. On croit garder encore ce livre à S. Gatien de Tours: Mais une perſonne qui l'a vu, aſſure qu'on reconnoiſt par la derniere page, qu'il eſt écrit par Holcundus, & non pas par S. Hilaire.

ART. XIX.

ARTICLE XIX.

Des écrits de S. Hilaire.

SAINT Hilaire n'a pas ſeulement eſté utile à l'Egliſe durant qu'il a eſté ſur la terre, par ſes lumieres, par ſa ſageſſe, & par ſon courage. Il l'a encore ſervie aprés ſa mort par ſes écrits, qui le font honorer comme l'un des plus illuſtres d'entre ſes Docteurs & ſes Peres. Nous avons déja parlé d'une partie de ſes ouvrages, V.l 8,10,13. 17. "comme de celui des Synodes, des douze livres de la Trinité, des trois qu'il adreſſa à Conſtance, de celui des Conciles de Rimini & de Seleucie, & de celui qu'il publia contre Auxence. JSaint Jerome nous apprend, qu'il avoit particulierement montré juſques où alloit ſon erudition & ſon eloquence, dans un petit livre qu'il avoit fait contre le medecin Dioſcore, '& contre le Prefet Salluſte, ou adreſſé à ce Prefet [qui gouverna les Gaules en cette qualité durant tout le regne de Julien l'apoſtat. JBaronius a cru que ce livre, qui n'eſt pas venu juſques à nous, eſtoit fait contre les violences que Salluſte exerçoit dans les Gaules à l'égard des Chrétiens, & que Dioſcore eſtoit ſon Vicaire ou Lieutenant de la Prefecture. ["Mais cette conjecture n'eſt pas fondée.] Hier. ep. 84 p. 328. c. v. ill. c. 100. p. 298. d. Bar. 362. §. 87. V. la perſ. de Julien note 11.

'S. Hilaire a fait auſſi divers commentaires ſur l'Ecriture, comme ſur une partie des Pſeaumes, ſur Saint Matthieu, & ſur Job. Il les avoit tirez d'Origene, au moins pour les pſeaumes & Job, 'ſe ſervant pour cela du Preſtre Heliodore, ſur qui S. Jerome rejette quelques fautes qu'il trouvoit dans ces commentaires: 'car il y en remarque quelques unes; [ce qui n'empeſchoit pas qu'il ne les eſtimaſt beaucoup, comme on le voit] [a]par le ſoin qu'il a de demander qu'on luy envoie ſon interpretation ſur les Pſeaumes. 'Il loüe particulierement ſa maniere de traduire, en ce que ne s'attachant pas ſervilement & baſſement à la lettre, il ſe rendoit comme le maiſtre de ſon auteur, & traduiſoit ſon ſens par les expreſſions qui luy ſembloient les meilleures. 'Saint Jerome dit meſme qu'il avoit traduit les diſcours d'Origene, non avec la contrainte & l'exactitude d'un interprete; mais avec la liberté d'un auteur qui compoſe de luy meſme, 'qu'il y ajoutoit ce qu'il jugeoit à propos, [b]& y retranchoit ce qu'il y trouvoit de mauvais. Il paroiſt ſeulement qu'il avoit auſſi traduit quelques homelies d'Origene ſous le nom d'Origene meſme, 'puiſque S. Jerome dit, qu'il les avoit traduites en ſorte que le bien ou le mal qui s'y Hier. v. ill. c. 100. p. 298. c. d. ep. 141. p. 114. c. d. c. d. ep. 145. p. 123. a. alqu heb. in Gen. p. 201. b. a ep. 6 p. 53. b. ep. 101. p. 367. b. ep. 65. p. 192. e. v. ill. c. 100. p. 298 c. b ep. 75. t. 2. p. 313 a. Ruf. l. 3. p. 237. a.

trouvoit, ne pouvoit pas eſtre attribué à l'interprete, mais à l'auteur.

i 1 Luc 2p. Ori. t.2.p.208.

[Nous avons encore les commentaires[que cet homme ſi eloquent, dit S. Jerome, a écrits ſur S. Matthieu par la grace du S. Eſprit. 'Caſſiodore le marque; a& Caſſien cite quelques endroits de la preface ſur ce commentaire, [laquelle nous n'avons pas.] 'Vincent de Lerins a remarqué la maniere dont ce bienheureux Confeſſeur y parle de Tertullien dans ſon Canon ou chapitre cinquieme. [Nous avons auſſi ce qu'il fait ſur les Pſeaumes,]& meſme ſur quelques pſeaumes que Saint Jerome ne marque point. 'Il cite ſon commentaire ſur le 44e, que nous n'avons point: [de ſorte qu'il avoit apparemment expliqué tout le pſeautier.] b Pelage citoit un paſſage de S. Hilaire ſur S. Matthieu; c& S. Auguſtin luy en objecte un du commentaire de ce Saint ſur le pſeaume 118. d Il cite encore contre Julien ſon commentaire ſur le premier pſeaume, e& ſur le 51. e f Il cite en ce meſme endroit pluſieurs paſſages de ſes commentaires ſur les Pſeaumes, g pour refuter les Pelagiens par les paroles de cet homme de Dieu, h& de cet illuſtre Docteur des Egliſes. i Caſſiodore cite ce qui eſt dit ſur le nombre de huit dans la preface.

Caſd. Inſt. c. 7. a Caſſn. de Inc. l. 7. c 24. p. 1054. Vinc. L. c. 24 p. 354 [Hil. p. 185. 2. d. Boll 13. jan. p. 787. f. Hil. pſ 59. p. 221. c. b Aug. de nat. & gr. c. 26. p. 322. 1. 2. c 2. b [in Jul. l. 1. c. 3. p. 366 2 c [l. 2 c. 8. p. 383. 1. b c. d in Jul. l. 2. c. 8. p. 383 2. a. e c. f p 383. g p. 383. 2. c. h b. i Caſd. pſ. 6. p. 27. 1.

[Nous avons perdu ce qu'il avoit fait ſur Job.] k S. Auguſtin en cite un paſſage, tiré, dit-il, d'une homelie ſur ce Prophete. [C'eſt ſans doute de ſon commentaire ſur Job, que] l Pelage avoit tiré un paſſage de ce Saint qu'il citoit. m Caſſiodore parle d'un livre anonyme ſur Job, qu'il jugeoit par le ſtyle pouvoir eſtre de Saint Hilaire. 'Le P. Mabillon a trouvé dans un monaſtere prés de Mantoüe, un manuſcrit qui contient trois livres ſur Job tirez d'Origene, avec une preface. Et il y eſt marqué que ces livres ont eſté traduits par l'Eveſque Hilaire. [C'eſt ſans doute noſtre Saint Hilaire qu'on veut deſigner.] Mais le P. Mabillon ne juge pas que ce ſoit ſon ſtyle: & il nous aſſiure qu'on n'y trouve point le paſſage cité par S. Auguſtin.

k Aug. in Jul. l. 2. c. 8. p. 383. l de nat. & gr. c. 62. p. 322 2. a. m Caſd. inſt. c. 6. Mabi. It. It p. 208.

'Quelques uns ont attribué à S. Hilaire un ouvrage ſur les Cantiques, que S. Jerome n'a point connu. n Il avoit auſſi écrit un livre intitulé des Myſteres, & quelques lettres; [mais il ne nous reſte rien de tout cela que ſa lettre à ſa fille.]

Hier. v. ill c. 100. p. 298. d, n d.

'On ne trouve point dans ce que nous avons aujourd'hui de S. Hilaire, un paſſage que S. Auguſtin en cite deux fois contre les Pelagiens, ajoutant qu'il luy eſtoit glorieux de ſouffrir les injures de ces heretiques avec ce Saint, que perſonne n'oſoit dire avoir eſté Manichéen.

Aug. op. imp. l. 6. c. 31. p. 311. 1. b. c [in Jul. l. 1. c. 3. p. 366. 2. c [not.

Saint Ephrem d'Antioche appuie la foy des deux natures par le livre d'Hilaire le Confeſſeur Eveſque des Gaules, ſur l'Union, [Je ne ſçay s'il entend le livre des Synodes, qui eſt fait pour la réunion des Egliſes.] Phot.c.229.p. 808.a.

Γαβα'λων. pour Γαλλιων.

Alcuin & pluſieurs autres qui l'ont ſuivi, font S. Hilaire auteur de l'hymne *Gloria in excelſis* que nous chantons à la Meſſe. Mais on ne voit point ſurquoi Alcuin a pu ſe fonder; & il ſemble que cette hymne ſoit encore plus ancienne que Saint Hilaire, puiſqu'elle eſt dans les Conſtitutions apoſtoliques. Elle ſe trouve auſſi dans le livre de la Virginité, attribué à S. Athanaſe, [quoiqu'il puiſſe eſtre d'un autre auteur.] Mab.lit.l 3.c.4. p.341.

On a ajouté dans les dernieres editions de S. Hilaire, un livre ſur l'Eſſence & un autre ſur l'Unité du Pere & du Fils, qui ne ſont preſque que des extraits de ſes livres ſur la Trinité. [Pour les lettres à S. Auguſtin, chacun demeure d'accord qu'elles ſont d'un autre Hilaire.] S. Jerome ſemble auſſi attribuer à S. Hilaire un livre Du martyre à Fortunat: [mais il y a peu ou point de lieu de douter qu'il ne ſoit de S. Cyprien.] Lab.ſcri.t.1.p. 457.

&c.

V.S.Cypr. note 46. Hier.ep.30.p. 110.c.

Rufin parlant en general des écrits de S. Hilaire, dit qu'il avoit publié des ouvrages écrits d'une maniere tres belle & tres noble, où il a repreſenté avec beaucoup de ſoin les ruſes des heretiques, la ſurpriſe des noſtres, & l'excés de leur ſimplicité trop credule; & qu'il inſtruit tres parfaitement par ces livres, ceux qui ne pouvoient pas l'entendre parler de vive voix. Sozomene meſme loüe diverſes fois ſes écrits contre les heretiques, comme egalement remplis d'eloquence & de force, & il dit que ce Saint n'eſtoit pas moins admirable pour ſon eloquence que pour ſa vie; [quoiqu'il ſoit peu ordinaire aux Grecs de trouver de l'eloquence dans les Latins.] Ruf.l.r.c 31 p. 249.

deceptiones

Soz.l.3.c.14.p. 522.c|l 5.c.13.p. 614.a. al.3 c.14.p.523. c.

Nous avons vu ci deſſus entre les eloges qu'on a donnez à S. Hilaire, que Saint Jerome exhorte les femmes meſmes à lire ſes écrits, ſans craindre d'y rien trouver qui les bleſſe. [Ce n'eſt pas que ce Pere meſme n'y ait reconnu quelques fautes, & qu'on n'ait pretendu y en trouver encore d'autres: mais elles ſont couvertes & comme effacées par la ſplendeur de tant de veritez qui y eclatent de toutes parts.] Elles ſont abolies, dit un ancien auteur, par la gloire de ſes ſouffrances; & tout ce qu'on peut reprendre en luy, ne diminue rien de ſon merite. Il n'empeſche pas meſme qu'on ne ſoutienne encore qu'on peut lire tous ſes ouvrages ſans craindre de s'egarer, parceque les fautes qu'on reprend en luy, ou ne ſont point des fautes, ou ne regardent au- Hier ep.7.p.58. c. M.Claud.ſta. ani l.2.c.9 bib. P.t.4.1.p.637.a. Alex.c.7.p.517.

p.517-528. cun point conſiderable de la foy. 'C'eſt ce que le Pere Alexandre, & les Benedictins dans la preface de leur nouvelle edition de S. Hilaire, ont entrepris de montrer, [& ce que nous laiſſons à examiner à d'autres.

Le Preſtre Heliodore dont S. Hilaire ſe ſervoit pour les livres grecs, ne peut pas eſtre le celebre Heliodore Eveſque d'Altino, "qui n'eſtoit pas encore Clerc en 373, pluſieurs années apres la mort de S. Hilaire mais je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point le meſme] V.S.Jerome.

Genn.c.6. 'Heliodore Preſtre, à qui Gennade attribuë un livre des Principes, pour montrer que Dieu eſt le ſeul auteur de tous les eſtres, & neanmoins ne l'eſt pas du mal.

ARTICLE XX.

De quelques Saints qu'on dit avoir eſté diſciples de S. Hilaire.

Bouchet, l.1.c. 10.p.15.1. 'ON a pretendu avoir à Poitiers dans le threſor de S. Hilaire le grand, une hiſtoire de ce Saint écrite par S. Juſt ſon diſciple,

c.14.p.19.2. &p.220.2. 'qu'il avoit envoyé en Perigord. [a] On cite une hiſtoire de ſa vie, qui porte qu'il mourut en ce pays là, & qu'il fut enterré à quatre lieues

Sauſſay, p.930. de Limoges. 'M.r du Sauſſay qui a mis ſa feſte le 25 de novembre, dit qu'il fut fait Preſtre par Saint Hilaire, & en raporte beaucoup d'autres choſes, [dont l'autorité depend des pieces qu'il a vuës & que nous n'avons point. Mais pour l'hiſtoire de Saint Hilaire qu'on luy attribuë, "on en raporte des choſes trop étranges, pour avoir aucun égard a tout ce qu'on en peut citer : car nous ne l'avons pas non plus.] V. la note 18.

Boll.1.feb.p.92. 92|Hil.vit.B p. 134.c. 'On parle d'un S. Leonie ou Lienne Preſtre, qu'on dit avoit eſté le compagnon de tous les travaux de S. Hilaire, & avoir aſſiſté à ſa mort avec S. Juſt. Il eſt celebre à Poitiers le premier de fevrier, & l'on en raporte diverſes choſes ; mais on n'en voit rien dans aucun auteur avant Vincent de Beauvais.

Gr.T.gl.C.c. 54.p.437. 'S. Gregoire de Tours marque un autre diſciple de S. Hilaire, nommé Lupien, qui ayant receu de luy le batteſme, mourut auſſitoſt, & fut enterré dans le pays de Retz, "où Dieu fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. 'On honore dans quelques Egliſes un S. Lupien le premier de juillet, [a] & on marque ſa tranſlation à Clermont le 17 de fevrier, [quoiqu'il ne ſoit pas marqué dans les Saints d'Auvergne.] Bollandus doute ſi c'eſt le meſme. &c.

Boll.v3.jan.p. 798.c.

Bouchet, l.c.sg. p.19.2|Sauſſ.p. 517. 'Du Bouchet parle fort d'une ſainte vierge nommée "Triaiſe, *Trojacia.*

a. Je ne le trouve plus dans M.r du Sauſſay que le 17. de fevrier, p. 113.& point dutout dans Ferrarius.

qui abandonna ſes parens & ſes richeſſes, pour venir à Potiers ſe faire inſtruire par S. Hilaire; enſuite de quoy elle s'enferma dans une cellule auprés de Poitiers, & n'en ſortit point juſques à ſa mort. Il y a aujourd'hui une egliſe paroiſſiale de ſon nom, au lieu où l'on croit qu'elle a terminé ſaintement ſa vie, & on fait ſa feſte dans le dioceſe de Poitiers le 16 d'aouſt. Quelques uns pretendent que c'eſt cette vierge que S. Martin loüoit ſi fort, parcequ'elle s'eſtoit excuſée de le voir. [Mais on ne raporte aucun fondement de cette opinion, & M.r du Sauſſay ne l'a oſé ſuivre.] Sulp. dial. 2. c 13. p. 299. 300.

'On cite une hiſtoire de S. Lucain, qui porte que ce Saint vint d'Orient à Poitiers, attiré par la reputation de S. Hilaire, qui l'inſtruiſit & le battiza. ["Je ne ſçay ſi ce ſeroit celui que l'Egliſe de Paris honore comme un Martyr le 30 d'octobre. Bouchet, l. 1. c. 13. p. 18. 2. V. S. Denys. de Paris, f 5.

"Mais ſi nous voulons honorer le maiſtre par ſes diſciples, il ſuffit de nous reſſouvenir que S. Martin à eſté inſtruit & formé par S. Hilaire.]

S. THEODORE,

ABBÉ DE LA CONGREGATION DE TABENNE.

ARTICLE PREMIER.

S. Theodore ſe retire à Tabenne, eſt ſuivi de ſa mere & de ſes freres.

[ON peut dire que S. Theodore a eſté la gloire de Saint Pacome, & le plus grand ornement de la Congregation de Tabenne.] 'Les Grecs luy donnent dans leur office le titre de *Sanctifié*, comme ſon titre propre & ordinaire; [peut-eſtre parcequ'il a paru ſaint & conſacré à Dieu dés l'enfance.] 'Il eſtoit né d'une famille Chrétienne, riche, & illuſtre, apparemment dans le dioceſe de Latople [en la haute Thebaïde. On ne parle jamais de ſon pere dans ſon hiſtoire, mais ſeulement de ſa mere, qui apparemment eſtoit veuve.] 'Il avoit deux freres, Vit. P. n. p. 143. 2 Men. 16 may, p. 136. Boll. 14 may, * g. 31. § 23. g. 36. a 67. e.

Ce *g* marque ici, comme dans Saint Pacome, les pages de ce que Bollandus donne en grec à la fin du volume, & le *p* ce qui eſt en latin.

qui furent auſſi Religieux de Tabenne, & Macaire & Paphnuce. Macaire eſtoit plus agé que luy, mais eſtoit d'un autre pere.

g.31.b.c. 'La ſplendeur meſme de la maiſon de Theodore contribua à luy faire mepriſer toute la grandeur du monde, dans la crainte que la joüiſſance des vaines joies du ſiecle ne luy fiſt perdre celles du ciel; parcequ'il jugeoit bien qu'il eſtoit impoſſible de joüir des unes & des autres. 'Il fut particulierement touché de cette penſée en une &c.
feſte qu'on celebroit le ſixieme jour de janvier, [c'eſt à dire en cel-
le "de l'Epiphanie. Il n'avoit encore que 11 ou 12 ans;] & il prit Note 1.
Dieu à témoin qu'il n'avoit jamais preferé quoy que ce ſoit à ſon amour. Il commença deſlors à s'abſtenir de toutes les viandes delicates, & à paſſer des journées entieres ſans manger, & ſouvent meſme deux de ſuite.

c. 'Il vécut ainſi durant deux ans avec ſa mere, [a] allant à l'école
a Vit.P.l.1.c. apprendre les lettres; [b] juſqu'à ce qu'on luy permit de ſe retirer
29 p.125.1. avec quelques ſolitaires du dioceſe de Latople, [c] lorſqu'il n'avoit
b Boll.g.31.c. encore que 13 au 14 ans. [d] Il y entendit [bientoſt] parler avec eſti-
c c|65.b. me de S. Pacome & des moines de Tabenne, dans une conferen-
d g.31.c.d. ce que ces ſolitaires tenoient le ſoir ſelon leur coutume: de ſorte
d.e|65.b. que Pecuſe l'un des plus excellens diſciples de ce Saint, ayant eſté envoyé par luy quelques jours aprés à Latople pour quelque affaire de charité, & eſtant venu au monaſtere où eſtoit Theo-
g 65.b. dore, celui-ci le pria de le mener avec luy chez Saint Pacome. Le jour qu'il y devoit arriver, S. Pacome dit à ſes diſciples, que Pecuſe luy amenoit un enfant de treize [à quatorze] ans, mais qui eſtoit un vaſe d'election rempli de l'Eſprit de Dieu. ["C'eſtoit Note 2.
apparemment en l'an 328; S. Theodore pouvant eſtre né vers l'an 314, en meſme temps que Saint Pacome s'eſtoit retiré dans la ſolitude.]

b|20.d|31.d.e. 'Il fut "receu avec beaucoup de bonté par ce Saint, qui l'aima &c.
g.58.b. & l'eleva comme ſon vray fils & ſon cher diſciple. [e] Theodore
e g 31.e. de ſon coſté bruloit d'ardeur, pour imiter le bien qu'il voyoit dans ſes freres. Il les egaloit tous dans la mortification, & dans
g.40.b. l'aſſiduité à la priere. Souvent dans le grand chaud lorſqu'il eſtoit le plus preſſé de la ſoif, il ſe contentoit de boire quelques
g.31.c. gouttes d'eau. 'Mais il travailloit particulierement à purifier ſon cœur, à ne rien dire qui ne fuſt dans l'ordre "& pour l'edifica- ἔστω χάρις.
e|40.b. tion, & à obeïr ſans diſcernement juſques à la mort. 'Quelque jeune qu'il fuſt, il eſtoit ſage & prudent. L'Eſprit de Dieu qui ſouffle où il veut, luy avoit meſme accordé un don particulier, pour conſoler ceux qui eſtoient dans quelque peine, & pour cor-

riger ceux qui eſtoient plus agez que luy, 'par des remontrances humbles & charitables. [a] S. Pacome voyoit avec joie ces progrés extraordinaires, & regardoit déja Theodore comme devant eſtre un jour ſon ſucceſſeur dans le ſoin des ames. Vit.P.c.130.p. 125.2. a Boll.g.32.c.

'La mere de Theodore ayant appris qu'il eſtoit à Tabenne, y vint avec des lettres des Eveſques, pour demander qu'on luy rendiſt ſon fils. S. Pacome dit à Theodore de luy aller parler. Mais Theodore luy ayant demandé ſi Dieu en ſon jugement ne luy feroit point rendre conte de cette viſite, & du ſcandale qu'elle &c. cauſeroit aux freres, "jugea par ſa réponſe que le Saint ne luy avoit dit que par condeſcendance d'aller voir ſa mere, & refuſa d'y aller. 'Cette dureté apparente, produite par l'amour de J. C, & non par la vanité, [fut imitée depuis par Saint Fulgence & par d'autres Saints: & Dieu fit voir par l'heureux ſuccés qu'il y donna, qu'elle venoit de ſon Eſprit.]'Car l'eſperance qu'eut la mere de Theodore de voir quelquefois ſon fils avec les autres Religeux, jointe au deſir de ſauver elle meſme ſon ame, la fit reſoudre à demeurer dans le monaſtere des vierges [que Saint Pacome avoit établi auprés du ſien.]'Quelques uns diſent la meſme choſe de la ſœur du Saint, venuë avant ſa mere pour le voir. 'Mais il eſt à craindre qu'on n'ait attribué à la ſœur de S. Theodore, 'ce qui eſt dit de la ſœur de S. Pacome. d.e|Vit.P.l.3.c. 34.p.505.t. Vit.P.l.1.c.31.p. 126.1. Boll.g.32.a. Vit.P.p.505.1. Boll.p.306.e. g.30.e.f.

[Theodore croiſſant en age croiſſoit auſſi en vertu.] 'Il avoit une grande crainte de Dieu, & le ſervoit de tout ſon cœur. 'Il ſe nourriſſoit avec joie de la plus pure parole de ſes Ecritures, ſe fortifioit de jour en jour par [la grace] du Saint Eſprit, 'ſuivoit la verité avec un cœur humble & docile, 'ne penſoit qu'à imiter la vertu de S. Pacome, & à luy obeïr comme à Dieu meſme. Quand ce Saint le reprenoit, au lieu de ſe juſtifier lors meſme qu'il eſtoit &c. innocent, il ne ſongeoit "qu'à s'humilier devant Dieu, qu'il re- &c. gardoit comme auteurs ou de l'oubli du Saint, "ou des ordres contraires qu'il en recevoit en quelques rencontres; croyant que tout cela ſe faiſoit à cauſe de ſes defauts, & afin de l'en corriger. On luy donnoit quelquefois le ſoin de preparer la table pour le &c. repas des Religeux, & "de donner à manger aux ſurvenans. [b] Saint Pacome le menoit avec luy dans la viſite de ſes monaſteres, & ſe &c. ſervoit "des choſes qu'il rencontroit en chemin, pour luy donner diverſes inſtructions. 'Il trouvoit bon qu'en le ſervant il luy demandaſt pourquoi il faiſoit certaines choſes; & il luy en donnoit la raiſon. g.50.e. g.53.f. g.36.e. g.33.f. g.37.b. b g.35.e,f. g.36.a.

'Theodore eut la conſolation de voir Paphnuce ſon frere ſe a.

retirer avec luy. Pour luy, comme il eſtoit déja depoüillé du vieil
g.31.f. homme, & qu'il avoit appris de S. Pacome que nous devons aimer
nos proches, non comme nos proches, mais comme les membres
g.36.a. de J.C, de meſme que les autres fideles, "il n'agiſſoit avec ce frere
que comme avec les autres Religieux; juſqu'à ce que S. Pacome
voyant que cela faiſoit tort à Paphnuce qui eſtoit encore foible;
g.38.b|42.a. luy dit d'en uſer avec plus de condeſcendance. 'On trouve "un V. S. Paco-
Paphnuce mis entre les principaux & les plus parfaits diſciples me § 16.
g.44.d|46.a. S. Pacome, 'qu'on appelle meſme le grand Paphnuce, qui eſtoit
grand œconome de ſes monaſteres, & qui mourut avec luy [en
348. Mais je douterois que ce fuſt le meſme.]

ARTICLE II.

S. Pacome emploie beaucoup S. Theodore, meſme à preſcher.

Boll. 14. may, g. 36. b c. 'ON loue particulierement la prudence & l'adreſſe de Theodore, & l'on en raporte divers exemples [où il ſembloit un
peu manquer de ſincerité: la charité couvroit ſans doute avanta-
b. geuſement ce defaut.] 'Un frere eſtant reſolu de quitter le mo-
naſtere, parcequ'il ne pouvoit plus ſouffrir la ſainte ſeverité des
reprimendes de S. Pacome, Theodore fit ſemblant d'eſtre dans
la meſme diſpoſition que luy, & qu'il vouloit ſeulement tenter
encore une fois s'ils ne pourroient point ſe rendre leur Abbé plus
favorable. "Il avertit en meſme temps S. Pacome de ſon deſſein, &c.
& puis le vint trouver auec l'autre. Il commença à l'entreprendre
ſur diverſes choſes: & quoique S. Pacome ne luy répondiſt que
c. par des paroles d'humilité & de douceur, 'il continua toujours
juſqu'à ce que l'autre luy fit ſigne de ceſſer, parcequ'il eſtoit en-
c.d. tierement ſatisfait & reſolu de demeurer.

'Une autrefois Saint Pacome l'ayant donné pour compagnon à un ancien Religieux trop attaché à ſes parens, qui avoit demandé à les aller voir [aſſez prés de là,] comme il faiſoit aſſez ſouvent, & ce frere ayant voulu manger chez eux, quoique l'ordre fuſt de ne point manger chez les ſeculiers; Theodore par condeſcendance mangea auſſi un peu avec luy, depeur de ne pouvoir pas le ramener au monaſtere: & quand il y fut retourné, il dit à Saint Pacome ce qui s'eſtoit paſſé. Ce Saint n'improuva point ſa conduite, [& luy ordonna peut-eſtre ce qu'il fit enſuite.] Car Saint Pacome ayant demandé à l'ancien, comment il entendoit ce qu'ordonne l'Evangile, de haïr ſon ſon pere & ſa mere; & luy qui ſe ſentoit

ſentoit coupable, ayant répondu que l'Evangile demandoit de grandes choſes afin qu'on en fiſt une partie; Theodore ſe leva & demanda ſi c'eſtoit là la foy de ceux de Tabenne, & qui puiſqu'on y corrompoit ainſi l'Evangile, il s'en alloit autrepart. Il ſe cacha en effet, afin que Saint Pacome l'envoyaſt chercher par l'autre frere, qui l'ayant bien-toſt trouvé, & l'exhortant à revenir:

» Je ne le puis, luy répondit Theodore, ſi vous ne me promettez
» devant tous les freres de ſuivre la regle de l'Evangile. Il le fit; & depuis ce temps là il ne ſongea plus à aller voir ſes parens.

V. S. Pacome § 16. * &c. Saint Pacome l'employa encore pour guerir un autre Religieux e.f. tenté* par le demon de la vanité, qui s'eſtoit emparé de ſon corps auſſi-bien que de ſon ame: de ſorte qu'il voulut meſme une fois aſſommer Theodore. Mais ce Saint arreſta ſa fureur par l'autorité du nom de J. C. qu'il luy oppoſa; & il ſe ſervit du malheureux état de cet homme, pour comprendre avec quel ſoin nous devons veiller ſur nous meſmes, afin de n'eſtre pas ſurpris par les differentes ruſes du demon.

V. S. Pacome note 23. Il n'avoit encore que vingt ans, ſelon quelques uns, lorſque S. Pacome l'obligea de faire l'inſtruction qu'il avoit accoutumé de faire luy meſme le ſoir aux freres; & il ne luy donna pas meſme le loiſir de s'y preparer. Theodore la fit neanmoins ſelon ce que Dieu luy donna: Et lorſqu'aprés la priere il ſe fut aſſis, Saint Pacome declara qu'il avoit trouvé beaucoup à profiter dans &c. ſon diſcours, & reprit fort ſeverement quelques anciens qui s'eſtoient retirez, n'ayant que faire, diſoient-ils, d'eſtre inſtruits par un enfant. g. 37. f. 51 f. Sur. 14. may, p. 205. 53.

&c. V. S. Pacome § 21. Peu de jours auparavant, Theodore avoit fait paroiſtre ſa charité envers un ancien, qui avoit fait une faute conſiderable. Boll. g. 37. f.

&c. † Ibid. § 23. Il avoit 22 ans [en l'an 366,] lorſqu'il fut preſent à une priere ardente que fit S. Pacome † pour attirer la miſericorde de Dieu ſur toute l'Egliſe, & qui fut accompagnée d'un tremblement de terre. Sept jours aprés il apprit de quelques perſonnes qui eſtoient venües d'Alexandrie, les blaſphemes que les Ariens proferoient alors contre le Fils de Dieu, [avec d'autant plus de liberté, que Saint Athanaſe ayant eſté relegué à Treves, & Arius receu dans la communion par le Concile de Jeruſalem, ils ſembloient eſtre en état de triompher de toute l'Egliſe.] Theodore ſe mit alors en prieres, pour demander à Dieu qu'il delivraſt les hommes d'une impieté ſi dangereuſe, [& l'on peut croire que cette priere contribua à la mort honteuſe d'Arius] Dieu le favo- &c. riſa en meſme temps d'une viſion, pour luy donner une *i*mage de g. 165. § 5. § 6.

la parfaite egalité des trois perſonnes divines. Il eſtoit alors dans un des monaſteres de l'Ordre nommé Bau [ou Pabau,]où Saint Pacome luy avoit donné quelque choſe à faire pendant qu'il alloit viſiter les autres maiſons. [Quand il fut revenu,] Theodore luy raporta la viſion qu'il avoit eue : & S. Pacome[pour le tenir dans les bornes de l'humilité,] luy dit que Dieu luy avoit fait connoiſtre la verité en la maniere dont il eſtoit capable de la concevoir. Il luy raporta auſſi quelques viſions qu'il avoit eues luy meſme,& qui l'avoient aſſuré de la verité défenduë par Saint Athanaſe.

§ 7. 'Quelque temps aprés,Theodore eſtant à Tabenne avec Saint Pacome, il y eut"une nouvelle viſion, qui le remplit d'une extreme joie. Il ſe haſta d'en aller faire part à Saint Pacome,qui ſe contenta de luy dire : Celui qui receut deux talens en raporta quatre,& celui qui en receut cinq en raporta dix; c'eſt pourquoi ſongez à travailler pour reconnoiſtre par de dignes fruits la grace que vous avez receuë. Ces paroles changerent la joie de Theodore en gemiſſemens, & le firent entrer dans des ſentimens de componction & d'humilité.Depuis ce jour là Dieu ne ceſſoit point d'éclairer ſon ame par de nouvelles faveurs. &c.

ARTICLE III.

Saint Theodore viſite les monaſteres de S. Pacome, eſt fait Superieur de Tabenne.

Boll 14.may,p. 40.a|42.e.f. [THEODORE n'avoit environ que 25 ans, lorſque] 'Saint Pacome, neuf ans avant ſa mort,[c'eſt à dire en 339,]commença à l'employer dans ſes monaſteres, pour les viſiter,pour y conſoler les freres, pour y regler toutes choſes comme il euſt pu faire luy meſme; en ſorte qu'il eſtoit déja comme le premier aprés luy, ſans que neanmoins il fiſt jamais la moindre reflexion ſur ce p.50.e. rang elevé où il ſe voyoit [dans un âge ſi peu avancé.]'Il eſtoit p.31.d|5.50,58. 78.83. plein de bonté pour tout le monde ; '& il apportoit la conſolation & la joie partout où il alloit, ſelon le don particulier qu'il en avoit receu de Dieu. Il n'effrayoit pas tant que Saint Pacome, qui parloit toujours de l'enfer ; & cela contribuoit à le faire p.46.f. aimer. 'Mais il ne laiſſoit pas d'avoir une grande fermeté pour ſoûtenir la diſcipline malgré toute la contradiction des méchans. p.54.f. 'Il viſitoit auſſi quelquefois un des freres que Saint Pacome avoit mis en penitence, parceque le deſir preſomptueux du martyre

l'avoit fait tomber dans le crime de l'apoſtaſie.

'Lorſqu'il eut environ trente ans, [vers l'an 344,] Saint Pacome qui demeuroit ordinairement à Pabau, le fit œconome [& Superieur] de Tabenne, 'ſans le diſpenſer d'aller viſiter les autres maiſons, jugeant qu'il avoit une aſſez grande plenitude de l'Eſprit ſaint. Et en effet, il eſtoit tout enflammé de la parole de Dieu, & tres ferme dans l'amour & dans le gouſt des choſes du Ciel. Toute ſon application eſtoit à aimer Dieu de tout ſon cœur, à s'avancer luy meſme dans la vertu, & à y faire avancer les autres par ſes exhortations, auſquelles [Dieu donnoit] une grace & une force particuliere. 'Il ſe rabaiſſoit en meſme temps juſqu'à montrer à des enfans à faire des nattes. g.38.b. g.40 d|42.f. g.38.b. g.39 c.

'Au reſte il ſembloit eſtre Superieur ſans l'eſtre, n'ayant aucune volonté propre. 'Sa coûtume eſtoit d'aller tous les jours ſur le ſoir à Pabau pour y aſſiſter à l'exhortation de Saint Pacome, qu'il venoit enſuite raporter à ceux de Tabenne avant l'heure du coucher. "On remarque qu'eſtant venu ainſi un ſoir à Pabau, & ne trouvant point Saint Pacome qui s'eſtoit retiré "dans l'egliſe pour prier, il s'occupa de ſon coſté à mediter; & que comme Saint Pacome eut cette nuit là des viſions qui l'effrayerent beaucoup, auſſi Saint Theodore "ſe trouva ſaiſi d'un tremblement & d'une frayeur extraordinaire. 'Quand S. Pacome venoit à Tabenne, il y faiſoit les inſtructions, "& y donnoit les ordres qu'il jugeoit neceſſaires, Theodore prenant ſoin de les faire executer. g.39 d. e. εἰ τῇ συν ναξει. &c. &c. g.40.f.

'S. Pacome le mena avec luy lorſqu'il alla ſonder le monaſtere de Pane. Un philoſophe y vint demander Saint Pacome, pretendant l'embaraſſer par ſes queſtions. S. Pacome luy envoya Theodore, qui n'y alla qu'en tremblant, ſe croyant bien moins habile que Corneille, qui avoit eſté employé dans une occaſion ſemblable: & neanmoins "il ſatisfit ſi facilement à toutes les queſtions qu'on luy fit, 'que le philoſophe s'en retourna tout ſurpris de la vivacité de ſon genie. g.38.e.f. &c. Vit P.l.1.c.42.p. 231 s|Sur 14. may,p 208 §66, Roſv.c.40.p. 230.1|Sur. § 94|

'S. Pacome en allant à Pane, fut appellé à Chenoboſque, pour donner la derniere benediction à un frere qui ſe mouroit. Il y courut auſſi-toſt: mais lorſqu'il n'en eſtoit plus qu'environ à une lieuë, luy & Theodore entendirent des voix en l'air qui chantoient, d'où S. Pacome jugea que le Religieux qu'ils alloient viſiter, venoit de mourir. Les autres freres qui l'accompagnoient n'entendirent rien. Boll.g.40.c|55. b.

'Une autre fois eſtant deux preſens à la mort d'un frere, ils connurent par une lumiere divine l'état du mourant, & virent Boll.g.40.c.

quelques Saints qui ſe rendirent preſens à ſa mort. Mais ils ne decouvrirent rien de ces myſteres qu'autant qu'ils furent obligez d'en dire pour ſatisfaire quelques uns des principaux Religieux qui s'eſtoient apperceus que les deux Saints voyoient quelque choſe de particulier. Ils decouvroient ainſi quelques unes de ces faveurs extraordinaires, quand ils le jugeoient utile pour l'avancement des autres: mais hors cela ils les conſervoient dans le ſe-
p.47.f. cret. 'La peine qu'on fit ſur cela à S. Pacome dans le Concile de Latople [en 348,] fit encore connoiſtre davantage à Theodore combien il eſt utile de cacher ces ſortes de choſes: & il diſoit quelquefois que ce n'eſtoit pas un grand avantage de recevoir [ces dons extraordinaires] du Saint Eſprit, puiſque c'eſt la foy & l'obſervation des commandemens de Dieu qui nous rendent ſon
p.48.a. temple; 'Qu'il ne faut point s'étonner qu'un homme de Dieu ait des viſions; mais qu'il eſt aiſé d'y eſtre trompé par l'illuſion de l'ennemi, ſi on n'a un grand eſprit de diſcernement; Qu'on eſt bien en danger de les deſirer par vanité, & de ſe croire eſtre quelque choſe [quand on les a;] Qu'ainſi nous ne devons demander que l'humilité, & d'eſtre delivrez de l'enfer.

Sur.p.211. § 81. Vit.P.c.49.p. 135.1. 'Il accompagnoit S. Pacome lorſque le demon leur apparut la nuit ſous la forme d'une femme; & Theodore en fut d'abord fort effrayé juſqu'à changer de viſage. mais S. Pacome le raſſura, "& &c.
Boll.p.58. § 25. ils ſe mirent tous deux en priere. S. Theodore parla enſuite avec S. Pacome à ce demon, qui avoua qu'il avoit receu le pouvoir de les tenter l'un & l'autre, mais qu'il ne pouvoit en approcher, parceque tous ſes efforts leur profitoient au lieu de leur nuire. Il en fit encore d'autres grands eloges, [ſoit pour leur donner de la vanité, ſoit que la verité le fiſt parler malgré luy.]

p.40.a. § 58. Theodore pria un jour S. Pacome de le guerir d'un grand mal de teſte qu'il ſouffroit. Mais le Saint aima mieux "l'exhorter à &c. recevoir avec joie cette epreuve que Dieu luy envoyoit: & il ſçeut profiter de cette leçon.

p.40 g. [Il pouvoit eſtre Superieur de Tabenne,] 'lorſqu'on luy amena un Religieux ſoupçonné d'avoir fait un vol, parceque c'eſtoit "un χωλὸς τῇ eſprit un peu leger; & on demandoit qu'il le chaſſaſt du monaſtere. Il ne voulut pas en uſer avec cette rigueur. & en effet l'accuſé eſtoit innocent du vol. Cette douceur fit eſperer grace au veritable voleur, qui eſtoit un autre Religieux qu'on n'euſt jamais ſupçonné d'une telle faute; & il avoua en particulier à Theodore ce qu'il avoit fait. Le Saint luy dit qu'il purgeoit la faute en dechargeant l'innocent: & ayant appellé celui que l'on croyoit

coupable, il luy dit qu'il ſavoit ſon innocence, mais qu'il eſtoit redevable à Dieu pour d'autres fautes, & qu'il ſongeaſt à ſatisfaire à ſa juſtice. Il parla [enſuite] à tous les freres, & leur dit que Dieu vouloit qu'ils pardonnaſſent au coupable, & qu'ils oubliaſſent ſa faute, puiſqu'ils avoient tous beſoin de miſericorde.

'S. Pacome ayant dit un jour en preſence de tous les Religieux, qu'il y en avoit un entre eux qui ſurpaſſoit tous ceux qu'il avoit jamais vu parmi les moines; pluſieurs crurent qu'il parloit de Theodore. Theodore [qui vouloit peut-eſtre eloigner cette penſée,] le pria de dire de qui il parloit. Il le refuſa d'abord: mais tous les principaux s'eſtant joints à Theodore pour l'en preſſer, & Theodore luy demandant ſi celui dont il parloit eſtoit plus » grand que Petrone & que Corneille; le Saint luy dit: Il eſt plus » grand que vous meſme. Il declara auſſi qu'il parloit d'un Religieux tres humble nommé Silvain. g.42.d.e.f.

ARTICLE IV.

Saint Pacome ſanctifie S. Theodore en l'humiliant.

[ON peut juger que Saint Pacome qui elevoit Theodore aux premiers emplois dans un âge tres peu avancé, avoit de grandes preuves de toutes ſes vertus, & particulierement de ſon humilité. Neanmoins Dieu voulant confirmer encore davantage S. Theodore dans cette vertu qui luy eſtoit ſi importante, permit qu'il fuſt tenté une fois par le demon de l'orgueil.] 'C'eſtoit deux ans avant la mort de S. Pacome, [& ainſi en 346.] 'S. Pacome eſtoit alors malade à Pabau, & les principaux de ſes diſciples s'eſtoient aſſemblez auprés de luy pleins de douleur & d'inquietude, dans la crainte qu'ils avoient de s'en voir privez. Cela leur faiſant examiner qui pourroit luy ſucceder dans ſa charge, comme ils eſtoient perſuadez que perſonne ne poſſedoit mieux ſon eſprit & ſa conduite que Theodore, ils le preſſerent de leur promettre qu'il ne les abandonneroit point, & qu'il accepteroit cette charge afin de les maintenir dans l'union. Il le refuſa pluſieurs fois, & enfin neanmoins il ſe laiſſa vaincre. 'Les plus éclairez d'entre les autres ne trouvoient point de faute en cela. 'Mais S. Pacome y en vit; & Theodore meſme ſe ſentit auſſi-toſt attaqué par des penſées de vanité dont il avoit eſté exemt juſques alors. Boll. 14. may, g. 43. a. a e 42. e. f. g 43. a. c 42. f.

'S. Pacome voulant donc rendre ſa vertu parfaite, & le guerir des moindres ſentimens d'ambition, l'envoya querir avec tous g.43.a. g.42.f.

les autres Superieurs, & il les exhorta à avouer chacun les fautes dont ils ſe ſentoient coupables. Il leur en donna le premier l'exemple, & puis demanda à Theodore s'il n'avoit rien auſſi qui luy fiſt peine. Theodore luy avoua les penſées de vanité qui le
§.43.a. tourmentoient; '& le Saint luy faiſant une forte reprimende, luy dit que [pour le delivrer de ces mauvaiſes penſées,] il le dechargeoit tout à fait du ſoin des autres; qu'il n'avoit qu'à vivre dans la retraite, & à demander pardon à Dieu. Theodore ſortit plein
e. de ſentimens d'une tres vive douleur, 'non d'avoir eſté repris, [ou de ne plus eſtre dans les charges,] mais d'avoir donné entrée dans
e. ſon cœur à de mauvaiſes penſées, 'd'avoir offenſé Dieu dans la perſonne de ſon ſerviteur, & d'avoir ſujet de craindre qu'il ne le rejettaſt entierement.

a. 'Avant que d'entrer dans la retraite, il demanda permiſſion d'aller faire un tour à Moncoſe pour quelque affaire: & il ren-
b.c. contra en chemin deux vieillars, 'qui luy firent eſperer qu'il ſeroit &c. heritier de la vertu de Saint Pacome, s'il demeuroit parfaitement
c. ſoumis à ſes ordres & à ceux de Dieu; 'ce qui le conſola d'autant plus, qu'il eut quelque ſujet de croire que c'eſtoient des Anges:
a. & Saint Pacome en jugea ainſi. 'Il demeura deux ans dans cette penitence, [c'eſt à dire au moins juſques à la mort de S. Pacome:]
d]46.b. '& elle fut telle, que S. Pacome ne craignoit pas de dire, lorſqu'il eſtoit abſent, que Dieu l'avoit rendu par la faute qu'il avoit faite,
§.43.d. "beaucoup plus ſaint qu'il n'eſtoit auparavant. 'Il agiſſoit en tout ſept fois. comme un novice, ne faiſant paroiſtre que de l'humilité & de la douceur, & verſant une ſi grande abondance de larmes, qu'on craignit meſme que ſa vuë n'en fuſt offenſée. [C'eſt ainſi qu'il
§.46.a. profita] de l'epreuve où Dieu l'avoit mis par S. Pacome, pour le rendre un veritable vaiſſeau d'election.

[Sur la fin de l'an 347, "Zachée procureur de la Congregation, V. S. Pacome §. 17.
§.43.d. qui eſtoit] un homme de Dieu, demanda permiſſion à S. Pacome de l'emmener à Alexandrie. Saint Pacome l'agrea; & dans ce
§.44.e]47.f. voyage il edifia tout le monde par ſa pieté. 'Il en revint aprés "le Ibid. §. 26.
§.44.b. Concile de Latople, '& alla trouver S. Pacome à Pachum, où il luy fit part de ce qu'il avoit appris de l'état de l'Egliſe à Alexandrie, & ſçeut de luy ce qui s'eſtoit paſſé à Latople.

d. 'Saint Pacome tomba [bien-toſt aprés] dans la maladie, dont il mourut le neuvieme may [348,] & dans laquelle il fut aſſiſté par
e.f. Theodore. 'S. Pacome luy témoigna en cette occaſion beaucoup de tendreſſe. Il le pria par trois fois de ne point laiſſer ſes os où on les auroit cachez, par où Theodore crut qu'il luy ordonnoit

de tranſporter ſon corps lorſqu'il ſeroit enterré, pour le mettre ſecrettement en un autre endroit: & il le fit effectivement avec trois autres. 'Mais S. Pacome vouloit par là luy recommander de prendre ſoin de ſes freres qui s'écarteroient de la loy de Dieu, comme il le luy dit ce ſemble enſuite plus clairement; & par là il l'établiſſoit en quelque ſorte pour eſtre un jour Abbé aprés luy. [Il ne voulut pas neanmoins le choiſir pour ſon ſucceſſeur immediat, afin de luy donner plus de temps pour s'affermir dans l'humilité:] 'Et il nomma pour cela Petrone. Celui-ci ne luy ayant ſurvécu que [treize jours,] juſques au 22 de may, nomma en ſa place Orſiſe, [dont nous ferons ici l'hiſtoire, parcequ'elle eſt preſque toujours jointe avec celle de S. Theodore.]

e 47.a.

g 44 e.f.

ARTICLE V.

Orſiſe eſt fait Abbé de Tabenne; eſtimé de S Antoine & de S. Athanaſe: Il emploie S. Theodore.

'ORSISE que l'on appelle auſſi Orceſe, Orſieſe, & Orieſe, [n'eſt point mis entre les premiers ſolitaires de Tabenne, & il n'eſt preſque point parlé de luy juſqu'à la mort de S. Pacome.] 'Il paroiſt en effet qu'il eſtoit encore alors aſſez jeune ou d'âge ou de profeſſion. 'Il avoit neanmoins eſté long-temps avec Saint Pacome, qui l'avoit meſme fait Superieur de Chenoboſque: & comme quelques uns en murmuroient parcequ'il n'eſtoit pas des plus anciens, 'Saint Pacome dit que s'avançant comme il faiſoit, il eſtoit une lampe d'or dans la maiſon de Dieu. 'Il marqua meſme & en cette occaſion & en une autre, que Dieu le deſtinoit pour eſtre un jour ſon ſucceſſeur. 'Il paſſoit pour l'un des plus ſaints & des plus parfaits diſciples de S. Pacome, 'dont l'hiſtorien l'appelle un homme puiſſant en foy, tres humble, plein de bonté, '& tres zelé pour le ſalut de ſes freres. [Auſſi] 'S. Antoine vouloit qu'on luy donnaſt par honneur le nom d'Iſraelite.

Vit P. n. p. 144. 2.

Boll. 14. ma y. g. 45. b.

κατέλαβεν αὐτὸν χρόνον τῶν ἀρχαίων.

c.

a. c.

g. 52. f.

g. 44 d f.

g. 50. c.

g 45 d.

'S. Pacome eſtant prés de mourir, l'envoya aux freres pour ſavoir qui ils ſouhaitoient d'avoir pour Abbé aprés luy. 'Il fut témoin des dernieres paroles que ce Saint dit à Theodore. [Mais il fut bien ſurpris] lorſque tous les freres ayant prié Petrone de choiſir luy meſme celui qui luy devoit ſucceder, il s'entendit nommer pour cette charge. Il proteſta en pleurant qu'il n'avoit point aſſez de force pour cela. [Et veritablement il pouvoit n'avoir pas aſſez de vigueur & d'autorité pour reprimer les méchans.]

g 44. d.

g 47. a.

g. 44. f 40. c.

g.44.45. Il imita avec zele S. Pacome dans ſa conduite, [& dans l'exercice de ſa charge.] Il viſitoit comme luy avec grand ſoin tous les monaſteres, pour y inſtruire les Religieux. Il n'avoit pas encore receu de Dieu la meſme lumiere que S. Pacome, mais il ſe ſervoit de comparaiſons & de paraboles, qui le faiſoient ecouter avec plaiſir, & imprimoient la verité dans les eſprits: de ſorte que ſes inſtruc-
g.46.b. tions eſtoient fort utiles aux freres. 'Il les faiſoit le ſoir aprés le
d|45.b. travail & le repas, '& les finiſſoit par la priere, [a] ſachant que
[a] g 45.d. [b] . b|46.c. c'eſtoit Dieu qui y donnoit toute la force. [b] On raporte une ou
g.45.f. deux de ſes paraboles. C'eſt ainſi qu'il nourriſſoit ſes freres ſelon la grace que Dieu luy avoit donnée, & qu'il luy augmenta [par l'uſage qu'il en fit,] pour la conſolation de ceux dont il l'avoit chargé. Il ne les inſtruiſoit pas ſimplement par des paraboles; mais leur expliquoit encore les endroits les plus difficiles de τὰς γραφὰς συνιστῶν. l'Ecriture, en les comparant les uns aux autres pour les éclaircir. Il leur recommandoit l'obſervation des regles que Saint Pacome avoit établies, & de tous les ordres que leur donnoient leurs Su-
g.46.b.c. perieurs. 'Il s'elevoit ſurtout avec force contre la preſomption de &c. ceux qui ſouhaitoient d'eſtre employez & mis dans les charges; car quelques uns avoient déja cette ambition.

b. 'Pendant qu'il parloit, Theodore l'ecoutoit aſſis comme les autres, avec l'humilité & la ſimplicité d'un enfant, croyant avoir perdu toute ſa lumiere, depuis qu'il avoit, diſoit-il, "attriſté Dieu λυπήσας. en offenſant Saint Pacome. Quand les freres luy demandoient quelque inſtruction, comme cela arrivoit ſouvent, ſur les choſes ſpirituelles & ſur les viſions de S. Pacome, il les renvoyoit à Orſiſe comme à leur pere, diſant que c'eſtoit à luy à les inſtruire.

g.44.c. 'Comme il eſtoit mort plus de cent Religieux avec S. Pacome, &
g.46.a. des principaux, [Orſiſe eut bien des charges à remplir.] 'Il donna celle de grand œconome à Pſarphin, ancien Religieux qui eſtoit infatigable au travail, & qui s'acquitoit de cet emploi avec la gayeté d'eſprit [que Saint Paul demande de ceux qui exercent
g.48.e. les œuvres de miſericorde.] 'Il eſtoit encore dans cette charge vers l'an 360.

g.45.c.d. 'Lorſque S. Athanaſe eut eſté rétabli glorieuſement dans ſon ſiege [l'an 349,] Orſiſe envoya à Alexandrie quelque Religieux, dont l'un eſtoit Zachée procureur de l'Ordre. Ils allerent en paſſant viſiter Saint Antoine, "qui les receut avec beaucoup de &c.
c. bonté, & leur fit l'eloge de Saint Pacome & d'Orſiſe. 'Il écrivit en leur faveur à Saint Athanaſe, qui à ſa conſideration leur donna toutes les marques poſſibles d'affection.

Aprés

'Aprés cela, dit l'hiſtorien, Orſiſe donna à Theodore l'inten- c.
τῶν τεκτόνων. dance des ouvriers de Pabau. Il fut bientoſt envoyé de là à Pacnum [au dioceſe de Latople,] Macaire Superieur de ce lieu l'ayant
Note 3. demandé comme "pour y faire la boulangerie, mais en effet pour y eſtre la conſolation de ſes freres. [Il y alla l'an 350,] un peu aprés Paſque, dans un batteau où il ſe rencontra un autre moine qui ne le connoiſſoit pas. Ce moine le voyant toujours recueilli en ſilence dans une poſture fort humble; le prit pour un novice, & luy donna quelques leçons que le Saint receut auſſi comme un novice. Mais il fut bien confus lorſqu'il vit enſuite tous les Religieux venir audevant de Theodore, & le recevoir avec l'honneur qu'il meritoit.

ARTICLE VI.

Orſiſe oblige S. Theodore d'accepter en ſa place la charge d'abbé.

LA Congregation de Tabenne perſevera quelque temps, ſous Boll. 14, may, 8
Orſiſe, dans la charité; dans la pieté, & dans l'union où 46. a.
Saint Pacome l'avoit laiſſée, ſe trouvant ſoûtenuë par les anciens diſciples de ce Saint, dont la pluſpart vivoient encore. 'Le nombre d 50. a.
des Religieux s'augmenta meſme beaucoup. Mais cette multiplication y multipliant auſſi le ſoin des choſes temporelles, & les engageant à acquerir des terres & d'autres choſes qui ſembloient neceſſaires pour les faire ſubſiſter; la vigueur de la diſcipline commença à ſe relaſcher un peu: '& au lieu que ſelon l'inſtitu- g 46. d.
tion de Saint Pacome, la Congregation ne devoit rien avoir qu'en commun, Apollone Superieur de Moncoſe voulut faire quelques acquiſitions particulieres, dont meſme il n'avoit pas beſoin. Orſiſe en ayant eſté informé, le reprit de cette faute; mais Apollone en colere, entreprit de ſe ſeparer du reſte de la Congregation, & ne trouva que trop de correſpondance dans la pluſpart de ſes Religieux; ce qui cauſa "beaucoup de deſordre dans les autres monaſteres. Orſiſe fit ce qu'il put pour remedier à ce mal; mais Apollone demeura toujours opiniatre.
&c.

'Enfin Orſiſe aprés avoir ſouffert quelque temps, voyant que e.
ſa patience eſtoit inutile, & ſe jugeant incapable de ſoûtenir ſeul un ſi grand fardeau, il reſolut de s'aſſocier une perſonne qui puſt l'aider. Il eut recours à la priere pour faire un choix ſi important, '& il vit la nuit en ſonge deux lits tous deux fort beaux, mais f.
l'un vieil, & l'autre neuf, & il entendit une voix qui luy diſoit,

Repoſez vous ſur le neuf. Il jugea auſſi-toſt que ce lit neuf eſtoit Theodore, dont il connoiſſoit & aimoit la vertu: & ſur cela il ſe
g 47.b. reſolut, [non de l'aſſocier à ſa charge,] 'mais de la luy remettre
g.46.f. entierement. 'Il fit donc auſſi-toſt aſſembler tous les Superieurs, leur repreſenta l'état faſcheux où la Congregation ſe trouvoit; que pour luy il ſe voyoit trop foible pour la ſoûtenir; qu'ainſi on ne devoit point trouver mauvais qu'il ſe retiraſt, & qu'il miſt en ſa place Theodore qui avoit déja exercé les fonctions de Superieur [ſous S. Pacome.] Cet avis fut receu de tous avec joie; l'on envoya querir Theodore qui n'avoit pas eſté appellé à l'aſſemblée, [& durant qu'on l'attendoit,] Orſiſe ſe retira la nuit à Chenoboſque, où il vouloit demeurer.

'Theodore eſtant arrivé, fut receu avec joie de tout le monde.
g.47.a. [Mais ayant appris ce qu'on pretendoit faire,] 'il proteſta qu'il n'y conſentiroit point, & qu'il demeureroit plutoſt ſans boire & ſans manger, juſqu'à ce qu'il euſt parlé à Orſiſe. [On ne vouloit pas le laiſſer aller à Chenoboſque, depeur qu'il ne s'echapaſt: Orſiſe de ſon coſté avoit peine à revenir à l'aſſemblée:] de ſorte que Theodore paſſa effectivement trois jours ſans prendre aucune nourriture. Orſiſe vint enfin, & declara à Theodore devant toute l'aſſemblée, qu'on ne faiſoit qu'executer ce que S. Pacome avoit ordonné, en luy recommandant de ne point laiſſer ſes os enterrez. Theodore ceda enfin, & fut établi Abbé de toute la Congregation de Tabenne; ce qui cauſa une joie generale à tous les Reli-
g.65.a. gieux, ſurtout à ceux qui l'avoient vu agir ſous S. Pacome. 'Cela
g.47.b. arriva "dans les premiers mois de l'an 352, 'lorſqu'il n'y avoit pas Note 4.
encore cinq ans que Saint Pacome eſtoit mort: ["& Theodore Note 5.
ne pouvoit avoir que 38 ans.]

a 50.a. 'Orſiſe ſe retira à Chenoboſque, & [enſuite] à Moncoſe. [a] Mais
a g.47.b. quoique Chenoboſque fuſt aſſez loin [de Pabau,] [b] & Moncoſe
b g.43.a. encore plus, 'Theodore ne laiſſoit pas d'aller prendre ſon avis
c 47.b. ſur tous les ordres qu'il avoit à donner, voulant luy obeir en tout; & ne ſe regardant que comme ſon ſecond & ſon miniſtre. De ſorte qu'Orſiſe diſoit que ſelon la viſion qu'il avoit eue, il ſe repoſoit veritablement ſur Theodore, & qu'il gouvernoit plus par luy, que quand il gouvernoit luy meſme. Theodore eſtoit de meſme la joie & le repos de tous les autres. Quoiqu'il travaillaſt nuit & jour pour le ſalut de ſes freres, jamais il ne ſe regarda
g.48.b. comme leur Superieur & leur pere; 'eſtant perſuadé qu'il n'y a proprement que J. C. qui ſoit le vray paſteur des ames, & dont
g.47.b. tous les hommes doivent ſe tenir heureux d'eſtre les brebis. 'Il

faiſoit voir par là que la reprimende de S. Pacome avoit deraciné de ſon cœur l'eſprit d'ambition, d'orgueil, & d'empire; qu'il avoit appris de Dieu [à eſtre doux & humble de cœur,] & que ſa grace l'avoit elevé à la perfection [de la vertu.

Ses Religieux avoient en luy une telle confiance,] 'qu'ils luy c.d.
decouvroient dans le particulier toutes les diſpoſitions de leur cœur. Auſſi il les encourageoit [& tous enſemble, &] chacun en particulier, les conſoloit, les animoit, traitoit leurs plaies comme un homme experimenté en cet art [des arts.] Que ſi quelques-uns meſpriſoient ſes avis & leur ſalut propre, il les ſupportoit avec
&c. patience, mais "ſans negliger aucun des moyens propres pour les guerir, comme eſtant reſponſable de leurs ames, & de celles meſmes que leur mauvais exemple pourroit corrompre. Alors il avoit recours à Dieu, devant qui il s'humilioit dans la priere pour obtenir ſon ſecours. 'On pretend que ſa voix imprimoit des mouve- g.65 a|66 c.
mens de joie, de triſteſſe, & de crainte, dans ceux meſmes qui n'entendoient pas le ſens de ſes paroles, ou pour eſtre trop eloignez, 'ou pour ne ſavoir pas l'egyptien qu'il parloit. g 64.c.

[Son humilité] 'luy donnoit un grand reſpect pour les Eveſques, g 48.b.
qu'il conſideroit comme ſes peres, que J. C. a établi ſes ſucceſſeurs
&c. en la perſonne "de ſes Apoſtres. "Elle luy faiſoit auſſi cacher autant g.47.48.
qu'il pouvoit ſes revelations & les autres graces extraordinaires que Dieu luy faiſoit. 'Quand on le ſuppliоit de prier pour quel- g.47.c.
que poſſedé ou d'autres malades, il s'en défendoit autant qu'il pouvoit; & quand il ne pouvoit plus s'excuſer, [il imitoit ce qu'il
V.S.Pacome § 18. avoit vu "pratiquer à Saint Pacome, &] prioit Dieu de faire ce qu'il luy plairoit, & ce qui ſeroit le plus utile: Et Dieu, dit l'hiſtorien, les gueriſſoit.

ARTICLE VII.

Reſpect de S. Theodore pour S. Pacome: Il réunit la Congregation, predit la perſecution des Ariens.

[ON voit que Theodore dans ce qu'il diſoit & ce qu'il faiſoit, s'autoriſoit preſque toujours de Saint Pacome, comme s'il n'euſt rien ſçeu que ce qu'il avoit appris de luy.] 'Gennade Genn.c.8.
dit qu'il écrivit quelques lettres à ſes monaſteres, du ſtyle qu'il avoit puiſé dans les ſaintes Ecritures, qu'il y faiſoit ſouvent mention de S. Pacome ſon maiſtre, ſous la diſcipline duquel il avoit eſté elevé; qu'il y propoſoit les exemples de ſa vie & de ſa doctri-

ne, & les preceptes que ce Saint avoit receus de Dieu par le mi-
Boll.14.may,g. niſtere d'un Ange. 'Il n'apprit ce ſemble qu'aprés ſa promotion
48 c. à la ſuperiorité, la maniere dont S. Antoine avoit receu [en l'an 349] les moines de Tabenne. Il ſçeut en meſme temps que Saint Athanaſe n'avoit pas moins d'affection pour eux deux [Orſiſe & luy,] qu'il en avoit eu pour S. Pacome: [& auſſi-toſt ſans s'arreſter à ce qui le regardoit,] il ſe mit à parler des eloges que S. Pacome avoit autrefois donnez à S. Athanaſe & à S. Antoine. [Il avoit particulierement eſté fait Abbé pour rétablir la paix dans la
g.47.b.c. Congregation.] 'Auſſi dés la premiere fois qu'il aſſembla les freres pour leur parler, il leur repreſenta "l'état heureux où ils &c.
s'eſtoient vus ſous S. Pacome, pour les conjurer de reprendre le meſme eſprit d'union & de charité, & le leur faire eſperer de la
c. miſericorde de Dieu. 'Il anima ſon diſcours par ſes larmes, qui furent ſuivies de celles de tous ceux qui l'ecoutoient; & on finit enfin par la priere. Il alla auſſi-toſt aprés viſiter les monaſteres, accompagné de quelques Religieux; & enfin avec bien des peines & toutes les adreſſes que l'Eſprit de Dieu luy inſpira, il reduiſit Apollone Superieur de Moncoſe, à rentrer dans l'ordre & dans la paix: de ſorte que l'ennemi [de la paix] ſe trouva vaincu & confondu.

Genn.c.8. [Ce fut ſans doute au ſujet d'Apollone,] 'que Theodore écrivit les trois lettres dont parle Gennade. Car il les écrivit ſur ce que quelques uns des ſolitaires s'eſtoient ſeparez de l'union des autres, & avoient fait une eſpece de ſchiſme aprés la mort de l'Abbé [S. Pacome.] Il les exhortoit de rentrer dans l'union & dans la concorde qu'ils avoient abandonnée, pour n'avoir plus à l'avenir qu'un meſme eſprit & un meſme cœur. [Je ne ſçay ſi l'on doit conter parmi ces trois lettres la ſeule qui nous reſte aujourd'hui de S. Theodore, traduite en latin par Saint Jerome en l'an
Cod.reg.t.1.p. 404.] 'Cette lettre eſt pour exhorter tous les ſolitaires de l'Ordre,
66. à venir celebrer tous enſemble la ſolennité de Paſque [au grand monaſtere de Pabau,] ſelon la regle que Saint Pacome leur en avoit laiſſée. Il y parle comme Superieur des monaſteres de Tabenne. Il les exhorte de s'aſſembler en paix & en union; mais il n'y donne point d'autre marque qu'il y euſt aucune diviſion dans l'Ordre. Il témoigne qu'il y avoit des catecumenes dans ſes monaſteres.

Boll.g.63.64. [Dés que Theodore fut établi Abbé,] 'il envoya deux Religieux, Theophile & Coprés, à Saint Athanaſe, à qui il écrivit par
g.65.a. eux. En s'en revenant ils amenerent d'Alexandrie, 'vers le mi-

lieu de l'an 352, un jeune homme de 17 ans nommé Ammon, qui g.63.f.
aprés s'eſtre fait Chrétien, s'eſtoit reſolu à embraſſer la vie ſolitaire, ſur les eloges que S. Athanaſe en avoit faits dans un ſermon. Il s'eſtoit d'abord voulu mettre avec un moine de Thebaïde qui eſtoit alors à Alexandrie. Mais un Curé de la ville à qui il demanda conſeil, luy dit que ce moine eſtoit heretique, & le porta à aller trouver Theodore. S. Theodore vint luy meſme le g.64.a.
recevoir à la porte du monaſtere de Baiſ ou Pabau, luy parla, luy fit changer d'habit, l'amena au lieu où les freres eſtoient aſſemblez au nombre d'environ ſix-cents, & le fit aſſeoir auprés de luy ſous un palmier.

'Ammon vit alors pluſieurs des Religieux qui ſe levoient l'un a.b.c.
aprés l'autre, pour le venir prier de leur dire devant tous les au-
&c. tres, quels eſtoient leurs defauts. "Il leur diſoit une parole de l'Ecriture, & y ajoutoit un mot pour la leur appliquer davantage. Il y en avoit qui s'en retournoient s'aſſeoir en pleurant, & beaucoup d'autres pleuroient avec eux. 'Il dit d'un nommé Patelloli, c.
que c'eſtoit un homme terrible aux demons. Il parloit en egyp-
V. S. Paco-me § 30. tien; mais un autre Theodore autrefois Lecteur à Alexandrie, expliquoit en grec ce qu'il avoit dit.

'Un des freres venoit encore prier l'Abbé de luy faire connoiſtre d.
ſes fautes, lorſqu'aprés avoir elevé les yeux au Ciel, il ſe leva &
1. „ commença à dire: Je ſçay que ſi les gents charnels apprennent ceci,
„ ils s'en ſcandaliſeront encore: 'mais je parlerai neanmoins, puiſ-
„ que l'Eſprit de Dieu me l'ordonne: Il dit enſuite que la perſecution que les Ariens faiſoient alors à l'Egliſe, s'augmenteroit beaucoup, qu'au milieu de ce trouble un Prince payen s'eleveroit,
&c. "& feroit ſes efforts pour abolir le Chriſtianiſme, mais qu'il ſeroit confondu; qu'il falloit donc crier vers Dieu, afin qu'il fiſt miſericorde à l'Egliſe pour empeſcher la perte de beaucoup d'ames.
&c. Ammon "excité par un des ſolitaires nommé Elurion, prit la liberté de luy demander quand cela arriveroit. Le Saint l'ecouta avec bonté comme un novice, & luy dit que cela ſeroit bien-toſt, comme il le verroit luy meſme; mais que Dieu auroit enfin pitié de ſon Egliſe, & qu'aprés que la perſecution des payens ſeroit ceſſée, celle des Ariens ceſſeroit auſſi.

1. Il faiſoit peut-eſtre alluſion au Concile de Latopie, *V. S. Pacome* § 26.

ARTICLE VIII.

Saint Theodore predit l'epiſcopat d'Ammon, & d'autres choſes: Dieu l'autoriſe par divers miracles.

Boll. 14. may, p. 64. f. APRES que l'aſſemblée eut eſté terminée par la priere, Theodore mit Ammon entre les mains de l'autre Theodore d'Alexandrie, chef d'un logement où demeuroient environ vingt ſolitaires Grecs. Auſone en eſtoit le ſecond : & le ſaint Abbé luy recommanda de ſe haſter d'inſtruire Ammon dans les divines Ecritures: Car il ne nous demeurera pas long-temps, dit-il « [par eſprit de prophetie,] & il entrera dans le Clergé pour ſervir « l'Egliſe. C'eſt Ammon meſme qui nous raporte ceci dans une « lettre qu'il écrivit eſtant Eveſque, à Theophile d'Alexandrie. Il ajoute que ce Theodore & Auſone l'ayant mené dans leur logement, ils y demanderent à chacun de ceux qui y eſtoient p. 65. a avec eux, ce qu'ils avoient retenu du diſcours de l'Abbé: '& ainſi Ammon n'eut pas de peine à le retenir, & à le mettre enſuite par écrit.

p. 66. c. a. 'Il eut d'abord quelque difficulté à ſe perſuader que Dieu revelaſt à Theodore le ſecret des cœurs. 'Mais eſtant ſorti une nuit pour quelque beſoin, Theodore l'appella & le fit venir auprés de luy; puis s'adreſſant à un de ſes Religieux, il le reprit fort ſeverement de diverſes penſées qu'il entretenoit dans ſon &c. b. eſprit: & le Religieux s'eſtant jetté à ſes piez, luy avoua que tout cela eſtoit veritable. Le Saint l'exhorta à la penitence, le menaçant de la colere de Dieu s'il ne le faiſoit: & quatre mois aprés, ce Religieux quitta la maiſon & ſe jetta dans les troupes. Mais il tomba dans une hydropiſie, qui aprés l'avoir long-temps fait c. languir, l'emporta au bout de l'an, [en 354.] Car ce fut au mois de janvier [l'an 353,] que Theodore le menaça de ce funeſte evenement. Il paroiſt qu'il luy parla en thebéen [ou egyptien,] & qu'Ammon qui ne ſavoit pas cette langue, ne laiſſoit pas de l'entendre.

p. 67. a, b, c. 'Ammon eſtant allé à Tabenne avec Saint Theodore, y fut témoin d'un grand miracle qu'il fit, en gueriſſant une jeune femme mariée de la veille, & qui ſe mouroit dans un village voiſin. Les circonſtances de ce miracle ſont conſiderables: mais on les peut d. voir dans la lettre d'Ammon meſme. 'Un Arien d'Alexandrie nommé Silvain en fut témoin auſſi-bien qu'Ammon, & il en glorifia Dieu: [mais on ne dit pas s'il ſe convertit.]

Quelque temps aprés, le Saint eſtant retourné à Pabau, s'en c.
alla avec environ 120 de ſes Religieux dans une iſle voiſine, pour
y amaſſer des joncs dont on ſe ſervoit à faire des nattes. Il y f 11.12.c.f.
demeura environ quinze jours, [durant leſquels le travail ne
l'empeſchoit pas de faire des exhortations à ſes Religieux.]Un e.
mécredi durant qu'il parloit, deux petites viperes ſe mirent au-
tour de ſes piez: & il ſe contenta de mettre le pié deſſus, & de les
tenir ainſi enfermées, juſqu'à ce qu'il euſt achevé ſon diſcours,
depeur de troubler ceux qui l'ecoutoient. Et quand il eut ceſſé
de parler, il leva ſon pié de deſſus ces viperes, & les fit tuer. S. Nil.or.108 p.
1. Nil a marqué cet evenement, qu'il cite des vies des moines de 505.
Tabenne.

S. Theodore ajouta enſuite qu'un Ange luy eſtoit apparu, & Boll.g.67.c.
qu'il luy avoit nommé quelques uns des freres qui ne prenoient
point aſſez ſoin de leur ſalut, & un entre autres contre lequel
Dieu avoit prononcé la ſentence, & ordonné qu'il ſeroit chaſſé
du monaſtere. L'un de ceux qui l'ecoutoient eſtoit Silvain chef e.
Νομάρχης. d'une compagnie de 22 Religieux deſtinez à faire les toiles; &
le ſecond de cette compagnie eſtoit Macaire frere du Saint. Ce e.
Silvain enflé, ce ſemble, d'avoir audeſſous de luy le frere de
l'Abbé, ſe moqua en luy meſme de ce que le Saint avoit dit, com-
me d'une vanité & d'une folie. Mais en meſme temps il apper-
„ ceut un homme d'un regard terrible, qui luy dit ces paroles: Eſt-
„ ce ainſi que vous mepriſez Dieu dans ſon ſerviteur? & qui luy don- f.
na un ſoufflet. Auſſi-toſt il tomba dans une apoplexie qui luy oſta d.
la parole & toute connoiſſance. On le mit ſur un lit, & on le ra-
porta à Pabau. Pecuſe & les autres qui y eſtoient demeurez, du
nombre deſquels eſtoit Ammon, ſe mirent en prieres pour luy.
„ Enfin au bout de ſix jours il revint, & dit ces paroles: Beni ſoit
„ Dieu qui m'a chaſtié, & qui m'a fait miſericorde. [Le lendemain]
au matin il fit aſſembler tous les Religieux, & leur raporta ce que
nous venons de dire. Ammon de qui nous l'avons appris, eſtoit
tout auprés de luy, & l'entendit de ſa bouche.

Peu de jours aprés S. Theodore revint [de l'iſle,] & aprés avoir f.
parlé aux freres, il ſortit, & pria les freres d'attendre qu'il fuſt
revenu. Il s'en alla cependant avec deux autres au refectoire, où
il arreſta un jeune Religieux qui en ſortoit: & c'eſtoit celui
meſme que l'Ange luy avoit dit de chaſſer. Il le tira à part, luy
&c. ordonna de luy avouer les fautes dont il eſtoit coupable: & com-
me il le refuſoit, il commença à les luy dire luy meſme. L'autre

1. Le texte grec ne nomme point l'Abbé, mais le nom de Theodore eſt dans toutes les traductions.

g.68.a. ne le laiſſa pas achever,& aima mieux qu'on le chaſſaſt,'avouant publiquement qu'il meritoit bien cette punition: ſurquoi le Saint fit une grande exhortation à toute la communauté.

a. 'La nuit ſuivante il alla trouver les autres que l'Ange luy avoit marquez, & leur dit à chacun les fautes où ils eſtoient tombez depuis leur batteſme. Ils ſe reconnurent,benirent Dieu qui leur donnoit le temps de faire penitence, & offrirent meſme de confeſſer leurs fautes publiquement. Mais le Saint eut peur que cela ne fiſt tort à beaucoup d'ames encore foibles; "& ſe contenta &c. qu'ils allaſſent, chacun en particulier, avouer à Pecuſe & à Pſentaeſe [qui eſtoient tous deux des premiers diſciples de Saint Pacome,] les choſes dont ils ſe reconnoiſſoient coupables,& leur
g.73.a. demander leurs prieres. Tout cela ſe paſſa durant le Careſme[de l'an 353.]

ARTICLE IX.

Dieu decouvre à S. Theodore l'état de ſes Religieux.

Boll.14.may,g. 68.b.c. 'LE mardi de Paſque,[c'eſt à dire de la ſemaine ſainte,qui en 353 eſtoit le 6 d'avril,]tous les Religieux"des dix monaſteres qui compoſoient alors la Congregation, eſtant aſſemblez à Pabau au nombre de plus de deux mille,pour celebrer enſemble ces ſaints jours ſelon leur coutume; Theodore leur expliqua les difficultez que chacun voulut luy propoſer ſur l'Ecriture; & puis il leur fit un diſcours, où il conſeilla à ceux qui eſtoient les plus foibles, de manger tous les jours [de cette ſemaine]au ſoir,& de n'en paſſer aucun ſans manger, excepté le vendredi. Il ajouta que la nuit precedente, lorſque l'on eſtoit à table, il avoit remarqué un des freres à qui le demon avoit perſuadé de prendre quelques pains pour les manger en cachette, "& faire ſemblant de paſſer des journées entieres ſans manger comme les autres. Le coupable vint auſſi-toſt ſe jetter à ſes piez, & Theodore au contraire luy couvrit le viſage, afin qu'il ne fuſt pas reconnu,diſant "qu'il epargnoit ſa foibleſſe propre en epargnant celle de ce Religieux.

V. S. Pacome note 24.

ὡς ὑπερδιμανος.

Quis infirmatur &c. ἐργασίμων.

c. 'Il alla un jour avec 40 Religieux ſur la montagne couper du bois dont il avoit beſoin"pour baſtir,& en envoya 40 autres pour le meſme ſujet à une journée de là. Le ſoir du premier jour, lorſqu'il ſe mettoit à genoux pour faire la douzieme priere de Veſ-
g.d. pres, 'Dieu luy fit connoiſtre que quatre de l'autre compagnie, qui

qui eſtoient d'ailleurs fort reglez, s'eſtoient un peu amuſez à rire & à railler enſemble. Sur cela il quitta le travail qu'il avoit entrepris, pour s'en retourner à Pabau, & envoya dire aux autres de s'y rendre en meſme temps. Quand on fut arrivé, il fit une d.e.f.
exhortation ſur la maniere dont doivent vivre des Religieux, repreſenta fortement par beaucoup de paſſages de l'Ecriture la faute de ceux qui avoient contriſté le S. Eſprit, & les exhorta à recourir aux larmes de la penitence. Il parloit encore lorſque f.69.a.
les quatre coupables ſe proſternerent à terre avec de grands gemiſſemens, en conjurant leurs freres de prier pour eux. Tous les autres ſe mirent auſſi à pleurer; & l'aſſemblée finit ainſi. Mais depuis ce temps là ces quatre Religieux firent un tel progrés dans la vertu, qu'ils ſervoient d'exemple à tous les autres.

Une autre fois que quelques freres eſtoient allez dans l'iſle g.69.a.
λαχάνας. ramaſſer "des herbes qu'on avoit accoutumé de ſaler pour la proviſion; au bout de cinq jours Theodore envoya querir l'un d'eux nommé Moyſe. Il dit qu'il viendroit avec les autres quand on auroit achevé. On l'amena neanmoins malgré luy au ſaint Abbé, qu'il trouva accompagné de deux des plus ſaints de la maiſon, Pſentaeſe & Iſidore, mais fondant en larmes à ſon ſujet. Il luy b.
reprocha ſa negligence à ſe corriger de ſes mauvaiſes penſées,
&c. dont il l'avoit "ſouvent repris, l'eſtant allé chercher pour cela nuit & jour dans ſa cellule. Moyſe voulut s'excuſer, & dire comme il avoit déja fait d'autres fois, que ce n'eſtoit que des ſuggeſtions du demon: ſurquoi le Saint luy declara que juſques alors les demons n'avoient point encore eu la permiſſion de l'attaquer; mais que puiſqu'il meritoit de leur eſtre abandonné, il avoit receu ordre de le chaſſer. Il dit en meſme temps à quatre Religieux bien forts de le prendre & de le mener à un village aſſez proche dont il eſtoit: & dés qu'il fut à la porte du monaſtere, il fut poſſedé du demon. Il paroiſt que Theodore avoit eu revelation de d.
la perte de cette ame.

V. S. Pacome ſ 28. ["Pſentaeſe que Theodore voulut avoir en cette occaſion pour témoin de ſa conduite, J'eſtoit le plus ancien de tous les diſciples g.29.e.
de Saint Pacome. Iſidore auſſi eſtoit aſſez agreable à Dieu pour en g.67.d.
obtenir des graces extraordinaires. Il eſtoit encore rempli de g.68.c.
la prudence de Dieu, & d'une extreme douceur, de ſorte que Theodore luy confioit quelquefois le ſoin des autres.

Une autre fois S. Theodore eſtant le ſoir avec ſes Religieux à g.69.c.
Pabau, il parut tout d'un coup plein de joie: [& comme on luy en demanda le ſujet, J il dit qu'un Religieux d'un monaſtere qu'il

avoit établi prés de Ptolemaïde, venoit d'entrer dans le ciel,
d. 'parcequ'il avoit toujours eſté fort pur dans ſa foy, qu'il avoit
c. conſervé ſon corps dans une chaſteté toute entiere; '& que pour
d. les defauts qu'on avoit "remarquez en luy, 'Dieu les avoit puri- &c.
e. fiez par diverſes maladies qu'il luy avoit envoyées. 'Ce moine ſe nommoit Parour.

d,e. Dieu luy decouvrit de meſme qu'un nommé Patquelſe Religieux de Pabau où il avoit un fils, enſeignoit à ce fils & à un autre jeune Religieux, une doctrine contraire à celle de la Reſurrection. "Il l'en convainquit publiquement, & luy fit recon- &c.
noiſtre la verité par l'autorité des Ecritures. Patquelſe non ſeulement convaincu, mais converti, ſe jetta en pleurant aux piez de ſes freres, en les conjurant de demander à Dieu qu'il luy pardonnaſt cette faute avec les autres dont il eſtoit coupable;
f. & tous l'ayant auſſi-toſt fait avec joie, il accompagna leurs prieres de ſes larmes; "rendant en meſme temps gloire à Dieu, [qui ὁμολογῶν.
avoit tiré de ſon erreur.]

ARTICLE X.

S. Theodore & S. Antoine promettent l'indulgence de Dieu aux penitens. Le premier predit la paix de l'Egliſe.

Boll. 14. may, g. 70 a. a g. 69. f.

'AU mois de novembre [de l'année 353, ou 354,] Theodore ayant encore mené divers Religieux dans une iſle, afin d'y amaſſer du bois pour bruler; l'un d'eux nommé Patrice y fut piqué d'un grand aſpic qui luy avoit tellement enfoncé les dents dans le pié, qu'un autre moine ne put l'en arracher qu'a-
g 70. a. b g. 69. f. vec beaucoup de peine, '& de danger pour luy meſme.[b] Tout le monde crut que Patrice alloit tomber mort: mais Theodore y eſtant accouru, fit le ſigne de la Croix ſur la plaie, & dit à Patrice qui pleuroit, [car il eſtoit encore fort jeune,] qu'il ne craigniſt point, parceque J. C. l'avoit gueri: & cela ſe trouva veritable, quoique pluſieurs des Religieux euſſent eu peine à l'eſperer.
g. 70. a. Ammon qui raporte ce miracle y eſtoit luy meſme preſent; '& il y ajoute une autre choſe [encore plus difficile à croire,] dont il aſſure avoir auſſi eſté témoin. [C'eſt pourquoi nous raporterons ce qu'il en dit, laiſſant aux perſonnes de pieté, éclairées dans l'eſprit & la diſcipline de l'Egliſe, à en juger, & à y faire les reflexions qu'ils trouveront à propos.]

a. 'Le "22 du meſme mois de novembre, Theodore fit aſſembler 26. d'Athyr.

auprés de luy tous les Religieux qui eſtoient venus dans l'iſle au nombre de cent, & il leur dit qu'il y avoit long-temps que Dieu luy avoit revelé une choſe, & qu'il venoit de luy ordonner encore de la leur dire: c'eſt que preſque dans tous les lieux où le nom de J.C. eſtoit adoré, ceux qui gardoient comme eux la foy apoſtolique, avoient repandu des larmes pour leurs pechez, & que Dieu
» agreant leur penitence ſincere, avoit effacé leurs offenſes. Vous
» donc, ajouta-t-il, qui avez pleuré veritablement juſques aujour-
» d'hui les fautes que vous avez commiſes depuis le batteſme, ſa-
» chez tous que vous en avez obtenu le pardon. Que chacun de b.
&c. » vous loüe donc la miſericorde du Seigneur.

Deux heures aprés il dit à quatre des freres d'aller à la pointe b.
de l'iſle attendre Theophile & Coprés qu'il avoit [encore] envoyez à Alexandrie. Ces quatre ayant obeï, apperceurent bientoſt le bateau où eſtoient les deux autres, & leur firent ſigne d'aborder dans l'iſle parceque Theodore y eſtoit. Ils s'embraſſerent tous avec un extreme étonnement, [de ce que Dieu relevoit ſi preciſément toutes choſes à leur ſaint Abbé. Et leur admiration s'augmenta encore dans la ſuite.] Car Theodore dit à ceux qui c.
venoient d'arriver, qu'ils avoient vu Saint Antoine; & ils luy en apportoient meſme une lettre écrite en egyptien. Elle contenoit la meſme choſe que ce que le Saint venoit de dire, ſavoir que Dieu luy avoit ordonné de luy mander ce qu'il luy avoit revelé long-temps auparavant, que beaucoup de ceux qui adoroient J.C. avec une vraie [foy,] ayant gemi & pleuré preſque dans toute la terre pour les pechez qu'ils avoient commis depuis leur batteſme, Dieu avoit accepté leurs gemiſſemens & leurs larmes, & avoit effacé les pechez de tous ces vrais penitens commis juſqu'au jour que ſa lettre luy ſeroit renduë.

Theodore aprés avoir lu cette lettre, la fit lire devant tous les c.
freres, qui ſe jetterent le viſage contre terre, & pleurerent en la d.
preſence de Dieu juſqu'à ce que le Preſtre qui eſtoit preſent finit la priere: aprés quoy Theodore ajouta, que tous les eſprits celeſtes s'eſtoient rejouis de leurs pleurs; que Dieu avoit ecouté leurs prieres, & avoit effacé les pechez que quelques uns d'eux avoient commis, mais qu'ils avoient lavé par ces larmes ſorties du fond de
ὑ τως ἱλα- leurs cœurs, & que c'eſtoit en leur faveur que Dieu avoit accordé
λωσιν. le pardon que S. Antoine & luy venoient de leur declarer de ſa part. Ces paroles cauſerent une grande joie parmi tous ceux qui
1. les entendirent: & Theodore [1] ordonna en meſme temps à Am-

1. ou luy predit qu'il le feroit, s'il faut λαλήσας au lieu de λαλήσης, comme il y a aſſez d'apparence.

mon de publier un jour ce qu'il avoit vu & entendu parmi eux, ſoit en cette occaſion, ſoit dans les autres.

d[63 ſ]71.e. 'Aprés qu'Ammon eut demeuré trois ans avec Saint Theodore,
g.70.d. 'il apprit par haſard des nouvelles de ſon pere & de ſa mere, qui
e. ne pouvoient ſe conſoler de ne ſavoir ce qu'il eſtoit devenu. 'Il pria S. Theodore de luy donner deux Religeux pour aller conſoler ſa mere, & revenir; & Theodore luy dit que ſa mere eſtoit devenuë Chrétienne, [ce qui luy rendoit cette conſolation moins neceſſaire;] mais qu'il falloit qu'il s'approchaſt d'Alexandrie, & qu'ainſi il luy conſeilloit d'aller demeurer à Nitrie avec les Saints de ce quartier là. Ainſi Ammon l'ayant embraſſé le conjura avec beaucoup de larmes de prier pour luy, & s'en alla voir ſes parens; aprés quoy il ſe retira à Nitrie [vers le mois d'aouſt de l'an 355.]

e. 'Six mois aprés, Saint Athanaſe fut chaſſé d'Alexandrie "par les Ariens, qui exercerent enſuite * une horrible perſecution contre tous les Catholiques: & cela donna occaſion a Ammon de raporter à ceux de Nitrie ce que Theodore avoit predit [en 353,] de la violence & de la fin de cette perſecution. 'Saint Theodore écrivit auſſi luy meſme aux Preſtres, aux Diacres & moines de Nitrie, pour les aſſurer "que Dieu abatroit enfin l'orgueil des Ariens, & auroit pitié de ſon Egliſe, & qu'ainſi il falloit ſouffrir ſans perdre courage, en attendant que les iniquitez des Ariens fuſſent conſommées. 'Il envoya cette lettre par quatre de ſes freres, qui avoient ordre de la rendre à Ammon. Ammon la montra aux Preſtres, & par leur ordre la lut le dimanche devant tous les ſolitaires, 'qui en glorifierent Dieu: & l'un d'eux l'alla porter à Dracone Eveſque d'Hermopole [& de Nitrie,] que les Ariens avoient fait bannir.

le 9. fevrier 356. * &c. f. g.71.a. &c. g.70.f. g.71.a.b.

[Voilà en abregé ce qu'Ammon meſme raporte dans ſa lettre à Theophile d'Alexandrie,] qui l'avoit prié de luy mander ce qu'il ſavoit de Theodore. 'Il en avoit déja dit une partie à S. Athanaſe, qui ſelon la connoiſſance qu'il avoit par luy meſme de la vertu de ce Saint, [comme nous le verrons bien-toſt,] n'y trouva rien d'incroyable: '& Theophile le remerciant de ce qu'il luy avoit envoyé, aſſure qu'il avoit déja ſouvent oui raporter les meſmes choſes. [Mais quelques grandes que ſoient les merveilles qu'Ammon à miſes par écrit,] il en a ſupprimé beaucoup d'autres qu'il avoit vües auſſi, mais qu'il a cru eſtre audeſſus des perſonnes foibles, entre les mains deſquelles ſon écrit pourroit tomber.

b.c[63.e.f. g.71.e. f. e.

ARTICLE XI.

Saint Theodore, fonde cinq nouveaux monaſteres, apprend de Dieu la mort de Julien: Arteme vient chercher S. Athanaſe à Pabau.

[POUR continuer maintenant ce que nous trouvons ailleurs ſur Saint Theodore, nous pouvons commencer] par les monaſteres qu'il a ajoutez aux neuf dont la Congregation de Tabenne eſtoit compoſé à la mort de Saint Pacome. Nous en avons vu un dixieme formé dés devant Paſque de l'an 353, [c'eſt à dire des la premiere année de S. Theodore. Ce peut eſtre celui] qu'il avoit baſti [avant 355,] fort loin de Pabau, auprés de Ptolemaïde ville de la [haute] Thebaïde, dont on la fait metropole. [a] On en marque [encore] trois, [autres,] l'un au territoire d'Hermothis [ou Hermonthis entre la grande Dioſpolis & Latople,] & deux nommez Caïs & Obi vers [la grande] Hermopole [à l'extremité ſeptentrionale de la baſſe Thebaïde.] Il y établit la meſme diſcipline que dans les autres monaſteres: [Le premier pouvoit eſtre entre Hermothis & Ptolemaïde.] On remarque particulierement des deux derniers, qu'il les fonda par l'avis d'Oriſiſe, [peut-eſtre parcequ'ils eſtoient dans une autre province que les autres. Il fonda à un mille auſſi un monaſtere de filles à Bechré, à une petite demi-lieuë de Pabau, & les ſœurs de ce monaſtere avec celles de celui de Men fondé par Saint Pacome, faiſoient les étofes de lin & de laine dont les Religieux avoient beſoin, ſuivant l'ordre du grand œconome, qu'elles recevoient de Pierre établi leur Superieur [par S. Pacome,] & d'Eponyque ſon ſucceſſeur.

Boll. 14. may, g. 44. a | 47. e. — g. 68. b. — g. 69. c. — Geo. fac. p 283. — a Boll. g. 47. e. f. — &c. — à un mille — 1.

Theodore alloit viſiter les monaſteres de Caïs & d'Obi, [en l'an 361 au pluſtard,] lorſqu'il rencontra, ſur le Nil prés de Cais, Arteme Duc d'Egypte, qui s'en alloit chercher S. Athanaſe à Pabau parmi les moines de Tabenne, les Ariens s'eſtant perſuadez que comme il aimoit beaucoup ces ſaints moines, il pouvoit s'eſtre caché parmi eux. Dieu revela à Theodore ce qu'il venoit faire, & Theodore le dit à ceux qui l'accompagnoient. Ils vouloient retourner auſſi-toſt à Pabau, pour ne pas laiſſer les freres dans les troubles où les recherches d'Arteme les alloient mettre. Mais Theodore voulut continuer ſes viſites, eſperant que Dieu auroit ſoin du reſte: [& Dieu pouvoit luy avoir revelé ce qui arriva.]

g. 48. c. — d.

1. πώμητος ἴρυε Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point qu'il leur fourniſſoit la laine & le lin.

d.e. 'Car Arteme ayant fait ranger ſes ſoldats en armes durant la nuit autour du monaſtere, y entra avec des archers, & y cauſa d'abord quelque frayeur, que Pecuſe appaiſa bien-toſt. Il demanda celui qui gouvernoit, "& Pſarphin grand œconome s'eſtant &c. preſenté, il luy dit l'ordre qu'il avoit de l'Empereur de chercher Athanaſe, qu'on diſoit eſtre chez eux. Pſarphin luy répondit qu'Athanaſe eſtoit veritablement leur Pere, mais qu'il ne l'avoit jamais vu; 'Arteme ne laiſſa pas de le chercher inutilement dans le monaſtere; aprés quoy il demanda que les Religieux vinſſent à l'egliſe prier pour luy: mais ils répondirent que l'Abbé [Theodore, ou S. Pacome,] leur avoit défendu de prier avec ceux du parti des Ariens; & Arteme avoit avec luy un Eveſque de cette ſecte. Ainſi ils ſe retirerent, & Arteme alla faire tout ſeul ſa priere dans l'egliſe, dont il ſortit enſuite tout effrayé, en diſant qu'il eſtoit preſque mort dans une viſion qu'il avoit eue. Il quitta auſſitoſt le monaſtere, où Theodore eſtant revenu, & ayant appris ce qui eſtoit arrivé, il en glorifia Dieu.

g.64 d.e. 'Ce que Thodore avoit dit en l'an 352, de la perſecution qu'un
g.71.b. Prince payen devoit bien-toſt faire à l'Egliſe, 'ſe verifia dans Julien, [qui aprés s'eſtre revolté dans les Gaules contre Conſtance en 360, ſe trouva maiſtre de tout l'Empire au mois de novembre 361,] cinq ans & neuf mois depuis que S. Athanaſe eut eſté chaſſé d'Alexandrie, [l'an 356 au mois de fevrier.] Il ne put perſecuter l'Egliſe que juſqu'au [26 juin 363,] qu'il fut tué dans la guerre de
e. Perſe. 'S. Athanaſe chaſſé d'Alexandrie par Julien, eſtoit alors à Antinoé [dans la baſſe Thebaïde,] où S. Theodore & un autre ſaint Abbé nommé Pammon, le vinrent trouver tous deux en un meſme jour. Comme Julien avoit envoyé des ordres pour oſter la vie meſme à S. Athanaſe, il ſe mit avec Pammon dans le bateau de Theodore qui eſtoit couvert, pour aller dans ſes monaſteres
f. [vers Hermopole,] '& les moines de Theodore ſe mirent à terre pour tirer le bateau. Au bout de quelque temps Saint Athanaſe remarquant que Theodore & Pammon ſourioient "entre eux, il &c. en demanda le ſujet: Ils ſe prierent l'un l'autre de le dire, & enfin Theodore l'aſſura que Julien venoit d'eſtre tué, qu'il auroit pour ſucceſſeur un homme excellent, qui le rétabliroit dans ſon Egliſe,
c. mais qui vivroit peu: & tout cela ſe verifia [dans Jovien.] C'eſt ce qu'Ammon dit avoir appris de la bouche meſme de S. Athanaſe peu aprés la mort de S. Theodore.

g.49.d. 'Lorſque l'Egliſe jouiſſoit de la paix aprés la mort de Julien, "la
" g.42.e. mortalité ſe mit parmi les moines de Tabenne, en ſorte qu'il n'y

avoit point de jour qu'il n'en mouruſt un ou deux. C'eſtoit [vers le mois de juin,] lorſque le Nil commençoit à inonder les terres; de ſorte que les Religieux avoient peine à gagner la montagne où ils avoient accoutumé d'aller enterrer leurs morts. Comme les eaux croiſſoient toujours, ils demanderent à Theodore ce qu'ils feroient pour le premier qui mourroit, parcequ'il n'y avoit plus moyen de le porter à la montagne. Theodore leur répondit que f. Dieu leur épargneroit cette peine: Et en effet, il ne mourut plus perſonne juſqu'à ce que les eaux fuſſent retirées.

'Au milieu de tant de merveilles que faiſoit Theodore, il ne f. ſongeoit qu'à la guerre que le demon luy faiſoit ſans ceſſe; & il ne rougiſſoit point d'avouer à ſes diſciples qu'il craignoit meſme d'y ſuccomber & d'eſtre rejetté de Dieu, ſe conſiderant comme &c. dans un chemin fort étroit bordé de deux precipices, "de toutes les mauvaiſes inclinations de la chair à gauche, & à droit des tentations de la vanité. 'Ainſi les plus grandes conſolations qu'il puſt g.49.b.c. recevoir, eſtoient les humiliations & les traverſes. Il vouloit qu'on les receuſt comme autant de perles, afin d'eſtre toujours diſpoſé à en recevoir de nouvelles & à aimer ceux qui nous les cauſent comme les auteurs de noſtre bonheur; au lieu que quand on les ſouffre avec patience, mais avec peine, il eſt difficile de conſerver la charité pour ceux qui nous font ſouffrir; & il eſt à craindre que noſtre peine s'augmentant par la continuation des afflictions, noſtre patience ne diminuë & ne ſuccombe enfin tout à fait.

ARTICLE XII.

Saint Theodore reçoit S. Athanaſe, & demande à Dieu de mourir.

Note 6. 'VERS le commencement de l'an ["365,] Theodore ayant Boll. 24. may, g. appris que S. Athanaſe venoit en Thebaïde par le Nil, il 49. d. e. prit la meſme voie pour aller audevant de luy avec ſes principaux Religieux. Ils le rencontrerent audeſſous du dioceſe d'Hermopole; & quand le Saint les vit approcher, il dit d'eux ces paroles » du Prophete: Qui ſont ceux-ci qui volent comme des nuées, & selon les Septante, » qui viennent "à moy comme des colombes avec leurs petits? Theodore le fit ſaluer d'abord par les plus anciens des freres, aprés leſquels il le ſalua auſſi: & le Saint ſachant que c'eſtoit luy, luy prit la main, & luy demanda des nouvelles de ſa Congregation. Les moines [de Tabenne] qui eſtoient environ cent, commencerent enſuite à chanter & à glorifier Dieu.

[S. Athanaſe s'eſtant mis à terre pour arriver en quelque ville,]
c. Theodore prit la bride de l'aſne ſur lequel il eſtoit monté, durant que les freres continuoient à chanter; & marcha toujours ainſi auprés, de luy, au milieu d'une foule innombrable de perſonnes, & de quantité de flambeaux, [car c'eſtoit ce ſemble la nuit,] avec un courage & une humilité que "S. Athanaſe ne pouvoit ſe laſſer &c.
d'admirer & de faire admirer aux autres. Aprés qu'il eut employé quelques jours à viſiter les villes d'Antinoé & d'Hermopole, il vint aux monaſteres [de Caïs & d'Obi,] où il fut fort ſatisfait de l'affection ſincere qu'il vit que tous les freres avoient pour luy: & il en glorifia le Seigneur. Il voulut voir l'egliſe, le refectoire, les cellules & tout ce qui eſtoit dans la maiſon; & il fut extremement edifié de tout; de ſorte qu'il dit ces paroles a Theodore:
f. Vous faites une grande œuvre d'aſſiſter ainſi les ames: 'J'ay « ſouvent oui parler de vos reglemens; & tout y eſt parfaitement « bien: Je croy voir JESUS CHRIST en vous voyant.

f. 'Il paſſa quelques jours dans ces monaſteres; & comme la feſte de Paſque eſtoit proche, il exhorta Theodore à s'en retourner pour la celebrer [à Pabau] avec tous ſes freres, ſelon la coutume de leur Ordre: & lorſque Theodore le pria, en le quittant, de ſe ſouvenir de luy, il luy répondit par les paroles du pſeaume; Si je « vous oublie, Jeruſalem, je conſens que ma main droite ſoit miſe « en oubli. "Il écrivit par luy à Orſiſe & à tous les freres, pour leur &c.
témoigner la joie qu'il avoit eue devoir Theodore, & de voir en luy le Seigneur & le Dieu de Saint Pacome. Theodore luy laiſſa ſon bateau avec les moines qui le conduiſoient, à qui il ordonna d'obeïr au Saint comme à celui qui eſtoit le maiſtre de leurs corps meſme.

f. 'L'hiſtoire ajoute enſuite, que Theodore faiſoit ce qu'il pouvoit pour conſoler Orſiſe, & luy faire oublier les peines qui l'avoient
g.50.2. obligé de quitter la conduite des moines. 'Il le tira enfin peu à peu de ſa retraite de Moncoſe, & le fit venir à Pabau pour y viſiter les freres comme leur veritable Abbé. Il vint audevant de luy avec tous ceux de la maiſon pour le recevoir, & obligea de faire
g.51.a. l'inſtruction, laquelle il ecouta comme ſon diſciple. 'Depuis cela ils furent encore plus unis qu'il n'avoient jamais eſté, "n'eſtant &c.
veritablement qu'un cœur & qu'une ame ſelon la grace qu'ils
g.50.a. avoient receuë du Seigneur. 'Theodore ne vouloit paroiſtre en tout que comme ſecond, ne faiſant rien qu'il n'en euſt pris avis d'Orſiſe. Ils alloient l'un aprés l'autre viſiter les monaſteres.

[Tous leurs ſoins ne purent neanmoins empeſcher que] la multiplication

tiplication des terres, des bateaux,[& des autres commoditez,] n'augmentaſt dans la Congregation le ſoin des choſes temporelles, & ne diminuaſt celui des ſpirituelles. 'Theodore en eſtoit b. percé de douleur. Il repandoit des larmes, faiſoit des jeûnes & des veilles extraordinaires,ſe revétoit d'un cilice durant la nuit. Il alloit ſouvent prier à trois milles du monaſtere, ſur la montagne où eſtoient tous les tombeaux des freres;& un Religieux l'y ayant une fois ſuivi de loin, entendit une longue priere qu'il fit ſur le tombeau de Saint Pacome,où il demandoit à Dieu qu'il le retiraſt de ce monde, puiſque l'on n'avoit plus ſoin d'y faire du bien ;& qu'il n'abandonnaſt pas neanmoins ſes ſerviteurs, mais qu'il leur inſpiraſt la crainte des ſupplices eternels, & la volonté de ne point ſortir de ſa voie.

'La feſte de Paſque eſtant venüe, un de Religieux nommé c. Heron, qui eſtoit de la ville [d'Alexandrie]ſe trouva extrememement malade; de ſorte que le ſamedi ſaint au ſoir, Theodore ayant quitté l'office pour le venir voir, eut à peine le loiſir de luy dire quelques paroles avant qu'il expiraſt. Il luy ferma les yeux,& dit aux aſſiſtans que cette mort ſeroit ſuivie d'une autre à laquelle on ne s'attendoit pas. Les freres paſſerent la nuit à veiller & à lire auprés du corps: & le lendemain au matin qui eſtoit le dimanche de la joie,ſelon l'expreſſion de l'hiſtorien, on l'enterra en chantant [des pſeaumes.]

ARTICLE XIII.

Mort de S. Theodore: Il eſt honoré par les Saints & par l'Egliſe

[APRES que les feſtes furent paſſées,] Theodore parla à tous les freres qui eſtoient venus de tous les monaſteres les celebrer avec luy, les exhorta à la vertu avec d'autant plus d'ardeur, qu'il ſavoit que ſa fin eſtoit plus proche,& les renvoya chacun chez eux. Il tomba malade enſuite & Orſiſe qui l'aſſiſtoit avec les principaux des freres,voyant que ſa maladie augmentoit, fit aſſembler tous les Religieux, & ſe proſternant en terre avec eux, il demanda à Dieu autant par ſes cris que par ſes paroles, qu'il luy pluſt de l'oſter du monde, & d'y conſerver Theodore; puiſque nul n'eſtoit ſi capable de conduire les autres, de les encourager, & de les corriger de leurs defauts. Ils paſſerent trois jours de la ſorte, [mais ne purent retenir ſur la terre celui que Dieu ſe haſtoit de couronner dans le ciel.] Boll. 14 may, p. 30. c.

d. 'Ainſi Theodore arriva à ſa derniere heure, & pria Orſiſe de luy dire s'il l'avoit bleſſé en quelque choſe. La douleur & les larmes empeſcherent Orſiſe de luy répondre, & Theodore ajouta: Ma " conſcience ne me reproche point d'avoir jamais offenſé ni vous " ni aucun des freres: car Dieu m'eſt témoin qu'autant qu'il m'a " eſté poſſible, je n'ay jamais negligé mon ſalut ni celui des autres; " & cela ne m'eſt pas venu de moy, "mais de la miſericorde de Dieu. " &c. En achevant ces paroles il rendit l'eſprit, le "27.e jour d'avril [en " l'an 367, "autant que l'on en peut juger par diverſes circonſtances 2. de Pacom. c. de l'hiſtoire, & ainſi n'eſtant encore âgé que d'environ 53 ans.] Il Note 7. fut porté avec le chant des pſeaumes ſur la montagne, & enterré au lieu où l'on avoit accoutumé d'enterrer les freres: mais quelques uns des principaux le tranfererent de là, & le mirent auprés du corps de S. Pacome.

d.e. 'On ne ſauroit exprimer quelle fut la douleur que ſes Religieux eurent de le perdre. Dés qu'il fut expiré, leurs pleurs & leurs gemiſſemens ſe firent entendre juſque de l'autre coſté du Nil: & ils demeurerent pluſieurs jours comme accablez d'une profonde triſteſſe: outre qu'ils aimoient ſa vertu, ils voyoient qu'ils eſtoient eux meſmes privez d'un ſi grand bien, & que c'eſtoient leurs fautes qui l'avoient obligé de demander à Dieu de mourir. Saint Athanaſe meſme n'apprit ſa mort qu'avec beaucoup de douleur; f. '& il la témoigna dans une lettre qu'il écrivit à Orſiſe & à tous les Religieux: "mais il les exhorta en meſme temps à ſe conſoler par &c. g.51.a. la vuë de la beatitude dont ce bienheureux jouiſſoit, '& à ſonger moins à pleurer la mort d'un ſi grand homme, qu'à imiter ſa vertu g.71.c.e. pour arriver à une mort auſſi heureuſe que la ſienne. 'Il témoigna peu aprés en preſence de quelques Eveſques & de tout ſon Clergé, une veneration extraordinaire pour ſon merite, juſqu'à ſembler e. l'egaler à Saint Antoine, quoiqu'il euſt moins eclaté. 'Il prenoit plaiſir à ſe faire entretenir de ce qu'il avoit fait de plus grand, dans tout ce qu'on luy en diſoit, il ne trouvoit rien qui ne luy paruſt croyable, ni qui fuſt audeſſus de l'idée qu'il en avoit conceuë lorſqu'il l'avoit vu.

g.63 e.f. 'Theophile d'Alexandrie le regardoit comme un homme admirable, ſur ce qu'il en avoit oui dire à differentes perſonnes; & pour s'en aſſurer davantage; il obligea Ammon de mettre par écrit ce qu'il avoit ſçeu de luy dans les trois ans qu'il avoit paſſez Genn.c.8. dans ſon monaſtere. 'Gennade dit qu'il a eſté auſſi-bien le ſucceſſeur de la grace que de l'autorité de S. Pacome. Il luy donne le Boll.p.292.b. titre de Preſtre, 'quoique les hiſtoires originales de ſa vie ne diſent

point qu'il l'ait eu. Il eſt au moins aſſez clair qu'il ne l'avoit pas à la fin de l'an 353. [Nous avons déja parlé] de trois lettres que cet auteur dit qu'il écrivit à ſes Religieux, & dont l'une s'eſt conſervée juſques à nous. [Elle peut avoir eſté miſe en latin par Saint Jerome,] puiſqu'il dit qu'on l'avoit prié de traduire quelques écrits pour des Religieux de la Thebaïde, qui n'entendant pas le grec ni l'egyptien, ne pouvoient profiter des preceptes de Pacome, de Theodore, & d'Orſiſe, écrits en ces langues. g 70.d. Genn.c.8. Cod.reg t 1.p. 66. p.33.

V. Theodore de Phermé. [a Quelques uns raportent à ce Saint les eloges que Caſſien donne à un Theodore qu'il avoit vu: Mais il parle d'un ſolitaire des Cellules, & non d'un Abbé de Tabenne.] Quoique celui-ci ſoit mort le 27 d'avril, neanmoins les Grecs en font la feſte le 16 de may, comme pour la joindre à celle de S. Pacome dont ils font la veille. On trouve le meſme jour dans un calendrier des Cophtes la memoire de Saint Theodore fils de S. Pacome [& c'eſt un titre que noſtre Saint a bien merité.] b Les Grecs en font leur grand office, où ils luy donnent des eloges fort magnifiques. c On ne ſçait pourquoi Baronius l'a mis le 28 de decembre dans le martyrologe Romain. Boll. 14. may, p. 289. c. Menæa, p. 133. 136. c Boll. p 289. c.

ARTICLE XIV.

Orſiſe reprend la conduite de ceux de Tabenne. Leur état à la fin du IV. ſiecle : Monaſtere de la Penitence à Canope.

a Saint Athanaſe dans la lettre qu'il écrivit aux moines de Tabenne aprés la mort de S. Theodore, prie extremement Orſiſe de remplir ſa place, & de ſe charger du ſoin des freres. [Il luy euſt eſté difficile de s'en excuſer,] & ainſi il s'en acquita avec toute la fidelité qui luy fut poſſible. Dieu luy donna une nouvelle force pour cela, avec une plus grande intelligence des Ecritures, [& luy fit la grace] de gouverner long-temps toute la Congregation dans une heureuſe tranquillité. Il peut eſtre mort le 15 de juin, auquel quelques offices manuſcrits des Grecs marquent un S. Orſiſe. Boll. 14. may, p. 51. a. 850 e. p. 334. b.

b Gennade dit que ce ſaint [ſucceſſeur &] collegue de S. Pacome & de Saint Theodore, eſtant parfaitement inſtruit des ſaintes Ecritures, compoſa un ouvrage aſſaiſonné d'une ſageſſe divine, où l'on trouvoit tout ce qui eſtoit neceſſaire pour la perfection de la diſcipline monaſtique, & où preſque tout l'ancien & le nouveau Teſtament eſtoit expliqué d'une maniere fort abregée, Genn c.9.

& propre au beſoin que des moines en peuvent avoir. 'Il donna ; dit-on, cet ouvrage à ſes freres un peu avant que de mourir, comme ſon teſtament. [Ce ſont apparemment ces] 'preceptes d'Orſiſe que S. Jerome témoigne avoir traduits en latin, avec ceux de S. Pacome & de S. Theodore: ["& nous ne voyons point non plus de difficulté à croire que c'eſt] l'ouvrage inutilé *La doctrine d'Orſiſe*, que nous avons aujourd'hui tant dans la bibliotheque des Peres, que dans le recueil des regles faites il y a plus de 800 ans par S. Benoiſt d'Agnane, qui en a auſſi inſeré diverſes choſes dans ſa Concorde des regles. Cet écrit eſt une exhortation à la vie & à la vertu monaſtique, 'adreſſée particulierement aux Superieurs. [a] Il y cite ſouvent les inſtructions de leur ſaint Pere, [c'eſt à dire de S. Pacome,] qu'il y nomme en divers endroits avec ce titre. [b] Il eſtoit alors, ou au moins il croyoit eſtre, prés de conſommer ſon ſacrifice, & il proteſte à ſes freres que depuis que Dieu luy avoit confié le ſoin de leur conduite, il n'avoit point ceſſé, [non plus que Saint Paul,] de les animer tous en particulier & par ſes paroles & par ſes larmes, à s'acquiter de leur devoir.

Nota 8.

Cod. reg. t. 1. p. 33.

p 67. Bib. P. t. 5. p. 671.

Cod. reg. p. 69. § 7.

a § 5. &c.

§ 21. &c.

b § 56.

[Orſiſe peut avoir eu pour ſucceſſeur un nommé Ammon. Car Rufin, ou S. Petrone dont il décrit les voyages faits vers l'an 394,] 'dit qu'il avoit vu dans la Thebaïde Ammon Pere d'environ trois mille ſolitaires de Tabenne. [Il l'avoit vu ſans doute dans les monaſteres d'auprés d'Hermopole:] Car Petrone n'alla point juſque dans la haute Thebaïde, & ne paſſa point ce ſemble la ville de Lyque, [qui eſt un peu audeſſus d'Hermopole.]

Vit. P. l. 2. c. 3. p. 458.

c. 34. p. 485. 1.

'Pallade auteur de l'hiſtoire Lauſiaque, qui avoit penetré juſqu'au pays de ceux de Tabenne, '& qui avoit entré dans le monaſtere qu'ils avoient à Pane, dit qu'il y avoit dans cette maiſon 300 Religieux, qui s'occupoient à toutes ſortes de métiers. 'Il ajoute qu'il y avoit bien ſept mille ſolitaires de cet Ordre, repandus en diverſes maiſons de deux ou trois cents Religieux chacune, que dans le grand monaſtere [de Pabau] il y en avoit treize ou quatorze-cents, & que ce nombre qui avoit commencé du temps de Saint Pacome, s'y eſtoit toujours entretenu depuis juſques au temps qu'il écrivoit, [c'eſt a dire juſques en 420.] 'Sozomene l'a ſuivi en cela, diſant que le grand monaſtere de Tabenne, [ou plutoſt Pabau,] eſtoit compoſé d'environ 1300 Religieux, & toute la Congregation enſemble de ſept mille. [Ils encheriſſent tous deux beaucoup audeſſus de Rufin: & neanmoins ils ont encore beaucoup affoibli la verité, ſi l'on ſuit] 'ce que dit Caſſien, que dans le monaſtere de Tabenne il y avoit plus de cinq mille

Lauſ. pr. p. 897. b.

c. 39. p. 957. b.

c. 38 39. p. 956. 957.

c 20. p. 928. d.

Soz. l. 3. c. 14. p. 518. b.

Caſſ. inſt. l. 4. c. 1. p. 61.

Religieux ſous un ſeul Abbé; [ou ce que dit S Jerome en l'an 404, & qui eſt encore plus exprés,] 'qu'il s'y en raſſembloit prés de cinquante mille pour celebrer la feſte de la Paſſion & de la Reſurrection de noſtre Seigneur, '& que chaque monaſtere "avoit environ douze ou ſeize-cents Religieux. [Mais Pallade qui écrivoit vers le meſme temps que Caſſien, & ſeize ans aprés Saint Jerome, paroiſt avoir eſté mieux informé de ce qu'il dit.] 'Car outre qu'il avoit eſté luy meſme dans le monaſtere de Pane, 'Aphthone qui tenoit le ſecond rang dans le grand monaſtere [de Pabau,] eſtoit ſon ami particulier. 'Ammon n'en conte qu'un peu plus de deux mille aſſemblez à Pabau en 353 pour celebrer la feſte de Paſque.

Cod.reg.p.34. 7. p 33. Lauſ.c.39.p. 957.b. a. Boll 14.may,g. 68.c.

V. 5. Pacome note 9.

'La traduction que fit S. Jerome en l'an 404, des ouvrages de S. Pacome, de Saint Theodore, & d'Orſiſe, paroiſt avoir eſté faite particulierement pour les moines du monaſtere de la Penitence, fondé en un lieu appellé Canobe. [Ainſi on ne ſera pas ſans doute difficulté de croire que ce monaſtere eſtoit de l'Ordre de Tabenne, & que c'eſt celui meſme] qu'Eunape dit avoir eſté établi par Theophile à Canope auprés d'Alexandrie, "lorſque l'on y eut ruiné l'idolatrie par ordre de Theodoſe. 'Cela ſe confirme tout à fait par ce qui eſt dit dans la III. action du Concile de Calcedoine, que le fobourg d'Alexandrie nommé autrefois Canope s'appelloit alors la Penitence, & que c'eſtoit un lieu d'aſyle & de refuge, parcequ'il eſtoit tout entier ſous la protection du ſaint monaſtere des Religieux de Tabenne.

Cod.reg.p.33. Eun.e.4.p.64. 65. Soz.n.p.117.118. Conc.t.4 p.407. e.

V. Theodoſe I. 956. note 41.

['Gazæus croit que c'eſt ce meſme monaſtere des Penitens appellé la Priſon, dont S. Jean Climaque dit des choſes auſſi extraordinaires qu'edifiantes: [a] & on n'a point fait difficulté de ſuivre ce ſentiment dans la juſtification du cinquieme degré de ce Saint. On y ajoute ſeulement qu'il ſe peut faire que depuis S. Jerome ce lieu ayant eſté uni au grand monaſtere dont parle Saint Jean Climaque, il ait eſté deſtiné particulierement aux Religieux tombez dans le crime, qui avoient beſoin de penitence. Il ſe peut faire auſſi que ce grand monaſtere ſoit celui meſme que S. Jerome appelle la Penitence, & que celui-ci ait formé celui de la Priſon pour ceux qui eſtoient tombez dans de grands pechez.] 'On croit meſme que tout le lieu de Canope autrefois infame pour les delices & les debauches, & toute l'iſle où il eſtoit, portoit le nom de la Penitence. 'Il eſt certain au moins que le grand monaſtere n'eſtoit pas fort loin d'Alexandrie, [non plus que Canope:] [b] & celui des Penitens n'eſtoit qu'à un mille de l'autre.

Caſſ.n.p.1070. 1. Jo.cl.c.5.p.115. &c. a 1r.pr.p.86. Soz.n.p.117.118. Jo.cl.fr.c.4.p.31. p 62. b c.4.p.66.

[Comme le monaſtere de Canope eſtoit prés d'Alexandrie, bien loin des autres monaſteres de l'Ordre de Tabenne, il pouvoit bien ſuivre les meſmes regles que les autres; mais il eſt difficile de croire qu'il euſt la meſme union avec eux, & la meſme dependance du grand monaſtere de Pabau.]

Iſi.P.l.1.ep.93.p. 29.e. 'Nous avons une lettre de Saint Iſidore de Peluſe adreſſée aux Religieux du monaſtere de Tabenne, où il les exhorte par l'autorité de S. Jacque, à ſe garder de l'ambition qui fait que pluſieurs veulent eſtre maiſtres. [On voit par là, auſſi-bien que par ce que nous avons dit de l'election & de la mort de S. Theodore, que la diſcipline s'eſtoit un peu relaſchée & la pieté affoiblie parmi les Religieux de Tabenne. Cependant cet affoibliſſement n'empeſche pas] que Rufin ne parle avec eloge de leur mortification & de leur ſilence, qu'il ne diſe que c'eſtoient des hommes d'une

Vit.P.l.2.c.3. p. 458.2.

c.34.p.485.1. abſtinence "incroyable, & qu'il ne reconnoiſſe qu'ils paſſoient pour eſtre audeſſus de preſque tous ceux dont il parle, [c'eſt à dire de ce qu'il y a eu de plus eminent entre tous les ſolitaires de

ingentis.

Caſſ.inſt.l.4 c. 30.p.85. l'Egypte. Ce fut vers la fin du IV. ſiecle,] que S. Pinufe Preſtre quitta un grand monaſtere qu'il gouvernoit auprés de Panephyſe dans la baſſe Egypte, pour venir aux extremitez de la Thebaïde demander avec inſtance d'eſtre receu au monaſtere de Tabenne, en partie parcequ'il ſavoit qu'il eſtoit plus auſtere qu'aucun des autres.

Cod.reg.p.33. 34. Saint Jerome dans la preface de leurs regles qu'il a traduites, paroiſt ſuppoſer que c'eſt ce qu'ils obſervoient alors: & il raporte encore quelques particularitez de leur abſtinence, qu'il avoit

Lauſc.38 p. 955.&c. a c.39.p.952. appriſes d'ailleurs. Pallade non ſeulement loüe beaucoup Saint Pacome, [a] mais repreſente encore avec eſtime la diſcipline qu'il avoit vu obſervée dans le monaſtere de Pane. Il avoit connu particulierement, comme on a dit, Aphthone ſerviteur de Dieu, qui vers l'an 420 eſtoit le ſecond du grand monaſtere [de Pabau, c'eſt à dire peut-eſtre le grand œconome.] On l'envoyoit à Alexandrie comme homme irreprochable, pour vendre les ouvrages des Religieux, & acheter leur beſoins.

[Caſſien eſt celui qui parle plus avantageuſement de ceux de

Caſſ.l.inſt.l.4. c.6.30 p.61.85. Tabenne.] Il aſſure qu'il n'y avoit rien de plus auſtere qu'eux dans l'Egypte; & il releve neanmoins encore davantage leur obeïſſance. Il compoſe preſque tout le quatrieme livre de ſes Inſ-

Soz.l.3.c.14.p. 516.518. titutions, de leurs reglemens, & des vertus qu'il pratiquoient. La maniere dont Sozomene en parle [donne lieu de croire qu'ils honoroient encore beaucoup l'Egliſe de Dieu vers l'an 440.]

'On croit qu'il faut entendre de ceux de Tabenne ce que Saint Cyrille d'Alexandrie dit dans une lettre, 'que les Superieurs des monaſteres de la Thebaïde eſtant venus à Alexandrie, l'avoient averti de quelques deſordres dont on ſe plaignoit dans le Clergé. Il dit que c'eſtoient des perſonnes ſaintes, dont la conduite pouvoit juſtement eſtre admirée. Bult.ori.p.101. Cyr.ep.60.t.5.2. p.211 d.

'Il y avoit un monaſtere à Conſtantinople au XII. ſiecle, appellé du Philanthrope, compoſé de plus de 500 moines, qui obſervoient la regle de S. Pacome. Il avoit eſté fondé par Alexis Comnene qui y eſtoit enterré. Bult.p.104. Cang.de C.l.4. p.81.

MARCEL,
EVESQUE D'ANCYRE
ACCUSÉ D'HERESIE.

LE nom de Marcel ſe trouve dans l'hiſtoire des le Concile tenu vers l'an 314 à Ancyre capitale de la Galacie, où Marcel aſſiſta en qualité de Eveſque de la meſme ville. 'On marque en effet qu'il eſtoit déja vieux en 336, & Eveſque depuis long-temps. [a]Il ſe trouva [en l'an 325] au Concile de Nicée, & il s'y oppoſa fortement à l'hereſie d'Arius. Il monstra que ceux qui le vouloient défendre eſtoient eux meſmes dans de mauvais ſentimens: deſorte que les legats de S. Silveſtre rendirent à Rome un témoignage avantageux à ſon zele, & à la pureté de ſa foy. 'On voit ſon ardeur contre l'hereſie Arienne dans la confeſſion de ſa foy qu'il donna au Pape Jule [en l'an 341.] Conc.t.1.p. 1475 d. Ath.fol.p.813.a. Euſ.in Marc.l.2. c.1.p.33 d|56.a| 140.b.c. a Ath.apol.2 p. 741.d|750.c|Epi 72 c.1.p.834.d. Epi.72 c.2.p. 834.835.

'Aſtere qualifié l'avocat des Ariens, ayant fait un ouvrage pour défendre les impietez de ſa ſecte. [b]Marcel ſe crut obligé de le refuter, & compoſa pour ce ſujet un ouvrage, [c]intitulé ſelon S. Hilaire, *De la ſoumiſſion de J.C. noſtre Seigneur*, [d]& il paroiſt qu'il y expliquoit cet endroit de la premiere aux Corinthiens, [e] *Lorſque J.C. aura remis ſon royaume à Dieu ſon Pere &c.* [f]C'eſtoit [vers l'an 335,] aſſez long-temps aprés la mort de Paulin de Tyr qui fut fait Eveſque d'Antioche [en l'an 331.] [g]Cet ouvrage eſtoit le premier que Marcel euſt publié juſqu'alors. [h]Il y faiſoit divers eloges de Conſtantin, à qui il vint luy meſme preſenter ſon livre. [i] Il y ra- Ath.in Ari. or. 2 p.337.c. b Socr.l.1.c.36.p. 72 a|Soz.l.2.c. 33.p.495.a.b. c Hil fr.1.p.27. d p.28. e 1 Cor.15.v.24-28. f Euſ.in Mar.l.1. c.4.p.192. g c.1 p.1.a. h l.2.c.4 p.55.d| 56.a. i l.3.pr.p.59.60.

maſſoit un grand nombre de paſſages de l'Ecriture pour établir
p.572 c|l.1.c.1. p.2.b. ſes ſentimens. 'Quoique l'ouvrage fuſt fort long, il ne l'avoit pas neanmoins diviſé par livres, voulant, diſoit-il, que ſon unité fuſt une image de l'unité de Dieu qu'il y défendoit.

[Les Ariens n'avoient garde de manquer à combatre cet ouvrage qui eſtoit compoſé contre eux .] Nous avons encore les
Soer.l.1.c.36.p. 72.c|l.2.c.20.p. 103.2. trois [ou plutoſt les cinq] livres qu'Euſebe de Ceſarée fit exprés pour ce ſujet, [a] où il force les expreſſions de ſon adverſaire pour y
[a] Ath.vit.p.28.1 c. trouver des erreurs. [b] C'eſt dans cet ouvrage qu'Euſebe s'explique
[b] c. plus clairement qu'en aucun endroit en faveur de l'Arianiſme, & où il ſoûtient les erreurs d'Aſtere comme les plus grandes veritez.
Hier.v.ill.c.86. p.205 b. 'Aſtere meſme écrivit contre Marcel, & l'accuſa d'eſtre Sabellien;
[c] Epi.72.c.6-10. [c] & Saint Epiphane nous a conſervé quelques fragmens d'un livre d'Acace de Ceſarée en Paleſtine, ſur ce ſujet meſme.

[Il ne faut pas s'étonner que les Ariens ſe ſoient fort échaufez contre cet ouvrage de Marcel. Car par ce qu'Euſebe nous en a
Euſ.l.1.c.1 p.42. conſervé en le refutant, on voit qu'il y parloit avec une extreme force contre leurs dogmes,] & contre leurs perſonnes meſmes, ſans epargner ceux qu'ils reveroient le plus, & qu'ils vouloient
p.2.a|c.4.p.19. 25. faire paſſer pour des gents eminens en pieté & en ſcience. 'Il attaquoit nommément Paulin de Tyr déja mort, Narciſſe de
p.18.d. Neroniade, Euſebe [de Ceſarée,] & meſme leur grand Euſebe
p.26 a.d. [de Nicomedie,] ſans parler d'Aſtere. 'Il ſe plaignoit de quelques diſcours qu'Euſebe avoit faits dans l'egliſe à Laodicée & à An-
p.25.d. cyre. 'C'eſtoit apparemment Euſebe de Ceſarée. [d] Il s'y declaroit
[d] p.21.22. auſſi ennemi d'Origene.

[Cet ouvrage de Marcel a fait beaucoup de bruit dans l'Egliſe, & non ſeulement les Ariens ſes ennemis, mais encore beaucoup de Catholiques, ont cru qu'en combatant Aſtere, il eſtoit tombé
Pet.dog.t.2 l.1. c.13.p.75|Thdrt hær.l.2.c.10 p. 224. dans une extremité oppoſée.]Car on luy a attribué de nier avec Sabellius la trinité des perſonnes divines, & de dire que le Verbe Dieu eſtoit une extenſion de la divinité du Pere, par laquelle il parloit & agiſſoit audehors, & qu'il retiroit enſuite en luy meſme, ſans qu'elle euſt aucune exiſtence propre & reelle; Que le S. Eſprit de meſme n'eſtoit qu'une ſurextenſion de cette extenſion qui avoit eſté donnée aux Apoſtres; & qu'enfin la Trinité s'étendoit ainſi, & ſe reſſerroit ſelon les differentes occaſions: Que la premiere extenſion, qu'il appelloit le Verbe, s'eſtoit repanduë ſur J. C, s'eſtoit unie à luy, & avoit agi en luy pour operer le myſtere de la redemption des hommes; mais qu'il ne s'eſtoit
Victor.l.2.bib. P.t.41.p 219.d. pas fait homme, & une meſme perſonne avec luy; 'qu'il s'eſtoit contenté

contenté de le gouverner ſans s'en eſtre revétu ; 'Et qu'ainſi J. C. eſtoit un pur homme : ce qui eſtoit renouveller l'erreur de Paul de Samoſates, [pour eviter celle des Patripaſſiens, qui vouloient que le Pere euſt ſouffert la croix & la mort :]Que cette union meſme du Verbe avec J. C, ne dureroit qu'autant que ce monde, aprés la fin duquel le Verbe le quitteroit, & rentreroit dans le Pere; Qu'ainſi le regne de J. C. finiroit alors; 'Que neanmoins ſa chair demeureroit immortelle, ſans qu'on puiſſe rien dire ſur l'état au quel elle ſeroit ; 'Que le Verbe n'eſtoit devenu image de Dieu & fils de Dieu que par l'Incarnation, avant la quelle il n'eſtoit que Verbe.

Euſ. in Mar. l. 1. p. 7. b | Pet. ut ſup

Euſ. p. 6. d | l. 2. c. 1. p. 32, c | 44. a | 50. 52.

l. 2. c. 4. p. 52. 53.

l. 3. c. 18. p. 81. 82 | Epi. 72. c. 6. p. 828. c. d.

[Voilà les principales choſes qu'on a imputées à Marcel, & qui ſont la matiere des divers evenemens dont ſa vie a eſté agitée depuis l'an 335, juſqu'en l'an 372 auquel il mourut, comme nous le dirons dans la ſuite. Nous allons marquer ſa condannation par les Ariens, aprés quoy nous verrons de quelle maniere il a eſté traité par les Catholiques.]

'Les Ariens ne le haïſſoient pas ſeulement pour les avoir traitez d'impies [dans ſon livre ;]ce qui leur eſtoit un grand engagement pour l'accuſer d'eſtre heretique ; [ou parcequ'il s'eſtoit toujours declaré contre eux autant que perſonne : Mais outre tout cela.]Il n'avoit pu conſentir à tout ce qu'ils avoient ordonné [l'an 335, ſoit à Tyr contre S. Athanaſe,]ſoit à Jeruſalem touchant Arius. Et meſme il n'avoit point voulu prendre part à la dedicace qu'ils venoient de faire de l'egliſe de Jeruſalem, parcequ'il evitoit d'avoir aucune communion avec eux. 'Cela les ayant extraordinairement irritez contre luy, 'ils le citererent dans le Concile qu'ils tinrent alors à Jeruſalem, pour rendre raiſon de la doctrine de ſon livre. [Ils devoient traiter Aſtere de la meſme maniere:]mais ils l'en diſpenſerent ſous pretexte que ce n'eſtoit qu'un laïque.

Ath. ſol. p. 813 a.

Soz. l. 2. c. 33. p. 494. 495.

p. 494. d.

Socr. l. 1 c. 36 p. 72 a b.

b.

'Socrate dit que Marcel fut convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samoſates, de ſorte que les Eveſques luy ordonnerent de changer de ſentiment ; & qu'en effet il promit de bruler ſon livre. 'Baronius croit que tout cela n'eſt tiré que de quelques faux memoires des Ariens : [parceque ce fait ne pouvant manquer d'eſtre public, l'Egliſe n'euſt plus eu lieu de défendre Marcel comme innocent, s'il ſe fuſt condanné de ſa propre bouche. Les Ariens meſmes n'en diſent rien ni par la plume d'Euſebe, ni dans leur faux Concile de Sardique, Joù l'on voit combien ils haïſſoient Marcel, par la maniere violente dont ils invectivent

b.

Bar. 336. § 34.

Hil. fr. 2. p. 7. 11.

contre luy & contre ſon livre. [Ils n'y diſent pas meſme qu'on ait rien fait contre luy à Jeruſalem. Euſebe ne le dit point non plus. Ainſi on ne peut au plus que l'y avoir cité, & y avoir commencé l'examen de ſa cauſe.] Il eſt certain au moins par Socrate meſme, qu'elle ne fut terminée qu'à Conſtantinople. [a]Car Conſtantin ayant mandé à une partie des Eveſques qui eſtoient au Concile de Jeruſalem, de le venir trouver en diligence, cette aſſemblée ſe ſepara auſſitoſt. V.S Athanaſe § 18.

Socr.l.1.c.36.p. 72.b. a b.

[b]Les Euſebiens tinrent enſuite un nouveau Concile à Conſtantinople [ſoit dés la fin de la meſme année 335, ſoit en la ſuivante; à quoy il y a plus d'apparence.] Socrate dit qu'on y reprit l'affaire de Marcel, parcequ'il refuſoit de bruler ſon livre comme il l'avoit promis à Jeruſalem. [Que ſi nous voulons n'avoir point d'égard à ce que Socrate dit s'eſtre fait alors, il y a aſſez d'apparence que tout ce que les Euſebiens firent à Jeruſalem contre Marcel,] fut d'aigrir Conſtantin contre luy, en luy écrivant qu'il luy avoit fait injure de n'aſſiſter pas à la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem. Marcel [alla enſuite à Conſtantinople,] preſenta à Conſtantin ſon livre qui n'avoit pas encore paru, & le pria de le lire pour luy faire voir combien les deux Euſebes & les autres dont il y parloit tres fortement, eſtoient dignes [non de la croyance qu'il avoit en eux, mais] d'eſtre punis [comme heretiques; & pour ſe juſtifier luy meſme du refus qu'il faiſoit de communiquer avec eux.] Cependant il ne fut pas difficile aux Euſebiens ou de faire remarquer à Conſtantin les veritables erreurs de ce livre, ou de luy faire croire qu'il y affirmoit les mauvais ſentimens qu'il y propoſoit comme des doutes & des queſtions, [b]de l'irriter ainſi contre luy, [& de le condanner enſuite dans le Concile dont nous parlons.]

c.

Soz.l.2.c.33.p. 495 a.

Euſ.in Mar.l.2. c.4.p.56.a b.

p.55.c.d.

Soz.l.2.33 p. 494.d.

b d|Euſ.p.55 d.

[c]Les Ariens ſemblent dire que Conſtantin meſme ſe trouva à ce Concile. Ils ajoutent qu'ils employerent long-temps pour convertir Marcel, non ſeulement les reprehenſions & les corrections ſeveres, mais auſſi les prieres les plus charitables; qu'ils l'avertirent non une ou deux fois, mais ſouvent, ſans avoir pu rien gagner ſur cet eſprit obſtiné & incorrigible. [d]Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'ils le depoſerent. [e]Ils l'anathematizerent meſme, le ſeparerent de leur communion, [f]le chaſſerent de l'Egliſe, [g]le firent bannir ſans conſiderer au moins ſon age, [h]& mirent en ſa place un Baſile qu'ils envoyerent à Ancyre. *ſub preſentia*.

Bar.342. § 12.

§ 82|Socr l.1 c. 36.p.72.c.

c Bar.347. § 96.

Euſ.in Mar.l.3. c.2 p.60.d.

d Soz.l.2.c.33.p. 494.c.

e Ath ſol p.813. a.

[i]Ils écrivirent en meſme temps aux Egliſes de Galacie, de faire recherche de ſon livre, [k]d'en bruler les copies, & d'obliger ceux ἐξαγαγεῖν.

f Socr.p 72.c| Soz p.494.c.

g Soz.l.2.c 33 p. 494.d.

qui ſe trouveroient tenir ſa doctrine, à rentrer dans la veritable foy. 'Ils inſererent auſſi dans leurs lettres un extrait de ſon livre, pour faire voir quelles eſtoient ſes opinions ; 'ajoutant qu'ils n'y avoient pas mis le livre entier, parcequ'il eſtoit trop long. 'Ils mirent cette lettre dans les archives de l'Egliſe. [a] Les Ariens aſſurent que Protogene de Sardique & l'Eveſque de Syracuſes avoient ſigné cette lettre & la condannation de Marcel juſqu'à quatre fois : '& comme Protogene ne laiſſa pas depuis cela de communiquer avec luy, ils en prirent le pretexte de le depoſer & de l'excommunier.

§Bar.347.§83. Soz.l.2.c.33 p. 494.d. Bar.347.§82. a§8392.96. Bar.347.§101.

[Quelque pouvoir qu'euſſent les Euſebiens,]il y eut pluſieurs perſonnes "& ce ſemble meſme entre les Eveſques, qui témoignerent croire qu'ils avoient prononcé un jugement injuſte contre Marcel. [Et les plaintes qu'on en fit, furent ſans doute aſſez publiques,]puiſqu'Euſebe n'a oſé les diſſimuler. 'Il dit que les autres Eveſques[de ſa faction]l'obligerent [ſur cela]de prendre la plume pour défendre leur Concile. 'Il compoſa donc d'abord deux livres,où il pretendit refuter ſuffiſamment celui de Marcel par la ſeule expoſition de ſes dogmes.[Nous en avons ſans doute perdu la preface ; car ce que nous en avons commence d'une maniere trop promte & trop precipitée, pour ne pas juger qu'il y manque quelque choſe.]

ἀδιαφόρ.

Euſ.in Mar l.2. c.4.p.56 a|l.3.c. 19.p.82.d. l.2.c.4.p.55.d. p.57.b.

'Il crut bien neanmoins que des perſonnes pourroient n'eſtre pas perſuadées par ces deux livres de la fauſſeté de la doctrine de Marcel.'C'eſt ce qui fit qu'il y en ajouta enſuite trois autres pour la refuter, & pour établir ſa propre theologie, [c'eſt à dire l'Arianiſme deguiſé ou mitigé.]C'eſt pourquoi ceux qui diſtinguent ces trois livres des deux autres, les intitulent De la theologie eccleſiaſtique. [Nous aimons mieux conſiderer tous les cinq comme un meſme corps d'ouvrage contre Marcel:& le P. Petau les cite quelquefois ainſi. Euſebe adreſſa les trois derniers, [& apparemment auſſi les deux autres,]a l'Eveſque Flacille[ou Plucille : C'eſt ſans doute celui d'Antioche, qu'on peut juger par là avoir aſſiſté ou meſme preſidé au Concile de Conſtantinople.]

l.3.pr.p.59 60. p.57.b.c|60.a.

'Socrate marque ſeulement ces trois derniers livres.

Socr.l.1.c.36 p. 72.c.

[b] Le P. Petau qui croit qu'Euſebe avoit raiſon de combatre l'ouvrage de Marcel, de quoy nous parlerons dans la ſuite, dit qu'il s'y amuſe neanmoins beaucoup à chicaner ſur des bagatelles, & qu'il y condanne meſme des choſes innocentes & catholiques. [Il y paroiſt beaucop de chaleur, & dés l'entrée meſme, ſans que la qualité de l'auteur nous puiſſe donner lieu de dire que c'eſt

b Pet.dog t.2.l. 1.c 13.§2.p.72.

la chaleur de l'Eſprit de Dieu, & le zele de la verité.

La mort de Conſtantin arrivée en l'an 337, changea l'état des choſes à l'égard de Marcel, auſſi-bien que des autres Prelats depoſez par les Euſebiens. [a]Car ils furent tous rétablis en 538, & rentrerent dans leurs Egliſes. Marcel ne put neanmoins eſtre paiſible dans la ſienne, à cauſe de Baſile qui avoit occupé ſa place.] V. les Ariens § 44. Saint Athanaſe § 54.

Ath. ap. 2. p. 751. c, d | Epi. 72. c. 2. 834.

[a]Les Ariens firent ſouffrir de tres grands maux à ceux d'Ancyre qui voulurent s'unir à luy, comme on le voit par le témoignage tant de Marcel que de divers autres; & le Pape Jule les compare à ceux que Gregoire avoit fait ſouffrir à l'Egliſe d'Alexandrie en 341. [On en peut voir quelque échantillon dans les plaintes qu'ils firent depuis eux meſmes contre Marcel, accuſant les autres à leur ordinaire, des crimes dont ils eſtoient ſeuls coupables.]

Ath. ap. 2. p 751. c, d.

Bar. 347. § 89.

[a]Ils diſent donc que ſon retour à Ancyre y cauſa l'embraſement de diverſes maiſons, & toutes ſortes de diviſions & de guerres: qu'on le vit luy meſme trainer des Preſtres tout nuds à la place publique; qu'il profana le corps ſacré du Seigneur ſuſpendu au cou des Preſtres; qu'il arrachoit les habits aux vierges ſaintes, conſacrées à Dieu & à J. C, & les expoſoit toutes nuës d'une maniere honteuſe au milieu de la ville, à la vuë du peuple qui accouroit de toutes parts.

Socr. l. 2. c. 15. p. 91. b. c. [a]Ath. ap. 2. p. 761. e | 762. a | Thdrt. l. 2. c. 6. p. 589. b | Epi 72. c. 2. p. 834. d

[a]Enfin il fut [une ſeconde fois] chaſſé d'Ancyre par les violences des Euſebiens, [a]qui publierent partout, & juſques à Rome, diverſes calomnies contre luy. [b]Il ne laiſſa pas de s'en aller à Rome, où le Pape Jule ſongeoit à examiner tout ce que les Euſebiens avient fait dans l'Orient. [C'eſt ſans doute ce voyage que les Euſebiens veulent décrier,] lorſqu'ils diſent que Marcel voyant qu'on le tenoit dans ſa province pour heretique, s'en alla dans les pays étrangers, afin d'y tromper les ſimples & ceux qui ne connoiſſoient ni luy ni ſes livres.

[b]Socr. l. 2. c. 15. p. 91. c. [c]Bar. 347 § 83.

Ath. ap. 2. p. 750. c. [d]Epi. 72. c. 2. p. 835. a.

[a]Eſtant arrivé à Rome, il proteſta que tout ce que l'on avoit publié contre luy eſtoit faux, [d]& il pria le Pape de mander ſes adverſaires, afin de les pouvoir convaincre en ſa preſence qu'ils eſtoient des impoſteurs dans ce qu'ils luy avoient imputé, qu'ils continuoient eux meſmes dans leur ancienne hereſie, & qu'ils avoient commis des excés puniſſables, tant contre luy que contres les Egliſes que Dieu luy avoit confiées. Le Pape manda effectivement ſes accuſateurs par les Preſtres qu'il leur envoya, [pour appeller les Orientaux au Concile qui ſe devoit tenir à Rome en l'an 341.] Mais ils ne comparurent point: [a]de ſorte que Marcel aprés les avoir attendus durant 15 mois, ſe reſolut avant

que d'en partir, de donner au Pape [dans le Concile dont nous venons de parler,] une declaration écrite de ſa main, de la foy qu'il tenoit & qu'il avoit toujours tenuë, 'ſatisfaiſant en cela tres volontiers à la demande que le Pape luy en avoit faite. Ath.ap.1.p.750 b|fol.p.813 a.b.

'S. Epiphane la raporte: [Car toutes les circonſtances font voir que c'eſt celle dont parle le Pape Jule:] Et pour l'omiſſion du mot de Conſubſtantiel, laquelle 'Baronius dit que le Pape n'euſt pas pu ſouffrir, [elle n'eſt nullement conſiderable.] Perſonne n'accuſoit Marcel de ne pas croire la Conſubſtantialité qu'il avoit ſignée & défenduë à Nicée; mais de tomber dans l'erreur contraire, qui eſtoit celle de Sabellius & de Paul de Samoſates. Epi.72.c.2.p.836. Bar.341.§50.

'On voit dans cette declaration de Marcel, un genie plein de feu & de liberté. [a] Il y expoſe non ſeulement ſa foy, mais auſſi l'hereſie dont il accuſoit ſes adverſaires. [b] Il témoigne qu'il en avoit gardé une copie, & prie le Pape de l'inſerer dans ſa lettre aux Eveſques, afin que tout le monde puſt connoiſtre ſes ſentimens. [a] p.835.b.c.d. [b] c.3.p.836.d.

'Le P. Petau pretend qu'elle ne juſtifie pas Marcel, & n'exclud pas aſſez les erreurs dont ſon livre avoit donné lieu de l'accuſer. [c] S. Epiphane paroiſt auſſi n'en eſtre pas entierement ſatisfait; mais il aime mieux en laiſſer le jugement à de plus habiles. [d] Ce qui eſt certain, c'eſt que le Pape fut tout à fait perſuadé par cette declaration, que Marcel eſtoit & avoit toujours eſté entierement orthodoxe: 'à quoy il fut d'autant plus porté, que les legats qui avoient eſté au Concile de Nicée, luy en rendirent un témoignage tres avantageux. 'Ainſi il ſe crut obligé avec le Concile de le recevoir dans la communion, comme un Eveſque tres Catholique, 'ſelon que les regles de la juſtice & des Canons l'y obligeoient. Pet.dog.t.2.l.1.c.13§4.p.174|t.5.l.12.c.18.§6.p.254. [c] Epi.72.c.4.p.837.a. [d] Ath.ap.2.p.750.b.c. [e] d|745.d. p.75.a.d.

'Marcel ſongeoit, comme nous avons dit, à quitter Rome aprés y avoir paſſé 15 mois: [mais nous ne voyons point où il pretendoit aller, ni où il alla effectivement juſqu'en l'an 347. Car quoiqu'il ſouhaitaſt ſans doute de retourner à Ancyre, il n'y a pas neanmoins d'apparence qu'il l'ait pu faire dans l'autorité que ſes ennemis s'eſtoient acquiſe en Orient par la protection de Conſtance. En meſme temps que le Pape le recevoit comme orthodoxe,] 'ils anathematizoient tous ceux qui eſtoient dans ſes ſentimens, ou qui communiquoient avec luy. [d] Dans le formulaire qu'ils firent en 345, ils condamnent & anathematizent "les ſectateurs de Marcel, & les dogmes qu'ils luy attribuent, leſquels ils raportent fort au long. Epi.72.c.2.p.835.a. Ath.de ſyn.p.894.c. [d] p.897.898.

οἱ ἀπὸ Μαρκέλλου.

V.S.Athanaſe §44.

[Il vint donc ſe preſenter en l'an 347, "au Concile de Sardique

aſſemblé pour juger de nouveau les procedures des Euſebiens.]
Hil.fr.2.p.16. 'Il y fut receu tout d'abord entre les Eveſques, avec une liberté
p.15|Ath.ap.2. entiere de celebrer les divins myſteres : '& quand les Euſebiens
p 763.a. furent arrivez à Sardique, Il les preſſa avec S. Athanaſe, de venir dire dans le Concile tout ce qu'ils avoient à leur reprocher. Les Euſebiens n'oſerent jamais ſe preſenter: de ſorte que Marcel
Hil.fr.2.p.8.10. n'eut plus qu'à ſe juſtifier devant le Concile. 'Ceux qui l'avoient
p.17. condamné, renfermoient tous ſes crimes dans ſon livre, 'qui ne demandoit point, diſoient-ils, d'autre accuſateur que luy meſme, tant les hereſies en eſtoient palpables & manifeſtes. [Il
fr.1.p.26. ne fallut donc qu'examiner ſon livre.]Il fut lu en effet: *Et le
* Ath.ap.2 p. Concile declara qu'ayant lu ce qui precedoit & ce qui ſuivoit
764.c.d. les endroits que les Euſebiens accuſoient, il a trouvé que les accuſateurs prenoient malicieuſement pour les ſentimens de Marcel, ce qu'il ne diſoit que comme par queſtion & pour chercher la verité: "& que ſes veritables ſentimens eſtoient tout à fait con- &c.
Hil.fr.1.p.26. traires aux hereſies qu'on luy imputoit. 'Saint Hilaire dit meſme aſſez clairement "que ſon livre fut lu tout entier dans le Concile: *poſt recitationem libri* & quoiqu'il ſe declare contre Marcel, quoiqu'il diſe que Saint Athanaſe ſe ſepara de ſa communion à cauſe de ſon hereſie, il
p.27. ſoûtient neanmoins que ce ne fut point à cauſe de ſon livre, 'lequel, dit-il, eſt au contraire un témoignage de l'injuſtice que les
Ath.ſol.p 813.b. Euſebiens ont fait en le condannant. 'Le Concile approuva auſſi la confeſſion de foy que Marcel avoit donnée à Rome au Pape
ap.2.p.766.a.b. Jule. 'Ainſi il le declara innocent, legitime & unique Eveſque d'Ancyre. Il écrivit à ſon Egliſe afin qu'elle le receuſt ſans difficulté, & excommunia Baſile qu'on en avoit fait Eveſque, comme un loup qui avoit pris la place du veritable paſteur. "
Hil.fr.p.26.27. 'Voilà quel fut le dernier jugement rendu ſur l'affaire de Marcel, [& on peut dire que juſqu'ici tout luy a eſté favorable.
fr.2.p.7.11. Car ſa condannation par les Euſebiens,]& les injures qu'ils luy dirent encore en l'an 347, dans la lettre de leur faux Concile de Sardique, [peuvent paſſer pour ſa juſtification & ſon eloge. On regardoit tout cela comme une ſuite du zele qu'il avoit fait pa-
Sul.l.2.p.155. roiſtre contre leur erreur,]& plus leur paſſion contre luy paroiſſoit grande, plus elle rendoit ſa cauſe favorable [aux Orthodoxes.] Mais les choſes changerent auſſi-toſt aprés, ſoit que Marcel croyant n'avoir plus de precaution à prendre aprés la declara-
Hil.fr.1.p.26. tion du Concile [de Sardique en ſa faveur,] 'decouvriſt dans ſes diſcours des erreurs qu'il avoit juſqu'alors taſché de cacher; [ſoit que l'hereſie maniſeſte de Photin qui parut en ce temps là, com-

me nous le dirons ailleurs,] 'fiſt iuger que le maiſtre d'un diſciple ſi criminel, ne pouvoit pas eſtre innocent. 'Car Photin avoit eſté diſciple & Diacre de Marcel. [Dés l'an 347 ou à peu prés,] 'S. Cyrille de Jeruſalem refute les erreurs nées depuis peu dans la Galacie; [& ce ſont celles meſmes dont Marcel eſtoit accuſé.

On pourroit dire que S. Cyrille ſuivoit la mauvaiſe impreſſion qu'en donnoient les declarations des Euſebiens, laquelle ſe pouvoit aiſément repandre dans l'Orient juſqu'aux Orthodoxes; mais dans l'Occident meſme.] 'Saint Paulin de Treves conſentit ſans difficulté à la condannation de Marcel dans le Concile d'Arles [en 353. Peu d'années aprés,] 'S. Hilaire dit que pluſieurs avoient eſté inſtruits dans la Galacie à ne reconnoiſtre qu'un Dieu unique [en perſonne:] 'ce que ſa ſuite & Saint Jerome nous font entendre de Marcel. [a] Il dit encore plus clairement en un autre endroit, que Marcel ne connoiſſoit pas le Verbe de Dieu. 'Il le condanne encore plus fortement dans ſon ouvrage du Concile de Rimini, mais non ſur ſon livre qu'il avoit neanmoins. 'Marius Victorinus le joint avec Photin ſon diſciple.

[b] Saint Athanaſe continua neanmoins encore quelque temps à le mettre parmi ceux que les Ariens ne perſecutoient que parcequ'ils eſtoient ennemis de leur hereſie. C'eſt ce qu'il fait dans le traité de ſa fuite, écrit au pluſtoſt en 356,] & dans celui qu'il adreſſe aux ſolitaires [, [qui peut eſtre de l'année ſuivante.] 'C'eſt pourquoi Marcel ſe défendoit par la communion qu'il avoit avec le Pape Jule, [mort en 353,] & avec S. Athanaſe. [Mais Saint Athanaſe changea de ſentiment à ſon égard.] 'Car Saint Epiphane luy ayant un jour demandé ce qu'il croyoit de cet Eveſque, il ne le défendit point, ni auſſi ne l'accuſa pas beaucoup; mais luy dit ſeulement qu'il n'eſtoit pas eloigné de l'hereſie, mais quil le regardoit comme un homme qui s'en eſtoit défendu. 'Il alla neanmoins juſqu'à ſe ſeparer de ſa communion, ſelon S. Hilaire & S. Sulpice Severe. 'Et en effet il eſt difficile de ne le pas juger par la maniere dont S. Baſile qui ſe declaroit abſolument contre luy, en écrit à ce Saint meſme. 'S. Athanaſe ne le condanna pas ſur ſon livre, mais ſur des diſcours qu'il avoit faits depuis le Concile de Sardique, & par leſquels le Saint jugea qu'il tenoit les ſentimens de Photin.

NOTE.

'S. Hilaire & S. Sulpice Severe aſſurent que Marcel ſe voyant condanné par un ſi grand homme, ceda volontairement par le reſpect qu'il luy portoit, '& s'abſtint d'entrer dans l'egliſe: [ce qui pourroit marquer qu'il ſe ſoumit à l'excommunication ſans

5 ulp.l.2.p.155. Hil.fr 1 p.23.27. Cyr.cat.15.p. 172.c.d. Sulp.l.2.p.157. Hil.de Trl.l.7. p.46.2.d. Hier v.ill c.86. p.295.b. a Hil InConſ.l. 3 p 120.2.d. fr 1.p.26.27. Vict.l.1,hib.P.t. 4.1.p 194.c|198. d|2.p.210.d. b Ath.fug.p 103. a,ſol.p 813 2.b. Hier v.ill.c 86. p.295 b. Epi.72 c.4.p. 837. Hil.fr.1.p.26| Sulp.l.2.p.157. Baſ.ep.52,t.3.p. 80.d e. Hil.fr 1:p.26. p.27.28| Sulp.l. 2 p.156. Hil fr.1 p 28.

troubler l'Egliſe pour ce ſujet, attendant en paix qu'il pluſt à Dieu de faire paroiſtre ſon innocence : & ce ſeroit là une preuve d'un cœur vraiment Catholique, & bien oppoſé à l'orgueil qui fait les heretiques, quand meſme l'eſprit auroit eſté prevenu de quelque fauſſe opinion.

Epi.72. c. 1. p. 833.d. C'eſt tout ce qu'on ſçait de luy juſques à ſa mort,] 'qui arriva deux ans ſeulement ou environ avant que Saint Epiphane parlaſt de luy dans ſon ouvrage contre les hereſies, [commencé en 374 ou 375, mais fini vers l'an 395. Ainſi on ne peut mettre la mort de Marcel qu'en 372 au pluſtoſt ; & il faut qu'il ait eſté pour le moins environ 60 ans Eveſque,] '& qu'il ait vécu bien preſt d'un ſiecle, [a] puiſqu'il eſtoit déja vieux, comme nous avons dit, lorſque les Euſebiens le bannirent [en l'an 336.] & meſme il eſtoit avancé dans la vieilleſſe, ſelon que S. Athanaſe en parle. [b] Il n'avoit encore écrit alors que ſon ouvrage contre Aſtere, [c] mais il y en ajouta depuis pluſieurs autres ſur diverſes ſujets. [d] Il eut pour diſciples, non ſeulement l'hereſiarque Photin Eveſque de Sirmich, [e] dont l'impieté manifeſte nuiſit beaucoup à la reputation de ſon maiſtre ; [f] mais encore deux autres Photins avec quelques autres Eccleſiaſtiques ; dont l'un nommé Cyriaque prend la qualité de "defenſeur de l'Egliſe d'Ancyre. Ces perſonnes eſtant allé προσάτης. viſiter quelques ſaints Eveſques condannez aux mines à Dioceſarée en Paleſtine, ces Confeſſeurs leur demanderent une declaration de leur foy. Ils la leur donnerent, avec des lettres de communion qu'ils diſoient avoir receuës de S. Athanaſe ; '& ces Saints les admirent à la communion de l'Egliſe. [g] S. Baſile le trouva mauvais, & manda aux Confeſſeurs qu'ils ne devoient par les recevoir, à moins qu'ils n'euſſent anathematizé les hereſies de Marcel ; '& qu'aprés tout, ils n'avoient dû rien faire en cela qu'avec l'avis des Eveſques Catholiques, tant de l'Orient que de l'Occident. ' Il les prie de luy envoyer les articles ſur leſquels ils avoient receu ces perſonnes. 'S. Epiphane nous les a conſervez ; & il eſt difficile de rien voir de plus formel & de plus precis contre les erreurs dont Marcel eſt accuſé.] 'Auſſi le P. Petau aſſure qu'ils ſont tout à fait orthodoxes, & directement oppoſez à l'hereſie dont on accuſoit Marcel. [La diverſité d'opinions qu'on avoit eue ſur Marcel durant ſa vie, continua encore aprés ſa mort.] 'Apollinaire fit des livres contre luy, où il le joignoit avec Photin ſon diſciple. Diodore de Tarſe a auſſi écrit contre luy. 'S. Baſile le condanne, & le veut faire condanner aux autres. [b] Il declare meſme qu'il eſtoit ſorti de l'Egliſe à cauſe de ſes dogmes criminels,

Pet.dog.t.2.l.1. c.13.§2.p.72.73.
[a] Ath.ſol.p.813.
[a] Euſ.in Mar.l. 4.c.22.p.140 b. c.
[b] Euſ.in Mar.l. 1.c.1.p 1.a.
[c] Hier.v.ill.c. 86.p.295.b.
[d] Sulp.p.155.
Socr.l.2.c.18.p. 96.d. Hil.fr.1.p. 23.27.
[e] Sulp.l.2.p.155.
[f] Epi.72.c.11,12. p.841.844.
Baſ.ep.293.p. 285.d.
[g] e.
e.
p.286 b.
Epi.72.c.11,12.p. 842.844.
Pet.dog.t.2.l.1. c.13.§4.p.74.
Hier.v.ill.c.86. p.295.b.
Baſ.ep.52.p.80. d.e.
[b] ep.293.p.285. c.

criminel. Il les décrit à peu prés de la meſme maniere que nous les avons raportez ci-deſſus,[a] & que Theodoret les a décrits aprés luy. [b] Il dit qu'ils ruinent toute l'eſperance des Chrétiens, & que ce n'eſt qu'un Judaïſme deguiſée: [c] & il ajoute que ces ſentimens paroiſſoient dans des livres de ſon hereſie qu'il avoit chez luy. [d] S. Chryſoſtome & S. Cyrille d'Alexandrie le condannent auſſi & le traitent d'heretique. [e] Theodoret le met pluſieurs fois dans ce rang. [f] Le Concile meſme de Calcedoine dans ſa lettre à l'Empereur Marcien, l'accuſe d'avoir nié auſſi-bien que Photin, l'exiſtence du Fils & du S. Eſprit, en n'admettant point d'autre diſtinction entre les perſonnes divines, que celles des noms: Et il dit que c'eſt ce qui a obligé les Peres à luy oppoſer le dogme des trois hypoſtaſes. [Je croy que depuis cela tous les Grecs uniformement ſont entrez dans la meſme penſée.]

a Baſ. ep. 52. p. 80. e] 74. p. 126. c.
a Thdrt hær. l. 2 c. 10. p. 224.
b Bar. ep. 74. p. 126. c.
c ep 52. p. 80. c.
d Bar. 347. [66] Conc. t. 3. p. 52. a
e Thdrt. in Phil. 2 p. 330. d. &c.
f Conc. t. 4. p. 822. c.

'Il ne manqua pas auſſi de perſonnes qui défendirent aprés ſa mort & la ſainteté de ſa vie, & la pureté de ſes dogmes. [g] L'Egliſe Romaine ne le condannoit en aucune ſorte, comme S. Baſile s'en plaint; 'quoiqu'on pretende que Libere l'a condanné: [h] Et Paulin d'Antioche communiquoit auſſi indifféremment avec ſes diſciples: [Nous avons vu que les Eveſques bannis à Dioceſarée, les avoient admis auſſi à leur communion.] 'S. Jerome de meſme ſemble luy eſtre plutoſt favorable que contraire. [i] S. Epiphane fait un titre des Marcelliens, & penche à le condanner: il n'en parle neanmoins qu'avec doute. Et S. Auguſtin dans ſon livre des hereſies, l'a oſté tout à fait luy & ſes diſciples du nombre des heretiques. 'Sozomene luy eſt auſſi aſſez favorable. [k] S. Jerome ne met point les Marcelliens entre les ſectes qui diviſoient la ville d'Ancyre, [ſoit qu'il ne le regardaſt pas comme heretique, 'ſoit qu'ils euſſent eſté réunis à l'Egliſe par les ſoins de S. Baſile.

V. S. Baſile § 142.

g Baſ. ep. 52 p. 80. d e.
h Lup. t. 1. p. 210. 211.
b Baſ. ep. 74. p. 126. b.
Hier. v. ill. c. 86. p. 295. b.
i Epi. 72. p. 833. d
Soz l. 2. c. 33. p. 494. 495.
k Hier. in Gal. l. 2. pr. p. 174.

Au contraire entre les Latins meſmes,] 'S. Sulpice Severe le condanne comme ſectateur de Sabellius. [l] Gennade le met auſſi entre les heretiques qui ont dit que J. C. n'avoit commencé à eſtre Dieu qu'en commençant à eſtre homme. [Je penſe que les modernes ſuivent plus les Grecs que les Latins, & vont plutoſt à le condanner qu'à l'abſoudre.]

Sulp. l. 2. p. 156. 157.
l Gen. dog. c 3. p. 380. 2 a.

'Le P. Petau le traite abſolument d'heretique, & il croit meſme que ce que l'on voit de ſon livre dans la refutation qu'en a faite Euſebe, ſuffit pour nous perſuader qu'il a beaucoup de ſentimens contraire à la regle de la foy, ſans qu'on le puiſſe excuſer. 'Bullus dit auſſi qu'Euſebe prouve que Marcel a enſeigné le pur Sabellianiſme. [Pour nous, nous ne ſommes pas aſſez hardis pour

Pet. dog. t. 2 l. 1. c. 11. p. 73 [2] l. 4. l. 1. c. 3 § 10. p. 12.
Bull. l. 2. c. 1. p. 53

condanne un homme ſur des extraits faits par un ennemi, ni pour nous oppoſer à un Concile auſſi conſiderable que celui de Sardique, qui aprés avoir examiné les extraits avec ce qui les precedoit & les ſuivoit, a declaré l'auteur orthodoxe ; ni pour dementir Saint Hilaire, qui ayant le livre entier entre ſes mains, ſoûtient non ſeulement que ce n'eſt point ſur cela que S. Athanaſe a condanné Marcel ; mais qu'il faut meſme l'abſoudre comme innocent ſi on ne regarde que ſon livre, & que les Ariens ne l'ont pu condanner ſur ce qu'il avoit écrit, que par un jugement faux & injuſte. Euſebe en le combatant, reconnoiſt qu'il avançoit beaucoup de choſes qu'il ne vouloit point aſſurer, & ſur leſquelles il avouoit qu'il n'avoit pas aſſez de lumiere. Il eſt certain auſſi qu'il condannoit Sabellius.

Hil. fr. 1. p. 26.

p. 27.

Euſ. in Mar. l. 2. c. 4. p. 53. a.

l. 3. c. 5. p. 60. c. p. 61. b.

LUCIFER, EVESQUE DE CAGLIARI.

ARTICLE PREMIER.

Quel eſtoit Lucifer : Il défend la foy à Milan, & eſt banni.

[LUCIFER a rendu ſon nom celebre dans l'Egliſe par ſon courage, & encore plus par ſa chute. Il nous a appris ce qu'on doit craindre d'un grand zele qui n'eſt pas ſoûtenu par une auſſi grande humilité, & par cette charité lumineuſe auſſi condeſcendante que forte, qui ſçait ſe rabaiſſer pour l'utilité des autres. En un mot, c'eſt un exemple terrible de cette verité importante, Que celui qui eſt debout doit toujours craindre de tomber.]

Ath. fol. p. 831. c. a fug. p. 703. d.

Il eſtoit Eveſque de Cagliari metropole de la Sardaigne, a & des iſles d'alentour. [Nous laiſſons à d'autres à examiner ſi elle avoit auſſi la dignité de metropole dans l'Egliſe, ou ſi elle eſtoit immediatement ſoumiſe à celle de Rome.] Il eſt certain qu'en 681, ſous le Pape Agathon, elle eſtoit déja metropole eccleſiaſtique.

Boll. 20. may, p. 217. e.

Bar. 353. §. 20.

Lucifer eſtoit un homme fervent dans la foy, [comme on

le voit aſſez par ſes ouvrages:] 'Et il s'eſtoit rendu illuſtre dans l'Egliſe par le mepris qu'il faiſoit du ſiecle, par ſon amour pour les lettres ſaintes, par la pureté de ſa vie, par la conſtance de ſa foy, & par la grace divine qui eclatoit dans ſes actions. S. Athanaſe le met au nombre des bons Eveſques & des predicateurs de la verité. 'Pour les conjectures qu'un auteur moderne fait ſur ſa naiſſance & d'autres choſes ſemblables, ceux qui les aiment pourront les voir dans Bollandus.

Mar.&F.p 28. Ath. fug.p.703. d. Boll.20 may,p. 198. § 2.

[Nous ne dirons rien ici de ce qu'il y a de plus grand & de plus honorable pour luy dans toute ſa vie, qui eſt ſa confeſſion & ſon exil. Nous en ferons l'hiſtoire en faiſant celle de Saint Euſebe de Verceil. Nous dirons donc ſeulement en un mot, qu'ayant accepté la legation du Pape Libere pour ſolliciter un Concile auprés de Conſtance, & le Concile ayant eſté aſſemblé à Milan en l'an 355, il y ſoûtint avec toute la vigueur qu'on ſe peut imaginer, la verité de la foy, l'honneur de l'Egliſe, & l'innocence de S. Athanaſe. Ce fut par là qu'il merita la peine de l'exil qui luy acquit le titre de Confeſſeur.] On changea quatre fois le lieu de ſon exil. [a] Conſtance l'envoya à Germanicie [en Syrie,] entre les mains d'Eudoxe qui en eſtoit alors Eveſque, & l'un des plus méchans des Ariens. [Eudoxe ayant quitté Germanicie au commencement de l'an 358, pour s'emparer du ſiege d'Antioche, cette raiſon ou quelque autre que nous ignorons, fit que] Conſtance relegua Lucifer en Paleſtine, [b] dans la ville d'Eleutherople. [b] Il ſe trouva relegué dans la Thebaïde à la mort de Conſtance, [en l'an 361. Ainſi ce fut ſon quatrieme & dernier exil.

Mar.&F.p.73. a Lucif.de Ath. l.1.p 960.b. Hier.v.ill.c.95. p.297.a. a Mar.&F.p.89. b Thdrt.l.3 c.2.p 639.b.

'Lorſqu'il fut banni à Eleutherople, [qu'on croit eſtre l'ancienne Hebron, Eutyque en eſtoit Eveſque.] Nous avons vu [autrepart qu'Eutyque eſtoit Catholique de croyance: mais par intereſt il eſtoit Arien, & l'un des plus méchans des Ariens. 'Auſſi il fit extremement ſouffrir Lucifer, qui défendoit la foy avec ſa liberté ordinaire, & il perſecuta de meſme tous ceux qui communiquoient avec luy. Il rompit une fois une porte à coups de hache, & ſe jettant ſur Lucifer, il renverſa meſme les ſaints Sacremens, il battit tous ceux qu'il trouva là aſſemblez, & emporta les vaſes ſacrez & les ſaints livres de l'Egliſe.

Mar.&F.p.89. V. les Ariens § 85. Epi.73.c.23.p. 871.a.b. Mar.&F.p.89.

1. Il l'appelle par mepris Adoxe c'eſt à dire *ſans honneur*.

ARTICLE II

Ecrits de Lucifer loüez par Saint Athanaſe : Lucifer les envoie à Conſtance.

Hier.v.ill.c.95. p.297.a. SAINT Jerome ſemble dire que Lucifer eſtoit dans la Paleſtine lorſqu'il écrivit; ["& il paroiſt que ce fut en 360.] Ce Saint marque ſeulement un livre contre Conſtance que Lucifer luy envoya à luy meſme. [Il eſt difficile de ſavoir de quel ouvrage il parle en particulier, ou s'il regarde tous les ouvrages de Lucifer comme un ſeul livre; puiſque ce qu'il en dit convient à tous les écrits de cet auteur.] Note 1.

Bib.P.t.9.p.953 'Ceux que nous en avons aujourd'hui, ſont les deux livres pour S. Athanaſe, celui des Rois apoſtats, un qui montre qu'il ne faut point avoir de communion avec les heretiques, un autre intitulé, Qu'il ne faut point epargner ceux qui pechent contre Dieu, & le dernier, Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu. 'Ce dernier cite celui des Rois apoſtats, [a] & parle d'Eudoxe transferé à Conſtantinople [au commencement de l'an 360.] 'Lucifer reconnoiſt luy meſme dans ſes écrits qu'il eſtoit pauvre, [b] & qu'il écrivoit ſans art & ſans eloquence, [c] & le Preſtre Marcellin ſon diſciple remarque auſſi avec ſujet qu'il n'avoit pas eu deſſein d'y acquerir de la gloire, & d'y faire paroiſtre beaucoup d'eſprit, mais de fortifier ſon diſcours par beaucoup de paſſages de l'Ecriture.

Lucif.mori à p. 1109.c.
a p.1107.e.
non parc.p.1074 b 1091.c.
b p.1083.c.
c Mar.&F.p.71.

[Il n'y a peut-eſtre point d'ouvrage dans la tradition eccleſiaſtique où il paroiſſe plus de feu & de vehemence que dans ceux-ci, non ſeulement contre les heretiques, mais contre Conſtance meſme, à qui Lucifer s'adreſſe preſque toujours. Saint Jerome a remarqué cette vehemence; & au lieu de la blaſmer comme un emportement,] 'il la loüe comme l'exemple d'une conſtance admirable, & comme la marque d'une ame toute preparée au martyre. [Saint Athanaſe en parle encore plus avantageuſement.] 'Il n'avoit point encore vu ces écrits, & il ne les connoiſſoit que par le raport des autres, lorſqu'il témoigna admirer le courage de Lucifer, qui habitant, dit-il, au milieu des ſcorpions, ne laiſſoit pas de faire paroiſtre un eſprit ſi libre & ſi genereux, & ne ceſſoit pas d'avertir, d'inſtruire, & de corriger les autres pour les amener à la lumiere de la verité. Il luy envoya meſme un Diacre nommé Eutyche pour ſavoir de ſes nouvelles, & luy porter une lettre de ſa part, où aprés avoir témoigné l'obligation que toute

Hier.v.ill.c.95. p.297.a.
Lucif.ep.p.813. d.
c.
c.d.

l'Egliſe avoit à luy & aux autres Confeſſeurs, s'il le prie tant au nom de ces Confeſſeurs meſmes qu'au ſien propre, de luy envoyer une copie de ſes ouvrages. Nous avons cette lettre de S. Athanaſe à la fin des livres de Lucifer, mais ſeulement en latin [Lucifer l'ayant receuë, ſatisfit à ce que le Saint deſiroit de luy, & luy envoya ſes ouvrages,] S. Athanaſe luy récrivit une ſeconde lettre toute pleine d'eloges, où il reconnoiſt particulierement qu'il n'auroit pu parler de la ſorte, ſi le S. Eſprit n'euſt eſté en luy. Il dit auſſi que les Catholiques qui l'avoient toujours aimé, le nommoient alors avec raiſon l'Elie de leur temps. p.1114.a. d. p.1115.b. a.

[Ainſi quoique la trop grande dureté que Lucifer a fait paroiſtre depuis, donne quelque lieu de douter s'il a merité tant d'eloges, neanmoins ce jugement de deux des plus illuſtres Peres du IV. ſiecle, nous ſuffit pour voir que cette hardieſſe qui eſt dans les écrits de Lucifer, quelque extraordinaire qu'elle ſoit, & quelque peu proportionnée qu'elle paroiſſe à noſtre delicateſſe, peut-eſtre tres legitime & tres loüable, & qu'elle eſt bien auſſi digne des mouvemens du Saint Eſprit, que des noires fumées d'une melancolie échaufée auſquelles il plaiſt à Blondel de les attribuer. Car pour ce qui eſt de revoquer en doute la lettre de S. Athanaſe, c'eſt une choſe ſans apparence, vu que le Preſtre Marcellin qui vivoit dans le meſme temps,] la cite tres clairement. Il ajoute meſme que S. Athanaſe traduiſit en grec les livres de Lucifer. Le Saint marque particulierement dans ſa lettre le premier de ces ouvrages fait pour ſa propre défenſe, & le dernier intitulé, Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu. Blond. prim. p. 1208. Mar. & F. p. 72. Lucif. ep. p. 1115. b. a.

La generoſité de Lucifer alla juſqu'à envoyer à Conſtance meſme les écrits tout de feu qu'il avoit faits contre luy; [a] & il trouva une perſonne qui voulut bien ſe charger de les porter & de les preſenter en ſon nom. [Il ne faut pas s'étonner ſi Conſtance accoutumé à n'entendre que des eloges ou plutoſt des flateries, eut peine à croire que des écrits vinſſent d'un homme qu'il tenoit en exil comme un criminel, & à qui d'un trait de plume il pouvoit oſter la vie.] Il ordonna à Florent Grand-maiſtre du palais, [b] dont Ammien Marcellin parle pluſieurs fois, [c] d'envoyer ce livre à Lucifer pour ſavoir s'il venoit effectivement de luy, & de luy mander de le renvoyer. Nous avons le billet que Florent en écrivit à Lucifer, avec la réponſe de cet Eveſque qui avoua le livre & celui qui l'avoit preſenté, & le donna à un Bonoſe pour le reporter à la Cour, ajoutant à Florent, qu'il le prioit de le défendre, & de croire qu'il eſtoit preſt de ſouffrir meſme la mort avec joie, ne Hier. v. ill. c. 95. p. 297. a. a Lucif. ep. p. 1113. a.

Magiſter officiorum.

a. b Amm. l. 22. p. 206. c Lucif. ep. p. 1113. a. a. b.

rabatant rien de cette generoſité qui paroiſt dans ſes écrits. [Nous ne trouvons pas ce qui arriva enſuite, ni ſi ce fut pour punir la liberté de ſes reprehenſions que] Conſtance le bannit dans la Thebaïde, où nous avons dit qu'il eſtoit relegué, lorſque Conſtance mourut le troiſieme de novembre 361, & alla eprouver la verité des menaces qu'il luy avoit faites de la colere de Dieu.

Thdrt. l. 3. c. 2. p. 639. b.

[Nous avons vu ſur Saint Hilaire, que Lucifer avoit blaſmé ce Saint ſur ſon livre des Synodes, comme s'il euſt porté trop loin la condeſcendance pour les heretiques; & de quelle maniere Saint Hilaire ſe juſtifia de ces reproches.]

ARTICLE III.

Etat de l'Egliſe d'Antioche ſous Julien.

Thdrt. l. 3. c. 2. p. 639. a. b.

JULIEN qui ſucceda à Conſtance, ayant rappellé les Eveſques de leur exil, Lucifer revint de la Thebaïde avec S. Euſebe de Verceil qui y avoit auſſi eſté banni. Ils convinrent aiſément enſemble qu'il falloit avant toutes choſes travailler à guerir les maux de l'Egliſe, dont l'un des principaux eſtoit la diviſion de l'Egliſe d'Antioche. Nous en avons parlé en pluſieurs endroits; mais il faut neceſſairement repeter ici, qu'aprés que les Ariens eurent depoſé S. Euſtathe d'Antioche en 331, & eurent établi à ſa place des perſonnes infectées de leurs erreurs, une partie des Orthodoxes de cette ville refuſa de ſe ſoumettre à ces Eveſques intrus & heretiques, & forma une Egliſe particuliere qu'on nomma des Euſtathiens, avec laquelle Saint Athanaſe communiqua comme avec la veritable & legitime Egliſe d'Antioche. La plus grande partie des Orthodoxes n'embraſſa pas neanmoins ce parti, & ils aimerent mieux reconnoiſtre Paulin, Euphrone, & les autres qu'on donna pour ſucceſſeurs à Saint Euſtathe. Ainſi ils conſerverent la pureté de la foy ſous des Eveſques Ariens.

b. d.

Cela dura juſqu'au commencement de l'an 361, auquel Saint Melece fut fait Eveſque par le conſentement unanime tant des Ariens que des Orthodoxes qui eſtoient dans leur communion. Il fut chaſſé auſſi-toſt par Conſtance, parcequ'il ſe declara pour la veritable foy, & Euzoïus l'un des premiers diſciples d'Arius, anathematizé avec luy par le Concile de Nicée, fut mis en ſa place.

L'intruſion viſiblement illegitime d'un homme tout à fait odieux, obligea tous les Orthodoxes qui avoient eſté juſqu'alors

unis de communion avec les Ariens, à s'en ſeparer entierement, pour s'attacher à S. Melece ; & ils prirent pour s'aſſembler une egliſe que l'on appelloit la Palée ou l'Ancienne.

La foy de S. Melece & de ceux de ſa communion eſtoit la meſme que celle des Euſtathiens, tres pure & tres orthodoxe. L'inthronization de S. Melece ne ſe pouvoit accuſer d'intruſion, puiſque S. Euſtathe eſtoit mort alors. [Ainſi il ſemble que les Euſtathiens pouvoient ſans ſcrupule & devoient meſme ſe réunir ſous luy avec les autres Orthodoxes. Cependant ils ne le vouloient pas, & pretendoient meſme ne le devoir pas, parceque Saint Melece avoit eſté ordonné & inthronizé par des Ariens auſſi-bien que par des Orthodoxes, & avoit eſté quelque temps dans la communion des heretiques. Ainſi outre les Ariens qui poſſedoient encore les egliſes,] 'il y avoit dans Antioche deux corps d'Orthodoxes qui n'avoient point de ſocieté & d'union l'un avec l'autre: [& c'eſt à ce mal que S. Euſebe & Lucifer ſouhaitoient de remedier.] d.

'Saint Euſebe eſtoit d'avis qu'ils allaſſent d'abord à Alexandrie prendre le conſeil de S. Athanaſe, & des autres Confeſſeurs: & il en preſſa fort Lucifer; mais celui-ci voulut aller droit à Antioche, & laiſſa ſeulement à S. Euſebe un de ſes Diacres pour aller avec luy à Alexandrie, '& conſentir en ſon nom à tout ce qui s'y ordonneroit, promettant de ne rien faire cependant [au prejudice d'aucun des partis. Ruf. l. 1. c. 27. p. 173. a | Thdrt. l. 3. c. 2. p. 639. d. Ruf. l. 1 c. 30. p. 174. a | Socr. l. 3. c. 6. p. 174. a.

V. ſon titre § 95. S.' Athanaſe & S. Euſebe tinrent donc à Alexandrie l'an 362, un tres celebre Concile, où l'on ne voulut pas regler preciſément ce qui regardoit l'Egliſe d'Antioche, mais on pria S. Euſebe & S. Aſtere de Petra en Arabie, qui eſtoit auſſi un Confeſſeur, de vouloir aller regler toutes choſes ſur les Lieux, conjointement avec Lucifer, Cymace de Palte auſſi Confeſſeur, & Anatole de Berée, qui eſtoient alors à Antioche. Le Concile marqua neanmoins aſſez de quelle maniere il jugeoit que ſe devoient terminer les choſes.] 'Car dans une lettre qu'il adreſſa à Saint Euſebe, à Lucifer, & aux autres qui devoient travailler à la pacification de l'Egliſe d'Antioche, il declare que les Euſtathiens ne devoient demander autre choſe à ceux de la Palée [& de la communion de Melece,] que la ſignature du ſymbole de Nicée. [Ainſi il levoit le ſeul obſtacle legitime qui puſt empeſcher les Euſtathiens de ſe joindre à la communion des Meleciens, & de recevoir S. Melece pour leur legitime Eveſque.] 'Le meſme Concile avoit fait un decret general loüé de toute l'Egliſe, pour recevoir à la communion de l'Egliſe tous les Eveſques qui avoient eſté engagez dans Ath. de Ant. p. 575 c d. Ruf. l. 1, c. 28. p. 173. a.

c.30.p.174.a. le meſme parti des Ariens; & ce decret fut ſigné au nom de Lucifer par ſon Diacre qui accompagnoit S. Euſebe, [ou meſme par] Ath.de Ant.p. 580.a. 'deux de ſes Diacres, Erennie & Agepat, qui avoient ſigné la lettre du Concile ſur l'Egliſe d'Antioche.

ARTICLE IV.

Lucifer ordonne Paulin Eveſque des Euſtathiens d'Antioche.

[SAINT Euſebe s'en alla donc à Antioche au nom de Saint Athanaſe & de tout le Concile d'Alexandrie, pour rétablir la paix & l'union dans cette illuſtre Egliſe, & ſans doute avec de grandes eſperances de réuſſir dans un deſſein ſi ſaint & ſi important à tous les Fideles.] Mais il fut bien étonné en y arrivant, de trouver que toutes les voyes d'accord avoient eſté rompues par l'ordination de Paulin. 'Car Lucifer eſtant venu à Antioche, comme nous l'avons dit, taſcha d'y pacifier toutes choſes par les diſcours qu'il fit à tous les deux partis. 'Et on ne perdoit pas l'eſperance de les voir tous deux réunis enſemble, pourvu, dit Rufin, qu'on euſt choiſi un Eveſque agreable aux uns & aux autres. Mais Lucifer gaſta toutes choſes par ſa precipitation. 'Car comme il vit que les Euſtathiens s'oppoſoient le plus à la paix, "il leur ordonna Note 2. pour Eveſque le Preſtre Paulin qui eſtoit leur chef. 'S. Jerome dit qu'il fut aſſiſté en cette occaſion par deux autres Confeſſeurs, que quelques manuſcrits nomment Gorgone de Germanicie, & Cymace de Gabales ou peut-eſtre de Palte, qui aſſurément eſtoit alors à Antioche.

Ruf.l.1.c.30.p. 174. Socr.l.3.c.9. p.180.d. Thdrt.l.3.c.2.p. 640.a. Ruf.l.1.c.27.p. 173. Thdrt.p.640.a. Hier.chr. n.p 256.b. Ath.de Ant.p. 580.a.

Hier.chr. 'Ce Paulin qu'il ordonna avoit eſté fait Preſtre par S. Euſtathe, & ne s'eſtoit jamais ſouillé par la communion des heretiques. Ruf.l.1.c.27.p. 173. 'C'eſtoit un homme ſaint, "& tout à fait digne du ſacerdoce, mais V.S Melece §12. non pas tel que tous les deux partis le vouluſſent pour Eveſque. [Lucifer l'avoit peut-eſtre ordonné dans l'eſperance que les Meleciens qui témoignoient beaucoup d'inclination pour l'union, pourroient ſe reſoudre à le reconnoiſtre. Mais cela n'arriva pas de Thdrt.l.3.c.2 p. 640.a. la ſorte;] '& cette ordination au lieu de rendre la paix à l'Egliſe, y augmenta au contraire la diviſion, & la fit durer 85 ans, [depuis Note 3. la depoſition de Saint Euſtathe en l'an 331, juſques à l'an 415,] qu'Alexandre Eveſque d'Antioche réunit les Euſtathiens au corps de l'Egliſe avec beaucoup de travaux.

Ruf.l.1.c.30.p. 174. Thrt.l.3.c. 2.p.640.b. 'S. Euſebe trouvant donc à ſon arrivée à Antioche, que la precipitation de Lucifer, & le mauvais remede qu'il avoit apporté aux

aux maux de cette Egliſe, les avoit rendu preſque incurables ; la confuſion & la douleur qu'il en conceut, le fit retirer auſſitoſt, ſans avoir communiqué avec aucun des deux partis, [a] & ſans avoir neanmoins voulu blaſmer ouvertement Lucifer, à cauſe du reſpect qu'il avoit pour luy. Socrate & Sozomene ajoutent qu'il promit de corriger dans un Concile ce qui avoit eſté fait : [mais cela ne vient que d'avoir mal entendu Rufin, qui eſt embroüillé en cet endroit.

[a] Ruf. p. 174. [a] Socr. l. 3. c. 9. p. 180. d | Soz. l. 5. c. 13. p. 613 b.

ARTICLE V.

Lucifer ſe ſepare de S. Euſebe Verceil, & de l'Egliſe Catholique.

LUCIFER qui eſtoit demeuré juſques alors à Antioche, [b] ſe trouva fort offenſé de ce que S. Euſebe n'avoit approuvé l'ordination de Paulin, [c] & il rompit meſme la communion avec luy. [d] Il vouloit auſſi rejetter les decrets du Concile d'Alexandrie : mais il eſtoit lié par ſon legat qui les avoit ſignez en ſon nom. Il ne pouvoit depoſer ce Diacre qui n'avoit rien fait que ſelon le pouvoir qu'il luy en avoit donné, & il ne pouvoit auſſi le recevoir ſans ruiner tout ſon deſſein. Enfin, aprés avoir bien deliberé ſur cet embaras où il ſe trouvoit, il ſe reſolut, dit Rufin, de recevoir ſon Diacre, & de garder envers les autres une conduite contraire, mais qui luy plaiſoit.

[b] Thdrt. l. 3. c. 1. p. 640. b. [b] Ruf. l. 1. c. 30. p. 174 | Socr. l. 3. c. 9. p. 181. a | Soz. l. 5. c. 13. p. 613 c. [c] Socr. p. 181. b | Soz. p. 613 c. [d] Ruf. p. 174.

Note 4. [Je ne voy pas qu'on puiſſe donner d'autres ſens à ces paroles de Rufin, ſinon que "Lucifer ſe ſepara de la communion de ceux qui ſuivoient le Concile d'Alexandrie ; & par conſequent de toute l'Egliſe, qui receut & obſerva les decrets de ce Concile.]

Neanmoins Socrate & Sozomene écrivent qu'il demeura toujours dans les ſentimens de l'Egliſe, à cauſe de la ſignature de ſon Diacre, mais que ceux que ſon mecontentement avoit ſeparez de l'Egliſe, en demeurerent toujours ſeparez, & formerent le ſchiſme des Luciferiens. [Ce raport de ces deux hiſtoriens eſt fort favorable à Lucifer ; mais il y a tout lieu de croire qu'ils ont cru le tirer de Rufin : & cet auteur dont l'autorité eſt bien plus conſiderable que la leur, y eſt tout à faire contraire. Que ſi Lucifer eſt toujours demeuré dans la communion de Saint Athanaſe, & dans les ſentimens du Concile d'Alexandrie, il ſeroit difficile que ſon mecontentement paſſager euſt fait ſortir de l'Egliſe ceux qu'on avoüe s'en eſtre ſeparez à cauſe de luy : & tout le monde reconnoiſt qu'il y a eu une ſecte ſchiſmatique de Luciferiens, comme nous le dirons dans la ſuite.

Socr. l. 3. c. 9. p. 181. b. c | Soz. l. 5. c. 13. p. 613. c. d.

Sulp l.2.p.169. Auſſi Rufin eſt clairement appuyé par Sulpice Severe,]qui dit que Lucifer ſuivit à Antoiche un ſentiment tout contraire à celui de S Hilaire,& qu'il condamna tellement ceux qui avoient eſté à Rimini,qu'il ſe ſepara meſme de la communion de ceux qui les recevoient aprés la ſatisfaction de leur faute. S. Ambroiſe dit auſſi que Lucifer s'eſtoit ſeparé de noſtre communion. Saint Auguſtin aſſure qu'il avoit perdu les lumieres de la charité, & eſtoit tombé dans les tenebres du ſchiſme. Le Pape Innocent dit que ſon obſtination ſeule l'a ſeparé de l'union de ceux qui avoient renoncé à l'Arianiſme, & Saint Jerome qui[comme Preſtre de Paulin]l'excuſe autant qu'il luy eſt poſſible, eſt neanmoins contraint par la verité,de reconnoiſtre qu'il a abandonné le troupeau de JESUS CHRIST, & en a ſeparé quelques brebis.

Amb.de faty.p. 316.
a Aug ep.50.p. 87.2.b.
Conc.t 2 p. 1280.a.
Hier.in Lucif. c.7.p.144.d.

[Il doit donc demeurer pour conſtant que Lucifer s'eſt veritablemen ſeparé de l'Egliſe, & a fait la faute] que S. Gregoire reprend dans ceux qui voyant que l'Egliſe, conduite par la charité,ſfait quelque breche à ſa diſcipline, condannent legerement ſa condeſcendance, & ſe perdent comme Oza en voulant ſoutenir l'arche. [Ainſi c'eſt avec raiſon que]les Catholiques donnoient à ſes diſciples le nom de Luciferiens, quoiqu'ils refuſaſſent de le prendre.

Greg in Job,l.3. c.10.p.119.f.
Mar.& F.p.70. 71.75.

ARTICLE VI.

Qu'il n'y a point d'apparance que Lucifer ſoit revenu à l'Egliſe.

[IL y en a qui ont dit que Lucifer n'eſtoit pas demeuré dans ſon ſchiſme juſqu'à la mort,& qu'il eſtoit enfin rentré dans l'unité de l'Egliſe. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent raiſon de le dire.Mais quand on voit que tant d'illuſtres Peres le condannent comme ſchiſmatique aprés ſa mort, & qu'on ne trouve pas un ſeul paſſage qui parle de ſa penitence,je ne ſçay ſur quelle raiſon on peut l'appuyer, je ne dis pas ſolidement : mais avec quelque ombre de verité. Nous avons meſme encore quelque choſe de plus,puiſque]Rufin[qui pouvoit l'avoir vu,]aſſure qu'il eſt mort dans le ſchiſme[Et Saint Jerome le confirme tres clairement,] lorſque parlant de ſa mort qu'il met en l'an 370,il dit que luy & deux autres [de ſon ſchiſme,]ne ſe mélerent jamais dans la corruption des heretiques: ce qui aſſurément ne peut ſignifier autre choſe, ſinon qu'il n'avoit jamais communiqué avec ceux qui eſtoient une fois tombez dans l'hereſie,ou meſme avec ceux qui les recevoient à leur communion.

Rufl.l.c.30.p. 170.
Hier.chr.
Bar.371. § 132.

[Les preuves donc que l'on allegue de ſa penitence & de ſon retour à l'Egliſe, c'eſt que] S. Jerome le qualifie bienheureux. Hier.in Lucif. p.144.c.
[Mais quelque raiſon qu'ait eu Saint Jerome pour luy donner ce titre, s'il pouvoit marquer qu'il a abandonné ſon ſchiſme, il l'auroit dit fort clairement en cet endroit meſme, puiſque c'euſt eſté la condannation des Luciferiens contre leſquels il parloit, la juſtification de la doctrine de l'Egliſe qu'il defendoit, & l'abſolution de ce Prelat qu'il releve autant qu'il luy eſt poſſibile. Cependant tout ce qu'il peut faire pour ſon honneur, c'eſt d'excuſer ſes intentions, & de dire que ce qu'il en a fait, n'a pas eſté par l'amour de la gloire & par le deſir de faire paſſer ſon nom à la poſterité, ni auſſi à cauſe de la diſpute qu'il avoit euë avec Saint Euſebe touchant les diviſions d'Antioche: S. Jerome dit qu'il ne veut rien croire de cela, & que ce ſont des mediſans qui le publient. Il avoüe neanmoins qu'ils aſſuroient ces choſes comme bien certaines: [& nous n'avons pas cru devoir faire difficulté de mettre la derniere comme une cauſe de ſon ſchiſme, ſur l'autorité des écrivains eccleſiaſtiques, qu'on ne peut pas mettre au nombre des ennemis de Lucifer. Car pour ne parler que de Rufin, bien loin de donner aucune marque d'animoſité contre luy, il en parle meſme trop favorablement,] lorſqu'il doute s'il a eu une volonté arreſtée dans ſon ſentiment, ou ſi c'eſt qu'ayant eſté prevenu par la mort, il n'ait pas eu loiſir de changer, & de corriger avec le temps, comme il arrive quelquefois, ce qu'il avoit commencé par une chaleur temeraire. [Cette derniere partie qui n'eſt miſe que pour excuſer Lucifer, ſe trouve fauſſe par S. Jerome meſme,] qui nous apprend qu'il n'eſt mort qu'en 370, Ruf.l.1.c.30.p. 174. Hier.chr. [huit ans depuis qu'il eut fait ſchiſme.]

Il mourut apparemment à Cagliari en Sardaigne, où il ſe retira au ſortir d'Antioche, [a] & où Theodoret dit qu'il innova quelque choſe dans la doctrine de l'Egliſe. [b] Il ne faut pas oublier qu'en retournant d'Orient, il vint d'abord à Rome, & paſſa en chemin par Naple, où l'on raporte que Zoſime qui avoit eſté intrus en la place de S. Maxime Eveſque de cette ville, banni ſous Conſtance, l'eſtant venu voir, comme ayant quitté l'impieté Arrienne, Lucifer ne le voulut point recevoir, & le menaça que Dieu le priveroit de ſon eveſché, & executeroit la ſentence que S. Maxime avoit prononcée contre luy; ce qui arriva en effet quelque temps aprés, comme le Preſtre Marcellin le raconte. Ruf.l.1.c.30.p. 174. Hier.vill. c.95.p.297. [a] Thdrt.l.3.c.2. p.640.b. [b] Mar.&F.p.54-56.

V. les Ariens § 60. [Quoy qu'il en ſoit de cette hiſtoire que nous avons raportée autrepart, elle peut ſervir à prouver la dureté ſchiſmatique

de Lucifer, & ne peut ſervir à l'excuſer.

Boll.20.may.p. 207.b.c. *p.210 c|218.a. p.211.a|216.f.

L'Egliſe de Cagliari qui depuis quelques années fait la feſte de Lucifer, l'a miſe le 20 de may, *qui eſt marqué pour le jour de ſa mort dans une epitaphe qu'on pretend eſtre de luy; & neanmoins on croit devoir tirer d'une autre epitaphe, qu'il eſt plutoſt mort entre le 13 & le 15 de may.

ARTICLE VII.

Des Luciferiens, & de la requeſte de Marcellin & Fauſtin.

Boll.20.may,p. 205.c.

POUR ce qui eſt des Luciferiens, leur crime eſt encore plus indubitable que celui de leur chef, puiſque je ne croy pas que perſonne veuille aujourd'hui les excuſer. Amb de fuy.p. 3 6.g. S. Ambroiſe les condanne tres fortement. [b] Ruf l.1.c.30. p.174. Rufin qualifie leur parti de ſchiſme. [c] Hier.in Luci. t.2.p.1,5.&c. Saint Jerome a fait un traité exprés contre eux. [d] Soc.l.3.c.9.p. 181 b|Soz.l.5.c. 13.p.613.d. Socrate & Sozomene qui excuſent Lucifer, condannent neanmoins les Luciferiens, & reconnoiſſent qu'ils s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe. [e] Proſ.præ.l.2. c.6.p.64. L'auteur du livre des Promeſſes les met au nombre des ſchiſmatiques. [f] Præd.p.73.74. Le Prædeſtinatus en fait la ſecte 81[e], & dit que quoiqu'ils conſervaſſent entierement la foy de l'Egliſe, & neanmoins l'Egliſe les avoit exclus de ſa foy & eux & Lucifer leur chef, parcequ'ils avoient abandonné ſa charité.

Aug.ep.90.p.292. [g] pſ.67.p.291.2.d. [h]hær.81.c.13.d. 2.d. [i] b. [k] c. S. Auguſtin en parle en divers endroits, [g] & meſme dans ſes ſermons au peuple, comme de perſonnes declarées manifeſtement contre l'Egliſe, [h] & qui eſtoient celebres. [i] Il croit que ſi S. Epiphane & Saint Philaſtre ne les ont pas mis au rang des heretiques, c'eſt parce qu'ils les ont cru ſimplement ſchiſmatiques. [k] Il dit que quelques uns leur attribuoient de croire que l'ame eſtoit engendrée par tranſfuſion, qu'elle eſtoit née de la chair, & eſtoit d'une ſubſtance charnelle; de quoy il ne veut rien aſſurer.

Geno.dog.c.14. p.381.a.e. [l] Thdrt.l.3.c.2. p.640.b. Gennade leur attribuë à peu pres les meſmes choſes. [l] Ce ſont peuteſtre là les nouveaux dogmes que Theodoret reprend dans Lucifer & ſes ſectateurs. Car il en fait auſſi une ſecte particuliere.

Mar.& F.p.13. p.44.61. [Mais il ne faut point d'autre preuve contre eux que leurs écrits propres, c'eſt à dire] la requeſte que Marcellin & Fauſtin, tous deux Preſtres de cette ſecte, preſenterent aux Empereurs Theodoſe, Valentinien, & Arcade, [entre 383 & 388.] On y voit en pluſieurs endroits comment ils font profeſſion de ne point communiquer non ſeulement avec ceux qui avoient conſenti à l'hereſie, mais encore avec ceux meſmes qui communiquoient

avec eux. 'C'eſt pourquoi ils avoüent qu'ils ſont en petit nombre, p.32.
& qu'ils evitent la pluſpart du monde, 'Ils y font paroiſtre leur p.66.
fiel non ſeulement contre le Pape Damaſe & divers autres
Eveſques de la communion Catholique, 'mais encore contre p.29.
Saint Hilaire, qu'ils accuſent d'avoir interrompu le cours de ſes
victoires pour favoriſer les prevaricateurs, & meſme les hereti-
ques contre leſquels il avoit employé ſi glorieuſement les forces
de ſon eloquence. 'contre Saint Athanaſe meſme, dont ils diſent p.72.
eum per omnia ex integro egeret. "qu'il avoit ſuivi autrefois la verité toute pure, & generalement p.48.
contre les ſaints Confeſſeurs, qui s'eſtant, comme ils le preten-
dent, laſſez de combatre, avoient ruiné ce qu'ils avoient eux
meſmes établi ſur l'autorité des Apoſtres & des Prophetes, &
avoient abandonné la verité divine, la doctrine de l'Evangile,
& les regles des Apoſtres. [On voit donc dans cette requeſte,
qu'ils avoient entrepris une choſe auſſi inexcuſable qu'inſuppor-
table;]qui eſtoit d'avoir établi un Eveſque à Rome nommé p.69.84.|Cod.
Epheſe ou Eureſe, par les mains de Taorge l'un de leurs Eveſques. Th.t.6.p.147.2.

V. Saint Ambroiſe § 17. ["Il ne faut pas s'étonner aprés cela ſi Satyre frere de Saint
Ambroiſe ne voulut point recevoir le batteſme de leurs mains;
& ſi les Catholiques les pourſuivoient partout comme hereti-
ques;]ce que l'on voit par diverſes hiſtoires arrivées dans l'An- Mar.&F.p.61.
dalouſie, [a]à Treves, à Rome où Damaſe les perſecutoit beau- 64.
coup, à Oxyrinque en Egypte, & à Eleutherople en Paleſtine, [a] p.65-70.
[d]où le pretendu Pape Epheſe avoit établi Marcellin & Fauſtin, p.73-88.
auteurs de cette requeſte. Ce ſont eux qui raportent ces hiſtoi- p.87.
res, [auſquelles il ne faut pas douter qu'ils n'aient ajouté beau-
coup de circonſtances odieuſes. On peut voir par là où s'éten-
doit le ſchiſme des Luciferiens.]Il y en avoit auſſi en Afrique, p.87.
'en divers endroits de l'Italie, [b]& à Antioche. [c]On voit nean- p.75.
moins par S. Jerome, qu'ils eſtoient principalement en Sardai- [b] Socr.l.5 c.5.p.
gne, [d]& en Eſpagne. Il y ajoute l'Ethiopie. [Je ne ſçay s'il veut 262 b|Soz.l.7.c.
dire l'Egypte, à cauſe d'Heraclide d'Oxyrinque.] 3.p.707.a.
[c] Hier. in L. c15. p.141.b.
[d] p.142.c.
[e]Les deux Preſtres Marcellin & Fauſtin, adreſſerent, comme [e] Mar.&F.p.13.
nous avons dit, leur requeſte aux Empereurs Valentinien II, Bar.383§24.
Theodoſe, & Arcade qui ne fut fait Empereur que le 16 ou 19
janvier 383. Ils ne nomment point Gratien, qui avoit eſté tué le
25 aouſt de la meſme année. Que ſi le Pape Damaſe vivoit encore,
comme il y a aſſez d'apparence, c'eſtoit avant la fin de 384.]
'Cette requeſte tend à faire ceſſer la perſecution que leur fai- ibid.
NOTE 5. ſoient les Catholiques. 'Elle fut preſentée à Conſtantinople,]'& Mar.& F.p.18.
ainſi à Theodoſe.],'Et ce prince leur accorda un reſcrit par le- 102.

quel il traite de Catholiques, & accorde le libre exercice de la religion à ceux qui communiquoient avec les ſaints & loüables Eveſques Gregoire d'Eſpagne, & Heraclide d'Orient, (c'eſt à dire d'Oxyrinque,) & au contraire il appelle des méchans & des heretiques ceux qui les perſecutoient. Il adreſſe ſon reſcrit à Cynege, [qui fut fait Preſet du Pretoire au commencement de 384, & qui mourut en 388.] Gennade parle de cette requeſte de Fauſtin & de Marcellin, [qui a eſté donnée au public en 1650 par le P. Sirmond.]

p.103. p.100. Geun.c.16. V. Theodoſe l.9 15.

Arcade fils de Theodoſe, declara par ſa loy du 3 ſeptembre 395, qu'il falloit traiter comme des heretiques, tous ceux qui s'écartoient, quelque peu que ce fuſt, de la doctrine Catholique, & nommément un pretendu Eveſque nommé Eureſe. C'eſt aſſurément la faux Pape des Luciferiens. [Il eſtoit alors en Aſie,] puiſque la loy eſt adreſſée au Proconſul de cette province.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 28. p. 844. p. 147. p. 114.

ARTICLE XVIII.

D'un livre de Fauſtin: De Gregoire d'Elvire & des autres Luciferiens.

LE meſme Fauſtin a écrit contre les Ariens, ſept livres adreſſez à l'Imperatrice Flacille premiere femme de Theodoſe, morte en l'an 385. il les luy adreſſa par une lettre dont il ne nous reſte plus que la fin. Mais l'ouvrage ſe voit encore.[a] Fauſtin pretend ne l'avoir écrit que ſur la priere que la princeſſe à qui il s'adreſſe, luy en avoit faite, & qu'elle meſme luy avoit envoyé les objections des Ariens pour y répondre. Cet écrit eſt diviſé en ſept chapitres, qui peuvent faire les ſept livres dont Gennade dit qu'il eſtoit compoſé. Bellarmin y trouve une aſſez grande erudition. La fin montre qu'il eſt indubitablement d'un Lucifeſien [Cela n'empeſcheroit pas qu'il ne fuſt de Gregoire d'Elvire à qui d'autres l'attribuent,] & qui a fait, ſelon Saint Jerome, un aſſez beau livre de la foy. Car ce Gregoire eſtoit auſſi de la ſecte des Luciferiens, comme nous l'avons remarqué. [Mais ſon ouvrage paroiſt plutoſt celui que S. Auguſtin meſme cite comme de S. Gregoire de Nazianze, & que l'on met encore parmi les ouvrages de S. Ambroiſe.

Genn. c. 16. Bar. 385. § 32. Fauſt. c. 1. p. 665. a. b. c. 2. Bell. p. 116. 134. Fauſt. c. 7. p. 692. b. c. Hier. v. ill. c. 105. p. 299. a. chr. Note 6. V. S. Greg. de Naz. p. 110.

Non ſeulement Gregoire d'Elvire a eſté engagé dans le ſchiſme des Luciferiens, mais il ſemble meſme qu'il en fuſt comme le heros, puiſque Marcellin & Fauſtin, quelque eſtime qu'ils euſſent

pour Lucifer,] 'diſent qu'on peut juger quel il eſtoit, puiſque Gregoire l'eſt venu voir & l'a admiré, luy qui eſtoit admiré de tout le monde. 'Auſſi ils en font comme le centre de leur communion. 'Ils luy attribuent le don des miracles, [a] & ils diſent que luy ſeul de ceux qui défendoient l'integrité de la foy, n'avoit eſté ni chaſſé ni banni, parcequ'on craignoit de s'attirer quelque chaſtiment de Dieu en l'attaquant, 'comme ils pretendent qu'il eſtoit arrivé à Oſius. Mar.& F.p.73. p.65. p.73. [a] P.40. p.38.39.

'Il eſtoit Eveſque d'Eliberis dans la Betique, comme le grec de Sophrone porte expreſſement, '& Saint Jerome l'appelle Gregoire de Betique. [Ainſi ce n'eſt pas d'Illiberis ou Collioure en Rouſſillon, qui eſtoit alors dans la France auſſi-bien qu'aujourd'hui,] 'mais d'une ville celebre en ce temps là, ſituée ſur une montagne prés de Grenade dans l'Andalouſie, qui fait partie de l'ancienne Betique. C'eſt ou'on croit qu'a eſté tenu le Concile d'Elvire.] p.34. Hier.v.ill.c.105. p.299. Lab.ſcrit.t.1.n. 357.Boll.24.apr p.269.c. V.Oſius §2.

'Il paroiſt qu'il n'eſtoit Eveſque que depuis peu, lorſque la chûte d'Oſius arriva [en 357.] Nous avons remarqué 'autrepart ce qu'on pretend qu'il fit alors, & la lettre que Saint Euſebe de Verceil luy écrivit aprés le Concile de Rimini. 'Il vivoit encore lorſque S. Jerome en parloit [en 392,] & outre la traité de la foy que nous venons de marquer, il écrivit divers ouvrages d'un ſtyle mediocre. 'Baronius croit qu'il ſe réunit enfin à l'Egliſe. ["mais c'eſt une pretention qui n'eſt nullement fondée. Quelques uns veulent que Serene qui aſſiſta l'an 400 au Concile de Tolede, fuſt Eveſque d'Elvire.] Mar.& F.p.35. 36. Hier.v.ill.c. 105.p.299.a. Bar.371.§136. Ibid. Note 7.

'S. Jerome dit de ce Gregoire & de Philon Eveſque de Libye, qu'ils ne ſe ſont jamais mélez dans la corruption de l'hereſie; 'ce que Baronius meſme explique du ſchiſme de Lucifer.] Je ne ſçay ſi ce Philon eſt le meſme que l'Eveſque Philon banni en 356 à Babylone en Egypte, où il fut viſité par S. Hilarion. 'On trouve encore dans Marcellin les noms de pluſieurs autres Luciferiens, comme de Vincent Preſtre d'Eſpagne, 'perſecuté par les Eveſques Lucioſe & d'Hygin, 'de 'Bonoſe Preſtre de Treves, [b] d'Aurele Eveſque, & de Macaire Preſtre à Rome, dont le dernier fut chaſſé par Damaſe, 'd'Heraclide Eveſque d'Oxyrinque, qu'il releve extremement, 'd'Hermione vierge & Abbeſſe à Eleutherople, '& du Tribun Severe dans la meſme ville. [c] Saint Jerome appelle Hellade celui avec lequel il parle dans le traité contre les Luciferiens. Hier.chr. Bar.371.§132. 135. V.S.Athanaſe §79. Mar.& F.p.62. p.63. p.65 [b] p.65-68. p.77. p.83. p.85. [c] Hier.in Lucif. p.135.b. Note 8.

'Cette ſecte n'avoit déja que fort peu de partiſans, lorſque Ruf.l.1.c.30.p. 174.

Thdrt.l.3.c.2.p. 640.b. Rufin écrivoit l'hiſtoire eccleſiaſtique; '& elle eſtoit tout à fait éteinte lorſque Theodoret compoſoit la ſienne.

ARTICLE IX.

Schiſme d'Hilaire Diacre de Rome.

Hier.in Lucif.p 147.a. a Ath.fol.p.836. d. 'LE malheur de Lucifer fut ſurpaſſé par celui d'Hilaire Diacre de l'Egliſe Romaine,[a] qui avoit eſté le collegue de ſa legation en 356, '& s'eſtoit rendu glorieux par les tourmens qu'il avoit endurez pour la foy, & par l'exil auquel il avoit enſuite eſté condanné. 'Mais depuis, non content de ſe ſeparer de l'Egliſe avec quelques autres perſonnes peu conſiderables,[b] il ſoutint qu'il falloit rebattizer les Ariens, '& generalement tous les heretiques. C'eſt pourquoi S. Jerome l'appelle le Deucalion de l'univers; 'au lieu que Luciſer & les ſiens reconnoiſſoient qu'on ne les devoit point rebattizer.[c] Hilaire écrivit ſur ce ſujet contre l'Egliſe quelques ouvrages, où il eſtoit contraint d'avoüer que Jule, Marc, Silveſtre, & les Papes plus anciens, ne rebattizoient point les heretiques. 'Il n'avoit avec luy ni Preſtres, ni Eveſques, & parcequ'eſtant ſeulement Diacre, il ne pouvoit ordonner aucun Clerc, ſa ſecte finit avec ſa vie, ceux qui reſterent aprés luy n'eſtant que ſimples laïques. 'Il eſtoit mort avant que Saint Jerome écriviſt contre les Luciferiens. [Et on ne voit point qu'aucun autre en ait parlé depuis.]

V.S.Euſebe de Vercell § 3.

Hier.in Lucif. p.147.a. b p.145.a. p 146.147. p.135.b|144.d| Aug.ago p.292. 1.b. c Hier.in Lucif. p.147.a. p.145.a. a.

Pet.dog.t.1.l.10. c.4. § 5. p.680. 'Quelques uns attribuent à cet Hilaire "les commentaires ſur Saint Paul qui ſont dans S. Ambroiſe,[& qui ſont reconnus pour n'eſtre pas de ce Saint; ce qui fait qu'on leur donne le nom d'Ambroſiaſter.]Il paroiſt "du genie dans cet ouvrage:[d] mais il eſt certain que l'auteur eſt peu exact dans ſes ſentimens, y ayant diverſes choſes fort oppoſées aux meilleurs auteurs; [& il y a aſſez d'apparence qu'il eſt d'un Hilaire Eccleſiaſtique de Rome, qui écrivoit ſous le Pape Damaſe vers l'an 370, mais il n'eſt pas tout à fait certain que cet Hilaire ſoit le meſme que le ſchiſmatique.

Note 9.

Pearſ.t.2.p.188. d Aug ad Bon.l. 4.c.4.n.L p. 269.c. *ſatis acutus.*

"On croit que l'auteur de ce commentaire peut auſſi eſtre l'auteur des Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, que quelques uns ont attribuées à S. Auguſtin, & qui ſe liſent encore dans l'appendix de ſes œuvres, mais qui n'ont ni ſon ſtyle, ni ſa doctrine. Il y a meſme quantité de ſentimens ou extraordinaires, ou tout à fait faux, ce qui n'empeſche pas qu'on n'y trouve auſſi

Note 10.

auſſi pluſieurs choſes utiles pour la connoiſſance du temps où elles ont eſté faites, qui peut eſtre le milieu du IV. ſiecle, ou un peu aprés.] [a]Il cite Tertullien avec honneur, [a]& il le ſuit meſme dans des penſées peu juſtes & peu ſolides. [b] Il refute un Euſebe grand homme d'ailleurs & fort habile, mais qui avoit dit dans un écrit, que le S. Eſprit meſme ne connoiſſoit pas le myſtere de la naiſſance de JESUS: & neanmoins il reconnoiſſoit qu'il eſt conſubſtantiel au Pere, & qu'il a la meſme divinité. [Ainſi cet Euſebe n'eſt pas celui de Ceſarée, ni celui d'Emeſe.]

[a] Aut. q. 44. p. 58. c.
[a] q. 106. p. 103. c. d.
[b] q. 125. p. 135. b. c.

SAINT EUSEBE,

EVESQUE DE VERCEIL,

ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

S. Euſebe eſt elevé à l'epiſcopat: Sa vie ſainte & auſtere.

[SAINT Euſebe eſt un de ceux qui a eu le plus de part au triomphe que l'Egliſe a remporté ſur l'Arianiſme par la croix & par les ſouffrances. C'eſt pourquoi nous ramaſſerons avec ſoin ce qui s'en trouve, non dans la vie qu'on a de luy, laquelle eſt aſſez nouvelle, & mélée de diverſes fables, mais dans les pieces les plus anciennes & les plus originales. Nous joindrons à ſon hiſtoire preſque toute celle du Concile de Milan, qui fait une partie conſiderable de l'hiſtoire de l'Arianiſme, parcequ'il y a eu beaucoup de part; & celle de Saint Denys de Milan, qui eſt toute mélée avec la ſienne.]

NOTE 1.

'Ce Saint eſtoit de Sardaigne, comme Saint Jerome nous l'apprend; [& c'eſt peut-eſtre à cauſe de cela,] [c] qu'il avoit une union particuliere avec Lucifer Eveſque de Cagliari [metropole de cette iſle.] 'On trouve dans la vie de Saint Euſebe, s'il eſt permis d'en tirer quelque choſe, qu'il eſtoit d'une famille conſiderable en Sardaigne, 'que ſon pere qui eſtoit Chrétien, fut pris en Afrique durant la perſecution de Diocletien, & mourut comme on

Hier. v. ill. c. 96. p. 297. a.
[c] Bar. 353. § 20.
Ugh. t. 4. p. 1031. b.
a.

l.c. le conduiſoit à Rome ; que ſa mere nommée Reſtitute, qui accompagnoit ſon mari avec ſes enfans, ne laiſſa pas de continuer ſon voyage à Rome, où elle fut battizée avec le Saint par le Pape Euſebe, [qui gouverna quelques mois en l'an 310. Ce qui Amb.ep 25.p. 246 f. eſt certain par S. Ambroiſe,] c'eſt qu'il quitta ſon pays & ſa famille, & qu'il aima mieux habiter dans une terre étrangere, Hil.ad Conſt.l. 2.p.129.c c. que jouir du repos qu'il pouvoit trouver chez luy. S. Hilaire luy donne cet eloge, d'avoir ſervi Dieu toute ſa vie. [Il ne fut pas apparemment inſtruit dans la langue greque, puiſqu'après avoir Ath.de Ant.p 580.c. paſſé pluſieurs années banni dans l'Orient,] il ſigna en latin au Concile d'Alexandrie [l'an 362.]

Hier.v.Ill.c.96. p.297.a.b. a Ugh.t 4.p. 1031.d. b p.1023.c|1049. b. p.1049.b. Il fut fait Lecteur de l'Egliſe Romaine, & enſuite Eveſque de Verceil, a par le Pape Jule, ſelon ſa vie. [On ne dit point quel fut ſon predeceſſeur ;] b car on ne connoiſt aucun Eveſque de cette Egliſe avant luy. Et les modernes croient meſme qu'il n'y en avoit point eu dutout, ce qui ſe trouve autoriſé par une epigramme ſur Saint Honorat fait Eveſque de Vercéil par S. Ambroiſe. [Il pourroit bien avoir eſté Eveſque non ſeulement de Verceil, mais *encore de Tortone, d'Yvrée, & de Novare : car il eſt aiſé Note 2. que toutes ces villes peu eloignées l'une de l'autre, n'euſſent Amb.ep.25.p. 237.e f|Ferr.de Euſ p.166. alors qu'un ſeul Eveſque.] Il n'eſtoit pas connu auparavant à Verceil. Mais y eſtant venu comme *étranger, (on ne dit point *advena.* par quelle occaſion,) il n'y fut pas plutoſt vu, qu'il y fuſt eſtimé digne de l'epiſcopat, & qu'il y fut elevé par un conſentement commun de toute l'Egliſe, qui le preſera à tous les Eccleſiaſtiques de la ville. c Cette union de tous les cœurs fut une marque Amb.ep.25.p. 237.f. qu'il eſtoit veritablement choiſi de Dieu, & fut encore un preſage de ce qu'il devoit eſtre un jour.

Bar.354.§ 6. 353.§ 20. c 354. §6. d Ugh.t.4.p. 1030.a. p 1029.d. Il parut en effet rempli de la ferveur de l'Eſprit de Dieu, d'une foy pleine de zele & d'ardeur, c & d'un courage invincible pour executer avec fidelité ce que Dieu demandoit de luy. d Il ne ſe laſſoit jamais de défendre la foy, d'en combatre les ennemis, & de dompter tous les méchans : e & ſon zele eſtoit accompagné *dubiique ſerenus Excuſſor veri.* *d'une paix & d'une lumiere qui luy faiſoit diſcerner la verité parmi les menſonges dont on s'efforçoit de l'obſcurcir. Il n'excelloit pas moins dans la douceur, dans l'affabilité, & dans une egalité qui marquoit à tout le monde la ſainteté & la ſerenité de ſon ame. S'il y avoit quelque excés en luy, c'eſtoit dans ſa patience. f Il mettoit ſa gloire dans la mortification. e Il entrepre-

Amb.de fan.c. 3.p.147.i. e Ugh.t 4.p. 1030.a. f p.1029. noit avec joie les plus longs jeûnes : Il ne ſe deſalteroit qu'avec de l'eau. Il ne ſe couvroit que des habits les plus vils : f Enfin

il faiſoit paroiſtre en tout, ſon amour pour la pauvreté, 'fouloit le monde aux piez[avec ſes plaiſirs & ſes honneurs,]par une force toute divine; '& n'avoit que du mepris pour tous les attraits du ſiecle. p.1030.a. Bar.354.18.

ARTICLE II.

Saint Euſebe met la regularité dans ſon Clergé.

'SAINT Euſebe preſchoit ainſi par ſes actions, & appelloit les peuples à la vertu par ſon exemple: [a]Mais il ne negligeoit pas pour cela le miniſtere de la parole. Il animoit tout le monde à la vertu par ſes exhortations, '& il elevoit ſa voix avec force contre les vices. Ugh.t 4 p 1030. b. a 2. p.1029.d.

'Auſſi ſa vertu fut comme une vive ſource qui ſe repandit ſur tout ſon peuple. Il excelloit dans l'amour de la chaſteté, & il établit la virginité dans ſon Egliſe. Les charmes de ſa douceur & de ſa charité inſpirerent à toute la ville les flammes de l'amour divin. Comme il pratiquoit admirablement les regles de la conduite epiſcopale, il fit de ſes diſciples un grand nombre de ſaints Prelats, 'que les autres Egliſes venoient demander avec empreſſement. [b] Il fut le premier dans l'Occident, qui joignit l'état monaſtique avec la demeure des villes, la temperance des ſolitaires avec la ſolitude epiſcopale, la grace du ſacerdoce avec le jeûne & l'abſtinence. 'Il introduiſit dans ſon dioceſe la vie ſi auſtere des moines. [c] Il apprit aux jeunes gents à moderer les impetuoſitez de leur âge, par l'amour de l'abſtinence & par les regles de la chaſteté; & il enſeigna à tous les Fideles à ſe ſeparer de l'uſage & du commerce des villes, ſans les faire ſortir des villes. Amb.de ſanc. 15.p.147.d. ep.25 p.237.c] Ferr.de Euſ.p. 167. b Amb.ep.25 p. 246.d. de ſanc.15.p.147. i. c ep.25.p.245.d.

'Mais il n'y eut rien de plus admirable que de voir ſon Clergé embraſſer 'la vie monaſtique. Il renferma tous les Eccleſiaſtiques de Verceil avec luy dans une meſme maiſon, où ils ne s'exerçoient pas moins dans la chaſteté & dans l'abſtinence, que dans les fonctions du ſacerdoce. Ils avoient le mepris de toutes les choſes du monde qu'ont les ſolitaires, & la vigilance que doivent avoir les miniſtres de l'Egliſe. A voir les petits lits de leurs monaſteres, on croyoit eſtre dans les ſolitudes de l'Orient: & à conſiderer la devotion & le zele de ces ſaints Eccleſiaſtiques dans leurs fonctions, on ſentoit la meſme joie que ſi l'on euſt vu les ordres & les jerarchies des Anges. Auſſi l'on ne ſortoit point &c. de ſanc.15.p.147. k|Ferr.de Euſ. p.163.167.

Amb.ep.25.p. 248.l. de ce Clergé que pour eſtre Eveſque ou Martyr. Saint Ambroiſe décrit en ces termes la vie des diſciples de S. Euſebe. C'eſt, dit-il, « une milice toute celeſte & toute angelique d'eſtre continuellement occupé des loüanges de Dieu ; & c'eſt celle où ils s'exercent le jour & la nuit. Ils n'ont point d'autre ambition que de ſe rendre ſa miſericorde favorable, & d'appaiſer ſa colere par des prieres ferventes & continuelles. Leur eſprit eſt toujours appliqué à la lecture ou au travail. Separez de la converſation des femmes, ils ſe ſervent de ſauvegarde les uns aux autres. Y a-t-il rien de plus admirable que cette vie, dans laquelle il n'y a rien dutout à craindre, & beaucoup à imiter ; où la peine & l'auſterité du jeûne eſt recompenſée par la tranquillité de l'eſprit, adoucie par l'accoutumance, ſoûtenuë par le repos, ou trompée par une occupation ſainte ; qui n'eſt ni chargée de l'embaras des choſes du monde, ni engagée dans les affaires d'autrui, ni troublée par une multitude de ſoins qui obligent à aller ſouvent par la ville. »

[Si l'on veut donc rechercher la plus ancienne origine des Chanoines reguliers, il faut remonter juſques à S. Euſebe. Il y auroit lieu de croire qu'il avoit pris le modele de cet établiſſement dans les monaſteres qu'il avoit vus en Egypte & en Orient durant ſon exil : Mais Saint Ambroiſe nous apprend que ce fut avant ſon banniſſement qu'il fit un monaſtere de ſon Egliſe.] Amb ep.25.p. 247 i. « Le monaſtere, dit il, fut à ce ſaint Eveſque une ecole de patience. [a] La vie ſi auſtere qu'il y mena, dans ſes jeûnes, dans ſes veilles, dans ſon coucher, [b] luy apprit à ſupporter toutes ſortes de travaux, & a &c. mepriſer toutes les peines que les Ariens luy firent ſouffrir depuis dans ſon exil. Ainſi il demeura victorieux au milieu de mille tourmens. Son exil ne ſervit qu'à faire admirer la ſolidité de ſa vertu, & dans toutes les epreuves où il fut mis, il garda à Dieu une fidelité toute entiere.

a il Ferr de Euſ. p.164.167.

Ugh.t.4.p.1029. c.d.

ARTICLE III.

Le Pape Libere travaille à obtenir le Concile de Milan par le moyen de Lucifer ſon legat, & de S. Euſebe.

[LE courage de Saint Euſebe commença particulierement à paroiſtre l'an 355, dans le Concile de Milan, dont voici l'hiſtoire. Conſtance maiſtre abſolu de l'Empire, ne ſongeoit qu'à deſarmer S. Athanaſe, en le privant de l'union qu'il avoit avec ſes

confreres, pour l'accabler avec plus de facilité; ou plutoſt il ne penſoit qu'à deſarmer l'Egliſe & la foy, en la privant du ſecours que Dieu luy donnoit par S. Athanaſe, pour faire regner l'Arianiſme avec une liberté entiere. [a] Le Pape Libere eſperoit remedier à ce mal par un Concile où l'on puſt examiner les choſes ſelon les regles de la juſtice, & il avoit envoyé Vincent de Capoue avec quelques autres, pour demander ce Concile à Conſtance: mais ces legats avoient manqué de courage, & avoient eux meſmes ſigné la condamnation de Saint Athanaſe, avec tous ceux qui s'eſtoient trouvez à Arles, hormis S. Paulin de Treves qui fut banni. Cela arriva vers la fin de 353.]

V les Ariens §. 50.

[Dans l'extreme affliction que ce malheur cauſa à Libere, il fut particulierement conſolé par la foy invincible de S. Euſebe, qui ſuivant les regles de l'Evangile, ne voulut jamais abandonner le ſiege apoſtolique. [Dieu le donna alors à Libere pour le fortifier & l'aider dans la défenſe de l'Egliſe, & pour y perſeverer juſques au bout, meſme aprés la chute de ce Pape. Il envoya encore pour cela à Libere un autre Eveſque, ſavoir Lucifer de Cagliari,] qui avoit une union particuliere avec S. Euſebe; [& qui n'ayant pas témoigné moins de generoſité que luy durant la tempeſte, n'eut pas aſſez de moderation & de douceur dans le calme & dans la paix.] Cet Eveſque connoiſſant tous les deſſeins des Ariens, & ſachant que ſous le nom d'Athanaſe ils vouloient condamner la verité, vint à Rome en ce temps-ci, & s'offrit d'aller trouver l'Empereur, pour luy parler de toutes choſes ſelon la verité, & obtenir de luy que toutes les difficultez qui eſtoient alors en queſtion fuſſent examinées dans un Concile d'Eveſques. [Libere receut volontiers cette offre; mais pour faire que ſes ſollicitations fuſſent plus efficaces, il l'adreſſa à S. Euſebe, qu'il pria de ſe joindre à luy pour cet effet, & d'exciter avec luy tous ceux qu'il pourroit à la défenſe de l'Egliſe. [Baronius raporte la lettre qu'il écrivit ſur cela à Saint Euſebe. Il fit la meſme priere à Fortunatien [d'Aquilée.]

Bar. 353. § 20.

§ 20. 354. 58. Hil. fr. 2. p. 43.

Bar. 353. § 20. 354. § 8.

Il joignit à la legation de Lucifer, Pancrace Preſtre, [a] que Saint Athanaſe appelle Eutrope, [b] & Hilaire Diacre de Rome, qui avec un courage genereux & une force toute divine, reſolurent d'aller combatre pour l'Egliſe, & attaquer ſes ennemis.

[a] Ath. fol. p. 846. c. [b] Bar. 354. § 6.

Note 3. Il leur donna une lettre pour Conſtance, [a] que nous avons encore [avec les œuvres de Lucifer, &] parmi les fragmens de Saint Hilaire. Dans cette lettre qui allie parfaitement la generoſité d'un Pape & d'un Eveſque, avec le reſpect qu'un ſujet doit à ſon

[a] Hil. fr. 2. p. 39-43.

Prince, Libere taſche d'adoucir l'eſprit de Conſtance, juſtifie ſa conduite dans la défenſe de S. Athanaſe, & fait voir l'impoſture des ennemis de ce Saint. Il luy declare enſuite nettement que l'Egliſe ne peut avoir la paix tant que la foy de Nicée ne ſera pas receuë de tout le monde, & que les Orientaux refuſeront de condanner l'hereſie d'Arius, & ne ceſſeront pas de communiquer avec ſes diſciples : Il le ſupplie enfin d'accorder le Concile, qui eſtoit le ſeul moyen de remedier à tant de maux & de rendre la paix à toutes les Egliſes Catholiques, & pour lequel il luy avoit deputé Lucifer, qu'il qualifie un homme ſaint, avec Pancrace & Hilaire. Il ſemble qu'Hilaire ait particulierement eſté chargé de la lettre. "Elle fut écrite peu aprés que Libere eut receu les nouvelles du Concile d'Arles par Vincent de Capoue, '& ainſi vers le commencement de l'an 354.

Ath.fol.p.839.d
Hil.fr.2.p.42.
Bar.354.§ 1.

§ 6. 'Les deputez eſtant partis, Libere écrivit par un nommé Calepode à S. Euſebe pour les luy recommander, & pour le prier de ſe joindre à eux, afin qu'ils puſſent agir tous enſemble pour la défenſe de l'Egliſe, de la foy, & d'un Eveſque qu'on vouloit condanner en ſon abſence contre l'ordre de toutes les loix.

355. § 8. 'Les legats arriverent à Verceil, [pour aller apparemment trouver Conſtance] à Arles, où il avoit paſſé l'hiver, ou à Valence, "où il s'arreſta enſuite quelque temps avant que d'aller vers Baſle faire la guerre [aux Allemans.] S. Euſebe les receut fort bien, & ne put leur refuſer de ſe joindre à eux : '& eux auſſi conceurent pour luy une eſtime & une affection toute particuliere. 'S. Euſebe écrivit au Pape ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre; & le Pape luy témoigne par ſa réponſe qu'il en avoit receu beaucoup de joie, & qu'il eſperoit que l'affaire auroit un heureux ſuccés par ſon entremiſe.

Amm.l.14.p.8.d] 23 d.
Bar.354.§ 8.
355. § 8.
354 § 8.
V. Conſtance § 31.

ARTICLE VI.

Le Concile de Milan eſt dominé par les Euſebiens : S. Euſebe s'y trouve malgré luy

Bar.354.§ 7.
Sulp.l.2.p.159. 160.

'LIBERE qui avoit cru que ſes deputez obtiendroient un Concile, ne ſe trompa pas en cela ; '& on tint effectivement le Concile à Milan l'an 355, ["apparemment dés les premiers mois de l'année. Note 4.

Mais ce qu'il avoit procuré comme le remede de tous les maux de l'Egliſe, les augmenta extremement : & en effet, il n'y avoit

pas d'apparence qu'un Concile puſt jamais eſtre libre ſous un Prince abſolu comme Conſtance, qui ne cherchoit pas la verité avec ſoumiſſion, mais qui vouloit eſtre obeï, & qui pretendoit que ſa volonté duſt paſſer pour un canon & une loy inviolable.] Ce fut dans l'eſperance que le Concile réuſſiroit de la ſorte, que les Ariens en demanderent la convocation, [auſſi-bien que le Pape.] Ils pretendoient y contraindre les Eveſques de confirmer ce qu'ils avoient fait à Tyr contre S. Athanaſe, & que quand ils auroient chaſſé ce Saint de l'Egliſe, il leur ſeroit facile de faire un nouveau formulaire de foy. Lucifer attribuë encore à Conſtance le deſſein de faire confirmer par le Concile l'intruſion de George à la place d'Athanaſe: [ce que neanmoins l'ordre des temps ne permet pas de dire.]

Thdrt l.2 c.12. p 605.a|Soz.l.4. c.8.p.545.d.

Lucif.de Ath.l. 1.p.960.

Il ne s'y trouva que peu d'Eveſques d'Orient, parceque la vieilleſſe, la maladie, & la longueur du chemin, retint les autres. Mais s'il en faut croire Socrate & Sozomene, il y eut plus de 300 Eveſques d'Occident, mandez par les lettres de l'Empereur: [Et cela n'eſt pas incroyable,] puiſque Conſtance avoit employé toute la puiſſance imperiale pour aſſembler ce Concile, dans l'eſperance d'y ruiner entierement la verité.

Socr.l.2.c.36.p. 130.d|Soz.l.4.c. 9.p.546.547.

Thdrt.l.2.c.12. p 605.a. a Luci.de hær. p.1050.c.

[On vit d'abord dans la maniere d'agir de ces Eveſques, tant de violence, & un ſi grand mepris de l'equité naturelle & de toutes les regles de l'Egliſe, que S. Euſebe meſme qui avoit procuré ce Concile, ne put ſe reſoudre d'y aſſiſter.] Le Concile en corps luy deputa Euſtome, [c'eſt apparemment Eudoxe de Germanicie,] & Germine [de Sirmich,] pour luy declarer tout ce qui ſe paſſoit, & le prier de venir à Milan.

Bar.355.§6. §7.

Il luy écrivit auſsi une lettre que nous avons encore, par laquelle ces Eveſques l'exhortent à ſe joindre au jugement que preſque toute la terre avoit fait touchant les heretiques Marcel & Photin, & touchant le ſacrilege Athanaſe; (ce ſont leurs termes.) Ils ajoutent que s'il eſtoit d'un autre avis, ils ſeroient contraints d'agir ſelon les regles de la diſcipline de l'Egliſe, [c'eſt à dire de le depoſer:] & qu'il ne pourroit ſe plaindre aprés cela que de luy meſme. Baronius témoigne que cette lettre eſtoit ſouſcrite de trente Eveſques dans le manuſcrit dont il l'a tirée, marquez ſeulement par leurs noms. On y trouve les noms de pluſieurs heretiques, comme de Valens [de Murſe,] Urſace [de Singidon,] Saturnin [d'Arles,] Caius [de Pannonie,] Germine [de Sirmich,] Epictete [de Civitta-Vecchia,] Leonce [d'Antioche,] Acace [de Ceſarée,] Stratophile [ou Patrophile de Scythople.]

§6. §12.

Note 5.

Hil.ad Conſt. l. 2. p. 119. 1. d. a Bar. 355. § 7.

'Conſtance appuya la lettre du Concile par le commandement qu'il fit à S. Euſebe de ſe trouver à Milan,[a] & par une lettre qu'il luy écrivit, où il ſembloit ne reſpirer que la paix & l'union de

§ 17. l'Egliſe. 'C'eſt aſſez vraiſemblablement celle que Baronius ra- Note 6.
porte dans la ſuite; & qu'il croit avoir eſté écrite dans une autre occaſion.

[Les ennemis de la verité ſouhaitoient la preſence de S. Euſebe au Concile, pour le rendre, s'ils pouvoient, participant de leur crime, ou au moins pour avoir la ſatisfaction de ſe venger de

8. ſa generoſité.]Mais les legats du Pape ne l'y ſouhaitoient pas moins, dans l'eſperance que ſa preſence diſſiperoit toutes les machines des Ariens, & chaſſeroit Valens [qui ſe faiſoit alors le chef de leur faction.] C'eſt pourquoi ils luy écrivirent pour le preſſer de venir en diligence. [Ainſi quoique la lettre du Concile luy fiſt aſſez juger ce que l'on en pouvoit attendre, il ſe reſolut

7. neanmoins de ceder à tant d'inſtances,]& "récrivit à l'Empereur Note 7.
qu'il iroit à Milan; mais il luy promit en meſme temps qu'il y feroit tout ce qu'il jugeroit eſtre juſte & agreable à Dieu.

ARTICLE V.

Saint Euſebe propoſe le ſymbole de Nicée, qui eſt receu par Saint Denys de Milan, & par ſon peuple, mais rejetté par les Ariens: Lucifer eſt retenu dans le palais.

Hil.ad Conſ. l. 2. p. 119. 1. d.

'LORSQUE S. Euſebe fut arrivé à Milan, on luy défendit durant dix jours d'entrer dans l'egliſe [où ſe tenoit le Concile.] Les Ariens qui le compoſoient, employerent ce temps à mediter tous les artifices que leur malignité leur pouvoit ſuggerer contre

1. c. ce ſaint homme. Enfin toutes leurs reſolutions eſtant priſes, '& la ſentence qu'ils prononcerent depuis contre luy eſtant déja toute

d. dreſſée, 'ils le manderent quand bon leur ſembla, & il vint accompagné des Eccleſiaſtiques de Rome, [Pancrace & Hilaire,]& de Lucifer de Sardaigne. On le preſſa de ſigner la condamnation de S. Athanaſe: mais il dit qu'il falloit auparavant s'aſſurer de la foy & de la religion des Eveſques, parcequ'il y en avoit quelques uns dans l'aſſemblée qu'il ſavoit aſſurément eſtre coupables d'hereſie. Il mit en meſme temps ſur le bureau le ſymbole de Nicée, promettant que ſi on le vouloit ſigner, il feroit tout ce qu'on ſou-

Ughel. t. 4. p. 1039. d. haiteroit de luy: '& il pouvoit bien l'avoir déja ſigné le premier.
[b] Denys eſtoit alors Eveſque de Milan, [c] & non d'Albe, comme

ont

fol. p 831. c|Amb. div. 1. p. 101. c|Hil. ad Conſt. l. 2. p. 119. 1. e. [e] Socr. l. 2. c 36. p. 131. a|n. p. 31. 2. b.

ont dit Socrate & Sozomene; '& l'on croit qu'il avoit ſuccedé à Protais, 'qui tenoit ce ſiege au temps du Concile de Sardique, & qui y aſſiſta. 'S. Athanaſe appelle Milan metropole d'Italie; [ſoit comme eſtant ſeulement l'une des metropoles, ſoit "plutoſt comme l'unique metropole de ce qu'on appelloit alors le Departement & le Vicariat d'Italie, qui comprenoit à peu prés ce que nous appellons autrement la Gaule Ciſalpine & la Lombardie.] 'Ce Denys eſtoit un homme de bien, [a] un bon Eveſque, [b] & un predicateur de la verité. [c] On pretend qu'il avoit eſté diſciple de S. Euſebe, [d] qui en effet l'appelloit ſon fils.

Bar. 346. § 4.
Hil. fr. 1. p. 20.
Ath. fol. p. 831. c.
V. S. Ambroiſe § 6.
a p. 861. a.
b p. 831. b.
fug. p. 703. c d.
c Ugh. t. 4. p. 1038 a | 1040. a.
d Amb. de ſanc. 15 p. 147. v | Boll. 25. may, p. 40 § 7.

'Cet Eveſque ayant donc entendu la propoſition de S. Euſebe, prit le premier le ſymbole de Nicée pour le ſigner; mais lorſqu'il commençoit à le faire, Valens luy arracha par force le papier & la plume d'entre les mains, & cria à haute voix qu'on ne feroit jamais rien par cette voie. Cette conteſtation ſe paſſa avec tant d'eclat & tant de bruit, que le peuple en eut connoiſſance. 'Cat pendant que les Eveſques Ariens & Catholiques eſtoient dans [le haut de] l'egliſe, enfermez du voile [qui ſeparoit le chœur de la nef,] le peuple Catholique s'eſtoit aſſemblé en foule [dans le reſte de l'egliſe.] Tout ce peuple, & les femmes auſſi-bien que les hommes, eſtoient tres fortement attachez à la vraie foy. 'De ſorte que quand on eut ſçeu ce qui ſe paſſoit entre les Eveſques, tous témoignerent avoir une extreme douleur de voir la foy attaquée par les Prelats meſmes. 'S. Denys alla neanmoins les prier de faire ſilence, afin qu'on puſt terminer ce qui regardoit la foy. Mais les Catholiques le prierent eux meſmes avec un grand zele de ne point ſouffrir qu'on parlaſt de rien qu'on n'euſt chaſſé les Ariens de l'egliſe; & un hiſtorien aſſure qu'ils en furent effectivement chaſſez. [Cela s'entend ſans doute de ceux qui avoient eſté condamnez nommément par les Conciles, comme Urſace & Valens,] 'avec leſquels les Catholiques ne vouloient point de communion; [ou de quelques Ariens declarez qui s'eſtoient mélez parmi le peuple.] 'Saint Denys fit enſuite une petite exhortation aux Catholiques, pour les animer de plus en plus à l'amour de la vraie foy, leur promettant meſme "qu'ils la verroient bientoſt regner glorieuſement. [Mais il falloit auparavant que luy & les autres fuſſent eprouvez par le feu des tribulations.]

Boll. 25. may, p. 46. § 9.
§ 11.
§ 9.
Hil. ad Conſt. l. 2. p. 119. t. e.
Boll. 25. may, p. 46. § 10.
§ 14.
§ 10.
&c.

intra velum 'Lorſque S. Denys fut "rentré dans le chœur pour rendre conte aux Eveſques de ce qu'il venoit de faire, on entendit tout d'un coup un grand bruit, venu de ce que les Comtes avoient arreſté une perſonne, & l'enlevoient de l'egliſe. S. Denys ſortit encore

§ 11.

pour le défendre, preſt à expoſer ſa vie pour une des brebis que Dieu luy avoit commiſes: Et le peuple eſtoit preſt d'en venir *ſevire.* meſme à la violence. Mais le Saint [voyant qu'il euſt fallu aller juſqu'à la ſedition & au ſang,] aima mieux appaiſer le peuple, en luy apprenant qu'il ne faut point défendre la religion de Dieu par les armes. S'il n'eſtoit marqué que celui qu'on arreſta alors eſtoit du troupeau de Saint Denys, [nous croirions aiſément que
§ 9. c'eſtoit Luciſer,] qui eſtoit à cette ſeance, [a] mais qui ne put pas ſe
a § 13. trouver à une autre que l'on tint encore enſuite dans l'egliſe, ayant eſté retenu par les Ariens, & enfermé dans le palais, où ils pretendoient inutilement le faire tomber dans leurs pieges quand il ſeroit ſeul.

ARTICLE VI.

Les Ariens demandent encore la condannation de S. Athanaſe : Le peuple les chaſſe de l'egliſe.

Boll. 2 e. may, p. 46. § 12. 'DANS l'autre ſeance les chefs des Ariens ne voyant rien à eſperer du coſté de S. Denys, tournerent tous leurs efforts contre S. Euſebe, & le preſſerent [de nouveau] de ſigner la condannation de Saint Athanaſe. Mais un Saint qui n'avoit rien de commun ni avec le ſiecle, ni avec l'iniquité, & qui eſtoit preſt à tout ſouffrir pour la juſtice, [n'eſtoit pas pour ſe laiſſer vaincre à leurs menaces.] Nous ſommes dans l'egliſe, leur dit-il, pour traiter " de la foy. Si donc ceux qui s'en ſont eloignez, veulent retourner " à la lumiere de la verité, [nous pourrons alors ſonger à Athanaſe,] " & nous en aller où il eſt. Que s'il ſe trouve coupable, je ſigne le " premier ſa condannation. Mais les Ariens vouloient qu'il con- " dannaſt Athanaſe ſans delai, ou le condanner luy meſme. Surquoi il leur dit; Vous ne voulez pas ſigner l'approbation de la foy, " & vous pretendez que je ſigne la condannation de mon frere " ſans ſavoir s'il eſt coupable? Cette vive reprehenſion de leur " injuſtice ne fit qu'irriter de plus en plus leur fureur : & ils ne ſongerent plus qu'à condanner le Saint, "& à le livrer entre les *V. la note y.* mains des miniſtres de l'Empereur.

§ 13. 'Au contraire, le peuple qui eſtoit dans l'egliſe crioit à haute voix, Que les heretiques ſortent, Que les Ariens ſortent, Que les " auteurs des dogmes corrompus s'en aillent : "Vive Denys, "vive " *pax.* Euſebe, par qui l'Egliſe eſt ſauvée. Aprés que le bruit fut ceſſé, " on apporta le ſymbole de Nicée. S. Denys & S. Euſebe le ſouſcri-

virent: Germine [de Sirmich] proteſta qu'il eſtoit auſſi dans la meſme foy; mais quand on le preſſa d'atteſter ſa croyance par ſa ſignature, il dit que c'eſtoit aſſez qu'il l'euſt témoignée de vive voix: [& on ne voit pas meſme ce qui le porta à faire ce pas vers la verité.

On ne ſçait rien non plus de ce qui peut s'eſtre encore fait dans cette ſeance, où l'on peut finir tout ce qui ſe paſſa avec quelque apparence de Concile & de regularité : & c'eſt peut-eſtre en ce ſens qu'il faut entendre ce que dit Socrate,] 'que le Concile de Milan ſe ſepara ſans rien faire, à cauſe de la genereuſe reſiſtance que firent S. Euſebe & S. Denys à la condamnation de S. Athanaſe. Socr l.2.c.36.p. 131.b.

[S. Sulpice Severe parlant ce ſemble du Concile de Milan,]dit que les défenſeurs de la verité eſtoient preſts de ſuſpendre Saint Athanaſe de la communion, pourvu que l'on agitaſt la queſtion de la foy ; mais que les Ariens aimerent mieux faire ſortir du combat des hommes capables de les porter tous par terre. [Cela paroiſt difficile à accorder avec la maniere ſi forte dont nous verrons qu'ils ſoûtinrent ce Saint, lorſque Conſtance les preſſa de conſentir à ſa condamnation.]Il n'eſt peut-eſtre pas neanmoins hors d'apparence, qu'ils firent cette propoſition pour mettre davantage les Euſebiens dans leur tort, ſachant bien qu'ils ne l'accepteroient pas. Et il faut ajouter que le mot de *ſuſpendre*, peut ne ſe pas prendre ici pour retrancher de la communion, comme on l'entend ſouvent dans l'uſage de l'Egliſe, mais dans le ſens ſimple qu'il porte à la lettre. Ainſi peut-eſtre que les Eveſques promettoient de ne faire aucun acte de communion avec luy, juſqu'à ce qu'on euſt examiné ſon affaire ; ce qu'ils pouvoient avoir demandé en meſme temps, comme il eſt certain qu'ils le demanderent dans le Concile. Sulp.l.2.p.160.

[Aprés la fin de la ſeance,]Saint Euſebe & S. Denys parurent dans l'egliſe : Le peuple demanda à voir auſſi Lucifer. S. Denys dit qu'il eſtoit retenu dans le palais ; mais qu'on ne pouvoit pas empeſcher JESUS CHRIST d'y eſtre avec luy. Il monta enſuite ſur le throne epiſcopal pour preſcher. Mais comme on remarqua pluſieurs Ariens mélez parmi le peuple, & meſme quelques uns de leurs Eveſques montez dans la tribune [auprés de l'autel,] il aima mieux deſcendre, pour n'eſtre pas avec eux, juſqu'à ce &c. qu'enfin les cris du peuple les contraignirent "de ſe retirer & de ſortir de l'egliſe aprés quoy les portes ayant eſté fermées à la clef, S. Denys, à la priere du peuple, celebra la Meſſe: & elle fut ſuivie &c. d'une action de graces que le peuple rendit à J. C, de la protection qu'il avoit donnée à ſes adorateurs. Boll 25.may,p. 46.§ 14. § 15.

ARTICLE VII.

Le peuple veille dans l'egliſe, obtient la liberté de Lucifer : Les Ariens tranſferent le Concile dans le palais, propoſent ſous le nom de Conſtance un écrit heretique, qui eſt rejetté des Confeſſeurs & du peuple.

Boll. 25. may, p. 46. § 15. ON craignoit cependant qu'il ne ſe fiſt quelque violence durant la nuit : C'eſt pourquoi le peuple ſe reſolut à la paſſer toute entiere dans l'egliſe, en [chantant] des hymnes & des cantiques à Dieu. Dés le point du jour Germine vint accompagné d'un eunuque, pour dire quelque choſe en faveur des Ariens: & il eſtoit déja aſſis dans la tribune, lorſque le peuple s'animant de § 16. zele, le chaſſa de l'egliſe luy & ſon eunuque. On apporta enſuite à S. Denys & à Euſebe une lettre que Lucifer écrivoit du palais, où Conſtance le retenoit toujours. Le peuple demanda d'en entendre la lecture, & un Notaire ſe mit en devoir de la lire: mais les Ariens firent tant de bruit pour l'empeſcher, ſe doutant bien qu'elle ne leur ſeroit pas favorable, comme Saint Denys le fit remarquer au peuple, qu'on ne le put faire que la nuit, aprés que les Ariens eurent encore eſté chaſſez.

§ 18. a § 17. On paſſa auſſi cette ſeconde nuit dans l'egliſe, a dont l'entrée fut ſaiſie le lendemain par divers officiers de la Cour. S. Denys ſortit pour leur repreſenter qu'une choſe ſi extraordinaire n'eſtoit &c. propre qu'à exciter une ſedition. [Cela les fit retirer ;] & les Ariens ſe retirerent auſſi. Peu aprés, trois eunuques vinrent demander à Saint Denys & aux autres Eveſques [Orthodoxes,] ce qu'ils ſouhaitoient de l'Empereur. Ils répondirent qu'ils ne ſouhaitoient que la liberté de traiter de la foy avec les heretiques, § 18. & la joie de revoir Lucifer avec eux. On leur accorda enfin le dernier, de quoy le peuple rendit de grandes actions de graces à Dieu. Mais aucun Arien n'eut ni la hardieſſe de paroiſtre pour ſoûtenir ſon dogme, ni l'humilité de l'abandonner.

Sulp. l. 2. p. 159. 160 [Hil. ad Conſt. l. 2. p. 119. 1. e. Ath. fol. p. 861. c. d. b p. 862. b. c. [Ces heretiques avoient bien d'autres deſſeins;] & craignant le jugement du peuple, devant lequel ils n'oſoient faire une profeſſion ſi ouverte de leur impieté, ils paſſerent de l'egliſe dans le palais par ordre de l'Empereur, qui vouloit preſider [avec plus de bienſeance] à ce jugement tout eccleſiaſtique. b Car il paroiſt qu'il n'avoit pas laiſſé d'y preſider dans l'egliſe meſme, & de verifier par là ce qui eſt dit, que l'abomination de la deſolation

ſera dans le lieu ſaint. [En meſme temps] on vint commander de la part de l'Empereur, à S Euſebe, à Lucifer, & à Florent, de ſe tranſporter au palais. 'Ce Florent peuteſtre * l'Eveſque de Meride [metropole de la Luſitanie] en Eſpagne, qui avoit aſſiſté au Concile de Sardique, 'mais qu'on pretend avoir eſté puni de Dieu pour avoir ſeulement communiqué avec Oſius & Potame &c. "aprés qu'ils eurent abandonné la verité [en 375.] 'On laiſſa pour lors S. Denys nourrir ſon peuple de la parole de Dieu. On le manda neanmoins auſſi [bien-toſt aprés:] 'mais il refuſa d'y aller. Il proteſta qu'il ne pouvoit pas quitter ſon peuple qui demeuroit &c. toujours dans l'egliſe, "& repreſenta que ceux qui eſtoient déja au palais, eſtoient aſſez capables de défendre la foy contre l'impieté des Ariens.

Boll.25.may.p. 47. § 18. p.48.e. *Hil.fr.1.p.18. Mar.& F.p.41. 42. Boll.p.47.§ 18. § 19.

'Lorſque le Concile fut donc aſſemblé dans le palais, les Ariens y propoſerent une lettre ou un edit ſous le nom de Conſtance, 'qui contenoit le venin de toute l'impieté Arienne. [b]Il eſtoit fort bien écrit. [c] Conſtance qui y faiſoit parade de ſa ſcience, ([d]car il vouloit paſſer pour habile,) [e] pretendoit par là porter la lumiere dans les tenebres de ces diſputes. [f] Et meſme il ſe vantoit d'avoir receu ordre en ſonge comme un prophete, de faire ce qu'il faiſoit. [g] Il ſemble que cet edit continſt, comme le formulaire de Sirmich, que l'on ne pouvoit pas egaler le Fils au Pere, [h]& que le Fils avoit un commencement.

Sulp.l 2.p.160. p.160[Lucif.de hær.p.1053.d] mor.p.1098.b. b Lucif.de hær. p.1053.d. cmori.p.1098.b. d de Ath.l 2 p. 1013 d. emori.p.1098.b. f non parc.p. 1062.c.

[Conſtance vouloit obliger les Eveſques à recevoir cet edit:] [i]& pour cet effet il leur fit parler par des officiers, en un lieu où il n'y avoit que la tapiſſerie entre luy & eux. 'Il alleguoit pour ſes raiſons, qu'il vouloit établir la paix dans ſes Etats, & ne plus ſouffrir la diviſion des Eveſques; 'qu'il ne faiſoit rien en cela que pour plaire à Dieu; & que ſi ſa foy, que Lucifer traitoit d'Arianiſme, n'eſtoit veritablement Catholique, Dieu ne l'auroit pas rendu poſſeſſeur de tout l'Empire Romain: 'c'eſt une raiſon qu'il alleguoit fort ſouvent.

gmori.p 1106.d. b,c. i p.1100.d. de hær.p.1049. a 1051.a,b. p.1049.a. de Ath.l.1.p. 962.c. reg.apo.p.1031. a.

'Mais les legats du Pape luy répondirent, que la foy de Nicée avoit toujours eſté la foy de l'Egliſe, '& Lucifer declara que quand Conſtance, qui les entendoit, armeroit contre eux toutes les forces de ſon Empire, il ne pourroit pas les empeſcher de mepriſer ſon edit ſacrilege, & d'avoir ſes blaſphemes en execration: 'que tous les ſerviteurs de Dieu eſtoient unis en ce point, d'eſprit, de volonté, d'affection, de force, de voix, & qu'ils fouloient aux piez toute ſon autorité ridicule. 'Luy & les autres legats preſſerent fort Conſtance afin que la ſecte d'Arius fuſt

mori.p.1101.a. p.1100.d. p.1097.c. de Ath.l.2.p. 1011.c,d.

condannée; & comme il oſa ſoûtenir qu'elle eſtoit Catholique, ils le traiterent de precurſeur de l'Antechriſt. 'Et il y a aſſez d'apparence que Lucifer, Pancrace, & Hilaire le traiterent poſitivement d'heretique.

reg.apo p.1037. a.

nonpare p.1061. b.

'Enfin Conſtance voyant que les ſerviteurs de Dieu ſurmontoient en toutes manieres, n'eut point d'autre réponſe à faire, ſinon qu'on luy diſoit des injures, contre la défenſe des livres ſacrez, 'que Lucifer eſtoit un inſolent, [a]qu'il ne les avoit pas pris pour ſes conſeillers, & que ce n'eſtoit pas à eux à l'empeſcher de ſuivre Arius, s'il le vouloit. 'Et neanmoins ſe confeſſant vaincu, il fut reduit à les prier de changer de ſentiment. Mais leur foy fut à l'epreuve de tous les traits qu'il lança contre eux, [de ſes menaces & de ſes prieres.

p.1067.a. a p.1065.a.

Amb.ep.25.p. 247.a.

Les Ariens voyant donc qu'ils ne pouvoient faire recevoir leur edit par les ſaints Eveſques, s'aviſerent d'un autre moyen.] 'Ils envoyerent [dans l'egliſe] la declaration qu'ils avoient faite de leur hereſie ſous le nom de Conſtance, pour eſtre communiquée au peuple. Ils vouloient par là ſonder les eſprits, afin que ſi cet edit eſtoit bien receu du peuple, ils puſſent produire ouvertement leur doctrine & l'appuyer de l'autorité publique; & que ſi au contraire il eſtoit mal receu, toute la faute en retombaſt ſur l'Empereur, en qui elle pourroit paroiſtre excuſable, parce-qu'eſtant encore catecumene, il n'eſtoit pas étrange qu'il ignoraſt les myſteres de la foy. [Ils furent reduits à ce dernier parti:] Car l'edit ayant eſté lu publiquement dans l'egliſe, le peuple en témoigna une extreme averſion.

Sulp.l.2.p.160.

ARTICLE VIII.

Etranges emportemens de Conſtance: Saint Euſebe & Lucifer luy reſiſtent genereuſement, & ſont arreſtez.

[CONSTANCE cependant ne preſſoit rien tant dans le palais que la condannation d'Athanaſe.] 'Il n'avoit convoqué le Concile que pour egorger un Eveſque: [b] & comme s'il ſe fuſt diverti à repandre le ſang des Prelats, il les vouloit obliger à punir comme criminel celui dont ils ignoroient le crime. 'Il vouloit que tout le monde rejettaſt ſa communion, parce, diſoit-il, qu'il avoit peché, & peché contre Dieu, [c] qu'il avoit commis un ſacrilege, [d]qu'il meritoit la mort, [e]& qu'il ne vouloit le condanner que pour plaire à Dieu.

Lucif.de Ath.l. 1.p.959.d. b b.

l.2.p.1017.b. p.1007.e. c p.1009.c. d p.1005.a. e p.1007.a.

'Les ſaints Eveſques répondoient à cela qu'il n'eſtoit pas permis de le condanner en ſon abſence; 'que d'agir comme il faiſoit, c'eſtoit autoriſer l'injuſtice, & perſecuter la juſtice. 'Ils offrirent de ſe tranſporter à Alexandrie à leurs depens, pour l'ecouter & examiner ſon affaire au milieu du peuple ſur lequel Dieu l'avoit établi, pourvu ſeulement qu'il fuſt accuſé par des Catholiques, comme il eſtoit neceſſaire; 'puiſque des Ariens ne pouvoient pas ſervir de témoins contre un Eveſque Catholique. 'Mais Conſtance comme s'il euſt parlé à des gladiateurs, & non à des Eveſques, ne vouloit rien ecouter, & ne demandoit autre choſe, ſinon qu'on repandiſt ce ſang dont il eſtoit alteré depuis ſi long-temps.

p.1009.c. p.1011.c. p.1012.c. p.1017.b. p.1012.c.d.

'Lucifer & Euſebe ſe ſervoient fort avantageuſement de la retractation d'Urſace & de Valens, pour prouver l'innocence de S. Athanaſe, & comme ils reduiſoient par là ſes accuſateurs à ne ſavoir que répondre, Conſtance ſe leva auſſi-toſt pour leur dire » ces étranges paroles: C'eſt moy maintenant qui ſuis l'accuſa- » teur d'Athanaſe. Croyez à cauſe de moy tout ce qu'ils vous di- » ſent. 'Mais les Saints repartoient à cela, qu'il n'importoit pas qu'il fuſt l'accuſateur ou non, puiſque l'accuſé n'eſtant pas preſent, il ne pouvoit pas eſtre jugé; Qu'il ne s'agiſſoit pas là d'une affaire civile où l'Empereur duſt eſtre cru à cauſe de ſa qualité; mais du jugement d'un Eveſque où il falloit garder une entiere egalité entre l'accuſateur & l'accuſé: Qu'aprés tout, ſa Majeſté ne pouvoit prendre la qualité d'accuſateur contre une perſonne qui eſtoit fort loin de luy, dans le temps où l'on pretendoit qu'il avoit commis les choſes dont on l'accuſoit; que s'il parloit ſeulement ſur le rapport des autres, il ne devoit pas moins de croyance à Athanaſe qu'à ſes ennemis: mais que s'il vouloit deferer aux adverſaires d'Athanaſe plutoſt qu'à luy, [il ſe declaroit ſon ennemi particulier,] & par conſequent donnoit lieu de croire que les autres meſmes n'accuſoient Athanaſe que pour luy plaire. 'Conſtance au lieu d'eſtre ſatisfait d'une réponſe ſi ſage, la prit pour une injure qu'on luy faiſoit.

Ath.ſol.p.1. d. p.861.a. b.

S. Athanaſe joint en ceci Saint Denys à S. Euſebe & à Lucifer: [Il eſtoit aſſurément dans les meſmes ſentimens, & il le témoigna aſſez en d'autres rencontres, & ſans doute encore lorſqu'il vint peu aprés au palais: Mais pour cette occaſion, nous avons vu qu'on avoit eſté obligé de le laiſſer dans l'egliſe avec ſon peuple.

p.861.d.

Saint Athanaſe raporte encore un autre emportement de Conſtance.] 'Il fit, dit-il, appeller les meſmes Eveſques, & leur ordonna de condanner Athanaſe, & de communiquer avec les

p.831.c.

heretiques. Ils trouverent ce commandement un peu étrange, & luy repreſenterent que ce n'eſtoit pas là ce que la loy & les
c.d. Canons de l'Egliſe ordonnoient. 'mais il repliqua auſſi-toſt; Ma « volonté doit paſſer pour un canon; car ceux que vous appellez « les Eveſques de Syrie, ſouffrent que je parle de la ſorte. C'eſt « pourquoi ou m'obeïſſez, ou vous ſerez banni comme les autres. «

[Quoiqu'il ſoit aſſez ordinaire à S. Athanaſe de faire parler les perſonnes plutoſt ſelon leur cœur que ſelon leur bouche, il eſt neanmoins aiſé de croire que c'eſtoient là les paroles d'un Prin-
Amm.l.15.p.33. ce] 'qui ne faiſoit pas de difficulté de dicter à ſes ſecretaires, *Mon eternité*, & qui en écrivant de ſa propre main, ſe qualifioit *Seigneur de tout le monde*. [Aprés tout, cela convient fort bien à
Lucif.non par. p.1109.e. la vanité dont les Eveſques Ariens enfloient ſon cœur,] 'en l'appellant l'Eveſque des Eveſques. [Et S. Athanaſe témoigne aſſez, qu'il n'ajoute rien à ſes paroles; car voici comme il continuë ſon diſcours.]

Ath.ſol.p.831.d. 'Les Eveſques furent étrangement ſurpris de l'entendre parler de la ſorte. Ils eleverent leurs mains à Dieu, & répondirent à ce Prince avec une liberté genereuſe. Ils luy apprirent que l'Empire n'eſtoit pas à luy, mais à Dieu, qui le luy avoit donné; & ils l'exhorterent à craindre cette majeſté ſupreme qui luy pouvoit oſter la couronne en un moment. Ils le menacerent du jour du jugement, & le prierent de ne pas corrompre les loix de l'Egliſe de ne pas confondre la puiſſance imperiale avec le gouvernement de l'Egliſe, & de ne pas faire entrer dans l'Egliſe de Dieu l'hereſie de l'Arianiſme.

d|832.a. 'Conſtance avoit l'oreille bouchée à ces remontrances. Il défendit aux Prelats d'en dire davantage, & ne leur répondit que par des menaces. Il tira meſme l'épée contre eux, & commanda qu'on en menaſt quelques uns au ſupplice; mais il changea auſſi-
p.857.a. toſt d'avis, 'ſelon la legereté qui luy eſtoit ordinaire, [a] & les con-
a p.862.a. b p.831.b.c|861. d. damna au banniſſement. [b] Saint Euſebe & Lucifer furent certainement compris dans cette condannation glorieuſe, qui leur acqueroit le titre de Confeſſeurs. [Elle ne s'executa pas neanmoins
Boll 25.may,p. 47. §19. c §20. ſur le champ.] 'Euſebe, Lucifer, & Florent, eurent la liberté de retourner encore à l'egliſe avec le peuple fidele. [c] Mais le bruit devint bien-toſt tout public qu'on les devoit enlever la nuit ſuivante pour les mener en exil. Cela ne les empeſcha pas 'de loüer &c. & de glorifier la miſericorde du Seigneur: & c'eſt à quoy ils eſtoient occupez lorſque l'eunuque Euſebe [grand Chambellan,] eſtant entré avec violence, ſe ſaiſit de 147 perſonnes, Eveſques, Eccleſiaſtiques,

Eccleſiaſtiques, & laïques. Les autres furent enfermez dans les Thermes de[Maximien] Hercule: mais les Eveſques Lucifer & Florent furent donnez en garde au Tribun Caius, & S. Euſebe à un autre Tribun nommé Galbion.

ARTICLE IX.

Retractation de S. Denys qui avoit ſigné contre S. Athanaſe: Il défend la verité dans le palais, d'où ſon peuple le retire: Luy & les autres ſont bannis.

SAINT Denys demeuroit cependant encore dans l'egliſe [avec ſon peuple. Mais comme il n'eſtoit pas moins criminel que les autres dans l'eſprit des Ariens, ni moins ſaint devant Dieu, il eut bien-toſt part à leur couronne.] La fidelité & le zele que les Milanois avoient fait paroiſtre pour la veritable foy en rejettant l'edit de Conſtance, [& en tant d'autres manieres eſtoit la preuve de la bonne nourriture qu'ils recevoient de leur Eveſque;] & fut auſſi la cauſe de ſa perſecution. [Sa generoſité eſt d'autant plus à eſtimer,] qu'il eſtoit fort bien dans l'eſprit & dans la faveur de Conſtance. Mais depuis qu'on luy eut fait voir que ce Prince ſoûtenoit les heretiques, il rejetta ſon amitié de peur de perdre celle de J. C, & il choiſit volontiers d'eſtre envoyé en exil, plutoſt que d'eſtre ſeparé de la compagnie des Saints.

Boll. 25. may, p. 47. § 21.

Sulp. l. 2. p. 160.

Mar. & F. p. 28. 29.

[Les Euſebiens eſtoient encore irritez contre luy en particulier, pour un autre ſujet, qui regarde auſſi S. Euſebe.] S. Denys trompé par les menſonges de Conſtance, [a] s'eſtoit laiſſé aller à ſigner la condannation de S. Athanaſe, [b] ajoutant neanmoins que c'eſtoit à condition que l'on examineroit le point de foy. [c] Ce qui s'eſtoit fait, ſelon Baronius, avant que Saint Euſebe fuſt arrivé à Milan. S. Euſebe, qui, comme nous avons dit, l'appelloit ſon fils, voulant le degager de cette faute, où il eſtoit tombé par ſimplicité, fit ſemblant d'eſtre heretique parmi les heretiques, dit un ancien auteur, c'eſt à dire de n'avoir pas une entiere repugnance à condanner auſſi S. Athanaſe. Mais il dit qu'il trouvoit fort étrange qu'ils luy euſſent preferé ſon fils Denys, eux ſurtout qui ne vouloient pas que le Fils fuſt egal à ſon Pere. Ils voulurent bien luy donner cette ſatisfaction, [& comme ils ſe tenoient aſſurez de S. Denys,] ils effacerent ſans difficulté ſa ſignature, afin que Saint Euſebe puſt ſigner le premier: Et alo s ce Saint ſe moquant d'eux, leur dit qu'il ne vouloit ni ſe ſouiller en prenant

Lucif. de Ath. l. 2. p. 1008. d. a d Sulp. l. 2. p. 159.
b Sulp p. 159.
c Bar. 355. § 18.
Amb. de fan. c. 5 p. 147. l.
Bar. 355. § 21.
Amb. p. 147. l. m.

part à leurs crimes, ni ſouffrir que ſon fils euſt aucune ſocieté avec eux.

h. 'Cette hiſtoire eſt raportée par un Eveſque auſſi ancien que S. Ambroiſe, mais qui avoue qu'il ne ſavoit preſque rien des actions ep.25.p.247.i. de Saint Euſebe. 'Elle peut eſtre favoriſée par ce que S. Ambroiſe dit, que S. Euſebe avoit levé l'étendar de la confeſſion avant S. Ath.fol.p.831.e| Denys; '& S. Athanaſe met pluſieurs fois Saint Denys entre ceux 861.d|ap.1.p. qui avoient eſté bannis pour la défenſe de ſon innocence. [a]D'ail- 692.a. [a]Lucif.de Ath. leurs Lucifer dit auſſi qu'il fut banni pour n'avoir pas voulu eſtre l.2.p.1008.d. Arien, quoiqu'il euſt ſigné contre Athanaſe.

Boll.25.may,p. 47.§ 21. 'Aprés donc que les trois autres Eveſques eurent eſté arreſtez, des [Eveſques] Ariens accompagnez de pluſieurs Comtes, entrerent dans l'egliſe, pretendant perſuader à Denys de prononcer contre ces ſaints Prelats une ſentence [de depoſition.] Mais luy appuyé du ſecours de Dieu, leur declara que bien loin de commettre un ſi grand crime, il ſe tiendroit heureux d'eſtre luy meſme traité "comme ces défenſeurs de la foy. [Les Eveſques &c. Ariens] prononcerent eux meſmes auſſi-toſt contre luy une ſen- § 22. tence de condannation; '& l'un d'eux nommé Cecilien, monta dans la tribune pour parler au peuple. mais on ne le put ſouffrir, & on le chaſſa de l'egliſe avec tous les autres de ſa ſecte. [Tout ceci ſe paſſa la nuit,] & le jour ſuivant les plus anciens & les plus ruſez des Ariens revinrent encore, chargez d'objections & d'argumens par leſquels ils pretendoient embaraſſer le Saint. Mais ils furent encore vaincus dans cette attaque, & laiſſerent à Denys le loiſir d'animer ſon peuple à défendre la verité & par la priere & par leur courage, ſans craindre un homme qui ne pouvoit tuer que leur corps.

§ 23. 'Il receut bientoſt aprés un ordre par Datien "officier du palais, *decurio caſtrenſis* d'aller trouver l'Empereur. Il s'en défendit: mais le lendemain de grand matin divers ſeigneurs vinrent l'y ammener de force. Ainſi il ſortit de l'egliſe en exhortant ſon peuple de graver dans leurs cœurs les veritez qu'ils avoient appriſes de la parole de Dieu. Quand il fut au palais, Valens & les autres Ariens ſe mirent à diſputer en foule contre luy, & cela dura fort longtemps; de ſorte que les Catholiques qui eſtoient demeurez dans l'egliſe, n'apprenant point de ſes nouvelles, s'en vinrent hommes & femmes au palais pour y défendre la foy avec leur paſteur: & les femmes, [comme moins expoſées à la violence de Conſtance,] commencerent à crier: Que les Ariens s'en aillent; Qu'on chaſſe " ces malheureux qui mepriſent la loy de Dieu. "

'Cela dura long-temps, & juſqu'à ce que Saint Denys ayant eu enfin la liberté de ſortir du palais, dit à ce peuple que l'Empereur avoit deſſein de faire tenir une nouvelle aſſemblée dans quelques jours pour y traiter de la foy. Tout le monde témoigna accepter cette propoſition, à condition neanmoins qu'Urſace & Valens demeureroient [toujours] ſuſpendus de la communion. [Il ſemble qu'on devoit auſſi demander la liberté des trois Eveſques & des autres priſonniers: mais l'hiſtoire n'en dit rien. S. Denys retourna enſuite à l'egliſe [avec ſon peuple,] y monta ſur le throne epiſcopal [pour preſcher;] on fit les lectures ordinaires de la parole de Dieu, aprés quoy on celebra les ſaints Myſteres, où tous participerent au ſacrement du Corps & du Sang de JESUS CHRIST. §. 24.

'Mais il avoit trop bien combatu contre l'erreur, [pour n'eſtre pas traité comme ſes confreres, &] pour demeurer davantage dans Milan. 'Dés qu'il eut congedié le peuple, & que l'on fut ſorti de l'egliſe, 'on le vint enlever pour l'enfermer dans la maiſon d'un officier, & la nuit ſuivante il partit plein de courage [& de joie] pour le lieu où on le releguoit. 'S. Euſebe & Lucifer furent auſſi menez en exil, [& peut-eſtre en meſme temps. Nous ne trouvons rien de Florent: & meſme] 'ſi c'eſt celui de Meride, on pretend qu'il jouiſſoit encore de ſon ſiege en 357, communiquant avec ceux qui avoient abandonné la verité. Des auteurs [bien croyables ſur ce ſujet,] aſſurent qu'il n'avoit point ſouſcrit à l'impieté: [mais il pouvoit avoir ſouſcrit à la condamnation de S. Athanaſe, & merité par là] le chaſtiment dont on pretend que Dieu le punit.

V. la note 7.

Sulp.l.2.p.160. Boll.25.may,p. 48. §. 24. Ath.ſol.p.831.b c|861.d. Mar.& F.p.41. 42.

'Le Preſtre Pancrace & le Diacre Hilaire, qui eſtoient les collegues de la legation de Lucifer, furent auſſi les compagnons de ſon banniſſement. 'Mais avant que de les bannir, Urſace & Valens, avec les eunuques qui les aſſiſtoient, firent depouiller Hilaire, & luy dechirerent le dos à coups de fouet. Durant ce ſupplice, le Diacre beniſſoit le Seigneur, & ſe fortifioit par ſon exemple; & eux au contraire ſe railloient de luy, & luy demandoient pourquoi il ne s'eſtoit pas oppoſé à Libere, & comment il s'eſtoit chargé de ſes lettres.

Hier.chr|Ath. ſol.p.836.c.d. Ath.ſol.p.836. d.

ARTICLE X.

Generoſité & gloire des Confeſſeurs: Libere leur écrit.

'LEs Confeſſeurs furent donc bannis ſans avoir commis d'autre crime que de n'avoir pu conſentir à l'établiſſement de

Ath.ſol.p.842. b|fug.p.703.d.

Hil.fr.1.p.5. l'Arianiſme & à la condannation de S. Athanaſe. 'L'un & l'autre point eſtoit aſſez conſiderable pour leur faire meriter le titre de Confeſſeurs, quoique le premier le fuſt encore bien davantage, Vinc.L.c.8. p. 330. '& il les a fait conſiderer comme les chefs & les Princes des Confeſſeurs. [a] Mais les Ariens qui ne vouloient pas qu'on diſt qu'ils [a] Lucif.de Ath. l.2.p.1009.a, [b] a|Ath.ſol p. 835.a. Ath.ſol.p.842.b ſouffroient pour Dieu, [b] leur trouverent à chacun des crimes qu'ils leur imputerent; quoiqu'avec ſi peu de vraiſemblance & par une calomnie ſi viſible, que S. Athanaſe ne craint point de dire qu'on n'avoit jamais pu donner aucune atteinte, quelque fauſſe qu'elle puſt eſtre, à la reputation de ces Prelats.

p.832.a. 'Ainſi ils partirent pour leur exil en ſecouant la pouſſiere de leurs piez, & en elevant leurs yeux à Dieu, avec la conſolation de n'avoir craint ni les menaces d'un Empereur, ni les épées tirées Amb.ep.25.p. 247.a. contre eux, '& d'avoir au contraire conſervé leur foy pure & ſans [c] p.246.f. tache. [c] Les armes dont ils ſe voyoient environnez, & ces ſoldats qui les arrachoient de l'egliſe, n'eſtoient que les ornemens de Hil.inConſ.l.1. pa.14.a.b. leur triomphe. 'Car S. Hilaire nous apprend que les Colonels ſe firent un chemin au milieu du peuple par toute ſorte de cruauté, & entrerent juſque dans le Sanctuaire, pour tirer par force du ſaint autel 'les Eveſques qui y eſtoient. *Sacerdotes.*

Ath.ſol.p.832. a. 'Ces Saints firent meſme de leur exil une fonction de leur ſacerdoce. Car les liens dont ils eſtoient chargez, ne les empeſchoient pas de porter partout l'Evangile. En quelque lieu & en quelque ville qu'ils paſſaſſent, ils y preſchoient la foy orthodoxe, ils y anathematizoient l'hereſie Arienne, & ils y publioient l'infamie a. d'Urſace & de Valens, qui accuſoient encore S. Athanaſe aprés s'eſtre retractez publiquement. 'Ainſi les ennemis de la verité voyoient leur malice tourner contre eux meſmes. Car plus ils avoient banni ces ſaints loin de leur pays, & plus leur voyage eſtoit long, plus la haine de leur violence s'augmentoit, & plus l'impieté de leur doctrine ſe rendoit viſible.

b. 'Tous ceux qui furent témoins de leurs ſouffrances, furent auſſi les admirateurs de leur courage; & on les recevoit partout comme de veritables Confeſſeurs perſecutez non par des Chré- Sulp.l.2. p.160. 161. tiens, mais par des ennemis de J. C. On les vit en effet reverez par toute la terre. On leur apportoit de tous coſtez en adondance l'argent dont ils avoient beſoin; & il n'y eut preſque point de provinces d'où les peuples Catholiques ne leur envoyaſſent des deputez pour les honorer.

Hil.fr.1.p.45. 'Le Pape Libere qui n'eſtoit pas encore banni, [d] mais qui en [d] p.45.46. eſtoit déja menacé, [e] ayant ſçeu qu'ils l'avoient prevenu dans ce [e] p.45.

martyre ſi glorieux, dont il euſt ſouhaité de leur donner l'exemple, leur écrivit auſſitoſt une lettre [que nous avons dans les fragmens de S. Hilaire,] & qui ſe trouve encore autre part. [a] Elle s'adreſſe à S. Euſebe, S. Denys, & Lucifer, [b] & leur fut envoyée à chacun en particulier. [c] Libere leur y témoigne la joie qu'il avoit de leur generoſité, & ſa douleur de n'eſtre pas encore dans leur compagnie. Il les prie neanmoins de le regarder comme preſent & uni à eux dans leur exil, & de croire qu'il a eſté banni avec eux; [non qu'il fuſt encore banni, mais parcequ'il s'eſtimoit banni en leur perſonne.] Il les aſſure que leur gloire eſtoit d'autant plus grande, qu'ils avoient eu à combatre non l'épée ſanglante d'un perſecuteur, mais la perfidie des faux freres. Il leur &c. demande leur prieres pour pouvoir ſupporter "avec courage les maux dont on le menaçoit. Il les prie auſſi de rediger par écrit tout ce qui s'eſtoit paſſé dans leur combat, & de le luy envoyer.

[a] Bar. 355. § 36. § 38. [b] Hil. fr. 1. p. 43, 44. [c] Bar. 355. § 38. Hil. p. 45. p. 46. p. 45. p. 46. p. 46.

ARTICLE XI.

Cruauté des Euſebiens contre les Confeſſeurs: S. Denys meurt dans l'exil.

[MAIS ſi les Catholiques s'efforçoient d'aſſiſter les ſaints Confeſſeurs, & de ſoulager leurs peines, il eſt aiſé au contaire de juger que les heretiques taſchoient de multiplier leurs douleurs, & d'ajouter de nouveaux tourmens aux travaux de l'exil.] La vie de S. Euſebe porte qu'il fut conduit à Scythople, enfermé dans "une cage de fer: [ce que nous ne marquerions pas ſi cela n'avoit quelque raport à ce que nous trouvons dans des auteurs plus anciens,] qu'il fut enfermé quelque temps dans un cachot ſi bas & ſi étroit, qu'il ne pouvoit y demeurer ni debout, ni couché de ſon long. Ils ne marquent point quand il fut traité de la ſorte. Nous verrons dans la ſuite comment il fut traité à Scythople par la cruauté de Patrophile. & voici ce que dit Lucifer tant de luy meſme que de ſes compagnons, qui n'avoient point voulu avoir de part aux decrets du Concile de Milan;

in cavea.

Ugh. t. 4. p. 1012. a. b.

Fer. de Euſ. p. 163. 164. 171. 176.

Lucif. de hær. p 1050. c. d.

„ Parce, dit-il à Conſtance, que nous avons en execration voſtre
„ aſſemblée d'inquité, parceque nous nous ſommes ſeparez de
„ voſtre Concile, & de voſtre malheureuſe conjuration, c'eſt pour
„ cela que nous ſommes dans l'exil, qu'on nous fait languir dans
„ une priſon, qu'on nous prive de la vuë du ſoleil, qu'on nous garde
„ avec tres grand ſoin dans les tenebres, qu'on ne laiſſe entrer
„ perſonne pour nous viſiter.

[Dieu qui les avoit engagez dans ces ſouffrances pour la défenſe de ſa verité, repandit ſur eux de plus en plus ſes benedictions & ſes graces, à porportion que les Ariens s'efforçoient de multiplier leurs douleurs.] Amb.ep.25.p. 247.g.h. 'Ils eſtoient errans par tout le monde, dit Saint Ambroiſe. Ils ſembloient manquer de tout, & poſſedoient tout. Ils regardoient comme un ſejour de delices tous les lieux où ils eſtoient envoyez. Remplis des richeſſes de la foy, ils ne manquoient de rien, & ils enrichiſſoient meſme les autres, parcequ'ils eſtoient auſſi riches des dons de la grace, qu'ils eſtoient pauvres des biens exterieurs. Ils eſtoient eprouvez par les jeûnes, par les fatigues, par les priſons, par les veilles; mais ils y trouvoient plutoſt la vie que la mort. Leur foibleſſe les rendoit forts. Raſſaſiez par leur faim meſme, ils ne ſe mettoient pas en peine des plaiſirs & des delices du corps. Ils ne ſentoient point les ardeurs brulantes de l'été, parcequ'ils trouvoient un doux rafraichiſſement dans l'eſperance de la gloire eternelle. Les glaces des aſpres climats [où ils eſtoient releguez,] n'avoient pas la force de les abatre, parceque la ferveur dont leur eſprit eſtoit embraſé, & la joie de ſe conſacrer à Dieu, leur faiſoit trouver la douceur du primtemps dans les hivers les plus rudes. Ils ne craignoient pas les chaines dont les hommes ſerroient leus corps, parceque J. C. avoit mis leurs ames en liberté. Ils n'avoient nul deſir d'eſtre delivrez de la mort, parcequ'ils eſtoient aſſurez d'eſtre reſſuſcitez par J.C.

Hier.chr. a Ath.fol.p.836. 'Ils furent tous bannis ſeparément en differens lieux: a ce qui eſtoit une nouvelle cruauté que Conſtance ajoutoit à celle de Maximien, dans l'eſperance d'affoiblir les Prelats par cette ſeparation, & il ne ſongeoit pas qu'en diſperſant ainſi ces Saints, il publioit par toute la terre la honte & le crime de ſa ſecte, auſſi-bien que l'innocence de S. Athanaſe; car rien n'eſtoit plus capable de le juſtifier, que de voir tant de perſonnes illuſtres aimer mieux ſouffrir les tourmens les plus rudes, que de conſentir à ſa condannation. p.840 a.b. Lucif.de Ath.l. 1.p.960 b. b Hier.v.ill.c. 96.p.297.b. 'Lucifer fut envoyé à Germanicie [en Syrie,] dont Eudoxe eſtoit Eveſque. b S. Euſebe fut envoyé à Scythople en Paleſtine; entre les mains de Patrophile. [Nous ne ſavons pas ce que devinrent Pancrace & Hilaire, mais nous ſavons que le dernier ayant ſurvécu Conſtance, tomba malheureuſement dans le ſchiſme de Lucifer, & meſme dans l'hereſie.] V. Lucifer §. 9.

Boll.25 may,p. 48. §25. 'Pour Saint Denys, quelques uns diſent qu'il fut mené en Armenie, & enfermé dans une priſon tres étroite: ce qui n'empeſcha pas ſa reputation de ſe repandre dans tous les environs par les

grands miracles qu'il faiſoit en faveur de tous ceux qui avoient recours à luy. 'Nous apprenons de Saint Ambroiſe qu'il obtint de Dieu par de ſerventes prieres, la grace de mourir dans ſon exil, & ainſi il approcha plus prés du titre & de la gloire des Martyrs, que Saint Euſebe meſme qui l'avoit precedé dans l'honneur de la confeſſion, [mais qui enfin mourut en paix dans ſon Egliſe .] 'C'eſt pourquoi S. Ambroiſe met S. Denys entre ſes plus illuſtres predeceſſeurs, de la generoſité deſquels il fait gloire d'eſtre ſucceſſeur. 'Le ſujet qu'il eut de vouloir mourir dans ſon exil, fut la crainte de trouver à ſon retour les mœurs du Clergé & du peuple fort corrompuës par la doctrine & le commerce des infideles, [c'eſt à dire des Ariens: en quoy certes il avoit raiſon. Car outre que Conſtance tint aſſez longtemps ſa Cour à Milan,] '& qu'il y troubla le peuple de cette ville, que S. Hilaire appelle un peuple tres ſaint, par l'effroi & l'epouvente que ſa fureur y cauſa; 'Saint Denys ne fut pas ſitoſt depoſé, que l'on mit en ſa place pour Eveſque, [Auxence 'l'un des plus méchans des Ariens.

Amb. ep. 25. p. 247. b. l.

div. 1. p. 101. e.

ep. 25. p. 247. b.

Hil. in Conſt. l. 1. p. 114. 2. b.

Sulp. l. 2. p. 160.

V. les Ariens § 51. * Notz 8.

Puiſque S. Denys mourut dans ſon exil, *il faut qu'il ſoit mort avant l'an 362, auquel Julien rappella tous les Eveſques bannis par Conſtance. Il peut eſtre mort à Ceſarée en Cappadoce, ſelon les martyrologes d'Uſuard & d'Adon, qui diſent que ſon corps repoſa quelque temps dans la Cappadoce, & que S. Baſile Eveſque de la meſme ville l'envoya à Saint Ambroiſe, qui mit en terre ces ſaintes reliques avec l'honneur qui leur eſtoit dû.] 'On cite des monumens de l'Egliſe de Milan, que S. Ambroiſe le mit dans la ville de Caſſano [dans le Milanois,]ſur la riviere d'Adda, & que depuis il a eſté tranſporté à Milan dans une egliſe de ſon nom, 'où ſont les Servites. Il fut tranſporté vers l'an 1640, dans la Cathedrale, où S. Charle le plaça dans l'egliſe baſſe en 1576. 'Sa feſte eſt marquée le 25 de may dans les martyrologes de S. Jerome qui la mettent à Milan, dans Notker & les autres poſterieurs. 'Nous avons un eloge de ce Saint dans une hymne qu'en a faite Ennode. Il le traite de Martyr, & Conſtance de tyran

Boll. 25. may, p. 42. 43.

p. 44. § 24. 25.

Florent. p. 549.

Enn hy. 12. p. 597.

ARTICLE XII.

Traitement barbare que les Ariens font à Saint Euſebe : Il ne veut point recevoir d'eux à manger.

[POUR retourner à S. Euſebe, nous avons dit qu'il avoit eſté relegué à Scythople dans la Paleſtine.] 'On voit qu'il y avoit avec luy pluſieurs Preſtres, Diacres, & autres Chrétiens, qui y

Bar. 356. § 93.

§ 1. eſtoient auſſi bannis pour la foy. 'On nomme entre ceux là le
Amb. de ſanc. 15. p. 147. h. Preſtre Tegrin qui eut part à ſes ſouffrances. 'On dit la meſme
choſe d'Exuperance diſciple du Saint, & depuis Eveſque [de
Ugh. t. 4. p. 1049. a. Tortone,]& de Saint Honorat["que S. Ambroiſe fit Eveſque de V. S. Ambroiſe § 91.
a Boll. 22 jan. p. 419. § 6. 7. Verceil vers l'an 396.]aOn pretend auſſi que S. Gaudence, depuis
Eveſque de Novare, accompagna volontairement S. Euſebe dans
ſon exil;["mais il y a de la difficulté; & il ſe peut bien faire qu'il le Ibid. § 92.
ſoit venu trouver au bout de quelque temps.

S. Euſebe nous apprend lui meſme par une lettre que Baronius a inſerée dans ſes Annales, de quelle maniere il fut traité à
Epi 30. c. 5. p. 129. a. Scythople.]'Il y eſtoit logé chez le Comte Joſeph, [dont Saint
Epiphane raconte des choſes tout à fait extraordinaires qu'il
avoit appriſes de ſa bouche. On les peut voir dans ſon hiſtoire;
ce qui nous diſpenſe d'en parler ici plus amplement: & il nous
b. c. ſuffit de ſavoir]qu'il n'uſoit de l'autorité que ſa qualité de Comte
luy donnoit, que pour maintenir dans Scythople quelque étincel-
a. le de la foy Catholique contre les Ariens. 'Ce fut là que Saint
Epiphane le vint viſiter comme faiſoient auſſi beaucoup d'autres
[Mais il ſemble qu'il n'ait guere joui de cette conſolation, & que
Dieu ait retiré à luy le Comte Joſeph "dans ce temps-ci meſme, Note 9.
où ſa protection paroiſſoit plus neceſſaire à l'Egliſe. Dieu voulut
faire voir que la verité n'a pas beſoin des hommes, & qu'elle
triomphe encore plus glorieuſement dans l'oppreſſion de ceux
qui la défendent, que lorſqu'ils ſont ou dans le repos ou meſme
Bar. 336. § 95. dans l'autorité.]S. Euſebe fut donc mis dans une [autre] maiſon,
[où il y eſtoit comme priſonnier,] puiſqu'elle luy avoit eſté aſſi-
gnée de la part de l'Empereur par Pathophile, & qu'il n'en ſortit
jamais que lorſqu'il en fut tiré par la violence qu'on luy fit,
§ 92. comme nous le dirons en ſon lieu. 'Il ne laiſſoit pas neanmoins d'y
recevoir l'aſſiſtance & les viſites de quantité de perſonnes de
divers pays.

§ 92. 'Mais quelque conſolation qu'il receuſt de tant de Fideles qui
le venoient voir, il s'attriſtoit encore davantage & repandoit
meſmes des larmes, parcequ'il fut aſſez longtemps ſans recevoir
aucune lettre de ſon peuple, & qu'il craignoit que la malice du
diable, ou la violence des hommes, ne l'euſt fait ceder aux infide-
les, [c'eſt à dire aux Ariens.]Dieu le conſola enfin par l'arrivée du
Diacre Syr, & de Victorin Exorciſte, qui luy apporterent des let-
§ 93. tres, '& des aumoſnes[b] de l'Egliſe de Verceil, & encore de celle
b § 92. c § 100. de Novare, [d]'d'Yvrée, & de 'Tortone:[c] enſuite le quoy le Diacre 2.

1. *Hipporegienſes* pour *Eporedienſes*.

Syr

Syr alla viſiter les ſaints lieux. Saint Euſebe fut ravi d'apprendre par ce moyen la foy invincibile, la charité, & les bonnes œuvres de ces peuples, dont il ſemble ſe dire egalement l'Eveſque & le pere, & il en verſa des larmes de joie. Il fit part de leurs aumoſnes non ſeulement aux Preſtres, aux Diacres, & aux autres Fideles bannis pour la foy, *mais il en faiſoit tous les jours des largeſſes aux pauvres. §. 93. §. 95. *§. 93.

Les Ariens qui voyoient ces liberalitez avec regret, & qui gemiſſoient encore de ne pouvoir pervertir ces ſaints Confeſſeurs, ſe reſolurent par l'inſtigation du diable, de faire un dernier effort contre eux. Ils tirerent par force le Saint de ſon logis, tantoſt en le trainant par terre, tantoſt en le portant la teſte en bas, "en ſorte que ſon corps demeuroit tout decouvert, & le mirent dans une autre maiſon, où ils l'enfermerent en une petite chambre. Ils joignirent à cela diverſes inſultes, & beaucoup de paroles inſolentes, en ſe glorifiant qu'ils avoient eu pouvoir de l'Empereur de le traiter comme ils faiſoient: mais le Saint pour leur montrer combien toute leur puiſſance eſtoit foible, demeura toujours dans le ſilence, ſe contentant de leur livrer ſon corps comme à des boureaux. Ils le garderent quatre jours de cette ſorte, durant leſquels ils luy venoient faire quantité d'exhortations & de menaces, ſans que le Saint leur diſt un ſeul mot. §. 94. §. 95. §. 94.

*ſupinum nudato corpore. *cludunt.*

Ils voulurent empeſcher les Preſtres & les Diacres de le viſiter, & menacerent de défendre encore l'entrée aux autres; ſurquoi le Saint qui ne vouloit pas recevoir ſa nourriture des mains de ces prevaricateurs, leur envoya un acte dont le titre meſme eſt remarquable. *Euſebe ſerviteur de Dieu, & les autres ſerviteurs de Dieu qui ſont maltraitez avec moy à cauſe de la foy, à Patrophile le geolier & aux ſiens.* C'eſtoit l'Eveſque de Scythople. Il fait enſuite un petit narré des violences qu'on venoit de luy faire; & proteſte aux heretiques, qu'ils ne mangera & ne boira quoy que ce ſoit, juſqu'à ce qu'ils aient tous promis & ſigné qu'ils laiſſeront entrer les Confeſſeurs, pour luy apporter à manger de chez eux, & tous ceux qui demanderont à luy parler: A quoy il ajoute qu'il leur fait cette proteſtation publique, afin que s'ils aiment mieux le laiſſer mourir de faim que de permettre à ſes freres de le venir aſſiſter, chacun ſache que ce ſont des homicides, & qu'on ne puiſſe point l'accuſer d'avoir voulu mourir pour eviter la confuſion de l'état où il ſe trouvoit, plutoſt que pour obeïr à Dieu: Et que s'ils ne ſe rendent pas à ſa proteſtation, il écrira durant §. 95. Ibid. Ibid. §. 96. §. 97.

le peu qui luy reſte à vivre, à toutes les Egliſes qu'il pourra, afin que toute la terre ſache ce que la foy ſouffre par la cruauté des
§ 98. Ariens. 'Aprés avoir ſigné cet acte, il conjure par le nom de Dieu tous ceux qui le liront, de le faire lire aux autres.

Ibid. 'Les Ariens cederent enfin à cette proteſtation ſi extraordinaire, & aprés l'avoir laiſſé quatre jours ſans manger, ils le renvoyerent en ſon hoſpice; ou le peuple le conduiſit à leur vuë avec une telle joie, qu'il entoura toute le maiſon de flambeaux & de lanternes, & luy de ſon coſté recommença à diſtribuer aux pauvres les aumoſnes qu'on luy avoit apportées.

ARTICLE XIII.

Suite des ſouffrances de S. Euſebe: Il écrit à ſon peuple, & fait d'autres ouvrages.

Fa. 3. 6. § 98. 'LEs Ariens ayant à peine pu endurer durant 25 jours, cette eſpece de liberté qu'ils avoient renduë à S. Euſebe, ils s'en vinrent de nouveau à l'hoſpice du Saint, armez de baſtons, avec une grande troupe de gents perdus; & eſtant entrez de force par un autre logis qu'ils rompirent, ils emmenerent le Saint & l'enfermerent tout ſeul avec un Preſtre nommé Tegrin. Les autres Preſtres & Diacres furent auſſi enlevez & enfermez [en un autre lieu:] & trois jours aprés, les Ariens les releguerent de leur autorité privée en divers endroits. § 98. 'Ils mirent dans la priſon publique diverſes perſonnes qui eſtoient venues viſiter le Saint, & les y tinrent pluſieurs jours. § 100. 'Ils y mirent encore les ſerviteurs du Saint, § 99. & meſme des vierges religieuſes, '& empeſchoient par leurs menaces que les Fideles ne vinſſent viſiter le Saint, & n'approchaſſent meſme de la priſon.

§ 98. 'Ils revinrent enſuite au logis où le Saint avoit demeuré, & pillerent tout ce qui y eſtoit preparé ou pour la ſubſiſtance des Confeſſeurs, ou pour les pauvres: mais afin d'appaiſer le peuple qui murmuroit univerſellement contre une violence ſi publique, ils rendirent au Saint quelques hardes de peu de conſequence, pour dire qu'ils leur avoient rendu ce qui leur appartenoit, & retinrent tout 'l'argent pour eux. *ſumptus.*

Ibid. 'Ils vouloient encore faire mourir le Saint, en empeſchant qu'aucune des ſiens ne luy vinſt apporter à manger, & le laiſſerent en effet ſix jours en cet état, [ſans qu'il priſt rien:] mais enfin ne pouvant reſiſter au bruit que beaucoup de perſonnes en fai-

ſoient, ils laiſſerent venir un des ſiens le ſixieme jour avec des vivres, lorſque le Saint eſtoit déja preſque reduit à l'extremité.

'Voilà l'état auquel le Diacre Syr trouva Saint Euſebe à ſon retour de Jeruſalem, & lorſque le Saint écrivit par luy aux Egliſes de Verceil, de Novare, d'Yvrée, & de Tortone, tant pour leur apprendre ce que luy eſtoit arrivé, que pour les exhorter à demeurer "fermes dans la foy & dans la pieté. 'Il écrivit cette lettre dans une apprehenſion continuelle que ſes gardes ne le ſurpriſſent; & il dit qu'il prioit toujours Dieu de les empeſcher d'entrer juſques à ce qu'elle fuſt achevée. 'Il y fait de grandes excuſes aux Fideles, de ce que la neceſſité le contraint de les ſaluer ſeulement en general, & non chacun en particulier. 'Il y témoigne ſon amour pour eux, en les aſſurant qu'il ſouhaitoit non ſeulement de leur rendre tous les ſervices dont ſon corps eſtoit capable, mais meſme de donner ſon ame pour leur ſalut. § 100, 101. &c. § 100. § 102. § 93.

[C'eſt de cette lettre que nous avons tiré les particularitez ſi remarquables que nous venons de rapporter; & je ne penſe pas que perſonne puiſſe ſeulement douter qu'elle ne ſoit tres certainement de luy.] 'Elle eſt citée aſſez clairement par un ſermon fait ſur ſa feſte, qui paroiſt eſtre tres ancien. [Elle nous doit eſtre d'autant plus chere, que c'eſt le ſeul monument qui nous reſte d'un ſi grand Saint, avec le petit billet qu'il écrivit à Conſtance avant que de venir à Milan; & une lettre à Gregoire d'Elvire, dont nous parlerons dans la ſuite. 'Il avoit traduit en latin les commentaires d'Euſebe de Ceſarée ſur les pſeaumes, [a] qui eſtoient pleins d'erudition; [b] mais d'un heretique: C'eſt pourquoi il eut ſoin de ne traduire que ce qu'il y avoit de meilleur, & de retrancher le reſte. Ferr. de Euſ. p. 164. Bar. 355. § 7. Hil. fr. 2 p. 5. Hier. v. ill. c. 96. p. 297. b. a c. 81. p. 294. d. b ep. 75. p. 313. a.

[Ce travail qui n'eſt pas venu juſques à nous, fut apparemment un des fruits de ſon exil, puiſque Saint Jerome dit qu'il le publia lorſqu'il fut revenu en Italie ſous Julien. v. ill. c. 96. p. 297. b.

'Sa vie porte qu'il écrivit à l'Egliſe de Milan auſſi bien qu'à celle de Verceil, pour exhorter les Fideles à perſiſter dans la foy qu'ils avoient receue de S. Denys leur Eveſque. Ugh. t. 4. p. 1044. a.

ARTICLE XIV.

Nouvelles ſouffrances de S. Euſebe: On change trois fois ſon exil: Son amour pour la verité preſque abandonnée.

'CE que nous venons de rapporter de Saint Euſebe, ne fut pas encore tout ce qu'il ſouffrit à Scythople. Car ce fut aſſez Bar. 356 § 103.

vraiſemblablement auſſi-toſt aprés ceci, qu'arriva ce que rapporte un auteur auſſi ancien que S. Ambroiſe, en ces termes.

Amb.de ſanc.15 p.147.g. 'Entre les ſupplices qu'on luy fit endurer en Orient, on dit que les Ariens aprés luy avoir demandé s'il vouloit communiquer avec eux, & qu'il leur eut répondu qu'il ne le feroit jamais, le firent deſcendre du haut d'une échelle la teſte en bas juſque ſur la terre; & l'ayant remonté en haut, ils luy firent la meſme demande, & aprés une ſemblable réponſe, renouvellerent le meſme ſupplice. Ce qu'ils firent ſi ſouvent, que ſa teſte en fut toute froiſſée, ſon corps tout meurtri, & ſes membres tout briſez, ſans que la force invincible de ſon eſprit en receuſt la moindre atteinte. g.h. 'Cet auteur ſemble dire qu'il mourut de ce ſupplice; [mais il eſt certain que cela n'eſt pas; & nous le verrons ſurvivre encore pluſieurs années pour la gloire & pour l'utilité de l'Egliſe. Certes ces cruautez de Patrophile ſuffiſoient ſeules pour verifier ce que Amm.l.22.p. 209. diſoit un payen;]'Qu'il n'y avoit point de beſtes ſi cruelles aux hommes, que la pluſpart des Chrétiens le ſont l'un à l'autre.

Hier.v.III.c.96. p.292.b. 'S. Euſebe ne demeura pas toujours à Scythople; on l'envoya de cette ville en Cappadoce. [a] Et il fut encore depuis relegué vers l'Egypte, dit Rufin, [b] c'eſt à dire dans la haute Thebaïde, ſelon Theodoret, Socrate, & Sozomene, [c] d'où vient qu'il marque dans une lettre qu'il l'écrivoit de ſon troiſieme exil.

[a] Ruf.l.1.c.27.p. 173. [b] Thdrt.l.3.c.2. p.693.b|Socr.l.3 c.5.p.173.d|Soz. l.5.c.12.p.612.a. [c] Hil fr.2.p.5. [d] p.4.5. [d] Cette lettre eſt celle qu'il écrivit, comme nous avons dit, à Gregoire Eveſque d'Elvire en Eſpagne. Cet Eveſque luy avoit érit en l'an 359 ou 360, ſur la reſiſtance qu'il avoit faité à Oſius aprés ſa chûte, & à ceux qui eſtoient tombez dans le Concile de Rimini. S. Euſebe approuve en cela la generoſité de Gregoire, qui n'avoit point voulu avoir de communion avec les hypocrites, & il l'exhorte à continuer, ſans craindre toute la puiſſance des Rois du ſiecle, ni celle des Ariens, qui mettoient leur eſperance en l'homme, au lieu que noſtre force eſt dans le nom du Seigneur, parceque celui qui eſt dans nous eſt plus grand que celui qui eſt dans le monde. Il ajoute que c'eſt dans cette eſperance qu'il ſouhaite luy meſme de perſiſter juſques au bout dans ſes ſouffrances, pour eſtre glorifié dans le royaume de Dieu. Il l'aſſure de ſa communion, le prie de luy mander qui ſont ceux qui perſiſtent encore dans leur devoir, ou qu'il y aura fait rentrer, & il le ſalue de la part de tous ceux qui eſtoient avec luy, particulierement du Diacre. [On voit dans cette lettre toute la force & la vigueur d'un Martyr: mais ſon zele eſtoit plein de condeſcendance & de charité, comme nous l'allons bientoſt voir.

Il faut auſſi raporter à l'an 360, ce qu'on lit dans la vie de S. Gaudence premier Eveſque de Novare, écrite ſur la fin du VIII. ſiecle.] Cette vie porte que le demon avoit excité du trouble & de la diviſion dans l'Egliſe de Verceil en l'abſence de S. Euſebe; mais que ce Saint y envoya S. Gaudence qui y remit l'ordre & la paix, & qui gouverna cette Egliſe avec beaucoup de courage & de pieté, juſqu'à ce qu'il l'eut remiſe entre les mains de ſon veritable paſteur, qui revint au bout de trois ans, [en 363, comme nous verrons dans la ſuite.] Boll. 12. jan p. 419. § 8.

ARTICLE XV.

Saint Euſebe rappellé par Julien, travaille beaucoup pour l'Egliſe en Orient & en Italie.

JULIEN qui ſucceda à Conſtance à la fin de l'an 361, ayant rappellé tous les Eveſques, Saint Euſebe revint du fond de la Thebaïde. [Mais au lieu d'aller auſſitoſt joüir du repos qu'il euſt trouvé à Verceil,] il ne ſongea qu'à procurer le repos de toute l'Egliſe, & s'en alla à Alexandrie pour deliberer avec S. Athanaſe ſur les moyens de remedier à la diviſion qui partageoit alors les Orthodoxes d'Antioche, & aux autres maux que les troubles paſſez avoient cauſez. Il taſcha d'y emmener auſſi Luciſer, [ce qui euſt epargné bien des maux à l'Egiſe.] Mais Luciſer voulut aller à Antioche, & envoya ſeulement ſon Diacre. Ruf. l. 1. c. 27. p. 173. Thdrt. l. 3. c. 2. p. 639. a. b.

V. S. Athanaſe § 94.

Saint Euſebe travailla avec un grand zele auſſibien que Saint Athanaſe, à aſſembler [en 362] le Concile d'Alexandrie, [l'un des plus importans qui ſe ſoient jamais tenus dans l'Egliſe,] puiſqu'on y établit la divinité du Saint Eſprit, le myſtere de l'Incarnation, la condeſcendance dont on devoit uſer envers les Eveſques qui eſtoient tombez dans l'Arianiſme, & pluſieurs autres choſes utiles à la paix de l'Egliſe.] S. Euſebe ſigna en latin les decrets de ce Concile, à la teſte de tous les autres Eveſques, aprés Saint Athanaſe. Comme l'affaire d'Antioche ne ſe pouvoit regler que ſur les lieux, le Concile pria S. Euſebe d'y aller de ſa part, avec S. Aſtere de Petra l'un des Confeſſeurs. L'on ajoute qu'il chargea Aſtere avec quelques autres, du ſoin de l'Orient, & S. Euſebe de celui de l'Occident, [pour y faire executer le decret fait ſur la reception des Eveſques qui avoient ſigné.] Ces deux Saints accepterent avec joie la commiſſion que le Concile leur avoit donnée, & la preferent au deſir qu'ils avoient de retourner à leurs Ibid. § 95-97. Ibid. § 96. Socr. l. 3. c. 7. p. 174. c. Ath. de Ant p. 580. b. c. p. 575. b. c. Ruf. l. 1. c. 29. p. 174. 1. Ath. p. 575. c.

Egliſes ; de quoy S. Athanaſe & les autres Peres du Concile les remercierent.

Ruf.l.1.c.30 p. 174.2. S. Euſebe alla effectivement à Antioche, mais il trouva que Lucifer y avoit rompu toutes les voies d'accord en ordonnant Paulin pour Eveſque. Il en eut une extreme douleur, & beaucoup de confuſion à cauſe de Lucifer, pour lequel il avoit un fort grand reſpect: de ſorte qu'il n'oſa pas meſme blaſmer ouvertement ce qu'il avoit fait ; mais neanmoins il ne voulut communiquer ni avec Paulin qu'il avoit ordonné, ni avec les Orthodoxes de l'autre parti, qui eſtoient les Meleciens. Il ſe haſta de ſortir d'Antioche pour s'eloigner au moins d'un mal où il ne voyoit pas de remede & qui en produiſit encore un nouveau.] Car "Lucifer s'offenſant de ce qu'il n'avoit pas voulu approuver l'ordination de Paulin, rompit la communion avec luy, [& avec tous ceux qui recevoient les Eveſques tombez dans l'Arianiſme, c'eſt à dire avec Saint Athanaſe & avec tout l'Egliſe. S. Euſebe emmena avec luy d'Antioche le Preſtre Evagre, ["qui ſucceda depuis à Paulin.]

Socr.l.3.c.9.p. 180.d.

Ruf.l.1.c.30.p. 174.2.

Baſ.ep.& p.51.c.

V. Lucifer § 5.

Note 10.

Ruf.l.1.c.30.p. 175.|Socr.l.3.c. 9.p.181.c.

a Socr.l.3.c.9.p. 181.c.

b Ruf.p.175.1.

Il parcourut enſuite l'Orient, où il fit tout enſemble les fonctions d'Eveſque & de Medecin. [a] Il ſecourut ceux dont la foy eſtoit foible & malade: Il les inſtruiſit & les conduiſit dans la doctrine de l'Egliſe. [b] Il rapella toutes les Egliſes à la veritable foy, & leur fit abjurer l'infidelité. [Il ne faut pas douter qu'il n'ait viſité particulierement l'Egliſe de Ceſaré en Cappadoce ; & on croit que c'eſt luy que marque S. Gregoire de Nazianze lorſque parlant du different qui arriva entre Euſebe Archeveſque de cette Egliſe, & S. Baſile qui y exerçoit alors la fonction de Preſtre,

Naz.or.20.p. 337.a.b.

il y dit qu'en ce temps là] il y avoit quelques Eveſques d'Occident qui entrainoient tout ce qu'il y avoit d'Orthodoxes dans la ville. Il les met entre les défenſeurs de l'innocence de S. Baſile.

Socr.p.181.d| Ruf.p.175.1.

c Hier.in Luc.l. p.143.b.

Ruf.p.175.1.

S. Euſebe paſſa d'Orient en Illyrie, & enſuite en Italie, & rendit partout les meſmes ſervices à l'Egliſe. [c] S. Jerome dit que l'Italie quitta ſes habits de deüil pour la joie qu'elle reſſentit de ſon retour. [On le peut pas mettre plutoſt qu'en l'an 363:] Il y trouva S. Hilaire qui y travailloit de ſon coſté avec le meſme zele au rétabliſſement des Egliſes & de la foy Catholique. [Ces deux Saints s'unirent donc enſemble pour rétablir & pacifier toutes choſes,] & comme deux grandes lumieres de l'univers, ils eclairerent par la ſplendeur de leurs rayons, l'Illyrie, l'Italie & les Gaules, & bannirent des lieux meſmes les plus reculez & les plus ſecrets les tenebres de l'hereſie. 'Ils "combatirent enſemble [ſur la fin de l'an 364,] contre Auxence qui tenoit encore le ſiege

Hil.in Aux.p. 123.1|2.b.

V. S. Hilaire § 16.

de Milan, & furent tous deux honorez par les injures de cet heretique.

ARTICLE XVI.

Dernieres Actions de S. Euſebe, ſa mort, ſes diſciples.

[CE fut apparemment ſous Valentinien, que Saint Euſebe ordonna S. Marcellin premier Eveſque d'Embrun, comme nous le dirons dans la ſuite.]

'La vie de S. Gaudence de Novare porte que quand S. Euſebe fut revenu de ſon exil, il trouva ſon Egliſe en tres bon état, par le ſoin qu'en avoit pris Saint Gaudence qu'il y avoit envoyé trois ans auparavant. C'eſt pourquoi il traita toujours depuis ce ſaint Preſtre avec beaucoup de reſpect, comme ſon collegue, & ils gouvernerent enſemble Egliſe de Verceil & de Novare, [mais l'un comme Eveſque, & l'autre comme Preſtre. Boll.22.jan.p. 419.a.

C'eſt tout ce que nous trouvons des actions de S. Euſebe depuis ſon retour en Italie juſques à ſa mort,] 'que Sait Jerome nous apprend eſtre arrivée "en l'an 370, 'ſous le regne de Valentinien & de Valens.[a] Il mourut le meſme jour qu'on celebre le matyre des Macabées,[b] c'eſt a dire le premier d'aouſt,[c] auquel ſa feſte eſt marquée dans les plus anciens martyrologes de l'Egliſe latine, & enſuite dans Bede, Uſuard, & les autres poſterieurs.[d] On dit que quelque temps avant ſa mort, il avoit vu dans une revelation qu'il montoit d'une montagne ſur l'autre en ce meſme jour, & qu'il avoit predit deſlors que ce ſeroit celui de ſa mort. Les deux ſermons ſur ce Saint qui ſont dans Saint Ambroiſe, le qualifient Martyr, ce que l'on trouve encore dans ſon epitaphe,[e] & il peut meriter ce nom, ſelon l'ancien uſage de l'Egliſe. [Bede eu auſſi quelque raiſon de dire] 'qu'il avoit ſouffert le martyre ſous Conſtance, [quoiqu'il ne ſoit mort que longtemps depuis.] "Mais pour ceux qui ont cru qu'il avoit merité le titre de Martyr, parcequ'il eſtoit mort dans les tourmens, ils ſont combatus par toute l'antiquité, qui ne l'honore que du titre de Confeſſeur, & particulierement par S. Ambroiſe, qui parmi les grands eloges qu'il luy donne, 'nous aſſure neanmoins que Saint Denys de Milan avoit approché plus prés que luy de la couronne du martyre, parcequ'il eſtoit mort dans ſon exil.

Note 11. Hier.chr. v.ill c.96.p.297. d. a Amb de ſanc. 15.p.148 h. b 16 p.148 f. c Flor.p.693. d Amb.p.148 h.

Note 12. Ugh.t.4 p. 1030.a e Bar.371.128. 10. f Boll.mars,t.2. p 27.b. Amb.ep 25.p. 247.l.

[Je penſe qu'on peut ne pas mepriſer ce que dit ſa vie,] 'qu'avant que de mourir "il conjura ſes diſciples de mettre dans ſon tombeau

adjuravit. Ugh.t.4.p.1048. a.b.

ſes habits, ſon ligne, & tout ce qui eſtoit pour ſa perſonne, & de ne point ſouffrir qu'on luy coupaſt ni les cheveux ni la barbe [pour les conſerver par reſpect:] d'où vient, dit l'auteur, qu'on trouve

Mabi.it.It.p 9. § 25. tres peu de reliques de luy. On conſerve encore aujourd'hui dans l'egliſe cathedrale de Verceil, un ancien manuſcrit qui contient les Evangiles de S. Matthieu & de S. Marc, que l'on tient eſtre écrit de ſa main. Le P. Mabillon qui l'a vu, y trouve quelques lettres d'un caractere differant de celui des Romains, & toutes les autres aſſez ſemblables. Ce manuſcrit eſtoit deja preſque tout uſé par ſon antiquité il y a prés de 800 ans, lorſque l'Empereur Berenger le fit recouvrir d'argent.

Ugh.p.1047.c.d 'L'auteur de la vie de S. Euſebe dit que ſon corps fut mis dans l'egliſe qu'il avoit fait baſtir ſur le tombeau & ſous le nom de S.

p.1024 c.d. Theogniſte Martyr. 'C'eſt aujourd'hui la Cathedrale : mais elle

p.1015.a|1029.c. porte le nom de S. Euſebe, dont le corps y a eſté trouvé il n'y a pas

Ferr.p.718. fort longtemps, & s'y conſerve encore. 'On y a auſſi trouvé en 1585, le corps de S. Theogniſte ou Theoneſte, qu'on pretend eſtre un ſoldat de la legion Thebéenne, martyrizé à Verceil, [c'eſt à &c. dire qu'on n'en ſçait rien.] On l'honore à Verceil le vintieme de novembre, [& il n'eſt pas connu ailleurs.]

Ugh.p.1047. 1048. 'On aſſure qu'il ſe faiſoit beaucoup de miracles au tombeau de S. Euſebe, [a] particulierement le jour de ſa feſte. [b] S. Gregoire de &c.

a Gr.T.gl.C.c. 3.p.341.342. Tours en rapporte un arrivé chez ſa propre mere, qu'il attribuë

b P.342 343. aux merites de ce Saint, dont elle avoit des reliques chez elle dans ſon oratoire.

Amb.ep.25 p. 237 c|defanc.15. p.147.i.k. Ugh.p.1029.a. 'Nous avons vu que l'ecole de S. Euſebe avoit fourni à l'Egliſe divers ſaints Eveſques, [& que S. Denys de Milan eſtoit apparemment de ce nombre.] On y ajoute Limene & Saint Honorat ſes ſucceſſeurs, & S. Gaudence Eveſque de Novare. [Nous ne diſons rien ici de ces trois Saints, parceque nous aurons lieu d'en parler ſur S. Ambroiſe.

Amb.de fanc. 15.p.147.b. 'L'hiſtoire nous a auſſi conſervé la memoire d'Exuperance, qui ayant eſté le miniſtre de S. Euſebe dans ſon ſacerdoce, l'accompagna encore dans ſon martyre, eut part à ſes travaux, & acquit auſſi-bien que luy la qualité de Confeſſeur. Il fut depuis fait Eveſque

Ugh.t.4.p 853.d 'de l'Egliſe de Tortone, qu'il gouverna, ſelon les modernes,

Amb.ep.1.p.180 k.l. durant quarante ans. 'Il ſe trouve avoir aſſiſté en cette qualité

c de fanc.15 p. 147.h. au Concile d'Aquilée, [l'an 381.] [c] Son viſage eſtoit comme un tableau de celui de ſon pere, & un miroir de la bonté & de la douceur de ce grand Saint : Et il eſtoit aiſé de connoiſtre quel avoit eſté le maiſtre qui avoit formé un diſciple ſi acompli.

ART. XVII.

ARTICLE XVII.

De S. Marcellin Eveſque d'Embrun : De S. Domnin & de S. Vincent de Digne.

[ON peut mettre encore entre les diſciples de S. Euſebe, S. Marcellin premier Eveſque d'Embrun, puiſque ſa vocation à l'epiſcopat eſt un des fruits que l'Egliſe a tirez de la pieté & du miniſtere de ce Saint. C'eſt ce que nous apprenons de la vie de S. Marcellin,] 'que des perſonnes habiles croient eſtre du Mabi. dipl. l. 2. p. 172. c.

Note 13. ſixieme ſiecle, ["& je ne ſçay ſi elle ne ſeroit pas meſme plus ancienne.]

'On y lit que S. Marcellin eſtoit d'Afrique, où aprés avoir eſté Boll. 10. apr. p. elevé dans la pieté dés ſa jeuneſſe, il fut inſpiré de Dieu de venir 751. b. preſcher la foy dans les Gaules, parcequ'elles eſtoient encore pleines de payens. Il s'embarqua dans ce deſſein, 'avec deux b. c. perſonnes nommées Vincent & Domnin, aborda à Nice, preſcha en divers endroits des Alpes, où il convertit beaucoup de monde par ſes miracles, & par l'admiration de ſa patience. Il s'arreſta enfin à Embrun, & y baſtit une chapelle auprés de la ville, où il paſſoit les jours & les nuits avec Vincent [& Domnin,] 'occupé d. à la priere, au jeûne, & à la predication; ce qui toucha beaucoup de perſonnes, & leur fit embraſſer le Chriſtianiſme.

'Le Saint qui vouloit faire conſacrer ſon oratoire par un Eveſque, d. e. s'adreſſa à S. Euſebe de Verceil, qui connoiſſant ſa vertu par la reputation qu'il s'eſtoit déja acquiſe, l'ordonna Eveſque, aſſiſté par S. Emilien de Valence qu'il avoit mandé pour cela, [& peut-eſtre encore par quelques autres.] 'Cet Emilien n'eſt pas connu Gall. chr. t. 1. p. 210. 2. b d'ailleurs, [a] mais on croit que ce peut-eſtre un Eveſque du meſme [a] Boll. 10 apr. p.

Note 14. nom qui ſigna dans le Concile de Valence en 374 ["Car il y a 752. d. Con. t. bien de l'apparence que S. Euſebe n'ordonna S. Marcellin que 2. p. 906. a. d. dans ſes dernieres années, aprés eſtre revenu de ſon exil]

'La vie de S. Marcellin marque enſuite divers miracles par Boll. p. 752. 753. leſquels le Saint convertit la ville d'Embrun, 'qu'il avoit trouvé p. 752. a. 753. c. pleine de payens, & qu'il laiſſa toute Chrétienne. 'S. Gregoire Gr. T. gl. C. c. 69. p. 463. de Tours marque auſſi que ce Saint avoit fait beaucoup de miracles. Il ajoute qu'il avoit fait un battiſtere qui ſe rempliſſoit d'eau miraculeuſement à Noel & le jeudi-ſaint, & qu'on prenoit de cette eau pour mettre dans un autre battiſtere où l'on avoit accoutumé de battizer. 'La vie du Saint dit qu'eſtant Eveſque il Boll. p. 753. b. c.

baſtit une nouvelle egliſe proportionnée à la multitude du peuple, avec un petit battiſtere où il y avoit une ſource d'eau, qui ne montant tout le reſte de l'année qu'à une certaine hauteur, groſſiſſoit lorſque le peuple s'aſſembloit pour celebrer la nuit de Paſque, & ſe rabaiſſoit huit jours aprés à ſa hauteur ordinaire. L'auteur aſſure que ce miracle continuoit encore de ſon temps.

p.752.c|753.a. 'Il raporte deux hiſtoires qui font voir que ce Saint n'avoit rien dans ſon exterieur qui le diſtinguaſt des perſonnes les plus mepriſables; ce qui luy donna occaſion d'exercer ſon humilité & ſa patience, & de faire voir en meſme temps combien dans cette baſſeſſe exterieure il eſtoit grand devant Dieu.

22.jan.p.392.b c.d. 'L'hiſtoire des ſaints Martyrs Vincent, Orence, & Victor, porte que comme on vouloit tranſporter leurs corps de Catalogne en Italie, les animaux qui les portoient s'arreſterent auprés d'Embrun, ſans qu'on les puſt faire avancer; de ſorte qu'on fut obligé de les remettre entre les mains de l'Eveſque S. Marcellin, qui eclatoit alors par un grand nombre de miracles; "& ce Saint les &c. mit en terre dans une grote fort bien ornée.

Gall.chr.t.1.p. 271.1.b. a Conc.t.2.p. 906.a.d. 'Il faudra mettre ſa mort dés devant l'an 374, ſi nous voulons qu'Arteme qu'on luy donne pour ſucceſſeur, ſoit celui[a] qui aſſiſta au Concile de Valence. [de quoy neanmoins nous ne voyons pas qu'on donne de preuve.] 'Il mourut le 13 d'avril, & ne fut enterré que le 20, parcequ'il fallut aller aſſez loin querir des Eveſques pour luy rendre les honneurs de la ſepulture. 'Il fut mis dans une egliſe de hors la ville, 'qui a ſubſiſté en qualité d'egliſe paroiciale juſques aux Huguenots qui l'ont ruinée. [b] Il s'y faiſoit un grand nombre de miracles par l'interceſſion du Saint, & l'auteur de ſa vie en raporte quelques uns fort bien atteſtez: 'Le dernier ſe fit preſque à ſes yeux, dans le temps qu'il reliſoit ſon ouvrage, pour y mettre la derniere main, au mois de mars que l'on contoit alors pour le premier de l'année. 'Il paroiſt que cet auteur faiſoit ſa devotion de faire paſſer à la poſterité ce qui ſe conſervoit par tradition des actions des Saints. Il s'en informoit avec grand ſoin, '& les écrivoit avec beaucoup d'humilité. [c] S. Gregoire de Tours parle en general des divers miracles qui ſe faiſoient par l'huile de la lampe qui bruloit devant le tombeau de ce Saint; & il nous aſſure que l'Egliſe d'Embrun l'honoroit comme ſon patron. 'Sa feſte eſt marquée le 20 d'avril par Uſuard, qui l'appelle Marcel; & par[1] pluſieurs autres. 'On marque que ſon chef eſt aujourd'hui honoré à Digne [en Provence, dont nous allons voir qu'il a fondé

Boll.20.apr.p. 753.f. p.754.b. Gall.chr.t.1.p. 271.1.a. b Boll.p.754.b. p.755.d.e. p.750.f. p.751.a. c Gr.T.gl.C.c. 69.p.463. Boll.p.750.b.c. c.

1, Adon, Notker, Vandelbert, &c.

l'Egliſe par ſes diſciples.] Il y a une ville de Saint Marcellin en Daufiné ſur l'Iſere [au dioceſe de Vienne.] d.

'Nous avons dit que S. Marcellin avoit amené d'Afrique deux compagnons, Vincent & Domnin. Ils l'accompagnerent juſqu'à Embrun, où aprés qu'ils eurent paſſé quelque temps avec luy, il les envoya preſcher à Digne en Provence. Ils y ſauverent beaucoup d'ames par leur predication & par leur exemple, & Dieu operoit encore long-temps aprés beaucoup de miracles à leurs tombeaux. C'eſt ce que nous apprenons de la vie de S. Marcellin. P. 751. b. e. f.

recueillis par Gaſſend. &c. 'La tradition & les monumens de l'Egliſe de Digne, ajoutent qu'ayant fait baſtir une egliſe qui porta [depuis] le nom de la S.te Vierge, 'S. Marcellin vint la dedier, & en meſme temps conſacra S. Domnin premier Eveſque du lieu. Son Egliſe en fait la feſte le 13 de fevrier. Gaſſend. de Din. p. 43-45.

'S. Vincent qui avoit eſté long-temps Diacre, luy ſucceda. On remarque qu'il ſe retiroit ſouvent dans la ſolitude pour s'appliquer tout entier à la priere. Il travailla beaucoup pour garantir ſon Egliſe & celle d'Embrun des embuſches des Ariens. Et ces heretiques s'eſtant une fois ſaiſis de luy, le battirent tellement P. 44. 45.

Note 15. qu'il penſa mourir entre leurs mains. ["Cela peut-eſtre arrivé au commencement du V. ſiecle, dans les ravages que les barbares, preſque tous Ariens, firent dans les Gaules, ou lorſque les Romains en cederent une partie aux Gots & aux Bourguignons.] L'Egliſe de Digne fait la feſte de ce Saint le 22 de janvier. 'Uſuard, Adon, & Vandelbert, parlent de luy & de S. Domnin le vintieme d'avril, & les joignent à S. Marcellin. Boll. 20. apr. p. 750. b. c.

SAINT HILARION,
ABBÉ EN PALESTINE,
PUIS ANACORETE EN CYPRE.

NOUS n'entreprenons pas de faire ici l'hiſtoire de S. Hilarion, aprés celle que S. Jerome en a écrite; mais ſimplement d'en marquer la ſuite & la chronologie, & d'y ajouter ce que nous trouvons de ce Saint en divers endroits, principalement dans Sozomene qui a preſque fait l'abregé de ce qu'en dit S. Jerome,]'& qui parle fort honorablement de luy, comme d'un Saint aux miracles duquel il ſemble qu'il devoit la converſion de ſon grand-pere & de toute ſa famille.

Soz.l.5.c.15 p. 617.b.

l.3.c.14.p.519.a| Hier v.Hil.p. 241 b.

'S. Hilarion naquit en un village nommé Thabath, environ à deux lieuës de Gaza en Paleſtine vers le midi,[a] en un lieu où un torrent, à qui ceux du pays donnent le meſme nom de Thabath,

a Soz.p.519.a.

Hier p.241.b. ſe decharge dans la mer. 'Il naquit['l'an 291 ou environ,]d'une famille payenne. [Mais Dieu le prevint bientoſt de ſes benedictions d'une maniere qui ne nous eſt pas connuë,] puiſqu'il eſtoit Chrétien de profeſſion & de mœurs dés devant l'age de quinze ans. Not 1.

p.252.c. 'Lorſqu'il mourut âgé de 80 ans, il dit qu'il y en avoit prés de 70 qu'il ſervoit JESUS CHRIST; [c'eſt à dire que dés l'age de dix ou douze ans il avoit commencé à le ſervir. La fureur de la perſecution de Diocletien où l'on eſtoit alors, ne fit point de tort à

p.241.b. ſa foy,] 'quoiqu'il fuſt dans Alexandrie environ à l'âge de quinze

p.246.c. ans,[c'eſt à dire en l'an 306.]Il y étudioit les lettres humaines. 'Et en effet, il paroiſt par la ſuite qu'il ſavoit le grec auſſi-bien que le ſyriaque, [ce qui luy facilita ſans doute beaucoup les divers voya-

p.250.c. ges qu'il fit à la fin de ſa vie.]'Il écrivit dés ſa premiere jeuneſſe

p.252.c. un livre des Evangiles, qu'il garda juſques à la mort.

p.241.242. 'Il n'avoit encore que quinze ans, lorſqu'ayant oui parler de S. Antoine, dont le nom eſtoit déja celebre dans l'Egypte, il s'en alla le trouver, & paſſa deux mois auprés de luy, durant leſquels

Boll.17.jan.p. 108. § 6.16. il quitta ſon ancien habit, [& prit celui de ſolitaire.]'S. Antoine demeuroit encore alors vers Heraclée, "& il ne pouvoit y avoir V. S. Antoine § 2, 3.

qu'environ un an qu'il eſtoit ſorti d'un vieux chaſteau où il s'eſtoit renfermé depuis 20 ans, & qu'il commençoit à avoir des diſciples. Ainſi S. Hilarion fut l'un des premiers fruits de ſon ecole, [& par conſequent l'un des plus anciens de ceux que nous ſavons avoir embraſſé la vie ſolitaire. Mais il en fut meſme l'un des plus illuſtres Peres, en ayant eſté l'inſtituteur dans une partie du monde]

'Car ne pouvant ſouffrir le grand nombre de perſonnes qui accouroient de toutes parts vers S. Antoine, il ſe retira en ſon pays avec quelques moines, dit S. Jerome, pour y vivre en ſolitude. 'On n'avoit point encore vu de ſolitaires dans la Paleſtine ni dans la Syrie. Hilarion fut le premier qui pratiqua la vie monaſtique dans ces provinces, & qui en donna les inſtructions aux autres. [Ce fut par luy que] la Paleſtine apprit de l'Egypte cette nouvelle philoſophie; [a] & les premiers monaſteres qu'on y vit, furent ceux qu'Hilarion y établit, [b] 22 ans au moins depuis qu'il ſe fut retiré dans la ſolitude, [c'eſt à dire en 328.] Car il revint en Paleſtine âgé ſeulement de quinze ans, [& ainſi en 306.]

Hier. p. 242. c [Soz. l. 3. c. 14. p. 519. b.

Hier. p. 244. c.

Soz. l. 3. c. 14 p. 519. a.

[a] Hier. p. 244. c.

[b] p. 243. b.

p. 242. c.

'Comme ſon pere & ſa mere eſtoient déja morts, il diſtribua ſon bien partie à ſes freres, partie aux pauvres, ſans ſe reſerver quoy que ce ſoit, ne ſongeant qu'à ſe depouiller de toutes choſes pour ſe revétir de J. C, avec qui il demeuroit dans la vaſte ſolitude qui eſt entre Gaza & l'Egypte, ſans craindre les voleurs dont elle eſtoit pleine, 'parcequ'il eſtoit toujours preſt à mourir dans le corps, '& qu'il ne ſongeoit qu'à ne point mourir dans l'ame. Il n'eut point de lieu arreſté dans cette ſolitude pour y demeurer [durant la premiere année.] 'Depuis l'âge de 16 ans juſqu'à 20, il ſe contenta d'une cabane couverte de joncs & d'épines; & enſuite il baſtit une petite cellule qui ſubſiſtoit encore du temps de S. Jerome. [C'eſt apparemment] celle que décrit Sozomene, baſtie de brique, de bouë, & de tuilles caſſées, quoiqu'il diſe qu'elle eſtoit plus baſſe & plus courte que le corps du Saint, 'au lieu que S. Jerome dit qu'elle eſtoit un peu plus longue, & qu'ainſi elle reſſembloit à un ſepulchre plutoſt qu'à une maiſon. 'Elle eſtoit ſur le bord de la mer, environ à un lieuë de ſon village.

e.

p. 243. b.

p. 242. c.

p. 243. a.

Soz. l. 3. c. 14. p. 519. c.

Hier. p. 243. a.

Soz. p. 519. c.

'S. Jerome décrit amplement la maniere dont il vécut dans ſa ſolitude, & particulierement comment il regla ſa nourriture depuis l'âge de 21 an juſqu'à 80, 'c'eſt à dire juſqu'à la fin de ſa vie. 'Sozomene en parle de cette ſorte. Il s'accoutumoit en toutes choſes à ſupporter le travail, & à ſurmonter l'inclination qu'ont

Hier. p. 242. 243.

p. 252. c.

Soz. l. 3. c. 14. p. 519. c. d.

les hommes à l'oiſiveté & à la moleſſe. Il ne cedoit à perſonne pour les travaux de l'abſtinence, au moins pour ceux qui ſont approuvez [des Saints,] & qui eclatent moins aux yeux des hommes. Il combatoit contre la faim, contre la ſoif, contre le froid, contre le chaud, & contre toutes les autres choſes que la delicateſſe du corps & de l'eſprit nous fait regarder comme des maux. Il eſtoit grave dans ſa conduite, ſerieux dans ſes diſcours, & il
Hier.p 242.c| 243 b. étudioit avec ſoin le ſens des divines Ecritures. 'Jamais il ne mangeoit qu'aprés le ſoleil couché, ni les jours de feſtes, ni lors meſme qu'il eſtoit malade.

ep.13.p.102.d. 'Dans tout le temps qu'il demeura en Paleſtine, [qui fut de cinquante ans,] il ne fut jamais qu'un ſeul jour à Jeruſalem. Il y alla une fois, depeur qu'on ne cruſt qu'il mepriſoit les ſaints lieux, s'il ne les viſitoit point en eſtant ſi proche, & il n'y alla qu'une fois, [tant pour garder ſa ſolitude,] qu'afin qu'il ne ſemblaſt pas renfermer Dieu dans un lieu particulier. [Il n'y alla apparem-
v.Hil.p.244.c. ment qu'aprés l'an 328,] 'puiſque juſques alors il n'avoit point accoutumé d'entrer dans les villes, ni meſme dans les moindres villages.

[Ce fut apparemment auſſi durant ſon ſejour dans la Paleſtine,]
p.247.d. 'qu'il eut une familiarité particuliere avec S. Epiphane, [a] qui
a Soz l 6.c.32 p 689.b. eſtoit né [aſſez prés de Gaza] dans le territoire d'Eleutherople,
Vit P.l.5.c.4.§ 25.p.568 où il gouverna meſme un monaſtere; 'quoique pour ce que les Vies des Peres raportent de l'entretien qu'ils eurent une fois enſemble, [cela paroiſſe eſtre arrivé en Cypre dans les dernieres années de S Hilarion, & depuis que S. Epiphane fut Eveſque.]

c.17.§ 4.p.632. 'S. Milarion alla une fois de Paleſtine viſiter S. Antoine * ſur ſa montagne. Note 2. * &c. V. S. Antoine §3.

Hier.v.Hil.p. 243.b. Il paſſa 22 ans dans ſa ſolitude, [juſques à l'an 328.] ſans eſtre
b|244.c. connu de perſonne que par ſa reputation. Il commença alors de faire des miracles; '& l'un des plus celebres, fut la gueriſon des trois enfans d'Ariſtenette femme d'Elpide, qui fut depuis Prefet
Amm.l 21.p. 186.b. du Pretoire d'Orient en l'an 361, ["ou peut-eſtre dés 359, avant le
§ Hier.p.244 c. 14 de mars.] [b] Il n'y avoit point encore alors de monaſtere dans la Paleſtine; mais ce miracle fit que quantité de perſonnes vinrent d'Egypte & de Syrie embraſſer la foy de J. C, & faire pro-
e|248.a. feſſion de la vie monaſtique ſous Hilarion. 'Il falloit qu'ils fuſſent
p.247.a. en grand nombre, [puiſque] 'quand il alloit faire la viſite des cellules des moines, il s'en raſſembloit autour de luy juſqu'à deux
a|246.d. & trois mille. 'A ſon exemple on vit bientoſt toute la Paleſtine remplie d'un nombre infini de monaſteres. V. Conſtance note 50.

Il fut peut-eſtre encore le premier Apoſtre des Sarrazins, qui receurent les premieres lumieres de la foy un peu avant l'empire de Valens, par la communication qu'ils eurent avec les Preſtres & les ſolitaires d'alentour. Bar.372 § 10. Soz.l.6.c.38.p. 701.c.d.

V S. Moyſe Eveſque

& il eſt marqué de S Hilarion, qu'en ayant delivré pluſieurs des demons qui les poſſedoient, il en convertit un grand nombre dans la ville d'Eluſe, dont ils ne luy permirent point de ſortir qu'aprés qu'il leur eut tracé la place d'une egliſe. On établit peu de temps aprés un Eveſque en cette ville, comme on le voit par l'hiſtoire de Saint Nil, [& par les Conciles. Hier.v.Hil p. 247.a. Boll. 14.jan.p. 964. § 52.61.

Les Sarrazins ne furent pas les ſeuls infideles qu'Hilarion acquit à J. C. par ſes miracles] Il y avoit un bourg dependant de Gaza nommé Bethelie, fort peuplé, mais fort attaché au paganiſme, principalement à cauſe qu'il y avoit un temple d'idoles tres ancien & tres magnifique, nommé le Pantheon. Il eſtoit ſur une hauteur que l'on avoit fait de terres raportées, & l'on croit que ce temple pour lequel les peuples avoient beaucoup de veneration, a fait donner à ce bourg le nom de Bethelie, qui [en hebreu &] en ſyriaque ſignifie maiſon de Dieu. Il n'y avoit en ce lieu aucun Chrétien, lorſqu'un des habitans nommé Alaphion fut poſſedé du demon. Les payens & les Juifs employerent long-temps leurs enchantemens & les curioſitez [de la magie] ſans le pouvoir jamais guerir. Mais Hilarion en invoquant ſeulement le nom de J. C, chaſſa le demon, & convertit Alaphion au Chriſtianiſme. On croit qu'il convertit avec luy tous ceux de ſa famille, & un autre habitant du meſme bourg qui ſe convertit auſſi avec ſa maiſon, malgré la reſiſtance de ſon pere qui demeura dans le paganiſme. Soz.l.5.c.15.p. 617.a.b.

Tous ces nouveaux convertis qui furent les premiers Chrétiens de Bethelie, témoignerent la ſolidité de leur converſion ſous Julien, aimant mieux abandonner leurs maiſons, que de faire tort à leur foy, [& ils meriterent ainſi le titre de Confeſſeurs] Ceux de la famille d'Alaphion, dont Sozomene dit qu'il en avoit vu quelques uns, furent eminens en pieté. Ce furent les premiers qui baſtirent des egliſes & fonderent des monaſteres en ces quartiers là, & qui ajouterent à cette gloire, celle qu'ils acquirent par la ſainteté de leur vie, & par le ſoin qu'ils prenoient des pauvres & des étrangers. On croit que les quatre freres Salaman, Phyſcon, Malaquion, & Criſpion, dont nous parlerons dans la ſuite, pouvoient eſtre de ce nombre. b.c. c.d. pr.p.10.

[C'eſt ſans doute ce meſme Alaphion] que Sozomene met Soz.l.3.c.14.p. 520.a.

autrepart avec" Aurele d'Anthedon & Alexion de Bethagathon, entre ceux que l'on honore, dit-il, dans la Paleſtine par des feſtes publiques que le peuple en fait tous les ans, parceque ces trois perſonnes qui vivoient du temps de Conſtance, ſous Julien l'apoſtat, & ſous Valens, ont beaucoup contribué par leur pieté, & par l'ardeur avec laquelle ils ont embraſſé la divine philoſophie, [il ſemble marquer l'état monaſtique,] à avancer le Chriſtianiſme dans leur pays, où le peuple eſtoit extremement attaché à l'idolatrie. Sozomene donne à cet Alaphion le ſurnom d'Aſalée, [peut-eſtre parcequ'il avoit quitté Bethelié pour aller achever ſes jours en quelque lieu ou quelque ſolitude que l'on appelloit ainſi.]

ou Abrille dans Chriſtophorſon.

l.6.c.31.p.689. a.l.3.p.520 b.

l.5.c.15.p.617. e.b.c.

L'autre habitant de Bethelie qui ſe convertit avec Alaphion, eſt le grand-pere de Sozomene, qui le loüe comme une perſonne d'eſprit, & qui avoit, dit-il, étudié juſqu'à n'ignorer pas meſme l'arithmetique; de ſorte qu'il réuſſiſſoit beaucoup dans l'explication des Ecritures; ce qui le faiſoit extremement aimer des Chrétiens d'Aſcalon, de Gaza, & des lieux circonvoiſins, comme un homme neceſſaire à la religion, & qui reſolvoit avec facilité les difficultez qui ſe recontroient dans l'Ecriture.

Hier.v.Hil.p. 244-247. a p 245.

Entre pluſieurs miracles que S Jerome raporte de S. Hilarion, faits avant qu'il quittaſt la Paleſtine [en 356,] il y en a un extraordinaire qu'il fit en faveur d'Italique officier Chrétien de Gaza, qui eſtant obligé par ſa charge de donner au peuple des jeux du cirque, & ſes chevaux ne pouvant courir, parceque ſon adverſaire qui eſtoit payen, les avoit enſorcelez, "S. Hilarion luy donna de l'eau dans le pot de terre dont il ſe ſervoit d'ordinaire: & Italique ayant jetté de cette eau ſur l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot, & les barrieres du cirque, il remporta ſi hautement la victoire, que les payens meſmes s'écrierent, que Marnas [qui eſtoit leur dieu,] eſtoit vaincu par J.C. Cela en convertit un grand nombre, [& leur converſion fit voir que la condeſcendance par laquelle le Saint s'eſtoit rendu à prendre part à une choſe qui ſembloit ſi indigne de luy, eſtoit un mouvement de cette ſageſſe infinie de l'Eſprit de Dieu, dont la ſimplicité ſe diverſifie en mille manieres.

Note 3.

p.241.c.

L'an 354,] S. Hilarion âgé de 63 ans, ſe laſſant d'eſtre accablé par cette foule de monde que ſa reputation luy attiroit, cherchoit déja le moyen de s'échaper pour rentrer dans cette vie ſecrette & inconnuë aux hommes qu'il avoit menée autrefois: mais il eſtoit trop bien gardé per ſes freres. Il vécut deux ans de cette ſorte;

ſorte ; au bout deſquels Ariſtenete femme d'Elpide, l'eſtant venu voir, dans le deſſein d'aller de là viſiter S. Antoine, il luy apprit que ce grand Saint eſtoit mort deux jours auparavant, [le 17 de janvier 356. Et c'eſt particulierement cet article qui fixe toute la chronologie de la vie de S. Hilarion.]

'Il continua toujours depuis dans le deſſein qu'il avoit de s'en c.d.
aller, & il l'executa enfin [ſur la fin de la meſme année 356, comme nous croyons:]car d'autres le mettent deux ans aprés [ce qui Boll. 17. jan. p.
n'eſt pas de grande conſequence. Il quitta ſon monaſtere le pre- 117. § 57.
mier janvier 357, ſi nous voulons qu'il ſoit arrivé à la montagne de S. Antoine la veille du jour de ſa mort, & qu'il n'ait employé à ce voyage que les ſeize jours marquez par S. Jerome ; à quoy il Hier. p. 248. d.
n'eſt pas neceſſaire de s'aſtreindre. Car il peut s'eſtre arreſté quelques jours]chez les Eveſques Draconce & Philon, qu'il d.
viſita en paſſant à Theubate & à Babylone, où Conſtance les avoit bannis [en 356,]parcequ'ils ne vouloient pas eſtre Ariens.

'Il paſſa ſur la montagne de Saint Antoine le jour de la mort de d.
ce Saint ; [ce qu'il eſt fort naturel d'entendre du bout de l'an de ſa mort:]comme Baronius ſemble faire. [a]Au retour il ſe retira en Bar. 358. § 23.
un deſert prés d'Aphrodite, où ſa ſainteté fut connuë par ceux du [a] Hier. p. 249. a.
pays, [ſoit auſſi-toſt aprés ſon arrivée, s'il n'a eſté à la montagne de Saint Antoine que trois ans aprés ſa mort, ſoit par la ſuite de deux années, ſelon le ſentiment que nous ſuivons.] Les peuples connoiſſant donc ſon merite, recoururent à luy pour leur obtenir de la pluie, parcequ'il n'avoit point plu depuis trois ans ; ce qui faiſoit dire que les elemens regrettoient la mort de Saint Antoine. [C'eſtoit donc trois ans aprés la mort de ce Saint, à la fin de 358, ou en 359.]S. Hilarion ne put pas refuſer de prier pour eux, & ſes prieres furent bien-toſt exaucées. Les pluies produiſirent un grand nombre de ſerpens: mais l'huile benie par le Saint, gueriſſoit tous ceux qui en avoient eſté piquez.

'Les honneurs que S. Hilarion recevoit à Aphrodite, le firent a.b.
reſoudre d'aller à Alexandrie, pour paſſer au deſert d'Oaſis. S. Jerome le raporte comme une ſuite immediate des miracles precedens: [& neanmoins on ne le peut mettre que trois ans aprés, en l'an 362, s'il eſt vray que S. Antoine ſoit mort dés 356, comme nous le ſuppoſons avec tout le monde ſur l'autorité de S. Jerome, meſme dans ſa chronique.] 'Car Hilarion eſtant arrivé à Bru- b.
Note 4. chium auprés d'Alexandrie, il en partit le meſme jour, "parceque
1. Dieu luy avoit revelé que ceux de Gaza ayant obtenu de 'Julien

1. qui ne regna en Orient qu'aprés le 3 novembre 361.

l'apoſtat permiſſion de le faire mourir, avoient envoyé le chercher, & que leurs gents devoient venir le lendemain. 'Il euſt acquis en cette rencontre la qualité de Martyr, s'il ne ſe fuſt pas retiré. Mais c'eſt la regle de l'Evangile, de fuir quand on nous perſecute, & d'attendre à témoigner noſtre courage, que nous ſoyons tombez entre les mains des perſecuteurs.

Soz.l.5.c.10.p. 608.b.

Hier.v.Hil.p. 249.b.

'Il ſe retira donc dans le deſert d'Oaſis, où il demeura environ un an, juſqu'à ce que Jovien euſt ſuccedé à Julien [tué en Perſe le 26 juin 363.] Il paſſa de là en Sicile, où [quoiqu'il euſt 72 ans,] il vivoit des fagots qu'il ramaſſoit dans les montagnes, & qu'il portoit vendre dans les lieux voiſins. Il y fut bientoſt decouvert par un poſſedé, qui vint exprés de Rome pour eſtre delivré par ſes prieres; '& ne pouvant ſouffrir de demeurer parmi ceux qui le loüoient, il s'en alla à Epidaure en Dalmacie, taſchant par ces changemens de lieux de demeurer inconnu, & de diſſiper la reputation que ſes miracles luy avoient acquiſe. Mais ſes miracles le decouvrirent en Dalmacie auſſi bien qu'en Sicile, ſurtout celui par lequel il arreſta un furieux debordement de mer dont Epidaure eſtoit menacée, dans ce tremblement general, dit Saint Jerome, qui ebranla toute la terre aprés la mort de Julien. 'Les termes par leſquels il le décrit, font voir que c'eſt ce tremblement celebre marqué par les auteurs le 21 juillet de l'an 365. [a]Il ne le met qu'en 366: ['mais cela eſt contraire à la ſupputation meſme que nous allons faire aprés luy, des dernieres années de S. Hilarion.]

Hier.p.250.c. d|251.a|Soz.p. 607.608.

Hier.p.250.d. [d]dat|Amm l.26 p.331.332|Socr. l.4.c.3.p.212.d| Bar.365.§ 40. [a] Hier.chr.

V. Valens § 2.

Nota 5.

'Ce Saint qui craignoit davantage les flots des loüanges humaines que les vagues les plus impetueuſes des mers, 'quitta la Dalmacie auſſi toſt aprés ce miracle, & s'en vint à Paphos en Cypre, [b]où il demeura deux ans [juſques en 367.] Il vouloit s'en aller en Egypte; mais Heſyque ſon diſciple le porta à demeurer en Cypre, & il s'y arreſta à la priere de l'Eveſque de Cypre, [c'eſt à dire ſans doute de S. "Epiphane, qui peut avoir eſté fait en la meſme année Eveſque de Salamine metropole de toute l'iſle.] Il y vécut ſolitaire en un lieu nommé Carburin. [C'eſt ſans doute] ce petit jardin que décrit Saint Jerome, où il entra vers l'été [de l'an 367,] où il paſſa les cinq dernieres années de ſa vie.

Bar.365.§ 40. Hier.v Hil.p. 251.a.b|Soz.p. 608.a. [b]Hier.p.251.b. Soz.l.5.c.10.p. 608.a. Hier.p.251.252.

V. ſon titre § 3. 6.

[Nous raportons à ce temps là] ce qu'on lit dans les vies des Peres, que S. Epiphane Eveſque de Cypre, envoya un jour prier l'Abbé Hilarion de le venir voir, afin de s'entretenir enſemble avant que la mort les ſeparaſt. Saint Hilarion eſtant venu, comme ils eſtoient à table, on leur preſenta quelques oiſeaux; & Saint

Vit.P.l.5.c.4.§ 15.p.368.

» Epiphane en ayant ſervi à S. Hilarion, ce Saint luy dit: Excuſez
» moy, mon Pere; depuis que je porte l'habit de ſolitaire, je n'ay
» rien mangé qui ait eu vie. S. Epiphane repartit; Et moy, depuis
» que je porte le meſme habit, je n'ay jamais ſouffert que perſonne
» s'endormiſt ayant quelque choſe ſur le cœur contre moy, comme
» je ne me ſuis auſſi jamais endormi ayant quelque choſe à de-
» méler contre un autre. Pardonnez moy, mon Pere, repartit
» Hilarion; la regle que vous obſervez eſt plus excellente que la
» mienne.

NOTE 6. Il mourut enfin dans ſa 80e année, [ſur la fin de l'an 371, & apparemment le 21 d'octobre, auquel ſa feſte eſt marquée dans Bede, dans [1] les martyrologes du IX. ſiecle, & dans les autres Latins, auſſi-bien que dans Baſile & les autres menologes.] Les Grecs qui luy donnent le titre de Grand, [& pluſieurs Egliſes latines,] en font ce jour là leur principal office. Il dit à la mort qu'il y avoit prés de 70 ans qu'il ſervoit JESUS CHRIST, [& il y en avoit toujours 65 qu'il avoit embraſſé la vie monaſtique.] Saint Jean l'Aumoſnier repetoit avec admiration ſes dernieres paroles, par leſquelles il témoignoit quelque apprehenſion de la mort.

Hier. p. 243. a] 252. c.

1. Menæa, p. 250. 256.

Hier. p. 252. c.

Boll. 23. jan. p. 513 514.

ἰνδιαφόρατος. Heſyque le plus eſtimé de tous ſes diſciples, [a] qui avoit pour luy un amour & un reſpect incroyable, [b] comme auſſi le Saint l'aimoit avec une extreme tendreſſe; [c] qui avoit eu l'honneur d'eſtre proſcrit avec luy par Julien, à la priere des payens de Gaza, [d] qui l'eſtoient venu trouver en Sicile aprés l'avoir cherché par toute la terre; qui l'avoit mené en Dalmacie, [e] que le Saint avoit envoyé de Cypre en Paleſtine [l'an 366,] pour ſaluer ſes freres, & viſiter les cendres de ſon monaſtere, qui eſtant revenu le printemps ſuivant, avoit perſuadé au Saint de ne point ſortir de Cypre, & luy avoit trouvé ce lieu ſi delicieux pour luy, où il finit ſes jours, [f] & ou il l'alloit ſouvent viſiter; & enfin à qui le ſaint vieillard écrivit en Paleſtine peu de jours avant ſa mort, pour le faire heritier de tout ce qu'il laiſſoit ſur la terre. [g] Heſyque, dis-je, ayant appris ſa mort, s'en vint en diligence en Cypre, [h] d'où il tranſporta ſecrettement ſon corps à Maïume en Paleſtine, environ dix mois aprés, & de Maïume en ſon monaſtere, où il l'enterra; [i] il y paſſa luy meſme le reſte de ſes jours, & y laiſſa [en mourant] une grande eſtime de ſa pieté, en ſorte que Sozomene le met avec S. Epiphane, comme les ſolitaires qui eſtoient les plus illuſtres par leur vertu dans la Paleſtine du temps de Valens. L'Egliſe Romaine l'honore comme un Saint le 3 d'octobre.

Soz. l. 3. c. 14. p. 519. d.

a Hier. p. 248. c.

b p. 247. b.

c p. 249. b.

d p. 250. d.

e p. 251. b.

f p. 252. c.

g.

h Soz. l. 3. c. 14. p. 519. 520.

i Soz. l. 6. c. 32. p. 689. b.

Bar. 3. oct. e.

1. Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

l.3 c.14.p.159.d| Hier.v.Hil.p. 252.d. 'Les miracles que Dieu faiſoit par S. Hilarion durant ſa vie, continuerent aprés ſa mort, tant dans ſon jardin de Cypre, où il avoit eſté enterré, que dans ſon monaſtere de Paleſtine où on

Ferr p.252.d. l'avoit traſporté depuis; 'mais principalement dans le premier.

Soz.p.520.a. 'Comme ceux de Cypre avoient rendu de grands honneurs à ſon corps tant qu'ils l'avoient poſſedé, auſſi ceux de Paleſtine celebrerent tous les ans ſa feſte avec grande ſolennité.

Hier.p.241.b. 'Saint Epiphane écrivit une lettre aſſez courte ſur ſes loüanges, & elle devint celebre dans l'Egliſe. Mais comme il n'y faiſoit qu'un eloge de ſa vertu ſans particulariſer les choſes, S. Jerome pour achever ce que ce Saint avoit commencé, en fit une hiſtoire

Vit.P.p.75.d|86.b. entiere, 'qu'il dedia ſelon quelques editions, à Sainte Aſelle vierge [de Rome;]ª& Sophrone ſon ami particulier la traduiſit en grec

ª Hier.v.ill.c. 134.p.303.b. avant l'an 392. C'eſt de là ſans doute que Sozomene a pris ce qu'il dit de ce Saint, puiſqu'on voit qu'il ſuit exactement Saint Jerome.

Vit.P.p.86.1. 'Il y a une vie de S. Hilarion parmi celles qui portent le nom de Metaphaſte, & Roſweide croit que c'eſt celle de Sophrone, parcequ'elle s'accorde en beaucoup de choſes avec S. Jerome. Il reconnoiſt neanmoins qu'il y a des endroits differens de ce Saint, & d'autres qui y ſont ajoutez;[& les deux que nous avons remarquez aprés luy, ſont aſſez conſiderables pour craindre que d'au-

Sur.12.may,p. 153.§9.20 25.30 22.33. tres que Sophrone n'y aient mis la main.]'Nous trouvons encore

ᵇ § 11|Ugh.t.6. p.1110,a. diverſes choſes de Saint Hilarion dans la vie de S. Epiphane,ᵇ& entre autres qu'il eſtoit Preſtre; ce qui ſe trouve auſſi dans le menologe de Baſile. [Mais cette circonſtance, trop conſiderable pour croire que Saint Jerome l'ait pu omettre, n'eſt qu'une nouvelle preuve qu'on peut joindre à un grand nombre d'autres, pour montrer que cette vie eſt une piece incapable de faire aucune autorité. C'eſt pourquoi nous ne mettons point dans ce recit ce qu'on y lit de S. Hilarion. Sozomene, ni meſme les Ménées, ne

Fulg præd.l.2. c.22.p.479. diſent point qu'il ait eu aucun degré dans le Clergé.]S. Fulgence le nomme entre les plus illuſtres des ſolitaires.

Hier.v.Hil p. 247.b. 'Pour ce qui eſt des diſciples de S. Hilarion, outre Heſyque, Saint Jerome loüe la liberalité de Sabbas. ᶜGazan ſuivit le Saint

ᶜ p.149.250. ᵈ p.252.c. d'Oaſis en Sicile;ᵈ& c'eſt luy, ce ſemble, dont il eſt dit que celui qui ſervoit le Saint eſtoit mort peu de jours avant luy. [On l'a mis expreſſément dans la traduction françoiſe. Ce peut eſtre

p.245.a. encore le meſme]Gazan de Maïume, que le Saint avoit gueri d'une paralyſie où il eſtoit tombé en tirant des pierres ſur le bord de la mer auprés de ſon monaſtere;[& cette faveur pourroit bien

luy avoir ſervi pour ſe rendre ſon diſciple.] 'Roſweide ſoûtient qu'au lieu de Gazan, il faut toujours lire Zanane. Vit.P.n p.87.2.

'Sozomene nomme encore entre les diſciples de S. Hilarion, Salaman, Phyſcon, Malaquion, & Criſpion freres, qui eſtoient des premiers habitans de Bethelie, & qui ſe rendirent ſolitaires dans le lieu meſme de leur naiſſance. 'Des perſonnes habiles croient qu'ils pouvoient eſtre de la famille d'Alaphion dont nous avons parlé ci-deſſus. 'On remarque que comme ils retournoient une fois chez eux aprés avoir eſté voir S. Hilarion, Malaquion fut comme enlevé de leur compagnie, & ne parut plus; & qu'aprés cela on le revit tout d'un coup qui marchoit avec ſes freres. Il mourut peu de temps aprés, encore jeune d'âge, mais auſſi avancé dans la vertu & l'amour de Dieu, que ceux qui avoient vieilli dans les exercices de la pieté. [Il mourut ſelon cela avant que S. Hilarion quittaſt la Paleſtine, c'eſt à dire avant l'an 357.] 'Les autres vivoient encore du temps de Valens. 'Saint Epiphane prit Criſpion pour demeurer avec luy, & le fit ſon Archidiacre. Il accompagna ce Saint au voyage qu'il fit à Conſtantinople [au commencement de l'an 403,] & il y mourut.

Soz.l.6.c.32.p. 689.d. prol.p.10. l.6.c.32.p.689. 690. p.689.d. l.8.c.15.p.777.d

'Un nommé Ammone vivoit auſſi ſous Valens à une demie lieuë de Bethelie, dans un autre bourg du territoire de Gaza, dont il eſtoit originaire. On dit de luy qu'il pratiqua les exercices de la vertu avec une exactitude & une ardeur toute particuliere. [Mais on ne marque pas qu'il ait eſté particulierement diſciple de Saint Hilarion.] l.6.c.32.p.690.a

LES SAINTS ANACORETES
PAUL, ISAIE, SABBAS,
ET LES AUTRES TUEZ PAR LES BARBARES
DANS LES SOLITUDES DE SINAI ET DE RAITHE.

LES Grecs & les Latins celebrent le 14 de janvier, comme martyrs, divers ſaints ermites & religieux tuez par les barbares dans les ſolitudes de Sinaï & de Raïthe; [qui ſont prés de la mer Rouge,] à deux journées l'une de l'autre. 'Nous avions déja dans Bollandus une hiſtoire fort exacte de ceux qui furent tuez dans le V. ſiecle au deſert de Men.p.265-267|Ughel.6.p.1185. 11&6|Boll. 14.jan.p.936. Combefis.p.66 Boll.14.jan.p.961.

Sinaï, écrite par S. Nil : mais pour les autres, tout ce que les menologes & les martyrologes nous en apprenoient, eſtoit peu conſiderable, peu aſſuré, & fort obſcur. Tout ce que nous en pouvons dire avec aſſurance, c'eſt que Saint Nil nous apprend,
p.960. que le 14 de janvier, 'auquel ceux dont il parle furent tuez dans le V. ſiecle, on celebroit ſolennellement la memoire de quelques autres qui avoient eſté tuez long-temps auparavant.

Combef.not.p. 88.132. 'Mais le P. Combefis a fait imprimer depuis peu une ancienne hiſtoire écrite par un ſolitaire nommé Ammone, qui avoit eſté luy meſme témoin oculaire d'une partie de ce qu'il raporte, & qui apprit le reſte d'un ermite echapé du maſſacre des ſolitaires de Raïthe, aprés avoir vu tout ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre, & avoir aidé luy meſme à les enterrer : Ammone écrit cette hiſtoire d'un ſtyle ſi ſaint, ſi edifiant, & ſi grave, "qu'il me- Note 1.
Typ.p.37.2. rite ſans difficulté toute ſorte de reſpect & de croyance. 'Le Typique de Saint Sabbas marque qu'on liſoit ſon ouvrage à table le jour de la feſte de ces Saints : [& les Grecs le copient dans leurs menologes.]

Combf.p.88. 'Cet Ammone eſtoit un ſolitaire qui demeuroit à Canope, lieu [aſſez celebre, environ à ſix lieuës] prés d'Alexandrie. La douleur qu'il eut de la perſecution que les [Ariens] faiſoient à Pierre ["qui avoit ſuccedé en 373 à S. Athanaſe,] & aux autres Catho- Note 2.
liques, le porta à quitter ſa cellule pour aller viſiter les ſaints
p.88.89. lieux de Jeruſalem, '& enſuite la montagne ſainte de Sinaï. Il alla [de Jeruſalem] à Sinaï en 18 jours, avec d'autres Chrétiens
p.90. qui faiſoient le meſme pelerinage. 'Il y trouva divers ſolitaires
p.91. qui y vivoient dans une grande pieté, ſous un Superieur 'nommé Dulas qui excelloit ſurtout en patience & en douceur ; de ſorte que la pluſpart luy donnoient le nom de Moyſe : [& nous voudrions avoir des preuves "que c'eſt ce meſme Moyſe qui deux ou &c.
p.90. trois ans aprés fut fait le premier Eveſque des Sarrazins.] 'Ces ſolitaires de Sinaï ne vivoient que de dattes ou d'autres fruits ſemblables, ſans vin, ſans huile, & meſme ſans pain, n'en ayant que pour les hoſtes. Ils paſſoient toute la ſemaine dans le repos de leurs cellules, juſqu'au ſoir du ſamedi qu'ils venoient tous à l'egliſe, où ils faiſoient tous enſemble les prieres de la nuit. Le matin ils recevoient les ſacrez myſteres de J. C, & puis s'en retournoient à leurs cellules.

p.91. Soz. l.6.c. 38.p.6,9.b.c. ["Valens avoit traité en 372, avec les Sarrazins :] 'Mais leur V. ſon titre
Prince eſtant mort [ſur la fin de l'année ſuivante,] & ſa mort § 13.
Combf.p.94.95. ayant rompu la paix, 'ils vinrent tout d'un coup le 28 de decem-

bre ſe jetter ſur les ſolitaires, & tuerent ceux qui eſtoient plus eloignez d'une tour qu'on avoit baſtie en ces quartiers là, & où Dulas ſe retira avec Ammone, qui n'eſtoit arrivé que depuis peu de jours, & avec les autres qui en eſtoient proches. Mais les Sarrazins les euſſent bien-toſt pris & tuez comme les autres, 'ſi Dieu n'euſt fait paroiſtre le haut de la montagne tout en feu; ce qui les effraya tellement, qu'ils abandonnerent meſme leurs armes & leurs chameaux pour s'enfuir: [& c'eſt peut-eſtre en partie pour ce qui arriva alors, que] 'les Sarrazins n'oſoient monter ſur cette montagne ſainte. p. 92. Nil. de The. p. 32.

'Aprés qu'ils ſe furent retirez, ceux qui eſtoient dans la tour ayant rendu graces à Dieu de leur delivrance, allerent chercher leurs freres, 'dont ils en trouverent 38 de morts dans 'le monaſtere de Gethrabbi à Cobar ou Coreb, & à Codar, & deux fort bleſſez, nommez Iſaïe, & Sabbas: [les noms des autres ne ſont pas marquez.] 'On eut grand ſoin d'enterrer les morts & de panſer les bleſſez; ce qui n'empeſcha pas qu'Iſaïe ne mouruſt le lendemain au ſoir. 'On eſperoit que Sabbas gueriroit: & en meſme temps qu'il rendoit graces à Dieu de ce qu'il avoit ſouffert, il ſe plaignoit en pleurant de ce qu'ayant ſervi Dieu dés l'enfance, cependant il ne s'eſtoit pas trouvé digne d'aller à luy en la compagnie de ſes ſaints freres, & d'entrer dans le port dont il s'eſtoit vu ſi proche. Mais il ne laiſſoit pas de le prier d'avoir pitié de luy, & de ne pas ſouffrir qu'il manquaſt rien au nombre [ſacré] de 40. Sa priere fut exaucée, & il mourut le 4.e jour d'aprés les autres, [qui eſtoit le dernier jour de l'année.] p. 93. 94. p. 94. 95.

'Ce qui arriva à Sinaï, arriva le jour meſme à Raïthe, qui en eſt eloigné de deux journées. 'C'eſt le lieu que l'Ecriture appelle Elim, & l'on y voyoit encore les douze fontaines qu'elle marque, mais le nombre des 70 palmiers eſtoit beaucoup augmenté. 'La plaine qui s'étendoit le long de la mer Rouge, & qui avoit 4 ou 5 lieuës de large, eſtoit bornée à l'Orient d'une coſte de montagnes dont les chemins eſtoient tres difficiles: '& c'eſt là qu'il y avoit 43 ſolitaires qui demeuroient ſeparément dans des cavernes, 'ſous la conduite du ſaint Abbé Paul, qui eſtoit de Petra, '& dont on loüe particulierement l'extreme douceur. [On ne nomme entre les autres, que Pſoés, Salatiel, Sergius, Jeremie, André, Orient,] '& Domnus qui eſtoit Romain, dit Ammone, [ce qui donne ſujet de croire que les autres ne l'eſtoient pas,] 'mais Pharanites & Sarrazins comme ceux du pays. p. 95. 96. 124. p. 96. 97. 128. p. 97. p. 98 107. p. 111. p. 117. p. 118. p. 109.

[Leur demeure peut faire juger quelle eſtoit leur vertu,] '& p. 98. 121. 128.

mort &c.

ils avoient tant de mepris pour leur propre corps, qu'on n'a pas craint de les egaler aux Anges.

p.106. 'Quelques uns d'entre eux ſeulement mangeoient du pain que ceux du pays leur apportoient du blé qu'ils faiſoient venir d'Egypte, & ces Saints de leur coſté leur donnoient des dattes
p.98. & [des corbeilles, ou d'autres choſes] qu'ils avoient faites. 'Ils
p.109. avoient une egliſe au pié de la montagne, 'enfermée dans l'enceinte d'une muraille de brique, de dix ou douze piez de haut,
p.110. 'à qui on donnoit le nom de chaſteau. [a] Ils y recevoient auſſi tous
[a] p.105. [b] p.99. les dimanches les myſteres de J.C. [b] Il y avoit des ſolitaires en ce lieu depuis 73 ans au moins.

p.107.108. 'Pendant donc que ces Saints ne ſongeoient qu'à vivre dans la priere & la penitence, connus de Dieu ſeul, & inconnus [autant qu'ils pouvoient] à tous les hommes, deux perſonnes qui avoient paſſé la mer Rouge dans des bateaux faits d'un ſeul arbre, vinrent d'Ethiopie les avertir que 300 Blemmyes ſe mettoient en mer, pour aborder apparemment à leur coſte, & qu'ils feroient bien de ſe ſauver. Ils mirent donc quelques perſonnes en ſentinelle; & cependant ils eurent recours à la priere, en demandant à Dieu qu'il leur donnaſt ce qui eſtoit le plus utile pour leurs ames.

p.108.109. 'Le ſoir du jour ſuivant on apperceut les barbares qui abordoient, & auſſi-toſt les Saints ſe refugierent dans l'egliſe, où le lendemain les barbares, aprés avoir défait les habitans de la vallée qui voulurent s'oppoſer à eux, ne manquerent point d'accourir, s'imaginant y trouver de grandes richeſſes. Les Saints eſtoient les uns dans la joie, les autres dans la conſternation, tous dans les larmes & en prieres. Paul leur Superieur leur fit un diſcours pour les animer à recevoir avec joie cette occaſion que Dieu leur preſentoit de finir leurs travaux pour jouir de luy, & meſme pour avoir part à la gloire des Martyrs, dont ils avoient ſi ſouvent loüé & ſouhaité le bonheur; & comme ils eurent tous répondu qu'ils eſtoient preſts à boire le calice du ſalut, il ſe tourna vers l'Orient, & les mains étenduës au Ciel, il pria J.C. de les fortifier, & de recevoir le ſacrifice qu'ils eſtoient preſts de luy
p.114. offrir. 'Ammone aſſure qu'aprés que tous eurent répondu *Amen*, ils entendirent ces paroles qui ſortoient comme de l'autel: Venez « à moy vous tous qui eſtes fatiguez & qui eſtes chargez, & je vous « ſoulagerai. Cela les ſaiſit de frayeur, & ils virent bien qu'ils ne « devoient plus ſonger qu'au Ciel.

p.115. 'En effet, les barbares ayant eſcaladé la muraille [qui environnoit

noit l'egliſe,] & ouvert la porte, ils ſe ſaiſirent de Jeremie qu'ils trouverent aſſis à l'entrée de l'egliſe, & l'un d'eux qui ſavoit la langue du pays, luy demanda où eſtoit leur chef. Il leur répondit reſolument qu'il ne le leur montreroit pas, & qu'il ne les craignoit point dutout. Cette hardieſſe les ſurprit, mais au lieu de l'eſtimer comme ils devoient, ils lierent les piez & les mains au Saint, & le p.116. firent ſervir de but à leurs fleches, dont ils le couvrirent. Paul voyant la maniere dont ils le traitoient à cauſe de luy, ſortit promtement, & leur dit qu'il eſtoit celui qu'ils cherchoient: & comme ils luy demanderent où eſtoit ſon argent, il leur répondit p.117. avec douceur qu'il ne poſſedoit rien autre choſe que les méchans habits qu'ils voyoient ſur luy. Cela ne les empeſcha pas de luy faire mille maux durant une heure, pour tirer de luy ce qu'il n'avoit pas, & enfin ils luy fendirent la teſte en deux.

Ils entrerent enſuite dans l'egliſe ſur les trois heures du ſoir, p.118,119,121. où ils firent un horrible carnage de tout ce qu'ils y trouverent, hormis d'un des ſolitaires qui s'eſtant caché en un coin, derriere un tas de branches de palmier, echapa à leur fureur; & c'eſt par luy qu'on a ſçeu le detail de cette hiſtoire. Ils voulurent ſauver p.119-121. Sergius & l'emmener avec eux, parceque c'eſtoit un jeune homme bien fait qui n'avoit encore que quinze ans. Mais luy qui dés l'enfance avoit eſté elevé dans la pieté par Salatiel ſon parent, conſiderant la grandeur du danger où ſon âge le mettroit parmi ces barbares, il ſe mit d'abord à pleurer, & puis animé d'un eſprit [elevé audeſſus des regles communes,] il arrache l'épée à un des barbares, en frape un autre, & les oblige ainſi malgré eux à mettre ſon ſalut en ſureté en le dechirant en pieces, durant
„ qu'il diſoit avec joie: Beni ſoit le Seigneur, qui ne m'a point
„ abandonné entre les mains des pecheurs.

Les barbares ſe mirent enſuite à fouiller partout pour chercher p.122. les richeſſes de ces Saints, qui eſtoient toutes avec eux dans le Ciel; & Dieu permit que quand ils vinrent au tas de feuilles de p.122.123. palmier, derriere leſquelles le ſolitaire eſtoit caché, ils les laiſſerent dés qu'ils virent que ce n'eſtoit que des feuilles, ſans ſe mettre en peine de chercher derriere. Ils retournerent enſuite p.123. au rivage, où ils furent bien étonnez de trouver leurs vaiſſeaux briſez par un accident qui ſeroit trop long à raporter; & auſſi-toſt p.124.125. aprés, ſix-cents Sarrazins accourus de Pharan au bruit de ce qui ſe paſſoit, les taillerent tous en pieces ſans qu'il en reſtat un ſeul.

Aprés qu'ils ſe furent retirez de l'egliſe, le ſolitaire qui s'eſtoit p.125.126. caché vint viſiter les corps des Saints, & les trouva tous morts à

la reſerve de Domnus qui mourut peu aprés de ſes bleſſures, d'André qui en guerit, & d'Orion qui ayant receu un coup qui n'avoit fait qu'entamer ſes habits, s'eſtoit jetté par terre comme
p.128. mort. 'Ainſi des quarante-trois ſolitaires, il n'y en eut que trois qui
p.126. rechaperent. 'Les Sarrazins retournez de la défaite des Blemmyes,
p.99.101. & qui apparemment eſtoient tous Chrétiens] 'auſſibien qu'Obe-
p.127. dien leur chef, 'vinrent aider Orion & ſon compagnon à rendre
p 128,129. les derniers honneurs aux Martyrs. 'Les principales perſonnes de Pharan y vinrent auſſi, & apporterent de riches habits dans leſquels on les enſevelit. 'On les porta ainſi ſolennellement au lieu de leur ſepulture en chantant des pſeaumes, & avec de grands témoignages de reſpect & de veneration, chacun ayant a la main une branche de palme. 'On les enterra "auprés de leur κατ' ἀντιπρὺς τοῦ κάστρου. egliſe, tous dans un meſme tombeau, hors Domnus qui vivoit encore alors. Il mourut le ſoir meſme, & on l'enterra dans un lieu à part auprés des autres, mais non avec eux depeur d'eſtre obligé d'ouvrir leur tombeau, & de troubler en quelque ſorte leur repos.

p.125.130. 'Le ſolitaire qui s'eſtoit caché, ne put ſe reſoudre à demeurer davantage en un lieu qui luy eſtoit devenu ſi triſte, quelque
p.97. inſtance que luy en fiſt Obedien, '& quoiqu'il y euſt déja paſſé
p 96. environ vingt ans; '& il ſe retira à Sinaï, où l'Abbé Dulas le
p.95.96. receut avec beaucoup d'affection. 'On y avoit déja appris de diverſes perſonnes la mort des ſolitaires de Raïthe; mais ce fut luy qui en raconta tout le particulier: Ammone l'apprit de ſa bouche, & le mit enſuite par écrit.

p 130. 'Tout le monde admira cet ordre de la providence, qui en un meſme jour & par un accident ſemblable, avoit voulu glorifier en deux lieux differens un meſme nombre de Saints & de Martyrs.
p.121,128. 'Car on ne doutoit pas qu'ils n'euſſent remporté la couronne du martyre par une vie ſi ſainte & ſi penitente, terminée à une mort cruelle [qu'ils avoient receuë genereuſement dans la paix & dans la joie, de la main des ennemis de J C, qui haïſſoient en eux la
p.111.112. pauvreté meſme que leur pieté leur avoit fait embraſſer.]'Ils ne ſe trouverent meſme expoſez à ce danger que parceque le deſir de fuir la corruption du monde, & de porter le joug de J.C, les avoit raſſemblez en cette ſolitude; [& il ſemble qu'ils auroient pu ſe ſauver en ſe diſperſant dans les montagnes lorſqu'ils virent arriver les barbares, s'ils n'euſſent eu peur de manquer à l'ordre de Dieu en ſe ſeparant les uns des autres, & en quittant le lieu où il les avoit placez.

Auſſi l'Egliſe qui a accoutumé d'honorer comme Martyrs ceux qui ont terminé une vie ſainte par la violence injuſte des méchans, n'a eu garde de refuſer cet honneur à ceux dont nous avons raporté l'hiſtoire.] 'On croit que dés devant le V. ſiecle Nil. de Th. p. 60.
les ſolitaires de Sinaï en honoroient tous les ans la memoire, [au moins de ceux qui eſtoient morts chez eux;]& un grand nombre de perſonnes venoient de fort loin pour ſe trouver à cette feſte. [On la faiſoit ſans doute le 28 de decembre.] Mais du temps de Saint Nil, [c'eſt à dire vers le commencement ou le milieu du V. ſiecle,] quelques autres ayant auſſi eſté tuez par les barbares à Sinaï le 14 de janvier, on transfera à ce jour là la feſte des anciens Martyrs en faveur de ceux qui vouloient honorer les uns & les autres, & qui ne pouvoient pas faire deux voyages en ſi peu de temps. 'On transfera de meſme à ce jour là la feſte de ceux de Combef. act. p. 129.
Raïthe, [pour ne pas ſeparer ceux que Dieu avoit uni en tant de manieres. C'eſt pourquoi la feſte des uns & des autres eſt marquée le 14 de janvier dans les Ménées & les menologes des Grecs, & enſuite dans le martyrologe Romain,]quoiqu'avec diverſes fautes. p. 134. 136.

Ammone raporte encore l'hiſtoire de deux ſolitaires de Raïthe, [morts ſans doute avant l'arrivée des barbares;] '& cela eſt au p. 106.
moins certain de l'un d'eux nommé Joſeph, qui eſtoit un homme p. 103.
ἀνὴρ καὶ ἄλλως ἔμπειρος "ſavant, & d'un grand diſcernement dans les choſes de l'eſprit. 'Il p. 103. 106.
en raporte des choſes tout à fait extraordinaires.

'L'autre ſolitaire nommé Moyſe eſtoit du pays meſme, & de p. 99.
Pharan. Il avoit embraſſé la ſolitude dés l'enfance, & y vécut 73 ans, 'ſans manger jamais de pain, ſans autre nourriture que de p. 100.
l'eau & des dattes, & ſans autre habit que des feuilles de palmier tiſſuës enſemble. Il ne dormoit qu'aprés l'office de la nuit. 'Il p. 100. 101.
tenoit toujours ſa porte fermée durant le Careſme, ſans y avoir aucune nourriture qu'une chopine d'eau & vingt dattes, qui ſouvent ſe trouvoient encore entieres lorſqu'il ouvroit ſa porte à Paſque. [Cela pourroit paroiſtre incroyable ſi nous n'avions l'exemple de S. Simeon Stylite.] 'Hors le Careſme, l'amour tout p. 100.
particulier qu'il avoit pour le ſilence, n'empeſchoit pas qu'il ne receuſt avec joie & avec beaucoup de bonté ceux qui venoient luy demander quelques avis.

[Il n'eſt point étonnant qu'un homme d'une vertu ſi eminente,] 'fiſt un grand nombre de miracles, gueriſt beaucoup de malades, p. 99.
delivraſt beaucoup de poſſedez, & obtinſt generalement de Dieu comme Elie, tout ce qu'il luy demandoit. 'Obedien dont nous p. 101.
avons parlé fut un de ceux qu'il delivra du demon. Mais ce qui

fut de plus remarquable, c'eſt que comme on l'amenoit au Saint durant le Careſme, [qui eſt le temps où il ne voyoit perſonne,] le demon le jetta par terre à une ſtade de la cellule du Saint, & le quitta aprés avoir proferé ces paroles; Quelle violence! Je n'ay " pas pu obliger ce vieillard de violer ſa regle une ſeule heure. " Obedien s'en retourna gueri ſans avoir vu ſeulement le Saint, mais reſolu auſſi-bien que beaucoup d'autres d'embraſſer la foy
p.128.130. Chrétienne, [ce qu'il executa avec tant de pieté,] qu'il merita le
P.99. titre d'amateur de JESUS CHRIST. Preſque tous les Sarrazins de ces frontieres du coſté de Pharan, ſe firent auſſi Chrétiens, touchez des miracles du Saint, & entrerent par le batteſme dans le ſein de l'Egliſe Catholique.

p.102. 'Piſoés originaire de Thebaïde, l'un de ceux qui furent tuez par les Blemmyes, eſtoit le diſciple de ce Moyſe, & une image fidele tant de ſes auſteritez que de ſes autres vertus. De ſorte que celui qui raportoit tout ceci à Ammone, avoue qu'ayant voulu d'abord demeurer avec luy, il avoit eſté obligé de le quitter, parcequ'une vie ſi dure & ſi auſtere ſurpaſſoit ſes forces. Il ajoutoit qu'il auroit pu dire d'auſſi grandes choſes, & meſme de plus grandes de chacun de ces ſolitaires qui demeuroient à Raïthe. [Cette ſolitude ſe re peupla depuis, & a meſme donné de grands hommes à l'Egliſe, comme on le voit dans l'hiſtoire.]

p.131. 'Ammone retourna depuis en Egypte, où laiſſant ſon ancienne demeure de Canope, il ſe retira auprés de Memphis dans une cellule fort petite, où il écrivit l'hiſtoire dont nous avons fait l'abregé, & il la reliſoit ſans ceſſe pour s'animer par l'exemple
p.132. des ſouffrances & des combats de ces ſaints Martyrs. 'Il l'écrivit en egyptien: & un Preſtre nommé Jean l'ayant vûe chez un anacorete d'Egypte, la traduiſit en grec, en demandant à tous ceux qui la liroient, de prier pour luy. [Nous avons pluſieurs Ammones Egyptiens du meſme temps que celui-ci: mais nous n'en voyons point dont nous puiſſions dire avec quelque fonde-
p.133. ment que ce ſoit le meſme.] Ainſi il vaut mieux avouer que nous ne le connoiſſons que par cet ouvrage.

S. JULIEN SABBAS,

ABBÉ DANS LA MESOPOTAMIE.

SAINT Julien n'a pas ſeulement eſté l'un des plus celebres ſolitaires du territoire d'Edeſſe en Meſopotamie. [a] Saint Jerome le met comme le premier Pere & le plus illuſtre modele de l'état monaſtique aprés les Pauls & les Antoines. [b] Et S. Chryſoſtome voulant donner à tout le peuple d'Antioche l'idée d'un vray philoſophe & d'un parfait Chrétien, le choiſit ſeul entre tant de grands hommes qu'il avoit vus, ou qui pouvoient vivre encore. Tout le monde eut pour luy un reſpect extraordinaire, & le ſurnom de Sabbas ou "venerable vieillard, que les peuples de la Meſopotamie luy donnerent, en eſt encore une marque.

Soz l.3.c.14.p. 520.b. l.6.c.34. p.691.c. Lauſ.c. 102.p.1022.a.
a Hier.ep 13.p. 103.a.
b Chry.in Eph. h.21.p.1056.d e.
πρεσβύτης. Thdrt.v.Pat.c. 2.p.772.d.

Ce reſpect venoit uniquement de ſa vertu. Car c'eſtoit un homme de la campagne, dont la naiſſance n'avoit rien que de bas & de mepriſable. Il n'avoit aucune teinture des lettres: mais il eſtoit parfaitement habile dans la ſcience du ſalut. Il choiſit pour ſa demeure une petite caverne fort humide, à l'entrée des deſerts de l'Oſrhoene [dans la Meſopotamie, où il peut s'eſtre retiré vers l'an 330, puiſqu'on diſoit de luy vers 372, qu'il y avoit plus de quarante ans qu'il vivoit dans la ſolitude, ſans avoir ce ſemble jamais vu un village ni une femme.

Chry.p.1056.d. Thdrt.p.773.a| 774.b. p.781.d.

Là il imitoit dans un corps mortel la vie des Anges, [ou plutoſt] c il vivoit dans une auſterité ſi extraordinaire, qu'il ſembloit n'avoir point de corps. [d] Theodoret qui nous a donné une longue hiſtoire de ſa vie ſur ce qu'il en avoit appris d'Acace de Berée, qui en eſtoit tres bien informé, [e] cet illuſtre Eveſque, dis-je, nous aſſure qu'il mangeoit ſeulement une fois la ſemaine, & ne mangeoit que du pain de millet où eſtoit encore le ſon, avec du ſel & un peu d'eau. [Cette vie ſi auſtere] le deſſecha tellement, que ſon corps n'eſtoit qu'une peau collée ſur ſes os. [Dans la ſuite neanmoins] il mangeoit quelques figues ſeches: mais deux "boiſſeaux faiſoient toute ſa proviſion pour une année.

hiſt.l.3.c.19.p. 657.a.
c Soz.l.3.c.14.p. 520.b.
d Thdrt.v.P.p. 784.a.
e p.773.a.b.
Lauſ.c.1022.p. 1022.a.
μεδίμνοις Thdrt.v.Pat.c. 2.p.708.a.

Toute "ſa joie eſtoit d'eſtre avec Dieu, dont l'amour rem-
&c. p.773.b.c.

pliſſoit entierement ſon cœur, & de chanter les pſeaumes de David en entrant dans les mouvemens de ce Prophete; qui ne les
p.782.d. a compoſez que pour enflammer nos cœurs de l'amour divin. Sa coutume eſtoit de prier à genoux, mais proſterné, & le viſage
p 782.a|773.d. contre terre. 'Il ſongeoit uniquement à plaire à Dieu, & à luy offrir ſon ame comme une hoſtie pure & ſans tache. Il negligeoit pour cela tout le reſte. Son eſprit elevé au ciel ne voyoit rien de toutes les choſes de la terre, & il ſouffroit avec joie tous les travaux d'une vie ſi dure. [Ainſi comme il eſtoit roujours recueilli
p.774.d. en Dieu,] ſon exterieur paroiſſoit plutoſt triſte [& grave,] que gay
p.775.a|778.d. [& ouvert] 'ce qui n'empeſchoit pas qu'il n'euſt beaucoup de condeſcendance & d'indulgence pous les autres.

Lauſc.102.p. 1022.a. 'Dieu recompenſa ſa vertu en luy donnant juſques à la mort
a Soz.l.3 c.14 p. 520.b.c. le don de guerir les maladies, [a] & de chaſſer les demons par ſes
b Thdrt.p.773. d. prieres. [b] La reputation de ſa vertu luy attira pluſieurs diſciples,
p 774.a. meſme des pays eloignez: ["& ce fut apparemment aſſez peu aprés qu'il ſe fut retité dans la ſolitude.] Il n'en eut que dix durant quelque temps, mais leur nombre augmenta enſuite juſques à cent; [& entre ceux là il y en eut de tres celebres, comme Aſtere, Agrippa, & Jacque de Perſe: ſon monaſtere fut meſme une ſource qui en produiſit pluſieurs autres par le moyen d'Aſtere.]
Note.

a b. 'Il apprenoit à ſes diſciples à "aimer ſon auſterité, quoiqu'il ne la
a|775. leur fiſt pas pratiquer avec la meſme rigueur. 'Ils paſſoient la nuit tous enſemble dans la caverne qui luy ſervoit de demeure; & le jour ils s'en alloient dans le deſert deux à deux. L'un des deux proſterné à genoux adoroit Dieu, pendant que l'autre chantoit debout quinze pſeaumes: aprés quoy celui-ci ſe mettoit à genoux, & l'autre ſe levoit pour chanter. Ils continuoient ainſi tour à tour depuis le matin juſqu'au ſoir, qu'ils ſe repoſoient un peu, & puis il revenoient tous à la caverne pour y chanter Veſpres.
&c.

p.774.c.d|776.d 'Pour le Saint, il s'eloignoit quelquefois de quatre ou cinq lieuës, & paſſoit juſqu'à huit ou dix jours de ſuite entierement eloigné de tous les hommes pour jouir avec plus de liberté de la vuë de
p.775.b.c. Dieu. 'D'autres fois neanmoins il prenoit avec luy quelqu'un de ſes principaux diſciples, mais dont il ne vouloit eſtre ſuivi que de loin, pour ne pas interrompre ſa contemplation. C'eſtoit ordi-
d|776. nairement Jacque de Perſe, qui ayant un jour rencontré un grand dragon mort, força le Saint de luy avouer que c'eſtoit luy qui l'avoit tué par le ſigne de la Croix: mais le Saint luy défendit
p.776 777. d'en parler à qui que ce fuſt tant qu'il vivroit. 'Une autre fois ſes larmes firent ſortir du ſable un fontaine pour "conſerver la vie à
&c.

Aſtere, qui eſtant encore jeune, & ayant plus de courage que de forces, l'avoit voulu ſuivre, quoyqu'il puſt dire, dans une de ſes grandes retraites, durant les chaleurs de l'été: '& cette fontaine p.777.b. continua toujours depuis à couler.

'Ses miracles euſſent pu luy cauſer quelque enflure, comme il p.776.b. le craignoit effectivement, [s'il n'euſt eſté fermement établi dans l'humilité:] 'mais quelque grande & quelque honorée que fuſt ſa d. vertu, il ſe croyoit indigne des moindres marques d'eſtime, & les rejettoit autant qu'il luy eſtoit poſſible. 'Aſtere ſon diſciple qui p.777.c. avoit fondé un monaſtere en Syrie, 'd'où il le venoit voir deux ou p.778.a. trois fois tous les ans, faiſoit apporter la charge de trois ou quatre cheuaux de figues ſeches pour les freres qui demeuroient avec le Saint. Mais il en apportoit luy meſme deux "boiſſeaux, qui eſtoit ce que le Saint en pouvoit manger en un an. Julien l'ayant vu une fois arriver avec cette charge ſur ſes epaules, il fut ſi touché de la peine qu'il prenoit pour l'amour de luy, qu'il luy proteſta qu'il n'en mangeroit point, ne voulant pas ſe nourrir de ſes ſueurs. Mais Aſtere proteſta de ſon coſté qu'il ne ſe dechargeroit point de ce fardeau s'il ne luy promettoit d'en manger; & "l'extreme tendreſſe qu'il avoit pour Aſtere, fit qu'il ſe haſta de le luy promettre, afin de le decharger plus promtement.

μεδίμνους. &c.

'Le deſir de fuir la gloire, & d'eviter le concours de tant de p.778.779. perſonnes que ſa reputation attiroit à luy, luy fit entreprendre d'aller au mont Sinaï avec quelques uns de ſes diſciples, qui portoient tout ce qu'il leur falloit pour vivre. Il fit ce chemin qui eſtoit de beaucoup de journées, ſans entrer ſeulement dans aucun village. Ayant trouvé ſur cette montagne une ſolitude telle qu'il deſiroit, il y baſtit une egliſe, dit Theodoret, dont il ſanctifia [par ſes prieres] l'autel ſacré; & aprés y avoir demeuré fort long-temps, il s'en retourna à ſa retraite ordinaire.

*V. Julien l'apoſtat § 32. καθμών. V. les Ariens § 118.

[Nous ne repetons point ce que nous avons marqué "autrepart,] 'que Dieu luy fit connoiſtre la mort de Julien l'apoſtat dans le meſme temps que ce Prince fut tué à plus de vingt "journées de ſon monaſtere. ["On a vu auſſi ſur l'hiſtoire des Ariens,] 'que ces heretiques qui oſoient tout ſous la protection de l'Empereur Valens, ayant publié que le grand Julien eſtoit dans leurs ſentimens, les Catholiques envoyerent Acace de Berée, mais qui n'eſtoit pas encore alors Eveſque, le prier de venir à Antioche, [vers l'an 372,] pour détruire le menſonge & confondre les heretiques, comme Saint Antoine eſtoit venu autrefois à Alexandrie pour un ſemblable ſujet. Sa charité pour l'Egliſe fit alors violence

p.779.780. hiſt. l. 3. c. 19. p. 657. hiſt. l. 4. c. 24. p. 999. v. Pat c. 2. p. 780-781.

à ſon humilité & à ſon amour pour la ſolitude. Il entra dans les
v.P.c.2.p.781.d. villes; 'ce qu'il n'avoit point fait depuis plus de quarante ans; [a]&
a Chry.inEph. h.21.p.1056.d.e. il y fut receu avec une plus grande affluence de peuples que [ni
b Thdrt.v.P.c.2. p.781.782. les Generaux d'armées, ni] les Princes meſmes [b]Dés le premier
lieu habité où il logea, il preſerva de la mort le fils unique d'une
ſainte femme, "qui l'avoit voulu avoir pour hoſte. &c.

p.782.c. 'En arrivant à Antioche, il fut accablé d'une foule de perſonnes
qui accouroient de toutes parts pour le voir, & pour eſtre ſoulagez
dans leurs maux par ſes prieres. Cependant Dieu permit qu'il fut
attaqué luy meſme par une violente fievre. Mais comme les Ca-
tholiques craignoient que le peuple n'en fuſt troublé, il demanda
d. à Dieu que ſi ſa ſanté eſtoit de quelque utilité pour l'Egliſe, 'il luy
pluſt de la luy rendre. Il luy vint auſſi-toſt une grande ſueur qui
emporta la fievre; & aprés avoir obtenu de Dieu ſa gueriſon, il
en obtint encore celle d'un grand nombre d'autres malades. [Il
c. ne s'eſtoit pas logé dans la ville, mais] 'dans quelques cavernes au
pié de la montagne, où l'on tenoit que S. Paul s'eſtoit autrefois
d. caché; '& de là il alla à l'aſſemblée des Orthodoxes, [c]où le deſir
cp.783.a|hiſt.l.4 c.24.p.694.c. de le voir fit que toute la ville ſe trouva, & d'autant plus, [d]qu'en y
dv.P.c.2.p.783. a b. allant il avoit fait "un miracle inſigne à la porte du palais. Il guerit &c.
e a. encore enſuite le Comte d'Orient, [e]& fit pluſieurs autres mira-
f hiſ.p.699.c. cles, [f]auſquels les heretiques meſmes eſtoient contraints de ren-
dre un témoignage authentique.

v P c.2.p.783.a b.c.d. 'Aprés avoir rendu à l'Egliſe & à la verité le ſervice qu'on avoit
attendu de luy, il ne ſongea plus qu'à s'en retourner à ſa caverne.
Il paſſa en chemin par la ville de Cyr, où ayant exhorté le peuple
de recourir à Dieu par le jeûne, par la penitence, & par la priere,
il "en obtint la mort d'un heretique tres dangereux, capable de V. les Ariens
p.784.a. faire de grands maux à cette Egliſe. 'Il ſe rejoignit enfin à ſes } 118.
diſciples, avec leſquels il vécut encore aſſez long-temps: Et puis
il paſſa avec joie à une vie plus heureuſe.

Chry.inEph.h. 21.p.1056.e. g c|1057.a. 'Sa memoire eſtoit encore tres celebre & tres honorée à Antio-
che lorſque Saint Chryſoſtome y preſchoit, [g]& ce Saint ſe ſert de
la gloire qu'il avoit acquiſe, pour montrer quelle ſera celle que
Dieu donnera dans le ciel à ſes ſerviteurs, puiſqu'il leur en donne
une ſi grande ſur la terre meſme, où il ne leur a promis que des
Bar.14.jan.g. afflictions & des peines. 'Baronius a mis ſa feſte le 13 de janvier
dans le martyrologe Romain, & il ſemble croire l'avoir fait ſur
Vit.P.p.852 b. l'autorité des Grecs. 'On n'en trouve rien neanmoins [ce jour là]
Menæa,p.225-227. dans leurs livres; 'mais ils en font memoire le 18 d'octobre avec
une longue leçon tirée de Theodoret; [dont ils n'ont pas neanmoins

moins pris ce qu'ils diſent,] 'que la caverne du Saint eſtoit au bord de l'Euphrate: [& je ne ſçay meſme ſi ſa narration ſouffre qu'on le diſe.] 'Sozomene dit que S. Ephrem a écrit ſa vie: ["mais c'eſt qu'il le confond avec un autre S. Julien.] p.a 25.

V. Saint Ephrem note 7.

Soz. l. 3. c. 14. p. 520 b.

'Jacque, qui, comme nous avons dit, ſuivoit ordinairement S. Julien, eſtoit un Perſan d'une taille grande & avantageuſe, mais dont les qualitez de l'ame ſurpaſſoient encore beaucoup celle du corps; & il eclata par toutes ſortes de vertus tant durant la vie du Saint, que depuis ſa mort. 'Luy & Agrippa eſtoient regardez comme les chefs de ſon troupeau: & on les obligea d'en eſtre les conducteurs, lorſque S. Julien eut quitté le monde, ou au moins on vouloit les y obliger. Mais aimant mieux obeïr que commander, ils vinrent ſe rendre diſciples de Saint Euſebe, 'qui avoit un grand monaſtere à Teledan dans le dioceſe d'Antioche.

Thdrt. v. P. c. 2. p 775 b, c.

c. 4 p. 798. c.

p. 794-795.

'S. Euſebe en mourant, [vers l'an 402,] établit Jacque pour ſon ſucceſſeur; mais jamais on ne put l'y faire reſoudre: Et comme on ne vouloit pas auſſi ceder à ſon humilité, il ſe retira en un autre endroit. Et il acheva ainſi ſa vie, qui fut fort longue avec la gloire d'avoir toujours preferé l'avantage de ſe laiſſer conduire, aux dangers qui ſe rencontrent dans la conduite des autres. 'On tient qu'il mourut âgé de 104 ans, aprés avoir rendu ſa vertu celebre dans les monaſteres de Syrie où il mourut, auſſi-bien que dans ceux de la Meſopotamie. Theodoret dit que le grand Jacque luy avoit appris un miracle d'un autre Saint, l'ayant appris luy meſme chez S. Maron ſolitaire du dioceſe de Cyr. [Mais c'eſt ſans doute S. Jacque de Cyr diſciple de S. Maron, quoiqu'il ſoit tres poſſible que celui de Perſe ait vécu juſqu'à l'an 423, auquel Theodoret fut fait Eveſque de Cyr.]

p. 798. d.

c. 2. p. 775. c.

c. 6 p. 806. b.

'Jacque ayant mieux aimé ſe retirer du monaſtere de Teledan que d'en accepter la conduite, on en chargea Agrippa ſon compagnon, qui s'en acquita ſelon toutes les regles [de la pieté,] & qui mourut dans cette charge aprés l'avoir longtemps exercée. Il avoit beaucoup d'excellentes qualitez, mais particulierement une grande pureté de cœur, qui le rendant capable de contempler les beautez & les perfections de Dieu, l'embraſoit de telle ſorte de ſon amour, que ſon viſage eſtoit toujours trempé de larmes. Il paroiſt qu'il eſt mort ["vers l'an 430, peu] avant que Theodoret paſſaſt de la vie ſolitaire à l'epiſcopat.

c. 4 p. 798. 799.

V. la note ſur S. Euſebe de Teledan.

p. 799 c.

'Aſtere pour qui S. Julien fit naiſtre une fontaine dans le deſert, 'eſtoit d'une naiſſance illuſtre, & elevé delicatement, ce qui luy rendit le corps aſſez foible: mais ſon cœur eſtoit grand & gene-

c. 2. p. 777. a. b.

p. 776. c.

reux. [Il eſtoit encore fort jeune, 'lorſqu'il "força Saint Julien de le laiſſer venir avec luy dans le deſert, où il penſa mourir de ſoif. 'Et le Saint apres avoir fait un miracle pour le deſalterer, l'obligea, [pour l'humilier,] de s'en retourner au monaſtere.

'Long-temps aprés, [& peut-eſtre vers l'an 355,]il établit un monaſtere prés du bourg de Gindare "au dioceſe d'Antioche. [On ne dit point par qnelle occaſion, mais ſeulement] que ce fut par la vocation de la grace, pour inſtruire comme il fit un grand nombre de perſonnes dans la pieté. 'Acace depuis Eveſque de Berée, dont le nom n'eſt ["que trop] connu dans l'Egliſe, fut le plus celebre de ſes diſciples: '& lorſqu'il fut envoyé [vers l'an 372,] prier S. Julien de venir à Antioche, on luy recommanda de mener Aſtere avec luy: '& il le fit. [Il avoit apparemment formé luy meſme dés ce temps là "un nouveau monaſtere vers Berée & Calcide.] 'Celui de Gindare eſtoit à ſept journées de la caverne de S. Julien; ce qui n'empeſchoit pas, comme nous avons dit, qu'Aſtere n'allaſt viſiter ce Saint ſouvent deux & trois fois par an, "& ne luy portaſt luy meſme ſa proviſion de figues, 'tant il avoit d'amour & de reſpect pour luy, & de courage [pour ſurmonter la foibleſſe de ſon propre corps.] 'Theodoret nous le repreſente toujours comme un homme tres parfait, & tres celebre par ſa pieté.

c.d. &c. V. la note. c. V. ſon titre. Ibid. a.c.d. &c. p.776.d|777.c| 780.d|781,a.

S. ABRAHAM, SOLITAIRE, PRESTRE, ET CONFESSEUR: ET STE MARIE PENITENTE, SA NIECE.

[LE Saint dont nous parlons, eſt "diſtingué de pluſieurs autres Saints, qui ont porté comme luy le nom du Patriarche & du pere de tous les Fideles, par l'honneur particulier qu'il a eu d'avoir pour hiſtorien 'le grand S. Ephrem d'Edeſſe,]'qui non ſeulement vivoit dans le meſme temps que luy, [c'eſt à dire durant le quatrieme ſiecle de l'Egliſe,] 'mais qui ſe

Note 1. Note 2. Boll. 16. mars, p. 742. §. 1. §. 28. 37. 38.

repreſente comme ſon ami particulier, qui le viſitoit quelquefois, qui prenoit part à ſes afflictions [& à ſes joies,] qui uniſſoit ſes larmes avec les ſiennes.

[C'eſt aſſez pour nous faire comprendre le merite de Saint Abraham, & ce n'eſt rien neanmoins en comparaiſon de l'idée que nous en donne ſon hiſtoire, l'une des plus belles pieces de ſon auteur, qui ſemble avoir pris plaiſir à y repandre toutes les lumieres de ſon eſprit eminent, & tout le feu de ſa pieté. Il faut donc que ceux qui voudront connoiſtre noſtre Saint, aillent conſulter cette hiſtoire, qui n'a pas eſté moins eſtimée [1] en noſtre langue, que dans les autres par leſquelles elle a paſſé : & comme elle eſt fort connuë, nous nous contenterons d'en marquer ici la ſuite en abregé.

1.

L'union de ce Saint avec S. Ephrem, nous fait croire qu'ils ont vecu dans le meſme pays, c'eſt à dire autour d'Edeſſe capitale de l'Oſrhoene dans la Meſopotamie. Il naquit au pluſtard vers l'an 300, autant qu'on le peut juger par ce que nous dirons de la ſuite de ſa vie.] 'Il eut pour pere & pour mere des perſonnes fort riches qui l'aimoient extraordinairement, mais qui ne ſongeoient qu'à l'avancer dans le ſiecle, pendant qu'il ne penſoit qu'à s'approcher de Dieu en frequentant l'egliſe, en meditant ce qu'il y avoit entendu de l'Ecriture, & par d'autres exercices de pieté. Le reſpect de ſes parens le força de ceder enfin aux frequentes inſtances qu'ils luy firent pour epouſer une fille à qui ils l'avoient accordé dés qu'il n'eſtoit qu'un enfant. Mais le ſettieme jour des noces, ayant ſenti dans ſon cœur un vif rayon de la grace, il quitta ſon epouſe & la maiſon de ſon pere, & alla ſe cacher plein de joie dans une cabane qu'il trouva vide à 'une petite lieuë de la ville. 'On pretend que ſelon la coutume de ce temps là, les mariages ne s'accompliſſoient qu'aprés ſept jours de ſolennité & de feſtins : de ſorte que S. Abraham peut avoir conſervé ſa virginité entiere, & celle de ſon epouſe.

§ 2.

deux milles

p. 437. f

'Ses parens le trouverent dans ſa cabane 17 jours aprés: & [Dieu luy donna la force] de les faire conſentir à l'y laiſſer en repos pleurer ſes pechez. Il en mura meſme la porte, n'y laiſſant qu'une petite feneſtre pour recevoir ce qu'on luy apportoit pour manger. [Il avoit 20 ans lorſqu'il ſe retira ainſi dans la ſolitude,] '& il y perſevera [2] durant cinquante ans, c'eſt à dire juſqu'à ce que la mort l'en retira à l'âge de 70, 'cinq ans au moins avant [l'an 378,] auquel

p. 742. § 3.

p. 748. § 35. 41.

2.

§ 43.

1. Dans les Vies des Peres de M.r d'Andilli, t. 1. p. 311. 625.
2. en y comprenant ſans doute les quatre qu'il paſſa dans un bourg pour le convertir.

S. Ephrem mourut : [& c'eſt ce qui nous a fait mettre ſa naiſſance vers l'an 300.]

§ 3.24. 'Il y vécut "dans une grande auſterité, [a] ne mangeant pas meſ- &c.
a § 35. me de pain, [b] dans les veilles, dans les larmes, dans l'humilité,
b § 3.24. dans une charité, [c] & une douceur egale envers tout le monde,
c § 4.41. § 5.24.41. 'ſans jamais changer durant tant d'années, ſans ſe relaſcher, ſans s'ennuyer, ou plutoſt ſans ſe raſſaſier jamais de la douceur de la penitence; regardant chaque jour comme celui de ſa mort.

§ 24. 'Il ne paſſa jamais un ſeul jour ſans verſer des larmes: & jamais au contraire on ne le vit ſe laiſſer aller meſme à un ſouris. Au milieu d'une vie ſi dure & ſi auſtere, il conſerva toujours un viſage frais, un air agreable, & un corps qui ne manquoit point de force ni de vigueur, parceque la grace de Dieu qui le ſoûtenoit, ſuppleoit au defaut de la nourriture. Il ſemble qu'il y ait eu auſſi quelque eſpece de miracle dans la durée de ſes habits.

§ 3. 'Dieu recompenſa [plus avantageuſement] ſa pieté par la lumiere, la ſageſſe, & l'intelligence que la grace luy donna; de
§ 3.4. ſorte que ſa reputation ſe repandant de toutes parts, 'on accou-
§ 4. roit à luy de tous coſtez pour profiter de ſes diſcours. 'Toutes ſes richeſſes conſiſtoient en "un manteau, une tunique de poil de *edyion.*
P. 437. f. chevre, un petit plat pour manger, '& une natte de jonc pour ſe
P. 742. § 4. coucher. 'Car il ne travailloit à rien tant qu'à degager ſon cœur & ſon eſprit de toutes les choſes temporelles, pour l'appliquer à
§ 6.7. la priere, '& à pleurer ſes pechez. [d] C'eſt pourquoi ſon pere & ſa
d § 4. mere eſtant morts, "dix ans aprés qu'il les eut quittez, il pria un vers l'an
ami de diſtribuer aux pauvres les grands biens qu'ils luy avoient 330.
laiſſez, ſans s'en embaraſſer davantage.

§ 8. 'Il reſtoit encore quelque choſe de cette diſtribution, lorſque l'obeïſſance l'obligea de quitter ſa retraite pour aller travailler
§ 5. à la converſion 'd'un grand village du dioceſe où il vivoit, dont tous les habitans eſtoient payens, & ſi attachez à leurs ſuperſti-
P. 437. f. tions, que jamais ils n'avoient voulu ecouter ni divers 'Preſtres
P. 742. § 5. & Diacres que l'Eveſque y avoit établis, 'ni un grand nombre de ſolitaires qui avoient entrepris pluſieurs fois d'y travailler. Ils perſecutoient meſme ſi cruellement ceux qui leur venoient preſcher la foy, qu'ils avoient toujours eſté obligez de ſe retirer ſans
§ 6. rien faire: 'L'Eveſque [d'Edeſſe] extremement affligé de leur dureté, propoſa d'y envoyer Abraham, comme le plus grand ſerviteur de Dieu qu'il connuſt, & le plus capable de les convertir par ſa charité & par ſa patience. Tous ſes Eccleſiaſtiques entrerent dans ſon ſentiment. Ils vinrent tous enſemble à la cellule

&c. du Saint, 'aprés "une longue reſiſtance, ils forcerent enfin ſon § 6,7.
humilité, l'emmenerent à la ville, où l'Eveſque avec bien de § 7.
Note 3. la joie l'ordonna ["Preſtre,] & l'envoya travailler à l'ouvrage du Seigneur.

'Il le fit [autant] en priant Dieu pour ce peuple, dont la dureté § 8.
meſme le touchoit de compaſſion, [qu'en leur preſchant la verité.]
Il employa ce qui luy reſtoit de ſon bien à y baſtir promtement
une egliſe, 'fort belle & fort ornée; de ſorte que les habitans § 9.
venoient tous les jours la voir par curioſité: '& aprés qu'elle § 8 p.437.f.
fut achevée, il l'offrit à Dieu par ſes prieres, en le conjurant d'y
vouloir bientoſt raſſembler ces infideles, [qui apparemment n'a-
voient oſé l'empeſcher de la baſtir, parcequ'il eſtoit appuyé de
l'autorité des magiſtrats, & peut-eſtre par un reſcrit de l'Empereur
meſme, obtenu par l'Eveſque. Car ſelon la ſuite de ſon hiſtoire,
il paroiſt qu'il fut envoyé à ce village ſous le regne de Conſtantin,
entre l'an 330 & l'an 334.]

'Juſque là il avoit ſouvent paſſé au milieu des idoles, [dont le p.437.f.
village eſtoit plein,] en ſe contentant de gemir & de pleurer de-
vant Dieu, ſans dire meſme une parole. [Mais alors animé d'un
nouveau zele,] en ſortant de l'egliſe, il alla briſer [toutes] les ido- p.743. § 8.
les du bourg, & renverſer leurs autels, [autoriſé par le mouve-
V. Conſtan- ment de l'Eſprit de Dieu, autant que par "les loix que le grand
tin § 53,54. Conſtantin avoit déja publiées.] Ces peuples furieux ſe jette-
rent ſur luy, le fouetterent, & le chaſſerent de leur bourg. 'Il y § 9.
&c. revint auſſitoſt, "& s'en alla prier & pleurer pour eux à l'egliſe.
Ils furent tout étonnez de l'y trouver le lendemain, & il prit
cette occaſion pour leur parler; mais au lieu de l'ecouter, ils le
1. battirent cruellement, '& [1] le trainerent par les piez avec une p.437.f.
corde juſque hors du bourg, où aprés l'avoir accablé de coups de
pierres, & le croyant expiré, ils le laiſſerent quaſi ſans vie. 'Ainſi p.743.f. § 10.
&c. ils furent étrangement ſurpris, "lorſque le lendemain ils le virent
encore dans l'egliſe, qui chantoit les loüanges de Dieu tout de-
bout: & cependant leur étonnement ſe changeant en fureur, ils
le traiterent encore comme ils avoient fait la veille.

'Il paſſa trois ans de la ſorte, dans une ſuite perpetuelle de § 11.
ſouffrances & de douleurs. Mais quoiqu'on le battiſt, qu'on l'ou-
trageaſt, qu'on le trainaſt par les piez, qu'on luy fiſt endurer la
faim & la ſoif; au milieu de tant de maux, il paroiſſoit comme
un diamant, ſans s'ebranler jamais, ſans avoir aucun mouvement
de colere ou d'averſion pour ceux qui luy faiſoient tant de maux.

1. Cela n'eſt point dans le grec, mais il y doit eſtre, comme on le voit par la fin du § 10, f. 748.f.

Au contraire, plus ils le maltraitoient, plus il les aimoit: au milieu de leurs railleries & de leurs insultes, il ne cessoit point de les exhorter & de les instruire avec toutes les marques de la charité la plus tendre.

[Enfin Dieu exauça ses prieres & ses souffrances; & le jour de
§ 12. sa misericorde estant arrivé,] 'ces infideles amassez tous ensemble [par quelque occasion,] commencerent à se témoigner les uns aux autres l'admiration où ils estoient de la patience & de la charité du Saint; & qu'assurément il falloit que ce qu'il leur preschoit fust bien veritable; "& qu'ils ne pouvoient mieux faire que &c.
d'obeïr à Dieu qui leur parloit par sa bouche. Sur cela, ils s'en
§ 13. allerent en foule à l'eglise, où le Saint voyant qu'ils venoient pour renoncer à leur erreur, les receut avec toute la joie dont son ame estoit capable. Il les instruisit sur le mystere de la Trinité con- &c.
substantielle, [& sur les autres points de la foy,] & les battiza ensuite jusqu'au nombre de mille personnes.

§ 14. 'Il passa encore un an entier avec eux, "les instruisant jour & &c.
§ 15. nuit pour les fortifier dans la pieté. 'Mais quelque amour qu'il eust pour eux, la crainte d'estre obligé de changer sa maniere de
§ 17. vie, 'ce qu'il n'avoit point fait au milieu de tous les maux qu'il
§ 15. avoit soufferts, '& de se trouver embarassé dans les soins de la terre, fit que les jugeant assez affermis dans la foy & la charité, il se retira la nuit, aprés les avoir encore recommandez à Dieu par une priere tres ardente, & avoir beni le village par trois fignes de Croix. '
§ 16. On peut juger de la douleur où fut ce peuple, lorsqu'on ne le vit plus le lendemain, & que ceux qui l'allerent chercher partout, ne purent avoir de ses nouvelles. Ils eurent recours à l'Evesque, qui l'ayant aussi fait chercher inutilement, vint avec tout son Clergé consoler ces nouveaux Fideles, & il en
§ 17. choisit quelques uns qu'il fit Lecteurs, Diacres, & Prestres. 'Le Saint quand il le sçeut, en benit Dieu, & s'en retourna alors à son ancienne demeure, où il s'enferma comme auparavant: & ses brebis y venoient pour recevoir de luy les paroles de la vie.

§ 18.23. 'Le diable irrité des avantages qu'il venoit de remporter sur luy, "l'attaqua plusieurs fois visiblement: mais il fut toujours re- &c.
§ 23. poussé par l'humilité & la confiance qu'Abraham avoit en Dieu, 'sans avoir pu seulement luy faire peur: & le Saint sans s'amuser à luy, ne songeoit qu'à s'avancer de plus en plus dans la vertu. Quand il apprenoit que quelqu'un marchoit avec ardeur dans le chemin de la pieté, ou qu'un autre offensoit Dieu par ses crimes, il ne manquoit point de demander dans ses prieres la perseve-

rance pour l'un, & la grace du ſalut pour l'autre.

vers 338. [Il eſtoit aſſurément rentré dans la ſolitude[1] en la 38e année de ſon âge,] lorſqu'on luy amena Marie ſa niece, que ſon frere en § 25-32.
mourant avoit laiſſé orfeline. Elle n'avoit encore que ſept ans; & neanmoins le Saint fit auſſitoſt diſtribuer aux pauvres les grands biens que ſon pere luy avoit laiſſez, & la fit mettre dans une cellule proche de la ſienne, où il y avoit une feneſtre par laquelle il l'inſtruiſoit. 'Elle profita tellement ſous ſa conduite, § 25.26.37/p.441.
qu'elle devint parfaite imitatrice de ſa vertu; [a]à quoy S. Ephrem c.
contribua auſſi par les exhortations qu'il luy faiſoit, [lorſqu'il [a] p.746. § 28.
vers 358. venoit voir Saint Abraham.] 'Cependant[2] au bout de 20 ans, [b]elle 26/p.431.b.
11 ſe laiſſa malheureuſement tromper par un faux moine, qui l'a- [b]p.441.f/746. §
voit vûe par ſa feneſtre en venant ſouvent voir le Saint. [c]Ce cri- 27.
me la jetta dans le deſeſpoir; '& au lieu d'avouer ſa faute à ſon [c] p.746§27.28.
oncle, pour ſe relever & embraſſer la penitence, 'elle ne ſongea § 37.
qu'à le fuir, & s'en alla dans une ville, où elle s'abandonna en- § 28.
tierement au peché durant deux ans. § 31.

'Le Saint ayant remarqué que depuis deux jours il ne l'enten- § 30.
doit point chanter des pſeaumes, 'comme elle avoit accoutumé § 25.
de faire avec luy, 'il l'appella pour luy en demander la cauſe: & § 30.
comme elle ne répondit point, il jugea auſſitoſt que le dragon
l'avoit engloutie, 'ſelon un ſonge qu'il en avoit eu. [d]Il pleura & § 29.
vers 360. pria ſans ceſſe pour elle. [e]Mais 'au bout de deux ans, ayant ſçeu [d] § 30.31. [e] § 31.
le lieu & l'état deplorable ou elle eſtoit, il prit un cheval, & un
habit de ſoldat, avec un grand chapeau qui luy couvroit le viſa-
ge, '& il s'en alla à l'hoſtellerie où elle logeoit. Il dit qu'il venoit § 32.
exprés pour elle, ſe fit appreſter un grand ſouper: & lorſqu'enfin
il ſe trouva ſeul avec ſa niece, il ſe fit connoiſtre à elle. 'Elle ſe § 38.
trouva dans une ſurpriſe & une confuſion étrange. 'Mais le Saint § 37.38/p.143.f.
luy témoigna tant de bonté, & l'aſſura tellement de la miſeri-
corde de Dieu, à qui il luy promit de ſatisfaire pour elle avec S.
Ephrem, 'qu'enfin elle reprit courage, & ſe reſolut de s'en revenir § 39.
avec luy, pour achever le reſte de ſes jours dans la penitence. Il
luy fit laiſſer là tout ce qu'elle avoit d'argent & de hardes, comme
le tenant du demon qui l'avoit trompée; & la fit monter ſur ſon
cheval, qu'il conduiſoit à pié.

[Nous ne touchons qu'en un mot] 'une hiſtoire ſi edifiante & § 25.
ſi admirable, 'qu'on peut dire eſtre l'action la plus ſainte & la p 443.f.
plus grande que S. Abraham ait jamais faite. [Il faut eſtre un S.

1. On pourroit auſſi l'entendre de ſon âge, comme font les menologes des Grecs: [En ce cas, on ne l'aura amenée à S. Abraham que vers l'an 345, & le Saint pourra n'eſtre rentré qu'alors dans ſa ſolitude.] Boll. p. 454. a. Men. 29. oct. p. 368.

Ephrem pour en marquer le detail, & y faire les reflexions
P.747. § 40.43. qu'elle merite, auſſi bien que pour repreſenter] 'avec quelle ar-
deur cette heureuſe pechereſſe embraſſa la penitence, & la pra-
§ 41.43. tiqua durant les 15 ans qu'elle vécut encore depuis, dix ans jusque vers
§ 40. avec ſon oncle, & cinq depuis la mort de ce Saint. 'Dieu voulut 375.
meſme luy accorder une marque qu'il agreoit ſa penitence, en
Vit.P.I.2.p.372. luy donnant la grace de guerir les maladies, 'au bout de trois NOTE 4.
1. ans qu'elle y fut entrée: Et tout le peuple venoit avec ſoy luy de-
2. mander ſes prieres. 'On aſſure qu'à l'heure de ſa mort, il parut
ſur ſon viſage une ſplendeur qui fit glorifier le Seigneur à tous
ceux qui eſtoient preſens.

Boll.16.mars,p. 'S. Abraham paſſa ces dix dernieres années de ſa vie, en glori-
746. § 42. fiant Dieu de luy avoir donné cette conſolation dans ſa vieilleſſe.
§ 42. Il mourut enfin 'âgé de 70 ans, 'ſortant de ce monde comme un vers 370.
chevreuil qui s'echape des pieges qu'on luy a tendus, avec un
§ 24. viſage ſi plein de joie & de beauté, 'qu'il paroiſſoit bien que les
P.444.2. Anges eſtoient venus recevoir ſon ame. 'Preſque toute la ville
[d'Edeſſe] voulut eſtre preſente à ſon enterrement; chacun ſe
preſſa avec devotion pour s'approcher de ce corps ſi chaſte [& ſi
ſaint,] & pour emporter ce qu'il pouvoit de ſes habits, comme la
benediction de ſa maiſon: & on aſſure que tous les malades qui
le toucherent furent gueris à l'heure meſme.

P.434. § 4. 'Les Grecs font la feſte de S. Abraham & de S.te Marie ſa niece,
Men.p.362. le 29 d'octobre, 'auquel ils en font leur principal office, conjoin-
369. tement avec celui de S.te Anaſtaſie: [a] & l'on croit que cet office a
Boll.16.mars,p. eſté compoſé par un Saint Joſeph qui vivoit au IX. ſiecle. [b] Les
434. § 6,7. Cophtes ſont auſſi de S. Abraham le dernier du mois Babai ou
a § 6. Pauphi, c'eſt à dire vers le 27 d'octobre.] Les Latins ne l'honorent
§ 1,2. que depuis peu, tantoſt le 29 d'octobre avec les Grecs, tantoſt le
16 de mars, auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain.
§ 2,3. 'Et eux & les Grecs le nomment quelquefois ſeul, & quelquefois
avec ſa niece.

[Quoique S. Ephrem nous donne une ſi grande idée des vertus
P.748. § 2. de S. Abraham dans l'hiſtoire de ſa vie,] il avoit neanmoins fait
un ouvrage exprés pour nous les repreſenter. [Mais nous ne l'a-
vons point aujourd'hui.]

S. MOYSE,

SAINT MOYSE,

SOLITAIRE,

ET PREMIER EVESQUE DES SARRAZINS.

[L'OBLIGATION de faire entendre l'hiſtoire de S. Moyſe, nous engage à parler de la converſion des Sarrazins. Nous y joindrons auſſi une partie de ce que les anciens diſent de plus memorable de ces peuples devenus ſi celebres depuis le VII. ſiecle par la ſuperſtition de Mahomet, qu'ils embraſſerent alors les premiers, & par les grandes conqueſtes qu'ils ont faites dans l'Orient & dans l'Occident.]

'Les Sarrazins habitoient dans le IV. ſiecle en divers endroits de l'Arabie, [a] qu'Ammien ſemble leur attribuer toute entiere: [b] & on voit en effet que ce nom qui d'abord eſtoit propre à une ſeule nation d'entre les Arabes, s'eſt enſuite étendu à toutes les autres, qui ne laiſſoient pas de conſerver encore chacune leur nom particulier. [On voit ce me ſemble par les anciens hiſtoriens, qu'ils s'étendoient encore beaucoup dans les deſerts de la Meſopotamie & de la Syrie.] 'Ammien remarque qu'on les avoit autrefois appellez Scenites, [peut-eſtre] [c] parceque courant toujours la campagne, ils n'avoient point d'autre demeure que leurs tentes. 'Ce ſont les meſmes qu'on appelle auſſi Iſmaelites, du nom d'Iſmael fils d'Abraham & d'Agar dont ils tiroient leur origine: 'd'où vient qu'on les appelloit auſſi Agareniens, comme on le voit dans les pſeaumes. [d] Joſeph dit auſſi que les Arabes ſont deſcendus d'Iſmael. [e] Divers anciens diſent qu'ayant honte de cette origine, & voulant faire croire qu'ils ne deſcendoient pas de la ſervante, mais de Sara, qu'ils prirent le nom de Sarrazins. [f] Neanmoins les ſavans de ces derniers temps, aiment mieux croire qu'on leur à donné ce nom, parceque Sarak en arabe ſignifie voleur.

τὰς σκηνάς.

'Ils le portoient dés le temps de Pline & de Ptolemée qui les ont connus ſous ce nom. [g] ils firent parler d'eux du temps de M. Aurele, & ils battirent les Romains ſous luy ou ſous Commode

Boll. 7. feb. p. 43. b.
a Amm. l. 14. p. 8. b n. p. 12.
Amm. l. 22. p. 228 [23. p. 250.
c Boll. 7. feb. § 1. p. 43.
Soz. l. 6. c. 38. p. 700 d.
Hier. in Ez. 25. p. 464. d.
d Joſ. ant. l. 1. c. 13
e Hier. in Iſ. 21. p. 67. b [in Ez. 26 p. 464. d [Soz. l. 6. c. 38 p. 700 701.
f Soz. n. p. 148. c.
Boll. § 1. p. 43 [Amm n. p. 12.
g Euſ n. p. 132 l. b Amm. l. 14 p. 8 b [Spart. v. Nig. p. 77. a.

Euſ.l.6.c.42.p. 241 a. son fils. S. Denys d'Alexandrie parle des courſes que les Sarrazins faiſoient vers l'an 250. [a] Scythien le premier auteur des folies des Manichéens, eſtoit Sarrazin. [Ils eſtoient diviſez en pluſieurs nations: chacune avoit ſon Prince, à qui on donne ordinairement le titre de Phylarque, comme qui diroit chef de nation ou de tribu; & ils ſe donnoient les uns aux Romains, les autres aux Perſes, ſelon qu'on leur faiſoit un meilleur parti] Nous ne parlons point de leurs mœurs plus que barbares, dont on peut voir la deſcription dans Ammien.

[a] Cyr.cat.6.p. 57.a.

Amm.l.24.p.8.

Soz.l.6.c.38.p. 701.a,b. Pour leur religion, la longueur du temps & le commerce des nations voiſines, leur fit peu à peu oublier & leur origine & les traditions qu'ils avoient receuës d'Abraham. Ils adorerent les idoles auſſi-bien que les autres peuples. Ils eſtoient principalement attachez au culte de l'étoile de Venus. Hors cette ſuperſtition, on pouvoit dire qu'ils n'avoient point de religion, ni de ſentiment pour quelque divinité que ce fuſt, [b] d'où vient que Saint Cyrille de Jeruſalem dit que Scythien n'avoit rien de commun ni avec les Chrétiens, ni avec les Juifs. Ils conſerverent neanmoins la circonciſion, [c] l'uſage de ne point manger de cochon, (ce que Saint Jerome ſemble attribuer à la rareté de cet animal en leur pays,) [d] & beaucoup d'autres choſes qui leur eſtoient communes avec les Juifs. [e] La frequentation qu'ils eurent avec eux dans la ſuite des temps, & qui leur fit reconnoiſtre qu'ils venoient tous d'Abraham, eſtoit cauſe que pluſieurs d'entre eux, obſervoient les ceremonies Judaïques.

Boll.7.feb.13 p. 43.

[b] Cyr.cat.6.p. 57.a.

Hier.in Hier.9. p.287.d.

[c] Soz.p.701.a.

Hier.in Jov.l.2. p.74.d.

[d] Soz.p.701.a, [e] b.

Hier.v.Hil.p. 247.a. c. Il y en eut auſſi qui par la communication qu'ils avoient avec des Preſtres & les ſolitaires d'alentour, & touchez par la ſainteté de leur vie, & par leurs miracles, embraſſerent la religion Chrétienne peu de temps avant l'empire de Valens. Saint Hilarion qui avoit formé un monaſtere auprés de Gaza, fut un de ceux qui y contribua de cette ſorte. Il en guerit pluſieurs qui eſtoient poſſedez; & il en convertit un grand nombre dans une ville nommée Eluſe, dont ils ne luy permirent point de ſortir qu'aprés qu'il leur eut tracé la place d'une egliſe. Sozomene raporte la converſion d'un de leurs Princes nommé Zocome, qui fut ſuivie de celle de tous ſes ſujets, parcequ'un ſaint moine luy avoit obtenu de Dieu un enfant.

Soz p.701.d.

Combf.act.p. 99. Un ſolitaire de Raïthe nommé Moyſe, fit auſſi par ſes miracles, que preſque tous les habitans du canton qui borne le deſert de Pharan, habité par les Iſmaelites ou Sarrazins, embraſſerent la foy Chrétienne. [f] Il convertit meſme le Prince des Iſmaelites

Hier.loc.h.t.3. p.282.d.

[f] Combf.act.p. 124.127.128.

de Pharan nommé Obedien, en le delivrant du demon ; '& ce Prince ſe fit battizer avec beaucoup d'autres de ſa nation. p.101.

'Ils n'eurent neanmoins aucun Eveſque avant S. Moyſe dont nous parlons ici, que Mavie ou Mauvie demanda pour terminer la guerre qu'elle avoit avec les Romains. 'Elle eſtoit femme d'un Prince allié de l'Empire, [& ce peut eſtre] 'celui qui avoit traité avec Valens en 372. [a]La mort de ce Prince ["qui arriva apparemment dés 373,] rompit le traité, forma une guerre, [b] dont Rufin, Theodore, & Socrate, parlent. [c] Mais Sozomene la particulariſe plus que les autres. Il nous ſuffit de dire que Mavie la ſoûtint avec beaucoup de cœur, & meſme avec tant d'avantage, [d] que les Romains furent obligez de demander la paix, [ſoit à cauſe de la guerre qu'ils craignoient toujours du coſté des Perſes, ſoit à cauſe de la revolte des Gots & des ravages qu'ils firent dans la Thrace en 377. Car 'la guerre des Sarrazins finit au pluſtard cette année là.]

Soz. p. 700. a. p. 699. c. Ruf. l. 2. c. 6. p. 180. Thdrt. l. 4. c. 20. p. 694. 695. Socr. l. 4. c. 36. p. 253. Soz. l. 6. c. 38. p. 699. 700. Ruf. p. 180. Soz. p. 700.

Note. V. la note.

'Mavie leur reine avoit déja receu la lumiere de la connoiſſance de Dieu. [e]Quelques uns pretendent qu'elle eſtoit Romaine d'origine auſſi-bien que Chrétienne; mais qu'ayant eſté priſe dans la guerre, le Roy des Sarrazins l'avoit epouſée à cauſe de ſes excellentes qualitez. 'Elle conſentit donc à la paix que Valens luy demandoit, pourvu qu'on luy accordaſt Moyſe pour Eveſque de ſa nation. [f] C'eſtoit un ſolitaire Sarrazin de naiſſance, [g] qui demeuroit dans les deſerts voiſins des pays de cette Reine, [h] entre l'Egypte & la Paleſtine, [i] où ſes merites, ſes vertus, ſa foy, & les miracles extraordinaires que Dieu operoit par luy, l'avoient rendu tres celebre. [k] On pourroit croire que c'eſt celui, qui, comme nous avons dit, avoit converti Obedien, qui avoit paſſé 73 ans dans la ſolitude d'Elim ou Raïthe, & dont on rapporte des choſes merveilleuſes. [Mais il paroiſt ou qu'il fut tué avec les autres ſolitaires vers 373, ou qu'il eſtoit mort dés auparavant.]

Thdrt. l. 4. c. 20. p. 695. a. e Thphn. p. 55. a. Ruf. p. 180. Soz. p. 700. a. Socr. p. 253. c. f Socr. p. 253. b. g Ruf. p. 180. 1. h Thdrt. p. 695. a. i Soz. p. 700. a. Ruf. p. 180. Socr. p. 253. b. k Comb. f. a St. p. 99. 101.

'Les Generaux Romains n'eurent pas de peine à accepter la condition que Mavie leur demandoit. 'Et Valens à qui ils en donnerent avis, 'leur commanda de l'executer promtement, [l] & de mener Moyſe à Alexandrie, [m] ſelon la coutume, [n] parceque c'eſtoit la ville la plus proche pour y recevoir l'ordination epiſcopale. 'Il fut donc pris & amené à Alexandrie, pour y eſtre ſacré par Luce, ["qui s'y eſtoit emparé du throne epiſcopal en 373, aprés la mort de Saint Athanaſe, & qui y commettoit d'horribles cruautez contre tous ceux qui ne vouloient pas eſtre Ariens comme luy.]

Socr. p. 253. c. Soz. p. 700. b. Ruf. p. 180. l Thdrt. p. 695. a m Ruf. p. 180. a. n Thdrt. p. 695. a. Ruf. p. 180.

V. les Ariens § 123. 126.

Ruf.p.180. Thdrt.p.695.a. 'Auſſi-toſt donc que Moyſe le vit venir pour faire la ceremonie, il luy dit en preſence de tout le peuple & des Generaux qui haſtoient cette ordination : J'avoue que je ſuis indigne d'un miniſtere ſi ſublime ; mais ſi l'ordre de la providence veut que j'y ſois appellé, quelque indigne que j'en ſois, je prens le Dieu du ciel & de la terre à témoin, que Luce ne mettra point ſur moy des mains teintes & ſouillées du ſang des Saints. 'Les prieres d'un tel homme ſont incapables d'attirer la grace du S. Eſprit.

Ruf.l.2.c.6.p. 180. 'Luce ne put ſouffrir un affront ſi grand & ſi public. Il dit à Moyſe qu'il ne devoit pas condanner ſi facilement une perſonne dont il ignoroit la croyance : Que ſi on luy en avoit fait de mauvais raports, il eſtoit preſt de luy faire à l'heure meſme une declaration de ſa foy, & qu'aſſurément il s'en fieroit plutoſt à ce qu'il auroit entendu luy meſme, qu'à ce que d'autres luy en auroient dit. Mais le Saint ſans l'ecouter davantage : Ceſſez, Luce, luy repartit-il, ceſſez de pretendre me tromper comme les autres par tous vos deguiſemens. Je ſçay fort bien quelle eſt voſtre croyance. Les ſerviteurs de Dieu condannez aux mines, les Eveſques exilez, les Preſtres, les Diacres, ou releguez en des lieux où l'on ne connoiſt point J. C, ou expoſez aux beſtes, ou conſumez par le feu, en ſont des preuves manifeſtes. Croirons-nous plutoſt à des paroles, qu'à ce que nous voyons de nos yeux? Pour moy je ſuis aſſuré que ceux qui croient, comme ils doivent, en J.C, ne commettent point ces cruautez. 'Theodoret & Socrate raportent le meſme diſcours, mais changé dans les termes & dans la maniere.

Thdrt.l.4 c.20. p.695.b|Socr l. 4.c.36.p.253.c.d

Thdrt.l.4.c.20. p.695.e. 'Luce l'entendit avec un étrange depit ; & ſa fureur l'euſt aiſément porté à tuer le Saint, ſi l'on n'euſt eu peur de rallumer la guerre des Sarrazins. 'De ſorte qu'il fut forcé avec une extreme honte par la neceſſité des affaires de l'Etat, de conſentir qu'il fuſt ſacré par les Eveſques que luy meſme avoit exilez, 'comme Moyſe l'avoit demandé : 'Les officiers Romains le menerent pour cela à la montagne, dit Socrate. [Je ne ſçay ſi c'eſt la ville de Dioceſarée en Paleſtine, où Luce avoit fait bannir onze Eveſque d'Egypte, ou quelque lieu plus proche où l'on en euſt relegué d'autres.]

Ruf.l.2.c.6.p. 180. Thdrt.p.695.c. Socr.l.4.c.36.p. 254.a.

Ruf.p.180. Soz p.700.d| Thphn.p.55.a. Thdrt.l.4.c.20. p.695.c. 'Aprés avoir ainſi eſté ſacré [par les Confeſſeurs,] on l'envoya aux Sarrazins qui l'avoient demandé. 'Il ne trouva parmi eux que fort peu de Chrétiens : mais il en convertit un grand nombre, 'qu'il amenoit à la connoiſſance de la verité par ſes inſtructions & ſes miracles. Il conſerva toujours la pureté de la foy & de la

communion Catholique. Il maintint cette nation farouche en paix avec les Romains. 'Uſuard, Adon, Notker, & pluſieurs autres anciens martyrologes, marquent ſa feſte le ſettieme de fevrier. Boll.7.feb.p.45. § 13.

'On trouve un Euſtathe Eveſque des Sarrazins dans la ſeconde Phenicie, qui aſſiſta au Concile de Calcedoine, & qui ſouſcrivit l'epiſtre ſynodique que les Prelats de ſa province écrivirent en 458 à l'Empereur Leon, pour la défenſe de ce Concile. [Je ne ſçay s'il auroit eſté l'un des ſucceſſeurs de Saint Moyſe. Car pour Pierre Auxilaüs, & Jean, auſſi Eveſques des Sarrazins de Parembole,] '& dont le dernier aſſiſta auſſi au Concile de Calcedoine, [ils eſtoient Eveſques d'une autre colonie de Sarrazins, convertis par S. Euthyme, qui leur fit ordonner Pierre leur premier Eveſque,] 'comme on le peut voir amplement dans la vie de ce Saint. § 11 Conc.t.4.p. 92.c 923.a. Conc.p.84. Cotel.g.t.2.p. 230.

[a]Mavie demeura toujours unie avec les Romains, depuis qu'elle en eut obtenu un Eveſque; '& elle envoya du ſecours à Valens contre les Gots]en 378,] 'dont il ſe ſervit tres avantageuſement. [a]Socr.p.524.a. l.5.c.1.p.260.a. Zoſ.l.4.p.242.

V. Valens § 8. 'Elle maria meſme ſa fille à Victor General des Romains, ["illuſtre par ſon zele pour la foy Catholique, auſſi-bien que pour ſes grandes dignitez. Socr.l.4.c.36.p. 254.a.

V. les Saints Paul, Iſaie &c. Nous aurions pu joindre à l'hiſtoire du premier Eveſque des Sarrazins, un abregé de celle de quelques Martyrs, "dont la pluſpart eſtoient apparemment de cette nation, & qui paroiſſent avoir eſté tuez dans la guerre meſme que Mavie fit à Valens vers l'an 373, ſoit qu'elle ne fuſt pas encore Chrétienne, ſoit qu'elle ne puſt pas empeſcher les deſordres de ſes gents qui ne l'eſtoient pas, ſoit que d'autres Sarrazins fuſſent joints avec ſes ſujets dans la meſme guerre. Mais nous avons cru qu'il valoit mieux faire un titre particulier de ces Saints, pour traiter avec plus de liberté & d'étenduë ce qui les regarde.]

S. HOR OU OR, SOLITAIRE DE NITRIE.

Lauſ.c.9.p.911. Vit.P.l.6.c.3. § 7.p.653.2. a Cotel g t.1.p. 672.b.

ENTRE les anciens ſolitaires de Nitrie, Pallade parle avantageuſement de l'Abbé Or ou Hor. a Mais il avoit demeuré en Sceté avant l'an 356, [& avoit deſlors ſans doute beaucoup de reputation,] puiſqu'on s'étonnoit comment Siſoï avoit quitté Sceté où il vivoit avec luy, pour aller demeurer ſur la montagne de S. Antoine. Pallade le qualifie ſimplement Aſcete, mais il dit que c'eſtoit un homme admirable, & qui ſelon le témoignage de tous les freres, avoit beaucoup de vertu. On aſſuroit particulierement qu'il n'avoit jamais dit un menſonge, jamais fait un ſerment, jamais prononcé une malediction contre perſonne, & meſme n'avoit jamais parlé ſans neceſſité. Et il diſoit quelquefois à ſon diſciple Paul, Prenez garde de « n'apporter jamais en cette cellule aucune parole de dehors. «

Lauſ.c.9.p.911. p.912.a. a Vit.P.l.6.c 3. § 7.p.653.2. Cotel.g.p.709.b p.710.711.

On remarque de luy & d'un autre ſolitaire nommé Theodore, que leur vertu eſtoit établie ſur des fondemens tres ſolides; & que quoy qu'il arrivaſt, ils en rendoient graces à Dieu. Travaillant enſemble à faire une [nouvelle] cellule, dont ils couvroient déja le toit avec du mortier, ils ſe dirent l'un à l'autre: Mais ſi « Dieu nous viſitoit preſentement, [& nous appelloit à luy,] que « ferions nous? Sur cela ils ſe mirent tous deux à pleurer, & ſe re- « tirerent dans leurs cellules, ſans achever ſeulement l'ouvrage qu'ils avoient commencé.

p.709.a.b[825.a] Vit.P.app.§ 47. p.998.a.

Cotel.g.t.1.p. 642.b. b p.711.a. b.

Entre toutes les vertus de l'Abbé Hor, on marque particulierement qu'il excelloit en humilité. b Auſſi il avoit pour principe que la couronne d'un moine eſt l'humilité, & que pour la conſerver lorſque nous nous ſentons tentez par la vanité, nous n'avons qu'à ſonder le fond de noſtre conſcience, & nous demander ſi nous avons accompli tous les commandemens, ſi nous aimons nos ennemis, en ſorte que nous ſentions de la douleur des pertes qui leur arrivent, ſi nous nous regardons comme des ſerviteurs inutiles, & plus grands pecheurs que tous les autres. [Il faut peu de lumiere & d'humilité, pour reconnoiſtre que nous ne ſommes pas arrivez à cette vertu:] & ſi nous croyons y eſtre arri-

» vez, aſſurons nous, diſoit-il, que cette penſée eſt capable de ruiner » entierement noſtre ſalut.

'Il n'avoit garde auſſi d'approuver qu'on puſt s'elever audeſſus c.
» d'un autre, comme plus ſobre ou plus auſtere. Mettez vous, diſoit-
» il, audeſſous de luy, par la grace de JESUS CHRIST, dans un
» eſprit de pauvreté & d'une charité ſincere, depeur que vous ne
» ſuccombiez à l'eſprit de vanité, & que vous ne perdiez tous vos
» travaux. Que celui qui paroiſt debout craigne de tomber, & ſoyez
» toujours aſſaiſonné en J. C, du ſel [d'une ſageſſe prudente & hum-
» ble.] 'L'Abbé Siſoï [qui devint depuis fort celebre par ſa pieté,] P.710.e.
» le priant de luy dire un mot [d'inſtruction:] il luy répondit; Avez
» vous quelque croyance en moy? Aſſurément, dit Siſoï: Allez
» donc, repartit le Saint, & faites ce que vous m'avez vu faire.
Siſoï le pria de s'expliquer un peu davantage: & alors il luy dit;
» Vous voyez que ſelon le jugement que je fais de moy, je ſuis
» audeſſous de tous les hommes.

'Comme il ſavoit qu'on perd beaucoup quand on eſt loüé & P.711.c.
honoré plus qu'on ne merite, & qu'au contraire celui dont la
vertu n'aura point eſté honorée des hommes, ſera honoré de
Dieu, [il fuyoit tout ce qui pouvoit le relever aux yeux des hom-
mes.] 'Le Comte Longin celebre par ſa pieté & par ſes grandes P.710.a.b.
aumoſnes, ſe rencontrant dans le quartier où Hor demeuroit, il
ſouhaita de le voir, & pria un autre ſolitaire de l'y mener. Celui-ci
en parla au Saint, luy relevant la vertu du Comte: Surquoi Hor
κολάζει » répondit; Aſſurément il eſt homme de bien; mais qu'il ne pre-
» tende pas paſſer ce torrent, ni me venir voir.

[Il pratiquoit peut-eſtre encore en cela une autre de ſes maximes,
qui eſt] 'qu'il faut fuir abſolument les hommes, ou ſe jouer d'eux P.712.a.
en voulant bien leur paroiſtre fou [& deraiſonnable] en quantité
», de rencontres: [C'eſt à peu prés ce que S. Paulin à dit[1] depuis]

'Dans toutes les peines [qu'on peut avoir les uns à l'égard des P.711.b.c.
autres,] il ne vouloit point qu'on en accuſaſt jamais d'autres que
» ſoy meſme & ſes pechez: 'Et quand nous croyons, diſoit-il, que P.710.a.
» noſtre frere à tort, ne doutons pas qu'il ne croie la meſme choſe
» de nous. [Ainſi ne pretendons pas nous accorder en nous juſti-
fiant, mais en nous condannant chacun de noſtre coſté.] 'Pour la P.712.
mediſance, il la regardoit comme la mort de l'ame. C'eſt pour-
quoi s'il arrivoit qu'on diſt quelque parole contre un autre, il
vouloit que dés que le remors de noſtre conſcience nous en avoit

1. . . . . *ſtultus diverſa ſequentibus eſſe*
Nil moror.

avertis, nous allaſſions auſſi-toſt luy avouer noſtre faute, luy en demander pardon, & luy donner des aſſurances de ne nous plus laiſſer tromper aux illuſions [du demon.

Pour luy il eſtoit bien eloigné de bleſſer en quoy que ce fuſt la charité du prochain, comme on le peut voir par cette hiſtoire.]

p.709.c. 'Paul ſon diſciple alla une foi, pour luy acheter des branches de palmier, & n'en trouva point que d'autres n'euſſent retenuës en donnant des arrhes, ce que pour luy il ne faiſoit jamais; & quand il avoit affaire de quelque choſe, il envoyoit l'argent pour l'acheter & le payer en meſme temps. Paul fut donc en un autre endroit, où le jardinier luy dit qu'un autre luy avoit donné des arrhes il y avoit déja long-temps, mais qu'il n'eſtoit point encore venu querir ce qu'il avoit retenu, & qu'ainſi il pouvoit le prendre. Paul s'en revint donc avec ces palmes; mais quand il eut dit à Hor ce qu'il

p.710.a. avoit fait, le Saint en frapant des mains, proteſta qu'il ne travailleroit point d'un an, [plutoſt que de ſe ſervir de ces branches,] & il obligea Paul de les reporter.

p.642.a. 'Siſoï dont nous avons parlé ci-deſſus, le vint voir un jour qu'il eſtoit malade depuis dixhuit ans, & il avoit alors avec luy un

b. diſciple nommé Athré, qui eſtoit d'un autre pays que luy: ce qui ne les empeſcha pas de demeurer tout à fait unis enſemble tant qu'ils vécurent, Athré excellant dans la vertu d'obeïſſance,

a. comme Hor dans celle de l'humilité. 'Siſoï demandant quelque inſtruction, Hor luy dit; Quelle regle vous puis-je donner? Imitez « tout ce que vous voyez [de plus parfait.] Car Dieu 'aſſiſte celui qui « ἐκὼν ἁγ. se force à faire plus qu'il ne peut, & qui ſe fait violence en toutes « choſes. «

b. 'Siſoï paſſa quelques jours avec eux pour connoiſtre davantage leur vertu, & il vit une epreuve admirable de celle d'Athré. On luy avoit apporté un petit poiſſon, qu'il accommodoit pour l'Abbé Hor. Comme il le fendoit avec un couteau, il entendit Hor qui l'appelloit; & auſſi-toſt, ſans prier le vieillard d'attendre

c. qu'il euſt fait, 'il laiſſe le couteau dans le poiſſon à demi coupé, & court pour voir ce qu'il vouloit. Siſoï admira cette obeïſſance ſi promte.

Lauſ.c.9.p.912. a. 'Melanie qui vint à Nitrie [en l'an 367,] y trouva encore S. Hor, mais il eſtoit mort lorſque Pallade y arriva [en l'an 391.]

Vit.P.l.2.c 2.p. 457.458. 'RoſWeide paroiſt l'avoir confondu avec l'Abbé Hor ou Or, que Petrone vit, âgé de 90 ans, [vers l'an 394,] comme il nous

l.8.c 9.p.714. 715. l'apprend par la plume de Rufin. 'Et en effet, l'hiſtoire de ces deux ſolitaires eſt mélée dans le latin de Pallade: [Mais dans le grec

grec il n'y a rien de ce que dit Rufin, non plus que dans l'ancienne traduction, ni dans le paradis d'Heraclide. Et auſſi quoiqu'ils aient vécu dans le meſme temps, il y a bien de la difference entre un ſolitaire particulier de Nitrie, [car il ne paroiſt pas que celui dont parle Pallade fuſt autre choſe,] & un Abbé ſuperieur d'un fort grand nombre de moines dans la Thebaïde,] [a]Rufin parle amplement de cet Abbé, & avec des eloges magnifiques. [b]Sozomene en dit quelque choſe aprés luy : Mais au lieu que Rufin dit que n'ayant point appris à lire, Dieu luy en donna la ſcience par miracle ; [c] Sozomene qui a ſans doute mal pris ſon ſens, dit que n'oubliant rien de ce qu'il avoit une fois appris, il n'avoit que faire de livres. S. Jerome met Or dont parle Rufin, au nombre de ceux qu'on ne doutoit point avoir eſté Origeniſtes, & condannez comme tels par les Eveſques. [Nous n'avons point les actes ni les particularitez de cette condannation pour ſavoir ce que c'eſtoit : & Theophile, qui ſans doute en a eſté l'auteur, n'eſt pas d'une integrité ſi reconnuë dans l'Egliſe, que tous ceux qu'il a condannez, doivent auſſi-toſt paſſer pour coupables.]

[a] l. 2. c. 2. p. 457. 458.
[b] Soz. l. 6. c. 28. p. 677. 678.
[c] Vit. P. c. 2. p. 457. 2.
[c] Soz. p. 678. a.
Hier. in Cte. p. 252. c.

[a] Les Grecs honorent au nombre des Saints le 7 d'aouſt, un S. Hor mort en paix : [& c'eſt apparemment celui qu'ils ont connu par Pallade.] [b] Quelques Latins en mettent auſſi un le douzieme de novembre ; [qui eſt plutoſt celui de Rufin.] d'où Roſweide tire que vraiſemblablement il n'eſt pas mort dans l'hereſie, [quand meſme on auroit des preuves qu'il y euſt jamais eſté] [c] Saint Sidoine met Or au nombre des plus illuſtres d'entre les ſaints Peres des deſerts. [& cela ſe doit ſans doute raporter à celui de Thebaïde]

[a] Menæa. p. 86. Bult. ori. p. 114.
[b] Vit. P. a. p. 487. c.
[c] Sid car. 17. p. 160.

LES APOLLINARISTES.

ARTICLE PREMIER.

Hereſie des Apollinariſtes ſur l'ame de J. C.

Epi.77.c.4.p. 995.996|Nil.l.1 ep.257.p.96.97.

L'ENVIE que le demon porte aux hommes, ne luy permet pas de laiſſer jamais l'Egliſe en repos Il luy ſuſcite de temps en temps de nouveaux ennemis pour taſcher de la détruire. Il emploie meſme aſſez ſouvent pour la combatre les plus conſiderables de ſes enfans, & ceux pour la vertu & les grandes qualitez deſquels elle avoit plus d'eſtime & de reſpect. Ce fut en cette maniere que [voyant les Ariens preſts à ſuccomber ſous la force de la verité, qu'ils ſembloient avoir vaincuë par la protection de Conſtance,] il inſpira un nouveau venin aux Apollinariſtes, dont les premiers auteurs avoient eſté dans une admiration generale, & relevez juſques au ciel par les eloges que les Orthodoxes leur avoient donnez. [Avant que de raporter leur hiſtoire, nous taſcherons d'expoſer avec exactitude ce qui regarde leur dogme.

Saint Epiphane, qui n'avoit vu que le commencement de cette hereſie lorſqu'il en parloit, les appelle plus rarement Apollinariſtes. Il leur donne pour l'ordinaire le nom de Dimœrites ou partagez, peut-eſtre parcequ'ils ne croyoient qu'une partie de l'Incarnation.] Car ils pretendoient, comme les Ariens, que JESUS CHRIST avoit eu ſeulement une chair humaine, & non point une ame; & que la divinité luy en tenoit lieu. Neanmoins convaincus par les paſſages formels des ſaints Evangiles, ils abandonnerent en partie cette opinion; [a] & diſtinguant, ſuivant le ſentiment de quelques philoſophes, l'ame qui nous fait vivre, de l'intelligence par laquelle nous raiſonnons, ils n'accordoient à J. C. que la premiere, & ſoûtenoient qu'il n'avoit point eu l'autre, mais que la divinité en faiſoit les fonctions. [b] Ainſi, dit Saint

Ruf.l.2.c.20.p. 260|Aug.hær. 55.p.11.d|in pſ. 29.p.60.2.d|in Jo h.47.p.142 2. a|Nil l.1.ep 257 p.97|Bib.P.t.4. 2.p.1111.a.

a Ruf.p.260| Aug.in pſ.29.p. 60.2.b.c|hær.55 p.11.2.d|Epi.77. c.23.p.1016.1017| Thdrt.hær.4.c.5.

Note 1.

8.p.240.241|Ath. de Inc.p. 615.b.d| Nem. l. 1. p. 710. b| Naz. or. 46. p. 722. b. c.

b Aug. in Jo. h. 47. p. 142. 2. a. b| Naz. or. 41. p. 740. d.

Auguſtin, ils luy accordoient l'ame des beſtes, & luy refuſoient celle de l'homme.

Par ce moyen ils pretendoient pouvoir dire que J. C eſtoit homme parfait, puiſqu'il eſtoit compoſé de la chair, de l'ame animale, & de la divinité. 'Mais ils n'oſoient, diſoient-ils, le reconnoiſtre homme parfait comme nous ſommes, parcequ'il euſt auſſi eſté pecheur; 'parceque deux choſes parfaites n'en peuvent pas faire une ſeule; [a] parceque la divinité n'euſt eſté qu'une partie d'un tout; parcequ'il euſt fallu neceſſairement reconnoiſtre deux Fils & deux Chriſts. C'eſt ſur ces penſées de l'eſprit humain, [& ſur ces inconveniens imaginaires, qui ne ſe rencontroient pas moins dans leur opinion,] qu'ils fondoient leur nouveau dogme. 'Ils ne ſe mettoient pas en peine s'ils abandonnoient la foy ancienne & la tradition que l'Egliſe a receuë des Apoſtres, [contre laquelle il ne faut point ecouter tous nos raiſonnemens. Ils ne conſideroient pas que l'homme ne peut pretendre, ſans une étrange temerité, d'approfondir & de decider par ſes foibles lumieres ce qui eſt audeſſus de noſtre raiſon & de noſtre intelligence.]

Epi.77.c.23 p. 1016.1017.

Ath.de Inc.p. 615 c.

[a] Naz.or.41.p. 741.a|car.146.p. 247.d|Cyr.Al. dial.8.p.689.a. b.

[a] Conc.t.3.p.68 c.d.e.

'Nous avons ſuivi ce que dit Rufin, qu'aprés avoir ſoûtenu d'abord que J. C. n'avoit du tout pris que le corps, ils ſe reduiſirent enfin à accorder qu'il avoit auſſi pris l'ame animale. 'S. Epiphane paroiſt dire la meſme choſe. [b] Marius Mercator le dit tres expreſſément en combatant les anathemes de Neſtorius. [c] S. Auguſtin dit quelquefois au contraire, qu'ils avoient ſoûtenu d'abord que le Verbe avoit pris l'ame animale avec le corps; & que depuis, quelques uns d'eux tombant de tenebres en tenebres, n'avoient pas voulu dire qu'il euſt pris aucune ame, mais le ſeul corps. 'Il attribuë plus ordinairement ces deux differentes opinions à deux differentes ſectes d'Apollinariſtes; [d] en quoy il a eſté ſuivi par S. Leon.

Ruf.l 2.c.20.p. 260.

Epi.anc.p.149 c. d|Pet.dog t.4.l. 1.c.6.p.27.

[b] Merc.t.2.p. 129. & 25.27.

[c] Aug.oct.q.80. t.4.p.260.2.c.

inpſ.29.2.p.602 in Jo.h 47.p. 142.2.a|perſ.c. 24 p.572.2.a.

[d] Leo,ep.46 c.5. p.530.

[Mais d'une maniere ou d'un autre,] cette hereſie nous oſtoit toute eſperance de ſalut, s'il eſtoit vray que J. C. ne ſe fuſt pas uni à ce qu'il y a de plus conſiderable en nous: & de plus, elle rendoit la divinité paſſible, comme ces heretiques l'avouoient bien clairement: ce qui faiſoit condamner en eux cette expreſſion, que Dieu a ſouffert par la chair, [quoiqu'elle euſt un ſens veritable, ſelon lequel elle a depuis eſté receuë par l'Egliſe.] 'Apollinaire rejette neanmoins & anathematize, [ſoit dans la verité, ſoit par l'inconſtance qu'on luy a reprochée,] l'opinion qui tenoit la paſſibilité de la nature divine.

[e] Naz.or.41 p. 940.b c.& alii.

Ath.ſal.adv.p. 643.644.a|647.

Leon 2no.p. 1033.b.

'La raiſon qu'ils alleguoient de leur doctrine, eſtoit la crainte

Naz.or.52 p. 749.a.b.

de reconnoiſtre en J. C. deux natures oppoſées l'une à l'autre & ſeparées, "ſans avoir d'union ni de dependance entre elles, comme ils pretendoient que faiſoient les Catholiques. 'Mais en craignant de diviſer J. C. ils le ruinoient entierement. *Ils pretendoient que les Catholiques, [qui reconnoiſſoient en J. C. la nature humaine entiere & parfaite,]ſoumettoient les Anges à un homme. 'Ils appelloient les Catholiques Anthropolatres, c'eſt à dire adorateurs de l'homme, comme s'il euſt eſté plus dangereux d'adorer l'homme entier uni à la divinité, que d'adorer la chair ſans ame. C'eſt pourquoi Saint Gregoire de Nazianze les appelle Sarcolatres, ou adorateurs de la chair.

Ath. ſal. adv. p. 636. c. *Nyſ. in Apol. 2. p. 47. b. Naz. car. 246. p. 247. c | or. 31. p. 742. c.

'C'eſtoit par une ſuite de leur erreur, qu'ils écrivoient ſur le frontiſpice de leurs maiſons, comme une verité fort ſublime & fort importante; Qu'il faut adorer non un homme qui porte un Dieu, mais un Dieu qui porte une chair. Ceux qui leur rendoient viſite eſtoient receus avec les queſtions & les diſputes dans leſquelles cette inſcription donnoit auſſi-toſt lieu d'entrer. Mais S. Gregoire de Nazianze ſe moque d'autant plus de cette belle pointe, par laquelle ils vouloient ſurprendre les ſimples, qu'il eſtoit facile de la retourner contre eux, & de dire ſelon la doctrine Catholique, Qu'il faut adorer non une chair qui porte un Dieu, mais un Dieu qui porte un homme.

or. 32. p. 748. b. c

ARTICLE II.

Les Apollinariſtes nient la verité du corps de J. C.

[LEs inconveniens que les Apollinariſtes trouvoient à admettre dans J. C un homme parfait, ſe rencontroient preſque les meſmes en y admettant un corps humain de meſme nature que les noſtres: Et ce fut apparemment ce qui les engagea dans une autre erreur, dont les conſequences ſont encore plus viſiblement impies que celle de leur erreur contre l'ame de J. C.] 'Car ne voulant pas reconnoiſtre qu'il y euſt deux ſubſtances "& deux natures en J. C, l'une divine & l'autre humaine, [ou bien l'une de Dieu, & l'autre de la chair, non ſeulement] ils ſoûtenoient, aprés les Ariens, qu'il avoit une ſeule nature mixte & compoſée de la divine & de l'humaine; mais ils ſe reduiſoient à dire, que ſa chair eſtoit conſubſtantielle à ſa divinité, qu'une partie du Verbe avoit eſté changée en chair, en os, en cheveux, en un mot en un corps & en une nature toute differente de la ſienne; que ce n'avoit pas

Vinc. L. c. 27. p. 341. 342.

Bib. P. t. 4. 2. p. 1109. 1110.

Ath. ad | Epi. p. 582. d | Aug. perf. c. 24. p. 572. 2. a | Vinc. L. p. 342.

Ath. ad | Epi. p. 582. d.

eſté un corps comme le noſtre, qu'il en avoit ſeulement la forme & l'apparence exterieur, 'mais qu'il eſtoit coeternel à la nature divine, formé de la ſubſtance meſme de la ſageſſe eternelle, '& de celle du Verbe changée en un corps paſſible: Qu'ainſi c'eſtoit la ſubſtance meſme de la ſageſſe, qui avoit creé le monde, & la divinité du Fils conſubſtantielle au Pere, qui avoit eſté circonciſe & attachée à la croix; & non un corps [terreſtre comme le noſtre.]

p.583.b. a.

'Ils ajoutoient, [par une conſequence bien naturelle de ce faux principe,] que la ſubſtance de ſon corps n'eſtoit pas priſe de Marie, [a]mais avoit ſeulement paſſé par elle comme par un canal: d'où vient qu'ils luy refuſoient le titre de Mere de Dieu, [b] & qu'ils pretendoient qu'on ne pouvoit dire que le corps de J.C. fuſt tiré d'elle, ſans mettre une quaternité en Dieu au lieu de la Trinité; [c]de ſorte qu'il eſt viſible que, ſelon eux, le corps de J. C. eſtoit compris dans la Trinité. [d] Ils diſoient auſſi que ce corps avoit eſté avant Marie, & que J.C. l'avoit toujours eu, [e]ayant toujours eſté fils de l'homme, [f]qu'il l'avoit pris "du ciel, [g] qu'il n'avoit eu qu'à deſcendre en terre avec ſon corps qui luy eſtoit uni ſubſtantiellement; [h] qu'ainſi ce corps eſtoit non ſulement conſubſtantiel à la divinité, mais auſſi celeſte & increé.

ἀνωθεν.

a Aug.hær.55. p.11.2.d|Thdrt. l.5.c.3.p.707.a| Liber.c.3.p.8. b Naz.or.51.p. 738.d. c Ath.ad Epi p. 583.a|Nyſſin. Apo.p.47.l. d Ath.ad Epi.p. 583.b. e p.588.b|Naz. or.46.p.722.a. f Naz.p.722.b. g Naz.p.722.b| or.41.p.740.a| Thdrt.l.5.c.3.p. 707.a. h Ath.deInc.p. 615.b.

[Il s'enſuivoit de là que le corps de J.C. eſtoit impaſſible & immortel,] comme ils l'avouoient quelquefois; [k] & qu'ainſi ou la naiſſance, la paſſion, la ſepulture, la reſurrection de J.C. n'avoient rien de veritable, & n'eſtoient qu'une illuſion & une imagination toute pure, [l]ou que le Verbe avoit eſté muable [& paſſible,] ce qu'ils ne rougiſſoient pas d'avouer. [m] Car ils reconnoiſſoient que Dieu le Fils unique du Pere, eſtoit mortel, ſelon eux; qu'il avoit ſouffert dans ſa divinité propre; que ſa divinité avoit eſté morte durant trois jours avec ſon corps, & avoit eſté reſſuſcitée de la mort par le Pere. 'C'eſt pour cela que l'on renferme leur dogme à tenir un Verbe charnel, un fils de l'homme Createur des ſiecles, & une divinité mortelle.

i ad Epi.p 588.b k deInc.p.615.b| Naz.or.14.p. 221.c.d. l Ath.deInc.p. 615.b. m Naz.or.46.p. 722.c. Nyſſad.Theo. t.3.p.262.a.

'S. Auguſtin & S. Leon n'accuſent de ces blaſphemes ſur la chair de J.C, qu'un troiſieme parti des Apollinariſtes: [Et en effet, cette opinion revient à celle] [n] que Theodoret attribuë proprement aux Polemiens, dont il faiſoit une ſecte particuliere, mais née des écrits d'Apollinaire, [o]dont Polemon [ou Poleme leur chef] avoit eſté diſciple. [p] Car il dit qu'ils enſeignoient "un mélange de la divinité & du corps de J. C: [q] d'où vient que les Apollinariſtes eſtoient auſſi appellez Sunouſiaſtes: [& c'eſt peuteſtre à cauſe de cette confuſion,] [r] qu'ils "donnoient au Sauveur * un nom qui

Aug.in.pſ.29.2 p.60.2|in Jo.h. 47.p.142.2.a| perſ.c.24.p.572. a.a|Leo,ep.46. c.5 p.520. n Thdrt.hær.4. c.9.p.241.b. o Pac n.p.50. p Thdrt p.241.b q Pac.l.8 c.4.p. 337.& alibi. r Naz.or.51.p. 738.c.

συνουσιαστὰς κατὰ κρᾶσιν.

Note 2. * ὁ κυριακὸς, le ſeigneurial.

paroiſt la pouvoir marquer dans la langue greque, mais qu'il ſeroit difficile d'exprimer dans la noſtre. 'Hennade attribuë aux Timothéens, [qui eſtoit une ſecte deſcenduë d'Apollinaire,] de croire que les deux natures ſont mélées & confonduës en J. C, & aux Apollinariſtes de dire que la nature humaine avoit eſté changée en la nature divine.

Genn. dog. c. 2. p. 380. 1. c. d.

[Mais comme les heretiques ſont ſujets ou à changer de ſentiment par la legereté de leur eſprit, qui eſt leur unique regle, ou à les deguiſer lorſqu'ils ſont trop vivement preſſez par la lumiere de la verité, il ne faut pas s'étonner ſi] 'Apollinaire a ſuivi dans ſes écrits des opinions toutes differentes; [a] & ſi l'on y trouve des paſſages où il deſavoue & anathematize meſme l'opinion qu'on luy attribuoit, que la chair de J.C. fuſt conſubſtantielle à Dieu, 'on en trouvoit d'autre où il établiſſoit la meſme opinion, quoiqu'en taſchant d'y donner une interpretation plus favorable. [b] Et aprés tout, S. Gregoire de Nazianze cite d'un de ſes livres, des impietez encore plus grandes, qui ne ſont que des concluſions de ce Prince.

Thdrt. hær. 4. c. 9. p. 241. b. a Leon. ſup. p. 1033. b.

p. 1037. c. d | 1038. a. c. b p. 1042.

'Voilà les myſteres que les Apollinariſtes decouvroient à leurs diſciples dans leurs inſtructions ſecrettes, accordant à peine que J. C. euſt une chair. Car dans les autres rencontres, comme ils ſe voyoient preſſez par les notions communes que l'Ecriture nous donne de l'Incarnation, ils parloient comme les autres, mais ils s'expliquoient en leur maniere.

Naz. or. 52. p. 746. c. d.

ARTICLE III.

Erreurs des Apollinariſtes hors le myſtere de l'Incarnation. Des Antidicomarianites.

[OUTRE ces erreurs ſur l'Incarnation, qui ſont le capital de l'hereſie des Apollinariſtes, ils en avoient encore quelques autres.] Car quoiqu'ils ſe vantaſſent de ſuivre la foy de Nicée, & qu'en effet ils reconnuſſent quelquefois une ſeule eſſence & trois hypoſtaſes, [c] leur foy n'eſtoit pas neanmoins tout à fait ſaine ſur cet article. [d] Ils admettoient quelquefois differens degrez dans la Trinité, & diſoient que le Saint Eſprit eſtoit grand, le Fils plus grand, & le Pere tres grand. [e] On en voit des marques dans une lettre qui peut eſtre d'un diſciple d'Apollinaire, ſi elle n'eſt pas de luy meſme. [f] D'autres fois au contraire ils confondoient les proprietez des perſonnes; ce qui les faiſoit accuſer de Sabellia-

Naz. or. 51. p. 744. c | Thdrt. hær. 4. c. 8. p. 240. c. c Vinc. L. c. 17. p. 141. d Thdrt. l. 5. c. 3. p. 706. d. hær. p. 240. c | Naz. or. 51. p. 741. c | car. 245. p. 246. a. e Cotel. g. l. 2. p. 88. 89 | 553. b | 555. b | 556. c. f Thdrt. hær. p. 240. d.

niſme, comme Saint Baſile les en accuſe ſur les ouvrages meſme d'Apollinaire.

[a]Cette inconſtance [ou plutoſt ces contrarietez] qu'on remarque dans la doctrine des Apollinariſtes, [b] venoit de ce qu'Apollinaire parlant quelquefois fort differemment dans ſes livres, [c] ſes diſciples en tiroient des opinions toutes contraires ; [d] outre que luy meſme ayant une fois quitté la regle inebranlable de la verité, ne ſavoit à quoy ſe fixer, & eſtoit agité tantoſt d'un coſté, tantoſt d'un autre par ſes differentes penſées.

Ils tenoient auſſi l'opinion des Millenaires [e] admettoient trois reſurrections, diſoient que Jeruſalem ſeroit rebaſtie, [f] pretendoient qu'il y auroit un renouvellement de Judaïſme, de la circonciſion, des ſacrifices legaux, [g]& de toutes les ceremonies de la loy. [h]Enfin ils vouloient preſque une revolution generale de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement du monde ; [i] ce qui eſtoit un vray Judaïſme, ou meſme, s'il faut ainſi dire, un avorton des folies du paganiſme. [k]S. Epiphane n'a pu ſe perſuader ce qu'on diſoit d'Apollinaire ſur cet article. [Mais S. Baſile, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nyſſe,] [l] & particulierement Saint Jerome, nous aſſurent trop fortement & par des preuves trop certaines pour nous permettre d'en douter. [m] Les Orientaux en combatant le troiſieme anathematiſme de Saint Cyrille, parlent auſſi de la revolution & des mille ans fabuleux du malheureux Apollinaire.

[n]Philoſtorge attribuë aux Apollinariſtes d'avoir nié la reſurrection des corps. [o]Ils ont ſuivi auſſi l'opinion de Tertullien, qui croyoit que les ames ſe produiſoient par propagation, comme les corps naiſſent des corps.

[p]On leur a encore attribué de dire, que la Vierge avoit eſté unie à S. Joſeph par l'uſage du mariage aprés la naiſſance de J. C, [q]& on a dit que la ſecte des Antidicomarianites, ou adverſaires de Marie, qui ont embraſſé cette erreur, a tiré d'eux ſon origine; de quoy l'on a pretendu qu'Apollinaire meſme eſtoit coupable. [Il n'eſt pas en effet fort incroyable que ceux qui oſtoient à la Vierge la qualité de Mere de Dieu, en ne voulant point que le corps de JESUS CHRIST euſt eſté pris d'elle, mais euſt ſeulement paſſé par elle, luy oſtaſſent encore la gloire de ſa virginité,] ſoit par un ſimple eblouiſſement d'eſprit, ſoit que le peu de reſpect qu'ils avoient pour elle les portaſt à la rabaiſſer, ſoit qu'ils vouluſſent, [ou que le demon vouluſt par eux,] ſouiller la pureté de nos penſées [par des idées ſi faſcheuſes,] & par leurs paroles de blaſphemes.

[a] Baſ. ep. 293 p. 284 b | ep. 59. p. 87 | Cotel. g. t. 3. p. 395. c.
[b] Cotel. g. t. 2. p. 556 b.
[c] Thdrt. hær. 4. c. 8. p. 240. c. d.
[d] cc. 9. p. 241. b. c.
[e] Vinc. L. c. 17. p 341.
[e] Naz. or. 51. p. 747. c | car. 145 P. 246. b.
[e] Ny ſ. ad Euſt. 660. b.
[f] Naz. or. 51 p. 744. b.
[g] Baſ. ep. 293 p 284. 285 | ep. 74 p. 126. a.
[h] Naz. or. 51. p. 744. b | or 52. p. 747 c.
[i] car 145. p. 246. b.
[k] Epi. 77. c. 36. p. 1031. a. b.
[l] Hier. v. ill. c. 18. p. 274. d | in Ez 36. p. 507. b | in Iſ. l. 18. pr. p. 242. b.
[m] Merc. t. 2. p. 139. 140.
[n] Phiſg. l. 8. c. 12. p. 116.
[o] Hier. ep. 82 p. 318. d | Nem l. 2. c. 2. p. 730. d. e.
[p] Epi. 77. c. 36. p. 1030. d.
[q] 978 c. 2. p. 1033 d.
c. 24. p. 1076. b.

c. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que diverſes perſonnes, particuliere-
c.7.p.1038.c.d. ment en Arabie, pretendoient qu'aprés la naiſſance du Sauveur,
e 1.p.1033.d. ſa ſainte Mere eſtoit entrée dans l'uſage du mariage, & avoit eu
c.9.p.1041. des enfans de S. Joſeph, ſavoir ceux qui ſont appellez les freres de
c.1.p.1033.d. J. C. dans l'Evangile. 'Quelques perſonnes de pieté ayant averti Saint Epiphane Eveſque [de Salamine en Cypre depuis l'an 367,]
c.2.p.1034.a. qu'on repandoit cette nouvelle erreur dans le pays il en ecrivit une longue lettre à tous les Chrétiens de l'Arabie pour taſcher d'en arreſter le cours. [Il eſt aiſé de voir par ce que nous avons
e.24.p.1065.d. dit, que c'eſtoit aprés la naiſſance de l'Apollinariſme.] 'Auſſi il
p.1057.a. y recomande fort de reconnoiſtre la verité de l'Incarnation, & de croire que le Verbe a pris l'homme entier, le corps tiré de Marie, l'ame & l'eſprit. [C'etoit neanmoins avant que d'écrire
78.c.2.24. ſon grand ouvrage contre les hereſies,] 'puiſqu'il y inſere cette grande epiſtre.

Baſn.p.59. 'Un nouveau Proteſtant pretend que les preuves alleguées par S. Epiphane ſont tres foibles. [On ne répondra neanmoins jamais
Epi.78.c.10.p. raiſonnablement à ce que dit ce Saint, que] J.C. ne luy euſt pas
1042.c. donné pour fils S. Jean, ſi elle en euſt eu d'autres, [a] & que toutes
a c.6.p.1038.a. les fois qu'on a parlé de Marie, on y a toujours joint le titre de Vierge, quand on a voulu faire connoiſtre quelle elle eſtoit. [Et l'Egliſe meſme l'a mis dans tous ſes ſymboles. Quoy qu'il en ſoit,
Baſ div.25.p. il nous ſuffit que, comme dit Saint Baſile, les oreilles des Fideles
509.c. n'ont jamais pu ſouffrir qu'on diſt que la Mere du Sauveur a ceſſé d'eſtre vierge, [& que tous ceux qui l'ont oſé faire, ont eſté mis
Epi.77.c.36.p. par l'Egliſe au nombre des heretiques,] 'comme ceux ci meſme
1031.a.b|79.c.1. dont nous parlons, & comme Helvide "qui voulut ſoûtenir dans V.S.Jerome
p.1057.c|993.c. Rome le meſme blaſpheme peu d'années aprés. §34.
d|Aug.hær.56. p.11.2.d. [Nous trouvons "qu'il y avoit du trouble en l'an 379 dans l'Egliſe V. S. Greg.
d'Arabie; ce qui obligea le Concile d'Antioche de prier Saint de Nyſſe §6.
Gregoire de Nyſſe d'aller pacifier cette province: & il y alla l'année ſuivante. On peut preſumer que c'eſtoit à cauſe des Antidicomarianites, mais non l'aſſurer.]

Epi.77.c.36.p. 'S. Epiphane témoigne avoir peine à croire que les Appollina-
1030.d. riſtes conteſtaſſent la virginité à la ſainte Mere de Dieu: [b] & il
b c.37.p.1031.c.d ajoute neanmoins qu'il n'eſt point étrange que ceux qui ont une fois abandonné en un point la regle de la foy & de la tradition, tombent enſuite en une infinité d'erreurs groſſieres & ridicules.

[Mais nous laiſſons à de plus habiles à examiner quelles ſont les erreurs dont les Apollinariſtes ſont certainement coupables ou celles dont on les peut excuſer; quelles ſont celles qui viennent d'Apollinaire

d'Apollinare meſme, ſou celles que ſes diſciple y ont a joutées; quel égard il faut avoir aux deſaveux qu'Apollinaire a faits de quelques dogmes, comme nous le verrons dans la ſuite, s'il ne les jamais tenus, s'il les a quittez, s'il y eſt tombé aprés les avoir deteſtez, s'il ſe ſauvoit par quelques diſtinctions, ou s'il deſavoüoit de bouche ce qu'il avoit dans le cœur : [nous laiſſons, dis-je, toutes ces diſcuſſions à ceux qui auront plus étudié que nous des matieres ſi épineuſes, & nous avons cru qu'il nous ſuffiſoit de marquer ce que les Peres en ont dit.] Leo, n. p. 854 r. Baſn. p 44.

ARTICLE IV.

Hiſtoire des premieres années d'Apollinaire.

APOLLINAIRE qui eſtoit le pere & l'auteur de cette ſecte, eſtoit fils d'un autre Apollinaire Alexandrin de naiſſance; mais qui aprés avoir enſeigné quelque temps la grammaire à Beryte, eſtoit venu à Laodicée en Syrie, où il s'eſtoit marié, & avoit eu le jeune Apollinaire. 'Il fut fait Preſtre, [a] & ſon fils Lecteur. Ils profeſſerent tous deux, le pere la grammaire, & le fils la rhetorique, dit Socrate : 'Saint Jerome dit que le fils eſtant jeune, s'eſtoit particulierement exercé à la grammaire: [Mais il ſemble entendre en general des lettres humaines.] Socr. l. 2. c. 46. p. 160 c. d. [a] Hier. v. ill. c. 104. p. 299 a. [a] Socr p. 160. c. Hier. v. ill c. 104 p. 299. a.

&c. 'Ce jeune Apollinaire avoit un eſprit admirable, [b] & une ſcience extraordinaire. [b] Il apprit en perfection la dialectique, l'eloquence, & toutes les ſciences des Grecs, [c] & il ſe rendit encore tres habile dans la philoſophie. Il apprit meſme la langue hebraïque. [d] Il avoit une extreme facilité à écrire ſur toutes ſortes de matieres. [e] Il profeſſoit la rhetorique dés le temps que Theodote eſtoit encore Eveſque de Laodicée, [& ainſi avant l'an 335.] Vinc. L. c. 16. p. 340. [b] Epi. 77. c. 24 p. 1018. b. [c] Suid a. t. 1. p. 373. c [d] Baſ ep. 74. p. 125. a. [e] Socr. l. 2. c. 46. p. 160. d.

'Il y avoit alors dans la meſme ville un ſophiſte payen, nommé Epiphane : 'Je ne ſçay ſi ce ſeroit cet Epiphane le Syrien qui fut compagnon de Proereſe dans l'étude & la profeſſion de l'eloquence, & qui l'enſeigna à Athenes avec beaucoup de reputation, [aprés l'avoir peuteſtre enſeignée à Laodicée.] Il eſtoit mort aſſez longtemps avant l'an 363. 'Les deux Apollinaires avoient lié amitié avec celui qui enſeignoit à Laodicée, & ils le hantoient familierement. 'Le jeune Apollinaire étudioit meſme ſous luy, [ou y avoit étudié auparavant.] [f] Theodote craignoit que cette freqentation n'apportaſt du prejudice à leur foy, & leur défendit de voir Epiphane : mais l'amitié de ce ſophiſte leur fit d. Eun. c. 7. 9. p. 95 121, 127. Socr. l. 2 c. 46. p. 160. d. Soz. l 6 c. 25. p. 672. a. [f] Socr. p. 160. d.

Soz.p.672. mepriſer l'obeïſſance qu'ils devoient à leur Eveſque. 'Epiphane declamant un jour une hymne qu'il avoit fait ſur Bacchus, & dés le commencement ayant ordonné, ſelon la coutume de ces ſortes de pieces, de faire ſortir tous les profanes, & ceux qui n'eſtoient pas initiez à ſes myſteres; ni les deux Apollinaires, ni aucun autre Chrétien ne ſortit. Theodote, [qui, quoiqu'Arien, pouvoit avoir du zele,] l'apprit avec beaucoup de douleur. Il pardonna neanmoins aſſez aiſément aux autres qui eſtoient laïques, & ſe contenta d'une legere reprimende; mais il reprit publiquement les deux Apollinaires, & les ſepara de l'Egliſe. Ils témoignerent par leurs larmes & leurs jeûnes, le regret qu'ils avoient de cette faute; ce qui obligea Theodote de les rétablir quelque temps aprés.

Socr.l.2.c.46.p. 160, 161. 'Socrate dit neanmoins qu'ils continuerent toujours à hanter Epiphane, & que George qui avoit ſuccedé à Theodote, [en 335 au pluſtard,] voyant qu'il ne pouvoit les retirer de cette familiarité, & que tous les moyens dont il s'eſtoit ſervi pour les porter à la rompre, avoient eſté inutiles, il les priva tous deux de la communion: & que le depit de cet affront, joint à la confiance que luy donnoit ſon eloquence, porta le jeune Apollinaire à inventer l'hereſie à laquelle il a donné le nom.

p.161.a,b. 'Il ajoute que d'autres diſoient qu'ils s'eſtoient ſeparez de George, & ce ſemble aprés le Concile de Seleucie, [tenu en 359,] à cauſe de l'hereſie que cet Eveſque Arien tenoit, tantoſt d'une façon, tantoſt d'une autre; "ou qu'au moins c'eſtoit ce qui leur &c. avoit ſervi de pretexte; mais que voyant qu'ils n'eſtoient ſuivis de perſonne, ils avoient cherché le moyen de ſe faire un parti, en inventant un nouveau dogme; car Socrate attribuë l'hereſie au

Soz l.6.c.25.p. 672.a. pere auſſibien qu'au fils. 'Sozomene dit qu'un des ſujets de l'excommunication du jeune Appollinaire, fut la faute qu'il avoit

p.671.d|672.c. faite longtemps auparavant ſous Theodore; 'mais qu'on y ajouta qu'il avoit violé les Canons en communiquant avec S. Athanaſe. Car ce Saint, dit-il, paſſant par Laodicée lorſqu'il revint en Egypte ſous Conſtance [en l'an 349,] Apollinaire lia avec luy une amitié tres étroite ce qui fit que George le chaſſa honteuſement

p. 671.c. 2. de l'Egliſe. 'Il ajoute qu'Appollinaire témoigna ſe repentir, (il ne dit pas ſi c'eſtoit d'avoir communiqué avec S. Athanaſe,) & demanda pluſieurs fois à George de rentrer dans ſa communion: mais que n'ayant pu rien obtenir, le depit le porta à former un nouveau parti. [Voilà ce que nous raportent ces hiſtoriens, dont on voit que le recit eſt aſſez embaraſſé.]

ARTICLE V.

Reputation d'Apollinaire dans l'Egliſe. Il eſt fait Eveſque.

[LEs auteurs originaux & les Saints ſont plus favorables au jeune Apollinaire : car ils ne parlent que peu ou point du pere.] Ils nous aſſurent qu'il avoit paru au commencement eſtre dans le parti des Catholiques, [a] & l'on eſperoit meſme de le voir l'un des défenſeurs de la verité. [b] Philoſtorge le joint en cela à S. Baſile & à S. Gregoire de Nazianze, qu'il eleve ſans comparaiſon au deſſus de tous les autres défenſeurs de la Conſubſtantialité, & donne meſme quelque avantage à Apollinaire. Il avoit ſoutenu avec beaucoup de force la Conſubſtantialité du Saint Eſprit. Il s'eſtoit couvert quelque temps, dit Theodoret, du maſque de la pieté, & avoit paſſé pour un défenſeur des dogmes apoſtoliques. Il avoit meſme ſouffert la perſecution & l'exil, plutoſt que de s'accorder avec les Ariens : [c] & d'ailleurs toute ſa vie fut toujours tres edifiante.

Baſ. ep. 193. p. 283 c.
a p. 284. a.
b Suid. a. p. 373. d. e.
Soz. l. 6. c. 22 p. 666. a.
Thdrt. l. 5. c. 3. p 705. c. d.
Epi. 77. c. 24. p. 1018. c | Nil. l. 1. ep. 257. p 96.
c Ibid | Suid. a. p. 373. 374.

[d] Auſſi il eſtoit cheri de tous les Orthodoxes, comme l'un des premiers d'entre eux, particulierement par S. Athanaſe, & Saint Epiphane : [e] & il ſe glorifioit d'avoir receu un nombre infini de lettres de S. Athanaſe, de S. Serapion [de Thmuis,] & de tous les autres grands hommes qui brilloient dans l'Egliſe comme des aſtres, & qui eſtoient les principaux défenſeurs de la verité. Nous avons encore quelques fragmens d'une lettre qu'il écrit à un Serapion. S. Baſile témoigne qu'il le reveroit pour diverſes choſes. Il luy écrivit [vers 356,] un compliment d'amitié, de quoy ſes ennemis voulurent depuis tirer [f] avantage. Il dit qu'on n'avoit pas encore alors le moindre ſoupçon qu'Apollinaire vouluſt rien innover contre la doctrine de l'Egliſe. S. Gregoire de Nazianze recevoit auſſi les Apollinariſtes comme freres. [g] Apollinaire eut meſme S. Jerome pour diſciple à Antioche dans l'interpretation des Ecritures, [vers 373.]

d Epi. p. 1018. c | 2 p. 996. c.
Leon. in Ent. l. 3 p. 1010 b | ſup. p. 1040. b c.
ſup. p. 1031. c.
Baſ. ep 82 p. 150. c.
ep. 73. p. 122. c.
Naz. or. 51. p. 738. a.
e Hier ep. 65. p. 139. b.

Note 3. Note 4. Il fut fait Eveſque de Laodicée en Syrie; [* c'eſt à dire, ſelon toutes les apparences, de celle meſme où il eſtoit né, & où il avoit toujours vécu. C'eſtoit la plus celebre des villes de ce nom, & qui le diſputoit meſme depuis pluſieurs ſiecles à Antioche, dont elle eſtoit aſſez proche, ſur le bord de la mer. [h] On marque

Ruf. l. 2. c. 20. p 260 | Phiſg. l. 8. c. 15. p 117.
f Hier. v. ill. c. 104. p 299. a | Nem. l. 1. p. 710.
b Suid. a. p. 374. b.
g Steph p. 416.
a Cotel. g. t. 2. p. 84.

1. a Nous avons depuis vu deux lettres de S. Baſile à Apollinaire avec leurs réponſes. Mais on croit que ce ſont des pieces ſuppoſées par quelque Apollinariſte. *V. S. Baſile note* 10.

Baud.p.407.1. qu'elle avoit autrefois eſté appellée Ramithe, & qu'aujourd'hui &c. on l'appelle Liche, [d'un nom corrompu de celui de Laodicée,] mais qu'elle eſt fort ruinée, & ſe ruine de plus en plus. [Apollinaire en fut fait Eveſque dés l'année 362 au pluſtard, puiſqu'il deputa en qualité d'Eveſque au Concile d'Alexandrie: [de ſorte qu'on ne peut douter qu'il n'euſt receu cette dignité dans l'Egliſe Catholique.]

Ath.de Ant.p. 580.a.

ARTICLE VI.

Apollinaire travaille pour les études & pour l'Egliſe ſous Julien.

[APOLLINAIRE ſe rendit recommandable dans le meſme temps, par les travaux qu'il entreprit pour les Chrétiens.] Socr.l.3.c.16.p. 187.b,c. 'Car Julien l'apoſtat leur ayant défendu l'étude des auteurs payens, les deux Apollinaires pere & fils, s'efforcerent, dit Socrate, de ſuppléer au defaut de ces auteurs, par les ouvrages qu'ils compoſerent. Le pere s'appliqua particulierement à ce qui regardoit la profeſſion de la grammaire & des belles lettres, & mit en vers heroïques les livres de Moyſe. Il travailla de meſme ſur toutes les hiſtoires de l'ancien Teſtament, dont il mit les unes en vers hexametres, ou en d'autres meſures de toutes ſortes, & des autres il en fit des tragedies ou des comedies, ne voulant point d. qu'il manquaſt rien à l'inſtruction des Chrétiens de tout ce que les payens avoient inventé. 'Le fils de ſon coſté fit des dialogues à l'imitation de Platon, où il renferma l'Evangile & les preceptes des Apoſtres. Ainſi ils ſurmonterent par leurs travaux l'adreſſe malicieuſe de Julien.

Soz.l.5.c.18.p. 623.c.d. 'Sozomene attribuë tout au fils, ſans parler du pere, & il dit qu'il fit toute l'hiſtoire des Juifs juſques à Saül, en 24 poëmes, donnant à chacun le nom d'une lettre greque comme Homere; qu'il imita Menandre pour les comedies, Euripide pour les tragedies, & Pindare pour les vers lyriques, tirant toujours de l'Ecriture le p.624.a. ſujet de ſes poëmes: 'Et, s'il en faut croire cet hiſtorien, ſes pieces egaloient celles des anciens, qui eſtoient meſme, dit-il, inferieurs à Apollinaire, en ce que n'ayant réuſſi chacun qu'en un genre Socr.l.3.c.16.p. 187.d. d'écrire, il excelloit luy ſeul en tous. 'Mais la loy de Julien ayant bientoſt eſté abolie, tout ce que les deux Apollinaires avoient fait demeura inutile, & on n'y penſa non plus que s'il n'euſt jamais eſté écrit.

[La tragedie intitulée Le Chriſt ſouffrant, qui eſt parmi les

V.S.Greg. de Nazianze § 110. œuvres de S. Gregoire de Nazianze, "peuteſtre un reſte de ce travail,ſi elle eſt veritablement d'Apollinaire,] à qui Baronius & quelques autres l'attribuent. [Mais je ne ſçay ſi elle répond aſſez à la haute idée que Sozomene nous veut donner de ſon auteur.] 'L'on y remarque quelques defauts. Nous avons dans le XIVe tome de la Bibliotheque des Peres,une paraphraſe ſur les Pſeaumes,en vers hexametres,qui porte le nom d'Apollinaire: '& c'eſt le ſeul ouvrage entier que nous ayons de luy C'eſt une traduction fidele, exacte,& noble de tous les pſeaumes. ' Les plus habiles en parlent avec eſtime.

Bar. 34. § 129. Du Pin,p.372. Baillet,t.6.p. 455. Du Pin,p.370.

1.

'Il s'attira par l'agrément de ſes poëſies un grand nombre de ſectateurs, à qui il faiſoit chanter ſes vers au lieu des hymnes ſacrées dont les Catholiques avoient accoutumé d'uſer. Les hommes en buvant ou en travaillant, & les femmes en filant, avoient toujours ſes airs à la bouche: car il avoit compoſé des odes & des chanſons de toutes ſortes, les unes ſerieuſes,d'autres pour le divertiſſement,d'autres pour les jours de feſtes: enfin il y en avoit pour toutes ſortes de temps & de ſujets; mais elles tendoient toutes à benir & à loüer Dieu.

Soz.l.6.c.25.p. 671.b.c.

[Ce ſont ces poëſies que marque S.Gregoire de Nazianze,] 'lorſqu'il parle de leurs grands diſcours, de leurs nouveaux pſeaumes oppoſez ou ſubſtituez à ceux de David, de ces vers ſi agreables dont on faiſoit un troiſieme Teſtament, qui eſtoit autant une invention de l'eſprit de l'homme,qu'une inſpiration de Dieu. 'Et

Naz.or.32.p. 745 b.c.

Ibid. § 97. il paroiſt "qu'une des raiſons qui porta ce Saint à s'occuper à la poëſie, fut pour s'oppoſer aux progrés qu'Apollinaire faiſoit par ſes vers.

'Outre ce que nous avons déja dit des ouvrages d'Apollinaire ſous Julien,il fit encore alors un diſcours intitulé Pour la verité, adreſſé à Julien meſme, & aux philoſophes payens, pour leur montrer[par la raiſon ſeule,] & ſans ſe ſervir de l'autorité des Ecritures, combien ils ſe trompoient dans les ſentimens qu'ils avoient de Dieu: mais Julien ne s'en fit que railler.

Soz.l.5.c.18.p. 624.b.

ARTICLE VII.

L'Apollinariſme eſt condamné,mais non Apollinaire qui ſe cache quelque temps.

[IL eſt difficile de dire quand Appollinaire a commencé à ſemer ſon hereſie.Saint Gregoire de Nazianze dans une lettre écrite,

1. Baillet, t.6. p.453. 455|Voſſius, poet. gr. c.9. p.76.

ſelon Elie de Crete, lorſqu'il gouvernoit l'Egliſe de Conſtantinople, & ainſi vers 380, ou plutoſt deux ans aprés,] 'dit qu'elle commençoit depuis 30 ans; [mais ſi cela eſt, il faut dire qu'Apollinaire ne la repandoit que d'une maniere extremement ſecrette,] 'puiſque S. Baſile dit qu'on ne l'en ſoupçonnoit encore aucunement vers 356.

Naz or. 52. p. 748 c.

Baſ. ep. 73. p. 122 e.

'Dans le Concile d'Alexandrie tenu en 362, on receut quelques moines au nom de l'Eveſque Apollinaire. [a] On y examina auſſi le point de l'Incarnation, dont il eſt marqué qu'on diſputoit alors, & on y établit tres fortement la verité Catholique, tant contre l'erreur pour laquelle Apollinaire ſe declara enfin, que contre ceux qui par une hereſie oppoſée, diſoient que le Verbe eſtoit ſeulement deſcendu ſur J. C, comme ſur les anciens Prophetes. [Mais quelque claires & expreſſes que fuſſent les paroles par leſquelles on y exprima la foy, elles n'eſtoient pas telles que les Apollinariſtes ne s'en puſſent tirer avec les ſubtilitez ordinaires aux heretiques.] Ainſi quoique tout le monde ait alors receu cette definition, [il n'en faut pas conclure qu'Apollinaire n'avoit pas encore ſemé ſon hereſie, mais qu'il s'efforçoit encore de la cacher.

Ath. de Ant. p. 580. a.

[a] p. 578. a.

p. 578. d.

S. Athanaſe qui l'avoit condannée le premier dans ce Concile, "fut obligé de la combatre vers l'an 369, par divers écrits, & principalement par une grande lettre qu'il en écrivit à Epictete Eveſque de Corinthe, ſur quelque diſpute qui s'eſtoit elevée dans ſon Egliſe. Il écrivit ſur le meſme ſujet à Eupſyque Preſtre de Ceſarée en Cappadoce, & une lettre celebre à l'Egliſe d'Antioche, que l'on fit enſuite ſigner à ceux qui quittoient l'erreur d'Apollinaire.

V. S. Athanaſe p. 212. 213.

On voit donc que dés devant la mort de S. Athanaſe, que nous mettons en 373, cette nouvelle doctrine s'eſtoit déja fort repanduë, & faiſoit beaucoup de bruit dans l'Egliſe. Cependant l'auteur n'en paroiſſoit point encore. Car bien loin qu'Apollinaire ſe declaraſt alors contre l'Egliſe,] 'nous avons une lettre de luy ſur l'Incarnation adreſſée à Serapion, où il dit qu'il avoit extremement approuvé la lettre de "Monſeigneur envoyée à Corinthe, & qu'il condanne la folie de ceux qui diſent que la chair eſt conſubſtantielle à Dieu. 'Comme il avoit habitude avec le grand Serapion [de Thmuis,] il y a aſſez d'apparence qu'il parle de la lettre de S. Athanaſe à Epictete Eveſque de Corinthe, 'écrite vers 369, qui combat en effet cette impieté, & dont S. Serapion pouvoit luy avoir envoyé une copie.] Dans une autre lettre au

Leon. ſup. p. 1032. c.

" *domini mei.*

in Eut. l. 3. p. 1010. b.

ſup. p. 1032. a. b.

meſme Serapion, il proteſte qu'il regarde comme une choſe conſtante, que le corps de J.C. eſt de la Vierge, & a eſté formé de ſon ſein ; '& que le Verbe a pris une chair de la meſme ſubſtance que la noſtre. 'Il proteſte dans une autre lettre, qu'il a toujours dit dans ſes écrits, que la chair de J.C. ne vient point du ciel, & n'eſt point de la meſme que Dieu. P.1035.c. P.1032.a.

Auſſi S. Athanaſe ne dit jamais rien contre la perſonne d'Apollinaire, & ne le nomme jamais dans tous les écrits qu'il fait contre ſon erreur.] 'Il recommanda meſme au Pape Damaſe, comme orthodoxe, Timothée l'un de ſes principaux diſciples, & Damaſe le receut auſſi comme un homme tres Catholique, '& qui combatoit contre les Ariens. Ce fourbe apporta meſme des lettres des Occidentaux, "envoyées, dit Leonce, comme à un Eveſque : [c'eſt à dire, autant que nous en pouvons juger, adreſſées à Apollinaire comme à un Prelat de la communion catholique. Fac.l.7.c.3.p. 277. Leon.ſup.p. 1042.c.

tanquam ad Epiſcopum miſſas.

ARTICLE VIII.

L'hereſie d'Apollinaire ſe decouvre peu à peu : Rome la condanne, ſans toucher à ſa perſone.

en l'an 373. [LA meſme année "que S. Athanaſe mourut,] 'S. Baſile preſenta à ſigner une confeſſion de foy à Euſtathe Eveſque de Sebaſte ; & il n'y mit rien ſur l'Incarnation ; [d'où il ſemble qu'on puiſſe tirer que les erreurs d'Apollinaire ne faiſoient pas alors d'eclats conſiderables dans le Pont. Neanmoins Euſtathe qui ſe ſepara auſſi toſt aprés de Saint Baſile, "n'eut preſque rien de plus conſiderable à luy reprocher, ſinon qu'il eſtoit uni avec Apollinaire, ce qu'il prouvoit par la lettre que ce Saint luy avoit ecrite dés l'an 356 au pluſtard, où il avoit ajouté une demande ſuppoſée d'un livre d'Apollinaire ſur le S. Eſprit :] '& en meſme temps il publia un extrait tout à fait impie d'un ouvrage qui portoit le nom du meſme Apollinaire, & il paroiſt qu'Euſtathe & ceux de ſon parti, ne craignoit pas de le traiter ouvertement d'heretique. Baſ.ep.78.p.137

V. S. Baſile §. 91-93.

ep.59 293.p.87. b.c/284.c.

'S. Baſile proteſte deſlors qu'il n'a point de part à ces impietez, '& qu'il ne communique point avec Appollinaire : [a] Et trois ans aprés il dit qu'on ne ſauroit montrer qu'il euſt aucune communion avec luy, qu'il n'avoit jamais receu de luy aucune lettre de communion, qu'il ne luy avoit jamais envoyé aucun Eccle- ep.381.p 374.c. d. [a]ep.345.p 338.c

ſiaſtique, & qu'il n'avoit jamais receu aucun des ſiens à communiquer ni à prier avec luy. Saint Melece eut peine à ſe perſuader que ce qu'on publioit contre Apollinaire en 373, fuſt veritablement de luy. Neanmoins S. Baſile l'aſſura qu'il n'y avoit pas d'apparence d'en douter. Il l'appelle un eſprit capable de tout dire, & témoigne qu'il avoit eſté obligé de parler de luy comme d'un homme qui approchoit de l'impieté de Sabellius.

ep.59.p.87.a.c.d,

ep.79.p.141.2.c. Dans la lettre 79e, [écrite en 376,] S. Baſile ſemble douter s'il eſtoit veritablement coupable des erreurs dont on l'accuſoit.

ep.82.p.150.c. Dans la 82e qui eſt du meſme temps, il dit qu'il ne l'avoit jamais regardé comme un ennemi, qu'il le reveroit meſme en certaines choſes; mais que jamais il ne s'eſtoit lié à luy, en ſorte qu'il duſt

p.151.a. eſtre coupable de ſes fautes; qu'il trouvoit meſme des choſes à reprendre dans quelques ouvrages qu'il avoit lus de luy, ſon peu de ſanté & de loiſir ne luy ayant jamais permis d'en lire beaucoup.

ep.345.p.338.c. [C'eſt dans le meſme temps] qu'il dit qu'il n'avoit jamais eu de communion avec luy.

ep.293.p.284.a.b. Mais dans la 74e & la 293e, écrites en 377, il le traite ouvertement d'heretique, & en parle amplement & avec chaleur. Il ſe plaint meſme dans la derniere, qu'il diviſoit toutes les Egliſes, & s'efforçoit de s'y former un parti.

Epi.anc.c.13.p.19.a|hær.pr.p.3.4. S. Epiphane, vers l'an 377, met nettement les Dimœrites au nombre des heretiques. [a] Il les combat amplement dans ſon Ancorat, [b] & meſme il dit poſitivement que ces Dimœrites ſont les Apollinariſtes, ſi l'on ne veut dire, comme cela n'eſt pas improbable, que c'eſt une gloſe qui s'eſt gliſſée de la marge dans le texte. ["Nous avons quelques fragmens d'un Concile de Rome, tenu vers les meſmes années 374 ou 375, qui condanne auſſi les hereſies d'Apollinaire, mais ſans les attribuer à perſonne.

a anc.c.35.p.40.41|63.p.66.c|77.p.82.83.

b anc.c.13.p.19.

a|hær.pr.p.3.4.

V.S.Baſile ſ.125.127

Ainſi l'on voit à peu prés la ſuite de l'hiſtoire des Apollinariſtes. Leur doctrine qui avoit toujours eſté condannée par la verité que l'Egliſe avoit receuë des Apoſtres, avoit eſté rejettée expreſſément par le Concile d'Alexandrie dés l'an 362, & on ne voit point qu'il y ait eu ſur cet article aucune difficulté dans l'Egliſe. Pour la perſonne d'Apollinaire, il fut ſuſpect dés l'an 373: mais on ne trouve point que l'on ſe ſoit declaré abſolument contre luy dans l'Egliſe juſques à l'an 377, auquel les Apollinariſtes firent ouvertement un parti ſchiſmatique, comme nous l'allons voir plus en detail.] Son hereſie ſe fortifioit toujours durant ce temps là, avec d'autant plus de liberté, que l'Egliſe eſtoit toute occupée à ſe défendre contre les Ariens, dont les

Leon.in Eut l.3.p.1011.c.

coups

coups luy eſtoient plus mortels & plus ſenſibles ; C'eſt pourquoi on l'a comparée à la rate, qui n'eſt jamais plus forte & plus grande, que quand le reſte du corps eſt plus malade.

'Le malheur d'Apollinaire fit voir combien l'état des hommes eſt peu aſſuré juſques au dernier moment de leur vie, & combien il eſt aiſé de paſſer de la plus haute vertu juſqu'à l'abyſme le plus profond du peché ; 'parceque le plus grand bonheur eſt le plus expoſé à la jalouſie & aux embuſches du demon. 'Plus il eſtoit aimé & honoré des Catholiques, plus ſa chute leur cauſa d'affliction, [a] & plus meſme elle leur paroiſſoit incroyable. Et lorſque des perſonnes inſtruites par luy commencerent à en parler, on aimoit mieux croire que ces perſonnes ſe trompoient, & ne comprenoient pas les penſées ſublimes de ce grand homme : à quoy l'on penchoit d'autant plus, que ceux qui pretendoient ſavoir le mieux ſes ſentimens, en raportoient des choſes tres differentes. 'S. Epiphane qui écrivant en 376 contre les Manichéens, pouvoit écrire la meſme année ou la ſuivante contre les Apollinariſtes, 'quoiqu'il faſſe Apollinaire auteur de cette ſecte, & qu'il écrive depuis qu'il eut fait ſchiſme, 'parle neanmoins toujours de luy avec beaucoup de reſpect & de reſerve. [b] Il doute encore ſi on ne luy impoſe pas beaucoup de choſes, [c] & prend de grandes precautions pour montrer que ce qu'il dit eſt une verité, & non une calomnie ni un effet de quelque averſion particuliere : [d] De ſorte que quand il dit que les Dimœrites avoient eſté anathematizez par un Concile, [il veut dire apparemment que leurs erreurs y avoient eſté anathematizées plutoſt que leurs perſonnes, comme cela s'eſtoit fait vers l'an 375 dans le Concile de Rome, & dés l'an 362 dans celui d'Alexandrie : & en effet il raporte auſſi-toſt aprés la lettre de Saint Athanaſe à Epictete, qui ne condanne que les erreurs, & ne nomme pas ſeulement Apollinaire.]

Nil.l.1, ep.257. p.96.

p.97.

Baſ.ep.293.p. 283.c|Epi 77.c. 24.p.1017.d.

[a] Epi 77.c.2.p. 996.c.d.

66.c.20 p.637.d

77.c.2.p.996.c.

c.d|c.19.20.p. 1013.1014.

[b] c.19.p.1014.a. b.

[c] c.14.p.1007.d| 19.p.1013.d.

[d] c.2.p.997.a.

ARTICLE IX.

Vital ſurprend le Pape Damaſe.

[L'EGLISE ne traita plus les Apollinariſtes avec la meſme condeſcendance, depuis que Vital eut commencé le ſchiſme à Antioche. Ce Vital le plus celebre des diſciples d'Apollinaire,] 'eſtoit un homme d'une vie tres ſainte & tres exemplaire, nourri dans la doctrine apoſtolique, [e] & tres reſpecté du peuple. [f] Les Ariens l'accuſent d'avoir toujours eſté un impoſteur ; [& la

Epi.77.c.10.p. 1014.c|Thdrt.l. 5.c.4.p.708.d| Soz.l.6.c.25.p. 670.d.

[e] Chr.Al.p.688.

[f] Thdrt.p.708.d.

ſuite de ſa vie donna enfin ſujet de le croire.] Il ſemble qu'il ait d'abord eſté uni aux Ariens, [comme beaucoup d'autres Orthodoxes d'Antioche.] Il s'unit à Saint Melece en 362, [ou dés 361,] n'eſtant encore que laïque: [& ce fut ſans doute ce Saint qui le
Soz.p.670.d. mit dans le Clergé:] 'car il fut Preſtre d'Antioche dans ſa com-
p.671.a. munion. 'Mais depuis voyant, à ce qu'on pretend, qu'il eſtoit moins eſtimé de ſon Prelat, que Flavien alors Preſtre & depuis
a|Chr.Al.p.628 ſucceſſeur de Saint Melece, 'il ſe ſepara de ſa communion, &
Soz.p.671.a. ſe joignit à Apollinaire. 'Il entraina par ſon autorité un grand
a|Chr.Al.p.628 nombre de perſonnes, 'qui prirent meſme le nom de Vitaliens, [a] &
a Thdrt.l.5.c.4. p.708.d. dont Apollinaire le fit Eveſque [quelque temps aprés, ajoutant un quatrieme parti aux Ariens, Pauliniens, & Meleciens, qui dés auparavant diviſoient l'Egliſe d'Antioche.

Mais on voit que Vital avant que de tomber dans ce dernier excés, & ſe porter pour Eveſque des Apollinariſtes dans Antio-
Coll.R.t.1.p. 181.187. che,] 'taſcha d'entrer avec ceux qui l'avoient ſuivi, dans la com-
b p.180. munion de Paulin d'Antioche & du Pape Damaſe; [b] & qu'il fit pour cela un voyage à Rome [en l'an 375, 'comme nous croyons.] V.S.Baſile
Naz.or.32.p. 746.c. 'Damaſe luy ayant demandé une confeſſion de ſa foy, [c] parcequ'il § 125.
c p.748.a. eſtoit accuſé d'avoir ſoûtenu dés auparavant le dogme d'Apolli-
d p.746.c. naire, [d] il luy en donna une par écrit, [e] qu'on croit eſtre ce diſ- 1.
e Du P.p.374| Conc.t.3.p.120. cours de l'Eveſque Vital ſur la foy, dont nous avons un endroit cité par Saint Cyrille dans ſon écrit aux Imperatrices. [Et c'eſt
Conc.t.3.p.426 c. peut-eſtre à cauſe de cette piece, que] Baſile & les autres moines de Conſtantinople, dans leur requeſte à Theodoſe II, [mettent
Naz or.32.p. 748.a. un Vital Eveſque entre ceux qui ont enſeigné la vraie foy.] 'Ce
f p.748.a|747.d. Pape approuva la confeſſion de Vital comme orthodoxe, [f] parce-
qu'en effet les termes dont elle eſtoit compoſée, recevoient un fort bon ſens, quoique ces heretiques euſſent eu la ſubtilité d'y
p.746.c. cacher le venin de leur hereſie. 'Saint Gregoire de Nazianze l'ap-
or.31.p.738. prouva pour ce ſujet, auſſi-bien que Damaſe ['& receut les Apollinariſtes comme freres & non pas comme ennemis; lors peut-eſtre que Vital au retour de Rome paſſa par Nazianze ou par Seleucie, où Saint Gregoire ſe retira en 375, ou dans quelque autre rencontre.

Neanmoins le Pape ne voulut pas encore conclure cette affai-
Coll R.p.180. re,] & il écrivit à Paulin par Vital meſme, qu'il la remettoit abſolument à ſa volonté & à ſa ſageſſe. Il luy en écrivit encore un billet par Petrone Preſtre, ſur quelque nouveau doute qui luy vint en l'eſprit ſur ce ſujet, lorſque Vital eſtoit déja ſur ſon de-

1. Le P. Petau ne veut neanmoins rien determiner ſur cela *dogm. t.4. l.1. c.6. § 18. p.33.*

Note 5. part. Il luy écrivit encore depuis, & luy envoya une confeſſion de foy, pour recevoir, en la ſignant, ceux qui voudront, dit-il, ſe réunir à vous, c'eſt à dire à nous par vous. Cette troiſieme lettre de Damaſe a eſté miſe toute entiere par Holſtenius dans ſa Collection Romaine. Theodoret en a inſeré la confeſſion de foy dans ſon hiſtoire, [a] avec des differences conſiderables, mais dont quelques unes peuvent avoir eſté faites depuis Theodoret, puiſque la traduction d'Epiphane ne les a pas, comme ce qui eſt dit dans le texte grec, que la Trinité eſt un ſeul Dieu en trois hypoſtaſes. Theodoret cite auſſi autrepart le ſens d'un des anathemes de cette lettre : car les termes ne ſont pas tout à fait les meſmes.

p.181. p.180 183. Thdrt.l.5.c.11. p 720-722. [a] Blond.prim.p. 212. Thdrt.l.5.c.11. 722.a. ep.144.p.1020.d.

Theodoret nous apprend que cette confeſſion avoit eſté reſoluë dans un Concile de Rome. Elle établit particulierement la divinité du S. Eſprit & la verité combatuë par Apollinaire, que J. C. a pris l'homme entier, le corps, l'ame ſenſitive & l'ame raiſonnable; défendant ſous peine d'anatheme, de dire que la divinité luy tenoit lieu de la derniere. Ainſi elle condanne abſolument les Apollinariſtes, mais ſans les nommer, comme fait encore la lettre écrite aux Orientaux par un Concile de Rome, [qui peut-eſtre celui où la confeſſion adreſſée à Paulin avoit eſté reſoluë. Et meſme Damaſe parle de leur hereſie dans ſa lettre à Paulin, comme d'une choſe encore douteuſe:] Il faut, dit-il, deraciner l'hereſie, qu'on dit s'eſtre elevée depuis dans l'Orient. Il y a un Canon contre les Eveſques qui quittent leurs Egliſes pour en prendre d'autres. [par où il ſemble qu'on attaque Saint Melece.]

l.5.c.10.p.719.d. Coll.R.p.169. 175. p.187. p.183.

Damaſe veut donc qu'on recoive Vital & les ſiens, & tout autre qui voudra ſe réunir à l'Egliſe, pourvu qu'ils ſignent cette confeſſion avec celle de Nicée, & les Canons eccleſiaſtiques que vous ſavez, dit-il, à Paulin [par où il ſemble dire qu'il faut abandonner S. Melece.] Il conclut en diſant qu'il ne luy écrit pas ces choſes dans la croyance qu'il ne les euſt pas pu propoſer luy meſme à ceux qui vouloient ſe convertir pour les recevoir, mais afin qu'il euſt plus de liberté en cela, voyant qu'il eſtoit appuyé de ſon conſentement.

p.187.189. p.189.

[Le Concile de Calcedoine indique aſſurément cette piece,] lorſqu'il loüe Damaſe d'avoir marqué les veritables regles qu'il faut ſuivre ſur le myſtere de l'Incarnation, dans ſes lettres à Paulin, afin que ceux qui voudroient entrer dans ſa communion, ſouſcriviſſent à ces deciſions ſi ſages & ſi judicieuſes.

Conc.t.4.p.826. b.

ARTICLE X.

Vital & Apollinaire font ſchiſme : Les Confeſſeurs d'Egypte ſe declarent contre eux.

[L'ECRIT de Damaſe excluoit trop formellement tous les ſubterfuges des Apollinariſtes, pour croire que Vital l'ait jamais pu ſigner. Ainſi il y a apparence que Paulin ne l'ayant pu recevoir, il ſe ſepara abſolument de luy,] '& accepta la charge & le nom d'Eveſque des Apollinariſtes dans Antioche, qu'Apollinaire luy donna. [On ne dit point ſi Apollinaire avoit ſeduit quelques autres Eveſques, pour faire avec luy cette ordination illegitime & ſchiſmatique.] 'Blondel croit que ceci arriva vers l'an 376, "& cela s'accorde aſſez bien avec la ſuite des lettres de S. Baſile.

Thdrt.l.5.c.4.p. 708.d|Soz.l.6.c. 25.p.671 a|Fac. l.4.c.2.p.150.

Blond p.219.

V.S.Baſile § 138.

'S. Epiphane, [qui écrivoit vers la meſme année ou la ſuivante,] s'efforça de réunir Vital avec Paulin: & eſtant venu à Antioche, il s'abſtint de communiquer tout à fait [dans le ſacrifice] avec Paulin, [dans la communion duquel il eſtoit,] juſqu'à ce qu'il ſe fuſt purgé par écrit de la tache de Sabellianiſme dont Vital l'accuſoit. Paulin s'en juſtifia aiſément, en produiſant un acte ſigné de ſa main qu'il avoit autrefois donné à S. Athanaſe, de la main meſme duquel il eſtoit écrit: & cet acte condanne egalement les erreurs de Sabellius & celles d'Apollinaire, ſans nommer ni l'un ni l'autre. 'Mais quand S. Epiphane voulut connoiſtre les ſentimens de Vital, il trouva qu'il conſentoit à tout, "hormis à dire que J. C. avoit pris l'entendement de l'homme; ce qu'il ne voulut jamais reconnoiſtre, quoy qu'on luy puſt dire. Ainſi Saint Epiphane s'en retourna ſans avoir pu faire l'accord qu'il ſouhaitoit, '& ſa charité ne luy ſervit qu'à meriter les anathemes d'Apollinaire & de Timothée ſon diſciple. [a] Il ſemble qu'il ait taſché d'engager Saint Baſile à travailler 'aprés luy pour accorder Vital avec Paulin: mais ce Saint qui rejettoit la communion de l'un & de l'autre, ne voulut point ſe méler de leurs affaires.

Epi.77.c.20.21. p.1014.1015.

c.22.24.p.1016. 1017.

&c.

Fac l.4.c.2.p. 150.160.

a Baſ.ep.325.p. 319 320.

V.S.Baſile § 141.

Fac.p.160.a,b.

[Immediatement avant que le ſchiſme fuſt declaré,] Apollinaire tira de pluſieurs ſaints Eveſques d'Egypte, bannis pour la foy à Dioceſarée, en general, & de deux d'entre eux en particulier, ſavoir d'Adelphe & d'Iſidore, des lettres favorables à ſes deſirs, [& qui apparemment luy donnoient des eloges qu'il ne meritoit nullement. Lors donc qu'enſuite il eut fait ſchiſme, il s'autoriſa

ce ſemble du témoignage de ces Saints dans]une lettre qu'il écrivit contre Paulin d'Antioche. Cette lettre ayant eſté envoyée aux Confeſſeurs, d'abord ils en furent ebranlez, & commencerent à craindre que Paulin ne fuſt effectivement tombé dans le ſchiſme ou dans l'hereſie ; de ſorte qu'ils furent ſouvent dans le deſſein de luy en écrire.

'Mais lorſqu'ils eſtoient dans ce doute, on leur montra quelques écrits qu'Apollinaire avoit faits ſur la foy, tous conformes à ce que beaucoup de perſonnes leur avoient déja raporté de luy, & qui détruiſoient le myſtere de l'Incarnation. On leur montra encore une autre lettre, où Apollinaire declamoit contre Saint Epiphane; & une troiſieme où il pretendoit depoſer Diodore de Tarſe, ['ou plutoſt de Tyr,] s'il ne ſe ſeparoit de la communion de ce Saint, & de celle de Paulin. b.c.

V. S. Athanaſe notes 97, 98.

[Ces emportemens d'Apollinaire bleſſerent avec raiſon les ſaints Confeſſeurs..]. 'Le grand nombre de ſes écrits, ni l'artifice de ſes raiſonnemens, ne les eblouirent pas. Ils reconnurent fort bien ceux qui ruinoient par leurs nouveautez la foy de l'Egliſe, & ne purent diſſimuler le tort que ces perſonnes faiſoient à la verité; 'mais ils écrivirent une lettre contre Apollinaire, dont Facundus nous a conſervé un fragment,[1] & qui eſtoit apparemment adreſſée aux ſolitaires de Nitrie, [dont Saint Iſidore l'un d'entre eux eſtoit Eveſque.]. Baſ. ep. 293. p. 283. d. Fac. p. 160. a.

'Saint Baſile leur écrivit [dés 377,] pour les remercier de cette action, comme d'un ſervice important qu'ils avoient rendu à l'Egliſe. 'Et il les exhorta en meſme temps à travailler avec ſoin & avec douceur pour ramener Apollinaire à l'ordre & à la verité. 'Mais bien loin qu'Apollinaire ſongeaſt à ſe réunir, Timothée l'un de ſes principaux diſciples qui prenoit le nom d'Eveſque [qu'il avoit receu de ſon maiſtre,] s'emportoit juſqu'à anathematizer Saint Baſile meſme, & avec luy Pierre d'Alexandrie, auſſi-bien que Paulin d'Antioche, Saint Epiphane, & Diodore [de Tyr,] ne voulant avoir de communion qu'avec Vital. Baſ. ep. 293. p. 282-285. p. 285 b. Fac. p. 150.

[Ce fut peut-eſtre au ſujet de la declaration des Confeſſeurs,] 'qu'Apollinaire leur écrivit une grande lettre, à laquelle ils ne firent point de réponſe. Il leur en écrivit enſuite une petite que nous avons encore, pour juſtifier ſa foy ſur l'Incarnation, à cauſe des troubles que d'autres que luy, à ce qu'il dit, avoient excitez ſur cette matiere. Il y pretend ſuivre tous les ſentimens de Saint Athanaſe qu'il appelle ſon maiſtre; mais il y renonce à la com- Leon. ſup. p. 1040. b. c. d.

Note 6.

1. *Scriberent monachi in Nitria conſtituti*, Je penſe qu'il faudroit *monachis...conſtitutis*.

munion de ceux qui ne croient pas avec luy que J. C. n'a point pris la raiſon humaine & muable, qui eſt entrainée par les mauvaiſes penſées; mais la raiſon celeſte & immuable, & qu'il eſt parfait en tant que Dieu & non en tant qu'homme. *mentem*

ARTICLE XI.

Apollinaire & quelques autres ſont depoſez par le Concile de Rome, à la priere de S. Baſile & des autres Orientaux.

Baſ.ep.293.p. 284.a.b. [L'EGLISE d'Antioche ne fut pas ſeule demembrée par l'Eveſque ſchiſmatique qu'y établit Apollinaire.] 'Toutes les autres encore, & particulierement celles qui eſtoient gouvernées par des Orthodoxes, ſe trouvoient diviſées par ceux qu'il y envoyoit pour y mettre le ſchiſme, & y former une malheureuſe ſocieté de ſes partiſans. On voyoit courir en divers endroits des gents qui prenoient le nom d'Eveſques ſans avoir ni Clergé ni peuple; & qui bien loin de ſervir au progrés de l'Evangile de la paix & du ſalut, rendoient par ce ſcandale le myſtere de la pieté & la religion ridicules. [Et dans les villes où Dieu permettoit que

Soz.l.6 c.25.p. 671.b. leur malice euſt plus de ſuccés,] 'ils s'y aſſembloient à part ſous des Eveſques particuliers, obſervoient des pratiques toutes differentes de celles de l'Egliſe Catholique; & au lieu des hymnes ſacrées dont les Fideles ont accoutumé d'uſer, ils en chantoient de nouvelles qu'Apollinaire avoit compoſées. [Ce fut apparem-

Leon.ſup.p. 1035 d.e. ment en cette maniere] 'que Timothée prit le nom d'Eveſque de Beryte [en Phenicie.]

Baſ.ep.293.p. 284 c.d. 'Les queſtions embaraſſées & obſcures que luy & ſes emiſſaires agitoient ſur l'Incarnation, embrouilloient tellement les eſprits,

ep.74.p.126.b. que beaucoup doutoient abſolument de ce grand myſtere: 'd'autres ſe perdoient dans les difficultez où ils ſe jettoient eux meſmes, en mettant leur gloire à chercher de nouveaux termes, auſſi bien que de nouveaux ſentimens, dont l'unique fruit eſtoit des contentions & des diſputes; & peu de ceux qui avoient lu leurs livres ſe contentoient de la ſimple & ancienne doctrine de l'Egliſe.

ep.293.p.284.c. p.283.e. 'Les choſes eſtoient en cet état [dés l'an 377,] lorſque S. Baſile écrivit ſa lettre aux Confeſſeurs: 'C'eſt pourquoi il y parle nommément & fortement contre Apollinaire: [& ne ſe contentant pas de cela,] il écrivit 'en meſme temps avec les Orientaux aux Prelats d'Occident, pour leur demander inſtamment la condan- V.S.Baſile § 140.

nation d'Apollinaire. [Ainſi on peut dire encore plus veritablement de cette lettre que] 'du ſecond Concile œcumenique, que les Orientaux ayant decouvert la doctrine ſi dangereuſe d'Apollinaire, firent connoiſtre à ceux de l'Occident le jugement qu'ils en portoient. Conc.t.4.p.826.c.

'Ils en obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient, ſelon Baronius qui croit que ce fut ſur les lettres de S. Baſile que Damaſe convoqua un Concile à Rome l'année ſuivante, [que nous contons 378. Et en effet, comme la lettre de Saint Baſile qui demandoit aux Occidentaux en l'an 377, la condannation d'Apollinaire, ne nous permet pas de dire qu'elle fuſt déja faite;] 'auſſi Pierre d'Alexandrie, qui ſe trouva, ſelon les hiſtoriens, au Concile de Rome où elle ſe fit, [eſtant revenu d'Egypte dés le milieu de l'an 378, on ne peut mettre le Concile qu'au commencement de la meſme année ou à la fin de la precedente.] Bar.373.§ 1. Ruf.l.2.c.20.p.260|Thdrt.l.5.c.10.p.719.c.

'Damaſe tint donc un Concile à Rome, où luy & Pierre d'Alexandrie 'condannerent les ſentimens d'Apollinaire, & decernerent que J. C. eſtoit vray homme auſſi-bien que vray Dieu; & que quiconque diroit qu'il manquoit quelque choſe ſoit à ſa divinité, ſoit à ſon humanité, devoit eſtre jugé ennemi de l'Egliſe. Ruf.p.260|Soz.l.6.c.25.p.671.c.

Note 7.

'On y depoſa meſme Apollinaire avec Timothée ſon diſciple, [a] qu'Apollinaire avoit envoyé une ſeconde fois à Rome: mais au lieu d'y eſtre receu comme il l'avoit eſté du vivant de Saint Athanaſe, il y fut depoſé avec celui qui l'envoyoit. [b] On parle d'un Magnus anathematizé avec Apollinaire. [c] C'eſt ſans doute ce Concile des Occidentaux que S. Gregoire de Nazianze dit avoir condanné les Apollinariſtes, [d] & depoſé leurs Eveſques. Thdrt.p.719.c|Conc.t.3.p.741.d. a Leon.ſup.p.1041.c. b Phot.c.231.p.888.f. c Naz.or.51.p.738.a,b d ep.77.p.831.c.

[Il faut auſſi raporter au meſme Concile] 'la condannation de Vital faite par Damaſe. [e] Vital, comme nous avons dit, avoit fait approuver à Damaſe une confeſſion de foy, où il avoit caché ſon hereſie ſous des termes equivoques qui paroiſſoient orthodoxes. Mais lorſqu'on eut fait connoiſtre ſa fourberie à Damaſe, & que ce Pape eut appris qu'il perſeveroit toujours dans ſon ancienne doctrine, [à laquelle il avoit encore ajouté le ſchiſme,] il l'excommunia, luy & ſes ſectateurs, & condanna leur confeſſion de foy avec anatheme. Il s'eleva contre eux avec d'autant plus de force, qu'il eſtoit faſché de ce qu'ils avoient abuſé de ſa ſimplicité & de ſa candeur. Conc.t.3.p.741.d. e Naz.or.52.p.747.748.

'Nous liſons dans une lettre écrite vers l'an 433, qu'Acace [fait Eveſque de Berée en 378 ou 379,] fut preſent à une diſpute qui ſe fit à Rome en preſence du Pape Damaſe, où les Orthodoxes Lup.ep.57.p.136.137.

ſoûtenant qu'il falloit reconnoiſtre deux natures en J. C, puiſque ſans cela on ſeroit obligé d'attribuer ſes ſouffrances à la divinité; les Apollinariſtes contre qui on diſputoit, objecterent que c'eſtoit reconnoiſtre deux fils. [Nous ne voyons pas moyen de dire que Acace ait aſſiſté au Concile de Rome en l'an 382, où l'on parle encore des Apollinariſtes: mais rien n'empeſche qu'il n'ait eſté deputé à Rome en ce temps-ci par l'Egliſe d'Antioche, ſoit contre Apollinaire,] ſoit contre Paulin.

Cod. Th. ap. p. 76.

[a]Baronius a pretendu qu'en condamnant Apollinaire, le Concile avoit auſſi condamné toutes les erreurs qu'il avoit tenuës, d'où il infere qu'il a condamné l'opinion des Millenaires. [Mais on peut dire que cette concluſion qui n'a aucun fondement dans l'hiſtoire, en a peu auſſi dans la raiſon. S. Jerome qui parle ſi ſouvent des Millenaires à l'occaſion meſme d'Apollinaire, ne dit jamais, non plus que Saint Auguſtin, que leurs opinions aient eſté condamnées par aucun jugement eccleſiaſtique. S. Sulpice Severe & d'autres encore en aſſez grand nombre, les ont tenuës depuis le Concile de Rome, & n'ont jamais eſté traitez comme heretiques pour ce ſujet.

a Bar. 373. § 13.

[b]Ce fut peut-eſtre ce meſme Concile de Rome qui condamna l'Eveſque de Parme ou de Porto]

V S. Damaſe § 14.

ARTICLE XII.

Les Apollinariſtes reſiſtent à l'autorité de l'Egliſe: Timothée l'un d'eux eſt banni.

Ruf. l. 2. c. 20 p. 260.

[a]LA ſentence renduë par le Concile contre Apollinaire, fut depuis confirmée à Alexandrie [aprés le retour de Pierre en 378;] à Conſtantinople [par le decret du Concile œcumenique en l'an 381; & apparemment encore par le Concile d'Antioche en 379.] Et neanmoins comme Apollinaire n'avoit point eſté oui & convaincu en preſence de ſes parties, il demeura encore quelque temps caché ſous une profeſſion generale de la foy [de Nicée,] & conſervoit encore en 382 le nom & les fonctions de l'epiſcopat.

V. S. Melece § 15.

Cod. Th. ap. p. 99.

Fac. l. 4. c. 2. p. 150.

Thdrt. l. 5. c. 10. p. 719.

Timothée de meſme, [au lieu de ceder à ſa condamnation,] pretendoit meſme anathematizer Pierre d'Alexandrie, S. Baſile de Ceſarée, Paulin [d'Antioche,] S. Epiphane, Diodore [de Tyr,] & n'avoir de communion qu'avec Vital. [b]Les Orientaux furent obligez de recourir encore une fois au ſiege apoſtolique, pour luy demander ſa depoſition: Et ce fut ſur cela que Damaſe leur écrivit

Note 8.

écrivit la lettre que raporte Theodoret, où il les assure que ce profane disciple de l'heretique Apollinaire, avoit esté condanné avec sa doctrine impie, & deposé aussi-bien que son maistre par le saint Siege il y avoit déja longtemps: [Ce qui marque que cette lettre peut avoir esté écrite sur la fin du pontificat de Damase, vers l'an 383. Damase l'écrivit apparemment au nom d'un Concile.] puisqu'elle est appellée synodique dans le titre de Theodoret. p.718 c.

Timothée fut depuis banni à Bize en Bithynie, selon une addition faite au livre de Saint Augustin sur les heresies, & qu'on peut juger par cet article estre bien ancienne, puisqu'elle parle de Timothée comme estant encore vivant. [Il y a neanmoins apparence que le lieu de son bannissement est Bizye en Thrace, lieu celebre pour les exils.] La mesme addition ajoute que Timothée trompoit beaucoup de monde par une fausse image de pieté & de continence. Aug. hær. 55. c. 89. p. 15. 2. b.

Ce fut au plustard en la mesme année 378, & vers le temps du Concile de Rome, que Pierre d'Alexandrie qui avoit déja écrit une premiere lettre aux Evesques & aux autres Confesseurs [d'Egypte] bannis [à Diocesarée,] & apparemment sur le sujet des Apollinaristes, leur en écrivit une seconde, où il se plaint des emportemens de Timothée contre luy & contre les principaux Evesques de l'Orient. Saint Basile écrivoit vers le mesme temps à l'Eglise de Sozopole en Pisidie, pour la preserver contre le venin des Apollinaristes, qui commençoit à se repandre en ces quartiers là. Fac. l. 4 c. 2. p. 150. Bas. ep. 65. p. 103 104.

V. son titre § 25. [" Saint Ephrem d'Edesse, si celebre entre les Diacres & les solitaires, mourut, à ce qu'on croit vers le mesme temps que Saint Basile, sur la fin de l'an 378, ou peu aprés.] Il voulut témoigner dans son testament l'horreur qu'il avoit des diverses sectes d'heretiques, & entre celles là il marqua nommément les Vitaliens. On parle d'une dispute qu'il avoit eue quelque temps auparavant avec Apollinaire; [" mais cette histoire quoiqu'assez autorisée, est embarassée de diverses difficultez. Ainsi il vaut mieux se contenter de ce que dit S. Gregoire de Nysse,] qu'il avoit une extreme aversion pour son dogme impie, & qu'il employa tous ses soins pour le bannir du cœur de tous les Chrétiens. Ephr. test p. 603 d. Nyss. in Ephr. t. 3 p. 608-610. Ibid. p. 599. d.

Cette heresie ne laissa pas de penetrer bientost jusques à Constantinople, "où les Evesques de ce parti se preparoient à tenir une assemblée pour y établir leur heresie, lorsque Saint Gregoire de Nazianze vint prendre le soin de cette Eglise au commencement de 379: ["& ils y mirent peut-estre pour Evesque Naz. car. 1. p. 10. c.

V. S. Greg. de Nazianze § 45. Ibid. § 77.

Phot.c.231.p. 888.f. de leur ſecte un nommé Magnus,] 'qu'on trouve avoir eſté anathematizé avec Apollinaire. [a] On a meſme écrit, ['quoiqu'avec
a Naz,vit.p.18. 19. aſſez peu d'apparence,] que les Apollinariſtes y firent beaucoup de peine à S. Gregoire, & exciterent contre luy la perſecution des Ariens. [¦Que ſi cela eſt veritable, il en faut d'autant plus
or.14.p.221.c.d. eſtimer la douceur de ce Pere, qui en condannant leurs erreurs, les traite neanmoins de freres; ſoit par l'inclination qu'il avoit à convertir les cœurs des heretiques par un traitement favorable, plutoſt qu'à les aigrir par une dure ſeverité; ſoit qu'ayant à combatre les Ariens qui ruinoient le principe de la foy, il conſideraſt l'hereſie des Apollinariſtes comme beaucoup moins dangereuſe & moins importante.]

ARTICLE XIII.

Le Concile œcumenique & divers autres condannent les Apollinariſtes: Mort d' Apollinaire.

LE Concile "d'Antioche de prés de 150 Eveſques de l'Orient, V.S.Melece §14.
tenu, comme nous croyons, au mois de ſeptembre ou d'octo-
Præd c.55 p.50. bre de la meſme année 379,]condanna auſſi l'hereſie d'Apollinaire: [mais on ne voit pas s'il toucha à ſa perſonne & à ſon nom.]
Nyſ.adEuſt.p. 656.660. 'S. "Gregoire de Nyſſe alla l'année ſuivante à Jeruſalem, pour y V. ſon titre §13.
appaiſer les troubles que les diſputes ſur l'Incarnation y avoient excitez depuis longtemps: mais le ſchiſme y eſtoit trop formé, & les eſprits trop obſtinez, pour ceder aux remontrances de ce grand Saint.

Thdrt.l.5.c.3.p. 707.c. 'Il eſt aſſez étrange "qu'Apollinaire ait pretendu [au commencement de l'an 381,]que les Egliſes d'Antioche, que le General Sapor avoit ordre de remettre entre les mains des Catholiques, devoient appartenir à ceux de ſa ſecte: [mais ce que dit Theodoret
c.4.p.708.d. eſt remarquable,]que n'ayant pu réuſſir dans cette pretention, il publia deſlors ouvertement la doctrine qu'il avoit inventée, &
c.3.p.707.c. d. s'en declara hautement le chef. 'Car juſque là il avoit encore un peu taſché de cacher & de deguiſer ſon impieté, 'quoiqu'il la decouvriſt aſſez pour qu'on n'en puſt pas douter.

Ruf.l.2.c.20.p. 260. 'Le ſecond Concile œcumenique aſſemblé à Conſtantinople [peu de mois aprés,]confirma par ſon decret la ſentence du Concile de
Conc.t.2.p.946. Rome contre Apollinaire '& ſes ſectateurs: Car il nomme fort diſtinctement les Apollinariſtes dans ſon VII. Canon, les mettant au nombre de ceux qui devoient eſtre receus dans l'Egliſe par

l'onction du ſaint Chreſme & le ſeau du S. Eſprit. 'Le Concile de Calcedoine ſemble meſme luy attribuer leur premiere condannation, & dit qu'il écrivit contre eux aux Occidentaux. 'Auſſi S. Gregoire de Nazianze dit que les Eveſques de cette ſecte avoient eſté depoſez par tout le Concile de l'Orient & de l'Occident. 'On trouve qu'un nommé Magnus fut anathematizé avec Apollinaire, [& ſans doute par ce Concile,] [a] que Juſtinien dit meſme avoir eſté aſſemblé nommément contre Magnus l'Apollinariſte: [ce qui donne grand lieu de croire qu'il eſtoit Eveſque de cette ſecte à Conſtantinople.]

t.4.p.826.c. Naz.ep.77.p. 831.c. Phot.c.231.p. 888.f. a Pet.dog.t.4.l. 1.c.6.§ 19.p 31.

'Les Eveſques qui ſe raſſemblerent l'année ſuivante, de tout l'Orient, en la meſme ville, firent auſſi une profeſſion expreſſe de la doctrine Catholique oppoſée à celle d'Apollinaire, mais ſans nommer perſonne.

Thdrt.l.5.c.10. p.717.a.

'Sur la fin de l'année precedente 381, les Occidentaux avoient demandé qu'on tinſt à Rome un Concile œcumenique, & c'eſtoit en partie à cauſe de l'hereſie attribuée à Apollinaire. On ſouhaitoit de traiter cette affaire en preſence des parties, [c'eſt à dire d'Apollinaire meſme,] afin que quand on l'auroit convaincu de ſon erreur, il ne puſt plus ſe cacher ſous le nom general de la foy, mais qu'il perdiſt auſſi-toſt le nom & l'office d'Eveſque, que la corruption de ſa doctrine luy auroit déja fait perdre. 'Il paroiſt en effet qu'il fut parlé des Apollinariſtes dans le Concile qui ſe tint à Rome ſur la fin de 382, & qu'il y en avoit quelques uns de preſens pour traiter de leur réunion à l'Egliſe. [b] Ils y ſoûtinrent que reconnoiſtre deux natures en J.C, c'eſtoit en faire deux fils & deux perſonnes.

Cod.Th.ap.p. 99.

V.S.Jerome § 22.

Hier.in Ruf.l.2. c.5.6.t.2.p.221. 222. Ruf.de Ori. p.197.a. Bar.373. § 22.23. b Lup.ep.57.p. 136.137.

[On voit par ce que nous venons de dire, qu'Apollinaire vivoit encore en 381, & meſme apparemment en 382,] 'Il eſt certain qu'il mourut ſous Theodoſe avant l'an 392. [c] Il mourut dans un âge aſſez avancé. [Dés l'an 377 ou environ,] [d] S. Epiphane le qualifioit le viellard. [e] Il ſemble avoir toujours conſervé l'exterieur d'une vie ſainte & exemplaire; [f] de quoy neanmoins Saint Gregoire de Nyſſe paroiſt n'avoir pas eſté bien perſuadé. [g] Mais il conſerva auſſi toujours ſon impieté, & mourut dans l'hereſie: de ſorte qu'on ne peut eſperer d'autre ſort pour luy que la condannation & l'enfer.

Hier v.ill.c.104. p.299.a. c Nil.l.1.ep.257. p.96. d Epi.77.c.2.p. 996.c. e c.Nil.p.96. f Nyſ.in Ephr.t. 3.p.609.a. g Conc.t.3.p.713 c.

[Voilà quel a eſté enfin le ſort funeſte] 'de ce grand homme, qui avoit receu des talens ſi extraordinaires de la nature, & de grands dons de la grace, qui avoit combatu avec tant de courage & tant de gloire pour la vraie foy contre ceux qui en eſtoient les

Vinc.L.c.16. p.340. Nil.l.1.ep 257.p.96.97. Cyr Al.ep.15. p.630.

ennemis. Mais parcequ'il mit ſa confiance en ſa ſageſſe ; parcequ'il voulut reſoudre des difficultez que la foibleſſe humaine ne peut éclaircir ; parcequ'il ſe laiſſa aller à la "demangeaiſon d'une curioſité profane ; parcequ'il voulut trouver des routes nouvelles dans la pureté & la ſimplicité de la foy; tous les avantages qu'il avoit luy devinrent inutiles, & il merita d'eſtre regardé de toute l'Egliſe comme un ſchiſmatique & comme un hereſiarque. *libidine.*

ARTICLE XIV.

Les Apollinariſtes condannez par les Empereurs & par les Peres Leur ſecte s'éteint, mais non leur doctrine.

[POUR continuer l'hiſtoire de la ſecte d'Apollinaire, Saint Gregoire de Nazianze "eſtant revenu de Conſtantinople en ſon pays l'an 381, trouva l'Egliſe de Nazianze infectée par les Apollinariſtes. Il taſcha d'abord de les gagner par la douceur : mais au lieu d'en profiter, ils firent un ſchiſme tout ouvert dans ſon Egliſe: & enfin ils ſe firent ordonner un Eveſque en l'an 382, par des gents que tout le Concile d'Orient & d'Occident avoit depoſez, & contre tous les ordres de l'Empereur: Ce qui obligea S. Gregoire non ſeulement d'écrire à Cledone deux excellentes lettres contre eux pour établir la foy Catholique & refuter les calomnies dont ils le chargeoient; mais encore de porter ſes plaintes à Olympe gouverneur de la province, & de luy demander la punition de cet attentat.] "Ces heretiques pretendoient alors que le Concile d'Occident qui les avoit condannez, les avoit depuis abſous: mais ils n'en apportoient aucune preuve. [Nous ne croyons pas meſme qu'ils puſſent déja ſe prevaloir de l'indulgence que le Concile de Rome pouvoit avoir accordée à ceux qui voudroient ſe convertir, "y ayant aſſez d'apparence que S. Gregoire de Nazianze écrivit à Cledone avant ce Concile, ou dans le temps meſme qu'il ſe tenoit.] V. ſon titre ſ 83. Naz. or. 51. p. 738 a. b. V. S. Greg. de Nazianze ſ 88 [n 55.

Bar. 383. ſ 36. "Ils furent compris nommément dans la loy du 3 de ſeptembre 383, avec les autres heretiques auſquels il eſtoit défendu de tenir aucune aſſemblée, "ſoit dedans, ſoit dehors les villes, ni d'établir aucun Eveſque. "Le 21 de janvier de l'année ſuivante, Theodoſe ordonna que tous les Eveſques & les Eccleſiaſtiques de leur ſecte ſeroient chaſſez de Conſtantinople, auſſi-bien que les Ariens. &c. Cod. Th. 16. t. 5. l. 13. p. 189.

Naz. or. 46. p. 721. 723. "Depuis cela neanmoins ils obtinrent de Theodoſe la permiſſion de s'aſſembler avec autant de liberté que les Catholiques ; ce qui

ayant percé le cœur de S. Gregoire de Nazianze, il en écrivit vers l'an 385, une lettre tres forte à Nectaire de Conſtantinople, pour le preſſer d'obtenir de Theodoſe la revocation de cette permiſſion, à laquelle il euſt dû s'oppoſer d'abord. [Il obtint ce qu'il ſouhaitoit.] Car nous avons encore une loy du dixieme de mars 388, qui ne nommant que les ſeuls Apollinariſtes, leur défend, auſſi bien qu'aux autres heretiques, de tenir aucune aſſemblée, d'avoir des Eccleſiaſtiques & des Eveſques, & de demeurer meſme dans les villes, voulant qu'on les envoie dans les deſerts. Sozomene dit que Theodoſe fit executer ce dernier article à l'égard des chefs des Apollinariſtes, & qu'il arreſta[ainſi] le progrés de cette ſecte. Il ne voulut pas ſeulement ſouffrir qu'ils euſſent la liberté de venir à la Cour, & de luy preſenter des requeſtes. [Nous ne parlons point des autres loix qui ſont contre les heretiques en general.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 14. p. 130. Soz l. 6. c. 26. p. 674. d. Cod. Th. p. 130.

Une grande partie de ce qui nous reſte des écrits de Saint Amphiloque, paroiſt eſtre faite contre la meſme impieté:] Saint Ambroiſe la combat dans ſon livre de l'Incarnation, à peu prés comme avoit fait S. Athanaſe, & ſans nommer perſonne non plus que luy. Saint Gregoire de Nyſſe l'attaque encore en divers endroits.] Il la combatoit particulierement dans un écrit qui eſt perdu. Et comme les Apollinariſtes accuſoient les Catholiques de ſeparer les deux natures en J. C, (ce qu'on pretend que Theodore de Mopſueſte faiſoit effectivement,) ce Saint écrit une grande lettre à Theophile d'Alexandrie, où il le prie de condanner ſolennellement cette erreur, afin d'oſter ce pretexte aux Apollinariſtes.

Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 6. § 10 p. 29. § 9. Nyſ. ad Th p. 262.

[Il faut mettre auſſi S. Chryſoſtome au nombre des Peres qui ont combatu les Apollinariſtes, "s'il eſt veritablement auteur de la lettre à Ceſaire, qu'on nous a donnée depuis peu d'années.]

V. S. Chryſoſtome § 130. 2.

Ce Ceſaire avoit embraſſé la vie ſolitaire dés l'enfance, & [a] avoit toujours vécu dans une tres exacte pieté. [a] Cependant ayant lu un ouvrage d'Apollinaire [b] que des heretiques luy montrerent, [c] & qui eſt apparemment l'ouvrage contre Diodore que S. Ambroiſe avoit vu & refuté, comme nous le dirons dans la ſuite, il s'imagina y avoir trouvé des veritez qui luy avoient eſté inconnuës juſques alors, & avoir paſſé de l'egarement à la vraie foy. Comme il eſtoit de la connoiſſance de Saint Chryſoſtome, & avoit ce ſemble vécu quelque temps avec luy, il luy manda avec joie la decouverte qu'il s'imaginoit avoir faite. Ce Saint au contraire eut une ex-

Chry. ad, Caſ. p. 15. [a] p. 16. 17. [b] p. 18. [c] p. 16. p. 16. p. 18. p. 15.

2. *ou bien*, avoit toujours ſuivi la vraie foy dans toute ſa pureté.

treme douleur de ſon egarement, juſqu'à en verſer des larmes, & luy écrivit la lettre dont nous parlons, où il refute tres ſolidement non ſeulement la confuſion des deux natures, ſoûtenu par Apollinaire & ſes ſectateurs, mais encore l'erreur oppoſée des deux perſonnes, que Neſtorius a pretendu établir depuis. On marque qu'il écrivit cette lettre de ſon ſecond exil [de Cucuſe, & ainſi vers l'an 405.]

p 28-30.

p.714.31.

Nyſ.ad.Th.p. 261.e.

'Nous apprenons de S. Gregoire de Nyſſe, que ceux que l'hereſie d'Apollinaire avoit arrachez à J. C, vouloient bien renoncer au nom de Chrétiens, & prenoient avec joie ceux des auteurs de leur ſecte; [c'eſt à dire qu'ils ſe nommoient Apollinariſtes & Vitaliens:] & ils gardoient encore le nom de Vitaliens à Antioche, lorſque Sozomeme écrivoit[a] en 439, [quoique leur ſecte & leur opinion n'y ſubſiſtaſt preſque plus.[b] Saint Auguſtin doute s'il y avoit encore des Apollinariſtes de ſon temps:[c] Et neanmoins il reconnoiſt autrepart qu'ils ne ceſſoient point de dreſſer des embuſches au troupeau de J.C.' Julien ſuppoſe auſſi que leur ſecte duroit encore lorſqu'il écrivoit contre la grace [aprés l'an 420.

Soz.l.6.c.25.p. 671.a. al.1.pr.p.397.a. b Aug.in pſ.29.2 c.36.p 60.1.d. c in Jo.h.47.p. 124.2.a. op.imp l.4.c.47. p.1831.d.

Mais ce qu'en dit Theodoret eſt plus particulariſé & plus certain.] 'Car il nous apprend que durant l'epiſcopat de Theodote, qui gouverna l'Egliſe d'Antioche [depuis 416 juſqu'en 428,] les Apollinariſtes ſe voyant reduits à un tres petit nombre, demanderent à eſtre receus dans la communion Catholique; à quoy Theodoret conſentit aprés beaucoup de prieres, & les receut preſque tous. Mais il y en eut beaucoup qui en quittant leur ſecte, n'en quitterent pas les ſentimens, '& qui les inſpirerent meſme à ceux dont la foy avoit juſques alors eſté pure. C'eſt de là, dit Theodoret, que ſont venus ceux qui diſent que la divinité & la chair de J. C. n'ont qu'une meſme nature, qui attribuent les ſouffrances de la Paſſion à la divinité du Verbe, & qui ont ſoûtenu ces autres opinions qui ont cauſé tant de guerres parmi les peuples & les Eccleſiaſtiques.

Thdrt.l 5.c.3.p. 707.b|c 37 p. 731.a.b.

c.3.p.707.b.

[Je ne ſçay s'il veut marquer les diſputes qu'il eut luy meſme avec S. Cyrille d'Alexandrie, qu'il accuſoit de ſuivre les erreurs d'Apollinaire, ou s'il écrivoit depuis la naiſſance des Eutychiens.] 'Car cette hereſie avec toutes les branches qui en ſont ſorties, [& celle meſme des Monothelites qui vint depuis,] ne ſont que des rejettons d'Apollinaire: [de ſorte que depuis ce temps là on n'a plus guere entendu parler des Apollinariſtes comme d'une ſecte à part; le peu qui en reſta s'eſtant apparemment joint aux Eutychiens. Cela ſe voit clairement] par l'edit de Marcien en 455, où

Leo,ep.134.c.2. p.699|Pet.dog. t.4.p.24. §1.

Conc.t.4.p.886. 887.

il declare que les Eutychiens ſont Apollinariſtes, & les ſoumet à toutes les rigueurs ordonnées contre les autres, ſe ſervant enſuite indifféremment de l'un & de l'autre nom. On voit dans cette loy diverſes peines decernées contre les Apollinariſtes, par les loix faites ſou contre eux en particulier, ou contre les heretiques en general.]

ARTICLE XV.

De la ſecte des Polemiens. Ecrits de Timothée.

[LEs Apollinariſtes ne ſe ruinerent pas ſeulement par la réunion d'une partie de leurs ſectateurs avec l'Egliſe, mais encore par la diviſion qui ſe mit entre eux.] 'Les écrits meſme d'Appollinaire en furent la cauſe, parcequ'ils contenoient ſouvent des opinions tres differentes. [Nous avons déja pu remarquer] 'que S. Auguſtin, & S. Leon qui le copie, mettent trois differentes ſectes d'Apollinariſtes, ceux qui ne donnent point dutout d'ame à J. C, ceux qui luy oſtent ſeulement l'ame raiſonnable, & ceux qui diſent que ſa chair eſt un partie de la divinité qui a changé de nature.

Thdrt. hær. 4. c. 9. p. 241. b.

Aug. perſ. c 24 p 572. a. b | Leo, ep. 46. c. 3. p. 521.

'Theodoret parlant de leurs differentes opinions ſur le corps de J. C, dit que quelques uns s'attacherent à ſoûtenir qu'il eſtoit deſcendu du ciel: mais que Poleme [ou Polemon,] & ceux qui le ſuivirent ſous le nom de Polemiens, ſe fondant auſſi bien que les autres ſur les écrits d'Apollinaire, ſoûtinrent que la divinité & le corps s'eſtoient mélez dans luy & unis en une meſme ſubſtance, '& que la chair de J. C, aprés avoir eſté unie à la divinité, luy eſtoit devenüe conſubſtantielle & toute divine, & ne nous eſtoit plus conſubſtantielle; 'qu'elle eſtoit une meſme choſe avec le Verbe de Dieu, qu'elle devoit eſtre adorée comme le Verbe, '& meſme qu'elle eſtoit eternelle & deſcenduë du ciel.

Thdrt p. 241. b.

κράσιν καὶ σύγχυσιν.

Leon ſup. p. 1035. c.

p. 1033. e.

p. 1035. d.

'Valentin auſſi diſciple d'Apollinaire, s'eleva contre ce ſentiment, 'qu'il ſoûtint eſtre auſſi impoſſible [a] qu'il eſtoit impie. [b] Poleme fit quelques livres pour défendre ſon erreur. [c] Nous en avons un paſſage, où il dit que tenir l'opinion des deux natures, c'eſt ſuivre les nouveautez des Cappadociens & des deux Gregoires, 'les imaginations d'Athanaſe, & le faſte des Italiens. [d] Il ſe moque en un autre endroit de ce que dit Gregoire de Cappadoce; & on cite ſon ouvrage ſous le titre de refutation des ſaints Peres.

p. 1031. b.

a p. 1034. a.

b p. 1035. b.

Bib. P. t. 4. 2. p. 1110. d.

c Phot. c. 23. p. 849.

δ' ἐκεῖνος.

d Conc. t. 6. p. 314. 315.

'Il fut ſuivi de beaucoup de monde, 'ſurtout de Timothée ſon

Leon. ſup. p. 1034. e.

e p. 1033. d.

premier diſciple, & en meſme temps ſon condiſciple, [a] puiſqu'il eſtoit, comme nous avons vu, diſciple d'Apollinaire.[b] Ce Timothée, à qui apparemment Apollinaire avoit communiqué plus qu'à perſonne le ſecret de ſon impieté,[c] écrivit un tome ſur l'Incarnation, extrait de divers livres de l'Eveſque Apollinaire ſon tres heureux maiſtre, comme il dit, & principalement de ſa lettre à Serapion.

Fac n. p. 150. [a] Thdrt. l. 5. c. 10. p. 719. a. [b] Leon. ſup. p. 1042. c. [c] p. 1035. e.

[Comme ce livre où il enſeignoit ſon impieté, faiſoit du bruit,] un nommé Agape de ſa ſecte, le pria de luy en donner une partie ſignée de ſa main: Il le fit, & Agape ayant porté cet écrit à Homone, qui eſtoit un autre Eveſque Apollinariſte, [d] Homone donna à Agape un billet ſigné de luy, où il proteſtoit qu'il anathematizoit tous ceux qui diroient que la chair de J. C. eſt conſubſtantielle à Dieu, en quelque ſens qu'ils le diſſent. Timothée ayant receu ce billet, y répondit par un écrit adreſſé à Homone, que nous avons encore, au moins en partie, où il ſoûtient que ſon ſentiment eſt celui d'Apollinaire, & il en allegue un grand nombre de paſſages pour le prouver. Il écrivit ſur le meſme ſujet à Cataphrone ſon compagnon, qui en écrivit auſſi à Paregoire, Urane, Diodore, & Jove qui eſtoient dans les meſmes ſentimens.

e. p. 1036. a. p. 1035. e. [d] p. 1036. a. a. b. & c. p. 1033. d. p. 1031. b.

Valentin écrivit auſſi de ſon coſté une apologie, contre ceux qui accuſoient les Apollinariſtes de dire que le corps fuſt conſubſtantiel à Dieu. Il ſe ſert principalement de deux profeſſions de foy, l'une d'Apollinaire, & l'autre d'un Jove Eveſque. [Je ne ſçay ſi c'eſt celui dont nous venons de parler, qui n'auroit pas eu plus de fermeté dans ſes ſentimens que ſon maiſtre.] Apollinaire finit la ſienne en prononçant anatheme à ceux qui ne croient pas que la chair de J. C. eſt de Marie, ou qui diſent qu'elle eſt conſubſtantielle à Dieu & d'une nature increée, ou qui diſent que la divinité eſt paſſible, & luy attribuent les paſſions de l'ame. Jove rejette auſſi, comme contraires à la tradition ancienne & à la paix de l'Egliſe, ceux qui diſent que la chair unie inſeparablement au Verbe, eſt conſubſtantielle à Dieu. [Il eſt remarquable que Valentin n'allegue pas ſeulement l'autorité d'Apollinaire,] qu'il appelle ſon tres heureux pere & maiſtre, un homme ſaint & divin, mais encore celle de Saint Baſile, [e] & celle de S. Athanaſe, [f] qu'il qualifie noſtre tres ſaint Eveſque.

p. 1033. b. d. p. 1035. a. p. 1032. b. c. [e] p. 1032. c. [f] p. 1035. b. c. [g] in Neſt. & Eut. l. 3. p. 1030. b.

[g] Timothée dont nous venons de parler, a auſſi écrit une hiſtoire eccleſiaſtique, dans le deſſein de faire eſtimer Apollinaire, qu'il relevoit principalement par le grand nombre de lettres qu'il avoit écrites aux plus grands hommes de l'Egliſe, ou qu'il en avoit receuës.

receuës. [C'eſt apparemment dans cette hiſtoire] qu'il avoit fait une table des livres & des diſcours d'Appollinaire. [a] Leonce de Byzance pretend que la lettre citée dans le Concile d'Epheſe ſous le nom du Pape Jule, eſt de Timothée l'Apollinariſte, [b] comme on le voyoit, dit-il, par beaucoup d'exemplaires; [c] & neanmoins elle eſt encore citée ſous le nom de Jule, dans un autre écrit attribué au meſme Leonce. [d] Elle ne contenoit rien de contraire à la foy."

Bib. P. t. 4. p. 1110. a.
a Leon. ſect. 8. t. 11. p. 526. c. | Fac. n. p. 40
b Leon. ſect. 8. p. 526. e.
c in Neſt. & Eu. l. 1. p. 976. c.
d ſect. 8. p. 527. a.

Note 9.

ARTICLE XVI.

Des écrits d'Apollinaire, & premierement de ceux qu'il a faits pour la vraie foy.

[IL ne nous reſte plus qu'à parler ici des écrits d'Appollinaire, car quoiqu'il ne ſoit pas poſſible d'en faire le denombrement à moins que d'avoir la liſte que Timothée ſon diſciple en avoit faite, nous pouvons neanmoins rechercher ceux dont les anciens ont fait mention; & nous nous diſpenſerions meſme aſſez volontiers de ce travail, ſi nous n'eſtions obligez de remarquer ceux que ſes diſciples meſme, ou les Eutychiens aprés eux, ont attribuez aux Peres, pour leur donner plus d'autorité.]

'Nous avons remarqué qu'il avoit une fort grande facilité à écrire. [e] Auſſi ſes diſciples ſe glorifioient de la multitude de ſes livres, & Saint Gregoire de Nazianze dit qu'ils faiſoient un troiſieme Teſtament. S. Baſile dit qu'il paſſoit pour le plus grand cauſeur de tous les écrivains de ſon temps. [f] Il travailloit ſans ceſſe en vers [& en proſe.] [g] Il eſtoit impoſſible, ſelon ce que dit l'Ecriture, qu'il n'y euſt du peché dans un ſi grand nombre de paroles; & cela eſtoit d'autant plus impoſſible à l'égard d'Apollinaire, qu'il fondoit ſa theologie non ſur les preuves tirées des livres ſacrez, mais ſur des raiſonnemens humains, & ſur de pretenduës demonſtrations geometriques: [h] ce qui engage preſque infailliblement dans l'erreur. [i] Rufin témoigne en effet qu'il ſe perdit par l'amour de la diſpute, & que ſe plaiſant à refuter tout ce que les autres diſoient, pour faire paroiſtre la force de ſon eſprit, il tomba malheureuſement dans l'hereſie. Ses travaux auſſi inutiles qu'ils eſtoient grands, luy enflerent le cœur: ſon eſprit s'evapora dans ſes vers; & la vaine ſatisfaction qu'il en tiroit, augmentoit encore ſon mal, comme l'eau que boit un hydropique.

Baſ. ep. 74. p. 125 a.
e Naz. or. 51. p. 725. b.
Baſ. ep. 82. p. 511. a.
f Nil l. 2. ep. 49. p. 141.
g Baſ. ep. 74. p. 125. e.
Naz. or. 51. p. 743. a.
h DuPin, t. 2. p. 375.
i Ruf. l. 2. c. 20. p. 260.
Nil l. 2. ep. 49. p. 141.

V. §. 6. [Nous avons déja parlé de ſa paraphraſe ſur les Pſeaumes, &

des autres ouvrages qu'il fit du temps de Julien l'apoſtat, afin que les Chrétiens puſſent ſe paſſer des auteurs payens.] Il écrivit encore pour la religion contre le philoſophe Porphyre, un grand ouvrage qui a eſté conſideré comme ſon chef d'œuvre & le plus excellent de tous ſes écrits. [a] Il eſtoit diviſé en trente livres. [b] Philoſtorge dit qu'il a beaucoup ſurpaſſé Euſebe de Ceſarée, & meſme S. Methode, qui avoient tous deux traité cette matiere avant luy; [& il peut eſtre aſſez croyable à l'égard d'Euſebe qui eſtoit Arien auſſi-bien que luy.] [c] S. Jerome parle en particulier du 26.[e] livre, qui eſtoit fort grand, & employé à répondre aux objections de Porphyre contre le Prophete Daniel. [d] Il en raporte un paſſage qu'il n'approuve pas, & que la ſuite des temps a fait voir eſtre faux.

Hier.ep.65.p. 189 b|191.b|ep. 50 p.103.b|v.ill. c.104.p.299.a| Vinc.L.c.16.p. 340.

[a] Hier.ep.84.p. 327.a|v.ill.c.104 p.299.a|Vinc.L. c.16 p.340.

[b] Phiſg.l.2.c.14. p.117.

[c] Hier.inDan. pr.p.567.a|in Matt.24 p.71 d.

[d] in Dan.9.p. 594.c.d.

[Apollinaire n'a pas ſeulement écrit contre les payens :] il a encore accablé beaucoup d'hereſies par un grand nombre de volumes, & a refuté beaucoup d'erreurs opoſées à la veritable foy, comme entre autres celles des Eunomiens & des Ariens. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit de ſon ouvrage contre les Ariens,] que Sozomene cite un paſſage de luy ſur l'election de S. Athanaſe, qui eſt tres avantageux à ce Saint. Philoſtorge luy attribuë, auſſi-bien qu'à S. Baſile, une refutation de l'apologie d'Eunome. [Il ſemble qu'il ait écrit contre les Macedoniens,] puiſqu'on pretendoit que S. Baſile luy avoit demandé un livre ſur le Saint Eſprit; ce que neanmoins ce Saint n'avoit point fait. Il écrivit auſſi contre Marcel d'Ancyre, qu'il accuſoit d'eſtre Sabellein. [e] Il avoit écrit contre les Manichéens des devant l'an 376. [f] Theophile d'Alexandrie dit qu'il a auſſi renverſé Origene par ſes ouvrages.

Sozo.l.2.c.17.p. 465.d.

Phiſg.l.8.c.12.p. 216.

Baſ.ep.82.p.131. a.

Hier.v.ill.c.86. p.295.b.

[e] Epi.66.c.21.p. 638.c.

[f] Th.Al.paſ.1.p. 84.c.

ARTICLE XVII.

Ouvrages d'Apollinaire ſur l'Ecriture, & ſur divers ſujets.

Hier.v.ill.c. 104 p.299 a.

[g] inRuf.l.2.t.2. p.228.c.

[g] APOLLINAIRE compoſa des livres innombrables ſur l'Ecriture. S. Jerome ſemble dire qu'il avoit voulu joindre en une ſeule ſuite tout ce que les differens interpretes ajoutent les uns aux autres; en quoy il loüe ſon deſſein: mais il le blaſme de n'avoir pas agi ſelon la ſcience, & d'avoir fait une ſuite des paroles de l'Ecriture plutoſt ſelon ſon jugement que ſelon la regle de la verité. Le meſme Pere le blaſme d'avoir ſuivi la verſion de Symmaque ſur un endroit de l'Eccleſiaſte: [d'où l'on peut peut-eſtre tirer qu'il a écrit ſur ce livre.]

inEccl.12.p.99. a.

Il fit dans ſa jeuneſſe de petits commentaires ſur les Prophetes, où il touchoit plutoſt les ſens qu'on leur pouvoit donner, qu'il ne les expliquoit. 'C'eſt pourquoi Saint Jerome parlant de ceux qui avoient commenté Iſaïe, dit qu'Apollinaire expliquoit tout[ce Prophete]à ſon ordinaire, qu'il ne faiſoit que le parcourir, qu'il en paſſoit beaucoup d'endroits qui auroient merité de longues explications, & dont il ne faiſoit proprement que des extraits: en ſorte qu'en liſant ſon ouvrage, on croyoit voir des titres de chapitres plutoſt qu'un commentaire. 'Apollinaire fit depuis une nouvelle explication d'Oſée, que Saint Jerome trouvoit encore trop courte. Ce Pere dit dans la preface de ſon commentaire ſur Daniel, qu'Apollinaire rejettoit l'hiſtoire de Suſanne.

in Oſ.pr.t 6.p.4. d.

In Ifl.1.pr.p.4.

In Oſ.pr.p 4.f.

Il a fait quelques ouvrages ſur l'Evangile de S. Mattheu. [a]Il a expliqué fort amplement la premiere epiſtre aux Corinthiens, '& a fait de petits commentaires ſur celle aux Epheſiens, dont S. Jerome a tiré diverſes choſes.

[a] in Matt.pr.p 12. ep.52.p.127.

In Ruf.l.1.p. 204.d.

[Nous avons peine à trouver d'autre ordre pour ſes autres ouvrages, que celui des auteurs qui en ont parlé.] 'Saint Baſile raporte des paroles d'un livre qu'on attribuoit à Apollinaire, pour leſquelles il avoit eſté obligé de le traiter de Sabellien. 'S. Gregoire de Nazianze avoit entre les mains un ouvrage du meſme auteur, dont il raporte des choſes tout à fait impies ſur l'Incarnation. 'Saint Jerome remarque qu'il écrivit deux volumes pour défendre l'erreur des Millenaires contre Saint Denys d'Alexandrie qui les avoit refutez.

Baſ.ep.59.p.87. b.c.

Naz.or.46.p. 272.

Hier.in If.18.p. 242.b.

κατ' ἐπιδρομὴν.

'Theodoret cite de luy des paſſages d'un livre qu'il appelle [a]par abregez, [b] d'un écrit ſemblable à celui-ci, [c]d'un petit diſcours ſur l'Incarnation, [d] & de deux expoſitions de la foy, [differentes de celle]qui eſt raportée entiere par Valentin l'Apollinariſte, [e]auſſi bien que des fragmens d'une autre, citez par Leonce, où ſon hereſie paroiſt davantage. [g] S. Euloge d'Alexandrie raporte ces paroles de ſon traité de l'Incarnation; Que Dieu & la chair ont fait une ſeule nature.

Thdrt.dial.1.p. 45.46|dial.2.p. 112.113|dial.3.p. 170.

[a] p 170 171.

[b] p.171.b|dial.2. p.113 114|Bib.P. t.4.1.p.1109.e| 1110 d

[c] Thdrt.dial.1. p.46.a b|dial.3 p.17.b.

[d] Leon ſup.p. 1011.a.b.

[e] p 1040.1041.

[g] Phot.c.230.p. 849.m.

[Celui qui raporte plus de paſſages d'Apollinaire, eſt Leonce de Byzance dans l'extrait qu'il fait du livre de Timothée dont nous avons parlé. Il ne leur donne point ordinairement de titre, mais les marque par les mots qui les commencent: La deduction en ſeroit ici trop ennuyeuſe: & nous aimons mieux en faire [a]une note. On peut ſeulement remarquer ici]les deux livres adreſſez à Heracle contre Diodore, [qui eſt ſans doute [a]celui de Tyr.] 'Car Apollinaire arma contre luy ſa langue & ſa plume, parce-

Note 10.

V.S.Athanaſe not.98.

Leon.ſup.p. 1038.1039|Bib. P.p.1109.e. Fac.l 8.c.5.p. 339.d.e.

Leon.ſup.p. 1039.d. qu'il l'avoit repris de ſon impieté. 'Parmi ces Paſſages d'Apollinaire citez par Leonce, [a] on trouve celui que Saint Ambroiſe raporte d'un auteur qu'il aime mieux faire connoiſtre par ſes paroles que par ſon nom. 'Il eſt tiré d'un ouvrage contre Diodore ou contre Theodore [de Mopſueſte ;] car on lit differemment : [Et quoique Theodore n'ait apparemment eſté Eveſque qu'aprés la mort d'Apollinaire, il pouvoit avoir écrit contre luy ſans eſtre Eveſque .]

a Amb.de Inc.c. 6.p. Conc.t.6.p.314. c.

c. 'Le Concile de Latran ſous S. Martin Pape, cite ce paſſage avec quelques autres tirez des traitez d'Apollinaire, Contre ceux qui ſous pretexte du terme de Conſubſtantiel combatent la divine

d|314 d. Incarnation du Verbe; 'De la divine Incarnation, ou ſimplement

p.314 d. Sur l'Incarnation, dont on cite le chapitre treizieme ; '& Sur l'apparition de Dieu en la chair. [D'autres pourront examiner ſi ces paſſages ne ſont point citez autrepart d'une autre maniere.

Nous avons déja parlé des lettres qu'Apollinaire écrivit vers

Leon ſup.p. 1040.b.c.d. le commencement de ſon ſchiſme,] 'dont nous en avons encore

b Bib.P.t.4.2 p. 1109.e. une entiere adreſſée aux Confeſſeurs d'Egypte. [b] Nous avons

c Leon.ſup.p. 1038.b.c. encore des fragmens d'une autre lettre adreſſée à Pierre, [c] & d'une autre à Flavien, [peute-ſtre pour taſcher de ſe juſtifier, ſi nous voulons que ce ſoient Pierre d'Alexandrie & Flavien depuis

p.1031.c.d. Eveſque d'Antioche. Nous avons auſſi parlé de] 'celle à Serapion, où il approuve, comme nous croyons, l'epiſtre de S. Athanaſe à Epictete.

ARTICLE XVIII.

Ecrits d'Apollinaire attribuez à divers Peres.

Leon.ſup.p. 1031.e|1032.a| ſect.8 p.526.a. 'APOLLINAIRE écrivit deux epiſtres à Denys Eveſque de Corinthe, [d] ou plutoſt ſeulement Preſtre. [e] Mais la ſeconde

d Bib.P.t.4.2.p. 1010.c|Pet.dog. t.4.p.338. § 10. dont nous avons divers endroits, a fait beaucoup de bruit dans l'Egliſe, parceque les Entychiens l'attribuoient au Pape Juſe. [f] Gennade meſme a cru qu'elle eſtoit de ce Pape, & il l'excuſe en diſant qu'elle avoit paru utile en ſon temps contre ceux qui met-

e Bib.P.t.4.2 p. 1110.b.c.d|Leon. ſup.p.1031.a.b| ſect.8 p.526.c. toient deux perſonnes en J. C, mais que depuis elle avoit eſté reconnuë pernicieuſe, parcequ'elle favoriſoit l'impieté d'Eutyche & de Timothée.

f Genn c.2. Phot.c.230.p. 852. 'S. Euloge d'Alexandrie taſche de donner un bon ſens à cette epiſtre, ſuppoſé qu'elle ſoit de Jule; mais il croit qu'il y a grand lieu

p.855. d'en douter; 'vu que S. Cyrille ne s'en eſt point ſervi, quoiqu'elle ſoit beaucoup plus forte contre Neſtorius, que celle qu'il a citée

dans le Concile d'Epheſe. Facundus raiſonne de la meſme ſorte. Fac.l.1.c.5 p.40.

[a]Mais Leonce de Byzance ſoûtient abſolument qu'elle eſt d'A- 41.
[a]Leon.ſect 8 p.
Note 11. pollinaire, & non de Jule, "par des raiſons auſquelles nous ne 526.c.
voyons pas qu'on puiſſe donner de réponſe. Hypace Eveſque Fac.n.p.40|
d'Epheſe avoit ſoûtenu dés auparavant la meſme choſe. Conc.t 4.P.
1267 c.

[b]Leonce pretend que non ſeulement celle à Denys, mais ſept [b]Leon.ſect.8.p.
autres encore que l'on attribuoit au Pape Jule, eſtoient veritable- 526 c.
ment d'Appollinaire. 'L'Empereur Marcien aſſure que Dioſcore Conc.t 4.p.855.
d'Alexandrie, ſucceſſeur de S. Cyrille, & quelques autres [Apol- c.
linariſtes ou Eutychiens,] avoient eu la hardieſſe de repandre parmi le peuple, ſous le nom de quelques uns des ſaints Peres, divers ouvrages d'Apollinaire, pour ſeduire par ce menſonge les eſprits des ſimples.

'Leonce a fait un traité exprés pour montrer en particulier que Leon.ſup p.
les Eutychiens avoient ſuppoſé diverſes epiſtres à Jule, & d'autres 1031.a.
traitez d'Apollinaire à Saint Gregoire Thaumaturge & à Saint Athanaſe. Il le prouve premierement par Valentin & Timothée b|1039.e.
diſciples d'Appollinaire, qui avoient cité ces traitez ſous le nom de leur maiſtre; & ſecondement par la conformité qu'ils avoient p.1040 a.
avec ceux que tout le monde reconnoiſſoit eſtre d'Appollinaire. 'Nous avons la premiere partie de ce traité dans le quatrieme p.1031-1040.
tome de la bibliotheque des Peres, & ce qui la ſuit peut eſtre un fragment de la ſeconde.

κατὰ μέρος πίστις. 'Il marque particulierement le traité intitulé "La foy en detail, p.1031.a|ſect 8.
attribué à S. Gregoire Thaumaturge. [c] Il marque encore divers p.257.a.
[c] ſup.p.1031.a.
diſcours ou expoſitions ſur l'Incarnation, auſquelles on faiſoit porter à faux le nom de S. Athanaſe, & en particulier une petite expoſition ſur la foy, 'que nous avons encore parmi les œuvres Ath.t.2.p.30.
V.S. Athanaſe note 101. de ce Saint. [" On a encore bien des raiſons de le croire d'une lettre 'à l'Empereur Jovien, differente de celle qui eſt raportée p.34.
par Theodoret,] Nous avons auſſi dans Saint Athanaſe un aſſez t.1 p.595.
long traité contre les Ariens, inutilité De l'appartion du Verbe
Ib.note 100. incarné. ["Le nom d'Appollinaire ajouté à ce titre, & quelques expreſſions, pourroient faire douter ſi cet ouvrage n'eſt point de cet heretique, lorſqu'il conſervoit encore ou tout à fait ou en partie la foy Catholique.] Mais nous aimons mieux croire avec les t.1.B.p.870.
Benedictins, que cet ouvrage eſt veritablement de S. Athanaſe.

[Voilà donc tout ce que nous pouvons dire avoir de reſte des ouvrages d'Apollinaire, avec un grand nombre de fragmens, quelques petites lettres, & ſa paraphraſe ſur les Pſeaumes, qui eſt l'unique ouvrage qui luy puiſſe faire de l'honneur.]

NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE SETTIEME VOLUME DES MEMOIRES pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique.

NOTES SUR SAINTE HELENE.

NOTE I.

Pour la page 2. § 1.

Du lieu & de la qualité de ſa naiſſance.

Uſſer. t. Bri. pag. 173. 193. Mar. l. 1. c. 1. p. 400. 401.

LEs auteurs ſont fort partagez ſur le lieu de la naiſſance & ſur la qualité de S.te Helene. Uſſerius en parle amplement, & tout ce qu'on en peut tirer pour le premier point, c'eſt qu'aucun auteur original n'en dit rien; que les autres la font tantoſt d'York, tantoſt de Londres, tantoſt de Colcheſtre, tantoſt de Treves, tantoſt de Drepane en Bithynie; [& qu'au bout de toutes leurs diſputes on n'en ſçait rien. La derniere opinion ſemble neanmoins un peu plus autoriſée que les autres,] Proc. adi. l. 5. c. 1. p. 96. b. 'puiſqu'on voit par Procope que c'eſtoit la croyance du temps de Juſtinien: Hier. an. 327. &c. 'Et Conſtantin a donné à ce bourg le nom d'Helenople à cauſe d'elle en en faiſant une ville.

Eutr. p. 587. c. Baz. 306. § 20. Pour ſa qualité, Eutrope témoigne aſſez qu'elle eſtoit d'une naiſſance peu conſiderable. 'S. Ambroiſe fait voir Amb. div. 3. p. 223. b. que c'eſtoit l'opinion commune, & meſme qu'on la tenoit pour la fille d'un hoſtelier: [Et ni Euſebe, ni les autres anciens hiſtoriens qui la relevent extremement, ne parlant jamais de ſa naiſſance, font aſſez juger qu'ils n'y trouvoient point de matiere pour la loüer, & confirment ainſi] Amm. an. p. 471. b. l'Anonyme de M. Valois, qui l'appelle une perſonne tres vile.

[Nous avons montré ſur Conſtantin *note* 1, qu'il y a peu ou point de lieu de douter qu'elle n'ait eſté femme legitime de Conſtance Chlore.]

NOTE II.

Pour la page 3. § 2.

Qu'on ne peut revoquer en doute la decouverte de la Croix par S.te Helene.

Bar. 326. § 42. 'La plus grande difficulté qui ſe rencontre dans l'hiſtoire de l'Invention de la ſainte Croix, eſt le ſilence d'Euſebe, qui parle de la venuë de S.te Helene dans la Paleſtine, & de la decouverte du ſaint Sepulcre, ſans dire un ſeul mot de la Croix, trouvée avec le ſepulcre. 'Il marque fort bien que S.te Helene Euſ. v. Conſt. l. c. 43. p. 504. fit baſtir les egliſes de Bethléem & c. 43. p. 504. a. de la montagne des Olives, 'ou que Conſtantin les fit baſtir en ſon nom, [mais il ne luy donne aucune part à l'egliſe de la reſurrection,] 'que Saint Ruf. l. 10. c. 8. p. 163. a. Paulin & Rufin diſent qu'elle fit auſſi Paul. ep. 11. p. 136. baſtir; [& meſme il ne parle du voyage d'Helene en la Paleſtine, qu'après avoir mis tout ce qu'il avoit à dire touchant cette egliſe.] 'Nous laiſſons à Boll. 3. may. p. 362. § 5. d'autres à voir ſi l'on peut rendre quelque raiſon ſolide du ſilence d'Euſebe.

[Mais quand on n'en pourroit trouver aucune, cette hiſtoire eſt trop bien établie par des témoignages poſitifs, pour la revoquer en doute ſur des argumens negatifs, quelque forts qu'ils puiſſent paroiſtre. On ne trouve jamais avant Conſtantin, que perſonne ſoit venu à Jeruſalem pour voir la Croix:

& depuis Conſtantin rien n'eſt plus celebre.]

Rivet, l. 3. c. 8. p. 283.

'On en voit pluſieurs paſſages dans Saint Cyrille de Jeruſalem, qui

Cyr. ad C. p. 247 b. c.

écrivoit peu d'années aprés, 'Et dans ſa lettre à Conſtance, il dit poſitivement que la Croix avoit eſté trouvée du temps de Conſtantin ſon pere.

Riv. c. 8. 11. p. 283. 296.

'Auſſi Rivet qui veut que l'Invention de la Croix ſoit une fable, eſt reduit à accuſer de faux & cette lettre à Conſtance, & les paſſages qui marquent que l'on reveroit alors la vraie Croix.

Alex. t. 7. p. 479-492.

'Mais il le fait de ſa pure autorité, ſans en alleguer aucune preuve qui ſoit tant ſoit peu raiſonnable. 'Bollandus croit

Boll. 3. may, p. 362. 55.

que Conſtantin meſme parle de la

Euſv. Conſ. l. 3 c. 30. p. 499. d.

Croix, 'lorſqu'il ſe rejouit de ce que Dieu avoit fait eclater de ſon temps le monument qui nous fait connoiſtre la paſſion du Sauveur, τὸ γνώϱισμα aprés qu'il avoit eſté ſi long-temps caché ſous la terre, [Et aſſurément cette expreſſion convient parfaitement à la Croix. Car le ſepulcre eſtoit plutoſt le monument de la reſurrection que de la paſſion de J. C.

Pour ce qu'Euſebe ne parle de la venuë de S.te Helene dans la Paleſtine, qu'aprés avoir décrit le baſtiment de l'egliſe de la Reſurrection, ce n'eſt point une raiſon de croire qu'elle n'y ſoit venuë que depuis. Il ſe peut faire auſſi qu'elle ait moins contribué à cette egliſe, qu'à celles de Bethléem & de la montagne des Olives, & que cela ait porté Euſebe à ne luy attribuer que les deux dernieres; Conſtantin ayant peut-eſtre voulu faire toute la depenſe de l'autre, qui ne fut achevée que pluſieurs années aprés la mort de S.te Helene.]

Peut la page 635.

NOTE III.

De Jude Cyriaque qu'on pretend avoir trouvé la vraie Croix.

Pau. Ep. 11 p. 337.

'Ce que dit S. Paulin qu'Helene fit venir pluſieurs Juifs à Jeruſalem pour ſavoir où eſtoit le Calvaire & le lieu de la mort de J. C, [a eſté bien augmenté par d'autres.] 'Sozomene dit que quelques uns pretendoient que ce lieu avoit eſté decouvert par un Juif d'Orient, qui l'avoit appris d'un écrit fait par quelqu'un de ſes anceſtres. Il rejette cette narration, [qui a quelque raport avec l'hiſtoire que nous avons aujourd'hui,] écrite, ſi elle eſt vraie, par un temoin oculaire, [a] & qui porte qu'un Juif nommé Judas trouva la Croix, fut enſuite battizé ſous le nom de Cyriaque, fut fait Eveſque de Jeruſalem, & fut enfin martyrizé ſous Julien l'apoſtat. 'Il paroiſt que tout cela ſe diſoit du temps de S. Gregoire de Tours. [b] On ne doute pas non plus que cette hiſtoire ne ſoit celle dont il eſt parlé dans le decret du Pape Gelaſe. 'On voit auſſi qu'elle a eſté ſuivie par les martyrologes les plus anciens, qui portent le nom de S. Jerome.

Soz. l. 2. c. 1. p. 441. a.

Boll. 3. may. p. 447 c. [a] p. 445-450. [b].

Gr. T h Fr. l. 1. c. 36. p. 1. p. 6da1., a 5. 142.

Boll. 3. may. p. 363-430.

[Mais quoique cette piece puiſſe avoir eſté celebre dés le V. ſiecle,] 'on ne peut pas la lire avec quelque connoiſſance de l'antiquité ſans reconnoiſtre qu'elle eſt toute pleine de fauſſetez. 'Auſſi le Pape Gelaſe s'eſt bien gardé de l'autoriſer, & l'appelle meſme une piece nouvelle, 'témoignant aſſez ne l'approuver pas. 'Bollandus croit qu'elle vient originairement des Grecs, & il en a trouvé un manuſcrit grec dans le Vatican, dont il ne s'eſt pas mis en peine d'avoir copie; [& avec raiſon.] 'Il montre neanmoins par Theophane, que juſques au IX. ſiecle les Grecs qui avoient un peu d'erudition s'en ſont moquez. 'Le moine Alexandre qui a fait un diſcours ſur l'Invention de la Croix dans ces derniers ſiecles, ſelon l'opinion de Bollandus, ne veut point que l'on s'arreſte à tout ce que l'on en diſoit, hors ce qu'il en raporte tiré de Theophane. 'On en trouve quelque choſe dans un diſcours attribué à André de Crete par Gretzer & par le P. Combefis. Bollandus ſoûtient qu'il ne peut eſtre de cet André.

3 may. p. 362. f.

Bar. 326. § 42.

3. may. a.

Boll. 3. may. p. 362. f.

p. 361. b. c.

p. 366.

p. 364. a. b.

[Les Latins au contraire ont receu generalement ces fables juſques à ces derniers ſiecles, où elles ſont rejettées
Bar.326.§ 42. auſſi generalement.]'Baronius n'en a rien voulu inſerer dans ſes Annales, diſant que ce ſont des choſes d'une verité peu ſolide, qui ſe ſont gliſſées de-
3.may.a. puis long-temps, & que les hiſtoires qu'on en fait ont beſoin de quelque
Boll.4.may, p.441.c. correction. 'Bollandus trouve cette cenſure bien moderée, ou plutoſt bien foible pour une ſi méchante piece, [qu'il refute non avec plus de ſeverité, mais avec plus d'étenduë qu'elle ne merite. Et je ne penſe pas que perſonne ſe haſarde à la vouloir ſoûtenir contre
ſup.p.574.f. luy.]'Dés le XIII. ſiecle le moine de Saint Marien d'Auxerre, l'avoit condannée comme une fiction, s'étonnant qu'on luſt dans l'Egliſe une narration ſi viſiblement contraire à l'hiſtoire,
p.575.b. '& en laquelle on ne trouvoit aucun veſtige de verité. Que ſi quelqu'un, dit-il, veut la ſoûtenir, parcequ'on s'en ſert depuis long-temps dans l'Egliſe, qu'il ſache que quand la raiſon ſe trouve contraire à l'uſage, il faut que
c. l'uſage cede à la raiſon, 'Papebrok dit que l'on ne ſauroit trop repeter cette excellente regle, à ceux qui trouvent mauvais qu'on accuſe de fauſſeté diverſes choſes qui ſe ſont introduites dans l'Egliſe par l'ignorance de l'hiſtoire: & que quand on a de bonnes preuves contre ces narrations fabuleuſes, il ne faut point s'arreſter à l'obſtination, ſoit du menu peuple, ſoit de ceux qui trouvent leur intereſt à ſoûtenir ces erreurs communes.

4.may.p.439. 440. 'Ce qui embaraſſe ici, c'eſt que beaucoup d'Egliſes ont honoré ce Jude Cyriaque ou Quiriace, pretendu Eveſque de Jeruſalem: & quelques unes l'honorent encore aujourd'hui. Son nom ſe trouve, comme nous avons dit, dans preſque tous les martyrologes, au premier may dans les plus anciens, & au 4 depuis Uſuard; ce que les breviaires ont ſuivi. 'Les Grecs en font auſſi quelque memoire le 18 d'octobre. [Il eſt indubitable qu'on ne peut rien fonder du-tout ſur l'hiſtoire qu'on en fait. Cela n'empeſche pas qu'il ne puiſſe y avoir eu un S. Cyriaque martyrizé à Jeruſalem, & Eveſque de quelque autre lieu, dont les reliques auront eſté portées à Ancone en Italie.]'Car on l'y honore aujourd'hui comme le patron de la ville, ſoit que l'Imperatrice Placidie l'y ait fait apporter de Jeruſalem, comme on le pretend, ſoit qu'elles y ſoient venües par quelque autre voie. 'L'Egliſe d'Orleans a pretendu en avoir le chef, dont elle a honoré autrefois la translation au mois d'avril; (car aujourd'hui elle n'en fait plus de mention;)'& celle de Sens pretend en avoir le corps tout entier, ſans en pouvoir donner de preuve. 'Bollandus croit que ce peut eſtre Jude qui eſtoit Eveſque de Jeruſalem ſous Adrien, & qui peut avoir eſté Martyr. [Nous embraſſerons ſa conjecture avec joie quand nous en verrons quelque fondement.

Soz.l.2.c.1.p. 442.a.

Boll. p. 440. 441.

p.440.fin[ſup. p.574.

4.may.p.792. d.

p.443.444.

Ce qui fait voir qu'on a pu confondre un veritable S. Cyriaque avec le faux Jude Cyriaque,]c'eſt qu'il y a eu à Rome un monaſtere de ce nom, où on a pretendu auſſi avoir les reliques du faux Eveſque de Jeruſalem. Et neanmoins il eſt certain que Saint Cyriaque patron de ce monaſtere, & dont il y avoit des reliques, eſt un Martyr de Rome. [On pretend qu'il y avoit autrefois à Rome une autre egliſe de S. Cyriaque, où l'on prenoit pour patron le faux Eveſque de Jeruſalem; mais que les Papes ont voulu qu'au lieu de ce Cyriaque, on priſt S. Cyrique ou Cyr enfant, fils de Ste Julitte, que l'on y honore aujourd'hui.]

p.440.l.9.

NOTE IV.

Pour la page 22.§ 5.

Quelques difficultez ſur l'egliſe du ſaint Sepulcre.

Comme l'egliſe du ſaint Sepulcre que

que Conſtantin fit baſtir à Jeruſalem, contenoit la chapelle du ſaint Sepulcre, la grande egliſe, & pluſieurs autres baſtimens, on ne voit pas bien ſi c'eſt toute cette enceinte en general, ou ſi c'eſt la grande egliſe en particulier,] 'qui eſt appellée tantoſt le martyre, [ou le lieu de la Paſſion,] [a] le grand martyre, [b] le martyre & le monument [de la mort &] de la reſurrection de J. C; [c] & tantoſt l'egliſe de la ſainte Croix, [d] en l'honneur de laquelle Euſebe témoigne qu'eſtoit baſtie la grande egliſe, οἶκος ἀνάθημα, πᾶσι τι ἅγιον. [e] S. Cyrille de Jeruſalem donne ordinairement à cette egliſe le nom de Golgotha. [f] Theodoret diſtingue l'egliſe de la Croix, & la Reſurrection, [ou la chapelle du ſaint Sepulcre;] & auſſi-toſt aprés, il paroiſt ne faire de l'une & de l'autre qu'un meſme temple.

Euſv. Conſt. l. 4. c. 40. p. 545. d. Hier. an. 337.
[a] Socr. l. 1. c. 26. p. 48. a.
[b] Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 40. p. 503. c. Cyr. cat. 14. p. 142. d.
[c] Chr. Al. p. 666.
[d] Euſ. tri. c. 9. p. 630. a.
[e] Cyr. cat. 4. 13. p. 27. b. 13. 4. b.
[f] Theodr. in Ez. 48. p. 538. c. d.

'S. Cyrille de Jeruſalem témoigne pluſieurs fois qu'il preſchoit ou à Golgotha meſme, 'ou au moins fort prés, & à la vuë de ce lieu conſacré par la mort de J. C. 'S. Paulin & Rufin diſent auſſi que l'egliſe baſtie à cauſe de la Croix, fut miſe au lieu de la Paſſion. 'S. Cyrille dit meſme que le lieu de la Reſurrection & de Golgotha n'eſtoit qu'une ſeule egliſe. [On ne peut donc douter que la baſilique, c'eſt à dire le grand eſpace qui comprenoit l'egliſe & tous les baſtimens qui l'accompagnoient, ne continſt dans ſon enceinte l'un & l'autre lieu, celui de la reſurrection & du ſepulcre, & celui du crucifiement & de la mort de J. C.] 'Auſſi il n'y avoit que 80 pas ou un jet de pierre de l'un à l'autre, [g] & tous les auteurs ne marquent ordinairement qu'une baſilique baſtie par Conſtantin, pour honorer ces deux grands myſteres.

Cyr. cat. 4. p. 27. b.
cat. 10. 13. p. 92. c. 122. 123.
Paul. ep. 32. p. 238. Ruf. l. 10. c. 8. p. 163. a.
Cyr. cat. 14. p. 153. d.
Euſ. n. p. 306. 2. b. 11. Bur. p. 43. 2.
[g] Euſ. n. p. 304. 2. c.

'Euſebe appelle cette baſilique la nouvelle Jeruſalem: [h] & Socrate dit que S.te Helene luy avoit effectivement donné ce nom. 'Mais M.r Valois ſoûtient que dans Euſebe ce n'eſt qu'une alluſion à ce que l'Ecriture dit de la nouvelle Jeruſalem, [& de toute l'Egliſe.] Pour ceux qui croient ſur cela que Conſtantin baſtit une nouvelle ville autour de l'egliſe, [cela n'eſt nullement fondé.] 'Euſebe parle viſiblement de ce qui ſe fit en execution de la lettre de Conſtantin à S. Macaire: [& cette lettre n'ordonne point dutout de baſtir une nouvelle ville.]

v. Conſt. l. 3. c. 33. p. 501. c.
[h] Socr. l. 1. c. 17. p. 47. b.
n. p. 12. 1. b.

Euſ. p. 501. b. c.

NOTE V.

Pour la page 12, 56.

Que cette egliſe n'a eſté dediée en 335 qu'au mois d'octobre.

'La dedicace de l'egliſe de la Reſurrection à Jeruſalem, ſe fit certainement en la 30.e année de Conſtantin, [commencée le 25 juillet 335, & il eſt aiſé de juger tant par le temps du Concile de Tyr qui la preceda immediatement, que par la ſuite de l'hiſtoire de S. Athanaſe, qu'elle ſe fit ſur la fin de l'an 335.] M.r Valois dit que ce fut le 13 de ſeptembre, fondé ſur Nicephore, & ſur ce que divers Grecs marquent qu'on celebroit ce jour là la dedicace de cette egliſe. La chronique d'Alexandrie dit poſitivement, *p. 666*, qu'elle fut dediée le 17 de ſeptembre. Et il eſt aiſé de croire qu'il faut lire le 13 au lieu du 17. 'puiſqu'elle dit que la feſte de la Croix, ἡ ἔγερσις, commença depuis ce temps là. [Car on demeure d'accord que la feſte de la Croix ſe celebroit à Jeruſalem le 14 de ſeptembre.

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 45. p. 549. d.
n. p. 248. 1. b. c.
Boll. 2. may. p. 201. b.

Il paroiſt donc que l'on y celebroit en meſme temps la feſte de la Croix & celle de la dedicace; & que c'eſt pourquoi] 'Sozomene dit que celle-ci eſtoit extremement ſolennelle, que l'on y accouroit de toutes parts, qu'elle duroit huit jours, & que meſme l'on y donnoit le batteſme, μύσεις τελεῖται. [Mais je ne ſçay ſi c'eſt une aſſez grande preuve que l'egliſe euſt eſté dediée en ce jour là.] 'Car durant que Theognis & les

Soz. l. 2. c. 20. p. 468. j. c.
Ath. ap. 2. p. 794. 795.

autres informoient contre S. Athanaſe à Mareote dans la Libye, de la part du Concile de Tyr, les Eccleſiaſtiques de ce canton firent un acte daté du 10 de Thot, [c'eſt à dire du 8 de ſeptembre. Il faut que Theognis ait achevé ſon information, qu'il ſoit revenu à Tyr, qu'on ait enſuite prononcé contre S. Athanaſe, & que les Eveſques ſoient venus à Jeruſalem, avant que de celebrer la dedicace; ce qui aſſurément ne s'eſt pas fait en ſix jours.

Pour ſauver cet inconvenient, il faudroit dire que S. Athanaſe auroit eſté condamné à Jeruſalem, & non pas à Tyr, ou que les Eveſques ſeroient retournez de Jeruſalem à Tyr, pour y achever l'affaire de S. Athanaſe qu'ils avoient commencée: le dernier eſt hors de toute apparence, n'y ayant aucune raiſon qui empeſchaſt les Euſebiens de faire à Jeruſalem ce qu'ils avoient envie de faire, comme ils y receurent Arius à la communion.] 'Bollandus a ſoûtenu le premier, pour pouvoir mettre la dedicace le 13 de ſeptembre, 'Boll.2.may. p.201.b.c. & ſur le peu d'apparence qu'il y a, dit-il, p.202.2. que S. Maxime de Jeruſalem ſoit venu à Tyr durant qu'il avoit à preparer la dedicace de ſon egliſe.

[Mais ce ſentiment eſt combatu par S. Epiphane, Rufin, Socrate, & Sozomene, qui diſent expreſſément que S. Athanaſe fut condanné à Tyr.] 'Le Concile d'Alexandrie fait ſuivre les crimes imputez au Saint à Tyr par ſon exil dans les Gaules. 'Les Euſebiens dans leur faux Concile de Sardique, où ils raſſemblent toutes les procedures faites contre luy, n'en marquent aucune faite à Jeruſalem, mais diſent que ce fut à Tyr qu'on prononça la ſentence par laquelle il fut condanné, & qu'à cauſe de cela il s'enfuit de Tyr. [Philoſtorge marque auſſi ſa condannation à Tyr:] 'Cependant le Concile de Jeruſalem eſtoit encore plus nombreux & plus ſolennel que celui de Tyr, comme on le voit par Euſebe: [& ainſi leur intereſt les portoit à ne point oublier d'en parler.] 'Conſtantin ſur les plaintes de Saint Athanaſe, manda tous les Eveſques qui avoient compoſé le Concile de Tyr, pour luy venir rendre conte de leur jugement, [Il devoit aſſurément mander auſſi ceux qui avoient eſté dans celui de Jeruſalem, ſi c'eſt là que le jugement avoit eſté prononcé.] 'S. Athanaſe marque auſſi fort clairement, qu'ils avoient accompli leur iniquité contre luy avant que de ſortir de Tyr pour aller à Jeruſalem. 'Les Preſtres de la Mareote qui avoient fait une proteſtation contre les commiſſaires Euſebiens, la vinrent apporter non pas à Jeruſalem qui eſtoit plus proche, mais à Tyr, & ils y trouverent encore le Concile aſſemblé. [Les commiſſaires peuvent les avoir ſuivis de quelques jours.

Ath.ap.2.p. 729.d.

Bar.347.587.

Euſ.v.Conſt.l. 4.c.43.p.541. a.b.

Ath.2.p.2.p. 803.c|804.b. c.

p.801.2.

p.735.c.d|736. d.

Que ſi l'on veut dire que les Eveſques retournerent de Jeruſalem à Tyr, (car quelque peu d'apparence qu'il y ait de le croire, Bollandus paroiſt n'eſtre pas fort eloigné de ce ſentiment,) il faudra dire neceſſairement que la reception d'Arius qui ſe fit à Jeruſalem, preceda la condannation de S. Athanaſe:] '& S. Athanaſe meſme dit formellement qu'elle la ſuivit. p.801.2|802. 2|fol.p.316.b. c|delyn.p. 891.c.

[L'objection que Bollandus fait ſur S. Maxime de Jeruſalem, n'eſt rien. Les preparatifs de la dedicace de ſon egliſe le regardoient moins que Conſtantin qui y avoit envoyé Marien pour en prendre ſoin.

Nous ne voyons donc pas moyen de douter que S. Athanaſe n'ait eſté condanné à Tyr aprés le 8 de ſeptembre: & ſi cela eſt vray, il n'y a pas non plus moyen de dire que l'egliſe de Jeruſalem ait eſté dediée le 13 du meſme mois. Ainſi il peut eſtre aſſez vraiſemblable que la feſte de la Croix ſe faiſant le 14 de ſeptembre, ſoit parceque c'eſt le jour où elle a eſté trouvée, ſoit pour

quelque autre raiſon, on a voulu que la veille en fuſt celebre, en y mettant la ſolennité de la dedicace, quoiqu'elle
Flor.p.495.1. ſe fuſt faite en un autre jour.] 'Gretzer
pretend que la Croix a eſté effectivement trouvée le 14 de ſeptembre.
a.Boll.3.may, 3.365.6 22. 'Les Grecs ſont neanmoins la feſte de l'Invention de la Croix & des cloux le
Boll.p.365. 6 de mars, mais avec peu de ſolennité. L'Egliſe latine la fait plus ſolennellement le 3 de may, & elle eſt marquée ce jour là dans les plus anciens martyrologes, [où elle peut neanmoins avoir
p.363.413. eſté ajoutée, comme beaucoup d'autres choſes:] '& Bollandus paroiſt le croire. Le Pontifical qu'on croit eſtre du VI. ſiecle, dit, poſitivement qu'elle fut trouvée ce jour là. [Ce qui infirme beaucoup tous ces témoignages, c'eſt qu'ils marquent la pluſpart, que la Croix fut trouvée 233 ans aprés la Paſſion, ou y ajoutent d'autres circonſtances qui donnent lieu de croire qu'ils ſuivent la fauſſe hiſtoire de Jude Cy-
6.may.p.448. a. riaque,] 'dans laquelle on lit auſſi qu'elle fut trouvée le 3 de may.

[Ce ne l'aiſſe pas neanmoins d'eſtre une preuve que l'Egliſe latine honoroit ce jour là l'Invention de la Croix dés le V. ou le VI. ſiecle, & elle ne l'a pas fait ſans quelque raiſon. On pourroit
Front.cal.p. 59.64. peut-eſtre croire] 'que l'egliſe de ſainte Croix à Rome qu'on pretend avoir eſté dés le temps de Conſtantin, ou au moins cent ans aprés ſous Sixte III, [auroit eſté dediée ce jour là; ce qui y auroit fait honorer la Croix, premierement dans cette egliſe, & puis dans les autres. Mais il y a quelque ſujet de
p.76. douter que cette feſte vienne de l'Egliſe Romaine,] 'où il ſemble qu'elle n'eſtoit pas encore établie au commencement du huittieme ſiecle. [Car quoiqu'on la liſe aujourd'hui dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le miſſel Romain de Thomaſius, p. 151,] elle n'eſt pas neanmoins dans le calendrier Romain du P. Fronto.

NOTE VI.

Pour la page 16.58.

Que S.te Helene a eſté enterrée à Rome, mais n'y eſt pas morte.

'Euſebe dit que Conſtantin fit tranſporter le corps de S.te Helene à la ville regnante, ce que Socrate explique de la nouvelle Rome, [c'eſt à dire de Conſtantinople.] 'Theophane, [& d'autres Grecs,] diſent auſſi qu'elle y fut enterrée. 'Mais Baronius, approuvé par M.r Valois, ſoûtient que la ville regnante dans Euſebe, eſt toujours l'ancienne Rome. 'Suidas voulant ce ſemble ſuivre Euſebe, dit nettement qu'elle fut enterrée à Rome. [Et certainement, Conſtantinople n'eſtoit pas encore la ville regnante en l'an 328,] 'puiſqu'on ne commença à la baſtir qu'en la meſme année ſelon la chronique d'Alexandrie: [& ce ne fut peut-eſtre meſme qu'à la fin de la ſuivante. *V. Conſtantin note* 60. Au moins elle ne fut dediée qu'en 330, ſous le nom de Conſtantinople & de la nouvelle Rome. On n'avoit garde d'y trouver encore] ces monumens imperiaux dans leſquels elle fut enterrée ſelon Euſebe.

Euſ.v.Conſ.l. 3.c.47.p.506. c. Socr.l.1.c.17. p.48.a. Thphn.p.21. c. Bar.326.562 Euſ.n.p.231.v. b.c. Suid.1p.1056 b.

'Puiſqu'Euſebe dit que Conſtantin fit tranſporter ſon corps à Rome, [il eſt certain qu'elle n'y eſt pas morte;] 'comme le dit Nicephore. a On voit la meſme faute dans ſes actes, dont Aringhus nous donne un fragment: [& cela nous ſuffit pour ne pas regretter de n'avoir pas cette piece,] avec ce qu'elle ajoute que S.te Helene avoit plus de 80 ans, 'au lieu qu'Euſebe dit qu'elle mourut âgée preſque d'environ 80 ans, [ce qui marque aſſez qu'elle ne les avoit pas encore.] 'On voit en effet, que ces actes ne ſont faits que depuis Innocent II. & Anaſtaſe IV.

Euſ.p.506.c. c. Nphr.l.8.c.3. p.599.c. a Aring.l.4.c. 9.54.p.17. Euſ.c.46.p. 506.a. Aring.p.21.§. 16.

NOTE XII.

Pour la page 18.58.

De ce qu'on dit des diverſes translations du corps de S.te Helene.

'Nicephore dit que S.te Helene fut

Nphr.l.8.c.3. p.599.c.

enterrée à Rome: mais que deux ans aprés elle fut transportée à Constantinople, avec le tombeau de porphyre où elle estoit, & mise la premiere dans le mausolée des Empereurs que Constantin y faisoit faire auprés de l'eglise des Apostres. Plusieurs autres ont écrit avant luy qu'elle estoit enterrée dans cette eglise. & l'on pretendoit y avoir son corps dans le mesme tombeau que celui de Constantin, [Cela pourroit estre favorisé par la faute de Socrate, dont on vient de parler dans la note 6, & excuser cette mesme faute.] On trouve dans une chronique, qu'en l'an 1212, Aicard Chanoine regulier de Venise, enleva adroitement le corps de S.te Helene d'un monastere de Constantinople, qui portoit le nom de la Sainte, & le mit à Venise dans le monastere dont il estoit Religieux, & auquel Pietre des Noels dit que l'on a aussi donné son nom. Les Venitiens croient encore aujourd'hui l'avoir chez eux, & l'honorent avec respect.

Thphn.p.21. c|Cedr.

Cang.de C.l. 4 p.109.c.

p.147.

Aring.l.4.c. 9.315.p.21.

Bar.849.529.

[Cependant outre que ce transport de son corps à Constantinople, n'a point d'auteur plus ancien que Theophane,] Eusebe nous donne tout lieu de croire, que Constantin ne fit qu'à l'extremité de sa vie, le mausolée où il fut mis, [& où on pretend que S.te Helene avoit esté mise avant luy.] L'on ne sçeut que fort tard qu'il destinoit ce lieu pour son tombeau. [Ainsi il y a peu d'apparence qu'il y ait fait mettre le corps de S.te Helene, ni deux ans aprés qu'elle fut morte, qui seroit en 330 ou 331, lorsque l'eglise des Apostres n'estoit peut-estre pas encore commencée, ni mesme depuis: & s'il ne l'a pas fait, il y a peu d'apparence que d'autres l'aient fait aprés luy: mais au moins il n'y en a aucune preuve.] M.r du Cange ne veut point répondre de tout ce qu'on dit sur cela.

Euſ.v.Conſt. 4.c.60.p.536. b.

Cang.de C.l. 4 p.108.a.

[Il est certain que les Occidentaux n'estoient point persuadez que le corps de S.te Helene fust à Constantinople.] Car on pretend qu'en l'an 840, Theogise [ou Tetgise] Prestre du dioceſe de Reims, estant allé à Rome, y enleva la nuit secretement le corps de S.te Helene mere de Constantin, de l'eglise où il estoit dans un tombeau de porphyre, & l'apporta à l'abbaye de Hautvilliers, [prés de la Marne, au dioceſe de Reims,] dont on assure qu'il estoit moine. [a] Quelques martyrologes font memoire de cette translation le 7 & le 8 de fevrier. Nous en avons une histoire faite [apparemment par un moine du mesme lieu,] pour estre luë le jour de la feste de la Sainte. C'est sans doute par Alman ou Alman moine de Hautvilliers, qu'on marque en avoir fait une histoire vers l'an 868, à la priere de sa communauté, & d'Hincmar Archevesque de Reims. [Cet auteur a bien plus de paroles que de faits, & il raporte les choses sans presque aucune circonstance.]

MS.p.257.258

p.264.

p.259.

Ben.l.4.2.p. 254.54.

[a]Boll.8.feb. p.252.a.

MS.p.253.262

Gal.chr.t.4.p. 34.1.b|Anal.t. 2.p.95|Marl. t.1.p.402.b.

Il ne dit point quelle estoit l'eglise d'où Tetgise enleva le corps de la Sainte. Flodoard qui parle amplement de cette translation, ne la nomme point non plus. Une lamme de plomb bien posterieure à Alman, & faite peut-estre en 1410, marque qu'il fut rapporté l'an 849, de l'eglise de S. Marcellin & S. Pierre prés de Rome. Baronius suppose que Sigebert le dit aussi: mais il dit seulement que c'est le lieu où Sainte Helene avoit esté enterrée, [comme il l'avoit lu dans Anastase.] Flodoard raconte divers miracles arrivez durant que Tetgise apportoit le corps, [qui prouveroient au moins que c'estoient de vraies reliques. Mais je ne sçay pourquoi il n'y en a pas un mot dans Alman,] qui n'oublie pas un evenement bien moins miraculeux, arrivé plusieurs années depuis.

Flod.l.3.c.8. p.203.

Marl.t.1.p. 406.

Bar.849.529.

Sig.an.849.p. 109.

Flod.p. 202-207.

MS p.262.

Marl.p.405.

Ce moine dit que comme beaucoup de personnes doutoient de la verité des reliques de Sainte Helene, on ne fut

Marl.p.404.

p.406| Ben. t. 4.2.p.154.§ 4. assure par un examen judiciaire ; Tetgiſe meſme, dit Nocher Abbé de Hautvilliers en 1095, s'eſtant mis dans de l'eau bouillante, ſelon la coutume de ce temps là, en preſence du Roy Charle le chauve & d'Hincmar, & n'en ayant Mabil. p.404. receu aucun dommage &c. 'Alman avoue que cela ne leva pas tous les doutes ; de ſorte que pour s'aſſurer d'avantage de la verité, toute la province de Reims envoya à Rome deux Preſtres, mais moines de Hautvilliers, leſquels, dit-on, s'aſſurerent ſecrettement de toutes choſes : [on ne dit point comment.] Alman joint à cela le miracle dont nous avons parlé, [ſi c'eſt un miracle,] arrivé à la feſte de la Sainte, où l'on devoit lire pour la premiere fois le diſcours d'Alman.

Ben. p.154-156. 'Les François doutoient encore de la verité de ces reliques, lorſqu'en l'an 1095, Nocher Abbé de Hautvilliers, les fit transferer ſolennellement de l'ancienne chaſſe en une nouvelle le 28 d'octobre &c. On trouva dans l'ancienne chaſſe un billet qui portoit que c'eſtoit le corps de Sainte Helene mere de Conſtantin, hors la teſte qui n'y eſtoit point. [Mais on ne dit point ſi ce billet eſtoit plus ancien que Tetgiſe.] On ajoute que la nuit precedente on vit tomber du ciel un globe de feu ſur l'egliſe où eſtoient les reliques, & ſur un lieu où l'on devoit les porter le lendemain pour faire la ceremonie &c. Nocher meſme a écrit toute cette p. 156. hiſtoire, 'en y ajoutant pluſieurs miracles, que le P. Mabillon n'a pas jugé neceſſaire de raporter. [Je ne ſçay ſi c'eſt qu'il ne les ait pas trouvé aſſez authentiques. Cependant hors les miracles, on ne voit point quelle preuve a eu Tetgiſe, pour croire & pour faire croire aux autres, que le corps qu'il apportoit eſtoit celui de Ste Helene, & Mabil. p 406. de la mere de Conſtantin.] 'On vient encore aujourd'hui l'honorer à Hautvilliers, & on ajoute qu'il s'y fait toujours beaucoup de miracles &c.

'Ce qu'on dit de ſa translation en ce lieu dés l'an 840, n'a pas empeſché qu'on n'ait cru avoir encore ſes reliques à Rome en 1140. 'Et on croit juſ- Boll. may. t. 1. p. 27. 1| Mabil. It. p. 135. qu'à preſent les y poſſeder dans un tombeau de porphyre, qu'on voit dans l'egliſe appellée *Ara-cœli*. 'On cite en Arin. l. 4. c. 9. § 16. p. 21. effet de ſes actes dont nous avons parlé dans la note 6, que ſous Innocent II. on y apporta de l'egliſe de Saint Marcellin ſon chef & ſes principaux oſſemens, le reſte ayant eſté diſtribué à diverſes egliſes, & ſon tombeau de porphyre porté au Vatican par ordre d'Anaſtaſe IV. 'Baronius ne veut rien Bar. 849. § 29. decider ſur le different qui eſt entre les Latins & les Grecs touchant le tombeau de Sainte Helene. 'Il oppoſe cependant aux Grecs ce que dit Sigebert de ſa translation en France, [& à Hautvilliers,] à quoy il ſemble meſme ſe 18. aug. g. tenir en un endroit. 'Dans celui où il 849. § 29. ne veut point juger entre les Latins & les Grecs, il paroiſt neanmoins pencher beaucoup pour la meſme opinion. Il y parle auſſi de la pretention des Venitiens. [Mais jamais il ne dit qu'on creuſt l'avoir encore à Rome. Il faut donc ou qu'il jugeaſt faux & inſoûtenable ce qu'on dit de l'*Ara-cœli*, ou qu'il l'ignoraſt, ce qui n'a aucune apparence. C'eſt à ceux qui ſont à Rome à examiner ce point, & à voir depuis quand on parle du corps de S.te Helene à l'*Ara-cœli*.] 'Aringhus veut au moins Arin. p. 22. § 16. concilier cette egliſe avec celle de Hautvilliers, en leur donnant à chacune une partie du corps. [Cela ſe pourroit ſi celle d'*Ara-cœli* ſe contentoit d'avoir le chef.] 'Bollandus aime mieux Boll. may. t. 1. p. 27. 1. avouer la contradiction, ſans ſe declarer pour aucun parti.

NOTE VIII. Pour la page 19. § 9.

Combien Zabdas & Hermon ont gouverné l'Egliſe de Jeruſalem.

[La chronique de Nicephore, Theo-

phane *p.* 6. *a*, & Eutyque *p.*404, donnent dix ans d'epiſcopat à Zabdas Eveſque de Jeruſalem, qu'Eutyque appelle Zebedée. Cependant ſi Hymenée ſon predeceſſeur n'eſt mort, comme nous croyons, qu'en 298, *v. Paul de Samoſates § 4*, Zabdas n'a pu gouverner que quatre ou cinq ans, eſtant certain par Euſebe, qu'il eſt mort avant la perſecution, [c'eſt à dire avant 303. Auſſi la chronique d'Euſebe le fait commencer en 298, & mourir en 302, ce qui ne luy laiſſe au plus que quatre ans & quelques mois : & cela s'accorde] avec ce que dit Euſebe, qu'il ne gouverna que peu de temps.

Euſ. l.7.c.32. p.289.c.

d.

[Nicephore, Theophane *p.*10 *b*, & Eutyque *p.*432, s'accordent meſme à ne donner que neuf ans à Hermon, ou Aſon comme l'appelle Eutyque, ſucceſſeur de Zabdas. Ainſi il ſera mort en 311. La chronique d'Euſebe ne fait neanmoins commencer Saint Macaire ſon ſucceſſeur, qu'en l'an 313. Mais elle eſt extremement brouillée en cet endroit. Les 20 ans d'epiſcopat que Nicephore, & Theophane *p.*12. *b*, donnent à S. Macaire, reduits à 19 par Eutyque *p.*43, ne nous éclairciſſent pas beaucoup, puiſque tout ce qu'on ſçait de ſa mort, c'eſt qu'il la faut mettre aprés 330, & avant 335.]

NOTES SUR SAINT EUSTATHE.

Pour la page 22.

NOTE I

Qu'il a eſté fait Eveſque d'Antioche en 324 ou 325, aprés un Paulin different de Paulin de Tyr, qui ne paſſa à l'eveſché d'Antioche qu'aprés la depoſition de S. Euſtathe.

[IL y a de grandes difficultez ſur l'entrée de S. Euſtathe dans l'epiſcopat d'Antioche.] 'Selon Sozomene, cette Egliſe eſtoit vacante en 324 par la mort de Romain : & S. Euſtathe alors Eveſque de Berée y fut transferé [en 325] par le Concile de Nicée. [Mais il n'y a aucune apparence que le Concile de Nicée qui a condanné tous ces changemens d'eveſchez par ſon XV. Canon, les euſt voulu autoriſer luy meſme par un exemple ſi ſignalé. Theodoret l'auroit ſçeu plutoſt que Sozomene, & n'auroit pas manqué de dire une choſe ſi glorieuſe à un Saint, que l'on voit qu'il aimoit beaucoup. Auſſi nous ne croyons pas que perſonne vouluſt aujourd'hui ſuivre Sozomene en ce point ; non plus que ſur l'Eveſque Romain qu'il met avant S. Euſtathe, quoiqu'il ſe trouve appuyé en cela par quelques Grecs.] 'Car ce Romain eſt marqué par Nicetas, & par un catalogue manuſcrit des Eveſques d'Antioche. Mais il eſt inconnu à S. Jerome, à Theodoret, à Nicephore, [à Theophane, & à Eutyque.] Nicetas dit qu'il ſouffrit le martyre durant la perſecution : & cela donne lieu à Mr Valois de croire que c'eſt le grand S. Romain Martyr à Antioche, dont on aura fait un Eveſque, quoiqu'il ne fuſt que Diacre ; [& qu'il ſoit mort dés l'an 303.

Soz.l.1.c.2.p. 403.a.

2.p.99.1.2.

Il y a bien plus de difficulté pour ſçavoir ſi S. Euſtathe ſucceda immediatement à S. Philogone, ou s'il faut mettre Paulin entre deux.] Theodoret eſt formel pour le premier ſentiment : & S. Jerome qui dans ſa chronique ne l'eſt pas moins pour le ſecond, eſt ſuivi par la chronique de Nicephore qui l'appelle Paul, par Theophane *p.* 11, par Eutyque qui l'appelle Apolline *p.*431, & par Nicetas qui le fait ſucceſſeur de Saint Philogone, & predeceſſeur de Romain. [Theodoret nourri dans l'Egliſe d'Antioche, & appuyé par Philoſtorge, comme nous le dirons

Thdrt.l.1.c.6. p.541.c.

Soz.n.p.99.2. a.

dans la ſuite, pourroit bien l'emporter & ſur S. Jerome, qui n'eſt pas tout à fait exact, & ſur les autres qui ſont tous beaucoup poſterieurs, ſi luy meſme n'affoibliſſoit beaucoup ſon autorité, en ne mettant point dutout Paulin au nombre des Eveſques d'Antioche, ni avant S. Euſtathe, ni aprés.] 'Car nous ne pouvons pas douter que Paulin Ev. de Tyr, n'ait eſté transferé de ce ſiege à celui d'Antioche. Il ſeroit fort difficile d'expliquer autrement ce qu'Euſebe de Ceſarée dit de luy, que l'Egliſe d'Antioche, dont il avoit eſté Preſtre avant que d'eſtre Eveſque de Tyr, l'avoit retiré, μετατεθῆναι αὐτῷ, comme un bien qui luy appartenoit. 'Philoſtorge dit clairement auſſi, que Paulin paſſa de l'eveſché de Tyr à celui d'Antioche. [Ainſi la ſeule difficulté qui puiſſe reſter, eſt de ſavoir s'il a precedé ou ſuivi Saint Euſtathe: Et cette difficulté n'eſt plus entre Saint Jerome & Theodoret; mais entre Saint Jerome & Philoſtorge. Car ce dernier met bien nettement Paulin aprés S. Euſtathe,] puiſqu'il le fait preceder immediatement Eulale, [que l'on convient n'avoir eſté fait Eveſque d'Antioche qu'aprés Saint Euſtathe,] 'ſans donner aucun lieu à l'explication de Godefroy. On cite la meſme choſe de Suidas que de Philoſtorge: [mais Suidas l'a viſiblement pris de l'autre.

Le ſentiment de S. Jerome eſt bien plus favorable & par la qualité de ſon auteur, & par le nombre de Grecs qui l'ont ſuivi, ou qui ont ſuivi quelque ancien Grec qui l'aura dit comme luy. D'ailleurs ſi Paulin a eſté transferé de Tyr à Antioche, aprés la depoſition de S. Euſtathe, c'eſt à dire en 331, c'eſtoit bien-toſt violer ouvertement le Concile de Nicée, qui défend ces ſortes de changemens. Au contraire, en diſant que ç'a eſté avant S. Euſtathe & avant le Concile de Nicée, cela ſemble donner moyen d'expliquer S. Epiphane,] 'qui paroiſt dire que Saint Alexandre écrivit contre Arius à Zenon Eveſque de Tyr: [ce qui ſans cela eſt fort embaraſſant;] 'La harangue d'Euſebe ſur la dedicace de l'Egliſe de Tyr baſtie par Paulin, ne nous permettant pas de douter qu'il n'ait eſté Eveſque de Tyr aſſez long-temps avant la perſecution de Licinius, & avant le commencement de l'Arianiſme, [c'eſt à dire dans le temps que Zenon vivoit encore. Et en effet] Zenon de Tyr eſt marqué dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée.

[Ces raiſons peuvent paroiſtre extremement fortes: mais il y en a auſſi de l'autre coſté qui ne ſont pas à negliger. L'autorité de Philoſtorge eſt conſiderable dans les faits qui ne vont point à favoriſer les Ariens:] '& non ſeulement il fait Paulin predeceſſeur immediat d'Eulale, 'mais en un autre endroit, il le met entre les Eveſques qui aſſiſterent au Concile de Nicée. 'On tire la meſme choſe de Theodoret, qui marquant les Ariens qui s'eſtoient trouvez à ce Concile, dit que c'eſtoit premierement ceux dont il avoit parlé auparavant: '& entre ceux là eſt Paulin Eveſque de Tyr. 'Sozomene dit auſſi que le veritable ſujet de la depoſition de S. Euſtathe, fut qu'il combatoit ouvertement Paulin de Tyr & les autres chefs de la faction Arienne; [de ſorte qu'au moins il n'y a point d'apparence à dire que cet hiſtorien a voulu parler de ce Paulin,] 'lorſqu'il a dit que S. Euſtathe avoit ſuccedé à Romain, 'comme quelques uns l'ont pretendu. [Tout ce qu'on peut répondre à cela, c'eſt que Paulin ayant eſté l'un des premiers & des plus ardens défenſeurs d'Arius, Theodoret & Sozomene ont continué à le mettre entre les chefs de ce parti, ſans ſonger s'il eſtoit encore vivant ou non.

Mais il faut conſiderer encore, que ſi Paulin a precedé Saint Euſtathe, il eſt mort conſtamment au pluſtard au

Euſ. n. p. 189, 190.

Euſ. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a.

Phiſg. l. 3. c. 15. p. 46.

p. 49.

n. p. 156.

Epi. 69. c. 4. p. 730. b.

Euſ. l. 10. c. 4. p. 376. d] 385. b.

Conc. B. t. 1. p. 342.

Phiſg. l. 3. c. 15 p. 49.

app. p. 177.

Thdrt. l. 1. c. 6 p. 542. b.

c. 4 p. 538. a.

Soz. l. 2. c. 19. p. 469. a. b.

l. 1. c. 2. p. 405. b.

Phiſg. n. p. 156

commencement de 325. Et cependant c'eſt ce qui paroiſt abſolument impoſſible.] Euſ.l.10.c.1. p.469 a. 'Car Euſebe a dedié le dixieme livre de ſon hiſtoire eccleſiaſtique à Paulin: [& on ne peut pas douter que ce ne ſoit à celui de Tyr,] n.p.489.d. 'puiſqu'il luy dedie encore d'autres livres, In Marc.l.1.c. 4.p.159.a. 'puiſqu'il en fait des eloges extraordinaires aprés ſa mort, [puiſque ce dixieme livre ne contient preſque autre choſe que le diſcours que fit Euſebe à la dedicace de l'egliſe de Tyr baſtie par Paulin: Or il n'a écrit ſon hiſtoire qu'aprés ſa chronique, qu'il y cite en divers endroits: & ſa chronique allant juſques en l'an 326, comme S. Jerome nous en aſſure dans la ſienne, il faut que ſon hiſtoire n'ait eſté écrite que dans les années ſuivantes, & que Paulin ait vécu juſqu'à ce temps là.

Cette preuve ſeroit abſolument indubitable, ſi l'on ne diſoit qu'Euſebe peut avoir amplifié ſa chronique de quelques années aprés la premiere compoſition. Et en effet, nous pourrons montrer autrepart que ſon hiſtoire a eſté achevée avant la mort de Criſpe, c'eſt à dire avant le milieu de 326. Mais hiſt.l.10.c.9.p. 392. cela ne ſatisfait pas encore,] 'car l'hiſtoire va juſqu'aprés la défaite de Licinius, & remarque la joie & la tranquillité univerſelle qui la ſuivit, la publication de diverſes loix qui repandoient de toutes parts la bonté, la pieté, & la magnificence de Conſtantin. Il dit que la felicité dont on jouiſſoit, avoit fait oublier les maux paſſez. [Toutes ces choſes ne ſe ſont pas en un mois ou deux. Et encore Euſebe nous les raporte, non comme preſentes, mais comme paſſées. Et cependant Licinius n'a eſté défait qu'à la fin de l'an 323. Il n'y a donc point d'apparence à dire qu'Euſebe ait achevé ſon hiſtoire plutoſt qu'en 325, lorſque Paulin eſtoit déja mort. Mais au moins il eſtoit déja transferé à Antioche; & Euſebe en s'adreſſant à luy dans ſon dernier livre, n'auroit pu manquer de marquer ce changement, & d'y trouver la matiere d'un faux eloge, comme il fait dans ſes livres contre Marcel.

Je ne ſçay ſi pour défendre S. Jerome, il n'y en aura point qui diront que les deux derniers chapitres d'Euſebe où il eſt parlé de Licinius, ont eſté ajoutez aprés les autres. Mais je ne voy rien qui nous doive obliger à cela. Quand S. Jerome ſe ſera trompé en ce point, ce ne ſera pas la premiere ni la derniere fois, comme tout le monde eſt obligé de l'avouer. Le XV. Canon de Nicée, qui défend les changemens d'eveſché, n'eſt pas non plus une raiſon bien conſiderable. Car il eſt certain que les Euſebiens firent voir auſſi-toſt aprés combien cette défenſe leur eſtoit peu conſiderable, en voulant faire monter Euſebe de Ceſarée ſur le meſme throne d'Antioche: & c'eſt à eux auſſi qu'il faut attribuer la translation de Paulin, ſi elle s'eſt faite aprés la depoſition de S. Euſtathe.

Zenon de Tyr embaraſſe davantage; mais il embaraſſe en quelque opinion que l'on ſoit touchant la translation de Paulin. Car il eſt difficile de mettre la mort de S. Philogone avant le 23 de decembre 323. Ainſi quand Paulin luy auroit ſuccedé, il ſera toujours demeuré Eveſque de Tyr juſqu'à la fin de l'an 323, c'eſt à dire aprés le temps auquel Saint Alexandre écrivoit à Zenon de Tyr, ſelon S. Epiphane. Il eſt difficile auſſi de mettre cette lettre ni beaucoup avant, ni beaucoup aprés] 'celle d'Arius à Euſebe de Nicomedie, où il eſt parlé de S. Philogone encore vivant, & de Paulin alors Eveſque de Tyr, dit Theodoret; [& c'eſt depuis ce temps là, ſelon l'hiſtoire de l'Arianiſme,] 'qu'Euſebe écrivit à Paulin de Tyr. [Il ſemble donc neceſſaire d'expliquer S. Epiphane en ce ſens, Que S. Alexandre écrivit à Zenon qui eſtoit un ancien Eveſque de la Phenicie, à l'Eveſque de Tyr

Thdrt.l.1.c.4 p.537.b.c. p.538.a. c.5.p.538.b.

Tyr &c. en mettant une virgule avant
Bar.318.§17. ἐν Τύρῳ.] 'C'eſt le ſens de Baronius, qui
a ſuivi la traduction de Cornare, p. 215.
Epi.69.c.4.p. 'Le P. Petau ſemble l'avoir voulu ſui-
71.c.b. vre auſſi : mais il auroit dû mettre *de Tyri Epiſcopum*. [Cette ſolution ſatiſ-
Conc.t.21.p. fait à S. Epiphane,] 'mais non aux ſouſ-
51.c. criptions du Concile de Nicée, où nous trouvons Zenon de Tyr à la teſte des Eveſques de la Phenicie. [Cela nous oblige de propoſer encore une autre ſolution, qui eſt que Zenon eſtoit effectivement ancien Eveſque de Tyr, comme le dit S. Epiphane, ἀρχαῖος, c'eſt à dire qu'il avoit eſté Eveſque de Tyr avant Paulin, & qu'il l'avoit pris pour ſon Coadjuteur, ou plutoſt pour ſon ſucceſſeur, ne ſe conſervant l'honneur de l'epiſcopat, comme S. Narciſſe de Jeruſalem avoit fait à l'égard de Saint Alexandre. Ainſi il ne faudra pas s'étonner qu'il ait toujours eſté conſideré comme Eveſque de Tyr, & qu'il ait eu rang en cette qualité dans le Concile de Nicée. Il y a neanmoins à cela une grande difficulté. Car on ne voit pas que Zenon ait pu quitter les fonctions de l'epiſcopat, en en gardant l'honneur qu'à cauſe de ſa vieilleſſe, comme Saint Narciſſe : & s'il eſtoit ſi agé lorſque Paulin fut fait Eveſque de Tyr,]
Euſ.l.10.c.4. 'c'eſt à dire apparemment des aſſez
p.376.d. long-temps avant l'an 319, *v. les Ariens* § 15, [aura-t-il eſté en état en 325 de faire le voyage de Nicée, auquel on peut dire qu'il n'eſtoit point obligé ? Aſſurément le moyen le plus court pour ſe tirer de cet embaras, & peut-eſtre le plus veritable, eſt de dire que les ſouſcriptions du Concile de Nicée ne ſont pas d'une grande autorité dans l'hiſtoire, *v. ce Concile note* 2; S. Epiphane meſme y en a aſſez peu, ſurtout en ce qui regarde l'hiſtoire de l'Arianiſme.

Voilà ce que nous pouvons dire ſur la tranſlation de Paulin de Tyr, en ſuppoſant qu'il n'y a eu en ce temps-ci qu'un ſeul Paulin Eveſque d'Antioche, avant ou aprés S. Euſtathe. Car nous ne voyons point en effet qu'aucun ancien auteur en ait mis deux : Et c'eſt toujours une choſe difficile à croire, qu'il y ait eu dans une Egliſe deux Eveſques d'un meſme nom preſque en meſme temps. Cependant Mr Valois
Euſ.n.p.189. paroiſt l'avoir eru :] 'Car il ſoutient en
190. un endroit, que Paulin de Tyr n'a eſté Eveſque d'Antioche qu'aprés la depoſition de S. Euſtathe : '& dans un au-
Soz.n.p.116. tre il met un Paulin ſucceſſeur de Saint
t.c. Philogone, & predeceſſeur de Saint Euſtathe, ſuivant la chronique de S. Jerome ; '& il en allegue une raiſon
b.c. tres conſiderable. Car les Euſebiens dans leur lettre écrite de Philippople en 347, font un crime à Oſius d'avoir eſté tres uni à un Paulin autrefois Eveſque d'Antioche, qui vivoit encore alors, qui eſtoit accuſé de ſortilege, juſqu'à en avoir écrit des livres, & qui menoit une vie extremement deréglée. [Il eſt indubitable que ce Paulin n'eſt point celui de Tyr, que les Euſebiens n'auroient jamais noirci de tant d'accuſations atroces, puiſqu'il eſtoit un des chefs de leur cabale, qui par la meſme raiſon n'a jamais pu eſtre fort
Euſ.in Marc. uni à Oſius,] '& qui eſtoit mort depuis
l.1.c.3.p.19.a. aſſez long-temps, lorſqu'Euſebe, [qui eſt mort vers l'an 340,] écrivoit contre Marcel.

[Voilà donc un Paulin Eveſque d'Antioche, tres clairement different de celui de Tyr, que nous ne pouvons pas non plus douter avoir eſté Eveſque d'Antioche. Car quand on voudroit dire que les termes d'Euſebe, μετατεθῆναι αὐτῦ, pourroient ſignifier ſimplement que l'Egliſe d'Antioche l'avoit demandé pour Eveſque, mais non pas qu'elle l'ait obtenu ; l'autorité de Philoſtorge ſuffit ce me ſemble pour oſter le peu d'ambiguité qu'il y a dans l'expreſſion d'Euſebe. Mais quoy qu'il en ſoit pour ce point, il nous ſuffit de trouver un Paulin que nous puiſſions

mettre entre S. Philogone & S. Euſtathe, & de ſuivre ainſi S. Jerome & les chronologiſtes Grecs, ſans faire aucun embaras dans l'hiſtoire, hors ce qui regarde le pretendu Zenon de Tyr.

Il faut neanmoins remarquer que quoique Mr Valois liſe dans le texte de la lettre des Euſebiens, *Paulino quondam Epiſcopo Antiochiæ*, au lieu *d'Antiochia* il y a *Dacia* dans l'edition de Mr le Fevre en 1598, p. 26, qui eſt, comme je croy l'original, & on a mis de meſme dans la derniere edition des Conciles t. 2. p. 709. d. Je voudrois que Mr Valois nous euſt marqué ſi c'eſt ſur l'autorité de quelque manuſcrit, ou ſur quelque edition qu'il a fait cette correction importante, qui ſans cela eſt hardie, puiſqu'on ne doit point changer des textes par conjecture, ſans en avertir & en dire la raiſon; 'comme Mr Valois le ſoutient luy meſme, en ſe plaignant ſur cela de la liberté du Pere Sirmond. [Et cette reſerve eſt encore plus neceſſaire quand on fonde tout ſon raiſonnement ſur cette correction: Quand meſme on corrige des imprimez par des manuſcrits, il eſt toujours bon de le dire. Mais quand cette correction ne ſeroit pas autoriſée par des manuſcrits, elle l'eſt par Sozomene,] 'qui dit que les Euſebiens depoſerent Oſius pour avoir eſté ami de Paulin & d'Euſtathe autrefois Eveſques d'Antioche; [& je croy que cela vaut mieux que des manuſcrits. Nous pouvons ajouter à cela, qu'il ne faut pas s'étonner ſi Theodoret n'a pas connu ce Paulin, puiſqu'ayant eſté depoſé, il faut dire en meſme temps que ſon nom avoit eſté oſté des diptyques & de la liſte des Eveſques.]

Thodrt. n. p. 33. a. d.

Soz. l. 3. c. 11. p. 112. b c.

Pour la page 22.

NOTE II.

Qu'il n'y a point eu de troubles dans Antioche à l'election de S. Euſtathe, mais à ſa depoſition.

Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 59. p. 515.

'Les troubles qu'Euſebe de Ceſarée raporte s'eſtre elevez à Antioche ſous Conſtantin, ne peuvent eſtre arrivez qu'à cauſe de S. Euſtathe, ſelon meſme le titre d'un des chapitres. 'Tout le monde en convient; mais Baronius veut qu'ils ſoient arrivez à ſon election, & non à ſa depoſition, quoiqu'il reconnoiſſe qu'il a contre luy Theodoret, Socrate, & Sozomene. [Il y faut ajouter S. Jerome dans ſa chronique, puiſqu'il met Euſebe au nombre des heretiques qui furent intrus dans l'Egliſe d'Antioche à la place de Saint Euſtathe.] 'Car c'eſt auſſitoſt aprés ces troubles qu'Euſebe meſme met le deſſein qu'on avoit eu de le faire Eveſque d'Antioche: [& Baronius ne manque pas de raporter cela à l'an 324, auſſibien que le reſte. Baronius doit reconnoiſtre qu'il a encore Euſebe meſme contre luy,] puiſqu'Euſebe met tous ces troubles aprés avoir parlé du Concile de Nicée, des egliſes baſties à Jeruſalem par Conſtantin & par Ste Helene, de la mort de cette princeſſe, '& de la fondation de Conſtantinople: [a] Et il paſſe de là à la guerre des Gots & des Sarmates, [arrivée en 332. Or il eſt aiſé de voir que quoiqu'il ſemble ſuivre plutoſt ſa matiere que l'ordre du temps, il le ſuit neanmoins fort bien partout; de ſorte qu'il n'y aucune apparence qu'il ait placé aprés les evenemens de l'an 330, une choſe arrivée en l'an 324, & encore une choſe qu'il ne dit pas en paſſant, mais ſur laquelle il s'étend beaucoup, parcequ'elle flatoit ſa vanité,

Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 59. p. 515. 516.

c. 48. 49. p. 507. 508.

[a] l. 4. c. 5. 6. p. 528. 529.

'Baronius veut que ce ſoit pour cela meſme qu'il a renverſé l'ordre des temps, afin, dit-il, de faire oublier la tache qu'il avoit receue dans le Concile de Nicée. [Mais les lettres honorables que Conſtantin luy écrivit en d'autres occaſions, ſuffiſoient aſſez pour cela, ſi l'eſtime de Conſtantin eſtoit capable de le purger: & cette raiſon ne l'a point empeſché de mettre

Bar. 324. §. 44.

Bar. 324. §. 145.

Euſ.v.Conſt.l. 2.c.46.p.465. avant le Concile, 'la lettre de ce prin-
ce pour rebaſtir des egliſes. [a] Baronius
a Bar. 324.§ 144. dit qu'il a ſuivi l'ordre des pays, & qu'il a voulu joindre l'hiſtoire d'Antioche en Syrie, à celle d'Heliople en Phenicie. [Il auroit dû plutoſt transporter celle-ci qui n'a qu'un chapitre, à cauſe de celle d'Antioche qui en a quatre. Mais quoy qu'il en ſoit, celle d'Heliopole eſt donc en ſon rang, & de l'an 330 au pluſtoſt, puiſqu'elle eſt
Euſ.v.Conſt.l. 3.c.55.p.522. a. miſe aprés celle d'Aphaque,] 'arrivée lorſque Conſtantin avoit déja ſon ſiege en ſa ville, [c'eſt à dire à Conſtanti-
c.59.p.515. nople.] 'Or Euſebe dit qu'on ſe rejouiſſoit de l'affaire d'Heliopole & des autres precedents, lorſque les troubles d'Antioche arriverent. On ne peut donc pas les mettre au pluſtoſt qu'en l'an 330.]

c.61. p.518.d. 'L'averſion que Conſtantin témoigna en cette occaſion, de voir paſſer les Eveſques d'un ſiege en un autre, ce qu'il dit eſtre contraire aux regles apoſtoliques & aux Canons de l'Egliſe; [fait bien voir qu'il écrivoit aprés le Concile de Nicée, qui avoit fait un Canon exprés ſur ce ſujet. Au moins il eſt certain qu'Euſebe de Nicomedie ne luy inſpiroit pas cette averſion.

Mais quelle apparence y a t-il qu'aprés cette declaration de Conſtantin, les Eveſques aient eſté choſir, non pas
c.62.p.519.d. Euphrone ou George,] 'que Conſtantin leur avoit indiquez, [mais Saint Euſtathe déja Eveſque de Berée? Nous ſavons d'ailleurs qu'Euphrone fut fait Eveſque d'Antioche peu aprés la depoſition de S. Euſtathe: de ſorte qu'il faudroit des preuves tres fortes pour ne pas croire que c'eſt luy qui fut elu en cette occaſion ſur cette recommandation meſme de Conſtantin, comme tous les hiſtoriens le diſent. Et en effet S. Jerome le fait ſucceſſeur d'Euſebe.]

b. 'Il faut marquer encore que ces Eveſques qui favoriſoient Euſebe de Ceſarée, & qui avoient pour chefs Theodote [de Laodicée,] Narciſſe [de Neroniade,] & Aece [de Lydde; ces Eveſques, dis-je, eſtoient viſiblement les plus grands amis des Ariens. Quelle apparence y a t-il donc qu'ils allaſſent choſir Saint Euſtathe l'un de leurs plus grands adverſaires, & qu'il falloit faire paſſer du ſiege de Berée à celui d'Antioche, contre le ſentiment de Conſtantin?]

Thdret.l.1.c.6.p.941.c. 'Enfin Theodoret nous aſſure que l'election de ce Saint s'eſtoit faite par le commun ſuffrage des Eveſques, du Clergé, & de tout le peuple Chrétien; [& ſelon Baronius, il faut dire qu'elle ſe fit avec des troubles qui penſerent mettre toute la ville en ſang.

Tout le monde avoüera ſans doute que ces preuves ſont plus que ſuffiſantes pour rejetter le ſentiment de Baronius; & nous craignons ſeulement qu'on ne diſe que nous nous ſommes donnez inutilment la peine de le refuter.] 'Car de toutes les raiſons que Bar.324.§149. nous avons alleguées, n'e s'eſtant objecté que le conſentement des hiſtoriens qui s'accordent à raporter les troubles d'Antioche à la depoſition de S. Euſtathe, il dit que ce ſeroit une folie de ne pas ceder à ce conſentement, s'il n'avoit des temoins encore plus enciens & plus authentiques, & des demonſtrations invincibles, pour montrer que S. Euſtathe n'a point eſté depoſé ſous Conſtantin, mais ſous Conſtance. Or nous eſperons faire voir dans la note ſuivante, par les témoins les plus authentiques, & par des demonſtrations invincibiles, qu'il a veritablement eſté depoſé ſous Conſtantin & non ſous Conſtance.

NOTE III.

Pour la page 24.

Du temps de la depoſition de Saint Euſtathe.

[Quelques uns s'étonneront peut-eſtre de ce que nous avons mis la depoſi-

fition de S. Euſtathe en 331; au lieu que Baronius ne la met qu'en 340. Mais nous eſperons qu'on ceſſera de s'en étonner, lorſque nous aurons examiné
Bar. 340. § 21. les raiſons de ce Cardinal.] 'Il ſe fonde ſur ce que S. Euſtathe fut banni parce-qu'il ſoutenoit la foy du Concile de Nicée, contre lequel les Ariens n'oſoient pas ouvrir la bouche du vivant de Conſtantin. [Tout cela eſt veritable : mais par le meſme raiſonnement, on prouveroit auſſi que S. Athanaſe n'a pas eſté banni ſous Conſtantin. Il faut bien diſtinguer entre le veritable ſujet des perſecutions des Saints, & les pretextes dont on les couvre. L'un eſt fort ſouvent caché, parcequ'il ſeroit honteux aux perſecuteurs; & les autres ſont preſque toujours de veritables crimes, mais mal attribuez à ceux que l'on hait pour leur vertu.]

Bar. 340. § 21. Thdrt. l. 1. c. 20. p. 568. 'Baronius allegue encore que Theodoret dit que S. Euſtathe fut depoſé depuis qu'Euſebe ſe fut emparé de l'Egliſe de Conſtantinople, ce qui n'arriva ſelon ce Cardinal, que ſous Conſtance en 340, ou plutoſt en 339. Mais comme Theodoret dit en meſme temps que toutes ces choſes ſe ſont paſſées ſous Conſtantin, & non ſous Conſtance, & avant le Concile de Tyr tenu en 335, Baronius ne peut rien conclure ſur ſon témoignage.

Ath. fol. p. 812. b. 'Auſſi il s'appuie principalement ſur S. Athanaſe, & ſur S. Jerome; dans le premier deſquels nous trouvons effectivement que S. Euſtathe fut banni ſur des crimes dont on l'accuſa devant
Hier. v. ill. c. 85. p. 295. b. Conſtance; '& dans S. Jerome il y a nettement qu'il fut banni ſous ce prin-
Blond. p. 1182. ce. 'Blondel croit que l'on peut expliquer l'un & l'autre en mettant deux banniſſemens de S. Euſtathe, l'un ſous Conſtantin, l'autre ſous Conſtance. [On pourroit dire en particulier ſur le paſſage de S. Athanaſe, que les Ariens avoient d'abord voulu irriter Conſtance contre Saint Euſtathe, afin d'obtenir par ſon moyen que Conſtantin le banniſt.] 'Mais il eſt plus court, & appa-
Euſ. n. p. 235. a. b. remment plus veritable, de dire avec Mr Valois, qu'au lieu de *Conſtantio*, il faut lire *Conſtantino*. [C'eſt un changement tres aiſé & tres ordinaire : Et il eſt encore plus croyable dans S. Jerome;] 'puiſqu'il y a pluſieurs anciennes
p. 236. l. a. editions qui liſent *Conſtantino*.

[En effet, il n'y a aucun lieu de douter que S. Euſtathe n'ait eſté depoſé des le temps de Conſtantin.] 'Blondel en a
Blond. p. 1175. 1198. fait un fort long diſcours, que l'on peut reduire en ce peu de mots. 1°, Les hiſtoriens comme Theodoret, Socrate, Sozomene, & Philoſtorge, conviennent tous en ce point. 2.°, S. Athanaſe
Ath. fol. p. 812. commence par S. Euſtathe le recit des perſecutions que les Ariens firent aux Catholiques : '& Philoſtorge met ſon
Phiſg. l. 2. c. 7. p. 14. banniſſement, comme ayant ſuivi de fort pres le rappel d'Euſebe & de Theognis. 3°, S. Chryſoſtome dit, que les Egliſes avoient eu la paix un peu avant la depoſition de ce Saint; 'au lieu que
Blond. p. 1177. ç'auroit eſté 15 ou 16 ans auparavant, ſi Saint Euſtathe n'a eſté depoſé qu'en l'an 340. [4.°, Je croy que l'on aura eſté convaincu par les preuves que nous avons alleguées dans la note precedente, que les troubles arrivez, ſelon Euſebe, à cauſe de S. Euſtathe, regardent non ſon election, mais ſa depoſition. Et ſi ce fait demeure conſtant, il n'y a plus moyen de raporter ſa depoſition au temps de Conſtance.

Nous en avons neanmoins encore pluſieurs preuves plus indubitables
Ath. fol. p. 812. c. meſme que celles là.] 'Car George de Laodicée fut, ſelon S. Athanaſe, un de ceux que S. Euſtathe n'avoit pas voulu recevoir dans ſon Clergé, & qui aprés ſa depoſition non ſeulement y furent admis, mais furent encore elevez à l'epiſcopat par les Ariens : '& ce
ap. 2. p. 728. c. George aſſiſta comme Eveſque au Concile de Tyr ſous Conſtantin, l'an 335.
p. 797. d. 798. a. 'On tire le meſme raiſonnement de

Placille qui aſſiſta au meſme Concile, & qui n'eſtoit que le troiſieme ou quatieme Eveſque d'Antioche, depuis la depoſition de S. Euſtathe: Et quand on voudroit dire, contre toute ſorte d'apparence, que Placille du Concile de Tyr n'eſt pas celui d'Antioche, il ſuffiroit de voir que celui-ci a aſſiſté au Concile d'Antioche en 341, qu'il avoit écrit des auparavant en qualité d'Eveſque au Pape Jule en 339, & qu'Euſebe de Ceſatée qui eſt mort en 230, luy avoit dedié des livres depuis ſon epiſcopat.

Thdrt.l.1.c. 21.p.569.c.d. Hier.chr. Blond.p.1176 1177.

S. Athanaſe dit tres nettement que S. Eutrope d'Andrinople fut depoſé aprés S. Euſtathe, & qu'il le fut par le credit de Baſiline. [Cette Baſiline aſſurément n'eſt autre que la mere de Julien l'apoſtat: [& il eſt certain que cette princeſſe eſt morte en 331 ou 332.

Ath.ſol.p.812 e.d.

Jul.miſo.p. 80.81.

M. Valois met l'exil de S. Euſtathe ou en 329, ſuivant Philoſtorge, [ſelon lequel Euſebe & Theognis ne furent rappellez, comme nous avons dit, que vers le commencement de l'an 329, pour plutoſt en 330, puiſque Theodoret dit que S. Melece fut fait Eveſque d'Antioche 30 ans aprés l'expulſion de S. Euſtathe. Or il eſt certain que Saint Melece fut établi en 360, [ou plutoſt au commencement de 361. Ainſi cette raiſon iroit à differer l'expulſion de S. Euſtathe juſques en 331. Et nous avons vu en effet qu'Euſebe met bien des choſes entre la fondation de Conſtantinople, dediée en 330, & les troubles d'Antioche; & il en met peu au contraire entre ces troubles & les guerres des Gots & des Sarmates, commencées en 332, & finies en 334. La depoſition d'Aſclepas de Gaza, faite apparemment avec celle de Saint Euſtathe, doit auſſi eſtre arrivée en 330 ou 331. *V. les Ariens* § 14 *note* 11. Toutes ces raiſons nous ont determiné à choiſir l'an 331.]

Euſ.n.p.235. a.c.

Thdrt.l.1.c. 21.p.569.c.d.

Euſ.n.p.235. a.c.

Pour Blondel qui met la depoſition de S. Euſtathe en 328 ou 329 au plutard, il ne paroiſt l'appuyer que ſur le temps que la chronique de Nicephore donne aux ſucceſſeurs de S. Euſtathe; ce qui n'eſt nullement conſiderable. [Peuteſtre qu'il ſe fonde auſſi ſur ce que la chronique de S. Jerome parle de cette depoſition en 328, c'eſt à dire en 327. Mais on n'en peut rien conclure non plus, puiſque S. Jerome ramaſſe en cet endroit tout ce qui regarde l'Egliſe d'Antioche, depuis l'entrée de Vital juſques à la mort de Melece. Ainſi cela ne nous doit pas empeſcher de ſuivre les raiſons que nous avons marquées.]

Blond.p.1192

NOTE IV.

Pour la page 29.

Qu'il a eſté exilé & eſt mort à Philippes en Macedoine.

S. Jerome dit que Saint Euſtathe fut relegué à Trajanople dans la Thrace, & que ſon corps y eſtoit encore de ſon temps. Saint Chryſoſtome témoigne auſſi par diverſes fois que ſon corps eſtoit dans la Thrace. Theodoret au contraire, dit que ce Saint paſſa ſeulement par la Thrace, & fut mené en une ville d'Illyrie: & Theodore le Lecteur dit qu'il fut relegué à Philippes en Macedoine: en quoy il eſt ſuivi par le menologe des Grecs. Theophane dit ſeulement *à Philippes*, & tous ces trois diſent que Calandion, qui fut fait Eveſque d'Antioche en l'an 482, fit raporter ſon corps de Philippes à Antioche. C'eſt ce qui fortifie extremement ce dernier ſentiment; n'eſtant nullement croyable qu'un Eveſque qui veut faire raporter à ſon Egliſe le corps d'un illuſtre Saint, ait manqué de ſoin pour s'informer du lieu où il eſtoit, & ait pris, comme on pretend, un Euſtathe pour un autre.

Hier.v.ill.c. 85.p.295 u.

Chry.or.52.p. 373.b c|374.b.

Thdrt.l.1.c. 20.p.569.b.

Thdrt.l.1.c. c.1.p.547.d.

Blond.p.1196.

Theophan.p.114. d.

Blond.p. 1196.

On convient que Theodoret s'accorde aiſément à cette opinion, [puiſque la Macedoine ſe comprenoit ſous

p.1196.

le dioceſe d'Illyrie, & il n'eſt pas plus difficile d'y faire venir S. Chryſoſtome, puiſque la Macedoine ſe peut confondre aſſez aiſément avec la Thrace, ſurtout pour la ville de Philippes, qui eſt ſur les confins de l'une & de l'autre province. S. Jerome ſeul ne s'y peut accorder: mais il n'eſt pas plus difficile de croire de luy que d'un autre, qu'il a confondu les deux Euſtathes, celui d'Antioche, & un autre qui fut banni ſous Valens. Il ſe peut faire auſſi que S. Euſtathe d'Antioche ait eſté quelque temps à Trajanople, avant que d'aller à Philippes. Victor de Tunes dit ſur l'an 490, que ſon corps fut raporté à Antioche, *ex Philippis populi Macedoniæ*. Il ſemble avoir voulu marquer la ville de Philippopolis, mais elle eſt dans la Thrace ſur l'Hebre, & non pas dans la Macedoine. [Ainſi il vaut mieux le joindre à ceux qui mettent la mort de S. Euſtathe à Philippes.]

Pour la page 29.

NOTE V.

Qu'il eſt mort vers l'an 337.

[Le temps de la mort de S. Euſtathe, n'eſt pas moins conteſté que le lieu de ſon exil.] Socrate & Sozomene diſent qu'il fut rappellé ſous Jovien, le font vivre bien avant ſous l'empire de Valens, & luy font encore ordonner un Eveſque à Conſtantinople en l'an 370, contre ce que Theodoret nous aſſure, qu'il eſtoit mort lorſque S. Melece fut fait Eveſque, [au commencement de 361.] C'eſt pourquoi Blondel a raiſon de croire qu'ils ſe trompent en cela; & qu'ils confondent le grand Euſtathe ou avec Euſtathe Preſtre de Conſtantinople, qui ſelon la chronique de S. Jerome, eut ſoin ſous Conſtantin du baſtiment de l'egliſe de Jeruſalem, [ou avec quelque autre perſonne de meſme nom.]

Socr.l.4.c.14. p.226.a|Soz.l.6.c.13.p.655.b.

Thdrt.l.3.c.2.p.630.c.

Blond.p.1196|Soct.n.p.53.1.

Blond.p.1198.

Mais Blondel ſe pourroit bien tromper luy meſme, lorſqu'il fait vivre l'Eveſque d'Antioche juſqu'en 360. [Car Theodoret qui dit qu'il eſtoit mort alors ne dit point ſi c'eſtoit depuis peu ou non. Le paſſage de S. Chryſoſtome, ſur lequel ſeul il ſe fonde, a tout un autre ſens, & ne ſe raporte point à S. Euſtathe, mais à Flavien, comme il eſt aiſé de juger en reprenant le diſcours du Saint une page avant cet endroit.

P.1196|Chry.t.2.or.52.p.579.a.

Le temps de ſa mort n'eſtant donc point determiné par les anciens, nous ne croyons pas qu'on la doive differer de beaucoup d'années aprés ſon exil, puiſque dans toutes les revolutions & les affaires qui ſe ſont paſſées depuis, il n'eſt jamais parlé de luy. Il ne revint point en 338, aprés la mort de Conſtantin, avec les autres Prelats depoſez. Il ne parut ni dans le Concile de Rome en 341, ni dans celui de Sardique en 347, où tous les autres Prelats venoient ſe plaindre des violences qu'on leur avoit faites. On ne voit point que perſonne y ait parlé pour luy, ni ait repreſenté ſes raiſons. Enfin il ne paroiſt choſe quelconque qui marque qu'il vivoit encore; & il n'y a point auſſi d'auteur qui le diſe.] Au contraire la lettre du Concile de Philippople [en l'an 347,] marque expreſſément que Paulin ſon predeceſſeur vivoit encore, & ne le dit point de luy, quoiqu'elle en parle au meſme endroit. L'expreſſion meſme de cette lettre, *Oſius ei adhærebat peſſimè & carus fuit*, porte plutoſt à croire qu'il ne vivoit plus: car il n'eſt pas ceſſé d'aimer Oſius & d'en eſtre aimé. Il ſemble donc qu'il n'y a pas de difficulté à mettre ſa mort avant celle de Conſtantin en l'an 337, ou au moins avant le retour des Confeſſeurs en 338.] Si l'ouvrage des ſix jours eſt de luy, il eſt conſtant qu'il vivoit encore en 335.

Hil.fr.2.p.26| Soz.l.3.c.12. p.512.c.

Euſt.hex.p.55 56.

Nous ne pouvons pas marquer le jour qu'il mourut, durant que ſa feſte eſt miſe par les Latins le 16 de juillet, & par les Grecs le 21 de fevrier, & le

Blond.p.1196.

5 de juin: [ce qui vient, comme l'on croit, de la confuſion des deux Euſtathes.] Blondel y ajoute encore le 5 de juin, [auquel je ne la trouve ni dans les Ménées, ni dans Caniſius, ni dans le Typique de S. Sabas. S. Chryſoſtome ſemble la mettre vers le milieu du mois de novembre,] puiſqu'il dit qu'il avoit fait ſon eloge immediatement avant celui de Saint Romain, [qui eſt mort le 17 de ce mois.]

Chry.t.3.p. 790.b.

Pour la page 30.

NOTE VI.

Que la tranſlation de ſes reliques ſe fit en l'an 482.

Socr.l.7.p.53.r.c.

[M.r Valois veut qu'on mette la tranſlation de S. Euſtathe en l'an 490, ſur l'autorité de Victor de Tunes. [Mais Calandion qui fit cette tranſlation, eſtoit depoſé des l'an 485: & meſme des l'an 482, auquel il fut fait Eveſque, il s'eſtoit déja broüillé avec Acace de Conſtantinople; & par conſequent avec l'Empereur Zenon. Ainſi cette tranſlation pour laquelle il eut beſoin d'une permiſſion particuliere de ce prince, ne ſe peut mettre qu'en l'an 482, dans les premiers mois de ſon epiſcopat.]

Pour la page 31.

NOTE VII.

Qu'il n'eſt point auteur de l'ouvrage ſur les ſix jours, que nous avons ſous ſon nom.

[L'auteur du traité ſur l'Hexaemeron que Leo Allatius nous a donné comme de Saint Euſtathe,] fait une eſpece de chronologie qu'il termine à la 30.e année de Conſtantin, qu'il dit eſtre la 269.e depuis la Paſſion, & que nous contons pour la 335.e depuis la naiſſance du Sauveur. C'eſt ſur cela, & ſur l'inſcription de cet ouvrage dans les manuſcrits, que Leo Allatius nous l'a donné comme de S. Euſtathe. [Mais nonobſtant ces deux raiſons, des perſonnes tres judicieuſes ont peine à ſe perſuader que cet ouvrage ſoit veritablement de ce Saint, à qui il n'eſt pas capable de faire beaucoup d'honneur. Et aſſurément il y a diverſes choſes, particulierement ſur la S.te Vierge & ſur Moyſe, qui ne paroiſſent pas trop bien fondées, ou plutoſt qui ſont abſolument inſoutenables.] Le P. Petau dit qu'on trouve dans les anciennes bibliotheques un ouvrage de S. Euſtathe ſur les ſix jours; mais il l'appelle une homelie; [ce qui n'a aucun raport à l'ouvrage qu'Allatius nous a donné.]

Euſt. hex. p. 31 16.

Fac.l.11.p. 462.not.

Le P. Alexandre en parlant des ouvrages de S. Euſtathe, n'en dit rien du tout. Allatius luy meſme ne veut pas aſſurer qu'il ſoit de Saint Euſtathe, *autorem noſtrum, quiſquis ille fuerit*, dit-il dans ſes notes *p.* 1. Il ſoutient, *p.* 12, qu'un Saint qui y eſt cité, ne peut eſtre que Euſebe de Ceſarée: [& il n'y a aucun moyen de croire que S. Euſtathe euſt jamais voulu citer comme un Saint] un homme qu'il accuſoit hautement de violer la foy de Nicée, & qui de ſon coſté l'accuſoit d'eſtre Sabellien. Ils ſe traitoient ainſi l'un l'autre avant qu'Euſebe euſt contribué à faire depoſer S. Euſtathe [en 331: & on veut que S. Euſtathe l'ait traité de Saint aprés l'an 335, c'eſt à dire aprés qu'il avoit encore condanné S. Athanaſe.]

Alex.t.7.p. 471.

Socr.l.1.c.23. p.51.c.d.

Allatius remarque encore dans ſes notes, *p.* 1, que l'on trouve dans ſon écrit divers endroits tout conformes à l'Hexaemeron de S. Baſile, ſoit pour le ſens, ſoit pour les termes: & il reconnoiſt en meſme temps qu'il n'y a point d'apparence qu'un homme auſſi eloquent que S. Baſile, ait eſté emprunter les penſées, les tours, & les paroles d'un autre. Il dit que cela luy a long-temps fait de la peine, [& il ne dit pas comment il s'eſt tiré de cette difficulté qui n'eſt pas petite. Car ſi S. Baſile n'a rien emprunté de cet auteur, il faut que cet auteur ait emprunté de S. Baſile, & par conſequent qu'il ſoit bien poſte-

rieur à S. Euſtathe, malgré la date de la 30e année de Conſtantin, qui peut avoir eſté miſe ou à deſſein de tromper les lecteurs, ou pour quelque autre raiſon qui ne nous eſt pas connuë.] 'M.r Valois veut meſme que cet écrit ait eſté fait avant l'an 333, 'parcequ'on y voit que l'autel profane baſti auprés du teberinthe d'Abraham, ſubſiſtoit encore, [& Conſtantin le fit abatre cette année là au pluſtard, comme on le peut juger par l'Itineraire de Bordeaux. *V. Conſtantin* § 72. Cette remarque ne nous peut ſervir qu'à ſoupçonner de plus en plus cet ouvrage d'impoſture; puiſqu'il ne peut pas eſtre écrit & avant l'an 333, & en la 30e année de Conſtantin qui commence en l'an 335.

Euſt.p.136. Euſeb.p.233.c.d. Euſt.hex.p.77.

Allatius ne cite aucun auteur qui attribuë à S. Euſtathe un ouvrage ſur l'Hexaemeron.] 'Il raporte un endroit de S. Anaſtaſe Sinaïte, où ſont citées quelques paroles de S. Euſtathe, qui ont du raport à la meſme matiere; mais S. Anaſtaſe ne dit point qu'elles fuſſent dans un écrit fait exprés ſur cela, & Allatius ne remarque point qu'elles ſe trouvent dans l'ouvrage qu'il nous a donné, ce qu'il n'auroit pas dû manquer de dire dans ſa preface ou dans ſa premiere note. [Aſſurément c'eſt faire tort à la gravité qui paroiſt avoir eſté le caractere de S. Euſtathe, que de luy attribuer la pluſpart des choſes qui ſont dans cet ouvrage; les unes eſtant ſans fondement & les autres ſans vraiſemblance, ou meſme certainement fauſſes.]

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE.

DE CONSTANTINOPLE.

Pour la page 32.

NOTE I.

Qu'il a eſté fait Eveſque en l'an 313 ou 314.

[C'Est une opinion fort commune parmi les nouveaux Grecs, que S. Metrophane eſtoit Eveſque de Byzance dans le temps du Concile de Nicée.] 'On la trouve dans la Synodique, & meſme dans Gelaſe de Cyzic *lib. 2. c. 5. p. 68 c*, qui nous le donne comme ſi c'eſtoit du texte d'Euſebe. 'Theophane & la chronique de Nicephore s'en eloignent peu, lorſqu'ils diſent qu'il vivoit encore quand Conſtantin ſe rendit maiſtre de Byzance, [c'eſt à dire à la fin de 325. Theophane veut neanmoins qu'il ſoit mort avant le Concile de Nicée,] 'auquel il dit que Saint Alexandre, [reconnu univerſellement pour ſucceſſeur de Metrophane,] envoya ſes deputez. 'Photius dit auſſi que S. Alexandre aſſiſta à ce Concile: & il l'y fait meſme preſider. [Il eſt indubitable qu'il eſtoit Eveſque avant l'an 325,] puiſque nous avons encore la lettre que S. Alexandre d'Alexandrie luy écrivit dans les premiers mouvemens de l'Arianiſme.

Conc.t.2.p.84.e. Thphn.p.26. p.26.e. Conc.t.2.p.100.a. Thdrt.l.1.c.5. p.325 a.

[Mais pour trouver quelque choſe de plus fixe,] 'il faut remarquer que S. Alexandre a gouverné 23 ans, ſelon Socrate & Sozomene, qui ſont ſuivis en cela par la chronique de Nicephore, & par Theophane *p. 27. a*, dont le dernier ſe fonde ſur cela comme ſur un principe indubitable. [Ainſi ſi nous trouvons la fin de ſon epiſcopat, nous en aurons auſſi le commencement. Or nous montrerons dans la note 3, qu'il faut mettre ſa mort en l'an 336. Ainſi il faut qu'il ait eſté fait Eveſque des l'an 313 ou 314; & on ne peut pas mettre pluſtard la mort de S. Metrophane, quoy qu'en puiſſe dire Gelaſe avec tous les nouveaux Grecs.]

Socr.l.1.c.6. p.83.c|Soz.l.3.c.3.p.500.a.

NOTE II.

Pour la page 32.

NOTE II.

Que l'hiſtoire de S. Metrophane & de S. Alexandre n'a pas d'autorité.

Phot.c.256 p. 1405. 'Nous avons dans Photius l'abregé d'une hiſtoire de S. Metrophane & de Saint Alexandre ſon ſucceſſeur. Il y a bien des choſes veritables qu'il ne ſeroit pas difficile de trouver mot à mot dans les anciens hiſtoriens, Boll.may.t.1. p.29.2. & bien d'autres qui ſont fauſſes & inſoutenables, Phot. p.1412. 1413. comme ce qu'elle dit, 'que le Concile de Nicée dura 3 ans & demi; que Conſtantinople eſtoit déja baſtie; que Saint Metrophane en eſtoit alors Eveſque &c. Il eſt aiſé de juger par là quelle eſt l'autorité de cette piece. Pearſ.in Ign. l.2.p.120. 'Pearſon dit que Combefis nous a donné depuis peu ces actes plus amples qu'ils ne ſont dans Photius. [Je ne ſçay ce que c'eſt.]

Nphr.l.8.c.6. p.189.c. 'Pour ce qu'on dit que S. Metrophane eſtoit neveu ou petit-fils de l'Empereur Probe, nous en avons parlé dans la note premiere ſur la perſecution de Licinius.

Pour la page 37.

NOTE III.

Sur le temps de la mort de Saint Alexandre.

Socr.n.p.184. 2.a. 'Mr Valois croit que S. Alexandre de Conſtantinople eſt mort des l'an 331, p.182.2.a. '& que Saint Paul ſon ſucceſſeur aſſiſta en qualité d'Eveſque au Concile de Tyr en 335. Hil.fr.2.p.16. 'Son unique fondement eſt ce que diſent les Euſebiens dans la lettre du faux Concile de Sardique, que S. Paul avoit aſſiſté à la depoſition de S. Athanaſe, & l'avoit condanné de ſa main avec les autres. Socr.n.p.182. 2.d. 'Pluſieurs perſonnes répondent qu'il avoit pu faire tout cela en qualité de ſimple Preſtre, [s'eſtant peuteſtre trouvé à Tyr par rencontre; & quand il l'auroit fait comme deputé de S. Alexandre, les Euſebiens auroient toujours eu droit de le luy reprocher, ſans parler de S. Alexandre dont il ne s'agiſſoit pas alors, & qui eſtoit mort. Il pourroit auſſi avoir ſigné la condannation de S. Athanaſe depuis qu'il fut Eveſque, en quelque autre aſſemblée que celle de Tyr, où on auroit renouvellé la condannation & la depoſition du Saint. Il eſt meſme fort dangereux de ſe fier à ce que les ennemis de la verité publient contre l'honneur de ſes défenſeurs.]

p.182.2.d. fol.p.813.b.c. 'Mr Valois ſemble vouloir encore prouver ſon opinion par un endroit, où S Athanaſe dit, ſelon luy, qu'il eſtoit preſent lorſque Macedone accuſa S. Paul. Il eſt certain que cela ſe fit ſous Conſtantin; & comme Saint Athanaſe ne peut point avoir eſté à Conſtantinople ſous ce prince depuis la fin de 335, il en faut conclure que S. Paul en eſtoit Eveſque des ce temps là. [Le ſens que Mr Valois donne au paſſage de Saint Athanaſe, s'y trouve effectivement, comme nous le liſons: mais il n'y eſt plus, ſi au lieu de κατὰ τὴν κατηγορίαν, nous liſons μετὰ &c. qui eſt une correction tres aiſée & qui paroiſt neceſſaire. Car ſans cela je ne voy pas pourquoi S. Athanaſe marque qu'il avoit eſté preſent. Il ne falloit point de grande preuve pour montrer que Macedone avoit accuſé S. Paul; perſonne n'en diſconvenoit, puiſque c'eſtoit ſur cela que S. Paul avoit eſté banni. Au lieu que le raiſonnement de S. Athanaſe ſera tres juſte, s'il dit que S. Paul avoit eſté banni ſur une accuſation ſi fauſſe, que Macedone meſme qui en eſtoit l'auteur, avoit depuis communiqué avec Saint Paul, de quoy il avoit luy meſme eſté témoin. C'eſt cette communion de Macedone avec S. Paul, poſterieure à ſon accuſation, qu'il falloit prouver, parceque c'eſt le fond du raiſonnement de S. Athanaſe: & en liſant κατὰ, elle n'eſt point du-tout appuyée, & meſme on peut dire qu'elle n'eſt point dutout marquée. Que ſi l'on demande quand Saint Atha-

naſe a pu voir Macedone communiquer avec S. Paul apres l'an 335; il eſt aiſé de répondre que ç'a eſté en retournant des Gaules en Egypte aprés la mort de Conſtantin; car le chemin ordinaire de ce temps là pour faire ce voyage, eſtoit de paſſer par l'Illyrie & par Conſtantinople, comme on le voit par l'Itineraire de Bordeaux, & par
Ath. ap. t. 1. p. 676. a. pluſieurs endroits de l'hiſtoire:] '& nous ſavons meſme que Saint Athanaſe avoit paſſé à Viminac dans l'Illyrie.

[Il ne faut pas diſſimuler que j'ay enfin reconnu comment Mr Valois fait raiſonner S. Athanaſe en liſant κατὰ, ce que je n'avois pas compris d'abord.]

Socr. n. p. 214. 2. d. 214. a. b. 'C'eſt qu'il pretend que Macedone communiquoit avec S. Paul, & ſervoit de Preſtre ſous luy, en meſme temps qu'il ſe rendoit ſon denonciateur, & que c'eſt ce que S. Athanaſe autoriſé par ſon témoignage, pour montrer, dit Mr Valois, que Macedone n'accuſoit S. Paul que d'une choſe tres legere.

Ath. fol. p. 843. b. 'Le mot de πρόφασις ἐπιλάβη, dont ſe ſert S. Athanaſe,] marque aſſurément beaucoup mieux une accuſation fauſſe qu'une legere. Le moyen le plus naturel pour montrer qu'elle eſtoit legere, eſtoit de dire quelle elle eſtoit, ce que
Soz. l. 3. c. 3. p. 500. b. S. Athanaſe ne fait pas.] 'Sozomene nous donne lieu de juger qu'elle regardoit les mœurs; [en quoy il n'y a rien de leger pour un Eveſque: Et il n'y a point d'apparence que Conſtantin ſe fuſt porté à le bannir ſur une choſe de neant: Car les menſonges des Euſebiens pouvoient luy faire prendre pour vray ce qui eſtoit faux, mais non pas luy faire croire qu'une choſe de neant fuſt un grand crime. Quelle que fuſt cette accuſation, grande ou petite, c'euſt eſté une conduite aſſez extraordinaire & à S. Paul & à Macedone, de communiquer enſemble dans les ſaints myſteres, pendant que l'un ſe rendoit publiquement denonciateur contre l'autre. Et ce n'eſt pas une choſe aiſée à perſuader à ceux qui ont quelque connoiſſance de la maniere dont on agiſſoit en ce temps là.

Ainſi on peut toujours dire que la lettre du faux Concile de Sardique eſt l'unique paſſage ſur lequel Mr Valois ſe puiſſe appuyer, pour mettre la mort de S. Alexandre avant le Concile de Tyr; & quand ce témoignage ſeroit encore plus fort qu'il n'eſt, il ſeroit bien difficile qu'il le fuſt aſſez pour ruiner les preuves par leſquelles nous montrons qu'Arius fut receu à la communion dans le Concile de Jeruſalem aprés celui de Tyr. Nous en avons parlé dans la note 16 ſur les Ariens: Et ſi ces preuves ſubſiſtent, il eſt indubitable que S. Alexandre qui a ſurvécu, Arius, vivoit encore en 336. Nous croyons donc pouvoir ſuppoſer ce point comme conſtant; & il reſte à voir ſi Saint Alexandre eſt mort dans la meſme année 336, ou ſi ç'a eſté depuis.]

'Socrate & Sozomene diſent qu'il eſt mort ſous Conſtance, vers le meſme temps que mourut le jeune Conſtantin, c'eſt à dire vers l'an 340. 'Theodoret au contraire, & Philoſtorgie, mettent ſa mort des le temps de Conſtantin, [& meſme avant l'an 330 ſelon Theodoret,] puiſqu'il dit que Byzance retenoit encore ſon ancien nom. [Il faut neceſſairement l'abandoner pour cette derniere partie. Mais nous avons une grande preuve que Saint Alexandre eſt mort ſous Conſtantin auſſitoſt aprés Arius, & des l'an 336,] 'puiſque Saint Athanaſe nous apprend que S. Paul ſon ſucceſſeur fut banni dans le Pont par Conſtantin, ſur les pourſuites d'Euſebe de Nicomedie, qui deſiroit s'emparer du ſiege de Conſtantinople: [& il eſt indubitable qu'on ne peut pas lire Conſtance en cet endroit au lieu de Conſtantin.

Socr. l. 2. c. 5. 6. p. 83. b. c] Soz. l. 3. c. 2. 3. p. 499. c. d. Theodr. l. 1. c. 28. p. 565 b. c] Phiſg. l. 2. c. 10. p. 15. Ath. fol. p. 843. c.

Tout ce qu'on peut, ce me ſemble, répondre à cela, c'eſt que peuteſtre S.

Athanaſe ramaſſe, ou plutoſt confond toutes les perſecutions qu'on avoit faites à S. Paul ſur divers ſujets, ou bien qu'on bannit S. Paul, non qu'il fuſt encore Eveſque, mais pour empeſcher qu'il ne le fuſt quand Saint Alexandre ſeroit mort. Mais toutes ces ſolutions ſont étrangement violentes. La ſeconde eſt viſiblement ſans apparence : & Saint Athanaſe qui diſtingue fort bien toutes choſes, ne donne aucun lieu à la premiere. D'ailleurs l'autorité de Socrate & de Sozomene n'eſt pas ſi grande, qu'elle nous doive obliger de faire violence au texte des auteurs. Et leur témoignage eſt d'autant plus foible en cette rencontre, qu'il en faut neceſſairement abandonner au moins une partie.] 'Car Baronius qui les ſuit, 'ne fait point de difficulté de reconnoiſtre que le Concile d'Alexandrie a eſté tenu l'an 339. 'Or il eſt certain que du temps de ce Concile, Euſebe avoit paſſé de Nicomedie à un troiſieme ſiege plus relevé, [qui ne peut eſtre que celui de Conſtantinople,] 'où il ne monta, ſelon S. Athanaſe, [& par l'aveu de tout le monde,] qu'aprés que S. Paul eut eſté mis à la place de Saint Alexandre. [Ainſi il faudra toujours que S. Alexandre ſoit mort au pluſtard au commencement de l'an 339.]

Bar. 340. § 15.
339. § 2. 3.
Ath. ap. 2. p. 727. a.
fol. p. 813. e.

'Saint Athanaſe aſſure, comme nous venons de dire, que Macedone a communiqué en ſa preſence avec S. Paul, aprés s'eſtre declaré ſon accuſateur. 'Cet endroit marque aſſurément que S. Paul eſtoit alors Eveſque, ſurtout en y joignant ce qui ſuit, que Macedone eſtoit Preſtre ſous S. Paul. [Et ſi cela eſt, il faut neceſſairement, malgré Socrate & Sozomene, mettre l'entrée de Saint Paul en 338 au pluſtard, avant le retour de S. Athanaſe, puiſque hors cela, je ne voy point que ce Saint ait jamais pu ſe trouver avec S. Paul & Macedone enſemble.

Socr. n. p. 185. 2. b.

Je ne ſçay ſi l'equivoque des deux Conſtantins n'auroit point trompé Socrate, & ne luy auroit point fait joindre à la mort du fils ce qui eſtoit arrivé peu avant la mort du pere.]

NOTE IV.

Pour la page 38.

Sur Saint Zotique.

'Codin donne à Saint Zotique la qualité de Patrice, [qui n'eſtoit nullement commune ſous Conſtantin : Et Ammien n'en parle jamais ſous Conſtance.] Il y ajoute celle de Protoveſtiaire ou grand-maiſtre de la garderobe, [dont on ne parle jamais ſous Conſtantin ni long-temps aprés. C'eſtoit l'emploi de quelque eunuque, comme on le voit par la lettre de Theonas à Lucien, & non pas d'un Patrice elevé audeſſus de tous les magiſtrats.]

Codi. ori. C. p. 16. a.

NOTES SUR EUSEBE DE CESARE'E.

Pour la page 50. § 5.

NOTE I.

S'il avoit mis les Conſuls dans ſa chronique.

[C'Est une queſtion plus celebre qu'importante, ſi Euſebe avoit mis les Conſuls dans ſa chronique : Et c'eſt la meſme difficulté pour Saint Jerome, qui ſelon toutes les apparences ne les auroit ni ajoutez ni retranchez dans ſa traduction d'Euſebe.] 'Ils ne ſont point dans les plus anciens manuſcrits de cette traduction : [car le grec d'Euſebe ne ſe trouve plus :] Et cela n'empeſche pas Scaliger de ſoutenir qu'Euſebe les avoit mis. C'en eſt une grande preuve 'de ce qu'Euſebe meſme promet de les y mettre. 'Il eſt difficile auſſi de croire que ſi S. Jerome n'euſt pas accoutumé de les mettre, il

Euſ. chr. n. p. 2 2 χ pp. 4. 5. a.
chr. p. 5. b.
n. p. 9. a.

euſt marqué ſur l'an 375, que les Conſuls de 374 continuerent cette année là à cauſe des ravages des barbares. Tous ceux qui ont fait des chroniques aprés luy, & qui n'ont guere eſté que ſes imitateurs & ſes copiſtes, n'ont point manqué de les mettre. On trouve dans les manuſcrits à la teſte de chaque page le titre & l'eſpace des Conſuls, diſtingué des Empereurs. Mr de Pontac répond que cela ſignifie le temps que les Conſuls ont gouverné entre les Rois & les Empereurs. [Cela ne devroit donc plus continuer depuis les Empereurs. Et quand Euſebe promet non le temps des Conſuls, mais les Conſuls ordinaires, il nous donne aſſurément tout ſujet de croire que ces Conſuls eſtoient nommez. Il promet les temps des Dictateurs, les temps des Ceſars, qu'il ne laiſſe pas cependant de nommer. Il devoit donc auſſi promettre ſeulement les temps des Conſuls, non les Conſuls meſmes : *tempora Dictatorum cum Conſulibus ordinariis, necnon & tempora Imperatorum.* 'Dans tout ce que Mr de Pontac allegue contre le ſentiment de Scaliger, ſoutenu avant luy par Cuſpinien, il ne m'y paroiſt rien de conſiderable que ce que S. Jerome marque par exemple ſous le Conſulat de Pompée & de Craſſus, que Virgile eſt né *Pompeio & Craſſo Conſſ.* [Mais quoiqu'il ſoit difficile de voir pourquoi luy ou ſes copiſtes ont marqué ainſi deux ou trois endroits, qui ne ſont point dutout les plus importans de l'hiſtoire, ſoit en y mettant les Conſuls, ſoit en les oſtant; cette difficulté ne paroiſt pas aſſez grande pour l'emporter ſur les raiſons de Scaliger.]

p.L.p.19.c.

p.17.2 B.

Pour la page 59. § 8.

NOTE II.

Que le diſcours ſur le ſaint Sepulcre prononcé devant Conſtantin, eſt apparemment l'eloge de ſa 30.e année.

Euſv.Conſ.l. 4.c.33.p.542. a.

'Euſebe parlant d'un de ſes diſcours que Conſtantin voulut entendre debout, dit que c'eſtoit un diſcours ſur le ſaint Sepulcre : '& il a fait un ouvrage en 335 ſur l'egliſe du ſaint Sepulcre & de la Croix, que Conſtantin avoit fait baſtir & dedier depuis peu. 'Mais parlant en meſme temps de cet écrit & du panegyrique qu'il fit de Conſtantin pour la 30.e année de ſon regne, il ne dit que de ce dernier ſeul qu'il l'ait recité ou prononcé en preſence de Conſtantin. Il ajoute meſme que c'eſtoit pour la ſeconde fois qu'il avoit glorifié Dieu dans le palais de l'Empereur. [Or nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'ait recité auſſi dans le palais] 'le panegyrique qu'il fit pour Conſtantin en 325. [On ne doute pas non plus qu'il n'ait glorifié Dieu dans celui-ci, comme cela eſt certain de l'autre que nous avons encore.] 'Ainſi le diſcours ſur le ſaint Sepulcre prononcé auſſi dans le palais, où il parloit beaucoup de Dieu, [doit eſtre l'un de ces deux panegyriques; & on ne peut dire que ce ſoit le premier, puiſque le ſaint Sepulcre n'eſtoit pas encore découvert en 325.] 'Le diſcours que Conſtantin entendit debout eſtoit fort long : [& le panegyrique de 335 a de quoy laſſer la patience de bien des gens par ſa longueur, auſſibien que par ſon air triſte & ennuyeux.

c.46.p.549. b.

p.550.a.

l.1.c.1.p.405. a.

l.4. c.33. p. 542.b.c.

b.

Ce qu'on peut objecter contre cela, c'eſt qu'encore que le panegyrique de 335 parle du ſaint Sepulcre, on ne peut pas dire neanmoins que c'en ſoit le principal ſujet; & d'ailleurs Euſebe parle de celui que Conſtantin entendit debout parmi les évenemens de l'an 333 ou 334. On peut répondre ſur le premier, que le ſaint Sepulcre ne paroiſt guere non plus avoir eſté le principal ſujet de celui que Conſtantin entendit debout.] 'Au moins il eſt certain qu'il s'étendoit beaucoup ſur le dogme, [comme le panegyrique de l'an 335. Pour ce que l'on dit de l'ordre du

b.

temps, il ſemble qu'Euſebe depuis le 15e chapitre du 4e livre de la vie de Conſtantin, juſques au 33e, ramaſſe beaucoup de choſes qui regardent en general la pieté de Conſtantin, ſans aucun raport à la ſuite de ſon hiſtoire, ni à l'année 332 ou 333, en laquelle il paroiſt qu'il faut mettre la lettre à Sapor. Si l'on n'eſt pas neanmoins ſatisfait de ces ſolutions, & qu'on croie que les objections ſoient aſſez fortes pour nous empeſcher de raporter le chapitre 33 au panegyrique de l'an 335; en ce cas il faudra dire que le diſcours ſur le ſaint Sepulcre, eſt un ouvrage dont il n'eſt point parlé ailleurs, & different de la deſcription de l'egliſe du ſaint Sepulcre & de la Reſurrection, qu'Euſebe fit en l'an 335. Mais il faudra neceſſairement dire encore que Euſebe, par le palais de l'Empereur, entend preciſément celui de Conſtantinople, à l'exception de celui de Nicée] 'qu'il avoit neanmoins auſſi appellé un palais, [& de tous les autres où l'Empereur pouvoit loger hors de ſa capitale; ce qui ſeroit un peu étrange.]

l. 3. c. 10. p. 488. a.

Pour la page 73. l. 18.

NOTE III.

Sur quelques endroits de Bullus pour juſtifier Euſebe de l'Arianiſme.

Euſ. l. 3. c. 9. § 11. p. 392.

'Bullus qui ne veut pas qu'Euſebe fuſt Arien, s'objecte le paſſage de ſon panegyrique ſur Conſtantin en 335, *c.* 11. *p.* 635. 636., repeté de ſon 4e livre de la Demonſtration, *c.* 6. *p.* 154, *b.* & 155. *a. b*, où Euſebe nous repreſente le Fils comme une lumiere & une divinité proportionnée à la foibleſſe des creatures, qui ne peuvent ſupporter celle du Pere; [où il eſt aiſé de voir qu'il fait le Fils d'une nature inferieure au Pere, moyenne entre luy & les creatures.] Bullus ne le veut pas, & pretend que Euſebe parle ſeulement d'une condeſcendance par laquelle le Verbe ſe rabaiſſe pour ſe proportionner aux creatures. [Se paye qui voudra de cette ſolution: mais pour moy j'avoüe que je ne la ſaurois voir dans Euſebe, qui marque clairement une difference naturelle & eſſentielle du Pere & du Fils.]

'M.r Valois pretend qu'il attribue une nature moyenne au Fils, parceque c'eſt par luy que le Pere fait toutes choſes. Et peut-eſtre eſt-ce le ſens d'un paſſage difficile qu'il cite de la lettre de Saint Alexandre. [Mais pour Euſebe ce n'eſt point aſſurément ce qu'il veut dire.] 'Et M.r Valois conclut en avoüant que S. Athanaſe refute fort bien cette nature moyenne dans ſa 3e raiſon contre les Ariens, *p.* 397.

Euſ. n. p. 281. l. d.

Thdrt. v. l. 1. c. 4. p. 17. 2. n. p. 7. 2. c.

Euſ. n. p. 281. l. d.

'Bullus pretend trouver dans un autre endroit d'Euſebe, que la nature des trois Perſonnes eſt egale, *& pariter increata, oruſque omnis expers.* Cela eſt en quelque ſorte dans la traduction, *que eum in natura ortus ac principii carente conſiſtat &c.* [Mais c'eſt rendre Euſebe trop oppoſé aux Ariens, que de luy faire dire que le Fils & le Saint Eſprit ſont ſans principe, & ne ſont point nez, ἀ τῆς ἀναρχου καὶ ἀγεννήτου φυσεως ὑφεστώσης.] Auſſi le ſens eſt que la Trinité a pour principe la nature [du Pere] qui eſt ſans naiſſance & ſans principe.

tric. c. 7. p. 618 d. Bul. p. 393. a.

'Bullus fait fort encore ſur un endroit où Euſebe appelle le Fils αὐτοθεὸν. Et il ſemble en entendre de meſme un autre où on lit ἐξ αὐτοῦ θεοῦ λόγου &c. M.r Valois dit que le premier ſuffit pour rejetter toutes les calomnies de ceux qui accuſent Euſebe d'Arianiſme. [C'eſt cependant cinq ans au moins avant le Concile de Nicée, du temps où M.r Valois ſemble n'oſer entreprendre de juſtifier Euſebe. J'ay bien de la peine à ne pas croire qu'il faut lire αὐτὸν θεὸν dans ce premier paſſage, & que le ſens eſt qu'on adore JESUS CHRIST comme Fils du Dieu ſupreme, & comme eſtant luy meſme Dieu. J'aimerois bien mieux lire αὐτὸ τοῦ θεοῦ dans le ſecond. Mais quoy qu'il en ſoit, [Bullus meſme ſoutient qu'αὐτοθεὸς dit du Fils,

Bul. l. 4. c. 1. § 10. p. 442. Euſ. l. 10. c. 4. p. 375. b. 376. a.

ne ſignifie autre choſe que vraiement Dieu; [ce qu'Euſebe a toujours avoüé dans un faux ſens, en meſme temps qu'il le nioit dans le veritable.]

NOTES SUR SAINT SIMEON DE PERSE.

Pour la page 73. 1.

NOTE I.

Pourquoi nous commençons la perſecution de Sapor en l'an 344.

Thdrt.l.2.c. 23.p.573.a.b| Soz.l.2.c.15. p.463.b.c.

'THEODORET & Sozomene diſent que ce fut à l'occaſion de la perſecution des Chrétiens, que Conſtantin écrivit pour eux à Sapor. [Ces

Boll.29.mars, p.771.§ 1.

auteurs ſont favoriſez] 'par les actes de S. Jonas & S. Barachiſe, qui portent que Sapor a excité cette perſecution en la 18.e année de ſon regne, [c'eſt à dire en 327 ou 328, ſelon le conte du

Thphn.p.19. d.

P. Petau.] 'Theophane la met en la 23.e année du meſme Prince, qu'il conte pour la 21.e de Conſtantin, [& ainſi ce

Bar.325.§21| 343.§ 10|Boll. 20.feb.p.175. § 2|Act.M.p. 632.633.

feroit en l'an 325 ou 326.] 'Baronius & Bollandus montrent aſſez bien que la premiere raiſon ne conclud pas, puiſque la lettre de Conſtantin ne parle point de perſecution, & marque meſme plutoſt le contraire en parlant de la douceur & la pieté de Sapor. Auſſi Euſebe ne témoigne point que ce fuſt aucune perſecution qui euſt obligé Conſtantin de l'écrire. [La chronique de Theophane n'eſt pas non plus une

Boll.29.mars, p.774.d.

grande autorité.] 'Pour les actes de S. Jonas, quoiqu'ils portent le nom d'Iſaie chevalier de Sapor, & témoin oculaire de ce qu'il dit, [& quoiqu'ils ne contiennent rien qui demente abſolument ce titre, neanmoins nous n'oſons pas les produire comme une autorité deciſive dans une matiere

Act.M.p.633.

conteſtée;] 'ſurtout lorſqu'il s'agit de chiffres qui ſont tres aiſez à changer.

Boll.8.mars, p.374.a.

[Les Grecs les confirment] 'en mettant ces Saints ſous Conſtantin: [Mais ils peuvent bien ſe tromper en cela,] auſſibien qu'en ce qu'ils diſent, qu'ils s'en allerent en Perſe, [comme s'ils euſſent eſté Romains:] 'Et il eſt viſible que celui qui a traduit en latin le menologe de Baſile, l'a cru ainſi. 'Cependant leurs actes portent qu'ils eſtoient de Perſe, [& leurs noms qui ne ſont point Romains, le marquent aſſez.]

29.mars.p. 770.f.

p.771.e.

'Baronius, M.r Valois, [Bollandus dans ſon mois de fevrier,] le P. Pagi, & d'autres perſonnes habiles, aiment donc mieux ſuivre la chronique de S. Jerome, qui marque ſur la 7.e année de Conſtance, de J. C. 345., & la 4.e de la 280.e Olympiade, (c'eſt à dire en l'an 344 de l'ere commune,) que Sapor perſecutoit alors les Chrétiens. 'Bollandus a changé depuis pour ſuivre Theophane: 'mais il eſt enfin revenu à S. Jerome. [a] Il allegue encore pour ce ſentiment, que S. Simeon qui reſſentit les premiers effets de cette perſecution, fut accuſé d'eſtre amy de l'Empereur Romain, & de luy decouvrir l'état des Perſes: d'où il tire que c'eſtoit du temps de Conſtance, & non pas de Conſtantin, qui n'eut point de guerre contre les Perſes, au moins juſques à la derniere année de ſon regne.] 'Pluſieurs Martyrs de cette perſecution eſtoient des priſonniers faits ſur les Romains. [Ainſi il eſt certain que la perſecution a au moins continué ſous Conſtance.

Bar.343.§ 10| Soz.n.p.107| Pagi,343.§ 3| Act.M.p.633.

Boll.29.mars, p.770.

21.apr.p.843. b.

[a] 20.feb.p. 175.§ 2|4.feb. p.467.2|Soz. l.7.c.9.p.955. b.

Soz.n.p.107.

On ne peut pas dire qu'aucune de toutes ces raiſons ſoit abſolument concluante de part ni d'autre: mais s'il faut choiſir, nous aimons mieux nous tenir, avec les plus habiles, à S. Jerome comme au plus ancien, & mettre le

commencement de la perſecution en l'an 344.]

Pour la page 83.54.

NOTE II.

Que le jour & l'année du martyre de S. Simeon ſont incertains.

Soz.l.2.c.10. p.458.a. 'S. Simeon ayant ſouffert le Vendredi ſaint, [ç'a eſté le 13 d'avril, ſi ſon martyre eſt arrivé eu 344, comme nous le pouvons ſuppoſer ſur la chronique

Boll.1.apr.g. p.5. de S. Jerome.] 'Le menologe de Baſile qui le met le 14, [ne s'eu eloigne que d'un jour. Le 14 ſe rencontre au Vendredi ſaint en 355, en 366, & eu 377. [

a1.apr.p.485. b. 'Les Ménées imprimées [eu l'an 1525, le Typique p. 48. *a*,] & d'autres, font de S. Simeon le 17 d'avril, [qui tombe au Vendredi ſaint en 330, en 341, & en 352.] 'Un ancien martyrologe latin

d. met le 20 d'avril S. Simeon martyr.

p.844.f. 'Les autres Latins, comme Uſuard, Adon, Notker, [Vandelbert,] mettent celui de Seleucie le 21 du meſme mois,

b.c. '& ſur cela, Bollandus veut qu'il ait ſouffert en 349. C'eſt une preuve bien legere. Car Uſuard, & les autres du IX. ſiecle, n'ont point apparemment eu d'autre lumiere ſur ce Saint que ce qu'ils en ont trouvé dans l'hiſtoire Tripartite, tirée de Sozomene. Ainſi l'on peût juger qu'ils luy ont donné un jour ſans raiſon particuliere, comme à beaucoup d'autres, puiſqu'on ne le trouve point dans Bede, ni dans les martyrologes de S. Jerome.]

Pour la page 83.55.

NOTE III.

Differens noms qu'on donne à S. Tarbule.

Soz.l.2.c.12. p.460.a. 'La ſœur de Saint Simeon qui eſtoit vierge, eſt nommée Tarbule par Sozomene, '& Pherbuthe ou Pherbus dans

Boll.22.apr. p.22.b[23.a. les actes que Bollandus nous en a donnez. 'Selon les meſmes actes donnez

Sur.5.apr.p. 42.63. par Surius, elle ſe nommoit Thermé, & ſa ſœur [qui eſtoit veuve, ſelon Sozomene,] eſt appellée Pherbuthe dans le titre. [Bollandus ni Sozomene ne luy donnent point de nom.] 'Les Grecs Men.4.apr.p. 35. dans leurs Ménées, & dans le menologe de Baſile, paroiſſent ſuivre les actes de Bollandus : '& peuteſtre que les Boll.22.apr. p.20.a. noms de Tarbule & de Pherbuthe ſont pris l'uu de l'autre par corruption.

NOTE IV.

Pour la page 89.57.

De S. Dadas & ſes compagnons.

'Les Grecs celebrent le 29 de ſeptem- Menæa,p.386. bre non ſeulement S.te Gudelie, mais encore Saint Dadas parent de Saport, Caſdoé fille, & Gobdelaas fils du meſme Roy. 'Ils en ont une fort longue p.386-392. hiſtoire dans leurs Ménées. [Elle paroiſt venir des Perſes. Mais je ne voy aucun moyen de croire que Saport, & encore moins un de ſes officiers, ait traité un fils de Roy, comme on prétend que l'a eſté Gobdelaas. Sozomene n'auroit pu ignorer ni oublier le martyre du fils & de la fille de Sapor. Il n'y a rien de ces Saints dans le menologe d'Ughellus, ni dans le Typique, au moins au 29 de ſeptembre. D'ailleurs cette hiſtoire n'eſt qu'une ſuite continuelle de Miracles Metaphraſtiques.] 'Il ſemble que l'on employaſt alors p.391.392. l'huile autant & plus que l'eau pour le batteſme parmi les Perſes. [Si l'on trouvoit que cela euſt eſté en un certain temps, on verroit quand ces actes ont pu eſtre compoſez.] 'Dans le menologe de Caniſ.t.2.p. 877. Caniſius on ne ſçait ſi Saint Gabdelas, comme il l'appelle, eſt fils de Sapor, ou ſi c'eſt de Saint Dadas. 'Baronius paroiſt Bar.29.ſept. d. avoir ſuivi le dernier ſens dans ſon martyrologe, & a ajouté du ſien, que Sainte Caſdoé eſtoit femme de Saint Dadas.

Pour la page 91.58.

NOTE V.

Sur S. Mille Eveſque, & ſur Miléſe Abbé en Perſe.

'Ce que portent les Ménées des Grecs, Men.10.nov. p.151. que S. Mille Eveſque de Perſe vint de

Jeruſalem trouver Ammone diſciple de S. Antoine, & paſſa deux ans avec luy, [donne ſujet de croire qu'il ne fut à Jeruſalem & en Egypte qu'aprés la mort de S. Antoine, en 356 au pluſtoſt. Euſ.v.Conſt.l.4.c.43.p.548.b. Ainſi ce ne ſera point] 'cet Eveſque de Perſe, qu'Euſebe dit avoi, aſſiſté en 335 Bar.335 §42. au Concile de Jeruſalem, 'comme l'a Men.p.151. cru Baronius. 'Et en effet, les Ménées diſent que Saint Mille fut conſacré par Gennade Confeſſeur, & depuis Martyr. [Ce fut donc durant la perſecution, qui apparemment n'a commencé qu'aprés l'an 335.

Si le ſentiment de Baronius avoit d'autre fondement qu'une ſimple conjecture, tirée de ce que Saint Mille eſt venu à Jeruſalem, on pourroit appeller de l'autorité fort mediocre des Ménées. Et neanmoins eſtant certain par Soz.l.2.c.14. p.462.d. Sozomene] 'qu'il y a eu une vie originale de ce Saint,] nous avons tout ſujet de croire que ce qu'ils diſent de Saint Mille en eſt tiré, ſurtout ces ſortes de faits qui n'on rien de Metaphraſtique. Car pour les miracles qu'ils raportent, il y a plus de ſujet de craindre qu'on n'ait ajouté à l'original.

Ce qu'ils diſent de ſa mort peut encore paroiſtre ſuſpect; Car c'eſt viſiblement la meſme hiſtoire, quoique Vit.P.l.5.c.7. §12.p.585| raportée un peu autrement,] 'que celle Cotel.g.t.1.p. 561. qu'on lit dans les Vies des Peres, de S. Milide ou Mileſe, à qui on ne donne pas d'autre titre que celui d'Abbé, & qu'on depeint en effet comme vivant dans la ſolitude avec deux diſciples: [de ſorte que je ne voy point d'apparence à croire que ce ſoit le meſme que l'Eveſque Mille. Nous ſuivons les Vies des Peres dans l'hiſtoire de ſa mort, comme plus anciennes & plus autoriſées que les Ménées.

Il ne faut pas oublier que les Ménées, *p.* 451, donnent à l'Eveſque le nom de Nil, Νίλος, au lieu que Sozomene l'appelle Mille, Μίλης. Le menologe de Caniſius, *p.* 907, a *Milus*. On lit de meſme dans Maxime de Cythere, *p.* 84.2, & meſme dans la page 153 des Ménées.]

NOTE VI.

Pour la page 95.58.

Sur le commencement & la fin de Sapor.

'Les Grecs diſent que Sapor prit Bezabde dans la 53e année de ſon regne; Men.9.apr.p. 76|Boll.ib.g. p.4.c. [& il eſt certain par Ammien que ce fut en l'an 360. Ainſi il faut qu'il ait commencé à regner en 307 ou 308,] 'à quoy le calcul de Scaliger s'accorde Scal.iſag.p. 341. aſſez aiſément. [Cependant on ne le peut faire commencer qu'en 309 ou 310, s'il eſt vray qu'Hormiſda II. ſon pere ait regné ſept ans & cinq mois, comme on le lit dans Agathias & dans Euryque, *v. Conſtantin* § 51.] '& c'eſt Pet.rat.2.l.4. c.7.p.197. ce qu'a ſuivi le P. Petau. [Que s'il a eu raiſon en cela, il faut que la 53e année de Sapor ſe ſoit raportée dans l'original non à la priſe de Bezabde, mais au martyre de Saint Dauſas, dont il eſt queſtion en cet endroit, & qui peut aiſément n'eſtre arrivé qu'en 363. C'eſt apparemment ce qu'il faut ſuivre; Car Scaliger convenant avec le P. Petau, que les regnes de Sapor & de ſes trois ſucceſſeurs ſont enſemble 90 ans, ['& Claud.in Eut. l.2.p.120. eſtant certain par Claudien qu'il y eut un Roy de Perſe tué en 399, [il faut dire que Sapor a commencé en 309 ou 310. Ainſi au lieu que] 'nous liſons Agath.l.4.p. 291.d. dans Agathias, que Jovien ceda Niſibe aux Perſes en la 24e année de Sapor, [il faut aſſurément lire en la 54e, eſtant certain que ce fut ſur la fin de 363.]

NOTE VII.

Pour la page 97.510.

Que Coqué peut bien eſtre la meſme ville que Seleucie.

[Comme il n'y avoit preſque que le Tigre entre Seleucie & Cteſiphon,] '& Naz.or.4.p. 115.a.b. que S. Gregoire de Nazianze dit que vis à vis de Cteſiphon, il y avoit de l'autre coſté du Tigre un chaſteau tres fort appellé Coqué; [il eſt aſſez naturel de

de croire que Seleucie avoit eſté baſtie en un lieu appellé Coqué, comme je l'ay lu quelquepart, & que ce nom s'eſtoit conſervé dans le pays auſſibien que celui de Seleucie. Cela arrive preſque toujours: & Niſible appellée Antioche par les Grecs, n'eſt guere

Amm l.24.p. 276.b. connuë que par celui de Niſibe.] 'On lit expreſſément dans quelques editions d'Ammien, que Coqué eſt ce que l'on appelle Seleucie: [& comme tout cet endroit eſt fort defectueux, je ne

n.p.289. voy point que] 'la ſuite de cet hiſtorien nous oblige à dire que ce ſoit une faute, ni que Seleucie ſoit la ville qu'il dit

l.24.p.276.c. l.23.p.251.d. avoir alors eſté deſerte, 'luy qui met Seleucie comme la ſeconde ville des

Hier.in Iſ.23. p.54.a. Perſes. 'S. Jerome ſuppoſe auſſi que c'eſtoit de ſon temps une ville illuſtre,

Soz.l.2.c.9 p. 455.b/Bull. 20.feb.p.175. f. *inclita*. 'Sozomene l'appelle encore depuis la ville royale de cet Etat, ce qu'on

a Zoſ.l.3. p. 724.d. lit dans les actes de S. Sadoth. 'Zoſime dit qu'elle a eu autrefois le nom de Zocaſe, [qui peut bien eſtre une corruption de celui de Coqué.

Tout ce qui peut faire heſiter ſur cela,]

Steph.p.725. 'c'eſt qu'Arien cité par Eſtienne, parle d'un Roy qui s'en alla de Seleucie en un bourg voiſin nommé Choqué. Le commentateur doute ſi Choqué eſt le Coqué des autres. Et n'eſt-il pas encore aiſé qu'Arrien ait mal pris le ſens de l'auteur dont il a tiré ce fait? Hors cela, je ne croy point que perſonne parle de Coqué & de Seleucie comme de deux lieux differens. Au contraire il paroiſt qu'on les prenoit pour un meſme

Eutr.p.585.c lieu.] 'Car Eutrope dit de Carius, *Seleuciam & Cteſiphontem urbes nobiliſſimas*

Feſt.p.553.c. *cepit*, '& Feſte, *Cochen & Cteſiphontem*

Naz.p.115.a. *urbes Perſarum nobiliſſimas cepit*. 'Saint Gregoire de Nazianze ne parle de Coqué que comme d'un chaſteau: mais il parle de meſme de Cteſiphon:

b. '& auſſitoſt aprés il en fait deux villes. Que s'il ſemble les mettre l'une devant l'autre, [il eſt aiſé qu'un orateur qui n'eſtoit jamais venu ſur les lieux, ait ignoré ou negligé une lieue de diſtance que Pline met entre Cteſiphon & Seleucie, & qui pouvoit eſtre encore diminuée en 300 ans par les baſtimens faits entre l'une & l'autre.]

NOTE VIII.

Pour la page 97.§ 10.

A combien Seleucie eſtoit de Babylone.

'Pline dit que Seleucus baſtit Seleucie à 36 lieues de Babylone, *intra nonageſimum lapidem*, afin que ces deux villes eſtant voiſines, la nouvelle deſertaſt l'ancienne, comme cela arriva en effet, *exhauſta vicinitate Seleucia*. [Deux villes eloignées de 36 lieues ſe peuvent-elles dire proches, & aſſez proches pour ſe ruiner l'une l'autre par cette proximité? Il faut ſans doute ſuivre Strabon,] 'qui dit la meſme choſe, mais qui auſſi u'eloigne ces deux villes que d'environ 300 ſtades, [qui ſont 15 lieues. 'Ou ne met en effet qu'une bonne journée entre Babylone, & Bagdad [qu'on croit eſtre Seleucie, ou n'en eſtre eloignée que de quatre ou cinq lieues. Il me ſemble qu'on ſuit communément Strabon ſur ce point plutoſt que Pline:] '& il y en a qui pour les accorder, croient qu'il faut lire *quadrageſimum* daus Pline, au lieu de *nonageſimum*.

Plin.l.6.c.26. p.127.f.

Strab.l.11.16. p.522.d/738. d.

Steph.p.149. a.

Plin.p.127.f.

NOTE IX.

Pour la page 99.§ 10.

Si l'Eveſque de Seleucie gouvernoit toute la Perſe.

'Saumaiſe veut qu'on diſtingue le Catholique ou Patriarche de la Perſe, de celui de Seleucie, dont il borne la juriſdiction aux pays d'entre le Tigre & l'Euphrate, [preſque tous ſoumis aux Romains, & ainſi independans de Seleucie. Il eſt certain auſſi que l'Eveſque de Seleucie eſtoit Eveſque de Cteſiphon audelà du Tigre.] Bagdad où Saumaiſe veut quelquefois que la juriſdiction de Seleucie ait eſté tranſ-

Sai.pri.p.219. c.221.a. p.220.c.

p.221.b. ſerée, (car d'autres fois il veut que ce ſoit à Moſul,) [eſt ſelon luy audelà du
a. Tigre.] Il cite le 33, 34, & 35e des
Conc.t.2.p. Canons Arabiques du Concile de Ni-
301.d.e. cée, où, quoy qu'il puiſſe dire, [je ne voy rien qui le favoriſe.] Ce grand rang d'honneur que le 34e attribue à l'Eveſque de Seleucie; ce droit d'ordonner les Archeveſques, qui luy eſt accordé par le 33e, [tout cela convient fort bien à un Patriarche de toute la Perſe. On devroit donner les meſmes choſes à celui-ci, s'il eſt different de l'Eveſque de Seleucie, aſſurément s'il y avoit un chef de toutes les Egliſes de Perſe dans le IV. & V. ſiecle, cela ne peut guere convenir] qu'à celui que Soz.l.2.c.9.p. 451.d. Sozomene qualifie Archeveſque de Seleucie & Cteſiphon les deux villes royales de cet empire. [Cela pouvoit eſtre changé au XII. ſiecle du temps de Jacque de Vitri.]

NOTES SUR SAINT ANTOINE.

NOTE I.

Pour la page 106.52.

Qu'il ſavoit lire.

Ath.v.Ant.p. 452.a. SAINT Athanaſe dit que S. Antoine ne voulut point apprendre les
Socr.l.4.c.23. p.235.c.|Vit.P. l.6.c.4.§ 16.p. 659.a Nil.l. 4.ep.66.p. 490. lettres, μαθεῖν γράμματα, & Evagre raportoit de luy, qu'un philoſophe luy ayant demandé comment il pouvoit faire, eſtant privé de la conſolation que les autres trouvent dans la lecture, il répondit que la nature luy ſervoit de livre. Il ſemble donc, ſelon ces paſſages & quelques autres ſemblables, qu'il n'euſt pas ſeulement appris à lire; & il eſt certain que S. Auguſtin
Boll.17.jan. p.118.§ 63. Aug.doct. chr.pr.p.3. 2.b. »l'a entendu de la ſorte. Antoine, dit-il, »moine Egyptien, qui eſtoit un homme ſaint & parfait, a appris par cœur, »à ce qu'on tient, toutes les divines »Ecritures ſans ſavoir les lettres, en les »entendant lire aux autres, & en a compris le ſens en les meditant ſans ceſſe. »Et neanmoins ceux qui ont appris à »lire ne voudroient pas que ce ſaint »homme leur inſultaſt, & leur reprochaſt qu'ils ont pris une peine inutile.
Boll.17.jan.p. 219.§ 64. Il y a neanmoins bien de l'apparence que Saint Athanaſe a voulu ſeulement marquer qu'il n'avoit pas appris la langue & les ſciences des Grecs, & ce
Ath.v.Ant.p. 452.a.b|453.c. qu'on appelle les belles lettres. Au moins il dit qu'eſtant encore chez ſon pere, & depuis lorſqu'il commença à vivre ſeul, il eſtoit tres appliqué à la lecture. [Car de pretendre que c'eſt à la lecture que d'autres luy faiſoient, c'eſt une explication qui ne paroiſt point dutout naturelle, ſurtout eſtant difficile de voir par qui il ſe pouvoit faire lire chez ſon pere, & lorſqu'il demeuroit ſeul.] Il eſt dit meſme qu'entre les vertus qu'il remarquoit dans les autres pour les imiter, il obſervoit les veilles de l'un, l'amour de l'étude & de la lecture dans un autre &c. p.413.d.

[Saint Auguſtin ou ceux qui luy avoient parlé de S. Antoine, peuvent n'avoir pas compris aſſez exactement ce qu'on leur en avoit raporté.

Nous ne parlons point ici de la réverie de quelques heretiques, qui l'ont voulu confondre avec un avocat payen, dont parle Suidas. *V. Saint Athanaſe note* 91.]

NOTE II.

Pour la page 108.52.

Deux villes, & deux canaux d'Arſinoé, l'un à l'orient du Nil, l'autre à l'occident.

Boll.17.jan.p. 108.§ 6.8. Bollandus croit que les montagnes où Saint Antoine paſſa 20 ans dans un vieux chaſteau, eſtoient à l'orient du Nil, du coſté de l'Arabie & de la mer
Ath.v.Ant.p. 461.b. Rouge. Neanmoins il eſt dit dans la ſuite que pour aller viſiter ſes freres, il fut obligé de paſſer le canal d'Arſinoé.

[Or Arſinoé eſt à l'occident du Nil, du coſté de la Libye, ſelon Sanſon;] Boll.p.124.f. '& le canal d'Arſinoé eſt du meſme coſté ſelon que Bollandus le raporte de Strabon. Strab.l.17.p. 809.b. 'Car cet auteur parlant de l'iſle, où eſt Heraclée, dit qu'à droite [en remontant] il en ſort un canal qui tire du coſté de la Libye, vers le canton d'Arſinoé. [Je voudrois que Bollandus euſt expliqué ces endroits, qui ſemblent formellement contraires à ſon ſentiment.

Ils n'y ſont neanmoins contraires qu'en apparence.] 'Car Strabon en parlant du canal d'Arſinoé qui eſtoit à l'occident du Nil, ajoute que ce canal avoit deux embouchures ſeparées par le bout de l'iſle, [c'eſt à dire ſelon ce qu'il avoit marqué auſſi-toſt, que vis à vis de ce canal qui tiroit vers la Libye & l'Occident,] il en ſortoit un [autre du coſté de l'Orient,] pouſſé vers la mer Rouge & le golfe d'Arabie, & vers la ville d'Arſinoé que quelques uns appelloient 'Cleopatride. Car pour luy il en fait deux villes differentes, mettant Cleopatride pres d'Arſinoé en un coin du golfe d'Arabie. [Il faut donc diſtinguer deux canaux oppoſez, & qui neanmoins ſortoient d'un meſme endroit du Nil, & pouvoient tous deux eſtre appellez d'Arſinoé, à cauſe de deux villes de ce nom, l'une pres du golfe d'Arabie,] 'qu'on croit eſtre celle qu'Eſtienne le geographe met, ἐπὶ τῇ Δίλτᾳ; & l'autre qui eſtoit vers la Libye, où Eſtienne en met meſme deux. On trouve auſſi dans Pline qu'il y avoit deux cantons, *nomi*, ou, s'il faut ainſi dire, deux prevoſtez d'Arſinoé.

p.804.b.c. a. Steph.urb.p. 149. b.

NOTE III.

Pour la page 125.§ 5.

S'il y avoit quelque village pres de la derniere retraite de S. Antoine.

Cotel.g.t.i.p. 147.a. [Bollandus fondé] 'ſur ce que Saint Antoine ordonna à un homme d'aller acheter de la viande dans un village, '& à S. Paul le Simple d'aller travailler dans le village &c.[a] pretend qu'il y avoit un village aſſez pres de la montagne la plus reculée ou S. Antoine demeuroit ordinairement: & il croit que ce village eſt celui que Strabon appelle Troie, parceque quelques Troyens s'y eſtoient autrefois habituez, ou bien la ville d'Angire ou Ancyre marquée par les anciens en ces quartiers là, & qui apparemment eſtoit alors ruinée. [Neanmoins pour ce qui eſt dit dans l'hiſtoire de S. Paul le Simple, ſurquoi Bollandus ſe fonde, Saint Antoine pouvoit parler d'un village en general, ſans qu'on en puiſſe tirer qu'il y en euſt un là auprés, & il vouloit dire apparemment que S. Paul n'avoit qu'à s'en retourner en ſon village.] 'Pour l'autre endroit, [on ne voit pas ſi Saint Antoine eſtoit alors ſur ſa montagne la plus reculée, ou ſur celle où il venoit de temps en temps voir ſes diſciples, & qui eſtoit ſans doute moins eloignée des pays habitez. Car pour l'autre, toute l'hiſtoire du Saint porte à croire qu'elle eſtoit dans un deſert ſeparé de tout commerce.]

Laus.c.28.p. 952.b. Boll.17.jan. p.109.§ 8.9.

Vit.P.l.3.468. p.511.l.5.c.6. p.513.l.1.

NOTE IV.

Pour la page 126.§ 6.

Qu'il faut diſtinguer le monaſtere de Piſpir de ceux du dehors.

'Bollandus entend du monaſtere de Piſpir tout ce que dit S. Athanaſe de la montagne *du dehors* ou *moins reculée*, & il ſemble le citer de Pallade *c.* 25.*p.* 937, où il eſt bien parlé de Piſpir, [mais non de la montagne exterieure. Et il y a en effet des choſes qui rendent ce ſentiment de Bollandus difficile à croire.] 'Car S. Athanaſe marque ſon retour d'une montagne à l'autre comme un voyage aſſez grand, [& qui ne luy eſtoit pas ordinaire,] puiſqu'il falloit de grandes ſollicitations pour le luy faire entreprendre; 'au lieu qu'il venoit à Piſpir au bout de vingt

Boll.17.jan.p. 109.§ 10.

Ath.v.Ant.p. 497.d. P.499.a.b.c. Laus.c.25.p. 937.c.d.

jour au pluſtard, & quelquefois au
Boll.14.may. bout de cinq. 'La vie de Saint Pacome
5.p.45.c. marque auſſi qu'on ſceut qu'il eſtoit à
la montagne de dehors, [comme une
choſe qui n'eſtoit pas tout à fait com-
mune. Il ſemble encore aſſez peu pro-
Ath.v.Ant.p. 499.b. bable,] 'que des magiſtrats l'allaſſent
chercher avec toute leur ſuite juſqu'à
Piſpir, & qu'aprés cela il leur fut im-
poſſible d'aller juſqu'à ſa montagne,
[qui apparemment n'en eſtoit qu'à 12
p.501.c. lieues.] 'De plus, eſtant venu, ſelon la
coutume, viſiter ſes freres en cette
montagne de dehors, il leur dit que
c'eſtoit pour la derniere fois, & qu'ils
ne le reverroient plus, parcequ'il eſtoit
p.502.d. proche de ſa mort: '& neanmoins il
vécut encore quelques mois depuis;
[de ſorte qu'il devoit les avoir encore
viſitez pluſieurs fois depuis ce temps
p.488.a. là.] 'Il paroiſt auſſi que pour y aller, S.
Antoine ſe mettoit ſur le Nil, [au lieu
que ſelon toutes les apparences, Piſpir
où il venoit ſi ſouvent, eſtoit à l'en-
droit du Nil le plus proche de ſa de-
meure ordinaire. Il ſemble donc plus
probable que cette montagne de de-
hors eſt celle où il s'eſtoit retiré d'a-
b/483.b. bord, & où il avoit établi ſes pre-
miers monaſteres,] 'qui ſont appellez
par la meſme expreſſion, les monaſte-
res de dehors, & qu'il viſita plus
d'une fois.

Pour la page 221.5 f.

NOTE V.

En quel temps S. Antoine a écrit à Conſtantin.

Ath.v.Ant p. 497.c.d. 'S. Athanaſe dit que S. Antoine aprés
avoir répondu à Conſtantin, s'en re-
tourna ſur la montagne la plus reculée. [Il ſemble donc vouloir dire que
p.494-497. cela arriva en meſme temps] 'que les
p.492.c. viſites des philoſophes dont il avoit
parlé auparavant, & que le Saint re-
ceut ſur la montagne de dehors. [De
p.491.492. ſorte que ſi nous pouvions mettre ſous
Conſtantin] le voyage qu'il fit à Ale-
xandrie, raporté par S. Athanaſe im-
mediatement avant ces viſites, de quoy
nous parlerons dans la note 8, nous
mettrions toutes ces choſes à ſon re-
tour.] 'Car pour ce que dit S. Athana- p.494.c.
ſe, qu'en ſortant d'Alexandrie il s'en
retourna ſur ſa montagne, [cela ne
nous empeſcheroit pas de croire qu'il
s'arreſta quelque temps dans ſes pre-
miers monaſteres, & ſur ſa montagne
de dehors; & on pourroit meſme croi-
re que c'eſt cette montagne que mar-
que S. Athanaſe. Il y a toujours bien
de l'apparence que Conſtantin luy
écrivit avant que de ſe declarer contre
S. Athanaſe, comme il fit ſur la fin de
335;] 'ce qui obligea S. Antoine de luy Soz.l.2.c.31. p.491.494.
écrire pluſieurs fois en faveur de ce
grand Eveſque, & meſme inutilement.

Pour la page 222.5 f.

NOTE VI.

Sur l'année de la naiſſance & de la mort de S. Paul ermite.

'S. Jerome dit aſſez nettement que Hier.v.Pau.p. 237.b.
Saint Paul ermite n'avoit qu'environ
quinze ans lorſqu'il ſe retira dans la
ſolitude durant la perſecution de Dece
& de Valerien, comme il parle: '& dit p.238.c.
qu'il mourut agé de 113 ans, lorſque
S. Antoine en avoit 90. [Cependant
ces deux epoques ne ſe peuvent pas ac-
corder.] Car ſelon ſa propre chronique,
'Saint Antoine eſt né l'an 3 de la 275e chr.
Olympiade, [de J.C. 251,] de ſorte que
ſa 90e année tombe en 341. Si donc S.
Paul avoit 113 ans en 341, il eſt né en
228; & ainſi il avoit 22 ans en 250,
qui eſt la premiere année de la perſe-
cution de Dece.] 'On ne peut pas dire Bar.253.§115.
auſſi qu'il ſe ſoit retiré à 15 ans avant
la perſecution de Dece, puiſqu'outre
que cela ſeroit contraire à S. Jerome,
la 15.e année tombe en 243, qui eſtoit la
ſixieme de Gordien, ſous lequel il n'y
eut point de perſecution, non plus que
ſous Philippe ſon ſucceſſeur. C'eſt ce
qui a obligé Baronius d'expliquer cet-
te 15e année, non du temps auquel S.
Paul ſe retira dans le deſert, mais de

celui qu'il perdit ſon pere ; [& nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire que cela ſoit, mais il ſeroit bien difficile de donner ce ſens à S. Jerome.

Pet.rat.t.1.c.22.p.257. Quoy qu'il en ſoit,] 'le P. Petau n'a point fait difficulté de mettre la naiſſance de S. Paul en 227 ou 228, & de dire qu'il avoit vécu environ 90 ans dans la ſolitude, [où par conſequent il ne s'eſtoit retiré qu'à l'age de 23. ans ou

Boll.10.jan. p.603. 58. environ.] 'C'eſt encore le ſentiment de Roſweide, & Bollandus paroiſt l'avoir ſuivi d'abord.

p.1101.c.17. jan.p.140.c.f. 'Mais depuis il a cru pouvoir montrer que S. Paul ſe retira à l'age de 15 ans, & que S. Antoine en avoit 97 quand il alla le viſiter, quoique Saint Jerome ne luy en donne que 90 par un

Hier.v.Pau. p.240.c. conte rond. Sa preuve eſt 'que quand S. Antoine vint querir le manteau de S. Athanaſe pour enſevelir Saint Paul, deux de ſes diſciples qui le ſervoient depuis longtemps, coururent audevant de luy, dit S. Jerome. [Il eſt aſſez probable que ces deux diſciples ſont]

Ath.v.Ant. p.502.d. les deux qui le ſervoient à cauſe de ſa vieilleſſe ſelon S. Athanaſe. Et comme S. Athanaſe ſemble dire qu'ils n'eurent cet emploi que les quinze dernieres

Boll.uſ ſup. années de la vie de S. Antoine, 'c'eſt à dire depuis qu'il fut arrivé à l'age de 90 ans, Bollandus en conclut qu'il avoit plus de 90 ans quand il viſita Saint Paul, puiſqu'il y avoit déja longtemps que ces deux diſciples le ſervoient.

[Mais toutes ces raiſons peuvent paroiſtre foibles, ſi l'on conſidere que l'inclination de tous les hommes, & particulierement de S. Jerome, va plutoſt à augmenter les miracles qu'à les diminuer. S'il eſtoit donc vray que S. Antoine euſt fait un voyage ſi penible à 97 ans, il n'y a aucune apparence que S. Jerome luy en euſt donné 90, & non 100, qui eſtoit un nombre & plus rond, & plus approchant de la verité. La ſincerité nous oblige meſme de reconnoiſtre que l'exactitude n'eſt pas le caractere de S. Jerome. Ainſi il ne ſe faudra pas étonner quand il aura pris pour un longtemps ſept ou huit mois que ces deux diſciples pouvoient avoir déja ſervi S. Antoine, ou quand il n'aura pas ſceu depuis quel temps ils le ſervoient, ou que ſachant qu'ils l'avoient ſervi 15 ans, il n'ait pas examiné ſi c'eſt peu ou beaucoup avant la mort de S. Paul.

D'ailleurs quelque probabilité qu'il y ait à dire que ces diſciples qui vinrent audevant de S. Antoine, ſont ceux meſmes qui l'ont ſervi dans les 15 dernieres années de ſa vie, il n'y en a pas neanmoins de certitude. Car il y auroit peu d'apparence de vouloir prouver par le paſſage de S. Athanaſe, que S. Antoine n'avoit jamais eu perſonne qui le ſerviſt avant l'age de 90 ans. Il eſt encore plus naturel & plus ſimple de dire que ceux qui le ſervirent quinze ans en demeurant avec luy, ſont ceux] 'qui le ſervoient des auparavant, Ath. v. Ant. p.481.d. *οἱ δ' ἀπανοίκτερος ἀυτῷ*, dit S. Athanaſe, & qui luy apportoient tous les mois de l'huile, des legumes &c.

La difficulté d'accorder S. Jerome avec luy meſme, ſeroit encore bien plus grande s'il falloit prendre à la lettre ce qu'il dit,] 'que S. Paul mena Hier. v. Pau. p.238.c. ſur la terre une vie celeſte durant 113 ans. 'Car il faudroit l'entendre du Pet.rat.p.257. temps de ſa ſolitude, & ainſi ne mettre ſa mort qu'en 363, lorſque S. Antoine meſme eſtoit mort.

[Un manuſcrit de S. Michel à Beauvais, lit *ſexdecim* dans S. Jerome, au lieu de *quindecim* : & on lit de meſme dans les martyrologes de Bede & d'Adon. Mais cela ne leve pas la difficulté.]

NOTE VII.

Pour la page 122. 58.

Autorité de la vie de ce Saint écrite par S. Jerome.

'S. Jerome s'avoüe luy meſme auteur Hier.an.356 v.ill.c.135.

de la vie de Saint Paul ermite & dans ſa chronique, & dans ſes hommes illuſtres, 'Ep.21. p.133. b. & dans ſon epiſtre 21, où en l'envoyant à un autre Paul, il témoigne qu'il y avoit rabaiſſé ſon ſtyle autant qu'il avoit pu, en faveur des perſonnes ſimples. 'Il en parle encore ne divers autres endroits. [a] Il ſeroit donc ridicule ou de pretendre [qu'elle ne fuſt pas de luy, ce que nous ne ſavons point que perſonne ait jamais fait, ou] de dire comme quelques uns ont eu la hardieſſe de faire, qu'une piece dont il ſe fait ſi ſouvent honneur, & qu'il a écrite pour l'edification de plus ſimples, n'eſt qu'un jeu d'eſprit, & non une veritable hiſtoire. [Il eſt viſible au moins qu'elle n'a pas eſté priſe de cette ſorte par l'Egliſe Romaine qui l'a approuvée dans le Concile de Rome ſous Gelaſe, ou plutoſt par toute l'Egliſe greque & latine qui l'emploie dans ſon office, en honorant celui dont elle fait l'hiſtoire, comme un miracle reel de la puiſſance de J.C, [ni par divers auteurs] 'qui l'ont citée, comme Paulin dans la vie de Saint Ambroiſe, [b] ni par Caſſien qui parle de l'hiſtoire de Saint Paul comme d'une choſe tres veritable, 'ni par S. Sulpice Severe, dans lequel nous liſons que Poſtumien ſon ami, avoit eſté viſiter le lieu où le tres heureux Paul premier ermite avoit demeuré, 'ni par S. Sidonie qui parle de la tunique de feüilles de palmier que le maiſtre de Saint Antoine avoit tiſſue, 'ni par S. Fulgence qui met Paul à la teſte des ſaints ſolitaires illuſtres par la pureté de leur foy & l'integrité de leur vie.

Boll.10. jan. p.603 §7. a p.602, §4. Amb. vit. p. 77.2. b Caſſ. col. 20. c.5. 6. p. 682, 684. Sulp. dial. 1. c.21. p.263. Sid. car. 16. p. 384. Fulg. præd. l. 2. c. 22. p. 478, 479.

'Bollandus nous donne une autre vie de S. Paul traduite du grec, & tirée ſelon Roſweide de celle de S. Jerome, à laquelle elle eſt tout conforme. Bollandus croit au contraire qu'elle eſt plus ancienne, & écrite par quelqu'un des diſciples de S. Antoine, parceque l'auteur témoigne qu'il en avoit appris quelque choſe de la bouche de Saint Antoine. Mais tout ſon argument eſt fondé ſur un *μοι*, [qu'il eſt fort aiſé d'ajouter & de retrancher : & ainſi il y a peu d'apparence de l'oppoſer] à ce que dit S. Jerome, que cette vie n'avoit point encore eſté écrite : *quia res omiſſa fuit*. Boll.10. jan. p.603 §6. Hier. v. Paul. p.137. a.

NOTE VIII.

Pour la page 129. § 12.

Pourquoi on ne met qu'en 355 le voyage de S. Antoine à Alexandrie.

'Bollandus croit que ce fut vers l'an 330, que S. Antoine vint à Alexandrie à la priere de S. Athanaſe. [Il le faut dire en effet ſi nous voulons que Saint Athanaſe ait ſuivi l'ordre des temps dans ſa narration,] 'puiſque c'eſt enſuite de ce voyage au Saint, qu'il met que Conſtantin luy écrivit : [& cet ordre ſembleroit fort naturel.]. 'Theodoret dit neanmoins que ce fut ſous Conſtance. [Mais nous ne prefererions peut-eſtre pas ſon ſentiment à celui de Bollandus, ſi nous ne voyions] 'que S. Jerome qui n'eſt *né* qu'en 342 ou 343, ſelon Baronius, *v. ſon titre note 3*, 'dit que cela arriva durant ſon enfance ; [& ſi nous ne conſidorions que Didyme eſtoit encore bien jeune en 335, qui eſt la derniere année que S. Athanaſe ait eſté à Alexandrie ſous Conſtantin ;] pour eſtre déja fort celebre, & meriter que S. Antoine témoignaſt tant d'eſtime & tant de reſpect pour luy. 'Car s'il avoit 83 ans paſſez lorſque Saint Jerome écrivit le traité des hommes illuſtres, 'c'eſt à dire en 392, [il faut qu'il ſoit né vers 309 ; & il ne pouvoit avoir qu'environ 26 ans en 335.] 'Que ſi Pallade qui ne vint à Alexandrie que ſous le ſecond Conſulat de Theodoſe, [c'eſt à dire en 388,] 'l'a encore vu durant dix ans, [c'eſt à dire juſqu'en l'an 398,] & qu'il ſoit mort agé ſeulement de 85 ans, comme il le dit ; [il n'eſt né qu'en l'an 313, & n'avoit que 22 ans en 335. Ainſi à moins que de dire que S.

Boll. 17. jan. p.110. § 17. Ath. v. Ant. p.931. c. & 937. a. Thd.t. l.4. c. 24. p.699. c. Bar.372. § 60. Hier. ep. 33. p. 205. a. v. ill. c.103. p. 300. c. c.135. p.303. b. Lauſ. c.2. p. 902. a. c.4. p.904. c.

Athanaſe fit venir deux fois S. Antoine, il ſemble qu'il vaut mieux reculer ſon voyage autant qu'il ſe peut, c'eſt à dire juſqu'à l'an 355, auquel S. Jerome avoit 12 ou 13 ans, & Didyme eſtoit agé de 24 ans ſelon Pallade, ou de 46 ſelon S. Jerome.]

Pour la page 933. § 13.

NOTE IX.

De reliques de S. Antoine dont parle Ennode.

[Au lieu que nous ne mettons la decouverte du corps de S. Antoine que du temps de Juſtinien, Ennode qui vivoit environ 50 ans auparavant,] 'marque qu'il y avoit dans une egliſe des reliques d'un Antoine, qu'il appelle un heros des anciens ſiecles. [Ce pouvoit eſtre un morceau des habits de S. Antoine, ou quelque autre relique de cette nature. Il peut auſſi y avoir eu un Martyr de ce nom;] '& meſme le P. Sirmond dans ſes notes, met Antonin en cet endroit au lieu d'Antoine.

Enn. diſt. 4. p. 477.

n. p. 76.

Pour la page 147.

NOTES SUR S. PAUL LE SIMPLE.

Sur une hiſtoire broüillée, & ajoutée à Pallade.

Laus. c. 22. p. 944. a. b.

ON lit dans Pallade que Saint Antoine ordonna une fois à S. Paul le Simple de s'en aller dans le deſert, & de revenir au bout de trois jours. Quand il fut revenu, il ſe vint preſenter devant S. Antoine en attendant ce qu'il luy diroit de faire: & comme quelques ſolitaires eſtoient alors venus viſiter le Saint, il luy dit de les ſervir ſans rien dire, & d'attendre à manger qu'ils fuſſent partis. Il obſerva ſi rigoureuſement cet ordre, qu'il demeura trois ſemaines entieres, ſans prendre aucune nourriture, μὴ βεβρωκὸς (ou plutoſt, βεβρωθὸς) τῦ Παύλυ. Les freres ſurpris de ce long ſilence luy en demanderent la cauſe, & comme il ne leur répondoit pas S. „ Antoine luy dit luy meſme, D'où „ vint que vous ne parlez point? Entre„ tenez vous avec les autres: Et alors il „ recommença à parler.

[Il y a viſiblement faute dans cette narration, qui ne ſuit point. Le plus court eſt de lire μὴ λαλοῦντος, ou quelque choſe de ſemblable: au lieu de μὴ βεβρωκὸς, ou au moins d'ajouter λέγε λαλοῦντος. Il eſt meſme à craindre que cet endroit de Pallade ne ſoit broüillé, car il y a toute apparence que ces paroles, ἀπὸ μεσονυκτίυ ἕως ἡμέρας, p. 944. l. 3, devoient eſtre immediatement ſuivies de celle-ci, l. 23, ὡς δὲ ἦν τὸν γέροντα ὁ μέγας Ἀντώνιος &c. Le ſens le demande, puiſque les dernieres ſemblent raporter ce qui arriva le lendemain du jour dont les autres finiſſent l'hiſtoire,] '& la traduction du paradis d'Heraclide joint en effet ces deux endroits. [Elle omet entierement ce qui eſt entre deux, qu'on peut meſme juger par là n'eſtre pas de Pallade, mais tiré de quelque autre écrit, & peuteſtre en partie de la traduction de Rufin, auſſibien que beaucoup d'autres choſes qui ſont dans le grec de Pallade, & qui ne ſont pas dans Heraclide. Nous avons cru neanmoins nous pouvoir ſervir de ce qui eſt en cet endroit, n'y voyant rien de mauvais, hormis de l'hiſtoire que nous venons de marquer, à cauſe qu'elle eſt broüillée, & qu'elle eſt aſſez ſemblable à une autre que nous tirons de Rufin.]

Vit. P. ap. c. 10. p. 952. l.

Digitized by Google

NOTES SUR S. AMON DE NITRIE.

Pour la page 353. § 1.

NOTE I.

Sur ſon nom.

[LE ſaint fondateur de Nitrie eſt appellé Ἀμῶν, dans S. Athanaſe Boll. 14. may, t. 5. p. 26. a] 70. c. *v. Ant. p.* 486. 487.] 'dans la vie de S. Pacome, dans la lettre de l'Eveſque Ammon à Theophile, dans l'hiſtoire Lauſiaque de Pallade *c.* 8 *p.* 909, dans Sozomene *lib.* 1. *c.* 14. *p.* 423, dans Mr Cotelier *mon. gr. t.* 1. *p.* 351. *c*] *t.* 3. *p.* 158, dans le menologe de Baſile *apud Ughel. t.* 6. *p.* 1094. *a.* On lit Ἀμμῶν dans Socrate *l.* 4. *c.* 23. *p.* 231, dans un endroit de Mr Cotelier *n.* 1. *p.* 392. *a*, dans les Ménées des Grecs au 4 d'octobre *p.* 44, & Ammon dans les vies des Peres par Rufin, *c.* 30. *p.* 482. 2: dans Suidas qui fait un abregé de ſon hiſtoire tiré de Socrate, il eſt appellé Ἀμῆς, *p.* 250, comme on lit auſſi dans Sozomene *p.* 424. *c*, & dans le Doin de ſyneſe *p.* 48. *d*] 51. *b*, ſi c'eſt de noſtre Saint qu'il parle. *V. la note* 5. Nous l'aurions volontiers appellé Amons pour le diſtinguer de beaucoup d'autres ſolitaires qui ont des noms approchans, s'il n'eſtoit trop connu en françois ſous le nom d'Amon ou Ammon.] 'Plutarque remarque que ces deux noms ſont la meſme choſe, Ἀμῆς ou Ἀμῶν, ſelon les Egyptiens, & Ἄμμων ſelon les Grecs.

Plut. de Iſide. p. 631.

Pour la page 354. § 1.

NOTE II.

S'il a quitté le monde auſſitoſt après ſon mariage.

Socr. l. 4. c. 23. p. 232. b. c.

'Socrate dit que des le commencement de leur mariage, S. Amon & ſa femme reſolurent de renoncer à la vie du monde, & ſe retirent ſur la montagne de Nitrie, où ils vécurent quelque peu de temps dans une meſme cabane, pratiquant enſemble les exercices de la pieté. [Mais je ne voy pas comment on peut accorder ce recit avec les autres hiſtoriens, qui nous portent à croire qu'ils demeurerent 18 ans dans leur maiſon ordinaire, juſqu'à leur ſeparation & leur entiere retraite.

Pour la page 358. § 3.

NOTE III.

Fauſſe hiſtoire ſur ſa mort.

Lauſ. c. 8. p. 919. a.

'Le texte latin de Pallade porte que S. Antoine ayant eu revelation que la mort d'Amon eſtoit proche, il l'envoya querir, afin de pouvoir encore jouir de ſon entretien, & qu'ils priaſſent l'un pour l'autre. Amon eſtant donc venu, S. Antoine luy declara ce que Dieu luy avoit revelé, & puis le mit dans un lieu ſeparé, d'où il l'exhorta de ne point ſortir, juſqu'à ce que Dieu l'appellaſt à luy. [Cette narration n'eſt point dans le grec de Pallade, ni dans le paradis d'Heraclide,] 'qui comprend auſſi l'hiſtoire de Saint Amon. 'Mr Cotelier en a trouvé un texte grec, [mais ſi barbare que je ne voy point d'apparence de croire qu'il ſoit de Pallade:] '& il eſt certain par S. Athanaſe qu'Amon mourut à Nitrie.

vit. p. p. 940. Cotel. t. 3. p. 159. Ath. v. Ant. p. 486. c] 487. b.

Pour la page 358. § 3.

NOTE IV.

Qu'il peut eſtre mort vers l'an 345.

Boll. 14. may, t. 5. p. 70. c.

'Ammon Religieux de Tabenne, rapporte qu'eſtant obligé d'en ſortir en 355, S. Thodore qui en eſtoit Abbé luy conſeilla d'aller à Nitrie, parcequ'il y avoit là beaucoup de Saints: & il marquoit par là, dit Ammon, Theodore compagnon de S. Amon, (car il vivoit encore alors,) Eluriou, Amone &c. [Il eſt certain par ce paſſage que S. Amon eſtoit mort en 356. Mais cette remarque

remarque que Theodore ſon compagnon vivoit encore, fait meſme voir qu'il y avoit un temps aſſez conſiderable qu'il eſtoit mort. Cela s'accorde
Soz.l.1. c.14. p.423. b. fort bien avec Sozomene,] 'qui le met entre ceux qui fleuriſſoient du temps de Conſtantin dés devant le Concile de
d'Lauſ.c.8.p. 910. d. Nicée: 'Car n'ayant paſſé que 22 ans à Nitrie, [il ne pourra y avoit vécu que juſque vers 345. D'autre part, ſi c'eſt l'Abbé Ammon à qui S. Athanaſe écrit avec une autorité qui ne ſemble guere convenir qu'à un Eveſque déja ancien, il eſt certain que ce Saint n'a eſté fait Eveſque que vers le commencement de 326. Et ainſi ſi on ne veut pas differer la mort de S. Amon juſques aprés l'an 349, que S. Athanaſe revint à Alexandrie, il faudra au moins ne la pas mettre avant l'an 341, auquel la perſecution des Ariens obligea ce Saint de ſe retirer en Occident.]

Ugh. t. 6. p. 1094. a. 'Le menologe de Baſile porte qu'il ſe retira dés le temps de Maximin, [mort en 313: ce qui obligeroit de mettre ſa mort en 335 au pluſtard, ſous Conſtantin, ou de dire que ce menologe ſuit l'erreur de Socrate, qui veut que Saint Amon ſe ſoit retiré auſſitoſt apres ſon mariage. Le plus certain, c'eſt que ce menologe, fait ſur la fin du IX. ſiecle, n'eſt pas d'une grande autorité. Si S. Amon eſtoit mort dés 335, il ſeroit aſſez difficile de ſoutenir que le monaſtere de Tabenne, fondé vers 325, ſeroit le plus ancien de tous, *v. S. Pacome note* 7, ou il faudroit dire que les ſolitaires de Nitrie eſtoient anacoretes, & ne formoient point de communauté.]

Pour la page 159. § 3.

NOTE V.

Si c'eſt de luy que parle Syneſe.

Syneſ.n.p.17. 'Une annotation qui eſt à la marge de l'endroit où Syneſe parle d'Amon l'Egyptien, dit pour l'expliquer, qu'une perſonne luy demandant ſi l'étude des livres eſtoit neceſſaire, il répondit, [Lorſque l'eſprit eſt pur & ſain, quel beſoin a-t-on de livres?] 'Saint Athanaſe raporte preſque la meſme réponſe de S. Antoine; d'où vient que quelques uns ont cru que Syneſe prenoit l'un pour l'autre. 'M.r Cotelier croit que le Scoliaſte a pu eſtre dans cette penſée, ce qui ne l'empeſche pas de la rejetter comme fauſſe. Il ne croit point non plus que cet Amon ſoit celui de Nitrie, mais un ancien payen dont Plutarque & Iamblique ont parlé. Neanmoins il ne veut rien aſſurer ſur cela: '& en effet, puiſque dans la ſuite Syneſe repetant ce qu'il avoit dit d'Amon, y ajoute un Antoine, [ſans que M.r Cotelier trouve aucun ancien Antoine dont cela ſe puiſſe entendre, paroiſſant au contraire le raporter au Pere des ſolitaires, je ne voy pas pourquoi nous ne voudrions pas croire qu'Amon qu'il releve ſi fort, eſt auſſi celui de Nitrie,] 'comme l'a cru le Pere Petau. [Nitrie n'eſtoit pas meſme loin de la Libye où vivoit Syneſe. Car pour ce qu'il met Amon devant Zoroaſtre & Hermés, & Antoine aprés eux, c'eſt une foible raiſon pour croire qu'il fuſt le plus ancien de tous.] 'Philon de Byblos, cité par Euſebe dans ſa Preparation evangelique, allegue Ἀμμωνίου γράμματα, ce que M.r Cotelier ſemble prendre pour l'écrit de quelque Ammon. [Ne ſeroit-ce point des memoires conſervez dans le temple de Jupiter Ammon en Libye? Ce ſens paroiſt bien convenir à l'endroit.]

Ath. v. Ant. p.493. a.

Vit.P.p.69.a.

Cotel. g.t. 3. p.564.b.c.

Syn. Dio, p. 51. b.

n.p.17.

Euſ.præp.l.1. c.9.p.32.b.

Cotel.p.564.c.

Pour la page 160. § 4.

NOTE VI.

Que Nitrie n'avoit point d'Eveſque, mais reconnoiſſoit celui d'Hermopole.

Lauſc.7.p. 909.a. 'L'hiſtoire Lauſiaque dit que l'Egliſe de Nitrie eſtoit conduite par huit Preſtres, dont le premier faiſoit ſeul les fonctions ſacerdotales. [Il pourroit ſembler que ce premier Preſtre a eu depuis le titre d'Eveſque,] 'puiſque Pall. v.Chry. c.7. p.57.

Dioſcore l'un des grands freres ſi celebres par les perſecutions de Theophile, eſt appellé Eveſque de la montagne de Nitrie, & que Theophile voulant attaquer ces ſolitaires, commanda qu'on le fiſt deſcendre de ſon ſiege epiſcopal. Neanmoins il eſt marqué auſſitoſt, que Dioſcore eſtoit Eveſque d'une ville, πόλεως, & que depuis J. C. cette ville avoit toujours eu ſon territoire. Soz.l.8.c.12. p.772. b. 'Sozomene dit en effet, que Theophile l'avoit fait Eveſque d'Hermopole: Boll.14.may, §.p 71. b. & on ſçait d'ailleurs qu'il ſucceda à Saint Iſidore Eveſque de la petite Hermopole. [Ainſi il y a apparence qu'Hermopole eſtant proche de Nitrie, les ſolitaires de ce lieu en reconnoiſſoient l'Eveſque comme l'Eveſque de leur montagne, & que Theophile y fut en paſſant avant que d'arriver à Nitrie.] Hier.ep.27.p. 175 a'Lauſ.c. 117.p.1031.c. S. Jerome remarque auſſi de S.te Paule, & Pallade de Melanie, qu'elles trouverent à Nitrie le ſaint Eveſque Iſidore Confeſſeur, Lauſ.p.1031. c|Boll.p.71.b. 'qui eſtoit Eveſque d'Hermopole. *V. Saint Athanaſe* §.67. [Ainſi c'eſt ſans fondement que la Geographie eccleſiaſtique a conclu du paſſage de S. Jerome, que Nitrie eſtoit un eveſché.]

NOTE VII.

Pour la page 163. §6.

Que l'Arſiſe de Pallade peut eſtre l'Arſene de Socrate.

'Le P. Menard qui écrit dans ſon commentaire ſur la Concorde de S. Benoiſt d'Agnane, qu'Orceſe ou Orſiſe troiſieme Abbé de Tabenne, eſt le meſme qu'Arſiſe dont parle Pallade, [n'a pas ſans doute aſſez conſideré que Pallade parle d'un ſolitaire de Nitrie, qui eſt à bien des journées de Tabenne, & à l'autre extremité de l'Egypte. Mais il a plus de fondement d'attribuer à Arſiſe de Nitrie ce que Socrate dit d'un Arſene ſolitaire, & qui ne peut neanmoins convenir à Saint Arſene, qui eſt le ſeul ſolitaire que nous ſachions avoir porté ce nom. Car S. Arſene n'a embraſſé la vie ſolitaire que vers l'an 390, au lieu que Socrate ne parle que des plus anciens ſolitaires qui avoient fleuri juſque ſous Valens, mort en l'an 378. Et l'occaſion des SS. Macaires l'ayant porté à parler d'Evagre qui eſt plus nouveau, il finit ſon chapitre par ces mots: Mais pour Evagre, il fleuriſſoit un peu plustard.

Conc. reg. p. 54.

Lauſ. c. 7. p. 909. b.

Socr. l. 4. c. 23. p. 233. b.

p. 238. c. d.

NOTES SUR SAINT PACOME.

NOTE I.

Pour la page 170. §2.

Que la ſeconde hiſtoire du Saint n'eſt pas du meſme auteur que la premiere: Que la troiſieme a eſté faite vers 395.

Boll.14.may, p.287. f. [IL nous paroiſt difficile] 'de dire avec Bollandus, que le ſecond hiſtorien de S. Pacome ſoit le meſme que le premier, [non parceque la preface du ſecond, qui peut convenir à un auteur qui repaſſe ſur ce qu'il a fait, ne convient guere moins à un ſecond auteur qui travaille ſur la meſme matiere qu'un autre avoit déja traitée; mais parceque dans les ſix premiers articles, il redit, quoique plus amplement, des choſes qui ſont déja aſſez bien dans l'autre; & ce qui eſt plus, il y méle des circonſtances qu'il eſt aſſez difficile d'accorder avec le premier, comme on le verra dans la note 22. Il paroiſt meſme d'un caractere different, plus diffus & plus orné, mais marquant moins les circonſtances des perſonnes, des temps, & des lieux: de ſorte que l'on pourroit avoir quelque peine à le croire tout à fait original, ſans ce qu'il dit, §. 30, de la mort de S. Jonas.

Pour Ammon il n'écrivit pas avant l'an 385, puiſque ce fut à la priere de Theophile déja Ev. d'Alexandrie. [Il §.63.f.

ne ſe fit pas meſme avant l'an 391,] p. 71. b. 'puiſqu'il y parle de Dioſcore Eveſque Euſc. c. 13. p. 345. c. d'Hermopole, 'qui n'eſtoit encore que Preſtre lorſque Palladе vint à Nitrie, [c'eſt à dire au pluſtoſt à la fin de l'an 390. Comme il parle avec honneur de ce Dioſcore, c'eſtoit aſſurément avant l'an 401, auquel Theophile perſecuta cet Eveſque, & le traita comme chacun ſçait.]

pour la page 171. § 2.

NOTE II.

Qu'il peut eſtre né en 292, avoir eſté enrolé en 312 par Maximin, avoir eſté battizé & ſolitaire en 314.

[Quelque excellente que ſoit la vie de Saint Pacome, elle eſt neanmoins écrite par un homme capable de faillir Boll. 14. may. p. 191. b. & de ſe broüiller:] 'nous ſommes obligez d'avoüer que cela luy eſt arrivé dans une epoque importante de la vie du Saint, [auſſibien qu'à S. Sulpice Severe quand il fait porter les armes à S. Martin ſous Julien l'apoſtat.]

§. 26. § 2. 'Nous liſons donc dans la vie de S. Pacome, qu'il fut enrolé dans la Thebaïde à l'age d'environ vingt ans, par ordre de Conſtantin qui faiſoit la guerre contre un tyran; § 3. '& que Conſtantin eſtant demeuré victorieux de ſes ennemis, & ayant congedié les nouvelles recruës, Pacome qui y eſtoit compris, eut la liberté d'aller recevoir le batteſme § 4. là Chenoboſque en Thebaïde, '& de ſe retirer enſuite dans le deſert auprés de S. Palemon.

[Conſtantin a fait la guerre en 312 contre Maxence; en 314 & en 323 contre Licinius, & en 335 contre Calocere qui broüilloit en Cypre. *V. Conſtantin* § 75. Si nous voulons donc nous tenir à la lettre de la vie de Saint Pacome, il faut dire que ce fut contre Calocere que ce Saint porta les armes, puiſque Conſtantin n'a eſté maiſtre de la Thebaïde, & en état d'y lever du monde, que par la défaite de Licinius en 323. Ainſi S. Pacome ſera né en 315, & ſe ſera retiré en l'an 335 ou 336. Mais c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de ſoutenir,] 'puiſqu'il eſtoit déja battizé & retiré § 45. 56. dans la ſolitude avant la mort de Saint Alexandre, [& ainſi avant l'an 326,] & meſme viſiblement avant le commencement de l'Arianiſme, [c'eſt à dire avant l'an 320.

Toute la ſuite de ſa vie oblige encore à mettre ſa retraite longtemps avant 335. Car il avoit ſans doute paſſé un temps conſiderable ſous S. Palemon,] 'lorſqu'un Ange luy vint ordonner de § 27. 57. fonder le monaſtere de Tabenne, dont il prit deſlors le deſſein. S. Palemon vécut encore quelque temps aprés cette viſion. Peu de temps aprés, Jean Sur. 14. may. p. 198. § 14. 16. frere aiſné de S. Pacome, vint demeurer avec luy juſqu'à ce qu'il y mourut. § 28. 29. 'Les demons commencerent enſuite à attaquer S. Pacome par divers combats, dans leſquels Dieu le ſoutint par les exhortations d'un ſolitaire nommé Hieracapollon, qui, quoiqu'il fuſt fort agé, ἀρχαῖος, luy parloit neanmoins comme à un homme qui ſervoit d'exemple & à luy & aux autres ſolitaires d'alentour. § 27. 'Ce fut encore aprés tout cela que l'Ange luy commanda de recevoir ceux qui viendroient prendre ſa conduite.

[Il eſt donc viſible que S. Pacome avoit vécu aſſez longtemps dans la retraite lorſqu'il commença à avoir des diſciples. Il faut qu'il ait encore vécu longtemps depuis pour les inſtruire, former pluſieurs monaſteres, & les mettre en la perfection où l'on voit qu'ils ſe trouvoient avant ſa mort. Et cependant nous verrons qu'il eſt mort en 348, treize ans ſeulement aprés la guerre de Calocere, & n'ayant encore que 33 ans, s'il n'en avoit que vingt en l'an 335. Il ſeroit aiſé de trouver bien d'autres raiſons pour combatre ce ſentiment, ſi quelqu'un le vouloit ſoutenir; ce que nous ne ſavons point que perſonne ait encore fait. Il y en a qui

mettent la revolte de Calocere dés l'an 326. Mais ce ſera toujours aprés la naiſſance de l'Arianiſme, & meſme aprés la mort de S. Alexandre.

Il peut eſtre aſſez probable que l'auteur avoit ſceu que S. Pacome avoit eſté enrolé dans le temps que Conſtantin regnoit, & faiſoit la guerre à un tyran; & que comme il eſt difficile de demeurer dans les termes precis de la verité, il aura ajouté de luy meſme qu'il avoit eſté enrolé par ſon ordre, en quoy il pouvoit ſe tromper d'autant plus aiſément, que l'ordre portoit ſans doute ſon nom auſſibien que ceux des autres Empereurs qui regnoient alors, ſelon la pratique ordinaire des Romains. Car Maximin ne ſe declaroit point alors ennemi de Conſtantin.

Puiſque nous ne pouvons donc point dire que S. Pacome ait eſté enrolé par ordre de Conſtantin, & qu'il faut eloigner ſa converſion autant qu'il nous eſt poſſible de l'année de ſa mort, il ſemble qu'on peut s'arreſter à ce que] 'Roſweide a mis dans ſon edition, ſur l'autorité d'un manuſcrit, que Saint Pacome fut enrolé lorſque Conſtanrin faiſoit la guerre à Maxence, c'eſt à dire en 312. [Cela ne s'eloigne pas de ce que dit la vie,] 'que c'eſtoit aprés la perſecution; [car elle finit tout à fait avec la meſme année 312; ce qui s'accordera fort bien avec ce que nous avons dit,] 'qu'il ſe retira durant l'epiſcopat de S. Alexandre, [qui ſucceda à Achillas en 312;] & avant qu'on parlaſt de l'hereſie d'Arius.

[Il ſera donc né vers l'an 292, & ſera mort agé d'environ 56 ans, ce qui paroiſt peu pour les grandes choſes qu'il a faites: mais nous ne voyons pas moyen de luy en donner davantage. Il aura eſté enrolé par ordre de Maximin qui poſſedoit l'Egypte: & comme ce prince s'engagea l'année ſuivante dans une grande guerre contre Licinius, où il perit vers le mois d'aouſt, on peut juger que ce fut Licinius qui donna congé à Saint Pacome ſur la fin de 313, en ſon nom & au nom de Conſtantin ſon beaufrere, avec lequel il paroiſſoit alors eſtre fort uni.] 'Pour ce que Roſweide pretend que les nouvelles levées, *tirones*, dans leſquelles Saint Pacome fut toujours, ne portoient ce nom que la premiere année, [ce ne ſeroit pas un grand argument pour prouver qu'il n'a eſté qu'un an à la guerre.]

'Bollandus veut que le Saint ait eſté enrolé par ordre de Conſtantin, dans le temps qu'il vint en Egypte à la ſuite de Diocletien pour faire la guerre au tyran Achillée, c'eſt à dire en l'an 296, *v. Diocletien* § 15, & qu'ainſi l'auteur de la vie ne ſe trompe qu'en diſant que Conſtantin regnoit déja. [Mais il ſe tromperoit encore en diſant que c'eſtoit aprés la perſecution, puiſque ce ſeroit ſix ou ſept ans avant qu'elle commençaſt. Je douterois fort auſſi qu'on donnaſt alors le pouvoir de lever des troupes à Conſtantin, qui ne pouvoit guere avoir que vingt ans. Je douterois encore davantage que ni Conſtantin, ni Diocletien meſme, euſſent alors le pouvoir de lever des troupes dans la Thebaide, dont il paroiſt par l'hiſtoire qu'Achillée fut maiſtre juſqu'à ſa défaite, Enfin ce qui nous arreſte encore davantage,] 'c'eſt la viſion raportée dans la lettre d'Ammon. Car Saint Pacome l'eut dés qu'il embraſſa la vie ſolitaire, 'avant meſme que de ſe retirer avec Saint Palemon: '& neanmoins c'eſtoit aprés le ſchiſme des Meleciens, [qu'on ne fait commencer qu'en 306, ou au pluſtoſt en 30.] 'C'eſtoit lorſque S. Alexandre avoit déja eſté fait Eveſque d'Alexandrie; & il ne ſauroit l'avoir eſté qu'en l'an 312. Je ſçay bien] 'que Bollandus prend cette viſion tout d'une autre maniere, & la raporte à S. Theodore: [mais il n'a pas aſſurément aſſez conſulté ſon texte.]

Vit P.n.p.139. 2|140. a.

Boll.14.may. p.291. c.

Vit P.1.1. p. 214. §4|n. p. 139. a.

Boll.14.may. g.26. § 2.

g.65. § 6.

g.65. c.

f.

e.

f.

p.290. e.

Pour la page 171. § 2.

NOTE III.

Que S. Pacome peut eſtre né dans la haute Thebaïde au deſſus de Thebes.

Sur. 14. may, p. 296. § 6. 'S. Pacome ayant eſté enrolé avec d'autres, on les mit ſur des vaiſſeaux, & ils aborderent le ſoir à une ville de Thebes, dit la verſion de Surius, où ils furent fort bien traitez par les Chrétiens &c. Bar. 316. § 29. 30. 'Baronius a fort bien vu que cette ville de Thebes marquoit une ville de Thebaïde. Il a cru que ce lieu où les Chrétiens faiſoient paroiſtre une ſi grande charité, devoit eſtre la ville d'Oxyrinque, à cauſe des merveilles qu'Evagre ('ou plutoſt Rufin) dit de la pieté des habitans de cette ville. Rul. v. pat. c. 5. p. 459. 1. a Vit. p. n. p. 340. 1. Neanmoins Roſweide ſoutient que cela ne peut eſtre, parcequ'Oxyrinque n'eſt ni

a. ſur la mer, ni ſur le Nil; '& il aime mieux croire que c'eſt quelque ville de Thebes hors de l'Egypte, ſelon la verſion de Denys, qui met que S. Pacome avoit eſté mené hors de ſon pays, *ad peregrina tranſvectus*, ſans parler de Thebes ni de Thebaïde. [Mais cet *ad peregrina tranſvectus* n'eſt point dans Boll. 14. may, p. 299. a. le grec,] 'dont les termes εἰς τὰλλα τῶν Θηβαίων, marquent naturellement la celebre ville de Thebes ou Dioſpolis, qui a donné le nom à la Thebaïde.

a. 'Comme cette ville eſtoit dans la haute Thebaïde, Bollandus en conclud que S. Pacome n'eſtoit point originaire de la baſſe, comme le diſent les Grecs dans leurs Ménées, mais de la haute, au deſſus de Thebes meſme; [ſans doute parcequ'on n'euſt pas levé des gents à cauſe d'une guerre qui faiſoit vers le ſeptentrion, pour les mener au midi. On euſt pu neanmoins mettre ces nouvelles troupes dans les garniſons vers l'Ethiopie, pour en tirer les vieilles, &

g. 16. c. les mener à la guerre.] 'Neanmoins le mot de παταγλαῖ employé en cet endroit, [favoriſe le ſens de Bollandus, puiſqu'il ſignifie naturellement deſcendre une riviere. Et il me ſemble que tous s'y accorde aſſez bien.]

NOTE IV.

pour la page 171. § 2.

Qu'on ignore le lieu de ſa naiſſance.

[Il ſemble que nous ayons quelque ſujet de croire que S. Pacome eſtoit du bourg de Chenoboſque en la haute Thebaïde,] 'puiſqu'aprés avoir eſté congedié de l'armée, ce fut là qu'il vint recevoir le batteſme, [ſans qu'on en rende aucune raiſon particuliere. Et il ſeroit difficile de dire qu'il y eſtoit demeuré en garniſon;] puiſqu'au ſortir de Thebes, *v. la note 3*, il fut mené avec les troupes en diverſes villes. Il eſt meſme dit qu'aprés avoir quitté les armes il s'en en alla en la haute Thebaïde, & vint à Chenoboſque. [Ainſi il n'y eſtoit pas demeuré, & il eſt naturel de croire qu'il y vint parceque c'eſtoit ſon pays.

Boll. 14. may, p. 296. d. Mais ſi cela eſt,] 'Thebes où il fut c. mené au ſortir de ſon pays, [ne doit pas eſtre] 'la grande Thebes ou Dioſpolis p. 299. a. comme le croit Bollandus, 'puiſqu'elle ptol. l. 4. c. 5. eſtoit beaucoup au deſſus de Chenop. 122. boſque: [& il faudra l'entendre] de la petite Dioſpolis qui eſtoit au deſſous, & qui s'appelloit auſſi Thebes, ſi l'on Boll. 14. may, en croit Bollandus. [Mais il ne cite rien p. 299. a. pour cela, & je ne le trouve ni dans Ptolemée, ni dans Eſtienne le geographe, ni dans l'Itineraire d'Antonin, ni dans Baudrand. Je ne croy point non plus qu'on trouve qu'il y euſt deux villes de Thebes en Egypte.

Ce qui nous empeſche encore davantage de croire que S. Pacome ſoit né ni à Chenoboſque, ni aux environs,] c'eſt g. 27. f. que depuis qu'il fut revenu de l'armée juſques à ce que Jean ſon frere vint ſe retirer avec luy à Tabenne, il n'avoit jamais eſté chez ſes proches: [ce qui marque meſme viſiblement qu'il n'en avoit vu aucun, comme Denys le Petit l'a exprimé, *c. 14. p. 117. 2.*] 'Il paroiſt p. 299. c. auſſi que Tabenne, & le deſert où il

avoit demeuré avec Saint Palemon, n'eſtoient point fort eloignez de Chenoboſque. [Il vaut donc mieux laiſſer
a.b. à Bollandus] 'la liberté entiere de mettre le lieu de ſa naiſſance audeſſus de Thebes, [& avoüer que nous ne ſavons point pourquoi il fut battizé à Chenoboſque. Il ſe peut faire qu'en s'en retournant en ſon pays il ait eſté arreſté en ce lieu par quelque maladie, qui l'ait preſſé de demander le batteſme.]

Pour la page 175. § 3.

NOTE V.

Que Tabenne n'eſtoit point une iſle.

Lauſ. p. 196. b. 'Pallade ſemble dire que Tabenne eſtoit de la juriſdiction de Syene, [qui eſt à l'extremité de l'Egypte du coſté de l'Ethiopie ſous la ligne du tropique; & par conſequent aſſez eloignée] 'du dioceſe de Tentyre dont ce lieu eſtoit neanmoins. 'Auſſi on croit que par la juriſdiction de Syene, Pallade entend toute la haute Thebaïde.

Sur. 14. may. p. 200. §. 25. 26.

Boll. 14. may, p. 289. f.

c. 'Beaucoup de modernes croient que Tabenne eſtoit une iſle: [ce qui paroiſt fondé clairement ſur Sozomene,] 'qui dit que S. Pacome demeuroit *ἐν Ταβέννῃ νήσῳ τῆς Θηβαΐδος*; & il eſt ſouvent parlé d'une iſle dans l'hiſtoire de S. Pacome.

Soz. l. 3. c. 14. p. 518. b.

Boll. p. 290. c.

a.b. 'Mais on pretend que cette iſle eſt clairement diſtinguée du monaſtere de Tabenne: & de la maniere dont la vie de S. Pacome parle la premiere fois de Tabenne, il n'y a guere lieu de croire que ce fuſt une iſle. 'Auſſi quoique Nicephore ait lu comme nous dans Sozomene, *ἐν Ταβέννῃ νήσῳ*, neanmoins un manuſcrit lit *ἐν Ταβεννήσῳ*, & les plus habiles croient que c'eſt ainſi qu'il faut lire, 'eſtant certain par la vie de S. Pacome, & par Pallade, que Tabenne s'appelloit auſſi Tabenneſe

Soz. n. p. 117. a.

a.b. p. 2.

Boll. 14. may, § 27. § 7. Lauſ. c. 38. p. 955. c.

Pour la page 175. § 3.

NOTE VI.

Sur la mort d'Hieracapollon.

Vit p. 1. v. c. 18. p. 119. 2. Sur. 14. may. p. 199. § 19. 20. 'Les verſions de Denys le Petit & de Surius, portent qu'Hieracapollon venoit ſouvent viſiter S. Pacome, & qu'y eſtant venu une fois, il tomba malade, mourut, & fut enterré par le Saint. [Le texte grec non ſeulement ne dit rien de cela,] 'ſinon que ce ſolitaire mourut quelque temps aprés avoir viſité & conſolé Saint Pacome; mais meſme il ajoute qu'il mourut *ἐν τῇ κοινωνίᾳ*, [ce qui ne paroiſt ſignifier autre choſe ſinon qu'il mourut dans la Communauté du Saint, comme s'il en euſt eſté membre. Ce qui embaraſſe bien davantage, c'eſt que] 'marquant dans la ſuite l'état où ſe trouvoient les Religieux de Tabenne aprés la mort de S. Pacome, il dit qu'ils eſtoient ſoutenus dans la pieté par les anciens diſciples du Saint qui vivoient encore; & entre ceux là il nomme ce meſme Hieracapollon, ſans qu'on puiſſe dire que c'en ſoit un autre. [Je ne voy pas qu'il ſoit aiſé de reſoudre cette difficulté. L'unique choſe qu'on pourroit dire, c'eſt que l'auteur auroit voulu marquer en cet endroit les anciens diſciples de Saint Pacome, & ceux meſmes qui eſtoient morts, à l'occaſion de ceux qui reſtoient encore en vie. Mais cela eſt dur, & d'autant plus, que Sur, Pſaïs, & d'autres des premiers diſciples de S. Pacome, ne ſe liſent point dans ce denombrement. Cependant je ne voy rien autre choſe pour accorder deux narrations, dont je n'oſerois rejetter ni l'une ni l'autre.] 'Bollandus les met toutes deux dans ſon texte latin: [mais il ne travaille point à les accorder.]

Boll. 14. may. § 48. § 13.

§. 46. § 72.

p. 300. a. § 27. c.

Pour la page 177. § 4.

NOTE VII.

Que Saint Pacome eſt le premier inſtituteur des cœnobites.

Caſſ. col. 18. c. 5. p. 681. Ce que nous diſons que la vie des cœnobites a eu Saint Pacome pour auteur, paroiſt difficile à ſoutenir,] 'puiſque Caſſien pretend que les cœnobites ſont plus anciens que les anacoretes, qu'ils ont commencé avant

S. Paul ermite & S. Antoine, & meſme qu'ils ont toujours eſté dans l'Egliſe depuis les Apoſtres. [Mais c'eſt à Caſſien à juſtifier cette pretention; & cela ne ſeroit pas aiſé *v. S. Antoine* § 1,]

Bult.ori.p.37. 'puiſqu'on ne voit aucun veſtige de ces cœnobites dans les auteurs des trois

Ath.v.Ant. p.951.d. premiers ſiecles. 'Car ſi Saint Athanaſe témoigne qu'il y avoit déja quelques monaſteres dans l'Egypte lorſque S. Antoine ſe retira, [c'eſt à dire vers l'an

p.461.b.c|477. d. 270]'& que S. Antoine en augmenta beaucoup le nombre] dés l'an 305; il eſt aiſé de répondre que dans ces endroits le terme de monaſtere ne marque pas une congregation de Religieux qui vivent enſemble; mais ſeulement une demeure d'un petit nombre de ſolitaires, ſouvent meſme d'un ſeul, comme on le voit par les auteurs de ce temps

Boll.14.may. § 45.d. là.]' Et c'eſt S. Antoine meſme qui fait S. Pacome inſtituteur des cœnobites.

[Ce qui peut paroiſtre plus fort, non pour Caſſien; mais contre ce que nous diſons de S. Pacome, c'eſt ce que dit

Ruf.v.P.c.21. p.477.e. Rufin,]'que ſur la montagne de Nitrie il y avoit cinq mille ſolitaires diviſez en 50 habitations. [Quand ces habitations euſſent eſté egalement remplies, il falloit qu'il y euſt cent perſonnes

a. dans chaque:]'& puiſqu'il n'y avoit quelquefois qu'un ſolitaire dans une, [Il y en avoit ſans doute bien prés de deux-cents dans d'autres, qui par conſequent pouvoient paſſer pour des monaſteres conſiderables. Mais quoiqu'il y euſt quelque ſorte de communauté parmi ceux de Nitrie, c'eſtoient neanmoins plutoſt des ermites que des cœnobites. Il eſt certain d'ailleurs que S. Amon a demeuré le premier à Nitrie, ou au moins qu'il a le premier rendu celebre ce deſert: & il n'y a point de preuve conſiderable qu'il s'y ſoit retiré avant l'an 328, auquel le monaſtere de Tabenne eſtoit déja tout formé, ou au moins qu'il y euſt déja formé des monaſteres.]

'S. Pinufe avoit quitté un fort grand monaſtere, *cœnobium*, dit Caſſien, dont il eſtoit depuis long-temps Preſtre & Superieur, auprés de Panephyſe en la baſſe Egypte, pour ſe retirer à Tabenne. [Mais il n'eſt point dit que ce fuſt du vivant de S. Pacome; & il ſeroit meſme aiſé de montrer que ce fut long-temps depuis.] Caſſ.inſt.l 4. c.30.p.85|col. 20.c.1.p.710.

'Iſidore qui renfermoit mille ſolitaires dans une enceinte de muraille, dont il ne leur eſtoit pas permis de ſortir, [leur faiſoit ſans doute mener une vie cœnobitique. Il reſte à prouver que ce monaſtere ait commencé avant celui de Tabenne; & c'eſt ce que perſonne ne dit.]'Pour les monaſteres de Chenoboſque & de Moncoſe qui ſe ſoumirent à la regle & à la conduite de S. Pacome, [c'eſtoient ſans doute]'de ces monaſteres de huit ou dix Religieux, qui ſe voyoient avant S. Pacome, & qui eſtoient moins des cœnobites que des ermites; [ce qui n'empeſche pas qu'ils n'euſſent quelquefois un Superieur,] 'comme on le dit de ceux de Chenoboſque. Ruf.v.P.c.17. p.475|Lauſ.c. 71.p.1001,d. Boll.14.may. § 34.d. § 44.a. g. § 34.d.

[Nous n'avons donc aucune raiſon tant ſoit peu forte, qui nous empeſche de reconnoiſtre Saint Pacome pour l'auteur des cœnobites; & ce titre luy appartient par des autoritez ſi conſiderables, comme on l'a marqué dans le texte, qu'il faudroit des preuves abſolument ſans réponſe pour le luy pouvoir conteſter.]

NOTE VIII.

Pour la page 179. § 3.

Si S. Pacome a receu ſa regle d'un Ange.

'La vie de S. Pacome dans Denys le Petit & dans Surius, porte que lorſque ce Saint demeuroit encore avec Saint Palemon, un Ange luy apparut, & luy apporta une table, dans laquelle eſtoit écrite la forme de vie qu'il devoit enſeigner à ceux qui ſe mettroient ſous ſa Vit.Pat.l.1.c. 22.21.p.116. a|120.1|Sur. 14.may.p.197. § 12.

conduite, & qu'ils garderent en effet
Laus.c.38.p. avec un grand ſoin. 'Pallade dit à peu
955.d. prés la meſme choſe, & remarque que
p.955.956. c'eſtoit une table d'airain. 'Il raporte
Soz l.3.c.14. ce que contenoit cette table. Sozome-
p.517.l.18. ne fait la meſme choſe aprés, luy. [Et
je croy que c'eſt de ces auteurs que
Vit.P.p.120. Denys le Petit a tiré]'la meſme regle
qu'il a inſerée dans la vie de S. Pacome,
[plutoſt que d'aucun texte grec de cet-
te vie, puiſqu'il n'y en a rien ni dans
celui que nous avons, ni dans la tra-
duction qui eſt dans Surius. En effet,
l'auteur original de la vie de S. Pacome,
qui vraiſemblablement eſtoit luy meſ-
me Religieux de Tabenne, n'auroit pas
dû ſe ſervir] de cette expreſſion qu'on
p.121.a. lit dans Denys, *'On dit qu'il eſtoit écrit dans cette table.* [Et on ne peut pas
objecter contre cela, que Denys omet
quelques articles qui ſont dans Pallade
& dans Sozomene, puiſqu'il eſt ordi-
naire d'abreger ce qu'on prend d'un
autre.

Au lieu que ces auteurs diſent que
l'Ange apporta une regle toute écrite,]
Genn.c.7. 'Gennade dit que S. Pacome écrivit ſa
regle ſur ce que l'Ange luy avoit ap-
pris & dicté; [ce qui n'eſt pas une diffe-
rence fort conſiderable. On peut auſſi
ne ſe pas arreſter beaucoup à Pallade,]
Laus.p.955.c. 'qui dit que S. Pacome receut ſa regle
d. dans une caverne, d'où l'Ange luy dit
de ſortir pour travailler au ſalut des
autres, parcequ'il n'eſtoit plus temps
qu'il y demeuraſt. [Cela donne ſujet
de croire qu'il la receut dans le lieu
où il demeuroit avec S. Palemon, au
lieu que ſelon Denys & Surius, ce fut à
Tabenne où il eſtoit allé par occaſion.
Mais on ſe trompe tous les jours dans
les circonſtances des faits les plus ve-
ritables & les plus certains. L'Ange
peut luy avoir dit de quitter la caverne
où il faiſoit ſa demeure ordinaire avec
S. Palemon & Pallade aura ajouté de
luy meſme, qu'il y eſtoit alors actuel-
lement.

Ce qui nous embaraſſe donc davan-
tage, c'eſt que le texte grec ne dit point
dutout que S. Pacome ait receu aucune
regle de l'Ange qui luy parla à Taben-
ne, & je ne croy point qu'on trouve
un ſeul mot de cela dans toutes les
pieces originales de ſa vie ou de celle
de S. Theodore, ni dans leurs lettres.]
'La Doctrine d'Orſiſe [qui cite ſans Cod.reg.6
ceſſe l'autorité de S. Pacome & de ſa 28.46.p.76.
regle,] dit bien en general que ſes or- 83.
donnances venoient de Dieu, & que
c'eſtoit la loy qu'il avoit receuë de
Dieu pour donner à ſes diſciples,
[comme on le peut dire de toutes les
regles des Saints: mais il ne dit jamais
qu'il y euſt rien en cela de particulier.
De ſorte qu'on a ſujet de craindre que
ſur ce qu'on ſavoit que S. Pacome avoit
receu d'un Ange l'ordre de fonder un
monaſtere, on n'ait enſuite ajouté qu'il
avoit receu de cet Ange la regle qu'il
faiſoit obſerver, & qu'il avoit fait écri-
re. Pallade peut aiſément avoir pris en
ce ſens ce qu'on luy avoit dit dans le
monaſtere de pane; Sozomene l'a vi- re.
ſiblement ſuivi: Et il n'eſt pas impoſſi-
ble qu'on en ait ajouté enſuite quelque
choſe à la marge de quelque texte grec
de la vie du Saint, d'où il aura eſté aiſé
de le faire paſſer dans le texte meſme
des autres copies. ['S. Jerome dit bien p.34.
qu'un Ange avoit donné à S. Pacome,
à Corneille, & à Syr, une maniere
myſtique de s'exprimer par les lettres
de l'alphabet grec. Mais il ne le donne
que pour un bruit commun: [& en
traduiſant la regle de ce Saint, il ne dit
point dutout qu'elle ait eſté donnée
par un Ange. Cette regle qu'il a tra-
duite eſt meſme fort differente de celle
qui eſt raportée par Pallade. Caſſien
qui releve extremement la vie & les
inſtituts de ceux de Tabenne, ne dit
neanmoins jamais que leurs pratiques
aient eu un Ange pour auteur.

Tous ces argumens ne ſont que nega-
tifs; mais on avoüera ſans doute qu'ils

ne

ne laiſſent pas d'eſtre embaraſſans. On peut répondre encore ſur le texte grec de la vie de S. Pacome, qu'il paroiſt defectueux en quelques endroits; & je ne ſçay neanmoins ſi cette réponſe ſatisfera les perſonnes judicieuſes. Il
Boll.g.29. d. y a plus meſme:] 'Car le texte grec porte que S. Pacome compoſa & tira des Ecritures les reglemens qu'il donna à ſes premiers diſciples, *συνταξας απο*
Sur. p.199. § 22. *&c.* 'Le latin meſme de Surius le fait auteur de ſes regles : *Deſcribit itaque eis quaſdam regulas*. [Denys le Petit qui avoit mis au long ces regles comme apportées du ciel par un Ange, & qui traduiſoit avec plus de jugement, s'eſt bien gardé de s'exprimer de meſme:]
Vit. P.l.1.c. 24.p.121.a. 'Regulas eis, dit-il, *quas acceperat tradidit*.

Entre les articles les plus diſtinctement ordonnez par l'Ange, Pallade *c.38.p.955.e*, & Sozomene *p.517.c.d*, mettent celui-ci, Que les Religieux dormiront accotez dans des chaiſes.
Boll.14.may, g.27.§9. 'Et cependant ſelon le texte grec de la vie du Saint, les principaux d'entre eux voulurent d'abord dormir ſur des bancs ſans eſtre accotez, comme Saint
g.59.§29.30. Pacome avoit fait durant 15 ans. 'Saint Jonas l'un d'entre eux le pratiqua juſ-
g.27.§9. ques à la mort. 'Mais les autres n'ayant pas eu aſſez de force, ils ſe firent, dit l'auteur, de ces ſortes de ſieges. [Cela permet-il de croire que l'Ange les euſt ordonnez ?]

Jauſ. c.38.p. 956.c. 'Une des choſes écrites dans cette table apportée par l'Ange, eſtoit, dit Pallade, que les moines d'un autre inſtitut ne mangeroient point avec ceux de Tabenne, & n'entreroient pas dans leur monaſtere. [Ce dernier article eſt
Boll.g.32.c] Cod. reg. p. 39. §5. omis par Sozomene & par Denys le Petit:] '& il eſt certain que les hoſtes venoient prier à l'egliſe avec les freres.
[Mais ce qui eſt plus remarquable,]
Boll.g.32.b. c. 'c'eſt qu'un ſaint Preſtre, Confeſſeur, & ami intime de S. Pacome, trouvant mauvais de ce qu'il ne faiſoit point manger les hoſtes au refectoire, le Saint ne luy dit jamais que c'eſtoit un Ange qui l'avoit ainſi ordonné. [A qui l'a-t-il dit, s'il ne l'a pas dit à un tel ami ?] Il luy dit que c'eſtoit parcequ'il avoit ſouvent vu des novices peu formez &c. [C'eſtoit donc une regle que l'experience luy avoit fait établir, & non une loy qu'il euſt receuë du ciel avant que d'avoir aucun diſciple.

Nous n'oſons donc ni rejetter abſolument une choſe appuyée par des auteurs conſiderables, ni moins encore la donner comme certaine, ne la trouvant point dans les auteurs originaux, ni dans les endroits où elle devroit eſtre le plus naturellement, & y trouvant au contraire des choſes qui, pour ne rien dire de plus, ne s'y accordent pas aiſément. De ſorte qu'au moins il ſemble neceſſaire d'avouer, que s'il eſt vray que Saint Pacome ait receu une regle de l'Ange, Pallade dans le raport qu'il fait de cette regle, y a fait entrer non ce qui y eſtoit, mais ce qu'il voyoit ſe pratiquer dans l'Ordre comme une regle inviolable.] 'Car ſi Sozomene Soz.l.1.c.14. p.517.b. dit que l'écrit apporté par l'Ange ſe gardoit encore à Tabenne, [je ne voy pas que d'autres le diſent, quoiqu'aſſurément on ait eu un grand ſoin de le conſerver, s'il y en a jamais eu un.

Outre cette regle raportée par Pallade,] 'nous en avons une autre traduite, Cod. reg.t.r. p.34. comme on croit, par S. Jerome ſur la traduction qui en avoit déja eſté faite de l'egyptien en grec. [On pourroit croire aiſément que cette regle eſt celle qui fut apportée par l'Ange, en cas qu'il en ait apporté quelqu'une, & que celle de Pallade en eſt un abregé, ſi nous ne voyions que quoiqu'elle ſoit beaucoup plus longue, il y a neanmoins divers articles dans celle de Pallade qui ne s'y trouvent point : Outre qu'il y a peu d'apparence qu'un Ange ait apporté du ciel une regle ſi étenduë, & remplie de beaucoup de

petites choſes, que la pieté trouve aiſément, ſans qu'il ſoit beſoin, qu'un Ange les vienne apprendre du ciel. Il ſeroit bien plus aiſé de croire que ce ſont des Conſtitutions que Saint Pacome auroit cru devoir ajouter à ce qu'il avoit appris de l'Ange, pour former plus en detail l'eſprit de ſa Congregation.]

Pour la page 180. §5.

NOTE IX.

De ce que S. Jerome dit du nombre des Religieux dans les monaſteres de S. Pacome.

Cod. reg. t. 1. p. 33. §2. 'S. Jerome dit que dans les monaſteres de Tabenne on uniſſoit enſemble trois ou quatre familles, ce qui formoit une tribu : [de quoy je ne voy pas de marque dans les auteurs originaux :]

p. 36. §§ 15. 16. 'mais la regle en parle.

p. 33. §2. 'Il ajoute que dans chaque monaſtere il y avoit trente ou quarante familles ſelon que le monaſtere eſtoit plus ou moins nombreux ; & que chaque famille eſtoit compoſée d'environ 40 perſonnes : [de ſorte que les moindres monaſteres auroient eu environ 1200 Religieux, & les treize monaſteres qui eſtoient du temps de S. Theodore, en auroient fait ſeize mille & davantage.]

Boll. 14. may. p. 64. §4. 'Mais à Pabau qui eſtoit le grand monaſtere, la famille des Grecs n'avoit qu'environ vingt Religieux en 352, & celle des tiſſerans, λινούργων, que 22. [Pallade qui n'écrivoit que vers 420, ſeize ans aprés S. Jerome,] 'ne conte que 300 Religieux dans le monaſtere de Pane où il avoit eſté. Il y marque divers métiers, les uns de quatre Religieux, les plus hauts de quinze. [Et c'eſtoient apparemment autant de familles.]

Laus. c. 39. p. 957. b.

Pour la page 181. §6.

NOTE X.

Fautes ou brouilleries dans Caſſien ſur les moines de Tabenne.

Caſn. inſt. l. 4. c. 1. p. 61. [Il faut remarquer que] 'quand Caſſien parle de la reception des novices, il joint enſemble ce qui ſe pratiquoit à Tabenne & dans les autres monaſteres de l'Egypte, ſans le diſtinguer. [Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi on y trouve des choſes contraires à ce que nous apprenons d'ailleurs de ceux de Tabenne,] 'comme ce qu'il dit qu'on ne recevoit rien dutout de ce qu'apportoient les novices, 'au lieu que Saint Pacome receut une famille entiere avec tout ſon bien. 'Il voulut envoyer vendre pour avoir du blé, *rein ſpiſſam* qu'un Religieux avoit apportez en quittant le monde. 'La regle de ce Saint porte qu'on depouille le novice de ſes habits, ἢ ἄλλοτι ἤδη, [ce qui paroiſt marquer tout ce qu'il pouvoit avoir apporté avec luy ;] & que tout cela demeure ſous la diſpoſition de l'Abbé.

c. 3. 4. p. 62. 63. Boll. 14. may. p. 38. d. §32. b. p. 63. §17.

'Selon la meſme regle, le novice prenoit l'habit avant que de paroiſtre dans la Communauté, '& S. Theodore le pratiqua ainſi à l'égard d'Ammon, au lieu que ſelon Caſſien, il le recevoit au milieu de l'aſſemblée de tous les freres.

Cod. regt. t. 1. p. 38. §49. Boll. p. 64. 2. Caſn. l. 4. c. 5. p. 65.

'Les Doyens ou chefs de dix Religieux, [ne ſont point connus dans les vies & les regles des Peres de Tabenne. Ainſi ou ce qu'en dit Caſſien ne regarde point cet Ordre, où il aura pris les familles pour des compagnies compoſées reglément de dix perſonnes ; en quoy il ſe ſera trompé certainement. Et c'eſt neanmoins ce qui paroiſt le plus probable.]

c. 7. p. 66.

Pour la page 181. §6.

NOTE XI.

Que la regle de S. Pacome ne défend point aux novices de lire l'Ecriture ſainte.

Vit. P. l. 1. c. 22. p. 20. 2. 'Ce qui eſt porté par la regle de Saint Pacome dans Denys le Petit, Que ceux qui entroient dans le monaſtere de Tabenne pour y demeurer, ne pourroient s'appliquer durant les trois premieres années aux études plus ſacrées,

à ſtudiis ſacratioribus arceretur, mais s'occuperoient ſeulement avec ſimplicité aux travaux qui leur ſeroient ordonnez ; & que ce temps eſtant paſſé, ils entreroient dans la carriere des combats ſpirituels ; [cet article, dis-je, peut ſignifier que ces novices ne s'occupoient pas à examiner les difficultez de l'Ecriture : & il faut peut-eſtre meſme changer *ſacratioribus* en *ſecretioribus*,]

Lauſ. c.38.p. 916.c. 'puiſque Pallade a' εἰς ἀγῶνα ἐδίδου. [Cet endroit pourroit auſſi marquer, ſelon Pallade, qu'ils n'eſtoient pas admis dans la compagnie & dans les

Soz. l.3.c.14. p.517.c. exercices ordinaires des autres.] 'C'eſt ainſi que Sozomene paroiſt l'avoir pris, & c'eſt apparemment le ſens

Vit. p. ap. p. 957.a. qu'il faut donner] à la traduction de Pallade dans le paradis d'Heraclide, *in loca monaſterii ſecretiora non recipies*. [On le pratique en divers endroits.]

Caſſ.inſt.l.4. c.7 p.66. 'Caſſien témoigne auſſi que ceux qui eſtoient receus dans les monaſteres d'Egypte, n'eſtoient pas auſſi-toſt admis dans la compagnie & aux exercices des autres, quoiqu'il ne donne qu'un an à cette eſpece de noviciat.

[Mais quoy qu'il en ſoit, on ne peut pas tirer de cet endroit, que S. Pacome empeſchaſt les novices de lire l'Ecriture pour leur inſtruction, & pour le

Boll.g.29.b.c. reglement de leurs mœurs,] 'puiſqu'il donnoit pour regle à ceux qui eſtoient venus depuis peu, & qui n'eſtoient point encore fort avancez dans la vertu, de mediter les pſeaumes, les regles qui ſont enſeignées dans les autres

Cod.reg.t.2. p.38.349.339. livres [ſacrez,] & principalement le ſaint Evangile. 'Avant meſme que de leur donner l'habit, on leur faiſoit apprendre quelques pſeaumes & d'autres endroits de l'Ecriture.

Pour la page 283.§ 7.

NOTE XII.

Quelques difficultez ſur les prieres que ceux de Tabenne faiſoient à None & à Veſpres.

Lauſ.c.38.p. 916.d. 'La regle donnée par l'Ange à Saint Pacome, ſelon Pallade, portoit que les freres feroient douze oraiſons dans tout le jour, douze à Veſpres, douze durant les veilles de la nuit, & trois à la neuvieme heure ; ὅτε ἡ δωδεκὰς τῶν πλεόνων ἐδίδου, ἑκάστῳ πάγματι καθ' ἑκάστην ὥραν ψαλμὸν προσιδεῖν ἐνέπεσεν. [Je n'entens point cette fin. Car le ſens ſimple] 'qui ſeroit que lorſqu'on mangeoit, chaque ordre devoit chanter un

Soz. l.3.c.14. p.517.d. pſeaume avant chaque priere ; ce ſens, dis-je, que Sozomene a ſuivi *l.3.c.14.p.* 517.*d.* [ſuppoſe que l'Ange avoit ordonné pluſieurs prieres pour le repas : & il n'en avoit ordonné aucune. C'eſt peut-eſtre ce qui a fait que Denyſle Petit a omis toute cette fin, & meſme

n.p.227.1.d. les trois prieres de None,] 'qui forment en effet une difficulté particuliere, comme Mr Valois l'a remarqué. [Je ne ſçay s'il ne faudroit point lire, ἢ ὅτε ἐδίδου τῶν πλειόνων ἑδὲ ἑκάστῳ πάγματι, ἐ καθ' ὥρας ; ce qui feroit ce ſens, Qu'à l'heure de None, ou à telle autre que chaque famille auroit priſe pour

Lauſ. c.39.p. 957.d.e. le repas, elle feroit trois prieres.] 'Car Pallade meſme dit que chaque lettre, c'eſt à dire chaque famille, avoit ſon

Boll.14.may. p.56.a. heure reglée pour manger : '& on alloit manger au ſortir de la priere, [ἐ καθ' ἑκάστην ὥραν &c. ſera une nouvelle regle, que chaque priere commencera par un pſeaume.]

Soz. n.p.217. f.d. 'Mr Valois forme une autre difficulté ſur les douze prieres ordonnées pour Veſpres, parceque la regle de Saint Pacome §24,121,155,186, ne parle que

Boll.14.may. p.55.b.c. de ſix. 'La vie meſme de S. Pacome parle des *ſix prieres* qui ſe faiſoient vers le ſoir. [Je ne ſçay ſi ces douze prieres de Veſpres marquées par Pallade &c. ne comprendroient point celles de Veſpres & celles de Complies.] 'Car aprés les ſix prieres mar-

b. quées par la vie de Saint Pacome, les Religieux faiſoient une conference.

Cod. reg. p. 44.§ 121.a.m. 'La regle aprés avoir parlé des ſix or aiſons de Veſpres, parle auſſi-toſt de

123-129. cette conference ; 'aprés quoy elle fait quelques reglemens qui paroiſſent regarder ce qu'on faiſoit le ſoir pour ſe preparer à l'ouvrage du lendemain:
§ 116. & enfin elle ajoute qu'aprés les ſix prieres, lorſque tous ſeront ſeparez pour aller dormir, il ne ſera plus permis de ſortir de ſa cellule. [Il paroiſt donc qu'outre les ſix prieres de Veſpres, il y en avoit encore ſix autres qui precedoient immediatement le ſommeil.]

Pour la page 186. § 8.

NOTE XIII.

Que dans la Congregation de Tabenne les Religieux n'uſoient point de vin.

Boll. 14. may. p. 54. f. 'S. Pacome mettant en penitence un Religieux qui avoit fait une grande faute, luy ordonne entre autres choſes de ne boire toute ſa vie que de l'eau. [Il ſemble donc que dans l'ordinaire on donnoit quelque autre choſe que de l'eau pour boire aux moines de Tabenne:] '& en effet quelques uns d'eux
p. 38. § 50. e. ſont loüez de n'avoir point voulu boire de vin ni ſains ni malades, quoiqu'a-
Cod. reg. p. 38. § 41. gez de 70 ans. 'D'autre part cependant la regle de S. Pacome porte que perſonne ne touchera au vin hors de l'infirmerie; '& que ceux qui ſeront obligez de manger dehors, ne prendront
§ 54. neanmoins ni vin, ni aucune des autres choſes dont on n'a point accou-
§ 64. tumé d'uſer dans le monaſtere. 'Lorſqu'ils alloient travailler dehors, on ne leur portoit que de l'eau. [Cela paroiſt obliger neceſſairement à dire que ceux de Tabenne n'uſoient point de vin que dans la vieilleſſe ou la maladie, & expliquer en ce ſens les deux premiers paſſages qui ſemblent contraires. On pourroit dire ſur le premier, qu'ils avoient quelque boiſſon differente du
§ 45. 54. vin & de l'eau.] 'Mais nous n'en connoiſſons point d'autre que celle qui eſt
Boll. p. 63. § 40. appellée *liquamen*, 'dont ils n'uſoient que comme du vin.

Pour la page 189. § 9.

NOTE XIV.

En quels lieux ils pouvoient manger hors de chez eux.

Boll. 14. may. p. 54. § 19. Le texte grec de la regle de Saint Pacome, porte que les Religieux ne mangeront point dans une maiſon ſpirituelle, mais plutoſt dans un monaſtere, ἢ ἐν κελλαρίῳ. Bollandus explique
p. 347. c. comme il peut cette maiſon ſpirituelle; [mais je doute fort que perſonne reçoive ſon explication. Il y a faute ſans doute dans le mot de πνευματικῷ, & il faut πατρικῷ, ou quelque autre mot ſemblable qui revienne à ce que dit le latin,] 'que lorſqu'ils eſtoient obligez de
Cod. reg. p. 39. § 54. manger hors de chez eux, il ne leur eſtoit point permis de le faire chez leur parens.

Boll. p. 347. c. 'Bollandus explique auſſi ἐν κελλαρίῳ, des hoſtelleries publiques qui appartenoient, dit-il, au Prince. [D'autres penſeront ce qu'ils voudront de cette conjecture : mais aſſurément il vaut mieux entendre ces κελλάρια des maiſons des Eccleſiaſtiques, qui d'ordinaire eſtoient jointes aux egliſes, κελλαρίοις, & en eſtoient conſiderées comme
p. 36. c. des parties & des membres.] 'Car les Religieux de Tabenne ne mangeoient point chez tous les ſeculiers, ἐν κοσμικῷ οἴκῳ.

Pour la page 193. § 12.

NOTE XV.

Quelques remarques ſur la regle de S. Pacome traduite par S. Jerome.

Cod. reg. p. 32. La preface qui eſt au commencement de la traduction des regles & des epiſtres de S. Pacome, porte le nom de Saint Jerome, auſſi bien dans l'edition d'Holſtenius [que dans les autres; & nous avons cru pouvoir ſuppoſer,]
Bar. 404. § 126. 'qu'elle eſtoit effectivement de ce Pere, aprés que Baronius, [le P. Menard, Mr le Maiſtre, & beaucoup d'autres,] l'ont receuë comme telle, [quoiqu'elle ne ſe trouve point dans le corps des ouvrages de Saint Jerome, & qu'on y

puiſſe peut-eſtre remarquer quelque choſe, auſſi-bien que dans les traductions qui en dependent, qui ne répond pas entierement à la nobleſſe & à l'elegance du ſtyle ordinaire de ce Pere; de quoy nous laiſſons à d'autres l'examen & le jugement.] 'Gazæus diſant que la regle de S. Pacome avoit eſté traduite par S. Jerome, y ajoute, *ut creditur*. Caſin.n.p. 1068.1.

[Mais nous ne pouvons nous diſpenſer d'avertir,] 'que les 194 articles, dont la regle de S. Pacome eſt compoſée dans l'edition d'Holſtenius, ſont interrompus en trois endroits depuis le 142.e, par de nouveaux titres, & des argumens differens: [ce qui ſeul peut donner ſujet de croire que ce ſont differentes pieces detachées les unes des autres, qui ayant eſté trouvées en divers endroits, ont eſté miſes de ſuite par S. Benoiſt d'Agnane. De ſorte que nous ne ſommes point obligez de croire qu'elles ſoient toutes de la regle de S. Pacome traduite par S. Jerome. On y peut meſme remarquer quelques articles dans les dernieres parties, qui ont quelque choſe de contraire à la premiere. Car le 156.e ordonne que le Prevoſt ſera deux inſtructions par ſemaine; & le 21.e dit qu'il en doit faire trois. Le 182.e dit que ſi le Prevoſt eſt abſent, ſon ſecond fera toutes choſes au lieu de luy; & le 115.e dit qu'en ce cas ce ſera le Prevoſt d'une autre famille qui tiendra ſa place. Cette diverſité peut meſme donner ſujet de croire que ces reglemens ont eſté compoſez en differens temps: & en ce cas les derniers pourroient bien eſtre plus anciens que les autres. Car dans ces deux articles ils ont plus de raport à ce que nous liſons dans la vie de S. Pacome. Il faut avouer neanmoins, que meſme dans les 142 articles qui ſont de ſuite, il y a encore des choſes qui ne s'accordent pas. Car au lieu que le 21.e veut que le Prevoſt faſſe trois inſtructions, le 115.e ſemble des reduire à deux. Le 139.e n'eſt guere qu'une repetition du 49.e, & neanmoins au lieu que celui-ci ordonne qu'on ſera apprendre au poſtulant autant de pſeaumes qu'il en pourra retenir, le 139.e marque preciſément vingt pſeaumes, & deux epiſtres de S. Paul. Cod.reg.p. 46.48.50.

Aprés l'article 194, il y a quelques articles de S. Pacome, où l'on trouve tout de ſuite, *Odiamus ergo mundum & omnia quæ in eo ſunt; odiamus etiam omnem requiem corporalem*. S. Jerome euſt-il parlé d'une maniere ſi peu latine? & n'auroit-il pas plutoſt mis *oderimus*?

L'edition d'Holſtenius attribue tous les 194 articles à S. Pacome ſeul, & on n'y trouve point] 'ce qui eſt au commencement dans les autres editions, *Ce ſont ici les preceptes de vie donnez par les trois anciens*. 'Le P. Menard l'avoit attribuée à cauſe de cela à S. Pacome, à S. Theodore, & à Orſiſe: ce qu'il avoit pris ſans doute de ce que S. Jerome dit qu'on luy avoit demandé cette traduction, parceque beaucoup de perſonnes ignoroient les langues greque & egyptienne, dans leſquelles les preceptes de ces trois Peres eſtoient écrits. [Mais il faut raporter cela à diverſes autres pieces que Saint Jerome traduiſit en meſme temps, comme nous le pourrons dire dans la note 16, & non à la ſeule regle, que rien par conſequent ne nous oblige d'attribuer à d'autres qu'à S. Pacome. Caſin.n.p. 1068.1. Conc.reg.p. 14.

Il faut meſme dire que tous ces reglemens que nous avons de S. Pacome ne ſont pas encore les ſeuls qu'il euſt faits.] 'Car il eſt dit dans ſa vie, que la regle ordonnoit que chaque frere feroit une natte par jour; [de quoy on ne trouve rien dans ſa regle, non plus que] 'des deux aſſemblées generales de tous les ſolitaires de ſon inſtitut, qui ſe devoient faire tous les ans dans le grand monaſtere à la feſte de Paſque, Boll.14.may, 3.60.d. Genn.c.71. Cod.reg.p. 31.62.

& le 20 du mois Meſor, qui eſt le [13.] d'aouſt. *Voyez dans le texte § 4.*

Pour la page 296. §14.

NOTE XVI.

Que S. Jerome a encore traduit ce que nous avons de S. Pacome, de S. Theodore, & d'Orſiſe.

Cod. reg. p. 32. 31. 'S. Jerome dans la preface de la regle de Saint Pacome, dit que Silvain l'avoit prié de traduire les livres qu'il luy envoyoit, en faveur de ceux qui ne ſachant que le latin, ne pouvoient profiter des preceptes de S. Pacome, de Theodore, & d'Orſiſe, écrits en egyptien & traduits en grecs; & qu'il avoit pris la plume pour le ſatisfaire. [Il paroiſt donc qu'il a traduit autre choſe que la regle de S. Pacome; & ainſi nous ne croyons pas qu'on puiſſe faire difficulté de croire que c'eſt luy qui a traduit les diverſes pieces qui ſont jointes à la regle de S. Pacome dans le recueil de S. Benoiſt d'Agnane, c'eſt à dire les lettres de S. Pacome, celle de S. Theodore, & l'ouvrage d'Orſiſe appellé ſa Doctrine.] 'On voit au moins que toutes ces pieces eſtoient connuës par les Latins du temps de Gennade qui les met tout de ſuite aprés la regle de S. Pacome. 'Saint Jerome meſme dit qu'il avoit traduit des epiſtres embaraſſées de divers caracteres, qu'il avoit laiſſez comme il les avoit trouvez, [ce qui ne ſe rencontre point dans la regle de S. Pacome, mais dans ſes lettres;] & il ajoute expreſſément qu'il avoit traduit divers traitez de pluſieurs Saints, écrits originairement en egyptien.

Gennad. c. 7-9.

Cod. reg. p. 34.

Pour la page 297. § 13.

NOTE XVII.

Le monaſtere de Men fondé par Saint Pacome pour des filles, different de Men ou Tiſmen qui eſtoit pour des hommes.

[Ce qui nous fait dire que le monaſtere établi par Saint Pacome pour ſa ſœur, eſtoit à Men,] c'eſt que la vie de ce Saint, parlant du monaſtere de filles établi à Bechré par Theodore, ajoute que Saint Pacome en avoit établi un autre à Men, & que ces monaſteres eſtoient gouvernez par Eponyque qui avoit ſuccedé à Pierre &c. [Il eſt donc viſible que Men eſtoit un monaſtere de filles, & que Saint Pacome n'en avoit point établi d'autre que celui là, qui par conſequent eſtoit celui de ſa ſœur.] Boll. 14. may. p. 47. § 86. &c.

'Il eſt certain en effet que celui de ſa ſœur eſtoit gouverné par Pierre. 'La vie de Saint Pacome dit en un endroit, que Tithoés celebre entre les diſciples du Saint, a eſté pere des vierges. [Mais ç'a pu eſtre aprés Eponyque.] § 22. § 50.

'Au moins on voit qu'il eſtoit grand infirmier à Pabau ſous Saint Pacome, [s'il n'y a eu deux Tithoés. § 53.

Au reſte il faut prendre garde à ne pas confondre ce monaſtere de Men avec celui] 'qui eſt auſſi appellé Meir, & qui eſt qualifié le monaſtere de Petrone, [ce qui ſuffit pour montrer que c'eſtoit un monaſtere d'hommes;] outre qu'il eſtoit autour de Pane; [au lieu que celui de la ſœur de S. Pacome eſtoit auprés de Tabenne, & ainſi ſur les confins des dioceſes de Tentyre & de la grande Dioſpolis, beaucoup au-deſſus de Pane. Il faut meſme remarquer qu'il n'y a point de conſtruction] dans ces paroles τὸν τῆ μονῆ ἀντὶ τὸ Μλὶ λεγομένη. [Ainſi au lieu de τὸ μλὶ, il faut apparemment Τσμλὶ; & ce ſera] le monaſtere de Τσμλῶνε mis autre part entre ceux que S. Pacome avoit fondez pour des hommes. 'M.r Bulteau prend en effet Tiſmen & Men pour un meſme monaſtere d'hommes. § 74. § 52. Bulteau Bult. occ. p. 2.

Pour la page 203. § 16.

NOTE XVIII.

Sur Athenodore nommé auſſi Zachée: Qu'il eſtoit lepreux.

[Je ne ſçay pourquoi] 'celui qui eſt Boll. 14. may. p. 61. § 36.

nommé Athenodore dans noſtre texte grec, [eſt appellé Zachée dans Denys le Petit *c.* 52. *p.* 136, & dans Surius § 87. *p.* 213. Nous ſuivons le grec, afin qu'on ne le confonde pas avec Zachée procureur dans les dernieres années de S. Pacome, & juſques aprés ſa mort, *v. n.* 19, lorſque l'autre eſtoit travaillé d'une maladie, qui certainement ne permettoit pas qu'on luy donnaſt cet emploi.]

g.60.c. 'Cette maladie eſt exprimé dans le grec par le mot de κυλωφὸς, [que je ne trouve point dans Pollux, dans Heſychius, dans Meurſius, ni dans Conſtantin. Denys le Petit traduit *regio morbo correptus*, ce qui marque ordinairement la lepre.] 'M.r du Cange dit en effet que κυλωφὸς ſignifie un lepreux : 'Cang. g.x. p. 629. Boll. p. 346. b. & cela convient fort bien à toute l'hiſtoire d'Athenodore, [comme à la longueur de ſon mal qui paroiſt avoir duré pluſieurs années,] 'g.60.c. & à ce qu'on voit qu'il avoit une cellule ſeparée des autres. Car pour ce qui eſt dit, ὡς ἀπελεύθη ποτὲ τῆς συνάξεως τῶν ἀδελφῶν, [je penſe que cela peut ſignifier qu'il ne manquoit point de prier dans ſa cellule toutes les fois que les freres s'aſſembloient pour cela.] 'Κύλωφος eſt traduit dans Surius par *mutilatus* : Mais cela p. 346. b. ne paroiſt point dans l'hiſtoire, g.60.c. où l'on voit au contraire qu'il travailloit, g.61.a. & qu'il marchoit.

NOTE XIX.

Pour la page 201. § 17.

Quelques fautes dans l'hiſtoire de celui qui vendit les ſandales de ceux de Tabenne.

Boll. 14. may, g.58.a. 'Le texte grec des Paralipomenes ſur la vie de S. Pacome, porte que le procureur depoſé pour avoir acheté du blé à trop bon marché, eſt le meſme qui fut depoſé pour avoir vendu trop cher des ſandales : [& on le lit auſſi dans p. 343. d. Surius *p.* 210. § 75,] dont le traducteur n'a pas compris que σανδάλιος ſignifioit g.57.f. un cordonnier. 'Cependant il eſt dit que celui qui acheta le blé ne ſortit plus depuis du monaſtere pour faire la fonction de procureur ; 'que celui qui g.58.b. avoit vendu les ſandales, fut auſſi depoſé, & que Zachée fut fait procureur. [il n'y a aucune apparence qu'on ait oſté Zachée, pour remettre à ſa place celui qui avoit trop vendu les ſandales.] On fait meſme un grand eloge de Zachée ; [ce qui fait voir que S. Pacome fut toujours content de ſa conduite, & le laiſſa par conſequent dans ſa fonction.] 'Auſſi l'on voit que Zachée g.45.c. fut envoyé à Alexandrie par Orſiſe, [ce qui marque qu'il exerça ſa charge juſqu'aprés la mort de Saint Pacome. Il y a donc apparence] 'que le ὁ αὐτὸς g.58.a. ἀδελφὸς, qui ſe lit au commencement de l'article 23, [ſignifioit dans l'original le frere qui avoit la meſme charge.

Il faut encore apparemment attribuer à la faute du traducteur] 'ce qui a. eſt dit dans le grec, [& dans le latin de Surius *p.* 210. § 75,] que ce frere avoit vendu ſes ſandales trois fois autant qu'on luy avoit dit : Τριπλῶν τὸ ἀργύριον, τριπλοῦ τοῦ τιμίου. [Cela eſt exorbitant. On a pris ſans doute le triple pour le tiers.

Le latin de Surius a quelque choſe de plus en cet endroit que le grec de Bollandus : & ainſi il y a eu pluſieurs textes grecs de ces Paralipomenes, comme cela eſt clair de la premiere partie de la vie de S. Pacome.]

NOTE XX.

Pour la page 213. § 20.

Que le monaſtere de Pabau ou Phau eſtoit le chef de l'Ordre de Tabenne.

Lauſ. c. 38. p. 957. a. 'Pallade dit que le premier monaſtere de Saint Pacome qui avoit produit les autres, eſtoit celui où le ſaint faiſoit ſa reſidence ; & il l'appelle le grand monaſtere. 'Il entend viſiblement ce- p. 955. c. lui de Tabenne, [dont en effet les autres eſtoient ſortis.] 'Sozomene dit auſſi Soz. l. 3. c. 14. que S. Pacome demeuroit à Tabenne, p. 518. b.

c & que les autres monaſteres de ſa regle repandus dans la Thebaïde & dans le reſte de l'Egypte, regardoient toujours comme leur mere la compagnie des moines qui demeuroient en ce lieu; & ceux qui en eſtoient les chefs, comme leurs peres & leurs conducteurs.

Cod.reg.t.1. p.59.60. 'Nous trouvons que S. Pacome ordonna que tous ſes Religieux viendroient faire Paſque dans le grand monaſtere

Genn.c.7. où il demeuroit, appellé Baum 'en egyptien; & qui ſelon Gennade eſtoit l'ancien monaſtere, *antiquius*. [On pourroit croire que le nom de Baum marquoit ſa ſuperiorité en la langue du pays, ou que c'eſtoit le nom propre du lieu où il eſtoit fondé, pour le diſtinguer du reſte du canton de Tabenne. Ainſi cela n'empeſche point de croire

Boll.14.may, p.31.b. que le grand monaſtere ne ſoit celui de Tabenne.] 'Mais le texte grec de la vie de Saint Pacome, porte qu'il mit à Tabenne S. Theodore pour œconome, & que pour luy il demeuroit au grand monaſtere de Proou, où ſe faiſoit l'œconomie de tous les autres monaſteres,

p.34.c. & qui avoit eſté tiré le premier de celui de Tabenne. [Le nom de Baum donné au grand monaſtere s'accorde

p.312.e. fort bien à cela.] 'Car le meſme qui eſt nommé Proou dans le texte grec de Bollandus, eſt nommé Pibi dans quelques manuſcrits latins, & Pabau dans

p.38.f. d'autres. 'Dans ceux meſmes qui d'abord ont Proou, on trouve enſuite que le grand monaſtere eſtoit celui de Pabau, que l'œconome general de tous les monaſteres y eſtoit, que S. Pacome

p.19.a. y demeuroit, '& que l'on s'y aſſem-

p.64.a. bloit pour faire Paſque avec luy. 'On trouve auſſi que S. Theodore depuis qu'il fut Abbé, eſtoit dans le monaſtere appellé Bau: [& ce nom eſt le meſme que celui de Pabau, comme le monaſtere de Pachnum eſt auſſi appellé

p.289.f. Chnum.] 'Ainſi il paroiſt hors de doute que ce monaſtere appellé Proou, Pabau, Bau [ou Baum,] eſtoit effectivement le grand monaſtere de l'Ordre de Tabenne, & comme le chef des autres, quoiqu'il ne fuſt que le ſecond dans l'ordre de la fondation. [Que ſi Pallade & Sozomene en parlent d'une autre maniere, c'eſt ſans doute qu'ils n'eſtoient pas aſſez inſtruits, & qu'ils confondoient le monaſtere de Tabenne avec celui de Religieux de Tabenne, le regardant comme le grand monaſtere, parceque c'eſtoit le plus ancien, & celui dont on donnoit le nom à toute la Congregation.]

NOTE XXI.

Pour la page 217.§ 22.

Que Silvain n'avoit que 20 ans quand il ſe convertit entierement.

L'auteur des Paralipomenes de la vie Boll.14.may, p.42.b. de S. Pacome, ſemble dire que Silvain le comedien eſtoit moine depuis vingt ans, lorſque Saint Pacome luy voulut oſter l'habit: ὦ πατέρις .... εἰκοσαετῆ χρόνον ἐν τῷ σχήματι τῷ μοναχῷ. 'Il vécut p.43.a. enſuite huit ans dans la penitence, ſelon le meſme auteur, & mourut neanmoins avant S. Pacome, [c'eſt à dire avant le 9 may 348. Ainſi il eſtoit dans le monaſtere dés l'an 320.] 'Saint p.42.c. Theodore & pluſieurs autres y eſtoient venus aſſez long-temps avant luy pour eſtre ſes peres. [Il faudra donc que le monaſtere de Tabenne ait commencé au moins dés l'an 310, contre ce que nous avons dit dans la note 3, que S. Pacome ne quitta les armes qu'en 313, & que S. Theodore ne vint à Tabenne que vers l'an 328, lorſqu'il n'y avoit pas encore long-temps que ce monaſtere eſtoit commencé. Cependant comme nous croyons ces deux derniers points aſſez bien établis, & le premier ſurtout, cela ſuffit apparemment pour croire que ces paroles, ὦ πατέρις &c. doivent ſignifier ſelon l'original egyptien, non que Silvain eſtoit alors moine depuis 20 ans, comme on le lit dans Surius p. 206. § 59, mais qu'il y avoit un

un moine nommé Silvain, âgé de 20
g.41.c.d. ans.] Et en effet, le premier hiſtorien de Saint Pacome l'appelle toujours un enfant, παιδίον, τὸν παιδα [ce qui ſe peut dire d'un jeune homme de 20 ans, mais non pas d'un homme qui auroit eu 20
g.52.b.c. ans de religion,] & qui ayant auparavant monté ſur le theatre, n'auroit pu avoir moins de 35 ou 40 ans d'âge.

Pour la page 217 § 22.

NOTE XXII.

Sur Pſenamon à qui S. Pacome confia Silvain.

Boll.14.may, g.52.d. Le ſecond hiſtorien de S. Pacome dit que ce Saint demandant à Silvain s'il avoit quelqu'un qui répondiſt de la ſincerité de ſon changement, Πιζωνίου δέ τινος ἀναδέξασθαι αὐτὸν ἐφ' ἑαυτῷ, συνεχώρησεν αὐτῷ ὁ μέγας. [Cela ſemble ſignifier que Petrone répondit pour luy, qu'il s'en chargea, & que S. Pacome le luy remit entre les mains.]
g.42.c. Et cependant le premier hiſtorien dit qu'il le mit entre les mains d'un nommé Pſenamon. [Pour accorder ces deux endroits nous avons expliqué le premier en ce ſens, que Petrone ayant répondu de Silvain, S. Pacome en ſa faveur pardonna à Silvain, & le mit entre les mains de Pſenamon. Mais nous ſommes obligez d'avouer que cela ne nous ſatisfait pas tout à fait. Car Petrone ayant répondu pour luy, pourquoi le mettre entre les mains
d. d'un autre?] Et meſme ſelon le premier hiſtorien, S. Pacome en chargea Pſenamon, parceque ſes autres occupations l'empeſchoient de s'en charger luy meſme. [Mais pourquoi n'en chargeoit-il pas Petrone? Pourroit-on dire qu'un copiſte auroit changé le nom de Pſenamon en celui de Petrone qu'il connoiſſoit mieux? Et τινὸς, *un certain*, ſemble peu convenir à Petrone l'un des plus celebres diſciples du Saint, & ſon premier ſucceſſeur. Ou bien dirons nous que le ſecond hiſtorien a voulu corriger le premier en cet article? Tout cela eſt difficile, & il nous paroiſt plus aiſé de prendre le premier ſens, en ajoutant que Saint Pacome, qui ne pouvoit pas ſe charger de Silvain à cauſe de ſes autres occupations, ne voulut pas non plus que Petrone en fuſt tout à fait chargé, quoique l'hiſtorien ne l'ait point dit, parcequ'il eſtoit peut-eſtre luy meſme Superieur de Tiſmen. Le plus court ſeroit de dire que Pſenamon eſtoit le meſme que Petrone, qui avoit un nom egyptien & un nom Romain, comme cela n'eſt pas rare, & que τινὸς, qui ne convient point au grand Petrone, eſt du traducteur; ou bien que ce Petrone Pſenamon eſt different de Petrone qui ſucceda à S. Pacome.] Mais cet auteur parle de meſme du grand Theodore, Θεοδώρῳ τινὶ.

Pour la page 219.§ 23.

NOTE XXIII.

Que S. Theodore peut avoir preſché à l'âge de vingt ans.

Sur.14.may. p.205.§51. 'S. Theodore n'eſtoit âgé que de vingt ans, ſelon la verſion de Surius, lorſque S. Pacome luy fit faire ſon premier diſcours: & le texte grec porte qu'il Boll.ib.g.51. f. eſtoit alors dans la maiſon depuis 20 ans. [Il paroiſt difficile de croire que Saint Pacome ait fait parler un jeune homme de 20 ans: Mais il eſt encore plus difficile de ſoûtenir que Theodore n'ait commencé à parler qu'au bout de 20 ans qu'il demeuroit à Tabenne. Les anciens n'auroient guere eu ſujet de ſe bleſſer comme ils firent, de voir parler un homme qui avoit vingt ans de religion, quelque jeune qu'il puſt eſtre. Il auroit dû avoir alors 34 ans. *V. ſon titre* § 2.] Et neanmoins le grec g.52.a. meſme dans l'endroit où il luy attribuë ces vingt ans. l'appelle un enfant. 'Les anciens l'y appellent un com- g.51.f. mençant & un novice, ἀρχάριον. [Enfin Theodore n'a eu 34 ans d'âge, & vingt

ans de profeſſion à Tabenne, qu'en l'an 348, c'eſt à dire à la mort de S. Pacome:]'& dés l'an 337, Theodore
g.42.f. alloit faire la viſite dans tous les monaſteres, où il eſt certain qu'il parloit
g.38.a.b. aux freres. 'Il eſt dit encore expreſſément qu'il fit ſon premier diſcours avant que d'eſtre Superieur de Tabenne; & il le fut à l'âge de trente ans, [c'eſt à dire en 341. C'eſtoit toujours en 344 au pluſtard.]

a b. 'Le texte grec aprés avoir parlé de ſon premier ſermon, dit auſſi-toſt qu'il fut fait Superieur de Tabenne à l'âge de trente ans. [Mais on n'en peut pas conclure qu'il n'euſt commencé que peu auparavant à preſcher. Car il ſeroit bien difficile de pretendre que ni le grec, ni le latin, ſuivent toujours l'ordre du temps. Il eſt certain au moins qu'ils ſuivent un ordre different en
Sur.p.205.§ 53.17. beaucoup d'endroits:]'& Surius met pluſieurs choſes entre le premier diſcours de S. Theodore, & ſon elevation à la ſuperiorité.

Pour la page 220.§ 23.

NOTE XXIV.

Que S. Pacome établi neuf monaſteres d'hommes, & un ſeul de filles.

Boll.14.may, g.34.c.d]38.f. 'La vie de S. Pacome marque neuf monaſteres qu'il avoit fondez, [ſans conter celui des vierges conduit par ſa
g.44.a. ſœur;] & le Saint dans l'extremité de ſa vie, n'en conte auſſi que neuf, [ne voulant ſans doute parler que de ceux
g.68.b. des hommes.] 'Cependant Ammon dit que les dix monaſteres qui eſtoient ſous Saint Theodore, s'aſſemblerent à
g.63.a. Pabau pour Paſque; '& c'eſtoit apparemment en 353, [lorſqu'il n'y avoit qu'environ un an que Theodore eſtoit Abbé. Mais cela n'empeſche pas qu'il
g.47.c.f. n'euſt déja fondé l'un] 'des trois monaſteres dont on luy attribuë l'établiſſement; '& il eſt certain que peu aprés
g.69.c. il en avoit établi un auprés de Ptole-
g.46.d. maïde. 'Orſiſe ſous qui le nombre des Religieux s'augmenta beaucoup, [peut auſſi en avoir fondé quelqu'un, quoique cela ne ſoit pas marqué.

Le monaſtere de filles fondé à Men, *v. la note 17*, n'eſt point compris dans les neuf dont les noms ſont marquez dans la vie de Saint Pacome: & il eſt viſible en effet que quand]'S. Pacome g.44.a. repreſentoit aux Eveſques, qu'au lieu qu'à peine voyoit-on avant luy huit ou dix ſolitaires vivre enſemble, il en avoit raſſemblé un fort grand nombre dans neuf monaſteres; [il eſt viſible, dis-je, que tous ces neuf monaſteres eſtoient pour des hommes & non pour des filles, qui formoient déja des compagnies & des monaſteres lorſque S. Antoine ſe retira en l'an 272. Les dix monaſteres de Saint Theodore, qui s'aſſembloient à Pabau pour Paſque, eſtoient ſans doute auſſi des monaſteres d'hommes.

Je ne ſçay pourquoi]'au lieu d'*cinia*, 2. *neuf*, qui eſt dans le texte grec de l'endroit où Saint Pacome parle de ſes monaſteres, 'celui dont Papebrok s'eſt p.324.a. ſervi pour traduire cette piece, a mis *ſeptem*. 'Et Papebrok s'arreſtant à cette p.325.d. faute au lieu de conſulter ſon original, ne conte que ſept monaſteres d'hommes fondez par Saint Pacome; ce qui l'oblige de confondre celui de Tiſmen ou Men au dioceſe de Pane, avec celui qui eſtoit auprés de la meſme ville, & qu'on appelloit le monaſtere de Pane; 'quoique la vie de S. Pacome en faſſe g.38.f. clairement deux differens monaſteres; [& d'oublier celui de Taſe, ou de le prendre pour le meſme que celui de Thebeu qu'il appelle Thebe,] quoique ſon auteur les diſtingue bien nettement mettant meſme l'un avant la fondation de celui de Pane, & l'autre aprés. 'Il a p.684.c. depuis reconnu que les actes de Saint Pacome obligeoient de dire qu'il a fondé neuf monaſteres.

'M.r Bulreau a ſuivi Papebrok dans Bult.occ.p.8. cette faute, & y en a ajouté une nou-

le. Car au lieu qu'il diminue le nombre des monaſteres d'hommes, il dit que S. Pacome en a fondé *quelques uns* pour des filles, [comme s'il y en avoit eu pluſieurs, quoiqu'il ne montre point dutout qu'il y en ait eu d'autre que celui de ſa ſœur, & qu'il y ait meſme quelque preuve que jamais le Saint n'en a établi davantage. Nous avons marqué cette preuve dans la note 17, où l'on voit auſſi qu'il ne faut point apparemment donner le nom de Menau monaſtere de Tiſmen.]

Pour la page 227. § 26.

NOTE XXV.

Qu'il eſt mort le neuvieme may 348.

Boll. 14. may. p. 44. b. c.

'La vie de S. Pacome aprés avoir raporté que ce Saint avoit receu des nouvelles d'Alexandrie, & de l'état où y eſtoit l'Egliſe ajoute qu'il témoigna une extreme douleur de la voir tyrannizée par Gregoire, & privée depuis ſi long-temps du grand Athanaſe ſon Eveſque; mais qu'il eſperoit que Dieu vengeroit bien-toſt ſa verité. Cela arriva de la ſorte, dit l'hiſtorien, Athanaſe ayant bien-toſt eſté rétabli glorieuſement dans ſon Egliſe. L'auteur met enſuite immediatement, qu'aprés Paſque la maladie ſe mit parmi les moines de Tabenne, dont beaucoup moururent, '& Saint Pacome entre autres le 14 du mois Pacon, [c'eſt à dire le 9 de may,] & le 40.e jour de ſa maladie. [Il mourut donc vers le temps que S. Athanaſe fut rétabli; & il le fut en l'an 349.] C'eſt pourquoi Bollandus fixe ſa mort en la meſme année 349.

c. d.

e. f.

p. 290. c. 291. c.

[Nous le ſuivrions volontiers pour prolonger d'autant plus la vie du Saint. Mais l'auteur de ſa vie ne dit point dutout qu'il ne ſoit mort qu'aprés le rétabliſſement de S. Athanaſe, ni meſme dans le temps qu'il fut rétabli. Au contraire elle nous donne tout ſujet de croire que Gregoire vivoit encore peu avant Paſque l'année que le Saint mourut: & il fut tué dés le mois de janvier ou fevrier 349. *V. S. Athanaſe note* 61. Des devant ſa mort, & auſſi-toſt aprés Paſque de l'an 348, Conſtance avoit défendu de perſecuter les Catholiques d'Alexandrie, & avoit meſme déja écrit pour faire revenir S. Athanaſe. *Ibid.* § 56. Ainſi l'état de l'Egliſe d'Alexandrie en 349, donnoit plutoſt ſujet aux Orthodoxes de ſe conſoler que de s'affliger: & par conſequent il paroiſt plus naturel de mettre la mort de Saint Pacome dés l'an 348. Ce qui appuie beaucoup ce ſentiment,] c'eſt qu'il y avoit prés de cinq ans que Saint Pacome eſtoit mort lorſque S. Theodore fut fait Abbé: '& il l'eſtoit déja lorſqu'Ammon vint à Pabau, 'un peu plus d'un an aprés l'elevation de Gallus Ceſar, [c'eſt à dire vers le milieu de 352.] 'Quelque uns contoient meſme déja ſix ans depuis la mort de Saint Pacome lorſqu'Ammon vint à Pabau; [ce qui obligeroit de mettre ſa mort dés l'an 347, ſi cela ne nous eloignoit trop du rétabliſſement de S. Athanaſe, qui ſuivit bien-toſt, πλείω, la promeſſe que S. Pacome en avoit faite.

p. 291. e. f. g. 47. b.

g. 64.

g. 69. a.

b.

L'epoque de l'année 348, s'accorde meſme plus aiſément que celle de 349 ou de 347, avec les quarante jours de la maladie du Saint. Car il ſemble n'eſtre tombé malade qu'aprés Paſque, qui en 347 eſtoit le 12 d'avril, & le 23 en 349 ſelon Bucherius. Il eſt vray qu'en 348 meſme il tomboit au 3 d'avril, d'où il n'y a que 37 jours [juſqu'au 9 de may.] 'Mais la vie de Saint Pacome dit ſeulement qu'il y avoit *environ* 40 jours qu'il eſtoit malade. [On trouveroit les quarante jours entiers ſelon la verſion de Surius,] qui ne met la mort de S. Pacome que le 14 de may, [a] auquel Bede & les autres martyrologes latins en marquent la feſte; & divers Grecs la font le quinzieme. 'Mais la verſion de Denys le Petit, porte [auſſi-bien que le grec,] qu'il mourut le 14 du mois

g. 44. c.

Sur. 14. may. p. 221. § 88.

[a] Boll. ib. p. 289. § 7.

Vit. P. 1. c. 51. p. 138.

egyptien appellé Pacon, & que cela revient au 9 de may ſelon les Romains, [parcequ'en effet le mois Pacon commence le 26 d'avril. Il faut donc dire qu'il eſt mort effectivement le 9, & que ceux qui l'ont mis le 14, ont cru que le mois Pacon répondoit juſtement à celui de may, ce qui n'eſt pas. On peut d'autant moins s'arreſter au jour où Boll. p. 289. § 7. les Grecs en ſont la feſte,] qu'on la trouve marquée dans les livres de leur office le 6, le 7, le 13, & le 15 de may.

[On pourroit ſe porter aſſez naturellement à croire que dans l'hiſtoire du Saint, au lieu de Gregoire il faut lire George; ce qui donneroit lieu d'allonger ſa vie de quatorze ans, & de ne mettre ſa mort qu'en 362. Mais toute la ſuite de l'hiſtoire y eſt contraire. Et pour n'en donner qu'une ſeule preuve,] il eſt certain qu'il mourut avant p. 45. c. S. Antoine, [dont perſonne ne met la mort pluſtard qu'en 356.]

Pour la page 227. § 26.

NOTE XXVI.

Sur la fauſſe hiſtoire qu'on fait d'un Poſtume.

Vit. Pat. a. p. 238. 1. 'Roſweide a douté ſi un nommé Poſtume ou Paſtume, dont il raporte l'hiſtoire [pleine de narrations improbables,] n'eſtoit point le meſme que Poll. 17. jan. p. 211. § 22. S. Pacome. 'Mais c'eſt une choſe que Bollandus meſme ſon confrere ne peut 14. may. p. 357. f. approuver. 'Papebrok a depuis donné la meſme hiſtoire aprés celle de Saint Pacome, & encore plus ample que celle de Roſweide, comme il l'a trouvée dans des manuſcrits, où elle eſt intitulée, *Vita Sancti Pachomii hominis Dei à Sancto Hieronymo edita*. 'Mais il ne p. 358. b. le fait que pour la faire condanner par la difference qu'il y a entre les veritables hiſtoires & les pieces fauſſes, 'ne p. 357. f. doutant guere que celle-ci ne ſoit une fable forgée par quelque Latin ſur la p. 358. 359. veritable hiſtoire de Saint Pacome: 'Il prouve cette cenſure par des raiſons auſquelles les plus grands amateurs des contes auroient bien de la peine à répondre, '& il ne ſe met pas en peine p. 359. b. ſi ces vieilles fables ont plu depuis long-temps à des Grecs, qui les ont miſes dans leurs Ménées & dans les autres livres de leur office.

Pour la page 230. § 29.

NOTE XXVII.

Pourquoi l'on fait Petrone Superieur de Tiſmen.

'Les verſions de Denys le Petit & de Surius, portent que Petrone eſtoit dans le monaſtere de Chenoboſque quand S. Pacome mourut. 'Mais on lit dans le texte grec, qu'il eſtoit dans ſon monaſtere de Men ou Tiſmen, au dioceſe de Pane, [ce que nous avons cru devoir ſuivre. Ce terme *dans ſon monaſtere*, nous a paru auſſi un juſte ſujet de croire qu'il en eſtoit Superieur: & il eſt difficile qu'une perſonne de ſon merite y euſt une autre qualité. Ainſi cela combat encore la leçon de Denys le Petit & de Surius, puiſqu'il y a tout ſujet de croire qu'Oriſe eſtoit alors Superieur de Chenoboſque. *V. S. Theodore* § 5.]

Vit. P. I. r. p. 217. 2. Sur. 14. may. p. 213. § 88.

Boll. 14. may. § 44. c.

Pour la page 234. § 30.

NOTE XXVIII.

S'il faut diſtinguer deux Tithoés.

'L'auteur de la vie de Saint Pacome ſemble vouloir dire que Tithoés l'infirmier mourut le ſecond jour qu'il vouloit paſſer ſans manger. [Et ſi c'eſt le ſens, comme nous ne voyons pas moyen de douter que cela ne ſoit arrivé du temps de S. Pacome, il faudra diſtinguer ce Tithoés de celui dont parlent les articles 50 & 79, ce dernier ayant ſurvécu à Saint Pacome, & apparemment de beaucoup d'années.]

Boll. 14. may. § 39. b.

'Bollandus les diſtingue: [mais il n'y a p. 316. b. neanmoins aucune neceſſité de le faire, eſtant aiſé d'expliquer ce qui eſt dit de ſa mort, ſans l'obliger à avouer qu'il s'eſt laiſſé mourir de faim; ce qu'il ſeroit meſme difficile de juſtifier.]

NOTE SUR SAINT ACEPSIME.

Pour la page 237.

Quelques petites differences entre ſes actes & Sozomene.

Boll.22.apr.g. p.3.§ 6.8.

AU lieu que les actes de Saint Acepſime portent que lorſque ce Saint eſtoit dans la priſon, on y amena Joſeph Preſtre, & Aithale Diacre, Soz.l.2.c.13. p.461.b. 'Sozomene donne à Aithale la qualité de Preſtre, & met un Jacque au lieu de Joſeph. Il ſemble dire que Saint Acepſime les trouva dans la priſon : mais il ne le dit que d'une maniere qu'on peut accorder avec les actes. Men.3.nov.p. 50.57.60. 'Aithale eſt toujours marqué aprés Joſeph dans les Ménées,] ou preſque toujours: & quand il y ſeroit quelquefois nommé avant Joſeph, l'on n'en pourroit rien conclure,] puiſqu'on y voit Joſeph mis avant Saint Acepſime [qui eſtoit Eveſque.] 'Le menologe d'Ughellus nomme auſſi S. Aithale le dernier, & meſme il luy donne poſitivement la qualité de Diacre. Ce menologe s'accorde avec les Ménées à donner le nom de Joſeph au compagnon de S. Aithale. Ugh.t.6.p. 1122.b. 'Nicephore meſme qui ſuit mot à mot Sozomene, dit neanmoins qu'un des Preſtres s'appelloit Joſeph; [de ſorte que le nom de Jacque pourroit bien s'eſtre gliſſé dans Sozomene par erreur.] Nphr.l.8.c. 37.p.825.c.

NOTES SUR SAINT SPIRIDION.

Pour la page 242.

NOTE I.

Sur ſes actes.

[LA vie de S. Spiridion que nous avons dans Surius, contient pluſieurs choſes qui ſont certainement Sur.12.dec.p. 235.§ 12. fauſſes, comme] 'ce qui y eſt dit de Metrophane Eveſque de Conſtantinople au temps du Concile de Nicée, § 35. 'du renverſement de toutes les idoles d'Alexandrie par la priere du Patriarche, (qui ne peut eſtre que S. Athanaſe,) § 23. '& que Conſtance a le premier fait une loy pour exemter les Eccleſiaſtiques Soz.l.1.c.9.p. 431.d. des ſubſides; 'ce que Conſtantin ſon pere avoit déja fait. [Il y a encore un aſſez grand nombre d'autres faits qui ont peu d'apparence de verité ; & l'on peut mettre en ce rang ce qui y eſt dit fort au long de la gueriſon de Conſtance.]

Boll.may.t.1. p.55.2. 'Bollandus dit qu'il y a deux vies greques de ce Saint, dont il ne paroiſt pas fort content ; puiſqu'il en cherche encore une troiſieme, qui pourra, dit-il eſtre preferable à ces deux là; c'eſt celle 'que Leo Allatius dit avoir eſté écrite All.de Sim. p.89. par Theodore Eveſque de Paphos: [Ils ne parlent ni l'un ni l'autre de celle que Suidas *in p.947.f*, dit avoir eſté écrite par Saint Triphylle.] 'Les Grecs Men.12.dec. p.196.198. diſent bien des choſes de S. Spiridion Ugh. t.6. p. 1157. dans leurs menologes: [mais ce n'eſt qu'un abregé des actes.]

NOTE II.

Pour la page 243.

Que ſelon Rufin il a confeſſé J. C.

'Rufin aprés avoir dit que Saint Paphnuce eſtoit du nombre des Con- Ruf.l.10.c.4. p.160.2. feſſeurs &c. & en avoir raporté quelques autres choſes, 'ajoute auſſi-toſt, *ex* c.5. *eorum numero Spiridion &c.* [Cela donne tout ſujet de croire qu'il l'a voulu mettre du nombre des Confeſſeurs: & les Latins l'ont entendu de cette ſorte, comme on le voit par les martyrologes d'Uſuard & d'Adon, & par le Romain, 'auſſi-bien que par Baronius. Ce dernier Bar.325.§ 37. aſſure que les Grecs diſent la meſme

choſe dans leur menologe. [Je ne le trouve neanmoins ni dans Caniſius, que Baronius ſuit d'ordinaire, ni dans Ughellus, ni dans les Ménées.] 'Neanmoins Nicephore dit expreſſément, que luy & Saint Jacque de Niſibe portoient ſur leurs corps les marques de ce qu'ils avoient ſouffert pour avoir confeſſé J. C. [quoiqu'il y ait encore plus ſujet d'en douter pour S. Jacque que pour S. Spiridion. Ce qui donne lieu d'en douter pour le dernier, c'eſt que ni Socrate; ni Sozomene, ni la vie meſme du Saint, ne diſent rien de ſa confeſſion.

Nphr.l.8. c. 24.p.560.c.

L'endroit de Rufin qui peut ſignifier qu'il eſtoit du nombre des Confeſſeurs, peut auſſi marquer ſeulement qu'il eſtoit de celui des Eveſques qui ſe trouverent au Concile de Nicée. Mais il faut pour cela faire violence à ſon texte:] '& puiſqu'aprés avoir dit *ex eorum numero*, il ajoute auſſi-toſt, *& ſi quid adhuc eminentius*, [il eſt aſſez clair qu'il a voulu le relever audeſſus de tous les autres dont il venoit de parler; entre leſquels les Confeſſeurs eſtant & les plus conſiderables, & ceux dont il avoit parlé immediatement auparavant, la ſuite naturelle nous oblige ce ſemble à leur raporter *ex eorum numero*.]

Ruf.l.10.c.5. p.160.a.

NOTE III.

Pour la page 245.

Si les Grecs font de Saint Triphylle.

'Baronius dit que les Grecs font de S. Triphylle de Ledres le 13 de juin. [Je ne le trouve point dutout dans le menologe de Caniſius. Les Ménées *p.* 92, & Maxime de Cythere *p.* 296. 1, marquent le 12 un Saint Tryphele ou Tryphole Eveſque, mais ſans en rien dire davantage.]

Bar.13 jun.f.

NOTES SUR SAINT MAXIMIN.

NOTE I.

Pour la page 247.

Sur les vies que nous en avons.

Sur.29. may, p.323.§ 8.

'LOUP auteur de la vie de Saint Maximin de Treves, que nous avons dans Surius, avoue luy meſme qu'il l'a écrite ſur des memoires tels quels, où il y avoit des choſes aſſez fabuleuſes qu'il a retranchées, depeur qu'elles n'oſtaſſent la croyance au reſte. Et neanmoins il en a encore laiſſé pluſieurs que l'on ne croira pas aiſément, comme le remarque Mr Baluze, particulierement dans l'hiſtoire de la tranſlation de ſon corps. a Il fait encore diverſes fautes pour n'avoir pas ſçeu l'hiſtoire de ce ſiecle, comme en ce qu'il tire de la chronique de S. Jerome, que Saint Maximin avoit eſté perſecuté pour la foy. 'Il le fait auſſi contemporain de Saint Martin, qu'il ſemble meſme dire avoir alors eſté Eveſque; [quoique S. Maximin ſoit mort pluſieurs années avant l'epiſcopat de S. Martin, & meſme avant ſa converſion, ſi elle eſt arrivée lorſque Julien eſtoit Ceſar, comme on le croit communément.]

Lup. p.481.

Sur.29. may, p.324.§ 7. a § 3.4.

§ 6.

'Bollandus cite quelques autres vies manuſcrites de S. Maximin, [mais il ne paroiſt pas qu'elles valent mieux:] '& c'eſt ce qu'il reconnoiſt luy meſme de celle dont il croit que Loup s'eſt ſervi, & qu'il juge avoir eſté écrite ſous Pepin ſur la fin du VIII. ſiecle. Il nous l'a donnée dans ſon mois de may comme eſtant au moins l'original de l'autre, & plus ancienne d'environ un ſiecle.

Boll.6. mars, p.425.§ 3.

29.may.p.20. § 4.

NOTE II.

Pour la page 248.

Sur le temps & la durée de ſon epiſcopat.

'La premiere vie de S. Maximin, porte qu'il fut fait Eveſque aprés la

Boll.29 may, p.21.d.§ 2.a.

mort de S. Agrece en la 24.e année de Conſtantin, [qui commence le 25 de juillet 329. Si le 13 de janvier auquel on marque la feſte de S. Agrece eſt le jour de ſa mort, comme le dit Loup dans la vie de S. Maximin, il la faudra mettre en l'an 330, & l'election de Saint Maximin avant le 25 juillet de la meſme année.] Mais Bollandus qui reconnoiſt que ſon manuſcrit porte *anno XXIIII. Conſtantini*, pretend que c'eſt une faute, & qu'il faut lire *XXVII*, & l'a mis ainſi dans ſon texte. [Il ne rend aucune raiſon de ce changement ; & neanmoins il paroiſt que ce qui l'a obligé de le faire, c'eſt
p.22.a. que] la vie de S. Maximin porte auſſi qu'il fut Eveſque 17 ans & 30 jours, [qui commençant au mois de juillet 330, finiront au mois d'aouſt 347, c'eſt à dire dans le temps meſme que Saint Maximin eſtoit au Concile de Sardique, où perſonne ne dit qu'il ſoit mort : & aprés ce Concile les Euſebiens l'excommunierent comme vivant.

On peut dire que le temps du Concile n'eſt pas ſi determiné, qu'on ne le puiſſe faire finir au mois de juillet, en ſorte que S. Maximin en s'en retournant, aura pu aller viſiter ſa famille en Poitou, & y mourir au mois d'aouſt. Mais comme cela eſt bien ſerré, & que dans ces ſortes de choſes où nous ne ſaurions rien trouver d'aſſuté, & qui ſont peu importantes, nous aimons mieux ſuivre les conjectures des autres que nous peiner à en établir de nouvelles, nous mettons avec Bollandus,
p 23.c. l'entrée de S. Maximin en 332,] & ſa mort en 349. Il veut qu'il ſoit mort le
p.20.f. 12 de ſeptembre, à cauſe que des martyrologes de Treves & d'autres nouveaux ont ce jour là *Depoſitio ſancti Maximini Epiſcopi Trevirenſis*. [Ainſi il aura eſté elu le treizieme aouſt 332, au commencement de la 27.e année de Conſtantin. Mais en ce cas il ſera difficile de ſoûtenir que Saint Agrece ſoit mort le 13 de janvier ; car il faudroit qu'aprés ſa mort le ſiege euſt vaqué ſept mois. Ce que l'on peut dire eſtre certain, c'eſt que S. Maximin eſtoit Eveſque lorſque Saint Athanaſe vint à Treves au commencement de 336, *v.* S. *Athanaſe note* 32, & que Saint Paulin tenoit déja ſon ſiege en 349, comme on le verra dans la note 3.]

NOTE III.

Pour la page 249.

Pourquoi on fait commencer l'epiſcopat de S. Paulin dés l'an 349 : Qu'il n'y a point eu de Valentin Eveſque de Treves entre luy & S. Maximin.

[La preuve que nous avons pour dire que S. Paulin eſtoit Eveſque de Treves dés 349, c'eſt qu'on ne peut pas mettre pluſtard la retractation d'Urſace & de Valens, comme on le peut voir dans l'hiſtoire de S. Athanaſe *note* 63 :] & Ath.ap.2.p. l'acte de cette retractation fut envoyé 775.d. à S. Athanaſe παρὰ Παυλίνου ἐπισκόπου Τριβήρων, comme on lit dans l'edition de Paris en 1627, & ſans doute auſſi dans d'autres, puiſque Baronius l'ap- Bar.330.§ 20. pelle *Tiburis Epiſcopum*, [de Tivoli] Le traducteur de S. Athanaſe dans Ath.p.775.d. l'edition de Paris, a mis *Trevirenſi*, ſoit qu'il ait trouvé Τριβήρων, dans les manuſcrits, ſoit qu'il ait jugé qu'il y devoit eſtre, eſtant certain que Saint Paulin de Treves eſtoit celebre en ce temps là. Et en effet, dans un autre fol.p.826.b. endroit de S. Athanaſe, on lit que le meſme acte luy fut envoyé παρὰ Παύλου ἐπισκόπου Τριβήρων, où l'on voit la correction du premier endroit, & une faute qu'il faut corriger par le premier.

Les Benedictins qui avoient fait B.t.1.p.176.a. imprimer Τριβήρων dans leur nouvelle edition, l'ont corrigé à la plume, pour y laiſſer Τιβίρων ; [ſans doute par la raiſon qu'ils en apportent en un autre endroit, où] ils diſent qu'il ſe trouve P.300.f. ainſi écrit dans tous les manuſcrits & dans toutes les editions de S. Athanaſe,

p.176.a. 'Ils ont neanmoins laiſſé dans leur traduction *Epiſcopum Trevirorum*, quoique dans leur vie de S. Athanaſe *p.*47. 2. *e*, ils diſent qu'il eſt viſible qu'on doit traduire *Epiſcopum Tiburenſem*.

p.300.f. 'Dans une note ſur l'apologie de Saint Athanaſe à Couſtance, ils pretendent qu'il eſt beaucoup plus vraiſemblable qu'un Eveſque de Tivoli ait fait tenir à Saint Athanaſe des lettres adreſſées au Pape, que non pas qu'elles aient eſté envoyées par un Eveſque de Treves. [Mais cette vraiſemblance n'eſt pas extremement forte: Et puiſqu'il y a certainement faute dans l'un de ces deux endroits, (car les Benedictins mettent eux meſmes Τετράπυργον dans le dernier,) il ſemble que l'on peut auſſi-bien le ſuppoſer dans le premier que dans le dernier. Il eſt meſme bien plus vraiſemblable que S. Athanaſe auroit mis en grec au ſingulier le nom de Tivoli, comme les Latins; & qu'il ne s'eſt ſervi d'un pluriel que pour ſe conformer à l'uſage des Latins, qui appelloient d'un nom pluriel la ville dont il vouloit parler.

Baronius n'avoit garde de croire que
Bar.350.§28. ce Paulin fuſt celui de Treves,]'puiſqu'il croit que l'Eveſque Maxime envoyé par Magnence en Orient l'an 350, eſt S. Maximin de Treves predeceſſeur de S. Paulin. [Mais il ne paroiſt pas en avoir eu d'autre fondement que la conformité des noms: & quand on pourroit douter que Saint Paulin ait eſté Eveſque de Treves dés l'an 349, il eſt indubitable au moins qu'il l'eſtoit
Ath.ap.1.p. 679.a. avant 356, auquel Saint Athanaſe prie Conſtance de s'informer de Maxime ambaſſadeur, s'il luy avoit apporté quelque lettre de Magnence. Ce Maxime eſt nommé apres S. Servais; & S. Athanaſe n'auroit pas manqué ſans doute à mettre S. Maximin de Treves le premier.

Bar.16,jul.c. 'Baronius fait ſucceder à S. Maximin un Valentin que quelques martyrologes mettent le 16 de juillet, & qu'ils qualifient Eveſque de Treves & Martyr. [Mais puiſque le peu de temps qu'il y a entre l'an 347, auquel Saint Maximin eſtoit au Concile de Sardique, & l'an 349 auquel S. Paulin eſtoit déja Eveſque de Treves, ne permet guere que l'on mette aucun Eveſque entre eux deux; & que le regne de Conſtant fourniſſoit peu d'occaſions du martyre à un Eveſque de Treves, nous aimons mieux avouer que nous ne connoiſſons point ce S. Valentin dont les anciens n'ont pas parlé;]'& Vand. p.409. dont Brower meſme ne dit rien dans ſes Annales de l'Egliſe de Treves. 'Il Brov.l.4.§7. 73.p.235.236. fait ſucceder immediatement S. Paulin à S. Maximin. La vie de S. Maximin telle qu'elle ſoit, ſuffit pour montrer que ç'a eſté auſſi la croyance de l'Egliſe de Treves. 'Saint Athanaſe met le Ath.in Ari. or.1.p.291.d. ſucceſſeur de Saint Maximin entre les hommes apoſtoliques; [& cela convient parfaitement à S. Paulin.]'Mrs Ga.chr.t.1.e. de Sainte Marthe mettent ce Valentin p.715. entre un autre Maximin & S. Agrece qui aſſiſta en 314 au Concile d'Arles; mais ils reconnoiſſent avec raiſon que tout ce que l'on dit de ces premiers Eveſques de Treves, eſt extremement obſcur & incertain.

'M.r du Sauſſay veut que S. Valentin Sauſſ.16. jul. p.417. ait ſouffert durant les ravages des Vandales, en meſme temps, dit-il, que S. Nicaiſe de Reims; c'eſt à dire ſous Vand.p.409. Honoré, [en l'an 407 au pluſtoſt. Mais il ne donne aucun garant de ce fait; & ne dit point comment cela ſe peut accorder avec ce qu'il ſuppoſe, auſſibien que Baronius, que Valentin fut ſucceſſeur de Saint Maximin. Car outre qu'un epiſcopat de ſoixante ans n'eſt pas aiſé à croire, il eſt certain que S. Paulin, Bricton, & Felix, ont eſté Eveſques de Treves aprés S. Maximin avant l'an 407.]

NOTES

NOTES SUR SAINT PAUL DE CONSTANTINOPLE.

Pour la page 254.

NOTE I.

Qu'il fut depoſé, & Euſebe intrus en ſa place à la fin de 338, ou au commencement de 339.

Socr.l.2.c.5.7. p.83.b|84.b| Soz.l.3.c.2.3. p.499 c.d. 'SOCRATE & Sozomene mettent la depoſition de S. Paul aprés la mort du jeune Conſtantin, [c'eſt à dire en 340.] 'Mais il eſt certain qu'Euſebe

Ath.ap.2.p. 727.a. avoit uſurpé le ſiege de Conſtantinople dés devant le Concile d'Alexandrie, [que perſonne ne met pluſtard qu'en 339. Ainſi nous ne voyons point de temps où nous puiſſions mettre la depoſition de S. Paul qu'à la fin de 338, ou au commencement de 339: & nous ne croyons pas meſme pouvoir la dif-

Cod.Th.tit. 5.40. ferer juſqu'au mois d'aouſt 339,] 'quoiqu'on raporte à ce temps là une loy datée de Conſtantinople.

Pour la page 255.

NOTE II.

Sur les differentes expulſions de Saint Paul.

Soz.l.3.c.7.p. 506. 'Sozomene dit que Conſtance extremement irrité du maſſacre du General Hermogene, fut neanmoins flechi par les larmes du peuple de Conſtantinople &c: mais qu'il tourna toute ſa colere contre Saint Paul, & qu'il le fit chaſſer

Socr.l.2.c.13. p.90.c. de la ville [en l'an 342.] 'Socrate ne dit point non plus qu'il luy ait fait de plus mauvais traitement. [Ce n'eſtoit pas là neanmoins une grande marque de la colere d'un Prince accoutumé à

n.p.186.a.c.d. chaſſer les Eveſques Catholiques.] 'Et c'eſt ce qui a porté M.r Valois à mettre en ce temps-ci ce que dit S. Athanaſe,

Ath.ſol.p.813. c. 'que Saint Paul fut envoyé chargé de chaines à Singere (ou Singare) en Meſopotamie, & enſuite à Emeſe. [Neanmoins comme nous le verrons encore rétabli l'année ſuivante, j'aimerois autant croire qu'il s'eſtoit retiré ſur le bruit de la venuë de Conſtance.]

'S.Paul [ſorti ou] chaſſé de Conſtantinople, s'en alla en Italie, diſent Socrate & Sozomene; & ayant imploré le ſecours du Pape Jule, il en receut des lettres pour ſon rétabliſſement; ſur l'autorité deſquelles il rentra dans ſon Egliſe. [Mais comme il ſemble neceſſaire de reconnoiſtre que tout ce que diſent ces hiſtoriens en cet endroit, ſe raporte au Concile de Rome tenu un an avant ceci, nous ne croyons point qu'on doive avoir aucun égard au raport de ces auteurs peu exacts & peu fideles. Socr.l.2.c.15. p.98|Soz.l.3.c. 8.p.507.

S'il faut donc deviner la cauſe de ce troiſieme rétabliſſement de Saint Paul, qu'on attribuë au Pape, mais avec des circonſtances trop ſuſpectes, il ſemble qu'on ne le puiſſe mieux raporter qu'à S. Maximin de Treves.] 'Car il eſt con- Hil.fr.2.p. 27. ſtant par l'aveu des Ariens, que ce fut luy qui communiqua le premier avec S. Paul, & qui fut cauſe qu'il fut rappellé à Conſtantinople. C'eſt pourquoi ils luy imputent les homicides qui ſuivirent ce rétabliſſement; [& il peut l'avoir menagé par l'autorité de l'Empereur Conſtant. Cette opinion ſemble encore eſtre favoriſée par ce que] 'Socrate & Sozomene diſent que Con- Socr.l.2.c.17. p.95.c.d|Soz. l.3.c.10.p. 510.c. ſtant s'intereſſa nommément pour S. Paul auſſibien que pour S. Athanaſe, quoiqu'ils mélent à cela des circonſtances que nous ne voyons pas moyen de ſoutenir.

[D'ailleurs neanmoins ſi nous diſons que S. Paul a eſté rétabli à la priere de Conſtant, il faut dire que ç'a eſté avec le conſentement & l'autorité de Conſtance, qui par conſequent ne l'aura

point chaſſé auſſitoſt, & pour ne pas offenſer ſon frere, & pour ne ſe pas condanner luy meſme de legereté : C'eſt la conduite qu'il a tenuë à l'égard de S. Athanaſe, meſme aprés la mort de Conſtant, quoiqu'apparemment il euſt encore plus d'averſion pour luy que pour S. Paul. Et cependant on voit qu'il n'a jamais ſouffert ce dernier. On peut objecter qu'au moins en l'an 338, il avoit eſté rétabli par l'autorité de Conſtance & de ſes freres. Mais c'eſtoit un rétabliſſement general de tous les Eveſques bannis, qui lioit moins Conſtance à l'égard de chacun d'eux en particulier. Et Conſtance ne chaſſa meſme alors S. Athanaſe & S. Paul, que ſur l'autorité d'un nouveau Concile.

Je ne ſçay s'il ne vaudroit donc point mieux dire que Conſtant n'eut point de part à aucun rétabliſſement de S. Paul, quoiqu'il ait pu écrire pour
Hil.fr.2.p.26. luy ;] 'que Saint Maximin en eut quelqu'une, en communiquant le premier avec luy,] non aprés ſa premiere expulſion ſous Conſtantin, puiſqu'il fut alors banni dans le Pont, mais peut-eſtre aprés la ſeconde en 339. Car S. Paul depoſé par un Concile en 339, ne peut guere manquer d'avoir eu recours au Concile de Rome en 341, comme le diſent Socrate & Sozomene, & neanmoins c'eſt Saint Maximin qui l'a
F.25. receu le premier.] 'Auſſi les Ariens ne diſent pas que Jule, Oſius, Protogene, & Gaudence, aient eſté auteurs de ſa communion, comme de celle de Marcel & d'Athanaſe, mais qu'ils ont communiqué à ſes crimes, [en le recevant dans leur communion, à l'exemple de S. Maximin. Il ne ſe feroit pas aiſément rétabli en 342, ayant un jugement contre luy, s'il n'euſt eu pour luy le jugement des Occidentaux.

Il n'eſt peuteſtre point neceſſaire de chercher la cauſe de ſon troiſieme rétabliſſement avant ſon expulſion par Philippe, ſurtout s'il s'eſtoit retiré de luy meſme avant l'arrivée de Conſtance.] 'Car Conſtance n'ayant laiſſé à Macedone que la ſeule egliſe dont il s'eſtoit rendu maiſtre : [les autres demeuroient ce ſemble ſous la conduite des Preſtres de la communion de Saint Paul. Ainſi ce Saint n'a eu [beſoin d'aucune autorité pour ſe rétablir dans la poſſeſſion de ſa dignité, dont il n'avoit point proprement eſté depoſſedé,] 'ſurtout ayant pour luy l'affection du peuple. [Voilà ce qui nous paroiſt de plus probable ſur une hiſtoire fort embroüillée.]

Socr l.2.c.13. p.90.d|Soz.l. 3.c.14.p.506.d.

Soz.l.3.c.3.p. 500.c.

NOTE III.

Pour la page 256.

Sur le temps de ſa troiſieme expulſion.

'Il faut dire, ſelon Socrate & Sozomene, que S. Paul fut chaſſé de Conſtantinople par Philippe, & Macedone mis en poſſeſſion des egliſes peu aprés la mort d'Hermogene, c'eſt à dire dés l'an 342. 'Baronius croit neanmoins que ce ne fut qu'en l'an 351, aprés le Concile de Sardique, & ſon ſentiment eſt embraſſé par M.r Valois. [Selon le raiſonnement de Baronius, il faudroit le mettre en 350. Mais ce n'eſt pas ce qui fait la difficulté.] 'L'unique raiſon ſur laquelle il fonde ſon ſentiment, c'eſt que cette expulſion de S. Paul par Philippe, a eſté la derniere de toutes : 'Socrate & Sozomene qui la mettent vers l'an 343, [ne le diſent neanmoins point dutout.

Socr.n.p.187. a.c.

Bar.342.§ 47| 351.§ 36.38.

Socr.n.p.187. a.

Bar.351.§ 36.

Socr.l.2.c.16. p.92.93|Soz.l. 3.c.9.p.508. 509.

Ce qui pourroit le favoriſer davantage, c'eſt ce qu'allegue M.r Valois, que ce meſme Philippe qui martyriza S. Paul, eſtant Preſet du Pretoire, avoit cette charge, ſelon Socrate & Sozomene, lorſqu'il le chaſſa de Conſtantinople. Mais je ne ſçay pas pourquoi on aſſure qu'il n'eſtoit point Preſet en 342. 'On luy donne cette qualité dans une loy du 9 de juin 340, & on ne voit point qu'il y en ait eu d'autre juſqu'en 343. Car pour la loy du 11 may 342,

Cod.Th.chr. p.41.

adreſſée à Leonce, elle ne luy donne point de qualité. [Ainſi je ne voy rien qui empeſche de dire que Philippe a eſté Prefet en 340, 341, & 342, Leonce en 343 & 344, & Philippe une ſeconde fois depuis 345 juſqu'en 351.

Quand meſme on voudroit dire qu'il y a faute dans la loy du 9 juin 340, & que Philippe n'a eſté qu'une fois Prefet d'Orient, je ne voy rien qui nous empeſchaſt abſolument de differer la derniere expulſion de S. Paul juſqu'en 345 ou 346. Car cela n'empeſcheroit pas qu'on n'euſt pu dire, quoiqu'avec moins d'exactitude, que les Ariens ont eu les egliſes duran 40 ans. Conſtance pourroit bien avoir ſouffert durant deux ou trois ans que S. Paul gouvernaſt ſon Egliſe ou par luy meſme, ou par ſes Preſtres.

Aprés tout, quand il ſeroit certain que Philippe n'eſtoit point Prefet en 342 ni en 346, cette faute d'hiſtoriens peu exacts, n'empeſcheroit pas que le reſte de leur recit ne puſt eſtre veritable, & que nous ne puiſſions les ſuivre dans les points où l'on ne voit pas qu'ils ſe trompent, & où ils ſont meſme autoriſez par d'autres. Car ils le ſont dans le point dont nous parlons,] 'par la lettre des Orientaux du faux Concile de Sardique, qui parle des meurtres commis à l'occaſion de Saint Paul au milieu de l'egliſe, & dont les autels meſmes furent enſanglantez'. 'C'eſt ce que l'hiſtoire marque eſtre arrivé lorſque Philippe inthroniza Macedone, immediatement aprés avoir chaſſé S. Paul; [& ce que perſonne ne dit eſtre arrivé ni dans la mort d'Hermogene en 342, ni dans aucune occaſion precedente.

Hil.fr.2.p.20. 21.

Socr.l.2.c.16. p.91.94.

Socrate & Sozomene ſont encore appuyez par la chronique de Saint Jerome. Car ce Pere met l'année d'aprés la mort d'Hermogene, l'intruſion de Macedone en la place de S. Paul. Il y ajoute meſme la mort de S. Paul: ce qui eſtant certainement faux, on ne peut mieux excuſer S. Jerome, qu'en diſant qu'il a confondu l'expulſion de Saint Paul par Philippe avec ſa mort, dont le meſme Philippe a eſté l'auteur.

'Que ſi nous voulons reculer l'inthronization de Macedone juſques en 351, comme fait Baronius, [il faudra dire que les egliſes de Conſtantinople ſont demeurées entre les mains des Catholiques depuis 342 juſqu'en 351, ce qui ne s'accorde pas bien avec ce que remarque Socrate & la chronique de Marcellin,] 'que lorſque Theodoſe les leur rendit ſur la fin de l'an 380, il y avoit environ 40 ans que les Ariens les poſſedoient. [Une interruption de neuf ans eſt quelque choſe ſur ce conte, au lieu qu'en mettant l'inthronization de Macedone en 342, elle n'a duré en cette occaſion qu'un an ou deux au plus avant la derniere expulſion de S. Paul en 350.]

Bar.351.§ 38.

Socr.l.5.c.7. p.264.a.] Marcht.p.3.4.

NOTE IV.

Pour la page 257.

Sur la ſuite de ſon hiſtoire.

[Il n'eſt pas aiſé de dire ce que devint S. Paul depuis qu'il eut eſté chaſſé par Philippe en 342.] 'Si nous en croyons Socrate, il fut mené à Theſſalonique, & aprés y avoir eſté quelque temps, 'il paſſa en Italie, & alla trouver Conſtant, 'qui ayant écrit à ſon frere de luy envoyer trois Eveſques, pour luy rendre raiſon de la depoſition de Saint Paul & de S. Athanaſe, on luy envoya Narciſſe, Theodore, Maris, & Marc, qui apporterent le troiſieme formulaire. [Sans s'arreſter à ſavoir ſi cette demande de Conſtant eſt bien probable, nous avons montré que Narciſſe & les autres furent envoyez dés l'an 342. *V. les Ariens § 36 note 34.*]

Socr.l.2.c.16. p.91.b.

c.17.p.95.b.c.

c.18.p.95.c.d.

'Au bout de quelque temps, continuë Socrate, S. Paul & S. Athanaſe voyant que Conſtant avoit écrit de nouveau inutilement pour les rétablir, luy demanderent le Concile de Sardique,

c.20.p.101.b.c.

p.102.b. d. 'auquel ils aſſiſterent en 347, malgré l'oppoſition des Ariens: 'ils furent ré-
c.22.23.p.106. c|107.b|121. d|122.a. tablis dans leur dignité, πάνυ, & en-
c.25.p.117.a. ſuite remis actuellement en poſſeſſion de leurs egliſes ſur la lettre de Conſtant à ſon frere, 'juſqu'à ce que Conſtant eſtant mort, S. Paul fut banni à Cucuſe. Voilà la ſuite que Socrate donne aux dernieres années de S. Paul.

[Mais il eſt fort difficile de croire que ce Saint ait eſté au Concile de Sar-
Hil.fr.2.p.16. dique, puiſque tous les monumens de ce temps là n'en parlent point.] 'Les Euſebiens ſe plaignent de ce que Saint Athanaſe & Marcel y avoient ſeance: [& ils ne le diſent point de S. Paul.]
Thdrt.l.2.c. 4 p.487.a.b. 'Theodoret dit meſme formellement que le peuple de Conſtantinople ne voulut point l'y laiſſer aller. [Ils ſuppoſoient donc qu'il eſtoit en poſſeſſion de ſon Egliſe. On ne voit pas auſſi
Hil.fr.2.p.21. quelle raiſon le faux Concile de Sardique a eue] 'de condamner tous ceux qui communiquoient avec S. Paul par le moyen d'Aſclepas; [& pourquoi il n'a pas dit ſimplement, tous ceux qui communiquoient avec Paul, ſi S. Paul eſtnit au Concile de Sardique auſſibien qu'Aſclepas.

D'autre part il n'y a pas plus d'apparence à dire avec Theodoret, que S. Paul jouiſſoit alors paiſiblement de l'epiſcopat de Conſtantinople, ſi l'on conſidere la maniere dont en parlent les meſmes Ariens du faux Concile de
p.21.23. Sardique. Car non ſeulement] 'ils veulent qu'on le reconnoiſſe pour un excommunié avec lequel il n'eſtoit pas permis d'avoir aucun commerce, [ce qu'ils n'euſſent pas ce ſemble oſé faire, s'il euſt alors gouverné ſon Egliſe au vu
p.13. & au ſceu de Conſtance:] 'mais meſme ils ne luy donnent point d'autre qualité
p.25-27. que d'avoir eſté autrefois Eveſque de Conſtantinople. 'Ils ne le depoſent point non plus, comme Jule, Oſius, & les autres qui eſtoient en poſſeſſion de leurs Egliſes, mais le joignent plutoſt à ceux qui en eſtoient alors depoüillez, comme S. Athanaſe & Marcel.

[Nous ne voyons pas auſſi comment cela ſe pourroit accorder avec ce que nous avons vu ci-deſſus, que les Ariens eſtoient demeurez durant 40 ans en poſſeſſion des egliſes de Conſtantinople juſques en 380. Et ce que nous venons de dire d'Aſclepas le prouve encore, puiſque les Ariens auroient condanné ſimplement ceux qui communiquoient avec Paul, ſans dire ceux qui communiquoient avec luy par Aſclepas, s'il euſt eſté en état qu'on euſt pu communiquer avec luy, c'eſt à dire s'il euſt eſté dans ſon Egliſe, ou meſme, s'il euſt eſté libre quoique depoſé, comme Aſclepas.

Il paroiſt donc aſſez vraiſemblable qu'aprés avoir eſté chaſſé de Conſtantinople par Philippe en 342, il ne fut point relegué à Theſſalonique, qui obeïſſoit à Conſtant,] 'mais qu'il fut Ath.fol.p.813. c. tranſporté chargé de chaines à Singere (ou Singare) en Meſopotamie, & de là à Emeſe. [Comme ces deux exils de Singare & d'Emeſe ſont tres conſtans, puiſqu'ils ſont fondez ſur l'autorité de S. Athanaſe, & que neanmoins il n'y en a pas un mot dans Socrate & dans Sozomene, ce qui montre la defectuoſité de leur recit, nous avons quelque droit de les placer où nous jugeons qu'ils conviennent le mieux.

Voilà ce que nous avons cru pouvoir dire ſur un point auſſi embaraſſé & auſſi obſcur qu'eſt la ſuite de la vie de ce ſaint Eveſque, dont les auteurs originaux n'ayant parlé que par occaſion, nous ont bien marqué quelques unes de ſes ſouffrances, mais ne nous donnent que fort peu de lumiere pour l'ordre de ſes actions. Pour ce qui eſt de l'abregé de ſa vie que nous avons dans Photius, on voit que ce n'eſt qu'un extrait de Socrate & de Sozomene,] 'qui par les nouvelles fautes qui s'y Socr.n.p.182. 1.b. ſont gliſſées, merite encore moins de

etoyance que ces deux hiſtoriens.

Pour la page 257.

NOTE V.

Sur ſon rétabliſſement accordé à l'Empereur Conſtant.

Socr.l.2.c.22. p.106.d. 'Socrate raporte une lettre de Conſtant, par laquelle il demande à ſon frere aprés le Concile de Sardique, le rétabliſſement de S. Paul & de Saint Athanaſe, le menaçant s'il ne l'accorde, des les aller retablir luy meſme. [Nous verrons autrepart qu'il eſt aſſez difficile de ſoutenir cette lettre : mais je ne voudrois pas pour cela nier ce e.20.23.p.107. b|112.a. que dit Socrate,] 'que Conſtance accorda alors à ſon frere le rétabliſſement de Saint Paul auſſibien que celui de S. Athanaſe. Car il en dit des particularitez qui ne paroiſſent point inventées par une tradition populaire ou par Ath.de fug. p 703.b. un defaut d'exactitude. 'Et de plus, S. Athanaſe nous apprend que les Ariens firent mourir S. Paul l'ayant pourſuivi & l'ayant trouvé : [ce qui nous oblige d'avoüer au moins qu'aprés avoir eſté chargé de chaines, il jouit encore une fois de la liberté. Nous ne voyons pas toutefois moyen de ſuivre Socrate,] Socr.l.2.c.23. p.107.b. 'quand il dit que ce fut Conſtant qui l'envoya à Conſtantinople. [Il y a toute apparence qu'il eſtoit plutoſt à Emeſe qu'en Occident ; & quand il euſt eſté à la Cour de Conſtant, il devoit d'abord aller trouver Conſtance, qui l'avoit mandé, comme le dit Socrate, pour eſtre renvoyé par luy à Conſtantinople : c'eſt ce que fit S. Athanaſe. Il eſt vray que ſuppoſé qu'il fuſt auprés de Conſtant, c'eſtoit ſon chemin naturel de paſſer par Conſtantinople, pour aller trouver Conſtance en Orient. Mais quand meſme il n'auroit pu s'exemter d'y paſſer, & d'y eſtre receu comme Eveſque, il ſemble que Conſtant ne pouvoit pas luy donner deux Eveſques & des lettres pour l'y faire recevoir, comme Socrate dit qu'il fit, ſans faire injure à ſon frere. Socrate devoit dire ſans doute de Conſtance ce qu'il dit de Conſtant, mais neanmoins nous avons voulu exprimer ce fait d'une maniere qui ne fuſt contraire ni à Socrate, ni à ce que nous croyons le plus veritable.]

Pour la page 259.

NOTE VI.

Sur le temps de ſa mort.

[Quoique S. Jerome mette la mort de S. Paul des l'an 342 ou 343, neanmoins] Hil.fr.2.p.1.fr. 'il vivoit encore tres aſſurément en 347. du temps du Concile de Sardique, & meſme en 350. 'Car Saint Ath.fol.p.814.b. Athanaſe nous aſſure que Philippe fut diſgracié & banni un an au plus depuis qu'il eut fait mourir S. Paul. 'Or Zoſ. l.2. p. 695.698. nous voyons qu'il eſtoit encore en grand credit juſques à la bataille de Murſe, donnée le 28 de ſeptembre 351. *V. Conſtance* § 23. 'Codefroy veut qu'il Cod.Th.chr. p.51. ſuſt encore Preſet du Pretoire le 3 de novembre 353, & raporte à ce temps là une loy qui luy eſt adreſſée. Mais il y a bien de l'embaras dans la date de cette loy ; '& je ne voy pas moyen de Amm.l.14.p. 310.3.c. douter que Thalaſſe ne fuſt alors Preſet d'Orient, [qui eſt la Preſecture qu'avoit eue Philippe.] 'Libanius parle Lib. vit. p.25. b|26.2.d. d'un voyage que le Preſet Philippe fit à Nicomedie [vers l'an 340,] '& un p.27.b.c. peu aprés, il dit avoir eſté obligé par le Preſet d'aller à Conſtantinople, [ce qui ne peut guere avoir eſté qu'en 352. *V. Julien* § 36. Et je ne voy rien qui nous empeſchaſt de differer la mort de S. Paul juſqu'en 351. Mais Libanius ne nomme point le Preſet qui l'envoya à Conſtantinople.]

'Mr Valois trouve meſme de la diſ- Amm. n. p. 171.172. ficulté à accorder S. Athanaſe, qui dit que Philippe fut depoüillé de ſa charge & de ſes biens un an au plus aprés avoir fait mourir S. Paul, avec ce que dit Zoſime, qu'il eſtoit encore dans les plus grandes dignitez, peu avant la bataille de Murſe en 351. 'Et cette con- Cod.Th.t.6. p.178.1. tradiction paroiſt ſi grande à Gode-

froy, qu'il voudroit qu'on luſt Philagre dans S. Athanaſe au lieu de Philippe. [Mais n'ayant point de preuve que S. Paul ſoit mort avant 350 ou 351, je ne voy pas quelle contradiction on peut trouver entre S. Athanaſe & Zoſime. Au reſte Godefroy qui veut qu'on attribuë la mort de S. Paul à Philagre, n'avoit pas aſſez examiné l'endroit de S. Athanaſe qu'il veut corriger, & ne ſe ſouvient pas d'une autre endroit,] où ce Saint dit que Philagre meſme avoit decouvert le ſecret de cette mort.

Ath. fug. p. 703. b.

fol. p. 813. 814.

NOTES SUR S. JACQUE DE NISIBE.

Pour la page 264.

Qu'il peut eſtre mort à la fin de l'an 350.

Chr. Alex. p. 676.

LA chronique d'Alexandrie après avoir raporté le ſiege de Niſibe de l'an 350, dit qu'on peut voir le detail de cette hiſtoire dans la lettre que Vologeſe Eveſque de cette ville en avoit écrite. Or comme nous ne pouvons pas dire, contre l'autorité de Theodoret & de Philoſtorge, que Vologeſe ait eſté Eveſque durant le ſiege, il peut auſſi eſtre aſſez vraiſemblable qu'il l'a eſté peu de temps aprés, puiſqu'il en a écrit l'hiſtoire; & qu'ainſi Saint Jacque eſt mort ſur la fin de la meſme année 350, peut-eſtre le dernier d'octobre, auquel les Grecs en font la feſte.]

Thdrt. n. p. 26. l. 2.

[Mr Valois a voulu tirer de cette lettre de Vologeſe, que S. Jacque eſtoit mort dés devant le ſiege de 350. [Mais il n'y a ni neceſſité, ni apparence à le dire. *V. Conſtance note 17.*

NOTES SUR SAINT JULE PAPE.

Pour la page 267, § 1.

NOTE I.

Sur le jour de la mort de S. Silveſtre.

Buch. p. 273.

LE Pontifical de Bucherius [ſur lequel nous reglons la chronologie de S. Silveſtre & des autres Papes de ce temps là,] finit la vie de S. Silveſtre au premier janvier 335. Mais il eſt viſible qu'au lieu de *uſque in diem calendarum*, il faut lire *in diem pridie calendarum*, comme il y a immediatement auparavant, *ex die pridie calendas*. [C'eſt ce qui ſe juſtifie par tous les autres Pontifieaux & par les martyrologes, qui mettent la mort de S. Silveſtre le 31 de decembre: & on le lit de meſme dans le catalogue de la mort des Papes joine au Pontifical de Bucherius *p.* 267. Sans ce *pridie*, S. Silveſtre n'aura pas gouverné 21 an, comme porte ce Pontifical, mais 20 ſeulement; & le ſiege aura vaqué plus d'un an aprés ſa mort: ce qui ne convient nullement à la paix dont l'Egliſe joüiſſoit alors.]

Boll. apr. t. 1. p. 302.

NOTE II.

Pour la page 269. § 3.

Sur le Concile qu'on met à Rome en 337.

Bar. 337. § 67.

[Baronius met dés le commencement du Pontificat de Jule, un celebre Concile de Rome compoſé de 116 Eveſques, entre autres de ceux d'Aquilée, de Carthage, de Ravenne & de Milan. Il faut remarquer que ce Concile eſt daté de trois manieres. Le Conſulat de Felicien appartient à l'an 337. Celui de Maximien ou Maxime qu'on luy donne pour collegue eſt faux. L'année des Empereurs revient à l'an 340, & l'indiction marque l'an 347. Cela embaraſſe Baronius; il emploie beaucoup de paroles ſur cette difficulté; & il la coupe enfin en diſant que le texte eſt corrompu, parcequ'il eſt impoſſible de la reſoudre. [Il pouvoit neanmoins ſe tirer fort aiſément de cet embaras, & de beaucoup d'autres qui ſe

Conc. t. 2. p. 527 b. c. § 29. b. c. d.

Bar. 337. § 67.

Du P. t.1. p.580. 1. a Blond.decr. p.453.

ſuivent,] 'en diſant en un mot que ce Concile eſt une piece ſuppoſée, a comme Blondel l'a ſoutenu depuis dans ſon livre des Decretales. [Je ne voy point que le Pere Alexandre en parle jamais.] 'On a mis dans la derniere edition des Conciles, que quelques uns l'appellent un mélange informe, *farraginem*, de divers endroits de la Tripartite & d'autres auteurs, dont Iſidore a fait un Concile.

Conc. t.2.p. 527.c.

[La difficulté de la date n'eſt pas la ſeule preuve de la ſuppoſition de cette piece. Le corps du Concile en fournit une bien plus forte. Il ne conſiſte qu'en un diſcours du Pape Jule ſur l'hereſie d'Arius, qui ne contient rien de digne de la grandeur de genie qui paroiſt dans la lettre de ce Pape aux Orientaux, & rien au contraire qui ne ſoit digne de la barbarie de l'impoſteur Iſidore. Ce diſcours eſt d'abord adreſſé aux Peres du Concile, & puis il degenere en une lettre écrite aux Eveſques abſens, pour les prier de ſouſcrire ce Concile, qui ne définit quoy que ce ſoit[a]. Il ne faut pas auſſi oublier que le tiers de ce diſcours, depuis *Eos enim qui dividunt &c.* juſqu'à *ſed habet antè ſecula*, eſt pris mot à mot & tout de ſuite]de la lettre circulaire du Concile de Sardique, telle qu'elle eſt dans l'hiſtoire Tripartite, comprenant la fin de la veritable lettre du Concile, & le commencement du diſcours que Theodoret y joint.

Trip. l.4. c. 24.p.49.2.b.

[Cela peut ſuffire: & nous y ajouterons neanmoins encore qu'il eſt étrange que dans ce Concile, qui ne paroiſt pas avoir eu rien d'extraordinaire, il ſe ſoit trouvé 116 Eveſques; & que dans celui que Jule fit aſſembler en 340, pour juger ſolennellement l'affaire de Saint Athanaſe & de Marcel, où il s'agiſſoit du repos de toute l'Egliſe, il ne s'en ſoit trouvé que 50. On peut encore s'étonner que l'Ev. de Carthage y ſoit nommé aprés celui d'Aquilée, & que celui de Milan ſoit encore mis aprés celui de Ravenne ſon ſuffragant. Ce n'eſt pas là le rang que ces Eveſques tenoient dans le IV. ſiecle. Il eſt bon auſſi de remarquer que les plus habiles d'Italie] 'qui ont fait la liſte des principaux Eveſques de cette province, mettent Agapet de Ravenne qui eſt nommé dans ce Concile, aprés Severe qui aſſiſta au Concile de Sardique en 347, '& ne parlent point dutout de Jule de Milan qui y eſt auſſi nommé.

Bar.337.§67. 71.

§ 74. Mabi. muſ.t.1.p.110.

'Sur cette omiſſion de Jule, Baronius croit qu'on peut dire que c'eſt le meſme que S. Materne Eveſque de Milan, qui avoit beaucoup ſouffert pour J. C. ſous Diocletien, & dont les martyrologes font la feſte le 18 de juillet; & il conjecture de plus, que c'eſt luy qui ſe nommoit Julius Firmicus Maternus & qui a adreſſé vers l'an 343, un écrit que nous avons encore à Conſtantin, (ou plutoſt à Conſtance) & à Conſtant, pour les exhorter à achever de ruiner le paganiſme, dont il fait voir la vanité. Baronius demeure d'accord que ce ne ſont que de pures conjectures; [& il faudra avoüer qu'elles ſont tres fauſſes, ſi l'on accorde que Saint Materne eſtoit Eveſque de Milan durant la perſecution, comme le martyrologe, & 'Baronius meſme, le diſent; puiſque ſi cela eſt, il eſtoit mort des l'an 313, auquel Merocle de Milan aſſiſta au Concile de Rome, ſelon S. Optat, long-temps avant que Firmicus Maternus écriviſt ſon livre. Mais ce n'eſt pas ſur cela que nous voudrions nous fonder, y ayant peut-eſtre autant de raiſon de croire que S. Materne n'a eſté Eveſque de Milan qu'aprés S. Merocle *V. S. Nabor.*]

Bar. §73.

303.§122.

Pour la page 271. § 4.

NOTE III

Si Saint Jule a laiſſé au choix de Saint Athanaſe le lieu du Concile demandé par les Euſebiens.

'S. Athanaſe dit dans ſon écrit aux

Ath.Sol.p. 815.b.

ſolitaires, que le Pape Jule luy remit le choix du lieu où il voudroit tenir le Concile que les Euſebiens avoient demandé : ἔγραψε χρῆναι ἡμῖν σαφῶς ὅπου ἂν ἐθελήσωμεν. [Il paroiſt difficile de croire qu'il ait donné cet avantage à une partie : Et quand on diroit que ἐθελήσωμεν en cet endroit, comprend S. Athanaſe & ſes parties, cela ne leve pas la difficulté, puiſque les Euſebiens y auroient trouvé moyen d'empeſcher le Concile en chicanant ſur le lieu ; & ſurtout n'auroient jamais conſenti qu'il ſe fiſt à Rome,] où il eſt certain qu'il fut tenu : [Il faut meſme remarquer que Saint Athanaſe dans tout ce traité, parle preſque toujours de luy en troiſieme perſonne : ce qui donne plus lieu de craindre que l'endroit ne ſoit corrompu.

Ath.ap.2.p. 720.b.

Peuteſtre neanmoins que c'eſtoit une lettre ſecrette pour S. Athanaſe ſeul, dans laquelle il pouvoit remettre à ſon choix le lieu du Concile, & qu'il ne le convoqua à Rome qu'aprés que Saint Athanaſe y fut arrivé. C'eſtoit une faveur, ou plutoſt un honneur qu'il croyoit pouvoir accorder à un Saint dont il connoiſſoit déja le merite & l'innocence, eſtant bien perſuadé qu'il ne demanderoit point un lieu qui puſt eſtre raiſonnablement ſuſpect à ſes adverſaires. Nous en marquons encore une autre raiſon dans le texte. Que s'il écrivit alors aux Euſebiens, ce qui n'eſt pas certain, il pouvoit ſimplement témoigner qu'il acceptoit la propoſition du Concile que leurs deputez luy avoient faite, & ſe reſerver à leur en marquer une autrefois le temps & le lieu. Cela eſt favoriſé par ce que Saint Athanaſe dit,] 'qu'eſtant arrivé à Rome, Jule écrivit aux Euſebiens, & leur envoya des deputez 'pour leur declarer le jour aſſigné. [Nous diſons qu'il n'eſt pas certain que Jule ait écrit aux Euſebiens avant l'arrivé de Saint Athanaſe à Rome, parceque nous trouvons] 'qu'il leur écrivit lorſque ce Saint y fut arrivé, [& que nous n'avons pas de marque qu'il leur ait écrit plus d'une fois avant le Concile. Ainſi il y a aſſez d'apparence qu'il s'eſtoit contenté auparavant, de leur faire mander ou dire de bouche par leurs deputez, qu'il feroit aſſembler le Concile &c.

p.739.b.

ſol.p.816.a.

ap.2.p.739.b.

NOTE IV.

Pour la page 272.54.

Que le Concile de Rome s'eſt tenu au mois de juin 341.

'Le Concile de Rome qui a declaré S. Athanaſe innocent, fut prevenu par les troubles que les Euſebiens exciterent pour perdre ce Saint, [c'eſt à dire viſiblement par l'intruſion de Gregoire à Alexandrie, qui ſe fit, comme on en convient, dans le Concile d'Antioche appellé de la Dedicace.] 'Le Pape Jule marque encore qu'on avoit prevenu le Concile de Rome par cette intruſion. 'La ſuite de l'hiſtoire montre auſſi que le Concile d'Antioche a precedé celui de Rome. [On convient que] 'celui d'Antioche fut tenu l'an 341, [avant le mois de ſeptembre,] puiſque ce fut dans l'indiction 14, [commencée au mois de ſeptembre 340. Ainſi c'eſt une faute certaine à Bollandus,] 'd'avoir mis le Concile de Rome en 340. [a] Mais il l'a depuis corrigée, & differé le Concile juſqu'au mois de juin 341, ſuivant ce que nous allons dire. [Gregoire fut fait Eveſque dés le commencement du Concile d'Antioche, *v. les Ariens* § 31, & doit eſtre parti bientoſt aprés pour Alexandrie,] 'puiſqu'on y apprit qu'il venoit avant qu'on y euſt entendu parler de ſon ordination. [Il y vint aſſurément durant le Careſme ; & par conſequent il faut mettre ſon ordination, ſon entrée à Alexandrie, & le Concile d'Antioche, avant Paſque de l'an 341.] 'S. Athanaſe eſtoit alors à Alexandrie, & il paroiſt qu'il y eſtoit encore le jour de

Ath.orth.p. 950.a.

ap.2.p.748.d.

Socr.2.p.176.

Ath.de ſyn.p. 894 d.

Boll.12.apr. p.84.§ 6. & 2.may.p. 211.d.c.

Ath.de ſyn.p. 944.b|945.a.

orth.p.947. b.c.

de

de Paſque, [qui en 341 eſtoit le 19 d'avril. Ainſi le Concile de Rome auquel il eſt certain qu'il aſſiſta, ne peut avoir eſté tenu que vers le mois de juin 341.

Il a y auſſi apparence qu'il ne ſe tint ap.2.p.744.c. pas beaucoup pluſtard:] 'Car une des raiſons que les Euſebiens allegueront pour n'y pas venir, fut qu'on leur avoit p.741.d. donné un terme trop court. 'Cependant le Pape leur avoit écrit pour ce Concile, avant qu'ils tinſſent le leur à Antioche: ἐκ τῶν γραφέντων ὑμῖν σαφῶς ἠδύνασθε προλαβεῖν τινὰς τὸν ἐκ τῆς p.739.b.1757. σωτῆρος χρείσεως: 'Il écrivit par les Preſtres bJol.y.816.a. Elpide & Philoxene, [qui eſtoient ſans doute en Orient avant la fin de 340: car les mois de decembre, janvier, & fevrier, n'eſtoient pas propres pour un voyage de cette nature, & S. Athanaſe dans un écrit fait vers le mois d'avril orth.p.950.a. 341] 'dit que les freres de Rome avoient écrit l'année de devant, qu'il falloit tenir un Concile pour punir les fautes qui s'eſtoient faites. Il ajoute meſme que ſur la crainte de ce Concile, les Euſebiens prirent la reſolution de troubler l'Egliſe par l'intruſion de Gregoire. [Il paroiſt donc qu'ils ne penſerent à tenir le Concile d'Antioche au commencement de 341, que fol.p.816.a. ſur] 'les lettres apportées par Elpide & Philoxene, pour leur marquer le temps du Concile de Rome, & les preſſer d'y venir. [Que ſi les Euſebiens qui ſe plaignoient que le terme du Concile eſtoit trop court, en ont ſceu l'indiction dés devant la fin de 340, il y a peu d'apparence qu'il ait eſté indiqué pour plus de 7 ou 8 mois aprés.

Que ſi nous avons trouvé le temps pour lequel il avoit eſté indiqué, nous avons auſſi trouvé celui auquel il s'eſt ap.2.p.745.c. tenu,] 'puiſque Jule aſſure poſitivement que les Eveſques s'aſſemblerent au temps qui avoit eſté marqué.

[Il ſe rencontre neanmoins en cela fol.p.861.b. une difficulté.] 'Car Saint Athanaſe ſe plaint que les Euſebiens avoient retenu les preſtres de Jule audelà meſme du terme marqué pour le Concile, ἐς μὲν τὸν προθεσμίαν [ce qui peut aſſez montrer que c'eſtoit fort peu aprés le terme:] '& dans un autre endroit, Jule ap.2.p.744.d. dit qu'au lieu de venir eux meſmes, ils Conc.t.2.p. 502.a. avoient retenu ſes propres legats, ἕως αὐτῶ τῶ ἰανουαρείω. Car c'eſt ainſi qu'on lit dans le Saint Athanaſe de Paris en 1627, & dans la derniere edition des Conciles. [Il paroiſt viſiblement que ce mois eſt celui auquel le Concile ſe devoit tenir: & on eſt porté naturellement à croire qu'il faut lire ἰανουαρείῳ & mettre le Concile au mois de janvier. Mais on peut lire auſſi ἰανίῳ, & alors ce paſſage s'accordera parfaitement avec ce que nous avons dit juſques ici.

Quand meſme d'autres editions ou les manuſcrits liroient expreſſément janvier, comme on l'a mis dans les traductions, nous croirions avoir encore lieu de dire qu'il faut l'entendre du mois de juin.] 'Car on remarque que Boll.22.mars p.380.§ 6. c'eſt une choſe fort aiſée & fort ordinaire de confondre les mois de janvier & de juin dans les manuſcrits; [& toutes choſes, comme nous avons dit, s'accordent fort bien à mettre le Concile au mois de juin, au lieu que nous ne voyons pas moyen de le mettre au mois de janvier. Nous avons montré qu'on ne le pouvoit mettre en janvier 341, puiſque c'euſt eſté au commencement, ou plutoſt avant le Concile d'Antioche & l'election de Gregoire: Mais on ne peut pas auſſi le differer juſqu'au mois de janvier 342, puiſqu'il faudroit dire, contre toute ſorte d'apparence, que le Concile d'Antioche a duré juſqu'à ce temps là, c'eſt à dire une année entiere.] 'Car le Preſtres de Jule appor- Ath.ap.2.p. 739.d. terent avec eux les lettres que les Eveſques du Concile écrivoient au Pape. [Quand meſme on pourroit dire que le Concile d'Antioche eſtoit fini pluſieurs mois auparavant: les mois de jan-

vier n'eſtoit nullement un temps propre à renvoyer les legats d'Orient à Rome. Il eſt encore moins probable que le Concile de Rome où il devoit venir des Eveſques des extremitez de l'Orient, & ſans doute auſſi de l'Occident, ait eſté indiqué pour janvier ou pour decembre, c'eſt à dire pour le milieu de l'hiver. Les Orientaux, qui ſur le bruit de ce Concile s'eſtoient aſſemblez à Antioche dés devant Paſque de l'an 341, n'auroient eu garde de dire qu'on leur avoit donné un terme trop court pour venir au Concile de Rome qui ne ſe devoit tenir qu'un an aprés.

Cette derniere raiſon ſuffit encore pour répondre à Schelſtrat,] 'qui ne met ce Concile qu'au mois d'octobre 342.

Schel. de Ant. p. 17.

Socr. n. p. 175. 176.

Ath. 2. t. 1. p. 119. 120.

'M.r Valois apporte pluſieurs raiſons pour ſoutenir que le Concile de Rome ne s'eſt pu tenir avant l'an 342. 'Les Benedictins qui ont embraſſé ſon ſentiment dans leur nouvelle edition de S. Athanaſe, y en ajoutent de nouvelles. [Mais nous eſperons que ſi on compare les unes & les autres avec celles que nous avons alleguées, on en verra bien-toſt la foibleſſe, ſans qu'il ſoit neceſſaire que nous nous arreſtions à y répondre, comme cela ne ſeroit pas difficile.] 'Bollandus a ſuivi tout ce que nous avons taſché d'établir dans cette note, [comme M.r Hermant avoit déja fait avant luy.

Boll. 2. may. p. 211. d. e.

Nous avons ſuppoſé que la lettre de S. Athanaſe aux Orthodoxes, regarde l'entrée de Gregoire & non celle de George; & nous eſperons que cela ſe trouvera ſuffiſamment établi dans la note 41. ſur S. Athanaſe.]

pour la page 273. 95.

NOTE V.

Si Viton aſſembla le Concile, ou s'il ſe tint dans l'egliſe de Viton.

Ath. ap. 2. p. 719. c.

'Saint Athanaſe dit que les Eveſques s'aſſemblerent pour le Concile de Rome, ἔνθα Βίτων ὁ πρεσβύτερος συνῆγεν, 'ce qui peut ſignifier ou que le Concile ſe tenoit dans l'egliſe dont Viton eſtoit Curé, & où il aſſembloit le peuple; car S. Athanaſe ſe ſert autrepart en ce ſens du meſme mot συνάγειν: [ou bien que Viton avoit le ſoin de faire aſſembler les Eveſques. Le premier ſens paroiſt plus vraiſemblable. Si l'on veut ſuivre le dernier, il faut dire que Saint Athanaſe oppoſe ici la maniere dont ce Concile ſe tint, à la conduite que l'on garda dans celui de Tyr,] 'où les Eveſques furent introduits par des officiers de juſtice: ce qui eſtoit [proprement] de la fonction des Diacres. [Il y a toute apparence que c'eſt le legat de S. Silveſtre au Concile de Nicée, qui eſt appellé dans les auteurs, Viton, Vit, & Victor. C'eſt ſans doute pour cela que S. Athanaſe le nomme.]

Socr. 2. p. 176. 2.

Ath. ap. 2. p. 781. b.

p. 728. c. d.

NOTE VI.

Pour la page 278. 98.

Que la lettre de Jule eſt écrite dans le meſme Concile.

[comme il paroiſt que la lettre que nous avons de Jule aux Euſebiens, a eſté écrite dans un Concile,] 'Baronius qui ne la met qu'un an aprés le Concile des 50 Eveſques où l'on avoit examiné la cauſe de S. Athanaſe, a eſté obligé par là de dire qu'il s'en eſtoit tenu depuis un ſecond où l'on avoit lu la lettre des Euſebiens, & où l'on avoit prié le Pape d'y répondre. 'Mais il eſt clair que S. Athanaſe attribue l'un & l'autre à un meſme Concile. 'La lettre meſme de Jule marque la meſme choſe, quoique moins expreſſément. [Il faut donc dire que ce Concile dura environ quatre mois. Car il commença vers le meſme temps que les legats du Pape partirent d'Orient pour revenir à Rome; & Jule garda quelque temps la lettre des Orientaux que ſes legats avoient apportée, avant que de la montrer & d'y répondre, pour voir ſi les

Bar. 342. §. 28.

Ath. ap. 2. p. 719. 2. c.

p. 745. c. Socr. n. p. 177. 2. b.

Orientaux ne luy envoyeroient point cependant quelques deputez. Mais il n'eſt pas neceſſaire que les cinquante Eveſques ſoient demeurez à Rome tout ce temps là. Aprés avoir jugé la cauſe de Saint Athanaſe, & des autres Eveſques depoſez, ils peuvent avoir laiſſé des deputéz auprés du Pape pour agir avec luy en leur nom juſqu'à ce que l'affaire fuſt terminée. Les Eveſques d'Egypte en uſoient à peu prés ainſi, & nous voyons expreſſement la meſme choſe dans quelques Conciles d'Afrique du temps de S. Auguſtin.]

Pour la page 282. § 9.

NOTE VII.

Sur les lettres attribuées à ce Pape.

Leont. ſect. 8. p. 526. c.

'Leonce de Byzance parle de ſept epiſtres qu'on attribuoit au Pape Jule

Conc. Ec. 2. p. 268. c. 454. c.

à la fin du ſixieme ſiecle. 'Il y a dans le Concile d'Epheſe un paſſage cité d'une lettre de ce Pape à un nommé

Vinc. L. c. 42. p. 375.

Doce: '& Vincent de Lerins témoigne que l'on avoit confirmé la foy de l'Egliſe dans ce Concile par le témoignage de ce Saint Pape. S. Ephrem d'Antioche allegue auſſi la meſme lettre,

Phot. c. 229. p. 809.

Fac. l. 2. c. 4. p. 40.

'aprés Facundus, ſelon lequel celui à qui elle s'adreſſoit s'appelloit Proſdoce. 'Elle eſt encore citée dans un écrit

Leont. in N. & Eut. p. 976. c.

attribué à Leonci de Byzance. [a] Neanmoins le meſme Leonce aſſure que cette lettre n'eſt point du Pape Jule, mais de Timothée [diſciple d'Apollinaire,] comme on le prouvoit par quantité

a ſect. 8. p. 526. c.

p. 517. a.

d'exemplaires. 'Il ajoute ſeulement qu'elle n'eſtoit point contraire à la foy, & qu'ainſi il importoit peu de qui

Fac. l. 2. c. 3. p. 40. 41.

elle fuſt. 'On croit que cette lettre eſt la meſme que celle à Acace, dont on trouve un paſſage cité dans les extraits du Preſtre Anaſtaſe.

p. 41.

'Facundus conteſte ou la verité ou l'autorité de tout ce qu'on citoit du Pape Jule, hors ce qu'on en trouve

Leont. ſect. 8. p. 526. c.

dans le Concile d'Epheſe. 'Leonce de Byzance va plus loin, & aſſure generalement que l'on n'avoit rien de ſon temps des écrits du Pape Jule, [à l'exception de ce qui eſtoit dans Saint Athanaſe,] & que les ſept epiſtres que l'on publioit ſous ſon nom n'eſtoient point de luy, mais d'Apollinaire. 'Et les moines de Paleſtine aſſurent ſous l'Empereur Anaſtaſe, que les Eutychiens avoient accoutumé, de tromper les peuples & les engager dans leur hereſie, en attribuant aux Peres, comme à Saint Athanaſe, à Saint Gregoire Thaumaturge, & à Jule, divers ouvrages d'Apollinaire.

Evag. l. 3. c. 31. p. 361. a.

'Leonce le ſoutient & le prouve particulierement d'une lettre adreſſée à Denys Eueſque (ou Preſtre) de Corinthe, dont les heretiques ſe ſervoient ſous le nom de Jule, & dont il raporte un paſſage. Gennade qui parle de cette lettre, *cap.* 2. l'attribuë à Jule, mais il dit qu'ayant paru utile en ſon temps contre ceux qui vouloient mettre deux perſonnes en J.C, elle eſtoit devenue pernicieuſe depuis l'hereſie d'Eutyche & de Timothée qu'elle favoriſoit beaucoup. [Nous en parlerons plus amplement ſur le titre des Apollinariſtes *note* 11,] où nous verrons que les preuves qu'on allegue pour montrer qu'elle n'eſt pas de Jule, ne reçoivent point de réponſe. [Il la faut diſtinguer de la lettre à Doce ou Proſdoce.]

Leont. ſect. 8. p. 526. b.

Fer. dog. c. 4. l. 4. c. 6. § 9. 10. p. 33.

Phot. c. 230. p. 845. Leont. p. 526. c.

NOTE VIII.

Pour la page 283. § 10.

Sur la vie de S. Amais de Tiano.

[Bollandus nous a donné la vie de S. Amais Eveſque de Tiano. Le ſtyle fait aſſez voir qu'elle n'eſt pas ancienne. Mais outre cela] 'elle porte que la ville de Sore eſtoit infectée de l'Arianiſme ſous le Pontificat de Jule; [ce qui n'eſt nullement croyable: & on peut encore moins ſoutenir ce qu'elle ajoute, que les habitans de la meſme ville voulurent alors chaſſer le Saint à cauſe des loix imperiales pour l'Arianiſme; & le

Boll. 23. jan. p. 484. § 3.

§ 6.

vier n'eſtoit nullement un temps propre à renvoyer les legats d'Orient à Rome. Il eſt encore moins probable que le Concile de Rome où il devoit venir des Eveſques des extremitez de l'Orient, & ſans doute auſſi de l'Occident, ait eſté indiqué pour janvier ou pour decembre, c'eſt à dire pour le milieu de l'hiver. Les Orientaux, qui ſur le bruit de ce Concile s'eſtoient aſſemblez à Antioche dés devant Paſque de l'an 341, n'auroient eu garde de dire qu'on leur avoit donné un terme trop court pour venir au Concile de Rome qui ne ſe devoit tenir qu'un an aprés.

Cette derniere raiſon ſuffit encore pour répondre à Schelſtrat,] 'qui met ce Concile qu'au mois d'octobre 342.

Schel. de Ant. p. 17.

Socr. n. p. 175. 176.

'M.r Valois apporte pluſieurs raiſons pour ſoutenir que le Concile de Rome ne s'eſt pu tenir avant l'an 342. 'Les Benedictins qui ont embraſſé ſon ſentiment dans leur nouvelle edition de S. Athanaſe, y en ajoutent de nouvelles. [Mais nous eſperons que ſi on compare les unes & les autres avec celles que nous avons alleguées, on en verra bien-toſt la foibleſſe, ſans qu'il ſoit neceſſaire que nous nous arreſtions à y répondre, comme cela ne ſeroit pas difficile.] 'Bollandus a ſuivi tout ce que nous avons taſché d'établir dans cette note, [comme M.r Hermant avoit déja fait avant luy.

Ath. B. t. 1. p. 119. 120.

Boll 2. may. p. 211. d. e.

Nous avons ſuppoſé que la lettre de S. Athanaſe aux Orthodoxes, regarde l'entrée de Gregoire & non celle de George; & nous eſperons que cela ſe trouvera ſuffiſamment établi dans la note 41. ſur S. Athanaſe.]

NOTE V.

pour la page 273. 55.

Si Viton aſſembla le Concile, ou s'il ſe tint dans l'egliſe de Viton.

A h. ap. 2. p. 739. c.

'Saint Athanaſe dit que les Eveſques s'aſſemblerent pour le Concile de Rome, ἔνθα Βίτων ὁ πρεσβύτερος συνῆγεν, 'ce qui peut ſignifier ou que le Concile ſe tenoit dans l'egliſe dont Viton eſtoit Curé, & où il aſſembloit le peuple; car S. Athanaſe ſe ſert autrepart en ce ſens du meſme mot συνάγειν: [ou bien que Viton avoit le ſoin de faire aſſembler les Eveſques. Le premier ſens paroiſt plus vraiſemblable. Si l'on veut ſuivre le dernier, il faut dire que Saint Athanaſe oppoſe ici la maniere dont ce Concile ſe tint, à la conduite que l'on garda dans celui de Tyr,] 'où les Eveſques furent introduits par des officiers de juſtice: ce qui eſtoit [proprement] de la fonction des Diacres. [Il y a toute apparence que c'eſt le legat de S. Silveſtre au Concile de Nicée, qui eſt appellé dans les auteurs, Viton, Vit, & Victor. C'eſt ſans doute pour cela que S. Athanaſe le nomme.]

Socr. 2. p. 176. a.

Ath. ap. 2. p. 781. b.

p. 728. c. d.

NOTE VI.

Pour la page 278. 58.

Que la lettre de Jule eſt écrite dans le meſme Concile.

[comme il paroiſt que la lettre que nous avons de Jule aux Euſebiens, a eſté écrite dans un Concile,] 'Baronius qui ne la met qu'un an aprés le Concile des 50 Eveſques où l'on avoit examiné la cauſe de S. Athanaſe, a eſté obligé par là de dire qu'il s'en eſtoit tenu depuis un ſecond où l'on avoit lu la lettre des Euſebiens, & où l'on avoit prié le Pape d'y répondre. 'Mais il eſt clair que S. Athanaſe attribue l'un & l'autre à un meſme Concile. 'La lettre meſme de Jule marque la meſme choſe, quoique moins expreſſément. [Il faut donc dire que ce Concile dura environ quatre mois. Car il commença vers le meſme temps que les legats du Pape partirent d'Orient pour revenir à Rome; & Jule garda quelque temps la lettre des Orientaux que ſes legats avoient apportée, avant que de la montrer & d'y répondre, pour voir ſi les

Bar. 342. 5. 28.

Ath. ap. 2. p. 739. a. c.

p. 745. c. Socr. n. p. 177. 2. b.

Orientaux ne luy envoyeroient point cependant quelques deputez. Mais il n'eſt pas neceſſaire que les cinquante Eveſques ſoient demeurez à Rome tout ce temps là. Aprés avoir jugé la cauſe de Saint Athanaſe, & des autres Eveſques depoſez, ils peuvent avoir laiſſé des deputéz auprés du Pape pour agir avec luy en leur nom juſqu'à ce que l'affaire fuſt terminée. Les Eveſques d'Egypte en uſoient à peu prés ainſi, & nous voyons expreſſément la meſme choſe dans quelques Conciles d'Afrique du temps de S. Auguſtin.]

Pour la page 282. § 9.

NOTE VII.

Sur les lettres attribuées à ce Pape.

Leont. ſect. 8. p. 526. c.

'Leonce de Byzance parle de ſept epiſtres qu'on attribuoit au Pape Jule

Conc. B. t. 2. p. 268. c. & 454. c.

à la fin du ſixieme ſiecle. 'Il y a dans le Concile d'Epheſe un paſſage cité d'une lettre de ce Pape à un nommé

Vinc. L. c. 42. p. 375.

Doce: '& Vincent de Lerins témoigne que l'on avoit confirmé la foy de l'Egliſe dans ce Concile par le témoignage de ce Saint Pape. S. Ephrem d'Antioche allegue auſſi la meſme lettre,

Phot. c. 229. p. 809.

Fac. l. 11. c. 5. p. 40.

'aprés Facundus, ſelon lequel celui à qui elle s'adreſſoit s'appelloit Proſdoce. 'Elle eſt encore citée dans un écrit

Leont. in N. & Eut. p. 976. c.

attribué à Leonce de Byzance. [a] Neanmoins le meſme Leonce aſſure que cette lettre n'eſt point du Pape Jule, mais de Timothée [diſciple d'Apollinaire,] comme on le prouvoit par quantité

a ſect. 8. p. 526. c.

p. 527. a.

d'exemplaires. 'Il ajoute ſeulement qu'elle n'eſtoit point contraire à la foy, & qu'ainſi il importoit peu de qui

Fac. l. 11. c. 5. p. 40. not.

elle fuſt. 'On croit que cette lettre eſt la meſme que celle à Acace, dont on trouve un paſſage cité dans les extraits du Preſtre Anaſtaſe.

p. 41.

'Facundus conteſte ou la verité ou l'autorité de tout ce qu'on citoit du Pape Jule, hors ce qu'on en trouve

Leont. ſect. 8. p. 526. c.

dans le Concile d'Epheſe. 'Leonce de Byzance va plus loin, & aſſure generalement que l'on n'avoit rien de ſon temps des écrits du Pape Jule, [à l'exception de ce qui eſtoit dans Saint Athanaſe,] & que les ſept epiſtres que l'on publioit ſous ſon nom n'eſtoient point de luy, mais d'Apollinaire. 'Et les moines de Paleſtine aſſurent ſous l'Empereur Anaſtaſe, que les Eutychiens avoient accoutumé, de tromper les peuples & les engager dans leur hereſie, en attribuant aux Peres, comme à Saint Athanaſe, à Saint Gregoire Thaumaturge, & à Jule, divers ouvrages d'Apollinaire.

Evag. l. 3. c. 31. p. 361. a.

'Leonce le ſoutient & le prouve particulierement d'une lettre adreſſée à Denys Eueſque (ou Preſtre) de Corinthe, dont les heretiques ſe ſervoient ſous le nom de Jule, & dont il raporte un paſſage. Gennade qui parle de cette lettre, *cap.* 2. l'attribuë à Jule, mais il dit qu'ayant paru utile en ſon temps contre ceux qui vouloient mettre deux perſonnes en J.C, elle eſtoit devenuë pernicieuſe depuis l'hereſie d'Eutyche & de Timothée qu'elle favoriſoit beaucoup. [Nous en parlerons plus amplement ſur le titre des Apollinariſtes *note* 11,] où nous verrons que les preuves qu'on allegue pour montrer qu'elle n'eſt pas de Jule, ne reçoivent point de reponſe. [Il la faut diſtinguer de la lettre à Doce ou Proſdoce.]

Leont. ſect. 8. p. 526. b.

Fac. doz. c. 4. l. 4 c. 6. § 9. 10. p. 331. Phot. c. 210. p. 805. Leont. p. 526. c.

NOTE VIII.

Pour la page 283. § 10.

Sur la vie de S. Amais de Tiano.

[Bollandus nous a donné la vie de S. Amais Eveſque de Tiano. Le ſtyle fait aſſez voir qu'elle n'eſt pas ancienne. Mais outre cela] elle porte que la ville de Sore eſtoit infectée de l'Arianiſme ſous le Pontificat de Jule; [ce qui n'eſt nullement croyable: & on peut encore moins ſoutenir] ce qu'elle ajoute, que les habitans de la meſme ville voulurent alors chaſſer le Saint à cauſe des loix imperiales pour l'Arianiſme; & le

Boll. 23. jan. p. 484. § 3.

§ 6.

chaſſerent effectivement aprés l'avoir preſque maſſacré. [Ces loix n'eurent jamais de force en Italie tant que Jule vécut, parceque Conſtance n'en eſtoit pas alors le maiſtre.]

Pour la page 203. § 20.

NOTE IX.

Sur diverſes hiſtoires de la vie de S. Severe de Ravenne.

Boll. 1. feb. p. 80. § 7.

Nous avons diverſes hiſtoires de la vie de Saint Severe de Ravenne, dont celle que l'on croit eſtre la plus ancienne, eſt écrite dans le neuvieme ſiecle par Luidolphe Preſtre, ſur ce qu'il en avoit appris d'ans l'abbaye de

§ 2.

Saint Severe prés de Ravenne. L'autre qui eſt ſans nom d'auteur paroiſt écrite par un moine du meſme lieu, dans le X. ou XI. ſiecle. Le temps de ces auteurs rend leur recit aſſez peu conſiderable; & d'ailleurs ils ne raportent preſque que des miracles qu'on auroit peine à croire dans les auteurs les plus aſſurez. Pierre Damien, dont on a deux ſermons ſur Saint Severe, eſt auſſi trop nouveau pour faire une autorité conſiderable.

[Dieu a fait quelquefois connoiſtre par des colombes ceux qu'il vouloit elever à la dignité de l'epiſcopat, comme Euſebe le raporte de Saint Fabien

p. 83. § 6.

Pape. Mais pour ce que pretend la vie anonyme de S. Severe, que ce miracle avoit accoutumé d'arriver dans l'election des Eveſques de Ravenne; [ce n'eſt pas une choſe aiſée à croire, meſme avec l'autorité de S. Pierre de

p. 84. B.

Damien] qu'on cite pour cela, & des peintures de Ravenne où l'on voit que S. Severe qui en eſtoit le 12.e Eveſque, eſtoit auſſi le douzieme elu en cette maniere. Ughellus dit le treizieme:

Ugh. t. 2. p. 329. c. d.

& il ajoute qu'il avertit le peuple de ne ſe plus attendre que ce miracle arrivaſt aprés luy.

Boll. 1. feb. p. 85. § 12.

Sa vie anonyme luy fait faire un miracle à la mort de ſa fille, qui n'eſt nullement croyable. L'hiſtoire de la mort du Saint eſt auſſi toute extraordinaire & ſans apparence, ſoit dans l'Anonyme, ſoit encore plus dans Luidolphe: & l'exemple de celle de S. Jean l'Evangeliſte, à laquelle on la compare, donne lieu de croire que ces deux hiſtoires ſont du meſme genre, c'eſt à dire qu'elles ſont toutes deux fauſſes & ſuppoſées.

§ 13. 89. § 10. 11.

Il paroiſt que Luidolphe avoit cru que S. Severe eſtoit martyr, avant que de s'en eſtre informé à Ravenne, & quelques martyrologes luy donnent encore ce titre; ce qui vient peut-eſtre de ce qu'on l'a confondu avec un autre Saint Severe martyr à Ravenne ſous Maximien, dont on fait le premier de janvier, & dont on ne ſçait rien autre choſe: c'eſt une difficulté dans laquelle nous n'entrons pas. On en fait le premier de fevrier.

p. 89. § 5. p. 79. § 4. § 9. 1. jan. p. 20. 21. Floſcent.

NOTE X.

pour la page 203. § 10.

Sur S. Agapet & S. Marcellin de Ravenne.

L'auteur anonyme de la vie de S. Severe dit qu'il ſuceeda à S. Marcellin & il paroiſt que c'eſt une choſe aſſez bien établie par les monumens de l'Egliſe de Ravenne. Ughellus veut cependant que S. Marcellin ſoit mort dés l'an 233, ayant ſuccedé à un Agapet. Il ne met qu'un ſeul Eveſque entre luy & S. Severe, nommé encore Agapet: & il donne un troiſieme Agapet pour ſucceſſeur à Saint Severe. Il ne donne aucune preuve de ces trois Agapets, [que l'on ne peut neanmoins recevoir que ſur des preuves invincibles.] Bollandus paroiſt ne reconnoiſtre qu'un Agapet, qu'il place avant Marcellin, & mort neanmoins aprés l'an 337. parcequ'il met en cette année là, aprés Baronius, un Concile de Rome auquel on pretend qu'Agapet de Ravenne a aſſiſté. [Mais nous croyons avoir montré dans la note 2, que ce pretendu

Boll. 1. feb. p. 83. § 6.

p. 80. § 10.

Ugh. t. 2. p. 328. 329.

Boll. feb. p. 80. § 10. 12.

§ 11. Bar. 337. § 67-74.

Boll.16.mars, p.426.427. Concile n'a aucun fondement.] 'Agapet & Marcellin dont nous ne ſavons rien autre choſe, ſont honorez par l'Egliſe au nombre des Saints, Agapet le ſeizieme de mars, & Marcellin le cinquieme d'octobre.

Pour la page 284. § 10.

NOTE XI.

Pourquoi on dit que S. Severe a pu vivre juſque vers l'an 390.

Boll.2. feb. p. 84. § 9. 10. La vie anonyme de S. Severe, dit que ce Saint eſtant un jour à l'autel, & s'eſtant un peu endormi, il fut vu en meſme temps à Modene aſſiſter au ſervice de Saint Geminien Eveſque de cette ville. 'La vie de S. Geminien dit la meſme choſe, [a] mais c'eſt une piece qui a grand beſoin de correction: [Et elle ne ſauroit eſtre d'une grande autorité.] 'Elle n'eſt écrite au pluſtoſt que dans le huittieme ſiecle, [d'un air plus digne de Metaphraſte que d'une veritable hiſtoire; outre qu'elle tombe dans une contradiction viſible, voulant] 'que ce Saint ait eſté Eveſque du temps de Jovien, [en l'an 363,] 'qu'il ait eu pour ſucceſſeur un diſciple de Saint Ambroiſe, 'qu'il ſoit mort avant Saint Severe, qu'elle reconnoiſt avoir aſſiſté au Concile de Sardique [en l'an 347.] '& en meſme temps, qu'il ait encore eſté en vie lorſqu'Attila ravageoit l'Italie [en 452,] ce qui fait dire à Baronius que ce peut eſtre l'Eveſque Geminien envoyé par Saint Leon à Conſtantinople en 458, & qui y eſtoit encore en 460. 'Cette difficulté oblige Bollandus à dire ou qu'il y a eu deux Geminiens Eveſques de Modene, l'un du temps de S. Ambroiſe, l'autre en 452 dont parle Saint Leon; 'ou qu'on a pris l'irruption de quelques barbares, (ce qu'on ne trouve pas neanmoins avant la mort de Theodoſe) pour celle des Huns ſous Attila; ou (ce qui a plus d'apparence) qu'il eſt mort dans le IV. ſiecle, & qu'on a attribué à ſa vie la protection qu'il a obtenuë à ſon peuple aprés ſa mort. 'Ughellus paroiſt embraſſer ce ſentiment. [a] On voit qu'il y avoit un Geminien Eveſque qui écrit au Pape Sirice, avec S. Ambroiſe & d'autres Prelats, contre Jovinien; d'où Bollandus conclud qu'il n'eſt mort qu'aprés l'an 385, & qu'ainſi S. Severe a du vivre juſque vers l'an 390. 'L'Egliſe honore la memoire de Saint Geminien le 31 de janvier. Didier Roy des Lombars (vers l'an 790) baſtit une ville de ſon nom, 'qui ſe vnit encore aujourd'hui dans le Florentin devers Sienne.

Bar.458.§ 12. Leo. ep. 133. 138. p. 694. 721. Boll. 31. jan. p. 1096. § 4. 5. 2. feb. p. 80. § 10. Ugh. t. 2. p. 9. b. c. a Amb. ep. 7. p. 867. 1. Boll. 2. feb. p. 80. § 9. 31. jan. p. 1095. § 7. p. 1096. § 6. p. 1100. § 17. p. 1099. § 15. § 13.

NOTES SUR SAINT FRUMENCE.

Pour la page 284.

NOTE I.

Qu'il a eſté en Ethiopie vers l'an 300, & en a eſté fait Eveſque vers 330.

Ruf. l. 10. c. 9. p. 165. 1. RUFIN dit que Saint Athanaſe n'eſtoit Eveſque que depuis peu lorſqu'il ordonna S. Frumence, & qu'il l'envoya preſcher [dans l'Ethiopie.] C'eſt pourquoi il met la converſion de ce pays ſous Conſtantin; & il eſt ſuivi en cela par tous les hiſtoriens. Mr Valois ſoutient au contraire qu'il la faut mettre ſous Conſtance, & que Saint Frumence n'a eſté ordonné Eveſque que vers l'an 341. 'Sa raiſon eſt que Merope qui mena S. Frumence, encore enfant, dans les Indes, fit ce voyage ſelon Rufin & les autres, à l'imitation du philoſophe Metrodore qui en avoit fait un pareil. Or on trouve que Metrodore au retour des Indes, vint apporter à Conſtantin divers preſens de la part des Rois d'Orient: ce qui ne peut avoir eſté avant l'an 325, Conſtantin n'ayant eſté maiſtre de l'Orient; ni par conſequent connu de ces princes qu'à la fin

Rect. n. p. 13. l. b. p. 12. 13.

de 323. Et il faut aſſurément mettre un temps conſiderable entre le voyage de Merope & l'ordination de Saint Frumence.

[Mais ces preſens apportez des Indes à Conſtantin, eſt un fait aſſez embaraſſé: *v. Conſtantin note 61*: & on n'en a pas de meilleur auteur que Cedrene.]

Ammi.25.p. 295. a. Ammien qui pourroit le favoriſer un peu, met ce qu'il en dit ſous Conſtance, [c'eſt à dire en 337 au pluſtoſt. Que ſi nous ne mettons qu'en ce temps là le voyage de Metrodore dans les Indes, S. Frumence ne pourra avoir eſté fait Eveſque que vers l'an 370, comme il eſt aiſé de le conclure des principes meſmes de M.r Valois. Car ſelon que les hiſtoriens en parlent, il ne pouvoit guere avoir que dix ou douze ans quand il alla aux Indes aprés le retour de Metrodore, & ainſi vers l'an 340. Il falloit qu'il euſt au moins pres de trente ans lorſque le Roy d'Auxume luy confioit ſes threſors. Aprés la mort de ce prince, il gouverna le royaume durant dix ans au moins, ſelon Mr Valois: ainſi il ne pouvoit avoir moins de 40 ans quand il fut fait Eveſque; & il faudra dire par conſequent que ç'a eſté vers 370. Et cependant il l'eſtoit conſtamment dés l'année 356. Il faut dire à peu pres la meſme choſe ſelon Cedrene, puiſqu'il veut que le raport que Metrodore fit à Conſtantin à ſon retour des Indes, ait cauſé la guerre de ce prince contre les Perſes: & la guerre ne commença qu'en l'an 336. Mettant meſme le voyage de Metrodore en l'an 325, Mr Valois en a dû conclure que S. Frumence n'a eſté ordonné qu'en 355 au pluſtoſt: & Conſtance parle de ſon ordination en 356, comme d'une choſe déja ancienne.] Ath.ap.2.p. 696.c. » Vous ſavez aſſurément, dit-il aux Princes d'Auxume, » & vous vous ſouvenez que Frumence » a eſté établi dans l'epiſcopat par Athanaſe coupable de mille crimes.

» [Il vaut donc mieux laiſſer là l'hiſtoire de Cedrene, & dire que Metrodore qui avoit fait le voyage des Indes vers l'an 300, en entretenoit Conſtance 37 ans aprés, & l'animoit à la guerre de Perſe par la fauſſe relation qu'il luy faiſoit des pays orientaux: car c'eſt à peu prés ce que dit Ammien. Que s'il y a trop loin de l'an 300 au regne de Conſtance, il faudra ou diſtinguer deux Metrodores qui ont fait le voyage des Indes, ou avoüer que Rufin a joint enſemble deux faits incompatibles, & ainſi qu'il s'eſt aſſurément trompé, ſoit en diſant que le voyage de Merope a ſuivi celui de Metrodore, ſoit en mettant l'ordination de S. Frumence au commencement de l'epiſcopat de S. Athanaſe. En ce cas, nous aurons la liberté de rejetter celui que nous voudrons de ces deux points, & nous rejetterons le premier parcequ'il eſt plus difficile à accorder avec la lettre de Conſtance en l'an 356.]

NOTE II.

Pour la page 285.

Qu'il a eſté Eveſque d'Auxume, & Apoſtre de l'Ethiopie.

Ruf.l.10.c.9. p.164.1. Rufin voulant marquer le pays, où S. Frumence a porté la foy, l'appelle l'Inde ulterieure, & dit que c'eſtoit entre la Parthe, & l'Inde citerieure jointe à l'Ethiope, mais beaucoup audelà. [Ainſi il place ce pays ou dans l'Arabie, ou plutoſt audeſſous vers le Midi, c'eſt à dire dans la mer d'Ethiopie. Et certes de la maniére dont il parle, il ne paroiſt pas qu'il ait eu grande connoiſſance de tous ces pays, qui eſtoient hors l'Empire Romain, non plus que la pluſpart des anciens, à qui le nom des Indes ſignifioit tous les pays qu'ils ne connoiſſoient pas vers le Midi & l'Orient. Ainſi nous avons peu d'obligation de nous arreſter à ce qu'il en dit, & beaucoup de liberté pour ſuivre les autres lumieres que nous pourrons avoir ſur ce ſujet.

Nous en trouverons apparemment de meilleures dans Saint Athanaſe.] 'qui raporte une lettre de Conſtance à Aizan & Sazan princes, ou, comme S Athanaſe les appelle, tyrans d'Auxume, qui eſt une ville conſiderable dans l'Ethiopie, [au 10e ou 11e degré ſelon Sanſon:]'& dans cette lettre Conſtance parle d'un Frumence conſacré par Saint Athanaſe, lié avec luy d'amitié, Eveſque d'Auxume en un pays fort eloigné de l'Empire. Ce Frumence ne pouvoit manquer d'eſtre un homme fort celebre, puiſque Conſtance le connoiſſoit de ſi loin: & plus Conſtance paroiſt douter de la pureté de ſa foy, plus on peut s'aſſurer qu'elle eſtoit tres pure & tres orthodoxe.

Ath. ap. t. p. 693. c. d. 696. a.

Phiſg. n. p. 119. 120.

Ath ap. t. p. 693. d. 696. 697.

Toutes ces circonſtances ſemblent trop claires pour ne nous pas perſuader que] ce Frumence eſt celui meſme que Rufin dit avoir eſté conſacré Eveſque par S. Athanaſe, pour aller établir la foy dans les Indes, qui eſt le nom que les modernes donnent quelquefois à l'Ethiopie, [& les anciens encore plus ordinairement:] Ainſi l'on ne doit pas faire difficulté de dire que le veritable lieu de ſon apoſtolat a eſté Auxume dans l'Ethiopie. Holſtenius le confirme dans ſes notes ſur le martyrologe Romain, par le témoignage de quelques Preſtres Ethiopiens ou Abiſſins qui eſtoient à Rome, leſquels reconnoiſſoient S. Frumence pour leur Apoſtre, & en ſolenniſoient la memoire. 'Mr Valois aſſure auſſi, comme une choſe ſans difficulté, que Saint Frumence d'Auxume eſt celui meſme que les hiſtoriens font Apoſtre des Indes. 'Pearſon le prouve amplement.

Holſt. mart. p. 323. 324.

Socr. n. p. 13. 2. c. d.

Pearſ in Ign. c. 1. p. 184-186.

NOTE III.

Pour la page 285.

Qu'il a gouverné l'Ethiopie ſous les Princes Aizan & Sazan.

'Rufin dit que le Roy [d'Auxume] laiſſa un fils, ſous qui S. Frumence eut la conduite des affaires. 'Cependant la lettre de Conſtance marque deux Princes d'Auxume, Aïzan & Sazan. [Comme nous ſuppoſons que Saint Frumence fut ordonné Eveſque vers l'an 330, il ſe pourroit bien faire que le prince dont parle Rufin, & ſous qui S. Frumence avoit gouverné, ſeroit mort avant l'an 356, & auroit eu ſes deux fils Aizan & Sazan pour ſucceſſeurs. Mais il eſt aiſé encore que le Roy ſous lequel S. Frumence fut pris, ait eu ces deux princes pour enfans, & que neanmoins Rufin n'ait parlé que d'un, ſoit qu'il ignoraſt cette particularité, ſoit qu'il l'ait voulu negliger pour moins embaraſſer ſa narration. Nous avons cru devoir preferer ce dernier ſentiment comme le plus ſimple;] 'outre que Conſtance diſant qu'Aïzan & Sazan pouvoient ſe ſouvenir de l'ordination de S. Frumence, [c'eſt une marque qu'ils regnoient dés le temps qu'elle fut faite, & par conſequent que c'eſtoit durant leur minorité que le Saint avoit gouverné leur Etat.]

Ruf. l. 10. c. 9. p. 164. a.

Ath. ap. t. p. 696.

p. 696. c.

NOTES SUR OSIUS.

NOTE I.

Pour la page 302. § 2.

Sur le Concile d'Elvire.

Conc. t. 1. p. 1035. 1036. Alex. t. 6. p. 677. t. 8. p. 367. 368.

LE Concile d'Elvire eſtoit celebre au IX. ſiecle, comme on le voit par les auteurs, & meſme par les Conciles de ce temps là qui le citent pluſieurs fois. [On ne voit pas que juſque là il ait eſté beaucoup connu; ce qui pourroit peuteſtre donner lieu à quelques uns de croire que c'eſt une piece ſuppoſée par quelque impoſteur ſemblable à celui qui nous a inventé vers le IX. ſiecle les Decretales des anciens

Papes. Mais nous ne voyons rien dans ce qui nous reſte de ce Concile qui donne lieu d'y ſoupçonner de la fiction. Tout y convient au temps que l'Egliſe eſtoit encore dans la perſecution, ou ne faiſoit que d'en ſortir. La ſeverité de ſes Canons ne ſent nullement la nouveauté ni l'impoſture; & il ſeroit difficile de dire quel avantage les menteurs, ou les demons leurs peres, auroient pretendu tirer de cette ſuppoſition. On ne peut douter qu'il ne ſe ſoit fait ainſi divers reglemens dans beaucoup de provinces, qui n'ont point paſſé à la poſterité.]'Abondance d'Adrumet cite dans le Concile de Carthage ſous Gratus, le decret fait dans le Concile de la Byzacene contre l'uſure. [Il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des Conciles citez dont il ne nous reſte rien: & les conjectures de ceux qui ſont les plus habiles à deviner, ne ſauroient nous rendre aucune raiſon apparente pourquoi les uns ſe ſont conſervez juſques à nous plutoſt que les autres. On ne peut pas dire meſme abſolument que le Concile d' Elvire ait eſté inconnu juſqu'au IX. ſiecle:]'Car dans celui de Sardique, Oſius dit que l'on avoit autrefois ordonné de ſeparer de la communion un laïque qui eſtant dans une ville auroit paſſé trois dimanches ſans ſe trouver à l'aſſemblée de l'Egliſe. 'C'eſt mot à mot le 21e Canon d'Elvire, [qui eſt l'unique endroit de l'antiquité où cette ordonnance ſe trouve.]'On marque auſſi que S. Martin de Brague, & S. Iſidore de Seville, ont cité le Concile d'Elvire [au VI. ſiecle.]

Conc.t.2.p. 2826.d.

p. 637.

t.1.p.773. b.

p.1036.b|Alex. t.6.p.676.

Conc.t.2.p. 2009. 2010.

'Je croy que chacun convient aſſez maintenant que le lieu veritable du Concile n'eſt pas *Illiberis*, aujourd'hui Collioure dans le Rouſſillon, ruinée dés le temps de Pline, & rétablie ſeulement vers l'an 980, mais *Illiberris* dans l'Andalouſie, dont les reſtes ſe conſervent encore aujourd'hui ſur la montagne d'Elbire prés de Grenade, comme Mendoza le ſoutient amplement dans l'ouvrage qu'il a fait ſur ce Concile. Et ce qu'il dit que preſque tous les Eveſques que nous ſavons s'y eſtre trouvez, eſtoient de la Betique ou des pays les plus proches, en eſt une grande preuve. Je croy meſme qu'il ſeroit aiſé de juſtifier que Collioure eſtoit alors cenſée des Gaules, & de la province Narbonoiſe. Nous avons accoutumé de dire Elvire en françois, au lieu d'Elbire qui approcheroit plus du latin.

Il y a bien plus de difficulté ſur le temps de ce Concile.]'Le P. Morin croit qu'il le faut mettre un peu avant l'an 250, & la perſecution de Dece, aprés laquelle S. Cyprien, S. Corneille, & generalement tous les Eveſques, convinrent qu'il falloit accorder la communion & l'Eucariſtie à ceux qui eſtoient tombez dans l'idolatrie, pourvu qu'ils euſſent fait penitence. Et les Novatiens ayant voulu ſoutenir une diſcipline contraire, ils furent rejettez de toute l'Egliſe. Ainſi, dit le P. Morin, on ne peut pas preſumer que les Peres d'Elvire, qui par leur premier Canon exeluent de la communion, meſme à la mort, ceux qui auront idolatré, ſoient poſterieurs à ce temps là, puiſqu'ils ſe ſeroient declarez pour les Novatiens contre l'Egliſe.

Mor.pœn.l.9. c.19 p.671. 672.

[Cette raiſon eſt aſſurément conſiderable, & paroit d'autant plus forte, que les diverſes ſolutions que l'on y apporte paroiſſent aſſez foibles.]'Mr de l'Aubeſpine dit que le Canon d'Elvire regarde ceux qui non ſeulement avoient renoncé la foy, & eſtoient tombez dans l'apoſtaſie, mais avoient encore ſacrifié. [Et n'obligeoit-on pas à ſacrifier tous ceux à qui on avoit fait renoncer la foy? Peut-on auſſi pretendre que ces perſonnes n'aient pas eſté admiſes à la communion par Saint Cyprien? Il faudroit donc au moins

Conc.t.1.p. 987.c.

ajouter

ajouter que le Canon parle de ceux qui avoient apoſtaſié d'eux meſmes, ſans qu'on leur fiſt aucune violence: car les termes du Canon, *ad templum idololatraturas acceſſerit*, ſemblent marquer une choſe toute volontaire. Je ne ſçay ſi ce n'eſt point ce que Mr de l'Aubeſpine entend par le crime d'apoſtaſie, mais je voudrois qu'il ſe fuſt expliqué plus nettement.]

Alex. t.6. p. 667.671. 'Le Pere Alexandre pretend que le Canon ne refuſe pas l'abſolution aux idolatres, mais ſeulement l'Eucariſtie; & qu'ainſi il ne tombe point dans la dureté de Novatien. [Mais il ne s'accorderoit pas pour cela avec le decret de S. Cyprien & des autres Eveſques de ſon temps. Car on ne peut douter que ce decret n'accordaſt l'Eucariſtie auſſi bien que l'abſolution. D'ailleurs je ne croy point qu'on puiſſe montrer qu'on ait refuſé l'Eucariſtie dans l'antiquité à ceux à qui l'on accordoit l'abſolution, dont l'Eucariſtie eſtoit regardée comme le ſeau & l'accompliſſement.]

t.5.p.348. 'Le P. Alexandre avoüe au moins que ces deux choſes ne ſe ſeparoient jamais

p.365.368. du temps de Saint Cyprien. 'Il s'étend beaucoup pour prouver que la communion dans le Concile d'Elvire eſt l'Euchariſtie: [mais il ne dit rien pour montrer que l'on accordaſt l'abſolution à ceux à qui on refuſoit l'Eucariſtie.]

t.6. p.671. 698. 'Je ne ſçay ſi le plus court n'eſt point d'avoüer avec luy, que meſme aprés le decret par lequel on avoit accordé la paix & la communion aux Tombez, les Eveſques d'Eſpagne ont pu juger plus à propos d'en traiter quelques uns avec plus de ſeverité, parcequ'il croyoient qu'elle eſtoit plus utile à leurs Egliſes,

Cyp. ox.ep. 55.p.229. 'uſant de la liberté qu'ont les Eveſques de regler les choſes de la diſcipline, ſelon qu'ils le trouvent plus avantageux au ſalut des ames que Dieu leur a confiées; & dont ils doivent rendre conte au ſouverain juge & au Prince des paſteurs. 'Ils peuvent, dit Baronius, avoir eu de juſtes raiſons d'employer des medicamens plus forts: Car tout ce qui ſe paſſoit alors n'eſt pas venu à noſtre connoiſſance; & qui accuſera les Elus de Dieu? [Quand meſme ils ſe ſeront trompez en cela comme hommes, il eſt certain que ne condannant pas le ſentiment de ceux qui croyoient en devoir uſer d'une autre maniere, & ne rompant point le lien de la paix, & comme dit S. Cyprien, le ſacrement de l'unité Catholique, on ne pourroit pas les accuſer d'eſtre tombez dans l'hereſie des Novatiens.] 'Baronius a

Bar.305.§.43. f.41. cru qu'ils avoient eu une ſeverité extraordinaire, & qu'ils avoient effectivement refuſé la communion aux Tombez, ſans reſtriction. Mais au lieu de les blaſmer, il ſoutient que perſonne ne doit eſtre aſſez hardi pour le faire, & il ſe retracte de ce qu'il avoit parlé un peu librement de ces tres ſaints Peres, comme il les appelle.

[Nous cherchons des ſolutions à l'argument du Pere Morin, au lieu des nous y rendre, parceque nous ne voyons point que perſonne ait oſé ſuivre ſon ſentiment. Comme on lit dans le Concile d'Elvire le nom de Valere de Saragoce, ſi celebre dans l'hiſtoire de S. Vincent ſous Diocletien, & celui d'Oſius de Cordouë fait Eveſque vers 295, cela paroiſt à tout le monde, une preuve convaincante, que ce Concile s'eſt tenu vers la fin du troiſieme ſiecle, quoy que le P. Morin ait pu dire pour affoiblir la force de cette raiſon.] 'On pretend auſſi que

Conc. t.1. p. 1022.d. Sabin de Seville & Melanthe de Tolede, marquez entre les Peres de ce Concile, vivoient durant la perſecution de Diocletien. 'Libere de Meridie

p.969.e|1430. c. eſt nommé dans ce Concile, & dans celui d'Arles en l'an 314. 'Le Cardinal

Bona, lit.l.1. c.14.§5.p.112. Bona meſme en relevant la force des preuves du P. Morin, comme s'il euſt voulu le ſuivre, met neanmoins le

Concile prés de la fin du III. ſiecle.
Conc.t.1.p. 1027.c. 'C'eſt le ſentiment de Mendoza, qui le place en l'an 300 ou 301: [& le P. Alexandre le ſuit.] 'Ils ſe fondent ſur
p.1026.c| 1022.1023. ce qu'il eſt certain que Saint Valere eſt mort banni dans la perſecution de Diocletien, bien loin de l'Andalouſie.
Boll.28. jan. p.835.§9. 'Mais toute leur certitude eſt fondée ſur des relations que Bollandus regar-
Bar.305.§40. de comme tres peu certaines, '& que Baronius a ignorées, ou mepriſées. [Ainſi elles ne peuvent nous empeſcher de croire, ſi nous voulons, que S. Valere a ſurvécu à la perſecution, que l'on peut croire avoir fini en l'an 305 pour l'Eſpagne, & s'eſt enſuite trouvé à Elvire, ſoit qu'il fuſt banni vers ces quartiers là, ſoit en retournant de ſon exil à Saragoce, ſoit par quelque autre occaſion que nous ignorons. Mais ce qui fait plus pour Mendoza, & ce
§4|Florent. p.277. qu'il n'allegue pas neanmoins,] 'c'eſt que beaucoup d'anciens martyrologes
Prud.de M. 4.p.89. traitent S. Valere de Martyr: '& cela ſe peut appuyer meſme par Prudence. [De ſorte qu'à moins de dire qu'on luy a attribué le titre de Martyr en un ſens impropre, au lieu de celui de Confeſſeur, il vaut mieux reconnoiſtre qu'il eſt mort dans la perſecution, & qu'ainſi le Concile d'Elvire doit eſtre mis avant l'an 303. Car y ayant déja deux Valeres Eveſques de Saragoce, on n'en peut admettre un troiſieme que ſur des preuves convaincantes.

Du reſte, je ne voy rien qui empeſche de mettre le Concile vers l'an 300. Il paroiſt fait en un temps où les Chrétiens avoient aſſez de liberté, puiſqu'ils eſtoient admis aux magiſtratures des villes, *c.* 55.56, puiſqu'il y avoit des egliſes, *c.* 36, & dans un temps neanmoins où le paganiſme regnoit, où il y avoit des Confeſſeurs, *c.* 25, où il n'y avoit point de loy imperiale pour abatre les idoles, *c.*60. Tout cela convient aſſez egalement au temps de Diocletien avant la perſecution, & aux premieres années de Conſtantin, meſme depuis l'an 312 qu'il ſe fit Chrétien. Il ſemble meſme que ſi ç'avoit eſté auſſitoſt aprés la perſecution, il y auroit davantage de Canons pour regler la penitence des Tombez, comme dans les Conciles d'Ancyre & de Neocesarée. Ainſi il me ſemble que l'opinion de Mendoza eſt plus probable que celle de Baronius qui met le Concile d'Elvire en 305. Et je ne voy pas qu'elle nous embaraſſe dans aucune difficulté. On peut ſeulement s'étonner qu'Oſius fait Eveſque depuis peu d'années, & non encore Confeſſeur,] 'y ſoit nommé le ſecond. Conc. t. 1. p. 969.
[Mais on convient ce me ſemble, qu'il ne faut nullement s'arreſter à l'ordre que les manuſcrits donnent aux Eveſques dans les ſouſcriptions des Conciles.] 'Il y en a où Oſius n'eſt mis que p.1051.b. l'onzieme.

'Il faut neanmoins remarquer que t.2. p.89.c.d. le Concile de Soiſſons en l'an 853, dit que celui d'Elvire a eſté tenu ſous Conſtantin; 'ce qui s'accorde avec t.1. p.1018. 1019. deux manuſcrits qui portent que ce fut l'an 362 de l'ere d'Eſpagne, c'eſt à dire l'an 324 de J. C. Mendoza pretend que cela eſt impoſſibile, parcequ'Oſius eſtoit alors à la Cour de Conſtantin depuis pluſieurs années. [Mais quelque confiance que Conſtantin euſt en luy, il ne ſeroit nullement raiſonnable de pretendre qu'il demeuraſt toujours à ſa Cour, ſans retourner à ſon troupeau. Ce qui eſt plus difficile, c'eſt qu'il eſtoit certainement en Orient l'an 324. Il peut neanmoins avoir eſté au Concile d'Elvire le 15 de may, auquel on marque qu'il ſe tint, eſtre allé de là trouver Conſtantin, & avoir auſſitoſt eſté envoyé par luy en Egypte vers le mois d'aouſt. Ainſi il n'y a point d'impoſſibilité que le Concile d'Elvire ait eſté tenu en l'an 324. La difference meſme que l'on remarque entre la diſcipline établie par ce Concile, & ce qui a eſté reglé par celui de Nicée,

n'empeſche point qu'Oſius n'ait aſſiſté à l'un & à l'autre en un an de temps. Il ne ſera nullement étrange qu'il ait fait ceder ce qu'il avoit ordonné avec les autres Eveſques d'Eſpagne, aux raiſons & à l'autorité des Eveſques d'Orient.

La difficulté eſt de ſavoir ſi cette epoque eſt aſſez établie ſur deux manuſcrits] 'qu'on dit eſtre du IX. & du X. ſiecle. On ajoute que quelques autres portent qu'il eſt du meſme temps que le Concile de Nicée. Et cela eſt encore moins fort, eſtant certain que cette date ne vient point de l'original. [L'autorité du Concile de Soiſſons peut paroiſtre auſſi n'eſtre pas bien conſiderable à cauſe de l'eloignement du temps.] 'Je penſe meſme qu'on peut dire que depuis que Conſtantin ſe fut declaré Chrétien, en 311 ou 312, les magiſtrats & les pontifes des provinces qui eſtoient Chrétiens, n'avoient plus rien qui les portaſt à ſacrifier & à faire des depenſes pour les idoles. [Ainſi il ſemble qu'on peut conclure que l'epoque de l'an 309 ou environ, eſt la plus probable à ne regarder que le Concile en luy meſme, & que celle de 324 eſt plus autoriſée, mais non aſſez pour faire foy, & nous obliger d'étendre juſque là l'epiſcopat de S. Valere.

Le P. Morin qui pretend qu'Oſius n'a point aſſiſté au Concile d'Elvire, auroit pu ſa prevaloir] 'de ce qu'Oſius eſtant le 21e Canon de ce Concile à Sardique, dit ſelon le grec, *Vous vous ſouvenez de ce que nos Peres ont reglé au temps paſſé.* [Mais dans deux anciens textes latins qui peuvent meſme eſtre le texte original,] il y a, *Je me ſouviens que nos freres ont ordonné il y a quelque temps*, SUPERIORI CONCILIO. [Et ces termes portent aſſez à croire qu'Oſius avoit luy meſme aſſiſté à ce Concile.]

'On aſſure que quelques heretiques de ces derniers temps font le Concile d'Elvire poſterieur à Conſtantin de pluſieurs ſiecles. [Mais il faut pour cela n'avoir jamais lu ce Concile, ou n'avoir aucune connoiſſance de l'hiſtoire eccleſiaſtique.]

NOTE II.

Pour la page 316. §. 7.

On quel temps Conſtance manda Oſius à Sirmich.

'Saint Athanaſe dit que Conſtance manda Oſius, & le retint un an entier à Sirmich. [Cette année ſe termine aſſurément à la chûte d'Oſius,] comme il eſt aiſé de le juger par la ſuite de S. Athanaſe; [& on verra qu'il tomba en 357. Ainſi Conſtance le fit venir à Sirmich en 356. L'expreſſion de Saint Athanaſe que Conſtance le manda, μετεπέμψατο, & le retint à Sirmich, donne tout lieu de croire qu'il eſtoit luy meſme en cette ville, ou au moins lorſqu'Oſius arriva à ſa Cour. Cependant on n'a point de marques qu'il y ait eſté en 356, & les loix en cette année là ſont datées de Milan. Mais nous n'en avons point depuis le 11 d'avril juſques au 29 d'octobre, & il eſt aiſé qu'il ait paſſé à Sirmich une partie de ce temps là. Car ſi Ammien ne le dit pas, ſon hiſtoire eſt fort imparfaite en cet endroit. *V. Conſtance* § 40.]

Ath. fol. p. 841. c.

'Socrate dit que Conſtance avoit banni Oſius, & qu'il le fit venir enſuite à Sirmich; [ce qui feroit croire qu'il avoit eſté banni autrepart qu'à Sirmich, mais nous ne voyons pas que Socrate ſoit autoriſé ni ſuivi de perſonne, ni qu'on le puiſſe accorder avec S. Athanaſe.

Socr. l. 2. c. 31. p. 126. d.

NOTE III.

Pour la page 317. §. 8.

Qu'Oſius a ſigné la ſeconde confeſſion de Sirmich.

'S. Athanaſe dit ſeulement qu'Oſius conſentit à communiquer avec Urſace & Valens, [ſans marquer jamais qu'il euſt rien ſigné contre la foy,] 'Mais il

Ath. fol. p. 841. c.

Pheb. p. 180. a. b.

p. 1024. b.

a.

p. 1025. c.

c. 2. p. 637. a.

p. 643. a. 636. a.

p. 1018. d' Alex. t. 6. p. 662.

est certain que les Ariens se servoient du nom d'Osius pour autoriser leur heresie : Et S. Phebade qui regarde cette raison comme la plus specieuse qu'ils alleguassent, avouë le fait, & ne dit point qu'ils imposassent à cet homme si celebre qui avoit toujours esté le

Hil. de syn. p. 1224. t. c. défenseur de la vraie foy. 'S. Hilaire parlant du second formulaire de Sirmich, l'appelle *sententiam Osii*, 'le

p. 1225. t. c. blaspheme écrit par Osius, 'la nouvelle

p. 1331. 2. a. impieté, *qua per Pſium proruperat*.

in Conſ. l. 2. p. 1116. t. c. 'Il cite autrepart, *deliramenta Oſii*. [Peut-on douter aprés cela qu'il ne l'eust au moins signée ?]

Vigil. in Euty. l. 5. § 3. p. 58. 'Vigile de Tapse le joint aussi à Orsace & aux autres impies qui avoient écrit le formulaire sacrilege de Sirmich.

Socr. l. 2. c. 31. p. 127. a. 'Socrate assure formellement qu'il signa les formulaires de Sirmich, car il

Soz. l. 4. c. 12. p. 554. a. b. ne s'explique pas d'avantage. 'Sozomene dit qu'il consentit à la suppression de l'ὁμοούσιον & de l'ὁμοιούσιον, [c'est à dire à la seconde confession de Sirmich,] sans parler de Marcellin & de Faustin Luciferiens, qui disent, *p.* 34, qu'il donna les mains à l'impieté, & qu'il devint prevaricateur de la foy,

Hil. ſr. 2. p. 4. 'S. Eusebe de Verceil loüe Gregoire d'Elvire d'avoir resisté au transgresseur Osius. [C'en est assez ce semble pour nous assurer qu'il a effectivement signé la seconde confession de Sirmich la plus méchante de toutes, & qu'on ne peut point dire que ce soit une calomnie repanduë par les Ariens pour tromper le monde.]

Pour la page 318. 59.

NOTE IV.

Sur l'hiſtoire de la mort tragique d'Oſius.

Bar. 359. § 29. 30. 'Baronius rejette ce qu'on lit de la mort d'Osius dans le traité de Saint Isidore de Seville sur les hommes illustres ; parce, dit il, que c'est un faux

Conc. t. 1. p. 2054. c. d. Isidore. 'Mendoza veut que l'ouvrage soit de S. Isidore, mais corrompu par Theodisque l'un de ses successeurs ; & il soutient que toute la longue histoire de la mort d'Osius est de Theodisque, parcequ'elle ne se trouve pas dans les manuscrits, 'où on lit seulement sur ce e. sujet, *cujus quidem vitam, ut meruit confeſtim exitus crudelis finivit*. 'Men- p. 1056. a. doza explique cet endroit comme il peut. [Mais pour nous, comme nous aimons la verité plus qu'Osius, nous nous croyons obligez d'avouer que ces paroles marquent fort clairement toute l'histoire raportée ensuite dans les imprimez ; & qu'ainsi si elles sont de S. Isidore, ce que nous n'examinons pas ici, ce Saint a cru qu'Osius estoit mort dans son peché.] 'Pour ce qui est Bar. 359. § 30. du fond, comme il paroist assez visible que Saint Isidore, ou celui qui porte son nom, a suivi en cela Marcellin & Faustin, son témoignage n'est autre que celui de ces Luciferiens, & n'a que la mesme autorité.

Pour la page 320. 59.

NOTE V.

Sur les eloges que S. Athanaſe donne à Oſius.

[Quelques uns croient que le traité de S. Athanase sur sa retraite, sa seconde apologie, & son epistre aux solitaires, ont esté écrits des l'an 356, avant la chûte d'Osius & de Libere, & qu'ainsi ce qu'on y lit de cet evenement y a esté ajouté depuis S. Athanase mesme, *V. S. Athanaſe notes 77 & 80* : si cela est, les eloges qu'il y donne à Osius, ne marquent le jugement favorable qu'il a fait de luy depuis sa chûte, que parcequ'il a cru les y devoir laisser. Nous verrons sur S. Athanase qu'il y a en effet quelque lieu de croire que ce qui est dit des fautes d'Osius & de Libere dans la seconde apologie, y a esté ajouté. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait autant de fondement de le dire des deux autres écrits. C'est ce qui nous fera mettre encore la mort d'Osius dés l'an 357, sans quoy on la pourroit differer.]

NOTES SUR LA PERSECUTION DE JULIEN L'APOSTAT.

Pour la page 323. § 2.

NOTE I.

Qu'il a publié dés l'an 361 ſes edits pour rétablir l'idolatrie.

[IL ſemble neceſſaire de dire que Julien n'oſa pas publier d'abord qu'il fut Empereur, les edits par leſquels il ordonna de ſacrifier aux idoles, mais qu'il attendit juſqu'au mois de mars ou d'avril de l'an 362,] 'puiſque la vie de S. Baſile Preſtre d'Ancyre porte que cet edit du rétabliſſement du paganiſme, ſubſiſta dans la Galacie un an & trois mois, [qui apparemment ſe terminent avec la vie de Julien au mois de juin 363, ou lorſqu'on apprit ſa mort quelque temps aprés.

Boll. 22. mars, 3. p. 15. c.

Mais d'autre part eſtant certain qu'il ſe declaroit payen dés devant la mort de Conſtance, & Libanius nous aſſurant que les temples eſtoient ouverts dés ce temps là dans la Grece &c. *V. Julien note* 4. Il y a peu d'apparence qu'il ait attendu quatre mois aprés la mort de Conſtance à les faire ouvrir dans le reſte de l'Empire.] 'Ammien marque en effet cet ordre comme l'une des premieres choſes qu'il fit lorſqu'il ſe vit abſolu, & en état de le faire. [Il n'eſt pas impoſſible qu'on ait publié un peu pluſtard ces edits dans la Galacie, ou qu'il y ait quelque faute de chiffre dans les actes de S. Baſile.]

Amm. l. 22. p. 008. c. d.

Pour la page 316. 6.

NOTE II.

Si Romain le Confeſſeur eſtoit Tribun.

Amm. l. 22. p. 422. 223.

'Ammien raporte que Romain Tribun de la premiere compagnie de ceux qu'on appelloit *Scutarii*, fut envoyé en exil par Julien ſur la fin de 362, *& i. aſſe convictus quadam ſuis viribus altiora*; [c'eſt à dire d'avoir aſpiré à l'Empire.] 'M.r Valois dans ſes notes ſur Theodoret, croit que ce peut eſtre le meſme que Romain, dont cet hiſtorien & S. Gregoire de Nazianze raportent l'hiſtoire, & qui fut banni comme Chrétien &c. [Il ſemble plutoſt que ce dernier Romain, qui eſtoit encore jeune, ne fuſt qu'un ſimple ſoldat. Neanmoins on comprend aſſez ſouvent tous les gents d'épée, officiers & autres, ſous le ſimple nom de ſoldats: & il eſt certain encore que Julien eſtoit bien aiſe d'attribuer des crimes d'Etat à ceux qu'il ne maltraitoit que parcequ'ils eſtoient Chrétiens. Mais il eſtoit ſi viſible que le Confeſſeur Romain avoit irrité ſa colere par la confeſſion genereuſe qu'il avoit faite du nom de J. C, qu'il n'y a point d'apparence qu'on luy ait pu imputer autre choſe; & ſon hiſtoire ne donne aucune ombre d'un homme accuſé d'avoir aſpiré à l'Empire.] 'Le meſme M.r Valois raporte l'hiſtoire du Tribun Romain à celle de S. Juventin & S. Maximin, [qui n'a aucun raport à celle de Romain le Confeſſeur.]

Thdrt. n. p. 291. 1. 8.

Amm. n. p. 229.

Pour la page 344. § 9.

NOTE III.

Que Julien a défendu aux Chrétiens & d'enſeigner & d'apprendre les humanitez.

[On ne voit pas bien ſi l'edit qui fait la lettre 42 de Julien, défend aux Chrétiens l'étude des lettres.] 'Car cet edit eſt obſcur. [a] Baronius ſuppoſe qu'il ne la leur défend pas. [Mais il eſt aſſez étrange] que luy, & M.r Valois enſuite, en aient conclu que Julien n'a point fait dutout ce qu'il n'a pas fait par cet

Dio, n. p. 1. 9. & p. 119. Bar. 362. § 301.

edit, [comme s'il n'avoit pas pu le faire depuis par un autre:] Et en effet ce que S. Gregoire de Nazianze & Theodoret raportent comme tiré de l'edit, qui défendoit aux Chrétiens l'étude des lettres, [ne ſe trouve pas dans celui-ci.

Naz. or. 3. p. 51. a. b. 97. b. Thdrt. l. 3. c. 4. p. 643. b.

Baronius euſt pu ſe fonder avec plus de raiſon ſur Ammien, [qui marque par deux fois cette défenſe faite aux Chrétiens, de profeſſer, & n'ajoute point celle d'étudier. Au moins c'eſt ce que ſuppoſe M. Valois, & ce qu'il allegue de plus fort pour ſon ſentiment, [ſes autres raiſons eſtant bien foibles. Cependant je ne voy pas que le ſilence d'Ammien, qui peut avoir voulu diminuer un peu la honte de ſon Julien, doive l'emporter ſur le témoignage poſitif de S. Gregoire de Nazianze & de S. Auguſtin, ſans parler des autres; & nous faire condanner ces deux Peres, & tous les hiſtoriens eccleſiaſtiques, d'une erreur certaine.

Amm. l. 22. 25. p. 322. c. 324. c. d. Dio, v. 2. p. 119.

Mais je ne ſçay pas meſme s'il faut avoüer qu'Ammien ne diſe que ce que M.r Valois luy fait dire. Au moins cela n'eſt pas ſans difficulté. Car les termes de cet auteur, *docere vetuit magiſtros rhetoricos.....Chriſtianos*, peuvent ſignifier *vetuit ne magiſtri rhetorici docerent Chriſtianos*. Ceux de la page 294, peuvent ſe prendre de meſme: & je ne ſçay ſi ce ſens doit paroiſtre moins naturel que l'autre. Mais quand il le ſeroit moins, il eſt d'autre part bien plus conforme à la cenſure ſevere qu'Ammien fait de cette ordonnance. Car il eſt difficile de croire qu'un payen ait trouvé ſi étrange qu'on ait défendu aux Chrétiens de tenir ecole, ce qui ne ſe pouvoit faire qu'au préjudice du paganiſme: & aucun Catholique ne pourroit approuver aujourd'hui qu'on permiſt aux Calviniſtes d'enſeigner publiquement les enfans des Catholiques dans quelque ſcience que ce fuſt, bien loin de condanner la défenſe qu'on leur en fait, comme digne d'eſtre enſevelie dans un eternel oubli. De ſorte que l'on peut juger qu'Ammien a voulu marquer la défenſe d'étudier, quoiqu'il ait peuteſtre affecté de l'exprimer en des termes obſcurs & ambigus, pour epargner un peu la memoire de ſon heros, quoiqu'il luy ſoit ordinaire de s'exprimer aſſez mal, parcequ'il n'eſtoit pas latin, mais grec.]

'Baronius allegue encore S. Ambroiſe & S. Jerome, 'dont le premier dit que les payens avoient oſté aux Chrétiens par la loy de Julien, le droit acquis à tout le monde de parler & d'enſeigner; [comme ſi le mot de *parler* ne pouvoit pas marquer l'etude de l'eloquence & de l'art de la parole, qui eſt ce que Julien enviоit proprement aux Chrétiens. Il n'eſt pas plus difficile de répondre à S. Jerome, & à Eunape c. 8. p. 126, 'que M.r Valois y ajoute; [puiſque l'un & l'autre ne parlant de l'edit de Julien qu'à l'occaſion de Proereſe, il leur a ſuffi de parler de la défenſe d'enſeigner,] 'de meſme qu'a fait Saint Auguſtin en parlant de Victorin. Que ſi de l'omiſſion de S. Jerome & d'Eunape, l'on veut conclure que ſelon ces auteurs, Julien n'avoit pas défendu d'étudier, il faudra attribuer la meſme choſe à S. Auguſtin,] 'qui neanmoins exprime poſitivement en un autre endroit ce qu'il n'avoit pas dit dans celui-ci.

Bar. 362. §. 10. Amb. ep. 11. p. 193. c. Dio, v. 2. p. 119. Aug. conf. l. 8. c. 5. p. 60. a. d. civ. l. 18. c. 5. p. 239. a. c.

[Il y a plus de ſujet de dire qu'Oroſe n'a ſceu que la défenſe d'enſeigner,] 'puiſqu'il ne marque que celle là. [peuteſtre parcequ'il n'avoit pas lu l'autre dans la chronique de S. Jerome: mais cela n'empeſche pas qu'elle n'ait eſté, ſi on la trouve bien prouvée d'ailleurs.

'Oroſ. l. 7. c. 30. p. 218. a. b.

'Cependant c'eſt ſur ces fondemens qu'on accuſe d'une erreur certaine non ſeulement Theodoret, Socrate, Sozomene, & d'autres qui les ont ſuivis, leſquels reconnoiſſent tous for-

Bar. 362. §. 10. 11. Dio, v. 2. p. 119.

mellément que Julien défendit aux Chretiens l'étude des lettres; mais encore Rufin & S. Auguſtin qui ne parloient que de ce qu'ils avoient vu, pour ne rien dire des actes d'Arteme, [que Baronius cite toujours comme une piece fort authentique, & qui peuvent venir de Philoſtorge. Il n'oſe pas accuſer encore de la meſme erreur Saint Gregoire de Nazianze, qui cependant n'eſt pas moins formel que les autres,]

Naz.or.4.p. 126.b|132.c.

'puiſqu'il dit que les payens avoient fait une loy qui excluoit les Chrétiens des ſciences humaines. [Mais comme dans les endroits où il en parle particulierement, il s'exprime non en un mot comme les hiſtoriens, mais en orateur, & par une grande étenduë de paroles; il peut donner davantage de lieu à douter de ſon ſens lorſqu'on ne conſidere pas aſſez à quoy tendent toutes ſes preuves & toutes ſes invectives. Car elles ſeroient certainement mal employées, ſi elles n'avoient eu pour fondement la défenſe d'étudier les lettres auſſibien que de les enſeigner aux autres. Céla ſeroit trop long

or.3.p.51.b. 95.&c.

à prouver en particulier: 'il ſuffit de renvoyer aux endroits meſmes où il

n.p.247.c| vit.p.11.d|12.b. Fleu.l.15.c.7. p.16.

en parle,]'& d'ajouter que le Preſtre Gregoire & l'Abbé de Billi l'ont entendu de cette maniere. 'M.r Fleuri n'heſite point à dire que Julien défendit aux Chrétiens non ſeulement d'enſeigner les lettres humaines, mais encore de les apprendre.

Pour la page 341.59.

NOTE IV.

Que Proereſe a quitté ſa chaire, parcequ'il eſtoit Chrétien.

Bar.362.§375| Eun.c.8.p.126.

'Baronius cite d'Eunape, que Muſone qui enſeignoit la rhetorique fut obligé de quitter ſa chaire, parcequ'il paſſoit pour Chrétien: [& il eſt certain qu'Eunape eſt aſſez embaraſſé en cet endroit auſſibien qu'en beaucoup d'autres, pour donner lieu de douter s'il parle de Muſone ou de Proereſe.] Neanmoins on voit bien par la ſuite qu'aprés avoir dit un mot de Muſone en paſſant, il revient auſſitoſt à Proereſe qui eſtoit ſon principal ſujet, [& que c'eſt de luy que cet endroit ſe doit entendre:]'outre qu'il eſt certain d'ail- Bar.362.§375.

leurs par la chronique de S. Jerome, que Proereſe fit ce qu'Eunape dit en ce lieu. Baronius le prouve fort bien: [& il n'y a pas moyen d'en douter, quand meſme il n'y auroit point de faute dans ce que porte cette chronique, que Julien permit à Proereſe, *ut Chriſtianos doceret*. Mais ſelon toutes les apparences, il faut lire *ut Chriſtianus doceret*.]'C'eſt ce que montre M.r Hier.chr.n.P. de Pontac & par la ſuite de l'endroit, P.712.733. & par l'autorité des manuſcrits.

NOTE V.

Pour la page 311.321.

Les pourſuites d'Apronien contre les ſortileges, ne regardent point les Chrétiens.

'Ammien témoigne qu'Apronien fait Amm.l.23.p. 358.a. Preſet de Rome par Julien en 363, 'y l.26.p.313.314. fit une enqueſte fort rigoureuſe contre ceux qui uſoient de ſortileges & de poiſon pour nuire aux autres: [mais je ne voy pas que Baronius ait eu aſſez de fondement pour dire]'que cet auteur Bar.362.§273 363.§4. marque par là la perſecution des Chrétiens, parcequ'on les avoit autrefois accuſez de faire des miracles par magie. [Ce pretexte eſtoit ſans doute bien evanoüi en ce temps là; & Apronien n'eſtant parti de Syrie qu'en l'an 363, les quatre ou cinq mois que Julien regna depuis qu'il fut arrivé à Rome, ne luy donnerent pas lieu de faire de grandes executions. Auſſi Ammien marque la pourſuite des ſociers comme arrivée particulierement ſous Jovien & ſous Valentinien.]

NOTE VI.

Pour la page 354.372.

Les actes de Saint Jean & Saint Paul inſoutenables.

[Nous avons des actes de S. Jean &

S. Paul qui ſont aſſez celebres, & qu'on voit par le martyrologe de Bede avoir
Flor.p.626.2. eſté écrits avant le VIII. ſiecle.] 'Ils ſont ſuivis par les martyrologes du
Anal.t.1.p. 402. IX. ſiecle, '& par le poëme que Florus Diacre de Lion a fait ſur ces Saints.
[Ils peuvent meſme paroiſtre d'abord
Sur.26.jun.p. 334.§ 2. fort indubitables,] 'puiſqu'ils ſemblent
§ 8. écrits par un auteur contemporain, '& de la main propre de Terentien, qui avoit, dit-il, oſté la vie à ces Saints.

Bar.362.§272. 'Mais Baronius a bien vu qu'on ne pouvoit pas défendre cette pretention; & y ayant trouvé diverſes choſes qui ne ſe peuvent pas accorder avec les auteurs du temps, il declare qu'il ne veut point dutout ſoutenir que cette piece ſoit celle qui avoit eſté écrite par Terentien, mais qu'on a pris quelque choſe de ces actes originaux, [dont neanmoins nous n'avons point d'autre témoignage,] & qu'on y ajouté divers
§ 30.§ 31. autres faits, 'ſelon la fantaiſie de ceux qui ont mieux aimé paraphraſer les hiſtoires des Saints, que ſe contenter de la ſimplicité avec laquelle elles eſtoient écrites.

[Ainſi tout ce que nous pouvons tirer de ces actes, c'eſt qu'on a cru que S. Jean & S. Paul avoient eſté martyrizez ſous Julien l'apoſtat; ce qui peut eſtre, ſurtout la choſe s'eſtant faite ſecrettement comme le portent ces actes; & ce qui peut favoriſer cette opinion, c'eſt que ces Saints, qui paroiſſent avoir eſté fort celebres à Rome, ne ſe liſent point dans le calendrier Romain de Bucherius fait en 354. Il faut neanmoins avoüer que cette preuve n'eſt pas bien forte; parceque ce calendrier ne contient qu'un tres petit nombre de martyrs. Il eſt d'ailleurs aſſez difficile de croire que Julien ait fait tous les martyrs que les martyrologes mettent ſous luy, ſurtout dans l'Occident, puiſqu'il evitoit à deſſein de repandre le ſang des Chrétiens, & que la pluſpart des hiſtoires qu'on en fait ſuppoſent ſa preſence; au lieu que depuis la mort de Conſtance, avant laquelle il n'avoit garde de perſecuter les Chrétiens, il a toujours eſté dans l'Orient.

Pour juſtifier davantage le jugement que Baronius fait de ces actes, ſans s'arreſter au peu d'apparence qu'il y a dans la pluſpart des narrations, ni examiner s'il eſt fort probable] 'qu'un parti- Sur.26.jun.p. 333.§ 2.
culier comme Gallican ait eſté demander la fille de Conſtantin en mariage, & que Conſtantin n'ait oſé la refuſer; § 3.
'ni ſi la maniere dont on pretend qu'il a vaincu les Scythes, n'a point plus de raport à un ſonge qu'à une hiſtoire; 'ni § 3.
ſi la diſcipline militaire permettoit que des capitaines & des ſoldats qui avoient abandonné leur General pour ſe rendre aux ennemis, ne fuſſent punis aprés la victoire que par la privation de leurs charges, ou qu'ils fuſſent meſme elevez à de plus grandes, pourvu qu'ils ſe fiſſent Chrétiens: [ſans, dis-je, conſiderer toutes ces choſes, nous pouvons remarquer] 'que la victoire rem- § 3.
portée, à ce qu'on pretend, par Gallican ſur les Perſes qui couroient la Syrie, [eſt une choſe entierement contraire à l'hiſtoire. Car les auteurs nous apprennent que les Perſes furent toujours en paix avec les Romains depuis la défaite de Narſe par Maximien Galere, juſqu'à la fin du regne de Conſtantin, qu'ils la troublerent par quelques courſes; & Conſtantin mourut ſur le point qu'il marchoit contre eux. *V. Conſtantin § 76.* Auſſi ni Euſebe, ni aucun autre ne remarque point qu'il ait jamais remporté aucun avantage ſur cette nation. Quand on voudroit dire que Gallican les auroit battus en quelque petite rencontre, ç'auroit eſte ſur la fin du regne de Conſtantin, aprés l'an 330, c'eſt à dire aprés le Conſulat de Gallican, n'y ayant point de Conſul de ce nom ſous Conſtantin aprés cette année là, & c'eſt ce qui eſt abſolument contre les actes de S. Jean & S. Paul.]

Aprés

§ 1. 2. 'Aprés la victoire ſur les Perſes, diſent ces actes, un nombre infini de Scythes ayant occupé la Thrace, Gallican demanda la fille de Conſtantin en mariage, & on la luy promit avec le Conſulat, pourvu qu'il allaſt vaincre ces § 3. barbares. 'Il y alla, & ſe trouva d'abord aſſiegé par eux dans Philippople, & preſque reduit à la derniere extremité. Il en vint neanmoins à bout, & les obligea de demander la paix & de ſe ſoumettre à l'Empire. [On ne voit rien dans l'hiſtoire qui ait quelque raZoſ.l.2.p.687. c. port à ceci,] 'que l'irruption des Taïfales dans la Thrace, dont parle Zoſime. Elle n'eſtoit que de 500 chevaux, [ce qui n'eſtoit pas pour aſſieger Philippople. On a meſme aſſez de peine a ajuſter le raport de Zoſime avec les meilleurs hiſtoriens: *V. Conſtantin* § 70. Mais le ſuppoſant pour vray,] 5. 'cette irruption eſt arrivée, comme il le dit expreſſément, depuis la fondation de Conſtantinople, [qui fut commencée en 329, & dediée en 330, c'eſt à dire l'année meſme du Conſulat de Gallican, avant lequel neanmoins cela doit eſtre arrivé, ſelon ces actes On voit par d'autres auteurs que l'irruption des Taifales ne ſe doit point mettre avant l'an 332. Il eſt viſible auſſi que, ſelon ces actes, Conſtantin eſtoit à Rome devant & aprés cette c. guerre:] '& au contraire il eſtoit à Conſtantinople, ſelon Zoſime.

Sur.26.jun.p. 314.§ 3. 'Il faut encore, ſelon les actes, que S.te Helene ait vécu juſqu'en 330: [a] & cela a Theodr.l.1.c. 17.p.564.a. ne s'accorde pas avec Theodoret, qui dit qu'elle mourut peu aprés le voyage qu'elle avoit fait dans la Paleſtine [vers l'an 327. On ne peut differer ſa mort juſqu'en 330, ſans embrouiller beaucoup l'hiſtoire de l'Egliſe, puiſque le rappel d'Arius qui preceda toutes les perſecutions de S. Athanaſe, ſuivit la mort de Conſtantine ſœur de Conſtan-Ruf.l.10.c.11. p.166.a. tin,] laquelle ne mourut que quelque temps aprés S.te Helene.

[Il eſt encore plus ridicule de pretendre] 'que Gallican a le premier fait Sur.§ 3. baſtir une egliſe dans Oſtie, comme ces actes le diſent. [Mais ils ſe trahiſſent eux meſmes, puiſque parlant d'une egliſe de Saint Laurent que Gallican fit auſſi baſtir, ils diſent que la porte de la ville qui en eſtoit proche, s'appelle encore aujourd'hui la porte de Saint Laurent. Cette phraſe n'eſt pas aſſurément d'un auteur contemporain.]

§ 4. 'Ils portent que Julien défendit aux Chrétiens de rien poſſeder dans le monde, [ce que perſonne n'a jamais dit, ni pu dire.] § 8. 'Ils ajoutent que Julien eſtant mort, & Jovien qu'ils appellent Jovinien, luy ayant ſuccedé, les egliſes furent ouvertes, [comme ſi elles euſſent eſté fermées auparavant: ce qui ne ſe peut dire, ſurtout dans l'Occident: & pour l'Orient meſme, nous n'en trouvons rien dutout, hormis des egliſes d'Antioche.]

§ 4. 'Pour ce qui eſt de S. Gallican que ces actes diſent avoir eſté tué en Egypte ſous Julien à cauſe de la foy, [nous n'en trouvons rien autrepart, ſi ce n'eſt dans les martyrologes du IX. ſiecle, poſterieurs à ces actes. Nous ne pretendons pas pour cela qu'il n'y ait point eu de S. Gallican Martyr; mais nous croyons pouvoir douter avec raiſon de ce que nous ne liſons que dans une piece ſi peu aſſurée. Il ſeroit aſſurément bien étrange que le martyre d'une perſonne de cette qualité n'euſt eſté remarqué par aucun hiſtorien ni eccleſiaſtique, ni profane.] 'Anaſtaſe Anaſt.c.34.p. parle des liberalitez qu'un Gallican fit 18.a. à des egliſes de Rome & d'Oſtie.

'Les meſmes actes parlent fort am- Sur.26. jun.p. plement d'une Conſtancie ou Conſtan- 313.§ 1. tine fille de Conſtantin, qui avoit conſacré à Dieu ſa virginité &c. [Et cela ſeul ſuffit pour les faire rejetter par les perſonnes les plus habiles & les plus judicieuſes, puiſque cette Conſtancie eſt entierement inconnuë à tous les an-

ciens hiſtoriens. *V. Conſtantin note* 18.]

Pour la page 352. § 21.

NOTE VII.

Que les actes de S. Gordien ſont faux.

Boll. 10. may, p. 552. d. 553. a. 'Les actes de S. Gordien ſuppoſent qu'il ſouffrit lorſque Julien eſtoit à Rome, [où il ne vint jamais. Auſſi cela les fait rejetter comme faux par une p. 151. b. perſonne tres habile;] '& oblige Bollandus à avouer qu'ils n'ont eſté écrits que long-temps aprés Julien. Il croit qu'on peut ajouter plus de foy à ce qui y eſt raporté des entretiens de S. Gordien, tiré peut-eſtre des actes originaux. [Mais ce *peut-eſtre* n'a aucun fondement. Il n'y a rien dans tous ces entretiens qui ait aucun caractere d'antiquité & de verité; on y en pourroit bien plus aiſément trouver de contraires. Tout y marque une perſecution ouverte & generale, & un temps different Aring. l. 3. c. 22. p. 337. c. de celui de Julien.] 'On a trouvé à Rome dans le cimetiere de Ste Agnés, l'epitaphe d'un Gordien deputé des Gaules, & tué pour la foy avec tous ſes domeſtiques. *V. S. Caſſien note* 2.

Pour la page 352. § 22.

NOTE VIII.

Que Saint Donat d'Arezzo doit eſtre regardé comme Confeſſeur, & ſes actes comme faux.

Bar. 7. aug. ad 26. jul. d. 'Baronius dit qu'on croit que les actes de S. Donat d'Arezzo, qui ſont dans Mombritius, ont eſté écrits par Severin, qui fut le quatrieme Eveſque d'Arezzo aprés luy. Mais il reconnoiſt que [s'ils ont eſté écrits par ce Severin,] ou y a ajouté & corrompu beaucoup de choſes, & qu'en l'état que nous les avons, ils ſont tout à fait inſoûtenables. Il croit qu'on les pourroit défendre en mettant au commencement le nom de Diocletien au lieu de celui de Julien: [mais outre qu'il faudroit avoir autorité pour faire cet correction, il eſt difficile de croire qu'elle remediaſt à toutes les fauſſetez de cette piece.] 'Nous avons un abregé des actes de Saint Donat dans Vincent de Beauvais. 'Adon décrit aſſez amplement ſon hiſtoire; & il eſt viſible qu'il l'a tirée de la meſme ſource. Il nous apprend, ſi on l'en veut croire, que Julien a eſté Soudiacre.

Vinc. B. l. 14. c. 35. 36. p. 554. Ado, 7. aug.

[Tous ces auteurs, & Bede avant eux, donnent à S. Donat la qualité de martyr.] 'Cependant les martyrologes de Saint Jerome luy donnent poſitivement celle de Confeſſeur, 'auſſi-bien que les quatre oraiſons marquées pour la feſte dans le miſſel Romain de Thomaſius, '& qu'un autre ancien martyrologe cité par Florentinius. 'On trouve auſſi qu'en l'an 766, il y avoit dans le pays de Luque une egliſe de Saint Donat Eveſque & Confeſſeur; & il y a bien de l'apparence que c'eſt de l'Eveſque d'Arezzo. 'Florentinius veut que ce titre de Confeſſeur vienne de ce qu'on l'a confondu, dit-il, avec Saint Donat d'Evorée en Epire, parceque Pierre des Noels les a mis tous deux le 7 d'aouſt. [Mais on ne voit pas que d'autres aient mis ce jour là celui d'Epire; & il n'y a aucun lieu d'accuſer de cette confuſion tant de monumens anciens, où celui d'Arezzo eſt qualifié Confeſſeur.] 'Ses actes meſmes portent qu'aprés avoir eſté mis en priſon ſous Julien par Quadratien, il fut elargi enſuite, & fit divers miracles: mais pour le faire martyr, ils pretendent que Quadratien le fit reprendre quelque temps aprés, & luy fit trancher la teſte.

Thom. p. 162. Flor. p. 737. n. 2. Flor. p. 737. n. 1. Vinc. B. l. 14. c. 36. p. 555.

[S'il faut meſme s'arreſter à ces actes, il y a ſujet de croire qu'il n'a vécu qu'au commencement du V. ſiecle.] 'Car ils luy font reſſuſciter la femme d'Euſtaſe receveur des tailles en Toſcane, pour trouver l'argent du fiſc qu'elle avoit caché à cauſe d'une courſe des ennemis, & d'une guerre qui troubloit alors la province. [Or

c. 35. p. 554. Ado, 7. aug.

nous ne voyons point dans l'hiſtoire, qu'il y ait eu de guerre en Toſcane durant tout le IV. ſiecle, & juſques à la deſcente de Radagaiſe en 406. Car on ne trouve pas meſme que les guerres civiles de Conſtantin contre Maxence, de Nepotien, & de Conſtance contre Magnence, aient troublé la Toſcane. Et je penſe que dans ces ſortes de guerres, l'argent du public eſtoit aſſez en ſureté contre les ravages des ſoldats.]

Ugh.t.1.p. 461-454. 'Ughellus nous donne un grand acte, par lequel un Zenobe Tribun battizé par S. Donat, donne à ce Saint quantité de terres & d'egliſes. 'Mais il le raporte comme un exemple des pieces ſuppoſées, par leſquelles l'ambition ou l'avarice des uns, ſe jouoit de la ſimplicité des autres, [ſans craindre le jugement de la verité.]

p.454.&.

Pour la page 353.§ 11.

NOTE IX.

Embaras dans l'hiſtoire de S. Hilarin: Qu'il peut y en avoir eu deux.

Vinc.B.l.14.c. 35.p.554.1. 'L'hiſtoire de Saint Donat fait Saint Hilarin moine & martyr à Arezzo; c.36.p.554.2. 'Vincent de Beauvais dit qu'il fut enterré auprés de la meſme ville. [Mais Adon 7. *aug.* dit que ſes os ſont gardez à Oſtie, où luy & Uſuard mettent le 16 de juillet un S. Hilarin tué ſous Julien l'apoſtat à coups de baſtons, qui eſt auſſi ce qu'on dit du moine d'Arezzo;] & Uſuard qualifie moine celui du 16 de juillet, [Il eſt bien aiſé de croire que S. Hilarin enterré d'abord à Arezzo a depuis eſté transferé à Oſtie. Mais on voit que ceux d'Oſtie ont pretendu avoir eu chez eux un S. Hilarin vivant & mort.] 'Car les actes de S. Jean & S. Paul, qui valent à peu prés autant que ceux de S. Donat, diſent que Saint Gallican ſe retira à Oſtie ſous Conſtantin dans la maiſon de S. Hilarin; dont il fit un hoſpital, '& que Julien ayant commandé à Saint Gallican de ſortir d'Oſtie, 'fit auſſi martyrizer S. Hilarin qui fut tué à coups de baſtons, & enterré à Oſtie. 'Pierre des Noels veut qu'il ait demeuré d'abord à Arezzo, & puis à Oſtie où il fut martyrizé. 'Ferrarius aime mieux commencer par Oſtie, & finir par Arezzo: [mais tout cela ne s'accorde point avec leurs auteurs: de ſorte qu'il peut bien y avoir eu deux Hilarins, l'un à Arezzo, l'autre à Oſtie. Pour croire qu'ils aient ſouffert ſous Julien, c'eſt de quoy nous voudrions avoir d'autres preuves que celles que l'on nous donne.]

Sur.26.jun.p. 331.§ 3.

§ 4.

§ 5.

Pet.de N.l.6. c.105.p.120.2.

Ferr.it.p.439.

NOTE X.

Pour la page 353.§ 11.

Sur la méchante hiſtoire de S. Pelin.

'Baronius cite une hiſtoire de Saint Pelin, conſervée dans l'Egliſe de Brinde dont il eſtoit Eveſque, & qu'on luy avoit envoyée de là: mais il nous aſſure qu'elle eſt tres corrompuë. [Il eſt aiſé de le juger par l'abregé qu'en a fait Ferrarius *p.*753, & encore mieux par l'hiſtoire entiere qu'Ughellus nous en a donnée dans ſon Italie ſacrée, *t.9.p.*14-31, 'quoiqu'il y ait moins de fautes que dans la copie qu'en a eue Ferrarius. Elle eſt faite dans le temps qu'on méloit partout des bouts de vers: je penſe que c'eſtoit vers le X. ſiecle. Si elle eſt du meſme auteur que l'hiſtoire des miracles du Saint qui y eſt jointe, *p.*32-39, 'elle n'a eſté écrite qu'aprés l'an 1124.]

Bar.5.dec.ſ.

Ugh.t.9.p. 14.a.

p.39.c.

NOTE XI.

Pour la page 353.§ 12.

Qu'il n'eſt point certain que Saluſte Prefet des Gaules ait perſecuté.

'Ce qui porte Baronius à croire que Saluſte Prefet des Gaules, & Dioſcore ſon Vicaire, ont perſecuté les Chrétiens, c'eſt que S. Hilaire a fait, ſelon S. Jerome, un écrit contre ce Prefet, ou contre un medecin nommé Dioſcore. [Cette preuve eſt foible: car la qualité de medecin n'a guere de raport

Bar.362.§ 280.

Hier. v.ill. c. 100.p.298. & ep.84.p.328. c.

avec celle de Vicaire: S. Hilaire pouvoit avoir d'autres ſujets de plaintes contre Saluſte; & on ne voit guere que les Chrétiens aient fait des écrits contre les magiſtrats payens qui perſecutoient. Mais d'ailleurs au lieu que dans quelques editions on lit que S. Hilaire a écrit, *adversùs Præfectum Saluſtium ſivè contra Dioſcorum*, Miræus lit, *p.30, ad Præfectum*. Et en effet, S. Jerome euſt dû dire naturellement *adversùs Saluſtium & Dioſcorum*.]'La traduction greque diſtingue auſſi πρὸς Σαλουστιον, ἤγουν κατὰ Διοσκόρου, [ce qui confirme tout à fait la leçon de Miræus.]'Saint Jerome citant cet ouvrage en un autre endroit, dit qu'il eſtoit écrit contre Dioſcore, ſans parler du Prefet Saluſte.

p 298. d.

p.238.e.

NOTE XII.

Pour la page 353.§ 12.

Que la vie de Saint Eliphe ne peut faire d'autorité.

Sur.16.oct.p. 246.

'Nous n'avons la vie de S. Eliphe écrite que par Rupert Abbé de Duitz, [prés de Cologne,] qui eſt mort ſelon Miræus *p.* 130, l'an 1137. Il compoſa cette hiſtoire ſur une premiere qui avoit eſté faite long-temps auparavant, en un ſtyle fort ſimple & ſans ornement. 'Mais il paroiſt que cette premiere tomboit, auſſi-bien que celle de Rupert, dans la faute de quelques autres actes, en ſuppoſant que Julien perſecutoit l'Egliſe lorſqu'il eſtoit dans l'Occident. 'Baronius dans ſon martyrologe veut l'excuſer, en diſant que Julien ſe declara contre l'Egliſe auſſitoſt qu'il eut eſté proclamé Auguſte; [ce qui eſtant ſuppoſé, on pourroit mettre le martyre de S. Eliphe dans le voyage que fit Julien en Allemagne l'an 360.]'Mais il eſt certain qu'il faiſoit encore exterieurement profeſſion du Chriſtianiſme au commencement de 361, & Baronius le reconnoiſt dans ſes Annales à l'occaſion de ce Saint meſme.

p.248.§ 10.

Bar.16.oct.d.

Amm.l.21.p. 280.281.

Bar.362.§ 27.

NOTE XIII.

Pour la page 354.§ 12.

Saint Alexandre martyr à Corinthe, confondu avec Saint Theodore d'Antioche.

'Le martyrologe Romain marque le 24 novembre un Martyr ſous Julien dans l'Illyrie, ſavoir Saint Alexandre martyrizé à Corinthe, *Saluſtio præſide*. Baronius cite pour cela l'autorité des Grecs, [c'eſt à dire le menologe de Caniſius, où cela ſe trouve effectivement *p.* 919. 'Mais dans le grec il n'eſt rien dit de Saint Alexandre, ſinon qu'il a ſouffert à Corinthe. L'hiſtoire qui ſuit, [& dont on ne trouve qu'une ligne dans Caniſius,] eſt de Saint Theodore d'Antioche qui ſouffrit effectivement ſous Julien & ſous le Prefet Saluſte, appellé Saluſtin dans les Ménées, [dont l'autorité ne s'étendoit point ſur la Grece, Mamertin eſtant alors Prefet d'Illyrie. Ainſi il y a quelques lignes d'oubliées dans Caniſius par la bévuë des copiſtes.]

Bar.24.nov.d.

Men. p.189.

NOTE XIV.

Pour la page 364.§ 17.

Difficultez dans Philoſtorge ſur la ſtatuë de Paneade.

'Philoſtorge parlant de la ſtatuë de J.C. qui eſtoit à Paneade, dit que comme elle eſtoit à l'air & à decouvert, le limon que les pluies amenoient couvrit peu à peu la baſe ſur laquelle elle eſtoit poſée, & qui en portoit l'inſcription, & couvrit meſme une partie de la ſtatuë; de ſorte qu'on perdit la connoiſſance de celui qu'elle repreſentoit, juſqu'à ce que les miracles qui ſe faiſoient par l'herbe qui croiſſoit au pié, ayant donné la curioſité de connoiſtre ce que c'eſtoit que cette ſtatuë, on oſta la terre qui s'y eſtoit amaſſée, & on trouva l'inſcription gravée ſur la baſe: mais l'herbe qui y croiſſoit auparavant, ceſſa de pouſſer. Pour la ſtatuë, on la tranſporta dans la ſacriſtie de l'egliſe, afin de l'honorer comme elle

Philſg.l.7.c.5. p.87.

p.88.

meritoit, προσκύνησιν non en luy rendant aucun culte, ni aucune adoration, puiſqu'il n'eſt pas permis d'adorer ni de l'airain, ni quelque autre matiere que ce ſoit; mais en la plaçant en un lieu plus honorable, & en donnant moyen de la venir voir avec plus de commodité, ce que beaucoup de perſonnes faiſoient, pour monterer l'amour qu'ils avoient pour celui qu'elle repreſentoit.

[Ce recit de Philoſtorge peut aſſez legitimement paroiſtre ſuſpect: Car il faut que ce qu'il dit ſoit arrivé avant Conſtantin, n'y ayant point d'apparence que depuis luy juſqu'au regne de Julien, on euſt oublié ce que c'eſtoit que cette ſtatuë, ſurtout depuis qu'Euſebe en avoit parlé vers l'an 325, 35 ans ſeulement avant Julien.] 'Or Euſebe qui l'avoit vûe luy meſme, témoigne qu'elle eſtoit à la porte d'une maiſon, & non dans une ſacriſtie: [& bien loin de dire que depuis qu'on eut decouvert ſa baſe, l'herbe medicinale avoit ceſſé d'y venir,]'il dit auſſi-bien que Sozomene, que cette herbe ſortoit de la baſe meſme.

Euſ.l. 7.c.18. p.265.b.c.

b|Soz. l.5. c. 21.p.629.c.

'On pretend auſſi qu'il ne pouvoit pas y avoir d'inſcription qui marquaſt que c'eſtoit la ſtatuë de J.C, puiſqu'Euſebe ne le dit point, & parle meſme de cela comme d'un bruit incertain, fondé ſur un *on dit*. [Neanmoins on peut dire qu'Euſebe doutoit non ſi cette ſtatuë eſtoit dreſſée en l'honneur de J. C, mais ſi c'eſtoit la repreſentation veritable & naturelle de ſon corps? ce qu'on ne met guere dans les inſcriptions: & en ſecond lieu, on peut remarquer que les auteurs ſe ſervent quelquefois de la meſme façon de parler, *on dit*, dans les choſes qu'ils écrivent non comme douteuſes, mais comme certaines: Et l'on voit qu'en effet Euſebe s'en ſert dans tout ce recit, quoiqu'il y ait des choſes dont il eſtoit témoin oculaire. De ſorte que c'eſt ſans raiſon]'qu'on veut conteſter ſur cela la verité d'une hiſtoire, autoriſée par la tradition d'une Egliſe, & receuë pour veritable par Euſebe au commencement du IV. ſiecle, 'par Saint Aſtere d'Amaſée au commencement du Ve, dont Photius nous a conſervé les paroles, par Sozomene & par Philoſtorge au milieu du meſme ſiecle, ſans parler de Rufin & de tant d'autres qui ont receu l'hiſtoire d'Euſebe, ou qui meſme ont allegué cette hiſtoire en particulier.

Philſg.l.2.p. 279.

p.279.

p.269.

[Pour le jugement que fait Philoſtorge de l'honneur qu'on doit aux images & aux ſtatuës, s'il ne s'accorde pas tout à fait avec le ſentiment de l'Egliſe, ce que nous n'examinons pas ici, il ne faut pas beaucoup s'en mettre en peine, puiſqu'il eſtoit de la ſecte d'Eunome,]'qui ſe moquoit des reliques des Saints, & dont tous les diſciples ne vouloient point enterer dans les baſiliques des Apoſtres & des Martyrs.

Hier.in Vig. c.3.p.123.b| Aſt.h.10.p. 196.b|208.a.

NOTE XV.

Pour la page 364.l 27.

Si cette ſtatuë a eſté oſtée par Maximin ou par Julien.

[Nous ne voyons aucun moyen de ſoûtenir]'ce que dit S. Aſtere, que la ſtatuë de noſtre Seigneur qui eſtoit à Paneade, avoit eſté enlevée dés le temps de Maximin. [Car Euſebe qui écrivoit aprés la mort de Maximin, non ſeulement ne le dit pas,]'mais il dit meſme expreſſément que ce trophée de J.C. ſubſiſtoit encore, παραμένον. Et il entend meſme viſiblement qu'il ſubſiſtoit à Paneade devant la maiſon de l'Hemorrhoïſſe. [Je ne ſçay ſi l'on pourroit dire que Maximin l'avoit fait enlever & cacher en quelque endroit; où ayant enſuite eſté retrouvée, on l'avoit raportée à Paneade. Il ſe pourroit faire qu'Euſebe l'euſt vûe avant la perſecution, & n'euſt pas ſçeu ce que Maximin en avoit fait; ou plutoſt qu'il euſt negligé d'en parler, parceque cela n'avoit pas eu de lieu. Mais

Phot.c.171. p.1508.

Euſ.l.7.c.18. p.265.b.

quoy qu'on puiſſe dire je ne voy pas moyen d'accorder S. Aſtere avec Sozomene & les autres, ſelon leſquels la ſtatuë a eſté vûe de tout le monde juſqu'à Julien, au lieu qu'il eſt clair que S. Aſtere a cru qu'on ne l'avoit point vûe depuis Maximin. Il eſt donc ce me ſemble abſolument contraire à Euſebe. Il l'eſt encore plus viſiblement à Sozomene, ſans parler de Philoſtorge & des autres; & je ne croy pas qu'on puiſſe preſumer que Sozomene qui eſtoit de Paleſtine, ſe trompe] lorſqu'il dit que Julien fit oſter la ſtatuë de J.C, & mettre la ſienne en ſa place &c. [Ainſi je penſe qu'il faut avouer que S. Aſtere un peu plus ancien que Sozomene, mais qui vivoit dans le Pont, bien plus loin de Paneade, avoit eſté mal informé de ce qui y eſtoit arrivé.]

Soz.l.5.c.21. p.629.b.c.

Pour la page 370.§.29.

NOTE XVI.

Comment il faut juger de Marc d'Arethuſe.

[Ce qui fait la difficulté ſur le jugement qu'on doit porter de Marc d'Arethuſe, n'eſt pas tant ſa generoſité en elle meſme; ce ſont les eloges que S. Gregoire de Nazianze & Theodoret luy ont donnez. Car ces deux Peres, dont l'autorité eſt tres conſiderable en ce point, ne ſe contentent pas de relever ſon action, comme on peut loüer les vertus exterieures des infideles & des heretiques,] mais ils l'appellent luy meſme un homme admirable, & ſon corps un corps bienheureux. Ils diſent qu'il avoit converti & amené au ſalut beaucoup de payens, autant par l'exemple & par l'eclat de ſa vie, que par la force de ſa parole. Ils relevent, τὸ φιλόσοφον, ſa ſageſſe, & la pieté de ſon ame. Ils le repreſentent comme un amateur ardent de la vertu, comme un maiſtre dans la veritable religion, & comme un homme encore plus venerable à tout le monde par ſa conduite que par ſa vieilleſſe. [En un mot il eſt viſible qu'ils n'ont point pretendu ſe ſeparer de ſa communion, ni le rejetter comme un Arien. C'eſt ſans doute ſur cela que [l'Egliſe greque l'honore comme un Saint, & meſme comme un martyr le 29. de mars, à la teſte de tous les autres dont elle fait ce jour là: Quelques Latins des derniers temps ont cru la pouvoir imiter.

Naz. or. 3. p. 88. a. & p.89.c. p.99.b. Thdrt. l.3.c.3.p.642. a.

Naz.p.89.a. p.90.b. Thdrt.p.642. b.d.

Naz p.89.a.

Men.29. mars.p.252-255. Boll.ib.p.776.f.

Boll.p.777.a. 778.d.

Baronius n'a pas cru le devoir faire, voyant que ce Prelat avoit toujours paru juſques alors dans le parti des Ariens. Il avoit apporté en France dés l'an 342, un de leurs formulaires pour le faire approuver de Conſtant. *V. les Ariens* § 36. Il ſigna la lettre de leur conciliabule de Philippople en 347. & ſe trouva à celui de Sirmich en 351. [Mais ce qui eſt encore plus faſcheux, c'eſt qu'il compoſa la troiſieme confeſſion de Sirmich datée du 22 may 358, qui eſt à peu prés la meſme que celle qu'on fit ſigner à Rimini & à preſque tous les Eveſques. *V. les Ariens* § 77. Ainſi on ne peut douter que Baronius n'ait eu des raiſons conſiderables pour ne le point mettre dans le martyrologe Romain. Quelque autorité qu'ait S. Gregoire de Nazianze, il pouvoit n'eſtre pas encore aſſez inſtruit en l'année 363, de ce qui s'eſtoit paſſé ſous Conſtance, & du jugement qu'il en falloit faire. On le voit par la maniere dont il parloit alors de ce Prince meſme, aſſez difficile à juſtifier, & aſſez differente de celle dont il en a parlé depuis. Il pouvoit bien ne connoiſtre Marc que parcequ'il avoit ſouffert; & en ce cas il en a dû parler comme il a fait. Il ne faut point s'étonner qu'il ait entrainé Theodoret, qu'on ne voit point avoir ſçeu les fautes de Marc, & que ſa pieté portoit plus à loüer qu'à blaſmer. Il eſt certain qu'il aimoit à excuſer les fautes de ceux qui avoient quelque choſe de bon, comme on le voit par la maniere dont il parle des ennemis de Saint Chryſoſtome.]

Bar.ib.b.

Ath.deſyn.p. 294.d.

Hil.fr.2.p.29. fr.1.p.48.49.

Bar.362.§164. 'Baronius dans ſes Annales, croit que Marc pouvoit avoir enfin quitté les Ariens, & s'eſtre réuni aux Catholiques. 'Dans ſon martyrologe, il dit 29.marc.b. que cela a peu d'apparence, & il en raporte une raiſon conſiderable, qui eſt que Marc ne ſe trouva point dans le Concile que Saint Melece fit tenir à Antioche ſur la finde 363, quoiqu'il fuſt de la meſme province, & qu'app. Thdrt.l.3.c. 3.p.642.d. il ne fuſt pas encore mort, 'puiſqu'il eut le loiſir d'inſtruire dans la foy ceux qui l'avoient ſi maltraité. [Ce n'eſt pas neanmoins que cet argument ſoit tout à fait convaincant, puiſque ſa vieilleſſe, les tourmens qu'il avoit endurez, ou quelque accident particulier, pouvoient l'avoir empeſché de ſe trouver Boll.p.797.c. à cette aſſemblée.]'Bollandus répond à cette objection d'une autre maniere [que nous ne raportons pas, parcequ'elle nous paroiſt peu ſolide. Le meilleur en ceci eſt peut-eſtre de ne point juger avant le temps, & d'attendre le jour du Seigneur qui portera la lumiere dans ces tenebres, & auquel chacun recevra de Dieu la loüange ou la confuſion qui luy ſera duë.

Nous aurions un moyen facile de ſortir de cette difficulté, ſi nous voulions Thpha.p.40. c. dire]'que ce Marc traité ſi cruellement par les payens, eſtoit un moine d'Arethuſe, comme on le lit dans Theophane, [different de l'Eveſque du lieu. Mais nous ne voyons pas que S. Gregoire de Nazianze nous permette Naz.p.88.b. de ſuivre en cela cet auteur.]'Tout ce qu'il en dit nous porte à le regarder p.89.a. comme un Eveſque, '& il luy donne en un endroit la qualité de Pontiſe, Thdrt.p.642. a|Soz.l.5.c.10. p.601.d. *ibidem*. 'Theodoret & Sozomene diſent nettement que c'eſtoit l'Eveſque d'Arethuſe.

Pour la page 373.§ 20.

NOTE XVII.

Qu'il n'y a eu qu'un Saint Eupſyque martyrizé à Ceſarée.

[Les martyrologes grecs & latins marquent le 9 d'avril Saint Eupſyque martyr à Ceſarée en Cappadoce ſous Julien, & le 7 de ſeptembre ils mettent encore un S. Eupſyque martyrizé auſſi à Ceſarée en Cappadoce, mais ſous l'empire d'Adrien. Je ne penſe pas que perſonne doute que celui qui eſt ſi celebre dans S. Baſile, ne ſoit celui qui ſouffrit ſous Julien.]'Baronius ſemble Bar.9.apr.d. le reconnoiſtre, en raportant à celui-ci un endroit de S. Gregoire de Nazianze où il eſt parlé de la feſte de S. Eupſyque à Ceſarée. 'Bollandus y raporte & cet Boll.9.apr.p. 823.c. endroit, & un autre ſemblable de l'epiſtre 291 de Saint Baſile, *p.*280.*e*. 'Cependant S. Baſile met la feſte de S. Baſ.ep.256. 394.p.954.d] 404.c. Eupſyque non au mois d'avril, mais le 5 de ſeptembre, ou le 7, [auquel on met celui qu'on pretend avoir ſouffert du temps d'Adrien.] Cela donne quelque ſujet de croire que c'eſt un meſme S. Eupſyque, dont on faiſoit deux feſtes comme cela eſt aſſez ordinaire: & dans le martyre du quel, quelque officier nommé Adrien aura eu part. Ce doute eſt confirmé par ce que S. Baſile qui parle ſi ſouvent de la feſte de Saint Eupſyque, ne dit jamais duquel des deux il parloit, & ne dit quoy que ce ſoit pour marquer qu'il y en euſt deux, Celui qu'on met ſous Adrien n'a point de plus grande autorité 'que le meno- Ugh.t.6.p. 1063. loge attribué à Baſile. En conferant ce qui en eſt dit dans les Ménées 7.*ſept.* *p.* 109, 'avec l'office de celui dont on Boll p.823 § 6. fait le 9 d'avril, on y voit les meſmes circonſtances.

Pour la page 375.§ 22.

NOTE XVIII.

Sur l'hiſtoire des Saints Manuel, Sabel, & Iſmael.

'Zonare, Nicephore, [& les autres] Zon.p.32.23] Nphr.l.10.c. 11.p.30.A. qui parlent des SS. Manuel, Sabel, & Iſmael, diſent tous que c'eſtoient des ambaſſadeurs envoyez par le Roy de Perſe à Julien, qui ne laiſſa pas de les faire mourir avant que de partir de

Calcedoine, parcequ'ils eſtoient Chrétiens. [Une cruauté ſi honteuſe qui eſt peu croyable par elle meſme, l'eſt encore moins lorſqu'on conſidere que ni S. Gregoire de Nazianze, ni aucun autre ancien auteur, n'en a jamais accuſé Julien.] 'Ammien qui marque diverſes ambaſſades envoyées à Julien par des Princes étrangers, [ne dit rien de celle de Perſe, qui euſt eſté beaucoup plus conſiderable & plus importante que toutes les autres.] 'Socrate dit bien qu'il vint des ambaſſadeurs de Perſe, mais lorſque Julien eſtoit déja à Antioche; & il ajoute que Julien les renvoya, [& non pas qu'il les fit mourir en violant le droit des gents. Il y a meſme bien de l'apparence que cette ambaſſade] n'eſtoit qu'une ſimple lettre apportée peut-eſtre par des officiers Romains, [pour demander la liberté d'envoyer des ambaſſadeurs. *V. Julien* § 20. On ne voit guere trois freres, (car on pretend que ces trois Saints l'eſtoient,) envoyez enſemble en ambaſſade; & ſapor ennemi des Chrétiens, n'eſtoit pas pour ſe ſervir d'eux dans cet emploi, ſurtout à l'égard de Julien. Il y avoit aſſez de Perſes dans l'Empire, ſoit chez le Prince Hormiſda, ſoit en d'autres endroits.] 'Conſtance en avoit tranſporté dans la Thrace une ville entiere.

Amm.l.22.p. 211.

Socr.l.3.c.19. p.292.c.

Lib.or.10.p. 244.d.

or.3.p.123. 124.

'Pour les actes de ces Saints, qui augmentent la difficulté, en diſant, auſſi-bien que les Ménées 17. jun.p.129, que Julien leur fit ſouffrir d'horribles ſupplices, '& en voulant que ce fuſt la ſeconde ambaſſade envoyée de Perſe à Julien. 'Baronius avoue qu'on ne les peut ſoûtenir, lorſqu'ils diſent qu'Alamondare regnoit alors dans la Perſe. 'Le miracle qu'ils racontent eſtre arrivé aprés la mort des Saints, [n'a nulle apparence. Du reſte, ils ont tout à fait l'air de Metaphraſte,] à qui Baronius & Surius les attribuent. 'Allatius en cite d'autres, faits, dit-il, ſur des memoires originaux: Mais le premier mot de ces memoires meſmes, [eſt une fauſſeté, le Roy de Perſe s'appellant alors auſſi peu Baltan qu'Alamondare, quoique les Ménées *p.*128, le nomment auſſi Baltan.]

Sur.17.jun.p. 216.§ 22.25. 27.

§ 4.

Bar.362.§ 46.

Sur.17.jun.p. 247.§ 28.

Bar.17.jun.d.

All.de Sim p. 98.

NOTE XIX.

Pour la page 371.§ 22.

Sur celui qui avoit renverſé l'autel de Cibele.

'Elie de Crete dit que le Chrétien qui avoit renverſé l'autel de Cibele, eſt Marc d'Arethuſe. [Il ne paroiſt pas en avoir eu d'autre fondement, que parceque Marc avoit abatu un autel. Encore on voit que c'eſtoit un temple entier qu'il avoit demoli, non ſous Julien, comme on peut juger que celui-ci avoit fait, mais ſous Conſtance; outre qu'il ne paroiſt point que Marc ait comparu devant Julien. Nous avons remarqué que S. Emilien à Doroſtole, quelques autres à Mere en Phrygie, & S. Eupſyque à Ceſarée en Cappadoce, avoient fait des actions ſemblables; mais il paroiſt qu'ils ont eſté jugez par d'autres que par Julien; ſi l'on ne veut dire que Julien aprés les avoir condamnez, ait commis à ſes Prefets le ſoin de les faire executer. Cela recevroit encore d'autres difficultez: & il eſt bien plus court de croire que c'eſtoit un Chrétien de Peſſinonte meſme, qui n'eſt point connu d'ailleurs.]

Naz.n.p.412. a.

NOTE XX.

Pour la page 371.§ 22.

Sur les actes de S. Baſile d'Ancyre.

[Les actes de Saint Baſile Preſtre d'Ancyre, ſont aſſez mal compoſez. Le texte en eſt ſouvent fort obſcur par la faute ou de l'auteur qui parloit mal la langue greque, ou de ſes copiſtes. Les harangues en ſont aſſez longues, & bien pleines d'injures. Mais parmi tout cela, il y a un certain caractere d'antiquité & de verité, qui fait que non

Boll. 22. mars, p. 380. b.

non ſeulement] 'Bollandus, [mais encore d'autres perſonnes tres judicieuſes,] les croient entierement legitimes, & écrits par un auteur contemporain. [Ils s'accordent fort bien avec l'hiſtoire du temps, & avec Sozomene qui parle aſſez amplement de ce Saint, quoiqu'il ne diſe rien de ce qui ſe paſſa ſelon les actes, entre l'Empereur & luy. La longueur des diſcours ſe peut excuſer ſur ce que le Saint eſtoit accoutumé à parler. Mais je penſe qu'il vaut mieux avoüer qu'ils ſont de l'auteur des actes, qui aura mis en ſa maniere ce qu'il avoit entendu dire au Saint. Car il y en a pluſieurs qui n'ont point aſſurément eſté écrits ſur le champ.]

a. p. 17. § 14.

'S. Baſile y predit à Julien que ſon corps ne ſeroit point enterré, γῆς δ' μὴ τύχῃ. [Cela paroiſt contraire à ce que nous trouvons dans l'hiſtoire, qu'il fut enterré à Tarſe.] 'Mais S. Gregoire de Nazianze dit avoir appris d'une perſonne, que la terre l'avoit rejetté du tombeau ; [& ainſi la prophetie du Saint aura eſté accomplie.]

Naz. or. 1. p. 394. a.

Boll. 22. mars, p. 380. § 5.

'Bollandus a eu d'autres actes de S. Baſile, amplifiez ſur ceux-ci, où on raporte qu'il endura beaucoup de tourmens à Ancyre, puis à Conſtantinople, & enfin à Ceſaree en Cappadoce, où ces actes diſent qu'il fut dechiré par une lionne ſous le juge Saturnin. Il croit qu'il a broüillé dans cette hiſtoire S. Baſile Preſtre d'Ancyre avec un autre Saint de meſme nom dont les Grecs font le deuxieme de janvier, '& dont ils diſent les meſmes choſes qu'on voit dans ces actes. [Je penſe qu'on pourroit bien croire auſſi que ce n'eſt qu'un meſme Saint qu'on a mis à Ceſaree parcequ'il y avoit peuteſtre quelques parties de ſes reliques, & que le reſte eſt une addition des Grecs. Deux Baſiles tous deux d'Ancyre, pris & tourmentez de meſme dans cette ville, morts dans un meſme temps, tous deux ſous un Gouverneur nommé Saturnin, quoique la Galacie & la Cappadoce euſſent chacune leur Gouverneur; tout cela forme une idée aſſez bizarre, & où il eſt aiſé de preſumer de la fauſſeté.]

Men. p. 371. Ugh. t. 6. p. 2177.

NOTE XXI.

Pour la page 375. § 22.

Que ce Saint peut avoir eſté de la communion de Marcel d'Ancyre.

[Comme l'Egliſe d'Ancyre eſtoit extremement broüillée ſous Julien, par les differentes communions de Marcel, de Baſile, & d'Athanaſe, qui s'en pretendoient tous Eveſques, il ne paroiſt pas aiſé de dire de quelle communion eſtoit S. Baſile Preſtre de cette Egliſe.] 'Si le Concile de 230. Eveſques devant lequel il a défendu la verité, & qui paroiſt avoir eſté tenu dans la Paleſtine, [eſt celui de Jeruſalem en l'an 335, il y a bien de l'apparence qu'il eſtoit Preſtre de Marcel, & qu'il n'a jamais abandonné ſa communion. On peut objecter que les Orientaux ayant ſeparé Marcel de leur communion dés l'an 336, ils n'avoient que faire de défendre en l'an 360, à noſtre Saint ſon diſciple, de tenir des aſſemblées,] 'comme ſon hiſtoire porte qu'ils firent : & Sozomene le confirme. [Mais tout leur credit n'empeſchant pas que Marcel n'euſt toujours ſes partiſans, il eſt bien aiſé de croire qu'ils tenoient auſſi des aſſemblées. Et comme Saint Baſile pouvoit ſe ſignaler en cela, il ne ſera point étrange que le Concile de Conſtantinople en 360, luy en ait fait des défenſes particulieres.] 'L'auteur des actes dit que le Saint avoit toujours paſſé pour un ſeditieux dans le temps de celui qui avoit comme criblé toute ame Chrétienne ;] c'eſt à dire ſous Conſtance. Cela marque parfaitement bien un diſciple de Marcel. Cette condannation meſme que l'auteur des actes fait de Conſtance, ne convient guere à un diſciple de l'Eveſque Baſile qui avoit preſque toujours eſté ſoutenu par Conſtance, ni à une perſonne de la

Boll. 22. mars, p. 375. § 2.

Ib. Soz. l. 5. c. 12. p. 612. c.

Boll. p. 25. § 2.

communion d'Athanaſe qui avoit eſté fait Eveſque par l'autorité de ce Prince. Il faut ajouter pour l'autorité des actes, que l'auteur en ne condannant Conſtance que de cette maniere obſcure, nous donne un grand ſujet de croire qu'il écrivoit dans le temps que le nom de ce prince n'eſtoit point tout à fait odieux, c'eſt à dire ou ſous Julien, ou fort peu aprés. Si Baſile qui ne voulut pas entrer en diſpute contre Aece, *v. les Ariens § 90*, eſtoit noſtre Saint, il faudroit neceſſairement dire qu'il eſtoit de la communion de l'Eveſque Baſile : mais il y a bien plus d'apparence que c'eſt le grand S. Baſile de Ceſarée.

Au reſte, nous ne croyons point faire tort à noſtre Saint, de montrer qu'il peut avoir eſté diſciple de Marcel accuſé d'hereſie durant ſa vie & aprés ſa mort. Car on peut voir ſur le titre de cet Eveſque qu'il a eu ſes défenſeurs auſſibien que ſes ennemis, & que s'il y a des raiſons pour le juſtifier, il y en a encore de plus fortes pour juſtifier ſes diſciples.]

Pour la page 381. § 24.

NOTE XXII.

Fautes dans les actes d'Arteme : Des SS. Eugene & Macaire.

All. de Sim. p. 210.

'Nous apprenons de Leo Allatius, qu'un moine nommé Jean a fait l'hiſtoire d'Arteme Duc d'Egypte, en la tirant de Philoſtorge & de quelques autres. [Cette hiſtoire n'eſt pas imprimée ;]

Bol'. may. t. 1. p. 46. 2.

'& Bollandus ne l'a pas encore pu recouvrer. [Mais c'eſt apparemment ſur cette piece qu'eſt faite] 'la vie du meſme Arteme que nous avons aujourd'hui dans Surius, 'compoſée par Metaphraſte. [Ce qui y eſt raporté de l'hiſtoire Romaine, eſt aſſez exact, quoiqu'il y ait des fautes, & eſt principalement conforme aux extraits qui nous reſtent de Philoſtorge. Pour ce qui regarde la perſonne d'Arteme, il eſt difficile de croire que ou Metaphraſte, ou quelque autre, n'ait pas ajouté beaucoup de choſes à la verité. C'eſtoit une aſſez grande cruauté à Julien de faire mourir un homme de cette qualité, & Theodoret ne manque point de le luy reprocher. Mais il n'eſt nullement probable] 'qu'il luy ait fait ſouffrir tous les ſupplices raportez par ces actes ; '& il l'eſt encore moins, que ſa ſentence n'ait porté autre choſe, ſinon qu'il eſtoit Chrétien, ſans parler 'ni de la mort de Gallus, dont Julien ſelon ces actes meſmes l'avoit accuſé d'eſtre complice, 'ni du pillage du temple de Serapis, & des violences exercées, à ce qu'on pretendoit contre les Alexandrins, dont il n'eſt rien dit dans ces actes, non plus que des pourſuites des meſmes Alexandrins contre luy. 'Ce qui y eſt dit auſſi qu'il fut executé le 20 d'octobre, aprés tout ce qui arriva touchant les reliques de Saint Babylas & l'embraſement du temple de Daphné, [ne ſe peut aucunement ſoutenir, comme on le voit par l'hiſtoire de Saint Athanaſe.] 'M.r Valois veut que nous regardions ces actes comme excellens & tres utiles. 'Baronius auſſi les allegue ſouvent, & les veut faire paſſer pour ſinceres & legitimes. Il eſt neanmoins obligé de reconnoiſtre qu'il y a des choſes à corriger.

Sur. 20. oct. p. 314. § 23. 41. § 43. § 23. Amm. l. 22. p. 222. 223 [n. p. 228 [Julii. ep. 10. p. 424. Sur. p. 317 § 37. 44. Amm. l. n. p. 424. 2. Bar. 372. § 21.

Sur. p. 312. § 13-21. 24.

'Ils parlent amplement d'Eugene & Macaire Preſtres d'Antioche, qu'ils diſent avoir eſté preſentez à Julien des le premier jour qu'il arriva à Antioche, bannis à Oaſis, & decapitez le vintieme de decembre, [auquel leur feſte eſt marquée dans le martyrologe Romain à l'imitation des menologes des Grecs. Mais ils ſe trompent de mettre Oaſis en Arabie, puiſqu'il eſt entre l'Egypte & la Libye. Auſſi le martyrologe qui met ces Saints en Arabie, ne parle point d'Oaſis. Je ne penſe pas non plus qu'on accorde] 'ce que portent ces actes, que tous ceux qu'on envoyoit à Oaſis, y mouroient en moins d'un an, à cauſe de l'intem-

§ 24.

perie de l'air. [Il faut remarquer encore que ce que ces actes diſent de S. Eugene & S. Macaire, eſt tout different de ce qui s'en lit dans les menologes.]

Men. 26. dec. p. 342 | Ugh. t. 6. p. 1165. 'Car ils portent qu'ils furent bannis en une ville de Mauritanie nommée Antidon, qu'ils convertirent à la foy, & où ils moururent en paix &c, [ſelon quoy il faut plutoſt leur donner la qualité de Confeſſeurs que celle de Martyrs qui leur eſt neanmoins attribuée dans les titres de ces menologes. Le martyrologe Romain ſuit les actes

Bar. 20. dec. c. d'Arteme.] 'Baronius dit avoir vu leur hiſtoire dans des actes manuſcrits de Patermute; ce qu'il n'explique point.

Pour la page 382. § 24.

NOTE XXXIII.

S'il faut regarder Arteme comme un Arien ou comme un Martyr.

[Ce n'eſt pas un petit embaras dans l'hiſtoire de la perſecution de Julien, de ſavoir comment on doit juger de diverſes perſonnes que l'on trouve y avoir témoigné quelque zele pour le nom de J. C, & y avoir meſme enduré la mort. Car il y a un courage humain qui peut ſouffrir les flammes, & qui cependant n'eſt rien devant Dieu lorſqu'il n'eſt point fondé dans la charité, & cette divine vertu ne ſe trouve point hors de la vraie foy & de l'Egliſe Catholique. Or l'Arianiſme eſtoit tellement repandu en ce temps là, qu'on a bien de la peine à diſcerner ceux qui eſtoient dans la croyance orthodoxe, de ceux qui eſtoient engagez dans cette hereſie, laquelle en niant la divinité de J. C, ruinoit le principal article de noſtre foy. Dans cette difficulté, la pieté nous porte ſans doute à ne point former de ſoupçon contre ceux que l'Egliſe honore, lorſque l'hiſtoire ne nous apprend rien qui ſoit à leur deſavantage. Mais pour ceux qu'on voit avoir eſté certainement engagez dans l'hereſie, il ſemble que les principes de la foy ne nous permettent point de les regarder comme des martyrs. C'eſt pourquoi toute la generoſité que l'on attribuë à Maris de Calcedoine, ne peut paſſer pour un effet de la grace dans cet ancien chef de l'Arianiſme: & Baronius a eu ſans doute raiſon de ne vouloir point donner place à Marc d'Arethuſe dans le martyrologe Romain, quoiqu'il ait eſté loüé par S. Gregoire de Nazianze, & par Theodoret; & qu'il ſoit honoré comme un Saint par l'Egliſe greque.

Je ne ſçay s'il n'en auroit point uſé de meſme à l'égard d'Arteme Duc d'Egypte, s'il avoit eu ſur ce ſujet les lumieres que nous en avons preſentement. Nous allons expoſer ce qu'on peut dire ſur cela, au jugement des lecteurs, ou plutoſt à celui de l'Egliſe, ſans pretendre la prevenir ni rien determiner ſur une difficulté de cette importance.]

'Il ſemble que la principale raiſon qui fit condanner cet Arteme par Julien, fut le zele qu'il avoit témoigné contre les idoles. Auſſi Theodoret reproche ſa mort à Julien: 'La chronique d'Alexandrie parle de luy avec honneur: 'l'Egliſe greque l'honore comme un martyr le 20 d'octobre, & meſme avec le titre de grand Martyr: elle en fait ſolennellement l'office, '& elle y lit pluſieurs miracles faits par ſon interceſſion; 'd'où l'on apprend que c'eſt luy dont elle croit poſſeder le corps à Conſtantinople, 'dans une egliſe qui porte ſon nom. [Elle garde auſſi ſes actes écrits par Metaphraſte. Sa veneration s'eſt enfin entenduë juſque dans l'Egliſe latine, & Baronius, ſur l'autorité des Grecs, l'a mis dans le martyrologe Romain.]

Thdrt l. 3 c. 14. p. 652 b.

Chr. Alex p. 690.

Men p. 240.

p. 255.

p. 246.

Cedr. ex. C. p. 46. b.

'D'autre part cependant on voit qu'il eſtoit tout à fait uni avec George [uſurpateur du ſiege d'Alexandrie ſur Saint Athanaſe; & ainſi on ne peut douter qu'il ne communiquaſt au moins avec les Ariens.] 'Eſtant un jour venu à Ta-

Juli. ep. 10. p. 114.

Boll. 14. may. 5. p. 41. e.

benne, & demandant aux Religieux qu'ils vouluſſent prier avec luy, ils le refuſerent à cauſe d'un Arien qui eſtoit en ſa compagnie, & qui paroiſſoit eſtre un Eveſque, diſant qu'ils ne pouvoient pas prier avec les Ariens. [Mais ce qui
p.71.f. eſt de plus faſcheux,] 'c'eſt qu'Ammon
p.70.f. Eveſque d'Egypte du temps de Theophile, '& qui voyoit tout ce qui ſe paſſoit en Egypte du temps de Conſtance, dit nettement qu'Arteme ſucceda à Sebaſtien Duc d'Egypte dans la perſecution des Eveſques, des moines, des vierges, & des autres Catholiques. Il parle en meſmes termes de ces deux officiers: [& l'on ſçait ce que c'eſt que le Duc Sebaſtien dans l'hiſtoire de
p.48.e. l'Egliſe.] 'On voit encore dans l'ancienne vie de S. Pacome, que le Duc
d.e. Arteme alloit foüiller partout pour chercher S. Athanaſe. 'Il fut pour cela à Tabenne avec des troupes, & n'y fit pas neanmoins le mal qu'on avoit apprehendé. Mais eſtant allé prier ſeul dans l'Egliſe, parcequ'aucun des Religieux n'y voulut eſtre avec luy, & s'y eſtant endormi, il ſe réveilla tout en trouble en ſaignant du nez; & il dit enſuite qu'il avoit eu bien de la peine à eviter la mort dans une viſion qu'il
Ath.vit.p.77. e.f. avoit euë. [Je ne ſçay comment] 'les Benedictins peuvent fonder là deſſus ſa ſainteté: [car ils ne donnent aucune preuve qu'il ſe ſoit repenti des maux qu'il a faits aux Catholiques, ni qu'il ſe ſoit ſeparé des Ariens. Ces heretiques ne s'eloignoient pas tant de prier avec les Catholiques, que les Catholiques evitoient de prier avec eux: & tous ceux qui ſont chaſtiez en ce monde, ne le ſont pas dans la miſericorde de Dieu.]
in indice. All.de Sim.p. 220. 'Bollandus qualifie nettement Arteme un Arien. 'Auſſi c'eſt particulierement de Philoſtorge l'hiſtorien des Ariens, qu'eſtoit tirée la vie que le moine Jean en écrivit, [& de laquelle vient ſans doute celle que nous en avons aujourd'hui, qui en effet eſt fort conforme aux extraits qui nous reſtent de Philoſtorge.

Il faut meſme remarquer,] 'que Theodoret en parle ſans luy donner aucun eloge, [& peuteſtre ſeulement] pour montrer que Julien n'avoit point toute la douceur dont on le loüoit. 'Il parle bien d'une autre maniere de Marc d'Arethuſe, [qui a encore pour luy les eloges de S. Gregoire de Nazianze; & neanmoins Baronius n'a point cru qu'on duſt avoir égard à tout cela. Tout ce qu'en peut dire la chronique d'Alexandrie, n'eſt rien, y ayant diverſes choſes qui viennent des Ariens. On ne ſçait quelle autorité a ce que les Grecs diſent de ſes miracles. Ils ſont tous ſur une matiere aſſez faſcheuſe, & mélez de circonſtances qui le ſont encore plus. Qui nous aſſurera que les Grecs n'ont pas eu à Conſtantinople le corps de quelque Arteme qu'ils ont pris pour le Duc d'Egypte? La veneration de l'Egliſe latine n'eſt rien non plus, puiſqu'elle ſe reduit à Baronius & à quelques autres modernes qui ont ſuivi les Grecs, ne voyant rien qui les en duſt empeſcher, parceque la lettre d'Ammon n'eſtoit pas encore imprimée.
Thdrt.l.3.c. 14.p.652.b.
c.3.p.642.

Toute la difficulté conſiſte donc dans la veneration de l'Egliſe greque, dont nous ne voyons ni l'origine, ni l'antiquité. Peuteſtre qu'eſtant accoutumez depuis longtemps à honorer à Conſtantinople le corps d'un S. Arteme, & le moine Jean trouvant dans Philoſtorge un Arteme decapité comme Chrétien, il en aura fait une hiſtoire tirée de cet auteur & de quelques autres, comme on le lit dans Allatius, c'eſt à dire peuteſtre de ce qu'on diſoit d'ailleurs du S. Arteme de Conſtantinople, & qu'on aura formé ſur cela ce qu'on en lit auj. dans l'office de l'Egliſe greque. Il ſe peut faire meſme qu'il y ait eu une tradition dans l'Orient pour honorer le Duc Arteme, mais venuë originairement des Ariens, & paſſée d'eux inſenſiblement aux Catholiques, comme on

a vu long-temps dans les martyrolo-
ges latins le nom de Priſcillien here-
ſiarque; & l'on y voit encore celui de
Dictine d'Aſtorga, qui n'y eſt venu,
ſelon toutes les apparences, que de la
Bo'l. 14. may, 8. p. 48. c. d. e| 71. f. tradition des Priſcillaniſtes.] 'De la
maniere dont Ammon & la vie de S.
Pacome en parlent, il eſt viſible qu'on
ne le regardoit dans l'Egypte que com-
me un ennemi des Ortodoxes: [de
ſorte qu'il eſt fort difficile de croire
que les Catholiques, ſoit de Syrie, ſoit
de Conſtantinople, l'honoraſſent com-
me un Martyr. Nous laiſſons à d'autres
la deciſion de cette difficulté: mais
nous eſperons qu'on nous pardonnera
ſi nous ne pouvons nous reſoudre à
donner le titre de Saint & de Martyr
à un homme qui ſelon des monumens
tres authentiques, a eſté un cruel perſe-
cuteur des Ortodoxes & de la divinité
de JESUS CHRIST. Voilà l'idée que
l'Egliſe Catholique d'Egypte en a euë
durant tout [le ſiecle ou il eſt mort.]

Pour la page 388. § 27.

NOTE XXIV.

Que S. Juventin & S. Maximin ont ſouffert le 25 janvier 363. S'ils ont eſté accuſez de conſpiration contre Julien.

[Nous ſerions aſſurez du temps que
Saint Juventin & S. Maximin ont eſté
martyrizez, ſi nous ſavions en quel
Chry. t. 1. h. 40. p. 485. b| t. 5 h. 5. p. 74. a. jour S. Babylas eſt mort,] 'puiſque leur
feſte ſe celebroit à Antioche le lende-
main de celle de ce ſaint Eveſque, ou
fort peu aprés, πρώϊον. [Mais il y a
quelque difficulté pour ſavoir quand
on faiſoit alors celle de S. Babylas,]
Boll. 24. jan. p. 569. § 2. 'les Grecs la faiſant aujourd'hui le 4
de ſeptembre, & les Latins les plus
anciens la marquant le 24 de janvier.
[Il y a bien de l'apparence que Julien
pollua les fontaines peu aprés qu'il fut
Chry. t. 5. h. 45. p. 520. c. d. arrivé à Antioche,] 'puiſqu'aprés cela
elles ſe ſecherent, [apparemment vers
Theodt. l. 3. c. 21. p. 649. b. d. le mois de ſeptembre.] 'Si donc la pol-
lution des vivres, au ſujet de laquelle
[S. Juventin fut arreſté, [arriva bientoſt
aprés celle des fontaines, il eſt aſſez na-
turel de mettre ſon martyre le 5 de ſep-
tembre.] 'Mais il n'eſt point marqué ſi a. b.
ces deux pollutions ſe ſuivirent de bien
prés. [Les Saints peuvent n'en avoir
parlé que quelque temps aprés qu'elle
fut arrivée:] 'Ils furent aſſez long- Chry. t. 1. p. 490. a.
temps en priſon: [Et ainſi rien n'em-
peſche de differer leur mort juſqu'au
25 janvier 363. Cela ſuivra davantage
l'ordre de Theodoret, qui n'en parle
qu'aprés l'embraſement du temple de
Daphné,] 'arrivé le 22 d'octobre 362, Amm. l. 22. p. 225. d.
[quoiqu'on voie bien que Theodoret
s'eſt peu attaché à l'ordre du temps, au
moins dans ce qu'il raporte aprés avoir
parlé de S. Juventin & S. Maximin.

On peut encore alleguer pour le 25
de janvier] 'ce que dit S. Chryſoſtome, Chry. t. 1. p. 488. c| 489. a.
que durant qu'ils eſtoient en priſon les
egliſes eſtoient fermées. 'Car Ammien Amm. p. 225. 226.
remarque que Julien fit fermer la
grande egliſe d'Antioche aprés l'em-
braſement de l'idole de Daphné, c'eſt
à dire aprés le 22 d'octobre. [Cela n'eſt
pas neanmoins bien fort, parceque] 'S. Hier. chr.
Jerome nous apprend que cette egliſe
fut fermée deux fois. [Et de plus, il ne
ſeroit pas étrange que S. Chryſoſtome
euſt uſé de la liberté d'un orateur, en
ne ſuivant pas ſi exactement l'ordre
des temps, comme il ſemble qu'il ait
fait en d'autres rencontres.

Ce qui eſt plus fort que tout cela, c'eſt
la ſuite des homelies de S. Chryſoſto-
me.] 'Car ſa primiere homelie ſur La- Chry. t. 5. h. 1. p. 18. c. d.
zare eſt faite le deuxieme de janvier;
'& aprés avoir encore préſché deux h. 5. p. 73. 74.
autres fois pour continuer la meſme
matiere, il l'interrompit pour faire
l'eloge de Saint Babylas, & de deux
Martyrs qui le ſuivoient, 'c'eſt à dire t. 1. h. 40. p. 485. b.
indubitablement de S. Juventin & S.
Maximin. [Ainſi il eſt viſible que leur
feſte ne ſe faiſoit point le cinquieme
de ſeptembre, mais au mois de janvier.

L'ordre de Libanius nous portera

encore à differer leur martyre juſqu'en l'an 363, ſi nous recevons l'opinion de M.r Valois,] 'qui veut que ces Saints ſoient de ces dix gardes que Libanius dit avoir conſpiré contre Julien, qu'ils haiſſoient à cauſe du rétabliſſement de l'idolatrie, & avoir reſolu de le tuer en un certain jour; mais qui decouvrirent leur entrepriſe dans la chaleur du vin. M.r Valois ajoute qu'ils furent punis avec beaucoup de moderation, c'eſt à dire par l'exil, 'auquel Ammien dit que Romain & Vincent capitaines des deux premieres compagnies des Ecuyers, *Scutariorum*, [du nombre deſquels les deux Saints eſtoient,] furent condannez, ayant eſté convaincus d'avoir formé des deſſeins audeſſus de leurs forces. 'Libanius paroiſt mettre cette conſpiration des dix gardes, aprés le Miſopogon de Julien, 'fait au pluſtoſt à la fin de janvier 363.

Amm. n. p. 229. Lib. or. 12. p. 307. c. d.

Amm. l. 22. p. 222, 223.

Lib. p. 307. b. c.

Juli. miſo. p. 66.

[Il ne ſeroit point étrange que les payens euſſent porté leurs calomnies contre les Martyrs juſqu'à les vouloir faire paſſer pour parricides de leur Prince. Neanmoins puiſque S. Chryſoſtome & Theodoret n'en diſent rien en parlant de Saint Juventin, tout ce qu'allegue M.r Valois ne nous peut pas obliger de nous embaraſſer dans cette queſtion.] 'Il l'embroüille encore davantage, en voulant qu'on raporte à la conſpiration des dix gardes ce que Libanius dit dans ſon oraiſon conſulaire, *p.* 246. *c. d*, de ceux qui ayant conſpiré contre Julien pour uſurper l'Empire, en furent punis avec beaucoup de douceur, & par de ſimples reprimendes: au lieu que S. Juventin & S. Maximin, furent [non pas] envoyez en exil, comme le dit M.r Valois, [mais decapitez. D'ailleurs cette oraiſon conſulaire de Libanius eſtant faite pour le premier jour de l'an 363, ce qui y eſt dit appartient à l'an 362, & cela peut regarder l'affaire de Romain & Vincent,] 'qui autant qu'on en peut juger par la ſuite d'Ammien, furent bannis entre la mort du Duc Arteme, & celle de Gregoire d'Alexandrie, qui ſuivit l'autre de bien prés, [c'eſt à dire dés le mois de juillet ou d'aouſt en l'an 362.]

Amm. n. p. 229.

l. 22. p. 222. 223.

NOTE XXV.

Pour la page 390. § 28.

Quel eſt le Confeſſeur qui voulut ſouffrir dans tous ſes membres.

'Elie de Crete entend de S. Euſebe de Samoſates ce que Saint Gregoire de Nazianze dit d'un Confeſſeur qui ſe plaignit qu'on n'avoit pas dechiré une de ſes] jambes comme tout le reſte de ſon corps. 'L'Abbé de Billi rejette ce ſentiment, parce, dit-il, que l'hiſtoire nous apprend ſeulement que S. Euſebe fut banni. [Cette objection auroit quelque force, ſi l'hiſtoire mettoit ſon banniſſement ſous Julien; ce qui n'eſt pas. Mais avec cela il ne faut pas croire ſans de grandes preuves, que les Eveſques aient eſté traitez ſous Julien comme le fut ce Confeſſeur. Et ſi cela eſtoit arrivé à une perſonne auſſi eclatante que S. Euſebe, il ſeroit difficile qu'on n'en trouvaſt pas quelque preuve dans tant d'endroits de l'hiſtoire où il eſt parlé de luy.] L'Abbé de Billi aime donc mieux croire que Saint Gregoire parle de Theodore que Julien fit tourmenter à Antioche le 22 octobre 362. [Ce ſentiment a ſans doute plus de probabilité.] 'Et neanmoins Baronius ne le trouve pas aſſez fondé, dautant que les hiſtoriens qui raportent aſſez particulierement l'hiſtoire de Theodore, ne parlent point de ce que Saint Gregoire remarque. [On peut ajouter que la narration de ce Saint porte à croire que celui dont il parle eſt mort dans les tourmens; [ce qui eſt faux de Theodore.] 'Il dit au moins qu'il ne reſpiroit preſque plus: [& il ſemble que cela ne ſe peut pas dire de Theodore, ſelon ce qu'en raconte Rufin. Avec cela, comme le ſentiment de l'Abbé de Billi n'a point de certitude,

Naz. or. 4. p. 133. b. c. n. p. 481. d. 482. b.

a. p. 498. b.

Bar. 362. § 78.

Naz. p. 133. b.

auſſi il ne ſemble pas qu'il y ait aucune raiſon aſſez forte pour le rejetter abſolument.]

pour la page 392. § 29.

NOTE XXVI.

Que le Comte Julien eſtoit oncle maternel de l'Empereur.

Chry.gent.t. 1.p.681.d. 'S. Chryſoſtome dit que le Comte Julien eſtoit oncle paternel de l'Empereur de meſme nom. [Mais comme il ne ſe trouve pas Julien parmi les freres de Conſtantin, & que s'il l'euſt eſté, il n'euſt pas eſté plus epargné par Conſtance que ceux qui avoient cette qualité; il faut dire qu'il eſtoit frere de Baſiline femme de Jule Conſtance & mere de Julien l'apoſtat,] 'c'eſt à dire qu'il eſtoit oncle maternel de ce prince, *'avunculus*, comme l'appelle Ammien: [a] ce qui eſt embraſſé par Baronius, [b] & par M.r Valois. Ainſi il portoit le nom de ſon pere Julien Preſet du Pretoire, beaupere de Jule Conſtance, & ayeul de Julien l'apoſtat.

Phiſg. l.7. c. 10.p.96 Anal. t.4.p.227. Amm.l.23.p. 238.2. a Bar. 362. § 210. b Amm. 8.p. 251.

Pour la page 392. § 29.

NOTE XXVII.

Qu'il eſtoit apoſtat comme ſon neveu.

[Si les actes de S. Theodoret ſont authentiques, comme nous eſperons le montrer dans la note 29, il eſt indubitable que Julien oncle de l'apoſtat avoit eſté Chrétien:] 'car cela y eſt repeté pluſieurs fois. On lit la meſme choſe dans Philoſtorge *l.7.c.10.p.96*, '& dans les actes du Duc Arteme tirez en partie de cet hiſtorien; & Baronius l'avoit mis dans ſes Annales ſur cette derniere autorité. [Cela nous avoit neanmoins paru peu appuyé,] 'par ce que Theodoret parlant conjointement de ce Julien, d'Elpide, & de Felix, dit qu'on tenoit que les deux derniers avoient renoncé à la foy, ſan rien ajouter de Julien. 'Sozomene dit auſſi qu'il eſtoit extremement ennemi des Chrétiens, ſans marquer qu'il euſt eſté Chrétien. [Le ſilence de ces deux auteurs nous avoit, dis-je, paru plus fort que l'autorité de Philoſtorge, quelque poſitive qu'elle fuſt. Mais Philoſtorge eſtant appuyé par une piece que nous avons tout ſujet de croire bonne, & qui roule toute ſur cela; nous ſommes ce me ſemble obligez d'avoüer que Theodoret & Sozomene n'ont point marqué l'apoſtaſie du Comte Julien, parcequ'ils l'ont ignorée.]

Anal. t. 4. p. 227.229. Bar.362.§.110. Thdrt. l.3.c. 8.p.646.b. Soz.l.5.c.7.p. p.604.c.

NOTE XXVIII.

Pour la page 393. § 29.

Differens noms qu'on donne à Saint Theodoret.

[Nous ne trouvons que Sozomene entre les anciens qui parle de S. Theodoret. Il l'appelle Θεοδώρητον ſelon l'edition de Geneve *p.341. e*, Θεοδώρητον ſelon la marge de Chriſtophorſon & ſelon la Tripartite de l'edition de Paris en 1562. *p.79. e*, Θεόδωρον ſelon l'edition de M.r Valois *p.604. d.* Il eſt appellé Θεοδώρητος dans Nicephore *l.10. c.7. p. 22. a*, & dans ſes actes que nous allons examiner.] 'Florus 23. *mars*, l'appelle Theodotie. On lit auſſi Theodoric dans l'Uſuard de Molanus, & Theodoret dans l'Adon d'Anvers en 1612. 'Si c'eſt luy que les plus anciens martyrologes marquent le 23 de mars, ils l'appellent ordinairement Theodore, 'quelquefois Theodorit ou Theodoret. [On voit donc que le nom de Theodorit ou Theodoret, comme nous avons accoutumé de le prononcer, eſt le plus autoriſé; & il nous ſert encore à diſtinguer ce Martyr du Confeſſeur Theodore,] 'dont Sozomene parle auſſi: [& qu'ainſi on ne peut pas dire eſtre le meſme.]

Boll.mars.t. 2.p.15.b. Flor. p.393. 394. Boll.23.mars p.982.d. Soz.l 5. c.20. p.627.d.

NOTE XXIX.

Pour la page 393. § 29.

Que les actes de Saint Theodoret ſont legitimes.

'Le P. Mabillon dans le quatrieme tome de ſes Analectes, nous a donné des actes de Saint Theodoret Preſtre d'Antioche ſous Julien, [qui ſont citez par Molanus ſur Uſuard 23. *oct.* & dont

Anal. t.4.p. 127.

Adon a tiré quelques endroits. Molanus dans ſa premiere edition, dit qu'ils eſtoient dans la Chartruſe d'Amſterdam.] 'La fin de ces actes porte qu'ils p.135. ont eſté écrits par des perſonnes qui eſtoient à Antioche dans le palais [de Julien,] & qui furent avec luy en Perſe, *in Perſida*, comme on lit dans le P. Mabillon : [& dans les deux editions Bar.362.5 no. de Molanus en 1568 & 1583, quoique dans Baronius on ait mis *in perfidia*.

[Nous ne voyons rien qui nous empeſche de recevoir cette declaration, & de regarder ces actes comme une piece authentique & originale, hors quelques fautes que les copiſtes y ont faites, comme dans la date que nous allons Anal. t. 4. p. examiner,] '& dans ce qui y eſt dit 227. d'abord de Julien, *confugiens ad Eccleſiam Antiochenſem Lectoris fungebatur officio*. [Le mot d'*Antiochenſem* ne ſe peut ſoutenir : mais quelqu'un qui aura vu que tout le reſte ſe raporte à Antioche, l'aura pu mettre à la marge, & un Act.M.p.658. autre dans le texte.] 'Le P. Ruinart croit qu'il faut lire *Nicomedienſem*. Il y faut auſſi changer deux ou trois fois *Conſtantinus* en *Conſtantius* ; & le P. Ruinart l'a corrigé dans ſon edition ſur un manuſcrit. [Hors cela tout y eſt conforme aux meilleurs hiſtoriens, & Soz. l.5.c.8.p. à ce que 'Sozomene nous apprend du 604.d. Saint, en ſorte que cet hiſtorien ſemble en avoir meſme copié le commencement. Toutes choſes y ſont fort particulariſées ; la narration en eſt ſimple. Il n'y a qu'un ſeul miracle *p.* 130, marqué par Adon 23. *oct.* & le reſte de la piece paroiſt aſſez bon pour autoriſer cet endroit, auſſibien que quelques paroles un peu dures qui s'y recontrent, *diabolo parti tuo &c.*

d[Anal.t.4.p. Il y a quelque lieu de s'étonner] 'que S. 232. Theodoret ayant eſté pris, au moins en partie, au ſujet de vaſes ſacrez, comme on le voit par Sozomene & par un endroit de ſes actes, [on ne trouve pas cependant qu'on luy en ait dit un mot dans ſon interrogatoire, ſi l'on n'y veut raporter] 'l'endroit où il eſt dit qu'il Anal.t.4. p. eſtoit redevable au fiſc. Mais l'ayant 13. nié, on ne le preſſe point ſur cela. [Eſt-ce qu'il y avoit eu auparavant quelque interrogatoire ſecret où ce point avoit eſté éclairci ? Eſt-ce que l'auteur des actes n'a point voulu méler ce qui regardoit un argent ſacré, mais periſſable, avec la cauſe de la foy ? Je voudrois avoir quelque choſe de meilleur, mais je ne voudrois pas ſur cela rejetter les actes. Nous avons vu, & nous allons voir encore quelques difficultez qu'on y peut remarquer, mais auſquelles il n'eſt pas difficile de ſatisfaire.] 'Ils diſent des particularitez de la p.133. mort de Julien l'apoſtat, [que nous ne liſons point autrepart.]

NOTE XXX.

Pour la page 395. § 29.

Qu'il peut avoir ſouffert le 23 octobre 362. Des egliſes fermées à Antioche.

'Les actes de S. Theodoret finiſſent Anal. t 4. p. par ces mots : *Hac quæ geſta ſunt circà famulum Dei Theodoritum decima kalendas aprilis vera conſcripſimus &c.* [Molanus 23 *oct.* cite cet endroit, mais il lit *die* 10. *kal. novem.* Cette date ſe peut raporter au temps que les actes ont eſté écrits, & en ce cas elle ne fait point de difficulté. Mais il eſt bien plus naturel de l'entendre du martyre du Saint : & en effet Uſuard & Adon le mettent le 23 d'octobre, conformément à ce qu'a lu Molanus.] & le 23 de Flor. p. 393. mars on trouve dans les martyrologes 394. de S. Jerome un S. Theodore Preſtre à Antioche. Florus qui l'appelle Boll. mars, t. Theodoric, ajoute le meſme jour, 2. p. 15. b. qu'il eut la teſte tranchée ſous Julien : [& ainſi il faut l'entendre de celui dont nous avons les actes.] 'Divers 23. mart. p. autres martyrologes diſent auſſi que 442. d. celui du 23 de mars ſouffrit ſous Julien. [Les martyrologes de Saint Jerome pourroient s'entendre de Theodore le Confeſſeur, qui n'eſtoit pas Preſtre du

temps

temps de Julien, mais qui peut l'avoir eſté depuis: & cela ſe pourroit d'autant plus preſumer, qu'Uſuard qui met S. Theodoret le 23 d'octobre, met le 23 de mars *S. Theodore Preſtre à Amioche*. Neanmoins Rufin auteur de tout ce que l'on ſçait de S. Theodore, ne dit point qu'il ait eſté Preſtre; & ſelon le ſtyle ordinaire des martyrologes de S. Jerome, ce Theodore Preſtre doit eſtre plutoſt un Martyr qu'un Confeſſeur.

Selon Sozomene, S. Theodoret peut avoir eſté martyrizé le 23 de mars 362: mais cela ne ſe peut ſelon ſes actes, ni ſelon Theodoret.] 'Car ſelon ſes actes il fut pris lorſque l'on cherchoit les richeſſes de l'egliſe d'Antioche; '& Theodoret aſſure que cette recherche ſe fit aprés l'embraſement du temple de Daphné, [brulé le 22 octobre 362. Les actes ne parlent point de cet embraſement:] 'mais ils marquent que l'Empereur Julien eſtoit à Antioche, [où il ne vint qu'au mois de juillet.] Ils diſent encore que le lendemain du martyre du Saint, le Comte Julien tomba dans la maladie dont il mourut; [ce qui s'accorde avec S. Chryſoſtome, Theodoret, & Sozomene,] 'qui conviennent que cette maladie ſuivit auſſitoſt la profanation qu'il avoit faite des vaſes ſacrez. [Perſonne ne dit qu'il ait eſté malade durant un an; & il eſt certain neanmoins qu'il ne mourut qu'en 363. Il faut donc dire que la feſte de S. Theodoret marquée le 23 de mars, n'eſt point le jour de ſa mort, mais de ſa tranſlation ou de quelque autre ſolennité pareille.] 'Dans un manuſcrit des actes il n'y a aucun jour marqué. [Les meſmes raiſons nous empeſchent encore de nous arreſter au 6 de may,] 'auquel les Grecs font memoire d'un S. Theodoret d'Antioche; '& Bollandus l'entend de celui-ci.

[Il n'eſt pas difficile de mettre le martyre de S. Theodoret le 23 d'octobre:] 'car le temple de Daphne fut brulé le 22; [ce qui ſe doit entendre de la nuit du 21 au 22,] puiſque le feu commença à minuit ou un peu aprés, *mediatæ noctis emensâ*. [Ainſi le Comte Julien aura pu chercher les vaſes ſacrez dés le 22, arreſter le meſme jour S. Theodoret, & le faire mourir le lendemain. Cela ſe pourroit meſme encore en ne mettant l'embraſement du temple que la nuit du 22 au 23. Et ce qui juſtifie que c'eſt meſme le vray temps du martyre du Saint,] 'c'eſt que le Comte Julien ne rendit conte à l'Empereur des richeſſes trouvées dans l'egliſe que le jour d'aprés qu'il l'euſt fait mourir. 'Il eſt vray que le Prefet Saluſte aprés avoir fait tourmenter Theodoret tout le 22, obtint de l'Empereur qu'on ceſſaſt les pourſuites contre les Chrétiens, & qu'on delivraſt ceux qui eſtoient en priſon. [Mais cet ordre peut ne s'eſtre pas donné ou ne s'eſtre pas executé ſi viſte, que le Comte Julien plus cruel envers les Chrétiens que ne vouloit l'Empereur meſme, n'ait pu en faire mourir un le 23.

Il ſe rencontre neanmoins ici une difficulté;] 'car Ammien dit que l'Empereur en colere de voir ſon temple brulé, fit fermer la grande egliſe: '& les actes diſent que le Comte Julien ayant fermé l'egliſe de Dieu, & chaſſé les Clercs qui ſe diſperſerent de coſté & d'autre, S. Theodoret ne ſortit point de la ville, *ſed congregans ſibi quoſdam fratres, ſine ceſſatione collectam faciens, acceptabiles de Deo fundebat orationes. Audiens verò Julianus hunc facere collectam .... eum ſibi juſſit exhiberi*. [Il ſemble donc qu'il y ait eu au moins quelques jours entre l'ordre de fermer l'egliſe & le martyre du Saint. Je ne ſçay cependant s'il eſt neceſſaire de le dire. Car l'egliſe ayant eſté fermée le 22, Saint Theodoret peut avoir tenu l'aſſemblée dés le jour meſme, & avoir eſté auſſitoſt deferé & arreſté.

Mais je penſe qu'on pourroit auſſi

Anal. t.4.p. 232.
Thdrt.l.3.c.8. p.646.a.
Anal.t.4. p. 232.
Chry.gent.p. 681. et Thdrt. p. 646. d'Soz. l.5.c.8.p.605. a.
Act.M.p.462.
Men. p.45.
Boll 6. may, p.98.d.
Amm.l.22.p. 225.226.
Anal.p.132.
Soz l.5.c 20. p.627.628.
Amm.l.22.p. 225.226.
Anal. p.127. 128.

diſtinguer les choſes d'une autre maniere, en diſant que dés devant l'embraſement du temple, & peut-eſtre avant que l'Empereur fuſt venu à Antioche, le Comte Julien ſon oncle avoit fait fermer l'egliſe, ou plutoſt] les egliſes, comme il eſt porté dans la ſuite des actes, & dans Sozomene;] que l'Empereur accorda enſuite aux Chrétiens, ou plutoſt aux Ariens, d'ou vrir la grande egliſe, en laiſſant les autres fermées ou toutes ou en partie; & qu'il la fit refermer aprés l'embraſement, comme nous l'apprenons d'Ammien & de Theodoret. Cela expliquera ce que nous liſons dans la chronique de S. Jerome, que l'egliſe fut fermée deux fois à Antioche. Cela expliquera encore]ce que diſent les actes de Saint Theodoret, que le Comte Julien malade, ayant prié ſon neveu de faire ouvrir les egliſes, il repondit: Ce n'eſt » point moy qui les ait fait fermer, & je » ne les ferai point ouvrir. [Ce n'eſt point là un fait qui paroiſſe inventé; & cependant je ne voy point d'autre moyen de l'accorder avec Ammien & Theodoret.

p. 131 Soz. l. 5. c. 8. p. 604. d.

Anal. p. 133.

Nous trouvons encore un autre avantage à prendre les choſes de cette maniere. Car ſi S. Theodoret eſtoit Preſtre & Threſorier de la grande egliſe d'Antioche, puiſqu'il ſemble, ſelon Sozomene, qu'il euſt la garde des vaiſſeaux ſacrez; il eſtoit ſans doute dans la communion d'Euzoïus & des Ariens, qui tenoient alors la pluſpart des egliſes de la ville, comme toute l'hiſtoire nous en aſſure.]'Et Theodoret le dit expreſſément de la grande egliſe. [Il ne ſera donc plus ni ſaint ni Martyr: & c'eſt ce que nous ne pouvons dire, puiſque ſon nom ſe lit dans les plus anciens martyrologes attribuez à S. Jerome, où je ne croy pas qu'on trouve aucun de ceux dont on peut conteſter raiſonnablement la catholicité & la ſainteté. 'Baronius pour ſe tirer de cette difficulté importante, dit qu'il avoit peut-eſtre eſté Threſorier lorſque l'egliſe ſervoit aux Catholiques, [avant qu'ils ſe ſeparaſſent des Ariens en l'an 361, à cauſe de l'exil de S. Melece & l'intruſion d'Euzoïus:] ou qu'il quitta l'hereſie dans ſon martyre meſme. [Le dernier n'eſt pas auſſi commun que le pretend Baronius; & je ne ſçay s'il ſeroit aiſé d'accorder l'autre avec Sozomene. Mais ſuppoſant que toutes les egliſes furent fermées, rien ne nous empeſche de dire que S. Theodoret eſtoit Threſorier & Preſtre non de la grande egliſe, mais de celle des Meleciens ou des Euſtathiens, qui eſtoient Orthodoxes; n'eſtant pas hors d'apparence que Julien vouluſt depoüiller les Catholiques auſſi-bien que les Ariens.]

Thdrt. l. 5. c. 8. p. 646. b.

Bar. 362. §. 10.

NOTE XXXI.

Pour la page 395. § 30.

Sur les impietez du Comte Julien.

'La maniere dont S. Chryſoſtome & Sozomene raportent ce que le Comte Julien fit dans l'egliſe d'Antioche, [donne lieu de croire qu'il profana les vaſes ſacrez par ſes excremens;] '& Theodoret dit expreſſément qu'il urina contre la table ſacrée. Philoſtorge attribuë ce ſacrilege à un quatrieme qui eſtoit venu avec Julien, Elpide, & Felix, & qu'il ne nomme pas.

Chry. genr. p. 681. c. d. e] Soz. l. 5. c. 8. p. 605. a.

Thdrt. l. 3. c. 8. p. 646. b.

Philg. l. 7. c. 10. p. 98.

NOTE XXXII.

Pour la page 398. § 30.

Que ce Comte n'eſt mort qu'en l'an 363, & apparemment en janvier.

'S. Chryſoſtome ſemble dire en un endroit, que Julien Comte d'Orient eſtoit mort avant le tranſport des reliques de S. Babylas. 'Mais en un autre il dit que ce fut aprés la réponſe d'Apollon, & aprés l'embraſement de ſon temple, [qui ſuivit certainement ce tranſport. Auſſi il faut neceſſairement le dire, ſelon les hiſtoriens eccleſiaſtiques:] '& nous avons encore pluſieurs

Chry. genr. p. 681. c. d.

r. 3. or. 45 p. 510. b. c.

Philg. n. p. 398.

loix que Julien luy adreſſe depuis cet embraſement, ſoit que ſa maladie ne l'empeſchaſt pas encore abſolument d'agir, comme il le faut dire ſi l'on reçoit les actes de S. Bonoſe, [ſoit que ce fuſt l'ordre de luy adreſſer les ordonnances qui devoient eſtre executées par ſes officiers.] Il y a une de ces loix datée de 363,[a] & on voit en effet par Ammien qu'il ne mourut qu'aprés le premier janvier de cette année là, [une maladie comme la ſienne pouvant aiſément avoir duré plus de deux mois. Il faudra meſme ne mettre ſa mort] qu'aprés le 9 mars 363, ſi nous voulons nous arreſter à la date d'une loy qui luy eſt adreſſée ce jour là dans le Code de Juſtinien. [Mais la faute de cette date eſt viſible,] puiſque la loy eſt donnée à Antioche, [d'où Julien eſtoit parti le 5 du meſme mois.] Godefroy veut qu'au lieu de 7. *idus mart.* on liſe 7. *Kal. mart.* [Mais puiſqu'il faut corriger,] il vaut mieux mettre 7. *idus februarias*; comme veut le Cardinal Noris, [ou *januarias*.] Car Julien qui fit ſon Miſopogon au mois [de janvier ou] de fevrier, y marque bien clairement que Julien ſon oncle n'eſtoit plus au monde. Il paroiſt auſſi par la ſuite d'Ammien, que Julien eſtoit encore à Antioche lorſqu'il fit Aradius Rufinus Comte d'Orient à la place de ſon oncle Julien mort depuis peu.

Act.M.p.667.

Col.Th.chr. p.66.

[a] Amm.l.23. p.238.a.b.

Cod.Th.chr. p.66.

Nor.epo.p. 205.a.

Juli.miſo.p. 103.

Amm.p.238. a.239.

NOTE XXXIII.

Pour la page 398.§ 31.

Sur la mort de Felix Surintendant.

Chry.gent.p. 682.a.

Amm.l.23.p. 238.a.

Saint Chryſoſtome dit que [Felix] le Surintendant mourut avant que d'avoir paſſé la porte du Palais: Et il ſemble vouloir dire qu'il mourut avant que d'avoir pu aller trouver Julien, pour luy rendre conte du pillage de l'egliſe. Ammien marque en effet, qu'il fut emporté tout d'un coup avant le Comte Julien; mais il ſemble que ç'ait eſté fort peu avant luy, & ſeulement au mois de janvier 363. [Ainſi le ſens de S. Chryſoſtome pourroit bien eſtre, que le mal ayant pris à Felix dans le palais, il n'eut pas le loiſir d'en ſortir; ou qu'il mourut auſſitoſt aprés quelque nouvel outrage contre l'egliſe: Car S. Chryſoſtome ne marque point ce qu'il avoit fait.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 402.§ 32.

Que les Grecs ne font point S.te Publie mere de S. Chryſoſtome.

Thdrt.l.5.c. 24.p.652.c.

Theodoret dit que Jean fils de S.te Publie, fut ſouvent nommé pour eſtre elevé à la dignité apoſtolique. [Quelques uns l'ont entendu de l'epiſcopat d'Antioche où Jean eſtoit Preſtre, & qui eſtoit proprement une egliſe apoſtolique. Mais tous les Eveſques eſtant les ſucceſſeurs des Apoſtres, leur dignité eſt partout apoſtolique. D'ailleurs S.te Publie qui n'avoit vécu que fort peu dans le mariage, eſtoit fort agée du temps de Julien. Ainſi ſon fils devoit déja avoir quelque age, & n'aura par conſequent pu voir beaucoup de vacances du ſiege d'Antioche. Car on n'a pu vraiſemblablement ſonger à l'elire pour la premiere fois qu'aprés la mort de Flavien arrivée en 405, & ſelon ce qu'en dit Pallade, il ne paroiſt point qu'on ait ſongé à mettre aucun Jean en ſa place.]

Bar.362.§142.

Baronius & d'autres accuſent les Grecs de confondre ce Jean dans leurs menologes avec S. Jean Chryſoſtome. Cela ſe trouve en effet dans le menologe latin imprimé dans Caniſius. [& Baronius n'en avoit pas vu d'autre.]

Caniſ.t.2.p. 887.

Men.9.oct.p. 107.

Ugh.p.1058.

Mais l'original grec imprimé en 1628 ne le dit point, & ſe tient aux termes de Theodoret, quoiqu'il les exprime mal. Le menologe d'Ughellus ne dit rien du tout du fils de Publie.

NOTE XXXV.

Pour la page 406.§ 34.

Temps du martyre de S. Bonoſe.

Act.M.p.677. c.

Les actes du martyre de S. Bonoſe,

[que nous examinerons dans la note 36, portent que trois jours aprés le Comte Julien commençal à jetter ſans ceſſe des vers. Cela l'obligea de preſſer ſa femme d'aller à l'egliſe prier pour
p.568. luy. 'Elle le refuſa &c. Il s'adreſſa à J.C, pour demander au moins une promte mort, *& ſic ſecundum meritum ſuum vermibus ſcatens expiravit* [C'eſt ce qui nous fait dire qu'il y a lieu de croire que S. Bonoſe n'eſtoit mort que trois jours auparavant, c'eſt à dire au mois de janvier 363. Cela n'eſt pas neanmoins bien aſſuré, puiſqu'on peut raporter tout de ſuite des choſes qui ſe ſont paſſées en differens temps.

Mais ce qui eſt certain, c'eſt que S. Bonoſe n'a pas ſouffert avant le mois
p.667. de novembre,] 'puiſque le Comte Julien jettoit déja des vers, & eſtoit attaqué de la maladie dont il mourut, [commencée le 25 d'octobre. Ainſi le
p.664. Saint n'eſt point mort ni]'le 20 de ſeptembre marqué pour ſa feſte à la teſte
Bar.21.aug.f. de ſes actes, [ni]'le 21 d'aouſt auquel Uſuard l'a mis, & Baronius aprés luy. Baronius ne cite point d'autre martyrologe pour ce Saint; [& je ne le trou-
Flor.p.974. ve point dans Florentinius.] 'Les martyrologes de S. Jerome mettent le 18 novembre un Bonole, & un Maxime [qui pourroit eſtre Saint Maximilien compagnon de S. Bonoſe,] avec quelques autres, mais à Ceſarée, [au lieu que S.Bonoſe a ſouffert à Antioche.]
p.285.286. 'Il y a un S. Boſone ou Bonoſe le 27 de janvier, mais avec des martyrs d'Afrique, & ſans S. Maximilien. [Les Grecs ont peut-eſtre fait une autre fois leur feſte le 20 de ſeptembre. Mais je ne trouve point dans Caniſius qu'ils en faſſent aujourd'hui.]

Pour la page 406. § 34.

NOTE XXXVI.

Sur les actes du meſme Saint.

Uſu,21.aug. Act.M.p.663. 'Les actes de S. Bonoſe & S. Maximilien qui ſont citez par Uſuard, '& que le P. D. Thierri Ruinart nous à donnez, ont un grand air de verité & d'Antiquité; & il y a des caracteres qui ſemblent ne pouvoir venir que d'une perſonne du temps meſme, comme ce qui y eſt dit de S.Melece, & encore plus ce qu'on y voit d'Hormiſda & de Second. Car des fauſſaires n'auroient point ſceu qu'il y avoit à la Cour de Julien un Prince Perſan nommé Hormiſda, ni que le Preſet d'Orient s'appelloit Second. Ce Preſet y eſt repreſenté comme dans l'hiſtoire, où il paſſe pour un homme ſage & moderé, payen, mais ſans emportement. Ce qui y eſt dit de la femme du Comte Julien, eſt tout à fait appuyé par Theodoret, mais n'en eſt pas pris: & il ſeroit plus aiſé de croire que Theodoret a pris des actes ce qu'il en dit. Le refus que cette femme fait de prier pour ſon mari n'eneſt point de l'air d'un fauſſaire, non plus que les choſes ſingulieres qu'on y lit ſur la maladie du Comte. Ainſi ces actes meritent bien qu'on examine avec ſoin quelques difficultez qui s'y rencontrent, pour voir ſi elles ſont telles qu'elles nous doivent faire perdre la bonne idée que le teſte de la piece nous donne.

On ne doit point d'abord eſtre ſurpris de voir qu'on ordonne aux Saints de ſacrifier ſur peine des tourmens ou de la vie meſme. Car c'eſtoient des
Thdrt.l.3.c.4.p.643.b. ſoldats;] '& Julien ne vouloit perſonne dans ſes troupes qui n'idolatraſt. Il eſt vray neanmoins qu'il ſe contentoit d'ordinaire de caſſer ceux qui le refuſoient: [mais comme il eſtoit fort leger, il n'eſtoit pas ſi uniforme dans ſa conduite.]'D'ailleurs il paroiſt que les
Act.M p.665. a. deux Saints s'eſtoient ſignalez à empeſcher meſme les autres d'idolatrer: [Ainſi ils meritoient la mort comme une punition ſelon Julien, & comme une recompenſe ſelon Dieu.] 'Les au-
p.567. tres qui furent martyrizez avec eux,

[pouvoient eſtre dans le meſme cas:] & il eſt certain au moins que les deux qui ſont nommez dans leurs actes, [eſtoient auſſi des ſoldats.

Soz.l.5.c.7.p. 604.b. Nous pourrions ajouter] 'que le Comte Julien oncle de l'apoſtat, & apoſtat luy meſme, qui condamna les Saints, eſtoit encore plus ennemi des Chrétiens que ſon neveu, & qu'il aimoit à les perſecuter juſques au ſang.]

Act.M.p.667. 'Mais S. Bonoſe ſouffrit ſelon ſes actes lorſque ce Comte eſtoit déja dans la p.661. maladie dont il mourut, '& dans laquelle il tomba aprés avoir fait mourir S. Theodoret le 23 d'octobre 362. Or l'Empereur trouva fort mauvais qu'il l'euſt fait mourir, & luy défendit de faire mourir à l'avenir aucun Chrétien. [Ainſi c'eſt ce qui fait une difficulté conſiderable. Pourroit-on dire que dans la mauvaiſe humeur où le metoit ſa maladie, il ne gardoit point de meſure, croyant que ſon neveu dans ſon cœur n'eſtoit pas faſché qu'il le fiſt, pourvu qu'il ne parut pas l'agréer? Mais il eſt plus aiſé de croire qu'il en avoit receu un ordre particulier de l'Empereur, aſſez leger pour vouloir tantoſt une choſe, & tantoſt une autre: & c'eſt ce que marque appa- p.664. remment] 'ce qu'il dit; *Accepi poteſtatem ut flammis vos exuram.*

[Le commandement qu'il fit aux Saints de changer le ſigne du *Labarum*, c'eſt à dire d'en oſter la Croix, embaraſſe encore. Car eſt-ce que Julien attendit un an à changer le Labarum? Et comment euſt-il ſouffert le ſigne de la Croix & le nom de J. C. à la vuë & à la teſte de ſes troupes? Tout Euſv.Conſt.l. 3.c.31.p.429. cll.4.c.21.p. 535. ce qu'on peut dire,] 'c'eſt qu'on voit par Euſebe qu'il y avoit pluſieurs étendars ou eſtoit la Croix, & un au moins en chaque armée. [Celui-ci pourroit donc eſtre celui de l'armée d'Orient apporté depuis peu à Antioche où on ne l'avoit point encore changé, ſurtout parceque les deux Saints, qui ce ſemble l'avoient en garde,] 'avec les Act.M.p.667. autres qui ſont nommez Jovien & Herculien, eſtoient reſolus de mourir plutoſt que de le faire. [Cela ſera encore plus aiſé, ſi nous voulons dire que Conſtance] 'avoit donné à chaque compa- p.664.2. gnie un étendar de la Croix, qu'on pouvoit auſſi appeller *Labarum*: & c'eſt à peu prés le ſentiment du Pere Ruinart. 'Car ce que dit Sozomene, que Soz.l.5. c.17. p.621. a. le Labarum eſtoit le premier étendat parmi les Romains, [peut s'entendre de chaque compagnie où il me ſemble qu'il y en avoit pluſieurs. Il eſt plus difficile d'expliquer Saint Gregoire de Nazianze,] 'qui dit que le Labarum Naz.or.3 p. 75.c. conduiſoit l'armée. [Et neanmoins n'y en pouvoit-il pas avoir un à la teſte de toute l'armée, & d'autres à la teſte de chaque compagnie? Enfin j'aimerois mieux croire qu'il y a en cela quelque choſe que nous ne ſavons pas aſſez, que de condanner ſur cette raiſon une piece qui paroiſt tres bonne en beaucoup de choſes.]

'Le Comte Julien en voulant que ſa p.667.668. femme allaſt prier pour luy, luy parle d'une maniere bien dure: *Vade miſera ad eccleſiam &c.* [Mais cette dureté meſme, auſſibien que tout le reſte de l'endroit, a bien plus l'air de la verité que de l'impoſture. On peut neanmoins eſtre ſurpris de ce qu'il l'envoie à l'egliſe en un temps où les egliſes eſtoient fermées à Antioche. Mais quand elles l'euſſent eſté toutes, ce qui pouvoit n'eſtre pas, les Chrétiens ne manquoient pas de s'aſſembler en quelque lieu pour prier &c. Et deſlors ce lieu eſtoit une egliſe. Car ce que Julien vouloit, eſtoit qu'elle allaſt prier, & demander qu'on priaſt pour luy. Elle le refuſe: & ce refus qui n'eſt point d'une femme ſcrupuleuſe, mais d'une ame grande, éclairée, detachée de tout, eſt auſſi ſaint que terrible. Elle voyoit qu'il n'eſtoit point dutout converti,] '& qu'aprés avoir fait quelques Thdrt.l.3.c.9. p.646.647.

demarches par ſes exhortations, comme le raporte Theodoret, [il retomboit toujours dans ſon impieté, & continuoit à perſecuter les Saints. Elle n'avoit donc garde d'aller demander la gueriſon de ſon corps à celui qu'il irritoit par ſon endurciſſement. Elle euſt plutoſt demandé la gueriſon de ſon ame: Et peuteſtre le faiſoit-elle en ſecret; ou bien elle ne l'oſoit faire, voyant l'arreſt de Dieu prononcé contre luy, & ſe croyant obligée de l'abandonner à ſa juſtice.]

p.665.c. 'On accuſe les miracles faits en faveur des Saints, de magie & de malefice &c. [C'eſtoit une vieille calomnie, qui ſembloit devoir eſtre détruite par le temps: & par ce que tout le monde avoit vu de la conduite des Chrétiens ſous Conſtantin & ſous Conſtance. Mais on ſçait que les calomnies les plus viſiblement fauſſes, ne laiſſent pas de ſubſiſter dans l'eſprit de quelques uns qui ferment volontairement les yeux à la plus vive lumiere.]

p.664. 'Le Comte Julien dans ſa procedure contre les deux Saints, dit: *Siſtatur Bonoſus*: & Bonoſe eſtoit preſent. Le juge luy avoit meſme déja parlé, & il luy avoit répondu. [Ainſi je penſe que ce *ſiſtatur* ſignifie qu'ou le faſſe approcher plus prés pour l'interroger comme un criminel, de meſme qu'on dit parmi nous mettre ſur la ſellette.] Mais aprés qu'on l'a mis en cet état, & Maximilien enſuite, aprés meſme qu'on les a étendus ſur le chevalet, *cumque aptati fuiſſent ad equuleum*; le juge dit encore, *Siſte illos*: *Cumque ſiſterentur &c.*] J'avoüe que je ne l'entens point; & tout ce que je puis dire, c'eſt que nous ne ſavons pas toutes les formalitez Romaines. Il pourroit au plus y avoir quelque broüillerie, qui n'empeſcheroit pas que la piece ne fuſt vraie.]

Ibid. 'Le juge aprés avoir fait battre Bonoſe, *aptare illum ad plumbatas &c.* le fait encore mettre en état pour eſtre battu, *Aptentur... Tunde illos.* [Eſt-ce que ce ſont deux ſeances differentes que l'on n'a pas eu ſoin de diſtinguer? Ce ſeroit une grande faute ou de l'auteur ou du copiſte.] p.665.

'On ordonne de le battre avec Saint Maximilien: & les actes ajoutent, *Cumque tertio plumbatis tunderentur &c.* [Ce n'eſtoit pourtant que la premiere fois pour Maximilien, & la ſeconde pour Bonoſe. Eſt-ce que les actes ſont defectueux, ou qu'ils avoient eſté battus dans quelque ſeance precedente? Ou eſt-ce que dans cette ſeule fois ils furent battus à trois repriſes? J'aimerois mieux ce dernier.] Ibid.

'Il y a quelques fautes dans ces paroles, *in tantum eorum corpora &c.* & dans les ſuivantes, *nihilque de tormentis perterriti dolores fuiſſent perpeſſi.* On pourroit lire dans ces dernieres, *prateriti doloris*, ou bien, *nulloſque dolores*. Ibid.

'*Tunc iratus Secundus.* [On n'a rien marqué qui le puſt mettre en colere. Il y a donc faute dans cet *iratus*. Ou eſt-ce qu'il y auroit quelque choſe d'oublié?] p.666.

'Le Comte Julien paroiſt preſider ſeul à la ſeance ſuivante, & il y parle toujours ſeul, juſques à ce qu'en fin Second qui comme *Preſes*, [ou plutoſt *Prefectus*, eſtoit le premier,] y dit un mot comme pour s'en aller. [Il ſemble donc que ces actes ſoient un abregé des actes originaux, fait par quelqu'un qui n'a pas diſcerné avec aſſez de jugement ce qu'il devoit mettre.] Ibid.

'Second en ſe retirant, conjure Bonoſe par le nom de Dieu de prier pour luy. [Cela peut ſurprendre: mais avec cela on ſçait que Darius, Auguſte, Agrippa, & d'autres payens, demandoient que les Juifs priaſſent le vray Dieu pour eux: & Second eſtoit trop puiſſant pour craindre qu'on luy en fiſt une affaire auprés de l'Empereur.] p.667.

'Pour ce que le meſme Second dit Ibid.

au Comte Julien, *Tu ſcis quando videas de ore tuo vermes exire*, [il veut dire qu'il ne pretend pas tomber dans les meſmes maux qu'il ſouffroit depuis qu'il avoit fait mourir S. Theodoret, & profané les vaſes ſacrez. On ne lit pas autrepart que ce Comte jettaſt des
Anal t.4. p. 232. &c. vers par la bouche:] 'mais on lit qu'il rejettoit ſes excremens, & que ſon ventre eſtoit plein de vers.

Act.M.p.666. 'Hormiſda vient meſme exprés à la priſon demander les prieres des Saints. Il le fait comme un Chrétien le pourroit faire; & le texte porte expreſſément, *Hormiſda qui credidit &c.* [Je ne me ſouviens pas d'avoir vu autrepart qu'il euſt embraſſé la foy: mais ayant vécu prés de quarante ans auprés de Conſtantin & de Conſtance, il eſt aiſé
Fleuri, l.4. p. 88. de le preſumer.] 'Mr Fleuri dans l'abregé qu'il fait de ces actes, dit ſans heſiter qu'il eſtoit Chrétien. [Sa qualité, & l'avantage que Julien en eſperoit tirer dans la guerre contre Sapor dont il eſtoit frere, pouvoient bien luy conſerver la liberté entiere de l'eſtre encore.]

Act.M.p.666. c. 'On preſente à la derniere audience Bonoſe & Maximilien, ſans parler
p.667.a. d'aucun autre. 'Cependant on dit dans la ſuite, *Hæc cum audiſſent omnes qui fuerant electi, ejus imperio reſtiterunt.* [Aſſurément ces Chrétiens n'eſtoient
b. pas là comme ſpectateurs.] 'Le Comte s'adreſſe enſuite à Jovien & à Herculien pour leur commander auſſi de changer le Labarum. Il paroiſt donc difficile de douter qu'il n'y ait de l'imperfection dans les actes.

Mais ce qui nous fait plus de peine,]
p.665,666. 'ce ſont les miracles qui y ſont en aſſez grand nombre, & quelques uns aſſez
p.656.b. étranges, 'comme ces lampes dans la priſon qu'on ne pouvoit éteindre, & la chaux vive qu'on fait éteindre ſur eux, [ce qui n'eſt pas meſme aiſé à comprendre: & cela eſt accompagné du cantique *Benedictus &c.* tiré de l'Ecriture, ce qui eſt moins ordinaire dans les bons actes. Tout cet endroit a
a. quelque choſe qui choque.] 'Les chaines qui tombent à tous les priſonniers Chrétiens [peuvent encore faire quelque peine. Mais il y a encore plus ſujet d'eſtre ſurpris de ce qu'aprés tant de miracles,] le juge dit à Bonoſe: *Quam*
c. *virtutem Dei tui oſtendis? &c.*

[On a peine auſſi à comprendre la conduite d'un homme ſage & raiſonable comme Second,] 'qui fait jetter ſes
p.665.c. preſtres dans la poix boüillante pour voir s'ils en ſortiront ſains & ſaufs comme les Martyrs. [Pourroit-on dire que les preſtres meſmes pour conſerver leur credit & l'honneur de leurs demons, avoient conſenti à cette epreuve dans l'eſperance de s'en tirer par quelque magie?] 'Un heretique propoſa à
Boll.t4.may, g.60.p.533. S. Pacome de paſſer enſemble le Nil à pied, pour voir qui d'eux deux eſtoit plus agreable à Dieu. [Je penſe qu'on trouveroit d'autres exemples ſemblables. Avec cela les payens n'epar-
Chry.gent.p. 582. & Theod. l.3.c.7.p.645. d. gnoient pas trop leurs preſtres:] '& aprés l'embraſement du temple de Daphné, on en mit le pontiſe & les preſtres à la queſtion, pour ſavoir d'où eſtoit venu le feu, quoique l'on n'en ſoupçonnaſt point d'autres que les Chretiens. *V.S. Babylas.* [Mais quoy qu'on puiſſe dire, il eſt aſſurément difficile de ſe perſuader que cette action ſoit raiſonnable, & par conſequent que Second l'air faite.

Pour ce qui eſt donc du jugement general qu'on peut faire de ces actes, en comparant ce qui y paroiſt de bon avec ce qui y peut faire de la peine, il faut apparemment reconnoiſtre qu'ils viennent d'un bon original dont nous n'avons que l'abregé ou l'extrait, fait avec moins de jugement qu'il n'auroit eſté à ſouhaiter, & avoüer qu'il y a meſme lieu de craindre qu'on n'y ait ajouté divers miracles peu aſſurez. Cela n'a pas empeſché que le P. Ruinart n'ait cru les pouvoir mettre dans ſon

Fleuri,l.13.p. 81-90. recueil ;] '& M.r Fleuri en a mis un aſſez long abregé dans ſon hiſtoire en omettant une partie des miracles. [Nous avons cru le devoir ſuivre en cela, & nous pouvoir ſervir de ce que ces actes nous apprennent ſur divers points de l'hiſtoire.]

Pour la page 415.§ 37.

NOTE XXXVII.

Que c'eſt en l'an 363 que les Juifs ont voulu rebaſtir leur Temple.

Chry.l.5.or. 45. p.510.b. 'S. Chryſoſtome met les efforts que firent les Juifs pour rebaſtir leur Temple de Jeruſalem, avant l'embraſement

gent.p.693.d| 694.a. du temple d'Apollon à Daphné, '& comme l'un des premiers effets de

Amm.l.23.p. 437. la perſecution de Julien. 'Neanmoins Ammien le met clairement au com-

Socr.l.3.c.20. p.192.d. mencement de l'an 363, '& Socrate dit que Julien donna les ordres du rétabliſſement du Temple, en partant pour marcher contre les Perſes. [S.Gregoire de Nazianze, Theodoret, & Sozomene en parlent auſſi immediatement avant

Bar.363.§ 5. Phiſg.n.p. 297. cette guerre.] 'Baronius a ſuivi ce ſentiment, '& Godefroy commentateur de Philoſtorge, dit que c'eſt le commun & le veritable. [On pourroit peuteſtre dire que Julien avoit donné aux Juifs dés le milieu de l'an 362, l'ordre ou la permiſſion de rebaſtir leur Temple ; mais que comme il leur fallut du temps pour ſe preparer à cette entrepriſe, & amaſſer les materiaux, ils ne ſe trouverent en état d'y travailler qu'en l'an 363 ſur la fin de l'hiver : & que ce fut en ce temps là que les miracles arriverent.]

l.7 c.14.p. 101-103. 'Nous ne nous ſommes pas amuſez à raporter ce que dit Philoſtorge, que dans les demolitions qu'il fallut faire, on trouva comme par miracle dans

Bar.363.§ 19. une cave l'Evangile de S. Jean. 'Baronius qui n'avoit vu cette narration que

Phiſg. n.p. 306. dans Nicephore, la laiſſe au jugement des lecteurs, '& le commentateur de Philoſtorge la traite de fable.

Pour la page 423.§ 40.

NOTE XXXVIII.

Sur Saint Domice moine, martyr en Syrie.

[On peut trouver quelque difference entre S. Domice dont parle la chronique d'Alexandrie, & celui de Perſe que les Grecs honorent le 7 d'aouſt,]

Chr.Al.p.691. 'parcequ'on dit que le premier mourut dans ſa caverne que Julien avoit fait

Men.7 aug.p. 86. boucher, '& que l'autre y fut accablé de pierres. [Je ne ſçay neanmoins ſi cela doit ſuffire pour dire que ce n'eſt pas un meſme Saint, eſtant aiſé qu'on ait broüillé quelque choſe dans les circonſtances de leur mort. On peut luy avoir jetté des pierres, & avoir enſuite bouché ſa caverne, ſans ſe mettre en peine s'il eſtoit vivant ou mort.

Il y a bien d'autres differences entre

Bar.ib.f. l'un & l'autre, ſelon Baronius.] 'Car dans le martyrologe Romain il a mis celui du 7 d'aouſt à Niſibe, au lieu que celui de la chronique d'Alexandrie eſt dans le dioceſe de Cyr en Syrie : & il eſt aiſé de montrer par l'hiſtoire, que Julien n'a jamais approché de Niſibe. Baronius a cru ſuivre en cela les Grecs, parceque le menologe de Caniſius porte qu'il fut battizé à Niſibe. Mais il peut avoir enſuite quitté Niſibe, & les Ménées nous aſſurent qu'il la quitta.]

363.§ 19. 'Baronius dit dans ſes Annales que S. Domice de Perſe vint trouver Julien à Niſibe, & luy fit de grands reproches ſur ſon apoſtaſie, juſqu'à ce que Julien en colere le fit lapider. [Il ne cite point d'où il a tiré cette hiſtoire, & je ne la trouve point dans le menologe de Caniſius : Cependant elle a du raport]

Boll. mars.t. 1.p.871.1.23. mars, p.459. 'avec ce que le menologe de Baſile dit d'un S. Domice honoré le 25 de mars, qu'on fait auſſi martyr ſous Julien. Mais ce menologe dit qu'il eſtoit de Phrygie, [& non de Perſe,] & qu'il eut la teſte tranchée. On ne dit point en quel lieu, ni ſi Julien eut part à ſa mort.

Bollandus

mey, t. 1. p. 37. c. Bollandus dit que celui du ſettieme ſiecle a eſté moine dans la Paleſtine. [Je ne ſçay d'où il l'a pris; car cela n'eſt point dans les Ménées, quoiqu'ils en parlent aſſez amplement. Il pourroit meſme avoir eſté quelque temps dans la Paleſtine, & s'eſtre enſuite retiré au dioceſe de Cyr.]

NOTES SUR L'ABBÉ MUCE.

NOTE I.

Pour la page 424.

S'il s'appelloit Muce ou Patermuce.

Ruf. v. P. c. 9. p. 466. a. COPRÉS parlant de celui qui avoit demeuré avant luy dans le deſert, *Erat quidam*, dit-il, *ante nos vir nobiliſſimus pater nomine Mutius*: p. 467. a. dans un autre endroit, *Videntes autem* p. 468. a. *patrem Mutium*: & dans un troiſieme, *Cui reſpondiſſe fertur Patermutius*. [Il ſemble luy donner le nom de Muce, & y ajouter par honneur le titre de Pere. Neanmoins Roſweide dans ſes titres, dans ſes marges, & dans ſa note 24, *p.* 488, ſuppoſe toujours qu'il s'appelloit Patermuce: [& le nom de Patermuth, qui eſt le meſme, n'eſt pas extraordinaire en Egypte. On peut dire auſſi que dans le premier endroit de Rufin, ſi *pater* n'eſt qu'une epithete, il n'auroit pas fallu y mettre *vir*; & Rufin n'auroit pas ce ſemble toujours joint ce mot à celui de *Mutius*, comme il ne le fait pas dans les autres ſolitaires. Neanmoins on l'a appellé Muce dans la traduction françoiſe, ce que nous avons ſuivi. [Mr Bulteau dit, Mutius, ou, comme l'on parle, Patermucius. [La choſe eſt fort peu importante. Sozomene ne parle point de ce ſolitaire; & meſme tout ce qu'en dit Rufin n'eſt point traduit dans Pallade.] Bult. or. p. 68.

NOTE II.

Pour la page 431.

Sur Iſaïe auteur d'une regle.

Du Pin, t. 2. p. 212. Mr du Pin parlant d'Iſaïe, auteur de la regle qui porte ſon nom, (car je ne voy point qu'il diſe rien des 28 homelies qu'on luy attribuë,) dit que c'eſt apparemment celui dont parlent Rufin & Pallade, & qu'ils appelloient Abbé de Syrie. [Je ne ſçay ce qu'il entend par cette Syrie, & il ne cite point l'endroit. Auroit-il pris Syr & Iſaïe dont Rufin parle dans les Vies des Peres, *c.* 10. *p.* 469, pour une ſeule perſonne? parcequ'il y a dans le titre, *De abbate Syro, Iſaia &c.*]

NOTES SUR SAINT HILAIRE.

NOTE I.

Pour la page 434. § 2.

Quel eſt Fortunat auteur de la vie de S. Hilaire: En quel temps elle paroiſt avoir eſté écrite.

Boll. 13. jan. p. 790. § 2. NOus avons une vie de S. Hilaire diviſée en deux livres, écrite par un nommé Fortunat, & adreſſée à un Eveſque nommé Paſcence, qui avoit eſté nourri dés ſon enfance aux pieds de S. Hilaire. [Il ſemble donc que cet Eveſque avoit eſté ſon diſciple, quoiqu'il ſoit aiſé de l'expliquer d'une autre maniere:] Et en effet, on met un Paſcence Eveſque de Poitiers ſucceſſeur immediat de Saint Hilaire. Ce Fortunat dit meſme qu'il euſt mieux valu prier S. Ambroiſe d'écrire cette vie, que de donner cet ordre à un homme comme luy, qui n'en eſtoit nullement capable. p. 764. § 26. p. 790. § 2.

§ 2. Neanmoins il eſt viſible par cet endroit meſme, que S. Ambroiſe eſtoit mort alors, *cui verba florebant*. Fortu- § 2.

nat y appelle S. Hilaire *antiquiſſimum Sacerdotem*. [Son ſtyle n'a non plus aucune apparence d'eſtre du IV. ſiecle: & pour ſon hiſtoire, quoiqu'il n'y ait peuteſtre pas de choſes que l'on puiſſe aſſurer eſtre fauſſes, il y en a neanmoins de fort ſuſpectes: D'ailleurs ſa narration eſt trop imparfaite pour eſtre d'un auteur contemporain. Elle ne parle pas ſeulement du Concile de Beziers, ni de Saturnin d'Arles, ni de ce qui ſe paſſa à Milan entre S. Hilaire & Auxence: Et c'eſt preſque tout ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie de S. Hilaire.]

p.793.§ 1. 'Pour le ſecond livre qui eſt auſſi d'un Fortunat, & adreſſé à l'Eveſque Paſcence & à toute l'Egliſe de Poitiers,

§ 2. 'il eſt certainement écrit long-temps

§ 7. aprés la mort de Saint Hilaire, 'peu de

§ 3. temps aprés Clovis, 'du vivant d'un

p.794.d. Eveſque nommé Probien, 'qu'on croit eſtre Probien ou Probatien de Bourges,

p.785.§ 22. 'qui eſt mort entre l'an 557 & 573. [&

p.784.§ 14. en 568 ſelon le P. le Cointe.] 'Il y avoit auſſi dans le meſme temps un Paſcence Eveſque de Poitiers, comme on le voit par S. Gregoire de Tours. [Le Pere le Cointe le fait commencer en l'an 564. Ainſi il n'y a guere à douter que la vie n'ait eſté écrite en ce temps là, vers

Gr.T.gl.C.c. 32 p.319. l'an 565, & que ce ne ſoit celle] 'que cite S. Gregoire de Tours.

Boll. 13. jan. p.784.§ 15. 'Venance Fortunat qui fut depuis

§ 12. Eveſque de Poitiers, vivoit en ce meſme temps dans les Gaules: 'ce qui fait croire à Bollandus & à d'autres que c'eſt luy qui eſt auteur de cette vie.

§ 13. 'Mais on trouve que le ſtyle n'en eſt

p.785.§ 18. pas ſemblable à celui de Venance. 'S. Gregoire de Tours la cite ſans dire qui en eſtoit l'auteur; & il ne manque guere quand il cite quelque ouvrage de Venance, qui eſtoit ſon ami particulier, de marquer expreſſément qu'il

§ 19. eſt de luy. 'Bollandus dit que la difference du ſtyle vient peuteſtre de ce que Venance n'a fait que repaſſer un peu ſur le premier livre qui avoit eſté écrit auſſitoſt aprés la mort de S. Hilaire, par un Preſtre de ſes diſciples nommé Juſt. [Cela n'a point d'apparence, & on ne trouve aucune autorité ancienne de cette vie pretenduë écrite par S. Juſt. dont nous parlerons dans la note 18. Ainſi il faut ſe contenter de ſavoir que la vie de S. Hilaire que nous avons eſt écrite vers l'an 565, par un Fortunat. Aprés cela il importe aſſez peu de ſavoir ſi ce Fortunat eſt celui qui a eſté Eveſque de Poitiers, ou un autre plus ancien de quelques années.] 'Baronius ſemble quelquefois les diſtinguer. Bar.13. jan.f.

[Nous trouvons en effet dans Molanus au 18 de juin, un S. Fortunat Eveſque, venu d'Italie auſſi bien que Venance, mais mort avant S. Germain de Paris, [dont Venance a écrit la vie, & par conſequent plus ancien que luy. Molanus ajoute] que c'eſt luy qui a écrit la vie de S. Marcel de Paris [à la priere de S. Germain.] Il le marque encore le 5 de may: [& l'on en faiſoit autrefois à Paris le 5 de may, & le 18 de juin, comme on le voit encore par des livres de l'office, imprimez en 1598. Auſſi M.r Chaſtellain Chanoine de la Cathedrale de Paris, m'a aſſuré que tout ce qu'en dit Molanus eſt tiré du martyrologe manuſcrit de cette Egliſe. Il ajoute que vers Melun il y a une egliſe qui porte le nom de S. Fortuné, au bout d'un village appellé la Grande-Celle; ce qui eſt conforme à Molanus, qui le met à Celle au dioceſe de Sens. Il dit neanmoins qu'il mourut à vingt milles [ou huit lieues de Paris ou de Sens: & le village de la Celle eſt marqué dans les cartes, ſur la Seine, cinq lieues audeſſus de Melun, environ à quinze lieues de Paris, & à dix de Sens. Mais les manieres de conter ſont ſouvent aſſez differentes. De la maniere dont on parle de luy, il pouvoit avoir eſté Eveſque en Lombardie, & avoir eſté obligé de ſe retirer en France par quelque accident, comme par les grandes guerres

dont l'Italie eſtoit alors ravagée.]

Pour la page 435. § 2.

NOTE II.

Que S. Hilaire n'eſt point né dans la religion Chrétienne.

Boll. 13. jan. p. 790. § 3. 'Fortunat auteur de la vie de Saint Hilaire, dit que ce Saint ſuça la ſageſſe avec le lait; qu'il en fut ſi rempli dés le berceau & dés ſa premiere enfance, qu'on pouvoit deſlors juger que J. C. ſe preparoit en luy un ſoldat par qui il puſt triompher un jour de ſes ennemis. [C'eſt dire bien clairement que Saint Hilaire eſt né dans la religion Chrétienne. Mais nous avons vu dans la note precedente, que l'ouvrage de Fortunat n'eſt pas de grande autorité : & S. Hilaire meſme, S. Jerome, & Saint Auguſtin, nous paroiſſent aſſez formels pour le ſentiment contraire.]

Hil. de Trin. l. 1. p. 2. l. 2. 'S. Hilaire dit que ces livres que les Juifs tiennent par tradition avoir eſté écrits par Moyſe & par les Prophetes, luy tomberent entre les mains dans le temps qu'il eſtoit occupé de la recherche du ſouverain bien & du deſir de connoiſtre Dieu. [Eſt-ce là le langage d'un Chrétien, je ne dis pas d'un batizé, ou, comme on parloit alors, d'un fidele, mais meſme d'un ſimple catecumene? Car c'eſt l'état qu'il faut luy donner juſques à ſon batteſme, s'il eſt né dans le Chriſtianiſme. Ces livres divins ne luy auroient-ils pas eſté familiers, bien loin de luy avoir eſté juſques alors inconnus, dans le temps qu'il eſtoit capable de faire toutes les reflexions qu'ils luy donnerent occaſion de faire? Il faut renvoyer les lecteurs au premier livre de la Trinité, & leur demander ſi tout ce qu'il dit de luy meſme dans le commencement de ce livre, ne repreſente pas un homme qui n'a encore eu aucune teinture de religion, mais qui cherche ce qu'il en doit penſer.]

Vit. B. p. 84. c. 'Ceux qui aiment mieux ſuivre Fortunat, ſont obligez de dire que ce Saint veut nous repreſenter en ſa perſonne quelque philoſophe payen qui vient comme par degrez à la religion Chrétienne, ou montrer les progrés qu'il faiſoit luy meſme dans cette religion où il avoit eſté elevé. 'On dit qu'il p. 85. a. n'auroit pas attendu à concevoir ces grands ſentimens de Dieu, qu'il en fuſt venu à la lecture de l'Exode, & que la Geneſe contient aſſez de choſes qui relevent la majeſté & la gloire de Dieu. [Mais qui nous a dit qu'il a commencé à lire l'Ecriture par la Geneſe? Et quand cela ſeroit, pourquoi ne voudrat-on pas qu'il ait eſté particulierement frapé de la grandeur de cette expreſſion de l'Exode, *Je ſuis celui qui eſt*? C'eſt certainement la plus digne de Dieu, puiſque c'eſt Dieu meſme qui ſe l'applique.

On n'a pas beſoin d'autre réponſe à ce que l'on objecte que] 'ce Saint a. n'allegue qu'un autre paſſage d'Iſaie, quoiqu'il euſt pu en trouver un grand nombre d'autres depuis l'Exode juſqu'à ce prophete, pour confirmer la haute idée qu'il avoit conceuë de Dieu ſur le paſſage de l'Exode. [Car on ſuppoſe toujours qu'il faiſoit ou qu'il devoit faire une lecture ſuivie de la Bible dans l'ordre où nous l'avons aujourd'hui. Mais cette objection n'eſt-elle point autant ou plus contre ceux qui la font, que contre nous? Si] 'Saint p. 84. c. Hilaire eſtoit déja un docteur fort verſé dans les ſaintes Ecritures lorſqu'il faiſoit ces reflexions, [pourquoi n'allegue-t-il point tous ces paſſages? Pourquoi ne fait-il point obſerver à ſon philoſophe payen l'ordre qu'on veut qu'il euſt dû garder s'il parloit de luy meſme?]

'Mais, ajoute-t-on, S. Hilaire ne dit p. 85. b. jamais qu'il ait quitté l'erreur du paganiſme. [N'eſt-ce pas aſſez le marquer, que de dire qu'il a embraſſé la verité du Chriſtianiſme? Car c'eſt ſuppoſer qu'il eſtoit dans une erreur oppoſée. Pour-

roit-il dire qu'aprés avoir reflechi ſur ces paroles de l'Écriture,] 'il embraſſa avec joie la doctrine de cette divine religion, [s'il l'avoit receue dés ſon enfance? Et eſt-il vraiſemblable qu'on puiſſe entendre par là] 'qu'il ſe rejoüit d'avoir eſté elevé dans cette religion?

de Trin. l.1. p.5.a.a.

vit.B. p.85.b.

'S. Jerome le joint avec S. Cyprien, & dit qu'ils ont paru dans le ſiecle comme de grands arbres qui ſont entrez dans l'edifice de l'Egliſe. 'On avoüe ce qui eſt inconteſtable, que S. Cyprien a eſté longtemps engagé dans l'idolatrie. Mais il eſt clair, dit-on, que S. Jerome n'oblige pas à le croire de S. Hilaire. On veut, dis-je, qu'il ne le joigne à Saint Cyprien, & qu'il ne les compare enſemble, qu'en ce qu'ils ont eſté tous deux de ces grands arbres; & que ce ſoit à cauſe de cela qu'il dit qu'ils ont paru, non pas dans le paganiſme, mais *dans le ſiecle.* [Mais Saint Cyprien n'a eſté un grand arbre dans le ſiecle, qu'autant qu'il a eſté dans le paganiſme. N'a-t-on pas raiſon de porter le meſme jugement de Saint Hilaire?] Non, dit-on; & S. Jerome oppoſe ici, [pour S. Hilaire,] non pas le paganiſme à l'Egliſe, mais le ſiecle au Clergé, [ou plutoſt l'état ſeculier à l'état eccleſiaſtique. Comme ſi les Chrétiens laïques n'entroient pas auſſi bien que les Eccleſiaſtiques dans l'edifice de l'Egliſe. Ces paroles ne ſe peuvent pas expliquer ainſi de S. Cyprien: C'eſt un grand prejugé qu'elles ne peuvent pas non plus recevoir ce ſens à l'égard de S. Hilaire.].

Hier. in Iſ.60. p.229.b.

Hil.vit.B.p. 85.c.d.

'Saint Auguſtin le joint auſſi avec Saint Cyprien, Lactance, Victorin, & Saint Optat; & dit de tous ces grands hommes, qu'ils ſont ſortis de l'Egypte chargez de depoüilles. 'Il eſt evident, dit-on, que ce Saint n'entend pas le paganiſme par l'Egypte, mais la ſcience du ſiecle. [On ne prend pas garde qu'ils ne ſont point ſortis des ſciences humaines, ſi l'on peut ainſi s'exprimer, mais qu'au contraire c'eſt de ces ſciences dont ils eſtoient chargez, quand ils ſont venus à l'Egliſe. Il faut donc entendre par leur ſortie d'Egypte leur renoncement au paganiſme. Et on ne peut pas dire] qu'on ne lit dans aucun auteur que S. Optat ait eſté engagé dans le paganiſme, [puiſque S. Auguſtin le dit aſſez formellement dans cet endroit.]

Aug. de chr. l.2.c.40.p.19 a b.c.

Hil. vit.B.p. 85. e.

NOTE III.

Pour la page 435. a.

Qu'il ne ſavoit pas parfaitement le grec.

'S. Jerome dit que S. Hilaire n'avoit qu'une legere connoiſſance de la langue greque. 'On veut que ce ſoit parceque croyant que Saint Hilaire s'eſtoit trompé en quelques endroits, il taſche, par reſpect pour ce ſaint Eveſque, d'en rejetter la faute ſur un Heliodore Preſtre, à qui il attribuë ce qu'il n'auroit oſé reprendre dans S. Hilaire. [Mais on avance cela ſur des raiſons qui ne nous paroiſſent point recevables.]

Hier. ep.141. p.114.c.

Hil.vit.B.p. 86 b.c.

'On ne voit pas, dit-on, que cet Heliodore ait ſuivi le Saint dans ſon exil en Orient. [On n'en peut rien conclure. Toutes choſes ne ſont pas marquées dans le détail. Et on ne peut pas ſur ce qu'on ne voit point une choſe qui eſt neanmoins tres poſſible, en nier une autre qui eſt fondée ſur une autorité formelle & auſſi conſiderable qu'eſt celle de S. Jerome à l'égard de Saint Hilaire. Elle ne depend point meſme de la raiſon ſur laquelle on la nie. Quand Heliodore n'aura pas ſuivi S. Hilaire, un autre aura pu luy rendre le meſme ſervice.]

c.

'On croit que S. Jerome n'a écrit que S. Hilaire ne ſavoit pas parfaitement le grec, que parceque les traductions qu'il a faites dans le livre des Synodes, ſont un peu embaraſſées, & d'un ſtyle qui n'eſt point aiſé ni naturel. [C'en peut eſtre une raiſon aſſez bonne & aſſez forte. Et on ne la détruit point

c. d.

d. en diſant] 'qu'il faut s'en prendre au temps où notre Saint écrivoit, parce-qu'alors on ne croyoit pas bien traduire ſi on ne rendoit mot pour mot & dans le meſme ordre que l'original. [Savons nous mieux le caractere & le genie du temps de S. Jerome, que S. Jerome meſme?]

Pour la page 440.55.

NOTE IV.

Temps & imperfection de la premiere requeſte de S. Hilaire à Conſtance.

Bar.355.§ 72. 'Baronius met en l'an 355, la requeſte de S. Hilaire à Conſtance, qui commence par ces mots, *Benignifica naturæ tuæ &c.* [Il n'en donne pas de raiſon; mais il ſemble que S. Hilaire auroit eu

Hil.ad Conſ. l.2.p.118.a.b.c. moins de liberté] 'à demander, comme il fait par cette requeſte, le rappel de *ces illuſtres* Eveſques qu'on avoit bannis, [s'il euſt luy meſme eſté de ce nombre.

Quelques uns pourroient peut-eſtre auſſi fonder le ſentiment de Baronius]

p.119.1.c. 'ſur l'endroit où S. Hilaire parle de la condannation de S. Euſebe à Milan, & où il dit que cela s'eſtoit fait depuis peu. [Ce fondement ne ſeroit pas neanmoins tout à fait ſolide.] 'Car Saint

ft.a.p.6. Hilaire parlant dans ſon traité du Concile de Rimini, fait vers l'an 361, de ce qui s'eſtoit fait dans celui d'Arles en 353, dit que cela s'eſtoit fait depuis peu, *qua proximè geſta ſunt.*

[Il eſt meſme à craindre que la requeſte ne ſoit non ſeulement imparfaite, comme on le reconnoiſt, mais auſſi broüillée avec quelque autre

adConſ.l.2. p.118.a.d. écrit. Car la derniere partie, 'depuis ces paroles, *Jam memini dubium eſt &c.*

c. ou meſme depuis celles-ci, '*Quis non videt, quis non intelligit &c.* ne ſemble pas liée avec la premiere. Elle ne s'a-

p.119.1.a. dreſſe jamais à Conſtance,] '& meſme elle parle de luy en troiſieme perſonne:

d. '& S. Hilaire dit à la fin, qu'il avoit parlé du ſymbole de Nicée dans ce qui precede; [où neanmoins nous n'en

pr.2.p.1215. §2. trouvons pas un ſeul mot.] 'Cependant on trouve cet écrit avec les meſmes imperfections dans tous les plus anciens manuſcrits.

NOTE V.

Pour la page 442.57.

Qu'il faut mettre le Concile de Beziers & l'exil de S. Hilaire, en 356. avant le mois de juin.

'S. Hilaire fut banni trois ans avant Hil de ſyn.p. 123.2.c. qu'il fiſt ſon livre des Synodes, lorſque l'on commençoit à parler du Concile de Rimini, '& quatre ans avant que ce Sul.l.2.p. 164. Concile fuſt aſſemblé ſur la fin de l'an 359. 'Ainſi il ne peut avoir eſté banni Bar.356.§ 105. pluſtard qu'en 356. Ce ne peut pas auſſi avoir eſté pluſtoſt, puiſque Julien qui y eut part, n'a eſté fait Ceſar qu'à la fin de l'an 355, & n'eſt venu en France que dans les derniers jours de la meſme année. 'Saint Hilaire prend Julien à Hil.ad Conſ. l.2.p.119.a.c. témoin de l'injuſtice qu'on luy avoit faite en le banniſſant, & qui avoit eſté juſqu'à faire injure à ce Prince meſme. [Cela nous fait concevoir que Julien eſtoit aſſez prés de Beziers où tout cela ſe fit; c'eſt à dire qu'il eſtoit à Vienne,] 'où il paſſa le commence- Amm.l.16.p. 59. ment de l'an 356, juſqu'à ce qu'il en partit pour Autun où il arriva le 24 de juin. [Ainſi il faut mettre le Concile de Beziers & le banniſſement de Saint Hilaire, avant le mois de juin. Car dans le reſte de l'année, Julien fut toujours occupé en guerres du coſté de l'Allemagne, d'où il vint paſſer l'hiver à Sens.]

NOTE VI.

Pour la page 442.57.

Que Rhodane banni en l'an 356, eſtoit Eveſque de Toulouſe.

[Dans Sulpice Severe, dont nous tirons l'hiſtoire de Rhodane, nous liſons ſelon l'edition d'Anvers en l'an 1574,] '*Rhodanium quoque & Doſanum* Sulp.l.2.p. 160. *Antiſtitem &c.* a Baronius paroiſt n'a- a Bar.356.§ 110. voir point eu & dans ſon exemplaire, & il eſt aſſez viſible que Saint Sulpice Severe ne parle point ici de deux

Eveſques, puiſqu'il met *Antiſtitem*, & dans la ſuite il ne parle auſſi que d'un. D'ailleurs on voit qu'il marque toujours d'où les autres eſtoient Eveſques; & ainſi il eſt viſible que ce *Doſanum*, ou *& Doſanum*, doit marquer l'eveſché de Rhodane. Ce nom a quelque raport à *Doloſanum* & à *Eloſanum*; car on ſçait qu'*Eluſa*, aujourd'hui Eauſe, a eſté autrefois la metropole de la troiſiéme Aquitaine.] Mais Baronius dit qu'il a trouvé *Doloſanum* dans un ancien manuſcrit, ce qui ſe confirme beaucoup par ce que S. Hilaire adreſſe ſon livre des Synodes, *p.* 123. 2. *b. c.* aux Eveſques de la Germanie &c. *& ex Narbonenſi plebibus & Clericis Doloſanis*. Car cela marque tout enſemble que cette Egliſe ſe ſignaloit par ſon zele pour la foy, & qu'elle n'avoit point d'Eveſques ſur les lieux. Il marque en un autre endroit les violences que Conſtance avoit faites à Toulouſe contre le Clergé; [ce qui arrivoit d'ordinaire dans les Egliſes où il vouloit mettre de faux Eveſques, aprés en avoir chaſſé les veritables.]

Catel.l.5.p. 827.

Hil.inConſ.l. 2.p.114.2.b.

S Jerome & Rufin parlent de l'exil de Rhodane, mais ne marquent point ſon Eveſché. S. Jerome le joint à Saint Paulin [banni vers la fin de l'an 353,] & Rufin à ceux qui furent bannis dans le Concile de Milan en 355, ce que fait Sulpice Severe meſme: [a] Mais puiſque ſelon ce dernier il fut ſoutenu par la ſocieté de S. Hilaire, [c'eſt une preuve certaine qu'il fut banni, comme ce Saint, enſuite du Concile de Beziers, en 356. Nous parlerons ſur S. Euſebe de Verceil *note* 5, d'un Rotame qu'on trouve avoir ſigné une tres méchante lettre dans le Concile de Milan.]

Hier.chr.an. 355 Ruf l.1. c.20.p.171.2.

Sulp.l.2.p. 162. a p.160.

Pour la page 444.58.

NOTE VII.

En quel temps S. Hilaire receut les lettres des Eveſque de France.

[S. Hilaire ne peut pas avoir receu les lettres des Eveſques de France pluſtoſt que ſur la fin de l'an 357,] puiſqu'il y apprit qu'ils avoient condanné la ſeconde confeſſion de Sirmich, [faite ſeulement vers le milieu de la meſme année. *V. les Ariens* § 68. Il ne peut pas auſſi avoir receu ces lettres beaucoup pluſtard,] puiſque cette reſiſtance des Eveſques des Gaules à la confeſſion de Sirmich ſe ſavoit en Orient dés devant le Concile d'Ancyre, [tenu en 358, quelque temps avant Paſque.]

Hil.de ſyn.p. 123.2.c.

p.124.1.b.

NOTE VIII.

Pour la page 445.58.

Qu'il écrivit ſon livre des Synodes vers la fin de l'an 358.

Saint Hilaire écrivit ſon livre des Synodes lorſque les Eveſques des Gaules, mandez pour le Concile qu'on vouloit tenir à Nicomedie, eſtoient déja arrivez en Aſie. Le deſſein de ce Concile eſtoit alors rompu, [par le tremblement de terre arrivé le 24 d'aouſt 358,] & l'on parloit de tenir au lieu de cela deux Conciles, à Ancyre & à Rimini. [On voit par l'hiſtoire des Ariens, que Conſtance ne prit le deſſein de ces deux Conciles que ſur la fin de l'an 358. *V. les Ariens* § 76. Ainſi le livre des Synodes ne peut pas avoir eſté écrit pluſtoſt. Cela paroiſt encore] par ce qu'il y avoit trois ans que Saint Hilaire eſtoit exilé, & que Saturnin eſtoit ſeparé de la communion des Eveſques de France; [ce qui s'eſtoit fait, comme nous avons vu, au Concile de Beziers vers le commencement de l'an 356.

Hil.de ſyn.p. 124.2.d.

p.123.2.e.

Il ne peut pas auſſi l'avoir écrit pluſtard que dans les premiers mois de l'an 359,] puiſqu'il croyoit encore que les Orientaux s'aſſembleroient à Ancyre: ainſi c'eſtoit avant qu'on euſt conclu que ce ſeroit à Seleucie. [On diſoit auſſi alors qu'il n'y auroit dans le Concile que deux ou trois Eveſques de chaque province des Gaules: [& les derniers ordres obligerent generalement tous les Eveſques d'y venir. C'eſt

p.124.2.d.

Bar.358.§ 12. ce qui nous porte à croire, avec 'Baronius, qu'il l'écrivit dés la fin de 358. Et puiſque c'eſtoit une réponſe aux lettres qu'il avoit receües dés le mois de mars au pluſtard, nous avons ſujet de le mettre le pluſtoſt qu'il nous eſt poſſible.]

Pour la page 447.§ 9.

NOTE IX.

Sur quelques additions au livre des Synodes.

Hil.B.pr.ſyn. §8.p.1246. 'Les Benedictins ont trouvé le traité des Synodes avec quelques additions, dans des manuſcrits aſſez anciens. Elles ſont inſerées dans le texte en pluſieurs de ces manuſcrits: mais on voit bien qu'elles n'y doivent pas eſtre, parce-qu'elles interrompent la ſuite du diſcours. Et il y a d'autres manuſcrits où on les a toujours conſervées à la marge. Dans les uns on y en trouve une partie, & en d'autres de differentes: & elles ne ſe trouvent toutes enſemble dans aucun manuſcrit. Le ſtyle fait aſſez connoiſtre qu'elles ſont de S. Hilaire.

Pour la page 448.§ 10.

NOTE X.

Que la lettre de S. Hilaire à ſa fille n'eſt point ſuppoſée.

Hil.pr.p.12. 1.c. 'Gillot qui a fait imprimer en 1572 les ouvrages de S. Hilaire, dit dans la vie du Saint qu'il y a jointe, que ſa lettre à ſa fille eſt ſuppoſée, ce que d'autres ont cru avec luy: mais ne pouvant nier que Fortunat n'en ait parlé il y a plus de mille ans, il veut qu'elle ait eſté ſuppoſée par Fortunat meſme, [à quoy il

Boll.13.jan. p.791.§7. n'y a aucune apparence.] Fortunat dit qu'elle eſtoit gardée à Poitiers comme un threſor. On voit meſme qu'il n'en prend pas tout à fait bien le ſens; [& il eſt en effet aiſé de s'y tromper ſi l'on n'y prend pas bien garde. Mais c'eſt une preuve indubitable qu'il n'en eſt

Bar.355.§ 71. pas luy meſme l'auteur.] 'Baronius reçoit cette lettre pour veritable, & remarque qu'il ne faut pas s'étonner ſi le ſtyle n'en eſt pas auſſi relevé que dans les autres écrits de S. Hilaire, parce-qu'il y parle à une jeune fille, qui ſelon cette lettre, n'eſtoit preſque encore qu'un enfant, & ne pouvoit avoir qu'environ 12 ou 13 ans. [Après tout il n'y a rien de bas dans cette lettre, ni d'indigne de la nobleſſe & de l'eſprit de S. Hilaire. Et l'on n'en peut bien juger qu'en ſe ſouvenant que c'eſt un pere qui begaie avec ſon enfant.]

Pour la page 452.§ 12.

NOTE XI.

Qu'il n'a preſenté qu'une requeſte à Conſtance pour demander audience.

Sulp.l.2.p. 168. 'Sulpice Severe dit que S. Hilaire preſenta publiquement trois requeſtes pour demander audience à l'Empereur, & le pouvoir de diſputer ſur la foy contre ſes adverſaires. 'S. Jerome Hier.v.ill.c. 100.p.298.c. ne parle que d'une requeſte qu'il preſenta luy meſme à Conſtance dans Conſtantinople. [Et quoique nous ayons trois écrits de Saint Hilaire adreſſez à Conſtance, (ce qui a peut-eſtre trompé Sulpice Severe,) il n'y a neanmoins que le dernier où il demande audience. Le ſecond dont nous avons parlé autrepart, ne paroiſt pas avoir de raport à ce temps-ci, puiſqu'il demande le rappel des Eveſques; à quoy on n'avoit garde alors de ſonger: & le premier eſt une invective, & non pas une requeſte.]

Pour la page 453.§ 13.

NOTE XII.

Quand il a écrit ſon livre contre Conſtance.

Bar.360.§ 9. 'Il eſt marqué dans diverſes editions de S. Hilaire, que ſon livre contre Conſtance n'a eſté fait qu'aprés la mort de ce Prince. [Quelques uns croient que cette remarque peut venir d'Eraſme, qui a cru que S. Jerome marquoit cet écrit,] 'lorſqu'il a dit que S. Hilaire avoit fait Hier.v.ill.c. 100.p.298.c. un livre contre Conſtance déja mort: [& ce ſentiment peut paroiſtre probable, quoique d'autres aient cru que le livre dont parle S. Jerome, eſtoit quelque autre ouvrage que nous n'avons point.

Quoy qu'il en ſoit de ceci, il ne faut que lire le commencement de ce livre meſme, qui merite plus de croyance

que tout autre auteur, pour eſtre convaincu] 'que S. Hilaire l'a écrit ſur la fin de ſon exil, & comme il le dit poſitivement, cinq ans aprés qu'il ſe fut ſeparé de la communion de Saturnin, enſuite de l'exil de S. Euſebe & des autres, (ce qui arriva en 355, & avant le Concile de Beziers [tenu au commencement de l'an 356. De ſorte qu'il ne peut avoir eſté écrit pluſtard qu'en l'an 360, plus d'un an entier avant la mort de Conſtance. Il ſeroit meſme tout à fait hors d'apparence de pretendre qu'un homme auſſi grave & auſſi ſincere que S. Hilaire, ait eſté capable de faire un livre tel que celui là aprés la mort de Conſtance, lorſque tout ce qu'il diſoit eſtoit faux & ne ſubſiſtoit plus. Mais ce qui a pu tromper Saint Jerome, c'eſt que Saint Hilaire ayant compoſé cet ouvrage, l'a pu ſupprimer juſques à la mort de Conſtance par le conſeil de ſes amis, ou parcequ'ayant eſté dans le meſme temps renvoyé en France, il ne jugea pas qu'il fuſt ni de la prudence, ni de la bienſeance de publier un livre qui eſtoit directement contre ce prince: & c'eſt peut-eſtre pour cela qu'il eſt demeuré imparfait.]

Hil. in Conſt. l. 1 p. 112. 113.

Pour la page 455. § 14.

NOTE XIII.

Qu'il eſt revenu de ſon exil des l'an 360.

Sculp. l. 2. p. 468.

'Puiſque nous apprenons de Sulpice Severe que les Ariens aimerent mieux faire renvoyer S. Hilaire dans les Gaules, que de s'engager à la conference qu'il avoit demandée [durant le Concile de Conſtantinople au commencement de l'an 360, il faut dire qu'il revint à Poitiers dés la meſme année. On le prouve encore par S. Gregoire de Tours,] 'qui dit qu'il revint à Poitiers la quatrieme année de ſon exil, [qui finiſſoit vers le milieu de l'an 360.] Saint Jerome le dit poſitivement dans ſa chronique. 'Et neanmoins le meſme S. Jerome en un autre endroit, met S. Hilaire entre ceux qui ne revinrent que ſous Julien, à la fin de 361 au pluſtoſt. [Il eſt aiſé de dire qu'en ce dernier lieu il n'a pas diſtingué ſon rappel de celui des autres, de meſme que Saint Athanaſe joint ordinairement Saint Paulin de Treves banni en 353, avec les autres qui ne le furent qu'en 355.

Gr. T. gl. C. c. 32. p. 33[8]h. Fr. l. 1. c. 39 p. 28.

Hier. in Lucif. p. 143.

[Il y en a qui accordent ces deux endroits, en diſant que S. Hilaire renvoyé en France dés 360, n'y arriva qu'en 361. Ce qui pourroit eſtre favoriſé par Ruſin,] 'qui dit que quand S. Euſebe de Verceil revint en Italie, il y trouva S. Hilaire qui travailloit à rendre la paix à l'Egliſe. [Mais S. Euſebe ne revint en Italie qu'en 363, & il n'a point d'apparence que S. Hilaire qu'on renvoyoit dans les Gaules comme en exil, ait eu la liberté de s'arreſter ni en Italie, ni en quelque autre lieu que ce ſoit, principalement pour y travailler à la paix de l'Egliſe, qui n'eſtoit pas encore en état de recevoir le fruit de ſes travaux, juſqu'à ce que Dieu euſt appaiſé l'orage & tué la beſte, ſelon l'expreſſion de S. Jerome.] 'Ce qu'on voit dans la vie de S. Martin, qu'il ne put joindre S. Hilaire que dans les Gaules, prouve fort bien que S. Hilaire ne fit que paſſer en Italie ſans s'y arreſter.

Ruf. l. 1. c. 30. p. 249.

Sculp. v. Mart. c. 4. p. 19.

Pour la page 456. § 14.

NOTE XIV.

De quelle iſle il chaſſa les ſerpens.

'L'iſle dont S. Hilaire chaſſa les ſerpens, eſt appellée l'iſle Gallinaire dans Fortunat. 'Vincent de Beauvais luy donne le meſme nom, ajoutant qu'on y baſtit une egliſe de Saint Hilaire, & qu'il s'y fit des miracles. Boucher dit que c'eſt une iſle vers le Poitou, qu'il appelle Dive. Et en effet au lieu de *circa Gallinariam inſulam* qu'on lit dans Fortunat, un manuſcrit a *circa Dives Galliarum inſulam*. Bollandus apporte diverſes conjectures ſur cette iſle-Dive, [& ne parle point de l'iſle-Dieu ſur les coſtes du Poitou, & qui eſtoit en ce temps là du dioceſe de Poitiers, au lieu qu'elle eſt aujourd'hui de celui de Luçon.] 'Mais M. r Valois

Boll. 1 p. jan. p. 792. § 14.

p. 792. d.

Notit. Gall. p. 390. a.

Valois croit que cette isle-Dieu ou d'Ieu, eſt en latin Oia, ou par corruption Ogia, & il marque qu'il y a une isle de la Dive, en latin Diva, à l'embouchure de la Sevre.

Pour la page 416. § 14.

NOTE XV.

Qu'il faut mettre en 360 ou 361 le Concile de Paris.

[Le Concile des Gaules dont nous avons la lettre au commencement de la ſeconde partie des fragmens de S. Hilaire, porte en teſte qu'il a eſté tenu *apud Fariſeam civitatem*.] 'Baronius [& pluſieurs autres,] ne doutent point que ce *Fariſeam* ne ſoit pour *Pariſiam* & ne marque la ville de Paris.

Bar.362.1253. 256.

[Il n'eſt pas ſi aiſé de fixer l'année de ce Concile.] 'Blondel le met au temps où les Semiariens envoyerent en Occident Euſtathe, Silvain, & Theophile, pour obtenir par le moyen des Occidentaux & par l'autorité de l'Empereur Valentinien, quelque ſupport contre Valens & les Ariens : [ce qui ſe fit en l'an 366. *V. les Ariens* § 108. Ce ſentiment paroiſt aſſez conforme à ce que nous voyons,] 'que la lettre du Concile de Paris eſt une réponſe à une autre lettre que les Orientaux avoient écrite. 'Godefroy dit à peu prés la meſme choſe : car il met le Concile de Paris dans le temps que Valentinien eſtoit en cette ville, [c'eſt à dire à la fin de 365, ou au commencement de 366. Les Orientaux avoient tenu en l'an 365 le Concile de Lampſaque : C'eſtoient les Macedoniens, *v. les Ariens* § 106, mais qui ne ſe diſtinguoient pas alors beaucoup des Orthodoxes.

Blond.prim. p.127.

Hil.fr.2.p.r. 2. 3.

Cod. Th.chr. an.361.

Ainſi cette opinion paroiſt aſſez bien appuyée ; & elle ſouffre neanmoins d'ailleurs aſſez de difficulté.] 'Car, 1°, Les Semiariens qui deputerent en 366 à tous les Eveſques d'Occident, leur avoient auſſi écrit diverſes lettres, [& par conſequent à ceux de France.] 'Et cependant les Eveſques du Concile de Paris répondent à une lettre adreſſée à S. Hilaire, [& n'en marquent aucune autre qui leur euſt eſté écrite. 2.°, Ce que les Semiariens demandoient proprement aux Eveſques d'Occident en l'an 366, c'eſtoit que par leur moyen ils puſſent obtenir quelque ſupport de Valentinien. Il n'y avoit point d'Eveſques qui les puſſent plus ſervir en cela que ceux de France, où Valentinien demeuroit ordinairement, ſurtout eſtant aſſemblez à Paris, qui eſtoit le ſejour ordinaire de ce Prince en 366, ſelon Ammien : Et neanmoins la lettre du Concile de Paris ne dit pas un mot ſur cet article.] 3.°, 'Dés le temps de Julien les Semiariens avoient condamné le formulaire de Rimini, & approuvé de nouveau celui d'Antioche, où le Fils eſt appellé image ſans difference de la ſubſtance du Pere : [a] & les Eveſques du Concile de Paris témoignent n'avoir appris que les Orientaux ne rejettoient pas le mot de ſubſtance, que par leur lettre à S. Hilaire. [Ainſi il y a plus d'apparence à dire que ce Concile s'eſt tenu dés le commencement de la paix de l'Egliſe, vers l'an 362,] 'auquel Baronius l'amis.

Soz.l.5.c.14. p.614.c.

Ath. de ſyn. p.892.29]. [a] Hil.fr.2.p. 2. 3.

Bar.362.§145.

[Saint Melece d'Antioche & divers autres Prelats de Syrie, qui eſt ce que l'on appelloit alors le comté d'Orient, firent ſur la fin de 363, une profeſſion ouverte de la foy Catholique. *V. Saint Melece*. Je ne ſçay ſi pour s'unir davantage avec l'Egliſe ils auroient écrit à S. Hilaire : & ſi c'eſtoit cette lettre que marque le Concile de Paris, il le faudroit differer en 364. Mais je croy qu'il vaut mieux le mettre plutoſt, & peut-eſtre meſme dés 360 ou 361, quelque temps aprés le retour de S. Hilaire & la revolte de Julien.

On a vu ſur les Ariens § 93, que les Semiariens qui avoient aſſez bien agi à Conſtantinople pour eſtre eſtimez Orthodoxes, ſelon ce que dit S. Hilai-

Socr.l.4.c.12. p.220.d|Soz.l. 6.c.11. p.631. b.

Hil.fr.2.p.r.

Baſ. ep. 71. p. 120. c. re dans ſon livre des Synodes, l'ayant eſté bannis au commencement de l'an Philoſg. l. 5. c. 1. p. 76. 360, 'avoient écrit partout contre Eudoxe & les Ariens de ſon parti, & que meſme ſelon Philoſtorge, ils s'eſtoient retractez de la ſignature du formulaire de Rimini, & declarez les uns pour la reſſemblance de la ſubſtance, & les autres pour la Conſubſtantialité. [Il n'eſt pas difficile de croire qu'ils écrivirent auſſi à S. Hilaire, qu'ils avoient admis comme Eveſque dans le Concile de Seleucie, & dont ils avoient connu le courage à Conſtantinople; & que c'eſt à cette lettre que répond le Concile de Paris. Je croy que ceux qui l'examineront dans cette vuë, l'y trou- Hil. fr. 1. p. 2. j. veront tout à fait conforme.] 'Car les Eveſques des Gaules y parlent du Concile de Rimini, comme d'une choſe toute recente, '& ils s'en retractent, p. 3. comme s'ils ne l'avoient point encore p. 2. fait juſques alors. 'Ils ſe juſtifient du ſoupçon de Sabellianiſme, [comme S. Hilaire les en avoit juſtifiez en 359, dans le Concile de Seleucie;] & refutent ceux qui diſoient que le Pere & le Fils ne ſont qu'une meſme choſe non par nature, mais par volonté, [comme les Acaciens le dirent dans le meſme p. 3. Concile.] 'Les Eveſques depoſez & exilez qu'ils traitent de freres, [ſont viſiblement Euſtathe, Eleuſe, & les autres depoſez par le Concile de Conſtantinople.

Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'y avoit plus d'exilez en 362; & je ne ſçay pas comment cela ſe peut accorder avec Soz. l. 5. c. 14. p. 614. c. d. toutes les autres opinions.] 'L'hiſtoire porte meſme que les Semiariens qui condannerent le Concile de Rimini ſous Julien, [en 362 ou 363,] rejetterent auſſi la Conſubſtantialité comme un excés condannable dans les Occidentaux. [Ils n'écrivoient donc pas à S. Hilaire, declaré pour la Conſubſtantialité: & les Peres du Concile de Paris qui autoriſent ce terme, n'auroient pas dû leur écrire comme à des Orthodoxes qui eſtoient dans leurs ſentimens, & meſme dans leur communion. Mais les meſmes Semiariens, quelque ſentiment qu'ils euſſent de la Conſubſtantialité, pouvoient bien le diſſimuler en 360, pour ſe ſoûtenir, dans leur oppreſſion, par la ſocieté de S. Hilaire & des autres Occidentaux.]

'Il y en a qui ne veulent pas que S. Hilaire ait aſſiſté au Concile de Paris. Hil. vit. B. p. 207. a. b. Ce Concile, diſent-ils, ne parle point de ce Saint comme preſent. [Mais il ne dit point non plus qu'il fuſt abſent; & je doute qu'on le conclue avec eux par la lecture de la lettre de ce Concile: ou plutoſt je penſe qu'elle porte beaucoup plus à croire qu'il y eſtoit preſent. Les Peres de ce Concile ne diſent point que ce Saint leur euſt écrit, mais qu'il leur avoit appris &c. qu'il avoit declaré &c. Ces expreſſions marquent mieux ſa preſence que ſon abſence. Son retour en France arrivé dans le temps meſme qu'il peut avoir receu la lettre des Orientaux, détruit l'autre raiſon qu'on allegue,] ſavoir que ce Saint eſtoit trop zelé pour les intereſts de la foy, pour ne pas faire tenir promtement cette lettre aux Eveſques de France.

On peut demander comment 'le Hil. fr. 2. p. 1. Concile de Paris adreſſe ſa lettre à tous les Eveſques Orientaux, [puiſqu'aſſurément il ne pretendoit pas l'adreſſer à Eudoxe & aux autres purs Ariens, qui tenoient la pluſpart des egliſes de l'Orient. Cette difficulté eſt commune à toutes les opinions, & je penſe que ce qu'on y peut répondre, c'eſt que ce titre ſe doit entendre par raport à la lettre des Semiariens, qui pouvoient bien avoir écrit au nom de tous les Orientaux.

On peut demander encore pourquoi] 'le Concile ne promet de tenir pour p. 3. excommuniez qu'Auxence, & quelques Eveſques d'Illyrie. 'Car les Se- Baſ. ep. 71. p. 117. d. e.

miariens le demandoient auſſi d'Eudoxe, d'Evippe, [& ſans doute de tous ceux au moins qu'ils avoient depoſez à Seleucie, Peut-eſtre que les Eveſques des Gaules ſe contenterent de marquer ceux de l'Occident dont il connoiſſoient davaotage les mauvais ſentimens, ſans vouloir s'engager dans ce qui regardoit ceux d'Orient.]

Pour la page 459. § 16.

NOTE XVI.

Qu'il faut mettre en 364 la diſpute de S. Hilaire contre Auxence.

Bar. 369. § 6. 'Baronius met en 369 la diſpute de S. Hilaire contre Auxence de Milan, Hil. in Aux. p. 123. 1. b c. fondé ſur ce qu'Auxence dit 'que l'on vouloit alors renverſer des decrets faits dix ans auparavant par ſix-cents Eveſques; ce que Baronius entend du Concile de Rimini. [Mais rien ne nous oblige à l'entendre de cette ſorte; & Auxence pouvoit bien remarquer en general ce qui s'eſtoit fait contre les Catholiques, & qui avoit commencé en Occident à la fin de 353, mais qui avoit continué avec plus d'eclat depuis le Concile de Milan en 355. Il pouvoit meſme marquer particulierement le temps de ſon ordination, qui s'eſtoit faite auſſi en 355.

Ce qui fait donc que nous ne pouvons mettre l'affaire d'Auxence en l'an 369, c'eſt, 1°, Que S. Hilaire ſelon tous les auteurs, eſtoit mort avant cette année là; 2°, Que la lettre d'Auxence n'eſt adreſſée qu'à Valentinien & à Valens, ſans y parler de Gratien qui avoit eſté fait Auguſte le 24 d'aouſt 367, ce qui eſt contre l'ordre obſervé par les Romains; 3°, Que Valentinien qui eſtoit à Milan dans le temps de cette diſpute,] Amm. l. 26. p. 314. 'eſtoit à Paris dés le premier de novembre 365, [a] & paroiſt eſtre demeuré dans les Gaules les années ſuivantes, & particulierement en 369.

[Nous trouvons donc bien plus d'apparence à ſuivre le ſentiment de Bollandus,] 'qui croit que ceci ſe fit auſſi- § 33. toſt aprés l'arrivée de Valentinien à Milan en 364, [ce qui eſt d'autant plus favorable, que S. Hilaire pouvoit bien eſtre encore alors en Italie, où nous avons vu que S. Euſebe de Verceil, qui eut auſſi part à cette affaire, l'avoit trouvé en 363, & s'eſtoit joint à luy pour travailler à la pacification de l'Egliſe. La narration meſme de la choſe favoriſe beaucoup Bollandus. Car il y a toute apparence que l'origine de ce trouble, fut que Valentinien arrivant à Milan, voulut oſter la diviſion de cette Egliſe, pour ſavoir luy meſme avec qui il devoit communiquer. C'eſt ce qu'on peut voir plus amplement dans le texte.]

NOTE XVII.

Pour la page 461. § 17.

Si la lettre attribuée à Auxence dans S. Hilaire eſt veritablement de cet heretique.

'La lettre d'Auxence que nous avons Hil. in Aux. dans S. Hilaire, contient tout ce que ce p. 123. Saint dit avoir eſté 'dans la declara- p. 122, 1. c. tion qu'Auxence preſenta à Valentinien, hors ce qui regarde Nice, & ces paroles ambigues de la declaration, *Chriſtum ante omnia tempora natum Deum verum Filium*; [car je ne trouve pas ſeulement une parole dans la lettre dont on puiſſe inferer avec quelque apparence que J.C. eſt veritablement Dieu.] 'Baronius remarque en effet Bar. 369. § 15. qu'il manque dans cette lettre quelques paroles que S. Hilaire cite de la declaration d'Auxence : & cela ne l'empeſche pas neanmoins de croire que c'eſt cette declaration meſme.

NOTE XVIII.

Pour la page 463. § 18.

Sur l'année de la mort de S. Hilaire.

[Le jour de la mort de S. Hilaire ſe peut dire certain,] 'puiſque ſa feſte eſt Flor p. 250. marquée le 13 de janvier par les mar-

tyrologes de S. Jerome avec le titre de *depoſitio*, [par Bede, par Florus,] & par tous les autres aprés eux. Quelques nouveaux la mettent en d'autres jours du mois de janvier, le 26 de juin, ou le premier de novembre. Mais on voit que les premiers ont voulu laiſſer le 13 de janvier à l'octave de l'Epiphanie, & que les autres marquent quelque translation de ſes reliques, & non le jour de ſa mort.

Boll. 13. jan. p. 713.

p. 792. § 5.

[Pour l'année, ce fut l'an 367 de J. C, ſelon la chronique de S. Jerome revüe par Scaliger, & la meſme année que Gratien fut fait Auguſte. Cela s'accorde aſſez bien avec S. Gregoire de Tours,] qui dit qu'il mourut en la quatrieme année de Valentinien. [a] Car quoiqu'eſtant mort le 13 de janvier, ç'ait eſté dans la troiſieme année de Valentinien, qui ne finiſſoit que le 25 de fevrier, [neanmoins il n'eſt pas extraordinaire de commencer les années des Empereurs avec l'année civile, ſurtout lorſqu'il y a peu de difference. Sulpice Severe peut encore s'accorder à ce calcul,] lorſqu'il dit qu'il eſt mort ſix ans aprés ſon retour en France, [n'y ayant guere plus de ſix ans depuis la fin de 360 juſques au commencement de 367.

Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 39. p. 29.

[a] Boll. 13. jan. p. 786. § 31.

Sulp. l. 2. p. 170.

Bollandus a ſuivi cette opinion : mais il n'a pas pris garde à une grande difficulté,] qui eſt que nous trouvons dans les fragmens de Saint Hilaire une lettre datée du 18 de decembre 366, & une autre qui paroiſt n'avoir eſté écrite qu'aprés celle là, [comme nous l'avons marqué ſur les Ariens § 110. Or quelle apparence que depuis le 18 de decembre on ait apporté une lettre de Singidon à Sirmich, & de là à Poitiers où mourut S. Hilaire, & qu'il l'ait inſerée dans un ouvrage ; s'il eſt mort le 13 janvier ſuivant ? Il faut donc neceſſairement ou qu'il y ait quelque choſe de brouillé dans ces fragmens, & que d'autres que S. Hilaire y aient mis la main, à quoy il y a peu d'apparence ; ou que Saint Hilaire ne ſoit pas mort le 13 de janvier 367.

Hil. fr. 2. p. 42.

Et certainement nous n'aurions pas de peine à reculer ſa mort d'une année entiere, ſi ce n'eſtoit Sulpice Severe, qui s'eſt trompé ſi cela eſt. Du reſte, S. Gregoire s'y accommode fort bien. La chronique de S. Jerome meſme n'y ſeroit pas tout à fait contraire, puiſqu'elle met cette mort à la fin de l'an 367, aprés la promotion de Gratien faite ſeulement le 24 d'aouſt, ſelon Idace. Ainſi ſi l'on veut faire monter ſes chiffres d'une ligne, la mort de S. Hilaire ſe trouvera au commencement de l'an 368, ce qui convient fort bien au 13 de janvier. L'edition de Baſle en 1570,] & plusieurs autres, avec quelques manuſcrits, la different juſqu'en la cinquieme année de Valentinien, [qui ſeroit l'an 369.] & il le faudroit neceſſairement, ſi la conference de Milan ne s'eſtoit tenuë que dix ans aprés le Concile de Rimini ; [comme l'a cru Baronius : Mais nous avons refuté cette opinion : & le tremblement de Nicée que toutes les editions de S. Jerome mettent aprés la mort de S. Hilaire, appartenant certainement à l'an 368, v. *Valens* § 7, la mort de S. Hilaire ne peut pas ſe mettre pluſtard. Hermanus Contractus la met l'année d'aprés l'election de Gratien, & par conſequent en 368, à quoy tous ſes autres caracteres conviennent, quoiqu'il l'appelle 367.] Que ſi l'on pouvoit dire qu'il eſt mort le premier de novembre, auquel, comme nous avons dit, quelques nouveaux martyrologes marquent ſa feſte, il ſeroit aiſé de croire que ç'a eſté en 367, & cela s'accordera fort bien avec S. Jerome & S. Gregoire. [Mais nous ne voyons pas d'apparence à tirer la mort de S. Hilaire du 13 de janvier, & cela ſeroit encore combatu par les ſix ans de Sulpice Severe. On peut donc dire qu'il n'y a rien de bien cer-

Hier. chr. a. P. p. 740.

Boll. 13. jan. p. 790.

tain ſur ce point, la chronique de S. Jerome quand elle ſeroit preciſe, n'eſtant pas une autorité fort infaillible. Mais s'il faut choiſir quelque choſe, il vaut mieux s'arreſter au 13 janvier 368, qui s'accorde avec les fragmens de Saint Hilaire, avec S. Gregoire de Tours, & peut-eſtre encore avec la chronique de S. Jerome.]

Pour la page 463.518.

NOTE XIX.

Sur une fauſſe relation de quelques particularitez de ſa mort.

MS.p.43.44. 'L'écrit où nous avons quelques particularitez de la mort de S. Hilaire, ſe trouve dans un manuſcrit de l'egliſe p.35.36. de S. Michel à Beauvais. 'Il commence par l'hiſtoire d'une diſpute entre ce Saint & le Pape Leon. [Et cette hiſtoire eſt ſi ridicule qu'elle oſte toute croyance à l'écrit où elle ſe trouve, au moins pour des choſes un peu anciennes.] p.37.43. 'Car il y a enſuite divers miracles qui peuvent eſtre arrivez vers le temps de l'auteur qui les écrit, & avoir ainſi quelque autorité. Le 2d, le 3e, le 4e, le Boll.13.jan.p. 5e, & le 6e, 'ſont les cinq premiers que 799. Bollandus a traduit de Bouchet, mais MS.p.42. raportez differemment. 'L'auteur témoigne que le dernier eſtoit arrivé de Vinc.B.l.24. ſon temps. 'Le ſettieme eſt raporté avec c.5.p.560. quelque difference par Vincent de Beauvais, qui raporte auſſi en abregé MS.p.44. ce qui y eſt dit de la mort du Saint. 'Ce dernier article finit dans le manuſcrit par la glorification de la Trinité & par p.45. l'*Amen*; 'enſuite de quoy il y a encore p.46. quelques autres miracles, 'dont l'un avoit eſté fait peu auparavant en l'an 846. [Nous trouvons encore pluſieurs autres choſes de la vie, de la mort, & des miracles de Saint Hilaire dans les Annales d'Aquitaine par Bouchet, *p.* 11-24, mais nous n'oſons pas nous en ſervir, n'ayant pas les pieces d'où il les a tirées, & ne ſachant pas ſi elles peuvent faire quelque autorité. Il cite une charte de S. Juſt diſciple du Saint, & une vie de S. Hilaire faite par Hildebrand Eveſque du Mans du temps d'Eleonor Reine d'Angleterre. Le temps de la derniere luy oſte toute autorité,] '& la premiere que Bouchet dit eſtre Bouchet,l.1.6. gardée dans le threſor de Saint Hi- 10.p.15.1|16.t. laire à Poitiers, ſignée de la propre main de Saint Juſt, [n'en merite pas plus de croyance,] puiſqu'elle contient l'hiſtoire du pretendu Pape Leon. 'On p.15.16. peut voir, ſi l'on veut, ce que dit Bouchet pour ſoûtenir cette fable plus qu'inſoûtenable. 'Il l'autoriſe par le p.15.16. témoignage de Fortunat; [& il a ſans doute cru la voir dans ſon exemplaire. Mais il n'y en a pas un mot dans ceux que Gillot & Bollandus nous ont donnez. Que ſi elle y eſtoit, nous n'aurions pas hefité à rejetter toute la piece de Fortunat, comme ſuppoſée, ou au moins comme corrompuë.]

NOTE XX.

Pour la page 463.528.

Sur la pretenduë tranſlation de Saint Hilaire à S. Denys en France.

'Ce qu'on dit que le corps de Saint Boll 13.jan.p. Hilaire eſt à S. Denys en France, & 803-805. qu'il y a eſté apporté de Poitiers par Dagobert, n'eſt appuyé ſur aucun monument un peu ancien, qui ait encore eſté donné au public. La plus forte preuve qu'on en trouve, c'eſt que ceux de Poitiers paroiſſent l'avoir reconnu en 1394, & depuis en ce ſiecle meſme, [ce qui eſt aſſez fort pour montrer qu'on n'avoit point de connoiſſance il y a 300 ans, que ſes reliques fuſſent à Poitiers; mais il eſt difficile d'en tirer qu'elles ſoient ou qu'elles aient jamais eſté à S. Denys.] Bollandus ne veut rien determiner ſur cela. 'Le P. le Cointe ſe Coint.an.68. declare abſolûment contre la tradition 56. de Saint Denys. 'Il paroiſt demeurer 512. d'accord que depuis Dagobert on y a apporté le corps de S. Hilaire Eveſque de Mende, qui aſſiſta au Concile de Clermont en 535. 'Un memoire du IX. Anal.t.4.p. 644.

ſiecle parle d'Hilduin Abbé de la Celle de Saint Denys, où Hilaire Confeſſeur de J. C. eſtoit enterré. [Le mot latin, *Hilarus*, convient mieux à l'Eveſque de Mende; mais le titre de Confeſſeur de J. C. eſt plus propre à l'Eveſque de Poitiers. Il faudroit bien examiner l'authenticité de ce memoire. Il ne paroiſt pas meſme ſi fort à pluſieurs perſonnes que] 'le ſermon de Pierre Damien, [a] & ce que dit Aleuin du bonheur que Poitiers avoit de poſſeder les reliques de S. Hilaire. 'Car il eſt difficile de l'expliquer du tombeau ſeul, comme font ceux qui veulent ſoûtenir cette translation à S. Denys.

Hil.vit.B.p.139.140. [a] p.124.125. p.125.a.b.

NOTES SUR SAINT THEODORE DE TABENNE.

Pour la page 470.§ 1.

NOTE I.

Qu'il fut touché de Dieu le jour de l'Epiphanie.

Bolli.14.may, p.306.c.f.

BOLLANDUS ſe fait une grande difficulté ſur la feſte du ſixieme de janvier, en laquelle S. Theodore fut touché de Dieu, & comment des Chrétiens la pouvoient celebrer; ſuppoſant toujours que c'eſtoit une feſte de payens. [Mais je ne comprens pas pourquoi il le ſuppoſe.] 'Les termes de Denys le Petit, *quadam apud Ægyptum celebratur ex more feſtivitas*, [ne nous obligent point à cela:] '& le grec qui a ſimplement ἑορτὴ ἦν, comme Surius, *cum dies eſſet feſtus*, [nous y oblige encore moins. Ainſi puiſque le 6e de janvier a toujours eſté celebre parmi les Chrétiens par la feſte de l'Epiphanie, je ne penſe pas qu'il en faille chercher d'autre.]

Vit.P.l.1.c.29.p.124.a.

Bull.g.31.b| Sur. 4.may, p.208.§ 30.

Pour la page 470.§ 2.

NOTE II.

Qu'il peut eſtre né vers l'an 314.

Boll.14.may, p.290.d e.

'Bollandus met la naiſſance de Saint Theodore en l'an 304, ſur deux fondemens, l'un que c'eſtoit luy meſme qui avoit eu à 22 ans la viſion raportée par Ammon, g. 65. § 6, où il eſt parlé de S. Alexandre; l'autre que lorſque S. Theodore apprit à l'âge de 22 ans les blaſphemes des Ariens contre le Fils de Dieu, c'eſtoit dés le commencement de leur hereſie. [Mais de ces deux ſuppoſitions, la premiere eſt abſolument fauſſe,] 'eſtant indubitable que la viſion ſur S. Alexandre eſt de S. Pacome, qui l'eut au commencement de ſa converſion, 'avant meſme que de s'eſtre retiré avec S. Palemon; & il la raporta à Saint Theodore, 'qui eſtoit alors âgé de 22 ans, 'lorſque S. Athanaſe avoit ſuccedé à S. Alexandre. [La ſeconde ſuppoſition ne ſubſiſte que ſur la premiere, eſtant tres aiſé que l'on entende parler pluſieurs fois d'une meſme choſe qui continuë toujours, & qu'on en ſoit encore plus touché la ſeconde & la troiſieme fois que la premiere.

g.65.c. f. b. f.

Pour chercher donc ailleurs quelque lumiere ſur l'âge de S. Theodore,] 'il avoit environ trente ans lorſque Saint Pacome le fit Superieur de Tabenne. 'Il paſſa ſans emploi les deux dernieres années de la vie de S. Pacome, [qui mourut le 9 de may 348. Voilà ce que nous avons de certain. S'il quitta la ſuperiorité la meſme année qu'il la receut, il ſera né vers l'an 316:] '& comme il vint à Tabenne âgé de treize à quatorze ans, [ç'aura eſté vers l'an 330. Mais il faut dire apparemment qu'il fut environ deux ans Superieur de Tabenne, & mettre ſa naiſſance en 314. Par ce moyen il aura eu 22 ans en

g.38.b. g.43.a. g.29.d|65.b.

356: & les blaſphemes des Ariens qui le firent tant gemir, ſeront ceux qu'ils vomirent ſans doute, lorſqu'aprés avoir fait depoſer & bannir Saint Athanaſe à la fin de l'an 335, & avoir eux meſmes eſté abſous par le Concile de Jeruſalem; ils s'en vinrent à Alexandrie, penſant y triompher de l'Egliſe & de la verité Catholique.

Il ſeroit au moins difficile de dire que S. Theodore ſoit venu à Tabenne
g.39.d. beaucoup avant l'an 328] 'Car Saint
Pacome y avoit déja aſſemblé beau-
c. coup de Religieux, '& ſa reputation s'eſtoit déja repanduë juſqu'à Latople [aſſez loin de Tabenne. Cependant il ne s'eſtoit retiré luy meſme dans la ſolitude qu'en l'an 314, âgé d'environ 22 ans. Ainſi il n'a pas apparemment commencé beaucoup avant l'an 328, à former ſon monaſtere.

Nous ſuppoſons comme conſtant que Saint Theodore fut depoſé de la ſuperiorité de Tabenne deux ans avant
g.43.a. la mort de S. Pacome,] 'parcequ'il eſt dit qu'aprés ſa depoſition il demeura deux ans dans ſa penitence & ſon
d. humiliation, ἐν τῇ ταπεινώσει. 'Car il eſt viſible que cette penitence duroit en-
g.44.b.c.d. core lorſqu'il fut à Alexandrie, 'peu de temps avant la mort de Saint Pacome.
g.45.c|46.a.b. 'Aprés la mort de Saint Pacome il fut encore aſſez long-temps ſans emploi; [ce qui pourroit faire étendre juſque là ſa penitence, & la faire ainſi commencer moins de deux ans avant la mort de S. Pacome. Mais cela iroit à peu de choſe, eſtant viſible qu'elle avoit au moins commencé aſſez long-temps avant qu'il allaſt à Alexandrie; & on ne peut douter que ce n'ait eſté au pluſtard à la fin de 347. On pourroit meſme étendre la penitence de Saint Theodore juſques à ce qu'il fut fait Abbé, puiſque juſque là il n'eut point d'emploi qui ne fuſt beaucoup audeſſous de ceux qu'il avoit eus auparavant: Que ſi cela eſt veritable, il eſt encore plus viſible que les deux ans marquez pour ſa penitence, regardent le temps qu'elle dura du vivant de S. Pacome, puiſqu'entre la mort de ce Saint & l'election de S. Theodore, il y a au moins prés de quatre ans entiers.

Quand il ne ſeroit pas tout à fait conſtant que S. Theodore fut depoſé en 346, ce ne peut toujours avoir eſté au plus qu'un an pluſtoſt ou pluſtard; & ainſi cela ne changeroit guere ce que nous avons dit de ſa naiſſance, de ſon entrée à Tabenne, & du reſte de ſa vie.]

NOTE III.

Pour la page 481.§ 5.

Si S. Theodore a fait la boulangerie à Pacnum.

'La vie de Saint Pacome porte que Macaire Superieur de Pacnum, de-
Boll.14.may, g.45.d. manda Saint Theodore, ὡς ἵνα πολλὰν τοὺς ἄρτους ἀνοῖσῃ, 'ce que la traduction
p.326.a. de Bollandus rend ainſi; *Ut ejus in penſendis panibus opera uteretur.* [Mais Macaire qui vouloit certainement luy faire honneur, l'euſt-il tiré du premier monaſtere] 'où il avoit l'intendance des
g.45.d. ouvriers, [pour le reduire à eſtre boulanger dans le ſien? Et il eſt aſſez difficile de voir comment πολλὰν ἄρτους ſignifie faire du pain. Cependant nous n'y voyons point d'autre ſens, & nous voyons encore moins que la ſuite de l'endroit nous permette d'en chercher un autre.]

NOTE IV.

Pour la page 482.§ 6.

Que S. Theodore a eſté fait Abbé vers le commencement de l'an 352.

'Ammon vint trouver Theodore à
Boll.14.may, g.65.a. Pabau, un peu plus d'un an depuis que Gallus eut eſté elevé à la dignité de Ceſar [le 15 de mars 351,] εἰσιὼν ἀφ' ὀλίγου πρὸς παραλυσόντας. [Il ne peut donc guere eſtre venu pluſtard que vers le milieu de l'an 352. C'eſt ce qui oblige de dire que S. Theodore avoit eſté fait Abbé dés les premiers mois

de la meſme année 352.] 'Car il eſt viſible qu'il eſtoit Abbé lorſqu'il receut Ammon : '& Ammon avoit meſme eſté amené par deux Religieux que Theodore avoit deputez à S. Athanaſe. 'Ainſi quand Theodore dans le premier diſcours qu'il fit aux Religieux aprés ſa promotion, dit qu'il n'y avoit pas encore cinq ans que Saint Pacome eſtoit mort, [cela peut bien ſignifier que la cinquieme année n'eſtoit pas meſme encore commencée, eſtant bien difficile de mettre la mort de S. Pacome plutoſt que le 9 de may 348. Ou bien il faut dire qu'il conte par les Conſulats, prenant la fin de 348 & le commencement de l'an 352, pour deux années. Ammon confirme encore ſa chronologie,] 'en diſant qu'en la troiſieme année de ſa retraite à Pabau, il receut des nouvelles qui l'obligerent de quitter ce lieu pour aller demeurer à Nitrie; '& que ſix mois aprés qu'il fut venu à Nitrie, Saint Athanaſe fut perſecuté & chaſſé par les Ariens, διωχθέντος. [Or on ſçait qu'il fut chaſſé par l'irruption des Syriens en 356, la nuit du 8 au 9 de fevrier, trois ans & ſept mois depuis le milieu de l'an 352.] 'Bollandus qui n'ayant pas aſſez pris garde aux termes de ſon texte grec, veut qu'Ammon ſoit venu à Pabau ſur la fin de l'année que Gallus avoit eſté fait Ceſar, c'eſt à dire dés l'an 351, [& qui veut encore que S. Pacome ne ſoit mort qu'en 349,] eſt reduit à dire qu'il faut changer les chifres dans l'endroit où S. Theodore conte cinq ans depuis la mort de S. Pacome, & les reduire à trois; [ce qui n'eſt point dutout neceſſaire. Sa chronologie ne s'accorde pas non plus avec les trois ans & demi, ou au moins plus de deux ans & demi qu'Ammon met entre ſa venuë à Pabau & la perſecution des Ariens où Saint Athanaſe fut chaſſé.] 'C'eſt pourquoi Bollandus a recours à celle qu'ils firent aux Catholiques en Occident à la fin de 353, dans le Concile d'Arles, pour les obliger de condamner S. Athanaſe. [Ce n'eſtoit neanmoins que deux ans depuis qu'Ammon eſtoit venu, ſelon luy, à Pabau :] 'Et il eſt viſible qu'Ammon parle de ce qui ſe fit en Egypte ſous Syrien & Sebaſtien, [en l'an 356, & depuis.]

g.64.a.b. c|65.f. g.47.c. g.70.d.e. c. p.331.c|350.d. p.350.d. g.70.e.f.

NOTE V.

Pour la page 412.56.

Sur les cheveux blancs qu'on ſemble luy attribuer.

'Ammon dit qu'eſtant arrivé à Pabau [en l'an 352,] & Elurion le preſſant de demander quelque choſe à S. Theodore; τὴν πολιὰν αἰδούμενος τῆ ἀνδρὶ, ἐπὶ πλεῖον συνεχόμην. [Cela ſignifie naturellement que le reſpect qu'il avoit pour les cheveux blancs de Theodore, l'empeſcha long-temps d'oſer luy parler.] 'Neanmoins Bollandus croit que ces cheveux blancs ſont ceux d'Elurion, Theodore n'ayant alors que 47 ans ſelon luy, [& que 38 ſelon nous. Ainſi le ſens ſera qu'Ammon heſita long-temps, preſſé d'un coſté par le reſpect d'Elurion, & retenu de l'autre par celui de Theodore. Mais je ne ſçay s'il ne vaut point mieux dire que πολιὰν en cet endroit eſt une mauvaiſe traduction de quelque mot egyptien qui aura ſignifié en general la majeſté qui paroiſt dans le viſage d'un homme, & qui le fait reſpecter, comme on reſpecte les vieillars.]

Boll. 14. may, g.64.e. p.350.e.

NOTE VI.

Pour la page 495.512.

Que S. Athanaſe peut avoir viſité la Thebaïde en l'an 365.

'L'auteur de la vie de S. Pacome, aprés avoir raporté comment S. Theodore fit ceſſer au commencement du debordement du Nil, [& ainſi vers la fin de juin,] la mortalité qui s'eſtoit miſe parmi ſes Religieux, raporte auſſi-toſt diverſes inſtructions données par ce Saint à ſes diſciples, comme une ſuite immediate de ce qu'il venoit de dire; &

Boll. 14. may, g.49.d.f.

g.49.d.f. '& il ajoute qu'aprés avoir achevé ſon diſcours, il partit avec les principaux des freres, pour aller audevant de S. Athanaſe qui venoit en Thebaïde. [Il ne faut pas neanmoins pretendre que ces choſes ſe ſuivent immediatement.] Car ce fut un peu avant Paſque que Saint Theodore alla audevant de S. Athanaſe, [& ainſi pluſieurs mois aprés la fin de la mortalité.

Je ne croy pas qu'on puiſſe mettre g.71.c.d. cette mortalité en l'an 363,]'auquel S. Theodore eſtoit vers Antinoé le 26 de juin. [Ainſi il ne la faut mettre au pluſtoſt qu'en 364, & le voyage de S. Athanaſe en Thebaïde l'an 365.]

Pour la page 498. § 3.

NOTE VII.

Que Saint Theodore peut eſtre mort en l'an 367.

[On verra dans la note 90 ſur Saint Athanaſe, que S. Theodore mourut apparemment lorſque toutes les Egliſes d'Orient jouiſſoient encore de quelque paix, & ainſi en 367 au pluſtard. Nous ne voyons pas auſſi d'apparence à mettre ſa mort avant l'an 366, ſuppoſé que le voyage de Saint Athanaſe en Thebaïde ſoit arrivé en 365, comme Boll. 14. may. g. 49. f. nous l'avons vu dans la note 6.] 'Car ce voyage ſe fit un peu avant Paſque.

g.50.a.b. 'On marque enſuite diverſes choſes qui precederent la maladie de Saint c. Theodore; '& il tomba malade lorſque les Religieux qui eſtoient venus de tous les monaſteres celebrer Paſque avec luy, s'en furent retournez chez g.68.b. eux. 'Ils s'aſſembloient dés le mardi-ſaint au moins: [& ainſi il y a grand ſujet de croire qu'ils paſſoient enſemble toute la quinzaine, & qu'ils ne s'en retournoient qu'aprés la Quaſimodo.]

g.50.d. 'Lorſqu'Orſiſe vit que la maladie de S. Theodore tournoit à la mort, il fit aſſembler toute la Communauté &c. C'eſtoit au moins trois jours avant la mort du Saint, qui arriva le deuxieme de Pacon, [c'eſt à dire le 27 d'avril. Tout cela auroit peine à s'ajuſter avec l'an 366, auquel Paſque eſtoit le 16 d'avril; de ſorte que le 27 n'eſtoit que le jeudi d'aprés la Quaſimodo. Il vaut donc mieux mettre la mort de Saint Theodore en 367, où Paſque eſtant le premier d'avril, Saint Theodore peut avoir congedié ſes Religieux le 9, eſtre tombé malade quelques jours aprés, & eſtre mort le 14 ou environ de ſa maladie. Cela s'accorde mieux encore avec]'la lettre que S. Athanaſe écrivit g.51.a. ſur ſa mort, puiſqu'elle ne fut écrite qu'aprés la Pentecoſte.

Pour la page 500. § 14.

NOTE VIII.

Que l'écrit attribué à Orſiſe par Gennade, peut eſtre ſa Doctrine.

'Bollandus ſemble croire que l'ouvrage attribué à Orſiſe par Gennade, Boll. 14. may. p. 292. c. d. eſt perdu, & que c'eſtoit une piece differente de celle que nous avons dans la bibliotheque des Peres, & dans le recueil des Regles donné par Holſtenius, *t. 1. p. 67*, intitulé *La doctrine d'Orſiſe*, parcequ'on ne voit point, dit-il, dans celle-ci cette expoſition continue de l'ancien & du nouveau Teſtament, marquée par Gennade. [Mais Gennade ne parle point d'expoſition continue,] '& dit ſeulement Genn. c. 9. qu'on trouve dans le livre d'Orſiſe preſque tout l'ancien & le nouveau Teſtament expliqué d'une maniere abregée, qui ſuffit pour les beſoins des Religieux: [& je ne voy pas que cela ſoit fort eloigné de la piece que nous avons. Car elle n'eſt preſque compoſée que de paroles & de paſſages de l'Ecriture, qui veritablement n'y ſont pas expliquez à deſſein; mais la ſuite meſme du diſcours & les ſujets auſquels ils ſont appliquez, y font voir un ſens moral tres utile aux ames.] 'Ce que Ibid. Gennade dit qu'Orſiſe donna ce traité à ſes freres peu avant ſa mort, pour eſtre

comme ſon teſtament, [ſe raporte fort bien] 'au paſſage de S. Paul, *Ego enim jam delibor &c.* qu'Orſiſe s'y applique viſiblement comme eſtant proche de ſa fin.

Cod.reg.t.1.p 68.§ 56.

[Je ne ſçay neanmoins s'il ne ſe ſeroit point trompé dans cette penſée qu'il avoit de mourir bien-toſt. Car il cite tres ſouvent S. Pacome, & jamais S. Theodore ; ce qui donne aſſez ſujet de croire qu'il écrivoit avant la mort de ce Saint, dont il auroit auſſi parlé ſans doute, puiſqu'il eſtoit ſi aimé & ſi honoré de ceux de Tabenne ; ou au moins quand il cite aſſez ſouvent *noſtre Pere*, il auroit marqué davantage ſi c'eſtoit de S. Pacome ou de S. Theodore qu'il parloit.]

NOTE SUR MARCEL D'ANCYRE.

Pour la page 511.

Sur la ſeparation de S. Athanaſe de la communion de Marcel.

[DANS un écrit intitulé *Unum eſſe Chriſtum*, qui eſt parmi les œuvres de S. Athanaſe, *t. 1. p. 666. a*, Marcel eſt joint avec Paul de Samoſates entre ceux qui ne reconnoiſſoient pas l'union hypoſtatique des deux natures en JESUS CHRIST.] 'Mais le P. Petau ne croit pas que ce traite ſoit de S. Athanaſe ; parce, dit-il, que le ſtyle en eſt plus fleuri que celui de ce Saint, & que le mot d'hypoſtaſe y eſt employé, *p. 665. d*, pour ſignifier la perſonne, 'au lieu que S. Athanaſe s'en ſert pour marquer la nature, & ne reconnoiſt qu'une hypoſtaſe en Dieu.

Pet.dog.t.2.l.1.c.13.§.4.p.74.

Ath ad Afr. p.934.d.

Hil.§.1.p.26.

'S. Hilaire dit que S. Athanaſe ſe ſepara de Marcel avant que Photin fuſt condanné : '& , ſelon Sulpice Severe, il le fit au moins avant le Concile d'Arles [tenu en l'an 353.] 'Cela forme une grande difficulté. [Car Photin fut condanné des l'an 347, auſſi-toſt apres le Concile de Sardique, où Marcel venoit d'eſtre abſous. Et quand on l'entendroit de la derniere condannation de Photin, faite en l'an 351,] 'nous ne trouvons point que Saint Athanaſe le condanne jamais, lorſqu'il en parle dans ſes ouvrages poſterieurs à 351 & à 353, & c'eſt au contraire dans ces ouvrages meſmes qu'il en parle fort honorablement, 'comme d'un Eveſque injuſtement perſecute pour la foy par les ennemis de l'Egliſe. 'La reponſe meſme qu'il fit à S. Epiphane, & que l'on ne peut pas mettre avant l'an 351, montre bien qu'il douroit encore alors de ſon hereſie. [Mais quelque autorité qu'ait S. Hilaire, (car celle de Saint Sulpice eſt moins conſiderable,) nous ne voyons pas moyen de recevoir le témoignage de perſonne dans ce qui regarde S. Athanaſe, au prejudice de S. Athanaſe meſme : & ainſi il vaut mieux abandonner S. Hilaire, & dire que Saint Athanaſe ne s'eſt ſeparé de Marcel que ſur la fin de ſa vie, qui eſt le temps auquel S. Baſile luy en a écrit.]

Sulp.l.2.p.156

Pet. dog.t.2. l.1.c.13.p.74.

P.74.75.

Ath.fug.p. 703.a.fol.p. 2.1.a.b.

Pet.p.75.

NOTES SUR LUCIFER DE CAGLIARI.

Pour la page 916.l 2.

NOTE I.

Sur le temps auquel il a fait ſes écrits.

[IL y a quelque difficulté ſur le temps auquel Lucifer a fait les écrits que nous avons de luy. Car il ſemble que ſon premier livre pour S. Athanaſe, ait eſté fait avant l'an 358, lorſqu'il eſtoit à Germanicie,] puiſque parlant des plus méchans Eveſques des Ariens, il nomme Urſace, Valens, *vel ad quem me deſtinaſti Germanenſium Adoxius*: [& Eudoxe quitta Germanicie pour Antioche au commencement de l'an 358.

Lucif. de Ath. l. 1. p. 960. b.

Mais comme il l'appelle par mepris Adoxe ou infame, au lieu d'Eudoxe qui ſignifie glorieux, il faut dire que c'eſt auſſi pour le rabaiſſer qu'il ne parle que de ſon premier & petit eveſché de Germanicie, quoiqu'il fuſt déja Eveſque d'Antioche, ou meſme de Conſtantinople, où il paſſa au commencement de 360.] Car il eſt certain qu'il ne compoſa ce meſme livre pour S. Athanaſe, que depuis que Conſtance eut écrit à ceux d'Antioche contre Eudoxe, [en 358,] & meſme qu'aprés qu'il l'eut enſuite défendu comme un docteur de la verité, en prenant ſon hereſie pour la foy Catholique; [ce qu'on ne voit point qu'il ait fait avant la fin de l'an 359, & au moins il ne l'a pu faire qu'à la fin de l'an 358.] Dans un autre ouvrage il parle meſme de la translation d'Eudoxe à Conſtantinople. [Cela s'accorde avec ce qu'il marque,] qu'il écrivoit durant que Sapor faiſoit la guerre aux Romains. [Car quoique cette guerre ait duré tout le regne de Valens, neanmoins elle demeura comme aſſoupie depuis l'an 351 juſques en 359 qu'elle ſe ralluma avec une extreme violence, & elle continua de meſme en 360.]

p. 977. c.

mori. p. 1109. c.

de Ath. l. 1. p. 977. b.

NOTE II.

Pour la page 920. l 4.

Que Paulin ne fut fait Eveſque d'Antioche que durant le Concile d'Alexandrie au pluſtoſt.

Baronius pretend que Paulin avoit eſté ordonné Eveſque d'Antioche par Lucifer, avant le Concile d'Alexandrie tenu en 362, & que ce Concile approuva ſon ordination. Il allegue pour preuve, qu'il y avoit de ſes legats dans le Concile, & que Paulin luy meſme le ſouſcrivit. [Il eſt viſible que le ſecond ne prouve rien,] puiſque le texte porte que Paulin ſigna lorſque la lettre du Concile eut eſté apportée d'Alexandrie, & ce ne fut apparemment que lorſque S. Athanaſe vint à Antioche, [à la fin de 363. Baronius n'a garde au moins de dire que Paulin ait eſté preſent au Concile. Que s'il appuie ſur ce qu'il dit que le Concile voulut qu'il ſignaſt; c'eſt à luy à voir ſur quoy il fonde cette volonté du Concile; quoiqu'aprés tout quand il auroit ſigné dans le temps du Concile, il l'auroit pu faire ſans eſtre Eveſque.

Bar. 362. §. 24.

Ath. de Arr. p. 580. d.

Epi. 77. c. 20. 21. p. 1015.

Pour ce qui eſt de ſes legats, on n'en peut rien conclure non plus pour la meſme raiſon, puiſqu'eſtant chef de l'egliſe des Euſtathiens, avant que d'eſtre Eveſque, il avoit droit de deputer au Concile.

Mais la lettre meſme du Concile d'Alexandrie, fournit des marques ſuffiſantes que Paulin n'eſtoit pas alors Eveſque, ou qu'on ne le ſavoit pas: quand l'autorité de Rufin & des autres

hiſtoriens ne ſeroit pas auſſi formelle]
Bar. 362. §241. 'que Baronius reconnoiſt qu'elle l'eſt, pour ne mettre ſon ordination qu'aprés le Concile. [Car cette lettre regardant principalement les affaires de l'Egliſe d'Antioche, elle devoit eſtre adreſſée à Paulin avant tout autre: & neanmoins elle ne l'eſt point dutout à luy. Il n'y eſt auſſi jamais parlé de luy en particulier, mais ſeulement *de ceux de la communion de Paulin* en general. On ne luy donne point le nom de *frere* que l'on ne pouvoit luy refuſer ſi on le reconnoiſſoit comme Eveſque. On luy preſcrit meſme en quelque ſorte la maniere de recevoir les Meleciens. On parle bien de réunir les Meleciens avec ceux de Paulin, mais jamais de les ſoumettre à Paulin. On traite au contraire les uns & les autres preſque avec une entiere egalité; '& lorſqu'il s'agit du lieu où l'on s'aſſemblera aprés l'union, la choſe n'eſt point remiſe à la diſcretion de Paulin, mais au conſentement de tous les peuples. Que s'il n'euſt eſté queſtion que de faire conſentir les Meleciens à obeïr à Paulin, quel beſoin avoit le Concile d'y vouloir aller, & ne le pouvant pas, d'y envoyer les deux plus grands Eveſques d'entre eux? Il y avoit déja trois autres Confeſſeurs à Antioche, & toutes les conditions de l'accord eſtoient reglées par la lettre meſme du Concile.

Ath. de Ant. p. 575. d. 576. c.

p. 576. d.

On ne voit pas auſſi pourquoi Saint Euſebe arrivant à Antioche, deſeſpera ſitoſt d'y pouvoir rétablir la paix, comme tous les hiſtoriens le diſent; ni quel ſujet de priſe il put avoir ſur cela avec Lucifer, comme S. Jerome, meſme le reconnoiſt, s'il trouvoit les choſes au meſme état que les avoit conceuës le Concile d'Alexandrie en le deputant. Il y a donc bien plus d'apparence, pour ne pas dire une certitude entiere, que Paulin ne fut fait Eveſque au pluſtoſt que durant le Concile d'Alexandrie.]

NOTE III.

Pour la page 522. §4.

Sur la durée des partis de Paulin & de Melece.

'Baronius met en l'an 411, la mort d'Alexandre d'Antioche qui finit entierement le ſchiſme des Euſtathiens; [& s'il ne ſe trompe point en cela, il faudra neceſſairement oſter quatre ou cinq ans du conte de Theodoret,] 'qui dit que cette diviſion, [commencée en l'an 331,] dura 85 ans. [Mais l'opinion de Baronius n'eſt nullement fondée,] '& elle n'empeſche pas Blondel de ſoûtenir que Theodore ne ſucceda à Alexandre qu'en l'an 419.

Bar. 411. §71.

Thdrt l. 5. c. 2. p. 640. 2.

Blond. p. 2197.

NOTE IV.

Pour la page 521. §5.

Sur le ſchiſme & ſur la veneration de Lucifer.

'Bollandus qui veut qu'on regarde Lucifer comme un Saint, & non pas comme un ſchiſmatique, taſche de répondre aux autoritez des anciens qui le condamnent. [Nous voudrions ſavoir le jugement que les perſonnes habiles font de ſes réponſes; mais nous avons peine à croire qu'elles puiſſent paroiſtre ſolides à ceux qui les examineront avec un peu de lumiere, & qu'on puiſſe approuver les ſens] 'qu'il donne à divers endroits de Rufin & de S. Jerome. [a] Ce qu'il dit du voyage de Lucifer fait en Cappadoce conjointement avec Saint Euſebe de Verceil, pourroit eſtre quelque choſe, s'il eſtoit appuyé ſur des auteurs plus anciens que Nicetas.

Boll. 20. may. p. 203. &c.

p. 203. §1. 204. c.

[a] p. 205. c. d.

'Ceux qui veulent juſtifier Lucifer, ſe fondent beaucoup ſur les honneurs qu'on pretend luy eſtre ou luy avoir eſté rendus en Sardaigne. Baronius ſoûtient, par le témoignage meſme de ceux de Sardaigne, que de ſon temps on ne luy en rendoit aucun, & qu'on ne ſauroit montrer de preuve qu'on luy en ait jamais rendu: Et pour

Bar. 372. §13. 2. app.

l'Egliſe de Verceil où on pretend qu'il eſt invoqué, il maintient par le témoignage de l'Eveſque meſme de Verceil, que cela eſt abſolument faux. Et en effet, la ſeule choſe qu'on en raporte eſt une hymne, où aprés avoir parlé de S. Euſebe, de S. Denys de Milan, & de Lucifer, cette Egliſe invoque ces Saints en general, [ce qu'il n'eſt nullement neceſſaire de raporter à tous les trois. Je croy meſme avoir lu dans le recueil qu'on a fait à Verceil de tout ce qui regarde l'hiſtoire de S. Euſebe, que cette hymne n'a jamais eſté receuë dans la cathedrale.]

Boll. 20. may. p. 207. f.

d.

'Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde la Sardaigne: Car on aſſure qu'il s'y trouve encore quatre egliſes dediées ſous le nom de S. Lucifer dans le dioceſe de Cagliari. On lit dans les actes de Saint Luxore, [qui, quelque méchans qu'ils ſoient, ont toujours quelque antiquité;] qu'on enterra des Martyrs *ubi nunc eſt ſedes S. Luciferi Confeſſoris*: Et on a cru trouver depuis peu les tombeaux de ces Martyrs dans une ancienne egliſe de S. Lucifer prés de Cagliari. 'On pretend auſſi qu'on a trouvé le corps de Lucifer meſme dans cette egliſe le 21 de juin 1623, avec cette inſcription, *S. Lucifer⁹ Epp⁹*. 'Et l'ancienne monnoie de Cagliari, portoit d'un coſté *B. Lucfrs.* 'C'eſt p. e. de là que Pierre des Noels, & quelques autres modernes l'ont mis au nombre des Saints. [Mais des perſonnes habiles remarquent que cette abreviation *S. Lucifer⁹ Epp⁹*, n'eſt point du IV. ſiecle, & que cet ⁹ eſt gothique.]

p. 210. 211.

p. 218. c.

p. 207. e. f.

p. 217. a.

'Neanmoins Bollandus meſme infirme beaucoup toutes ces preuves, par la remarque qu'il fait que les noms de Lucifer & de Luxore ſe confondent quelquefois dans la Sardaigne, '& par ce qu'il nous apprend que celui de Lucifer eſtoit commun à Cagliari, qu'on pretend qu'il y a eu des Martyrs de l'un & de l'autre ſexe, qui l'ont porté; & qu'entre pluſieurs perſonnes de meſme nom, il n'eſt pas rare qu'on attribuë au plus connu ce qui appartient aux autres. 'Il eſt certain meſme qu'il y eu un ſecond Lucifer Eveſque de Cagliari dans le V. ſiecle, & qui eſtoit Catholique. 'Bollandus avoue encore ce que dit Baronius, que le culte de Lucifer eſtoit entierement aboli, meſme en Sardaigne, & ne s'y eſt renouvellé que lorſqu'on a pretendu y avoir trouvé ſon ancienne egliſe prés de Cagliari en 1614, & ſon corps enſuite en 1623. 'Il dit qu'il s'eſt aboli par les ravages des barbares: [mais ne peut-on pas croire avec Baronius, que ç'a eſté auſſi parceque l'on a reconnu qu'il n'eſtoit pas aſſez conforme aux regles de l'Egliſe?

p. 217. a.

p. 207. a. 208. a.

p. 207. c. 217. a.

p. 217. a.

Aprés tout, quand l'Egliſe de Sardaigne & d'autres avec elle, honoreroient & auroient toujours honoré Lucifer comme un Saint, ce ne ſera jamais une preuve bien forte à ceux qui ſavent combien il s'eſt gliſſé d'erreurs en ces ſortes de choſes, que l'Egliſe a eſté obligée de retrancher ou de tolerer. On ne peut douter que les diſciples du ſchiſme de Lucifer ne l'aient regardé comme un Saint: Cela a pu durer quelque temps, & faire une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit des peuples, que ſa veneration eſt demeurée, aprés meſme que ſon ſchiſme a eſté éteint; & les Eveſques auront ou negligé ou diſſimulé cette faute, comme moins prejudiciable à l'Egliſe que le trouble qu'il auroit fallu faire pour la corriger. On ſçait d'ailleurs que toute l'autorité & civile & eccleſiaſtique, ſe trouve ſouvent trop foible pour abolir des choſes de cette nature, établies parmi le peuple par un long uſage. Le nom de Priſcillien, l'un des plus deteſtables de tous les hereſiarques, ſe lit encore dans divers martyrologes; & il eſt difficile de voir comment il s'y eſt pu gliſſer, ſi l'on ne dit que ſa veneration

eſtoit paſſée des Priſcillianiſtes à des Catholiques ignorans & indiſcrets]

p. 206. d. e. 'Ce qui peut faire quelque peine, ſont les miracles qu'on attribuë à Lucifer, non pas ceux qui n'ont pour témoins que Marcellin & Fauſtin ſectateurs de

p. 214. 215. ſon ſchiſme, 'mais ceux qu'on aſſure s'eſtre faits en ce ſiecle par ſes reliques. [C'eſt une difficulté qui ne peut eſtre vidée que ſur les lieux par un examen fort exact. On publie bien de ces ſortes de choſes qui ſe trouvent peu fondées.]

Sponde, an. 362. §48. 'Sponde dit que le corps de Lucifer, lorſqu'on le trouva, rendit une excellente odeur, & que les cloches de la cathedrale de Cagliari ſonnerent d'elles meſmes, [Bollandus ne dit rien de cela, ſans doute parcequ'il n'en a pas trouvé

Boll. p. 210. d. de preuve.]' L'Archeveſque de Torres en Sardaigne, qui a écrit depuis peu, contre la veneration que ceux de Cagliari rendent à Lucifer, [ne demeure pas apparemment d'accord de ces mi-

p. 219. d] 220. c. racles.]'Les plus habiles de Rome ſe défient beaucoup de ce que ceux de Sardaigne diſent de leurs pretendus

p. 209. f] 214. a] 219. 225. Saints, comme nous l'apprenons de Bollandus meſme, 'qui juſtifie cette défiance par diverſes remarques : [& il eſt certain que tout ce qu'on dit des miracles de Lucifer n'a pu encore faire mettre ſon nom dans le martyrologe Romain. Nous ne voyons rien d'ailleurs qui nous determine à raporter à l'ancien Lucifer, plutoſt qu'au ſecond, tout ce qu'on dit de la decouverte de ſon corps, & des miracles qu'on pretend l'avoir ſuivie. Quand il y auroit preuve que l'egliſe auroit eſté baſtie pour honorer le premier, cela n'empeſcheroit pas que le ſecond n'y euſt eſté enterré.

Laiſſant donc ce point dans ſon obſcurité, nous ne craignons pas de dire que ſelon toutes les regles & les lumieres de l'hiſtoire, il faut avouer que Lucifer s'eſt ſeparé de S. Euſebe, de S. Athanaſe, du Pape Libere, de tous ceux qui avoient ſigné le formulaire de Rimini, ou qui communiquoient avec eux quand ils revenoient à l'Egliſe; c'eſt à dire qu'il s'eſt ſeparé du corps de l'Egliſe Catholique, qu'il eſt mort dans cette ſeparation, & qu'il a laiſſé aprés luy un corps ſchiſmatique de Luciferiens.]'Bollandus demeure p. 204. d. e] 205. d] 207. a. enfin d'accord de preſque toutes ces choſes; 'mais il veut que la faute de p. 207 a. b. Lucifer n'ait pas eſté juſqu'à luy faire perdre la vie de la grace. [C'eſt ce que nous laiſſons au jugement des perſonnes plus éclairées, ou plutoſt au jugement de l'Egliſe & de Dieu meſme, dans les profondeurs duquel nous n'entrons point, nous contentant de ſavoir que le ſchiſme eſt un des plus grands crimes qu'on puiſſe commettre, & qu'il y a bien de la difference entre juger mal de Symmaque, & juger mal de la conduite de toute l'Egliſe.]

NOTE V.

Pour la page 525. §7.

Sur la preface jointe à la requeſte de Marcellin & Fauſtin.

[A la teſte de la requeſte que Marcellin & Fauſtin Preſtres Luciferiens, preſenterent à Theodoſe I, en faveur de leur ſecte, il y a une preface qui ne traite que du ſchiſme d'Urſin contre Damaſe, & ſe declare pour l'Antipape; de ſorte qu'on ne peut douter qu'elle ne ſoit tres ancienne.]'On y lit Mar. & F. p. 11. à la fin, que Damaſe ayant éteint le 12. ſchiſme d'Urſin, perſecuta & chaſſa les Preſtres, du nombre deſquels ſe trouverent Marcellin & Fauſtin, qui preſenterent enſuite leur requeſte aux Empereurs; 'd'où Baronius qui leur Bar. 367. § 16. attribuë cette preface, a conclu qu'ils avoient premierement ſuivi le ſchiſme d'Urſin, & puis, qu'ils eſtoient tombez dans celui de Lucifer.

[On peut neanmoins remarquer qu'il n'y a rien dans la requeſte touchant Urſin, ni dans la preface en faveur de

Lucifer. Au contraire elle défend la cauſe de Libere qui eſtoit tombé comme les autres : de ſorte qu' elle pourroit eſtre de quelque autre écrivain du meſme temps, du parti d' Urſin. Ou au moins il faut dire que ces Preſtres avoient preſenté une requeſte à Valentinien I. en faveur d' Urſin, qu' ils publierent avec la preface où ils traitent de ſon ſchiſme ; que s'eſtant depuis unis à Lucifer, ils preſenterent à Theodoſe la requeſte que le P. Sirmond a donnée ; & que la premiere requeſte ayant eſté perduë, on en a mis la preface à la teſte de la ſeconde, ſans remarquer que c' eſtoient deux choſes toutes differentes ; & que meſme à la fin de cette preface on a changé les noms de Valentinien, Valens, & Gratien, en ceux de Valentinien, Theodoſe, & Arcade, pour la rendre conforme à la requeſte que l' on faiſoit ſuivre. Peut-eſtre auſſi que les noms des Empereurs n' eſtant point dans la preface, on a cru y pouvoir mettre ceux qui eſtoient marquez dans la requeſte : Mais il doit demeurer conſtant que la preface & la requeſte n'ont rien de commun l' une avec l' autre.]

Pour la page 520. § 8.

NOTE VI.

Que le traité contre les Ariens eſt plutoſt de Fauſtin que de Gregoire d' Elvire.

Bib P.t.4.c.p. 669. 'Nous avons dans la bibliotheque des Peres un traité contre les Ariens, attribué à Fauſtin & Gregoire d' Elvire. Genn.c.16. 'Le premier a écrit ſept livres contre les Ariens, ſelon Gennade ; & Hier.v.ill.c. 107..p.299.a. nous apprenons de Saint Jerome, que l' autre a auſſi écrit un aſſez beau livre Bellar.p.116. 134. de la foy. 'Bellarmin attribuë tantoſt à l' un, tantoſt à l' autre, celui dont nous Bar.371.§ 131. 388. § 100.24. apr. parlons. 'Baronius le donne à Gregoire. [Mais il y a bien de l' apparence que l' ouvrage de Gregoire eſt le traité de la divinité du Fils qui eſt parmi les œuvres de S. Gregoire de Nazianze, auquel S. Auguſtin l' attribuë ; & parmi celles de S. Ambroiſe, *v. S. Gregoire de Naz.* § 110. & pour l' autre,] 'le Pere Labbe dit que tous les doctes croient qu' il eſt de Fauſtin ; 'Bollandus ſoûtient la meſme choſe : [a] & en effet, il eſt adreſſé à une Imperatrice, [comme Gennade le dit de celui de Fauſtin.] 'Cette Imperatrice y eſt mal nommée dans le titre Galla Placidia, n'y ayant point d' Imperatrice de ce nom dans le IV. ſiecle. Baronius croit qu' il faut ſeulement *Galla* qui eſtoit la ſeconde femme de Theodoſe. 'Mais Gennade dit que l' ouvrage de Fauſtin eſtoit adreſſé à Flaccille, à laquelle les Grecs ont quelquefois donné le nom de Placidie.

Labb.ſcri.t.1.p. 313. Bol. 24. apr. p. 270. § 2. [a] Fauſt.c.1.P. 659. b. Bar.388.§100. Genn.c.16. Socr.l.4 c.31. P.250.b.Philg. l.10.c.7. p.138.

NOTE VII.

Pour la page 527. § 8.

Qu' on ne voit point que Gregoire d' Elvire ait quitté le ſchiſme des Luciferiens.

'Baronius pretend que Gregoire d'Elvire aprés avoir eſté quelque temps dans le ſchiſme des Luciferiens, eſt mort enfin dans la communion Catholique, parce, dit-il, qu'il a eſté loué par quelques Orthodoxes : [ce que nous ne trouvons point, puiſqu' Iſidore qui en parle ſeul avec eloge,] 'eſt un auteur ſuppoſé, ſelon Baronius meſme, & ne fait que copier Marcellin. 'Il ajoute pour ſeconde raiſon, que ſon nom eſt parmi ceux des Saints le 24 d' avril, 'ce qui eſt vray du martyrologe d' Uſuard, auquel il faut ajouter le Romain, & quelques autres modernes, avec le breviaire de Grenade, où l'on en fait la feſte, [peut-eſtre depuis que Baronius l' a mis dans le martyrologe Romain. Mais il eſt viſible que toutes ces autoritez, meſme celle d' Uſuard qui eſt la ſeule un peu ancienne, ne ſuffiſent nullement pour nous aſſurer de la ſainteté d' un homme qui a eſté certainement plus de 20 ans dans le ſchiſme, (car il y eſtoit encore en 384,) & que l' on ne voit nulle-part s' eſtre réuni à l' Egliſe.]

Bar.371.§ 136. 317. § 30. 318. § 100. Bol. 24. apr. p.269.270.

NOTE VIII.

Pour la page 527. §. 8.

Que Bonoſe Eveſque de Treves eſtoit apparemment Luciferien.

Marc. & F. p. 65.

'Dans le meſme temps que Bonoſe Preſtre Luciferien ſouffroit à Treves, pour la défenſe [non] de la foy qu'avoit ſoûtenuë S. Paulin, comme diſent les Luciferiens, [mais de la dureté & du ſchiſme de Lucifer, comme la ſuite de Marcellin & Fauſtin le montre aſſez; dans ce meſme temps, dis-je, c'eſt à dire vers le regne de Valentinien I, ou de

Brev. an. Tr. p. 260. Gratien,] 'on pretend que l' Egliſe de Treves avoit pour Eveſque un Bonoſe

Boll. 17. feb. p. 21. b. ſucceſſeur de S. Paulin, 'dont le nom ſe lit dans quelques nouveaux martyrologes au 17 de fevrier. 'On en garde

Brev. l. 4. 3 164. p. 260. encore aujourd'hui les cendres ſous un autel dans l' egliſe de S. Paulin à Treves, avec une epitaphe qui marque auſſi qu'on celebre ſa mort le 17 de fevrier. Cependant cette epitaphe ne luy donne point le titre de Saint, mais le qualifie ſeulement *de bonne memoire*; [& afin qu' on ne le prenne pas pour une marque d'antiquité,] il y ajoute le titre d' Archeveſque de Treves, qui n' a commencé que bien des ſiecles aprés. Nous ne voyons donc point que ni l'epiſcopat, ni la ſainteté de ce Bonoſe ſoient fort établis; & ainſi j'ay bien peur qu' il ne ſoit pas different de Bo-

§ 165. 167. noſe le Luciferien.] 'Browerus ſoutient fort que ce n' eſt pas le meſme; [mais n'en donne aucune bonne preu-

§ 100. p. 249. ve.] Il avoue qu' on ne ſçait rien de celui qu'on fait Eveſque.

Pour la page 528. §. 9.

NOTE IX.

Que l'Ambroſiaſter ou l' auteur des commentaires ſur S. Paul, peut eſtre un Hilaire, mais non le ſchiſmatique.

[Je penſe que les Docteurs de Louvain qui ont donné une edition de S.

Aug. t. 7. p. 269. c. d. Auguſtin, ſont les premiers] 'qui ont attribué à Hilaire Diacre ſchiſmatique, les commentaires ſur S. Paul, qui ſont parmi les œuvres de S. Ambroiſe. Ils ont eſté ſuivis par Bellarmin *p.* 130. 131, & par d' autres. 'Les plus habiles jugent en effet qu' ils ſont écrits long-temps avant l' hereſie de Pelage, & il y a un endroit qui marque que Damaſe gouvernoit alors l' Egliſe. Mais cet endroit qui convient fort bien à Hilaire Diacre pour le temps, ſemble ne luy guere convenir pour la doctrine. Car il eſt difficile de croire qu' un ſchiſmatique qui vouloit rebattizer tous les heretiques, contre ce que les Papes avoient toujours ſoûtenu, ait reconnu Damaſe pour le chef & le conducteur de l' Egliſe. Auſſi le P. Petau dit que nous ne voyons pas qu'il y ait aucune preuve conſiderable que cet ouvrage ſoit plutoſt d' Hilaire que de quelque autre du meſme remps, [& aſſez probablement de quelque Eccleſiaſtique de Rome.]

Pe. dog. t. 1. l. 10. c. 4. §. 5. p. 680.

'Neanmoins on voit que S. Auguſtin en cite un endroit ſous le nom de Saint Hilaire: 'ce qui marque qu' on attribuoit de ſon temps ces commentaires à un Hilaire: & il eſt certain qu' ils ne ſont pas de S. Hilaire de Poitiers, quoique S. Auguſtin puiſſe l' avoir cru lorſqu' il n'en avoit lu que peu de choſes, y ayant trop d' endroits indignes de ce Pere, auſſi-bien que de S. Ambroiſe: & c' eſt ce qui à porté à les attribuer à Hilaire Diacre. [Mais je ne ſçay s'il ne vaudroit point mieux dire que c' eſt quelque autre Hilaire inconnu d' ailleurs.] 'Car pour ce que quelques uns répondent ſur le paſſage de Damaſe, qu' Hilaire le ſchiſmatique a pu ſe reunir à l' Egliſe, je ne voy point que la maniere dont S. Jerome en parle, nous permette de le croire. Je penſe qu' il vaudroit mieux dire que l' endroit où il eſt parlé de Damaſe ſur la premiere Epiſtre à Timothée chapitre 3. *p.* 579. g, peut juſtement eſtre ſoupçonné de corruption, puiſque ce n' eſtoit point l'ordinaire

Aug. ad Boni. l. 4. c. 4. p. 472. 473. n p. 472.

Alex. t. 7. p. 531.

l'ordinaire du temps de Damaſe d'appeller l'Eveſque de Rome le Recteur & le conducteur de l'Egliſe, en parlant de l'Egliſe en general.

p.550. 'Le P. Petau croit qu'on peut douter encore qu'ils ſoient d'Hilaire qui rejettoit tout batteſme donné par les heretiques; 'parceque l'auteur condanne les Novatiens & les Donatiſtes, *qui à noſtris baptizatos reprobant*. [Mais tout anabattiſte ne veut point qu'on rebattize aprés luy. Ce que le commentateur reprend proprement dans ces heretiques, c'eſt qu'ils s'attribuoient ceux qu'ils avoient battizez: & ceux meſmes qui commettent ce crime, le condannent dans les autres.

Amb. in 1. Cor. 1. p. 341. b. c.

Rivet, l. 3. c. 18. p. 323. La citation de S. Auguſtin fait voir qu'on ne peut]'attribuer cet ouvrage à Remi qui eſtoit Archeveſque de Lion dans le IX. ſiecle, comme on dit que l'a cru Maldonat. 'Ce qui y eſt dit de la continence des Eccleſiaſtiques, [ſemble aſſez convenir au temps de Damaſe, & d'Hilaire Diacre.] La maniere dont il y eſt parlé du batteſme des malades, & par conſequent des adultes, du reſte de la police de l'Egliſe, '& de l'hereſie des Cataphryges, [marque auſſi une grande antiquité.] 'Il y a quelques endroits qui ſe trouvent mot à mot dans le commentaire Pelagien attribué à Saint Jerome; [& l'auteur de celui-ci peut les avoir pris de l'autre.]

Amb. in 2. Tim. c. 3. p. 578. c.

2.

Janſ. de Pel. l. 2. p. 381. c.

Lab. ſcri. t. 1. p. 52. 'Le commentaire ſur l'Epiſtre aux Hebreux, pourroit bien eſtre d'un autre auteur moins ancien, puiſqu'on marque qu'il eſt tiré des homelies de S. Chryſoſtome ſur cette epiſtre.

NOTE X.

De qui & de quel temps peuvent eſtre les Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament.

Tour la ppge 528. § 9.

Aut. qu. ap. Aug. t. 3. p. 4 [Alex. t. 7. p. 534. 'On trouve beaucoup de conformité entre le commentaire ſur S. Paul, dont nous avons parlé dans la note precedente, & les Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, qui ſont dans l'appendix du troiſieme tome de Saint Auguſtin, *p.* 41, ſelon l'edition des Benedictins. 'C'eſt pourquoi on l'attribuë auſſi au Diacre Hilaire le ſchiſmatique. 'On voit que l'auteur écrivoit à Rome; [d'où vient peuteſtre ce qu'il dit en un endroit,] '*Poſt ſalvatorem in Petro omnes continentur*. 'Il ſe met au nombre de ceux *à quibus mundus extraneus eſt*, & qui ne laiſſoient pas de faire paroiſtre leur cupidité en ſe faiſant donner place dans les teſtamens; [ce qui marque viſiblement les Eccleſiaſtiques.] 'Il conte environ 300. ans depuis la naiſſance ou la mort de J. C, '& on voit qu'il n'écrivoit qu'aprés la mort de Conſtantin. 'Il ſemble dire qu'il y avoit encore alors des perſonnes qui avoient perdu un œil pour J. C; [ce qui ne s'eſt guere fait que ſous Maximin avant l'an 313, & cela n'empeſcheroit pas neanmoins qu'il n'euſt écrit aprés 363,] 'ſi Julien dont il parle en un endroit, [eſt l'apoſtat: mais, je ne ſçay ſi ce n'eſt point plutoſt le juriſconſulte qui vivoit ſous Adrien. Il faut meſme dire qu'il n'écrivoit pas avant l'an 378,] 'puiſqu'il dit que la Pannonie avoit eſté tellement ruinée, *traſa*, qu'elle ne pouvoit plus ſe relever: [Car je ne croy pas que cela ſe puiſſe expliquer que des ravages que les Gots y firent aprés la mort de Valens. 'D'autres le raportent à l'an 351, [auquel ce pays fut ravagé par la guerre de Magnence: mais on ne dit point que ces ravages aient eſté ſi loin.] 'Et l'hereſie d'Apollinaire qui eſt auſſi combatuë dans ces queſtions, comme le dit le P. Alexandre, (car je n'ay pas remarqué l'endroit,) n'a guere eſté connuë en Occident que vers l'an 375. 'Il ſemble ſuppoſer Photin encore vivant: [& cet hereſiarque mourut en 376, ce qu'on pouvoit bien ignorer encore en Occident en l'an 378.]

Lab. ſcri. t. 1. p. 414. Aut. qu. 113. p. 121. b. qu. 75. p. 73. 2. e. qu. 44. p. 58. e. qu. 115. p. 125. qu. 12. p. 47. b. qu. 113. p. 120. 8. p. 123. f. Alex t. 7. p. 534. p. 533. Aut. qu. 91. p. 83. d.

qu.113.p.123. c. Il dit en un endroit que la famine avoit eſté en diverſes provinces, entre leſquelles il nomme la Sardaigne: & Alex.t.7.p. 534. quelques uns inferent de là qu'il en eſtoit auſſi bien qu'Hilaire le ſchiſmatique: [Mais cela eſt foible; & je ne voy meſme quoy que ce ſoit dont on puiſſe tirer que cet Hilaire fuſt de Sardaigne.] Aut.qu.101. p.92.93. La maniere dont l'auteur des Queſtions parle contre le faſte des Diacres de Rome, qu'un nommé Falcide vouloit egaler aux Preſtres, [ne donne point lieu de croire qu'il fuſt du nombre de ces Diacres; & ainſi il le faudra diſtinguer d'Hilaire le ſchiſmatique. Je ne ſçay ſi l'on peut tirer qu.114.p.119. c. qu'il fuſt Juif de race,] de ce qu'il ſe fait deſcendre des Juifs: *apud majores noſtros &c.*

1.p 36. Les Benedictins remarquent que les manuſcrits qu'on a trouvez de cet ouvrage, ſont aſſez differens les uns des autres. La maniere de ces queſtions eſt auſſi aſſez differente. Les unes ſont des réponſes à des queſtions propoſées. qu.72.78.p. 72 a|75 a|152. c. Les autres paroiſſent des diſputes ſerieuſes & reelles contre un adverqu.100.116. 118.p.92.a| 127.a|128.c. &c. ſaire. Il y en a qui paroiſſent des ſermons, [a] d'autres des commentaires ſur l'Ecriture, [b] d'autres des diſſertations & des écrits entiers ſur le deſtin, con- a qu.110.p. 109.e. b 101.102.114. 115.122.&c. pt.p.36. tre les heretiques, & ſur d'autres matieres. On y voit les meſmes ſujets traitez pluſieurs fois, & quelquefois meſme des opinions toutes contraires. Tout cela autoriſe beaucoup le ſentiment d'Eraſme & de quelques autres, p.36.106.g. qui ont cru que c'eſtoit un ramas de differentes pieces de divers auteurs, [& qu.101.p.98. a|99.c. peut-eſtre auſſi de divers temps.] Car la diſſertation contre Novatien, ſemble le ſuppoſer encore vivant: [ce que neanmoins nous ne voulons pas aſſurer,] voyant au meſme endroit que le p.98.d. mot de *paganus* ſe prenoit déja communément pour un idolatre. Les Be- qu.115.p. 121.b|84.p. 79.e. nedictins remarquent qu'au lieu que la queſtion 15 eſt faite à Rome, la 84.e eſt écrite hors de Rome, *in quo aquinoctium habent Romani ſicut & nos.* [Mais je ne ſçay s'il ne faudroit point *ſicut & nobis Chriſtianis ſcilicet.*

On marque que cet ouvrage a eſté Lab.ſcri.t.1. p.454. attribué à S. Auguſtin par le Concile de Paris en 824, à quoy il ſuffit de Aut.qu.pr.p. 34.35. répondre qu'on trouve ſouvent une doctrine toute oppoſée à celle de ce Pere, & qu'il n'y a preſque pas d'article qui ne contienne quelque choſe qui luy eſt contraire. Le P. Alexandre tra- Alex.t.7.p. 535-539. vaille à en juſtifier pluſieurs endroits qui paroiſſent tout à fait Pelagiens: [mais il n'eſtoit pas fort neceſſaire qu'il ſe donnaſt cette peine. Car quand il auroit pu montrer que ces queſtions ſont exemtes des erreurs Pelagiennes que d'autres y trouvent,] il reconnoiſt p.539. luy meſme qu'il y en a encore un grand nombre d'autres, [qui oſtent toute autorité à cet ouvrage dans des matieres conteſtées, comme il ſeroit aiſé de le montrer en detail, ſi cela eſtoit de noſtre ſujet. Nous croyons neanmoins devoir remarquer,] que Aut.qu.45.p. 38.g. quoiqu'il reconnoiſſe aſſez bien la verité d'un ſeul Dieu en trois perſonnes, cependant il dit que Dieu voulant fai- qu.48.p.61.d. re les creatures, *Verbum prius, quod in myſterio apud ſe habebat, genera vit, hoc eſt fecit exiſtere &c.* [Je penſe que c'eſt là l'hereſie dont on a accuſé Marcel d'Ancyre.] Il dit encore en un autre qu.21.p.49.f. endroit, que le Fils de Dieu eſt né afin que la creature fuſt faite par luy.

NOTES SUR SAINT EUSEBE EVESQUE DE VERCEIL.

NOTE I.

Jugement de diverſes pieces qui regardent ſon hiſtoire.

Pour la page 529. § 1.

[BARONIUS cite ſouvent les actes de S. Euſebe de Verceil, & ne nous les donne pas. Nous n'y perdons rien, ſi ceux qu'il cite ſont ſemblables à ceux que nous avons vu dans un manuſcrit, & dont nous n'avons point voulu prendre de copie, parcequ'ils ſont tout pleins de fauſſetez; de ſorte que quand on en pourroit tirer quelque choſe de bon, ce peu meſme ne ſeroit point dutout certain. Cette vie & celle que Baronius a eue, ſont apparemment la meſme que] celle qu'Ughellus a fait imprimer dans ſon Italia ſacra, *t.4.p.*1030-1048, 'tirée d'un manuſcrit ancien de plus de 600 ans. [ce qui n'empeſche pas que l'auteur n'en ſoit aſſez nouveau,] ayant recueilli ce qu'il raporte, des hiſtoriens & des chroniques. Il y ajoute ſes opuſcules du Saint meſme: [& il peut avoir eu quelques bons memoires, qu'il aura corrompus par ſes additions. Car on voit qu'il ignoroit entierement l'hiſtoire du temps dont il parle.] 'Ce qu'il dit meſme que le Saint avoit eſté fait preſtre par le Pape Marc, [n'eſt pas une choſe aiſée à croire;] 'puiſque Saint Jerome dit bien qu'il avoit eſté Lecteur de Rome, [mais non pas qu'il en euſt eſté Preſtre;] & il dit meſme poſitivement que de Lecteur il avoit eſté fait Eveſque.

Ugh.t.4.p. 1030.b.

c.

p.1033.b.

Hier. v.ill.c. 96.p.297.a.

'Ughellus nous a auſſi donné une eſpece d'epitaphe de S. Euſebe gravée ſur ſon tombeau, qui fait cet acroſtiche, *Euſebius Epiſcopus & Martyr*. Neanmoins il ne luy attribuë point d'autres ſouffrances que celles de l'exil, [ſans dire, comme ſa vie, & les autres nouveaux, qu'il ait eſté lapidé: & cela fait voir que l'epitaphe eſt plus ancienne que cette opinion.] 'L'Y de Martyr eſt l'*V* de *vitarum*. [ainſi l'on prononçoit encore alors *Martur*, ce qui paroiſt eſtre une preuve d'antiquité. Les nouveaux auroient cherché un mot qui commençaſt par *I*. C'eſt ce qui nous a portez à nous ſervir de cette epitaphe comme ancienne. Mais nous y apprenons peu de choſes; & ainſi nous ſommes toujours obligez de recourir à ce qui ſe trouve de ce Saint en divers endroits de l'hiſtoire.]

Ugh.t.4.p. 1029.

p.1030.a.

'S. Maxime de Turin avoit fait deux traitez de ſa vie, [que nous n'avons plus.] Nous avons deux ſermons dans S. Ambroiſe, que Baronius dit ne pouvoir eſtre de luy. 'Et veritablement le premier dit aſſez clairement que Saint Euſebe mourut martyr en Orient; [ce qui eſt contre la verité,] '& contre S. Ambroiſe meſme, ſelon la comparaiſon qu'il fait entre luy & S. Denys de Milan. Il y a auſſi quelques phraſes peu convenables à la pureté du ſtyle de S. Ambroiſe. 'Ils ſont neanmoins d'un auteur auſſi ancien, puiſqu'ils ſont faits à Verceil en preſence d'Exuperance diſciple de Saint Euſebe, & l'aſſocié de ſa confeſſion; 'ce qui fait juger auſſi qu'ils ne peuvent eſtre de S. Maxime de Turin à qui d'autres les attribuent.

Genn.c.40.

Bar.355.§ 24.

Amb.de ſanc. 15.p.148.g.h.

ep.15.p.147. 2.

de ſanc.21.p. 147.h.i.

Bar.355.§ 24.

'Nous avons dans S. Maxime deux autres ſermons ſur le meſme ſujet, qui paroiſſent faits à Verceil, & par une perſonne de cette Egliſe. Le commencement du dernier eſt tiré, en y changeant quelques mots, du premier de

Max.T.h.58. 59.p.233.234.

ceux qui ſont attribuez à S. Ambroiſe. [Mais il importe peu d'en ſavoir l'auteur ni le temps, parcequ'ils ne contiennent aucun fait particulier. Nous trouverons davantage de lumiere dans la lettre à l'Egliſe de Verceil, que quelques auteurs veulent n'eſtre pas de S. Ambroiſe, ſans en avoir de raiſons conſiderables ; au lieu qu'il y en a de tres fortes, priſes de la lettre meſme, qui montrent qu'elle eſt de luy.

Perr. de Euſ. p. 162. &c. 'Eſtienne Ferreri Eveſque de Verceil, a fait imprimer en 1609 une hiſtoire de S. Euſebe, où il nous donne quatre nouveaux ſermons ſur ce Saint, le premier attribué à S. Maxime de Turin, & les trois autres ſans nom d'auteur. [Mais je doute fort que le premier meſme puiſſe eſtre de S. Maxime, ſi l'on ne dit qu'il eſtoit de Vereeil.] 'Car le ſermon eſt fait par un fils de Saint Euſebe, [c'eſt à dire par un homme né & elevé dans l'Egliſe de Verceil, non pas neanmoins par S. Euſebe meſme,] puiſqu'il parle de ce Saint ſur ce qu'il en avoit appris de ſes peres. On voit les meſmes caracteres dans le ſecond, *p.* 166, & dans le 4e, *p.* 173. 175. Le troiſieme, *p.* 170, ſemble eſtre fait pluſieurs generations aprés S. Euſebe, [c'eſt à dire peut-eſtre dans le VI. ſiecle. Car tous ces ſermons paroiſſent anciens : le ſtyle n'en eſt point mauvais ; on n'y voit rien des fables qu'on a inventées depuis ; & l'on y voit dans tous, que la ſolennité de la feſte de S. Euſebe, n'empeſchoit point que l'Egliſe de Verceil ne celebraſt ce jour là celle des Macabées comme les autres Egliſes : ce qui marque, ce me ſemble, une aſſez grande antiquité. Ces ſermons ne nous apprennent guere que ce que nous ſavons d'ailleurs.]

p. 163.

p. 167. ep. Ver p. 149. 'Ferreri y a joint un ſermon d'Athon Eveſque de Vereeil, 'qui vivoit au milieu du X. ſiecle ; [ce qui oſte toute autorité aux faits qu'il raporte : & auſſi c'eſt un abregé de la vie du Saint, qu'on peut juger par là eſtre ancienne de 700 ans, ſans qu'on puiſſe dire qu'elle en ſoit meilleure.]

NOTE II.

Pour la page 530. 531.

Qu'il pouvoit gouverner les Egliſes de Tortone, d'Yvrée, & de Novare : Sur la vie de S. Innocent de Tortone.

'La lettre que S. Euſebe écrivit de ſon exil à l'Egliſe de Verceil, eſt adreſſée *Plebibus Vercellenſibus, Novarienſibus, Hipporegienſibus, necnon etiam Dertonenſibus*. Il témoigne egalement à tous ces peuples avoir eſté en peine de leur état, s'eſtre inquieté de ne recevoir point de leurs nouvelles, & s'eſtre rejoüi d'avoir appris leur conſtance dans la foy par le Diacre Syr. 'Il ſe regarde meſme comme leur paſteur commun & leur pere, & il les appelle tous ſes enfans.] Cela donne quelque lieu de juger qu'il eſtoit egalement Eveſque de tous ces peuples, & qu'ils ne formoient tous qu'un meſme dioceſe. Et il n'eſt pas difficile de croire que dans les premiers temps, un ſeul Eveſque ait gouverné pluſieurs villes auſſibien dans l'Italie que dans les autres pays : ces quatre ſont aſſez proches pour cela.]' La vie de S. Marcellin d'Embrun aſſure auſſi qu'il y avoit peu d'Eveſques en ces quartiers là du temps de S. Euſebe ? On voit en effet par Ughellus, que les Egliſes de Novare & d'Yvrée, (car *Hipporegienſes* eſt aſſurément pour *Eporedienſes* : Voyez Bollandus, 22. *jan. p.* 418. *e. f.*,) ne pretendent point avoir eu d'Eveſques, celle de Novare avant S. Gaudence diſciple de Saint Euſebe, 'et l'autre avant Ehlege ou Eulale qui vivoit en 450. On pretend meſme que Saint Gaudence gouvernoit les Egliſes de Vereeil & de Novare en l'abſence de S. Euſebe, 'et que Saint Euſebe aprés ſon retour les gouverna auſſi toutes deux avec Saint Gaudence, [qui n'eſtoit au plus que Preſtre. Il y a

Bar. 356. § 92.

§ 93.

Boll. 20. apr. p. 751. d.

Ugh. t. 4. p. 943.

p. 944. Boll. 22. jan. p. 417. § 1.

Ugh. t. 4. p. 1491.

Boll. 22. jan. p. 419. § 8.

Ugh. t.4. p. 849.852. plus de difficulté pour Tortone,] 'qui pretend en avoir eu dix avant S. Innocent qu'on dit avoir vécu ſous Conſtantin. [Cependant je croy que ce n'eſt pas une temerité de dire qu'on n'a point de preuves fort authentiques que ni S. Marcien, ni les neuf autres qu'on met aprés luy, aient eſté Eveſques, ou l'aient eſté dans les trois premiers ſiecles.] Marcellin & Julien qui ſont Boll. 17. apr. p. 482. f. de ce nombre, 'ne ſont qualifiez que Preſtres dans la vie de S. Innocent.

Cette vie de S. Innocent eſt imprimée dans Mombritius & dans Bollandus: Bar. 17. apr. g. 'Baronius la juge fidele: [elle eſt d'un ſtyle fort ſimple, & eſt en meſme Boll. 17. apr. p. 485. 92. temps fort particulariſée.] 'On y lit que Celſe Diacre du Saint en avoit écrit l'hiſtoire. Mais on y lit en meſme temps que cet écrit de Celſe avoit eſté perdu dans les ravages des barbares, Que ſi l'auteur de l'hiſtoire que nous en avons, pretend avoir appris du livre de Celſe ce qu'il en raporte, cela ne nous oblige pas de croire qu'il euſt luy meſme vu ce livre. Il ſuffit de croire que l'écrit de Celſe ayant eſté public, comme il le dit, [les faits qui y eſtoient raportez, s'eſtoient conſervez juſques à luy dans la tradition du peuple.] p. 483. d. 'Bollandus ſe contente de dire qu'il avoir tiré peu de choſes des fragmens de Celſe, & de quelques autres memoires, [qui pouvoient bien n'eſtre pas fort aſſurez.

a. Car il n'eſt pas aiſé à croire] 'que les Empereurs payens euſſent accordé un privilege particulier à une famille Chrétienne pour n'eſtre point perſecutée: p. 483. b. '& on ne laiſſa pas de perſecuter ce Saint nonobſtant ſon privilege. [Je b. douterois fort] 'que ce fuſt la pratique à la fin du III. ſiecle de donner le nom aux enfans dans le batteſme. Il y a peu d'apparence que S. Innocent, agé de 22 ans, ne ſceuſt pas où eſtoit l'argent & les livres de ſon pere qui eſtoit mort alors, ou que le ſachant, il répondiſt en juſtice qu'il n'en ſavoit rien. 'Ce c. n'eſtoit pas certainement Conſtantin qui ordonnoit les Eveſques. [Je ne penſe pas que perſonne vouluſt ſoutenir] 'qu'on banniſt ſous ce prince les p. 484. a. preſtres des idoles, & les Juifs qui ne vouloient pas ſe convertir, pour donner leurs biens à l'Egliſe, 'ni que l'E- b. gliſe de Tortone fuſt deslors par ce moyen maiſtreſſe de la moitié de la ville & de tous les environs, 'ni qu'on a. y baſtiſt des egliſes de S. Eſtienne, de S. Sixte, & de S. Laurent, ni qu'on y ait fait un monaſtere de vierges. [Ce qu'on peut encore moins ſoutenir, c'eſt] 'que Maximien & Diocletien p. 483. b. c. ſoient morts dans une meſme année, ſous le pontificat de Melchiade, 'avec f. la perſecution des Chrétiens par Conſtantin, ſa lepre, & ſon batteſme par S. Silveſtre. 'Bollandus y remarque des p. 485. f. termes qui ſont du VII. ſiecle [& des ſuivans,] mais non de celui de Conſtantin. [Je penſe qu'aprés tant de fautes de cette hiſtoire, & d'autres qu'on y pourroit encore remarquer, il ſemble que le plus ſeur eſt de ne s'y arreſter que peu ou point dutout; & ainſi je ne ſçay ſi l'epoque qu'elle donne à l'epiſcopat de S. Innocent ſous Conſtantin, eſt une preuve bien forte pour nous empeſcher de croire que l'Egliſe de Tortone ne fiſt encore qu'un ſeul dioceſe & un ſeul corps avec celle de Vercell ſous S. Euſebe.

'Nous n'avons pas neanmoins de p. 482. b. monument plus ancien ni plus authentique pour Saint Innocent. 'Son Egliſe a. c. l'honore le 17 d'avril, auquel il eſt dans quelques nouveaux martyrologes. Elle honore encore ſon ordination le 24 de ſeptembre. Elle croit poſſeder ſes reliques partie dans la cathedrale, partie dans l'egliſe de S. Eſtienne. 'Selon ſon hiſtoire, il avoit p. 485. a. 22 ans dans le temps de la perſecution de Diocletien, [c'eſt à dire en 305 au pluſtard,] '& fut fait Diacre & Eveſ- e.

p.481.f. que ſous Silveſtre. 'L'on ajoute qu'il
Ugh.t.4.p. 875.b. fut 28 ans Eveſque. 'Ughellus fixe ſa mort à l'an 353, ſans en donner de preuve particuliere.

Pour la page 333.§ 3.

NOTE III.

Que George dont parle Libere dans ſa lettre à Conſtance, eſt celui de Laodicée.

[Dans la lettre du Pape Libere à Conſtance, il y a une difficulté capable de faire douter à quelques uns ſi elle eſt legitime. Car cette lettre, ſelon tout ce qu'elle contient, doit avoir eſté écrite vers le commencement de 354,]
Hil.fr.a.p.42. '& cependant il y eſt dit que George communiquoit à Alexandrie avec les Ariens. [Or nous ſavons que George n'a eſté envoyé à Alexandrie qu'en 356. Mais il faut entendre cet endroit de George de Laodicée, lequel communiquoit par lettres ou par ſes envoyez avec les Ariens qui eſtoient à Alexan-
E.p.1331.e. drie.] C'eſt ce que les Benedictins ont ſuivi dans leur nouvelle edition de S. Hilaire.

Pour la page 334-§ 4.

NOTE IV.

Qu'il faut mettre le Concile de Milan au commencement de 355.

Sulp.l.2.p. 259. 'Sulpice Severe aprés avoir parlé du Concile de Milan, de l'exil de Saint
p.260. Euſebe, & de Lucifer, 'de S. Denys de Milan, du Pape Libere, de S. Hilaire, & de Rhodane, dir que ces Prelats avoient eſté bannis ſous les Conſuls
Bar.355.§ 3. Arbetion & Lollien, 'qui ſont ceux de l'année 355 C'eſt donc en cette année là qu'il faut mettre le Concile de Milan, qui finit par l'exil des trois premiers, & Libere les ſuivit bientoſt. Pour Saint Hilaire & Rhodane ils ne furent bannis qu'en 356.

[Il ne faudroit peuteſtre mettre le Concile de Milan que ſur la fin de l'an
Ath.ap.1.p. 691.a.b. 355, puiſque Saint Athanaſe dit aſſez clairement qu'il n'apprit le banniſſement de Luciſer & des autres qu'en 356. Mais il méle en cet endroit pluſieurs choſes, [& l'hiſtoire s'accorde mieux en mettant le Concile au commencement de l'année.] 'S. Athanaſe fol.p.860.c. meſme dit que Conſtance commença à s'elever plus inſolemment contre J. C, aprés avoir abatu trois Rois, Vetranion, Magnence, & Gallus; [& il n'y joint point Silvain tué vers le mois de ſeptembre 355, qui venoit encore mieux à ſon deſſein que Vetranion. Cela nous donne quelque lieu de croire que le Concile s'eſtoit tenu avant la mort de Silvain, & meſme avant la guerre que Conſtance eſtoit allé faire dans la Rhecie quelque temps auparavant. *V. ſon titre* § 35.]

Pour la page 335.§ 4.

NOTE V.

Que S. Denys de Milan & Rhodane de Toulouſe, n'ont point ſigné la lettre du Concile de Milan à S. Euſebe.

'Dans la lettre du Concile de Milan Bar.355.§ 22. à Saint Euſebe de Verceil, on trouve les noms de Denys & de Rotame ou Rodane: [mais il n'en faut pas conclure que ce ſoient les Eveſques de Milan & de Toulouſe: Car nous ne liſons point que Rhodane ait jamais rien fait contre la verité; & pour S. Denys, quoiqu'il ait en effet ſigné contre Saint Athanaſe, l'hiſtoire que nous en raportons dans le texte, fait croire que ſa ſignature ne ſe trouvera en aucun acte authentique. Ces deux Saints pouvoient bien ſouhaiter la preſence de S. Euſebe, mais non pas la demander par une lettre auſſi infame que celle-ci. On peut dire meſme qu'au lieu de Rotame, il ne faut pas lire Rodane, mais Potame, qui eſtoit, comme on le verra en un autre endroit, un miſerable Eveſque de Liſbone. Il faut auſſi remarquer que ces ſignatures ſont fort imparfaites, puiſqu'elles ne ſont que de trente Eveſques; ce qui n'a pas

de raport aux trois ou quatre-cents Eveſques qu'on pretend avoir aſſiſté au Concile de Milan ; & je ne voy pas pourquoi la ſignature d'Eudoxe ne s'y trouve pas auſſibien que celle de Germine.]

Pour la page 536. l. 4.

NOTE VI.

Que la lettre de Conſtance à S. Euſebe, a eſté écrite apparemment avant la tenuë du Concile de Milan.

Bar. 355. § 17. 'Baronius nous donne une lettre de Conſtance écrite à S. Euſebe, pour l'obliger à conſentir à ce que le Concile de Milan avoit ordonné, afin d'établir la paix dans l'Egliſe. [Il ſemble aſſez probable que c'eſt celle] 'que S. Euſebe § 7. avoit receuë avant que de venir à Milan : Car Conſtance y témoignoit auſſi 17. un grand amour pour la paix. 'Baronius croit neanmoins que celle qu'il nous donne, n'a eſté écrite que lorſque S. Euſebe eſtoit déja à Milan, & qu'on le vouloit forcer de ſouſcrire. Il ſemble que ce qui l'a pu porter à la mettre en ce temps là, c'eſt ce qui y eſt dit, que le Concile avoit deputé quatre Eveſques au Saint, au lieu qu'il n'en envoya que deux pour le faire venir à Milan. [Mais n'eſt-il point plus aiſé de croire que c'eſt une faute de copiſte dans cette lettre, que de voir pourquoi Conſtance, & le Concile meſme, écrivoient & deputoient au Saint, qui Ibid. eſtoit tous les jours avec eux ?] 'Baronius dit qu'il y a corrigé beaucoup de fautes, & elle eſt encore toute barbare & preſque inintelligible, ſoit à cauſe des fautes des copiſtes, ſoit que la lettre ait eſté écrite en grec, & mal traduite en latin.]

Pour la page 538. § 4.

NOTE VII.

Sur diverſes pieces dont on tire l'hiſtoire du Concile de Milan.

[Toutes les diverſes lettres à Saint Euſebe, dont nous nous ſervons dans l'hiſtoire du Concile de Milan, ont eſté tirées par Baronius des archives de l'Egliſe de Verceil ; nous ne voyons pas qu'il y ait aucune raiſon de douter qu'elles ne ſoient tres legitimes, puiſqu'elles ne contiennent rien de ſuperflu, & qui ne s'accorde fort bien avec les autres monumens de l'antiquité.] 'Celle de Saint Euſebe à Conſtance Ugh. t. 4. p. 1038. c. d. eſt dans la vie de ce Saint donnée par Ughellus. Mais au lieu que 'dans Bar. 355. § 7. Baronius il y a, *Ut plena mihi relatio per ipſos quos tua parere clementia hoc neceſſarium duxi Mediolanum venire properarem*, ce qui ne fait point de ſens ; la vie porte, *Ut plenè mihi ratio per ipſos quos miſerant redderetur, & ſic facerem quod volebant. Sed quia ratio pleniter mihi reddi non potuit, & debui clementiæ tua parere ; hoc neceſſarium duxi ut Mediolanum venire properarem*. [Nous avons trouvé la meſme choſe dans un manuſcrit de cette vie.

Nous nous ſervons auſſi dans l'hiſtoire de ce Concile, de la vie de S. Denys de Milan, qu'on trouve dans Mombritius & dans Bollandus.] 'Il eſt vray Boll. 25. maij. que Bollandus ne la croit écrite que P. 44. c. du temps d'Aribert, 'fait Eveſque de P. 43. e. f. Milan en l'an 1018, '& mort en 1045 ; P. 45. c. & qu'elle n'eſt en partie qu'un abregé [aſſez mal fait] de Sulpice Severe : [Mais ce qui y eſt dit du Concile eſt tellement particulariſé,] 'que l'on ne P. 47. b. peut douter qu'il ne vienne de quelque auteur plus ancien, & ſans doute aſſez bien inſtruit, [que l'auteur de la vie aura pu neanmoins alterer ou broüiller en quelques endroits : Car par exemple nous ne voyons pas ce qu'il veut dire,] 'que les Ariens, *Euſebium in plebem* P. 46. d. *extrahere nitebantur*. L'egliſe eſtoit pleine de peuples, mais Catholiques, & favorables à S. Euſebe : [ce qui nous a obligé d'expliquer cet *in plebem* des officiers & des ſoldats de Conſtance, qui pouvoient eſtre auprés de l'egliſe pour appuyer les Ariens.] 'Il dit que P. 48. d.

S. Denys fut enlevé de l'egliſe par les Conſuls, [qui en 355 eſtoient Arbetion & Lollien. Ce n'eſtoit nullement là une fonction conſulaire, ou plutoſt les Conſuls n'avoient alors aucune fonction. Il faut peuteſtre lire *à Comitibus*, qui eſt en pluſieurs autres endroits.]

Pour la page 551. § 11.

NOTE VIII.

Que S. Denys eſt mort apparemment avant l'an 362: Sur ſa translation à Milan.

[Au lieu que nous croyons que Saint Denys de Milan eſt mort avant le regne de Julien, qui rappella tous les exilez en l'an 362.] 'Ughellus recule ſa mort juſques en 374, & Ripamont p. 162, juſques en l'an 379. 'Ce dernier pretend qu'il n'avoit pas voulu revenir lors meſme que l'Empereur luy en avoit donné la permiſſion. [Il faudroit des autoritez inconteſtables pour nous perſuader une choſe ſi hors d'apparence, ou plutoſt ſi oppoſée aux devoirs d'un Eveſque qui auroit eu quelque zele pour J. C, pour l'Egliſe, pour la foy, & pour ſon peuple:] & ils ſont reduits à nous citer Tritheme comme le meilleur auteur qu'on puiſſe ſuivre dans les differentes choſes qu'on dit de la mort de S. Denys. [On peut juger par là de l'eſtime qu'on doit faire de la vie du Saint] 'qui eſt dans Mombritius, '& que Bollandus nous vient de donner. Elle porte meſme que ce fut Conſtance qui voulut le renvoyer à ſon Egliſe avec toute ſorte d'honneur: [ce qui ne fait que rendre la choſe encore plus incroyable.]

Ugh. t. 4. p. 63. c.

Ripa. l. 3. p. 161.

Bar. 25. may.

Boll. 25. may, p. 48. § 25.

'La ville de Rediciane ou Retoie ſur les confins de l'Armenie, où l'on pretend que S. Denys eſt mort, [eſt auſſi peu connuë des anciens] 'que les dernieres particularitez de la vie de ce Saint, dont Ripamont fait un ornement de ſon hiſtoire. Il fait un long recit de la translation de S. Denys par l'Eveſque Aurele, ſans dire un mot de S. Baſile, qui l'envoya à S. Ambroiſe, ſelon Uſuard, Notker, & Adon. 'Neanmoins Notker qui eſt un peu poſterieur aux deux autres, parle auſſi de cet Aurele, [qui peut avoir eſté quelque Eccleſiaſtique de S. Baſile.] 'Bollandus ſur des conjectures tirées de bien loin, le fait Eveſque d'Ariarathe dans la ſeconde Armenie, '& il croit que S. Baſile peut avoir obtenu de luy, à la priere de S. Ambroiſe, qu'il renvoyaſt le corps de S. Denys en Italie. 'Mais ce qu'on pretend qu'il l'y raporta luy meſme, & qu'il y paſſa les trois années qu'il vécut depuis &c. [convient peu à un Eveſque] 'qu'on honore comme un Saint. On en fait le 9 de novembre, qui peut eſtre le jour auquel ſes reliques furent tranſportées ou toutes ou en partie, à l'abbaye de Hirſauge en Allemagne ſous Louis le Debonnaire, vers l'an 830. 'On a une hiſtoire de la reception de S. Denys par S. Ambroiſe, [qui ne peut paſſer que pour un roman.]

Ripa. p. 161. Ugh. p. 63. c.

Ripa. p. 160. 161.

Boll. 25. may. p. 42. § 12.

§ 11.

§ 13.

§ 10.

§ 9. 21.

§ 16.

NOTE IX.

Pour la page 552. § 12.

Qu'apparemment le Comte Joſeph eſtoit mort lorſque S. Euſebe fut ſi cruellement maltraité par les Ariens.

'S. Euſebe témoigne que la maiſon où il demeuroit dans Scythople, & qu'il appelle ſon hoſpice, luy avoit eſté aſſignée par les gents de Patrophile & les officiers de l'Empereur. [Il faut donc dire ou que le Comte Joſeph, chez qui il logea quelque temps, avoit obtenu d'eux cette grace, ou que le Saint lorſqu'il parloit ainſi, avoit eſté transferé de chez Joſeph en une autre maiſon, pour y eſtre plus reſſerré & gardé plus ſurement. Le dernier peut paroiſtre plus probable, & nous le ſuivons dans le texte, parcequ'il nous debaraſſe de pluſieurs difficultez. Car ou pourroit demander comment le traitement

Bar. 356. § 95.

traitement qu'on fit à S. Euſebe dans cette maiſon, peut s'accorder avec la liberté dont il jouiſſoit ſans doute chez Saint Joſeph, & avec] le reſpect que ce Saint ſe conſervoit toujours parmi les Ariens par ſa qualité de Comte. [D'ailleurs S. Euſebe ne parle jamais de S. Joſeph dans ſa lettre à l'Egliſe de Verceil. De ſorte qu'il y a aſſez d'apparence que ce Saint,] qui avoit 70 ans au moins lorſque Saint Euſebe logeoit chez luy, [mourut dans ce temps là meſme, avant les perſecutions que Saint Euſebe décrit dans ſa lettre.]

Epi.30.c.5.p.129.b.

p.128.d.

Pour la page 558. § 15.

NOTE X.

Qu'Evagre emmené d'Antioche par Saint Euſebe, eſt le ſucceſſeur de Paulin.

Bar.362.§ 252. 'Baronius croit que le Preſtre Evagre emmené d'Antioche par S. Euſebe, eſt le pere d'Evagre qui ſucceda depuis à Paulin d'Antioche, & Blondel veut que ce ſoit cet Evagre meſme; ce que Bollandus ſoûtient par pluſieurs raiſons contre Baronius.

Blond.p.1197.

Boll.17.jan.p.114.§ 40-43.

Pour la page 559.§ 16.

NOTE XI.

Que la lettre de Saint Ambroiſe ſur l'election d'un Eveſque de Verceil, n'oblige point à mettre la mort de S. Euſebe pluſtard qu'en l'an 370.

Bar.371.§ 127. 'Baronius remarque une difficulté qu'on peut faire ſur ce que S. Jerome marque la mort de S. Euſebe en l'an 370, parceque S. Ambroiſe qui ne fut Eveſque qu'à la fin de 374, ecrivit à l'Egliſe de Verceil ſur l'election d'un Eveſque. Baronius reſout en meſme temps la difficulté, en diſant que cette lettre n'eſt pas écrite aprés la mort de S. Euſebe, mais aprés celle de Limene ſon ſucceſſeur, qui aſſiſtoit en l'an 381 au Concile d'Aquilée. C'eſt ce qu'il prouve, 'parceque cette lettre ſemble parler de Jovinien, & ainſi eſtre ecrite du temps de Sirice: à quoy il faut ajouter qu'elle marque bien clairement l'election de Nectaire, [faite en 381 lorſque Limene eſtoit Eveſque, & long-temps aprés la mort de Saint Euſebe,] 'arrivée certainement ſous Valentinien & Valens, [c'eſt à dire en 375 au pluſtard. Ainſi quoiqu'il puiſſe ſembler étrange que S. Ambroiſe dans cette lettre parle beaucoup de Saint Euſebe, & de l'ordre qu'il avoit établi dans ſon Egliſe, & qu'il eſtoit neceſſaire d'y conſerver, ſans dire un ſeul mot ni de Limene, ni d'aucun autre ſucceſſeur de Saint Euſebe; neanmoins ce ne nous eſt pas une raiſon ſuffiſante pour abandonner un ſentiment qui paroiſt ſi bien établi.]

Amb.ep.25. p.238.c.

p.246.c.

Hier. v ill.c. 96.p.297.b.

Pour la page 559.§ 16.

NOTE XII.

Que S. Euſebe n'eſt point mort Martyr dans les tourmens.

'L'Egliſe de Verceil honore aujourd'hui S. Euſebe ſous le titre de Martyr; & ſes monumens portent, dit-on, que les Ariens l'ayant attaqué dans ſa maiſon, & l'en ayant arraché de force, ils luy firent divers maux, & le tuerent enfin à coup de pierres. Cet accident difficile à croire ſous le regne de Valentinien, comme le remarque Baronius, eſt encore plus incroyable, parcequ'on n'en cite point de plus ancien auteur que S. Antonin, qui dit avec ceux qui l'ont ſuivi, que les Ariens eurent cette hardieſſe, parceque Valens qui eſtoit de leur ſecte regnoit alors; [quoiqu'on ſache que cela ne leur ſervoit de rien dans l'Italie.] La vie du Saint dans Ughellus fait la meſme faute. [a] Son epitaphe luy donne le titre de Martyr: mais on voit bien que c'eſt dans un ſens impropre, & ſeulement à cauſe de ce qu'il endura dans ſon exil; car elle ne luy attribue point d'autre martyre. [Je penſe qu'on peut donner le meſme ſens à ce que dit Bede,] qu'il a ſouffert le

Bar.371.§ 124.

Ugh.t.4 p.1046.1047.

a p.1030 b.

p.1029. d Bar. 371.§ 130.

Boll.mars.t.2.p.27.b.

martyre ; & d'autant plus qu'il ajoute que c'eſtoit ſous Conſtance, [auquel il a certainement ſurvécu de pluſieurs années.

Il eſt vray que les martyrologes d'Adon & d'Uſuard, diſent qu'aprés eſtre revenu en ſon Egliſe, il ſouffrit enfin le martyre par la perſecution des Ariens, ſans s'expliquer davantage. Mais Molanus a cru que cela eſtoit ſi fort contraire à l'antiquité, qu'il l'a entierement effacé du texte d'Uſuard.]

Bar.371.§ 128. 'Et certainement il eſt impoſſible de ſoûtenir que S. Euſebe ait finî ſa vie

Amb.ep.25.p. 237.c|Hier.ep. 75.p.313.a. par le martyre, ſi l'on conſidere 'que S. Ambroiſe, S. Jerome, ni aucun autre des anciens ne luy donne jamais que le

Amb.p.247.i. titre de Confeſſeur, '& que S. Ambroiſe luy prefere meſme S. Denys de Milan, comme ayant approché plus prés que luy du titre & de la couronne du martyre, parcequ'il eſtoit mort dans ſon exil ; & il le fait en écrivant à l'Egliſe

Flor p.693. de Verceil. 'Les martyrologes qu'on appelle de S. Jerome luy donnent auſſi le titre de Confeſſeur, & marquent ſa feſte par le mot de *depoſitio*, [qu'ils emploient d'ordinaire pour diſtinguer

Boll.20.apr.p. 751.d. les Confeſſeurs des Martyrs.] 'La vie de S. Marcellin d'Embrun le qualifie

Gr.T.gl.C.c. 5 p.342. *egregium Confeſſorem*. 'S. Gregoire de Tours le met de meſme au rang des Confeſſeurs, & marque encore fort clairement qu'on ne luy donnoit point alors d'autre qualité dans l'Egliſe de Verceil.

Ferr de Euſ. p.162 &c. 'Les quatre anciens ſermons ſur la feſte de S. Euſebe, luy donnent quelquefois le titre de Martyr, & auſſi ſouvent celui de Confeſſeur ; [mais jamais ils ne diſent qu'il ait eſté lapidé, ou qu'il ſoit mort dans le martyre ;]

p.171.175. 'quoiqu'ils témoignent quelquefois vouloir raporter tout ce qu'on ſavoit

p.164.175. de ſes ſouffrances. 'Le premier meſme oppoſe S. Euſebe aux Macabées, en ce qu'il eſtoit allé à Dieu aprés avoir vaincu les tourmens, & que les Macabées y eſtoient allez au milieu meſme des tourmens. [Il eſt impoſſible de lire ces ſermons faits à Verceil meſme, ſans eſtre perſuadé qu'on n'y avoit alors aucune connoiſſance qu'il euſt finî ſa vie par le martyre.] 'Athon marque qu'il p.179. fut tué à coups de baſtons, d'épées, & de pierres. [Mais c'eſt, comme nous avons dit, un auteur du X. ſiecle.

Ainſi tout ce qu'on peut alleguer d'un peu fort pour le martyre de S. Euſebe, c'eſt ce qu'on trouve dans le ſermon tres ancien attribué à Saint Ambroiſe,] 'qui dit aſſez nettement Amb.de finc. qu'il mourut des maux qu'on luy fit 23.p.148.g.h. en le laiſſant tomber à terre du haut d'une échelle la teſte en bas. Mais il dit que ce fut dans ſon exil en Orient ſous Conſtance ; [en quoy il eſt indubitable qu'il ſe trompe : & cela confirme ce que cet auteur, fort different de S. Ambroiſe,] 'avoue luy meſme qu'il p.147.b. ſavoit tres peu l'hiſtoire de S. Euſebe. 'Baronius qui ſoûtient qu'il n'eſt point Bar.371.§ 130. mort dans ce ſupplice, croit qu'on aura pu conſerver des pierres qui furent alors rougies de ſon ſang, & que ces pierres jointes à la qualité de Martyr qu'on luy donne quelquefois, auront donné lieu dans la ſuite du temps à dire qu'on l'avoit lapidé, & à inventer l'hiſtoire qu'on en fait aujourd'hui.'

NOTE XIII.

Pour la page 561.§ 17.

Sur le temps & l'autorité de la vie de S. Marcellin d'Embrun.

'La vie de S. Marcellin d'Embrun Boll.20. apr. paroiſt écrite par un homme qui p.750.f. n'eſtoit pas d'Embrun meſme, mais qui alloit en divers pays s'inſtruire de la vie des Saints des lieux, pour en écrire l'hiſtoire. Il s'en inſtruiſoit des perſonnes les plus âgées. Parlant de ce qu'il écrit de S. Marcellin, il dit que c'eſt ce que tout le monde luy en a aſſuré unanimement, '*& quæ recens* p.750.c. *memoria mandavit Patrum*. Il paroiſt

donc n'avoir pas eſté fort eloigné du temps de ce Saint, qu'il faut mettre à la fin du IV. ſiecle. Ainſi il ſemble qu'il peut avoir écrit dés le V. ſiecle, ou au pluſtard dans le VI,] 'auquel le P. Mabillon le place. [a] Il parle d'une guerre où la ville d'Embrun avoit eſté attaquée, & il dit que c'eſtoit de ſon temps. Il y avoit encore alors des Ariens. 'Il parle encore d'une peſte qui avoit ravagé pluſieurs parties du monde peu d'années auparavant, & dont la ville d'Embrun avoit eſté exemte. 'Le P. Mabillon en cite un exemplaire écrit par un Preſtre nommé Deodat, il y a environ 800 ans.

Mabi,diol.l. 2.p.172.e.
a Boll.20.apr. p.754.b.c.
p.755.a.
Mabi.p.172.e.

[On voit donc que ce qu'il dit de S. Marcellin, eſt ce qui ſe conſervoit encore dans ſon Egliſe environ cent ans aprés ſa mort. On ne peut douter que ces ſortes de traditions ne doivent avoir de l'autorité; mais il ne faut pas auſſi pretendre leur attribuer une certitude entiere dans le detail des circonſtances, qu'on ſçait s'alterer beaucoup en moins d'un ſiecle, lorſqu'elles ne ſe conſervent que dans la tradition d'un peuple.]

Voyez la page 561. l. 17.

NOTE XIV.

Sur le temps de l'ordination de Saint Marcellin d'Embrun.

Gall.chr.t.1. l.270.a.d.

'Mrs de Ste Marthe veulent que S. Marcellin ait eſté fait Eveſque par S. Euſebe de Verceil en l'an 313. Ils ne donnent point de raiſon de cette epoque, [qu'on pourroit peut-eſtre autoriſer par les actes des Saints Vincent, Oronce, & Victor.] 'Car ces actes portent que ces Saints ayant ſouffert en Eſpagne ſous Diocletien, leurs corps furent auſſi-toſt transferez à Embrun, où S. Marcellin les receut &c. [Mais ces actes qui peuvent eſtre du IX. ſiecle, ne ſont pas pour faire aucune autorité. *V. la perſecution de Diocletien note* 24. Ce qui eſt certain, c'eſt que S. Euſebe eſtant mort en l'an 370, il n'y a aucune apparence qu'il fuſt déja Eveſque en l'an 310.] 'Et ſelon ſa vie, il fut ordonné par le Pape Jule, [aprés l'an 336.]

Boll.20.jan. p.92.
Ugh.t.4. p. 1033.d.

'La penſée qu'eut S. Marcellin de recourir à luy pour dedier ſon egliſe, [quoiqu'il y ait fort loin d'Embrun à Verceil, que l'une ſoit des Gaules, l'autre d'Italie, l'une au deça des Alpes, l'autre audelà; cette penſée, dis-je, donne grand lieu de croire que Saint Euſebe eclatoit alors audeſſus de tous les Eveſques des environs,] & eſtoit déja un tres illuſtre Confeſſeur, comme l'appelle la vie de S. Marcellin, 'c'eſt à dire que c'eſtoit aprés ſon retour d'Orient, [en l'an 363,] comme le croit Bollandus. La liberté qu'il prit d'ordonner Saint Marcellin hors de ſa province, & d'y appeller l'Eveſque de Valence, marque bien encore l'autorité que ſon merite luy avoit acquiſe alors, & la confuſion où la perſecution de Conſtance, & l'uſurpation d'Auxence de Milan, reduiſoit la diſcipline de l'Egliſe. [Si Emilien de Valence aſſiſta en 374 au Concile de la meſme ville, comme le croient Mrs de Sainte Marthe, *t.3. p.1109. 2*, cela donne encore lieu de croire qu'il n'ordonna S. Marcellin qu'aprés la perſecution de Conſtance, plutoſt qu'avant l'an 355. C'eſt ſans doute ſur tout cela que] 'Bollandus dit que S. Marcellin a vécu ſous Valentinien I, ou ſous Theodoſe. [Il faudra dire neanmoins qu'il eſt mort au pluſtard l'an 374,] 'ſi Arteme qui aſſiſta au Concile de Valence eſtoit ſon ſucceſſeur, comme on le croit, [quoiqu'on n'en allegue pas de preuve particuliere.] 'Mrs de Ste Marthe diſent que Saint Marcellin ſouffrit beaucoup ſous Conſtance, '& qu'il mourut en exil vers l'an 340, [qui ſeroit 13 ou 14 ans avant que Conſtance fuſt maiſtre des Gaules.] 'Auſſi il ne ſe trouve aucune preuve de tout cela, [a] & il eſt meſme

22 jan.p.392. c|18.apr.p. 622.d.
Gall.chr.t.1. p.271.a.b.
p.270.a.d.
p.271.a.a.
Boll.30.apr. p.750 a.
a p.753. f.

aſſez viſible par la vie du Saint qu'il mourut dans ſon Egliſe.

13.feb.p.661.c. 'Gaſſendi veut qu'il ait eſté ordonné par S. Euſebe Pape vers l'an 310. Mais puiſque ſa vie dit poſitivement que ce fut par Saint Euſebe de Verceil, nous ne pouvons point avoir égard à cette opinion ſans autorité.

Pour la page 563. § 27.

NOTE XV.

Que rien n'oblige à croire que Saint Vincent de Digne ait aſſiſté au Concile de Valence.

Gaſſ.de Din.p. 45|Gall.chr.t. a.p.518.t.b. 'M[r] Gaſſendi dans les leçons qu'il a faites pour Saint Vincent de Digne; & Mrs de Ste Marthe qui le ſuivent, veulent que ce Saint ait aſſiſté en 374 au Concile de Valence. [Cela ſeroit difficile à accorder avec ce que nous avons dit dans la note precedente, que S. Marcellin n'a eſté ordonné qu'aprés l'an 362. Mais auſſi nous ne voyons pas qu'on ait d'autre fondement de le croire, ſinon qu'il y avoit un Vincent dans ce Concile, ſans que rien nous oblige de dire qu'il fuſt Eveſque de Digne, plutoſt que de quelque autre Egliſe de France.]

NOTES SUR SAINT HILARION.

Pour la page 564.

NOTE I.

Qu'il eſt né en l'an 291.

Hier.v.Hil.p. 248.c. 'SAINT Jerome dit que S. Hilarion eſtant âgé de ſoixante-trois ans, prit le deſſein de quitter ſon monaſtere; & qu'au bout de deux ans qu'il eut eu cette penſée, il dit à Ariſtenete que S. Antoine eſtoit mort deux jours auparavant. [S. Antoine eſt mort le 17 de janvier 356. Ainſi Saint Hilarion qui avoit alors 65 ans, doit eſtre né en l'an 291.]

Pour la page 566.

NOTE II.

Sur la viſite de S. Hilarion à Saint Antoine.

Vit.P.I.5.c.4. § 15.p.568. Eck.reg.p.89. 'Ce que les Vies des Peres diſent de S. Hilarion, qu'il alla de Paleſtine voir S. Antoine &c. 'un ancien auteur traduit de l'arabe par Eckellenſis, le dit de l'Abbé Hellene; & comme on demandoit qui eſtoit cet Hellene, l'auteur répond qu'il vivoit du temps de S. Antoine, auquel il eſtoit egal en dignité & en œuvres: ce qu'il confirme par le témoignage de Conſtantin, qui diſoit
» quelquefois à JESUS CHRIST: Je vous
» rends graces, Seigneur, de ce que vous
» avez donné de mon temps à l'Egliſe trois aſtres pour l'éclairer, les Abbez Antoine, Hellene, & Euchin. [Nous raportons ce que nous trouvons dans cet auteur, ſans en vouloir répondre, & nous en doutons d'autant plus que nous ne connoiſſons point d'Abbé Euchin.] 'Nous connoiſſons bien un Hellene, mais il eſtoit en Thebaïde, [& ne venoit pas de Syrie, comme il eſt dit de celui-ci. S. Hilarion eſtoit fort celebre dés le temps de Conſtantin, & il n'y a pas plus de difference entre Hilarion & Hellene, qu'entre Pambon & Bemon,] 'qu'on trouve mis l'un pour l'autre dans les meſmes traductions arabiques d'Eckellenſis. [Nous ne pretendons pas meſme que ce qu'on dit de cette viſite de Saint Hilarion à S. Antoine, ſoit un des points les plus aſſurez de ſon hiſtoire. On le peut voir ſur S. Antoine § 3.]

Vit.P.I.5.p. 470.474. Eck.reg.p.93.

Pour la page 568.

NOTE III.

Quelques fauſſes remarques ſur un miracle du Saint.

Vit.P.n.p.87. 2. 'Caſaubon dit que les martyrologes des Grecs ajoutent une nouvelle circonſtance au miracle que S. Hilarion fit, ſelon S. Jerome, en faveur d'Itali-

que, qui eſt que cet officier ayant receu le pot du Saint, vit clairement dans l'eau ſon écurie, ſes chevaux, ſes chariots, & ſes cochers, tous liez par les ſortileges de ſes ennemis. Caſaubon s'étonne que le Saint ait imité en cela une eſpece de divination magique: Et il eſt bien aiſé de répondre que les Saints peuvent faire par la puiſſance de Dieu ce que les magiciens font par la puiſſance du demon. [Mais quoy qu'il en ſoit, nous ne ſommes point obligez de répondre d'une choſe qui n'eſt avancée que par des Grecs, & qui ne ſe trouve point dans S. Jerome, quoiqu'il ſemble que Caſaubon ait cru ou ait voulu faire croire qu'elle y eſtoit. Ce qu'il cite meſme du martyrologe des Grecs n'eſt point dans le menologe de Baſile, ni dans les Ménées, & n'eſt tiré apparemment que de la vie de S. Hilarion par Metaphraſte.]

p. 88. r.

'Un autre auteur, quoique Catholique, a fait une autre reflexion ſur ce miracle, qui n'eſt pas moins intolerable, [pour ne dire pas moins impie,] qui eſt que l'eau eſtant conſacrée à Neptune, eſtoit propre pour faire courir les chevaux du cirque conſacrez auſſi à Neptune. [Eſt-ce que S. Hilarion a fait ce miracle au nom de Neptune, & non au nom de J. C, dont la juſtice fait ſouffrir à Neptune les feux eternels dans l'enfer?]

r. Sid. Liv. Car. 2. p. 194.

NOTE IV.

Pour la page 369.

Metaphraſte contraire à S. Jerome.

'La vie de S. Hilarion écrite en grec, que l'on croit pouvoir eſtre de Metaphraſte, au lieu de dire, comme Saint Jerome, que ceux de Gaza vinrent chercher S. Hilarion avec un ordre de Julien pour luy oſter la vie, dit que lorſque Julien fut parvenu à l'Empire, les payens & les Ariens de Gaza envoyerent chercher S. Hilarion pour le tuer: mais que comme il s'eſtoit retiré à Oaſis, la honte & la rage les porterent à obtenir un reſcrit de Julien pour ruiner ſon monaſtere de fond en comble, en chaſſer les moines aprés leur avoir fait ſouffrir mille maux, & punir de mort Hilarion & Heſyque, en quelque lieu qu'ils ſe trouvaſſent. [Il y auroit bien des difficultez à faire ſur cette narration; mais il ſuffit qu'elle ne s'accorde pas avec S. Jerome.]

Vit. P. 2. p. 50. 2.

NOTE V.

pour la page 370.

Que S. Hilarion a quitté la Dalmatie en l'an 369 au pluſtard.

'S. Hilarion paſſa en Cypre deux ans à Paphos, & cinq dans un petit jardin, où il mourut [le 21 d'octobre 371. V. *la note 6.* Ces ſept ans qu'il a paſſez en Cypre doivent donc avoir commencé au pluſtard vers le milieu de l'an 365, & ainſi il faut qu'il fuſt parti de Dalmacie, pour venir en Cypre, en 364, ou au moins en 365.]

Hier. v. ill. p. 251. 252.

NOTE VI.

Pour la page 371.

Qu'il eſt mort ſur la fin de l'an 371, apparemment le 21 d'octobre.

[S. Hilarion doit eſtre né en l'an 291, comme nous l'avons montré dans la note premiere.] 'Il mourut dans ſa 80e année, [& ainſi en 370 ou 371.][a] Mais on voit qu'il ne quitta la Dalmacie qu'aprés le grand tremblement arrivé quelque temps aprés la mort de Julien, le 21 de juillet 365, ſelon Idace, *v. Valens*, ou en 366 ſelon la chronique de S. Jerome;] '& de Dalmacie il vint paſſer ſept ans en Cypre, [qui ne pouvant commencer qu'aprés le 21 juillet 365, ne finiſſent qu'au 21 juillet 372. Il ne peut donc pas eſtre mort dés l'an 370, mais ſeulement ſur la fin de l'an 371, dans le commencement de la 7e année depuis ſon arrivée en Cypre, Et en effet, toute l'Egliſe en fait la feſte le 21 d'octobre, depuis le VIII. ſiecle au moins, comme on le voit par Bede.]

Hier. v. Hil. p. 241 a 252. c. a p. 250. d.

p. 251. 252.

Ugh.t.6.p. 1110.b. 'Le menologe de Baſile le fait vivre 90 ans: [mais cela ne ſe peut pas accorder avec S. Jerome, & il auroit ſervi J.C. durant 75 ans au moins. Auſſi il paroiſt que ce n'eſt qu'une faute de copiſte, puiſqu'on lit 80 dans les Ménées, 21. oct. p. 256, conformément à S. Jerome.]

NOTES SUR LES SAINTS PAUL, ISAIE &c.

Pour la page 574.

NOTE I.

Sur leur hiſtoire écrite par Ammone.

[NOus ne voyons rien dans l'hiſtoire des ſolitaires de Sinaï & de Raithe, qui nous empeſche de croire qu'elle eſt tout à fait originale.]

Combef. act. p. 103-105. 'Il y a des choſes du ſolitaire Joſeph qui ſont aſſurément fort extraordinaires. [Mais nous ne ſommes pas juges des ouvrages de Dieu; & quand des miracles ſont bien atteſtez, comme ceux-ci paroiſſent l'eſtre, on les doit d'autant plus reſpecter qu'ils ſont plus grands.

p. 129. Quelques uns pourront peut-eſtre former une difficulté ſur] 'ce qui y eſt dit, que les Saints ont ſouffert le 2 du mois [Egyptieo] Tubi, & que ſelon les Romains leur feſte ſe fait le 14 de janvier. [Car cela paroiſt marquer bien formellement qu'ils ont ſouffert le 14 de janvier;] comme le P. Combefis paroiſt l'avoir cru, *p.* 95. [Et neanmoins nous voyons par S. Nil que cela eſt

Nil. de Th. p. 60. faux.] Car il dit que le 14 janvier, auquel furent tuez, dans le V. ſiecle, ceux dont il raporte l'hiſtoire, on faiſoit auſſi la memoire de quelques autres ſolitaires tuez long-temps auparavant, à cauſe de la longueur du chemin & du grand nombre de ceux qui s'aſſembloient ce jour là. [Il eſt donc viſible que le 14 de janvier n'eſtoit pas le jour de leur morr, & qu'on n'y faiſoit leur feſte que pour n'eo pas faire deux, qui apparemment euſſent eſté proches l'une de l'autre.

Mais cet endroit de S. Nil, bien loin d'eſtre contre Ammone, s'y accorde parfaitement. Car le 2 de Tubi n'eſt point le 14 de janvier, mais le 28 de decembre. Ainſi on euſt fait les deux feſtes à 17 jours l'une de l'autre:] & pour ce qui eſt dit, *p.* 129, que *ſelon les Romains on fait leur memoire le* 14 *de janvier*, [c'eſt viſiblement une addition, non point] du Preſtre Jean qui a traduit Ammone de l'egyptien en grec, *p.* 132, [& qui ainſi n'a pas pu ignorer que le 2 de Tubi n'eſtoit point le 14 de janvier; mais de quelque autre poſterieur qui a voulu marquer à la marge le jour que l'on faiſoit de ſon temps la feſte de ces Saints, ſans ſavoir apparemment ce que c'eſtoit que le 2 de Tubi.]

Pour la page 574.

NOTE II.

Sur le temps de leur martyre.

Combef. act. p. 88. 'La mort des ſaints anacoretes de Sinaï & de Raithe, raportée par Ammone moine à Canope, eſt arrivée lorſque l'Eveſque Pierre eſtoit perſecuté, chaſſé, contraint de fuir, & de ſe cacher tantoſt en un endroit, tantoſt en un autre. [Je ne croy point que perſonne veuille entendre cela de quelque Pierre inconnu Eveſque de Canope, ou de Squedie dont Canope dependoit. *V. Theodoſe* § 56, *note* 41. Il faut ſans doute l'entendre d'un Eveſque d'Alexandrie, reveré par tous les Egyptiens comme leur Eveſque, & encore plus à Canope qui n'eſtoit qu'à ſix lieuës d'Alexandrie.] 'Le titre p. 137.

d'Archeveſque donné à Pierre dans un manuſcrit, [quand meſme il ne viendroit pas de l'original, fait voir qu'on l'a entendu de la ſorte. C'eſtoit en un temps où il y avoit encore beaucoup de Sarrazins infideles dans les terres de l'Empire; & par cela ſeul il ſeroit difficile de le raporter au temps de Pierre Mongus, outre que nous ne voyons pas, comme je croy, que ce Pierre ait jamais eſté chaſſé d'Alexandrie, quelque inſtance qu'en fiſſent les Papes. Cela des honoreroit entierement Ammone & ſon hiſtoire: puiſqu'il faudroit le prendre pour un ſectateur zelé d'un ſchiſmatique, d'un heretique, & d'un des plus méchans hommes du monde. Mais ce qui ſeroit tout à fait contraire à ce ſentiment, c'eſt que Saint Nil qui vivoit avant Mongus, J'parlant de quelques ſolitaires qui furent tuez de ſon temps à Sinaï le 14 de janvier, dit que l'on faiſoit le meſme jour la memoire de quelques autres qui avoient auſſi eſté tuez pluſieurs années auparavant: [& ces autres ſont viſiblement ceux de Ammone, J'dont on faiſoit auſſi le 14 de janvier.

Nil. de Th. p. 60.

Combef. act. p. 129.

[Il n'y a donc que deux Pierres de qui Ammone ſe puiſſe raiſonnablement expliquer:] l'un eſt le celebre S. Pierre martyrizé en l'an 311 ſous Maximin; l'autre eſt le ſucceſſeur de S. Athanaſe, chaſſé d'Alexandrie par les Ariens en l'an 372, ſelon Baronius, [ou plutoſt en 373.] a Les Grecs l'ont entendu du premier, comme on le voit par leurs menologes. b Le P. Combefis l'entend de la meſme maniere; & ce qui eſt dit au commencement, *p.* 88, de la perſecution des *tyrans* contre les *Fideles*, [favoriſe ce ſentiment, ſi on prend ces termes à la rigueur.

Bar. 372. § 67. &c. a Boll. 14. jan. p. 916. § 31 Men p. 265 Ugh. t. 6. p. 1185. a. b Combef. act. p. 133. 134.

Mais il s'y trouve une grande difficulté, dautant que] S. Jerome dit que Saint Hilarion a eſté l'inſtituteur des moines dans la Syrie & la Paleſtine, & qu'avant luy on ne ſavoit dans ces provinces ce que c'eſtoit que cette profeſſion; & S. Hilarion ne l'embraſſa, à l'âge de quinze ans, qu'en l'an 305 au pluſtoſt; comme on le peut tirer de S. Jerome, [c'eſt à dire aprés la mort de ces Saints,] s'ils ont ſouffert lorſque Diocletien gouvernoit encore, comme le pretend le P. Combefis, *p.* 134. [On pourroit répondre que le mont Sinaï & Raithe eſtoient en Arabie, & non en Paleſtine: mais je ne ſçay ſi cette réponſe paſſeroit pour ſolide, vu la proximité de ces provinces, & que meſme dans la ſuite cette partie de l'Arabie a eſté compriſe ſous le nom de Paleſtine.]

Hier. v. Hil. p. 244. p. 241. c. 248. c.

De plus, il eſt marqué dans l'hiſtoire de ces Saints, qu'il y en avoit qui avoient embraſſé la vie ſolitaire depuis ſoixante ans, & un autre depuis 73 ans. Il faut donc que s'ils ſont morts en 304, ils aient commencé à habiter le deſert & à établir la vie monaſtique dés l'an 231, c'eſt à dire pluſieurs années avant S. Paul, à qui Saint Jerome en attribuë l'honneur. a Ce qui eſt auſſi contraire à Sozomene, qui dit que cette ſainte inſtitution eſtoit paſſée de l'Egypte dans la Paleſtine.

p. 97. p. 99. Hier. v. Paul. t. 1. p. 237. a Soz. l. 3. c. 14. p. 519. a.

Le voyage meſme d'Ammone dans la Paleſtine pour viſiter la ſepulture & la Reſurrection de J.C, *p.* 89, ces monaſteres tout formez ayant leurs Superieurs, leurs egliſes, [generalement toute l'idée de cette piece, convient beaucoup mieux à un temps où la religion Chrétienne eſtoit en honneur, ou au moins tolerée publiquement, que non pas à l'an 304, & aux autres années de la perſecution de Diocletien, où elle eſtoit perſecutée avec une tres grande violence. Il n'y avoit point d'egliſe qui ne fuſt ou renverſée, ou fermée, dans le temps que S. Pierre eſtoit obligé de ſe cacher,] au lieu qu'on en voit ici, *p.* 115. 118, où l'on eſtoit dans une entiere liberté. On

ne recevoit point ſolennellement les corps des Chrétiens : Les peuples ne venoient point audevant avec des palmes & le chant des pſeaumes, comme l'on fit, *p.* 128. 129, à la ſepulture de nos Martyrs.

Combef. act. p. 137. 'On pourroit alleguer encore le titre d'Archeveſque donné à Pierre dans un des manuſcrits : ce qui ne convient pas au temps de S. Pierre Martyr, comme le remarque le P. Combefis, Mais le grec que nous avons d'Ammone eſt traduit de l'egyptien, *p.* 132, & il faut diſtinguer entre un original & une traduction, qui, quelque exacte qu'elle puiſſe eſtre, ne ſauroit eviter de changer quelquefois les termes de ſon auteur, & d'exprimer les meſmes choſes d'une maniere un peu plus forte, ou un peu plus foible. C'eſt par cette meſme raiſon auſſi que nous ne croyons pas qu'on doive faire grand fondement ſur [les termes de *tyrans* & de *Fideles*, *p.* 88, [qui peuvent paroiſtre convenir davantage aux perſecutions des payens, quoiqu'ils conviennent auſſi fort bien à celles que Valens & ſes miniſtres firent aux Catholiques ſous Pierre ſucceſſeur de S. Athanaſe; à quoy les raiſons que nous avons dites ſemblent ſuffiſantes pour nous determiner.

On y peut neanmoins ajouter encore, que pluſieurs des ſaints ſolitaires de Raithe eſtoient Iſmaelites & Sarrazins,] comme il eſt dit nettement de S. Moyſe, qu'il eſtoit de Pharan, *p.* 99, pays des Iſmaelites, *p.* 124, & il eſt remarqué de Domne qu'il eſtoit Romain d'extraction, *p.* 128: [ce qui par conſequent n'eſtoit pas commun à tous les autres.]

Soz. l. 6. c. 35. p. 701. c. 'Or Sozomene dit que les Sarrazins n'avoient commencé à embraſſer la religion Chrétienne qu'un peu avant le regne de Valens, [& par conſequent long-temps depuis la mort de S. Pierre Martyr. On peut répondre à cela que vingt ou trente Sarrazins convertis ne pouvoient pas faire dire que cette nation euſt receu le Chriſtianiſme. Mais cette réponſe ne ſuffira plus apparemment lorſqu'on verra] 'que S. Moyſe convertit Obedien l'un des Princes des Iſmaelites de Pharan, avec beaucoup d'autres, '& preſque tous ceux de ce quartier là. [Eſtant donc certain que beaucoup de Sarrazins eſtoient Chrétiens avant la mort de ces ſolitaires, & Sozomene diſant que la religion Chrétienne n'eſt entrée parmi eux qu'un peu avant le regne de Valens,] 'comme en effet ils n'ont point eu d'Eveſque avant l'an 375 ou environ, [il y a beaucoup d'apparence que Pierre ſous lequel cette hiſtoire eſt arrivée, n'eſt point celui qui ſouffrit le martyre en l'an 311, mais celui qui ſucceda à S. Athanaſe en 373.]

Combef. p. 101. 124. 127.

p. 99.

Soz. l. 6. c. 38. p. 702. a.

Combef. act. p. 91. 'Il faut encore ajouter que les ſolitaires de Sinai furent tuez par des Sarrazins [payens] qui couroient les pays aprés la mort de leur Prince, [ce qui ſe raporte tout à fait bien avec la guerre que Mavie Reine des Sarrazins fit aux Romains ſur la fin du regne de Valens, entre les années 371 & 372,] 'dautant, dit Sozomene, que le Prince de cette nation eſtant mort, l'accord qu'il avoit fait avec les Romains fut rompu en meſme temps, [c'eſt à dire, ſelon toutes les apparences, en l'an 372, *v. la note ſur S. Moyſe Eveſque*, qui ſera par conſequent l'année du Martyre des Saints.] M.r Bulteau conclud auſſi pour mettre Ammone & ceux dont il parle, vers ce temps là ſous Valens.

Soz. l. 6. c. 35. p. 699. b. c.

Bult. eri. p. 215.

NOTE

Pour la page 582.

NOTE SUR S. JULIEN SABBAS.

Quand il a commencé à avoir des diſciples.

[SAINT Julien qui s'eſtoit retiré dans la ſolitude vers l'an 330, doit y avoir eu bien-toſt aprés des diſciples.] 'Car Aſtere avoit demeuré Thdrt.v.P.c. 2.p.777.c. long-temps avec luy, πολλὰς ἤδη ἡμέρας, depuis meſme que S. Julien eut fait ſourdre une fontaine pour le deſalterer, lorſqu'il forma le monaſtere de Gindare, d. 'où il inſtruiſit Acace de Berée, luy ayant fait embraſſer la vie monaſtique : ἄλλως, ἀναβάτης. Et Soz.l.7.c.28. p.711.a. 'Sozomene dit qu'Acace l'embraſſa dés l'enfance. [Quand nous étendrons cette enfance juſqu'à 20 ans, ce qui eſt beaucoup, Acace ne pouvoit avoir moins de 20 ans en 355, comme on le juge par ſon hiſtoire. Ainſi il faut qu'Aſtere euſt fondé dés ce temps là le monaſtere de Gindare, aprés avoir eſté long-temps ſous la conduite de Saint Julien. On verra encore ſur l'hiſtoire d'Acace, que ſelon toutes les apparences il eſtoit déja Preſtre & Abbé vers l'an 372. Ainſi, ce n'eſt point trop de croire qu'Aſtere commençoit à le former dés l'an 355.]

NOTE SUR SAINT ABRAHAM PRESTRE.

Pour la page 585.

NOTE I.

Où ce Saint eſt diſtingué de quelques autres de meſme nom.

[NOUS n'avons pas cru devoir changer le nom d'Abraham, ſous lequel ce Saint eſt déja celebre, en celui d'Abrame qu'on luy donne ordinairement dans le grec & dans le latin, puiſque ce nom n'eſt que celui d'Abraham tourné d'une maniere un peu plus greque.] 'Car le texte de ſa vie Boll.16.mars. p.742.a.746.c. l'appelle un ſecond Abraham, [a] faiſant viſiblement alluſion au Patriarche. [Et les noms Juifs eſtoient fort communs dans la Meſopotamie, où nous croyons que vivoit ce Saint.]

a p.746.c. Ephr.op.t.3. p.174.1.c. 'S. Ephrem dit dans ſa vie qu'il quitta la retraite de ſa cellule, pour aller preſcher la foy dans un bourg fort a 575.t. attaché à l'idolatrie, 'qu'il convertit neanmoins enfin aprés d'extremes p.574.a.c. ſouffrances qu'il y endura 'durant trois p.575.a.b. ans : '& aprés y avoir encore demeuré un an, 'il s'en retourna dans ſon ancienne cellule. 'Theodoret parle d'un S. Abraham Eveſque de Carres, qui eſtant encore ſolitaire, convertit un bourg du mont Liban vers la ville d'Emeſe, aprés y avoir eſté fort maltraité, & en ſortit au bout de trois ans pour retourner dans ſa ſolitude. [Cela a aſſez de raport avec ce que S. Ephrem dit de ſon ami, pour faire craindre d'abord qu'il n'y ait quelque confuſion dans ces deux hiſtoires. Neanmoins il eſt indubitable que l'ami de S. Ephrem n'a jamais eſté que Preſtre. Et je ne ſçay pas ſi quelqu'un oſeroit dire que Theodoret a attribué à l'Eveſque de Carres, ce qui n'eſtoit vray que d'un Preſtre de meſme nom, ſoit qu'il faille encore lire Edeſſe dans ſon texte au lieu d'Emeſe, ſoit que le Preſtre demeuraſt vers Emeſe, & que S. Ephrem allaſt d'Edeſſe le voir en Syrie en traverſant l'Euphrate, ce que nous aurions quelque peine à croire; outre que p.576.a.b. Thdrt.v.P.c. 17 p.847.1,8.

ſi le fond de ces deux hiſtoires eſt aſſez ſemblable, les circonſtances en ſont entierement differentes.

Nous ſuppoſons ici que c'eſt le grand S. Ephrem d'Edeſſe qui a écrit la vie & la mort de S. Abraham, parceque nous eſperons le prouver dans la note ſuivante.] 'Que ſi cela eſt, il eſt viſible que ce Saint eſt different d'Abraham diſciple du meſme S. Ephrem & qui aſſiſtoit à ſa mort; 'quoique Baronius s'y ſoit encore trompé.

Boll.16.mars, p.434.§ 8.

Bar.337.§ 46.

[Il eſt difficile auſſi de croire que ce ſoit] 'un Abraham que Theodoret loüe comme un ſolitaire extremement vertueux, qui avoit beaucoup de perfections, & entre autres un grand don de compunction & de larmes; mais qui demeura quelque temps dans une mauvaiſe pratique de ne pas celebrer la feſte de Paſque dans le meſme temps que l'Egliſe; ce qui obligea meſme S. Marcien, tres celebre ſolitaire, de ſe ſeparer de ſa communion; & cela luy ſervit pour ſe corriger: [Il eſt, dis-je, difficile de croire que cet Abraham ſoit le meſme que l'ami de S. Ephrem,] 'puiſqu' il demeuroit dans le meſme deſert que S. Marcien, 'au territoire de Calcide en Syrie; [& ainſi quand c'euſt eſté à l'extremité de la Syrie du coſté d'Edeſſe, ce qui ne ſe peut pas meſme, puiſqu' on met Calcide fort loin de l'Euphrate, il falloit toujours paſſer cette riviere pour y aller d'Edeſſe; & ainſi il euſt eſté difficile que S. Ephrem euſt eu beaucoup de commerce avec luy.]

Theodr.v P.c. 3.p.792.a.b.c.

a. hær.l.4.c.21. p.760.d.

Pour la page 786.

NOTE II.

Quel eſt l'Ephrem auteur de la vie de S. Abraham.

[Nous avons dit dans la note premiere, que S. Abraham a vécu dans la Meſopotamie,] 'en ſuppoſant qu'Ephrem qui a écrit ſa vie, eſt le grand Saint Ephrem d'Edeſſe, comme Baronius, Roſweide, & d'autres ont cru: [& je penſe que ç'a eſté une opinion receuë de tout le monde, juſqu'à Bollandus,] qui a commencé à y trouver de la difficulté, '& à pretendre que ce Saint doit eſtre le meſme Abraham 'que Jean Moſc a qualifié le guide de S.te Marie la jeune, *ducē Sanctæ Mariæ novæ*, 'appellée la jeune, dit-il, à cauſe de S.te Marie Egyptienne, celebre dans tout l'Orient, laquelle vivoit dans le V. ſiecle [& dans le ſuivant.] 'Cet Abraham acheta un manteau pour un ſaint ſolitaire nommé Theodoſe, 'que Jean Moſc témoigne avoir vu; & il eſt certain au moins qu'il avoit appris ſa vie de Cyriaque ſon diſciple: 'de ſorte qu'aſſurément ni Theodoſe, ni cet Abraham, ne peuvent pas avoir eſté beaucoup plus anciens que Jean Moſc, lequel Bollandus ſoûtient eſtre mort à Rome l'an 620.

§ 14. Moſc.c.68. bib P.t.13.p. 1082.

Boll.16.mars, p.434.§ 8.

Boll.p.435.§ 14. Moſc.c.68.p. 1082. c.67.p. 1082. Boll. p.435.§ 14.

'Cela ſuppoſé, il faut neceſſairement dire que l'auteur de l'hiſtoire de Saint Abraham, ne peut eſtre le grand Saint Ephrem mort environ deux ſiecles auparavant; & Bollandus croit le prouver ſuffiſamment par Metaphraſte, 'qui dit que le bourg converti par S. Abraham ſe nommoit Tenie, & eſtoit dans l'Helleſpont au dioceſe de Lampſaque. 'Baronius raporte cela comme écrit par le grand Ephrem d'Edeſſe, ſans y trouver aucune difficulté: [& neanmoins outre que le ſtyle de la piece qu'il cite, fait aſſez juger qui en eſt l'auteur,] 'il faut reconnoiſtre avec Bollandus, qu'un ami intime de Saint Ephrem d'Edeſſe ne pouvoit pas demeurer dans l'Helleſpont. 'M.r Bulteau paroiſt ſuivre le ſentiment de Bollandus, mettant S. Abraham à Lampſaque avec Metaphraſte.

§ 9.10. Sur.16 mars, p.180.§ 7. Bar.337.§ 42. Boll.16.mars, p.435 b.c. Bu't. eccl.l.3. c.22.p.447. 448.

[Cependant on ſçait quelle eſt l'autorité & l'exactitude de Metaphraſte. Il y a peut-eſtre eu quelque Abraham ſolitaire dans le dioceſe de Lampſaque; & il n'en faut pas davantage à un Grec pour y faire venir ce qu'il trouve

d'un S. Abraham dont le pays n'eſt pas marqué.

Pour le paſſage de Jean Moſc, il eſt bien plus autoriſé : mais il n'eſt pas ſi exprés, meſme de la maniere dont on le cite. Le nom d'Abraham eſtoit fort commun dans la Meſopotamie & dans la Syrie ; & il y pouvoit avoir auſſi pluſieurs Maries. Mais ce qu'il y a de plus ſpecieux dans ce ſentiment, qui eſt qu'Abraham conduiſoit Marie, ſignifie]'dans le texte grec donné par Mr Cotelier, qu'il eſtoit Abbé de la nouvelle egliſe de Ste Marie Mere de Dieu. [Quand il n'y auroit point d'autre raiſon contre le ſentiment de Bollandus, il ſeroit bien difficile de croire qu'au VI. ſiecle, il ſe trouvaſt encore dans l'Helleſpont, ſi prés de Conſtantinople, des bourgs entiers remplis de payens, qui oſaſſent adorer publiquement des idoles, & maltraiter par une violence ouverte, ceux qui leur venoient preſcher la foy.

Cotel. g. t.a. p.374.

Je ne doute pas non plus que Bollandus,]'que Voſſius n'ait attribué à S. Ephrem beaucoup de pieces qui ne ſont pas de luy. [Mais entre toutes celles qui portent ſon nom, on en trouve peu, qui ſoient plus dignes de cette beauté de genie extraordinaire que l'antiquité a admirée en luy. Des perſonnes fort judicieuſes y admirent ſurtout la maniere auſſi chaſte qu'adroite & ſpirituelle dont elle raporte comment S. Abraham ramena ſa niece, & elles jugent qu'il n'y avoit qu'un Saint Ephrem capable d'un ouvrage tel que celui là. Cet eſprit de componction & d'humilité qui s'y remarque, a eſté un des grands dons de ce Saint, & qui n'a pas eſté commun à beaucoup d'autres.]'Il paroiſt ſurtout dans l'epilogue, que Bollandus ſoûtient, contre Voſſius, eſtre une veritable partie de cette vie. [Cet air ſimple & negligé, où l'on trouve diverſes choſes repetées pluſieurs fois, convient fort bien à S. Ephrem, qui ſuivoit non les regles de l'art, mais l'abondance & l'impetuoſité de ſon eſprit. Je croy qu'on peut ajouter encore que cette piece eſt tout à fait eloignée du ſtyle des Aſiatiques, & generalement de tous les Grecs du VI. & du VII. ſiecle.]'Bollandus meſme avoue que ne voulant pas que le grand Ephrem ſoit auteur de cette vie, on n'en trouve point d'autre à qui on puiſſe l'attribuer avec quelque fondement. 'Car il ne conteſte pas qu'elle ne ſoit d'un S. Ephrem, comme le porte le titre : [& on ne ſauroit raiſonnablement douter que] 'cet Ephrem qui y eſt nommé pluſieurs fois, ſans qu'on diſe qui c'eſtoit, [n'en ſoit le veritable auteur.]

Boll.16.mars. p.434.c.

P.415.f.

Boll.16.mars. p.431.c.

c.434.c.

p.746.§28.37. 38.

'Voſſius dit que dans la vie de ce Saint, qui eſt dans Lipoman & dans Surius, il y a beaucoup de choſes qui ſont tirées de Metaphraſte, & qui ne ſont point dans les manuſcrit grecs ; 'ce que Bollandus ſoûtient eſtre faux : & il aſſure qu'il ne s'y trouve rien qui ne ſoit auſſi dans le grec qu'il nous a donné, hors deux endroits aſſez bons pour croire que cette ancienne verſion a eſté faite ſur un texte grec encore meilleur que celui qu'il a trouvé dans les manuſcrits.

Ephr. nu. p. 581.a.d.

Boll.16.mars. p.415.§17.

NOTE III.

Pour la page 589.

Sur la preſtriſe de S. Abraham.

'Le texte grec que Bollandus nous a donné de la vie de S. Abraham, dit qu'il fut ordonné, ſans marquer quel ordre il receut. 'L'ancienne verſion qui eſt dans les Vies des Peres de Roſweide p. 146. 1, dit preciſément qu'il fut fait Preſtre, auſſi-bien que celle de Voſſius dans Saint Ephrem, *p.* 574. 1. *e*, faite ſur un autre texte grec, que Bollandus ſemble ſuppoſer eſtre celui meſme qu'il nous donne. 'Metaphraſte, ſelon le latin que nous en avons dans Surius, dit que *perfectum eum Epiſcopus creavit*

Boll.16.mars. p.742.§7.

p.413.c.

p.436.a.

Sur.16.mars. p.181.1.8.

Sacerdotem. [Ainſi le mot de πρεσβύτερον pourroit bien eſtre oublié en cet endroit, comme aſſurément il manque quelque choſe à la fin du § 9. La fonction que l'on donnoit à S. Abraham d'aller preſcher la foy à des idolatres, appartient proprement aux Preſtres & aux Eveſques.]Il battiza ces Idolatres, & paſſa enſuite un an entier avec eux, [ſans qu'on voie qu'il ait demandé aucun Preſtre pour leur adminiſtrer l'Eucariſtie:]& aprés qu'il ſe fut retiré, l'Eveſque ne manqua point de leur ordonner des Preſtres. [Ainſi nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de douter que S. Abraham n'ait eſté veritablement elevé à la preſtriſe, comme tout le monde l'a cru juſques ici.]

Boll. 16 mars, p. 743. §13. 14.

§ 16.

NOTE IV.

Pour la page 592.

Sur quelques endroits de la vie du Saint ajoutez au grec.

Boll. 16. mars, p. 433. c. 436. a.

Puiſque Bollandus croit que la traduction de la vie de S. Abraham, que nous avons dans les Vies des Peres de Roſweide, eſt faite ſur un texte grec encore meilleur que celui qu'il nous a donné, [nous avons cru en pouvoir tirer quelques particularitez que nous ne trouvons pas autrepart.]Bollandus avoit promis de marquer toutes les differences qui ſe trouvent entre cette verſion & ſon texte grec; [& il en marque en effet pluſieurs: mais je ne ſçay pourquoi il a omis celle que nous mettons ici. Je penſe que c'eſt une pure inadvertance.]

Ibid.

Pour la page 595.

NOTE SUR SAINT MOYSE, EVESQUE DES SARRAZINS.

Temps de la guerre de Mavie contre les Romains.

Socr. l. 4. c. 36. p. 253. b. c. Soz. l. 6. c. 37. 38. p. 692. a. c.

SOCRATE & Sozomene diſent aſſez clairement que la guerre de Mavie contre les Romains commença lorſque Valens fut parti d'Antioche, [au commencement de l'an 378,]pour marcher contre les Gots qui ravageoient toute la Trace. [Mais je ne voy pas comment cela s'accorde avec

Zoſim. l. 4. p. 248. ce qu'on lit dans Zoſime,]que Valens mena avec luy des Sarrazins à Conſ-

Eunap. leg. p. 257. tantinople, ou plutoſt, qu'il les y envoya avant que d'y aller, comme le

Socr. l. 5. c. 1. p. 260. a. Soz. l. 7. c. 1. p. 704. b. dit Eunape; & meſme il faut, ſelon Socrate & Sozomene, qu'ils euſſent eſté envoyez par Mavie, [& par conſequent que la paix euſt eſté faite avant que Valens partiſt d'Antioche. De ſorte qu'il eſt meſme impoſſible de croire que la guerre des Sarrazins n'ait commencé qu'aprés celle des Gots, à la fin

Ruf. l. 2. c. 6. pag. Theod. l. 4. c. 20. p. 694. 695. de l'an 377.]Auſſi Rufin & Theodoret n'en marquent point plus preciſément le temps, ſinon que c'eſtoit durant que Luce dominoit ſur l'Egliſe d'Alexandrie: [& ainſi ç'a pu eſtre dés 373.]

Themiſt. or. 11. p. 149. 150. Themiſtius dans un diſcours fait au commencement de 373, dit que Valens qui eſtoit alors à Antioche, s'eſtoit acquis une grande partie des barbares voiſins, & avoit gagné l'affection d'une nation celebre par ſon infidelité, & compoſée de divers peuples qui ſe faiſoient la guerre les uns aux autres: [cela marque fort bien les Sarrazins, & convient auſſi fort bien avec ce que dit

Soz. l. 6. c. 38. p. 699. c. Sozomene,]que les Sarrazins avoient traité avec les Romains, mais que leur Prince eſtant mort ils rompirent le traité, & coururent la Paleſtine, la Phenicie & l'Egypte; [& cela ſe raporte encore avec les actes des ſaints ſolitaires de Sinaï tuez vers l'an 373,]par les Sarra-

Combefiſ. p. 91. zins qui couroient alors ces ſolitudes, leur Prince eſtant mort depuis peu.

[Il faut donc dire apparemment que Valens traita en 372, avec le mari de

Mavie qui vivoit encore au commencement de l'an 373. Mais il mourut peu aprés, ce qui forma la guerre ſous Mavie: & aprés qu'elle eut duré peut-eſtre un an ou deux, la paix ſe fit vers 375.]

Socr. n. p. 38. a. c d. M. Valois croit auſſi qu'il faut avancer le plus qu'on peut la guerre de Mavie, parcequ'aprés la paix, Mavie maria ſa fille au General Victor qui eſtoit, dit-il, trop âgé à la fin de Valens, pour ſonger encore à ſe marier. [Mais deux ou trois ans ne ſont guere à cela.]

NOTES SUR LES APOLLINARISTES.

Pour la page 602. § 1.

NOTE I.

Qu'Apollinaire n'a pas apparemment nié les ſens du corps en J. C, mais le ſens & l'intelligence.

Aug. op. imp. l. 4. c. 47. p. 183. a. b. d. 'JULIEN le Pelagien dit qu'Apollinaire n'oſant plus dire, que J. C. n'euſt pris que le corps de l'homme, ou plutoſt un vray cadavre, luy avoit enfin accordé l'ame humaine, mais non les ſens du corps; en ſorte qu'il eſtoit impaſſible; & que c'eſtoit l'opinion que les Apollinariſtes tenoient encore de ſon temps. S. Auguſtin luy répond qu'il n'a jamais vu attribuer cette erreur aux Apollinariſtes: [& je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point une bevuë de Julien, qui trouvant qu'Apollinaire refuſoit à J. C. le ſens humain, c'eſt à dire la raiſon & l'intelligence, νῦν, l'auroit pris pour les ſens du corps.]

Pour la page 605. § 2.

NOTE II.

Si S. Gregoire de Nazianze a cru que les Apollinariſtes appelloient J. C. homo Dominicus, *ou ſimplement* Dominicus.

[Quand S. Gregoire de Nazianze dit des Apollinariſtes, μὴ ἀπαπέδωσαν ἄνθρωπον ἄνευ δὲ λόμοι τὸν κυριακὸν ὡς ἀνευ λόγου, on ne voit pas bien s'ils appelloient J. C. ἄνθρωπον κυριακὸν, ou ſimplement τὸν κυριακὸν. Selon leurs principes, ils aimoient encore moins donner à J. C. la qualité d'homme, que celle de Dieu & de Seigneur:] & ſelon une hiſtoire celebre raportée par Rufin, les Apollinariſtes eſtoient oppoſez à l'expreſſion de *homo Dominicus*, qui en effet favoriſe plutoſt l'hereſie Neſtorienne oppoſée à celle d'Apollinaire; [au lieu que le mot de *Dominicus* tout ſeul, peut paroiſtre aſſez propre pour marquer cette nature confuſe de la divinité & de la chair qui faiſoit un de leurs dogmes. Le P. Petau qui paroiſt n'avoir pas remarqué ce double ſens que peut avoir S. Gregoire,] 'ſe trouve aſſez embaraſſé à l'accorder avec l'erreur des Apollinariſtes, & avec l'hiſtoire de Rufin, [quiquand elle ſeroit fauſſe, a dû neanmoins eſtre fondée ſur les veritables ſentimens des Apollinariſtes.] Elie de Crete ſur cet endroit de S. Gregoire, avance que les Apollinariſtes ont diviſé J. C. en deux perſonnes, comme Neſtorius: [mais je ne voy pas que cela ſe puiſſe ſoûtenir. Nous dirons quelque choſe de l'expreſſion *homo Dominicus*, dans la note 107 ſur Saint Athanaſe. Il faudroit voir ſi elle ſe trouve dans ce qui nous reſte des écrits d'Apollinaire ou de ſes diſciples.]

§ 6.

§ 6. 8.

Naz. n. p. 1274. a. b.

NOTE III.

pour la page 611. § 5.

Qu'Apollinaire a eſté Eveſque.

phiſg. l. 8. c. 15. p. 517. 'Photius témoigne avoir abſolument ignoré qu'Apollinaire ait eſté Eveſque, [& il eſt vray que Socrate, Sozomene, Theodoret, S. Epiphane, S. Baſile, & S. Gregoire de Nazianze, ne font aucune mention de ſon epiſcopat, ſe contentant de l'appeller ordinairement Apollinaire de Laodicée:]

pet. dog. t. 4. l. 7. c. 12. l. 7. p. 679.

Leon. sect.4. p.506.d. '& meſme Leonce de Byzance l'appelle Preſtre, comme n'ayant point eu de plus haute qualité. [Mais neanmoins nous ne voyons pas qu'on en puiſſe douter, après] ce qu'en diſent non ſeulement Philoſtorge, Nemeſe *l.1. Bib. Pat.12. p.710.b*, Theodore de Raithe, dont l'ouvrage eſt imprimé avec Gelaſe de Cyzic, *p.232.c*, & Suidas *απ. p.374. a*, mais encore S. Jerome, *v. ill. c.* 104, & Rufin *l.2. c.20. p.260.* 'Je ne penſe pas auſſi qu'on veuille raporter à aucun autre qu'à l'hereſiarque, ce que nous liſons dans Saint Athanaſe *p.580. a*, que dans le Concile d'Alexandrie il y avoit des deputez de l'Eveſque Apollinaire.

Evagr.n.p. 147.

Pour la page 611.55.

NOTE IV.

De quelle Laodicée il eſtoit Eveſque.

Hier.v.ill.c. 104. 'S. Jerome, & Suidas *απ. p.374.b*, diſent qu'Apollinaire eſtoit Ev. de Laodicée en Syrie. La chronique d'Alexandrie *p.688*, qui ne parle pas neanmoins de ſon epiſcopat, luy attribuë la meſme ville; [car au lieu de ὡς Λαοδικείας, il faut viſiblement Λαοδικείας.. Pour ὡς ao, d'autres le devineront.] 'Il y avoit deux villes de ce nom dans la Syrie, l'une plus celebre qui eſtoit ſur le bord de la mer aſſez prés d'Antioche, & l'autre dans la Phenicie du Liban ſur la riviere d'Oronte. [La premiere eſt beaucoup plus celebre dans les anciens, & Eſtienne la marque ſeule, *p.416*, ſans parler de la ſeconde, qu'on dit neanmoins eſtre aujourd'hui beaucoup plus conſiderable que l'autre. Comme la Phenicie faiſoit alors une province diſtinguée de la Syrie, nous n'heſiterions pas à faire Apollinaire Eveſque de la grande Syrie prés d'Antioche, ſans la concurrence de] 'Saint Pelage Eveſque auſſi de Laodicée, & de Laodicée en Syrie, ſelon le titre d'une lettre que S. Baſile luy écrit, auſſi-bien que ſelon Sozomene; '& Pallade nous en aſſure encore par deux fois en parlant d'Elpide 'ſon ſucceſſeur. [Il eſt conſtant d'ailleurs qu'ils eſtoient tout deux Eveſques en meſme temps] 'puiſqu'Apollinaire deputa en qualité d'Eveſque en 362 au Concile d'Alexandrie, '& que S. Pelage aſſiſta en 363 à celui d'Antioche.

Baudrand, p. 497.1.

Baſ.ep.311.p. 301.d|Soz.l.6. c.4.p.641.c.

Pall.de Chry. p.79.195.

Thdrt.l.5.c. 27.p.741.d.

Ath.de Ant. p.580.a.

Socr.l.3.c.25. p.204.d.

[Je ne ſçay pas ſi quelqu'un voudroit dire] 'que S. Pelage ayant eſté ordonné par Acace, comme nous l'apprenons de Philoſtorge, & dans la communion des purs Ariens, [les Orthodoxes de la communion de Saint Athanaſe, ſans avoir égard à luy, ſe ſeroient fait ordonner Apollinaire; de ſorte que quand S. Pelage quitta les Ariens, ils ſe trouverent tous deux Eveſques d'une meſme ville, S. Pelage ſuivi de tout le corps de la ville, & uni de communion avec les Orientaux, comme cela paroiſt par l'hiſtoire; & Apollinaire ſuivi du petit nombre des anciens Orthodoxes, & uni avec Saint Athanaſe, Paulin d'Antioche, & l'Occident; d'où viendra que ſon epiſcopat n'eſt guere marqué que par Rufin & par S. Jerome, & ſemble avoir eſté peu connu ou peu conſideré des Grecs, comme nous venons de le voir. Ainſi l'Egliſe de Laodicée ſe ſera trouvée à peu prés au meſme état que celle d'Antioche. Mais la diviſion d'Antioche eſt tres celebre dans l'hiſtoire, & celle de Laodicée n'eſt marquée nullepart.] 'Neanmoins Rufin dit que la diviſion d'Antioche avoit paſſé dans beaucoup d'autres villes de l'Orient: [& on n'en trouve quoy que ce ſoit dans l'hiſtoire,]que pour la ville de Tyr.

Phiſg.l.5.c.1. p.78.

Ruf.l.2.c.21. p.280.a.

[Que ſi cette maniere d'accorder l'epiſcopat d'Apollinaire avec celui de S. Pelage, ne paroiſt pas recevable, il faut recourir à dire que l'un eſtoit Eveſque de la grande Laodicée en Syrie, & l'autre de la petite en Phenicie, qu'on aura auſſi appellée Laodicée de Syrie, ſoit par erreur, ſoit parceque la

Phenicie avoit autrefois fait partie de la Syrie, & eſtoit encore compriſe dans le Comté d'Orient, dont la Syrie eſtoit la premiere province, & dans le patriarcat d'Antioche. En ce cas il faudra apparemment donner celle-ci à S. Pelage, & la grande à Apollinaire,]

Eſb.P.t.11.p. 320.c. 'puiſque Theodore de Raithe l'appelle Ev. de Laodicée en Syrie ſur la mer ; [qui eſt la grande, où il eſtoit né & où il

Baſn.p.41. avoit toujours demeuré :] 'Et comme on voit qu'il repandit beaucoup ſes erreurs dans Antioche, c'eſt une marque qu'il en eſtoit encore aſſez proche.

Thdrt.l.5.c.p. 4.p.706.708. 'Theodoret ſemble meſme le faire Eveſque d'Antioche : [Mais c'eſt ſans doute qu'il ne ſe met pas en peine de diſtinguer Apollinaire des Apollinariſtes, ni ce qu'Apollinaire diſoit pour luy meſme, de ce qu'il diſoit ou faiſoit

c.4.p.708.d. dire pour ceux de ſa ſecte.] 'Car il reconnoiſt au meſme endroit, qu'il avoit déja ordonné Vital Eveſque de ceux de ſa communion à Antioche.

Pour la page 619.§ 9.

NOTE V.

Que c'eſt à Paulin d'Antioche, & en 375, que Damaſe adreſſe la confeſſion de foy ſur l'Incarnation.

Thdrt l.5.c. 11.p.720.a. 'Le titre du chapitre où Theodoret raporte la confeſſion de foy adreſſée par le Pape Damaſe à Paulin, porte qu'elle a eſté envoyée par Damaſe en Macedoine à l'Eveſque Paulin, qui

Bar.378.§ 46. eſtoit à Theſſalonique. 'Baronius montre aſſez bien qu'il n'y avoit pas alors de Paulin Eveſque de Theſſalonique, eſtant certain que ce ſiege eſtoit rempli

Thdrt.n.p.45. 2.a. en ce temps là par Aſcole. 'Et quand il y en auroit eu, il n'y a aucune apparence que cette piece, faite au ſujet de Vital, s'adreſſaſt à d'autre qu'à Paulin d'Antioche ; [de ſorte ou Theodoret, ou celui qui a fait les titres de ſes chapitres, s'eſt aſſurément trompé en

Bar.378.§ 45. cela ; mais il n'y a nul ſujet] 'de dire qu'il l'a fait de mavaiſe foy, pour oſter cette preuve de la communion que Paulin avoit eue avec Damaſe, [puiſqu'il luy euſt eſté auſſi aiſé & plus ſeur de dire en general, que la lettre s'adreſſoit aux Orientaux,] 'comme il dit d'une qu'il raporte immediatement auparavant, ou de l'omettre abſolument.

Thdrt.l.5. c. 10.p.718.d.

Bar.378.§ 47. in app. 'Baronius a cru depuis que Theodoret ne vouloit pas dire que Paulin fuſt Eveſque de Theſſalonique, mais qu'il y eſtoit ſeulement alors. 'M.r Valois a

Thdrt.n.p. 45. 1.2. embraſſé le meſme ſens, en reconnoiſſant neanmoins que les termes du texte ne ſont pas bien propres pour le marquer. [Cela n'eſt pas d'une grande conſequence.] 'Mais pour ce que Mr

a.a.b. Valois tire de là, que la lettre de Damaſe eſt écrite en l'an 382, parceque Paulin vint cette année là au Concile de Rome, [c'eſt une conſequence bien foible, puiſque Paulin peut avoir eu occaſion d'aller à Theſſalonique en d'autres temps, quand meſme il y auroit quelque preuve] qu'il y ſeroit venu au retour du Concile, comme veut Mr Valois, & qu'il y ſeroit demeuré aſſez longtemps pour y recevoir trois lettres

Hier.ep.27.p. 171.a. du Pape ; 'au lieu que S. Jerome nous donne lieu de croire qu'il s'en retourna par mer. [Il faudroit de grandes raiſons pour croire que Vital, aprés avoir accepté d'Appollinaire l'epiſcopat d'Antioche, ait voulu le quitter pour ſe ſoumettre à Paulin. Je doure que le Pape l'euſt alors traité de fils. N'auroit-il pas auſſi anathematizé nommément Apollinaire ? Tout cela convient bien mieux à l'an 375, auquel Apollinaire & Vital n'avoient point encore fait ſchiſme, & où nous trouvons d'ailleurs que Paulin avoit receu de Rome des lettres fort favorables.]

Pour la page 621.§ 10.

NOTE VI.

Que la petite lettre d'Apollinaire aux Eveſques Confeſſeurs, n'eſt écrite qu'aprés la mort de S. Athanaſe.

Leon. ſup. p. 1040.b.c. 'La lettre d'Apollinaire trouvée dans

un ancien exemplaire de la bibliotheque d' André Eveſque de Sidon, eſt adreſſée aux Eveſques à Dioceſarée; & Apollinaire y appelle S. Athanaſe le maiſtre commun d'eux & de luy. [Il ſeroit donc difficile de la raporter à d' autres qu'aux Eveſques d' Egypte bannis à Dioceſarée ſous Valens. Et comme il eſt certain que ces Eveſques ne furent bannis qu' aprés la mort de S. Athanaſe, c'eſt ſans doute une faute de la traduction, de ce qu' il y eſt parlé de luy comme vivant: *Accipimus..... qui ſcit nos &c.*]

Pour la page 623. § 12.

NOTE VII.

Sens d' un paſſage de Rufin ſur la premiere condannation de l'erreur d' Apollinaire.

Ruf. l. 2. c. 20. p. 260.

'Rufin dit que l'erreur d' Apollinaire a eſté condannée pour la premiere fois par le Concile de Rome, où Pierre d'Alexandrie ſe trouva; [ce qui paroiſt marquer celui de 378. Et neanmoins non ſeulement S. Athanaſe, S. Baſile & S. Epiphane, l'avoient déja proſcrite par leurs écrits; mais elle avoit encore eſté condannée par le Concile d' Alexandrie en l'an 362, & par un autre de Rome tenu apparemment en l'an 375, dont Holſtenius & Theodoret nous ont conſervé les fragmens, comme nous l'avons marqué § 9. Ainſi le ſens de Rufin pourroit eſtre, que] cette erreur fut alors condannée pour la premiere fois, [non] par un Concile, comme l'a cru Blondel dans ſa Primauté, p. 219, [mais avec la perſonne & ſous le nom d' Apollinaire; ce que nous ne trouvons pas avoir eſté fait par aucun Concile avant celui-ci. Quand on voudroit entendre Rufin du Concile de Rome en 375, celui d' Alexandrie en 362 eſt encore plus ancien que ce Concile, & que tout autre où Pierre ait pu ſe trouver en qualité d' Eveſque,]

NOTE VIII.

Pour la page 624. § 12.

A qui eſt adreſſée la lettre de Damaſe contre Timothée.

'Theodoret dit que la lettre du Pape Damaſe contre Timothée, s' adreſſe aux Eveſques qui gouvernoient l' Orient. Thdrt. l. 5. c. 10. p. 718. d.

'Blondel croit qu'il ſe trompe en cela, & que la lettre s'adreſſe plutoſt au Clergé & au peuple de quelque Egliſe opprimée par Timothée, que non pas aux Prelats de l' Orient, puiſque ne pouvant ignorer le decret du Concile de Rome, qui portoit la depoſition de Timothée, ils n' euſſent pas demandé de nouveau une choſe déja faite. [Et veritablement quoiqu' il ſe trouve que des Eveſques ont quelquefois donné à d' autres le nom de fils,] 'comme S. Denys d' Alexandrie à Baſilide, [a] S. Athanaſe à Rufinien, 'S. Gregoire de Nazianze à S. Amphiloque; [neanmoins on n' en trouvera peut-eſtre pas qui en aient uſé de la meſme maniere à l' égard de ceux avec qui ils n' avoient pas d' union particuliere, ſurtout en écrivant non à un, mais à pluſieurs.] Blond. p. 220. Zon. ſp. can. p. 3. [a] p. 46. b. Naz. teſt. p. 927. a.

'Il faut neanmoins remarquer que Damaſe prie ceux à qui il écrit, de ne point ſouffrir de diſputes vaines & ſuperfluës dans leurs Eccleſiaſtiques ni dans leurs laïques; [& je ne voy pas que cet avis convienne facilement à d'autres qu'à des Eveſques. Si cette lettre eſt écrite à quelque Egliſe particuliere, il faut que ce ſoit à celle de Beryte,] 'dont Timothée ſe qualifioit Eveſque. Thdr. l. 5. c. 10. p. 709. b. Leont. ſup. p. 1035. d. c.

NOTE IX.

Pour la page 633. § 15.

Que Timothée qui cite Erecte, n' eſt pas le diſciple d' Apollinaire.

'Leonce de Byzance raporte que Timothée ayant allegué les paroles d'un Erecte dans un livre qu'il écrivoit contre le Concile, Cyr l' un de ſes Preſtres Leont. ſect. 8. p. 528. a.

Preſtres luy manda qu'il feroit bien de corriger cet endroit, parcequ'on n'avoit jamais ouï parler de cet Erecte entre les Peres de l'Egliſe. 'Nous avons un fragment de quelque Apollinariſte ou Eutychien, où l'autorité de cet Erecte eſt employée. Il y eſt qualifié Eveſque d'Antioche en Piſidie: mais ce que l'on en cite eſt tiré d'un diſcours fait à Conſtantinople durant l'epiſcopat de S. Procle, [c'eſt à dire vers l'an 440: & ainſi Timothée qui le cite, ne doit pas eſtre le diſciple d'Apollinaire, mais quelque autre poſterieur. Auſſi je ne voy pas que Leonce diſant qu'il écrivoit contre le Concile, ſans dire quel Concile, en ait pu entendre d'autre que celui de Calcedoine, qui faiſoit toute la matiere des diſputes de ſon temps. Il faut dire apparemment que ce Timothée eſt le celebre Timothée d'Alexandrie ſurnommé Elure,] 'que l'on trouve avoir fait des écrits pour l'Eutychianiſme, & contre Saint Leon; [a] & à qui on donne un Cyr pour compagnon de ſes impietez. *V. Acace de Conſtantinople* § 13.

Bib.P.t.4.a.p. 1063.b.

Evagr.l.3.c. 22.p.152.c] Phot.c.225.p. 790.c.

a Geno.c.81.

NOTE X.

Pour la page 635.617.

Divers ouvrages d'Apollinaire.

'Timothée diſciple d'Apollinaire, voulant juſtifier ſes opinions contre un autre Eveſque Apollinariſte nommé Homone, par l'autorité d'Apollinaire le maiſtre commun de leurs erreurs, luy en cite pluſieurs ouvrages, à qui pour l'ordinaire il ne donne point d'autre titre que les mots par où ils commencent. 'Il en raporte un qui commençoit par *Sanctum*. 'Un autre commençoit par *Caro & quod praeſt carni, una perſona*: 'un autre par *Non voluntas veſcendi carne apud Deum*: 'un autre par *Laudamus decenter Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum*: 'un autre qu'il appelle Syllogiſtique ou de raiſonnement, par *Quod habet differentem vitam, differentem actionem*: 'un autre qu'il appelle diſputatoire, par *Quacumque duo uniuntur aut ſpecie aut conſpiratione, duo manent*: 'un autre par *Bonum fidei ſervemus*: 'un autre par *Hominem à Deo lapſum tenebat diabolus qui deceperat*. Celui-ci eſt intitulé, *Diſcours ou livre ſur l'inſtruction du renoncemene & de la foy*. [C'eſt à dire que c'eſtoit une inſtruction ſur le batteſme.]

Leont.ſup.p. 1035.d.e.

p.1036.b.c.d. d.e.

p.1037.b.

c.

p.1038.a.

p.1039.d.

e.

p.1041.1042.

'Nous trouvons encore dans le meſme endroit un diſcours intitulé, *Louange de Marie, & ſur l'Incarnation*; '& un autre ſur la louange de Saint Jean l'Evangeliſte, dont les premiers mots ſont, *Per Verbum omnia facta ſunt ſecundum Evangeliſtam*, & qui eſt encore intitulé *Diſcours ſyllogiſtique* 'Timothée y cite encore un dialogue d'Apollinaire, qui commençoit par cet mots, *Deum vel hominem dicis Chriſtum*.

p.1063.e.

p.1037.e.

p.1039.d.e.

NOTE XI.

Pour la page 637.638.

Que la lettre à Denys n'eſt point du Pape Jule, mais plutoſt d'Apollinaire.

'Les raiſons par leſquelles Leonce de Byzance montre que la lettre à Denys qui portoit le nom du Pape Jule, n'eſtoit point de luy, mais de l'hereſiarque Apollinaire, ſont 1°, Qu'elle n'a rien de ce Pape: 2°, 'Que le corps de JESUS CHRIST n'y eſt jamais appellé un corps animé ou accompagné d'intelligence, νοερὸν, comme c'eſtoit, dit-il, la coutume des Peres de ce temps là; ce qui avoit depuis obligé les Eutychiens d'y inſerer [dans les nouvelles copies qu'ils en avoient faites,] ces meſmes termes. [Je ne ſcay neanmoins s'ils eſtoient ſi uſitez avant l'hereſie d'Apollinaire.] 3°, 'Que Saint Gregoire de Nyſſe écrivant contre Apollinaire,

Leont.ſect.1. p.526.c.

d.

d.e.

refute beaucoup d'endroits de cette
c. epiſtre, 4°, 'Que ceux qui l'attribuoient
au Pape Jule, diſoient qu'elle avoit
eſté citée dans le Concile d'Epheſe, au
sup.p.1032.a. b.d[1073.b. lieu que c'en eſtoit un autre ; 5°, 'Que
Valentin & Timothée citent cette let-
tre comme un ouvrage de leur maiſtre
Apollinaire : [ce qui aſſurément ne
p.1039.c. reçoit point de replique.] 'Un auteur
anonyme ajoute, 6°, 'Que la phraſe Bib.P.t.4.a. p.1110.c.
paroiſſoit originairement greque, &
non une traduction du latin; 7°, 'Que b.c.
le titre de cette lettre, *Domino meo deſideratiſſimo & comminiſtro Dionyſio*,
ne convient point à Jule, les Romains
n'écrivant jamais de cette ſorte ni à
un Preſtre, ni meſme à un Eveſque,
quelque conſiderable qu'il ſoit.

CHRONOLOGIE,

OU ABREGÉ DES PRINCIPALES CHOSES contenuës en ce volume, miſes ſelon l'ordre des temps.

239. SAINT ALEXANDRE de Conſtantinople eſt né vers l'an 239, *p.* 32.

248. S.te Helene peut eſtre née vers l'an 248, *p.* 1.

251. S. Antoine naiſt en l'an 251, *p.* 106.

256. Oſius de Cordoue doit eſtre né vers l'an 256, *p.* 302.

264. Euſebe de Ceſarée peut eſtre né vers l'an 264, dans la Paleſtine, *p.* 39.

270. Saint Antoine embraſſe la ſolitude vers l'an 270, & met ſa ſœur dans un monaſtere de vierges, *p.* 107.

274. S.te Helene met au monde Conſtantin vers l'an 274, *p.* 1.

285. Saint Antoine agé de 35 ans ſe retire dans le deſert vers l'an 285, & demeure prés de 20 ans enfermé dans un vieux Chaſteau, *p.* 108.

S. Joſeph Comte peut eſtre né vers l'an 285, *p.* 291.

291. Saint Hilarion naiſt en l'an 291, ou environ, *p.* 564. 780.

292. Saint Pacome naiſt en Thebaïde vers l'an 292, *p.* 171. 675.

295. Oſius eſt fait Eveſque de Cordoue en l'an 295, *p.* 302. 321.

298. Zambdas ſuccede à Hymenée Ev. de Jeruſalem en l'an 298, & gouverne environ quatre ans, *p.* 19.

300. On peut mettre vers l'an 300 le Concile d'Elvire en Eſpagne, *p.* 302. 309. 712.

S. Abraham Preſtre & ſolitaire naiſt vers ce temps-ci, *p.* 588.

S. Frumence eſt mené en Ethiopie vers l'an 300, *p.* 284. 709.

302. Hermon ſuccede à Zambdas Ev. de Jeruſalem en l'an 302, & gouverne environ neuf ans, *p.* 19.

304. Oſius confeſſe J. C. vers l'an 304, *p.* 309.

305. S. Antoine commence vers l'an 305 à former quelques diſciples, *p.* 109.

306. S. Hilarion qui étudioit à Alexandrie en l'an 306, agé de 15 ans, va paſſer deux mois avec S. Antoine, embraſſe la vie ſolitaire auprés de Gaza, & la commence ainſi dans la Paleſtine & dans la Syrie, *p.* 110. 564. 565.

Conſtantin donne le titre d'Auguſte à S.te Helene ſa mere &c. *p.* 2.

307. Euſebe compoſe en 307 l'apologie d'Origene, avec S. Pamphile, *p.* 40, eſt accuſé d'avoir promis de renoncer à la foy pour ſortir de priſon, *p.* 41. 42.

310. Saint Euſebe de Verceil eſt, dit-on, battizé à Rome avec ſa mere en l'an 310, par le Pape Euſebe, *p.* 530.

311. Oſius demeure apparemment auprés de Conſtantin en 311, pour le confirmer dans ſon nouveau chriſtianiſme, *p.* 309. 310.

Hermon Ev. de Jeruſalem meurt en l'an 311, ou peu aprés, *p.* 19.

S. Antoine vient aſſiſter les Martyrs à Alexandrie, & s'en retourne dans ſa ſolitude aprés la mort de Saint Pierre, *p.* 114.

312. Euſebe fait une premiere edition de ſa chronique, apparemment avant l'an 313, *p.* 50. Il travailloit en 312 ou 313 aux livres de la Preparation & de la Demonſtration evangelique. *p.* 53. 54.

312. De ce qu'il a écrit ſur les Martyrs, *p.* 56. 57.

313. S. Macaire eſt fait Ev. de Jeruſalem vers l'an 313, gouverne environ vingt ans, *p.* 19.

S. Alexandre eſt fait Ev. de Byzance aprés S. Metrophane, & gouverne 23 ans, p. 32. 656.

S. Pacome embraſſe la vie ſolitaire app. en l'an 313, & la communion de Saint Alexandre d'Alexandrie par un ordre de Dieu, *p.* 172.

314. Le Pape Miltiade meurt le dixieme de janvier 314: S. SILVESTRE luy ſuccede le 31 du meſme mois, gouverne 21 an & 11 mois, *p.* 265. Jugement des actes de S. Silveſtre, *p.* 267.

Marcel eſtoit Eveſque d'Ancyre des l'an 314, *p.* 503.

S. Theodore de Tabenne peut-eſtre né en l'an 314, *p.* 470.

315. Euſebe eſt fait vers l'an 315, Ev. de Ceſarée en Paleſtine aprés Agricolaüs, *p.* 42.

320. S. Abraham ſe retire dans une cabane le ſettieme jour de ſes noces, agé de 20 ans, *p.* 587.

325. Paulin Ev. d'Antioche eſt depoſé ou ſe retire en l'an 325: S. Euſtathe Ev. de Berée eſt mis en ſa place, & gouverne ſix ans ou un peu plus, *p.* 22.

Saint Pacome peut avoir commencé des l'an 325 à former le monaſtere de Tabenne, qui donna le commencement aux Cœnobites, *p.* 174.

326. Euſebe de Ceſarée fait une ſeconde edition de ſa chronique vers l'an 326, *p.* 50, & acheve ſon hiſtoire eccleſiaſtique, *p.* 54. 55.

S.te Helene va vers l'an 326 dans la Paleſtine, *p.* 2.

S. Amon fondateur des monaſteres de Nitrie, paroiſſoit vers ce temps-ci, *p.* 153-158.

327. S.te Helene trouve le ſaint ſepulcre & la vraie Croix, apparemment en l'an 327, *p.* 3-9. Elle fait commencer la grande egliſe de la Reſurrection ſur le Calvaire & le ſaint ſepulcre, *p.* 10. Elle fait baſtir l'egliſe de Bethléem, & celle de l'Aſcenſion, *p.* 14.

Conſtantin fonde à cauſe de S.te Helene la ville d'Helenople en Bithynie, au lieu du bourg de Drepane, *p.* 17.

328. S. Hilarion commence en l'an 328 à faire des miracles, & fonde enſuite les premiers monaſteres de la Paleſtine qui ſe multiplient bientoſt: Il convertit auſſi pluſieurs Sarrazins par ſes miracles, ſurtout à Eluſe, *p.* 566.

S.te Helene peut-eſtre morte en 328 ou 329: Son corps eſt apporté à Rome, *p.* 16.

S. Theodore ſe retire à Tabenne vers l'an 328, agé de treize à quatorze ans, *p.* 176. 231. 470.

329. Il ſemble que S. Euſtathe ait tenu un Concile à Antioche vers l'an 329, des provinces d'Orient, dont les Canons ſont mélez avec ceux du Concile de la Dedicace de l'an 341, *p.* 23. Il écrit contre Euſebe de Ceſarée, *p.* 24, & Euſebe de Ceſarée contre luy, *p.* 58.

Saint Alexandre de Conſtantinople reduit à ne pouvoir parler à un philoſophe qui diſputoit entre luy, *p.* 33.

S. Paul le Simple fleuriſſoit vers ce temps-ci dans la Thebaïde, *p.* 152.

330. Saint Julien Sabbas embraſſe la ſolitude dans l'Oſrhoene vers l'an 330 au pluſtard, *p.* 581.

S. Abraham retiré depuis dix ans, fait diſtribuer aux pauvres la ſucceſſion de ſes parens, *p.* 588.

Les Ethiopiens reçoivent la foy par la predication de S. Frumence que S. Athanaſe fait Eveſque d'Auxume au commencement de ſon epiſcopat, *p.* 287. 709.

Hiſtoire de la converſion d'Ellel ou d'Hillel Patriarche des Juifs, *p.* 290. 291, & de S. Joſeph Comte. *Ibid.*

331. S. Euſtathe d'Antioche eſt depoſé en l'an 331, dans un Concile, par les

331. Euſebiens, & relegué à Philippes en Macedoine, où il meurt app. avant l'an 338, *p.* 25.

Divers Catholiques refuſent de ſe ſoumettre aux uſurpateurs Ariens, intrus à la place de S. Euſtathe, & ſont appellez Euſtathiens, *p.* 26.

332. L'Egliſe d'Antioche eſt en trouble aprés la mort d'Eulale en l'an 332 : Les Euſebiens y veulent mettre Euſebe de Ceſarée qui le refuſe : & on elit *Euphrone* qui ne dure qu'un peu plus d'un an, *p.* 45.

Euſebe de Ceſarée va à la Cour, *p.* 45. 46.

S. Maximin peut avoir eſté ordonné Eveſque de Treves aprés S. Agrece, le 13 aouſt 332, *p.* 248.

333. S. Athanaſe va viſiter la Thebaïde, en l'an 333, & S. Pacome, *p.* 211.

Divers peuples du Midi & d'Orient deputent à Conſtantin : Sapor Roy de Perſe le fait auſſi, & Conſtantin luy écrit en faveur des Chrétiens de Perſe, *p.* 77.

334. Les Euſebiens obtiennent le Concile de Ceſarée en 334; S. Athanaſe refuſe de s'y preſenter, *p.* 47.

Conſtantin mande vers l'an 334, à Euſebe de Ceſarée de luy faire faire des copies de l'Ecriture, *p.* 46. Euſebe luy adreſſe un traité ſur la feſte de Paſque, *p.* 58.

Le bourg de Mariume pres de Gaza ſe convertit vers l'an 334, Conſtantin en fait la ville de Conſtancie, *p.* 46.

S. Abraham ſolitaire auprés d'Edeſſe eſt fait Preſtre vers ce temps-ci, & va convertir un grand village de payens, puis ſe retire dans ſa ſolitude au bout de quatre ans, *p.* 589.

Apollinaire profeſſoit la rethorique avant l'an 335, *p.* 609.

335. Marcel d'Ancyre écrivit vers l'an 335 contre Aſtere ſophiſte Arien, *p.* 503.

Les Ariens pretendent que S. Paul de Conſtantinople aſſiſta au Concile de Tyr, & ſigna la condamnation de S. Athanaſe : mais il n'eſtoit pas encore Eveſque, *p.* 251.

Les Euſebiens vont dedier l'egliſe de Jeruſalem, *p.* 12. 641. Ils citent en meſme temps Marcel d'Ancyre comme heretique, *p.* 505.

Conſtantin écrit cet année à Saint Antoine, que luy répond, *p.* 121.

Saint Silveſtre Pape meurt le 13 de decembre 335, *p.* 267.

S. Marc eſt fait le 33e Pape le 18 de janvier 336 : Il ne gouverne pas neuf mois entiers, *p.* 268.

S. Athanaſe peut eſtre arrivé à Treves vers le mois de fevrier 336. Il y eſt bien receu par Conſtantin le jeune, & par S. Maximin Eveſque de Treves, *p.* 248.

Les Euſebiens tiennent un Concile à Conſtantinople, où ils condamnent Marcel d'Ancyre, & mettent Baſile en ſa place, *p.* 506.

Conſtantin fait venir à Conſtantinople Arius qui le trompe : Mais Dieu exauçant les prieres de S. Alexandre de Conſtantinople & de Saint Jacque de Niſibe, fait perir miſerablement cet hereſiarque un ſamedi au ſoir, lorſqu'il s'attendoit d'eſtre receu le lendemain dans l'Egliſe, *p.* 34-36. 263.

S. Pacome & S. Theodore ſon diſciple prient avec ardeur pour l'Egliſe, *p.* 219. 473.

Saint Alexandre de Conſtantinople meurt apparemment à la fin d'aouſt 336, *p.* 37. 657. S. Paul luy ſuccede, & eſt banni dans le Pont par Conſtantin ſur une calomnie de Macedone, *p.* 251. 252: Euſebe de Nicomedie veut uſurper ſon ſiege, & ne le peut, *p.* 253.

Le Pape S. Marc meurt le 7 octobre, le ſiege vaque quatre mois, *p.* 269.

Le monaſtere de Pabau qui devient le chef de la Congregation de Tabenne, eſtoit établi des l'an 336, *p.* 213, & peuteſtre aſſez longtemps auparavant, *p.* 214.

335.

336.

336. Euſebe de Ceſarée écrit en l'an 336 ou 337, contre Marcel d'Ancyre, *p.* 59.

337. S. Jule eſt elu 34e Pape le 6 de fevrier 337, *p.* 269: Il gouverne quinze ans, deux mois, & ſix jours, *p.* 281.

On met cette année un Concile de Rome ſans fondement, *p.* 702. 703.

Euſebe de Ceſarée écrit la vie de Conſtantin peu aprés ſa mort, *p.* 47. 59.

S. Euſtathe d'Antioche eſtoit mort apparemment vers l'an 337, *p.* 29. 654.

338. S. Athanaſe & les autres Eveſques bannis ſous Conſtantin ſont rappellez en l'an 338, *p.* 29. 253.

Marcel ne peut eſtre paiſible dans ſon ſiege à cauſe de Baſile, *p.* 508.

S. Athanaſe paſſe à Conſtantinople en l'an 338, où il trouve Saint Paul retabli, *p.* 254.

Conſtance ayant partagé l'Empire retourne auſſitoſt en Orient contre les Perſes, qui avoient aſſiegé inutilement Niſibe durant 63 jours, & s'eſtoient retirez, *p.* 263.

Euſebe de Ceſarée meurt vers le meſme temps que S. Athanaſe revient d'exil: Acace ſon diſciple luy ſuccede, *p.* 47. 48: Si l'on peut excuſer Euſebe d'Arianiſme, *p.* 67-73: Remarques ſur ſon genie & ſes écrits, *p.* 66. 74.

Sur la fin de l'an 338, ou peu aprés, Conſtance vient à Conſtantinople, fait depoſer Saint Paul dans un Concile d'Ariens, & met en ſa place Euſebe de Nicomedie, *p.* 254. 697.

Saint Paul paſſe quelque temps à Theſſalonique, & puis va dans les Gaules, où S. Maximin de Treves le reçoit le premier à la communion, *p.* 254. 255.

S. Abraham aprés avoir converti vers ce temps-ci un bourg de payens dans la Meſopotamie, retourne dans ſa ſolitude, *p.* 590.

339. Les Euſebiens & Saint Athanaſe deputent au Pape Jule en l'an 339: Les premiers luy demandent un Concile; le Pape l'accepte, & mande Saint Athanaſe, *p.* 269. 270.

S. Athanaſe va à Rome aprés avoir receu la lettre de Jule, & y demeure 18 mois, mais non conſecutifs, *p.* 271.

S. Athanaſe fait connoiſtre à l'Occident la vie ſolitaire & les actions de S. Antoine, *p.* 271.

S. Paul le Simple peut eſtre mort vers ce temps-ci, *p.* 152.

S. Abraham prend auprés de luy Marie ſa niece agée de ſept ans ſeulement, *p.* 591.

340. Marcel, Aſclepas, S. Lue d'Andrinople, S. Paul, Hellanique de Tripoli, & pluſieurs autres, perſecutez & chaſſez par les Ariens en l'an 340, viennent, comme on croit, à Rome avant le milieu de l'an 341 *p.* 272. 508.

Le Pape Jule écrit & depute cette année aux Euſebiens, pour les faire venir au Concile de Rome indiqué pour le mois de juin 341, *p.* 272.

Saint Antoine permet à deux de ſes diſciples de demeurer avec luy, *p.* 52. 522.

341. S. Paul premier ermite eſt viſité par S. Antoine, & meurt au commencement de l'an 341, dans la communion de S. Athanaſe, *p.* 122. 123.

S. Antoine écrit à Gregoire établi dans Alexandrie à la place de Saint Athanaſe, & au Duc Balac, *p.* 123.

Les legats du Pape partent d'Orient au mois de juin, avec des lettres du Concile d'Antioche, *p.* 273.

Le Concile de Rome tenu au meſme mois, confirme la communion avec S. Athanaſe & Marcel d'Ancyre, *p.* 275-277. 503. 704. On croit qu'Oſius s'y trouva, *p.* 511.

Le Pape Jule répond aux Orientaux quelque temps aprés l'arrivée de ſes legats, *p.* 278.

S. Paul eſt rétabli en ſa place aprés la mort d'Euſebe de Nicomedie, arrivée ſur la fin de l'an 341, *p.* 255: Les

341. Euſebiens luy oppoſent Macedone l'hereſiarque, & le font Eveſque, *ibid.*

342. Le General Hermogene voulant chaſſer Saint Paul de Conſtantinople en l'an 342, eſt tué par le peuple, *p.* 155.

Conſtance vient d'Antioche à CP. durant l'hiver, & en chaſſe S. Paul, laiſſant Macedone dans la ſeule egliſe qu'il tenoit, *p.* 256.

S. Paul revient peu aprés, mais il eſt arreſté par le Prefet Philippe, qui apparemment le fait charger de chaines & l'envoie à Singare, d'où il fut transferé à Emeſe juſques en l'an 348, *p.* 256. 257. 698.

344. S. Theodore eſt fait vers l'an 344 Superieur de Tabenne, *p.* 475.

Saint Jerome met en ce temps-ci la perſecution que Sapor Roy de Perſe fit aux Chrétiens dans ſes Etats, *p.* 78. 662.

S. Simeon Eveſque de Seleucie & de Cteſiphon, confeſſe J.C. & eſt mis en priſon, *p.* 79.

Martyre de S. Uſthazad eunuque du Roy de Perſe, le jeudi ſaint, c'eſt à dire le 12 avril ſi c'eſt en cette année, *p.* 80-82.

Le lendemain S. Simeon eſt martyrizé avec cent autres, *p.* 82. 663. Saint Sadoth luy ſuccede, *p.* 83.

345. Sapor par un edit publié le vendredi ſaint en l'an 345, condanne tous les Chrétiens à la mort : Grand nombre de Martyrs dans ſon royaume, *p.* 83.

Cent vingt-huit compagnons de S. Sadoth Ev. de Cteſiphon, ſouffrent le martyre à Cteſiphon le 20 de frevier 345, *p.* 86.

Saint Sadoth remporte la couronne du martyre à Bethlapat dans la province de Bethuſan, *p.* 87.

Les SS. Jonas & Barachiſe ſouffrent le 29 de mars, *p.* 87. 88.

Martyre illuſtre des Stes Tarbule & Pherbuthe ſœurs de Saint Simeon, le 5 avril de cette année au pluſtoſt, *p.* 84-86.

Le martyre de S. Azade eunuque, dont on ne ſçait point l'année, fait reſtreindre la perſecution aux Eveſques & aux Preſtres, *p.* 89. 90.

Conſtant, à la priere du Pape & de quelques autres Eveſques, demande à Conſtance la convocation du Concile de Sardique, *p.* 280.

346. S. Amon fondateur des monaſteres de Nitrie, peut eſtre mort vers l'an 345, *p.* 153-158. 672. De ſes diſciples &c. *p.* 159-166.

S. Pacome depoſe S. Theodore en 346, de la ſuperiorité du monaſtere de Tabenne, *p.* 477. 478.

S. Severe eſt fait Eveſque de Ravenne aprés la mort de Marcellin en l'an 346, & peuteſtre eſur la fin, *p.* 283.

347. Le Concile de Sardique en l'an 347, confirme le jugement de celui de Rome en faveur de S. Athanaſe, de Marcel d'Ancyre, & d'Aſclepas, *p.* 409. Oſius y preſide, & fait conſentir S. Athanaſe à ſe retirer avec luy en Eſpagne pour la paix, *p.* 311. 312.

Il ſe tient un Concile à Latople en Thebaïde en l'an 348, où S. Pacome ſe juſtifie ſur ſes viſions, *p.* 225.

348. Saint Macaire d'Alexandrie vient paſſer le Careſme à Pabau avec Saint Pacome, *p.* 226.

Aprés Paſque la contagion ſe met dans la Congregation de Tabenne, y emporte Corneille, Syr, Paphnuce, & beaucoup d'autres, *p.* 226. 227. 230-233. S. Pacome meſme meurt le 9 de may, *p.* 227. 691, & laiſſe pour ſon ſucceſſeur Petrone, *p.* 229, qui meurt le 22 du meſme mois, ayant nommé Orſiſe pour luy ſucceder, *p.* 230. Quel eſtoit Orſiſe, *p.* 479.

On croit que S. Paul de Conſtantinople fut rétabli vers ce temps-ci, *p.* 257.

Saint Abraham Eveſque d'Arbel en

348. Perſe, eſt martyrizé en un lieu appellé Telman, *p.* 90.

349. Saint Athanaſe voit Apollinaire à Laodicée en l'an 349, & paſſe par Jeruſalem, où S. Maxime aſſemble un Concile en ſa faveur, *p.* 610.

S. Orſiſe ſecond Abbé de Tabenne, depute à S. Athanaſe, *p.* 123. 486.

Saint Maximin Eveſque de Treves, meurt au pluſtard le 12 ſeptembre 349: S. Paulin luy ſuccede des cette année, *p.* 349. 695. 696.

S. Spiridion Eveſque de Trimithonte & Confeſſeur, qui aſſiſta au Concile de Nicée, vivoit encore en l'an 349. *p.* 242-247.

350. Niſibe eſt aſſiegée pour la troiſieme fois par les Perſes en l'an 350, durant pres de quatre mois, & ſauvée miraculeuſement par Saint Jacque: ce qui oblige Sapor de demeurer en paix juſques en l'an 359, *p.* 263: S. Jacque peut eſtre mort auſſitoſt aprés, *p.* 264. 702: Vologeſe luy ſuccede, *p.* 265.

Saint Paul de Conſtantinople chaſſé de cette ville eſt mené à Cucuſe, & étranglé par le Prefet Philippe à la fin de l'an 350 au pluſtoſt, *p.* 258. 701.

S. Hilaire peut avoir eſté fait Eveſque de Poitiers vers ce temps-ci, *p.* 438: De la vie qu'il avoit menée juſques alors, *p.* 435-437. S. Martin le vient trouver, & il le fait Exorciſte, *p.* 438.

Saint Theodote de Tabenne vient demeurer pour quelque temps au monaſtere de Pacnum, *p.* 481.

352. Philippe Prefet eſt diſgracié vers l'an 352, *p.* 259.

Saint Orſiſe Abbé de Tabenne ne pouvant maintenir l'union & la diſcipline dans ſa Congregation, oblige S. Theodore d'accepter ſa place vers le commencement de l'an 352, *p.* 481-483. 759.

Ammon vient à Pabau en l'an 352, & prend Pecuſe pour pere, *p.* 231.

Le Pape Jule fait, dit-on, S. Euſebe Eveſque de Verceil, *p.* 530. Il meurt le 12 d'avril: Ses écrits, *p.* 281. 282. LIBERE luy ſuccede le 22 de may, *p.* 282.

Saint Theodore Abbé de Tabenne predit vers le mois d'aouſt 352, la nouvelle perſecution des Ariens, & en promet auſſi la fin &c. *p.* 485. Il fonde cinq nouveaux monaſteres, *p.* 493.

353. Conſtance fait tenir un Concile à Arles en l'année 353, ou la ſuivante, où tous les Eveſques conſentent à la condannation de Photin, de Marcel, & de S. Athanaſe; meſme Vincent de Capoue qui eſtoit venu demander de la part de Libere la convocation d'un Concile à Aquilée, *p.* 511.

Saint Theodore de Tabenne predit diverſes choſes, *p.* 486-490, il declare une indulgence extraordinaire accordée de Dieu aux pecheurs, & la confirme par des lettres que S. Antoine luy écrivoit, *p.* 490.

354. Vertu de S. Euſebe de Verceil: Il eſt le premier en Occident qui joint la vie monaſtique à la cleriacle en ſa perſonne & dans ſon Clergé, vers l'an 354, *p.* 531. 532.

Le Pape Libere écrit à Conſtance en l'an 354, pour obtenir un Concile, & il en fait de grandes inſtances tant par Lucifer de Cagliari, Pancrace Preſtre, & Hilaire Diacre, que par S. Euſebe de Verceil; & Fortunatien d'Aquilée: Les Euſebiens le demandent auſſi, *p.* 312. 534.

355. Conſtance aſſemble le Concile de Milan au commencement de l'année 355, *p.* 534: S. Euſebe de Verceil s'y trouve malgré luy, *p.* 535, y propoſe le ſymbole de Nicée, *p.* 536: S. Denys de Milan veut le ſigner; les Ariens l'empeſchent &c. *p.* 537-539: Les Euſebiens y propoſent ſous le nom de l'Empereur un nouveau formulaire purement Arien: Le peuple le rejette, *p.* 540: On ne voit pas qu'il ait eſté

ſigné

355. ſigné, mais on ſigne la condannation de S. Athanaſe, *p.* 542: S. Denys de Milan retracte ſa ſignature, *p.* 545, & merite d'eſtre banni avec S. Euſebe, Lucifer, Pancrace, & Hilaire, *p.* 515. 547.

Exuperance depuis Ev. de Tortone, eſt banni avec S. Euſebe ſon maiſtre: *p.* 552. 560.

Ils ſont envoyez en divers endroits, *p.* 550: Libere leur écrit une tres belle lettre, *p.* 548. 549.

S. Denys de Milan meurt dans ſon exil; on n'en ſçait pas l'année, *p.* 551.

Le Comte Joſeph loge Saint Euſebe chez luy à Scythople, *p.* 298. 552, & meurt apparemment peu aprés, *p.* 299: S. Epiphane & beaucoup d'autres l'y viennent viſiter, *p.* 552.

Divers exils de Lucifer; il ſouffre beaucoup à Eleutherople, *p.* 515.

Conſtance vers le milieu de cette année, mande à Oſius de le venir trouver, & ne l'ayant pu gagner, il le renvoie à Cordoue, *p.* 312: Il luy écrit depuis des lettres de menaces, auſquelles Oſius répond par une excellente lettre, *p.* 313-316.

S. Hilaire & d'autres Eveſques de France peuvent avoir preſenté vers ce temps-ci une requeſte à Conſtance pour les Catholiques, & contre les Ariens, *p.* 439.

S. Antoine vient à Alexandrie vers l'an 355, *p.* 129. 670, viſite Didyme l'aveugle, celebre dés ce temps-ci, *p.* 129. 130.

Ammon quitte Tabenne pour aller à Nitrie, ſuivant le conſeil de Saint Theodoſe, p. 492.

Aſtere diſciple de S. Julien Sabbas, établit vers l'an 355 un monaſtere à Gindare en Syrie, & y attire auſſi-toſt Acace depuis Eveſque de Berée, *p.* 583. 586. 785.

S. Mille Eveſque de Perſe vient à Jeruſalem en l'an 355 ou 356, *p.* 91. 92.

S. Antoine meurt le 17 janvier 356, âgé de 105 ans, *p.* 131: Sa mort eſt ſuivie d'une ſechereſſe de trois ans, *p.* 139. 356.

Lettre de Conſtance au peuple d'Alexandrie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanaſe, *p.* 287. 288.

S. Theodore de Tabenne écrit à ceux de Nitrie, & leur promet la fin de la perſecution, *p.* 492.

S. Hilaire & les Eveſques des Gaules ſe ſeparent de la communion de Saturnin d'Arles, d'Urſace & de Valens, *p.* 440. On tint enſuite le Concile de Beziers avant le mois de juin, où Saint Hilaire s'eſtant oppoſé à Saturnin & aux autres Ariens, & ayant peut-eſtre eſté depoſé, il fut relegué en Phrygie par Conſtance avec S. Rhodane de Toulouſe qui y mourut, *p.* 441. 442. 749. 750.

Etat deplorable où S. Hilaire trouve l'Aſie, *p.* 443.

Conſtance mande Oſius à Sirmich vers le milieu de l'an 356, & l'y retient un an entier, *p.* 316. 715.

Saint Euſebe de Verceil banni à Scythople, y reçoit enfin des lettres de ſon Egliſe, *p.* 552: Il y ſouffre extremement par la cruauté de Patrophile ſon geolier, *p.* 553-555: Il fut depuis banni dans la Cappadoce, & enfin dans la haute Thebaide, *p.* 556.

S. Hilarion quitte ſon monaſtere à la fin de cette année 356, & fait divers voyages, *p.* 569: Il vient en l'an 357 au tombeau de S. Antoine celebrer l'anniverſaire de ſa mort, *p.* 139. 357.

Foibleſſe d'Oſius qui ſigne le formulaire impie de Sirmich en l'an 357, *p.* 317: Il retourne en Eſpagne, *p.* 318: Gregoire Eveſque d'Elvire rejette ſa communion, *Ib.* Il meurt en Eſpagne en anathematizant les Ariens, ſur la fin de l'an 357, âgé de plus de cent ans, & aprés 62 ou 63 ans d'epiſcopat, *p.* 319-321.

Les Prelats de France rejettent peu

357. avant le Concile d'Aneyre, le ſecond formulaire de Sirmich. Ils écrivent vers le meſme temps à S. Hilaire, *p.* 444.750.

358. On peut mettre vers l'an 358, ou peu aprés, les écrits de Lucifer de Cagliari, *p.* 763.

S. Hilaire écrit ſon livre des Synodes à la fin de l'an 358, pour répondre aux lettres des Eveſques de France, *p.* 445-448.750: Il écrit peut-eſtre en meſme temps à ſa fille, *p.* 448: Il compoſe ſes livres de la Trinité durant ſon exil; on n'en ſçait pas l'année, *p.* 449.

Marie niece de S. Abraham Preſtre, abuſée par un moine, quitte la ſolitude & s'abandonne au deſordre, *p.* 591.

359. Saint Hilarion obtient de la pluie à l'Egypte en l'an 359, où il ne pleuvoit point depuis trois ans que S. Antoine eſtoit mort, *p.* 569.

Gregoire d'Elvire rejette le Concile de Rimini, & S. Euſebe de Verceil l'en loüe, *p.* 556.

Le Concile de Seleucie commence le 27 de ſeptembre: S. Hilaire y aſſiſte, *p.* 450.451.

S. Mille Eveſque retourne vers ce temps-ci en Perſe, où il ſouffre le martyre quelque temps aprés, *p.* 91.92.

360. S. Hilaire voyant l'extreme peril où eſtoit la verité en l'an 360, preſenta luy meſme une requeſte à Conſtance, qui eſt celebre dans l'antiquité, durant que le Concile de Conſtantinople ſe tenoit, & écrit ſon livre contre ce Prince. On le renvoie à Poitiers, *p.* 452.455.751. 752. Il revient par Rome, & eſt ſuivi en France par S. Martin, *p.* 445, qui établit à deux lieuës de Poitiers le monaſtere de Ligugé, le plus ancien que nous connoiſſions en France, *p.* 456.

Sapor entre en Meſopotamie en l'an 360, y prend la ville de Singare & celle de Bezabde, où il fait un grand carnage, & grand nombre de captifs, *p.* 94.

Lucifer de Cagliari fait vers ce temps-ci divers traitez qu'il envoie à Conſtance meſme, *p.* 516: S. Athanaſe les lit & les eſtime, *p.* 517.

On peut mettre ſur la fin de l'an 360, ou peu aprés, le Concile de Paris, où les Eveſques des Gaules renoncent au Concile de Rimini, depoſent Saturnin d'Arles, excommunient les autres Ariens d'Occident, & écrivent aux Orientaux depoſez par le Concile de Conſtantinople, *p.* 457.753.

Arteme Due d'Egypte va chercher Saint Athanaſe parmi les moines de Tabenne, dans les dernieres années de Conſtance, *p.* 231.

S. Abraham Preſtre retire vers ce temps-ci S.te Marie ſa niece, du peché où elle s'abandonnoit depuis deux ans, *p.* 591.

Julien l'apoſtat eſtant à Vienne en Daufiné le jour de l'Epiphanie en l'an 361, y aſſiſte au ſervice de l'Egliſe, *p.* 323.

Etat deplorable de l'Egliſe à la mort de Conſtance: Julien rappelle tous ceux qui avoient eſté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, Eſtienne d'Antioche; & permet à tout le monde l'exercice libre de ſa religion, *p.* 327-329.

Apollinaire eſt fait Eveſque de Laodicée en Syrie vers ce temps-ci, *p.* 612.

Julien publie partout des edits pour rétablir le paganiſme, p. 323: De quelle maniere il honoroit ſes Dieux, *p.* 325: Il accorde aux Donatiſtes la liberté de retourner en Afrique, où ils font mille maux, *p.* 328: Il favoriſe auſſi les Novariens, *p.* 339: Il fait tomber beaucoup de Chrétiens par une douceur apparente, *p.* 329.

Chure & penitence d'Ecebole profeſſeur d'eloquence, *p.* 331.

Julien caſſe les officiers Chrétiens, *p.* 332, taſche de pervertir les ſoldats

360.

361.

361. p. 334, depouille les Eccleſiaſtiques & les vierges de leurs privileges, p. 338, tourmente les moines, p. 340.

362. Julien oſte à Maïume en l'an 362, le titre de ville & le nom de Conſtancie qui luy avoient eſté donnez par Conſtantin. Il maltraite encore Niſibe & Edeſſe en Meſopotamie, p. 341-344: il défend aux Chrétiens d'apprendre ni d'enſeigner les lettres humaines, p. 344, Proereſe à Athenes, & Victorin à Rome, quittent la profeſſion de la rhetorique, p. 344-348. Artifice dont il uſe pour rendre les Chrétiens ou idolatres, ou criminels de leze-majeſté, p. 349.

Arteme Duc d'Egypte eſt decapité à Antioche vers la fin de juillet 362, p. 381.

S. Euſebe de Verceil travaille beaucoup avec S. Athanaſe pour aſſembler un Concile tres celebre à Alexandrie, où on établit la divinité du S. Eſprit, le myſtere de l'Incarnation &c. p. 557.

Julien écrit le premier d'aouſt contre Tite de Boſtres, p. 382.

Les payens brulent à Samarie vers le meſme mois d'aouſt, les reliques de S. Jean Batiſte & du Prophete Eliſée, p. 361: On ſauve une partie de celles de S. Jean Batiſte, & on en envoie à S. Athanaſe, *ibid.*

Julien fait oſter la ſtatuë de J. C, qui eſtoit à Paneade, p. 362. 725: Il fait polluer les vivres & les fontaines à Antioche, p. 385.

Demolition du temple de la Fortune à Ceſarée en Cappadoce; & le martyre de S. Eupſyque & de quelques autres le 7 de ſeptembre 362, p. 370.

Durant le Concile d'Alexandrie, Lucifer de Cagliari ayant taſché en vain de réunir les Catholiques d'Antioche, ordonne Eveſque Paulin chef du parti des Euſtathiens, ce qui augmente le trouble, p. 518-529. 763. Lucifer voyant l'ordination de Paulin deſapprouvée par S. Euſebe de Verceil ſe ſepare de la communion de l'Egliſe, p. 521. 523. 558: De ſes ſectateurs, p. 524, particulierement de Gregoire d'Elvire & de Philon, p. 526: Hilaire Diacre de Rome & Confeſſeur embraſſe ce ſchiſme & y ajoute des erreurs, p. 528.

S.te Publie convertit le fils d'un preſtre des idoles, & le cache chez S. Melece Eveſque d'Antioche, qui le met entre les mains de S. Cyrille de Jeruſalem pour l'emmener dans la Paleſtine, p. 401-403.

Saint Euſebe de Verceil parcourt l'Orient & l'Illyrie en 362 & 363, avant que de retourner en Italie, p. 557. 558.

Julien en colere fait fermer & piller la grande egliſe d'Antioche, p. 392, veut faire tourmenter divers Chrétiens; la conſtance du Confeſſeur Theodore l'arreſte, p. 390: Il trouve mauvais que le Comte Julien ſon oncle euſt fait mourir le 23 d'octobre Saint Theodoret Preſtre d'Antioche, p. 393-395. 736: Le Comte tomba le 24 dans une horrible maladie, p. 396. Dieu punit viſiblement divers apoſtats ou autres ennemis de l'Egliſe, p. 398-401.

S. Hilarion ſe retire de Bruchium à Oaſis, & un an aprés en Sicile, p. 569. 570.

363. S. Bonoſe & S. Maximilien ſont martyrizez trois jours avant la mort du Comte Julien, en l'an 363, p. 406. 739.

Felix Surintendant, & le Comte Julien oncle de l'Empereur, meurent miſerablement au commencement de janvier 363, p. 397. 398. 738. 739.

S. Juventin & S. Maximin peuvent avoir eſté martyrizez à Antioche le 25 de janvier, p. 387. 733.

Les Juifs entreprennent de rebaſtir le Temple de Jeruſalem au commencement de l'an 363; Dieu les arreſte

363. par divers miracles : La Croix paroiſt en l'air & ſur les habits, *p.* 409-415. 744.

Julien fait boucher la caverne où eſtoit S. Domice ſolitaire, qui y meurt Martyr, *p.* 422: Il écrit contre les Chrétiens. *p.* 405: Il fait oſter le corps de S. Jacque de la ville de Niſibe, *p.* 263. 342.

Entre les Martyrs ou Confeſſeurs qu'on dit avoir ſouffert ſous Julien, les plus celebres ſont : A ROME, S. Jean & S. Paul, S. Gordien : EN ITALIE, S. Donat d'Arezzo, *p.* 350: DANS LES GAULES, Saint Victor depuis Ev. de Rouen, DANS LA THRACE S. Emilien à Doroſtole, *p.* 353. EN SYRIE A GAZA, les Saints Euſebe, Neſtabe, & Zenon freres, *p.* 357: A HELIOPLE, Saint Cyrille Diacre, *p.* 366: A ARETHUSE, Mare Eveſque du lieu, *p.* 367-369. EN PHRYGIE, S. Macedone, S. Theodule, S. Tatien, *p.* 374: A ANCYRE, S. Baſile Preſtre, *p.* 375-378.

S. Hilaire, S. Euſebe de Verceil, & le Pape Libere, travaillent à la paix des Egliſes d'Italie, & d'Illyrie, *p.* 458.

S. Euſebe de Verceil ordonne vers ce temps-ci Saint Marcellin premier Eveſque d'Embrun, *p.* 561. 779.

Luciſer revenant en Italie, paſſe à Naple, où il ne veut pas voir Zoſime intrus par les Ariens, mais réuni à l'Egliſe, *p.* 523.

S. Deſas Eveſque de Bezabde, eſt martyrizé avec 250 Eccleſiaſtiques de ſon Clergé, *p.* 94. 95.

Martyre de S. Milcſe, *p.* 92. 93.

Ardaſabor Prince des Mages fait martyriſer en Perſe S. Aceplime le dixieme d'octobre, peut-eſtre en 363, *p.* 236-238.

Le Roy d'Armenie donne alors ſa fille en oſtage à Sapor, *p.* 238.

S. Joſeph & S. Aïthale ſouffrent huit ou neuf mois aprés S. Aceplime, *p.* 239. 242. 363.

364. Auxence ſurprend Valentinien qui commande à S. Hilaire de ſe retirer, en l'an 364. Ce Saint écrit à tous les Eveſques pour les exhorter à ne point communiquer avec Auxence, *p.* 459-462. 755.

365. S. Athanaſe viſite la Thebaïde & les monaſteres de Tabenne vers le commencement de l'an 365. *p.* 760: Saint Theodore le vient recevoir un peu avant Paſque à Hermopole, *p.* 495.

Grand tremblement de terre marqué le 21 de juillet 365, *p.* 570.

Saint Hilarion qui eſtoit alors en Dalmacie, paſſe auſſi-toſt aprés en Cypre, *p.* 570. 781.

367. S. Muee Abbé en Thebaïde peut eſtre mort vers ce temps-ci, *p.* 424.

S. Theodore Abbé de Tabenne meurt le 27 d'avril en l'an 367 au pluſtard, *p.* 497. 498. 761; Orſiſe eſt obligé de reprendre la ſuperiorité, qu'il exerce app. juſques à ſa mort, *p.* 230.

368. S. Hilaire Eveſque de Poitiers meurt le 13 de janvier en 367, ou plutoſt en 368, *p.* 463. 756: Eloges de ce grand Saint, *p.* 432: De ſa vie écrite par Fortunat, *p.* 434: De ſes écrits, *p.* 465.

369. S. Athanaſe fait divers écrits contre les erreurs d'Apollinaire, ſans parler de luy : on n'en ſçait pas l'année, *p.* 614. 615.

370. S. Euſebe de Verceil meurt paiſiblement dans ſon Egliſe le premier jour d'aouſt 370, *p.* 559. 777.

Luciſer de Cagliari meurt en l'an 370: On ne voit point qu'il ſe ſoit réuni à l'Egliſe, *p.* 522.

S. Abraham Preſtre & Confeſſeur, ſolitaire auprés d'Edeſſe, meurt vers l'an 370, & Ste Marie ſa niece cinq ans aprés, *p.* 592.

371. S. Athanaſe ſe ſepare de la communion de Marcel d'Ancyre vers la fin de ſa vie, *p.* 511. 762.

371. S. Hilarion meurt en Cypre le 21 d'octobre 371, âgé de 80 ans, *p.* 571. 781.

372. S. Julien Sabbas vient ſoûtenir la foy à Antioche en l'an 372, *p.*583.

Marcel d'Ancyre meurt au pluſtoſt vers ce temps-ci : Divers jugemens qu'on a faits de ſa doctrine, *p.*512-514.

373. Le Prince des Sarrazins eſtant mort, ils courent le deſert de Sinaï, & y tuent quarante ſolitaires le 28 decembre, *p.*574.782.783.

Le meſme jour 300 Blemmyes ayant paſſé la mer Rouge, tuent quarante autres ſolitaires à Elim ou Raïthe, *p.*575.

Ils ſont tous tuez par Obedien & les Sarrazins de Pharan, *p.*577.

S. Julien Sabbas meurt peut-eſtre cette année, *p.*584.

On met la mort de S. Marcellin d'Embrun avant 374, *p.*562.

375. S. Bademe Abbé eſt martyrizé en Perſe le 8 ou 9 avril 375, prés de quatre ans avant la mort de Sapor, *p.*95.96.

S. Damaſe reçoit la confeſſion de foy de Vital Apollinariſte, & le renvoie à Paulin d'Antioche qu'il favoriſe contre S. Melece, *p.*617.619.

Les Sarrazins font la guerre à Valens ſur la fin de ſon regne ; Leur origine, leur demeure, leur vie &c. *p.*593 : La guerre finit par l'ordination de Saint Moyſe leur premier Eveſque, faite vers l'an 375, *p.*595.

Nathanael & S. Hor ſolitaires de Nitrie, ſont peut-eſtre morts vers ce temps-ci, *p.*166.600.

376. Apollinaire ordonne Vital Eveſque d'Antioche vers la fin de l'an 376, & forme ouvertement le ſchiſme en beaucoup d'Egliſes, *p.*618-621.

377. Apollinaire & ſes principaux ſectateurs ſont depoſez par le Concile de Rome, à la fin de 377, ou peu aprés, *p.*623.

Sapor Roy de Perſe depuis 70 ans, peut-eſtre mort en l'an 379, *p.*96. 379.

Apollinaire taſche en vain de faire donner les egliſes d'Antioche à ſes ſectateurs en l'an 381, *p.*626. 381.

Le Concile œcumenique de Conſtantinople les condanne, *Ibid.*

On apporte cette année à Conſtantinople le corps de S. Paul Eveſque de cette ville, *p.*259.260.

Il ſe trouve des Apollinariſtes au Concile de Rome en l'an 382, *p.*627. 382.

Apollinaire eſt mort vers 385 ou 390, *Ibid.*

Saint Severe de Ravenne n'eſt apparemment mort que vers l'an 390, *p.*284.709. 390.

Bagade de Boſtres pourſuit ſon rétabliſſement devant le Concile de CP. en l'an 394, *p.*384. 394.

La vie de S. Pacome eſt faite vers l'an 395, *p.*170.674. 395.

Criſpion Archidiacre de S. Epiphane meurt à Conſtantinople en l'an 403, *p.*573. 403.

Theodore eſt fait Ev. d'Antioche en l'an 419, aprés la mort d'Alexandre, *p.*764. 419.

Jacque diſciple de S. Julien Sabbas, meurt vers l'an 430, *p.*585. 430.

La tranſlation des reliques de Saint Euſtathe d'Antioche ſe fait en l'an 482, *p.*30.655. 482

Le corps de S. Antoine eſt transferé à Alexandrie en l'an 561, *p.*133. 561.

Il eſt auſſi transferé d'Alexandrie à Conſtantinople en l'an 635, *Ibid.* 635.

Hidulphe Eveſque de Treves y tranſfere le corps de Saint Maximin dans l'egliſe de l'abbaye de ſon nom en l'an 667, *p.*250. 667.

Les reliques de Saint Gordien ſont diſtribuées à divers monaſteres d'Allemagne en 774, *p.*354. 774.

Wemade Ev. de Treves transfere le corps de S. Caſtor en l'an 780, *p.* 250. 780.

836. Felix enleve le corps de S. Severe de Ravenne, qui de Pavie eſt transferé à Mayence en l'an 836, *p.* 284.

840. Le corps de S.te Helene eſt transferé à l'abbaye de Hautvilliers dans le dioceſe de Reims en l'an 840, *p.* 18.

882. Les Normans ruinent l'egliſe de S. Maximin à Treves en l'an 882, *p.* 250.

942. L'an 342, on transfere les corps des Saints Maximin, Agrece, & Nicet, Eveſques de Treves, *p.* 250. 942.

Le corps de S. Antoine eſt transferé à Vienne en Daufiné vers l'an 980, *p.* 133. 134. 980.

1140. On croit avoir receu à Rome en l'an 1140, le corps de S.te Helene, *p.* 18.

1297. L'Ordre de S. Antoine eſt établi en l'an 1297, *p.* 134.

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots qu'on a abregez dans cette table,

Alex:	Alexandrie.	Cef.	Ceſerée.	Ev.	Eveſque.	p.e.	peut-eſtre.
Ant.	Antioche.	C.	Conſeile.	Jeruſ.	Jeruſalem.	Pr.	Preſtre.
app.	epparemment.	Conf.	Confeſſeur.	M.	Mertyr.	Rel.	Religieux
euj.	eujourd'hui.	Cong.	Congregetion	Meſ.	Meſopotamie.	ſnl.	ſoliteire.
Capp.	Cappadoce.	CP.	Conſtantinople.	mon.	monaſtere.	Sup.	Superieur.
Cat.	Cathnlique.	Eccl.	Eccleſieſtique.	Pel.	Paleſtine.	Theb.	Thebaïde.

A

ABDAS. V. Audas.

S. *Abdas* Eveſque & Martyr de Perſe ſous Sapor, *p.*90.

S. *Abdieſus* Ev. & M. de Perſe, *Ibid.*

S. *Abdieſus* Eccleſiaſtique de Bezabde, & M. *p.*95.

S. *Abdieſus* Diacre & Martyr de Perſe, *p.* 237. *&c.*

Abdiſſetas rachette pluſieurs corps de Martyrs de Perſe, *p.*88.

S. *Abedecalas* Preſtre & M. de Perſe en 344, *p.*82.

S. *Abibs* M. de Perſe en 346, *p.*88.

S. *Abraham* Ev. d'Arbei en Perſe, Martyr en 348, *p.*90.

S. *Abraham* ſol. Pr. & Conf. *V. ſon titre p.* 586.

S. *Abraham* Ev. de Carres, convertit un bourg prés d'Emeſe, *p.* 785.2.

Abraham ſol. celebre la feſte de Peſque quelque temps, non avec l'Egliſe, *p.*786.1.

Abraham moine Egyptien de S Antoine vers l'an 80n &c. *p.*135.

Abraham. V. Eckellenſis.

Abre V. Apre.

Abſent. c'eſt autoriſer l'injuſtice & perſecutar la juſtice, que de eondanner un abſent, *p.*543.

Acace diſciple d'Euſebe de Ceſ. en Pal. luy ſuccede vers l'an 338, *p* 38, eſt, dit-on, anteur des titres de la vie de Conſtantin, *p.* 60, & p.e. du ſecond des 14 npuſcules et tribuez à Enſebe, *p* 62

Acace Ev. de Berrée, aſſiſte à une diſpute contre les Apoilinariſtes à Rome en 378, *p.*623, n'a pu eſtre au C. de Rome en 382, *p.*624.

Acci nu Guadix dans la Carthegincſe ou l'Andeinnſie, *p.*303.

S. *Acepſime* Ev. & M. de Perſe en l'an 363. *V. ſon titre p.*236.

Achad, ville de la Meſ. *p.*261. V. Niſibe.

S. *Acindyne* M. de Perſe en 346, *p.*88.

Aceſcargan Prince des Mages de Perſe en 364, *p.*241.

Adane, ville d'Armenie, *p.*78.

Adda diſciple de Manichée, *p.*383.

Adelphar chef des Mages de Perſe, *p.*94.

Adelphe Ev. d'Egypte & Conf. eſt ſurpris par Apollinaire, *p.*620.

Adeſquegar officier de Perſe, y tourmente des Martyrs, *p.*239.

L'*Adiabene*, eutrefois l'Aſſyrie, preſque tonte Chrétienne au IV. ſiecle, *p.* 77. 90.

Adenis: Adrien en baſtit un temple à Bethléem *p.*14.

Adrac Prince des Mages, tourmente Seiat Acepſime, *p* 237.

Adrien fait baſtir un temple de Venus ſur le Galvaire, *p.*4, d'Adonis à Bethléem, *p.*14, & pluſieure en diverſes villes pour les conſacrer à J.C, *p.*297.

Adule, ville d'Ethiopie, *p.*288.

Aece de Lydde aſſiſte en 331 à la depoſition de S. Euſtathe d'Ant. *p.*25.

Aece chef des Eunomiens, appellé à la Cour par Julien, *p.*328.

Jule *Africain* copié par Euſebe &c. *p.*5n, ſeit. un recueil des Mertyrs de Rnme, *p.*57.

Agape Ev. de Ceſ. en Pal. vers 290, *p.*40. p.e. mnrt dés l'en 303, *p.*42.

Agape Apollinariſte, *p.*632.

S. *Agapet* Ev. de Ravenne, dont on ne ſçait rien, *p.*7n8.2.

Agapet Diacre. de Lueifer, ſigne pour luy le C. d'Alex. en 362, *p.*510.

S. *Agas* Ev. & M. de Perſe, *p.*90.

S. *Agdelas* Ev. & Martyr de Perſe, *p.*90.

Agi Ev. de Seleucie vers l'an 40n, *p.*78.

Agnane, ebbaye eu dioceſe de Montpellier, *p.*235.

S. *Agrete* ou *Agrice* Ev. de Treves en 314, *p.* 248. Temps de ſe mnrt, *p.*695

Agricolaus Ev. de Ceſ. en Pal. vers 314, *p.*42.

Agrippa angmente Paneade qu'il nomme Neroniade, *p.*363.

Agrippa diſciple de S. Julien Sabbas, puis Sup. du mon. de Teiedan, *p.*585.

Agrippin Duc, martyrize S. Antoine ſous Julien, *p.*38n.

Ajax frere de S. Zenon de Maïume, *p.*358. 359.

Aimer Dieu ſans le craindre, n'eſt que pour les plus ſaints & les plus humbles, *p.*114

Aim ou *Ais.* V. Haginn.

S. *Aithale* Diacre & M. de Perſe, p.e. en 364, *p.*237.693.

Aizan Prince d'Ethinpie, *p.*285, ne peut retenir à ſa Cour S. Frumence qui avoit gouverné durant ſa minorité, *p.*286.711.

Alamondare faux Rny de Perſe en 363 *p.*728.

Alaphion eſt converti avec ſa famille par S. Hilarion &c. *p* 367.

Alban Abbé de S. Martin de Cologne, *p.*354.

Alexandre le grand meurt avant que d'avoir rebaſti Babylone, *p.*99.

S. *Alexandre* de Jeruſ. y forme nne bibliotheque vers l'an 230, *p.*41.

S. *Alexandre* M. à Corinthe, *p.*724.2.

S. *Alexandre* d'Alex. écrit contre Arius à S. Macaire de Jeruſ. *p.*19; à S. Euſtathe alors Ev. de Berée, *p.*22, à S. Alexandre de CP. *p.*32. 33. S. Pacome apprend par revelation que la verité eſt de ſnn coſté, *p.*172.

S. *Alexandre* de CP. *V. ſon titre p.*32, deſigne S. Paul ſon ſucceſſenr, *p.*252.

S *Alexandre* ſoldat & M. en Egypte ſous Julien, *p.*356.

Alexandre Ev. d'Ant. réunit en l'an 415 cette Egliſe avec bien de la peine, *p.*520.

Alexandrie : eruanté des payens contre les Chrétiens en 362, *p.*356.

S. *Alexion* de Bethagathon ſolitaire de la Pal. *p.*568.

Alexis Comnene fonde à CP. un mon. de la Cong. de Tabenne, *p.*503.

Alman nn *Altman* moine de Hautvilliers vers l'an 868 &c. *p.*18 644.2.

Alype Comte eſt chargé par Julien de rebaſtir le Temple des Juifs, *p.*411, eſt banni vers 375, & ſon fils condanné à mort, *p.*415.

S. *Amais* Ev. de Tiano vers 346: ce qu'on en ſçait, *p.*282.7n7.2.

Amaque gouverneur de la Phrygie ſnus Julien, *p.*373.

Amate nn Ammon diſciple de S. Antoine, *p.*140, demeuroit à Piſpir, *p.*117, puis ſur la mnntagne, *p.*118. où il ſervoit S. Antnine, *p* 122: entend Moyſe qui l'inſtruit, *p.*129, luy rend les derniers devoirs à la mort, *p.*132.139, inſtruit S. Athanaſe de la vie de S. Antoine, *p.*140, & cnnduit pluſieurs moines &c. *p.*141 S Mille Ev. de Perſe vient paſſer deux ans avec luy, *p.*92.

L'*Ambroſiaſter* nu commentaire ſur S. Paul peut eſtre d'un Hilaire, non du ſchiſmatique, *p.*768.

Ame : Euſebe de Ceſ. n'admet point d'ame en J.C, *p.*74, les Apollinariſtes ne luy en donnent qu'une animale, *p.* 6n2.

Ammes, meres des monaſteres de vierges à Tabenne, *p.*198.

Ammon nu *Ammonas* ſolitaire : S. Antoine luy predit qu'il avancernit dans la vertu, *p.*125. ſut depuis Ev. de Pacnemune, & Conſ de J.C. vers 374 &c. *p.*143.

Ammon ſe fait Rel. à Tabenne en 352, âgé de 17 ans, *p.*485. 76n.2. S. Theodore luy predit qu'il ſera Eveſque, *p.*486. Il viſite ſes parens, *p.* 188, va à Nitrie, *p.* 163. 492: eſtant Ev. il écrit la vie de S. Theodore de Tabenne, *p.*170. 492.

Ammon quatrieme Snp. general de la Cnng. de Tabenne, *p.*500.

Ammene diſciple de S. Amon, *p* 164

Ammene ſnlitaire de Canope, vnit à Sinaï le maſſacre des ſaints ſolitaires, *p.*574, & le décrit avec celui des ſol. de Raïthe, *p.*580.782.

S. *Amon* fondateur des ſol. de Nitrie, *V. ſon titre p.*153, connoiſt non les lettres, mais leur utilité, 107, viſite S. Antoine, *p.*118, & en eſt viſité, *p.*119.

Amour pur de Dieu fait aimer le bien pour luy meſme, ſans ſonger à la gloire qui en eſt la ſuite, *p.* 330.

Anabole. V. Scapulaire.

Anaceretes : leur origine, *p.*102.261.

S. *Ananie* Pr. & M. de Perſe en 344, *p.*83.

Anaſtaſis, egliſe de Jernſ. baſtie ſur le ſaint Sepulcre, *p.*11.

Anatole de Berée, chargé en 362 de travailler à la réunion de l'Egliſe d'Ant. *p.*519.

Ancyre, metrnpole de la Galacie, *p.*375.

Andracaſcar Prince des Mages, *p.*241.

André ſol. de Raïthe, rechape du maſſacre de ſes freres, *p.*578.

S. *Anempodiſte* M. de Perſe en 346, *p.*88.

Anges : S. Paul le Simple en vnit un à chaque moine, *p.*150 Quatre Anges aſſiſtent S. Theodoret dans les tourmens, *p.*394. Un Ange inſtruit S. Pacome de la regle qu'il devoit établir dans ſes mon. *p.*179.679.682.

Angire ou Ancyre ville de la Theb. *p.*667.2.

Anthedon, ville maritime de la Pal. *p.*358.

Antien ſnlitaire vieux & infirme dans la Theb. *p.* 165.

Antioche, capitale de la Syrie, *p* 22: La depoſitinn de S. Euſtathe y excite une ſedition en 331, *p.*26. Etat de cette Egliſe ſous Julien, *p.*518, il en trouve les habitans fermes dans la foy, *p.*402, polluë les fontaines & les vivres, *p.*385. On ruine dans les villes voiſines les egliſes & les tnmbeaux des Martyrs, *p* 362. L'ordination de Paulin y forme nn ſchiſme de 85 ans, *p.* 520. 764.2. Apollinaire y forme un 4e parti par l'ordination de Vital, *p.*618. 630. On y reçoit avec

avec grande veneration les reliques de S. Euſtathe an 482, *p.*30.

Antipater Ev. da Boſtres écrit contre l'apologia d'Origana, *p.*68.

Saint *Antoine*. V. ſon titre *p.*101. S. Hilarion âgé de quinze ans ſa retire avec luy, *p* 564, la quitta à cauſe du grand concours, *p.*565. la viſite ſur ſa montagne, *p.*566. 580. Son union avec S. Amon de Nitrie, *p.*157. Il voit deſcendre le Saint Eſprit ſur S. Pacome, *p.*167, qui l'eſtime avec une veneration profonde, *p.*207. Il eſt viſité en 349 & 352 par des Rel. de Tabenne, *p.*480. 484. S. Hilarion va paſſer ſur ſa montagne le jour de l'anniverſaire de ſa mort, *p.*569.

S. *Antoine* Martyr ſous Julian, *p.*380.

S. *Antonin* ou *Antoine* celebre dans Ennode, *p.* 671.2.

Anuph ou *Anub* Conf. & ſol. *p.*426.

Aphrodite, ville d'Egypte, *p.*115. S. Hilarion ſe retire auprés, & y fait tomber de la pluie aprés trois ans de ſechereſſe, *p.*569.

S. *Aphrone* M. de Perſe ao 347, *p.*88.

Aphrone p.e. grand œconome de la Cong. de Tabenne en 420, *p.*502.

Apollinariſtes haretiques *V. leur titre p.*602. Apollinaire leur auteur efface la reputation des ſophiſtes payens &c. *p* 347. Son hiſtoire & celle d'Apollinaire ſon pere, *p.*609. *&c.* Lettre d'Apollinaire attribuée au Pape Jola, *p.*707.

Apollon ſurnommé Didymée à Miiet, *p.*389, ſon tample abatu à Ceſ. da Capp. *p.*371, brulé à Anr. ſous Julien, *p.*389.

Apolline Sup. de Moncoſa, quitte la Cong. da Tabenne, *p.*481, y rentre, *p.*484.

Apoſtres : les Actes des Apoſtres traduits en habreu, *p.*291.

Apoſtres des Juifs, ce qoe c'eſtoit, *p.*291.295

Apre ou Abre filla de *S.* Hilaire de Poitiers, *p.*435 qui de ſon axil luy écrit en 358, *p.*448, eſt honorée comme une Sainte, *p.*449.

Apronien Preſat de Rome an 363, *p.*351, pourſuit les magiciens, *p.*719.2.

Arabes deſcendus d'Iſmael, *p.*593.

Ara-cœli, egliſe da Roma, *p.*18.

Arpol, ville de Perſe, *p.*90.237.

Arcade traita les Luciſariens d'heretiques, *p.*526.

Arcadie, province d'Egypte autrefois Heptapolie &c. *p.*106.

Archelaüs Comte, obtiant da S. Antoine la gueriſon d'une vierge, *p* 119.

Ardaſabor Priace des Mages en 364, *p.*238,

Arée Ev. da Pane en Thob. vers l'an 335, *p.* 220 y reçoit trois biao S. Pacome, *p* 221.

Arethuſe ville de la Syria : ſes habitans s'y ſignalent par leur cruauté ſous Julian, *p.*367.

Arezzoen Toſcane, *p.*352, hooore S. Donat comme ſon patron, *p.*353.

Arie, ville da Perſe, *p.*95.

Ariens enoemis des Images, *p.*43. *S.* Antoine les chaſſe da ſa mootagne, *p.* 119 S. Maximin da Treves rejette leurs deputez, *p* 248.

Ariſtenete dame da qualité va viſiter S. Antoine &c. *p.*138, obtient da S. Hilarion la gueriſon da trois da ſes anfans *p.*566.

Arius maltraite S. Macaire de Jeruſ *p.*19, qui le combat dans la C. de Nicéa, *p.*22, eſt appuyé par Euſabe de Ceſ. *p* 44. perit par les prieres de S. Alexandre de CP *p.*34, & de S. Jacqoe de Niſibe, *p* 263.

L'*Armenie* ſoûtient la guerre pour la foy, *p.*76.

Arſace pootife da la Galacie, Julien luy écrit, *p.*418.

Arſene Pr. ſol. *p.*165.

Arſeth frere da Sapor martyrize S. Abdieſus, *p.*90.

Arſinoé, deux villes & deux caoaux da ce nom, *p.*666.667.

Arſiſe, *Arſete*, ou Orſiſa, diſeipla de S. Amon da Nitria, *p.*165 674.2.

Arſabane donne l'autorité au peuple da Seleucie, *p.*98.

Arteme Duc d'Egypte cherche S. Athanaſe à Pabau, *p.*493, a la taſte traochéa ſous Julien, *p.* 381 : s'il faut la regarder comme Arien, *p.*731.

Arteme Ev d'Embrun, aſſiſte p e. an 374 a u C de Valence, *p.*562.779 2.

Aſcalon, on y exerce da grandes cruautez cootre las Chrétiens ſous Julien, *p.*360.

Aſcenſion on ne peut ni paver ni fermer la voute de l'egliſe au liau où J C. monta au ciel, *p.*15.

Aſcetes, ce que c'eſt, *p.*103, vivoient faols ou peu enſambla, *p* 177.

Aſclepas da Gaza, les Ariens écriveot cootre luy à S. Jula, *p.*270.

Aſnes fauvages ſoumis à S. Antoine, *p.* 124, & à un jeoos ſolitaire, *p.*127. Un aſne porte à S. Amon ce qu'on craignoit da faire porter par un chameau, *p.* 156.

Aſſyrie. V. Adiabane.

Aſtere l'avocat des Ariens, refuté par Marcel d'Ancyra, *p.*503.

S. *Aſtere* da Patra eſt chargé par le C. d'Alex. en l'an 362, da travailler à la réunioo de l'Egliſe d'Ant, *p.*519 557.

Aſtere diſciple de *S.* Julian Sabbas : ce qu'on en dit, *p.*583.585.783.

S. *Athanaſe* : S. Antoine voit le Saint Eſprit deſcendre ſur luy, *p* 126: combien S. Pacome l'eſtime, *p.*207. Il ordonna *S.* Frumance vers 330, *p.*286 287, ne veut pas ſe trouver au C. da Ceſ. en 334 &c. *p.*47, n'a point appr. aſté condamné eo 335 à Tyr par S. Paul de CP. *p.*251, eſt receu à Treves en 336 par S. Maximien, *p.*248,

à CP. en 338 par S. Paul, p.254. Il viſite Saint Pacome, p.211. Les Euſebiens deputent contre luy à S. Jule, p.269. Il ſe juſtifie par ſes deputez, p.270. S. Antoine vient à Alex. pour ſa défenſe, p.129.670. Il va à Rome en 339, p.271, y eſt reconnu innocent par le C. de l'an 341, p.273, dont Jule luy avoit laiſſé le lieu à ſon choix, p. 704, Jule en fait l'eloge, p.281. S. Pacome predit ſon retour de l'an 349, p.226. Il lie, dit-on, amitié en 349 avec Apollinaire, p.610, à qui il écrit, p.611. Oſiſe luy depute en 349 des Rel. de Tabenne, p.480. S. Theodore luy en depute deux en 352, p.484. S. Antoine luy donne à la mort une tunique & un manteau, p.131. Arteme Duc d'Egypte le cherche à Pabau, p.493. Le C. de Milan en 355 veut le faire condanner, p.535. 538, ce que les Cat. refuſent, p.543. Oſius le défend &c. p.311. Il inſte les écrits de Lucifer & l'envnie viſiter, p.516. S. Euſebe de Verceil le va trouver en 361 à Alexandrie &c. p.557. On luy envnie des reliques de S. Jean Battiſte, p.361. Il apprend de S. Theodore la mort de Julien qui vnulnit luy faire oſter la vie, p.494. S. Theodore le reçnit en 365 dans ſes monaſteres, p.495. Il connſnle en 367 les Rel. de Tabenne ſur la mort de S. Theodore qu'il regrette fort, p.498. Il ſe ſepare de la communion de Marcel d'Ancyre, p.521 761.

Athenodore ou Zachée, p. 687, S. Pacome aime mieux le vnir mourir avec patience que guerir de la lepre, p.203.

Athon Ev. de Verceil au X. ſiecle, p.772.

Athré diſciple de S. Hor de Nitrie, p.600.

S. *Audas* ou Abdas Ev. & M. de Perſe vers 420. p.91.

S. *Auguſtin* eſt fort touché de la vie de Saint Antoine, p.137.

Aumoſne, les Chrétiens nourriſſoient leurs pauvres & ceux des payens, p.419. Julien en veut établir dans le paganiſme comme dans l'Egliſe, p.416. *&c.*

Aumuſſe, quelle peut eſtre leur origine, p.182.

S *Aurele* d'Antiochon ſnl de le Pal. p.558.

Aurele Ev. Luciferien en 384, p.527.

S. *Aurele* apporta à Milan le corps de Saint Denys, p.776.2.

Auſone Rel. de Tabenne en 352, p.486.

Auſteritez, ne pas regarder celles des Saints comme des excés, p.216.

Auxence de Milan eſt excommunié par les Eveſques de France en 360, p.457. S. Euſebe de Verceil diſpute contre luy, p.558. Saint Hilaire l'oblige à connfeſſer de bouche la divinité de J.C, p.460. Il trompe Valentinien & fait chaſſer S Hilaire hors de Milan, p.461.

Auxilaus Ev. des Sarrazins, p 597.

Auxume, ville capitale de l'Ethinpie, p.285 dont S. Frumence eſt fait Ev. vers 330, p.710.711.

S. *Azadan* Diacre & M. de Perſe, p.237. *&c.*

Azanites miniſtres des preſtres Juifs, p.295.

S. *Azat* ou *Azade* finit la perſecution de Sapor par ſon martyre, p.89.

B

SAINT *Babylas* Ev. d'Ant. ſon corps y eſt apporté de Daphné ſous Julien, p.389.

Babylone, deſertée par Seleucie, p 99.

Bacchus : Julien luy fait conſacrer les egliſes d'Emeſe & d'Epiphanie, p.365.

La *Baſtriane* éclairée par la foy dés le ſecond ſiecle, p.77.

S. *Bademe* Abbé & M. en Perſe, p.95.96.

Bagade Ev. de Boſtres en 394, p.384.

Bagdad ou *Baldac*, eſt ſelon les uns Seleucie, ſelon d'autres Babylone, p.98.99.

Baiſan Diacre d'Aphrodite en Egypte, p.115.

Balac Duc d'Egypte, ne meprile pas impunément les lettres de S Antoine. p.123.

Baltan faux roy de Perſe en 363, p.728.

S. *Barachiſe* M. de Perſe en 346, p.87.

S. *Barbaſyme* Ev. & M. de Perſe, p.90.

Bardiabech, village de Perſe, p.87.

Baſile intrus par les Ariens à Ancyre en 336, p.506, eſt excommunié par le Concile de Sardique, p.510.

S. *Baſile* Pr. d'Ancyre, martyr ſous Julien, p.375-379: ſur ſes actes, p.728.729.

S. *Baſile* le Grand, ſa reputation efface celle des ſophiſtes des payens, p.347. Saint Euſebe de Verceil le défend contre ſon Eveſque, p.558: Julien reſervoit à l'attaquer au retour de la guerre des Perſes, p.333: Euſtathe de Sebaſte luy reproche ſes lettres à Apollinaire, p.611. 615, contre qui il écrit, p.622. Il invitnit les Eveſques à la feſte de S. Eupſyque, p.372.

Baſiline mere de Julien l'apoſtat, morte en 331 ou 332. p.653.1.

Batteſme: les Perſes ont employé l'huile pour le batteſme, p.6632. Conſtantin donne un habit d'étoſe d'or à l'Ev. de Jeruſ. pour le celebrer, p. 13. Le C d'Elvire défend d'ordonner ceux qui ſont battizez dans un autre dioceſe, p.306.

Bau ou *Baum*. V. Pabau.

Baume en Egypte, a beſoin d'eſtre continuellement cultivé, p.154.

Bazas. V. Zabdas.

Bethré, monaſtere des vierges en Theb. p.197, 493.

Belinas, la meſme ville, dit-on, que Paneade, p.363.

Bemen. V. Pemen.

S. Benoiſt Abbé d'Agnane, fait une collection des regles, p.135.

Berée, ville de Syrie, p.22, fort zelée pour J.C, p.422.

Berger: S. Spiridion de berger Eveſque, continué de paiſtre ſes brebis, p.243.

Beremiques c'eſt le nom que l'on donne à l'Hemorrhoïſſe de l'Evangile, *p.*364.

Beryte; l'egliſe y eſt brulée ſous Julien, *p.* 365.

Beth-caſcar, ville de Perſe, *p.*90.

Bethelée ou *Bethelie*, bourg du dioceſe de Gaza, *p.*359. S. Hilarion y convertit les premiers Chrétiens, *p.*367.

Bethlapat, ville de Perſe, *p.*87.

Bethléem; S.te Helene baſtit une egliſe dans la caverne où J.C. naquit, *p.*14.

Bethuſan, province de Perſe, *p.*87.

Bezabde, p.e. capitale de la Zabdicene, *p.*95 eſt priſe & ſeccagée en 360 par Sapor, *p.*94.

Beziers; il s'y tient un Concile en 353 &c. *p.* 440.

Bithmade; Sapor y fait tourmenter pluſieurs Martyrs, *p.*238.

Les *Blemmyes* font apoſtaſier un moine de Tabenne, *p.*215. Trois cents Blemmyes tuent quarante ſolitaires à Raithe, *p.*576, & ſont tous défaits, *p.*577. On trouve vers l'an 360 un Eveſque des Blemmyes, *p.*288.

S. *Bocre* Ev. & M. de Perſe, *p.*90.

S. *Bonoſe* M. à Ant. ſous Julien, *p.*406-409: quand il a ſouffert *p.*739; jugement de ſes actes, *p.*740.

Bonoſe porte à la Cour de Conſtance le livre de Lucifer, *p.*517; c'eſt app. Bonoſe de Treves Luciferien, *p.*527, dont l'epiſcopat & le culte ſont mal établis, *p.*768.1.

Boſtres ou *Boſra*, mettropole de l'Arabie, *p.* 382.

Botolie evoit pour Ev. Ajax ſous Theodoſe I, *p.* 359.

Bucolies, canton de la Theb. encore habité en 315 par des ſauvages, *p.*114.

Buſiris Encratite, confeſſe J.C. ſous Julien, puis rentre dans l'Egliſe, *p.*373.

Byzance ſnt ſoumiſe à Heraclée ſa metropole juſqu'en 330, *p.*33.

C

Cabarets: Julien l'apoſtat les interdit à ſes preſtres, *p.*418.

Caerden, ville ſur le Moſelle, *p.*250.

Cagliari, metropole eccl. de la Sardaigne en 681, *p.*514, honore Luciſer depuis peu *p.*524.

Cais, mon. de la Cong. de Tabenne, *p.*493.

Cains Tribun, gerde Luciſer & Fiorent en 355, *p.*505.

Cains Ev. Arien d'Illyrie aſſiſte en 355 au C. de Milan, *p.*535, eſt excommunié par les Ev. de France en 360, *p.*457.

Calandion Ev. d'Ant. y fait apporter en 482 les reliques de S. Euſtathe, *p.*30.

Calaane, c'eſt Teſiphon, *p.*100.

Calepode apporte à S. Euſebe de Verceil une lettre de Libere en 354, *p.*534.

Le *Calvaire* eſt prophené par les peyens, *p.*4. Conſtantin y baſtit une egliſe magnifique, *p.*10. Il eſtoit elors au milieu de le ville, *p.*12.

Candidien gouverneur de Capp. ſous Julien, *p.*370.

Canoze, lieu de debauche prés d'Alex. devient un lieu de penitence, *p.*501.574, dependoit de Squedie, *p.*782.2.

Capharnaüm: S. Joſeph Comte y baſtit une egliſe, *p* 297.

Capitolin Vicaire de la Threce ſous Julien, *p.*354.

Capuce, les enfans en portoient en Theb. *p.* 182.

Caragoce, ville de la Tarragonoiſe, *p.* 302.

Careſme: on n'y mangeoit point de viande dés le commencement du IV. ſiecle, *p.*244.

Caſcar, ville de Perſe, *p.*90.

S.te *Caſdoé* Martyre de Perſe, *p.*663.

S.te *Caſine* M. à Ancyre ſous Julien, *p.*380.

S. *Caſtor* Pr. de Treves ſous S. Maximin, *p.*250.

Cataphrone Apollinariſte, *p.*632.

Catecumene: le C. d'Elvire permet de feire catecumenes les maledes, *p.*307.

Catholique; titre donné à l'Arcbeveſque de Seleucie, *p.*99.

Caxume, au treſois Auxume cepitale de l'Ethiopie, *p.*285.

Cedrene inſere la chronologie de George le Syncelle dans la ſienne, *p.*51.

Les *Cellules* centon dn deſert de Nitrie, *p.* 160, marqné par S. Antoine pour des ſolitaires, *p.*157, vie qu'ils y menoient, *p.*162.163.

Cephale. V. Paphnuce.

Ceſaire frere de S. Gregoire de Nazienze, reſiſte genereuſement aux ſollicitations de Julien l'apoſtat, *p.*333.

Ceſaire ami de S. Chryſoſtome, eſt ebloui par nn livre d'Apollinaire, *p.*619.

Ceſarée de Philippe, la meſme ville que Paneade, *p.*363.

Ceſarée de Cappadoce, Julien le maltraite comme Chrétienne, *p.*370.

Chabdouſt. V. Sadoth.

Chanoines reguliers établis par S. Euſebe de Verceil, *p.*531.

Charité: Julien veut faire imiter eux payens les œuvres de charité des Chrétiens, *p.*416 *&c.*

Charle Archeveſque de Meyence transfere en 856 le corps de S. Severe de Ravenne, *p.*284.

Chenoboſque, bourg de la haute Thebaïde, *p.*1721 le mon. de Chenoboſque ſe donne à S. Pacome, *p.*213, qui en voit un Rel. porté eu ciel, *p.*221.

Cheveux: S. Jacque de Niſibe feit blenchir les cheveux de quelques filles immodeſtes, *p.*261. S. Euſebe de Verceil défend qu'on les luy coupe aprés ſa mort, *p.*660.

Chnum. V. Pachnum.

Choqué, bourg voiſin de Seleucie, *p*.665.1.

Les *Chrétiens* ont cru à l'evidence, non legerement, *p*.52. Voit Dieu dans les Chrétiens eſt la plus grande de toutes les viſions, *p*.208. La Preſence d'un ſeul Chrétien diſſipe tout l'appareil d'un ſacrifice de Julien, *p*.315. Les Chrétiens ſouffrent ſes railleries ſans luy en rendre, *p*.341. Chrétiens diviſez plus cruels les uns aux autres que des beſtes farouches, *p*.328.

S. Chryſoſtome detrompe Ceſaire ſur l'Apollinariſme, *p*.629.

Cibelle, il y en avoit un temple à Peſſinonte, *p*.375.

Cilice; S. Pacome & S. Theodore en portent quelquefois, *p*.183.

Cirque: *S*. Hilarion leve le ſort des chevaux d'Italique &c *p*.568.

Claudien Pr & legat du Pape au C. d'Arles, *p*.266.

Clovis reçoit dans l'egliſe de S Hilaire de Poitiers, des preſages de ſa victoire ſur les Gots, *p*.464.

Cloux: S.te Helene trouve les quatre cloux avec leſquels J.C. fut attaché à la croix &c. *p* 9

Cluni: on croit y avoir des reliques de Saint Paul premier ermite, *p*.122.

Coblentz; on y transfere les reliques de Saint Caſtor vers 887, *p*.250.251.

Cochers du cirque exclus du batteſme s'ils ne renoncent à leur métier, *p*.308.

Cœnobites, leur origine, *p*.102.167.

Collioure dans le Rouſſillon, n'eſt pas le lieu du C. d'Elvire, *p*.303.

Colonne où J.C. fut attaché & fouetté, ſe montroit en 333, *p*.12.

Colzim, montagne de Saint Antoine dans la Theb. *p*.115.

Coma, Caman, ou *Coman*, village d'Egypte, *p*.106.

Comediens declarez coupables d'adultere, *p*. 304, exclus du batteſme s'ils ne renonçent à leur métier, *p*.308.

Commodien, auteur Chrétien du temps de S. Silveſtre, *p* 266.

Alexis *Commene* fonde un mon. à CP. & y eſt enterré, *p*.503.

Comople ou Mere ville de la Phrygie, *p*.373.

Concile d'Elvire en 300, *p*.302; les Preſtres y ſont aſſis avec les Eveſques, les Diacres debout avec le peuple, *p*.303. Concile d'Ant. vers 329 &c. *p*.23; de Rome en 341, *p*.271; de Milan en 355, *p*.534.774; de Beziers en 356, *p*.540, de Rome en 378, *p*.623. Le IV. Concile de Tolede indique les C. provinciaux au mois de may, *p*. 302.

S. *Concorde* Ev. d'Arles aprés Saturnin depoſé en 360, *p*.457.

Condamner un abſent, c'eſt autoriſer l'injuſtice & perſecuter la juſtice, *p*.543.

Confeſſion: S. Theodore ne veut pas faire confeſſer publiquement quelques fautes particulieres, *p*.488.

La *Confirmation* rend parfaits Chrétiens, non neceſſaire au ſalut &c. *p*.308.

Congregations monaſtiques; S. Pacome en eſt l'Inſtituteur, *p*.277.

Conſtance Chlore epouſe S.te Helene, *p*. 1, puis la repudie, *p*.2, donne app. la liberté aux Conſ. en 303, *p*.309.

Conſtance fils de Conſtantin: ſa vanité effroyable, *p*.544. Il fait depoſer S. Paul en 337, *p*.254, le fait chaſſer aprés ſon rétabliſſement en 338, *p* 256, le bannit chargé de chaines à Siogare en 342, *p*.257, & enfin à Cucuſe en 350, où il eſt étranglé par les Ariens, *p*.258; fait enterrer S. Jacque dans Niſibe meſme, *p* 263, fait obſerver S. Baſile d'Ancyre, *p*.376, fait venir en 355 Saint Euſebe de Vercœil au C. de Milan, *p* 536.775.1. où il preſide; *p* 540, pour faire condanner Saint Athanaſe, *p*.312, les Ariens y propoſent un écrit impie ſous le nom de Conſtance, *p*.541. Il s'y laiſſe aller à d'étranges emportemens contre les Ev. Cat. *p* 542, dont il en bannit pluſieurs, *p*. 547; tente inutilement Oſius, *p* 313, l'accable de tant de maux qu'il le fait enfin ceder, *p*.327, écrit aux Princes d'Ethiopie contre S. Athanaſe en 356, *p*.287, eſt prevenu par Saturnin d'Arles contre S. Hilaire, *p*.441, qu'il bannit en 356 avec Rhodane de Toulouſe &c. *p* 442: bannit en 358 les principaux des Ariens, *p*.444. Lucifer écrit contre luy & luy envoie ſes écrits, *p*.516. Il renvoie S. Hilaire en France en 360 &c. *p*. 453.454.

Conſtancie ſœur de Conſtantin demande à Euſebe de Ceſ. une image de J.C, *p*.43.

Conſtant devenu maiſtre des Gaules en 340, *p*.355, obtient le rappel de S. Paul de CP. en 348, *p*.257 701.

Conſtantin donne en 306 le titre d'Auguſte à S.te Helene ſa mere, *p*.2, fait mourir ſa femme qui eſtoit cauſe de la mort de Criſpe ſon fils, *p*.39 met un morceau de la Croix dans ſa ſtatuë &c. *p*.38, emploie des cloux de N.S. à ſon uſage par devotion, *p*.9, fait baſtir à Jeruſ. l'egliſe de la Croix & de la Reſurrection &c. *p*.10; reçoit les dernieres inſtructions de ſa mere, & l'aſſiſte à la mort, *p*.16, la fait enterrer à Rome, *p* 17; bannit S. Euſtathe d'Ant. en 331, *p*.26; écrit pluſieurs lettres à Euſebe de Ceſ. *p*.46, dont il a la patience d'entendre debout un long & ennuyeux diſcours *p*.59 S. Antoine luy ecrit en 335 ou 336 pour S. Athanaſe, *p*.120.668. Il veut faire recevoir Arius dans l'Egliſe de CP. en 336, *p*.35, bannit S. Paul de CP. en 336, *p* 252, ordonne qu'on enterre S. Jacque à Niſibe, *p*.163.

Conſtantinople ſouillée par les ſacrifices profanes de Julien, *p.*326.

Coprés Rel. de Tabenne viſite *S.* Athanaſe en 352, *p.*484. *S.* Theodore prevoit ſon retour en 353 ou 354, *p.*491.

S. Coprés ſol. d'Egypte & M. ſous Julien, *p.* 336.

Coprés ou *Copris* ſol. à Sceté, *p.*429.

Coprés ſol. de Theb. mort vers 400, *p.*427-429.

Coqué, app. la meſme ville que Seleucie, *p.*97. 664.

Corneille diſciple de S. Pacome, *p.*176, lie le demon par ſa vertu, *p.*228, répond à des philoſophes au lieu de S. Pacome, *p.*222. S. Pacome le fait *Sup.* de Moncoſe, *p.*213, luy écrit, *p.*228; ce qu'on ſçait de luy, *p.*232; il meurt en 348, *p.*226.

Corps : erreurs des Apollinariſtes ſur le corps de J.C, *p.*604.

Corrections: comment profiter de celles qu'on nous fait ſans ſujet, *p.*471.

Corroyeur d'Alex. viſité par S. Antoine, *p.*130.

Coverne prés de Coblentz, Saint Lubence y preſche l'Evangile, *p.*291.

Craintes; aimer Dieu ſans le craindre, n'eſt que pour les plus ſaints & les plus humbles, *p.*114.

Crimes extraordinaires ſouvent punis d'une maniere extraordinaire, *p* 324.

Criſpe fils de Conſtantin, petit par les calomnies de ſa belle-mere, *p.*23.

Criſpion diſciple de S Hilarion, *p* 427.

Crocodile, Helene ſol. paſſe & repaſſe le Nil ſur le dos d'un crocodile, *p.*427.

Croix de J.C. cachée par les Juifs, *p.*4, echape ainſi à la fureur des payens, *p.*51 eſt trouvée par S.te Helene, *p.*636, au mois d'octobre, *p.*640 641. *S.*te Helene l'enchaſſe dans de l'argent, *p.*7 Un Pr. l'avoir en ſa garde, *p.*14. L'Eveſque la donnoit à adorer à Paſque, à l'Exaltation & au milieu du Careſme, *p.*13, 14. Veneration de toute la terre pour ce threſor precieux, *p.*8. 9, ce qu'on en coupoit ne la diminuoit point, *p.* 9. Conſtantin baſtit une egliſe de la Croix au lieu où elle avoit eſté trouvée, *p.*11. Le ſigne de la Croix rend un ſortilege inutile, *p.*292. Julien l'apoſtat effrayé par les demons les fait fuir par un ſigne de Croix, *p.*324. Il apparoiſt une croix ſur tous les habits des Juifs & autres en 363, *p.*484.

Crone va voir S. Antoine, *p.*117, & ſa rend ſon diſciple, *p.*142.

Croſe ſol. de Nitrie, *p.*165.

Ctesiphon, ce qu'on ſçait de cette ville, *p.*100. *&c.* Les Rois de Perſe y paſſoient l'hiver, *p.*86. Elle n'avoit qu'un Ev. avec Seleucie, *p.*79. Il s'y tient un Concile vers 360, *p.*92.

Cucuſe, ville de la Capp puis de la ſeconde Armenie, *p.*258.

Cupidité de l'homme ſeule cauſe de ſon peché *p.*125.

Cuſdazar. V. Uſthazad.

Cydne, riviere rapide de la Cilicie, *p.*296.

Cynace Ev. de Palte & Conf. chargé par le C. d'Alex. en 362, de travailler à la réunion de l'Egliſe d'Ant. *p.*519, eſt p.e. celui qui ordonna Paulin avec Luciſer, *p.*520.

Cynege Prefet en 384, *p.*526.

S. Cyriaque M. à Rome, *p.*640.2.

Cyriaque Juif converti, dit-on, aprés avoir decouvert le lieu de la Croix, *p.*639.

Cyriaque Diacre de Rome, legat du Pape au C. d'Arles, *p.*266.

Cyrille Ev. d'Ant. depuis 280 juſque vers 300, *p.*40.

S. Cyrille Diacre & M. à Heliople ſous Julien *p.*366.

S. Cyrille Ev. de Jeruſ. y emmene le fils d'un preſtre des idoles d'Ant. *p.*403, ſe moque des Juifs qui entreprenoient de rebaſtir le Temple en 363, *p* 413; fait ſes catecheſes en 347, *p.*412.

S. Cyrille d'Alex. refute les livres de Julien contre les Chrétiens, *p.*409.

Cyrion ſol. de Sceté, *p.*430.

Cyrus Eveſque de Berée, accuſe, dit-on, Saint Euſtathe de Sabellianiſme, *p.*26.

Cyzic, ville de l'Helleſpont, obtient tout de Julien par ſon idolatrie, *p.*338.

D

SAINT *Dadas* Martyr de Perſe, *p.*89.663.

Damas: les payens y brulent deux egliſes ſous Julien, *p.*364.

Damaſe Pape reçoit bien Timothée Apollinariſte &c. *p.*615, ſe laiſſe ſurprendre par Vital d'Ant. *p.*618, condanne Apollinaire & ſes ſectateurs dans un C. en 378, *p.*623. A qui s'adreſſe ſa lettre contre Timothée, *p.*792.2.

S. *Damien* Diacre, Martyr à Tarracine ſous Julien, *p.*353.

Dan, diſtingué de Paneade, *p.*363.

Daphné le temple d'Apollon y eſt brulé ſous Julien, *p.*389.

Darien officier du palais, porte un ordre de l'Empereur à S. Denys de Milan, *p.*546.

S. *Dauſat* ou Deſas Ev. de la Zabdicene, & M. en Perſe, *p.*90.94.

Dehors, montagne & monaſtere de Dehors habitez par S. Antoine & ſes diſciples, *p.*116.

Demons. les anciens ont cru qu'ils ſont tombez pour avoir vu des femmes, *p.*135, combien il y en a qui nous environnent, *p.*129. les moindres ſont ſoumis à une grande foy, *p.*149. l'humilité ſeule peut chaſſer les plus furieux, *p.*150. Ils tourmentent fort S. Antoine, *p.*108, qui apprend d'eux diverſes choſes, *p.*128; il exhorte à les mepriſer, *p.*109. Pluſieurs eſcortent S. Pacome pour luy inſpirer de la vanité, *p.*222

luy apparoiſſeot à luy & à S. Theodore, tantoſt pour les ſeduire, tantoſt pour les menacer, p. 253. 476, montrent des threſors à Saiot Muce, p. 425.

Denys Coof. Pr. œconoma de Tentyre, p. 187, fait venir S. Pacome pour guerir une femme, p. 218.

S. *Denys* da Milan y ſoûtient genereuſement la foy en 355, p. 536 &c. n'a point ſigné la lettre de ce Concile à S. Euſebe da Vercell, p 774. 2, qui fait effacer ſa ſouſcription à la condannation de S. Athanaſe, p. 545. Il eſt banni, p 547, & meurt dans ſon exil, p. 551, app. avant 362, p 776. 2.

Denys le Petit fait la vie de S. Pacome, p 169.

S. *Denys* en France : ſur les reliques de Saiot Hilaire qu'oo pretand y avoir, p. 463. 757.

Depoſt : S. Spiridion fait parler ſa fille dans le tombeau pour en indiquer un, p. 248.

Deuſdedit Pr. de Rome ao VI. ſiecle, p. 351.

Dez: un an de penitence impoſé eo l'an 300 à ceux qui y jouoient, p. 308.

Une *Diaconiſſe* d'Ant. convertit le fils d'un preſtre des idoles, p. 402.

Diacres, ſont debout au C. d'Elvire, p. 303; gouvernent quelques Egliſes en Eſpagne p. 308.

Dibus, Divus, ou Diu iſle des Indes, p. 289.

Dydime l'aveugle eſt viſité par S. Antoine, p. 129. 130.

Didyméo, ſurnom d'Apollon ao templa de Milet, p. 389.

Dietokirchen, archidiaconé da Treves, p. 251

Dieu iſle. V. iſle d' Ieu.

Dimærites, nom des Apollinariſtes dans Saint Epiphane, p 602. 616.

Diocoſarée ; Saint Joſeph Comte y baſtit une egliſe, p. 297.

Diodore laïque ſoûtient l'Egliſa d'Ant. contre les Ariens, p. 28, fait une chroniqoe, p. 52; Julien le dechire après ſes injures, p 328.

Diodore Apollinariſte, p. 632.

Diodore de Tyr, Apollinaire écrit contre luy, p. 635.

Dioſcore Vicaire dans les Gaules ſous Julien, p. 353.

Dioſpolis ou Thebes, ville en la haute Theb. p. 172.

Dioſpolis la petite, oo luy donne auſſi le nom da Thebes ſans fondement, p 677.

Diſcipline da l'Egliſe, Julien veut l'imiter dans le paganiſme, p. 416.

Din ou *Divus*, iſle des Indes, p. 289.

S. *Domice* fol. & Martyr ſous Julien, p. 422. 744. 2.

Dominicus: les Apollinariſtes appelloient J.C. *Dominicus*, plutoſt qu' *homo dominicus*, p. 789

S. *Domnin* premier Ev. de Digne, p. 561-563.

Do mnus fol. de Raïthe, tué par les Sarrazins, 575.

S. *Donat* Ev. d'Arezzo, Conf. non M. ſous Julien, p. 351. 722.

S. *Donat* d'Evorée en Epire, Conf. p. 722. 2.

Les *Donatiſtes* condannez par Oſius ſe plaignent de luy, p. 310, demandent à Julien leur rappel de la maniera la plus honteuſe, p. 328. Honoré pour les confondre fait afficher l'edit qu'ils avoient obtenu de cet apoſtat, p. 329.

Doroſtole ou *Doroſtore*, ville de la Thrace : p. 354.

Dorothée Pr. d'Ant. enſeigne l'Ecriture à Euſebe de Ceſ. vers 290, p. 40.

Doubis, canton da la Perſe, p. 99.

Dracilien Vicaire du Preſet en 327, p. 10.

Draconce Ev. d' Hermopole la petita, p. 164, on luy porte la lettre de S Theodore à ceux de Nitrie, p. 492. S. Hilarion le viſite dans ſon exil à Theubata, p. 569.

Drepane, bourg de la Bithynie, p. 2, eſt erigé en ville ſous le nom d'Helenople en 327, p. 17. à cauſe de S.te Helene qui y eſtoit née, p. 638 2.

Dulas ou Moyſe Abbé de Sinaï, voit ſes fil. tuez par les Sarrazins, p 574. 575.

E

Eccleſiaſtiques ; le C. d'Elvire défend d'ordonner ceux qui ſont battizez dans une autre province, p. 306, ou dans l'hereſie, p. 307; interdit l'uſage du mariage à tous les Eccleſiaſtiques, p. 306, excommunie ceux qui ne chaſſent pas leurs femmes adulteres, p. 308. S. Euſebe de Vercell met la regularité dans ſon Clergé, p. 531. Julien bannit des villes les Eccl. p. 338, les depouille de leurs privileges, p. 339.

Ecebol ſophiſte Chrétien ſous Conſtance, payen ſous Julien &c. p. 331.

Ecebole habitant d'Edeſſe ferme dans la foy &c. p. 332. 341.

Abraham *Eskellenſis* Maronite ; auteur peu eſtimé, p. 135.

Eccles Julien en veut établir dans toutes les villes pour le paganiſme, p. 416.

Ecriture ſainte : S. Hilaire y apprand à connoiſtre Dieu, p. 436, on en donne trois verſets à Muce pour regle, p. 424, les novices de Tabenne avoient pour regle de la mediter, p. 683. Il y eo avoit une acole publique dans Niſibe au V. ſiecle, p. 261.

Ecuyers; gardes à pié de l'Empereur, p. 386.

Edeſſe parent de S. Frumence : ſon hiſtoire, p. 285.

Edeſſe en Meſopotanie: Julien fait ſaiſir tous les biens de cette Egliſe, p. 343, evita d y paſſer, p. 342.

Edeſſe, petite ville da la Galacie, p. 380.

L'*Egliſe* s'eſt accruë par les perſecutions, non par la faveur des Rois, p. 462; ne recevoit point les preſens da ceux qui ne partiolpoient pas à l'Eucariſtia ; p. 306.

L'*Egypte* compreooit en general l'Arcadie & la Thebaïde, *p.*106; ies deſerts y deviennent un paradis peuplé d'anges par iea ſoliraires qui a'y retirent, *p.*109. On y rendoit les honneura ſuperſtitieux aux morts, *p.*131, & particulierement aux Martyrs, *p* 132.

Eleuſe de Cyzic, Julien le chaſſe, *p.*338, ie condaone à rebaſtir une egliſe des Novatiens, *p.*339.

Eleutheropole, ville de la Paleſtine, l'aneienoe Hebron, *p.*515.

Elie prophete ne doit pas eſtre mis au rang des ſol. *p.*101.

S. *Elie* M. de Perſe en 346. *p.*88.

Elie Sup d'un mon. *p.*126.

Elie app. anacorete tres auſtere, *p.*127.

Elilege. V. Euiale.

Elim. V. Raïthe.

S. *Eliph* Martyr, dit-on, en Lorraine ſous Juiien, *p.*353; ſon hiſtoire ſana autorité, *p.*724.

Ellel ou Hillel Patriarche des Juifs, ſe fait battrire à la mort, *p.*290.

Elpide Preſtre, deputé de S. Jule pour citer les Euſebiens au C. de Rome eo 341, *p.*272.

Elpide Prefet d'Orient eo 361, *p* 566.

Elpide apoſtat ſous Juiien, *p.*377, peut eſtre le tbreſorier de ſon domaine particulier, *p.*392, perit miſerabiement en 366, *p.*399.

S. *Elpidiphore* M. de Perſe en 346, *p.*88.

Elvire, ancienoe viile de la Betique, *p* 303, 527: hiſtoire du Conciie qui a'y tient vers 300, *p.*302-309.711-715.

Elurien diſciple de S. Amon, different d'Elurion de Tabenne, *p.*164.

Emeſe, viile de ia Phenicie, *p.*257; les payens en conſacrent l'egiiſe à Bacchus ſous Julien, *p.* 365.

S. *Emilien* M. à Doroſtole ſous Julien, *p.*354.

S. Emilien Eveſque de Valence, ordonne S. Marcellin d'Embrun avec S. Euſebe de Verceil &c. *p.* 561. 779.2.

Emmaüs ou Nicople, une fontaine ſanctifiée par J.C. y fait des miracles, *p.*362.

Enfans: S. Pacome les recevoit daoa ſes monaſteres, *p.*181, fait ſecher un figuier qui tentoit ceux de Moncoſe, *p* 224, ecoute ies plaintes d'un enfaot de Pabau, *p.*222, appreod d'un de Tabeone à travailler, *p.*223.

Epheſe. V. Eureſe.

S. *Ephrem* modere les paſtres par l'exemple de S. Anroine, *p.*138, écrit la vie de S. Abraham Pr. ſon ami intime, *p.*586. 786, monire dans ſon teſtameot ſon averſioo cootre ies Apollinariſtes, *p.*615.

Epictete de Civitta-Vecchia, aſſiſte en 355 au C. de Milan, *p.*535.

Epiphane ſophiſte payeo ami des Appoliioaires, *p.* 609.

S. *Epiphane* s'unit à S. Hilarion, *p.*566, qu'il fait demeurer en Cypre &c. *p.*570: a relatiou avec Apoilioaire, *p.*611, écrit en 376 ſur les hereſies, *p.*383.

Epiphanie, ville de Syrie, l'Egliſe y eſt profaoée ſous Julien, *p* 365.

Eponique moine de Tabenne, directeur des mon. de vierges, *p* 197.493.

Eponyme ſoumet ſoo mon. de Chenoboſque à S. Pacome, *p* 213.

Ereſte Ev. d'Ant. en Piſidie, *p* 792.

Erennie Diacre de Luciſer, ſigne pour iuy le C. d'Alex. en 362, *p.*520.

Ermites, ieur origioe & leurs auteurs, *p.*102-105.

Eſclaves, S. Pacome o'en recevoit poiot, *p.* 180. Conſtantin permet aox Ev. & Eccl. de les affranchir, *p* 310.

Eſtienne. V. Gobar.

Eſtienne Eveſque d'Ant. n'avoit pu s'y faire admettre dana le Clergé par S. Euſtathe, *p.*24, eſt p.e. rétabli par Julien i'apoſtat, *p.*329.

Eſtienne Eveſque, depute à S. Jule contre S. Athanaſe, *p.*270.

Ethiopie, quaod la ſoy y a eſté preſchée, *p.*288.

Etole: on en trouve, dit-on, une à S. Maximin de Treves au IX. ſiecle, *p.*250.

Evagre d'Ant. S. Euſebe de Verceil l'emmene avec luy en 362, *p.*558.777.1.

Le B. *Evagre* mort vers 399, *p.*136.

Evangile de S. Matthieu écrit, celui de Saint Jean traduit en hebreu, *p.*291.

Euchariſtie: on ne ia recevoit point ſana eſtre confirmé, *p.*308: on en ſeparoit quelques una ſans iea ſoumettre à ia penitence, *p.*305. Arſiſe n'en vouioit pas ſeparer iea jeunes genta pour des fautes iegeres &c. *p.*165.

Eudoxe oe peut ſe faire recevoir dans ie Clergé par S. Euſtathe, *p.*24.

Eveſques: tout Eveſqoe doit veiller, comme prier, pour toote l'Egliſe, *p.*24: oe i'eſt pas pour paroiſtre avec eclat & vivre dans i'aboodance, *p.*438. Le C. d'Elvire défend aux Eveſquea de ſouffrir qu'on mette dana le trone pour le batteſme, *p.*306, d'ordonner eeox qui ont eſté battizez dans une autre province, *ibid.* d'admettre à ia communion ceux qui ſont excommuoiez par d'aotres Eveſquea, *p.*307. Fermeté epiſcopale dana la iettre d'Oſius, *p.*313-316 Saint Euſtathe tranſferé de Berée à Antioche, *p.*21. Euſebe de Ceſ. digne panegyriſte des transiationa, oe veut pas eſtre tranaferé à Ant. *p.* 45. 70. S. Joſeph Comte ſe marie depeur d'eſtre fait Ev. par les Ariens, *p.*299. Julieo bannit les Eveſques des villes, *p.*338. Queiquea uns profeſſoient la medecioe, *p.*290.

Eugene Diacre de Rome, legat du Pape au C. d'Arles en 314, *p.*266.

Eulale ou Ellilege premier Ev. d'Yvrée en 450, *p.*772.2.

Eulege avocat d'Alex. puis fol. *p.*117.

S. *Eulege* d'Alex. demande à S. Gregoire le Grand les actes des Martyrs recueillis par Euſebe de Ceſ. *p.*57.

S. *Euphrone* d'Autun, Saint Perpetue de Tours luy legue des reliques en 474, *p.*464.

S. *Eupſyque* M. à Ceſ. de Capp. ſous Julien, *p.*371-373-727.

Eureſe ou Epheſe faux pape Luciferien en 384. *p.*525.

S. *Euſebe* Pape, battize, dit-on, S. Euſebe de Verceil & ſa mere, *p.*530.

Euſebe de Ceſarée. *V. ſon titre p.*39, fait de la peine à S. Macaire de Jeruſ. *p.*20, eſt accuſé d'Arianiſme par S. Euſtathe d'Ant. qu'il accuſe d'eſtre Sabellien, *p* 24, aſſiſte à ſa depoſition en 331, *p.*25 preſche à la dedicace de l'Egliſe de la Reſurrection à Jeruſ *p.*13. écrit contre Marcel d'Ancyre qui avoit écrit contre luy, *p.*504.

Euſebe de Nicomedie n'eſtoit pas app. parent d'Euſebe de Ceſ. *p.*39, fut le plus ardent défenſeur d'Arius, *p* 44, depoſe S. Euſtathe d'Ant. en 332, *p.*25, fait bannir S. Athanaſe en 314, *p* 47, veut faire recevoir Arius dans l'egliſe de CP. en 336, *p.*36, fait bannir *S.* Paul de CP. vers 337 &c. *p.*253, depute à *S* Jule contre *S.* Athanaſe, *p.*270. Marcel d'Ancyre écrit contre luy, *p.*504. Il s'empare de l'Egliſe de CP. en 339, *p.*254, & meurt en 341, *p.*255.

Euſebe grande Chambellan, atteſte en 335 au C. de Milan, 147 Catholiques, *p.*544.

S. *Euſebe* M. à Gaza ſous Julien, *p* 357.

S. *Euſebe* de Verceil, *v. ſon titre p* 529, eſt receu à Scythople chez S. Joſeph Comte, *p.*298, travaille à la réunion de l'Egliſe d'Ant en 362, *p.*519, ſe retire ne la voyant pas poſſible &c. *p.* 520, travaille avec S Hilaire au rétabliſſement des Egliſes d'Italie, *p* 458.

S. *Euſebe* de Teiedan, deſigne Jacque de Perſe pour ſon ſucceſſeur, *p* 585.

S. *Euſigne* M. à Ant. ſous Julien, *p.*385.

Euſtaſe receveur des Tailles en Toſcane, *p.* 722.2.

S. *Euſtathe* Ev. d'Antioche, *v. ſon titre p.*22, attaque Euſebe de Ceſ. qui le fait depoſer, *p.*45. La diviſion continuë entre les Cat. meſmes aprés ſa mort, *p.*618.

Euſtathe Pr. de CP. conduit l'edifice de l'egliſe de la Reſurrection à Jeruſ. en 327, *p.*10, eſt app. confondu avec *S.* Euſtathe d'Ant. *p.*654.1.

Euſtathe ouvrier en cuivre coupable d'un adultere, *p.*26.

Euſtathe d'Epiphanie par Arien mort, dit-on de douleur de voir ſon egliſe profanée, *p.*365.

Euſtathe de Sebaſte ne peut ſe faire recevoir par S. Euſtathe dans le Clergé d'Antioche, *p.*24, ſe ſepare de S Baſile en 373, *p* 615.

Euſtathe Ev. des Sarrazins en 438, *p.*597.

Euſtathiens ſont à Antioche une communion à part depuis 331 juſqu'en 482, *p.*28.29.

S.te *Euſtoquie* vierge & martyre à Tarſe ſous Julien, *p* 380.

Eutrope à qui S. Euſtathe d'Ant. dedie un livre, *p.* 31.

Eutyque Ev. d'Elentherople, Atien de faction tres violent, *p.*515.

Euzoïus : fauſſe apparition de *S.* Theodore M. à cet Ev. Arien, *p.*385.

Exaltation de la Croix, pourquoi ainſi nommée, *p* 13. eſtoit celebrée long-temps avant Heracle, *p.*8.

L'*exemple* eſt le meilleur avis qu'on puiſſe donner ou recevoir, *p* 127.

Exuperance diſciple de S. Euſebe de Verceil, ſouffre l'exil avec luy, *p.*552, eſt fait Eveſque de Tortone, *p.*560.

F

Familles, claſſes des monaſteres de Tabenne, *p.*279.

Fauſtin Pr. Luciferien, preſente en 384 une requeſte à Theodoſe &c. *p.*524. 766.2, adreſſe à l'Imperatrice Flaccille ſept livres contre les Ariens, *p.*526.767.

Felix Ev d'Acci dans la Carthaginoiſe, peut avoir preſidé au C. d'Elvire en 300, *p.*303.

Felix apoſtat Surintendant des finances ſous Julien, *p.*392, puni par une mort prompte, *p.* 398 719.

Felix Eccl enleve le corps de S. Severe de Ravenne vers 836 *p* 284.

Les *femmes* aſſidues aux tombeaux des Martyrs, demandent la fin de la perſecution de Julien, *p.*421 eſtoient receuës dans les monaſteres de Tabenne, *p* 288. Le C. d'Elvire oblige les maris de chaſſer leurs femmes adulteres, *p* 308.

Feſtes: S. Baſile invitoit des Ev. à la feſta de S. Eupſyque, *p.*372.

Filles : S. Jacque de Niſibe fait blanchir les cheveux de quelques filles immodeſtes, *p.*261: le C. d'Elvire défend de les marier à des payens, heretiques, ou Juifs, *p.*305.

Firmicus. V. Maternus.

Flavien laïque, ſoûtient l'Egliſe d'Antioche contre les Ariens, *p.*28.

S.te *Florence* diſcipla de *S.* Hilaire, *p.*451.

Florent p.e. de Meride, aſſiſte entre les Cat. au C. de Milan en 355, *p.*542, communique avec les deſeteurs de la verité, *p.*547.

Florent Grand-maiſtre du palais ſous Conſtance, *p* 517.

Florent & ſa famille convertis en 359, par S. Hilaire de Poitiers, *p.*451.

Foibles: combien à menager, *p.*126-128.

Fontaines

Fontaines d'Ant. pollnées par Julien, ſe ſechent, *p.* 385.

Fortunat Ev. écrit la vie de S. Hilaire de Poitiers, *p.* 434. 746.

Fortune ; ceux de Ceſ. en abatent un temple ſous Julien, *p.* 372.

Fou gueri miraculeuſement par Saint Joſeph Comte encore Juif, *p.* 294. Les ſous s'elevent contre ceux qui ne le ſont pas, *p.* 124.

Foy : la traiter avec des raiſonnemens humains eſt un engagement preſque infaillible dans l'erreur, *p.* 633.

Francaire pere de Saint Hilaire de Poitiers, *p.* 435.

France ; les Eveſques abſolvent, dit-on, Oſius de la condannation de ceux d'Eſpagne, *p.* 318, ne ſe laiſſent pas aller à ſon exemple, *p.* 317, ſe ſeparent de la communion de Saturnin d'Arles, *p.* 440. 442, écrivent en 357 à S. Hilaire banni en Phrygie, *p.* 444, retractent en 360 leur ſignature du C. de Rimini, *p.* 456.

Fromentin Comte, fait martyriſer *S.* Baſile d'Aneyre, *p.* 378.

S. *Fructueux* de Tarragone apparoiſt pour faire mettre ſes cendres dans le tombeau &c. *p.* 133.

Fruits de la terre, le C. d'Elvire défend de les faire benir par les Juifs, *p.* 307.

S. *Frumence* premier Ev. d'Auxume, Apoſtre de l'Ethiopie. *V. ſon titre p.* 284.

G

G *Abbaras*, corps morts conſervez en Egypte, *p.* 833.

S. *Gaddiabe* Ev. & M. de Perſe, *p.* 90.

Galbion Tribun chargé de garder *S.* Euſebe de Verceil, *p.* 545.

Galiléens ; nom que Julien donnoit aux Chrétiens, *p.* 330.

S.te *Galla* : Denys luy adreſſe la vie de Saint Pacome, *p.* 169.

S. Gallican M. dit-on en Egypte ſous Julien, *p.* 356 : hiſtoire inſoûtenable, *p.* 720.

Gamaliel premier Patriarche des Juifs, *p.* 290.

S. Gaudence de Naïſſe, zelé défenſeur de S. Paul de CP. *p.* 255.

S. Gaudence depuis premier Ev. de Novare, *p.* 772. 2, viſite *S.* Euſebe de Verceil dans ſon exil, *p.* 552, réunit & gouverne ſon Egliſe en ſon abſence, *p.* 557, reſpect qu'avoit pour luy Saint Euſebe, *p.* 559.

Gaza, ville fort attachée à l'idolatrie, *p.* 343, obtient de Julien diverſes graces, *p.* 344, fureur de ſes habitans contre les Chrétiens, *p.* 357-360. Ils cherchent *S.* Hilarion pour le faire mourir, *p.* 570.

Gazan ou Zanane diſciple de *S.* Hilation, *p.* 572.

Gelaſe de Ceſarée met le nom d'Euſebe dans les diptyques, *p.* 68.

Gelaſe Pape n'a point condanné l'hiſtoire d'Euſebe, *p.* 56.

Gelaſe de Cyzic, auteur fort mepriſable, *p.* 73. 331.

S. Gemele M. ſous Julien à Edeſſe, *p.* 380.

S. Gemilien Ev. de Modene en 385, *p.* 709.

S. Gennade Ev. & M. de Perſe, *p.* 92.

George de Laodicée, n'avoit pu ſe faire recevoir par *S.* Euſtathe dans le Clergé d'Ant. *p.* 24, le traite de *Sabellien*, *p.* 26, aſſiſte au C. de Tyr en 335, *p.* 652. 2. C'eſt de luy dont parle Libere dans ſa lettre à Conſtance en 354, *p.* 774. 1. Il excommunie les Apollinaires, *p.* 610.

George uſurpatenr du *Siege* d'Alexandrie, y eſt maſſacré par les payens. *p.* 381.

George le Syncelle inſere la chronologie d'Euſebe dans la ſienne, *p.* 51.

Germine de Sirmich aſſiſte en 355 au C. de Milan, *p.* 535, n'y veut pas ſigner le ſymbole de Nicée, *p.* 539, eſt chaſſé de l'Egliſe par le peuple Cat. *p.* 540.

Gloire : l'amour pur aime le bien ſans ſonger à la gloire qui l'accompagne, *p.* 330.

Gnaphée. V. *S. Simeon.*

Eſtienne *Gobar* heretique Eutychien, *p.* 383.

S. Gobdelas M. de Perſe, *p.* 663.

Golgotha ; lieu où la Croix de J.C. fut plantée, *p.* 11.

S. Gordien M. à Rome ſous Julien, *p.* 352 ; ſes actes faux, *p.* 722. 1.

Gorgone de Germanicie ordonne Paulin Ev. d'Ant. avec Lucifer en 362, *p.* 520.

Gouverneurs : Julien ſouffre leurs cruautez & leurs vexations contre les Chretiens, *p.* 350.

Grégoire d'Elvire refuſe de communiquer avec Oſius aprés ſa chute &c. *p.* 319. *Saint* Euſebe de Verceil luy écrit vers 360, *p.* 556. Il entre dans le ſchiſme des Luciferiens, *p.* 526, on ne voit point qu'il l'ait quitté, *p.* 767. 2. Il en devient comme le centre, *p.* 527.

Gregoire intrus dans l'Egliſe d'Alexandrie, S. Antoine luy écrit inutilement, *p.* 123.

S. *Gregoire* de Nazianze efface par ſa reputation celle des ſophiſtes payens, *p.* 347 : Julien reſervoit à l'attaquer aprés la guerre des Perſes, *p.* 333. Il s'applique à la poeſie pour s'oppoſer au progrés de l'Apollinariſme, *p.* 613. Les Apollinariſtes luy font, dit-on, de la peine à CP. *p.* 626.

S. *Gregoire* le Grand ne peut trouver les actes des Martyrs recueillis par Euſebe, *p.* 57.

Guadix dans l'Andalouſie autrefois Acci, *p.* 303

S.te *Gudelie* M. de Perſe ſous Sapor, *p.* 89. 663.

H

H *Abits* : Julien veut que ſes preſtres ſoient vétus modeſtement, *p.* 418.

Hagie ou *Hagion* Pr. de Nitrie, *p.* 164, p.e. le meſme qu'Aion ou Aio, *p.* 165.

Hautvilliers, abbaye au dioceſe de Reims, on croit y avoir le corps de S.te Helene, *p.*18.

S.te *Helene*. V. ſon titre *p.*2.

Helene femme de Julien l'apoſtat, qui la fait peindre ſous la figure de Diane, *p.*349.

Helene ſol. de la Theb. *p.*427.

Helenople, ville de la Bithynie, formée en 327 du bourg de Drepane, *p.*17.

Helenople, ville de la Pal. &c. *p.*18.

Helenopont, province du Pont, tire ſon nom de S.te Helene, *Ib.*

Heliodore Ev. de Bezabde, *p.*94.

Heliodore Preſtre traduit des ouvrages grecs pour S. Hilaire, *p.*465, eſt p.e. l'auteur d'un livre des Principes, *p.*468.

Heliople, ville de la Phenicie : les payens y traitent les Chrétiens avec la derniere barbarie, *p.*365.

Hellade Luciferien contre qui Saint Jerome diſpute, *p.*527.

L'*Hemorrhoïſſe* de l'Evangile fait faire une ſtatuë de J.C, *p.*363.

Heptanomos ou *Heptapolis*, province d'Egypte, *p.*106.

Heracle : Apollinaire luy adreſſe un ouvrage *p.*633.

Heracle Empereur, l'Exaltation de la Croix eſt plus ancienne que luy, *p.*8.

Heraclée, ancienne mettropole de la Thrace, *p.*253.

Heraclée, trois villes de ce nom en Egypte, *p.*105.108.

Heraclide diſciple de S. Antoine, *p.*142.

Heraclide Pr. de Nitrie, *p.*164.

Heraclide Ev. Luciferien d'Oxyrinque, *p.*526.

Heraclien Ev. de Calcedoine, *p.*383

Herbe : il en croiſſoit une mirſculeuſe au pié de la ſtatuë de J.C. à Paneade, *p.*363.

Herculiens : corps de ſoldats formé par Maximien Hercule, *p.*406.

S. *Herculien* Martyr à Antioche ſous Julien, *p.*408.

Hereſie : ceux qui y avoient eſté battizez ne pouvoient eſtre ordonnez, *p.*307. S. Hilaire ne ſaluë pas meſme les heretiques, *p.*437. S. Euſebe de Verceil aime mieux mourir que de recevoir à manger d'eux, *p.*553.

Herman Archeveſque de Cologne en 1485, *p.*334

Hermione Abbeſſe Luciferienne à Eleutheropole, *p.*527.

Hermon ou *Hermonas* 39e Ev. de Jeruſ. en 302, *p.*19, gouverne neuf ans, *p.*646.2.

Hermopole la petite, ſon Ev. gouvernoit la montagne de Nitrie, *p.*160.674.1.

Hermuthis, ville d'Egypte, *p.*204.

Heron Ev. de Thebes, apoſtat, perit malheureuſement, *p.*399.

Heron Rel. de Tabenne meurt le ſamedi ſaint en 365, *p.*497.

Heſyque Diacre, deputé des Euſebiens à Saint Jule Pape, *p.*269.

S. *Heſyque* diſciple de S. Hilarion : Julien accorde ſa mort à ceux de Gaza, *p.*344. Il arraſle S. Hilarion en Cypre, *p.*570, luy rend les derniers devoirs, & meurt en grande pieté, *p.*571.

Hetti Ev. de Treves vers 837, *p.*250.

Hidulphe Ev. de Treves en 667 &c. *Ib.*

Hieracapollon ancien ſol. de la Theb. ſoûtient & admire S. Pacome, *p.*175.678.

Hierax diſciple de S. Antoine, *p.*142.

Hierocle écrit contre les Chrétiens, eſt refuté par Euſebe, *p.*48.

Hierocle fils du Comte Alype, eſt ſauvé de la mort &c. *p.*415.

S. *Hilaire* Ev. de Toulouſe vers 340 ou 350, *p.*442.

S. *Hilaire* Eveſque de Poitiers, & Confeſſeur, *v. ſon titre p.*432, travaille avec Saint Euſebe de Vercail à rétablir les Egliſes d'Italie, *p.*558.

Hilaire Diacre de Rome, *p.*528: on ne voit point qu'il fuſt de Sardaigne, *p.*770. Libere l'envoie en 354 à Milan pour obtenir un C. *p.*533, aſſiſte à celui de Milan en 355, *p.*542, y eſt fonetté cruellement & banni, *p.*547: embraſſe le ſchiſme de Lucifer &c. *p.*528. L'Ambroſiaſter peut eſtre d'un *Hilaire*, mais different, *p.*768.769.

S. *Hilaire* Ev. de Mende : on croit que ſon corps eſt à S. Denys en France, *p.*757.

Deux SS. *Hilarins* à Oſtie & à Arrezo ſous Julien, *p.*353.723.

S. *Hilarion*, v. ſon titre *p.*564, ſe retire dés l'an 306 en Egypte ſous S. Antoine, *p.*110, viſite ſa demeure aprés ſa mort, *p.*115.138, convertit le grand-pere de Sozomene, *p.*357, guerit & convertit beaucoup de Sarrazins, *p.*594. Julien accorde ſa mort à ceux de Gaza, *p.*344,

Hillel. V. Ellel.

Hincmar Archeveſque de Reims, fait écrire la tranſlation de S.te Helene vers 840. *p.*28.

Hirſauge abbaye d'Allemagne, *p.*776.2.

L'*homme* ne peut trouver ſon bonheur dans la ſatisfaction des ſens *p.*436. Il faut fuir les hommes, ou leur paroiſtre fou, *p.*699.

Homene Eveſque Apollinariſte, condanne Timothée, *p* 632.793.1.

S. *Honorat* ſouffre l'exil avec S. Eulebe de Verceil, *p.*552, dont il devient le ſucceſſeur, *p.*560.

S. *Hor* ou Or ſolitaire de Nitrie. *V. ſon titre p.*598.

S. *Hormiſda* Ev. & M. de Perſe, *p.*90.

Hormiſda Prince Perſan, viſite les Martyrs ſous Julien, *p.*407.

Hoſpitaux : Julien veut en fonder à l'imitation des Chrétiens, *p.*416. *&c.*

Hoſtelleries publiques appartenoient au Prince, *p.*684 2.

Humiliations, combien utiles, *p.*495.

Humilité peut ſeule echaper les piages du diable, *p.*125, & chaſſer les demons furieux, *p.* 150. Qui la perd, perd tout, *p.*599: moyen de la conſerver, *p.*598.

Hygia Ev. d'Eſpagne au IV. ſiecle, *p* 527.

Hymenée 37.e Ev. de Jeruſ. mort en 298 *p.*19.

I

SAINTE *Ia* Martyr de Perſe en 346, *p.*88.

S. *Jacque* Ev. & Martyr de Perſe ſous Sapor, *p.*90.

Deux Saints *Jacques* Pr. & M. de Parſa ſous Sapor, *p.*89.241.

Jacque M. da Perſe, nom gliſſé app. au lieu de Joſeph, *p.*693

S. *Jacque* da Niſibe, *v. ſon titre p.*260, aſſiſte au Concile d'Ant. vers 329 *p.*23, obtient par ſes prieres la mort d'Arius, *p.*35; va an Perſe viſitar les nouveaux Chrétiens *p* 77, écrit ſur la perſecution de Perſe, *p.*78. Julien fait oſter ſon corps de la ville da Niſibe, *p* 342.

Jacque de Perſa diſcipie de *S.* Julien Sabbas, refuſe toute ſuperiorité, *p.*585.

Jaſa, village de Perſe, *p.*87.

Idoles: le C. d Elvire regarde comme apoſtats ceux qui ſont ſemblant d'aſtre idolatres, *p.*307, excommnnia pour cinq ans ceux qui ſouffrent que quelque choſe qui leur appartient ſerve au culte des idoles, *ib.* on ne peut en conſcience y contribuer en quoy que ce ſoit, *p.*369. Les Chrétiens uſent à Ant. des vivres polluez par Julien, *p.*385.

Jean V. Jonas.

S. Jean Batiſte audeſſus du rang des ſolitaires, *p.*101: les payens brulent ſon corps ſous Julien, *p.*361.

S. *Jean* l'Evangeliſte preſche & écrit aux Perſes, *p.*76; ſon Evangile a eſté traduit en hebreu, *p.*291.

Jean Ev. de Perſe aſſiſte au C. de Nicée, *p.*77.

Jean frere de S. Pacome ſe retire avec luy, *p.* 275.

Jean diſciple de Saint Pacome, *p.*233, qui luy écrit, *p* 228.

Trois SS. *Jeans* Ev. & M. de Perſe ſous Sapor, *p.*89.90.

S. *Jean* Martyr à Rome ſous Julien, *p.*351; ſon hiſtoire inſoûtenable, *p.*719-722.

S. *Jean* Pr. & M. à Rome, *p.*372.

Jean fils de *S.*te Publie, Preſtre d'Ant. *p.*402. 739.2.

Jean Pr. traduit en grec le maſſacre des ſol. de Sinaï & de Raïthe, *p.*580.

Jean Ev. des Sarrazins, *p.*597.

Jean Pr. de Rome au VI. ſiecle, *p.*351.

Jean Abbé de Caſemare an XII. ſiecle, *Ibid.*

Jeremie ſol. de Raïthe tué par les Blemmyes, *p.*577.

S. *Jerome* étudia ſous Apollinaire, *p.*611, fait une nouvelle chronique & une nouvelle geographie ſur celles d'Euſebe, *p.*50.58, traduit la regle de S. Pacome, *p.*195.684, excuſe Lucifer le plus qu'il peut, *p.*522.523.

Jeruſalem : S.te Helene y trouve la Croix de J C, *p.*6. *&c.* Julien y vent rebaſtir le Temple, *p* 411. *&c.* y faire faire un amphitheatre pour y expoſer les Chrétiens aux beſtes, *p.*421.

JESUS CHRIST: une fontaine d'Emmaüs où il a'eſtoit lavé les piez, guerit miraculenſement, *p.*362, Il apparoiſt à *S.*Pacome pour le conſoler, *p.*223. Julien fait briſer ſa ſtatuë à Paneade, *p* 363.

Iſle d'*Ieu* ſur les coſtes de Poitou, *p.*752.

Jeûnes, quoiqu'utiles & neceſſaires, demandent beaucoup de diſcretion, *p* 113 Jeûnes ordonnez pour tous les mois & tous les ſamedis, hors juillet & aouſt, *p.*305.

Jeunes gens qui ſe veulent conduire eux meſmes ſont en grand danger, *p* 113: jeune ſolitaire qui fait des miracles, & perit malheureuſement *p.*127 128.

Ignorance ; l'aveu qu'on en fait eſt un grand progrés vers la verité, *p.*128.129.

Illiberis ou Elliberis, deux villes de ce nom dans l'Eſpagne, *p.*303.

Images il y en avoit de J.C, de S. Pierre, & de *S* Paul, dés le III. & IVe ſiecle, *p* 43. Le C. d'Elvire défend d'en mettre dans les egliſes &c. *p.*306. Les défanſeurs d'une nature en J.C. ennemis des images, *p.*43. Images des Empereurs reverées par les peuples, *p.*349.

Indes chez les anciens eſtoient tous les pays inconnus vers le midi & l'orient, *p.*710.

Infirmitez : on y perd le fruit des mortifications, ſi on n'y reçoit avec peine les ſoulagemens, *p.*165.

S.te *Innocence* vierge, fille da *S.*Severe de Ravenne, *p.*283.

S. *Innocens* Ev. de Tortone: jugement de ſon hiſtoire, *p.*773.

Inquietude, n'en avoir que pour ſoy meſme, *p.*128.

Ingnaphée, *Iombaphée*. V. Simeon.

S. *Jonas* M. de Perſe en 346, *p.*87.

S. *Jonas* ou Jean ancien ſol. de Moncoſe, *p.* 213, ſe rend diſciple de *S.* Pacome, *p.*170, veut conſerver un figuier que S. Pacome, fait ſecher, *p.*224.

Joſeph ſol. loué par S. Antoine, *p.*128.

S. *Joſeph* Comte, *v. ſon titre p.*290, reçoit chez luy *S.* Euſebe de Verceil, *p.*552, eſtoit mort app. lorſque S. Euſebe fut ſi maltraité par les Ariens, *p.*776.2.

S. Joſeph Pr. & M. de Perſe en 364 *p.*237.699.

Joſeph ſol. de Raïthe mort avant 373, *p.* 579.
S. *Joſeph* fait au IX. ſiecle l'eloge de S Eupſyque, *p.* 372.
Jove Apollinariſte, *p.* 632.
S. *Jovien* M. à Ant. ſous Julien, *p* 408.
Jovien depuis Empereur, confeſſe J C. ſous Julien, *p.* 337, eſt obligé de ceder Niſibe aux Perſes, *p* 263.
S.te *Irene* vierge, fille de S. Spiridion &c. *p.* 243-246.
S. *Iſaac* Ev. & M. de Perſe, *p.* 90.
Iſaac diſciple & interprete de S. Antoine, *p.* 139.
S. *Iſaïe* ſol. de Sinaï, tué en 373 par les Sarazins, *p.* 104 575.
Iſaie écrit le martyre des SS. Jonas & Barachiſe, *p.* 87.
Iſaïe ſol. de Theb. *p.* 426.
Iſaïe ſol. de Sceté, *p.* 430-745.2.
Iſdandul vierge Chrétienne de Perſe tres genereuſe, *p* 240.
Iſidore diſciple de S Antoine, *p.* 142.
Iſidore Rel. de Tabenne d'une eminente vertu, *p.* 489.
S.te *Iſidore* Religieuſe de Tabenne, *p.* 141, ne peut ſouffrir d'y voir ſa vertu reconnuë, *p.* 198
S. *Iſidore* de Peluſe écrit aux Rel. de Tabenne, *p.* 502.
Iſidore Ev d'Egypte & Conf. eſt preſque ſurpris par Apollinaire, *p.* 620.
S. *Iſidore* de Seville autoriſe pluſieurs Canons du C. d'Elvire, *p.* 309. Quelques uns doutent de ſon traité des hommes illuſtres, *p.* 716.
S. *Iſmael* M. ſous Julien prés de CP. *p* 374. 27.
Italique officier de Gaze : S. Hilarion leve le ſort de ſes chevaux, *p.* 558.
S. *Jude* preſche dans la Perſe, *p.* 76.
Jude Ev. de Jeruſ. ſous Adrien, *p* 640.
Judes Juif, trouve, dit-on, la Croix, & ſe fait Chrétien, *p.* 639.
Judas Patriarche des Juifs fort corrompu dans ſa jeuneſſe, *p.* 292, envoie S. Joſeph Comte en Cilicie, *p.* 295.
Jugement ſolide, ſource de toutes les ſciences *p.* 107.
Les Juifs cachent la Croix de J.C. *p.* 4. Les plus habiles d'entre eux indiquent à Ste Helene le lieu de la Paſſion, *p.* 6. Ils avoient alors un Patriarche, *p.* 290, des Apoſtres, *p.* 291, une forme de republique, *p.* 295. Ils n'avoient point de mandians parmi eux, *p.* 419. Ils ſecondent les Mages pour perſecuter les Chrétiens, *p.* 79. Conſtantin condanne au feu les Juifs qui perſecuteroient ceux qui ſe feroient Chrétiens, *p.* 295. Quelques uns forcez de reconnoiſtre J.C. ſans ſe convertir, *p.* 293. Euſebe montre pourquoi les Chrétiens reçoivent leurs livres & ne ſuivent pas leurs pratiques. *p.* 53. Le C. d'Elvire défend de leur faire benir les fruits de la terre, & de manger avec eux, *p* 307. Saint Hilaire de Poitiers ne les ſaluoit pas meſme, *p.* 437. Julien les favoriſe contre les Chrétiens, *p.* 329, & leur perſuade en 363 de rebaſtir le Temple, *p.* 409. 744.1; Dieu arreſte ce deſſein par des prodiges, *p.* 411. Leurs habits ſe trouvent tout parſemez de croix, *p* 414.
Jule. V. Aſiicaio, Maternus.
S. *Jule* Pape, *v. ſon titre p.* 265, reçoit en 341 & retablit S. Paul de CP. *p.* 255; reçoit de meſme Marcel d'Ancyre comme Cat. *p.* 509. On publie pluſieurs lettres d'Apollinaire ſous ſon nom, *p.* 636. 793 2. S. Timothée eſt auteur d'une lettre ſuppoſée à S. Jole, *p* 633.
Julien Comte d'Orient oncle maternel de Julien l'apoſtat, *p.* 735. 1, & apoſtat comme luy, *p* 392. 735; fait pluſieurs Martyrs, *p.* 393. 406-409. Ses impietez & ſa mort horrible, *p.* 395-398. 738. 739.
Julien l'apoſtat eſt prevenu contre S. Hilaire par Saturnin d'Arles &c. *p.* 441, renonce à J.C, & efface ſon batteſme par des ſacrileges, *p.* 323, zelé pour l'idolatrie qu'il veut rétablir, *p.* 325, taſche de mettre la diviſion dans l'Egliſe, *p.* 327, l'attaque par une douceur apparente, *p.* 329, caſſe les officiers Chrétiens, *p.* 332, taſche de pervertir les ſoldats, *p.* 338, maltraite les Chrétiens en diverſes manieres, *p.* 341, leur défend d'enſeigner & d'étudier les lettres humaines, *p.* 344, les fait perſecuter par les Gouverneurs, *p.* 348. *&c.* Le tonnerre briſe ſa ſtatuë miſe à Paneade au lieu de celle de J.C. qu'il avoit fait oſter, *p.* 364. 725. Apollinaire luy adreſſe un ouvrage pour la verité, *p.* 613 Il n'oſe attaquer Teſiphon, *p.* 100, fait oſter de la ville le corps de S. Jacque de Niſibe, *p.* 263
S. *Julien* Sabbas, *v ſon titre p.* 581, demande à Dieu la fin de la perſecution de Julien, *p.* 422.
Julien Pr. de Tortone, *p.* 773.
Jupiter: Julien en baſtit un temple à Paoeade *p.* 364, ceux de Ceſ. en abatent un, *p.* 371.
S. *Juſt* diſciple de S. Hilaire de Poitiers, *p.* 468.
Juſtice, c'eſt la perſecuter que de condanner un abſent, *p.* 543.
Juſtin Ev. Arien excommunié par les Ev. de Frace en 360, *p.* 457.
S. *Juvenain*. M. à Antioche ſous Julien, *p.* 386-388. 733.

L

Labarum, principal étendar des armées Romaines : Julien en oſte la Croix & le nom de J.C, *p.* 337.
Labdas. V. Zabdas.
Laïques aſſiſtent au C. d'Elvire, *p.* 303
Langues : Dieu accorde le doo des langues à S. Pacome, *p.* 221.

Laodicée, ville celebre de Syrie, *p.*611. 790, s'appelle aoj. Liche, & eſt preſque ruinée, *p.*612.
Laodicée, ville de la Phenicie du Liban, *p.*790.
Laraple; on y tient un Concile an 348, où S. Pacome eſt cité, *p.*225.
S. *Laurent* mon. d'Hongrie: on croit y avoir des reliques de S. Paul premier ermite, *p.*122.
S. *Lazare* M. de Perſe eo 346, *p.*88.
Ledres ou Luteoo, ville de Cypre, *p.*645.
S. Leon baſtit une egliſe des SS. Jean & Paul, *p.*352.
Leonce l'eunuque ne peut ſe faire recevoir dans le Clergé d'Ant. par S. Euſtathe, *p.*24, aſſiſte en 355 au C. de Milan, *p.*535.
Leonce Pr. demande à S. Jerome la traduction de la vie de S. Pacome, *p.*196.
S. *Leonce*, V. Lienne.
S. *Leopard* M. à Rome ſous Julien, *p.*352.
Lettres humaines: Julien défend aux Chrétiens de les enſeigner & de les étudier, *p.*344: à quoy elles leur ſont neceſſaires, *p.*347.348.
S.te *Libarie* vierge, M. de Champagne, *p.*354.
Libelles diffamatoires: le Concile d'Elvire en anathematize les auteurs, *p.*307.
Libere Ev. de Meride, aſſiſte en 300 au Concile d'Elvire, *p.*303. 713
Libere Pape écrit à Oſius ſur la chute de ſes legats au C. d'Arles en 354, *p.*313, depute Lucifer pour demander un autre Concile, *p.*515. écrit à S. Euſebe pour l'obtenir &c. *p.*552, écrit aux Conſ. qui furent bannis au C. de Milan en 355, *p.*548.
Liche, V. Leodicée.
S. *Lienne* ou Leonie Pr. diſciple de S. Hilaire, *p.*468.
Limene diſciple & ſucceſſeur de S. Euſebe de Verceil, *p.*560.
Longin Comte celebre par ſa pieté, ne peut voir S. Hor, *p.*599.
Loup Ev. de Chalons, celebre au IX. ſiecle, *p.*647.
Loup Servat Abbé de Ferrieres; on luy attribuë la vie de S. Maximin de Treves, *ib.*
S. *Lubence* Pr. de Treves ſous S. Maximin, *p.*650.
S. *Lucain* diſciple de *S.* Hilaire, *p.*469.
S. *Luce* d'Andrinople vient à Rome en 340, *p.*672, eſt rétabli en ſon ſiege avent le Concile de Sardique, *p.*676.
Luce Ev. Arien intrus à Alex. en 373. S. Moyſe refuſe d'eſtre ordonné par luy, *p.*595.
S. *Lucien* M. à Drepane en Bithynie &c. *p.*57; S.te Helene baſtit une egliſe ſur ſon tombeau &c. *p.*18.
Lucifer Ev. de Cagliari, *v. ſon hiſtoire p.*514. eſt envoyé par Libere pour obtenir le Concile de Milan, *p.*533, y eſt arreſté aprés la premiere ſeance, *p.*539, puis mis en liberté, *p.*540; eſt mendé au palais, *p.*541, treité d'inſolent par Conſtance, *p.*542, qui le bannit à Germanicie, *p.*547.550. trouble l'Egliſe d'Ant. en lieu de la réuoir, *p.*558, reprend la condeſcendance de S. Hilaire pour les Orientaux, *p.*448.
Lucioſe Ev. d'Eſpagne au IV. ſiecle, *p.*587.
Luidolphe écrit vers 860 la tranſlation de *S.* Severe de Ravenne, *p.*284.
S. *Lupien* diſciple de *S.* Hilaire de Poitiers, *p.*468.
Luteon, V. Ledres.
Lycus, ville de la baſſe Thebaïde, *p.*500.

M

SAint *Maarés* Ev. & M. de Perſe, *p.*90.
S. Macaire Ev. de Jeruſ. cherche la Croix, *p.*31 la reconnoiſt par miracle entre celles des larrons, *p.*6 Conſtantin luy écrit pour faire baſtir l'egliſe de la Reſurrection, *p.*10; ſe ſeparta d'Euſebe de Cef. *p.*49. Ce qu'on ſçait de ſon hiſtoire, *p.*19.
Macaire Pr. de CP. témoin de la priere de S. Alexandre contre Arius, *p.*36.
Macaire diſciple de S. Antoine demeure à Piſpir, *p.*117, puis ſur la montagne, *p.*118, avec S. Antoine pour le ſervir, *p.*122, luy rend les derniers devoirs à la mort, *p.*132. 139; gouverne enſuite, dit-on, les diſciples de S. Antoine, *p.*140.
Macaire frere de S. Theodore, ſe fait Rel. de Tabenne, *p.*470, eſt mis ſecond chef des tiſſerans, *p.*487.
Macaire Sup. de Pachnum, *p.*481.759.2.
S. Macaire d'Alex. viſite *S.* Antoine, *p.*124, & S. Pacome à qui il ne ſe fait pas connoiſtre &c. *p.*226.
S. *Macaire* d'Egypte viſite *S.* Antoine, *p.*125, qui voit le S. Eſprit deſcendre ſur luy, *p.*126, & luy laiſſe ſon baſton en mourant, *p.*132.
Macaire Pr. deputé des Euſebiens à S. Jule Pape, *p.*369.
Macaire Pr. de Rome Luciferien chaſſé par Damaſe, *p.*527.
Macedone de Mopſueſte brule des livres de Paulin Ev. d'Ant. en 324 &c. *p.*22.
S. *Macedone* M. à Mere ſous Julien, *p.*374.
Macedone Pr. de CP. habile politique, *p.*38, deſiré par les Ariens pour Ev. de CP, *p.*252, accuſe, puis ſe reconcilie avec S. Paul elo au lieu de loy, *p.*253. 657-659.
Macellaire, village de Perſe, *p.*240.
Magdele obtient par S. Pacomme la gueriſon de ſon fils, *p.*212
Mages preſtres des Perſes excitent la perſecution contre les Chrétiens, *p.*79.
Magiciens ne peuvent rien faire à S. Antoine *p.*120, ni à une femme Chrétienne, *p.*692. Saint Joſeph Comte & S. Hilarion diſſipent leurs ſortileges, *p.*297.568.
Magnus Comte brule l'egliſe de Breyte, *p.*365.

Magnus anathematizé en 378 par la C. de Rome, *p.*623, eſtnit p.e. l'Ev.des Apollinatiſtes à CP. *p* 626.

Maiume, erigée en ville par Conſtantin, *p* 343, ſoumiſe à Gaza par Julien, *p.* 344, continuë à avoir un Ev. particulier, *ib.*

Les *mn'ndies* ſont quelquefoia l'effet de la malignité des demons, *p* 209; ſi on n'y reçoit avec peine les ſnnlagemens, nn y perd le fruit des mortificatinns, *p.* 165.

Malaquion diſciple de S. Hilarion, *p.* 573.

Manete Ev de Seleucie vers 390, *p.* 78.

Manger; S. Antoine avoit honte de s'y vnir nbligé, *p.* 113

Les *Manichéens* eſtoient en horreur à S. Antoine, *p.*119. Un Manichéen apoſtaſie dans les tourmens, *p.*239. Coprés ſnl de la Theb.en ſait chaſſer un d'une ville aprés un miracle, *p.* 428.

S. *Manuel* M. ſous Julien prés de CP. *p.* 374 727.

S. *Marc*; la vie ſainte des Therapeutes eſtnit le fruit de ſa predicatinn, *p.* 103.

S. *Marc* Pape: ce qu'nn en ſçait, *p.* 268.

Marc d'Arethuſe ne renverſa pnint l'antel de Cibele; *p.* 728, ſouffte de cruels traitamens ſnus Julien, *p.* 367-370; quel jugement nn peut porter de luy, *p* 726.

Marcel d'Ancyre *v. ſon titre p.* 503, reprend Euſebe d'un diſcnurs qu'il avnit ſait à Ancyre, *p.* 45, & d'un autre à Laodicée, *p.* 46; eſt depoſé en 336 par les Ariens, *p.*7. Euſebe écrit contre lu, peu aprés, *p.*59. Les Ariens écrivent contre luy à S. Jule, *p.* 590. Il vient à Rnme en 340, *p.* 272, y eſt ſuſtifié dans le C. en 341, *p.* 274 Les Ariens écrivent contre luy en 355 dans le C.de Milan, *p.* 535. S. Baſile d'Ancyre eſtnit dans ſa communion, *p* 729.

S. *Marcellin* Ev.deRavenne,dont on ne ſçait rien, *p* 708.2.

S. *Marcellin* Ev.d'Embrun: ce qn'nn en ſçait, *p* 561.778

Marcellin Pr.de Tortone, *p.*773.1.

Marcellin Pr.Luciferien preſente à Theodoſe u ne requeſte en 384 &c *p* 524.766 2.

Marcion ſnl. dans le Pont, puis hereſiarque, *p.*103.

Les *Marcionites* venlent attirer S. Pacome, *p.* 172.

S. *Marenbde* Coreveſque de Bezabde & M. *p.* 95.

S. *Marens* Ev. & M de Perſe, *p.* 90.

Marinm Pr. de Bezabda, *p.* 94.

Marinnus. V. Scntus.

S.te Marie Vierge Mere de Dieu erreurs des Apollinariſtes ſur ſa maternité & ſa virginité, *p.* 607. 608.

S.te Marie penitente niece de S.Abraham ſol. *p.* 591.

S. *Maris* M. de Perſe en 346, *p.* 88.

Maris de Calcedoine Arien, depute à *S.* Juſe contre S. Athanaſe &c. *p.*270, reproche à Julien ſon apoſtaſie, *p.* 332.

Marins. V. Victnrinus.

Martien on *Marien* ſecretaire d'Etat en 327. &c. *p.* 12.

S. Martin ſe retire anprés de S. Hilaire qui le ſait Exnrciſte &c. *p.* 438, revient auprés de luy en 369 &c *p.* 455.

S. *Martin* de Brague autoriſe pluſieurs Canons du C. d'Elvira, *p.*309.

Martyr; titre convenable aux Conf. morts dans l'exil, *p.*29. 30. Les Martyrs ne periſſent & ne meurent point pour Dieu, *p.* 86. Pourquni on en dépeint quelques uns leur teſte entre les mains, *p.* 388. Le C. d'Elvire défend d'honorer cenx qui ont eſté tnez en briſant des idoles ſans autnrité, *p.* 307 Un Rel. da Tabenne deſire indiferetement le martyre, apoſtaſie, puis devient Martyr de la grace, *p.* 215.

Martyre, titre de l'egliſe de la Reſurrection à Jeruſ. *p* 11.12.

Martyre Diacre deputé des Euſebiens à Saint Jule Pape, *p.* 269.

Martyre Ev.de Paneade eſt brulé ſous Julien, *p* 364.

S. *Maruthas* M. de Perſe en 346, *p.* 88.

S. *Maruthus* envnyé en Perſe par Theodoſe l,en apporte les corps de pluſieurs Martyrs, *p.*9.

Julius Firmicus *Maternus* qui a écrit contre le paganiſme, n'eſt point *S.* Materne de Milan, *p.* 703.2

S. Matthieu preſche aux Perſes, *p.* 76, & aux Ethiopiens, *p.* 288.

Mave Rel. de Tabenne, confeſſe une faute qn'il avnit faite, *p.* 218.

Mavie nu Mauvie Reina des Sarrazins,demande en 377. S. Moyſe pour Eveſque, *p.*505.788.

Manptas Prince des Mages de Perſe en 346 &c *p.* 84.

Maxence frere, dit-on, de S. Maximin de Treves, & Ev. de Poitiers vers 350, *p.* 438.

S. *Maxime* de Jeruſ. aſſiſte en C. de Tyr en 335, *p.* 20; peut avoir recen de Conſtantin un habit tiſſu d'or pour celebrer le batteſme, *p.*13.

Maxime philnſophe enſeigne la magie à Julien, *p.*323.

Maxime Preſet de Rome en 361, *p.* 351.

S. *Maxime* ou *Maximin* M. à Antioche ſous Julien, *p.* 386-388.733.734.

S. *Maximilien* M. ſous Julien à Ant. *p.* 406; qnand il a ſouffert, *p.* 739. 2. Jugemenr de ſes actes, *p.* 740-744.

S. *Maximin* de Treves, *v. ſon titre p.* 347, communiqua le premier de l'Occident avec S. Paul de CP. *p.*255.697.

Mazaca, ancien nom de Ceſ. de Capp. *p.*370.

Medecin d'Alex. egalé à S. Antoine, *p.*130. Il y avoit des Eveſques medecins, *p.*290.

Medes: il y en avoit de Chrétiens au ſecond ſiecle, *p.* 77.

Mediſance, mort de l'ame, *p.* 599.

Megaſe Ev. Arien d'Illyrie, excommunié en 360 par les Ev. de France, *p.* 457.

Melanie l'ayeole donne de la vraie Croix à S. Paulin, *p.* 7.

Melanie la jeune baſtit un monaſtere ſur le Calvaire, *p.* 12.

Melanthe Ev. de Tolede, aſſiſte au C. d'Elvire en 306, *p.* 303. 713.

S. *Melaſipe* M. à Ancyre ſous Julien, *p.*380.

S. *Melece* Ev. du Pont, paſſe ſept ans en Pal durant la perſecution de Diocletien, *p.*41.

S. *Melece* eſt fait Ev. d'Ant. en 361, *p* 29, donne à S. Cyrille de Jeruſ. le fils d'un preſtre d'idoles &c. *p.*403, reçoit Vital dans ſon Clergé &c. *p.* 618.

Meleciens, ſchiſmatiques d'Egypte rejettez par S. Antoine, *p.* 119, veulent s'attirer S. Pacome, *p.* 172.

Meliſſe, collections de ſermons mal attribuez à S. Antoine, *p.* 135.

Men; mon. de vierges de la Cong. de Tabenne, *p.*197.493.686.

Ménées, office des Grecs pour l'Egliſe de CP. *p.* 13.

S.te *Menne* vierge & martyre en Champagne, *p.*354.

Menophante d'Epheſe Arien, depute à S. Jule contre S. Athanaſe, *p.* 270.

Mere, ville de Phrygie, *p.*373.

Meride, metropole de la Luſitanie, *p.* 303. 540.

Merope philoſophe de Tyr, voyage dans les Indes vers l'an 300, *p.* 284. 709, eſt tué dans l'Ethiopie, *p.* 285.

Meſſe: le C. d'Elvire ſepare de la communion ceux qui n'aſſiſtent pas à l'aſſemblée trois dimanches de ſuite, *p.*305.

Metrodore voyage dans les Indes, *p.* 710.

S. *Metrophane* Ev. de Byzance mort en 313 ou 314 &c. *p.*32.656 Son hiſtoire ſans autorité, *p.* 657.

Milan; commeot metropole de l'Italie, *p.* 537: on n'y jeûnoit le ſamedi que la veille de Paſque, *p.*305.

S. *Miléſe* ou *Milide* ſol. & M. en Perſe, *p.* 92-94.664.1.

Milet: il y avoit un temple d'Apollon Didymée, *p.* 389.

S. *Mille* Ev. & M. ſous Sapor, *p.*91.664.1.

Millenaires: leurs opinions n'ont point eſté condannées par le C. de Rome en 378, *p.* 624.

Miracles: il n'y en a point de comparable à la converſion des ames, *p.* 208. Les méchans peuvent en faire par le permiſſion de Dieu & le ſecours du diable, *p.*208. Dieu donne quelquefois le pouvoir d'en faire à des perſonnes qui en ſont indignes, *p.*295.

Mobe aſſiſtoit au C. de Latopole en 348, *p.*225.

Mocanſe. V. Moncoſe,

S. *Moce* Ev. & M. de Perſe, *p.*90.

Moines: il y en avoit en Perſe avant qu'on ſçeuſt ce que c'eſtoit en Occident, *p.* 77. Saint Pacome eſt le premier inſtituteur des monaſteres & des Congregations monaſtiques, *p.* 103. 167. 176. 679. S. Hilarion établit les premiers mon. dans la Pal. *p.*110. 565. S. Amon fonde ceux de Nitrie, *p.*153. Les moines avoient un habit particulier vers 314, *p.* 504. 172. 179. 181: Quel eſtoit celui de S. Antoine, *p.*112, celui que Saint Muce donnoit à ſes moines, *p* 425. Bel ordre, habit, noviciat, office, & autres exercices de ceux de Tabenne, *p* 179-192. Il n'y en avoit point de Preſtres, *p.*184. On y recevoit des enfans, *p.*181, point d'eſclaves, *p.*180. Ils ne buvoient point de vin, *p.* 684. 1, ne pouvoient manger hors de chez eux que chez les Eccleſiaſtiques, *p.* 684. 2. Hoſpitalité de ceux de Nitrie, *p.*161-163. Saint Pacome voulut que tous ſçeuſſent lire, *p.* 181, appliquoit les novices à des travaux exterieurs, *ibid.* Comment S. Antoine eprouve la vocation de *S.* Paul le Simple, *p.*145-147. La vie de Saint Antoine eſt une regle pour des moines, *p.* 131; leur modele eſt la premiere egliſe de Jeruſ *p.*102, Leur vie doit eſtre toute de priere & de travail, *p.*112.154. Ils doivent adoucir par le travail des mains la peine de la ſolitude, *p.* 146, où il y a des combats continuels, *p.*147. En quelle diſpoſition un moine doit eſtre continuellement, *p.*143. Pluſieurs ſaints moines refuſent de voir leurs peres ou meres, *p.*471. Les premiers preoient autant de ſoin de ſe cacher que leurs ſucceſſeurs de ſe produire, *p.*142, aimoient mieux pratiquer la vertu des Saints que d'écrire leurs miracles, *p.* 155.192. Reſpect de S.te Helene pour les moines, *p.*15. Pluſieurs ſouffrent le martyre en 346 dans la Perſe, *p.*86. Julien les taille & les perſecute, *p.*340. Saint Antoine predit le relaſchement des moines, *p.* 126. *S.* Pacome le prevoit auſſi; *p.* 193. 194. Saint Theodore reprend fortement en quelques uns le defaut de gravité, *p.* 487. Saint Squirioo predit qu'il y en aura toujours quelques uns d'une vertu eminemmée, *p.* 430. Saint Pacome defigure une egliſe qu'il avoit fait trop belle &c *p.* 214. Les officiers doivent faire ce qui eſt preſcrit, non ſonger à epargner, *p.* 222.

Monaſtere: on appelloit ainſi la demeure d'un ſeul ſolitaire, *p.*102.

Moncoſe ou Mocanſe, monaſtere qui ſe ſoumet à *S.* Pacome, *p.* 213.

Morts. les Romains ne les enterroient jamais dans les villes, *p.* 263. On écrivoit à Ant. dans

Otgaire Archeveſque de M... ... ſous le corps de S. Severe de Ravenne, *p.*284.

P

Paban, Bau, ou Baum, ſecond mon. de S. Pacome, *p.*213.688.

Pachnum, Pichnum, ou Chnum, mon. de la Cong. de Tabenne vers Latopie, *p.*220.

Pachomune Eveſque d'Egypte, *p.*143.

S. *Pacome*, v. ſon titre *p.*167, combien eſtimé par S. Antoine, *p.*123, qui voit le Saint Eſprit deſcendre ſur luy, *p.*126; reçoit S. Theodore âgé de 20 ans ſeulement &c. *p.*470, l'emploie tout jeune &c. *p.*472. *&c.*

Pacome diſciple du grand S. Pacome, *p.*176.

Pacerus fortifie, dit-on, Creſiphon, *p.*100.

Puix. nom de l'egliſe cathedrale de CP. *p.* 262.

S. *Palemon* eleve *S.* Pacome dans la vie ſol. &c. *p.*172-174.

Paleſtine : *S.* Hilarion y établit les premiers mon en 328, *p* 110.565.

Pallium; on trouve, dit-on, celui de Saint Maximin de Treves dans ſon tombeau au IX. ſiecle, *p.*250, on le fait porter à l'Ev. d'Oſtie, pour le ſacre du Pape &c. *p.*268

Pambon diſciple de S. Antoine, *p.*142.

Pammon viſite *S.* Athanaſe en 363 &c. *p.*494.

S. *Pamphile* M n'eſtoit point oncle d'Euſebe de Ceſarée, *s.*39; menoit la vie aſcetique, *p.*103; Euſebe étudie chez luy, *p.*42, fait avec luy l'apologie d'Origene *p.*40. On luy attribuë le ſecond des 14 opuſcules d'Euſebe, *p* 62.

Pancrace Pr. de Rome envoyé en 354 par Libere pour demander un Concile, *p.*533, aſſiſte en 355 à celui de Milan *p* 542, eſt banni pour la foy, *p.*547

Pane ou *Panople*, ville de la Theb. *p.*172; *S.* Pacome fonde un mon. prés de cette ville, *p.*220.

Panemade, ville de la Pal. ou de la Phenicie, *p.* 362; Julien y fait briſer une ſtatuë de J.C. *p.*363. 725.716. Difficultez ſur cette ſtatuë, *p.*724.725.

Panion, montagne de la Phenicie, *p.*363.

Le *Pape* eſt ſacré par l'Ev. d'Oſtie, *p.*268.

S Papas Ev. & M. de Perſe ſous Sapor, *p.*90.

Paphnuce moine & Conſ demeuroit prés de *S.* Antoine, *p.*128, fut depuis Ev. dans la haute Theb. *p* 143.

Paphnuce ſurnommé Cephale, ſolitaire fort ſpirituel, *p* 526.

Paphnuce moine convertit S.te Thaïs courtiſane, *p* 151, eſt aſſuré de ſa reconciliation avec Dieu, *p* 152.

Paphnuce diſciple de S. Pacome, meurt en 348, *p.*227, n'eſt pas app le frere de S. Theodore, *p* 470-472.

Paregoire Apollinariſte, *p.*632.

Parens : pluſieurs ſaints moines refuſent de parler à leurs peres ou meres, *p.*472.

Paris premier Ev. de Tyano, mort vers 346, *p.*282.

Parleur; danger des grands parleurs, *p.*127,

Parour Rel. de Tabenne: S. Theodore le voit entrer au ciel, *p.*490.

Parthes; Saint Jean leur adreſſe ſa premiere epiſtre, *p.*76.

Paſque; Euſebe de Ceſ. écrit ſur cette feſte, *p.* 46; S. Pacome écrit auſſi ſur le temps auquel on la doit celebrer, *p.*229; S. Palemon diſnoit ce jour là, *p.*173. Toute la Cong. de Tabenne s'y raſſembloit, *p.*178.

Paſteur. V. Pemen.

Paſtres; S. Ephrem les modere par l'exemple de S. Antoine, *p.*138.

Paſtume. V. Poſtume.

Patelleli Religieux de Tabenne, terrible aux demons *p* 485.

S Patermuthe ſol. & M. en Egypte, *p.*356.

Paterne Ev. de Perigueux ſe trouve au C. de Beziers en 356, *p.*441, eſt depoſé en 360, *p.*457.

Patience, plus avantageuſe que la delivrance des maux, *p.*203.

Patquelfe Rel. de Tabenne, eſt redreſſé dans la foy par *S.* Theodore, *p.*490.

Patrice Rel. de Tabenne piqué par un aſpic, eſt gueri par S. Theodore, *ib.*

Patrophile de Scythople permet à Arius de faire ſchiſme, *p.*44, fait peine à S. Macaire de Jeruſ. *p* 20, aſſiſte en 331 à la depoſition de S. Euſtarbe d'Ant. *p.*25, au C. de Milan en 355 *p.* 535; maltraite cruellement S. Euſebe de Verceil &c. *p.*298. 553 556. Les payens deterrent ſon corps ſous Julien, *p.* 362.

S. *Paul*; les ſimples prennent les reliques de S. Paul de CP. pour celles de l'Apoſtre, *p.*259.

Paul de Samoſates excommunié par le Concile d'Ant. *p.*277.

S. Paul de Neocefarée, aſſiſte au C. d'Ant. vers 329, *p.*23.

S. *Paul* premier ermite, *p.*105, eſt viſité & enterré par S. Antoine, *p.*122.668.

S *Paul* le Simple, *v. ſon titre p.*144, eſt un des plus celebres diſciples de S. Antoine, *p.*142, qui le conſulte, *p* 121.

Paul diſciple de S. Pacome, *p.*233.

S. *Paul* Ev. de CP. en 336, *p.*38, va à Rome en 340, *p.*272. V. ſon titre *p.*251.

S. *Paul* Ev. & M. de Perſes ſous Sapor, *p.*90.

Paul ſol. de la Theb. *p.*426.

S. *Paul* M. à Rome ſous Julien, *p.*351; ſon hiſtoire inſoûtenable, *p* 719-722.

S. Paul Abbé de Raïthe tué par les Sarazins *p.*573.

Paul diſciple de S. Hor de Nitrie, *p* 600.

Paulin Eveſque d'Ant. en 324, & depoſé &c. *p.*22.649.

Pſaſume Sup. dit-on, des moines de S. Antoine, *p.* 140.

Pſame de Lisbone anime Conſtance contre Oſius, *p.* 316.

S. Pſamon confeſſe J.C. dans la perſecution de Diocletien, *p.* 41.

Preſt ; *S.* Spiridion employoit la moitié de ſon revenu à preſter &c. *p.* 243. 244.

Les *Preſtres* ſont aſſis avec les *Ev.* dans le C. d'Elvire, *p.* 303. De huit qui eſtoient à Nitrie un ſeul offroit, preſchoit &c. *p.* 160. Les Preſtres de Gaza ſont cruellement traitez par les payens ſous Julien, *p.* 360.

Preſtres payens : honneur que Julien veut qu'on leur rende, *p.* 326. Qualitez qu'il veut en eux : preceptes qu'il leur donne, *p.* 417. *&c.* Converſion du fils d'un pr. de Daphné, *p.* 402.

Prevoſt ; chef d'une famille dans les mon. de Tabenne, *p.* 179.

La *priere* eſt le moyen d'arriver à la perfection, *p.* 147, doit eſtre ſoumiſe à la volonté de Dieu, *p.* 208, doit faire, jointe au travail, la vie des moines, *p.* 112. 146. Un moine de Tabenne n'interromp pas ſa priere pour une morſure de ſcorpion, *p.* 234. On prioit les bras étendus en croix, *p.* 173. *S.* Julien Sabbas prioit à genoux le viſage proſterné contre terre &c *p.* 582.

Priſon des Martyrs à Ant. devient une egliſe ſous Julien, *p.* 387.

Proereſe ſophiſte, quitte pour la foy la profeſſion de l'eloquence à Athenes, *p.* 345. 719.

Procureurs de monaſteres : beiles leçons qui leur ſont données par S. Pacome, *p.* 204-206.

Proen ; c'eſt le meſme monaſtere que Pabau *p.* 213.

Proſperité ; l'inſolence & l'orgueil en ſont les ſuites ordinaires, *p.* 322.

Protogens Ev. de Sardique, figoe, dit-on, la condannation de S. Paul de C.P, *p.* 254, condamne, dit-on, Marcel d'Ancyte, puis communique avec luy, *p.* 507.

Pſarphin grand œconome de Pabau, *p.* 494.

Pſenamon excellent Rel. de Tabenne, *p.* 217, chargé du ſoin de Silvain, *p.* 689.

Pſenebe ſe fait moine de Tabenne avec toute ſa famille, *p.* 219.

Pſentaeſe diſciple de S. Pacome, *p.* 176, ce qu'on ſçait de luy, *p.* 230. S. Theodore luy adreſſe des Rel. pour luy confeſſer leurs fautes, *p.* 488, le prend pour témoin de la punition d'un Rel. *p.* 489.

Pſoés ſol. de Raïthe tué par les Blemmyes, *p.* 580

Pſoïs diſciple de *S.* Pacome, *p.* 176. 230.

S.te Publie veuve, Superieure de pluſieurs vierges, *p.* 401, confeſſe J.C. ſous Julien, *p.* 402. Les Grecs ne la font point mere de S. Chryſoſtome, *p.* 739. 2.

S.te Pulquerie, nouvelle Heleoe, *p.* 17.

S. *Puſigne*, V. S. Phuſic.

Putubaſte ſol de Nitrie, *p.* 165.

Pyotere. V. Pityrion.

Pythiodore philoſophe de Cour ſous Julien &c. *p.* 356.

Q

Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, de qui & de quel temps elles peuvent eſtre, *p.* 769. 770.

S. *Quiriac* diſciple de S. Maximin, *p.* 251.

R

SAINTE *Radegunde*, ſeconde Helene, *p.* 17.

Raïthe ; quarante ſolitaires y ſont tuez par les Blemmyes en 373 ou 374, *p.* 575.

Reconciliation : pour ſe reconcilier il faut non ſe juſtifier, mais reconnoiſtre ſon tort, *p.* 599.

Redicians ou Retoie vers l'Armenie, ville inconnuë, *p.* 776. 1.

Reliques : S. Antoine veut qu'on enterre les corps des Saints, *p.* 132, défend de les mettre en des chaſſes, *p.* 133, a en execration ceux qui les expoſent pour en tirer de l'argent, *ib.* S. Euſebe de Verceil veut qu'on enterre avec ſon corps tout ce qui eſtoit pour ſa perſonne, *p.* 560.

Reſurrection, egliſe de la Reſurrection baſtie à Jeruſ. par Conſtantin, *p.* 105 ſa dedicace, *p.* 12.

Revelations ; comment il en faut juger ſelon les Saints, *p.* 474. 476.

Rhodane Ev. de Toulouſe a joint ſigné la lettre du C. de Milan à S. Euſebe, *p.* 774. 2, eſt banni pour la foy en 356, & meurt dans ſon exil, *p.* 441. 750. 1.

Romain qu'on fait Ev. d'Aoſte avant S. Euſtathe, eſt app. *S.* Romain Diacre & M. *p.* 646.

Romain ſoldat : Julien luy envoie la gloire du martyre à luy & à ſes compagnons, *p.* 336. 717.

Romain capitaine des Ecuyers, eſt banni en 362, *p.* 734. 1.

Romans ; Julien ne veut pas que les preſtres en liſent, *p.* 417.

S. *Rumas* Ev. & M. de Perſe ſous Sapor, *p.* 90.

Rome ; on y jeûnoit les ſamedis, *p.* 305. L'Egliſe Romaine ecole des Apoſtres, metropole de la pieté a la primauté en tout, *p.* 276. S. Jule ſe plaint qu'on ait jugé des Ev. des ſieges apoſtoliques à ſon inſceu, *p.* 280. Le Concile de Sardique donne au Pape le pouvoir de faire revoir le jugement des Ev. condannez, *p.* 281.

Ruſin pere de S. Silveſtre Pape, *p.* 265. 266.

Ruſin traducteur libre, met en latin l'apologie d'Origene, *p.* 48, & l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Euſebe &c *p.*

Aradius *Ruſinus* Comte d'Orient en 363, *p.* 739. 1.

Rupert Abbé de Duits prés de Cologne, *p.* 354.

Ruſtique pere de S. Jule Pape, *p.* 269.

S

Abbas. V. Julien.
S. Sabbas Martyr de Perſe en 346, *p.* 88.
S. *Sabbas* ſol. tué par les Sarrazins, *p.* 573.
S. *Sabel* M. ſous Julien prés de CP, *p.* 374. 727.
Sabellius excommunié, dit-on, premierement par l'Egliſe Romaine, *p.* 277.
Sabin Ev. de Seville, aſſiſte au C. d'Elvire en 300, *p.* 303. 713.
S. *Sabin* Ev. & M. de Perſe ſous Sapor, *p.* 90.
Sabin Ev. Macedonien d'Hereclée, fait une collection de Synodes, *p.* 277.
Sabore ou Sapor officier Perſan, y fait des Martyrs, *p.* 240.
Sacrifice; un ſeul peut reconcilier tout le monde avec Dieu, *p.* 387.
S. *Sadoth*, *Sadoc*, ou Chahdouſt, fait Ev. de Seleucie & de Cteſiphon en 344, *p.* 83, eſt martyrizé en 346, *p.* 86.
Saints; S. Pacome les invoque comme des interceſſeurs dignes de Dieu, *p.* 108.
Salamon diſciple de S. Hilarion, *p.* 574.
Salatiel ſol. de Raïthe tué par les Blemmyes *p.* 577.
Salec. V. Selseucie.
Saluſte. V. Second.
Saluſte Preſet des Gaules ſous Julien, *p.* 383. on n'a pas de preuve qu'il ait perſecuté, *p.* 724.
Samarie. V. Sebeſte.
Samedi; le C. d'Elvire ordonna qu'on y jeûne, *p.* 305.
Samuel Sup. du mon. de Pane, *p.* 282.
Sanctuaire; jubé de l'egliſe de la Croix à Jeruſalem, *p.* 13.
Sapor. V. Sabore.
S. *Sapor* Ev. & M. de Perſe ſous Sapor, *p.* 90.
Sapor Roy de Perſe vit & regne 70 ans, *p.* 78, commencement & fin de ſon regne, *p.* 664. 2.
Sarmate ſol. tué par les Sarrazins, *p.* 139.
Sarrazins; leur origine & leur converſion, *p.* 593. Ils peuvent avoir receu les premieres lumieres de la foy par S. Hilarion, *p.* 567.
Saturnin Ev. d'Arles, Arien & couvert de crimes, *p.* 440, aſſiſte en 355 au C. de Milan, *p.* 535, preſide à celui de Beziers en 356, *p.* 441. fait bannir ceux qui s'oppoſoient le plus à ſon impieté, *p.* 448, ne peut rentrer dans la communion des Ev. de France, *ibid.* qui la depoſent en 360, *p.* 456. 457.
Saturnin gouverneur de la Galaeie ſous Julien, *p.* 376. 729.
Sazan Prince d'Ethiopie vers 340, *p.* 285, ne peut retenir S. Frumence qui avoit gouverné durant ſa minorité, *p.* 286. 711.
Scapulaire ou anabole des moines de Tabenne, *p.* 182. 183.
Schiſme, la conſidération des foibles peut faire demeurer quelque temps avec des ſchiſmatiques, *p.* 27.
Sciences; la ſolidité du jugement eſt la ſource de toutes les ſciences, *p.* 107; à quoy peut ſervir la lecture des payens, *p* 347.
Marianus *Scotus* inſere la chronique de Saint Jerome dans la ſienne, *p.* 51.
Scyrion ſol. d'Egypte vers 374, *p.* 430.
Scythopole: il n'y avoit de Catholiques en 355, que deux Juifs convertis, *p* 298.
Sebaſte ou Samarie: les payens y brulent les os de S. Jean Baptiſte & d'Eliſée, *p.* 361.
Saluſte *Second* Preſet du Pretoire ſous Julien, payen moderé, *p.* 369, ne peut empeſcher Julien de commencer une perſecution à Antioche, *p.* 390, aſſiſte à l'interrogation des Saints Bonoſe & Maximilien, *p.* 407, ne veut pas les voir ſoumettre de nouveau aux tourmens, *p.* 408, fait ceſſer la perſecution, *p.* 391,
Seleucie nommée auſſi Salec & Coqué, *p.* 79. 664. Ce qu'on ſçait de cette ville, *p.* 97, ſa diſtance de Babylone, *p.* 665. Elle n'avoit qu'un Ev. avec Cteſiphon, *p.* 79. Cet Ev. avoit le titre de Catholique, *p* 99. 665.
Seleucus fonde la ville de Seleucie environ 300 ans avant J.C. *p.* 97.
S. *Sembeſe* M. de Perſe en 346 *p.* 85.
Sens: la ſatisfaction des ſens ne peut faire le bonheur de l'homme, *p.* 436.
Sephoris; S. Joſeph Comte y baſtit une egliſe, *p.* 297.
Sepulcre de J.C. prophané par les payens, *p.* 4.
Sepulture. V. Morts. Avec quel honneur on enterre les ſol. de Raïthe, *p.* 578.
Serapion Ev. de Tentyre veut faire ordonner S. Pacome Preſtre, *p* 218, luy fait baſtir une egliſe dans le village de Tabenne, *p* 210.
Serapion ſol. de Nitrie, *p.* 165.
S. *Serapion* Ev. de Thmuis; S. Antoine en mourant luy donne une de ſes tuniques, *p.* 131. Il écrit à Apollinaire, *p.* 618. 615.
Serene Ev. dit-on, d'Elvire en 400, *p* 527.
Sergius jeune ſol. tué par les Blemmyes, *p.* 577.
Sergius le jeune, Pape, transfere le corps de S. Silveſtre, *p.* 267.
S. *Severe* M. à Ravenne, inconnu, *p.* 708. 2.
S. *Severe* Ev. de Ravenne, mort vers 390, *p.* 709: ce qu'on en ſçait, *p* 283: jugement de ſes hiſtoires, *p.* 708.
Severe Tribun Luciferien d'Eleutheropole, *p.* 587.
S. Sulpice *Severe* reçoit de la vraie Croix, *p.*
Severin 4ª Ev. d'Arezzo eprés S. Donat, *p.* 782. *e*.
Side, ville de la Pamphylie, *p.* 21.
Sigebard moine, écrit les miracles de Saint Maximin de Treves, *p.* 249.
Silvain jeune comedien ſe fait Religieux de

Tabenne, & y meurt dans une grande vertu à l'age de 28 ans, p.216-218. 479. 688.
Silvain chef des tiſſerans de Tabenne, eſt puni de Dieu, p.487.
Silvain Arieo d'Alex. témoio d'un miracle de S. Theodore de Tabenne, p.486.
Silvain Pr. envoie à S. Jerome la regle de S. Pacome pour la traduire, p.196.
S. *Silveſtre* Pape : ce qu'on en ſçait, p.265-268 702.
Silvie peut avoir ſuccedé à Rhodane Ev. de Toulouſe, aprés l'an 356, p.441.
S. *Simeon* de Perſe ſurnommé *Gnaphée*, Iognaphee, ou Iompaphée, p 79. V. ſon titre p.76.
S. *Simon* Apoſtre preſche dans la Perſe, p.76.
Simplice fils de Philippe Preſet d'Orient eſt banni en 359, p.259.
Sinaï quarante ſolitaires y ſont tuez par les Sarrazins en 373 ou 374, p.574.
Singare, ville de la Meſ. p.257.
Singularité exterieure oe peut ſervir de rien, p.143.
Siſoes demeuroit ſur la montagne de S. Antoine, p.118, aprés avoir demeuré avec S. Hor de Nitrie, p.518.
Soldats commeot ils doivent obeïr à Dieu & au Prince, p 336. Julieo taſche de pervertir ſes ſoldats, p 334.
Soleil : on pretend que S. Muce differa un jour ſon coucher de pluſieurs heures, p.423.
Solitaires : leur premiers auteurs, p.101.
Sophiſtes, leur profeſſion, p 345.
Souffrances pour la pieté, gloire des Chrétiens &c. p. 330.
Soulagemens : ſi on ne les reçoit avec peine dans la neceſſité meſme, on y perd le fruit des mortifications, p 165.
Sozomene l'hiſtorien : ſon grand-pere converti par S. Hilarion eſt obligé de quitter Gaza, p. 357.
Spectacles, les acteurs ſoot traitez comme coupables d'homicide & d'adultere, p.304. Julien ne veut pas que ſes preſtres s'y trouvent, p. 408.
S. *Spiridion* oo *Spiridon* Ev. de Trimythoote, v. *ſon titre* p.242.
Squedie, Canope en dependoit, p.782.
Squirion, Cyrioo, ou Iſquirion ſol. de Sceté, p.430.
Statuë de J C. à Paneade, p.363.
Stratege Muſonien Comte envoyé en 331 à Ant. &c. p.27.
Stratophile, p.e. Patrophile, aſſiſte ao C. de Milan en 355, p.535.
Sunenſiaſtes, nom qu'on a donné aux Apollinariſtes, p.605.
Superieurs, ſont l'exemple & les ſerviteurs de leurs inferieurs &c. p.199.200. S. Pacome modele des Superieurs, p.200-206.
Sur ou *Syr* diſciple de S. Pacome, p.176, qui loy écrit, p 228: ce qu'on ſçait de loy, p.230. Il mourt eo 348, p.226.
S.te *Suſane* M. en Champagne, p.354.
Syr ſol. de la Theb. p.426.
Syr d'Alexandrie, p.430.
Syr Diacre de Verceil, viſite S. Euſebe dans ſon exil, p.552, viſite les ſaints lieux, p.553, S. Euſebe récrit par luy à ſon Egliſe, p.555.

T

Tabenne, village au dioceſe de Tentyre en Theb. p. 175. non dans une iſle, p.678. Saint Pacome s'y retire par ordre de Dieu, p.174, & y foode un mon p.175. *&c.*
Talmas excellent Rel. de Pane, p.222.
Taorge Ev. Luciferien ordoone à Rome un Ev. pour ſa ſecte, p.525.
S. *Taraiſe* Ev. de CP, rejette l'autorité d'Euſebe, p 78.
S.te *Tarbule* oo Pherbuthe vierge & martyre de Perſe en 346, p.84.663.
Taſé mon. de la Coog. de Tabenoe, p.220.
S. *Tarien* M. à Mere ſous Julien, p.374.
Tauvebole, ſacrifice de regeneration parmi les payens, p.323.
Tabenne ſur Sar : on y transfere les reliques de S. Quiriac, p.251.
Tegrin Preſtre, ſouffre l'exil avec S. Euſebe de Verceil, p.552, avec qui il eſt enfermé ſeul, p. 554.
Temple de Jeruſ. Les Juifs achevent de le détruire, voulant le rebaſtir, p.411. *&c.*
Temples : Julien veut que les Gouverneurs y entrent comme des particuliers, p.419.
Tentations : Saint Theodore ne rougit point d'avouer les ſiennes à ſes Rel. p.494.
Tentyre, dioceſe de la Theb. p.175.
Tertulle Preſet de Rome, eo 361, p.350.
Tetgiſe ou Theogliſe apporte en 840 le corps de S.te Helene à Hautvilliers, p.644.
Thabath, village de la Pal. p.564.
Ste *Thaïs* penitente, ſa gloire revelée à Saint Paul le Simple, p.152.
Thalaſſe le maochot, apoſtat, perit &c. p. 400.
Thebaïde, province de l'Egypte, p.106.
Thebes, donne le nom à la Thebaïde, p.171.
Thebeu ou *Thebné* monaſtere de la Cong. de Tabenne, p.220.
Theodiſque de Seville, ajoute, dit-on, aux ouvrages de S. Iſidore, p 716.
Theodore de Mopſueſte ; ou excuſe ſes expreſſions Neſtoriennes par celles de S. Euſtathe, p.31.
Theodore diſciple de S. Amon de Nitrie &c p. 155. 156.

Theodore d'Heraclée depute à S. Jule contre S. Athenaſe, *p.*270.

S. *Theodere* Sup de le Cong. de Tebenne, *v. ſon titre p* 469, ſe retire avec S. Pecome, *p.* 276.210, lie le demon par ſa vertu, *p.*218; répond au lieu de S. Pacome à des philoſophes, *p.* 220, viſite & conſole un moine penitent, *p.*216, eſt fait Sup. de Tabenne à trente ens, *p.*219, eſt depoſé & mis en penitence, *p.*225, transfere ſecrettement le corps de *S.* Pacome, *p.*227, ejoute quatre mon. à ſa Cong. *p.*177: ſon eſtime pour Corneille diſciple de *S.* Pacome, *p.*232.

Theodore eutrefois Lecteur à Alex. puis moine à Tabenne, *p.*485, fort aimé de S. Pacome, *p.* 214.215, eſt chergé en l'an 352 de l'education d'Ammon, *p.*486: ce qu'on en ſçeit de plus, *p.* 234.235.

Theodore jeune homme d'Ant. confeſſe generenſement J.C. ſous Julien, *p.*390. 734.2, eſt confondu evec S. Alexandre M. à Corinthe, *p.* 724.2.

Theodore Ev. de Pephos, écrit la vie de Saint Spiridion, *p.*693.

S. *Theodoret*, *Theodere*, ou *Theodorit*, Martyr à Ant. ſous Julien, *p.*393.735.21 autorité de ſes ecſtes, *p.*735.736.

Theodoſe de Tripoli n'evoit pu ſe faire recevoir per S. Euſtathe dane le Clergé d'Ant. *p.*24.

Theodoſe I. fait apporter en 381 le corps de S. Paul de CP, *p.*259, ruine l'idolatrie à Canope prés d'Alex. *p.*501, donne un reſcrit en faveur des Luciferiens, *p.*525, condanne les Apollinariſtes, *p.*628 629.

Theodote de Laodicée aſſiſte à la depoſition de S. Euſtethe en 331, *p.*25, ne pent empeſcher les Apollinaires de frequenter Epiphane ſophiſte payen *p.*609, les ſepare de l'Egliſe, puis les rétablit, *p.*610.

S. *Theodule* M. à Mere ſous Julien, *p.*374.

Theogiſe. V. Tetgiſe.

Theognis de Nicée aſſiſte à la depoſition de S Euſtathe d'Antioche en 331, *p.*25, depute à Saint Jule contre S. Athenaſe, *p.*27n.

S. *Theogniſte* ou *Theoneſte*. M. à Verceil, *p.*560.

Theogneſte eſtimé pas Tite de Boſtres, *p.*384.

Theophile Rel. de Tabenne, viſite S. Athanaſe en 352 &c. *p.*484 491.

Theophile le Blemmye Arien, dogmatize dans l'Arabie, *p.*289.

Theophile d'Alexandrie fait faire la vie de *S.* Theodore de Tabenne, *p.*170.498, fait, dit-on, établir le mon. de la Penitence à Cannpe, *p.*501.

Theopompe Ev. de Trimythonte en 381, *p* 247.

Theotecne Pr. d'Ant. apoſtet, perit miſerablement, *p* 399.

Therapeutes, ſont des Juifs devenus Chrétiens, *p.*113.

S. *Thomas* preſche dens la Perſe, *p.*76.

Timothée chronologiſte, *p* 51.

S. *Timothée* Ev. de Pruſe, & M. ſous Julien, *p.*373.

Timothée diſciple d'Apollinaire, eſt bien receu par Damaſe, *p.*615. eſt fait Ev. de Beryte par Apollinaire, *p.*622, écrit ſur l'Incarnation, *p.* 632, eſt depoſé à Rome, *p.*623, & banni, *p.*625. Damaſe écrit contre luy, *p.*624.792.2.

Timothéens Apollinariſtes, ſectateurs de Timothée, *p.*606.

Tiridate donne l'autorité an peuple de Seleucie, *p.*98.

Tiſmen mon. de la Cong. de Tabenne, *p.*220. 686.

Tite de Boſtres: ce qu'on en ſçait, *p.*382-384.

Titheés diſciple de S. Pacome, *p.*176, directeur des mon. de vierges, *p.*197: ce qu'on en ſçait, *p.* 234.692.2.

Tortone ponvoit eſtre gonvernée par l'Ev. da Verceil, *p.*530.772.2.

Toulouſe: cruauté des Ariens contre l'Ev. & le Clerge en 356, *p.*442.

Trajanople, ville da le Thrace, *p.*28.

Travail des mains joint à la priere, doit faire la vie des moines, *p.*112, & adnocir la peine de le ſolitude, *p.*146; c'eſtoit le cepital de tous les moines d'Egypte, *p.*191.

Treves: les Empereurs y ſeiſolent leurs reſidence dans ies Gaules, *p* 348.

S. *te Triaiſe* vierge, diſciple de S. Hilaire de poitiers, *p* 468.

Tribu, claſſe des mon. de Tabenne, *p.*180.682.

Trimythonte, ville de Cypre, *p.*243.

S. *Triphylle* Ev. de Ledres en Cypre: ce qu'on en ſçeit, *p.*245.693 694.

Troie, village de la Theb. *p.*667.

Troique, montagne de la Theb. *p.*125.

Typique de S. Sabbas, office pour les moines du dioceſe de Jeruſalem, *p.*13.

V

Valdon: la vie de S. Maximin de Trevee luy eſt adreſſée, *p.*247.

Valens de Murſe & Urſace de Singidon, deputent à S. Jule contre S. Athanaſe, *p.*27n. Les Ev. Cat. de France ſe ſeperent de leur communion, *p* 44n. S. Hilaire écrit contre eux en 360 *p.*454, ſont excommuniez per les Eveſques de France, *p.*457, aſſiſtent en C. de Milen en 355, *p.*535. Valens empeſche S. Denys de Milan de ſigner le ſymbole de Nicée, *p.*537. Le peuple de Milan demande qu'Urſace & luy demeurent ſuſpendus, *p.*547.

Valens Empereur evoit confeſſé J.C. ſous Julien, *p.*337, fait ordonner S. Myſe Eveſque des Sarrazins, *p.*595, reçoit du ſecours de Mavie leur Reine en 378, *p.*597.

S. *Valentin* Ev. de Treves, inconnu, *p.*696.

S. *Valentin* Ev. de Terracine, & M ſous Julien, *p.* 353.

Valentin Apollinariſte, écrit contre Pnleme, *p.*631, fait l'apologie de ſa ſecte, *p.*632.

Valentinien Empereur avoit conſeſſé J.C. ſous Julien, *p.*337, fait diſputer à Milan en 364 S. Hilaire contre Auxence, *p.*460, fait ſnrtir *S.* Hilaire hors de Milan, *p.*462.

S. *Valere* de Saragoçe, aſſiſte an C. d'Elvire en l'an 300, *p.*303.

Vardane Roy des Parthes, prend Selencie vers l'an 47, *p.*98, baſtit Cteſiphon, *p.*100.

Vendredi ſaint. les plus ſoibles de Tabenne le paſſoient ſans manger, *p.*488.

Veniſe: on crnit y avoir des reliques de Saint Paul premier ermite, *p.*122, & de S.te Helene, *p.*18.

Venus: Adrien en baſtit un temple ſur le Calvaire, *p.*4, Julien en fait un à Paneade, *p.*364. Conſtantin en détruit un à Helinple, *p.*366.

Veomade Eveſque de Treves vers l'an 780, *p.* 250.

VERBE: S. Hilaire apprend ſa conſubſtantialité dans l'Ecritura, *p.*437.

Verceil: l'Ev. de Verceil pouvoit gnuverner en meſme temps Tnrtnne, Yvrée, & Novare, *p.*530.

Veuves: Jnllen les depouille de leurs privileges &c. *p.*340.

Victor. V. Vlte.

Victor General Rnmain, epnuſe la fille de Mavie Reine des Sarrazins, *p.*597.

Victorin Exorciſte viſite S. Euſebe de Verceil dans ſon exil, *p.*552.

Marins *Victorinus* prnfeſſe l'eloquence à Rome, y renonce pour la foy, *p.*345.

S. *Victrice* Ev. de Ronen, conſeſſe J.C. ſous Julien, *p.*353.

Vienne en Daufiné: on croit y avoir la corps de S. Antnine, *p.*133.134. Fauſſe lettre de Saint Silveſtre en faveur de cette Egliſe, *p.*268.

Vie preſente, ſes miſeres ſont une preuve de l'autre vie, *p.*436.

Vierges ſacrées, combien honnrées par Sainte Helene, *p.*15. Il y en avoit alnrs beaucoup en Perſe, *p.*77; pluſieurs y ſouffrent le martyre, *p.* 86.90. Sapor les protege un peu de temps, *p.* 91. Julien les prive de leurs privileges, *p* 340; ceux de Gaza & d'Heliople commettent contre elles les cruautez les plns barbares, *p.*360. 366. S. Antoine met ſa ſœur dans le plus ancien monaſtere de vierges que l'on connoiſſe, *p.*117. *S.* Pacome & S. Theodore en fondent deux auprés de ceux de Tabenne &c. *p.*196, nù un Pr. & un Diacre allnient les dimanches ſenlement, *p.*197. Vierges infideles à J.C. privées de la communion juſqn'à la mort &c. *p.*304.

Villes, on n'y payoit point de tailles, *p.*371.

S.te *Vincence* femme de *S.* Severe de Ravenne, *p.*283.

Vincent Pr. & legat du Pape au C. de Nicée; *p.*266, eſt chargé, dit-on, d'en publier les decrets, *p* 311; eſtant Ev. de Capoue il aſſiſte au Concile de Rome en 341, *p.*273.

S. *Vincent* vient d'Afrique preſcher dans les Alpes, *p.*561, eſt fait Eveſque de Digne aprés S. Domnin, *p.*563, n'a point app. aſſiſté au C. de Valence en 374, *p* 78n.

Vincent Pr. d'Eſpagne, Lucifenen, *p.*527.

Vipores: Saint Theodore de Tabenne en tient deux ſous ſes piez ſans an aſtre incommodé &c. *p.*487.

Viſions; comment nn an dnit uſer & juger, *p.*474.476. La plus granda eſt da conſiderer Dieu dans ſes Saints, *p.*208.

Vite, *Viton*, ou Victor, Preſtre, legat du Pape aux Conciles d'Arles & de Nicée, *p.*266, eſt chargé, dit-on, de publier les decrets de Nicée, *p.*311. Le C. de Rnme en 341 ſe tient dans ſon egliſe, *p.*273.706.

Vital Apollinariſte, diviſe l'Egliſe d'Ant. *p.* 618. *&c.*

Vivres polluez par Julien à Ant. les Chrétiens en uſent, *p.*385.

Vologeſe Rny des Parthes vers l'an 51n, fonde Vologeſncerte, *p.*101.

Vologeſe Ev. de Niſibe vers 350, *p.*265.7n2.

Urane Apollinariſte, *p.*632.

S. *Urbain* troiſieme Ev. de Tiann, *p.*283.

Urſace de Singidon. *V. Valens de Murſe.*

L'*uſage* doit ceder à la raiſon, *p.*64n.

Uſthazad ou Cuſdazat eunuque de Sapor, Martyr en 344, *p.*8n.

Uſuriers privez de la communion par le C. d'Elvire, *p.*305.

Y

Yeux du corps, peu à regretter à un hnmme éclairé dans l'ame &c. *p.*130.

Yvrée, pouvnit eſtre gouvernée par l'Ev. de Verceil, *p.*530.772.2.

Z

Zabdas nu *Zambdas*, Bazas nu Labdas 38.e Eveſque de Jeruſ. mort en 302, *p* 19, dans la cinquieme année de ſnn epiſcopat, *p.*646.

Zabdée ou *Zabdicene*, ptnvince dans la Perſa *p.*95.

Zachée procurenr des mnn. de Tabenne, *p.* 2n5, en la place d'un autre depoſé &c. *p.*687.2. mene avec luy S. Theodore à Alex. en 347, *p.* 478, y retourne an 349 &c. *p.*480.

Zachée. V. Athenodnre.

Zanane. V. Gazan

S. *Zanite* M. de Perſe en 346, *p.*88.

Zenobe, acte ſnppoſé de ſa donation à Saint Donat d'Arezzo, *p.*723.1.

Zenon Ev. de Tyr: Saint Alexandre luy écrit

contre Arius, *p.*647.2. Difficulté ſur ſon epiſcopat, *p.*648.649.

S. *Zenon* Martyr à Gaza ſous Julien, *p.*357.

S. *Zenon* Eveſque de Maïume, mort au V. ſiecle, *p.*357-359.

Zenon Empereur permet de tranſporter les reliques de S.Euſtathe à Antioche en 482. *p.*30.

Zeuxippe, bain public celebre dans Conſtantinople, *p.*256.

Zocaſe, app. la meſme ville que Seleucie, *p.*97.

Zoſime de Naple eſt rejetté par Luciſer en 362, *p.*523.

S. *Zotique* premier hoſpitalier à Conſtantinople, *p.*38.659.2.

Digitized by Google

00.5648.35